



John Adams
Library.



IN THE CUSTODY OF THE
BOSTON PUBLIC LIBRARY.



SHELF N^o

ADAMS

* 17012



MEMOIRES

ET

INSTRUCTIONS

POUR LES

AMBASSADEURS

OU

LETTRES ET NEGOTIATIONS

DE

WALSINGHAM.

Ministre & Secrétaire d'Etat, sous Elisabeth
Reine d'Angleterre.

*Avec les Maximes Politiques de ce Ministre, & des Remarques sur la vie des
principaux Ministres & Favoris de cette Princesse.*




CHEZ GEORGE GALLET, Directeur de l'Imprimerie
des

M. DCC.

* ADAMS 170.12 ✓

A M O N S E I G N E U R
G U S T A V E C A R L S O N ,
C O M T E D E B O R R I N G E N , S E I G N E U R D E
L I N D H O L M , & c .

M O N S E I G N E U R ,

 N ne peut faire attention à ce qui vous oblige de vous fixer en ces heureuses Provinces, qu'on ne reconnoisse combien la Fortune se plaît à disposer de toutes choses selon ses caprices. A peine aviez-vous dix ans, que ce magnanime & véritablement Grand Prince CHARLES GUSTAVE Roi de Suède, vous fut enlevé à la fleur de son âge, & dans un tems où sa vie vous auroit été si avantageuse, pour vous faire paroître sur le grand théâtre du monde avec l'éclat que vous méritez.

Pour vous faire porter, MONSEIGNEUR, le glorieux nom de son FILS, on prit un soin extrême après sa mort, de vous faire connoître les principales Cours de l'Europe; en quoi vous avez si excellemment réüssi, que ceux mêmes qui y ont été élevez & nourris toute leur vie, n'en connoissent pas mieux le fort & le foible, ni les plus particuliers intérêts.

Ayant ainsi employé dix ans en voyages, & aquis par ce moyen la parfaite intelligence des Langues vivantes de l'Europe, aussi bien que de la Latine, que vous possédez, MONSEIGNEUR, comme si elles

ÉPIÎRE DEDICATOIRE.

vous étoient naturelles, vous vintes en Hollande avec l'agrément de la Reine Mere, pour vous y trouver à portée des occasions de guerre, qui pouvoient exercer vôtre courage heroïque.

Les mouvemens du Nord vous ayant rapellé dans vôtre Patrie, & la paix étant ensuite survenue, vous ne pûtes éviter, MONSEIGNEUR, de vous trouver malheureusement confondu dans cette reünion générale des Terres du Royaume, qui vous priva du peu que la tendresse paternelle vous avoit laissé. Mais si d'un côté cela vous fut préjudiciable, vous eutes lieu de l'autre, nonobstant diverses ofres qui vous furent faites ailleurs, de vous redonner au Prince d'Orange, vôtre premier Maître; & en cela, MONSEIGNEUR, l'on sçait que vous suivites vôtre propre & naturelle inclination.

Ce Prince dont la vie est un prodige de merveilles, ayant été apellé aux Couronnes de la Grand'-Bretagne, vous fites la première Campagne d'Irlande; & une personne de distinction qui a l'honneur d'avoir part à vôtre bienveillance, vous a entendu dire, MONSEIGNEUR, que vous vous seriez fait un plaisir extrême de continuer à suivre ce Grand Prince, si vous n'aviez considéré, qu'il y a un certain âge dans la vie où il faut commencer à faire place à la jeunesse; & qu'à quarante ans passez ne trouvant plus de bienveillance à concourir avec celle de toutes les Nations de l'Europe, c'étoit pour vous une espèce de nécessité de vous consigner au repos.

Il est vrai, MONSEIGNEUR, que la Fortune vous devoit une autre destinée, mais il n'est pas moins vrai aussi, que depuis près de dix ans vous jouïssiez de ce repos d'une maniere bien digne d'envie, puis que c'est au milieu d'une belle & nombreuse Bibliothèque, assemblée avec autant de diligence, qu'elle est rare, bien choisie, & disposée avec un ordre & une methode qu'on ne peut assez admirer.

C'est là, MONSEIGNEUR, qu'environné pour toute pompe de vôtre seule & unique Grandeur, & de toutes les heroïques vertus qui brillent en vous, & qui ne sçauroient vous abandonner en quelque état de Fortune où vous pussiez être, vous consacrez à la lecture & à l'étude les précieux momens qui vous restent de la douce société que vous partagez avec Madame

ÉPI TRE DEDICATOIRE

dame vôtre tres-chere & tres-digne Epouse. Aussi ne sçauroit-on mieux souûtenir qu'elle fait l'éclat de la Maison de Schwartzenberg dont elle est sortie : Maison illustre par la qualité de Baron que l'Empereur Sigismond lui annexa l'an 1417. & qui s'est fait distinguer depuis en quelques-unes de ses branches, par celle de Comte, & même de Prince de l'Empire. On n'ignore pas qu'elle est sortie de la Franconie, & qu'elle portoit auparavant le fameux nom de Seinsheim, dont les Tombeaux qui furent demolis par les guerres au commencement du seizième siecle, la justifioient d'une antiquité de Noblesse non interrompüe avant le regne de Charlemagne. Comme c'est du même pays, MONSEIGNEUR, que vous tirez vôtre origine, faut-il s'étonner si vos cœurs se sont portez à s'unir, par cette douce simpathe qu'on conserve pour les lieux qui ont donné naissance à d'illustres Ancêtres ?

Que ne pourroit-on point dire là-dessus, si l'on vouloit parcourir les riches monumens qu'on trouve dans les plus anciennes Histoires ? Ou plutôt, MONSEIGNEUR, que ne pourrois-je point dire de vous, à vous considerer seulement du côté de l'état de vie que vous avez choisi, & par rapport à ce qui peut tomber sous la portée d'un homme de ma sorte ? Qui est-ce qui n'a vû, non sans une extrême admiration, que ni le soin des affaires domestiques, ni le tems que vous employez à la lecture, dont vous tirez mille fois plus de fruit que ne feroit un autre, par le don que la Nature vous a fait de la plus excellente & judicieuse memoire qui fut jamais ; d'autant plus belle & plus précieuse, qu'elle sçait faire un juste choix de ce qu'elle doit retenir, & de ce qu'elle doit oublier ; Qui est-ce, dis-je, qui n'a pas vû & admiré, que tout cela ne vous détourne pas d'un seul moment des ofices que vôtre genereuse bonté prodigue à tous ceux que vous honorez de quelque bienveillance ? Vous êtes le seul au monde, MONSEIGNEUR, qui sçavez trouver du tems pour tout. Actif sans jamais être embarrassé, parce que vous mettez un ordre exact & suivi à tout ce que vous avez à faire ; mais qui plus est, si diligent à prévenir vos amis, que vous laissez toujours infiniment en arriere, ceux mêmes qui sont dans une obligation indispensable, & qui ont le plus d'empressement à vous marquer

EPI TRE DEDICATOIRE

leur zèle & leur reconnoissance. La courtoisie & l'afabilité vous sont d'ailleurs si naturelles, qu'en cela vous n'avez jamais eu d'égal, ni n'en pouvez jamais avoir. Aussi vous aquerez-vous, MONSEIGNEUR, un empire si doux & si absolu sur tous les cœurs, qu'on se felicite de vous être attaché par un devouëment sincere & fidèle. La probité, vertu si rare dans tous les tems, se trouve en vous dans un degré si éminent, que les plus scrupuleux n'oseroient se comparer à vous. Mais ce qu'il y a de plus extraordinaire dans un homme d'une naissance aussi illustre que la Vôtre, & que je ne dois point taire, c'est, MONSEIGNEUR, le soin que vous prenez d'empêcher qu'on vous rende ce qui vous est si legitimement dû, & dont les fils legitimez des Rois jouissent sans contredit dans toute l'Europe, & dont aussi je ne serois pas en peine de produire des témoignages autentiques. Vous m'avez fait imposer là-dessus, MONSEIGNEUR, un si absolu silence, que je ne puis douter que la voix publique ne se récrie contre Vôtre extrême modestie. Il est vray qu'en cela loin de rien perdre de ce que vous êtes, c'est ajoûter à vos vertus un nouvel éclat de gloire & de grandeur qui vous rend inimitable. Combien de choses n'aurois-je point encore à dire, si j'osois en prendre la liberté? Mais que n'auroit-on point à publier, si la Fortune vous rendoit seulement une bien petite partie de la justice qui vous est dueë? J'ai en mon particulier de trop vifs ressentimens de toutes les bontez dont il vous a plu, MONSEIGNEUR, de m'honorer, pour laisser échaper l'occasion qui se présente, de mettre sous Vôtre protection la Traduction des Lettres & des Maximes Politiques d'un des plus integres Ministres d'Etat, & des plus habiles Negociateurs qu'on ait vû depuis long-tems, & dont vous connoissez mieux le merite que qui que ce soit. Sa Fortune ne fut pas heureuse; & cela même fait une partie considerable de son éloge. Recevez le donc, s'il vous plaît, en la Langue que je lui fais parler, comme un foible hommage de ma reconnoissance, de mon zele, & du tres-profond respect avec lequel je feray gloire de me dire toute ma vie,

MONSEIGNEUR,

Vôtre tres humble, tres-obeissant,
& tres-zelé Serviteur

LOUIS BOULESTEIS DE LA CONTIE.
PRE-

P R E F A C E.

ON donne ici une piece qu'on n'a jamais eu deſſein de faire imprimer ; ce n'eſt point une piece ſuſolée & forgée à plaifir, puis qu'elle a demeuré long-tems entre les papiers du Chevalier Dudley Digges, Maître des rôles, perſonnage d'une ſageſſe & d'une probité reconnus, & qui en a bien connu le prix.

Il n'y a point d'écrits qui ſe faſſent lire avec plus d'avidité & de plaifir que les lettres, & ſur tout quand elles regardent les affaires d'Etat, qu'elles ont pour Auteurs des gens ſages & illuſtres, & qu'elles voient le jour dans un ſiecle auſſi rafiné & auſſi politique que celui-ci. Cette vérité paroît par deux Volumes de lettres qui ont paru depuis peu ſous les titres de *Cabale*, & de *ſecrets de l'Empire*, & qui ont fait beaucoup de bruit. Quoiqu'il n'y ait au fond aucune liaiſon ni pour le tems ni pour les matieres, & que ce ne ſoit qu'une rapsodie des diverſes penſées que de morts de reputation ont eûes en différentes occaſions, elles n'ont pas laiffé néanmoins de plaire aux Curieux comme une perſpective qui preſente aux yeux une grande variété d'objets. On recevra pour le moins auſſi favorablement ce Recueil compoſé des Negotiations ſuivies du Chevalier François Walsingham durant trois ans qu'il a reſidé à la Cour de France avec le caractère d'Ambaſſadeur pour la miſterieuſe affaire du mariage de la Reine Elizaabeth avec deux Princes de la Maiſon de Valois ſucceſſivement. Les Lecteurs judicieux regarderont non ſeulement l'ordre & l'uniformité qui regnent dans cet ouvrage avec le même plaifir qu'on conſidere la vaſte perſpective qu'une Mer tranquille preſente à l'œil, mais les perſonnes de qualité qui ſeront deſormais appelées au ſervice des Princes & élevées à la glorieuſe dignité de Miniſtres en tireront de grands avantages. Quoique les Anglois ayent été juſqu'ici aſſez ſcrupuleux pour ne pas donner au public les Traitez & Negotiations de leurs Ambaſſadeurs, que nous ne connoiſſons à peine que par leurs armes qui ſont penduës aux Auberges où ils ont paſſé ; néanmoins les François & les Italiens qui ſe croient auſſi ſages & auſſi bons politiques qu'aucune Nation du monde, l'ont ſouvent fait. Nous voyons & liſons avec plaifir ces fortes d'écrits parce que nous y trouvons une relation des affaires, des tems, & des perſonnes, plus exacte & plus fidèle que celle que l'Histoire nous fournit, à moins que de grands Generaux & de grands politiques n'ayent le loifir, comme Ceſar & quelques autres, de mettre la main à la plume, & de tranſmettre de bonne foi à la poſterité les divers évenemens de leur ſiecle.

Ceux qu'on voit ici ſur la ſcene & qui parlent par leurs lettres, ſont la Reine Elizaabeth même, les Lords Leiceſter & Burleigh, les Chevaliers François Walsingham & Thomas Smith, gens qui avoient aſſez de capacité pour gouverner tout l'Univers : Mais les principaux Acteurs ſont Burleigh & Walsingham, deux des plus celebres Miniſtres que l'Angleterre ait jamais eu.

Pour la Reine que toute l'Europe a honorée ou crainte, je me contenterai de dire, qu'encore qu'elle ait eu aſſez de prudence pour bien choiſir ſes Serviteurs qu'elle ne recompenſoit pas largement non plus que ſon Grand Pere Henri VII. elle eut cependant le bonheur d'en rencontrer & de plus fidèles & de plus ſecrets que les Princes qui lui ont ſuccédé, nonobſtant leurs grandes liberalitez & la profuſion, ſ'il faut ainſi dire, qu'ils faiſoient de leurs tréſors.

Si jamais elle eût intérêt d'être bien servie ce fut dans l'importante Negotiation d'une Ligue & de son mariage avec la France; car elle avoit à faire à la Reine Mere Catherine de Medicis qui n'étoit pas moins habile qu'elle, & avec Charles IX. son fils, le plus dissimulé Prince qui ait jamais porté Couronne.

Quant au mariage, je doute que la France eût effectivement cette intention au sujet du Duc d'Anjou qui fut ensuite Henri III. Je croi plutôt qu'elle ne faisoit cela que pour amuser Elisabeth, & les Princes Protestans de France, & pour les attirer plus aisément dans le piège qu'on leur avoit tendu à Paris, je veux dire le barbare & sanglant massacre de la St. Barthelemi qui se fit en 1572. c'est à dire la seconde année de cette Negotiation; & cela avec tant de secret, que nôtre Ambassadeur tout penetrant qu'il étoit n'en apperçût jamais rien avec tous ses Espions & ses intelligences, que quand il s'y vit presque envelopé lui-même.

Pour le second Traité qui fut proposé en 1581. avec le Duc d'Alençon, je croi que la France agissoit tout de bon, & que les principaux Ministres d'Angleterre en faisoient de même à la reserve de Leicester qui avoit des prétentions sur le cœur de la Princesse. Mais quelles étoient les veritables intentions de Sa Majesté, c'est ce que je dois laisser indecis, & le regarder comme un secret doublement impenetrable tant parce qu'elle étoit femme, que parce qu'elle étoit Reine.

Quant à la haine irreconciliable qu'il y eut entre Elisabeth & la Reine d'Ecosse à l'occasion de la difference de la Religion, de la contrariété des intérêts de leur Etat, des Royaumes voisins, de l'émulation de la puissance, & peut-être aussi de la beauté; Démêlez dont tous les Princes de la Chrétienté s'entremirent les uns d'une maniere, les autres de l'autre, comme il paroitra par ces lettres, je ne scaurois mieux les comparer qu'à la querelle que les Poètes ont feint entre Junon & Venus qui troublèrent si souvent toute la famille des Dieux: En effet la Reine d'Ecosse ayant pris les armes d'Angleterre du tems de son premier Epoux, quoiqu'en suite elle tâcha de s'en excuser sur la contrainte & sur la soumission qu'elle devoit à l'autorité d'un Mari, ce fut — *Manet alta mente repostum*, & cet outrage ne pût jamais lui être pardonné qu'après qu'elle l'eut expié par son propre sang.

Quoique cela fasse la principale partie de la Negotiation, on y voit pourtant d'autres matieres importantes touchant les Protestans de France & d'Allemagne. Il y est parlé des affaires d'Irlande & des Pays-Bas, des Anglois fugitifs, des disputes sur le commerce, &c. Le tout si bien digeré & exprimé avec tant de clarté & de netteté, de simplicité & si peu d'ostentation d'esprit, que cela releve de beaucoup le merite de cet ouvrage au moins à l'égard de ceux qui connoissent une bonne main quand ils la voient. Si quelqu'un s'attache à démêler les chiffres qui se trouvent dans cet ouvrage, comme dit Robert Nanton dans son *fragmenta Regalia* parlant de ces mêmes lettres & negociations, il verra qu'ils contiennent les evenemens militaires de ce tems-là: mais je les laisse à déchiffrer à ceux qui ont & plus de loisir, & plus de penetration que moi, & je finis, par cette reflexion où entreront aisément ceux qui ont fait attention aux affaires, c'est que nôtre Ambassadeur a été des plus vigilans à chercher des avis sur la verité desquels on pût compter, & à bien examiner les personnes & les moyens qu'il mettoit en œuvre; combien il étoit ponctuel à suivre ses instructions dans les choses où on lui prescrivoit des bornes; combien circonspect & judicieux dans les cas où il avoit plein pouvoir, & avec combien de diligence il a tâché d'augmenter en toutes occasions la reputation & d'avancer les intérêts de son illustre Maîtresse. Octob. 1654.

A. H.

INSTRUCTIONS

INSTRUCTIONS

Pour François Walsingham Ecuyer, Ambassadeur extraordinaire de la Reine à la Cour de France, du 11. d'Août 1570. l'an 12. du Regne d'Elisabeth.

ELISABETH REINE,

Avant toutes choses vous vous entretiendrez avec le Chevalier Henri Norris 1570. nôtre Ambassadeur, au sujet de la Commission que nous vous donnons à présent, & nous voulons bien approuver tout ce que vous deux jugerez à propos de faire pour nôtre service. Quant à nos lettres au Roi de France & à la Reine Mere, ensemble les autres circonstances qui en dépendent, vous les delivrez & en userez suivant l'avis & la prudence de nôtre Ambassadeur.

La Negotiation que nous vous confions roule uniquement & principalement sur la matiere suivante qui sera la regle de toutes vos actions.

Nous souhaitons que le Traité entre le Roi nôtre bon Frere & les Princes de Navarre & de Condé, l'Amiral & les autres Sujets du Roi se fasse à la satisfaction de ces Princes & de leur parti, & de maniere qu'ils y trouvent leur sûreté, & qu'ils soient maintenus & conservez dans la liberté de leur conscience sur le fait de la Religion.

Et considerant qu'il y a des gens qui travaillent directement avec chaleur pour empêcher ce Traité, & que d'autres agissent sous main non pour le traverser, mais pour ruiner au bout du compte les Princes & leur parti en traitant de mauvaise foi, nous jugeons nécessaire de mettre toute sorte de moyens legitimes en usage pour ruiner des desseins si contraires, & procurer non seulement un Traité avantageux, mais aussi de longue durée, comme étant une chose que nous croyons avantageuse au Roi & à tout son Royaume. C'est pourquoi après que les Députez des deux Princes auprès du Roi vous auront instruit de l'état de la Negotiation de cette affaire, & quand il sera nécessaire que nôtre Ambassadeur & vous agissiez en nôtre nom auprès du Roi ou de la Reine Mere, nous voulons que vous declariez nos intentions de maniere que ce que vous direz serve de fondement sur lequel vous appuyerez ci-après les raisons que vous jugerez à propos de proposer au Roi.

Vous direz en premier lieu, que nous prions ardemment le Roi d'écarter tous les ombrages qu'on a tâché de lui donner jusqu'ici, ou qu'on pourra lui insinuer à l'avenir de nos intentions en ceci entre lui & ses Sujets, l'assurant que nous lui souhaitons & lui avons toujours souhaité autant de bien & à son Etat, que si nous étions sa propre sœur, & que nous n'avons jamais eu dessein de favoriser ses Sujets ni de les encourager à se rebeller contre lui ni à démembler sa Couronne. Vous direz cependant que pour lui parler franchement autant que la bonne amitié & l'honneur nous y engage indispensablement, nous aurions beaucoup de déplaisir de voir lesdits Princes & ceux de leur parti accablés ou oprimez par la partialité de leurs ennemis secrets pour la profession d'une Religion dont l'exercice leur a été accordé, d'autant mieux qu'ils n'ont jamais demandé au Roi que la liberté de jouir du benefice des Edits qui leur permettent la

1570. profession de leur Religion. Vous ajouterez à cela que sa Majesté ayant permis depuis long-tems qu'un si grand peuple ait été élevé dès sa jeunesse dans cette Religion sans croire se damner, & ne pouvant pas en changer, nous prions le Roi de prendre en bonne part nôtre franchise, & d'expliquer favorablement l'avis que nous prenons la liberté de lui donner, parce que nous souhaitons du bien à lui & à son Etat, & n'avons égard à ses Sujets qu'autant que nous le croyons nécessaire pour sa gloire, pour son bien, pour sa sûreté, pour le repos, pour la tranquillité, & pour l'avantage de ses Peuples.

Vous direz ensuite que nous avons examiné en partie les demandes qu'on nous a dit que ses Sujets lui ont faites avec toute l'humilité possible, & qu'en substance nous les reduisons spécialement à ceci. Premièrement que comme ses tres-humbles & tres-fidèles Sujets il leur redonne sa faveur & sa bienveillance; ce qu'il sied toujours tres-bien à un bon & grand Roi d'accorder; & leur permette par conséquent d'employer pour son service leurs vies, & leurs biens; ce qu'il est aussi avantageux à un Roi d'accepter. En second lieu qu'il leur soit permis de servir Dieu en exerçant la Religion Chrétienne suivant leur profession & le repos de leurs consciences; ce qui est tres-loiiable devant Dieu, & tres nécessaire à tous Sujets Chrétiens. Et enfin qu'on leur donne pour tout cela des sûretés meilleures en quelque maniere que celles qu'ils ont eu jusqu'ici; condition tres-importante, & à laquelle on doit avoir beaucoup d'égard pour l'entière conclusion du reste, & sans laquelle toutes les autres choses ne sont rien.

Dans ces tres humbles Requêtees présentées au Roi Très-Chrétien de la part de ses Sujets, c'est-à-dire de la part d'un si grand peuple de differens états, comme de Princes du sang, de grands Capitaines, d'hommes sçavans & bons pour le Gouvernement & pour le Conseil, de braves Soldats, de considerables Bourgeois, de riches Marchands, de femmes & d'enfans, & d'une infinité de gens d'un rang inferieur, il nous paroît que plus promptement il leur accordera sa protection, & leur donnera des assurances & des témoignages de sa bonté, comme un Pere doit faire à ses enfans, mieux s'en trouveront son repos, ses trésors, & sa puissance; ce que nous ne doutons pas que sa Majesté ne sente sans qu'il soit nécessaire de le dire. Aussi apprenons-nous avec joye qu'il est disposé de les recevoir en grace. C'est pourquoi vous direz qu'encore qu'il soit dans une grande jeunesse il n'est pas nécessaire de lui faire remarquer combien de miseres & de maux sont tombez en peu de tems sur son Etat pour n'avoir pas voulu accorder à ses Sujets leurs raisonnables demandes. Quoiqu'il y ait peut-être eu des personnes dures qui ayent trouvé à redire à une partie de leurs demandes, nous le prions de considerer combien il lui est important, glorieux, & avantageux de donner à son Royaume une paix si generale, & de se réunir à tant de Sujets utiles à son service; raison d'un si grand poids, qu'il ne doit écouter aucun sophisme qui puisse préjudicier à son Etat, & retarder la conclusion de la paix. Mais considerant que Sa Majesté est un Prince pour commander souverainement, & eux des Sujets pour obeir, & qui par conséquent doivent être naturellement dans la crainte, il vaut mieux les gratifier par des graces signalées & par des sûretés qui les contentent, que de leur refuser une partie de leurs demandes, & de les tenir dans le doute & dans un trouble d'esprit. De cette maniere personne ne se croira en sûreté: Le Roi craindra pour avoir refusé, & les Sujets pour n'avoir pû obtenir; & comme il arrive dans la maladie, la rechûte pour-

roit être très-perilleuse. Après que vous aurez agi auprès du Roi pour lever toutes les difficultés, vous direz aussi que nous promettons au Roi, & que nous voulons lui en donner des assurances, qu'après avoir fait assembler les Princes, & leur avoir donné des témoignages de sa bonté & de sa bienveillance au lieu de restreindre leurs demandes d'une manière qui les mécontente & qui les tienne dans l'incertitude que ce qu'on leur a accordé ne soit pas de longue durée, s'il arrive que quelques-uns d'eux contre leurs promesses & leurs soumissions, & contre les devoirs de véritables Sujets, entreprennent de troubler l'Etat directement ou indirectement, non seulement nous les condamnerons & les déclarerons criminels par toute la terre, mais nous les poursuivrons encore si le Roi le juge à propos comme s'ils étoient nos propres ennemis. 1570.

Quant aux choses particulières que les Députés des Princes vous prieront de demander, vous ferez bien de vous instruire à l'avance des moyens d'appuyer ces demandes, & d'avoir en main des raisons que vous puissiez faire valoir avec satisfaction, vous souvenant qu'en cela vous agissez pour nous qui sommes Reine.

Si l'on vous objecte que la liberté que nous demandons pour des Sujets de professer une Religion différente de celle du Roi, & contraire à celle qui est autorisée par les loix de l'Etat, ne s'accorde pas à la manière avec laquelle nous en avons usé en dernier lieu avec nos Sujets qui nous demandoient le libre exercice de la Religion Romaine contraire à celle dont nous faisons profession, vous répondrez que si l'on entend par là la dernière rébellion qui fut excitée l'année dernière dans le Nord de notre Royaume par les Comtes de Northumberland & de Westmerland. Premièrement qu'il est très-vrai qu'ils n'ont fait servir la Religion que de prétexte à leur rébellion. Vous pouvez ajouter en second lieu qu'on sçait bien, & que vous avez ordre d'avancer, que la principale cause de cette révolte a été l'ouvrage (vous ne direz pas de la Reine d'Ecosse) mais vous direz comme le sachant certainement, que ç'a été celui de ses Ministres en Angleterre & en Ecosse, & des principaux de la Noblesse de ce Royaume qui n'aiment pas la Religion Romaine.

3. D'ailleurs il est évident que les deux Comtes qui étoient les Chefs de cette rébellion n'ont jamais témoigné de répugnance d'exercer la Religion établie en ce Royaume par les loix; & que comme ils donnerent leur consentement lors qu'elle fut établie par l'autorité du Parlement, aussi ont-ils fréquenté les Eglises & assisté au service divin depuis le commencement de notre Règne sans faire la moindre difficulté ni témoigner le moindre mécontentement.

En 4. lieu que si eux ou quelques autres de nos Sujets demandoient la liberté de reconnoître l'autorité de l'Eglise de Rome de la manière que le Pape prétend en user comme il témoigne par ses Bulles & Decrets, il est si manifeste, & l'expérience qu'on vient d'en faire l'a si bien confirmé, qu'on ne peut accorder cela sans porter nécessairement le parti à se rendre coupable du crime d'infidélité, & par conséquent nous ne pouvons accorder rien de tel à aucuns Sujets de notre Royaume, à moins que de vouloir en même tems mettre notre Personne & notre Couronne à la merci des perfides. Par là paroît manifestement qu'il y a une notable différence entre la permission que les Sujets du Roi demandent pour l'exercice de leur Religion qui leur a été accordé jusqu'ici par les Edits, & la permission qu'il faudroit accorder à nos Sujets qui voudroient

3570. professer la Religion Romaine dans nôtre Royaume, & obeir aux Commandemens, aux Decrets, & aux Bulles du Pape. En éfet nous ne nous sommes jamais apperçûs que la Religion dont les Princes & leurs adherens font profession ait jamais préjudicié en rien ni au Roi ni à l'Etat, au contraire ceux qui la professent ont toujours tres-humblement & constamment reconnu & maintenu l'un & l'autre sans s'attacher à aucun autre faction, ni reconnoître aucune autre autorité que celle du Roi. Mais l'expérience nous a convaincus que ce n'est pas la même chose en Angleterre, aussi avons-nous puni selon leurs merites ceux de nos Sujets qui veulent ériger dans nos Etats l'autorité du Pape, & qui non seulement s'opposent manifestement & ouvertement à la nôtre, mais qui tâchent même à nous déposséder du Trône sur lequel la Providence nous a placez & maintenus; matiere si manifestement perilleuse, que ni nous ni aucuns de nos bons Sujets, bien loin d'y pouvoir jamais acquiescer, hazarderons volontiers dans cette querelle nos vies & nos biens, & nous en avons eu des preuves suffisantes par la promptitude avec laquelle on en a usé en dernier lieu dans toutes les parties de nôtre Royaume contre les Rebelles qui ont fait de la Religion Romaine le prétexte de leur rebellion. Voilà comme vous devez vous conduire en general dans la Negotiation que nous vous confions, ne doutant point qu'en cela & en toutes les autres choses qui regardent vôtre Commission vous ne vous joigniez volontiers à nôtre Ambassadeur que ses lumieres & son experience mettent tort en état de vous instruire de la maniere dont vous devez agir.

Si l'on vous fait quelque proposition au sujet de la Reine d'Ecosse, vous pouvez dire qu'avant vôtre départ, & deux ou trois jours après l'arrivée de Monsieur de Poincney auprès de nous, nous eûmes avis certain d'Ecosse, que le Lord Levinston Envoyé de la Reine d'Ecosse pour demander qu'on quittât les armes, & pour porter quelques Nobles à entrer en conference avec nous & avec elle sur les moyens de finir les troubles, avoit été avec le Duc de Châtelerault & autres à eux joints sur nos frontieres du côté d'Ecosse avant le vingtième du mois dernier, comme il paroît par ses lettres à nôtre Cousin le Comte de Suffex nôtre Lieutenant; & qu'il trouva tout le monde content du Traité conclu par nous avec l'Ambassadeur de France, & l'Evêque de Ross, & qu'il poursuivoit sa Negotiation avec tant de chaleur, que nous attendons tous les jours d'apprendre qu'on a desarmé de part & d'autre, & que des Députez des deux partis de ce Royaume viennent ici pour traiter & mettre la dernière main aux affaires de la Reine d'Ecosse. Si l'on vous dit quelqu'autre chose sur cela, vous répondrez que vous n'avez pas d'ordre.

Après que vous aurez eu audience du Roi, & que vous serez entré en Negotiation & l'aurez poussée autant que nôtre Ambassadeur & vous l'aurez jugé à propos, vous nous en donnerez avis avec toute la diligence possible: Et si nôtre Ambassadeur & vous trouvez que trop de precipitation & de facilité de la part des Députez dans la Negotiation puisse préjudicier à la cause & la mettre en peril, nous croyons qu'il est bon de les porter à être fermes autant que la Politique pourra le permettre, sans leur donner néanmoins de nouveaux secours d'argent, aimant mieux les appuyer à demander leurs sûretés avec plus de chaleur. Signé

Cecil.

LETTRES



LET TRES

ET

NEGOTIATIONS

DE

WALSINGHAM.

LET T R E I.

A Walsingham Ecuyer &c.



MONSIEUR, l'Ambassadeur de France a envoyé ici un de ses Domestiques pour demander audience à Sa Majesté; & cet homme dit que c'est pour lui donner avis de la conclusion de la paix qui fut publiée Jeudi dernier. Je n'ai pû en parler ce matin à Sa Majesté, & j'ai jugé à propos de vous en donner avis afin que vous ne passiez pas outre jusques à ce que je l'en aye entretenuë, & que je vous fasse sçavoir si elle veut que vous en demeuriez là, ou que vous continuyiez vôtre voyage avec d'autres instructions. Je fais des souhais pour vous. De Chenys ce Dimanche matin 13. d'Août 1570.

Guillaume Cecil.

LET T R E II.

En réponse à Mr. Cecil premier Secretaire de Sa Majesté.

SUIVANT celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire je demeurerai ici jusques à ce que j'apprenne de vous de quelle maniere Sa Majesté veut disposer de moi,

2
1570. & sans vous fatiguer par une plus longue lettre je demeure vôtre tres. &c. De Londres ce 13. d'Août 1570.

F. Walsingham.

L E T T R E III.

A Walsingham Ecuyer &c.

ELISABETH R.

Fidèle & bien aimé Salut. Nous avons reçu aujourd'hui des Lettres du Roi de France qui nous ont été renduës par son Ambassadeur, & qui font mention de la paix conclüe avec ses Sujets; & de la maniere que ce Ministre parle, il compte qu'elle fut publiée à Paris le 11. de ce mois; cependant comme nous ne comptons pas entierement là-dessus, nous jugeons à propos que vous poursuiviez vôtre voyage avec ordre, que si la paix n'est pas conclüe quand vous arriverez, vous agissiez suivant vos instructions; mais si elle est conclüe vous rendrez en main propre au Roi de France les lettres que nous vous envoyons aujourd'hui, & par lesquelles nous lui mandons que nous vous avons déjà dépeché pour le prier de faire une bonne fin avec ses Sujets, & qu'apprenant par son Ambassadeur que l'afaire est terminée, nous vous avons donné ordre de continuer vôtre voyage pour le feliciter principalement du plus grand avantage que Dieu pouvoit lui accorder, en le reconciliant avec ses Sujets. Ainsi nous vous ordonnons de lui témoigner par toutes sortes de belles paroles la joie que nous en avons, & de lui offrir tout ce qui dépend de nous pour maintenir cette union. Nous voulons aussi que par le moyen de nôtre Ambassadeur vous fassiez entendre à l'Amiral & à ceux de son parti à quelle intention nous vous envoyons dans cette conjoncture, & que vous leur fassiez connoître combien nous avons de soin d'eux, & avec quel empressement nous ferons volontiers tout ce qui dépendra de nous & qui sera raisonnable pour leur conserver les avantages de cette paix. Vous leur ferez comprendre que c'est principalement pour l'amour d'eux que nous vous envoyons maintenant. Donné sous nôtre Sceau à Henly le 15. d'Août 1570. le 12. de nôtre Regne.

L E T T R E IV.

Au premier Secretaire touchant ce qui s'étoit passé le 28. d'Août entre lui & le Roi.

C O P I E.

MONSIEUR, je vous prie de dire à Sa Majesté, que le Roi a fort bien reçu sa felicitation, & l'a regardée comme venant d'une bonne Sœur & d'une voisine pleine

pleine de bonne volonté, qui lui a toujours souhaité du bien & de la prospérité, (ce sont ses propres termes.) Après avoir fait au Roi mon compliment de félicitation, la Reine Mere s'étant informée de l'état de Sa Majesté m'a demandé comment se portoit la Reine d'Ecosse? J'ai répondu qu'à mon départ elle se portoit fort bien, & que je n'ai pas appris depuis qu'il lui soit arrivé aucun mal. Elle s'est informée ensuite de son état présent; j'ai répondu suivant mes instructions qu'à mon départ elle paroïssoit fort contente. Sur cela elle a protesté qu'elle étoit si persuadée de la clemence de Sa Majesté, qu'elle étoit très-convaincue, que si la Reine d'Ecosse recevoit des duretés ce seroit plutôt l'ouvrage de ses Ministres que celui de Sa Majesté. J'ai répliqué que j'étois bien aise d'apprendre qu'elle eût si bonne opinion de la Reine ma Maîtresse, mais que d'un autre côté j'étois bien fâché qu'elle la crût capable de se laisser mener par ses Ministres ou Conseillers, & de faire à leur instigation à l'égard de la Reine d'Ecosse ou de qui que ce soit, quelque chose d'incompatible avec l'honneur, puis qu'elle avoit & assés de capacité & assés d'âge pour mener & non pour être menée. Je la priai donc au nom de Sa Majesté d'accorder à la Reine ma Maîtresse une chose qu'on ne voudroit pas refuser à la moindre personne de France, qu'elle reservât toujours une oreille à une Princesse qui dans toutes ses démarches par rapport à la Reine d'Ecosse a eu tant d'égards à l'honneur, qu'elle est fort en état de se justifier non seulement auprès du Roi son bon Frere, mais aussi auprès de tous autres Princes. Elle fit alors de grandes protestations de son indifférence, & asséura qu'elle n'avoit pas moins de bonne volonté pour Sa Majesté, qui me fait l'honneur, dit-elle, de m'appeler Mere, que pour la Reine d'Ecosse sa Belle-fille, & ainsi en souhaitant sa liberté je le fais autant, dit-elle, par rapport au repos de la Reine vôtre Maîtresse, que par aucune autre considération; repos qui s'asfermira difficilement tant que la Reine d'Ecosse demeurera prisonniere. Voilà, Monsieur, tout ce qu'elle me dit à l'égard de la Reine d'Ecosse. Elle me parla en particulier, & pendant que le Roi s'entretenoit avec Milord l'Ambassadeur. Ensuite elle obligea le Roi de me parler sur le même sujet. Je lui representai suivant mes instructions l'état des affaires de la Reine d'Ecosse, & il en parut satisfait. Il me dit qu'il souhaitoit que la Reine sa bonne Sœur suivant sa clemence naturelle eût pitié d'elle, & finit promptement & favorablement pour elle. Je répondis que je ne doutois pas que Sa Majesté ne fit pour sa satisfaction tout ce que sa gloire & sa seureté pourroient lui permettre. Il protesta là-dessus qu'il ne demandoit rien autrement. Après vous avoir communiqué l'effet de ma négociation afin que vous ayez la bonté d'en informer la Reine, je demeure &c. De Paris le 29. d'Août 1570.

F. Walsingham.

P. S.

Suivant l'ordre de Sa Majesté & le secours de Monsr. l'Ambassadeur j'ai fait avvertir Monsieur de Cavanés, l'un des Députez des Princes que Sa Majesté ne m'a envoyé ici que pour leurs interêts principalement. Ils le sçavoient si bien déjà, que

4
1570. j'apprens qu'il vient un Gentilhomme de la part de la Reine de Navarre, & des autres Grands, le Roi le sçachant bien, pour remercier Sa Majesté de la faveur qu'elle leur a témoignée dans leurs troubles. Voilà, Monsieur, tout ce que vous aurez de moi pour le present.

WALSINGHAM

LETTRE V.

Au Comte de Leicester.

MILORD, comme je ne doute pas que Monsieur l'Ambassadeur ne vous ait informé de l'état où les choses sont ici, il seroit inutile de vous en entretenir.

Le Roi a fort bien reçu la felicitation que je lui ai faite. Il paroît de bonne volonté pour la Reine ma Maitresse, & pour la paix il promet de l'observer inviolablement, à quoi répond fort bien ce qu'il a fait jusqu'ici. Depuis qu'il est ici il a severement rabroué plusieurs fois les mutins de Paris. Il les a accusez d'être dedaigneux; il leur conseille de changer de maniere de vivre, & dit qu'il leur fera connoître qu'il est Roi: Et comme il a besoin pour cela que l'Edit soit bien observé, il leur commande expressément de prendre garde qu'il le soit.

Il a recommandé la même chose aux Presidens du Parlement de Paris, qui ne paroissent pas encore de bonne intelligence avec lui; car le Roi les ayant voulu faire jurer d'observer l'Edit ils l'ont refusé disant, qu'en prenant possession de leurs charges la coûtume est qu'ils prêtent serment d'observer tous les Edits de cette nature que le Roi fera. Je ne sçai qu'elles seront les suites de ce refus. Le Roi leur a dit qu'ils ont fait plus de cas des passions de quelques-uns de ses Conseillers, que de son autorité: Aussi les a-t'il asseurez avec serment, que s'ils n'agissent autrement il se pourvoira de nouveaux Presidens, & les châtera comme ils meritent pour servir d'exemple aux autres.

Autant que j'en puis juger par les conversations que j'ai eues avec des personnes sensées depuis le peu de tems que je suis ici, cinq raisons me font croire que la paix fera de durée. Premièrement le penchant du Roi, ses besoins, ses plaisirs, ses mécontentemens contre certains Membres de son Conseil, & la faveur qu'il témoigne tout de nouveau aux autres.

Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'il a du penchant à la paix: Il l'a toujours eu comme l'assurent tous ceux qui l'ont bien étudié; & partant on doit esperer que la paix sera longue.

Ses besoins sont de deux fortes; premierement il manque d'argent pour soutenir les dépenses d'une plus longue guerre: secondement ceux qui l'ont servi durant ces guerres en sont si las à ce qu'on croit, qu'il y auroit bien de la peine à les obliger à les continuer.

Les plaisirs & la guerre sont directement contraires; & comme il aime extrêmement les plaisirs on conclud qu'il sera bien difficile de lui faire faire rien qui puisse les traverser.

Il est toujours mécontent de la Maison de Guise, qui a été l'allumete & l'appui de cette guerre ; & quoique le Cardinal de Lorraine ait vû le Roi depuis peu il n'est rentré ni dans la faveur ni dans les affaires. 1570.

Montmorenci qui a le plus contribué à faire faire la paix s'insinue de plus en plus dans la faveur. Il est à present le tout puissant à la Cour, & on lui a rendu le Gouvernement de Paris : D'ailleurs il a supplanté Monluc, Messieurs Descars & de la Valette, & s'est mis en leurs places &c.

Voilà, Milord, sur quel fondement je juge que cette nouvelle paix sera de durée. Je ne trouve que trois raisons qui puissent faire douter de cela.

On croit premierement que le mariage avec la fille de l'Empereur peut lui ôter le penchant qu'il a pour la paix.

2. On prend ombrage des grandes conferences qui se font entre la Reine Mere & le Cardinal, & on les regarde comme des acheminemens à une nouvelle guerre.

Enfin tout le monde craint que Monsieur ait de la peine à se refondre à vivre comme Sujet, étant déjà Roi de reputation. Cependant il semble de l'heure qu'il eff que les mécontentemens du Roi soient les siens ; mais on ne voit aucune apparence que cela dure.

J'ai tâché sous main de découvrir quelque chose touchant le secret que vous m'avez appris, mais il n'y a pas eu moyen. Quoique cela soit dangereux je prie Dieu qu'on n'entreprenne rien qui le soit davantage, & qu'on puisse executer avec plus de facilité.

Après ce que je viens de dire je vous laisse juger de l'esperance & de la crainte de la continuation de la paix. Quel que puisse être le dénoüement de cette Tragedie je prie Dieu que tout arrive pour sa gloire. Je vous recommande à sa protection, & je suis tres-humblement &c. De Paris le 29. d'Août 1570.

F. Walsingham.

L E T T R E V I.

A Mr. Cecil premier Secretaire d'Etat.

MONSIEUR, ma negociation étant faite, & ne sçachant si je dois m'en retourner sans en attendre l'ordre, j'ai enfin conclu qu'il étoit mieux d'attendre les ordres de Sa Majesté que de m'en retourner au hasard. Je vous supplie donc, Monsieur, de me faire sçavoir sur cela la volonté de Sa Majesté. Je ne vous dis rien de l'état où les choses sont ici parce que je sçai que Monsieur l'Ambassadeur vous en a pleinement informé : Ainsi sans vous fatiguer davantage pour cette fois je demeure tres-humblement &c.

F. Walsingham.

L E T T R E VII.

*A nôtre fidèle & bien aimé François Walsingham Ecuyer, à present
à la Cour de France pour nos affaires.*

ELISABETH R.

1570. **F**idèle & bien aimé Salut. Nous voyons par vos lettres écrites de Paris à nôtre Secrétaire le 29. du passé, avec combien de diligence & d'ordre vous vous êtes acquitté de la Commission que nous vous avons donnée. Cela nous fait d'autant plus de plaisir que nous voyons par là qu'avec la capacité que vous avez vous pouvez dans la suite nous rendre des services plus importants. Vous voulez sçavoir entr'autres choses si nous souhaitons que vous reveniez ou que vous fassiez un plus long séjour : nous vous dirons que comme nous vous avons choisi pour nôtre Ambassadeur auprès du Roi de France nôtre bon Frere en la place du Chevalier Henri Norris que nous avons dessein de rapeller au plutôt, nous serions bien aises, pourvû que cela ne vous incommodât pas, que sans avoir la peine de revenir ici vous demeurassiez pour cet éfet où vous êtes. Si vous le pouvez nous vous enverrons nos Lettres de Creance pour le Roi aussi-tôt que vous nous en aurez donné avis, afin que vous agissiez auprès de lui en qualité de nôtre Ambassadeur. Cependant si vos affaires vous obligent à revenir avant que vous puissiez nous rendre service de delà, nous serons bien aises que vous partiez au plutôt pour vous preparer avec toute la diligence qui vous sera possible à retourner pour nôtre service. Donné sous nôtre Sceau à Rycot le 7. de Septembre 1570. l'an 12. de nôtre Regne.

L E T T R E VIII.

*A nôtre tres-fidèle & bien aimé le Chevalier Henri Norris nôtre
Ambassadeur auprès de nôtre bon Frere le Roi de France.*

ELISABETH R.

Fidèle & bien aimé Salut. Monsieur Moulinet qui vient d'arriver ici nous a non seulement apporté diverses Lettres du Roi de France nôtre bon Frere & de la Reine Mere, par lesquelles ils nous prient expressément d'en user avec la Reine d'Escosse comme sa qualité de Reine merite, de la mettre en liberté, & de lui donner secours pour la rétablir dans son Royaume & dans l'autorité qui lui est due, mais en même tems ce Ministre suivant le pouvoir que ces Lettres lui donnent nous a enfin fort pressé là dessus, & nous a dit qu'en ce faisant nous obligerions beaucoup le Roi son Maître, & serions une action glorieuse pour nous, & plusieurs autres choses

choses pour nous porter à faire ce que Monsieur Moulinet avoit ordre de nous demander. 1570

Nous avons répondu à cela en peu de mots suivant le tems que nous avons , & de la maniere que nous avons jugé à propos pour contenter le Roi & la Reine Mere : Mais comme Monsieur Moulinet continuë à nous solliciter , & qu'il nous a demandé avec empressement de répondre à nôtre bon Frere , nous avons dit que nous n'avions pas le tems de faire une réponse telle que la chose meritoit , mais qu'en peu de tems nous lui ferions sçavoir nos intentions par nôtre Ambassadeur , & que nous esperions que le Roi & la Reine Mere les trouveroient raisonnables.

Nous voulons donc que vous leur parliez au plutôt , & que vous leur disiez , qu'à cause de la longueur & de la varieté des choses que nous vous avons donné ordre de dire , & de peur que vous n'ayez de la peine à les exprimer avec l'ordre & la netteté que vous souhaiteriez ; vous demandez permission au Roi & à la Reine de leur lire le Memoire que vous avez tourné en François , chose ordinaire en cas pareil à l'Ambassadeur de Sa Majesté , & qui ne doit point être desapprouvée , & principalement en vous qui vous servez de leur langue , & non de la vôtre , difèrent en cela de leur Ambassadeur qui a la commodité de se servir de sa langue naturelle. Si cela vous est accordé nôtre intention n'est pas quand vous aurez lû que vous donniez copie de vôtre discours à moins qu'on ne vous le demande pressamment. Vous direz ce qui suit.

Que nous avons examiné les Lettres de leurs Majestez qui nous ont été rendues par Monsieur de Moulinet , ensemble l'explication qu'il nous a donnée du contenu des mêmes lettres suivant le pouvoir à lui donné. Vous demandez en substance que nous traitions la Reine d'Ecosse aussi favorablement que le merite une Reine de sa qualité , & que nous lui aidions à se rétablir sur son Trône & à se faire obeïr de ses Sujets. Quoique nous ayons satisfait Monsieur de Moulinet par le peu que nous lui avons répondu sur le champ , & que nous ayons souvent fait la même chose à vos Ambassadeurs en plusieurs occasions ; cependant ne sçachant comme ils ont conçu nôtre réponse , de quelle maniere ils en ont fait le rapport au Roi nôtre bon Frere , & comment il en a été satisfait. Comme nous souhaitons qu'il le soit en tout ce qu'il demande de raisonnable suivant la bonne amitié qui est & qui doit être entre nous , nous avons jugé à propos de faire informer plus amplement le Roi & la Reine Mere de tout ce que nous avons fait & pensé au sujet de la Reine d'Ecosse , ne doutant pas qu'après qu'ils l'aurent considéré sans prévention , il ne leur paroisse que nous n'ayons jusqu'ici rien fait de contraire à l'honneur & à la raison , rien à quoi nous n'ayons été portées par une necessité pressante , nij rien que tout Prince n'eût fait comme nous , ne croyant pas au reste donner sujet de mécontentement au Roi nôtre bon Frere en regardant sa demande sur le pied qu'elle a été faite. Nous le ferons donc par un pur motif de bonne volonté ayant égard à l'amitié mutuelle qui est entre le Roi & nous , & nullement par aucune necessité qui nous oblige à rendre compte de nos actions à qui que ce soit : ainsi nous ne doutons pas que le Roi ne regarde ceci comme une démarche d'amitié.

Et avant que leurs Majestés sçachent ce que vous avez à leur dire de nôtre part ,
 nous

1570. nous les prions de bon cœur comme bon Frere & bonne Sœur, qui nous ont promis une bonne & parfaite amitié, non seulement par leurs Lettres, mais aussi par leurs Ambassadeurs, de vouloir vous écouter en Prince & Princesse à qui la chose est indifferente, sans se departir de leur affection, ni tourner leur jugement aux instigations de gens qui sont naturellement plus affectionnez à la personne de la Reine d'Ecosse, qu'à la verité de la chose. Cela vous ayant été accordé, & on ne peut pas le refuser avec honneur, principalement entre amis, car nous les regardons l'un & l'autre comme tels, nous ne doutons pas de voir, qu'au lieu de la demande ou de la plainte qu'on nous a faite, il se trouvera que ce que nous avons fait merite des loüanges & des remercemens, & qu'on ne trouvera pas mauvais à l'avenir si nous n'accordons pas simplement ce qu'on nous demandera. Après que le Roi & sa Mere nous auront accordé cette raisonnable demande, vous continuerez & direz :

I. Que nous prions nôtre bon Frere de considerer quelle partie de sa demande nous avons déjà accordée, & ensuite celle à laquelle nous n'avons pû encore nous rendre: Il verra pour lors pour quelles justes raisons nous refusons d'aquiescer au reste de sa demande de la maniere qu'elle est conçûe, où l'on souhaite que nous traitions la Reine d'Ecosse avec toute l'honnêteté & tout l'agrément que merite une Reine de sa qualité. La verité est que depuis sa fuite dans nôtre Royaume, où elle a échapé un évident danger de la vie, nous l'avons toujours fait servir honorablement par des personnes de qualité, & des anciennes Familles de nôtre Royaume; nous l'avons entretenüe à nos dépens avec les Seigneurs & Dames d'Ecosse qu'elle a choisi pour lui tenir compagnie, & lui avons donné des maisons pour la commodité & pour le plaisir autant que la nature du pays la pû permettre. Nous sommes contraintes de dire pour nous mêmes en cela un peu plus que nous ne voudrions: Mais pour répondre aux calomnies, nous sommes informez de bonne part que tant qu'elle a demeuré en Ecosse vivant à sa fantaisie, elle n'a eu la plûpart du tems ni plus de divertissemens pour la conservation de sa santé, ni plus d'abondance, ni plus de bonne chere; mais souvent moins & plus au dessous de sa qualité, comme il est bien connu de tous ceux qui sçavent ce qui s'est passé à ces deux égards. Nous sommes certaines qu'il ne se trouvera pas qu'on lui ait rien retranché du necessaire, qu'on ne l'ait traitée avec toute sorte d'honnêteté & de faveur, ou pour mieux dire il paroîtra que les rapports qui ont été faits sont faux; en quoi on nous a fait beaucoup d'injustice que nous n'avions pas meritée; & le Roi nôtre bon Frere & sa Mere n'ont pas été peu abusez par des faussetés de cette nature.

Si l'on trouve mauvais qu'elle n'ait pas été traitée comme une Reine de sa qualité. Si l'on entend par là qu'en la servant on ne lui a pas fait les honneurs qui sont deus à une Reine, c'est à elle même qu'elle doit s'en prendre, puisqu'elle a toujours été servie, & l'est encore, par ses propres Domestiques. Ce n'est pas que nous ne soyons persuadées que ses Domestiques n'ont pas fait leur devoir à son égard comme elle l'auroit souhaité; au moins pour dire la verité nous apprenons de personnes dignes de foi, qu'ils la servoient en Ecosse avec moins de respect, qu'ils n'ont fait ici. Quant à ceux de nos Officiers qui ont été auprès d'elle, nous croyons que personne ne leur a défendu de faire leur devoir d'une maniere conforme à son état,

à moins

A moins qu'elle même ne les ait quelquefois quittez par honnêteté d'une partie de ce qu'ils devoient faire. Pour nous quelques chagrins que nous en ayons reçu à diverses reprises, nous avons toujours eu soin que sa personne fût honorablement traitée, & qu'on n'oubliât rien pour la conservation de sa santé, croyant qu'il étoit de nôtre honneur d'en user de cette maniere avec une Princesse affligée, & qui s'étoit jetée dans nôtre Royaume comme elle avoit fait.

Mais si nous n'accordons pas le reste qu'on nous demande, c'est-à-dire de la secourir de tout nôtre pouvoir pour la rétablir dans son Royaume, nous comptons de faire voir manifestement, que de consentir à cela de la maniere qu'on le demande, ce seroit non seulement une grande folie & une dangereuse démarche pour nôtre Etat, mais même contraire au sens commun; & une faute si grossiere, qu'il n'y a ni Prince ni particulier tant soit peu sensé qui pût se résoudre à la faire s'il en considéroit bien les circonstances. Quoiqu'il y ait dans le monde plusieurs choses bien connues & capables de soutenir ce que nous disons, cependant le commencement de ces choses n'a pû être connu du Roi nôtre bon Frere, à cause de sa jeunesse. Et quoi qu'elles ayent été bien connues à la Reine Mere; cependant comme elle a été occupée depuis par des affaires fâcheuses, ou par les continuelles sollicitations de la Reine d'Ecosse, ou que depuis le Roi Henry son illustre Epoux, & son fils François aussi Roi, le tems peut avoir effacé la plûpart des choses, ou du moins altéré son jugement; ou dérobé une partie de son attention pour celles dont elle se souvient encore, nous ferons le plus brievement qu'il nous sera possible la recapitulation d'un grand nombre d'évenemens & d'offenses, & sur tout nous parlerons de faits qui se sont passez du tems du Roi Henri, ou du Roi François second, & qui n'alloient pas à moins comme tout le monde sçait, qu'à ébranler nôtre Couronne. Nous allons vous mettre tout cela devant les yeux pour montrer que la conduite de la Reine d'Ecosse à nôtre égard auroit deû nous obliger d'en user avec elle tout autrement que nous n'avons fait jusqu'ici.

Premierement le Dieu tout puissant ne nous eut pas plutôt mis sur le Trône, qu'elle fut la premiere comme il est de notoriété publique à former des pretentions sur nôtre Royaume & sur nôtre Couronne. Comme toutes les nations de la Chrétienté sçavent les moyens qui ont été employez pour avancer & maintenir, pour suivre & publier ces pretentions, il seroit inutile de le dire. Si nous entrons dans le détail pour informer le Roi nôtre bon Frere de toutes ces particularitez, quelque part qu'y ayent eu le Roi son Pere & le Roi son Frere, & quelque part qu'il y doive prendre par consequent; cependant nous sommes persuadées qu'il demeureroit d'accord en lui-même, qu'on n'en a pas bien usé avec nous. Mais pour écarter ces objets desagreables, comme depuis la mauvaise volonté que la Reine d'Ecosse nous a témoignée du tems du Pere & du Frere du Roi nôtre bon Frere la mort de ces Princes a été suivie d'une reconciliation que nous observons constamment, nous passerons tout sous silence, & ne parlerons que de ce qu'elle a fait depuis la mort du Roi François son Epoux du tems qu'elle étoit en liberté.

Nous lui envoyâmes un Ambassadeur, & étant en France nous demandâmes en consequence d'un certain Traité de paix conclu en Juillet 1560, par bonne & suffi-

1570. fante commission du Roi François second son Epoux , & de la Reine elle même, sous les sceaux respectifs d'Ecosse & de France, nous demandâmes, dis-je, la confirmation de ce Traité conclu & arrêté par les Ministres qu'ils avoient autorisez pour cela.

Ce Traité portoit qu'il y auroit entre nous & elle une bonne & sincere amitié, & les articles ne lui, étoient pas moins avantageux qu'à nous. Il fut spécialement convenu qu'elle s'abstiendroit à l'avenir de nous faire aucun outrage, & de former aucune prétention sur nôtre Couronne, comme elle avoit fait ci-devant. On éluda nôtre demande, & on prit le parti de temporiser sans alleguer rien qui fût contraire à nôtre droit, ou qui pût soutenir les prétentions de la Reine d'Ecosse. Mais étant veuve, & gouvernant seule le Royaume d'Ecosse, elle voulut faire venir quelques-uns de sa Noblesse & de son Conseil, à l'arrivée desquels elle promettoit de confirmer le Traité. Nous ne le desapprouvâmes pas fort. Peu de tems après quelques-uns de ses Seigneurs & Conseillers Ecossois vinrent la trouver. Elle fut souvent sollicitée par l'Ambassadeur qui avoit commission de le faire, de se souvenir de sa promesse, & il lui offrit de lui donner le reciproque de nôtre part sous nôtre grand Sceau. On temporisa encore, & elle remit la chose à son retour en Ecosse qu'elle disoit n'être pas éloigné, assurant qu'alors elle ne manqueroit pas de confirmer le Traité. Quoique ces delais ne fussent pas propres à entretenir l'amitié, mais capables au contraire de produire des ombrages, augmentez par quelques autres intrigues qui se découvrirent alors, cependant comme nous souhaitions de la faire venir dans nos Etats, & qu'elle vécût avec nous en bonne voisine, nous ne témoignâmes pas beaucoup de mécontentement de ces delais. Etant de retour en Ecosse nous lui envoyâmes des Ambassadeurs, & lui demandâmes souvent la même chose en lui offrant toute sorte de bonne amitié: mais comme elle eut recours aux mêmes delais sous prétexte qu'elle n'étoit pas entièrement rétablie dans son Royaume, nous prîmes patience pour ce coup quoique nous eussions de grands sujets de mécontentement, & ne laissâmes pas dans la suite de lui rendre plusieurs bons offices en lui envoyant souvent des Ambassadeurs pour la visiter, & lui offrir toute nôtre amitié. Nonobstant toutes ces avances d'honnêteté & de bons offices il arriva qu'un jeune Seigneur nôtre parent proche, élevé à nôtre Cour, & nommé le Lord Darlie, fut secretement sollicité de passer en Ecosse sous prétexte d'y briguer certaines terres, &c. Il ne fut pas plutôt en Ecosse sans nous avoir notifié son départ, que suivant ses anciennes intrigues que nous n'ignorions pas entièrement, quoique nous ne fissions pas semblant d'en avoir aucun ombrage, elle l'accepta tout à coup pour Epoux, & se fiança brusquement avec lui, parce qu'elle le croyoit propre à exciter dans nôtre Royaume des troubles dont elle pourroit tirer avantage, & ainsi contre l'avis des plus Sages de son Conseil, & par conséquent contre nôtre gré & volonté, elle se maria avec toute sorte de précipitation. Ce mariage étant fait on chercha les moyens en Ecosse de mettre en œuvre Darlie, & de le faire servir d'instrument pour troubler nous & nôtre Royaume en cabalant non seulement avec quelques uns de nos sujets, mais aussi avec certains étrangers, - autant que le pouvoir de la Reine & de son Epoux nôtre Sujet naturel, pût s'étendre. Plusieurs de leurs intrigues vinrent à nôtre connoissance, & échoüèrent.

rent. Nonobstant tout cela la Reine ayant eu un fils de ce mariage, la nature nous obligea de mettre sous les pieds tous nos sujets de mécontentement. Nous envoyâmes pour Ambassadeur le Comte de Bedford pour assister de nôtre part au batême de l'Enfant dont nous fûmes Mairaine. En ce tems là nous eûmes avis qu'elle étoit brouillée avec son Epoux : & quoiqu'il nous eût vivement offensées nous fûmes touchées de la mauvaise intelligence qu'il y avoit entr'eux, & craignant que cette division n'eût de fâcheuses suites, nous donnâmes ordre à nôtre Ambassadeur d'employer tous les moyens possibles pour les raccommoier. Mais elle étoit si degoutée de son Epoux, que tous les soins de nôtre Ministre furent inutiles, quoique le mari, à ce que nous avons entendu dire, fit toute sorte d'avances & de soumissions pour regagner la bienveillance de sa femme. Nous la fîmes encore solliciter de faire ce qu'elle devoit & par justice & par honneur, & qu'elle avoit si souvent remis, c'est-à-dire de confirmer le Traité ci-devant conclu, & lui envoyâmes en même tems le reciproque signé de nôtre main & scellé de nôtre Sceau. Ce fut alors qu'elle commença d'alleguer une raison dont on n'avoit plus entendu parler; ce fut de dire qu'il étoit douteux par certaine Clause du Traité, que le droit qu'elle pretendoit avoir après nous & les enfans venus de nous fût hors de toute atteinte & de tout préjudice. Sur l'avis que nous en eûmes nous fîmes répondre, que s'il y avoit quelque chose de pareil nous consentions qu'on l'ôtât du Traité, & qu'on ne la sollicitât point à confirmer une telle Clause. Mais cette réponse ne l'ayant point satisfaite; chose fort étrange & fort déraisonnable, on inventa un nouveau sujet de retardement, & elle dit qu'elle envoyeroit bien-tôt un Ministre en Angleterre pour traiter sur cela avec nous, & mettre la dernière main à ce que nous demandions : mais cette promesse non plus que les autres n'aboutit à rien. Quelque grand sujet de mécontentement que nous eussions, comme tout homme desintéressé peut le voir, & quoique nous vissions clairement à quoi tendoient ces temporisemens pleins d'ingratitude, & même dangereux à moins que nous ne prissions garde à nous; cependant une misérable affaire lui étant arrivée bien-tôt après, c'est-à-dire son Epoux dont elle étoit fort mécontente, ayant été cruellement étranglé & barbarement assassiné, & le principal Assassin nommé le Comte Bothewel qui avoit une femme vertueuse, & d'une Maison illustre, ayant été hautement accusé de ce meurtre, elle avança ce Bothewel aux plus hautes dignités, & lui donna plusieurs terres considerables, immédiatement après que le meurtre eut été commis. Cependant il la paya d'ingratitude, & en usa mal avec elle au grand déplaisir de tous ses sujets & amis. Nôtre cœur fut touché de compassion de l'extrémité de sa misere & de l'infamie dont on la chargeoit. Nous lui envoyâmes des Messagers particuliers, non pour la solliciter, comme nous avons fait ci-devant, de confirmer le Traité; mais pour la prier d'avoir égard à son honneur, & d'abandonner un homme si odieux, reconnu pour l'Assassin de son Epoux, & auquel il ne lui étoit pas permis de se marier : homme en general si méchant & si vicieux, qu'il passoit pour le plus perdu de tous les hommes : Mais tout cela ne fut pas capable de la toucher. Haï enfin de tous ses Sujets, & voulant faire violence & opprimer ceux qui se mettoient en devoir de poursuivre les Meurtiers, il fut contraint d'abandonner le Royaume. Il la laissa en campagne dans

1570. une extrême consternation, d'où elle fut conduite dans un lieu de retraite, où elle ne voulut jamais renoncer au Meurtrier; ce qui mit sa nation en si grande fureur, qu'elle fut en danger de perdre la vie, comme elle sçait fort bien. La promptitude avec laquelle nous agîmes auprès de ceux qui étoient les plus irrités contre elle, & les autres bons ofices que nous lui rendîmes lui sauvèrent la vie. Service si considérable, qu'elle n'en a jamais reçu un pareil de personne du monde, tant nous nous faisons de plaisir de la puissance & de la disposition d'esprit que Dieu nous avoit donné de faire tant de bien à une personne qui nous avoit fait tous les maux qu'elle avoit pû inventer. Après qu'elle eut trouvé moyen de se sauver, dequoi nous fûmes fort aises, elle retomba dans une seconde calamité aussi dangereuse que la première; car s'étant mise en devoir de soumettre par la force le parti de son fils, qui étoit alors couronné, & agréé pour Roi par les Etats de son Royaume, le sien propre fut défait à ses yeux, & même assésuré-t'on de son consentement; par ce moyen elle fut forcée de se sauver, & de s'enfuir avec un tres petit nombre. Etant vivement poursuivie, elle s'embarqua pour mettre sa vie à couvert sur un simple vaisseau, & traversant un bras de mer elle aborda en Angleterre. Quoiqu'elle ne fût pas connue dans le port où elle mit pied à terre; cependant elle se cacha pendant quelque tems. Mais bien-tôt après ayant été reconnue pour ce qu'elle étoit, & nous en ayant eu avis trois à quatre jours après, car il n'y eut pas moyen de le sçavoir plutôt, nous envoyâmes la consoler, & donnâmes ordre qu'elle fût honorablement traitée. Quelque tems après nous lui envoyâmes des personnes d'honneur & de credit pour l'accompagner & pour la servir, pour l'amener des frontieres de nôtre Royaume, où elle étoit manifestement en danger d'être surprise par le parti Ecossois qui lui étoit opposé. Nous lui permîmes de se retirer plus avant dans nôtre Royaume chez un ancien Gentilhomme, avec tous ceux qui s'étoient sauvés avec elle, & quelques autres qui la suivirent. Elle y fut entretenue à nos propres dépens suivant sa qualité de Reine, & de personne affligée, quoiqu'elle eût notoirement formé des prétentions sur nôtre Couronne, & n'eût pas voulu faire ce qu'elle devoit pour nôtre satisfaction. Après qu'elle y eut demeuré quelque tems, & que ses Sujets l'eurent accusée tout de nouveau des crimes précédens, comme d'avoir eu part directement au meurtre de son Epoux, de s'être mariée avec le Chef des Meurtriers, dont les principaux étoient ses Domestiques, & de plusieurs autres crimes infames, nous lui fîmes néanmoins parler comme amie pour sçavoir ce qu'elle vouloit que nous fissions pour elle. Nous lui fîmes dire que nous ferions tout ce que nous pouvions faire avec honneur pour la relever des infamies qui nous touchoient de si près, & même jusqu'au cœur, attendu que le meurtre de son Mari encore tout frais demuroit impuni; meurtre d'autant plus sensible que le meurtri étoit son proche parent & le mien du côté du Roi nôtre Pere & du sien aussi. Après plusieurs propositions elle consentit enfin que sa cause fût examinée comme n'étant point coupable du principal crime qui étoit le meurtre, & que nous recevions ses allegations comme des raisons pour sa défense. Nous y consentîmes l'assurant que si elle pouvoit faire paroître en quelque sorte que c'étoit mal à propos qu'elle étoit accusée d'avoir eu part à l'assassinat de son Epoux, ses accusateurs seroient punis comme de raison avec toute sorte

forte de severité, & que nous lui donnerions main forte pour la rétablir dans ses Etats. Nous passons sous silence pour ce coup ce qui s'en ensuivit, & pourquoi elle ne fit pas répondre ses Commissaires aux Chefs qui furent produits contre elle, bien fâchées que tant de choses ayant été produites contre elle, & ses Commissaires lui en ayant donné avis, elle n'ait pas voulu qu'on poussât plus loin l'examen, & qu'on vît si ce qu'on lui imputoit étoit aussi bien fondé qu'on le prétendoit. Dans une affaire de cette conséquence & de cette horreur nôtre bon Frere & nôtre Sœur doivent considérer que nous avons eu plus d'égard à son honneur, & plus de soin d'elle que de nous-mêmes, puisque nous nous sommes abstenues jusqu'ici de publier dans les pays étrangers le grand nombre de raisons qui ont été produites contre elle. Si nous avons eu quelque penchant à la traverser, comme quelques-uns de ses amis ont peut-être crû, nous avons une belle occasion de le faire; & encore de l'heure qu'il est nous n'aurions pas peu d'avantage pour la decrier par toute la terre, nous contentant seulement de publier simplement les raisons & les accusations qui ont été produites manifestement & par ordre, en laissant juger au monde comme il trouveroit le plus à propos.

Mais en cela nous avons fait plus de cas de son honneur, que de nôtre intérêt, resoluës s'il est possible, de surmonter le mal par le bien; & cela d'autant plutôt que la providence divine a tellement affermi nôtre Etat en le comblant de ses benedictions, & tellement afoibli & humilié la Reine d'Ecosse en la dépouillant de son Royaume, que graces à Dieu nous n'avons pas besoin de semblables moyens pour abaisser nos ennemis & ceux qui sont mal intentionnez pour nous.

Voilà de quelle maniere les choses se sont passées jusqu'à l'année dernière. Pendant que nous travaillions alors à sa priere avec les Etats de son Royaume qui avoient accepté & reconnu son fils pour leur Roi, à chercher avec elle les moyens de la faire retourner dans son Royaume, & de la raccommoier avec ses Etats, elle entra encore à nôtre insçu en traité de mariage avec un des principaux Nobles de nôtre Royaume; & non contente de cela, lorsque nous le desapprouvâmes elle entra par les Ministres dans une telle intelligence avec certains Nobles du Nord de nôtre Royaume, qu'ils se sont hautement rebellez depuis peu sous prétexte de vouloir changer l'état de la Religion contre les Loix de nôtre Royaume, mais leur principal dessein étoit comme il nous est manifestement connu, & comme on a véritablement découvert, de l'établir non seulement dans son propre pays, mais de la mettre aussi en possession de nôtre Royaume. Et quoiqu'il ait plu à Dieu d'animer tous nos Sujets généralement, & de faire concourir tous les ordres avec nous pour étouffer promptement la rebellion; cependant la dureté avec laquelle elle en a usé à nôtre égard dans cette dangereuse conjoncture doit être regardée comme s'il nous en eût coûté nôtre Couronne, parce que son intention étoit de nous ruiner sans ressource; matiere à laquelle doivent faire attention tous ceux qui ont des Etats à gouverner, & qui veulent se garentir de pareilles rebellions qui en veulent à la Couronne du Prince.

Après avoir ainsi circonscié aussi brièvement que le grand nombre des matieres de tant d'années la pû permettre, les dangereux attentats qu'elle a malhonnêtement

1570. faits contre nous ; & par opposition le grand nombre de bienfaits qu'elle a reçû de nous dans tous ses besoins, nous ne doutons pas que si l'on compare la demande qu'on nous fait de la secourir pour la rétablir dans son Royaume, avec les choses dont on vient de parler, il n'y aura point de personne desintéressée tant soit peu judicieuse qui veuille ou puisse croire en conscience. qu'il soit raisonnable de fouhaiter de nous que nous fassions une faute aussi dangereuse, que d'exposer d'un seul coup nôtre Personne, nôtre Etat, le repos de nôtre Royaume & de nos peuples. Sans aller plus loin puisque Dieu nous les a donnez, nous devons les conserver, & non pas les perdre volontairement par maniere de dire, en faisant un mauvais usage de la prudence que Dieu nous a donnée pour posséder & maintenir nôtre Couronne & nôtre dignité, & pour entretenir la paix & la tranquillité parmi nos Sujets. C'est pourquoi bien que depuis peu dans ce tems de rebellion à laquelle nous sçavons bien qu'elle a part, nous l'ayons fait transferer plus avant dans nôtre Royaume en l'éloignant des lieux où la rebellion a été excitée, & que nous ayons défendu que personne qui ne fût de son pays & du nôtre eût communication avec elle, ce qui étoit cy-devant permis à tout le monde indifferemment, nous ne voyons pas pourquoi on blâmeroit la conduite que nous tenons dans une si dangereuse conjoncture, assurées que nous sommes qu'il n'y a point de Prince Chrétien qui ne fît la même chose en pareil cas. Et en cela nous osons en appeller au jugement de tout Prince ou Potentat du monde qui protestera qu'il agit sans préjugé & sans prévention : Nous osons croire même qu'elle même & ses amis les plus affectionnez ne sçauroient se persuader que nous ayons agi sans raison.

On peut dire la même chose de ce que nous avons fait arrêter un homme dont elle se servoit en qualité d'Ambassadeur. C'étoit un Evêque que nous traitions presque comme un des nôtres pour l'amour d'elle, si ce n'est depuis que nous avons été bien informées qu'il avoit été par divers moyens l'un des principaux moteurs & promoteurs de ces derniers troubles. Nous avons pû faire cela avec autant de justice pour prévenir le renversement de nôtre Royaume, que nous serions en droit d'arrêter & de resserrer un homme qui voudroit allumer un nouveau feu dans une Ville qu'il auroit déjà mise en flame. Après avoir ainsi représenté au Roi nôtre bon Frere & à la Reine sa Mere une partie des circonstances de la cause de la Reine d'Ecosse, nous ne doutons point que la raison, l'honneur & la bonne volonté ne leur fassent concevoir de nous ce que nous concevrons d'eux en pareille occasion, s'ils avoient avec quelqu'autre Prince la même affaire que nous avons avec la Reine des Ecossois. Nous n'avons fait qu'éfleurer la matiere parce que nous avons crû que nous devons passer sous silence plusieurs autres circonstances qui tendent à la même fin, ne voulant pas allonger nôtre Lettre de peur de fatiguer le Roi par une plus ample deduction de faits.

Mais si le Roi pouvoit seulement s'imaginer, ou la Reine Mere pour lui, que quelque Prince eût fait les mêmes entreprises contre son Etat & sa Couronne, & qu'il y eût persisté dans le tems même qu'il lui auroit donné des témoignages de son affection, nous sommes assurées qu'il seroit en quelque maniere mécontent de nous, si après nous avoir déclaré la verité du fait nous le sollicitions en faveur d'un tiers à donner son

son consentement à une chose qui exposeroit manifestement ses Etats à l'avenir. Nous croyons qu'une telle idée, ou une autre de la même nature sera plus capable que toute autre chose de faire faire un jugement droit au Roi & à la Reine sa Mere sur le fait dont il s'agit. Nous serions cependant fort fâchées que la même chose lui arrivât, & qu'il jugeât par une si fâcheuse experience du cas où nous nous trouvons.

Après que vous aurez fait cela, si le Roi ou sa Mere vous objecte quelque chose là-dessus tendant à excuser la Reine d'Ecosse, ou à demander quelqu'autre chose pour elle, vous pouvez répondre, que vous rapporterez tout ce qu'il leur plaira de vous proposer, & que vous ne doutez pas que quelque indigne que soit la Reine des Ecois d'un autre traitement, nous avons tellement fait connoître par nos actions le penchant naturel que nous avons pour elle, que vous ne doutez pas qu'on ne nous trouve raisonnables en tout ce qu'on nous demandera de juste, & que nous n'ayons égard aux propositions & demandes du Roi nôtre bon Frere, pourvû que nous puissions les accorder avec honneur & avec seureté; & qu'ainsi nous comptons que le dessein du Roi est de ne nous rien proposer qui ne soit conforme aux devoirs de la bonne amitié, d'autant mieux que ceux qui ont à faire des demandes à leurs amis doivent toujours prendre garde qu'elles s'accordent avec la seureté des amis auxquels elles sont faites. Aussi Monsieur de Moulinet Ambassadeur de France nous a-t'il asseurées, que le Roi nôtre bon Frere n'a pas d'autre intention. Vous direz aussi au Roi, qu'après avoir fait écrire ce que dessus, son Ambassadeur est venu à nous, & nous a déclaré la bonne volonté de nôtre bon Frere, en nous communiquant le double des réponses qu'il avoit faites à la demande de la Reine de Navarre, au Prince de Navarre, au Prince de Condé & autres, & que nous le remercions de tout nôtre cœur de l'amitié qu'il nous a faite en nous communiquant une pareille démarche. Vous pouvez aussi répondre à la Reine comme nous avons répondu à son Ambassadeur, qu'à moins que nous ne sçachions ce que ladite Reine & autres ont à dire à cette offre nous ne pouvons résolument juger de rien. Mais que nous croyons que le Roi fera une action divine, glorieuse & avantageuse tout ensemble & à lui-même & à son pays, de leur donner des assurances de la vie. Par là ils abandonneront l'opinion qu'on tient communément dans le monde, que leur vie est plus asseurée tandis qu'ils sont en armes, qu'elle ne l'étoit dans le tems que la paix leur a été accordée, tant a été grande l'insolence des mauvais Ministres à violer le commandement du Roi, & à exposer le credit de sa parole & de sa promesse. Selon nous il n'est rien de si difficile en tout cela, que de leur persuader qu'ils jouiront de ce qui leur sera accordé. Si le credit que nous avons auprès d'eux, ou l'opinion qu'ils ont de nous peut contribuer à leur faire accepter la faveur du Roi, pourvû que nous puissions voir sur quoi ils peuvent compter seurement nonobstant les cabales des mauvais Ministres, nous nous ferons un vrai plaisir de faciliter une si bonne action qui donneroit au Roi une paix generale dans ses Etats.

L'Ambassadeur nous a aussi prié de prendre soin qu'on n'envoyât de nôtre part ou par nôtre permission aucunes armes à la Rochelle, au secours des Sujets du Roi qu'il appelle Rebelles. Nous avons répondu que nous n'y enverrions personne, ou

1570. ne permettrions à personne d'y transporter rien dont le Roi pût s'offenser. Mais que nous devions permettre à nos Sujets en general en qualité de Marchands d'aller negotier dans tous les lieux de France indifferemment, souhaitans qu'ils püssent trouver le même commerce pour ce qui leur seroit necessaire dans les autres lieux, qu'ils trouvent vraisemblablement à la Rochelle; & que nous ne doutions point qu'ils ne suivissent leur commodité ailleurs, & non à la Rochelle, les Marchands allans toujours dans les lieux où le profit est le plus grand, & où ils trouvent le plus de seureté & de faveur; & c'est ce que vous pouvez dire au Roi.

L'Ambassadeur nous a enfin demandé au nom du Roi de lui apprendre s'il pouvoit aßeurer son Maître que nous n'avions point levé de Troupes en Allemagne, comme on le disoit communément. Nous avons répondu que nous n'y faisons aucuns Soldats de l'heure qu'il est, mais que plusieurs Princes d'Allemagne étoient si fort de nos amis, que si nous avions besoin de leur demander des Troupes en cas que quelqu'un de nos voisins nous fit quelque violence, nous pourrions les trouver chez eux: & qu'à la verité l'état present de nôtre Royaume nous avoit determinées à armer par mer & par terre, supliant le Roi en cas qu'il en entendît parler de n'en prendre aucun ombrage, & de ne pas croire que nous eussions aucune mauvaise intention pour lui & pour ses Etats, & d'être bien persuadé qu'il ne viendrait rien de nôtre part capable d'alterer nôtre amitié. Donnè sous nôtre Sceau à nôtre Palais de Hamptoncourt le 23. de Fevrier 1570. le 12. de nôtre Regne.

Doutes sur lesquels je souhaitois d'être éclairci par Sa Majesté avant que d'entrer dans les fonctions de ma charge.

Sçavoir si je traiterois seulement avec le Roi, & en cas que par maladie, ou pour ne pas interrompre le cours de ses plaisirs, il me renvoyât à la Reine sa Mere ou à Monsieur son Frere, s'il plairoit à Sa Majesté que je traitasse avec eux.

Comme le Roi ne prête pas volontiers l'oreille à une longue negotiation, sçavoir si ayant occasion de negotier avec lui de la part de Sa Majesté une chose importante & de longue haleine, je ne le ferai point par écrit, après lui avoir dit de bouche avant toutes choses dequoi il est question; & si je le fais par écrit, si sa Majesté ne trouveroit pas plus à propos que ce fût en Italien ou en Latin pour éviter les pointilles qu'on pourroit faire si on negotioit en François, comme il est arrivé au Chevalier Henri Norris.

Jusqu'où & de quelle maniere j'entrerais & en userais de tems en tems avec les Rebelles qui sont presentement en France, ou qui s'y retireront dans la suite.

Comment je me comporterai dans les assemblées publiques à l'égard des Ambassadeurs d'Espagne & de Portugal en prenant ou en donnant le pas.

L E T T R E IX.

A François Walsingham Ecuyer nommé à l'Ambassade de France.

MONSIEUR, Je vous envoie ici les Instructions de Sa Majesté. Sa volonté est 1570. que vous ne vous arrêtiez point, mais que vous continuyiez vôtre voyage; & si vous apprenez en chemin faisant que le Roi doive bien-tôt être à Paris.... faites en sorte que Milord Buckhurst y vienne au plutôt, & pour cet éfet Sa Majesté veut que vous fassiez rebrousser quelqu'un. Voilà tout ce que j'ai à vous écrire après vous avoir souhaité de bon cœur un heureux voyage, ce 23. Decembre 1570.

Guillaume Cecil.

L E T T R E X.

Instructions pour nôtre fidèle & bien aimé Serviteur François Walsingham Ecuyer, envoyé presentement pour être nôtre Ambassadeur resident auprès de nôtre bon Frere le Roi de France, le 19. Decembre 1570.

E L I S A B E T H R.

Comme nous sommes resoluës de rapeller nôtre fidèle & bien aimé le Chevalier Henri Norris, qui nous a long-tems fidèlement servies en qualité d'Ambassadeur auprès du Roi de France nôtre bon Frere, nous avons fait choix de vous qui avez les vertus & les qualitez necessaires pour nous bien servir en la même qualité, où nous esperons que nous serons satisfaites de vôtre fidélité & diligence. Et pour le reste nous ne doutons point aussi que suivant l'experience que vous aurez de jour en jour, vous ne foyez capable de faire ce qui sera necessaire. Pour plus grande instruction nous avons jugé à propos de vous faire donner par écrit ce qui suit par maniere de memoire. Après que vous aurez rendu vos Lettres, & que nôtre Ambassadeur auquel vous devez succeder vous aura présenté au Roi, surquoi nôtre dit Ambassadeur peut vous donner les instructions suffisantes, & nous ne doutons point qu'il ne vous recommande de la bonne sorte au Roi de France, à la Reine Mere, & autres qu'il jugera à propos, nous voulons que vous leur parliez de maniere qu'il paroisse que vôtre Commission speciale est d'être nôtre Ministre pour entretenir la bonne amitié qui est entre nous & le Roi, & par consequent la concorde & le concours mutuel entre les Sujets des deux Etats suivant les Traitez qui ont été faits entre nous pour cet éfet. C'est pourquoy comme vous êtes obligé à cela par ce que vous nous devez, & par le bien qui peut s'en ensuivre, vous demanderez que cas

C

arrivant

1570. arrivant qu'on conçût de vous quelque chose de contraire, ce que nous nous affeurons qui n'arrivera pas, parce que vôtre dessein n'est pas d'en donner le moindre sujet, on ait la bonte avant que de faire un pareil jugement de vous, de vous dire en quelque maniere comme ils entendent nôtre réponse, & nous ne doutons pas que vous ne leur donniez satisfaction.

Comme vôtre office a plusieurs parties, la premiere & la principale sera de demeurer à la Cour tant pour executer nos commandemens, rendre nos Lettres, & faire ce que nous ordonnerons sur les choses qui se presenteront, que pour demander & recevoir les réponses, & pour faire prendre autant que vous le pourrez des resolutions raisonnables & promptes suivant l'importance de la chose. Pour le faire avec succès nous devons vous renvoyer aux instructions particulieres que nous vous enverrons dans la suite, & sur lesquelles vous reglerez toutes vos démarches.

En second lieu vous serez continuellement attentif à tous les mouvemens qui se feront tant secrets que publics, afin que rien ne soit préjudiciable à nous ou à nôtre Etat. Ainsi après avoir bien considéré & approfondi le fait, vous nous en donnerez avis promptement & secretement. Pour cet éfet vous ferez bien de demander à vôtre Prédécesseur, de vous bien informer des moyens d'apprendre les choses necessaires, & de vous faire connoître ceux en qui vous pouvez le mieux vous confier, & qui peuvent vous informer avec plus de certitude. Si vous découvrez quelque chose qui vous paroisse de conséquence, ne perdez aucun tems à nous en donner avis. Nous laissons à vôtre prudence & discretion d'y répondre, & nôtre desir est que vous ne laissiez échaper aucun moment favorable, mais que vous alliez d'abord au Roi ou à quelqu'autre que vous trouverez à propos, que vous declariez ce que vous sçavez & qui vous donne sujet de mécontentement, faisant voir de quelle maniere la chose choque la bonne amitié qu'il y a entre nous. Et pour satisfaire à vôtre devoir vous demanderez une information & une réponse que vous puissiez convenablement nous communiquer. Cependant vous n'en viendrez pas aux plaintes sur un leger avis, mais en comparant les choses vous ferez voir que le fait est veritable, & qu'il merite que vous en fassiez plainte. Par ce moyen si vous avez dans la suite de justes sujets de plaintes on y aura plus d'égard.

En troisiéme lieu, vous aurez égard aux demandes que nos Sujets negotians auront sujet de faire, afin qu'on les expedie promptement à vôtre sollicitation, & qu'on leur rende justice sur les causes des depredations ou arrêts, ou autres injures ou griefs: Et en cela vous solliciterez ceux du Conseil du Roi auxquels ces fortes d'affaires sont commises, & leur ferez entendre, qu'outre que leur devoir les engage à rendre justice, s'ils portent le Roi à expedier favorablement nos Sujets, cela nous engagera nous & nos Ministres à faire le semblable, & portera les Sujets des deux Etats à s'aimer mutuellement, & à commercer plus frequemment les uns avec les autres; en quoi les deux Royaumes trouveront également de l'avantage. Pour vous mieux instruire & être mieux en état de traiter dans vos conférences & negotiations de toutes les choses generalement qui concernent l'amitié qui est entre le Roi & nous, ou de décider d'une maniere plus particuliere toutes les causes de controverse qui peuvent survenir au sujet du negoce entre les Sujets des deux Etats, vous ferez bien d'avoir

d'avoir copie des Traitez qui subsistent encore entre nous & le Roi. Par là vous vous instruirez à fond, & ce vous sera des regles certaines qui vous serviront de guide dans tous les Traitez & dans toutes les negociations où vous pourrez entrer, & ferez en état d'en demander l'observation suivant que la matiere le requerra.

Nous ne doutons pas que vous ne consideriez combien il est avantageux à nôtre repos & à celui de nôtre Royaume, que le parti de France qui fait profession d'être Reformé soit maintenu & conservé dans la faveur que le Roi lui a accordé par son Edit. C'est pourquoi nous voulons que dans toutes les occasions qui s'en presenteront vous fassiez connoître au Roi, que nous croyons que rien ne peut mieux assurer la tranquillité de son Royaume, que la religieuse observation des privilèges qu'il a accordés à ses Sujets par son Edit. Vous lui direz qu'il doit par experience nous en mieux croire qu'aucun autre Prince son Allié qui pourroit être d'un sentiment contraire. En écté l'experience nous a appris à en juger ainsi, & vous pouvez le lui dire à coup seur en lui faisant considerer qu'il a vû & senti la continuation des troubles de son Royaume tant qu'il a suivi le conseil des autres Princes & Potentats qui le détournoient d'accorder à ses Sujets les graces qu'il leur a accordées. Et dans toutes les autres choses où vous pourrez contribuer à faire observer l'Edit en faveur de ceux de la Religion, nous voulons que vous ne vous y épargniez pas, & que vous agissiez de maniere que nôtre gloire ne soit point compromise. Nous voulons aussi que vous fassiez connoître nos intentions à cet égard aux principaux de ce parti; ce que vous ne pouvez mieux faire que par le Conseil de vôtre Prédecesseur qui les connoît parfaitement bien. Pour ce qui est enfin de certaines matieres qui regardent la Reine des Ecoissois, & sur lesquelles l'Ambassadeur de France est ici entré depuis peu en negociation, comme aussi des vaisseaux de guerre qu'on prepare en Angleterre, vous apprendrez en arrivant de nôtre Ambassadeur, en quel état il a laissé les choses, & ce qu'il a répondu au Roi; & vous suivrez la même route jusqu'à nouvel ordre.

Nous avons écrit à nôtre Ambassadeur, & l'avons prié de vous remettre la Vaisselle d'argent qui lui a été delivrée de nôtre part en entrant dans les fonctions de sa charge. Vous la recevrez de lui sous billet si vous en avez besoin.

Nous aurions souhaité que vous eussiez accompagné le Lord Buckhurst que nous envoyons vers le Roi de France, & que vous lui eussiez été présenté avec lui; mais comme nous ne sçavons pas bien seurement quand ce Prince ira à Paris; & que nôtre dessein étoit & est encore que ce Lord y soit, nous ne voulons pas que vous retardiez davantage, mais au contraire que vous continuyiez vôtre voyage: & si en chemin faisant vous apprenez que le Roi fasse son entrée au commencement de Janvier, nous voulons que sans attendre l'arrivée du Lord Buckhurst vous soyez présenté au Roi par le moyen de nôtre Ambassadeur, & que vous preniez le rang de nôtre Ambassadeur ordinaire, afin que le Chevalier Henri Norris ci-devant nôtre Ministre puisse s'en retourner à sa commodité. Nous voulons que vous vous informiez vous mêmes du Juge de l'Amirauté de tous les diferens qu'il y a entre nos Sujets & ceux de la France sous prétexte de déprédations, afin d'être mieux en état de répondre aux plaintes qui seront faites par les nôtres ou par les autres.

1570. Nous voulons enfin que vous vous instruisiez par la même voie de la plainte qu'a faite depuis peu l'Ambassadeur de France au nom des Marchands de Rouën, & de ce qu'y ont répondu ceux à qui nous avons ordonné d'examiner cette affaire, dont le Juge de l'Amirauté étoit un. Vous recevrez aussi la plainte que quelques-uns de nos Marchands de Londres qui negotient à Rouën viennent de faire tout fraîchement sur l'innovation de certaines taxes imposées par les Magistrats de Rouën sur les Marchandises de nos Sujets, contre l'usage ordinaire; & quand l'incommodité & l'injustice vous en seront bien connues, vous en demanderez réparation suivant que vous trouverez la conjoncture favorable.

Guillaume Cecil.

Achévé le 22. de Decembre 1570.

L E T T R E X I.

Au Comte de Leicefter.

MILORD, je vous écris pour le coup plutôt pour vous donner un gage de ma diligence pour la suite, que pour aucune bonne nouvelle que j'aye à vous mander.

En passant par Cantorbery j'ai rendu visite au Cardinal à qui j'ai rendu vos lettres. Il m'a donné toutes les lumieres qu'il a pû sur l'état present de la France au sujet de l'affaire dont vous avez eu la bonté de me donner le mot du guet. Il ne s'est rien passé entre nous. Je donnerai ordre que le Tableau que vous souhaitez vous soit envoyé le plutôt qu'il se pourra. Je vous supplie, MILORD, si mon petit service vous est nécessaire, de me faire la grace de vous servir de moi de maniere que je puisse m'asseurer que vous me comptez pour quelque chose. Et pour ne pas vous fatiguer plus long-tems je demeure tres-humblement &c. De Boulogne le 2. de Janvier 1570.

F. Walsingham.

L E T T R E X I I.

Au Chevalier Guillaume Cecil premier Secretaire de Sa Majesté.

MONSIEUR, j'arrivai ici le premier de ce mois. Je n'y ai rien appris qui merite de vous être mandé, car vous savez Monsieur, que les nouvelles de la Frontiere ne sont jamais de grande valeur. J'ai seulement appris du gendre de Monsieur de Caillac Gouverneur de la place, Gentilhomme de merite qui m'est venu voir de la part de son Beaupere accompagné de divers autres Gentilshommes, que l'entrée du Roi est diférée jusqu'à la mi-Fevrier; mais on n'est pas plus assuré ici du

du tems que la chose se fera précifément , qu'on l'étoit avant le premier de Jan- 1570.
vier.

Avant que de quitter Boulogne je ne dois pas oublier de vous informer des grandes exactions que font les Aubergistes à Gravescend, à Cantorbery, & à Douvres sur le prix des vivres. Outre l'expérience que j'en ai fait moi-même j'ai appris de certains Etrangers qui ont fait le trajet avec moi, qu'elles font si excessives, qu'il n'y a point de pays où il s'en fasse de semblables, vû le prix raisonnable que les choses se vendent au marché, & le peu d'impôts qui se levent sur le peuple de la part du Prince. Vous feriez sans contredit une bonne action, Monsieur, si par vôtre moyen & vôtre secours on donnoit quelque ordre qui remediât à cet excez, & la chose seroit glorieuse à Sa Majesté, & avantageuse aux pauvres voyageurs. N'ayant plus rien de considerable à vous dire, je demeure avec un tres-profond respect &c. De Boulogne le 2. de Janvier 1570.

F. Walsingham.

L E T T R E X I I I.

Au Chevalier Walter Mildmay Conseiller privé de Sa Majesté.

MONSIEUR, vous sçavez que la Frontiere est d'ordinaire mieux pourvue de fables que de veritez, ainsi je n'ai rien à vous apprendre de ce qui se debite ici. J'ai été bien reçu du Gouverneur qui est un de ceux qui ont toujours paru bien intentionnez pour nôtre nation dans les tems d'ombrages & d'inimitiez qui ont regné entre les deux Etats.

Pour ce qui me regarde en particulier, si la dépense continué comme elle a commencé, & j'ai peu d'esperance que le contraire arrive, à moins que par vôtre moyen on n'ait eu pour moi quelque consideration extraordinaire, ce qu'on me donne ne suffira pas à la moitié des dépenses que je suis obligé de faire. C'est pourquoi je vous supplie tres-humblement d'y faire attention dans le tems que je devrai recevoir des remises.

Avant mon depart je fus fort prié par Mr. H. Cobham, de vous recommander la cause qui est entre lui & M. Cartwright, & dont le jugement vous est commis. Il souhaite vôtre protection, & je vous la demande, Monsieur, d'autant mieux que je mettrai cette faveur sur mon compte. Voilà ce que vous aurez de moi pour ce coup. Je vous recommande à la protection divine. De Boulogne le 2. de Janvier 1570.

F. Walsingham.

L E T T R E X I V .

A la Reyne.

MADAME, j'ai reçu la lettre de votre Majesté, & je vois qu'elle juge à propos de me rappeler. Je ne puis que je ne remercie tres-humblement votre Majesté & de cette faveur, & de la grace qu'elle m'a faite d'agrèer les services que j'ai eu l'honneur de lui rendre durant ma résidence en cette Cour. M'étant entretenu amplement avec M. François Walsingham, & ayant appris plus au long les intentions de votre Majesté, nous avons tous fait demander audience; mais le Roi étant alors nouvellement parti de Chantilly, & la Reine Mere partant pour Paris, elle remit nôtre audience jusques à l'arrivée du Roi à Madril, où la Cour s'étant renduë le 21. de Janvier, le Roi nous fit dire de nous y rendre aussi le 25. du même mois. Nous y étant rendus au jour marqué, nous fumes reçûs par Monsieur de Lansac qui dina avec nous par ordre du Roi. Après dîné le Roi envoya aussi le Chevalier de Sener pour nous accompagner. Ensuite le Chevalier Gihoronovi Gondi nous ayant conseillé de nous presenter au Roi, nous demeurâmes quelque tems dans l'Anti-Chambre, où nous fumes reçûs en ceremonie par le Duc de Nevers & par la Noblesse jusques à ce que le Roi sortit. Je m'avançai pour lors, & dis: Que Sa Majesté voyant qu'il n'y avoit rien de plus nécessaire pour entretenir la bonne amitié & intelligence entre les Princes, que les bons & fidèles Ministres, elle avoit choisi ce Gentilhomme, decendu d'une bonne maison, d'une vertu approuvée, & d'une probité égale, pour me succeder, & pour resider en cette Cour en qualité d'Ambassadeur de votre Majesté, ne doutant pas que suivant les ordres de votre Majesté, il n'employât tous les moyens possibles pour entretenir la bonne amitié avec votre Majesté, comme aussi la continuation du concours & commerce avec les Sujets de vos Royaumes, que je priois Dieu de vouloir maintenir long-tems à sa gloire, à la vôtre, au repos de vos Royaumes, & de toute la Chrétienté. Je lui dis aussi que votre Majesté avoit écrit à lui, à la Reine son Epouse, & à la Reine sa Mere. Sur cela il vous remercia affectueusement d'avoir fait choix d'un Gentilhomme si bien qualifié, & souhaitant de poursuivre ce qu'il avoit fort désiré, il me pria de faire approcher le Gentilhomme. Moi François Walsingham ayant donc été présenté par le Chevalier Henri Norris, après les complimens ordinaires je rendis les lettres de votre Majesté. Incontinent qu'il les eut fait lire par son Secretaire Pinart, je lui fis voir l'ordre que vous m'avez donné de me conduire dans l'exercice de ma charge de la maniere la plus propre à entretenir la bonne amitié entre vos Majestez, comme aussi le libre commerce & concours entre les Sujets de vos deux Royaumes; ce que je dis que je ne manquerois pas d'observer avec toute la sincerité dont je pouvois être capable, tant à cause de ce que je devois à votre Majesté, qu'à cause du respect que j'avois pour lui, & du grand avantage qui en reviendroit à vos deux Etats: Et partant

tant je le priaï que je pûsse venir à ma réponse, que je ne doutois pas qui ne fût tel-
le, qu'il en demeureroit satisfait, & moi justifié. 1570.

Après s'être informé de la santé de vôtre Majesté il répondit, qu'il ne pouvoit qu'avoir de grandes esperances de la continuation de l'amitié entre Sa Majesté & lui, puisqu'elle avoit choisi pour Ministre un Sujet aussi disposé à l'entretenir, que son Ambassadeur lui avoit dit que j'étois. Aussi ajoûta-t-il, que j'étois le tres-bien venu, & qu'en tout tems je recevrois de lui une favorable audience à la considération de vôtre Majesté. Je lui en rendis tres-humbles graces, & lui dis, que j'esperois ne rien faire qui détruisit la bonne opinion qu'il avoit conçû de moi. Et quant à la favorable audience promise je dis que je ne doutois pas que ses Ministres n'eussent eu jusqu'ici, & n'eussent à l'avenir la même faveur de vôtre Majesté.

Ces cérémonies ordinaires étant finies, & les Deputez des Princes de la Religion m'ayant prié de recommander leur cause, car on croit generalement que l'Ambassadeur des Princes d'Allemagne qui outre la felicitation sur le mariage a recommandé l'observation de l'Edit; dequoi on a l'obligation à vôtre Majesté qui est en ligue secreete avec ces Princes, donne les mains à tout ce qui tend à l'avancement de la Religion, j'ai crû ne pouvoir moins faire, que de dire quelque chose en cette consideration, soit par raport à l'opinion que je croi qu'on a que vous êtes en ligue avec les Princes d'Allemagne, que parce que je suis chargé par les instructions de vôtre Majesté, de faire tout ce qui pourra avancer leur cause, autant que vôtre gloire pourra le permettre. Et afin que vôtre Majesté puisse juger si je me suis tenu dans les bornes prescrites, j'ai crû qu'il étoit de mon devoir de vous rendre compte en substance de ce que j'ai dit, afin que si j'ai failli en quelque chose, les avis que vôtre Majesté aura la bonté de me donner puissent me redresser pour la suite, & m'empêcher de tomber dans la même faute.

Je lui dis donc que vôtre Majesté m'ordonnoit de lui témoigner, que comme sa bonne & chere Sœur qui lui souhaitoit toute sorte de prosperité, & qui n'en trouve pas de plus grande que la tranquillité de Gouvernement, n'avoit pas eu peu de joye d'apprendre avec combien de soin il faisoit observer l'Edit qui venoit d'être publié; chose qui lui est glorieuse, & qui lui donne beaucoup de reputation chez tous les Princes qui ne sont point transportez par la passion: & que vous n'êtes pas peu surprise de voir Sa Majesté dans ses jeunes ans, assez prévoyant & assez sage pour éteindre un feu d'aussi grande conséquence & aussi dangereux que celui qui s'alluma en dernier lieu dans son Royaume, qui se répandit par tout, & qui est à present entierement éteint par la bonté de Dieu, & par le bon ordre de Sa Majesté. Exemple digne pour sa rareté d'être honoré en lui, & imité par tous les Princes qui préfèrent le bon Gouvernement & la conservation de leurs Sujets, à la tyrannie & à l'oppression. Je lui ai dit de plus que vôtre Majesté esperoit qu'il trouveroit à present de la difference entre le Conseil des Princes d'Allemagne ses voisins qui lui conseilloyent de continuer la guerre, au hazard de son Etat, & à la ruine de ses Sujets; & celui de vôtre Majesté, & des autres Princes qui l'exhortoient à faire le contraire, & qui ont toujours crû que la paix & la concorde étoient ce qui pouvoit contribuer le plus à sa seureté & à sa conservation. Qu'ainsi l'expérience qui est le plus excellent des maîtres,

1570. tres, lui ayant maintenant fait connoître les incommoditez de la guerre & les dou-
 ceurs de la paix, vôtre Majesté ne doutoit pas que comme il avoit toujours eu plus
 de penchant à maintenir ses Sujets par la paix; qui est le propre d'un bon & grand
 Prince, qu'à les ruiner par l'épée & par la violence, qui est le propre d'un Tiran;
 aussi suivroit-il la même route qui est celle qui tend le plus à la juste execution de son
 Edit; seul & unique moyen de maintenir le repos dont jouit son Royaume: politi-
 que si agréable à Dieu, si glorieuse à lui-même, & si avantageuse à ses Sujets, que
 si quelqu'un en parloit autrement, car on voit tres-ordinairement qu'il y a des tra-
 verses pour les bons desseins des Princes aussi bien que des particuliers, ce quelqu'un
 là ne pourroit être qu'un Sujet dénaturé, ou un voisin mal intentionné, & envieux
 du repos de Sa Majesté.

Je lui ai dit de plus que vôtre Majesté s'offre de le secourir de tout son pouvoir contre
 tous ceux qui le mettront en devoir de le traverser dans un si bon & si pieux des-
 sein. Que comme vôtre Majesté est en cela dans ses interêts, aussi ne doute-t-elle
 point que Dieu qui lui a inspiré ce divin penchant, ne porte aussi les autres Prin-
 ces à le secourir, & à menager ses interêts avec la même passion; & qu'ainsi vôtre
 Majesté prie Dieu de le benir en cela, d'éloigner de lui tous ceux qui pourroient
 traverser une action si noble, & lui souhaite autant de prospérité que les Rois ses pré-
 decesseurs en ayant jamais eu.

Il a répondu à cela qu'il avoit juste sujet de prendre en bonne part l'avis de vôtre
 Majesté, & qu'il reconnoît que comme sa bonne Sœur sa prospérité vous a toujours
 été chere, lui ayant toujours conseillé ce qui étoit le plus avantageux & à sa person-
 ne & à ses Etats. Aussi m'a-t-il prié d'asseurer vôtre Majesté, que le seul soin qu'il
 ait presentement est d'entretenir la paix, dequoi la Reine de Navarre & les Princes
 de la Religion pouvoient être témoins, aussi bien que tout le Royaume en general.
 J'ai repliqué que je ne manquerois pas d'informer vôtre Majesté & de la maniere avec
 laquelle il avoit reçu vôtre avis, & de la bonne disposition où il étoit de faire ob-
 server l'Edit de bonne foi, & que je pouvois l'asseurer que ces nouvelles vous feroient
 tres-agreables.

N'ayant plus rien à faire avec le Roi, & voyant que la Reine son Epouse étoit ab-
 sente, laquelle, disoit-on, avoit eu un accez de fièvre la nuit précédente, je lui dis que
 j'avois ordre de vôtre Majesté de presenter vos lettres à la Reine, & j'ajoutai qu'en-
 core que vôtre Majesté eût fait choix d'une personne illustre pour les feliciter sur
 leur mariage, & que l'arrivée de ce Ministre ne fût diferée que sur l'incertitude de
 l'entrée du Roi, vôtre dessein étoit néanmoins que je les felicitasse en attendant; ce
 que je ferois avec plaisir si l'incommodité de la Reine n'y mettoit obstacle. Il ré-
 pondit que la nuit passée elle avoit eu un accez de fièvre, mais qu'il esperoit que ce-
 la n'iroit pas plus loin, & qu'en quatre à cinq jours elle seroit en bonne santé: qu'a-
 lors j'aurois audience, & qu'en attendant il pouvoit m'asseurer que les lettres de vô-
 tre Majesté & la felicitation que j'avois ordre de faire seroient fort agreablement re-
 çues comme venant d'une bonne & chere Sœur.

Voilà ce qu'a produit ce que j'ai dit au Roi de la part de vôtre Majesté. Ensuite
 ayant pris congé nous avons été conduits par Monsieur de Lansac à l'appartement
 de

de la Reine Mere: Et comme incontinent après dîné le *Signor Gondi* nous apprit 1570. qu'il avoit été fait quelque changement à la coûtume ordinaire; & que nous devions rendre vifite à la Reine Mere, & à fes deux fils séparément, nous refolûmes fur cela de prendre la même route dans nos diferentes harangues. Etant donc allez chez la Reine, moi Chevalier Henri Norris parlant de la qualité du Gentilhomme que vôtre Majesté avoit envoyé pour son Ambassadeur resident, & de la bonne difpofition où il étoit de contribuer à entretenir la bonne intelligence entre vôtre Majesté & le Roi son fils, elle répondit d'abord qu'elle ne doutoit point que vôtre Majesté n'eût fait un bon choix, & fit approcher le Gentilhomme.

Alors moi François Walsingham après les civiltéz ordinaires presentai les Lettres de vôtre Majesté, & lui parlai comme j'avois fait au Roi, des ordres que j'avois d'entretenir la bonne amitié entre le Roi son fils & vous. Je lui recommandai auffi l'observation de l'Edit; ce que les Deputez des Princes de la Religion m'avoient prié de faire & à cette Princeffe, & aux Freres du Roi. J'ai donc dit pour cela à la Reine Mere de la part de vôtre Majesté, que vous aviez de la joie d'apprendre, qu'elle avoit non seulement la reputation & l'honneur d'avoir eu la principale part à la paix & à l'union concluë depuis peu, mais auffi la gloire d'en être la principale conservatrice; & qu'ainfi comme vôtre Majesté lui fouhaitoit toute gloire & reputation, vous faisiez auffi des vœux qu'elle perseverât dans une route si glorieuse pour elle, si feure pour le Roi, & si avantageuse à toute la France en general. Elle a répondu à cela, qu'elle le prenoit en fort bonne part, & vous a loüé d'avoir fait choix d'un sujet si disposé à entretenir l'amitié entre vos Majestez, ainsi que leur Ambassadeur resident en Angleterre les en avoit pleinement assurez, ne doutant pas qu'il n'en resultât des étets dont vos Majestez auroient sujet d'être contentes.

La Reine Mere nous ayant ainsi congediez, on nous conduisit tout droit à l'appartement de Monsieur le Duc d'Anjou. Moi Chevalier Henri Norris je lui dis que vôtre Majesté envoyoit ce Gentilhomme pour me succeder; qu'il avoit ordre non seulement d'entretenir la bonne amitié, mais auffi de lui rendre ce devoir auffi bien qu'au Duc son Frere vos bons Cousins, & Princes de grand merite dont vôtre Majesté faisoit un cas tout singulier.

Sur cela moi François Walsingham je m'approchai, & après lui avoir fait la reveren- ce, je lui fis voir les ordres que j'avois de lui faire les complimens de vôtre Majesté, & de lui dire outre cela de vôtre part, que vous étiez bien aise d'apprendre qu'il eût si glorieusement concouru avec le Roi son Frere à faire observer l'Edit de bonne foi; par où il s'étoit non seulement aquis dans l'esprit de tous les gens d'honneur la reputation d'être un Prince courageux en tems de guerre, mais auffi sage & prudent pour le Conseil en tems de paix; & que vous ne doutiez point qu'il ne soutint ce courage en confideration de la bonne volonté qu'il avoit pour le Roi & pour sa Patrie, auffi bien que par l'amour qu'il avoit pour sa propre gloire. Je lui fis voir ensuite l'ordre que j'ai de vôtre Majesté durant ma residence en cette Cour, d'avoir pour Son Altesse & pour le Roi son Frere tout le respect qui est deu à des Cousins de vôtre Majesté, & à des Princes de leur qualité.

Il répondit avec beaucoup d'honnêteté, qu'il remercioit vôtre Majesté de vos com-

1570. plimens, & qu'il les recevoit comme d'une grande Princeſſe pour laquelle il avoit beaucoup de reſpect. En ſecond lieu quant à l'encouragement que vous lui donniez pour le porter à concourir à l'obſervation de l'Edit, il a répondu qu'encore qu'il fût obligé de le faire par ce qu'il devoit au Roi & à ſa patrie, il ſ'y croyoit tout de nouveau puisſamment engagé à vôtre conſideration. Pour ce qui me regarde, il m'a dit que pendant que je demeurerois ici il feroit pour moi tout ce qu'il pourroit à la conſideration de vôtre Majeſté. Après que nous eûmes pris congé du Duc, nous fûmes incontinent conduits à la Chambre du Duc d'Alençon. Après que nous lui eûmes fait une partie du diſcours que nous avons crû le plus à la portée de ſa capacité, & qu'il eut répondu ce qu'on devoit eſperer de ſa jeuneſſe, nous le quitâmes, & retournâmes au lieu de nôtre retraite, & ſur le ſoir nous arrivâmes à Paris. Voilà autant qu'il nous en peut ſouvenir, tout ce qui a été donné par nous pour cette fois dans cette negotiation, & reçû de leur part. Nous ſoumettons humblement le tout à la ſageſſe & à la prudence de vôtre Majeſté, & prions le Tout-puiſſant de vous conſerver long-tems en toute proſperité. De Paris le vingt-neuvième de Janvier 1570. De vôtre Majeſté les &c.

Henri Norris.

Fr. Walsingham.

L E T T R E X V.

Au Chevalier Guillaume Cecil premier Secretaire de Sa Majeſté.

MONSIEUR, j'ai reçû du Chevalier Henri Norris, tant les copies qui concernent les affaires d'Ecoſſe, & par leſquelles j'apprendrai mieux de quelle maniere j'y pourrai proceder dans la ſuite, que les autres inſtructions qui regardent les affaires de Sa Majeſté. Quant aux choſes ordinaires, je me refere à l'Incluſe * qui contient les nouvelles courantes. Les nouvelles ſecretes, au moins celles que j'ai pû apprendre ici ſont.

Que le Pape, le Roi d'Eſpagne, & le reſte des Alliez, ſouſpçonnant qu'il ſe negotie un mariage entre la Reine ma Maîtreſſe & Monsieur, employent tous les moyens qu'ils peuvent pour tâcher d'en diſſuader & détourner ce Prince. Ils lui offrent d'être le Chef & le principal executeur de la Ligue contre le Turc; choſe à laquelle il y a long tems qu'on a ſongé, & qu'on reprend tout de nouveau. On croit que cette Ligue en veut à tous ceux qu'ils regardent comme Turcs, quoiqu'ils ſoient meilleurs Chrétiens qu'eux mêmes. On croit que le Cardinal de Lorraine ne s'eſt rendu de Reims en cette Ville que pour cela.

Le Roi qui à ce qu'on a dit depuis peu au Sieur *סטזעס ם וסדה* en paroît fort mécontent, lui a parlé comme je vais vous dire. *Si la choſe va plus loin il eſt neceſſaire de faire une contre-ligue. Je vois, a-t-il dit, que les Allemands ſont bien intention-*

nez.

* Il veut dire la lettre precedente à la Reine.

nez pour moi; & pour la Reine d'Angleterre, je sçai qu'elle a juste sujet de n'approuver pas cette Ligue non plus que moi, & ainsi je suppose qu'elle sera bien aise de se joindre à moi. L'autre lui répondit, qu'il avoit de la joie qu'il vit le peril où il étoit, parce qu'il esperoit qu'il prendroit des devans pour y remédier; & souhaita que Sa Majesté ne tirât pas la chose en longueur. Aussi lui conseilla-t'il de la proposer aux Ambassadeurs d'Allemagne puisqu'ils n'étoient pas partis; ce que le Roi ne jugea pas à propos de faire, parce qu'il a crû qu'ils répondroient qu'ils n'avoient pas ordre de traiter de cela, & il a trouvé plus à propos d'envoyer un Ministre pour ce sujet. L'autre lui repliqua que s'il envoyoit quelqu'un, il étoit nécessaire qu'il fit choix d'un homme qui ne fût pas Catholique, parce qu'autrement il ne leur seroit pas agréable, & qu'on ne prendroit point confiance en lui.

Là-dessus le Roi a nommé Monsieur de Biron. Quoiqu'il ne passe pas pour Huguenot, il a cependant la reputation de n'être pas de vos ennemis. Sur cela l'autre a répondu que le Roi avoit fait choix d'une personne tres-propre.

Après m'avoir informé de la chose, il m'a demandé dans quelles dispositions je croyois que le Roi trouveroit la Reine? Je lui ai demandé à mon tour s'il avoit ordre de me faire cette question? Il m'a dit que non; mais qu'il me prioit de lui dire franchement quel je jugeois que seroit le penchant de la Reine ma Maîtresse. J'ai répondu que je croyois pour moi que cela seroit fort du goût de Sa Majesté, premierement par rapport à la Religion. En second lieu à cause de la bonne volonté qu'elle a pour le Roi, dont elle préfere l'amitié à celle de tous les autres Princes. Et enfin parce qu'elle y trouve sa propre seureté. Et que de ma part pour toutes ces raisons si la chose se mettoit en plus grand mouvement, je ne manquerois pas de l'appuyer de tout mon pouvoir.

Le jour avant cette Ambassade le même homme m'étoit venu voir, & m'avoit dit, que I souhaitoit qu'il me fit sçavoir, que Malicorne qui avoit été envoyé en Espagne pour faire des complimens sur le Mariage, & qui est revenu depuis peu, avoit apporté pour nouvelle, que pendant qu'il y étoit la Cour avoit envoyé Julian Romero en Irlande, où il devoit faire une grande entreprise. Il me dit de plus, que le Roi n'étoit pas content que le Roi d'Espagne n'eût pas reçu ses complimens d'aussi bonne grace qu'il avoit esperé; mais qu'il eût paru au contraire se formaliser en quelque maniere des lettres du Roi, parce que certains termes de controverse qui se pratiquent d'ordinaire dans les lettres de cette nature avoient été obmis. Pour grossir ce mécontentement, le Roi de Portugal à qui la Sœur du Roi a été oferte en mariage, a fait répondre par Malicorne qu'ils étoient tous deux jeunes, & qu'en dix-huit ans d'ici on pourroit plus convenablement parler de cette affaire. Cette réponse dédaigneuse a été fort mal prise ici, & l'on croit qu'elle n'a pas été faite sans le Conseil d'Espagne. Personne entr'autres n'en est plus touché que la Reine Mere, qui ne se croit pas peu ofensée attendu l'amitié qu'elle a témoigné tout de nouveau pour l'Espagne.

Il n'a pas oublié de renouveler ce que nous avons dit touchant la Ligue, & m'a prié de sonder les intentions de Sa Majesté; ce que j'ai promis de faire. Ainsi je vous prierai d'en parler à Sa Majesté afin que je puisse recevoir sur cela les instructions

1570. nécessaires. Voilà tout ce que vous aurez de moi pour le coup. Je suis bien-hum-
blement, &c. De Paris le 28. de Janvier 1570.

Fr. Walsingham.

Le Lord Seton arrivé depuis peu de Flandres pour demander du secours à ce qu'on m'a dit, n'aura réponse qu'après l'entrée. Il est ici avec bon nombre d'hommes & de chevaux, & la bourse bien garnie à ce qu'on m'a assuré.

L E T T R E X V I.

Au Chevalier Guillaume Cecil premier Secretaire de Sa Majesté.

MONSIEUR, à peine avois-je fermé mon paquet, qu'un Gentilhomme m'est venu assurer que le Roi est tombé malade d'une fort grosse fièvre ardente; ainsi l'on croit que l'entrée sera une affaire d'après Pâques. Je ferai de mon mieux pour être informé au vrai de ce qui se passera, & je ne manquerai pas de vous en donner avis. Je demeure bien humblement, &c. De Paris le 28. de Janvier.

Fr. Walsingham.

L E T T R E X V I I.

Au Comte de Leicester.

MILORD, Vous verrez par l'Incluse l'état présent de la France. Je vous laisse à juger par là quelle apparence il y a que la paix qui vient d'y être conclue subsiste. J'apprens par ceux qui sont le plus capables d'en juger que le meilleur fondement sur lequel on peut croire qu'elle durera, est le penchant du Roi qui va sincèrement de ce côté-là à ce qu'on croit.

Quant à son attachement pour la Reine ma Maîtresse, si les honnêtetés extérieures sont une bonne marque des mouvemens du cœur, il y a certainement de grandes apparences que leur amitié & leur union se soutiendront. Car premierement j'ai été parfaitement bien reçu dans toutes les places où le Roi a des Gouverneurs. Ensuite quand le Chevalier Henri Norris & moi avons eu ordre de venir à la Cour pour me présenter; (la Cour étoit alors à Madril.) Nous n'y fûmes pas plutôt arrivés que nous fûmes invités à dîner. Lansac eut ordre du Roi de nous recevoir, & nous conduisit au lieu où le dîner étoit préparé, & où la bonne chère ne manqua pas. Immédiatement après dîner le Chevalier Thaers* vint nous dire de la part du Roi, qu'il étoit prêt à nous donner audience. Nous y allâmes donc, & en fûmes reçus fort

favora-

* Il l'a ci-devant appelé Giboronovi Gordi.

favorablement. Il témoigna fort par ses paroles & par ses actions exterieures qu'il avoit de bonnes intentions pour la Reine ma Maîtresse. Outre les harangues ordinaires où j'avois ordre de Sa Majesté de me conduire de la maniere la plus convenable pour entretenir l'amitié entre leurs Majestez, j'ai recommandé l'observation de la paix parce que les Députez de ceux de la Religion m'en avoient prié ; ce qu'il a témoigné prendre en fort bonne part.

Après avoir été expédié du Roi, voyant que la nouvelle Reine * n'y étoit pas, & que le bruit couroit qu'elle avoit la fièvre, je dis à ce Prince que j'avois ordre de la Reine ma Maîtresse de lui presenter ses Lettres, & de la feliciter sur leur Mariage, quoique Sa Majesté eût fait choix d'une Personne de qualité pour les faire complimenter sur cela ; & que s'il n'étoit pas déjà arrivé l'incertitude de l'entrée en étoit la seule cause, parce qu'il avoit ordre de la Reine ma Maîtresse d'y assister. Le Roi donna la maladie pour excuse, & me dit qu'on me marqueroit un autre tems pour executer à cet égard les ordres de Sa Majesté, que lui & elle ne pouvoient prendre qu'en aussi bonne part qu'ils étoient donnez.

La coûtume étoit ci-devant, à ce que j'ai appris du Chevalier Henri Norris, que la Reine Mere & les Freres du Roi étoient presens à l'audience; mais cet usage ayant été changé, nous les allâmes voir separément chacun dans son appartement; & quoique les ordres de Sa Majesté ne regardassent que le Roi & les deux Reines, cependant j'ai crû que je ne devois pas manquer de rendre mes devoirs à Monsieur, sans compter que les Deputez de ceux de la Religion m'avoient prié de leur recommander en particulier l'observation de l'Edit. Ayant donc eu audience de la Reine Mere, après que j'eus rendu mes Lettres, fait les complimens ordinaires, & recommandé ceux de la Religion, j'allai voir Monsieur qui me reçût fort courtoisement & de fort bonne grace. Je lui dis que Sa Majesté m'avoit chargé de lui faire ses complimens, & de lui dire qu'elle avoit de la joie d'apprendre, qu'il concouroit avec le Roi à la bonne observation de l'Edit; qu'il aquerroit par là non seulement la reputation & la gloire d'être un Prince courageux dans la guerre, mais aussi sage dans la paix, & qu'elle ne doutoit point qu'il ne soutînt ce courage, & par la bonne volonté qu'il avoit pour le Roi & pour sa Patrie, & par la consideration de sa propre gloire. Il a répondu fort honnêtement qu'il remercioit Sa Majesté, premierement de ses complimens, qu'il recevoit comme venans d'une grande Princesse pour laquelle il avoit beaucoup de veneration. En second lieu, pour la louange qu'elle lui donnoit de contribuer à la juste observation de l'Edit. Il a ajouté que comme il étoit obligé de le faire par ce qu'il devoit au Roi & à sa Patrie, aussi la sollicitation de Sa Majesté étoit un puissant motif pour l'y engager. Pour ce qui me regarde il m'a dit, que tant que je serois ici je recevrois de lui à la consideration de Sa Majesté toutes les faveurs dont il pouvoit être capable.

De là je fus rendre visite à son Frere, auquel outre mon petit compliment je recommandai par honneur l'observation de l'Edit.

J'insiste, Milord, d'autant plus volontiers sur ces particularitez, que vous m'avez ordonné de le faire. Comme le lieu étoit favorable j'ai eu tout le tems d'observer

* Elle étoit fille de l'Empereur Maximilien.

1570. Monsieur. Il passe pour être plus haut que moi de trois doigts, à ce que disent ceux qui nous ont vû parler ensemble. Il est un peu pâle, bien fait de corps, la jambe longue & menuë mais assez bien proportionnée: Quels sont les secours qu'il a pour suplèer aux defauts de la nature, c'est ce que je ne scaurois vous dire. Quant à la fanté de sa personne les sentimens sont si partagez, que je ne sçai ce que j'en dois croire; pour moi je ne croi pas que je doive être trop curieux en cela, & j'en ai même plusieurs raisons. Si tout est aussi bien que ce qui paroît, son corps est assez sain. Cependant je ne trouve pas son teint aussi bon qu'il me parut la dernière fois que je le vis.

Depuis que je suis ici on a fait diverses tentatives pour sçavoir quel est mon penchant pour le dessein de Monsieur; Ma réponse a été generale. J'ai dit que je m'érois défait en partant d'Angleterre de mes passions particulieres, & que je me soumettois ici à la passion de ma Princesse, resolu d'exécuter aussi précisément que je pourrois tout ce qu'elle me commandera, sans presumer de faire rien qui ne me soit commandé. Et pour ce qui est du mariage quand il plaira à Dieu de lui en inspirer la pensée, j'oublierois ce que je dois & à elle & à ma patrie, si je ne l'approuvois fort, quoique le caractère que j'ai à present ne me permette pas de faire ni en cela ni en aucune autre chose, que ce qui m'est prescrit. Cette réponse a ce semble satisfait ceux qui vouloient pousser cette affaire, & qui me regardoient ci-devant comme un ennemi tres-passionné.

Quant aux Tableaux que vous souhaitez, il est impossible de les avoir, car personne ne peut sans permission copier le Roi ou son Frere, & s'il le faisoit il en seroit rigoureusement puni. Après vous avoir informé de tout ce que j'ai crû qui meritoit de vous être mandé de l'heure qu'il est, je demeure bien humblement, Milord, vôtre &c. De Paris le 28. de Janvier 1570.

Fr. Walsingham.

L E T T R E X V I I I.

Au Chevalier Walter Mildmay, Conseiller privé de Sa Majesté.

MONSIEUR, je vous remercie tres-humblement de me promettre vôtre faveur par la vôtre du 16. de ce mois touchant le transport de mes appointemens. Je vous assure, Monsieur, que mes dépenses augmentent tous les jours par l'extrême cherté des choses en ce pays. Mes chevaux me dépenfent de l'heure qu'il est 4. livres st. par jour, & je puis vous assurer que ma table n'est pas telle que doit être celle d'un homme de mon caractère. Il est vrai que l'entrée est causé que tout est si cher, & on a quelque esperance que les choses feront dans la suite à un prix plus raisonnable; mais cependant je trouve le fardeau trop pesant, & à quelque bon marché que fussent les denrées je ne laisserois pas de le trouver assez pesant. Mais je ne veux plus vous fatiguer de cela, & je passe à autre chose. Le 25. de ce mois je fus présenté au Roi à Madril où il est à present. J'en fus fort bien reçu aussi bien que de sa Me-
re

re & de ses Freres. Je vous laissez juger, Monsieur, de la cause d'une si bonne reception. Cependant je serois beaucoup d'injustice à Monsieur de la Motte Ambassadeur du Roi auprès de Sa Majesté, de ne reconnoître pas qu'une partie de cette faveur est un effet du portrait avantageux qu'il a fait de moi, m'ayant representé comme un homme qui fait tout ce qu'il peut pour entretenir la paix.

Pour ce qui est de l'état des choses en ce pays, vous le sçavez par l'incluse qui contient les nouvelles courantes. Quoi qu'on paroisse en doute de la bonne foi du Roi, il est néanmoins certain, Monsieur, que ceux qui le connoissent à fond croient, que si les troubles recommencent il penchera pour ceux de la Religion.

Le discours, Monsieur, dont je vous ai envoyé copie, qui a été prononcé & donné au Roi, & à l'Ambassadeur des Princes d'Allemagne, a en quelque sorte relevé son courage, au lieu qu'auparavant la faction des Guises lui faisoit redouter les Catholiques tant du dehors que du dedans. Ainsi vous voyez, Monsieur, comme il se laisse emporter par des motifs mondains; malheur ordinaire aux Princes de son caractère qui ne sont pas fermes dans la Religion. Dieu nous rende plus pieux que nous ne le sommes. Je vous recommande à sa protection & à sa garde. A Paris le 28. de Janvier 1570.

Fr. Walsingham.

Je vous prie, Monsieur, quand vous aurez lû & examiné ce discours, de l'envoyer au Chevalier N. Thorckmorton.

L E T T R E X I X.

Au Chevalier Guillaume Cecil premier Secretaire de Sa Majesté.

M O N S I E U R, vous sçavez s'il vous plaît, que le nommé Hollinshed m'apporta une lettre de Milord Buckhurst le dernier de Janvier, par laquelle il me mandoit, qu'il étoit en chemin pour se rendre ici. Sur cela j'envoyai Mr. Beal à la Cour qui est encore à Madril pour avertir de ma part le Roi & la Reine Mere. Premièrement que Milord Buckhurst qui étoit député de la Reine ma Maîtresse pour complimenter le Roi sur son mariage avoit envoyé trente personnes de sa suite, & qu'il se proposoit d'être à Douvres le premier de ce mois, ou il devoit s'embarquer avec le reste son train.

En second lieu qu'ayant appris que la Reine étoit indisposée, & qu'il étoit incertain quand elle seroit en état de donner audience sans incommodité ou sans peril au Lord Buckhurst, pour executer les ordres de la Reine sa Maîtresse, je suppliois Sa Majesté & la Reine Mere de me faire sçavoir, s'il y avoit quelque esperance que Sa Majesté fût bien-tôt rétablie, afin que ce Seigneur pût continuer son voyage pour s'aquitter de sa commission, où si cela ne se pouvoit pas qu'il écrivît à ce Seigneur

1570. de n'aller pas plus loin ou de s'en retourner s'il avoit passé la Mer ; ou qu'il continuât son Voyage , jusques à ce qu'il fût informé de la prompte guerison de Sa Majesté.

En réponse je reçûs l'incluse du Secretaire Pinart. * Et comme Mr. Beal auquel il montra sa lettre ne voyoit pas , qu'il répondit directement à l'accez demandé auprès de la Reine, il voulut sçavoir quelle étoit l'intention du Roi à cet égard. Il eut pour réponse que la Reine étant indisposée il étoit incertain si le Lord Buckhurst pourroit avoir audience , & qu'ainsi il laissoit à la prudence de ce Lord de venir, ou d'attendre l'autre entrée. J'ai fait sçavoir à Milord comme j'ai procédé en cela , comme aussi quelle réponse j'ai reçuë du Roi, laissant au reste à sa prudence d'agir en cela suivant ses instructions. Je lui ai fait sçavoir aussi mon sentiment là dessus, qui est, qu'il est mieux de continuer le voyage que de s'en retourner, pourvû que les instructions de Sa Majesté n'y soient pas opposées. La raison est que cette démarche sera prise ici en aussi bonne part qu'elle le puisse être dans la suite: En second lieu eu égard aux dépenses de Sa Majesté & aux siennes propres. En troisième lieu à cause de Monsieur de Pane Gouverneur de Picardie, & des autres Gentilshommes qui ont eu ordre d'aller le recevoir à Boulogne, & qui feroient un voyage inutile si Milord ne passoit pas plus avant.

Quant à la maladie de la Reine qui rend douteux le tems qu'on pourra avoir accez auprès d'elle pour la feliciter sur son mariage, & qu'on croit ici la principale cause qui l'y a fait venir, je ne croi rien de contraire; mais les bonnes intentions de sa Majesté ne seront pas moins bien reçuës, que si la chose avoit été faite, puisque l'obstacle ne vient que de Dieu seul. Pour preuve de cela je dois vous dire, qu'il est arrivé depuis peu pour la même chose un Ambassadeur de Lucques qui pour la même raison n'a pû avoir audience. Il a été obligé de faire son compliment au Roi qui la fort bien reçû, & l'a renvoyé à ce qu'on m'a dit avec un present fort honnête. Après un si long détail il est juste de vous laisser en repos, & de finir en vous assurant que je suis bien humblement, &c. De Paris le 1. de Fevrier 1570.

* Pinart Sr. de Cramailles premier Baron de Valois, natif de Blois, s'éleva aux grandes charges par son merite. De Secretaire du Maréchal de St. André il devint Secretaire d'Etat, mais après les Barricades il quitta la Cour par ordre du Roi qui le croyoit trop attaché à Catherine de Medicis.

Copie de la Lettre du Secretaire Pinart.

MONSIEUR, Je vous envoie le Passe port que ce porteur m'a demandé de vôtre part, & j'ai fait entendre à leurs Majestez comme vous m'avez mandé que Milord de Buckhurst devoit arriver aujourd'hui à Douvres, & que déjà aucuns de ses Gentilshommes étoient passez à Boulogne, que vous desiriez de sçavoir si lesdites Majestés auroient agréable que ledit Milord & sa troupe se diminuât, & que je vous ferois plaisir de vous mander quand se feroit l'entrée. Sur quoi lesdites Majestés m'ont fait dire qu'icelui Sr. Milord de Buckhurst
 & sa

Et sa troupe seront les tres-bien venus, Et fort volontiers reçûs; mais que la maladie de la Reine avoit été cause que l'on avise que le Roi seulement feroit sans grande ceremonie son entrée le premier Dimanche de Carême prochain, Et que le Sacre de ladite Dame Reine, Et son entrée étoient remis à une autre fois à cause de sadite maladie. Dequoi je n'ai voulu faillir de vous avertir, Et saluer pour la fin de cette-ci vôtre bonne grace de mes bien-humbles recommandations, prieut Dieu, Monsieur, vous donner le bon jour. Au Château de Boulogne le premier de Février 1571. vôtre, &c.

Pinart.

L E T T R E X X.

Au Chevalier Henri Norris Et à Mr. François Walsingham, Ambassadeurs de Sa Majesté à la Cour de France, ou à l'un d'eux.

LE porteur pourra vous dire que je ne suis capable de songer à rien, ainsi vous devez tous deux m'excuser si je ne vous fais pas une plus longue lettre. J'écris celle-ci au lit, & par consequent elle ne peut qu'être imparfaite.

J'ai fait voir à Sa Majesté celle que j'ai reçu de vous par Nanfaut, par laquelle vous marquez qu'on vous a donné avis que les François formoient une entreprise sur l'Irlande. Elle avoit déjà eu le même avis d'Irlande, & elle espere qu'elle y remediera dès que la saison changera: cependant elle en a fait plainte à l'Ambassadeur de France, & l'a prié de faire entendre au Roi, que de pareilles obliquez s'accordent mal aux ofres d'amitié qu'il lui a souvent fait faire lui même par son Ministre.

Sa Majesté souhaite aussi que le Roi en soit informé par vous deux, si vôtre commodité vous permet de negotier conjointement, ou par vous seul, Mr. Walsingham, supposé que vous ayez commencé les fonctions de vôtre charge, & que vous priez le Roi de faire sçavoir à Sa Majesté quelles sont ses intentions en cela, afin qu'en cas qu'il n'interpose pas au plutôt son autorité pour reparer & faire cesser ces attentats suivant son amitié, Sa Majesté puisse y remedier d'une autre maniere, d'où il ne peut resulter que des inconveniens qui ne seront pas convenables à leur amitié.

Vous n'en parlerez pas comme d'une affaire dangereuse, mais seulement comme de l'attentat de gens qui étant ses Sujets ordinaires font tout le contraire des ofres que le Roi a eu la bonté de faire à Sa Majesté, & qu'elle a reçûes avec beaucoup de plaisir.

Je suis tout-à-fait las d'écrire, & forcé de remettre le reste au porteur. Dans mon lit, à ma maison de Westminster le 26. de Janvier 1570.

G. Cecil.

L E T T R E X X I.

Au Chevalier Guillaume Cecil premier Secretaire de Sa Majesté.

1570. **M**ONSIEUR, V^otre Lettre adressée au Chevalier Henri Norris & à moi, me fut renduë le troisiéme de ce mois. Comme j'étois entré dans les fonctions de ma charge, & que le Chevalier Henri Norris avoit déjà pris congé du Roi, j'ai crû que c'étoit à moi d'agir. Pour cet éfet j'ai incontinent envoyé demander audience, qui m'a été accordée pour le fixiéme de ce mois. Aussi-tôt que le Roi m'envoyera querir je ne manquerai pas d'y aller au nom de Sa Majesté, & de vous donner avis au plûtôt de ce qui se fera passé.

Si la Roche agit avec sa participation, ce que la raison me permet difficilement de croire, cela ne quadre point aux grandes protestations de bonne volonté qu'on nous fait ici, si sinceres à en juger par les apparences, que le plus défiant y seroit le plus aisément trompé : Cependant quand je considere qu'il n'a pas entierement l'autorité d'un Roi, & qu'il se commet ici tous les jours plusieurs defordres qui l'exposent au mépris, je trouve en quelque maniere que je ne dois pas le condamner si vite : mais Sa Majesté jugera par sa réponse, ou du moins par l'execution de ce qu'il promettra, si les sentimens de son cœur s'accordent aux protestations qu'il fait.

J'ai beaucoup de chagrin d'apprendre que la Goute vous ait attaqué de nouveau après vous avoir donné un si long répit. Certes, Monsieur, puisque Dieu & la nature le veulent ainsi, vous devez prier Sa Majesté de trouver bon que vous la serviez de maniere, que vous puissiez la servir long tems, priant Dieu qu'elle n'éprouve jamais ce que c'est que de ne vous avoir pas. Je fais des vœux pour le rétablissement de vôtre santé, & pour sa continuation quand elle sera rétablie, & je demeure bien humblement, &c. De Paris le 3. de Février 1570.

Fr. Walsingham.

L E T T R E X X I I.

A mon tres-cher ami Mr. Fr. Walsingham Ambassadeur pour Sa Majesté à la Cour de France.

MONSIEUR Walsingham, je vous remercie de la Lettre que vous m'avez écrite de Boulogne. Je fais beaucoup de cas de la bonne volonté que vous m'offrez, & je vous assure qu'en tout ce que je pourrai vous trouverez en moi autant d'amitié, qu'en homme d'Angleterre. Nous n'avons rien de nouveau à vous écrire. On a beaucoup parlé ici, & on parle encore, de l'homme & de l'affaire dont je vous entretins dans mon cabinet à Hampton-court ; cependant on n'en
a fait

2 fait directement jusqu'ici aucune ouverture ; & par conséquent il y a encore peu de chose à dire là dessus. Cependant je vous prie de vous en informer à fond , & de me faire sçavoir sur cela une partie de vos sentimens. J'avoüe que nôtre état requiert un mariage ; mais Dieu nous en envoie un bon , & où toutes les parties trouvent leur compte. Milord de Buckhurst partira dans quatre à cinq jours. Adieu, je suis pressé. Ce 26. de Janvier 1570.

Robert Leicester.

L E T T R E XXIII.

A Milord Leicester.

MILORD, j'ai reçu le troisieme de ce mois la vôtre du 16. de Janvier dernier, par laquelle je vois que l'affaire dont vous & moi parlâmes a donné lieu de de-là à quelques discours. On en parle ici aussi, mais on ne la croit pas aussi avancée que je vois qu'elle est, je veux parler du vulgaire. Autant que je puis l'apprendre on ne fera pas de plus grande ouverture sur cette affaire, car on est ici circonspect sur la reputation, ainsi on n'en voudroit pas parler à moins qu'on ne fût comme assuré du succez. L'expérience qu'ils ont déjà faite en pareille affaire, est cause qu'ils ne sçavent comment s'y prendre. Pour moi s'il m'est permis de dire ce que j'en pense, il me semble qu'il n'est pas difficile de voir l'avantage ou le desavantage qu'il y a de prendre ou de refuser: C'est pourquoi la chose étant une fois bien pesée, une prompte resolution seroit ce qu'il y auroit de mieux pour prévenir plusieurs inconveniens que la longueur apporte ordinairement. Par ma dernière du 27. de Janvier je vous ai fait sçavoir mon sentiment autant que j'ai pû m'informer des choses, & j'ai usé de toute la circonspection convenable attendu les soupçons qu'on a déjà de moi. Mais quand je sçaurai quelque chose de plus je ne manquerai pas de vous en donner avis. Je n'ai pas le tems de vous faire une plus longue lettre, ainsi je demeure bien humblement, &c. De Paris le 3. de Février 1570.

Fr. Walsingham.

L E T T R E XXIV.

Au Chevalier Cecil premier Secretaire de Sa Majesté.

MONSIEUR, je vous prie de dire à Sa Majesté, qu'avant que de parler au Roi j'ai fait ce que j'ai pû pour sçavoir les entreprises que les gens de ce pays font sur l'Irlande; & qu'ayant appris que la Roche, qui à ce que m'a dit Roger étoit celui qui devoit conduire les Troupes destinées pour l'Irlande, étoit à present

1570. présent en Ville, j'ai trouvé moyen d'engager Mr. de Briquemault sous lequel la Roche a servi, de lui parler, & de lui demander s'il n'avoit pas été en Irlande ? Il a répondu qu'il n'y avoit point été; mais il l'a nié si froidement, qu'il a senti par diverses circonstances & par sa maniere de parler, qu'il y a véritablement été; ce qu'il n'a pas ce semble osé avouer, parce m'a dit Mr. de Briquemault, qu'il étoit bien assuré, que le Roi desavoueroit tous ceux qui avoient eu part à cette entreprise. Sur cela lors de mon audience qui fut le 6. de ce mois à l'hôtel du Cardinal de Bourbon à Paris, je crus qu'il étoit bon de parler avec modération; & voici ce que je dis après les complimens ordinaires.

Que quoique la Reine ma Maîtresse eût reçu avis de son Viceroi d'Irlande, qu'un de ses Sujets nommé la Roche, y eût débarqué quelques Troupes qui s'étant jointes à certains rebelles de cette Isle, commettoient des actes d'hostilité qui ne répondoient pas à la bonne amitié qu'unissoit leurs Majestez; la Reine ma Maîtresse étoit néanmoins si persuadée de la bonne volonté & sincere affection qu'il avoit pour elle, & dont son Ambassadeur lui avoit donné de sa part de si grandes assurances, & fait de si fortes protestations, qu'elle croiroit lui faire injustice de penser seulement qu'il eût part à ce desordre; & qu'ainsi elle ne doutoit point que comme son bon Frere, sur le bon avis qu'elle lui en faisoit donner, il ne se servit de son autorité pour réparer le mal, de maniere qu'elle eût juste sujet de croire que l'amitié qu'il lui avoit protestée tout de nouveau étoit fondée sur la sincérité, & ne pouvoit produire que des fruits qui répondissent à cette protestation. Il répondit en peu de mots en m'assurant sur sa foi qu'il ne sçavoit rien de tout cela, & m'a prié de lui donner les noms de tous ceux que je decouvrierois qui avoient eu part à la chose, ajoutant qu'il les châtieroit de maniere, que Sa Majesté sa bonne Sœur connoitroit le cas qu'il faisoit de son amitié. Après avoir quitté le Roi j'allai voir la Reine Mere, tant parce qu'elle gouverne tout ici, que parce que les autres Ministres en usent de même. Je lui dis comme au Roi, que le plaisir de Sa Majesté étoit que j'en usasse ainsi, la suppliant d'interposer son credit comme un bon moyen pour éloigner tout ce qui pouvoit alterer la bonne amitié qu'il y a à présent entre le Roi son fils & la Reine ma Maîtresse. J'en ai reçu pour réponse plusieurs belles paroles d'assurance & de continuation d'amitié qu'elle a promis de maintenir & d'avancer autant qu'il dépendroit d'elle. Elle a ajouté qu'elle y trouvoit le Roi son fils si bien disposé, que la Reine ma Maîtresse pouvoit compter bien seurement, que quiconque entreprendroit de troubler cette amitié, en seroit puni de la maniere que Sa Majesté souhaiteroit. Je l'ai remerciée au nom de Sa Majesté, & lui ai témoigné que je ne manquerois pas d'informer la Reine ma Maîtresse de la bonne affection qu'elle avoit pour elle. J'ai fini en disant qu'encore qu'elle en ait eu jusqu'ici de bonnes assurances, cette amitié néanmoins est d'une telle nature, qu'on souhaitoit que les bons offices mutuels en fussent toujours l'appui & le fondement.

Voilà, Monsieur, ce qui s'est passé dans l'audience que j'ai eue du Roi & de la Reine Mere. Il s'agit à présent de sçavoir si l'on a parlé de bonne foi, & du cœur aussi bien que de la bouche. Pour cet effet j'ai fait choix d'une personne que je vais envoyer en Bretagne pour faire recherche des noms des coupables afin de les présenter

fenfer au Roi, & de voir s'il les châtiara comme il a promis. Je me propose en 1570; outre de mettre si bon ordre en ce pays-là, qu'il ne se fera point de préparatifs contre sa Majesté, que je n'en sois averti de tems en tems; démarche qui me paroît tres-necessaire parce que cette Ville est pleine de bruits.

Comme j'écrivois une personne de qui le Chevalier Henri Norris mon Prédecesseur tiroit les meilleurs avis, est venu me trouver secretement & m'a dit: Que l'entreprise d'Irlande est de grande consequence & dangereuse, & par quelle raison. Il croit que le Roi n'en a rien sceu, & il m'a assure en même tems, que la faction de Guise y a eu beaucoup de part.

Il m'a dit de plus que le Nonce du Pape faisoit tout ce qu'il pouvoit pour mettre Monsieur dans le parti, & que pour l'y porter il promettoit de lui faire compter à Paris 100000. livres, qu'il ne doutoit point que l'entreprise ne réussit attendu les grandes intelligences qu'ils avoient en Angleterre & en Irlande; & que cela étant fait il seroit aisé d'aller par degrez à quelque chose de plus considerable, c'est-à-dire à l'Angleterre.

Il m'a fait voir enfin qu'encore que Monsieur n'acceptât pas le parti, il étoit resolu de ne pas abandonner le dessein pour cela, & m'a assure que les lettres de credit pour cette somme de 100000. livres étoient déjà en Ville; si cet avis est aussi bon que l'ont été ceux qu'il a donné jusqu'ici à mon Prédecesseur, il ne doit pas être negligé.

J'ai été averti par une autre voye, que Stewkley a présenté un Acte au Roi d'Espagne, signé non seulement par la plupart des Nobles d'Irlande, mais aussi par plusieurs Anglois de qualité qui sont déjà à sa devotion. J'ai appris de plus que depuis que Milord Seaton est arrivé ici, il y a eu tout nouvellement une conference d'une autre consideration entre l'Ambassadeur d'Espagne & l'Ambassadeur d'Ecosse. J'ai sceu encore que la plupart des Troupes qu'on a fait passer en Irlande ont été levées par le Comte d'Argile au nom du Roi d'Espagne dans le Gouvernement de ce Comte, & que les Ministres du Roi d'Espagne ayant promis de les payer elles ont été embarquées à Mule, ou Détroit de Kenutire. Un nommé Skeldon, Domestique ordinaire de la Reine des Ecoslois est arrivé ici depuis peu avec des lettres de consequence à ce qu'on croit; car il a souvent paru à la Cour.

Après vous avoir informé de tout ce que j'ai pu apprendre, je finis en vous assurant que je suis bien humblement, &c. A Paris le 8. de Février 1570.

L E T T R E X X V.

Au même.

MONSIEUR, j'ai jugé à propos de vous faire cette lettre particuliere pour vous rendre compte d'une conversation que j'ai eue avec la Reine Mere. Je l'ai priée de regarder ce que j'allois lui dire comme venant d'une personne privée qui agit sans aucune Commission publique, & l'ai assurée à l'avance que je n'avois

1570. n'avois ordre de lui parler que de ce qui concerne l'entreprise de la Roche, lui protestant que le seul but que je me proposerois pendant que je demeurerois en cette Cour seroit d'entretenir suivant mon petit pouvoir la bonne amitié entre les deux Couronnes, comme étant une chose avantageuse à l'une & à l'autre. Et sur ce pied là j'ai prié Sa Majesté de considerer premierement combien il étoit necessaire pour la feureté des deux Royaumes de conclure une bonne ligue entre les deux puissances, & de faire reflexion ensuite combien la presente alliance étoit propre à la même chose.

Quant au premier point je lui ai fait voir, qu'encore que la France par une grande grace de Dieu jouît à present d'une paix generale avec tous ses voisins, on n'esperoit pas neanmoins qu'elle dût toujours durer. Que c'étoit aussi pour cela qu'en tems de paix les Princes politiques consideroient que les choses du monde étant variables, la guerre succede ordinairement à la paix. De là vient aussi que ces mêmes Princes ont ordinairement les yeux sur ceux de leurs voisins dont ils craignent le plus les entreprises: Que ce redoutable voisin est manifestement celui qui est le plus proche & le plus puissant; & qu'outre les forces qu'ils tiennent d'ordinaire prêtes à lui opposer, ils tâchent de se fortifier, & de fortifier les Princes leurs Alliez. Or si vôtre Majesté juge de ses voisins par la puissance & par la proximité, elle trouvera que c'est l'Angleterre dont elle doit principalement souhaiter l'alliance. La puissance la plus redoutable y songera plus d'une fois avant que de se brouiller avec chacun de vous.

Pour ce qui est de l'autre point je lui ai dit, que je croyois la conjoncture fort propre, premierement parce que l'une & l'autre puissance avoient la même bonne volonté, & un égal penchant à la paix, l'un des plus fermes liens d'une solide amitié: En second lieu parce qu'il y avoit certain mecontentement entre leurs autres voisins avec lesquels leurs prédecesseurs avoient été dans une longue & bonne union.

Ces circonstances meurement considerées, j'ai conclu que la conjoncture étoit favorable, & la chose tres praticable; & que Sa Majesté étoit la personne la plus propre à faire réussir la chose, comme étant celle sur laquelle le Roi se reposoit de toutes les affaires du Gouvernement; ce qu'il avoit aussi juste sujet de faire.

Elle a répondu deux choses, la premiere que le Roi & elle n'attendoient de moi que de bons offices tendans à maintenir la bonne amitié. En second lieu qu'ils étoient en paix avec leurs voisins, & qu'ils avoient de bonnes esperances qu'elle subsisteroit par tout: Et enfin qu'elle esperoit que l'amitié qu'il y avoit entre Sa Majesté ma Maîtresse & eux étoit fort sincere de part & d'autre: que cependant si elle souhaitoit d'entrer dans une alliance plus étroite, elle croyoit que rien ne seroit plus agreable au Roi.

Je répondis à cela que j'étois ravi de recevoir d'elle une si bonne esperance de l'inclination du Roi pour ce que j'avois proposé. Voilà ce qui s'est passé entre la Reine Mere & moi.

Les raisons qui m'ont obligé à lui dire cela sont: premierement que l'Espagne ne paroît pas à present fort bien intentionnée pour la Reine ma Maîtresse: En second lieu

lieu que le Roi n'est pas fort content de l'Espagne, à ce qu'on m'a dit : Et enfin que j'ai eu avis que l'Amiral avoit depuis peu conseillé par lettres au Roi & à la Reine Mere, de tâcher de se fortifier en faisant des alliances avec les Princes d'Allemagne, & la Reine ma Maîtresse. 1570.

Après vous avoir informé de mon discours, & des raisons qui m'ont engagé à le faire, je veux vous prier tres-humblement de m'avertir comme vous m'avez promis des erreurs où je puis être tombé en ceci & en autre chose. Vous verrez que je prendrai vos avis en si bonne part, que vous vous félicitez de me les avoir donnez, & vous me rendrez par ce moyen plus capable de servir la Reine ma Maîtresse.

Dans mes autres Lettres, & sur tout dans celles qui devoient être vûes de Sa Majesté, je me suis bien donné de garde de parler des raisons dont s'est servi le Nonce du Pape pour détourner Monsieur de la recherche de la Reine. Il dit premièrement qu'elle est heretique. 2. Qu'elle est vieille, & qu'à peine peut-il espérer d'en avoir des enfans : Et enfin que l'Angleterre qu'il sçavoit de bonne part qu'il avoit principalement en vûe, pouvoit être conquise aisément ; ce qui lui seroit plus glorieux & moins incommode qu'un mariage si mal assorti. Ainsi vous voyez, Monsieur, comme ils comptent sans leur hôte. J'espere qu'ils auront plus de volonté que de pouvoir de nous faire du mal, & Dieu veuille garder nôtre pauvre Patrie pour être l'asile de ses pauvres troupeaux persécutés. Je vous recommande à sa garde, & je demeure bien humblement, &c. De Paris le 8. de Fév. 1570.

L E T T R E X X V I.

A Milord Leicester.

MILORD, depuis que je me donnai l'honneur de vous écrire qui fut le 3. de ce mois, je n'ai rien appris qui merite de vous être mandé, si ce n'est une intrigue qui regarde l'Irlande. Je me refere pour cela à celle de Mr. le Secretaire. Quant à l'autre affaire, on croit ici que vous ne faites que plaisanter ; & quoiqu'il n'en ait point été fait d'ouverture publiquement, je trouve néanmoins que cela s'est déjà fait sous main. Si l'on en demeure là ils croiront qu'on les méprise, car ils prennent leur cuivre pour de si bon or, qu'ils se croiront mal traités si l'on ne le prend pas au prix courant. Afin qu'il en résulte moins de mal, car il faut qu'il y en ait un peu, vous ferez bien, MILORD, de finir le plutôt que vous pourrez. Je prie Dieu que cela se fasse aussi heureusement que cela se soit jamais fait dans une affaire de cette nature. Je vous recommande à la garde de Dieu, & demeure tres-humblement, &c. De Paris le 8. de Fév.

Fr. Walsingham.

L E T T R E X X V I I .

Au Chevalier Walter Mildmay Conseiller privé de Sa Majesté.

1570. **M**ONSIEUR, j'apprens de Mills qui est chargé de la sollicitation de mon procez, que vous avez eu la bonté de le recommander & à Monsieur le Secretaire, & au B. de Londres, de sorte que je regagne par vôtre moyen ce que j'avois perdu par la mort de Mr. Haddo; ainsi j'espère que mon procez aura un prompt & heureux dénouement.

Depuis la dernière fois que je vous écrivis il n'est point ici arrivé de changement, si ce n'est que l'entrée qui devoit se faire avec beaucoup de solemnité, ne se fera vraisemblablement que le sixième du mois prochain sans aucune pompe, à cause de la nouvelle indisposition de la Reine qui commence à se rétablir, au moins cela a été publié à son de Trompe.

Je parlai dernièrement au Roi par ordre de Sa Majesté sur l'entreprise de la Roche en Irlande. Il nie d'avoir jamais eu connoissance de la chose, & promet de le châtier lui & tous les autres qui y ont eu part, dès qu'on lui apprendra leurs noms. S'il ne tient pas mieux sa promesse que ses Prédécesseurs ont fait jusqu'ici en pareil cas, tout ceci aboutira à des paroles, car c'est ce qu'on gagne à cette Cour, où l'on est prompt à promettre, & lent à tenir. Il est certain qu'on se tremousse fort de l'heure qu'il est pour l'expédition d'Irlande. Le Pape & le Roi d'Espagne sont de l'intrigue. Pour le Cardinal de Lorraine, il ne manque pas sous main de pousser à la roué tant qu'il peut.

J'ai donné avis à Sa Majesté de tout ce que j'en ai pû apprendre. J'espère qu'elle y aura eu l'œil, & qu'elle aura fait en sorte que trop de securité n'ait pas fait negliger l'Irlande comme on a fait Calais. Je finis en assurant Madame de mes tres-humbles obéissances, & en vous recommandant à la protection divine. De Paris le 8. de Fév. 1570.

L E T T R E X X V I I I .

A Mr. François Walsingham Ambassadeur de Sa Majesté à la Cour de France.

MONSIEUR, Milord de Rutland compte si fort sur vôtre amitié, que je croi qu'il seroit superflu de faire autre chose en cela que vous remercier des bonnes ofres que vous lui fites en partant, & dont il m'a fait en vôtre faveur un tres-bon rapport.

Vous

Vous lui ferez grand plaisir à mon avis si vous prenez occasion de le presenter au Roi le plutôt que vous pourrez pour le faire connoître avant que Milord de Buckhurft arrive. 1570.

En parlant de sa naissance vous pouvez dire hardiment, qu'il est parent de la Reine, & du côté d'Henri huit son Pere, & du côté de la Reine Mere; & qu'il est du Sang Royal au même degré que Milord de Huntingdon, à cette seule difference prés, que Milord de Huntingdon est d'un Frere du Roi Edouard quatrième, & Milord de Rutland d'une Sœur de ce même Roi. Ainsi ils sont également alliez de la Couronne quoique inégalement favorisez de la Fortune.

Ma foiblesse m'empêche de vous faire une plus longue Lettre. Je souffre cruellement. De ma maison de Westminster le 28. de Janvier 1570.

Cecil.

L E T T R E X X I X.

Au Chevalier Cecil premier Secretaire de Sa Majesté.

MONSIEUR, tous ceux que vous me recommanderez ne peuvent recevoir de moi que toute la faveur & toute l'amitié que je pourrai leur témoigner: mais Milord de Rutland qui outre votre recommandation & sa naissance a tant de bonnes qualitez qui le rendent recommandable, peut s'asseurer que je lui ferai tout l'honneur, & lui rendrai tous les services que je pourrai. Depuis ma dernière dattée du 8. de ce mois, je n'ai appris rien d'important. On est tout à fait sourd aux plaintes de ceux de la Religion. Le Roi les renvoie à la Reine Mere, & à Monsieur son Frere, & s'abandonne entierement au plaisir.

L E T T R E X X X.

A notre cher & fidèle Fr. Walsingham notre Ambassadeur à la Cour de France.

E L I S A B E T H R.

CHer & bien aimé Salut. Nous avons reçu la Lettre que vous nous avez écrite conjointement avec le Chevalier Henri Norris, en date du 29. du mois dernier, & avons vû de quelle maniere vous avez été présenté au Roi par le Chevalier Henri Norris en qualité de notre Ambassadeur. Nous avons vû aussi que vous avez procedé avec ordre en declarant la bonne volonté où nous sommes d'entretenir la bonne amitié avec le Roi, & en vous constituant notre Ministre pour cet éfet. Nous ne desapprouvons pas ce qu'il nous paroît par votre Lettre que vous avez dit au

F

Roi

1570. Roi pour le porter à maintenir & à continuer la paix dont jouit son Royaume suivant le benefice de l'Edit, qu'il vient d'accorder à ses Sujets sur le fait de la Religion. Nous avons aussi vû & considéré l'autre affaire de quelque importance dont vous parlez à nôtre Secrétaire dans vos Lettres particulieres au sujet de la proposition qui vous a été faite par le Sr. de ——— en conséquence de certaines conférences que le Roi a eues avec lui, & desquelles vous avez voulu que nôtre Secrétaire nous donnât avis. Nous sommes contentes de la réponse que vous avez faite audit Sieur J. A. & elle est discrete & de nôtre gout. S'il vous semble qu'on puisse aller plus loin, & qu'on agisse de bonne foi, nous voulons non seulement que vous continuiez comme de vous mêmes, mais que vous parliez même de nôtre part si l'occasion s'en presente, car nous croyons la chose si bonne & si avantageuse, que nous craignons bien plutôt qu'il ne survienne quelque contretens qui la traverse, que la diligence avec laquelle on peut la pousser. C'est pourquoi vous ferez bien d'examiner avec soin les moyens de la faire reüssir avant que de découvrir nos intentions au Roi qu'autant que vous le jugerez necessaire pour l'y disposer.

Nous voyons par quelques autres de vos Lettres, que le Roi est bien aisé que le Lord Buckhurst vienne nonobstant l'indisposition de la Reine: Aussi voulons-nous que cela ne l'empêche pas de continuer son voyage. Après vous avoir fait écrire ce que vous venez de lire, nous avons jugé à propos de vous ordonner de prendre occasion de parler à l'Ambassadeur d'Espagne qui reside à la Cour où vous êtes, & de lui dire en premier lieu, que vers le dixième de ce mois nous reçûmes une Lettre du Duc d'Albè, qui nous faisoit entendre que ce qu'il avoit à nous communiquer de la part du Roi son Maître, étoit seulement de nous offrir de nous rendre tous les bons offices qui dépendroient de lui pour faire terminer favorablement le démêlé que nous avons avec la Reine des Ecoffois, sans aucun égard à lui-même, mais dans la seule vûe de procurer du repos à nous & à nos Etats. Pour cet éfet le Duc veut sçavoir de quelle maniere nous souhaitons que le Roi s'y prenne, nous priant d'être persuadées que le Roi son Maître a veritablement dessein de nous faire plaisir en tout ce qu'il pourra. Vous direz donc sur cela que nous avons trouvé bon d'avertir l'Ambassadeur, & de lui faire sçavoir, que nous accepterions avec beaucoup de reconnoissance l'offre du Roi son Maître, & que nous profiterions avec joie du bon office qu'il veut nous rendre si nous en avions autant de besoin comme il est seur que nous n'en avons aucun de l'heure qu'il est; car il sçaura que le Traité entre nous & la Reine des Ecoffois est déjà si avancé pour tous les démêlez que nous avons eu ensemble, qu'il ne reste rien de conséquence à vuider, de sorte que la conclusion generale dépend de l'execution des choses accordées. Il reste encore à regler certaines matieres entre elle & ses Sujets, & il y a déjà ici des Commissaires de sa part, & une partie de la Noblesse d'Ecosse, & nous croyons que ceux qui doivent venir de l'autre part en qualité de Commissaires sont déjà en chemin.

Le Duc nous dit aussi dans ses dernieres Lettres en termes exprés, qu'il est dans de bonnes dispositions de faire tout ce qui peut entretenir l'amitié qui est entre le Roi & nous, & en particulier qu'il consent que restitution soit faite comme nos

Mar.

Marchands de part & d'autre l'ont jugé à propos, & qu'il se propose d'envoyer ici des personnes de consideration pour expliquer certains petits démêlez qui naissent de là, & pour mettre le tout en execution. Vous pouvez voir que ces démarches d'honnêteté & de bons offices nous sont tres-agreables, parce qu'elles font voir manifestement que les dernieres broüilleries ne sont pas venuës de nous, non plus, à ce que nous croyons, que de l'inclination du Roi, mais de la mauuaise humeur des Ministres: Et comme nous avons maintenant sujet de contentement, nous serions fâchées de croire que les bruits qui nous sont parvenus au sujet de l'Espagne fussent veritables ou en tout, ou en partie; & comme nous serions tres-aises qu'ils fussent faux, aussi souhaiterions nous d'apprendre certainement du Roi même qu'ils le sont. Vous direz donc à l'Ambassadeur d'Espagne que nous avons des preuves des bonnes intentions où il est d'entretenir l'amitié qu'il y a entre le Roi son Maître & nous, en quoi il est fort recommandable; & afin qu'il puisse plus promptement en asseurer le Roi par la voye de France, & avoir réponse, vous l'informerez que nous avons entendu dire & sçavons être veritable, que certains rebelles, gens de nulle valeur s'en sont fuis d'Irlande en Espagne, & que pour couvrir leur infamie & se procurer quelque secours aussi bien qu'à ceux de leur caractère qui sont en Irlande, prétendent avoir abandonné le Royaume à cause de la Religion; quoiqu'ils ne soient dans le fond ni de l'une ni de l'autre, & ressemblent à des bêtes; ils ont neanmoins assez d'esprit pour sçavoir payer d'hipocrisie. Depuis l'arrivée de ceux-ci, nous sçavons aussi qu'un Anglois né nôtre Sujet, & nommé Stewkley, que nous croyons n'être pas inconnu pour la vie licentieuse & débauchée qu'il a ci-devant mené en Espagne & ailleurs, nonobstant les bienfaits qu'il a reçu de nous en divers tems dans l'esperance qu'il se reformeroit, & sur quelques marques qu'il nous avoit donné de sa repentance soi disant être venu d'Irlande ici, s'en alla brusquement en Espagne l'Été dernier. Nous apprenons aussi qu'il s'est produit avec les deserteurs & rebelles dont nous venons de parler, & qu'à la faveur de ses dépenses superflues qui sont entierement du bien d'autrui; se disant homme de qualité & d'importance, & capable de faire en Irlande quelque chose de grand, quoi qu'il soit dans la verité un tres petit homme à tous égards, il a fort sollicité le Roi & quelques-uns de ceux qui approchent de sa personne, leur faisant de vaines propositions ébauchées de sa façon, & ajustées par d'autres à ce que nous ont rapporté des gens dignes de foi; cependant nous avons de la peine à croire que le Roi sur la bonne foi ou pour mieux dire sur les visions de ces rebelles, veuille envoyer en Irlande un de ses Capitaines tel que Julian Romero, ou autre semblable, avec un nombre de Troupes. Mais nous ne pouvons nous empêcher d'être surprises que le Roi ou ses Conseillers qui ont de l'experience, puissent si légèrement ajoûter foi à un homme tel que Stewkley qui n'a jamais pu vivre longtemps en repos dans son pays, & duquel nous ne voulons beaucoup parler parce que nous n'en pouvons dire rien de bon. Mais vous pouvez dire qu'il suffira qu'on s'informe seulement du personnage, & ensuite nous ne doutons pas que ceux qui le connoîtront ne prennent bien garde à s'embarquer avec lui. Mais cependant nous ne pouvons quoiqu'il en soit que trouver étrange, que lui ou tous autres de-

1570. serteurs comme lui propofans comme rebelles des attentats, foient fouferts & écou-
tez. Tout le monde ſçait que depuis quelques années il eſt venu dans nôtre Royau-
me pluſieurs Sujets du Roi d'Eſpagne de tous les rangs, & cela, à ce qu'ils nous
ont toujours fait entendre, par un principe de conſcience, & pour mettre leur vie
à couvert; mais nous pouvons aſſeurer ſur nôtre honneur, qu'il n'y en a jamais eu
aucun qui nous ait fait quelque propoſition contre le Roi d'Eſpagne, ou contre ſes
Pays-Bas, lors que la conjoncture étoit favorable pour cela, & que nous l'ayons
ſoufert, ou approuvé une pareille propoſition, ou qui ait jamais reçu recompenſe
ou ſecours en cela; tant a été grande nôtre bonne foi en ces tems-là, que nous n'a-
vons jamais voulu entrer en rien au préjudice du Roi & de ſes pays. Ainſi ſi ce
qu'on nous a rapporté eſt vrai, nous pouvons nous croire mal recompénſées, &
nous ſerions en droit de nous ſervir pour nôtre défenſe de moyens auxquels nous
n'aurions jamais donné les mains, & qui ſans cela n'auroient jamais été de nôtre
goût. Et comme nous comptons avec raiſon que l'Ambaſſadeur pourroit avoir
déjà fait ces reflexions, & ——— la conſervation de l'amitié entre le Roi & nous,
& la reſtitution de l'ancien ——— & commerce entre nos Etats & Sujets, auſſi le
prions nous de ſoliciter quelque réponſe en ce cas. Car tant que nous demeure-
rons dans le doute en cela, nous ne pouvons pas nous empêcher de prendre des
précautions, & de chercher les moyens de prévenir de pareils attentats; en quoi il
paroîtroit manifeſtement que nous avons quelque ſujet de nous défier de la bonne
volonté du Roi. Vous voyez donc bien que nôtre deſſein eſt de profiter de cette
occasion pour avoir, ſ'il eſt poſſible, quelque connoiſſance des intentions du Roi,
quoique nous ne prétendions pas négliger les autres moyens de découvrir la vérité,
ne doutant pas que vous ne faſſiez tout ce que vous pourrez pour en venir à bout.
Nous comptons auſſi que vous n'oublierez pas l'autre affaire qui concerne, ce que
certains Capitaines François ont entrepris en Irlande, d'ou ils ont transporté un
jeune garçon fils de Jaques Fitz Morice un des rebelles. Donné ſous nôtre ſceau à
nôtre Palais de Weſtminſter le 11. de Fév. 1570. le 12. de nôtre Regne.

L E T T R E X X X I.

Au Chevalier Guillaume Cecil premier Secretaire de Sa Majeſté.

M O N S I E U R, le 14. de ce mois je preſentai le Comte de Rutland au Roi à Madrid,
& l'affaire de certains Marchands dont j'avois à parler m'en donna l'occafion.
Le Roi l'embrassa, & lui dit que venant avec des lettres de recommandation de Sa
Majeſté il ne pouvoit être que le tres-bien venu, & qu'il recevroit pendant ſon ſe-
jour ici tout l'honneur & toute la faveur qui dépendoient de lui. Comme je me
retirois il me rapella, & me demanda ce qu'on avoit fait au ſujet de la Reine des
Ecoſſois. Je répondis, que je n'en avois rien appris en dernier lieu ſi ce n'eſt par
cer.

certaines lettres par lesquelles on me mandoit qu'il étoit venu d'Ecosse des Commis- 1570
saires de part & d'autre, & que je croyois que la chose étoit en negotiation. Il me pria de recommander de sa part cette affaire à Sa Majesté, & de lui dire, qu'il ne doutoit pas que par sa bonne mediation la chose ne finit bien-tôt d'une maniere glorieuse pour elle, & satisfaisante pour lui. Je lui promis de ne pas manquer de le faire, & me retirai. Je vous prie donc d'en informer Sa Majesté, & d'en avoir une réponse que je puisse rendre.

Pour ce qui est de l'état des affaires en cette Cour, j'apprens comme un secret de F, que la maison de Guise tâche de marier le Cardinal d'Este avec la Sœur du Roi, parce que le Duc de Ferrare n'a point d'enfans, & que l'opinion commune est qu'il n'y a pas d'apparence qu'il en ait. On voudroit faire ce mariage pour empêcher que le Prince de Navarre n'épousât cette Princesse, à quoi il y a beaucoup d'apparence.

Milord de Buckhurst est attendu ici le 22. de ce mois. On prepare tout ce qu'il faut pour sa reception, & si l'on tient parole, il sera logé au Palais du Roi; & défrayé de sa bourse. La nouvelle Reine se porte bien, & doit partir de Madril le 20. de ce mois pour se rendre en cette Ville, ainsi je croi que Milord de Buckhurst aura audience. Elle est fort scrupuleuse là-dessus; chose qui n'est pas fort goûtée de cette nation.

Pour ce qui est de l'affaire de la Roche, je n'en ai rien appris depuis ce que je vous en ai écrit. Je n'apprens pas qu'il se fasse en Bretagne aucuns apprêts de Vaisseaux, si ce n'est de Vaisseaux marchands. Je demeure, &c. De Paris le 18. de Fév. 1570.

Fr. Walsingham.

L E T T R E X X X I I .

Au même.

MONSIEUR, je serois fâché de faire mention dans toutes les lettres qui doivent être montrées à Sa Majesté, de rien qui regardât Monsieur, parce qu'elle croiroit que sa Religion me le feroit dire: Ainsi, Monsieur, je vous prie de garder cette lettre toute pour vous. Quant à l'inclination que j'ai pour Monsieur, auquel à ce que j'apprens la Religion ne feroit aucune peine, je trouve le mariage de Sa Majesté si nécessaire, que si ceux qui sont capables de conseiller dans une affaire de cette importance le jugent au contentement de Sa Majesté, & à l'avantage du Royaume, j'y souscris avec plaisir. Ce que je juge à propos de vous dire dans cette lettre particuliere est:

Premierement que j'apprens que Monsieur a lâché depuis peu certaines paroles à ceux qui l'approchent de plus près, & leur a dit qu'il ne se soucioit pas beaucoup de se marier avec Sa Majesté. C'est l'ouvrage de la maison de Guise & de l'Ambassa-

1570. leur d'Espagne, qui ne font pas difficulté d'employer plusieurs raisons malhonnêtes pour le dissuader. De plus ils se servent de certaines raisons dangereuses pour nous, regardant l'Angleterre comme une conquête aisée à faire attendu les intelligences qu'ils y ont, le grand nombre de mécontents dont il y en a d'une qualité distinguée. A. a parlé depuis peu à ω 9 6 0 τ 1 au sujet de l'entreprise. Il m'a fait voir que quiconque s'y embarqueroit se trouveroit loin de son compte, & qu'il lui en arriveroit comme à celui qui compte sans son hôte. A. lui-même paroît ne la trouver pas fort de son goût, & semble fort bien intentionné pour ω.

L'A. Espagnol pour faire diversion en Flandres, seroit ravi de leur donner de l'occupation en Angleterre, cependant il seroit bien fâché que la France eût plus de credit en Angleterre qu'elle n'y en a. Pour les Guisars, à moins qu'ils ne songent à marier Monsieur à leur Niece, mariage qui ne seroit pas naturel, ils seroient bien fâchez, attendu ce qu'elle pourroit faire, qu'elle eût en Angleterre plus de pied qu'elle n'y en a; mais ils comptent qu'ils pourroient plus aisément venir à leurs fins par le mariage que par la force, & seroient bien aises de détourner des voies de la vraisemblance, & de lui faire prendre celles où il paroît le moins de possibilité. Voilà ce que j'ai crû devoir vous dire pour le coup. Je demeure bien humblement, &c. De Paris le 18. de Fév. 1570.

L E T T R E XXXIII.

Au Comte de Leicefter.

MILORD, comme les uns ne souhaitent rien tant qu'un double mariage, l'un entre la Reine ma Maîtresse & Monsieur, l'autre entre le Prince de Navarre & la Sœur du Roi, aussi n'y a-t-il rien à quoi d'autres s'opposent plus fortement. Le Nonne du Pape & l'Ambassadeur d'Espagne ne manquent pas de faire naître autant d'obstacles qu'il leur est possible, en quoi les Guisars & leurs adherens ne manquent pas de leur donner tout le secours qui dépend d'eux. Pour traverser le premier ils alleguent l'heresie, & pour rompre l'autre ils negotient secretement pour marier le Cardinal d'Este avec la Sœur du Roi, attendu que le Duc de Ferrare Frere de cette Eminence, n'a point d'enfans, & qu'on ne croit pas qu'il en ait. C'est ce qu'on se propose, & qu'on ne croit pas qui arrive, parce que j'apprens que la Reine Mere ne le trouve pas de son goût.

Milord de Rutland vous apprendra lui-même qu'il a vû le Roi & ses Freres.

On attend ici Milord de Buckhurft le 22. de ce mois. Je croi qu'il y fera bien reçu, & qu'on le traitera de même durant le séjour qu'il y fera. Pour le reste je me referé, Milord, à l'Incluse qui contient les nouvelles courantes, & je demeure bien humblement &c. De Paris le 17. de Fév. 1570.

F. Walsingham.

LETTRE

L E T T R E X X X I V .

Au Chevalier François Walsingham, Ambassadeur de Sa Majesté à la Cour de France.

M O N S I E U R , si vous considerez mon indisposition, & l'ennui qu'elle me cause, 1570.
vous m'excuserez je m'assure si je me fers d'une main étrangere pour vous écrire ce mot. Vous verrez par les lettres de Sa Majesté ce que j'ai écrit avec peine mon indisposition & les affaires ne me laissant aucun repos: ainsi il n'est pas necessaire de vous rien repeter ici. Tout ce que je vous demande est, de suplcer par vôtre prudence aux défauts de mon écrit.

J'ajouteraï seulement, qu'on me donne avis de Flandres que le nommé Monsieur Senigam vient ici pour finir la restitution mutuelle des Vaisseaux & Efets saisis qui ont été si long-tems le sujet des conversations. Peut-être s'en ensuivra-t-il un Traité de commerce plus étendu. On écrit aussi du même lieu qu'on envoie un autre Ministre pour prendre la place de cet Ambassadeur de mauvaise humeur. Je croi qu'il sera des Pays-Bas. Son nom est Front, Officier de Robe longue qui a déjà été ici en commission avec le Marquis Vitelli. Les vents amenant tous les jours dans nos ports des Vaisseaux Espagnols & Portugais richement chargez. Quoiqu'on deût les faire arrêter je suis seur néanmoins qu'on ne manquera pas de diligence pour faire conserver ces riches marchandises à qui elles appartiennent: & si vous entendez dire quelqu'autre chose, comme cela pourroit bien arriver, je puis vous assurer que ce sera contre le sentiment de Sa Majesté & de son Conseil.

Pour ce qui est des affaires d'Espagne, outre ce que vous verrez par les lettres de la Reine, j'apprens que Stewkley a fait mettre en prison le nommé Mr. Huggins, qu'il a accusé envers le Roi d'avoir donné avis de plusieurs choses de cette Cour à Milord de Leicester & à moi, par lesquelles il paroît que Stewkley est traître à sa Patrie.

Nous trouvons difficile ici à cause de cet emprisonnement, d'envoyer quelqu'un en Espagne qui puisse y découvrir les choses; & je ne sçauois vous dire si attendu nôtre Religion vous y pourriez trouver quelque personne de confiance dont on pût se servir sous un autre pretexte pour découvrir cette intrigue du Roi. Si vous pouvez le faire à peu de frais, je vous prie de n'y pas manquer. On contentera la personne que vous employerez.

Depuis les lettres de la Reine j'apprens que E. Morton arriva à Barwick le cinquième de ce mois avec les autres Commissaires Ecoïlois. Je l'attens ici à toute heure, & vous pouvez le dire pour contenter ceux de vos quartiers qui témoignent tant d'empressement pour les intérêts de la Reine d'Ecoïse. La Reine a résolu d'expedier les choses avant Pâques. On souhaite que la chose ne dure pas long-tems, & je suis du nombre des souhaitans.

Je

1570. Je ne doute pas que le Lord de Buckhurst n'ait rendu visite au Roi de l'heure qu'il est, ou qu'il ne sache quand il la rendra; & je suis assuré que ce n'est pas la première fois que Milord de Rutland paroît à la Cour. J'ose vous remercier pour lui persuadé que je suis que vous lui avez témoigné de l'amitié dont je sçai qu'il est digne: cependant je ne puis m'empêcher de remercier son mérite, parce que je souhaite de voir qu'il fasse bonne épreuve de soi-même pour sa propre gloire & pour celle de sa Patrie.

Je n'ai plus rien à vous dire si ce n'est, que cet après-midi Dieu a retiré en son repos le Chevalier Nicolas Throckmorton après six à sept jours de pleuresie jointe à une maladie qu'on nomme *pevripen*. Il nous a montré le chemin par où nous devons passer, & que le mal que je souffre à present m'a suffisamment enseigné. Mes complimens je vous prie à Milord de Buckhurst avec lequel vous ferez bien de partager les fonctions de votre Ambassade pendant qu'il sera de delà. De Westminster le Fev. 1570.

G. Cecil.

L E T T R E X X X V .

Au Chevalier Cecil premier Secretaire de Sa Majesté.

MONSIEUR, vous aurez la bonté de faire sçavoir à Sa Majesté, que suivant ses ordres j'ai vû l'Ambassadeur d'Espagne, auquel j'ai dit de point en point tout ce que Sa Majesté m'avoit commandé par ses lettres de lui dire, touchant les bons offices qu'il a rendus de tems en tems pour composer les diferens survenus entre Sa Majesté & le Roi son Maître.

Il a répondu en Espagnol que je n'ai pas entendu. Il ne voulut pas qu'on lui parlât alors qu'Espagnol; ainsi Monsieur ce que je vais vous dire sera plutôt conjecture qu'autre chose.

Premierement il a paru choqué, de n'avoir jamais entendu parler de ce qu'il dit sur cette affaire au Chevalier Henri Norris il y a environ trois mois; que le Duc d'Albe a offert depuis la mediation du Roi son Maître entre la Reine des Ecoissois & Sa Majesté: il a dit qu'elle ne s'est jamais servie de Dom Francisco, c'est son nom, que par boutade, qui neanmoins en a toujours usé de tems en tems avec tant de sincérité à l'égard de son Ambassadeur, qu'on ne peut dire sinon que Dom Francisco a été un Gentilhomme de fort bonne foi. Et s'il avoit plû à Sa Majesté de se servir de lui d'un bout à l'autre, il auroit rendu des services dignes de Dom Francisco. Quand il fut question des bruits qui couroient que l'intention du Roi son Maître étoit d'entreprendre quelque chose qui ne quadreroit pas du mieux à la bonne amitié; & quoique Sa Majesté eût sujet de le soupçonner en ce qu'il avoit reçu les rebelles d'Irlande, & protégé Stewkley; cependant comme elle ne condamne pas volontiers sur de simples bruits, & sans avoir un bon fondement, vû principalement les offres d'amitié

tié qu'on vient de lui faire, préjugez legitimes de bonne intelligence, aussi le prioit-elle d'accorder seulement sa médiation pour faire donner au Roi de bonnes assurances, que ce ne sont que de vains bruits, & que son intention est d'entretenir la bonne amitié, & d'éviter toutes les occasions qui pourroient produire un effet contraire. Il répondit à cela après quelques exclamations & admirations, qu'il étoit extrêmement surpris que Sa Majesté ayant autant de sagesse & d'expérience qu'elle en avoit, prêtât l'oreille à des bruits vains & frivoles, & soupçonnât veu la longue amitié qu'il y avoit eu entre la Maison de Bourgogne & l'Angleterre, que le Roi son Maître voulût entreprendre quelque chose au préjudice de cette amitié. Pour ce qui est d'envoyer quelqu'un à son Maître, il m'a dit que la voie étoit longue, & qu'il faudroit tout au moins deux mois avant qu'on pût avoir réponse: mais qu'il alloit en écrire au Duc d'Albe.

Je lui fis voir que j'avois ordre de le prier de faire en sorte que le Roi donnât satisfaction, & pour le Duc d'Albe je lui ai dit que Sa Majesté ne manquoit pas de moyens pour lui envoyer des Ministres non plus qu'au Roi, mais qu'elle feroit bien aisé qu'un homme bien persuadé des bonnes intentions de ce Prince, voulût s'employer à une chose qui n'étoit pas moins avantageuse à son Maître qu'à Sa Majesté. Il a dit enfin qu'il écrirait, mais qu'il feroit deux mois à recevoir réponse: Cependant il a souhaité que Sa Majesté crût de son Maître ce qu'elle vouloit qu'il crût d'elle. Il a protesté de n'avoir jamais entendu parler de Stewkley. Si pour le reste il n'est pas plus sincère qu'en cela, Dom Francisco n'a pas toute la sincérité qu'il dit. Pour ce qui est des entreprises de Julio Romero en Irlande, dites à votre Maîtresse m'a t'il dit en peu de mots, que vous qui êtes ici son Ambassadeur êtes bien informé que ce ne sont pas les Espagnols qui font cette entreprise. J'ai répondu qu'il devoit compter que Sa Majesté n'ignoroit pas tout ce que je sçavois. Vous croyez m'a t'il dit, que ce sont les François qui font cela, & moi je suis assuré du contraire, car le Roi m'en a assuré. Il me fit voir qu'il croyoit que le Roi fût sincère en cela, & que s'il y avoit quelque chose de pareil c'étoit l'ouvrage d'autrui & non le sien.

Voilà, Monsieur, autant que mes conjectures peuvent s'étendre, tout ce qui s'est passé entre nous. Je n'ai jamais parlé à un homme si orgueilleux, & si dédaigneux dans ses manières & dans ses paroles. Je le croi inquiet en quelque manière des honneurs que Milord de Buckhurst me fait, & ainsi je le croi plus excusable. D'ailleurs il paroît ne faire pas plus de cas de moi, que moi de lui; & à la vérité je l'estime si peu qu'aux intérêts près de Sa Majesté je ne veux rien avoir à démêler avec lui.

Pour ce qui est de l'affaire de la Roche, avant que Milord de Buchurst allât à la Cour, je m'en entretins avec lui, & nous convinmes que nous entrerions en matière sur cela, & que nous obligerions le Roi de m'appeler pour me demander ce que j'avois appris du procédé de la Roche. Le Roi m'ayant donc fait appeler dans le tems de l'audience je dis à Sa Majesté, qu'encore qu'il fût autrement informé, la Roche avoit été en Irlande, & qu'il y avoit laissé des Troupes; & que pour sa sûreté il avoit amené en ôtage les deux fils d'un nommé Fitz-Morice, & qu'ils étoient à Brest chez un parent de la Roche.

1570.

Je lui dis en outre que la Roche étoit parti de la Ville depuis peu, & qu'il avoit dit publiquement avant son départ qu'il s'en alloit pour une entreprise. C'est pourquoi j'ai prié Sa Majesté de mettre ordre à cela suivant sa promesse & la grande amitié qu'il protestoit à la Reine ma Maîtresse; ce qu'il nous a fort promis de faire.

J'ai aussi prié Sa Majesté de me permettre de donner un Memoire à quelqu'un des Officiers qui sont auprès de sa personne, pour lui en rafraichir la memoire. Il me l'a accordé, & ma indiqué Mr. de Gondi * Gentilhomme de sa chambre.

J'ai dit la même chose à la Reine Mere, qui m'a fort assuré qu'elle y donneroit promptement ordre. J'agis du côté de Bretagne où j'ai envoyé un Exprés pour être informé de tout ce qui se passera sur cette affaire, & j'ai fait en sorte que je serai inmanquablement averti de tems en tems de tous les preparatifs qui s'y feront, & qu'on croira regarder les Etats de Sa Majesté. Je ne desespere pas d'avoir quelque intelligence en Espagne, & je suppose qu'un des Ambassadeurs du Roi nous donnera avis moyenant une pension de ce qui s'y passera.

Suivant les ordres de Sa Majesté je serai attentif à ce qui regarde la Ligue, & j'espère, autant que mon peu d'experience se peut étendre, de ne perdre aucune occasion favorable.

Pour Milord de Buckhurst, il a été reçu ici avec beaucoup d'honneurs, & je puis dire qu'on n'en a jamais tant fait à personne. Il vous en instruira lui-même. Je le trouve fort sage, fort discret, & fort soigneux pour ce qui regarde la gloire de Sa Majesté, où il n'épargne point la dépense. Je ne vous fatiguerai pas davantage pour le present, & je finirai en priant Dieu de vous donner une meilleure santé que je vois par vos Lettres que vous n'avez. De Paris le 25. de Fév. 1570.

Fr. Walsingham.

L E T T R E X X X V I .

Au Chevalier Fr. Walsingham Ambassadeur de Sa Majesté à la Cour de France.

MONSIEUR, je vous remercie des Lettres que j'ai depuis peu reçues de votre part. La dernière est du neuvième de Février, & contient de fort bons avis sur l'affaire de Monsieur. Pour moi je suis de votre sentiment, & je souhaite qu'on agisse honnêtement & de bonne foi, afin qu'on accepte le parti après une meure deliberation, ou qu'on prenne son tems du mieux qu'on pourra pour n'y pas entrer trop avant; car il n'est ni de nôtre interêt de temporiser, ni de l'abuser; ce qu'il croira que nous avons fait si la chose ne succède pas suivant ses desirs, quelque belles paroles que nous puissions lui dire.

Mon sentiment seroit donc qu'on fit bien attention à tout ce qui le regarde, afin que

* C'est Jérôme de Gondi Florentin.

que Sa Majesté pût pleinement connoître à l'avance l'état de sa personne ; ce qui est une des raisons qui m'a obligé de vous dire ce que je vous dis avant vôtre départ. En effet j'ai sujet de croire qu'on en viendra là, & je m'apperçois que Sa Majesté a plus de penchant au mariage qu'elle n'a eu jusqu'ici. Dieu veuille qu'elle y réussisse à sa gloire & à nôtre avantage. Le premier Secrétaire m'a communiqué vos Lettres au sujet des affaires d'Irlande, & je suis persuadé que vous ferez bien de suivre la chose avec chaleur, & de ne rien oublier pour en sçavoir davantage ; Car je dois vous dire aussi que Sa Majesté est avertie, que le Roi d'Espagne a le même dessein, & que tout est pretique prêt pour l'exécution de son projet ; de sorte que Sa Majesté songe à pourvoir sans retardement à la seureté de ce Royaume. Nous perdîmes Lundi dernier le Chevalier Nicolas Throckmorton nôtre bon ami. Il est mort chez moi où il tomba tout à coup malade à l'extrémité. Son poumon étoit gâté ; mais le Rhume qui l'avoit subitement saisi est cause qu'il est mort si promptement. Nous perdons beaucoup en le perdant, mais l'esperance que son ame est entre les mains de son Dieu, doit nous consoler de la perte de sa personne.

La Reine se porte bien graces au Seigneur ; Elle a convoqué le Parlement qui commencera le 13. d'Avril prochain. Je suis à vous de tout mon cœur, & je demeure &c. Ce 14. de Fév. 1570.

Leicester.

L E T T R E X X X V I I .

Au Comte de Leicester.

M I L O R D, Je reçûs le 16. de Février vôtre Lettre du 14. & j'ai eu beaucoup de douleur d'apprendre la perte d'un ami qui m'étoit aussi cher que le Chevalier Throckmorton. La perte seroit grande quand il n'y auroit que ses amis qui y perdissent ; mais elle est beaucoup plus grande par rapport à Sa Majesté & à la Patrie ; Car, ceci soit dit sans ofenser personne, je n'en connois point d'une pareille capacité, soit pour le conseil en tems de paix, soit pour la prudence en tems de guerre, qui puisse bien remplir ce vuide. Je n'en dirai pas davantage sur ce sujet, parce que je suis persuadé que vous auriez autant de déplaisir à le lire, que j'en ai à l'écrire. Je demeure donc bien humblement, &c. A Paris ce 5. de Mars 1571.

Fr. Walsingham.

L E T T R E X X X V I I I .

Au Chevalier Cecil premier Secrétaire de Sa Majesté.

M O N S I E U R, Vous aurez vû par mes Lettres du 25. de Fév. que l'Ambassadeur d'Espagne m'a rendu visite. Après quelques discours d'amitié que j'ai trouvé

1571. assez superflus, il est venu à parler de l'inimitié qui regnoit entre Sa Majesté & son Maître, disant en termes vehemens qu'il souhaiteroit qu'ils en vinssent à un accommodement, qui seroit avantageux à l'un & à l'autre; car, dit-il, comme la Ligue entre la Maison de Bourgogne & l'Angleterre a sauvé les deux Etats, ils ne peuvent la rompre sans devenir la proye de leurs voisins.

Je lui ai fait connoître que j'étois bien aise de le voir de ce sentiment, & qu'ainsi je ne doutois pas qu'il ne fit tout ce qu'il pourroit par ses bons offices pour mettre les choses sur le pied qu'il les desiroit.

Premierement de faire en sorte qu'on évitât tout ce qui pouvoit faire soupçonner que les intentions fussent mauvaises.

En second lieu de trouver moyen que le Roi son Maître envoyât à Sa Majesté des Ministres agréables pour negotier un Traité.

Il a répondu au premier chef, que quelque chose que Sa Majesté eût publié au contraire, il ne doutoit pas que le Roi ne fût de bonne foi à son égard.

Il a dit sur le second, qu'il ne voyoit pas que le Roi pût le faire avec honneur, attendu la maniere avec laquelle le D. Marquis Vitelli, & l'Ambassadeur du Roi son Maître avoient été rejettez.

J'ai repliqué que ç'avoit été leur faute, & que par consequent ils ne seroient ni agréables ni propres à negotier cette affaire. Et que n'ayant point directement commission du Roi, mais de celui qui leur avoit fait faire la faute, il n'étoit pas raisonnable de l'employer en cela. La conclusion de la conversation a été, que lui de son côté, & moi du mien, songerions aux moyens les plus propres à reconcilier ces deux Puissances. Mais, Monsieur, pour vous faire connoître le fondement & le principe de ce changement qui d'un Prince si aliené en fait un Prince si familier & si obligé, je dois vous dire que trois jours avant il avoit demandé au Roi trois choses de la part du Duc d'Albe. La premiere, que le Prince d'Orange faisant en Allemagne des préparatifs contre la Flandres, comme le Roi son Maître l'avoit secouru dans les guerres civiles, il le suploit de lui envoyer le même nombre de Reistres dans la conjoncture presente.

La seconde, qu'il lui permît de lever en ce pays les Catholiques qui voudroient de plein gré s'engager au service de son Maître contre le Prince d'Orange.

La troisième, qu'il lui plût de faire arrêter certains Vaisseaux qu'on préparoit à la Rochelle pour le Prince d'Orange.

Le Roi répondit à la premiere, que ses Finances étoient si épuisées, qu'il songeoit plus à payer les Reistres qui l'avoient servi dans les derniers troubles, qu'il n'étoit en état pour le present de donner aucun secours au Roi son Maître, & que ses besoins étant tels il esperoit que le Roi son Maître & son bon Frere voudroit bien l'excuser.

A la seconde, que s'il lui permettoit de lever les Catholiques qui voudroient s'engager à son service, les Huguenots prenans cela pour un prétexte, & pour un artifice qui pourroit bien s'étendre à eux, profiteroient de l'occasion & courroient aux armes.

A la troisième, qu'il avoit avis que les Vaisseaux qu'on armoit à la Rochelle n'étoient

roient destinez qu'à se venger de certains Sujets de son Maître, qui avoient pris certains Vaisseaux de ceux de la Religion, noyé une partie des équipages, & livré le reste aux Inquisiteurs. 1571.

Ces réponses ne l'ayant pas contenté, l'ont fait penser, à ce que je suppose, que l'Angleterre meritoit qu'on recherchât son amitié.

Le Comte d'Olivarez Envoyé du Roi d'Espagne pour faire les complimens de félicitation sur le mariage, arriva ici le premier de ce mois, avec onze personnes seulement. On dit qu'il a quarante mille Ecus à dépenser par an. Il s'en faut bien qu'il ait été reçu ici comme Milord de Buckhurst. Je me propose de lui rendre visite, & de lui proposer, si l'occasion s'en présente, ce que Sa Majesté m'a ordonné de proposer à l'Ambassadeur d'Espagne.

Le second de ce mois, qui fût le jour que Milord de Buckhurst prit son audience de congé, on afficha au pont St. Etienne une Bulle du même jour que celle de Felton * & contenant la même chose. Un de mes Domestiques voyant un grand concours de peuple autour de cette affiche, s'approcha, & voyant que c'étoit cette Bulle la déchira, & m'en apporta un morceau. Sur cela Milord de Buckhurst & moi après nous être entretenus sur cette affaire avant qu'il allât à l'audience, il en parla incontinent au Roi. Ce Prince m'appella, & me demanda le contenu de la Bulle: Le lui ayant dit, & lui ayant en même tems présenté ce que mon Domestique m'avoit donné de la Bulle, il parut fort ému, & nous sentîmes fort bien que c'étoit tout de bon: Il appella incontinent Lanfac, & lui ordonna de faire agir le Lieutenant Criminel pour découvrir l'afficheur, nous assurant que si l'on pouvoit le trouver il seroit puni comme sa hardiesse le meritoit, attendu la bonne amitié qu'il y avoit entre lui & sa bonne Sœur.

Je lui representai que s'il n'y prenoit garde on prendroit les mêmes mesures contre lui. Il répondit qu'il le voyoit fort bien, & qu'il châtieroit quiconque feroit seulement semblant de toucher à l'honneur de quelqu'un de ses alliez.

Après que j'eus quitté le Roi, Lanfac me dit à l'oreille, qu'il croyoit que c'étoit un effet de l'intrigue des Espagnols.

Voilà, Monsieur, tout ce que j'ai crû que Sa Majesté devoit sçavoir. Je demeure bien humblement &c. De Paris le 3. de Mars 1571.

Fr. Walsingham.

P. S.

Monsieur Mr^{cio} qui a souhaité que j'écrivisse son nom en chiffre, m'a donné à entendre qu'un de ses amis qui a parlé à un Evêque Italien de la maison de Salmatti, qui est arrivé depuis peu de la part du Pape pour féliciter le Roi sur son mariage, a appris de ce Prelat, qu'on fait dessein sur l'Angleterre, que la chose éclatera bientôt; & m'a dit de plus qu'un marchand a quatorze mille Ecus qui doivent y être employez.

* *Gentilhomme Anglois qui fût pendu pour avoir affiché la Bulle de Pie V. qui declaroit heretique la Reine Elisabeth pour avoir pris la qualité de Chef de l'Eglise de son Royaume & aboli les ceremonies Romaines. Vid. Mor.*

L E T T R E X X X I X .

Au Comte de Leiceſter.

1571. **M**ILORD, je laiſſe à Milord de Buckhurſt à vous dire avec combien d'honneurs il a été reçu par tout : ainſi je vous dirai ſeulement, que Milord s'eſt ſi bien conduit auſſi bien que les Gentilshommes de ſa ſuite, que le Roi & toute la Cour en ſont fort contens, & donnent de grandes louanges à lui & à eux. Le Roi proteſte que depuis qu'il eſt ſur le Trône il n'a point veu d'Ambaſſadeur ſi galant homme. Je n'apprens pas que ceux qui aiment à rapporter tout autrement qu'ils n'entendent, diſent rien qui ne puiſſe nous contenter: ainſi puis que ce ſont ces gens-là qui le diſent, je ſuis aſſuré que ce qu'on m'a dit eſt vrai. Pour ſoutenir & augmenter même cette bonne reputation Milord n'épargne rien, & fait des liberalitez à tous ceux qui l'ont ſervi par ordre du Roi. Le Duc de Longueville a depuis peu quitté la Cour pour un mécontentement, c'eſt-à-dire parce que le pas a été ajugé au Duc de Nemours. Monsieur de Longueville qui croit que la Reine Mere eſt cauſe qu'on lui a préféré le Duc de Nemours, proteſte qu'il ne viendra jamais à la Cour tant qu'elle vivra. J'apprens ſous main que les deux Reines ne ſont pas des mieux enſemble, & que l'opinion commune eſt, que la jeune Reine aura du pire ſelon toutes les apparences, car ici tout ce que nôtre Mere commande a lieu & ſert de loi. Ainſi ſi Sa Maieſté veut tirer quelque avantage de la France, je croi qu'il faut qu'elle ſe contente d'être le Meſſie & la Mediatrice. C'eſt pourquoi j'aurois ſouhaité entr'autres choſes que Sa Maieſté lui eût fait quelque préſent. La demande que le Roi a fait au Pape pour la liberté du Comte Galliozoz a été entièrement rejettée. Le bon & ſaint Pere proteſte qu'il ne le relâcheroit pas quand tous les Huguenots de France ſeroient campez autour de Rome. Le Roi eſt fort choqué de cette fiere & dédaigneuſe réponſe. Je voudrois fort qu'il permît aux Huguenots d'eſſayer ce qu'ils pourroient faire pour la delivrance du Comte. Pour la Bulle qui a été affichée contre la Reine, le mécontentement du Roi là-deſſus, & les demandes que l'Ambaſſadeur d'Eſpagne a fait au Roi, je me refere pour tout cela à la Lettre de Monsieur le Secretaire. Je demeure bien humblement, &c. De Paris le 5. de Mars 1571.

L E T T R E X L .

A Mr. François Walsingham Ambaſſadeur de Sa Maieſté à la Cour de France.

MONSIEUR, je ne ſçaurois laiſſer partir le porteur ſans vous ſaluer. Mr. Bealé eſt arrivé ce matin. J'apprens par lui & par vos lettres des choſes ſi importantes, que je les ai communiquées à Sa Maieſté. Je ferai ce que je pourrai

pourrai pour en avoir réponse au plûtôt, afin de faire retourner le porteur. Sa Majesté reconnoît vos services, & elle a raison de le faire. Je vous souhaite une bonne santé, & vous remercie des soins & de la bonne volonté que vous témoignez à Milord de Rutland qui m'en écrit avec beaucoup de reconnoissance. De Westminst^{er} ce 1. de Mars 1571.

G. Cecil,

& par ordre G. Bugleigh.

Le Chevalier Henri Norris a parlé amiablement de vous à Sa Majesté, & à tout le monde. Je n'écris pas à Milord de Buckhurst parce que je le crois en chemin.

L E T T R E X L I.

Au Chevalier Fr. Walsingham Ambassadeur de Sa Majesté à la Cour de France.

M O N S I E U R, j'ai peu de choses nouvelles depuis ma dernière qui méritent de vous être écrites, si ce n'est que les affaires d'Ecosse nous fatiguent fort presentement. Les Commissaires de part & d'autre sont ici, mais je ne sçauois encore vous dire au juste quel en sera le denoiement. On paroît extrêmement ferme de part & d'autre, & les partisans du Roi paroissent jusqu'ici résolus à maintenir son autorité: Nous sçavons en partie jusqu'où va la delicatessè de Sa Majesté sur le Chapitre de sa qualité & du Gouvernement. Elle convient que leur Reine est indigne de la Couronne, mais ils ont encore bien de la peine à la persuader des justes raisons qu'ils ont eu de la déposer, & elle demeure fort embarrassée là-dessus. D'un côté elle a de la répugnance à la faire rétablir: mais d'un autre elle n'en a pas moins à défendre une chose dont elle n'est pas bien persuadée de la justice. Sur cela son Conseil tâche de faire deux choses principalement: La premiere de la mettre à couvert; & la seconde de pourvoir à la seureté de la veritable Religion. De la maniere que le monde est fait il paroît la chose étant bien examinée que ces deux partis sont également dangereux; car il y a du peril à rétablir la Reine d'Ecosse, & il y en a aussi à la retenir prisonniere. Ses amis de delà la Mer commencent à parler fierement pour elle. Nous en aurons aussi de nôtre côté si besoin étoit, mais autant que je puis le voir il n'y en a point en deçà de la Mer qui soient Princes absolus; ainsi nôtre cause est la plus fâcheuse, & nous devons dire, *si Deus nobiscum quis contra nos?* si Dieu est pour nous qui sera contre nous? Aussi-tôt que les choses seront venues à quelque vrai-semblance ou d'un côté, ou de l'autre, je ne manquerai pas de vous en donner avis, & de vous envoyer les raisons qui servent de fondement aux opinions. Cependant quelque chose qu'on vous dise ne haussiez ni ne baissiez, car il n'y a croyez m'en, personne en Angleterre qui puisse vous dire au vrai quel tour cette affaire prendra: néanmoins comme Sa Majesté a du respect pour le Roi auprès duquel

1571. quel vous êtes, & qui sollicite toujours pour la Reine d'Ecosse, elle donne de meilleures paroles de ce côté-là que de l'autre. Monfr. Norris est arrivé ici hier qui étoit Dimanche gras que Monfr. le Secrétaire a été fait Baron de Burleigh. Je croi qu'il sera bien-tôt Chancelier du Sceau privé; cependant il est encore Secrétaire, mais il y a apparence qu'en un jour ou deux il aura le Chevalier Thomas Smith pour aide. Le Parlement doit commencer ses Seances le second d'Avril prochain. La Reine est graces à Dieu en bonne santé. Tous les amis sont comme vous les avez laissez, à la reserve du Chevalier Nicolas Throckmorton nôtre bon ami. Sa femme a été ici il n'y a pas long-tems. Elle venoit prendre congé de Sa Majesté qui la tres-bien & tres-gracieusement reçüë. De vos nouvelles je vous prie le plus souvent que vous pourrez. Je serois bien aisé d'apprendre de bonnes nouvelles du pauvre Cardinal de Châtillon. * Je souhaite aussi avec impatience de sçavoir des nouvelles du present de Sa Majesté, & comment on l'a trouvé. Je me recommande à vous du meilleur du cœur. Adieu. Le 26. de Mars 1571.

R. Leicester.

Il avoit embrassé la reformation, & le Pape pie IV. lui ôta la pourpre à cause de cela. Il mourut en Angleterre.

L E T T R E XLII.

Au Comte de Leicester.

MILORD, je vois par la vôtre du 26. qu'on a entamé les affaires d'Ecosse, & qu'on y trouve tant de difficultez, que tout étant bien pesé & pour le dedans & pour le dehors, on a bien de la peine à se determiner s'il est plus seur de retenir ou de relâcher la Reine des Ecossois.

L'opinion commune des gens sages de ce pays bien intentionnez pour Sa Majesté & pour nôtre Patrie, est, que si le prétendu mariage entre Sa Majesté & Monsieur ne va pas plus loin, rien n'est si dangereux que de relâcher la Reine d'Ecosse, & la raison qu'on en donne, & dont on ne veut pas démordre, est, que le Roi ne peut être en seureté, ni le Royaume en paix, à moins que Monsieur ne soit pourvü de quelqu'autre maniere.

Les lieux où l'on trouve apparence de jeter les yeux, & qu'on croit dignes d'un Prince de cette qualité, sont l'Angleterre ou l'Ecosse. Si l'Angleterre refuse, l'Ecosse ne sera que plus prête à le recevoir. Cette consideration, Milord, me paroît de grand poids; mais quoique vous & les autres Commissaires soyez des personnes sages & d'une experience consommée; cependant comme la chose est si pleine de difficultez, qu'à peine pouvez-vous peut-être prendre aucune resolution où il n'y ait du peril, je prie Dieu de vouloir vous éclairer dans une negociation si épineuse, & de vous faire prendre le parti le moins perilleux, & le plus seur pour Sa Majesté.

Il n'y a presentement rien ici qui merite de vous être mandé. Mon état est la seule chose qui m'embarasse : ma dépense augmente si fort par l'excessive cherté de toutes choses, que la necessité me force de vous en faire ici mes plaintes, & de vous demander vôtre secours afin que je ne sois pas surchargé comme je le suis, parce que le soin de vivre pourroit traverser le seul soin que je dois avoir, c'est-à-dire celui de bien servir. Je me suis abstenu jusqu'ici de faire connoître mon embarras, afin que le rapport de Milord de Bukhurst ajoutât quelque poids à ma plainte. Quoique mes services ne meritent pas les appointemens que je recois ; cependant mon caractere & mon état demandent qu'on fasse quelque consideration sur le tems present ; car autrement je ne pourrois pas faire ce que requerroient la gloire & le service de Sa Majesté. Quand on a employé aux affaires publiques des gens qui comme moi n'étoient pas en état de subsister par eux-mêmes, le changement du tems en a toujours produit dans leurs appointemens. Si jamais tems a merité reflexion, c'est principalement celui-ci ; car jamais il n'y a eu ici de pareille cherté ; & si les facultez de quelqu'un ont deu être pesées, il n'y en a point qui doivent l'être plus que les miennes qui sont de beaucoup inferieures à celles de tous ceux qui m'ont précédé. Je ne vous dirai pas autre chose de mes besoins particuliers. Je les laisse à vôtre prudence, persuadé que vous ferez pour moi tout ce que vous pourrez. Je demeure bien humblement, &c. De Paris le 9. de Mars.

Fr. Walsingham.

L E T T R E X L I I I.

A Mr. François Walsingham, Ecuyer, Ambassadeur de Sa Majesté à la Cour de France.

MON SIEUR, J'ai reçu vos Lettres & par Mr. Wigmore, & par Mr. Beale, comme je vous l'ai mandé depuis peu par Harcourt. Comme je les ai communiquées à Sa Majesté à qui j'en ai lu une partie, & elle-même a lu le reste, je suis en état de vous répondre. Pour celle du 13. de Février qui m'a été renduë par Beale, je vous dirai que Sa Majesté fait cas de la personne de 36 T 54 100 30—0 11 d l à c b z l sur l'avis qu'il vous a donné : mais elle est en quelque doute qu'on puisse sçavoir bien certainement la verité de la chose, je veux dire sur ce qu'il vous a dit que l'intrigue est en mouvement, & qu'on a depuis peu dépêché un Anglois de haute taille & maigre de visage. Cela est si vague, qu'on ne peut comme vous voyez ni découvrir l'intrigue par ce moyen, ni la rompre en arrêtant les conspirateurs. Sa Majesté croit, Monsieur, que ceux qui ont pu découvrir l'Intrigue, peuvent découvrir avec la même facilité les noms de ceux qui en sont, étant apparent qu'on a confié le nom des personnes à ceux auxquels on a confié la chose : ainsi, Monsieur, Sa Majesté souhaite que vous tâchiez par le moyen de tous ceux que vous jugerez à propos de connoître des gens qu'on puisse arrêter & approfondir la chose

H

par

1571. par ce moyen. Pour moi je vois de l'apparence que cette Intrigue est une chimere : car comment concevoir que la Reine d'Écosse dans le tems qu'elle espere de se tirer d'affaires par un Traité & par la faveur de nôtre Reine, aille s'embarquer & embarquer ses amis dans une entreprise de cette nature. Quelque fins que soient les gens l'exécution d'un pareil dessein est bien hazardeuse, & le moindre contretems arrivant peut ruiner toute l'affaire. J'ai eu connoissance de plusieurs affaires de cette nature; mais je puis dire bien feurement que l'évenement a toujours montré que c'étoit des êtres de raison; cependant je croi qu'il est toujours bon de se tenir sur ses gardes. Je ne vous écris pas pour vous défendre d'entendre & de rapporter les choses de cette nature, mais mon experience sert à vous exciter à faire en sorte que ceux qui vous donnent de pareils avis le fassent avec plus de certitude, parce que moins ils sont vagues, & plus on en fait de cas.

L'avis qu'on vous donne de la Rochelle que l'Espagne forme un dangereux dessein sur l'Irlande, a plus d'apparence. On nous confirme la même chose d'Espagne même, & l'avis nous vient de la même personne dont je vous ai déjà parlé au sujet de Stewkley.

J'ai aussi eu le vent que le Comte Lodovic vient avec ses Vaisseaux vers les Pays-Bas pour faciliter le dessein du Prince d'Orange son Frere. J'aurois meilleure opinion du succes si je n'en avois pas eu avis de tant d'endroits. La promptitude & le secret font l'ame de ces fortes d'entreprises, & il n'y a pas d'apparence que ces deux choses se rencontrent ici. Voilà pour vôtre premiere Lettre. Venons à la seconde qui m'a été rendue par Wigmore.

Sa Majesté est bien contente de ce que vous avez fait avec l'Ambassadeur d'Espagne, & est surprise qu'il soit si reservé avec vous vû ce qu'il a déjà fait pour nous, quelque autre chose l'a derouté, suivant les apparences. Vous le connoîtrez mieux quand vous lui aurez parlé une autre fois. La raison pour laquelle on n'a pû répondre plutôt à cet Ambassadeur sur l'avis qu'il a donné à Sa Majesté de la part du Duc d'Albe, est qu'elle n'a pû l'apprendre plutôt du Duc d'Albe. Si vous jugez à propos de communiquer les choses à cet Ambassadeur, vous pouvez lui dire ce qui suit. Le nommé Monsieur Senegen des Pays-Bas, est en chemin pour venir traiter de la restitution de part & d'autre des Efets des Marchands. Il est arrivé depuis peu dans les Ports de l'ouïest certains Vaisseaux Espagnols & Portugais qui y ont été jettez par la tempête. Et comme ils devoient être bien traités, l'Ambassadeur que le Roi a ici, quoiqu'on ne s'en serve pas pour les autres choses, a été prié de nommer certains Marchands étrangers pour se rendre dans les ports avec autorité speciale de nôtre part de mettre les marchandises en toute seureté, & d'ordonner que personne n'entreprenne ni directement ni indirectement de rien détourner de ces mêmes marchandises; ce qu'on n'a fait que parce que le tems de la restitution n'est pas éloigné. Il est aussi venu d'Espagne certains autres Vaisseaux de guerre de ceux qui ont conduit la Reine en Espagne. Quoiqu'il y eut des Troupes à bord, ils ont été néanmoins favorablement reçus, & on les a laissez en liberté de s'en retourner quand ils ont voulu. Vous pouvez lui donner connoissance de ces choses pour lui faire bonne bouche. Peut-être se plaindra-t'il par opposition des desordres que les Pirates qui
sont

font dans la Manche , font aux Sujets de son Maître , & sur tout aux environs de l'Isle d'Wight. Je ne puis pas disconvenir de ces desordres, mais il est certain qu'ils sont commis par un nommé Lubresst & autres qui dépendent du Prince d'Orange ; à quoi il ne nous est pas possible de remédier ; Cependant Mr. Horsey vient tout présentement d'être expédié pour aller mettre en mer des Vaisseaux afin de prendre ces Hollandois , ou de les chasser de nos côtes. Je vous avoüe entre nous , qu'ils sont trop favorisez , *lucris causa* , mais vous pouvez avancer avec verité que ce n'est pas Sa Majesté qui les favorise. Voilà ce que j'avois à répondre à vôtre seconde Lettre.

Quant au credit donné par Mr. Beal touchant) (, peu de paroles suffiront , si je ne puis juger de rien en 2 3 4 6 8 la matiere est fort goûtée , tous ceux qui l'appuyent sont approuvez , & ceux qui veulent en dissuader ne le sont pas. J'ai ordre d'écrire de cette maniere afin que si l'on vous en touche quelque chose vous ayez soin d'en donner avis , & vous ferez bien.

A. n'approuve pas le retardement que H. fait en cela , & la bonne volonté avec laquelle L. appuye la chose est approuvée. Vous pouvez voir par là comme vous devez vous conduire. Pour moi je tiens pour principe certain que 3 5 7 mettront Sa Majesté plus en seureté & plus en repos. La maniere & la circonstance sont la substance de mon principal , & non accidens. Je vais hardiment avec vous , & je ne trouve rien dans vos Lettres ni dans vôtre conduite qu'on ne doive approuver : S'il étoit autrement je vous le dirois & parce que je vous aime , & parce que vous êtes Ambassadeur.

Quoique je ne puisse encore vous dire rien de certain sur ce qui vous regarde en particulier , la chose est pourtant si avancée , que j'espere vous mander la premiere fois que je vous écrirai que vous avez ce que vous desirez. Vous pouvez voir par là les retardemens de la Cour. De Greenwich le troisiéme de Mars 1571. Je croi que le Chevalier Thomas Smith sera demain admis au Conseil , pour être bien-tôt après Secretaire. Mes complimens je vous prie Mr. à Mr. Cavalcanti.

Burghley.

Aprés avoir achevé ma Lettre Sa Majesté m'est venuë repeter ce que je devois vous écrire de grande importance. J'aurois souhaité qu'elle vous en eût écrit elle-même , mais elle a crû qu'il suffisoit de vous le communiquer comme il suit , si quelque personne considerable se met en devoir de sçavoir de vous les sentimens de Sa Majesté au sujet de son mariage , vous pouvez dire qu'en partant d'ici sur le bruit commun qui courroit à ce sujet entre Sa Majesté & Monsieur le D. d'Anjou , vous avez voulu sçavoir ce que vous deviez en croire , ou ce que vous deviez en dire , & que vous êtes assuré d'une chose , c'est qu'en partant d'Angleterre Sa Majesté pour le bien de son Royaume & pour la satisfaction de ses Sujets , avoit resolu de se marier s'il se trouvoit quelqu'un avec lequel elle pût le faire convenablement ; mais qu'elle ne songe à se marier qu'à un Prince. Vous pouvez ajouter , que vous ne voyez en façon du monde que Sa Majesté ait changé de dessein , & qu'ainsi vous pouvez conclure que si quelque personne distinguée vous faisoit quelque proposition sur cela , vous seriez

1571. en droit d'en informer Sa Majesté, bien persuadé qu'elle souhaite que vous en usiez de cette maniere. Si Dieu veut que ce mariage, ou quelqu'autre réussisse, vous pouvez croire qu'on ne temporisera qu'autant que la bienfiance le requerra. Je ne sçai quel parti peut être le meilleur, mais je vois bien certainement que sans le mariage il n'y a point de repos à esperer pour Sa Majesté. J'en laisse le succez à la bonne providence. Je n'écris cela qu'à vous, c'est aussi un secret pour vous seul. J'en fais de même des Lettres particulieres que vous m'écrivez, & personne ne les voit que moi. Je suis las d'écrire. Pour les autres choses, & principalement pour ce qui concerne les affaires d'Ecosse, je m'en remets à ce que vous en dira Mr. Beale. 3. Mars 1571.

Burleigh.

L E T T R E X L I V .

A Milord Burleigh.

MILORD, vous sçavez que la necessité n'a point de loi, & ainsi j'espere qu'on fera attention à ma demande puisqu'elle est fondée sur la necessité, & certes si la necessité ne me forçoit pas à la faire, je ne la ferois pas par plusieurs raisons. Je ne doute pas qu'au retour de Milord de Buckhurst vous n'appreniez de lui & des gens de sa suite l'extrême cherté qui regne à present ici. Elle est si grande, que ce que je reçois de Sa Majesté ne s'fit pas à dix livres st. près la semaine pour fournir aux dépenses ordinaires de ma maison; cependant ma table n'approche pas de celle de mes Prédecesseurs, & j'ai bien moins de chevaux qu'ils n'en ont eu jusqu'ici. Je puis vous assurer, Milord, que de 800. l. st. que j'ai apporté en ce pays, il ne m'en reste guere plus de trois cents; ce qui comme vous voyez est bien éloigné du compte que j'avois fait de croire avoir de reste 500. l. st. après avoir fait mes provisions, esperant qu'avec un peu de ménagement je pourrois remedier au reste par quelqu'autre voie: mais comme j'avois mal compté, aussi je me trouve court, & si court, que je ne puis que succomber sous le fais à moins que par vôtre moyen on n'entre en quelque consideration de mon état. J'en ai écrit à Milord de Leicester & au Chevalier Walter. Je compte fort, Milord, que vous aurez la bonté de vous joindre à eux en cela. Je vous prie donc très-humblement d'avoir soin de moi de maniere, que le soin d'avoir dequoi vivre ne fasse pas distraction aux soins de mon Ministère. Je me repose sur vous, & sans vous importuner davantage, je prie Dieu de vous benir en toutes choses. A Paris ce 14. de Mars 1571.

Fr. Walsingham.

Je suis fâché d'accompagner les remerciemens que je vous dois pour le service que vous venez de me rendre auprès de Sa Majesté, d'une nouvelle demande. Mon état est si pressant que la necessité m'y force. Ainsi comme c'est un éfet de la necessité, j'espere que vous y ferez attention, & que vous ne m'en sçavez pas mauvais gré.

L E T T R E

L E T T R E XLV.

A Milord Burleigh.

MILORD, j'ai crû que je devois vous envoyer le porteur pour prendre les dépêches qu'il plaira à Sa Majesté de m'envoyer. 1571.

J'oubliai de vous avertir par ma précédente que j'ai rendu visite au Comte d'Olivarez. Je l'ai trouvé à l'ordinaire des Espagnols, plus formaliste que sage. Je lui ai parlé de l'affaire de Stewkley. Il m'a protesté que ce n'étoit qu'un bruit. Je lui ai dit que Sa Majesté en avoit eu avis d'un autre côté, & que ces avis avoient de si grands caracteres de vrai-semblance, qu'elle avoit sujet d'y ajoûter foi. 1. lui ai-je dit, le Roi fait subsister cet homme. 2. il l'a fait Chevalier. 3. Stewkley tient auprès de lui certains Ingenieurs.

Il a répondu à la premiere objection, que le Roi son Maître étoit bien aise de menager toutes les personnes d'apparence qui lui ofroient leurs services, & de les honorer de la qualité de Chevalier. Je l'ai ensuite informé de la maniere de vivre de Stewkley, & de son peu de merite, & l'ai prié de considerer combien il étoit indigne par lui-même de l'honneur qu'on lui faisoit. Rebelle comme il est à Sa Majesté, lui ai-je dit, avec laquelle la maison de Bourgogne a été si long-tems amie, & le voyant honoré & reçu du Roi son Maître comme il l'est, n'a-t-elle pas sujet de croire qu'une amitié de cette nature ne répond pas à la bonne volonté que le Roi proteste exterieurement à la Reine ma Maîtresse? &c. A Paris le 19. de Mars 1571.

Fr. Walsingham.

L E T T R E XLVI.

A nôtre fidele & bien aimé Fr. Walsingham, nôtre Ambassadeur en France.

E L I S A B E T H R.

Fidele & bien aimé, Salut. Nous avons vû les lettres que vous avez écrites le 5. de ce mois au Lord Burleigh nôtre Secretaire. J'ai vû aussi celle que vous avez reçue d'Espagne du 25. de Janvier, & nous approuvons fort la diligence dont vous avez usé en cela. Après avoir bien considéré la chose & en avoir fait une plus ample recherche, nous avons comparé l'avis que vous nous avez donné avec ceux que nous avons reçu d'ailleurs, & avons trouvé tout cela de si grande importance, que

1571. nous avons resolu d'envoyer un Gentilhomme au Roi d'Espagne pour démêler cette intrigue par paroles ou autrement, & sçavoir sur cela les intentions du Roi, comme aussi pour en user avec lui rondement & sans détour, & pour nous preparer en même tems à tous événemens à nous opposer à tout ce qu'on pourroit entreprendre, soit en envoyant des Vaisseaux sur les côtes d'Irlande, soit en faisant passer d'autres Forces dans ce Royaume.

Et comme il pourra se passer bien du tems avant que nous en ayons réponse, nous vous prions de continuer vos travaux & vos soins pour découvrir ce que vous pourrez de plus, & de nous donner avis de ce que vous apprendrez, & que vous croirez digne de nous être mandé. Touchant l'affaire de la Rochelle dont on nous a informé par Beale, nous vous prions de tâcher comme de vous mêmes d'en sçavoir davantage, de découvrir leurs intentions, la vrai-semblance de leurs intentions, quelle est au plus mediocre la somme d'argent qu'on demande, & quelle est la meilleure assurance qu'on peut donner, & de nous en donner avis le plutôt que vous pourrez sans faire connoître le moins du monde que vous avez ordre de le faire. Pour le reste nous nous en referons à ce que nous vous en avons fait écrire au Lord Burleigh.

Le Chevalier Thomas Cotton un de nos anciens & bons Serviteurs, nous apprend, qu'il a sujet de se plaindre d'un Leon de la Haye Sujet du Roi de France. Ce Leon de la Haye a été autrefois nôtre prisonnier de guerre, & ayant été relâché sur sa parole à condition de faire relâcher & de renvoyer en Angleterre le fils du Chevalier Thomas Cotton, alors prisonnier en France, ou de revenir dans un tems limité se remettre entre les mains du Chevalier, il n'a fait ni l'un ni l'autre, sans compter qu'il n'a pas payé une somme considerable que le Chevalier Thomas lui prêta lors qu'il partit. Nous avons trouvé bon de vous recommander cette affaire, & pour vous en mieux instruire vous recevrez ici la demande du Chevalier. Nous vous prions de prendre vôtre tems pour en parler à ceux du Conseil, ou au Roi même si l'occasion s'en presente, & à tous autres que vous jugerez capables & bien intentionnez à rendre justice, & tâchez de sçavoir par toute sorte de bons moyens, quelle raison peut avoir eu de la Haye de répondre si mal à un procedé si honnête & si genereux. Faites en sorte que le Chevalier ait justice sans être obligé d'en parler au Roi, la partie étant en état de payer à ce qu'on apprend.

Si vous avez occasion de voir l'Ambassadeur d'Espagne, vous pouvez lui parler des avis que nous recevons d'Espagne, & lui dire que s'il apprend que nous faisons des preparatifs par Mer & par Terre, de ne point s'en allarmer, & de croire que nôtre dessein n'est que de nous défendre; & que si l'on nous attaque, nous nous en servirons non seulement pour nous défendre, mais aussi pour nous venger en repoussant la violence. Donné sous nôtre Sceau à nôtre Palais de Greenwich le 10. de Mars 1571. le 13. de nôtre Regne.

L E T T R E XLVII.

A Mr. François Walsingham Ambassadeur de Sa Majesté à la Cour de France.

M O N S I E U R , vous verrez par les lettres de Sa Majesté , combien elle ap-^{1571.} prouve votre diligence. Outre ce qu'elle vous écrit , j'ai ordre exprés de vous dire , qu'on lui a rapporté qu'on fait courir certains bruits , en cabalant comme elle croit , de delà de la part de ceux qui ne sont pas 7 λ 11 0 h 9 avec φ que n p Δ 4 m , & qu'on l'assure par tout. Si L. vous parle pour quelque sujet que ce soit , A. veut que vous l'assuriez ainsi ; car A. ne connoît aucune 0234. couleur , qui ne ressemble pas à cela. J'ai ordre de vous en écrire pressamment , & de vous dire qu'on ne veut pas que vous mettiez aucun obstacle à la chose , car il me paroît qu'on l'entend tout de bon , & H. s'est formalisé parce qu'il a cru qu'on agissoit froidement. Après que j'ai eu signé les lettres de Sa Majesté , elle m'a commandé comme elle se confie en moi , de ne point me relâcher en cela. Ainsi je vous prie d'y faire attention , & de me donner avis de ce que vous apprendrez , & trouverez. Je me hâte de finir , parce que j'ai plusieurs choses à faire. De Greenwich le 10. de Mars 1571.

Burleigh.

Je n'ai que le tems de vous prier de faire mes complimens à Milord de Rutland.

L E T T R E XLVIII.

A Milord Burleigh.

M I L O R D , j'ai reçu celle de Sa Majesté en datte du 10. de ce mois , & je vois qu'elle a reçu avis de plusieurs côtés au sujet de l'affaire d'Irlande ; comme j'avois déjà sujet de n'en point douter , j'en doute de l'heure qu'il est moins que jamais , & je suis bien aisé d'apprendre qu'on ait donné ordre pour n'être pas surpris quelque chose qui puisse arriver.

Vous aurez donc la bonté , Milord , de faire sçavoir à Sa Majesté , que le 14. de ce mois l'Archevêque de Cassels m'envoya deux de ses Domestiques pour sçavoir s'il pouvoit venir me parler. Je répondis que quand il voudroit venir il seroit le tres-bien venu ; & pour qu'il ne perdît pas sa peine en venant je leur dis qu'il me trouveroit au logis & ce jour là & le jour suivant. Le lendemain qui étoit le vingt-cinq il vint me voir. Il commença par se justifier d'être parti d'Irlande sans la permission

sion de Sa Majesté, disant qu'ayant été privé de sa subsistance, & un autre ayant été mis en sa place qu'il confessoit avoir outragé avant son départ, la nécessité l'avoit forcé de se retirer, & d'aller chercher ailleurs les moyens de subsister, d'autant plutôt qu'ayant commis cet outrage il avoit encouru la disgrâce du Lord Député. Je lui dis que la confession de sa faute étoit une marque de repentance; & qu'ainsi je ne doutois point que s'il vouloit demander grâce à Sa Majesté, qui avoit toujours eu plus de penchant à la clemence qu'à la vengeance, il ne la trouvât bien intentionnée pour lui. Je lui ai demandé depuis quand il étoit parti d'Irlande? Il me dit qu'il y avoit environ deux ans. Qu'ensuite il avoit passé en Espagne où il avoit demeuré depuis son départ de Nantes, & où il avoit été entretenu fort honorablement aux dépens du Roi qui lui donnoit 200. Ducats de pension par an. Il ne me dit rien de la conférence qu'il eut à Nantes avec L. & C. & il ne m'a pas paru qu'il en sceût quelque chose. J'ai toujours fait semblant de croire tout ce qu'il disoit, comme si je n'avois rien appris ni de lui, ni de sa conduite. J'allai plus loin, & lui demandai quand il étoit parti d'Espagne? Il me dit sur la fin de Janvier. Je lui dis encore que le bruit courroit ici que le Roi d'Espagne avoit dessein de faire une invasion en Irlande, & lui demandai si avant son départ il n'avoit point entendu dire quelque chose? Il éclata alors & me dit, que vers le mois de Septembre dernier le nommé Stewkley étoit arrivé en Espagne; qu'étant allé à Madrid, il avoit envoyé prier l'Archevêque de le venir voir desirant de lui parler avant que de parler au Roi, ou à quelqu'autre grand personnage. Il lui fit dire par le même homme, que s'il vouloit venir le voir il seroit le tres-bien venu. Là-dessus Stewkley le vint voir, & après lui avoir protesté qu'il étoit ravi de le voir le connoissant comme il faisoit pour un bon Catholique, il lui dit, qu'il n'étoit venu en ce pays que pour traiter avec le Roi d'Espagne sur les moyens de réduire l'Irlande à son obéissance: que l'hérésie seroit chassée, & la véritable Religion Catholique replantée, & qu'ainsi il le prioit, puis qu'il étoit bien connu du Cardinal Spinosa Président du Conseil, d'agir auprès de lui pour lui faire avoir audience du Roi. Il répondit à cela qu'il croyoit que le Roi ne voudroit pas entrer en matière attendu la bonne amitié qu'il y avoit entre lui & Sa Majesté; & que pour lui quelque desir qu'il eût de voir la Religion Catholique rétablie en Irlande, il desapprouvoit qu'on employât de pareils moyens pour le faire, & qu'il seroit fâché de voir sa Patrie sous un autre Gouvernement que sous celui de Sa Majesté & de ses Successeurs; & que partant il le prioit de l'excuser s'il ne pouvoit par les raisons ci-dessus lui procurer la connoissance du Cardinal Président du Conseil. Là-dessus Stewkley le quitta, & alla trouver le Duc de Feria. Il lui apprit, le sujet de son voyage, & le pria de le faire parler au Roi. Ce Duc le presenta au Roi qui le traita fort honorablement après lui avoir parlé, le logea dans une fort belle maison, & lui donna six mille Ducats. Outre cela il lui donna journallement pour fournir à la dépense de sa table; ce qu'il croit qui revient à une somme considérable, car il dépense pour le moins trente Ducats par jour. Deux jours après le Roi eut une seconde conférence avec Stewkley, envoya querir l'Archevêque, & lui demanda s'il connoissoit Stewkley? Il répondit qu'il ne l'avoit jamais vu qu'en Espagne; mais qu'il avoit entendu dire qu'il avoit été pirate, débauché, & prodigue en dépenses

les inutiles ; homme d'ailleurs de petite reputation dans son pays , quoiqu'il eût entendu dire qu'il étoit Gentilhomme , & décendu de bonne maison. Il lui dit ensuite la proposition qu'il lui avoit faite au sujet de l'Irlande , l'ayant assuré qu'avant son départ il avoit négocié avec les Nobles de manière , qu'il les trouveroit prêts à recevoir les Forces qu'il y enverroit. Il pria le Roi de ne pas croire si légèrement , & lui dit que Stewkley n'avoit pas assez de credit parmi la Noblesse d'Irlande pour pouvoir venir à bout d'une pareille entreprise , & qu'on sçavoit qu'il n'étoit qu'un fourbe , & un homme qui pour fournir à ses folles depenses cherchoit à tromper tout le monde. Le Roi repliqua , qu'outre le pouvoir que Stewkley disoit avoir pour cela , il lui étoit recommandé par son Ambassadeur qui se rendoit garant de tout ce qu'il disoit. En parlant de l'Ambassadeur il a fait une digression , & m'a dit , qu'il fait beaucoup de mal en Angleterre ; ce qu'il n'a pas appris par oui dire , mais par avoir vû ses Lettres ; c'est pourquoi il a souhaité que Sa Majesté ne gardât pas plus long-tems un si mauvais hôte. Le grand Prieur qui étoit alors avec le Roi , & present à la conversation , dit , que l'Archevêque seroit fâché que son pays tombât sous la domination du Roi , dequoi il étoit surpris attendu les bienfaits qu'il recevoit du Roi. Il répondit , qu'autant que son devoir envers Dieu & envers sa Patrie pourroit lui permettre le Roi le trouveroit toujours prêt à lui rendre service , & qu'il faisoit des vœux pour sa prosperité suivant les devoirs de sa charge. Il partit incontinent après cette conversation avec le Roi.

Peu de tems après le Duc de Feria rencontrant l'Archevêque , entra en conversation avec lui , & lui demanda ce qu'il croyoit de Stewkley. Il répondit qu'il en avoit dit son sentiment au Roi , & qu'il craignoit que Sa Majesté n'en fût la dupe si elle s'amusoit à lui. Le Duc de Feria dit alors que Stewkley faisoit voir au Roi l'entreprise si vraisemblable , qu'il avoit beaucoup de sujet d'y donner. Car , dit-il , outre la Noblesse Irlandoise , il a à sa devotion grand nombre de garnisons depuis les Soldats jusques aux Capitaines. Si le Roi , répondit l'Archevêque , croit ce qu'il dit , il n'y aura pas grande difficulté à l'entreprise ; mais quand on en viendra à l'exécution , on trouvera tout autre chose. Je vois bien , dit le Duc , que vous seriez fâché que la chose allât plus loin , & que c'est pour cela que vous tâchez de décrier ce Gentilhomme que nous honorons ici du titre de Duc d'Irlande. L'Archevêque repartit à cela , que l'Irlande n'avoit jamais eu connoissance ni de ce titre ni de ce nom , qu'elle trouveroit d'autant plus étrange , qu'il n'avoit rien à prendre en ce pays-là. Cela est faux , dit le Duc , & je suis assuré que s'il peut rentrer en possession de son bien , il soutiendra cette qualité. Il est constant , repartit l'Archevêque , que si le reste de ce qu'il dit n'est pas plus vrai que cela , vous allez voir le Roi bien dupé. Après cette conversation entre le Duc & l'Archevêque Stewkley entra , & menaça l'Archevêque , à ce qu'il dit , lui disant que s'il n'étoit pas homme d'Eglise comme il étoit , il se vengeroit de ce qu'il avoit dit de lui. Après m'avoir fait cette relation , nous vinmes enfin au procedé de Stewkley , & l'Archevêque conclut en disant , qu'il n'étoit parti d'Espagne que parce qu'il voyoit beaucoup d'apparence qu'on pousseroit cette entreprise ; & qu'il seroit bien fâché étant comme il étoit de la maison de Desmond , de se faire soupçonner par son séjour en Espagne , de favoriser cette

1571. treprise, le nom de Traître étant la chose du monde qu'il haïssoit le plus. Je lui dis que j'étois bien aise de l'entendre parler ainsi, & que je ne manquerois pas d'en informer Sa Majesté, dans l'esperance qu'il avoit parlé de bonne foi au sujet de l'entreprise. Je lui dis que Sa Majesté sçavoit la chose, & avoit pourvû au remède; que cependant je pouvois l'asseurer qu'elle ne pourroit que voir de fort bon œil, que ses intentions répondissent à ses paroles, soit pour s'être retiré d'Espagne, soit pour m'avoir dit ce qu'il sçavoit là-dessus. Je le priai donc d'aller rondement avec moi, & lui dis que s'il faisoit autrement, il passeroit premierement pour un Traître à qui personne ne voudroit plus se fier, parce qu'on tient pour maxime ordinaire, *qu'un homme qui est traître à sa Patrie n'est jamais fidèle à personne.* En second lieu que s'il avoit eu part à l'entreprise, on s'étoit précautionné, & qu'ainsi il y avoit apparence que la chose échoueroit, & qu'il se rendroit odieux à ceux qu'il y auroit fait entrer. Et enfin que je le priois de considérer quel avantage il en reviendroit à l'Irlande sa Patrie d'être reduite sous l'obéissance des Espagnols dont le gouvernement est entierement tyrannique, témoins divers pays qui sont sous leur domination, & que lui qui est voyageur ne pouvoit pas ignorer; au lieu qu'à present les Irlandois avoient autant de liberté qu'aucune autre nation; & que si cette liberté n'étoit pas complete, ils devoient s'en prendre à eux-mêmes qui ne vouloient pas se soumettre aux bons reglemens que Sa Majesté avoit eu soin en dernier lieu de faire parmi eux pour leur bien, & pour les faire passer de la barbarie à la civilité. Il protesta là-dessus que Sa Majesté le trouveroit sincere, par rapport à son honneur, & à l'amour qu'il avoit pour sa Patrie, quoiqu'il n'esperât aucune faveur. Mais, dit-il, comme mon Successeur est mort, si Sa Majesté ma Souveraine avoit assez de bonté pour moi pour me rétablir dans ma Patrie & dans ma dignité, je vous donnerois par écrit, & le plan de la conspiration, & le moyen d'y remedier. Je lui dis que je ne manquerois pas d'en donner avis à Sa Majesté; Cependant je jugeai à propos de le prier de s'en retourner pour le coup, de peur qu'on ne le soupçonnât, & que ce soupçon ne fit douter de sa sincerité, parce qu'on pourroit croire que le sujet de son voyage avoit été plutôt pour donner avis aux Sujets mal intentionnez de sa Patrie de ce qui se passoit en Espagne, que pour toute autre chose. Il repliqua que s'il avoit eu cette pensée il auroit passé d'Espagne droit en Irlande. Il me dit ensuite qu'il craignoit que vous n'eussiez tres-mal jugé de lui sur le rapport de Huggins. Je fis comme si je n'avois jamais entendu parler de Huggins, & lui dis que vous n'étiez pas homme à condamner legerement les gens, & le priai d'être persuadé que si vous le trouviez sincere, personne ne seroit plus prêt que vous à lui procurer les bonnes graces de Sa Majesté. Il me dit sans que je le lui demandasse que Huggins avoit été remis en prison, à quoi je fis semblant de ne pas prendre garde. Je lui demandai quand Stewkley devoit s'embarquer. Il répondit qu'il ne croyoit pas qu'il s'embarquât avant la fin d'Avril. Je lui demandai s'il étoit vrai que Julian Romero fût chargé de la conduite de cette expedition? Il répondit qu'il l'avoit entendu dire.

Voilà tout ce qui s'est passé entre nous. J'ai crû que je devois vous l'écrire au long afin que vous puissiez mieux juger & des choses, & du personnage. Pour moi je ne sçai que penser de cet homme. Qu'il ne soit pas de bonne foi
voici

voici les sujets que j'ai d'en douter. Premièrement je suis informé que deux Irlandois envoyez par lui d'Espagne ont été la cause de l'entreprise de la Roche. En second lieu je suis aussi informé qu'il est envoyé d'Espagne par le Cardinal de Lorraine. En troisiéme lieu, qu'il souhaite en Espagne le fils de Jaques Fitzmorice qui est à present à Brest en Bretagne. Et enfin je n'oublie pas sa Nation & sa Religion. J'ai donné ordre à des gens de l'observer : il les va voir & ils le vont voir aussi. Je trouve que le Capitaine Irlandois est necessaire ici dans cette conjoncture, & j'ai prié Milord de Buckhurst de le recommander à Sa Majesté. La chose ira avec peine, mais j'augure bien de la cause de son voyage. Il souhaite de sçavoir en vingt jours quelle est la disposition de Sa Majesté au sujet de sa demande. La seule chose que j'espere de l'Archevêque est, que je m'imagine qu'il ne trouve pas de son goût, que Stewkley ait toute la gloire de cette entreprise dont il prétend avoir sa part, puis qu'il en est le premier auteur, & partant il seroit bien aisé de pouvoir faire quelque chose qui la fit échoüer.

Aprés vous avoir informé de ce qui s'est passé entre nous, j'attens que vous me fassiez sçavoir comment Sa Majesté veut que je me conduise en cela. Ainsi sans autre embarras je demeure bien humblement &c. A Paris le 19. de Mars 1571.

Fr. Walsingham.

Pour l'autre chose qui regarde la foi qu'on doit ajouter à la relation de B. j'espere de pouvoir vous apprendre dans dix jours en quel état sont les choses.

L E T T R E X L I X.

A nôtre tres-fidèle & bien aimé Fr. Walsingham nôtre Ambassadeur à la Cour de France.

E L I S A B E T H R.

F Idéle & bien aimé Salut. Comme nous apprenons de Milord de Buckhurst que la Reine Mere lui a proposé de marier son fils Monsieur d'Anjou avec nous, & que le Roi son fils, elle-même, & Monsieur souhaitent que la chose ait lieu, & qu'attendu que tout le monde doute que nous soyons déterminées à nous marier, la Reine Mere souhaite dés qu'on entrera en matiere, que personne ne se mêle de cette affaire entr'eux & nous, que vous nôtre Ambassadeur, & de leur côté personne que Mr. de Foix; nous avons jugé à propos de vous donner des instructions precises pour la negotiation de cette affaire, ne doutant pas que vous ne vous y conformiez à tous égards pour nôtre honneur, pour le rang que nous tenons, & pour la qualité de nôtre Personne & de nôtre sexe. Et pour y proceder avec plus d'ordre, nous allons dresser nôtre réponse par articles suivant ceux que nous apprenons que Monsieur a fait voir à Milord de Buckhurst, & les lui a donnez par écrit.

I. Premièrement on demande d'être éclairci promptement & précifément si nous sommes bien refoluës à nous marier.

Vous pouvez répondre pofitivement , que nôtre refolution eft telle que le Lord Buckhurft a déjà dit , c'est-à-dire que pour le bien de nôtre Royaume & pour contenter nos Sujets nous avons refolu de nous marier à quelque perfonne de Sang Royal qui convienne à nous & à nôtre pays , & que nous fommes en pleine liberté de nous marier où il nous plaira. Mais confiderant qu'encore qu'on ait déjà fait la même réponse de nôtre part, cependant les mauvais bruits qui fe font répandus ont fait douter que nous n'avions pas une ferme refolution de nous marier, & que nôtre defsein eft plutôt d'écouter les propositions de mariage des Princes, que d'en venir à la conclusion avec perfonne quelque grandes & avantageufes que fuflent les conditions qu'on nous ofriroit. C'est pourquoi vous direz en tems convenable, & à mefure que vous y ferez pouffé par les objections qu'on vous fera, que nous fommes bien marries qu'on ait auffi mal entendu qu'il femble qu'on ait fait, la conduite que nous avons tenuë en pareil cas au fujet des autres Princes qui nous ont fait faire des propositions de mariage, & qu'on ait pris occafion de là de mal expliquer nos réponses. Nous n'avons que des réponses generales à donner à ce faux préjugé, à moins qu'on n'entre dans le détail, & qu'on ne dife à quel Prince qui nous ait fait parler de mariage, nous avons fait une réponse douteufe. Ainfi vous direz, que toute la terre fçait que plusieurs Rois & Princes nous ont fait faire des propositions de mariage, mais que fi ces propositions étoient bien examinées, & les réponses que nous avons faites de tems en tems bien connuës, on n'auroit pas fujet de trouver mauvais que ces propositions n'ayent pas eu de lieu, fans compter qu'aucune des parties n'a pû fe croire bleffée en fon honneur quoique fes defirs n'ayent pas reüffi.

Tout le monde fçait bien qu'au commencement nous n'avions aucun penchant naturel au mariage. Il eft encore de notoriété publique que pendant le Regne de nôtre cher Pere qui nous a prefleës plusieurs fois de nous marier, ni du tems du Roi nôtre Frere qui nous fit la même follicitation au fujet de Princes qui étoient actuellement en poffeffion de Royaumes dans le tems que nous vivions en fille privée, ou en Sœur de Roi, rien n'a pû nous porter au mariage, bornant tout nôtre contentement à la vie folitaire. Si l'on confidere d'ailleurs qui étoient les Princes qui nous ont fait parler de mariage au commencement de nôtre Regne; combien peu un femblable parti nous convenoit par rapport à la confcience, & combien une pareille démarche auroit mécontenté nos peuples attendu la conjoncture d'alors, nous ne doutons pas que nous ne puffions prétendre des loüanges d'avoir refusé le parti par ces motifs dans un tems où toutes les raifons humaines, les honneurs, les richesses & la grandeur, fans compter le merite de la perfonne étoient des raifons évidentes qui nous follicitoient fortement à l'accepter. Mais en cela comme dans toutes les autres propositions de mariage qui nous ont été faites depuis, nos réponses ont été telles, que fi l'on en fçavoit bien les circonftances, nous ne doutons point que tout le monde ne les approuvât, & ne louât la bonne foi avec laquelle nous avons agi : au lieu qu'il femble aujourd'hui que le monde qui prend ordinairement erreur dans des rapports de cette nature, a auffi pris erreur à nôtre égard & en cela,

& en

& en plusieurs autres choses. Nous ne doutons pas que le tems ne le manifeste, 1571. puisqu'il est vrai que pendant que nous avons été dans la resolution de ne pas nous engager dans le mariage, nous l'avons dit nettement à tout le monde, & avons souhaité qu'on desistât de ces propositions. Si les parties ou leurs Ministres ne se sont pas contentez de cela, & ont persisté dans leur poursuite, doit-on nous en imputer la faute? Il est pourtant tres-vrai qu'ayant répondu nous-mêmes à certains Princes, ils n'ont pas voulu prendre ce que nous leur avons dit pour une réponse finale. Il est vrai que nous n'avons pû nous empêcher de reconnoître en cela la grande affection qu'ils avoient pour nous; mais il n'est pas moins vrai aussi que nous ne leur avons donné aucun nouveau sujet d'esperer que nous changerions de resolution.

Nous avoions néanmoins que depuis quelques années l'état de nôtre Royaume, les pressantes & frequentes sollicitations non seulement de nos Conseillers que nous jugeons à propos d'écouter toujours, mais aussi les Etats de nôtre Royaume assemblez à diverses fois en Parlement, nous ont fait faire par le poids de leurs raisons, des considerations que nôtre penchant naturel ne nous auroit jamais fait faire.

Ayant donc égard à leurs sollicitations, & aux grands besoins de nôtre Royaume qui nous étoient clairement representez, nous n'avons pas voulu refuser d'écouter les honnêtes propositions qui nous seroient faites de la part d'une personne de Sang Royal qui convînt à nous & à nôtre Royaume, priant Dieu de nous diriger de maniere, que nous prenions le parti qui pourroit être le plus avantageux à nos chers Sujets. Nous avons persisté dans cette resolution, & avons été aussi loin que nous pouvions raisonnablement faire avec honneur, & suivant l'état de nôtre politique. Quelque mauvais jugement qu'on puisse donc faire du retardement que nous avons apporté en cela, il est certain que ce n'a pas été dans aucune intention de continuer la negociation sans aucun dessein d'en venir à la conclusion; mais il s'est trouvé des points où il y a eu des termes & des difficultez auxquelles il faloit necessairement pourvoir; & n'ayant pû nous satisfaire sur cela, voilà la seule cause de retardement qui nous soit connue. Nous jugeons à propos de vous dire tout cela au long, pour vous mettre en état par ce moyen de répondre avec verité quelque chose de satisfaisant sur la mauvaise opinion qu'il semble qu'on ait conçu de nous parce qu'on a vu que de grands Princes nous ont recherchées en mariage sans qu'aucun ait reüssi. Et comme les sollicitations de nos chers Sujets en general nous ont déjà portées à écouter des propositions de mariage, vous pouvez assurer avec d'autant plus de confiance ceux qui nous ont crû chancelantes, que nous sommes fortement déterminées au mariage, & que pour de bonnes raisons nous trouvons de l'heure qu'il est les propositions de nos Sujets non seulement necessaires à eux, & à nos Royaumes, mais aussi convenables pour nous-mêmes; & qu'ainsi on peut nous offrir une personne qui réponde à nôtre rang, & qui soit propre à nôtre état & à la politique de nos Royaumes. Par là vous satisferez pleinement en nous justifiant aux jugemens defavantageux qu'on a fait de nous, & vous leverez en même tems tous les doutes qui peuvent rester au sujet de nôtre resolution, en faisant voir qu'elle est d'autant plus ferme, qu'elle a été prise après y avoir tout autrement pensé qu'autrefois.

La seconde chose qu'on veut sçavoir est, si à present que nous avons appris par le Lord de Buckhurff la bonne disposition où sont le Roi & la Reine Mere d'offrir la personne de Monsieur, ils peuvent compter que nous persisterons dans cette resolution; si nous recevrons favorablement cette proposition, & si nous voudrons qu'on pousse la chose plus loin.

Vous pouvez répondre à cela, que pour la persévérance dans la résolution que nous avons faite de nous marier, nous croyons qu'il n'y a pas le moindre sujet d'en douter, si l'on fait attention aux choses qu'on vient de dire: Et quant à l'acceptation de la personne de Monsieur, nous ne pouvons pas nous empêcher d'avouer ingénument que nous regardons l'offre qui nous en est faite comme une preuve de la bonne volonté du Roi & de la Reine sa Mere, considerant que le Roi étant marié la Couronne de France ne peut rien offrir de plus grand que Monsieur le Duc d'Anjou, & qu'ainsi nous acceptons l'offre avec reconnaissance. Mais si nous voudrons que cette offre soit poussée plus loin, c'est à quoi nous ne pouvons pas répondre bien positivement, non que nous ignorions la réponse qu'il seroit à propos de faire, mais parce que nous craignons qu'on ne l'expliquât autrement que nous ne l'entendons; sans compter que s'il arrivoit dans la suite quelque juste obstacle auquel il n'y eût point de nôtre faute, on pourroit le mettre sur nôtre compte, comme on a déjà fait en pareilles occasions. Ainsi connoissant comme nous faisons la sagesse & l'expérience de la Reine Mere dans les affaires de cette nature, nous croyons que sans exiger que nous nous expliquions là-dessus, elle sçait mieux que personne ce qu'il est le plus à propos de faire pour pousser la chose plus loin. En effet à present qu'elle sçait que nous sommes entièrement déterminées au mariage, & avec quelle personne, elle doit considerer que si les choses requises & à nôtre contentement particulier, & aux conditions nécessaires à la cause generale, se trouvent à point, l'offre ne manquera pas d'être acceptée non seulement avec reconnaissance, mais même de réussir suivant l'intention de ceux qui l'auront faite. Et s'il arrivoit quelque obstacle juste & nécessaire, soit pour ne pas trouver la satisfaction à laquelle nous nous sommes attendues pour nôtre personne, ou qu'on ne pût pas convenir raisonnablement des conditions requises, spécialement de celles qui peuvent conserver l'état & la politique de nôtre Royaume, je ne vois pas pourquoi on ne tiendroit pas compte aux parties de leur bonne volonté, à nous d'avoir écouté & examiné une offre si honorable, & à eux de l'avoir faite. Vous direz donc à cela que nous prions la Reine Mere de ne demander pas une réponse si précise, jusques à ce qu'on puisse traiter & expliquer la chose plus à fond, & de ne pas croire que l'honneur de son fils fût intéressé d'être apellé nôtre Amant comme d'autres aussi distinguez que lui l'ont été, quoique leurs recherches n'ayent pas eu lieu moins à cause du merite des personnes, qu'à cause de quelques autres obstacles. Ainsi nous souhaiterions qu'elle fût persuadée, que comme nous avons d'abord honnêtement fait difficulté d'écouter des offres, parce qu'on a d'abord vû les obstacles, quoique les sujets fussent dignes d'être acceptez; de même dans le cas dont il s'agit s'il se trouvoit dans la suite quelque obstacle de consequence & visible, ou que nous découvriissions quelque juste raison qui nous empêchât d'accepter cette offre, nous en

inferions à cœur ouvert avec le Roi & la Reine Mere, nous les remercierions de tout nôtre cœur d'une offre si honnête, & leur ferions voir manifestement que nous avions juste sujet de ne pas l'accepter. Il est certain que nous ne pouvons pas répondre à cela, mais que nous devons laisser ce point à la prudence de la Reine Mere, qui n'ignore pas ce qui se doit faire en cas pareil, & spécialement par rapport à nous qui n'avons jamais été mariées, & qui avons des Royaumes auxquels il faut pourvoir par des conditions raisonnables qui soient à la satisfaction de nos chers Sujets; car quoique nous sçachions qu'ils souhaitent avec tant de passion que nous soyons mariées, qu'ils ne desapprouveront jamais un mariage qui sera de nôtre goût; cependant pour ne pas abuser de leur bonne volonté nous voulons qu'ils connoissent manifestement que nous confondons nôtre satisfaction particuliere avec leur repos & leur seureté.

Nous ne desapprouvons pas le troisiéme article qui porte que la chose ne sera traitée qu'entre vous nôtre Ambassadeur, & Monsieur de Foix, jusques à ce qu'elle ait été amenée à un plus grand point de maturité, en sorte que le Roi puisse sans se commettre envoyer un Ministre. Cependant vous pouvez ajouter comme de vous-mêmes, que vous croyez que l'affaire seroit plus promptement expédiée, parce qu'on s'entendroit mieux de part & d'autre, en envoyant un homme comme Monsieur de Foix sous quelqu'autre pretexte. Si vous pouvez en venir à bout, nous croyons qu'on évitera bien des difficultez qu'on aura de la peine à éviter par lettres: Et si Monsieur de Foix vient, vous ferez bien de lui conseiller d'envifager à l'avance toutes les circonstances. Cela n'empêchera pas que le Roi, s'il est besoin, ne puisse envoyer dans la suite un Ambassadeur pour cela.

On demande en quatriéme lieu que nous vous envoyions certains articles afin que vous puissiez notifier nos intentions à Monsieur, avec pouvoir de consentir aux autres articles que le Roi vous delivrera d'abord pour Monsieur. Nous trouvons en cela plusieurs difficultez; car que pouvons-nous sçavoir ce qu'il seroit à propos de proposer, que nous ne sçachions avant ce que proposeront ceux qui font l'offre?

Mais s'ils ne se contentent pas de cette réponse, & qu'ils n'envoient personne ici après que vous l'aurez proposé, vous pouvez dire que s'ils veulent vous donner leurs offres & leurs demandes, vous leur promettez que personne n'en sçaura rien que nous, & un ou deux de nos Ministres desquels nous prendrons l'avis. Si l'on vous demande à quelles offres vous croyez qu'on s'attende? Vous pouvez dire que vous ne croyez pas qu'on puisse moins offrir que ce qui fût offert à la Reine Marie par le Roi Philippe. D'ailleurs qu'il faut nécessairement préjuger que Monsieur ne pourra pas exercer en Angleterre la Religion qui est défendue par les Loix de nôtre Royaume. Et quoique vous n'ayez point d'instructions sur cela, nous voulons néanmoins que vous fassiez cette ouverture en particulier à la Reine Mere. Nôtre dessein n'est pourtant pas d'exiger de son fils aucun changement au sujet de la conscience, nous contentant de souhaiter que Dieu lui fasse connoître le meilleur parti; mais pourtant nous ne pouvons lui permettre en aucune maniere l'exercice public d'une Religion que nos Loix défendent. Pour nôtre Religion, quoique nous sou-

1571. haitassions que sa conscience pût s'en accommoder, ce que nous sommes persuadées qu'il feroit s'il la connoissoit bien, cependant nous n'exigerons en cela que sa présence dans nos Chapeles & Eglises. Vous pouvez dire à la Reine Mere, que c'est une des choses la plus importante, & la plus digne de son attention.

On demande en cinquième lieu, que cette affaire ne soit point communiquée à l'Ambassadeur de France résident en cette Cour; ce qui doit être observé puisqu'on le demande, car il est certain qu'en pareil cas notre coutume n'est pas de négotier ni avec lui, ni avec aucun autre, qu'autant qu'on nous y oblige. Cependant nous ne voyons pas pourquoi cela doit être secret, attendu sur tout que plusieurs nous en ont déjà fait la proposition, & des gens mêmes qui sont Sujets de la Couronne de France, & qui sont persuadés en leur conscience que la chose est & honorable, & avantageuse à la Couronne de France. Vous direz donc à la Reine Mere qu'elle ne trouve pas mauvais que nous ayons assez bonne opinion de nous-mêmes & de notre Etat, pour croire que si Dieu veut que cette affaire réussisse, il y a plusieurs siècles que la France n'a fait de mariage plus honorable pour le Roi son fils, plus avantageux à sa Couronne, & plus glorieux à la Reine Mere. Cependant nous voulons bien qu'il se négocie secrètement ainsi qu'on le souhaite, notre dessein étant de n'en parler à personne qu'à ceux de notre Conseil privé en qui nous savons que nous avons juste sujet de nous confier, soit pour le secret, soit pour la fidélité, c'est-à-dire à notre Cousin le Comte de Leicester, duquel vous pouvez dire, si l'on en doute, que nous le trouvons prêt à donner les mains à tout mariage qui sera de notre goût, & mieux qu'à tous les autres à celui que nous voudrions contracter avec un Prince François: Nous prendrons encore l'avis du Chevalier Guillaume Cecil, du Lord de Burleigh, de notre premier Secrétaire, reconnu pour un serviteur soumis & obéissant en tout ce qui est convenable à nous & à notre Royaume. Vous pouvez dire la même chose de tous ceux que nous venons de nommer.

On demande en sixième lieu, que nous répondions sans retardement, ce que nous faisons aussi.

On veut sçavoir en septième lieu, si nous voulons bien qu'on en donne une plus ample connoissance à Mr. Cavalcanti, & qu'on se serve encore de lui en cela; ce que nous remettons à la prudence de la Reine Mere, Cavalcanti étant un honnête homme, toujours disposé, autant qu'il nous paroît, à rendre de bons offices à nous & à la Couronne; ainsi nous ne desapprouvons point qu'il entre dans la négociation pourvu que la Reine Mere ne s'y oppose pas. Cependant nous vous prions de prendre garde attendu qu'il n'y a pas long-tems qu'il est parti d'ici, qu'on ne croye pas qu'il agisse en cela par nos ordres. Vous ferez bien d'aller bride en main avec la Reine Mere sur le fait de la Religion au sujet du Duc son fils, que notre dessein n'est pas de presser de changer de Religion, quoique nous souhaitassions qu'il en changeât. Mais en cas qu'il se marie avec nous, nous ne lui permettrons pas de rien faire qui soit contraire à nos Loix. Donné sous notre Sceau à Greenwich le 24. de Mars 1571.

L E T T R E L.

A Mr. François Walsingham Ambassadeur de Sa Majesté à la Cour de France.

MONSIEUR, si vous considerez combien je dois être las d'avoir fait la première & la seconde Lettre que Sa Majesté vous écrit, sans compter que je ne manque pas d'autres affaires, vous ne trouverez pas mauvais que je ne vous fasse pour le coup qu'une bien petite Lettre. Si je ne me trompe fort Colly Weston, Northampton $2\ 3\ 4\ \delta\ t\ 4\ b\ \pi\ \sigma\ b\ u\ 4\ 0$ en cela; ainsi vous ferez bien de n'être pas trop bigot vû la nécessité du tems, & le danger, [2] gens sages trouvent à la chose pour δ qui convient assez à C. Dieu seul sçait quel en doit être le succes.

Nous perdons beaucoup ici, & les honnêtes gens de delà perdent aussi beaucoup en perdant le Cardinal de Chastillon, qu'on croit avoir été empoisonné par quelque Apostat François.

Hâtez-vous je vous prie d'envoyer Mr. Cobham en Espagne, & nous faites sçavoir le plutôt que vous pourrez les avis que vous recevrez de ce pays là.

L'affaire de [2] n'est diferée qu'en attendant qu'on voie quel sera le denouement de celle de $\delta\ \delta$, car si elle ne réussit pas comme on le dit à present, le peril n'en est que plus grand de la part de [2]

Vous sçauvez par Mr. Cobham ce qu'on a fait en cela pour n'avoir pas la peine de vous l'écrire. J'apprens par la Lettre que Milord de Buckhurst m'a apportée de votre part, les excessives dépenses que vous faites de delà. Milord de Buckhurst ne m'en a pas encore parlé. Je ferai de mon mieux pour que vous soyez secouru comme le cas le requiert. Mes compliments à Milord de Rutland auquel je n'écris qu'un mot. De Greenwich ce 24. de Mars 1571.

Burleigh.

Après cette Lettre écrite, que je croyois envoyer avec celle de Sa Majesté par Mr. Henri Cobham, j'ai eu ordre pour faire diligence, de lui donner une escorte; ainsi j'envoie Harcourt. Je crains fort que si l'on prend de travers en vos quartiers l'affaire de la Religion, ceux qui ne sont pas pour le mariage n'en prennent grand avantage, & ne demandent qu'on ne relâche rien sur cet article pour faire échouer la chose. Ainsi j'aimerois mieux que la Reine Mere ou autres commençassent à vous parler là dessus, & alors vous leur répondriez suivant vos instructions; ce qui vaudroit mieux que de faire la chose *ex abrupto*. Je souhaite qu'on vous donne occasion d'en user ainsi. Si cela n'arrive pas il faut bien nécessairement leur en parler. Mars 25. 1571.

L E T T R E L L

Au Lord Burleigh.

2571. **M**ILORD, je vous prie de dire à Sa Majesté que j'ai reçu le 26. la sienne du 24. de ce mois. J'en ai examiné le contenu avec soin, & je vois d'ailleurs qu'on fait tous les jours ici des cabales pour traverser le mariage de Sa Majesté & de Monsieur, & le faire échoïer. Je vous dirai de plus que nous ne manquons pas ici de Sujets de Sa Majesté capables d'aider à mettre dans l'esprit de Monsieur, que tout ceci n'est qu'un jeu, & que ce mariage va s'il n'y prend garde, le mettre au bout du compte au rang des refusez. Il en est si prévenu que parlant ces jours passez à Monsieur de Foix il lui dit. Vous & les autres, Monsieur, m'avez porté à consentir à ce mariage; mais je crains que vous n'appreniez par les premières Lettres, que la Reine d'Angleterre n'a d'autre dessein que de se divertir, & que vous & moi n'ayons du chagrin d'avoir été si avant. Je vous assure pour moi, lui dit-il, qu'à moins qu'on ne donne une réponse précise & positive, je ne ferai jamais un pas de plus. Après avoir bien fait reflexion & sur ce discours, & sur les cabales, & trouvé que les réponses contenues dans la Lettre de Sa Majesté pourroient être faites fort à propos & avec beaucoup de bienfaisance attendu sa qualité & sa personne, si sa conduite passée en matiere de mariage n'avoit pas été mal expliquée. Mais comme elle l'a été, la crainte qu'on auroit que ces réponses ne fussent faites suivant la maniere d'agir ordinaire de Sa Majesté, les feroit paroître plutôt douteuses que précises; ce qui gêneroit tout. J'ai été dans un embarras extrême sur ce que je devois faire, considerant sur tout que le plus seur pour moi étoit de suivre ce que Sa Majesté m'a prescrit, quelque chose qu'il en pût arriver: Mais lors que j'ai fait reflexion premierement que Sa Majesté croyoit qu'il étoit nécessaire qu'elle se mariât: En second lieu, que si elle vouloit se marier dans les pays étrangers, c'étoit le seul Prince qui lui convint: En troisième lieu, que ses Sujets seroient mécontents si elle ne se marioit pas: En quatrième lieu, qu'elle est obsédée de l'heure qu'il est de cabales étrangères dont l'exécution n'est suspendue qu'en attendant le denouement de ce mariage, j'ai conclu pour lors qu'il valoit mieux m'oublier moi-même, & ne penser qu'à Sa Majesté & à sa seureté, à l'exemple de ce Romain qui nonobstant la Loi qu'on avoit faite que personne ne fût assez hardi pour se presenter sur la muraille sans le consentement du Magistrat, voyant que l'ennemi se preparoit à l'escalade, & que le tems qu'il auroit fallu pour demander le consentement du Magistrat auroit pû faire perdre la ville, préférant la seureté publique à la sienne, il courut au rempart, & repoussa l'ennemi. La chose ayant ensuite été examinée, il fut déchargé de la peine, & déclaré bon citoyen. La même consideration m'a fait prendre le parti que j'ai pris avec la Reine Mere. Je n'ai pas justement fait suivant le précis des instructions de Sa Majesté, & ne les ai suivies qu'autant qu'il étoit nécessaire par rapport à son honneur & à son rang.

Pour

Pour le premier point, j'ai dit précifément tout ce que Sa Majesté m'avoit ordonné de dire pour justifier fa conduite sur le fait du mariage. Elle a répondu, que ce qu'elle avoit dit à Milord de Buckhurst regardoit plutôt l'opinion commune qu'on avoit, que ce qu'elle croyoit elle-même, n'ignorant pas que le vulgaire qui ne sçait pas le mystere de la conduite des Princes, prend toujours les choses au pis; mais, a-t'elle dit, j'espere que son procedé sincere & droit dans le mariage proposé justifiera pleinement sa conduite passée au sujet du mariage.

2. J'ai dit que Sa Majesté avoit compris par ce que lui avoit rapporté Milord de Buckhurst, qu'on vouloit sçavoir si le Roi & elle ofrant Monsieur en mariage, Sa Majesté accepteroit l'ofre; j'ai suprimé *si elle voudroit qu'on poussât la chose plus loin.*

J'ai répondu à cela de la part de Sa Majesté, qu'elle regardoit cette ofre comme un effet de la bonne volonté & d'elle & du Roi, considerant sur tout que le Roi étant marié, on ne pouvoit lui offrir rien de plus grand & de plus illustre que Monsieur; & qu'ainsi Sa Majesté acceptoit l'ofre avec beaucoup de reconnoissance, & qu'elle me donnoit ordre de plus de lui dire, que si Sa Majesté decouvroit quelque raison apparente qui l'obligeât à changer d'avis, elle s'en expliqueroit au Roi à cœur ouvert en le remerciant de sa bonne volonté, & en le priant de n'aller pas plus loin. Elle a paru contente de cela.

Que ce mariage dépendant de deux points necessaires, premierement de la satisfaction des parties, & secondement de certaines conditions dont il faloit necessairement convenir, & que Sa Majesté ayant des Royaumes à gouverner, & ne pouvant s'empêcher en travaillant à la satisfaction particuliere d'avoir les égards qu'elle devoit au repos & à la seureté de ses Sujets, elle la prioit qu'en cas qu'il survint quelque juste sujet de rupture, la bonne amitié ne laissât pas de continuer entr'eux, la bonne volonté des uns & des autres devant être comptée pour quelque chose, pour eux d'avoir fait une ofre si honorable, & pour Sa Majesté d'y avoir prêté l'oreille.

Elle a repliqué qu'elle auroit souhaité que la réponse eût été plus précise, non pas tant pour sa propre satisfaction que pour celle de ceux auxquels il restoit encore quelques scrupules, & d'autant mieux, a-t'elle dit, que pourvu qu'on agisse en cela de bonne foi & sans ceremonies, l'amitié ne peut raisonnablement que subsister quel que soit le dénouement de l'affaire.

Venant ensuite au troisiéme point je lui ai dit, que Sa Majesté vouloit bien qu'en qualité de son Ambassadeur je traitasse de cette affaire avec Monsieur de Foix. Je lui ai fait voir, ce me semble, que cette route qui engageroit à plusieurs allées & venues emporteroit bien du tems, & que par là les affaires ne s'expedieroient pas avec la promptitude qu'il seroit à souhaiter. Qu'ainsi s'ils vouloient faire choix de quelqu'un qui passât la Mer sous un autre prétexte, & qui eût plein pouvoir de traiter, on éviteroit par ce moyen plusieurs difficultez que la longueur du tems ne manqueroit pas de faire naître. Pour ce qui est de la personne à choisir, je lui ai dit que personne ne pouvoit être plus fidèle à Sa Majesté que Monsieur de Foix. Elle m'a dit sur cela qu'elle en vouloit premierement parler au Roi, comme aussi à l'égard du quatriéme point, où Sa Majesté dit qu'elle ne sçait que proposer jusques à ce qu'elle

1571. voye ce que proposeront ceux qui doivent proposer les premiers: Et qu'après qu'elle auroit parlé au Roi sur ces deux choses, elle m'a promis de m'envoyer sa réponse le lendemain par Monsieur Cavalcanti; ce qu'elle a fait. La réponse est, que pour plus grande diligence le Roi & elle ont jugé à propos d'envoyer promptement & secrètement Monsieur Cavalcanti, qui sera pleinement instruit de leurs intentions touchant le mariage, & qui croit qu'il emportera les articles qu'ils ont dessein de proposer à Sa Majesté; & que si après son retour ils trouvent par sa réponse qu'elle soit pleinement résoluë, on enverra alors une Ambassade dans les formes, & que Monsieur de Foix passera la Mer sous quelque autre prétexte.

Je n'ai pas crû devoir parler de l'exercice de la Religion de Monsieur, premièrement parce que ne trouvant pas les réponses de Sa Majesté tout-à-fait positives, on auroit regardé cela comme un prétexte de rupture; secondement parce que sans aucun soupçon on trouvera lieu de le proposer dans les articles de Sa Majesté.

Je me suis abstenu de rien dire sur le premier point, parce que leur dessein à ce que j'apprends, est de se servir de leur Ambassadeur auprès de Sa Majesté comme d'un Ministre qu'ils estiment, & en qui ils ont de la confiance.

Je n'ai pas oublié de dire à la Reine Mere, que pour negotier la chose avec plus de secret, Sa Majesté avoit choisi deux Conseillers seulement auxquels elle avoit communiqué l'affaire; sçavoir le Comte de Leicester qu'elle trouve disposé à approuver tout mariage qui sera au gré de Sa Majesté, quoi qu'on croye avec injustice tout autre chose, & spécialement au sujet de celui qui est en negotiation; & le Lord Burleigh dont Sa Majesté a éprouvé la fidélité sans variation depuis qu'elle est montée sur le Trône.

Elle a répondu à cela que ces deux Conseillers étant du choix de Sa Majesté, elle ne pouvoit que le fort approuver, & pour Milord de Leicester elle a dit qu'elle avoit par plusieurs raisons juste sujet de croire qu'il faciliteroit les choses, & qu'ainsi elle étoit bien aise du choix de Sa Majesté, & qu'elle en esperoit un meilleur succès.

Sur le dernier point qui regarde Monsieur Cavalcanti, elle a dit qu'elle le croyoit propre à entrer dans une pareille negotiation, & d'autant plus propre qu'il avoit déjà rendu de bons offices aux deux Couronnes, & qu'ainsi elle étoit bien aise qu'il en fût chargé.

Je ne dois pas oublier de dire ici ce que je pense de Cavalcanti, qui est, que Sa Majesté ne pouvoit jamais accepter Gentilhomme ni plus fidèle, ni mieux intentionné pour elle, ni plus propre à une affaire de cette conséquence pour la prudence & pour le secret.

N'ayant enfin plus rien à dire, j'ai fini en disant suivant mes instructions, que si sa proposition réussissoit il n'étoit rien arrivé depuis plusieurs siècles qui fût si avantageux aux deux Royaumes.

Elle a répondu que comme elle n'avoit jamais souhaité chose avec autant de passion que celle-là, aussi ne pourroit-elle avoir un plus sensible chagrin que celui qu'elle auroit si l'affaire ne réussissoit pas; car, dit-elle, outre le grand avantage qui en
reviendra

reviendra aux deux Couronnes, le repos de l'Europe dépend du succez de ce mariage. 1571
Voilà tout ce qui s'est passé entre la Reine Mere & moi. Je demeure bien humblement &c. De Paris le 2. d'Avril.

Fr. Walsingham.

L E T T R E L I I.

Au Chevalier Fr. Walsingham Ambassadeur de Sa Majesté à la Cour de France.

M O N S I E U R , j'ai reçu celle que vous m'avez écrite par E. Gilbert, & ai dit à Sa Majesté combien vous vous trouvez court de delà ; & je suis persuadé qu'elle fera en cela ce qu'elle doit.

Vous verrez par les lettres de Sa Majesté ce qu'elle souhaite au sujet de Monsieur. Milord de Buckhurst lui en a fait la proposition de la part de la Reine Mere. Nous appercevons une extrême delicatesse, & on doute fort que Sa Majesté ait intention de se marier, ou du moins on croit que son dessein est plutôt d'en écouter les propositions que de rien conclure. Mais je suis tres-persuadé que les intentions de Sa Majesté sont tout autres qu'elles n'ont été par le passé, & qu'elle est plus déterminée au mariage qu'elle ne l'a jamais été. Cependant ils veulent agir avec le même secret que s'ils n'en étoient pas encore persuadés. C'est pourquoi le dessein de Sa Majesté est de n'agir que le plus secretement qui se pourra, afin que si la chose ne réussit pas, on ait de part & d'autre moins de reproches à essuyer. Sa Majesté ne s'en est ouverte qu'à Milord de Burleigh & à moi ; & je croi qu'elle n'en parlera pas à d'autres qu'elle ne voie des apparences qui lui fassent juger ce que l'affaire deviendra.

On est fort content de la personne de Monsieur. L'interieur est plus difficile à connoître. Je vois que Sa Majesté ne dédaigne pas son rang, puisqu'elle est d'avis de se marier avec ce qu'il y a de plus grand, & Monsieur est presque le seul plus grand qui reste & qui lui convienne. Tout dépendra des conditions. J'ai en cela une joye extrême, & nous sommes tous obligés de remercier Dieu de voir Sa Majesté si ferme au maintien de la Religion. Je veux croire qu'on ne trouvera pas de grandes difficultez au mariage à l'égard de la personne & de son rang, mais je sens bien aussi, & vous le pouvez sentir comme moi par la lettre de Sa Majesté, qu'elle ne se mariera pour rien du monde à moins que la Religion qui domine ici n'y trouve toutes ses seuretez. Ce n'est pas qu'elle veuille l'obliger à renoncer publiquement à sa profession, mais en cas qu'ils se marient elle veut qu'il maintienne la Religion de l'Etat aussi bien en public qu'en particulier. Dieu veuille que Sa Majesté persiste toute sa vie dans la défense d'une si juste cause, & répandre ses benedictions sur elle avec tant d'abondance en faveur de nous tous, que nous vivions & lui voyions des enfans qui succedent à ses vertus aussi bien qu'à ses Royaumes. Je ne doute

1571. pas que je ne reçoive bientôt de vos nouvelles. Je vous recommande à la protection divine, & finis avec precipitation. Ce 23. de Mars 1571.

Leicester.

L E T T R E L I I I.

A nôtre fidèle & bien aimé François Walsingham nôtre Ambassadeur à la Cour de France.

ELISABETH R.

Fidèle & bien aimé Salut. Nous avons vû vôtre lettre du 11. de ce mois, adressée au Lord de Burleigh nôtre Secretaire, par laquelle nous voyons la diligence avec laquelle vous avez découvert certaines intrigues qui se formoient en Espagne comme vous nous avez ci-devant écrit, en quoi nous vous louons beaucoup, & suivant la resolution dont nous vous avons donné avis en dernier lieu, nous envoyons au Roi d'Espagne Henri Cobham porteur de la presente, nôtre serviteur, & un de nos Gentilshommes Pensionnaires. Pour faire son voyage plus promptement & seurement, nous l'avons fait passer en vos quartiers, tant pour conférer avec vous, & pour vous dire de nôtre part certaines choses auxquelles vous ajouterez foi, que pour lui faire avoir un passe-port du Roi nôtre bon Frere, & seureté pour passer en Espagne par la France, & aussi pour revenir. Je vous prie d'agir pour lui obtenir cela avec la diligence que vous voyez que la chose le merite. Nous avons instruit le porteur de l'affaire de la Reine des Ecoissois, & lui avons ordonné de vous communiquer le tout. Après que vous l'aurez bien compris, nous voudrions bien que vous en fiffiez sçavoir à la Reine Mere autant qu'il sera convenable pour lui faire connoître que nous y agissons de bonne foi. Vous pouvez dire en lui parlant, que nous sommes surprises en quelque maniere, qu'elle s'occupe si frequemment & si pressamment pour la Reine des Ecoissois, puisque nous n'avons rien oublié pour faire que tout tournât à son avantage, autant que la conjoncture & la raison nous l'ont pû permettre: & que nous sommes principalement surprises qu'on nous ait depuis peu pressées en cela attendu la proposition qu'elle a faite en dernier lieu à Milord de Buckhurst. Donné sous nôtre Seau à nôtre Palais de Greenwich le 26. de Mars 1571. le 13. de nôtre Regne.

LETTRE

L E T T R E L I V.

A Mr. François Walsingham Ambassadeur de Sa Majesté à la Cour de France.

MONSIEUR, après avoir fermé mes autres lettres avec Monfr. Cobham, ^{1571.} j'ai reçu la vôtre du 18. par Mr. York, & j'ai jugé à propos de vous en accuser la reception. Je dois aussi vous assurer, que quelque chose qu'on en dise, Milord de Leicester employe de ma connoissance toute sorte de bons moyens pour avancer le mariage, & croit qu'il a juste sujet d'en user ainsi : C'est pourquoi mon avis seroit que vous fissiez sçavoir sa disposition à la Reine Mere & à Monsieur d'Anjou afin qu'ils jugeassent plus favorablement de ses intentions en cela ; ce que vous ferez de la maniere que vous jugerez à propos. Et s'il trouve que ce qu'il fait soit approuvé de delà, & que Dieu prenne plaisir à la chose, il y a beaucoup d'apparence qu'elle pourra réussir. Vous voyez avec quelle franchise j'en use à votre égard, & cela d'autant mieux que j'apprends de Milord de Buckhurst, que sur l'esperance que vous avez que Monsieur se reforme sur le fait de la Religion, vous ne desapprouvez pas la chose. Il est certain qu'à moins que les sentimens de la mauvaise Religion ne soient profondément enracinez dans le cœur de Monsieur ; ce qui n'est guere apparent attendu sa jeunesse, on peut tirer de là une raison pour faire voir que ce mariage convient à une Princesse qui fait profession de l'Evangile. C'est un Prince qui a de la valeur, & pourvû qu'il ait de la docilité, le Papiisme de toute la Chrétienté pourroit devenir sa conquête avec le secours qu'on pourroit tirer de l'Empire & d'ailleurs. Je souhaite qu'il soit capable d'un pareil dessein. Vous voyez que plus je vous écris, plus je m'ouvre : mais comme je suis persuadé que vous êtes secret, je le suis aussi que rien ne se publiera qui puisse faire aucun mal. La nuit est avancée, & par consequent il est tems de finir. De Greenwich le 25. de Mars 1571.

G. Burleigh.

L E T T R E L V.

A Milord de Burleigh.

MLORD, le porteur vous informera de l'état present de l'affaire que vous confîtes à son rapport la dernière fois qu'il a été avec vous. Comme alors je vous suppliai de tout mon pouvoir, que si vous ne voyiez aucune apparence de bon succès en la revelant ——— aussi ne puis-je à present que vous renouveler la
même.

1571. même priere, car il est certain que dans le caractère que j'ai ici rien ne seroit plus affligeant pour moi que si ceux de la Religion, auxquels je souhaite principalement de rendre service, recevoient quelque mauvais office, par mon canal. Je vous supplie donc, Milord, tres-instamment de conduire les choses en sorte qu'il leur en revienne plutôt du bien que du mal; ou s'il n'y a aucune apparence pour le bien qui seroit à souhaiter, faites au moins en sorte, Milord, qu'on puisse éviter le mal qui pourroit être à craindre.

Quoiqu'il soit de mon devoir de vous tenir informé de ce qui se passe, & non de vous donner des conseils; cependant, Milord, je vous dis en partant, qu'en qualité de particulier, & non en qualité de personne publique je me donnerois la liberté de dire quelquefois mon sentiment sur ce qui arriveroit ici. Je suis persuadé, Milord, que vous le garderez pour vous seul. Je suis obligé de vous informer de mes folies parce que vous avez eu la bonté de me promettre de me relever quand je manquerois.

Les raisons politiques & secretes qui peuvent nous faire agir sont celles-ci par rapport à la conjoncture presente.

1. Le dessein des Espagnols contre l'Irlande, d'où l'on pourroit faire diversion par ce moyen.

2. L'apparence qu'il y a que la France & l'Espagne entreront en guerre si l'intrigue va plus loin, & par ce moyen l'Angleterre n'en fera que plus tranquille.

3. Que si M. va plus avant, elle sera pour lors annexée à l'Angleterre; car on croit que M. fera le Chef de l'entreprise si la chose prend d'abord un bon tour, comme il y a sujet de l'esperer, sur tout si l'Angleterre le met dans ses interêts par le moyen du mariage; & certes il n'y a rien à mon avis qui puisse plutôt inspirer à Monsieur du penchant pour la Religion, que l'esperance de F. 6.

4. Comme on croit enfin qu'entre les articles du mariage Monsieur demandera entr'autres choses une pension annuelle en cas que Sa Majesté vint à deceder sans enfans, on pourra le porter avec le secours de Sa Majesté, à se contenter de ce qui lui reviendra par voye de conquête, puis qu'on compte à coup seur que Sa Majesté concourant à cela, & les habitans des Pays-Bas étant aussi brouillez qu'ils le sont avec cette Puissance, elle se trouvera hors d'état de les défendre. Pardon, Milord, si je fors ainsi des limites des devoirs de ma charge, qui comme j'ai déjà dit, ne vont qu'à vous informer de ce qui se passe. Je demeure bien humblement, &c. A Paris ce 5. d'Avril 1571.

Fr. Walsingham.

L E T T R E L V I.

A Milord de Burleigh.

MILORD, depuis la dernière que je me donnai l'honneur de vous écrire au sujet de l'Archevêque de Cassels, voici ce que j'ai fait. J'ai envoyé le Capitaine Thomas

Thomas Irlandois au Prelat; avec ordre de lui faire toutes sortes d'amitié, & de lui rendre en cette Cour tous les services qu'il pourroit, soit parce qu'il est Gentilhomme, soit parce qu'il est son compatriote; ce qu'il a fait volontiers à ma priere. L'Archevêque en a paru fort content, & a prié le Capitaine de lui faire avoir audience du Cardinal de Lorraine. Quelque tems après il l'accompagna chés le Cardinal, qui lui a parlé pendant deux heures; mais il n'a pû tirer de lui ce qui s'étoit passé entre le Cardinal & lui. Cependant il lui a fait connoître en le quittant qu'il pourroit y avoir occasion dans la suite de l'employer utilement; & qu'ainsi il feroit fort bien de parler de lui en cette Cour d'une maniere qui pût lui donner du credit, & de dire qu'il étoit homme de qualité, & de grande reputation dans son Pays; que l'Irlande étoit foible en elle-même, & aisée à conquerir, & autres choses dans la même vûë. Le Capitaine m'en ayant informé, mon avis a été qu'il donneroit les mains au dessein de l'Archevêque. Je lui ai néanmoins conseillé de dire au Cardinal, qu'à la verité l'Archevêque est d'une maison noble, & allié aux plus considerables du pays, mais que cependant il n'avoit ni assez de credit, ni assez de reputation pour pouvoir faire dans son pays quelque chose de fort considerable, parce que les chefs de la maison de Desmond, d'où il étoit descendu, étoient en arrê en Angleterre: Et qu'en cas qu'il s'informât de l'Irlande il dît, qu'elle n'étoit pas aussi foible que l'Archevêque disoit; & que quiconque entreprendroit quelque chose contre elle trouveroit qu'elle étoit assez en état de resister à une grosse armée, à present sur tout que Sa Majesté avoit renforcé les garnisons des places, & envoyé des Vaisseaux sur ces Mers. Deux jours après le Cardinal envoya querir le Capitaine, & lui demanda quelle sorte d'homme étoit l'Archevêque, en quelle estime il étoit dans son pays, en quel état étoit l'Irlande? &c. Il répondit sur chaque article comme je lui avois dit. J'apprens depuis que le Cardinal ne regarde plus l'Archevêque du même œil qu'il l'avoit regardé d'abord. Ainsi puisque l'Archevêque ne peut rien faire ici, & qu'il est dans quelque indigence, comme je l'ai remarqué par les lettres qu'il a écrites en dernier lieu au Cardinal, je croi qu'il ne feroit pas difficile de lui faire dire tout ce qu'il sçait de l'entreprise des Espagnols, si l'on pouvoit le bien persuader que Sa Majesté lui feroit grace, & le rétablirait dans sa premiere dignité. Je le fais observer par un autre soldat Irlandois qui remarque avec soin où il va, à qui il parle, qui sont ceux qui le viennent voir, & qui me rend compte de tout. Voilà ce que j'ai appris de sa conduite depuis qu'il est à Paris. J'ai reçu de bons services du Capitaine Irlandois qui a fort bien fait son devoir en cela, & s'est acquitté avec tant de bonne volonté des ordres que je lui ai donnez, que je ne puis lui refuser les louanges qu'il merite. Il est fort honnête & fort civil, & les guerres civiles de ce Royaume lui ont été avantageuses, sans compter que ses parens sont honnêtes gens, nez & élevez parmi les Anglois. Le Chevalier Henri Norris l'a ci-devant éprouvé. Nous lui avons promis l'un & l'autre en recompense de sa fidélité de lui rendre service auprès de Sa Majesté, & depuis la nouvelle commission que je lui ai donnée je l'ai asseuré en dernier lieu qu'il recevroit de Sa Majesté des témoignages d'affection; ainsi je vous prie, Milord, d'y porter Sa Majesté.

Le 29. de Mars l'Archevêque m'envoya prier par un de ses gens d'envoyer quelque per-

1571. personne de confiance auquel il pût communiquer de tems en tems le dessein des Espagnols, ainsi il m'en a donné connoissance. Voici ce qui s'est passé.

Après les salutations ordinaires, je lui dis que j'avois ordre de vôtre part de lui faire sçavoir que vous aviez écrit à la Reine en sa faveur, que vous esperiez d'en avoir bientôt réponse, & qu'incontinent que vous l'auriez reçue vous ne manqueriez pas de lui en donner avis. Que vous le priiez au reste d'agir rondement avec vous, comme vous aviez dessein d'agir honnêtement avec lui; & que s'il vouloit vous donner avis de quelque chose soit de bouche ou par écrit, vous lui promettiez en homme d'honneur tout le secret qu'il pouvoit souhaiter, & que vous lui offriez de bon cœur vos services en tout ce que vous pourriez faire pour lui.

Je vous remercie, Monsieur, m'a-t-il dit, des honnêtetez que Milord a la bonté de me faire. Si par son bon moyen je puis regagner la bienveillance de ma Princesse, & être rétabli dans la jouissance de mes biens, je croirai lui avoir de tres-grandes obligations, & me sentirai obligé de lui donner connoissance de toutes les menées de Stewkley. Je ne suis uniquement parti d'Espagne que pour obtenir permission de retourner dans mon pays avec la faveur de ma Princesse s'il étoit possible, & pour éviter le nom de Traître, quoi que Huggins que j'ai repris de certaines paroles malhonnêtes lâchées contre M. ——— Ambassadeur de Sa Majesté, ait écrit diverses lettres au Secetaire Cecill, & aux autres Membres du Conseil, qui sont pour cet éfet fort irritez contre moi, & qui me regardent comme un homme fort suspect. Après cela il me demanda si je sçavois qu'on envoyât quelqu'un en Espagne pour cela? Je répondis que je n'en sçavois rien. Oüi, dit-il, on me l'a dit. Je répondis que cela pouvoit être, mais que je n'en sçavois rien. Et bien, dit-il, il est tems qu'on le fasse tant parce que Sa Majesté a plusieurs Traîtres en Irlande parmi les Irlandois & les Soldats Anglois, que parce que le Roi d'Espagne fait tout ce qu'il peut pour mettre le Frere du Roi de France dans son parti. Et certainement, dit-il, si le mariage de Sa Majesté & de Monsieur ne va pas plus loin, il est à craindre qu'il ne se joigne avec le Roi d'Espagne.

Je lui dis que le bruit commun étoit ici, que Monsieur faisoit toutes choses de concert avec le Roi; & que le Roi avoit fait de si grandes protestations d'amitié à Sa Majesté, qu'il ne voudroit pas à cause de son honneur faire quelque chose qui détruisît ses protestations, & qu'aucun de ses Sujets, de peur d'encourir son indignation, n'oseroit pas s'engager dans une pareille entreprise. Et bien, dit-il, je prie Dieu qu'ils soient long-tems bons amis. Cependant je veux demeurer ici comme inconnu, jusques à ce que je sçache le bon plaisir de Sa Majesté. Si je puis avoir permission de retourner dans mon pays, je ne doute pas que je n'y puisse faire beaucoup de bien, car il n'y a guere de Gensilshommes qui ne soient de mes parens, & je suis assuré qu'ils se laisseront beaucoup gouverner par mes conseils. Si je ne puis pas obtenir cette faveur de Sa Majesté, après que j'aurai expédié les affaires que j'ai ici je m'en retournerai en Espagne, où j'ai été tres honorablement entretenu aux dépens du Roi, ayant eu pendant que j'y ai demeuré outre les deux mille Ducats de pension annuelle, tantôt cent Ducats, tantôt deux cents, & tantôt trois cents quand la Cour changeoit de lieu. Et pour cet éfet, dit-il, j'ai laissé quatre personnes de mon train à Nan-

à Nantes en Bretagne, avec une partie de mon bagage, afin que si je passe en Angleterre je les envoie querir à Nantes, sinon je les y prenne quand je retournerai en Espagne. Il m'a dit de plus que le fils de Fitzmorice étoit à Marles en Bretagne; que Stewkley avoit envoyé un homme d'Espagne pour sçavoir ce qu'il faisoit là; & pour le décrier s'il étoit possible; que le Duc d'Albe a offert trente mille Ducats pour la rançon du Comte de Northumberland. Je finis de peur de vous fatiguer, & je demeure tres humblement &c. A Paris le 4. d'Avril 1571.

Fr. Walsingham.

L E T T R E L V I I.

A Milord de Leiceſter.

MLORD, Madame de Movic m'a prié de vous recommander l'affaire de sa fille. Elle espere que par vôtre moyen on ne l'élargira pas sans son consentement, attendu le pouvoir que le droit de Mere lui donne sur elle, vû la raison pour laquelle elle a été arrêtée. Je l'ai assurée qu'elle pouvoit compter sur toute la protection qui dépendoit de vous, & que vous faifiez cas des pieux égards qu'elle avoit pour le mariage de sa fille. Pour les Mules dont vous m'avez écrit, je ne manquerai pas d'en faire chercher. J'apprens que le Roi en fait acheter pour en faire present à Sa Majesté; cependant comme cela n'est pas certain je croi que cela ne doit pas empêcher de proceder autrement. Ainsî, &c. A Paris le 5. d'Avril 1571.

Fr. Walsingham.

L E T T R E L V I I I.

A nôtre fidèle & bien aimé le Chevalier Fr. Walsingham, nôtre Ambassadeur à la Cour de France.

E L I S A B E T H R.

FIdèle & bien aimé Salut. Nous avons vû par celle que vous avez écrite au Lord de Burleigh la conversation que vous avez eue depuis peu avec un Irlandois soi disant Archevêque de Cassels, qui l'a demandée, & a pris l'occasion des soumissions qu'il pretend faire pour la faute qu'il a commise en abandonnant l'Irlande. Et considerant les conditions du parti, & l'avantage qui pourroit revenir des intrigues dont il est si bien instruit, nous voulons que si vous trouvez apparent qu'il ait dessein d'être obeissant & de demander grace comme il dit, vous l'encouragez à cette

1571. obeïſſance & à ces ſentimens de fidélité, & que vous le ſolicitiez à ſe rendre ici, où il peut ſ'aſſeurer qu'il ne manquera pas de trouver grace ſ'il la demande avec humilité, & qu'il ſ'en rende digne dans la ſuite en diſant la vérité. Si vous trouvez qu'il ſoit tres-difficile de le perſuader par un diſcours ſi general ſans de plus grandes aſſeurances de nôtre part, vous direz que vous nous avez écrit ſi fortement, & avec tant d'aſſeurances, que vous approuviez la rondeur & la ſincerité avec laquelle il en a uſé avec vous, que vous avez pouvoir de nous de l'aſſeurer qu'il peut venir en Angleterre, & ſe ſervir des moyens qu'il a de rentrer en faveur. S'il paroît repentant de ſa faute paſſée, & diſpoſé à faire ſon devoir à l'avenir, vous pouvez l'aſſeurer qu'il aura une auffi bonne ſubſiſtance que celle qu'il a eüe juſqu'ici. Et que ſ'il n'obtient pas nôtre faveur comme il le deſire, vous lui donnerez un ſaufconduit moyenant lequel il pourra ſeulement ſ'en retourner; ce que nous accordons, direz-vous, fort rarement, & que nous n'avons accordé qu'à vôtre inſtante priere. Auffi vous prions-nous de le faire, & de lui donner un ſaufconduit ſigné de vôtre main. Mais ſi vous trouvez qu'il ait voulu vous fourber, comme nous voyons par vos lettres que vous avez quelque ſujet de vous en défiér, vous vous abſtiendrez en ce cas d'en uſer avec lui de cette maniere; cependant vous tirerez de lui toutes les lumieres que vous pourrez, & après que vous aurez découvert qu'il continué à être de mauvaiſe foi & de cabaler, ſuivant que vous verrez occaſion, & à proportion des faits que vous pourrez recueillir contre lui, vous ferez en forte avec le Roi par tous les bons moyens poſſibles, & ſur tout en faiſant valoir l'amitié que ce Prince nous a ſi ſouvent proteſtée, & de laquelle il nous a aſſeurées depuis peu, qu'il vous ſoit livré comme un rebelle & un Traître reconnu, principalement par les pratiques qu'il a faites en Eſpagne, quoiqu'il ait découvert lui-même ſa méchanceté en ſ'en excuſant. Nous avons d'autant plus de ſujet de nous défiér de ſa malice, que Rogers qui a apporté vos lettres nous a rapporté, qu'étant parti de Paris il avoit rencontré près de ſaint Denys un Irlandois qui lui avoit dit, que cet Archevêque avoit été ſecretement à la Cour, & qu'il étoit ſur le point d'être envoyé en Eſpagne par le Cardinal de Lorraine. Si cela eſt vrai nous ne doutons pas que l'Irlandois ne vous l'ait bientôt appris. Nous laiſſons à vôtre prudence d'en uſer ſuivant que vous trouverez la choſe.

Les Ambaſſadeurs d'Ecoſſe qui ont été ici, c'eſt-à dire l'Evêque de Roſſe, celui de Galloway, & le Lord Leviſton de la part de leur Reine, le Comte de Morton & autres de la part de ſon fils qu'ils ont accepté pour Roi, la Reine à ce qu'ils prétendent ayant été depoſée, ont fait ici un long ſejour, & n'ont pas donné peu d'embaras à nous & à nôtre Conſeil. La cauſe ayant été long-tems debatue, & nous ſouhaitans ſ'il eſt poſſible, de finir pour une bonne fois pour nôtre ſeureté propre, pour celle de nos Etats, & pour rétablir le repos en Ecoſſe ſans éfuſion de ſang, & prévenir une guerre inteſtine & une diſſenſion continuelle dans un Royaume ſi proche du nôtre, avons enfin trouvé que le Comte de Morton & ſes Collegues n'étoient pas ſuffiſamment autorizés pour traiter de la matiere dont il étoit à nôtre avis plus neceſſaire de traiter, ſi nous y devons faire quelque bien, ce qui étoit nôtre ſeul & unique deſſein; c'eſt-à-dire d'aider nôtre Sœur la Reine des Ecoſſois ſans

1571.
 fans afoiblir nôtre Etat & diminuer nôtre feureté, & fans mettre l'Ecoffe en danger de fedition & de guerre civile. Cela étant nous avons enfin été forcées après avoir long-tems discuté la chose avec les parties, de la laisser là, afin que chacun retournant chez soi pour un tems à leur mutuel contentement à nôtre avis, les uns pour avoir ample commission de traiter avec nous comme il appartient, nous puissions faire en cela le bien que nous souhaitons; les autres pour se delasser pendant quelque tems, jusques à ce que les autres ayant commission puissent être regardez comme parties, qui jusqu'ici sans commission de la part du jeune Roi ne peuvent être regardez que comme simples particuliers avec lesquels on ne doit pas raisonnablement negotier une chose qu'on peut regarder comme importante. Ils assurent que sans un Parlement ni eux ni personne ne peut avoir commission de traiter d'une pareille affaire. Sur cela leur Parlement a commencé, & de peur que le parti de la Reine ne reçût quelque préjudice, il a été surfis & prorogé à nôtre requête jusqu'au mois de Mai prochain. Ils s'en vont donc chez eux pour avoir ample pouvoir, commission & autorité pour eux ou pour d'autres, afin de traiter definitivement avec nous, & avec les Députez de la Reine d'Ecoffe; ce qui étant fait nous comptons de décider bien-tôt la chose suivant le bon plaisir de Dieu, & s'il est possible, au contentement mutuel de toutes les parties.

Vous pouvez dire cela au Roi nôtre bon Frere, c'est-à-dire que c'est là nôtre dessein. Nous avons travaillé jusqu'ici sur ce pied-là, & nous avons bonne esperance d'y reüssir.

Si le Roi vous fait cette objection: mais si l'on ne donne point de commission, ou qu'on temporeise à dessein sans rien répondre, que ferons-nous en ce cas? Vous pouvez répondre, que nous y avons pensé. Que si l'on ne cherche qu'à gagner tems, & qu'on le fasse en vûë d'é luder opiniâtrément nos intentions, qui sont de rétablir en Ecoffe l'union & le repos, nous abandonnerons le parti déraisonnable & obstiné, & conclurons avec celui qui voudra entendre raison: Et c'est ce que nous avons dessein de faire moyenant l'assistance de Dieu; & nous ne doutons pas que le Roi nôtre bon Frere n'en voye le succès, & ne l'approuve. Donné sous nôtre Sceau à nôtre Palais de Westminster le 8. jour d'Avril, le 13. de nôtre Regne.

L E T T R E L I X.

Au Chevalier Fr. Walsingham Ambassadeur de Sa Majesté à la Cour de France.

M O N S I E U R, la cruauté de mon état consiste en ce que ni dans la santé à cause des affaires, ni dans la maladie à cause de la douleur, je ne puis pas me regarder comme un homme libre, mais comme un Esclave pour servir, ou comme un criminel pour souffrir. La volonté de Dieu soit faite en moi à sa gloire; car à cela près je ne trouve point d'autre consolation dans le monde. C'est assez sur ce sujet.

1571. Je suis forcé d'écrire cette Lettre au lit, & de l'écrire de ma propre main au milieu des soupirs que me fait pousser la douleur que je souffre au genou & au pied. Jugez si je dois être court. Je n'ai pû répondre plutôt à la vôtre qui a été apportée par Rogers.

La vôtre qui arriva hier par Harcourt, fut je croi bien reçûe, & bien expliquée de Sa Majesté, à laquelle j'envoyai en même tems mon jugement par lequel j'approuve le sage choix que vous avez fait en ce que vous avez pris & laissé.

L'affaire de la Reine d'Ecosse est diferée. Ce qui en a été écrit a été pour me soulager de la composition du Chevalier Thomas Smith. Vous en ferez le meilleur usage que vous pourrez, & chercherez des raisons pour contenter les gens de delà qui ne s'accommoderont pas du delai. C'est un expedient qu'on n'a inventé que pour gagner tems. Je vous remercie de votre Lettre particuliere.

Nous recevons tout presentement de bonnes nouvelles de la frontiere. Le Château de Dun-Britten fut pris Lundi dernier de nuit par artifice. L'Archevêque de Saint André & le Lord Flenning y ont été faits prisonniers. On ne dit point de quelle maniere cette Place a été prise. Mais ce Château est de plus grande importance que celui d'Edinbourg, puis qu'il étoit le receptacle de tout le secours que la Reine d'Ecosse recevoit des pays étrangers. De Westminster, sur mon lit, ce Samedi à cinq heures, le 7. d'Avril 1571.

G. Burleigh.

Mes excuses à Milord de Rutland de ce que je ne lui écris pas.

L E T T R E L X.

A Milord de Burleigh.

MILORD, avant la reception de la dépêche de Sa Majesté dattée du 8. d'Avril, l'entreprise que l'Archevêque avoit proposée à cet Etat, étoit entierement renversée par la sage conduite du Capitaine Irlandois. Le même jour que le Prélat eut conference sur cela avec Monsieur, le Capitaine fit si bien que l'Archevêque l'envoya à Monsieur, pour sçavoir quand il lui plaisoit qu'il l'allât voir. Monsieur fit diverses questions au Capitaine sur la situation de l'Irlande, sur la maniere de son Gouvernement, à qui il appartenoit, & plusieurs autres questions de la même nature. Il lui demanda enfin si le pays étoit fertile, & quelle utilité Sa Majesté en tiroit? Il répondit que le pays étoit fort pauvre, & qu'au lieu de valoir quelque chose à Sa Majesté, elle y faisoit tous les ans des dépenses continuelles pour le garder. Il demanda ensuite qui étoit l'Evêque? Il répondit, qu'il avoit été banni de son pays pour certains desordres qu'il y avoit commis; & que depuis qu'il en étoit sorti il avoit été en divers pays, cherchant auprès des Princes le secours qu'il en pouvoit tirer, & tâchant de leur faire accroire qu'il a grand pouvoir en son pays. Monsieur ayant entendu

entendu cela , & y ajoutant foi comme venant d'un homme qu'il connoissoit , pria le Capitaine de dire à l'Archevêque , qu'il ne croyoit pas avoir loisir de lui parler , parce qu'il étoit occupé au Conseil à des affaires de grande importance ; & de lui dire de plus , que s'il avoit besoin de quelque chose qu'il le lui fit sçavoir , & qu'il lui rendroit service auprès du Roi. Sur cela l'Archevêque lui écrivit pour l'informer de sa pauvreté , & on donna ordre qu'on lui envoyât deux cents Ecus. J'ai jugé à propos, Milord, de vous écrire tout cela au long pour deux raisons ; l'une afin de vous faire mieux connoître l'Archevêque ; l'autre afin que par votre médiation auprès de Sa Majesté on ait quelque considération pour le Capitaine Irlandois dont je me suis servi de tems en tems fort utilement pour découvrir les desseins qu'on formoit contre l'Irlande. Sa vie auroit été en peril si l'on avoit sçeu de quelle maniere il en usoit avec moi & avec le Chevalier Henri Norris. Je l'ai assuré que Sa Majesté auroit égard à ses services. Il est certain, Milord, que si l'on n'a pas d'égard aux promesses que nous faisons en ces sortes d'occasions, ni les personnes de mon caractère ne peuvent promettre, ni ceux à qui ils promettent ne peuvent se fier à nôtre parole puis qu'il ne s'en ensuit aucun fruit. Je vous supplie donc, Milord, agissez fortement pour cela auprès de Sa Majesté. Cet homme comme je l'ai déjà écrit, outre le service qu'il vient de rendre, merite d'être recompensé, parce qu'il a de la capacité, & que l'expérience qu'il a acquise ici durant les derniers troubles le met en état de servir utilement Sa Majesté.

Après la réception de la dépêche de Sa Majesté en datte du 8. d'Avril, en execution des ordres qui m'y sont donnez je me suis entretenu avec l'Archevêque au sujet des secrets qu'il avoit promis de reveler. Quelque chose que je lui aye pû dire il n'y a pas eu moyen de le faire passer en Angleterre. Je lui ai dit que Sa Majesté lui promettoit sa grace pourvû qu'il la lui demandât avec humilité, & dans le dessein de la meriter à l'avenir par son obeïssance & par sa fidélité. Et afin qu'il ne doutât point en cela de la bonne foi de Sa Majesté, je lui ai offert un sauf-conduit pour aller seurement en Angleterre, pour regagner plus seurement par ce moyen la bienveillance de Sa Majesté, & pour s'en revenir avec la même seureté en cas qu'il ne pût y réussir. Il y a d'abord consenti, mais s'étant ensuite ravisé je ne sçai par quel méchant conseil, il a changé du blanc au noir. Il m'a dit enfin qu'à moins que Sa Majesté n'eût la bonté de lui accorder la malhonnête demande que je vous ai envoyée signée de sa propre main, il ne retourneroit jamais ni en Angleterre, ni en Irlande. Je lui ai dit qu'il n'étoit ni de la bienfiance ni de la justice, qu'un Sujet delinquant comme il étoit, donnât la loi à son Souverain, mais qu'il devoit avec soumission & humilité reconnoître sa faute, en demander pardon, & regarder cette faveur commé une chose rare qu'on ne devoit pas refuser, mais qu'il falloit accepter avec remerciement. S'il plaît à Sa Majesté de lui accorder sa grace, il demande d'en pouvoir en être informé dans vingt jours, car autrement son dessein est de s'en retourner en Espagne. Il part tout presentement pour Nantes en Bretagne, où il dit qu'il a quelques affaires. Il promet de revenir, & d'attendre à partir que les vingt jours soient expiréz.

Le 19. de ce Mois il arriva ici deux Gentilshommes qui se nomment l'un Con-
niers,

1571. niers, & l'autre Beaumont. Ils disent qu'ils s'embarquerent le 12. à Newcastle, & qu'ils ont eu bien de la peine à s'échaper. Ils n'ont demeuré qu'un jour ici, & sont partis en poste pour Flandres.

Je ne veux pas, Milord, vous fatiguer plus long-tems, ainsi je demeure bien humblement, &c. A Paris le 22. d'Avril 1571.

L E T T R E L X I.

*A nôtre tres-fidèle & bien aimé le Chevalier Fr. Walsingham, nôtre
Ambassadeur à la Cour de France.*

E L I S A B E T H R.

Fidèle & bien aimé Salut. Nous apprenons la commission que vous avez donnée en dernier lieu à Robert Beal, & les choses que vous lui avez confiées, qui devoient nous être communiquées par le Lord de Buckhurst, suivant les ordres que nous vous avons donnez d'approfondir les circonstances de l'affaire qu'on vous a maintenant revelée. Vous direz de vôtre mieux à ceux qui ont fait la demande, que nous avons du déplaisir de ne pouvoir pour le present les satisfaire, ni pour le lieu où l'on demande cette satisfaction, ni pour la promptitude avec laquelle elle est demandée, la chose nous étant impossible au pied de la Lettre & pour le lieu, & pour le tems. Vous pouvez conclure en les assurant, que ce qu'ils vous ont dit de leurs intentions ne préjudiciera en aucune maniere à leur dessein. Faites en sorte je vous prie, qu'on prenne nôtre réponse au meilleur sens. Nôtre dessein est de renvoyer bien-tôt Mr. Cavalcanti aussi sçavant sur nôtre resolution, que nous pouvons nous en ouvrir à lui avec bienveillance.

Pour le reste nous vous en écrirons plus amplement. Donné sous nôtre Sceau à nôtre Palais de Westminster le 13. d'Avril 1571. le 13. de nôtre Regne.

L E T T R E L X I I.

A Milord de Burleigh.

MILORD, J'ai delivré au parti la réponse de Sa Majesté contenuë dans sa Lettre du 13. de ce mois. Il l'attendoit, & j'ai fait de mon mieux pour le contenter de paroles. La réponse a été que la demande étant si peu de chose, la seureté offerte suffisante, & l'avantage qui auroit pû en revenir à Sa Majesté si grand, il auroit crû qu'on ne la refuseroit pas. Car, dit-il, que Sa Majesté compte que l'Espagne n'oubliera jamais l'argent qui a été arrêté, dequoi elle sçaura bien se venger quand l'occasion s'en presentera.

On

On attend ici avec impatience Monsieur Cavalcanti, & autant que j'en puis juger par les lettres qu'on a reçû de l'Ambassadeur, on a de grandes esperances de continuer. Certains discours qu'il y a eu entre le Roi & Teligni, & dont j'ai fait part à Milord de Leicester, me font croire que la Religion ne sera pas un obstacle, &c. Et ainsi, &c. A Paris le 22. d'Avril 1571.

Fr. Walsingham.

L E T T R E L X I I I.

Au Chevalier François Walsingham Ambassadeur de Sa Majesté à la Cour de France.

MONSIEUR, je vous remercie de tout mon cœur de celle que vous m'avez écrit avec tant de sagesse. Je l'ai examinée avec soin, & je l'ai trouvée si prudente & si circonspecte, & les matieres qu'elle contient y sont si bien digerées, que je ne puis m'empêcher de vous dire que j'approuve fort ce que vous avez fait, & que je ferai de mon mieux, pour que Sa Majesté en juge aussi favorablement que moi.

Je suis bien fâché que Sa Majesté trouve sujet de negliger une proposition dont elle pourroit vrai-semblablement tirer beaucoup de fruit pour le repos de ses Etats. Il faut que vous fassiez de vôtre mieux pour contenter les parties. Il n'est pas besoin de vous en dire davantage, parce que le porteur vous instruira suffisamment. Je lui ai dit aussi quelques-unes de nos nouvelles. De Westminster le 14. d'Avril 1571.

G. Burleigh.

L E T T R E L X I V.

A Milord Burleigh.

MILORD, j'ai été bien aisé d'apprendre par les vôtres du 7. & du 14. d'Avril la bonne approbation que vous donnez à la negotiation que je fais d'affaires aussi importantes que le sont celles ausquelles je suis employé de l'heure qu'il est. Après Sa Majesté mon principal but, Milord, dans le poste où je me trouve, est de vous contenter, parce que je vois que vos principales vûes tendent à la gloire de Dieu, & à la seureté de Sa Majesté. Je suis fâché que la demande que j'ai faite n'ait pas mieux réussi. Je prie Dieu qu'elle demeure secreta, & qu'elle n'ait aucune mauvaise suite, dequoi l'experience que j'ai aquisée depuis que je suis ici me donne un peu lieu de douter. Je connois bien la faute, mais je ne vois pas que je puisse y reme-

M

dier,

1571. **dier.** Le dessein éclatera dans le mois, & je m'en promets un bon effet, autant que j'en puis juger par ce que j'apprens de la chose; & il est certain que le mariage allant son train, il n'est à mon avis rien de plus à propos pour nous, que d'en avoir été les négociateurs pour éviter les autres par ce moyen.

Je prens la hardiesse d'écrire de cette maniere dans une lettre particuliere en qualité d'homme privé, & non comme Ambassadeur. Et comme je n'ai plus rien à vous dire pour le present, je finis & suis bien humblement &c. A Paris le 22. d'Avril.

Fr. Walsingham.

L E T T R E L X V.

Au Chevalier Fr. Walsingham, Ambassadeur de Sa Majesté à la Cour de France.

MONSIEUR, la lettre de Sa Majesté vous apprendra sa volonté au sujet de l'Archevêque. Mon Frere Sidney député d'Irlande est arrivé ici. Autant que je puis apprendre de lui, il y a un gros démêlé entre le Prelat & le Prince Stewkley * ce qui a beaucoup dégoûté le premier de demeurer en Espagne. C'est peut-être pour un bon dessein, supposé qu'il fût possible de le regagner, & de l'obliger à venir ici. Pour l'autre grande affaire, vous recevrez en peu l'entiere resolution de Sa Majesté. Il paroît qu'elle prend goût à aller plus loin pourvû que les conditions soient raisonnables. Dieu fasse réussir la chose au plutôt à sa gloire & à la satisfaction de Sa Majesté. Je supose que la dépêche sera prête à faire chemin Dimanche ou Lundi pour le plus tard. Je vous prie de m'envoyer un autre Chifre plus aisé que le dernier. Je me recommande à vous de bien bon cœur, & vous donne le bon jour. Ce Vendredi en hâte.

R. Leicester.

* Il l'appelle Prince par deviseion, comme on peut voir par ce qui en a déjà été dit.

L E T T R E L X V I.

A Milord Comte de Leicester.

MILORD, puis que Sa Majesté a bonne envie d'aller plus loin, comme il paroît par la vôtre de Vendredi dernier, je me fais un plaisir de vous apprendre que je conçois bonne esperance d'une conversation qu'il y a eu depuis peu entre le Roi & Teligni, que la Religion ne fera pas un obstacle, ce qui est le point capital que je regarde dans ce mariage.

Il y a environ huit jours que le Roi lui parlant de ce mariage, Teligni lui dit, 1571. que le monde trouvoit étrange, que depuis que cette affaire étoit en négociation Monsieur devint de jour en jour plus défiant. Le Roi répondit à cela, qu'il en feroit assez le Maître pourvu qu'il ne suivint pas d'autre obstacle que la Religion; & pour mieux faire réussir la chose, dit-il, j'emmenerai mon Frere hors de la Ville, & le delivrerai de certains Moines bigots qui tâchent de fomenter en lui cette nouvelle sainteté; & je ne doute pas, dit-il, qu'en peu de jours je ne mette mon Frere en état de faire tout ce que je voudrai.

Deux jours après le Roi appella encore Teligni, & lui demanda s'il avoit depuis peu parlé à son Frere. Il lui dit, que le même jour à dîné Monsieur l'avoit apellé, & ne l'avoit entretenu que des grandes qualitez de Sa Majesté, & de la forte passion qu'il avoit pour un si heureux & si grand mariage. Je vois par là, dit Teligni, qu'il en tient si bien que j'espere qu'il n'y aura pas la moindre difficulté du côté de la Religion, qui sera le point capital sur lequel la Reine sera difficile. Non, dit le Roi, observez bien mon Frere, & vous le trouverez moins bigot chaque jour.

J'ai crû qu'il étoit bon de vous écrire cela au long, tant par rapport au mariage, que parce que vous pouvez voir qu'on peut fonder sur ce discours de grandes esperances que le Roi se soulevra contre le Papisme.

Certainement je suis d'avis que si ce mariage se fait adieu la triple Couronne. J'en-voie, Milord, suivant vôtre desir un autre Chifre ici inclus; & sans vous fatiguer davantage pour le coup, je me refere pour le reste à celle de Milord de Burleigh, &c. De Paris le 22. d'Avril 1571.

Fr. Walsingham.

L E T T R E L X V I I.

A notre fidèle & bien aimé Fr. Walsingham, notre Ambassadeur en France.

E L I S A B E T H R.

Fidèle & bien aimé Salut. Monsieur Cavalcanti porteur de la presente a été ici, & nous a communiqué certaines choses dont il semble qu'il ait eu ordre. L'Ambassadeur qui est ici en ayant eu aussi part, l'un & l'autre ont reçu nôtre réponse aux articles qui nous ont été par eux proposez. Nous vous en dirons davantage une autre fois que nous vous enverrons de plus amples instructions sur ce que nous voulons que vous fassiez dans la suite. Donné sous nôtre Sceau, à nôtre Palais de Westminster, le 17. d'Avril 1571. le 13. de nôtre Regne.

L E T T R E L X V I I I .

A nôtre fidèle & bien aimé le Chevalier Fr. Walsingham nôtre Ambassadeur en France.

ELISABETH R.

1571.

Fidèle & bien aimé Salut. Vous sçavez que l'Ambassadeur de France & Cavalcanti ayant pouvoir special de nous proposer Monsieur d'Anjou en mariage, nous ont communiqué certains articles en François, dont vous recevrez ici copie. Après la conférence qui s'est faite par nos ordres entre le Comte de Leicester & le Lord Burleigh nos Conseillers d'une part, & l'Ambassadeur de France & Cavalcanti d'autre part, nos Conseillers leur ont donné par écrit la réponse que je vous envoie aussi. Dans l'examen de l'affaire l'Ambassadeur s'est recrié avec beaucoup de chaleur contre plusieurs articles de la maniere suivante. Il a dit en premier lieu qu'il doute que suivant les Loix de nôtre Royaume il puisse y avoir dans l'usage matrimonial des choses qui repugnent à la conscience du Duc, & entr'autres qu'il soit alors obligé de recevoir le sacrement suivant la discipline de nôtre Eglise. Les termes dont on est enfin convenu dans la réponse doivent à nôtre avis l'avoir satisfait quoiqu'il fasse semblant de ne l'être pas encore. Cependant si l'on n'étoit pas content de la réponse, vous ferez bien de communiquer à Monsieur de Foix le livre qui contient cette institution. Et quoiqu'il y soit parlé en quelque endroit de recevoir alors le sacrement; cependant cela n'étant pas absolument nécessaire, vous pouvez de vous-mêmes leur donner quelque esperance, qu'on pourra pour quelque bonne raison se relâcher là-dessus, & de maniere qu'on aura lieu d'être content. La cause qui porte que les Ministres du Duc seront reçus a été inserée à la requisition de l'Ambassadeur.

2. Il a trouvé de grandes difficultez en ce que, dit-il, nous n'accordons point par nôtre réponse que le Duc aura pour lui & pour ses Domestiques le libre exercice de sa Religion, lequel, dit-il, il ne demande qu'avec ces conditions, qu'il aura cette liberté secretement & pour le lieu & pour la maniere, en sorte que nos Sujets n'en recevront aucun scandale public. Mais nous n'avons pû consentir à cela, & on a répondu. Que nous ne doutions pas que Monsieur d'Anjou ne se contentât de nôtre réponse par avis de la Reine Mere, s'il la pesoit bien, nôtre dessein n'étant pas que ni lui ni ses Domestiques fussent aucunement contraints à pratiquer les rites de nôtre Religion, qu'autant que la conscience pourroit le leur permettre. Mais que l'exercice de sa Religion étant specialement défendu par nos Loix, nous ne pouvions sans scandale manifeste, & sans exposer nôtre Etat, consentir à cela. Ainsi nous voulons que par toute sorte de bonnes persuasions vous tâchiez de les porter à se contenter de nôtre réponse sur cet article. Pour mieux appuyer la chose vous pouvez demander qu'on considere combien il seroit dangereux pour le repos de nôtre

tre

tre Etat, que nôtre Epoux encourageât par son exemple à violer nos Loix que nos Sujets observent avec plaisir de l'heure qu'il est; ce qui pourroit arriver avec le tems, & nous donner sujet de nous repentir d'avoir été si mal avisées. Ainsi vous prierez spécialement la Reine Mere de bien considerer cela, elle qui sçait par experience les troubles qu'une pareille permission lui a fait essuyer, quoi qu'elle ait enfin sagement pacifié le Royaume; & en cela vous ne donnerez aucun lieu de rien esperer. Vous nous envoyerez leur réponse.

3. Le troisiéme est le même que celui du traité de mariage entre le Roi Philippe & la Reine Marie nôtre Sœur; ainsi l'Ambassadeur n'a eu aucune exception à y faire.

4. Quoique le quatriéme n'ait pas été du goût de l'Ambassadeur, cependant nous ne pouvons pas le reformer: aussi lui a-t-on répondu peremptoirement.

5. L'Ambassadeur n'a pas goûté non plus le cinquiéme, parce qu'il n'y a point de somme fixée pour le revenu annuel du Duc; cependant il l'a passé avec des termes generaux. Pour appuyer nôtre réponse vous pouvez assurer avec verité qu'on n'a assigné aucun revenu au Roi Philippe, mais qu'il demeura chargé de sa dépense, & donna aussi de bonnes pensions aux Seigneurs Gentilshommes, & riches paisans de nôtre nation.

6. L'Ambassadeur n'a rien dit sur le sixiéme: mais pour ce qui nous regarde, vous pourrez voir par la dernière partie de l'article qu'il est à propos que nous sçachions la part que le Duc a à ses différentes Seigneuries, & si elles sont successives pour ses enfans tant pour les garçons que pour les filles s'il n'y a pas de garçons: ainsi vous demanderez sur cela une réponse particulière.

7. Le septiéme est conforme à la clause d'un Acte du Parlement, dont vous serez mieux informé par une autre dépêche, qui contiendra les choses que vous devez demander de nôtre part. Cependant l'Ambassadeur a demandé avec instance, qu'en cas que le Duc nous survive, & ait un enfant en vie, qui soit heritier de la Couronne, la qualité de Roi lui soit continuée avec cette addition *Rex Pater*; & s'il na point d'enfant vivant, qu'il soit appelé *Rex Dotarius*; ce que nous regardons plutôt, comme une formalité que comme une chose essentielle, à laquelle il fera plus à propos de songer quand on accordera des choses plus importantes, qu'il ne l'est maintenant. Ainsi nous n'avons pas jugé qu'il fût nécessaire de faire aucun changement à l'article.

Vous voyez donc sur quoi roulent nos réponses. Quoique nous vous ayons dit par la nôtre d'hier que nous vous donnerions des instructions pour faire d'autres propositions à nôtre avantage, & que nous l'ayons dit de même à l'Ambassadeur de France; cependant après y avoir mieux pensé nous avons résolu de n'en rien faire, croyant qu'il est à propos que l'article de la Religion soit vuide avant que d'aller plus loin: Car celui-ci étant expédié, il y aura peu de difficulté pour le reste, & si l'on ne l'accorde pas à nôtre satisfaction, il n'est pas la peine d'entamer le reste: Si l'on trouve mauvais que nous ne vous donnions pas ordre de faire d'autres propositions, comme il se pourra faire que l'Ambassadeur leur mandera que nous avons eu dessein de le faire, vous pouvez avouer que nous avons songé qu'il y a d'autres

1571. choses nécessaires où nous ne croyons pas qu'il reste aucune difficulté. Mais nous tenons que la Reine Mere seroit fort contente que la chose se negotiât de maniere, qu'il parût au plûtôt ce qu'on en doit esperer. Comme l'article de la Religion paroît plus important que tout le reste, je croi que le meilleur est de commencer la negociation par là : Et en cela soit qu'on aille plus loin, ou qu'on en demeure là, nous sommes assurées que nous ferons paroître nôtre sincerité. Voilà quels sont nos sentimens. Donnè sous nôtre Sceau, à nôtre Palais de Westminster le 19. d'Avril 1571. le 13. de nôtre Regne.

Articles Delivrez par l'Ambassadeur de France, & Monfr. Cavalcanti le 13. d'Avril 1571.

Que le mariage se solemniserà sans user des ceremonies qui ne sont pas conformes à la Religion de Monseigneur.

Que pour lui & ses domestiques il pourra faire libre exercice de sadite Religion, sans toutefois alterer en aucune façon l'ordre sur icelle reçu & approuvé par la Loi en Angleterre.

Qu'incontinent le mariage fait, Monsieur ait le titre de Roi d'Angleterre, & gouverne & administre conjointement avec la Reine.

Que le lendemain après le mariage consommé, Monseigneur comme Mari de la Reine sera couronné & receu des Sujets pour Roi.

Qu'il prendra soixante mil livres sterling par an du revenu du Royaume d'Angleterre, afin qu'il se puisse maintenir convenablement à la dignité & grandeur du Roi.

Les Décendans de ce mariage succederont aux biens paternels & maternels, conformément aux Loix & coûtumes des Royaumes & pays où ils sont situez.

Et outre si la Reine decède ne laissant hoirs procréés de ce mariage, Monsieur retiendra le nom & titre, Gouvernement & administration dessus dits, & les soixante mil livres sterling, afin qu'il puisse maintenir sa premiere splendeur & grandeur.

Qu'entre le Roi tres-Chrétien & ses enfans, les Rois d'Angleterre & les enfans, sera perpetuelle amitié & fraternité, ligue & union.

Explanatio Articulorum propositorum à D. Oratore Regis Christianiss. cum potestate reservata ad ampliorem explicationem eorundem, cum tempus postulaverit.

Matrimonium celebrabitur secundum leges & ritus Ecclesiæ Anglicanæ, ceteris civilibus & regiis solemnitatibus adhibitis, quales adhiberi decet in matrimonii Regum Angliæ. In cujus celebratione licebit Illustrissimo Duci habere præsentés suos ministros tam Ecclesiasticos quàm civiles, qui contracti matrimonii testes esse possint, rés- que omnes ibidem gestas in acta secundum formam juris redigere valeant. Illustrissimus Dux & Domestici sui qui non sunt subditi Coronæ Angliæ nullo modo cogentur contra

contra conscientiam suam, aut eorum, uti vel exercere ritus ullos Ecclesiasticos secundum morem Ecclesiæ Anglicanæ. Idem Illustrissimus Dux & maritus carissimus Serenissimæ Reginæ Angliæ, eam temporibus congruis & usitatis comitabitur ad Ecclesiam vel Oratorium, ibidemque morabitur in loco sibi accommodato donec Serenissima Regina revertatur, atque eam reducet ut tempus & locus postulantur.

Præterea idem Illustrissimus Dux neque per se ipsum, neque quovis alio modo procurabit, ut aliqua mutatio aut innovatio Legum Ecclesiasticarum de Religione editarum, in Regno Angliæ aut fiat aut tentetur, neque ullo subdito Serenissimæ Reginæ favorem ullum præstabit quo easdem Leges Ecclesiasticas in ulla parte violet, sed potius curabit & dabit operam, ut hujusmodi violator legum condignè puniatur.

Illustrissimus Dux post matrimonium contractum & consummatum, virtute dicti matrimonii gaudebit, unâ cum Serenissima Regina consorte sua, titulo, stilo, honore, & nomine regio constante & durante dicto matrimonio, salvis tamen juribus, legibus, consuetudinibus Regni Angliæ, ceterisque cautis & conventis quæ in hac parte specialiter provisâ sunt, per tractatum de matrimonio inter Serenissimam Reginam Mariam defunctam Sororem Serenissimæ Reginæ, & Philippum nunc Regem, & tunc Principem Hispaniarum, haud fas est hujusmodi postulat. consentire sine aperta injuria hered. vel success. Serenissimæ Reginæ, neque unquam hoc postulat. fuit in contractum matrimonii à Carolo V. Cæsare filii sui Philippi Principis Hispaniarum.

Quin æquum esse videatur ut Illustrissimus Dux suos proprios Domesticos alat suis sumptibus, ubicunque tamen & quodocunque dictus Illustrissimus Dux tenebitur facere aliquas expensas mandato Serenissimæ Reginæ, aut respectu Regnorum suorum, providebitur ut omnes hujusmodi expensæ solvantur ex ærario publico Regni Angliæ.

Liberi ex hoc matrimonio prognati in materna hereditate succedent in Regnis secundum jura & consuetudines Regnorum, scilicet, primogenitus filius in Coronam quam Regina mater habet; & si nulli extabunt filii masculi, filia si extabunt, videlicet, prima & sola maxima natu &c. Atque idem ut fiat in hereditate paterna æquum est, & quo modo consuetudines locorum id ferent intelligi par est.

Si reliqua petenda ab Illustrissimo Duce, quoad æqua fuerint, concedantur, non negabitur illi tutela filii & filia suæ cum in hoc matrimonio prognat. Regnum Angliæ pertinebit ac etiam Regnorum eodem modo usque conditionibus magni Parlamenti Angliæ in favorem Regn. Hisp. cum Serenissima Regina putabatur ex eo esse gravida.

Nihil tale poterit in hoc casu per Serenissimam Reginam concedi marito suo superviventi, præsertim ubi non extabunt liberi aliqui ex eo matrimonio, nisi id fiat auctoritate totius Regni per consensum trium Statuum Regni Angliæ; neque hujusmodi quicquam petutum est à Philippo Rege vel Principe tempore Serenissimæ nunc Reginæ cum eadem Serenissima Regina à compluribus petita sit in conjugem. At si quid in posterum sperari possit ut à Statibus Regni concedatur, tum potissimum expectandum.

1571. tandum est, cum Illustrissimus Dux fuerit illis & Regno magis cognitus & perspectus.

Ultimò utilis est utrique Regno ut quàm firmissima pax & confœderatio perpetua inœatur.

Explication des Articles proposez par l'Ambassadeur du Roi Tres-Chrétien, sauf à les expliquer plus amplement en cas de besoin.

LE Mariage se celebrera suivant les Loix & coûtumes de l'Eglise Anglicane, avec les solemnitez civiles & Royales pratiquées dans les Mariages des Rois d'Angleterre. Les Domestiques du Serenissime Duc tant Ecclesiastiques que Civils pourront assister à cette celebration, pour être témoins du mariage contracté, & rediger en Acte tout ce qui s'y passera selon la forme du Droit. L'Illustrissime Duc & ses Domestiques qui ne sont pas Sujets de la Couronne d'Angleterre, ne seront contraints en aucune maniere de pratiquer ou d'exercer contre leur conscience les rites usitez dans l'Eglise Anglicane. L'Illustrissime Duc & tres-cher Epoux de la Serenissime Reine d'Angleterre l'accompagnera dans les occasions convenables & accoutumées à l'Eglise ou à sa Chapelle, & y demeurera dans le lieu qui lui sera préparé, jusques au retour de la Serenissime Reine qu'il ramenera suivant que le tems & le lieu le demanderont.

En outre l'Illustrissime Duc ne cherchera point ni par lui-même ni de quelqu'autre maniere que ce soit, à faire ou à entreprendre aucun changement ou aucune innovation aux Loix établies sur le fait de la Religion, & ne favorisera aucun Sujet de la Serenissime Reine, qui voudroit violer à quelque égard ces Loix Ecclesiastiques, mais plutôt il aura soin de faire punir suivant l'exigence du cas celui qui les aura violées.

Après la consommation du Mariage, l'Illustrissime Duc en vertu du dit Mariage jouira conjointement avec la Serenissime Reine son Epouse de la qualité, du titre, de l'honneur, & du nom de Roi, pendant que ledit Mariage subsistera, sans préjudice néanmoins aux Droits, aux Loix, aux Coûtumes du Royaume d'Angleterre, & aux autres précautions & conditions auxquelles il a été spécialement pourvû sur cela, par le Traité de Mariage entre la feuë Serenissime Reine Marie nôtre Sœur, & Philippe à présent Roi, & alors Infant d'Espagne. On ne peut consentir à ces sortes de demandes sans faire un tort évident aux Heritiers ou Successeurs de la Serenissime Reine; & cela n'a jamais été demandé par l'Empereur Charles Quint dans le contrat de Mariage de son fils Philippe Infant d'Espagne.

Il semble aussi qu'il est juste que le tres-Illustre Duc entretienne ses Domestiques à ses dépens; cependant en quelque lieu que ce soit, & toutes les fois qu'il sera obligé de faire des dépenses par l'ordre de la Serenissime Reine, ou pour ses Royaumes, il en sera remboursé des Finances du Royaume d'Angleterre.

Les enfans qui naîtront de ce Mariage succéderont aux Royaumes de l'heredité maternelle, suivant le droit & les coûtumes desdits Royaumes; sçavoir le fils aîné à la Couronne que la Reine Mere possède; & au défaut des mâles les filles succéderont

font s'il y en a, sçavoir la premiere & seule aînée. Il est juste que la même chose se fasse dans l'heredité paternelle, & par conséquent il est à propos de sçavoir quelles sont les Coûtumes des lieux à cet égard. 1571.

Si l'on accorde les autres choses en tant que justes que l'illustrissime Duc a à demander, on ne lui refusera pas la tutelle de son fils ou de sa fille qui sera provenu de ce Mariage, ni aussi les Royaumes de la même maniere & aux mêmes conditions que le Parlement d'Angleterre l'a statué en faveur du Roi d'Espagne dans le tems que la Serenissime Reine crût être grosse.

La Reine ne pourra en ce cas accorder rien de semblable à son Epoux s'il lui survit, sur tout s'il n'y a point d'enfant de ce mariage, à moins que cela ne se fasse par l'autorité de tout le Royaume, & du consentement des trois Etats d'Angleterre. Rien de semblable n'a été demandé par le Roi Philippe, ni par aucun autre Prince du tems de la Serenissime Reine regnante dans les diverses recherches qu'on a fait d'elle. Si l'on peut esperer qu'une chose de cette nature puisse être accordée à l'avenir par les Etats du Royaume, ce ne fera au moins que quand le tres-illustre Duc sera mieux connu & d'eux & de tout le Royaume.

Enfin il est tres-avantageux à l'un & à l'autre Royaume d'établir une paix tres-ferme & une alliance perpetuelle.

L E T T R E L X I X.

Au Chevalier François Walsingham, Ambassadeur de Sa Majesté en France.

MONSIEUR, le Porteur s'en retourne avec des Lettres de Sa Majesté, & la réponse aux articles qu'il avoit apportez ici. Je vous envoie l'un & l'autre à present, mais non pas afin que vous agissiez en aucune maniere, que vous n'avez reçu sur cela les instructions de Sa Majesté, comme aussi sur la conduite que vous devez tenir pour les autres choses que vous avez à proposer dans la suite, & qui sont d'une importance à ne pouvoir être écrites par le porteur; mais je compte qu'en peu de jours vous les recevrez, & en attendant je n'ai plus rien à vous dire. Le porteur nous paroît un tres-soigneux & tres-honnête Gentilhomme, & bien devoué à Sa Majesté. Faites lui connoître, je vous prie, l'opinion que j'ai de lui. De Westminster le 18. d'Avril 1571.

G. Burleigh.

L E T T R E LXX.

A Mr. François Walsingham Ambassadeur de Sa Majesté à la Cour de France.

1571. **M**ONSIEUR, après ma Lettre d'hier écrite, il arriva quelque changement dans cette affaire de grande importance, dans laquelle outre la réponse de Sa Majesté aux articles des François, elle s'étoit déterminée de vous envoyer aussi d'autres articles à leur demander par lesquels on devoit s'expliquer entierement sans rien laisser en arriere, de maniere que les uns & les autres auroient pû juger de leurs mutuelles intentions. Mais Sa Majesté s'est ravisée tout à coup, & a trouvé bon de n'envoyer pas pour cette fois les articles des François & ses réponses, resoluë de garder le reste jusques à ce qu'elle voye comme on prendra la réponse, & principalement de quelle maniere on applanira le point delicat de la Religion. La cause de ce changement vient à ce que je croi, d'un avis qu'on a reçû de ce pays-là, que si Sa Majesté se tient ferme sur l'article de la Religion, on le passera. C'est ce qui l'oblige d'aller ainsi à pas mesure. Pour moi je souhaite de tout mon cœur que cela arrive ainsi; mais je crains bien, à moins que vous ne moderiez la chose, qu'on ne s' imagine de delà, que l'affaire de la Religion n'est qu'un prétexte pour gagner tems, & pour rompre ensuite: Et en effet l'Empereur fit la même chose en cas pareil pour l'Archi-Duc Charles son Frere. Comme je ne puis point vous donner d'instructions pour prévenir ce soupçon de delà, ou pour le détruire s'il est déjà formé, vous agirez suivant les occasions qu'on vous presentera. Je sçai que vous êtes assez sage pour répondre ce qu'il faut afin d'adoucir les sentimens fâcheux qu'ils pourroient concevoir. Vous voyez avec quelle ouverture de cœur j'en use avec vous; j'espere que vous en ferez de même. Je trouve Monsieur Cavalcanti fort bien intentionné, & fâché de voir ces obstacles, quoiqu'il voye bien clairement que Sa Majesté est toute disposée à lui donner contentement. De Westminster le 19. d'Avril 1571.

G. Burleigh.

L E T T R E LXXI.

A Milord de Burleigh.

MILORD, Je vous supplie d'informer Sa Majesté, que Monsieur Cavalcanti est arrivé ici le 24. de ce mois, & m'a rendu ses Lettres. Après les avoir lûes, & conféré avec le Porteur sur le succès de son voyage; comme le Roi & la Reine Mere étoient partis d'ici, l'un pour Saint Disier, & l'autre pour Monceaux, afin

afin de faire avancer le Duc & la Duchesse de Lorraine, il fut arrêté entre nous qu'il iroit dès le lendemain au matin trouver la Reine Mere à Monceaux, pour lui rendre les lettres de Sa Majesté & sa réponse aux articles proposez par le Roi. Pour ce qu'il a fait avec elle, je m'en refere à ce qu'il vous en écrit. Il m'a dit à son retour que la Reine Mere me parleroit quand elle feroit en Ville, pour sçavoir si j'avois quelque chose à lui dire. Elle arriva le 26. mais comme durant le séjour qu'elle y fit elle n'eut aucun loisir, elle me fit dire le lendemain au matin que je l'allois trouver, à quatre Milles d'Angleterre de Paris, & que j'aurois là audience. Je ne manquai pas de partir dès le lendemain au matin, & je lui dis d'abord que je pûs lui parler, que j'étois venu pour sçavoir si elle étoit contente de la réponse aux articles qui avoient été proposez par le Roi & elle, apportez de la part de la Reine ma Maîtresse par Monsieur Cavalcanti, afin d'en pouvoir donner avis à Sa Majesté.

Elle me dit que la réponse aux articles ne lui sembloit pas directe, à la reserve de celle du second article concernant la Religion, qui, dit-elle, est fort dure, & touche de si près l'honneur de mon fils, que s'il en passoit par là, la Reine vôtre Maîtresse auroit sa part du blâme d'accepter pour Epoux un homme qui changeant ainsi brusquement de Religion passeroit pour un homme mondain sans conscience & sans pieté.

Je repliquai que Sa Majesté m'avoit donné ordre de lui dire, qu'elle ne doutoit pas que Monsieur son fils à sa bonne persuasion ne prît en bonne part ses réponses, où elle n'entendoit pas un si brusque changement de Religion, que lui ou ses Domestiques soient contraints de pratiquer les rites de l'Eglise Anglicane contre leur conscience; mais ne pouvant sans violer les loix lui accorder l'exercice de sa Religion, & l'exemple étant si choquant, qu'il allumeroit vrai-semblablement les mêmes troubles qui ont déchiré la France en dernier lieu, & dont la Reine & son fils ont fait une bonne experience, Sa Majesté esperoit cela étant, si le mariage avoit lieu, que lui qui s'embarquoit avec elle dans le même Vaisseau, & qui couroit la même fortune, ne demanderoit pas une chose qu'elle ne pouvoit aucunement accorder, parce que rien ne lui étant plus cher que le repos & la tranquillité de ses Sujets, elle ne pouvoit en aucune maniere donner une permission qui pût faire craindre avec la moindre apparence du monde qu'il en resulteroit du trouble.

Elle répondit que n'avoir pas l'exercice de sa Religion, c'étoit la même chose que changer de Religion; ce qui ne pouvoit pas se faire tout d'un coup sans passer pour n'avoir point de Religion; fletrissure à laquelle je suis assurée qu'aucune consideration ne peut le porter à s'exposer: Et comme il est entierement resolu à cause de l'infamie à ne pas passer ce point, aussi ne puis-je aucunement lui persuader de faire une demarche si honteuse. Et quant au danger qui peut en resulter, je croi que ce seroit le plus seur pour vôtre Maîtresse, qui avec le secours du Roi mon fils, seroit mieux en état de reprimer les Sujets seditieux qui entreprendroient de troubler le repos & la tranquillité de ses Etats; ce qu'elle peut compter qu'il feroit sans avoir égard ni à l'une ni à l'autre Religion, & on en a donné depuis peu une preuve en ce que le Duc a consenti aussi bien que le Roi qu'on fit bonne justice & exemple de châtement à Rouën.

1571.

Je la suppliai en réponse de considérer l'intérêt de la Reine aussi bien que l'honneur de son fils. Je lui fis voir que cette permission auroit de fâcheuses suites. 1. Les Loix seroient violées. 2. Ses bons & fidèles Sujets se scandaliseroient. Et enfin les mal intentionnez reprendroient courage. Si vôtre Majesté, lui dis-je, met ces trois maux à la balance avec l'honneur de son fils, elle les trouvera de grande importance, & conviendra que la Reine ma Maîtresse a grande raison de refuser une pareille permission, où il y a manifestement tant à craindre. Pour ce qui est du secours du Roi, je lui dis que l'exemple fondé sur l'autorité seroit plus de mal, que son épée ni celle de son Frere ne sçauroient faire de bien, parce que les maux qui nous viennent des dissensions civiles sont d'ordinaire subits & de peu de durée; mais sanglants, & ne tirent pas en longueur comme ceux qui arrivent dans les autres pays, & la raison est que n'ayant ni villes murées ni places fortes, nos guerres civiles ne peuvent pas être longues.

Elle répondit à cela, que son fils se laisseroit bientôt vaincre sur cet article aux persuasions de la Reine qui avoit plus de zèle que de puissance pour la défense de sa Religion, & qu'ainsi l'inconvenient de l'exemple ne seroit pas de longue durée. Car, dit-elle, les Catholiques en general craignent que ce mariage ne produisît dans toute l'Europe un changement de Religion. Elle conclud enfin, que ni Monsieur son fils, ni le Roi, ni elle, ne pouvoient en aucune manière consentir à un changement si subit, & que Sa Majesté même ne pouvoit pas le desirer attendu que la reputation d'un Prince qu'elle devoit épouser y étoit si fort intéressée.

Je lui demandai ensuite si elle vouloit que j'en donnasse avis à ma Maîtresse? Elle me pria fort de le faire, & de sçavoir précisément si en consentant ou ne consentant pas au second article avec les précautions raisonnables, son dessein étoit de poursuivre ou d'en demeurer là, sur quoi elle vouloit que Sa Majesté répondît dans dix jours pour le plus tard, le Roi n'attendant que cela pour agir; & si son dessein est de poursuivre, d'envoyer en ce cas les articles qu'elle a à proposer.

Monsieur de la Mothe Fenelon, à ce que j'apprens de Monsieur de Foix, a fait un rapport avantageux du procédé de Sa Majesté, & a assuré qu'elle agit de bonne foi.

Si Sa Majesté est résoluë de poursuivre, j'apprens qu'en ce cas Monsieur de Foix passera en Angleterre avec la réponse du Roi aux articles qui seront proposés par Sa Majesté, afin d'en venir à quelque conclusion. N'ayant plus rien à dire pour le present, je demeure tres-humblement &c. De Paris le huit & le neuvième d'Avril

1571.

Fr. Walsingham.

Conference entre Monsieur de Foix & moi.

JE commençai la conference par lui dire, que j'étois bien aisé d'avoir eu le bonheur d'être choisi pour negotier avec lui, qui avoit le même empressement & la même passion que moi pour l'affaire dont il est question, agissant l'un & l'autre par le même motif, & étant également bien intentionnez pour nôtre Patrie & pour nos Princes.

Princes, & par consequent il y avoit plus à esperer que nôtre negotiation ne seroit pas sans fruit. Je lui dis qu'il n'étoit pas possible que dans les grandes affaires on n'eût tout plein de dificultez à surmonter avant que de les finir, & qu'à moins que la prudence des negociateurs ne fût grande, une affaire avantageuse mal negotiée pouvoit aisément échoüer. Je lui representai de plus que l'affaire étant en apparence si avantageuse aux deux Etats, je ne manquerois pas de mon côté de faire tout ce qui dépendroit de moi pour applanir les dificultez qui pourroient survenir, autant que l'honneur & la seureté de la Reine me le pourroient permettre: Et que si je manquois en quelque chose, ce seroit faute de lumieres & d'experience, & non faute de bonne volonté. Je lui dis qu'ayant leu la réponse aux articles il ne m'avoit paru de difficulté que sur le fait de la Religion, & que si l'on pouvoit par son bon secours lever cette difficulté, il n'y avoit pas de doute que l'affaire ne réussît suivant les desirs des uns & des autres.

Monsieur de Foix a répondu à cela, qu'il entroit d'autant plus volontiers dans cette affaire, qu'il étoit bien persuadé de ma bonne inclination à cet égard, protestant que de sa vie il n'avoit travaillé à une affaire avec plus d'empressement & de meilleur cœur; comme Monsieur pourroit en cela lui servir de témoin, puis qu'il ne l'avoit principalement sollicité d'entrer dans cette affaire que par le rapport avantageux qu'il lui avoit fait des rares vertus & des précieux dons de Sa Majesté; mais qu'il avoit trouvé de grandes dificultez à cause des intrigues opposées des autres, qui avoient persuadé Monsieur, qu'il auroit le bonheur de se mettre au rang des rebutez: mais, dit-il, comme j'ai levé ce scrupule, si la chose ne réussit pas comme je le desire je n'en aurai pas moins de chagrin, que j'en aurois de joye si l'évenement répondoit à mes desirs.

Touchant la Religion qui fait à présent la difficulté, si Sa Majesté continuë fermement à soutenir sa réponse, je vois l'affaire finie. Car, dit-il, ou Monsieur a de la Religion, ou il n'en a point. S'il a de la Religion, la Religion étant une constante persuasion confirmée par le tems, il n'y a aussi que le tems qui puisse y apporter du changement, & ce changement ne sçauroit se faire tout d'un coup: S'il n'a point de Religion, en ce cas il est indigne de vôtre Maîtresse, & du rang & de la dignité qu'il occupe. Et certes, dit-il, comme la Religion est desirabile en tout le monde, elle l'est sur tout dans les Princes, parce qu'ils n'ont que ce seul frein qui les empêche de faire le mal. Pour Monsieur, dit-il, je sçai qu'il a de la Religion à sa maniere, mais je suppose qu'il n'y est pas si fortement attaché, qu'il ne puisse avec le tems y arriver du changement par les bonnes persuasions de la Reine. L'histoire nous fournit des exemples de la vertu des femmes en cela. Constantin fut converti par sa Mere Helene, le Roi de Navarre par la Reine son Epouse: Ainsi je ne doute pas que le mariage réussissant, Monsieur ne soit converti par son Epouse, qui est d'un naturel si heureux, qu'en tout ce qu'elle fait elle ne se laisse point transporter par la passion, mais se conduit toujours par la raison.

Je répondis à cela, que Sa Majesté ne souhaitoit point le subit changement de Religion qui marque l'irreligion, mais elle demandoit qu'on n'exercât point la Religion qui ne manqueroit pas de causer des troubles dans son Etat: Et que pour

1571. les exemples de Constantin & autres ils étoient communs à l'un & à l'autre, car autant de femmes ont changé à la persuasion de leurs Maris, que de Maris à la persuasion de leurs femmes.

Il repartit à cela, que vivre sans exercice de Religion, c'étoit la même chose que n'avoir point de Religion. Or, dit-il, je sçai que la Reine a de l'honneur, & qu'elle ne voudroit pas qu'on regardât comme Athée un Prince avec lequel elle a dessein de s'unir si étroitement, que deux ne soient plus qu'un, & avec lequel elle va partager la gloire & l'ignominie.

Je répondis à cela, que si ce qu'on m'avoit dit étoit vrai, Monsieur n'étoit pas éloigné de nôtre Religion, dont il avoit eu quelque teinture par Monsieur de Carnavalet son Gouverneur, mort depuis peu ; & qu'ainsi s'il lui plaisoit d'arroser par quelques conférences les semences qu'il a déjà reçues, il pourroit connoître bien aisément, que son changement de Religion ne lui seroit du tout point honteux, n'étant pas une chose moins condamnable de demeurer dans l'erreur, que louïable de passer de l'erreur à la vérité. Je l'ai prié de considérer avec moi, & les inconveniens qu'il y auroit pour Monsieur de persister dans sa Religion, & quels plus grands inconveniens encore il y auroit pour la Reine ma Maîtresse de permettre à Monsieur l'exercice de sa Religion.

Pour les inconveniens qu'il y auroit pour Monsieur, je lui ai dit qu'on tient pour maxime générale, qu'aucun Prince étranger, & qui vient pour gouverner dans un pays étranger, n'y sçauroit être ni bien venu, ni bien reçu des habitans. Qu'ainsi Monsieur venant en Angleterre, qui comme vous sçavez est divisée en Protestans & Catholiques, chaque parti seroit bien aisé d'être assuré de Monsieur. La raison veut donc qu'on examine auquel des deux il se joindroit. S'il s'attache aux Protestans, il favorisera ceux que la Reine favorise spécialement ; il concourra avec elle à maintenir l'Etat & le Gouvernement présent ; il gagnera l'estime des Conseillers en qui Sa Majesté a le plus de confiance, & enfin il tiendra le Royaume en paix : Mais si d'un autre côté il persiste dans sa Religion, premierement il ne gagnera pas les Catholiques, à moins qu'ils n'ayent la même liberté que lui. En second lieu ils sont déjà devoüez à la Reine d'Ecosse, & ne désapprouvent par conséquent rien tant que ce mariage, craignant que sa qualité n'en reçoive quelque préjudice. De là nous pouvons conclure que suivant toutes les apparences quoiqu'il ait l'exercice de sa Religion il ne rendra point les Catholiques de bonne volonté à moins qu'ils n'ayent sur le fait de la Religion la même liberté que lui : Et d'un autre côté cela mécontentera les Protestans qui craindront que l'exercice de sa Religion ne produise des troubles dans l'Etat ; & ainsi il mécontentera les uns & les autres, & c'est ce double mécontentement que je vous prie de faire bien envisager à Monsieur.

Sur les inconveniens qu'il y auroit pour la Reine, je lui ai dit qu'ils viendroient de trois principes. Premierement de la violation des Loix. Secondement du mécontentement de ses bons Sujets, & enfin de l'encouragement des Sujets mal intentionnez. Or, lui ai-je dit, si vous voulez bien peser cela, vous trouverez que c'est bien d'une autre conséquence que tout ce qui peut arriver à Monsieur, qui n'y est uniquement

ment intéressé que du côté de l'honneur, au lieu qu'il y va & de l'honneur & de la seureté de la Reine ma Maîtreſſe. On peut regarder Monsieur comme un particulier qui n'a que sa Personne à ménager, au lieu que Sa Majesté est une Princesse qui a des Royaumes sur lesquels retomberont tous les inconveniens qui peuvent lui arriver.

Il a repliqué à cela, que la Religion étant une affaire de conscience, le relâchement étoit l'inconvenient du plus grand poids qui pouvoit arriver à la Reine. Enfin après diverses repliques de part & d'autre il a conclu, qu'il étoit bien assuré qu'il n'y avoit rien qui fût capable de refondre Monsieur à changer brusquement de Religion; mais qu'il ne doutoit pas néanmoins que quelque tems après le Mariage on ne le portât aisément à le faire. Il me pria de considerer combien les Catholiques desapprouvoient ce Mariage, & combien d'un autre côté il étoit souhaité ici par ceux de la Religion; & qu'à son avis rien n'étoit plus capable que ce Mariage d'avancer la Religion dans toute la Chrétienté.

J'ai répondu à cela, que Sa Majesté penchoit entierement d'un autre côté à demeurer ferme dans sa réponse au second article, & d'en demeurer là en cas qu'on ne voulût pas y acquiescer. Voilà tout ce qui s'est dit.

Nous eûmes cette conference le jour après que Monsieur Cavalcanti fut arrivé, à laquelle ce Monsieur fut present. A Paris le 8. & le 9. d'Avril 1571.

Fr. Walsingham.

L E T T R E L X X I I.

A nôtre fidèle & bien aimé François Walsingham Ecuyer, nôtre Ambassadeur auprès de nôtre bon Frere le Roi de France.

ELISABETH R.

Fidèle & bien aimé Salut. Nous voyons par les vôtres au Lord de Burleigh du vingt-deuxième d'Avril, de quelle maniere vous avez negocié avec Morris Fitz-Gibbons, fugitif Irlandois, soi disant Archevêque de Cassels; & après avoir examiné ce qu'il demande par l'écrit signé de sa main, nous desapprouvons bien moins qu'il nous demande grace & la restitution de son Archevêché, s'il nous plaît de la lui accorder, que la maniere avec laquelle il le demande sans reconnoître aucunement ses fautes, voulant passer du lieu où il est en Irlande sans venir ici, où il doit obtenir ce qu'il souhaite par sa soumission. C'est pourquoi nous voulons que vous lui écriviez, ou lui envoyiez quelqu'un pour lui faire sçavoir, que nous ne sommes point contentes de la maniere negligente avec laquelle il fait ses soumissions & ses demandes, & qu'à moins qu'il ne demande humblement pardon de ses fautes, & ne fasse paroître sa repentance, & la disposition où il est de vivre désormais en Irlande comme un fidèle Sujet, nous n'avons ni grace à lui accorder, ni Archevêché à lui donner.

1571. ner : Mais que s'il veut avec vôtre saufconduit passer en Angleterre, il nous trouvera prêts à lui faire grace suivant l'humilité avec laquelle il la demandera. C'est ce que vous pouvez lui faire sçavoir, & le lui tourner comme vous jugerez à propos : Car à moins qu'il ne s'explique avec certitude, nous concevons que nous ne devons pas faire de lui autant de cas qu'il en fait lui même. Il est faux qu'il soit allié, comme il dit, au Comte de Desmond, ni qu'il ait du credit en Angleterre. Cependant nôtre dessein est de le faire revenir en son pays avec honneur. Nous sommes bien contentes de l'Irlandois que vous avez employé à observer l'homme : Vous ne dites pas si c'est le Capitaine Thomas ou le Capitaine Henri. En tout cas nous voulons que vous l'assuriez que nous reconnoissons ses services. Nous vous prions de nous faire sçavoir de quelle maniere vous jugez qu'on peut mieux le recompenser. Donnè fous nôtre Sceau à nôtre Palais de Westminster le 5. de Mai 1571. & le 13. de nôtre Regne.

L E T T R E LXXIII.

Au Chevalier Fr. Walsingham Ambassadeur de Sa Majesté à la Cour de France.

MONSIEUR, pour réponse à la vôtre touchant le miserable Irlandois soi disant Archevêque de Cassels, je vous renvoye à celle de Sa Majesté ; & pour la recompense de l'Irlandois, faites nous sçavoir je vous prie vôtre avis au plûtôt. J'apprens d'Espagne de plusieurs côtez, que le Roi a plûtôt pris le conseil d'Epimethée que de Prométhée*. Il a donné beaucoup d'argent à Stewkley, mais il voit à present qu'il n'en merite pas davantage. Nôtre Parlement est tous les jours gros de projets de Loix. Jamais je n'ai été si las. Vôtre Lettre sur les affaires du D. nous a rebutez, & la Reine principalement en est choquée. Mais l'Ambassadeur de France a des Lettres de la Reine Mere, & de Monsieur de Foix, où les choses sont plus moderées. Je croi même qu'il a ordre d'adoucir l'article que la France ne sçauroit digerer. Il n'est que trop vrai que je m'apperçois que vous avez écrit à Hennage, que quelque douceur venuë d'ici vous avoit fait avoir une réponse plus dure. Je souhaiterois que les choses ne fussent pas sujettes à des changemens subits ; mais la volonté de Dieu soit faite. Car je ne sçai comme satisfaire aux doutes, & m'en remettre à la Providence que je prie de vouloir me diriger. Je vous envoie les nouvelles d'Ecosse telles que je les ai reçûes. Nous avons avis que [8] va bien-tôt tomber dans une honteuse disgrâce, & ofenser [2] cependant on n'en pourra rien imputer à Sa Majesté que la pure necessité a forcée d'avoir recours à de nouveaux remèdes dans cette extrémité.

G. Burleigh.

* Deux fils de Japhet. Le premier est le symbole de l'imprudence, & l'autre le symbole de la prudence. Vid. Mor.

L E T T R E L X X I V .

A Milord de Burleigh.

MILORD, vous aurez s'il vous plaît la bonté de dire à Sa Majesté, que suivant sa Lettre en datte du 5. de Mai, j'ai donné à entendre au prétendu Archevêque auquel j'ai écrit à Nantes où il est presentement, que Sa Majesté n'est pas contente de sa legere soumission, & qu'elle ne le croit pas digne de faveur ou de grace, à moins qu'avec un saufconduit de moi il ne passe en Angleterre, pour y demander grace avec toute humilité. J'apprens qu'il a envoyé de Nantes quelques-uns de ses Domestiques, mais on ne me dit pas dans quelle vûe. 1571.

J'ai dit au Capitaine Thomas qu'ayant écrit sur son sujet à Sa Majesté, elle prend en fort bonne part le service qu'il vient de rendre pour la découverte des intrigues du prétendu Archevêque, & qu'elle a dessein de le recompenser. Sur cela il m'a prié de supplier bien humblement Sa Majesté de sa part, d'avoir la bonté de lui donner quelque charge sous ses ordres, ou en Irlande sa Patrie, ou ailleurs, ne souhaitant rien avec plus de passion que d'employer au service de Sa Majesté l'experience qu'il a aquisé durant les guerres civiles de ce pays. On lui rend ici de fort bons témoignages: Et quoique la plus grande partie des Troupes, Capitaines & Soldats ayent été licentiez, le Roi lui donne cependant une pension de seize Ecus par mois. Son Pere qui se nommoit Bathe a été Juge de paix en Irlande, & son Frere est de l'heure qu'il est Recorder * de Drogheda. J'écris ceci de sa parenté afin que Sa Majesté ait meilleure opinion de sa fidélité. J'apprens sous main que l'Ambassadeur d'Espagne a donné des Lettres de creance à Ridolph pour le Duc d'Albe, qu'après une longue conference avec le Duc, il a pris la poste pour Rome avec des Lettres de creance pour le Pape & pour le Roi d'Espagne, promettant d'être à Madrit le vingtième de ce mois. Pour le secret qui lui a été confié je n'en apprens encore rien. Cependant j'ai crû qu'il étoit de mon devoir de donner avis de ce que je sçai à Sa Majesté, qui pourra peut-être avec d'autres avis juger à peu près de l'importance de la chose. Les Ecossois de ce pays forment quelque entreprise à ce que j'apprens de ceux que j'ai mis en œuvre pour observer les mouvemens du Lord Seaton. L'Ambassadeur a été depuis peu à la Cour, & en est revenu avec une réponse qui n'est pas tout-à-fait de son goût. Il dit que tant qu'on traitera de Mariage il n'y a pas d'esperance d'obtenir aucun secours pour leur cause. Birnck nouvellement revenu d'Ecosse, espere d'y retourner bien-tôt avec de nouvelles Forces, & dit en secret à ses amis que cela ne dépend que de la Resolution du mariage qui se negotie presentement. Le Lord Seaton part de la main pour Flandres, d'où il a été mandé par les Rebelles de ce pays-là qui ont quelque chose à executer au plûtôt. Ils m'ont fort importuné depuis peu pour avoir des passe-ports; mais apprenant la nature de leur entreprise, j'ai jugé à propos

O

* C'est comme qui diroit Greffier, & Depositaire des Archives de la Ville.

1571. propos de temporiser, disant que j'ai ordre de Sa Majesté d'en demeurer là jusques à ce que je sois mieux informé de sa volonté. J'espère que Sa Majesté ne m'en desavouera pas quoique je l'aye fait sans son ordre. J'ai avis de Bretagne que la Roche a découvert à un de ses Parens, que son entreprise d'Irlande n'étoit que pour executer un projet de conquête qui avoit été fait par Pierre Stroffi dès le tems du Roi Henri, & qu'il promet de reprendre si le Mariage ne se fait pas. Il paroît manifestement par là que l'attente de ce Mariage est la seule raison qui suspend diverses fâcheuses entreprises.

On est ici en quelque perplexité de ne point recevoir la réponse de Sa Majesté, l'Ambassadeur ayant donné à entendre que Sa Majesté m'a dit sa resolution sur cela. La Reine Mere nie à present d'avoir fixé un jour pour la réponse, & soutient que je l'ai mal entendu. J'avoué qu'en le faisant elle se servit de termes dont Sa Majesté n'a aucun sujet de se formaliser, & si je ne les ai pas communiqez à Sa Majesté, j'en demande tres-humblement pardon, bien fâché qu'il soit arrivé par ma faute du refroidissement entr'elles. Voici ce qu'elle dit. Premièrement elle me demanda après qu'elle m'eut prié d'informer Sa Majesté de la resolution du Roi & de la sienne, quand je pourrois avoir réponse? Je lui dis que j'esperois l'avoir dans dix à douze jours, d'autant mieux que sçachant que la Reine ma Maîtresse étoit resoluë, elle avoit moins besoin de deliberer. Ensuite elle me pria de faire en sorte auprès de Sa Majesté qu'ils pussent avoir réponse dans dix jours s'il étoit possible. Je vois bien que ces circonstances que j'ai oubliées ont fait trouver mauvais à Sa Majesté qu'on lui ait limité un tems. J'en ai déjà demandé pardon à Sa Majesté, je le demande encore tres-humblement. A Paris le 14. de Mai 1571.

Fr. Walsingham.

L E T T R E L X X V .

Au Chevalier Fr. Walsingham Ambassadeur de Sa Majesté à la Cour de France.

MONSIEUR, il n'y a encore rien de prêt à vous envoyer sur l'affaire de Monsieur. L'Ambassadeur resident ici a reçu tout nouvellement des Lettres depuis la conversation que vous avez eue avec la Reine Mere & avec Monsieur de Foix, au sujet de cette conversation même. Il a fait voir sa Lettre à Milord de Burleigh & à moi, & il paroît que la Lettre de Monsieur de Foix adoucit beaucoup ce que vous & Cavalcanti avez negocié; je veux dire qu'il écrit d'une maniere à continuer la chose, comme si l'on l'oseroit par maniere de dire. Mais Sa Majesté a parfaitement bien manié la chose avec l'Ambassadeur, & ne lui donne aucune esperance à moins qu'on ne se rende à ce qu'elle a reformé dans ses premieres demandes. Et autant que j'en puis juger, on aimera mieux en passer par là que de rompre. Dieu veuille faire

faire réussir le tout à sa gloire & à nôtre avantage. Adieu. En hâte ce 7. de Mai. 1571.

R. Leicester.

Mes complimens à ma Cousine vôtre Epouse. Je vous parlerai plus amplement de l'affaire une autre fois.

L E T T R E L X X V I.

A Milord de Leicester.

MILORD, les Protestans de ce pays souhaitent ce mariage avec tant de passion, & d'un autre côté les Papistes s'empresrent si fort à le traverser, que cela me rend plus ardent à en presser la conclusion. D'ailleurs quand je considère en particulier l'état de Sa Majesté & au dedans & au dehors, autant que ma petite vûë peut s'étendre, & de combien de dangers elle est menacée de la part des Etrangers qui n'attendent pour agir que le denouement de ce mariage, je ne vois pas qu'elle puisse résister si cette affaire vient à se rompre. Ce n'est point par des motifs particuliers, j'en prens Dieu à témoin, que j'écris d'une maniere si pressante: Je ne regarde uniquement que la gloire de Dieu, & la seureté de Sa Majesté. On est ici en quelque perplexité de la réponse si long-tems attendue, averti qu'on est par l'Ambassadeur resident en vôtre Cour, que j'ai sur cela des ordres de Sa Majesté. Vous ferez donc bien, Milord, s'ils ne sont pas dépêchez avant l'arrivée du porteur, de les faire expedier au plus vite. Je demeure bien humblement, &c. A Paris le 14. de Mai 1571.

Fr. Walsingham.

L E T T R E L X X V I I.

Aux Lords de Leicester & de Burleigh.

MILORDS, j'ai jugé à propos de donner avis au plûtôt à Sa Majesté, qu'on a ici bonne opinion de la chose, & que si les articles que Sa Majesté doit proposer étoient ici, on seroit plus raisonnable sur le point de la Religion. J'apprens qu'on est disposé à consentir que cet article demeure indecis. Montmorenci qui est présentement à la Cour a rendu en cela de fort bons offices. On persiste à ce que j'apprens à dire que Sa Majesté a promis de delivrer ses articles aussi-tôt qu'elle auroit reçu ceux du Roi; aussi cela est-il cause qu'on n'agit pas aussi rondement qu'on auroit fait sans cela, car une parole donnée, & non tenue, rend les gens défiants.

1571. Je vous supplie donc, Milords, pour écarter toute défiance, de faire en sorte que Sa Majesté envoie ses articles au plutôt, puisque je vois par ses lettres qu'ils sont tout prêts. Je vais demain à la Cour pour exécuter les ordres que j'ai reçus, & dont on a eu le vent par les lettres de l'Ambassadeur qui négocie fort honnêtement avec Sa Majesté. Comme je vous écris avec précipitation je ne vous en dirai pas davantage pour le coup, & demeure bien humblement &c. A Vernon le 19. de May 1571.

Fr. Walsingham.

L E T T R E LXXVIII.

A notre fidèle & bien aimé Fr. Walsingham, notre Ambassadeur à la Cour de France.

E L I S A B E T H R.

Fidèle & bien aimé Salut. En apprenant le contenu des lettres que vous avez écrites au sujet de la conversation que vous avez eüe avec la Reine Mere, comme aussi avec Monsieur de Foix, sur la réponse que nous avons envoyée par Monsieur Cavalcanti aux articles qu'il nous avoit apportez, nous avons appris aussi de l'Ambassadeur de France qui reside ici, qu'il a reçu des lettres de la Reine Mere, & de Monsieur de Foix touchant la même affaire. Et quoique la réponse que nous vous avons faite soit plus peremptoire, comme nous le concevons par vos lettres, que celle qu'on donne à cet Ambassadeur dans les lettres à lui écrites que nous avons vües; & que nous ayons ajoûté des adoucissements qui moderent notre réponse, & principalement en répondant, que nous ne pouvions que trouver étrange, que la Reine Mere nous demandât réponse dans dix jours; cependant pour ne pas rappeler ni le contenu de vos lettres, ni le contenu de celles de l'Ambassadeur, nous jugeons que ce que nous pouvons faire de mieux est de vous dire ce que vous avez à communiquer à la Reine Mere, ou au Roi, sçavoir que les raisons, qui nous obligent de persister dans notre premiere réponse sur le fait de la Religion sont & plus pressantes & plus importantes soit par rapport à la conscience, soit par rapport à notre seureté, à notre honneur, & à notre repos, que celles qu'on peut alleguer ou imaginer pour la conscience & pour l'honneur de Monsieur le Duc d'Anjou. Voici de quel poids sont les nôtres. Premièrement si nous permettons à Monsieur l'exercice de sa Religion, qui consiste principalement à notre avis à avoir, à entendre, & à dire la Messe en particulier, quoique cela se fasse secretement pour le lieu, & rarement pour le tems; & qu'il n'y ait qu'un petit nombre d'assistans; cependant nous doutons que nous puissions accorder en conscience une pareille tolerance. Secondement supposé que notre conscience n'en fût point scandalisée, nous sommes néanmoins assurées, que notre Royaume étant divisé comme il est en maniere de Religion, quoiqu'à la verité nous ne trouvions pas de l'heure qu'il est de desobeissance

beïſſance à nos Loix qui merite qu'on en parle, nous ne ſçaurions permettre un pareil exercice de Religion à une perſonne d'une auffi grande diſtinction que le ſeroit nôtre Epoux, que nos plus fidèles Sujets & meilleurs Serviteurs n'en euſſent du mécontentement, & tres-aſſeurément moins d'amour pour nous; & par conſequent nous nous expoſerions à voir des troubles dans nôtre Royaume, parce que d'un côté ceux qui nous obeïſſent à preſent avec fidélité douteroient que nous euſſions intention de faire exactement obſerver nos Loix, & les autres d'un autre côté foudrez ſur l'exemple de nôtre Epoux, ſe donneroient la liberté de negliger nos Loix, & de multiplier les ſujets de diſcorde & de ſedition. Il eſt ſi viſible que ces inconveniens s'en enſuivroient, & qu'en ce cas il y auroit tant à craindre pour nous, que ſi nous n'enviſagions pas le peril à l'avance, nous aurions grand ſujet dans la ſuite de nous accuſer d'imprudenc, ſoit pour n'avoir pas fait l'attention neceſſaire à nôtre état perſonnell, ſoit pour n'avoir pas aſſez bien conſideré en general le repos de nôtre Royaume, dont graces à la bonté ſpeciale de Dieu, nous avons tout ſujet d'être contentes. D'ailleurs nous ne voyons pas qu'on puiſſe alleguer pour Monsieur des conſiderations de cette importance, & il ne paroît pas que ni ſa conſcience, ni ſon honneur, ni ſa ſeureté reçoivent quelque atteinte, ou courent quelque riſque en ne lui accordant pas l'exercice de ſa Religion, quoique nous ſentions bien que ce qu'a dit la Reine Mere ſemble inſinuer cela; car quand elle dit, & cela par voye de répoſe, que ſi Monsieur venoit ici, & qu'il y demeurât ſans exercice de Religion, il paſſeroit pour n'en avoir point du tout, & qu'avec le tems il deviendroit Athée, comme dit de Foix, & qu'ainſi nous ne pourrions pas avec juſtice le regarder comme un homme qui auroit quelque Religion, & par là il ne conſerveroit pas la reputation qu'il s'eſt acquiſe. Il eſt certain qu'en tout cela ſi nous croyons que nôtre répoſe ou ſon acquieſcement à ce que nous avons répondu l'expoſât à quelque inconvenient, nous nous condamnerions nous mêmes ſans quartier, & reformerions volontiers nôtre répoſe, ou bien nous ne répondrions rien du tout. Ainſi vous direz que nous prions la Reine Mere, ou le Roi, ou Monsieur même ſ'il eſt neceſſaire, de faire plus d'attention à nôtre répoſe. Nous lui laïſſons la liberté de profeſſer nôtre Religion ſans avoir deſſein de le contraindre en rien, non plus qu'aucun des ſiens qu'autant qu'il lui plaira. Vous ajoûterez que nous jugeons neceſſaire qu'étant nôtre Epoux il nous accompagne à l'Egliſe, & qu'il ne le doive pas, ou ne puiſſe pas uſer de nôtre formulaire de prieres, ou de nôtre Service Divin, nous ne croyons certainement pas que ceux qui connoîtront nôtre culte, & qui le compareront à celui de l'Egliſe de Rome, ayent aucune bonne raiſon à dire ſur cela; car nous ne pratiquons rien qui n'ait été pratiqué, & qui ne le ſoit actuellement encore par l'Egliſe Romaine, ſuivant ce qui a été décidé en dernier lieu par le dernier Concile de Trente; & ſi nous avons quelque choſe de plus, ce plus là fait partie de l'Ecriture Sainte. On ne peut donc pas dire que Monsieur vivoit ſans Religion en aſſiſtant aux exercices de la nôtre, à moins qu'on ne veuille dire que nôtre Service ſe fait en Anglois qui n'eſt pas une langue entendüe; mais on ſatisfait à cela en diſant, que le ſervice ſe fait en Latin comme celui de l'Egliſe de Rome, & nous l'avons ordonné de cette maniere dans nos Univerſitez. Si l'on ne ſe contente

1571. pas de la Langue Latine, il est aussi traduit, ou l'on peut le traduire en François, & ses Ministres peuvent choisir des deux celui que Monsieur aimera le mieux, & le pratiquer en lieux convenables. Par ce moyen il servira Dieu devotement, & ne sera pas regardé comme un Prince sans Religion, ou comme un Athée. Si l'on objecte qu'on peut craindre en ce cas qu'il ne changeât de creance sur les matieres de la Religion, on peut répondre avec beaucoup de raison, qu'encore que nous soyons bien aises que toute sorte de personnes par l'inspiration de Dieu passent de l'ignorance ou de l'erreur à la connoissance de la verité; néanmoins nôtre dessein n'est pas de rien prescrire ni à Monsieur ni à personne pour l'obliger ni par sollicitation, ni par consideration pour nous, à changer de creance sur les matieres de Religion. L'usage même & le service Divin d'Angleterre n'obligent proprement personne à changer de sentiment dans les importantes matieres dont l'Eglise est maintenant en controverse. L'usage enseigne seulement aux hommes à entendre & à lire tous les jours les Ecritures, à prier le Dieu Tout puissant par l'usage journalier des Pseaumes de David, & des anciennes prieres, des Antiennes & des Collectes de l'Eglise, qui sont les mêmes dont l'Eglise Universelle s'est servie, & dont elle se sert actuellement encore.

Enfin si une partie de nos articles & de nos ceremonies ne sont pas de son goût, ce que nous ne pouvons autrement conjecturer; cependant comme il ne desapprouve pas le reste, on lui permettroit de s'abitenir de ce qu'il n'approuveroit pas, jusques à ce qu'il l'eût mieux examiné. Et pour ce qu'on a dit que nous permettons aux Ambassadeurs l'exercice de la Religion Romaine, vous direz premierement, que nous n'avons jamais accordé cela à personne, & par conséquent sa conscience est libre à cet égard. Mais comme c'est une chose qu'on tolere, c'est-à-dire pour laquelle nos Magistrats ne molestent personne, il paroît visiblement qu'il y a de la difference entre le Ministre d'un Prince qui vient seulement comme envoyé, ou qui reside pour quelque affaire, ce qui est l'office d'un Ambassadeur; & un Prince qui doit être nôtre Epoux, c'est-à-dire nôtre Chef par rapport à la Religion, & qui doit gouverner nos Royaumes & nos Sujets conjointement avec nous, c'est-à-dire nous aider à maintenir nos Loix en punissant les Delinquans, en donnant bon exemple à nos Sujets, en nous conseillant ce qu'il faut faire pour maintenir le repos de nôtre Etat, & pour conserver à nous & à lui-même pour l'amour de nous, l'amour qu'il verra que nos Sujets nous portent. Chacun peut donc concevoir de quelle consequence il seroit qu'il lui fût permis de faire ce qu'on souffre que fassent les Ambassadeurs, que ni nous ni nos Sujets ne pouvons regarder comme agissans ni pour nous ni pour eux, ou pour nos loix ou pour nôtre tranquillité. Au contraire les Sujets croient d'ordinaire tout autre chose des Ambassadeurs des Princes étrangers, quoique tous ne donnent pas sujet de croire la même chose. Ainsi vous voyez ce que nous trouvons à propos de répondre pour le present. Nous avons juste sujet de croire, que si la chose est aussi bien entendüe comme nous croyons qu'elle l'est suivant ce que nous a dit l'Ambassadeur, on ne fera pas si précis que de demander sur le fait de la Religion des conditions qui pourroient exposer nôtre Etat, ou rendre douteuse nôtre tranquillité presente. Ainsi vous ferez d'autant plus soigneux de bien re-

presenter

presenter le danger qui s'en ensuivroit necessairement. L'Ambassadeur nous a prié ^{1571.} de vous envoyer le reste des demandes que nous avons à faire. Nous avons eu envie de le faire, & nous les avons toutes prêtes ; mais nous trouvons à propos de voir la resolution qu'on prendra sur le fait de la Religion avant que de faire d'autres propositions, que nous ne tarderons pas à delivrer dès qu'on sera convenu de ceci, nous proposant de vous envoyer nos demandes par la poste s'il est necessaire. Donné sous nôtre Sceau, à nôtre Palais de Westminster, le 11. de Mai 1571. le 13. de nôtre Regne.

L E T T R E L X X I X.

A François Walsingham, Ecuyer, & Ambassadeur de Sa Majesté à la Cour de France.

MONSIEUR, Vous verrez par la dépêche de Sa Majesté ce que vous devez faire & dire, ainsi je n'ai rien à vous dire puis qu'on vous a prescrit ce que vous devez faire. Mais je veux vous dire à cœur ouvert ce que c'est que cette réponse, afin qu'en connoissant les causes & les circonstances vous entriez mieux dans l'esprit de vôtre commission. D'abord que vôtre Lettre arriva avec la réponse de la Reine Mere, A. fut fort chagrin de voir que l'affaire fût en si mauvais train, & en état de n'en presque rien esperer. Je jugeai par là qu'on étoit ici bien intentionné, & qu'on avoit envie de poursuivre la chose, à moins que la Religion n'y mît obstacle. Deux jours après l'Ambassadeur de France reçût des Lettres, & Sa Majesté eut avis de quelqu'un qui vit les Lettres, qu'il n'y avoit pas tant de difficulté sur le fait de la Religion. Cependant l'Ambassadeur ayant ordre d'en parler à Milord de Leicester & à moi, fit la chose extrêmement difficile, & dit sans détour, que Monsieur ne s'exposeroit jamais à la honte de venir ici pour s'attirer la reputation d'être un Prince sans Religion. Je répondis à cela ce qui est contenu dans la Lettre de Sa Majesté au sujet de ce que nôtre Religion a de conforme avec ce qu'il y a de bon & de sain dans la Religion Romaine, ajoutant que nous n'avions retranché que les impietez, & ce qu'on pouvoit croire contraire aux Ecritures. Il finit en demandant que la Reine accordât ces mots (*quod*) sentence que je trouvai, & que je trouve encore imparfaite. J'en fis le rapport à la Reine. Après cela je fus informé secretement par des personnes de merite, que si l'on tenoit ferme sur l'article de la Religion, on l'emporteroit. C'est sur cela que la réponse a été conçue, & j'eus ordre d'en faire le rapport à l'Ambassadeur de France, qui en parut fort déconcerté, & qui dit pour conclusion qu'il voyoit qu'une telle réponse ne pouvoit que tout rompre ; car si la réponse, dit-il, est fondée sur la conscience de la Reine, il n'y a point en ce cas d'adoucissement à esperer. Je rapportai ce qu'il avoit dit, & je remarquai sur cela quelque trouble en Sa Majesté, qui me fit repentir d'avoir fondé principalement la réponse sur la conscience de Sa Majesté, ce que je n'avois fait

1571. fait qu'avec ordre, & partant il n'y avoit pas de ma faute. Pour remedier à la chose je fus d'abord chargé d'avertir secretement l'Ambassadeur, que j'étois mieux instruit du sens qu'on donnoit à la conscience de Sa Majesté, que je ne l'étois quand je lui en avois parlé, & que ses principales raisons estoient fondées sur la crainte qu'elle avoit de mécontenter ses bons Sujets, de se mettre en danger de perdre leur affection, &c. Je lui écrivis pour cet effet une petite Lettre. Ce qu'il en conclud c'est ce que je ne scaurois vous dire, mais j'apprens d'ailleurs qu'il croit toujours l'affaire rompuë. Après cela j'eus ordre aussi de moderer la Lettre de Sa Majesté comme vous voyez, car elle n'est pas comme elle étoit, une assertion de necessité, mais de possibilité. Ces circonstances vous donneront quelques lumieres, mais Dieu sçait ce que vous découvrirez par vôtre propre penetration. Je crains le pis, & aussi l'ai-je dit; mais l'opinion que Sa Majesté a conqûë lui fait encore croire le contraire.

C'est une chose étrange que quelqu'un donne lieu d'esperer à l'Ambassadeur, & que le même homme persuade la Reine qu'elle doit persister. L'un & l'autre est fait, mais je n'ose assureur par qui. Et ainsi je finis. Le parti de la Reine a repris Edinbourg par la faveur de Granges. Cependant il se dit encore de l'heure qu'il est Sujet du Roi. Ainsi il y a apparence qu'on en viendra aux mains, ou qu'on se determinera à gouverner le Royaume sans decider la qualité du Roi ou de la Reine. Je ne sçai si le grand nombre a plus de raison que l'autre, car ni en écrivant ni en parlant on ne fait mention ni du Roi ni de la Reine, mais des Magistrats comme conservateurs du repos & de la liberté de leur Patrie. De Westminster le 11. de Mai 1571.

G. Burleigh.

L E T T R E L X X X.

A Milord de Burleigh.

MILORD, Je vous supplie d'informer Sa Majesté, que le 20. de ce mois j'allai à Galleon, où j'eus audience de la Reine Mere, à laquelle je deduisis amplement les raisons qui ont obligé Sa Majesté de s'en tenir à sa premiere réponse sur le fait de la Religion. Je ne repeterai point pour le coup ce que je dis, parce que je n'ai dit que ce qui m'avoit été prescrit par la Lettre de Sa Majesté du 11. de Mai. La Reine Mere répondit, qu'elle voyoit fort bien que les raisons que Sa Majesté alleguoit ne devoient pas être legerement pesées, & qu'ainsi elle en vouloit parler au Roi & à Monsieur; & que le lendemain j'aurois réponse. Certaines gens bien intentionnez à la cause m'ont conseillé de m'adresser en droiture à Monsieur. Je les ai crûs: J'ai été à Monsieur, & lui ai dit, que j'avois ordre de Sa Majesté de lui représenter les grands inconveniens qui s'en ensuivroient si elle accordoit la permission qu'on demandoit au sujet de la Religion, comme aussi que Sa Majesté quelque desir qu'elle

qu'elle eût de le faire passer de l'erreur à la vérité, ne le presseroit pas de changer de Religion si subitement qu'on le regardât comme un Athée, mais qu'elle fouhaitoit seulement qu'il se passât de Mellé, attendu les grands inconveniens qui s'en ensuivroient; & qu'il examinât de plus s'il ne pourroit pas servir Dieu avec devotion en se servant du Formulaire de Prières dont on se sert publiquement en Angleterre. Il répondit que son desir étoit plutôt de reparer les inconveniens que d'en causer, d'encourager que de décourager, & qu'il croyoit qu'il en arriveroit tout autrement.

Après avoir ainsi parlé il reprit & dit, que tout jeune qu'il étoit on lui avoit fait depuis cinq ans des ouvertures de mariage, & qu'il ne s'étoit trouvé jusqu'à présent de disposition à aucun. Mais, dit-il, il faut que j'avoué que le bien qu'on publie de la Reine vôtre Maîtresse soit pour l'esprit, soit pour le corps, ses ennemis mêmes étant contraints d'avouër, que depuis cinq cents ans on n'a pas vû en Europe une Princesse plus accomplie, m'oblige d'être entierement à elle. Ainsi, dit-il, si je croyois être la cause que quelque inconvenient pût troubler son repos, j'aimerois mieux n'avoir jamais vû le jour. Pour la demande qu'on a faite de l'exercice de ma Religion, comme c'est une chose qui touche mon ame & ma conscience, & que c'est un privilège qui ne sera pour moi, & dont je ne profiterai qu'en particulier, je suppose que cela ne causera pas un scandale qui puisse produire du trouble ou du changement dans l'Etat; & ainsi j'espère qu'elle vandra bien m'en dispenser. Je repliquai que j'espérois qu'après avoir bien pesé l'inconvenient qui s'en ensuivroit, il pourroit sans scrupule de conscience & avec devotion assister au service de nôtre Eglise, & qu'il ne demanderoit plus d'en être dispensé. Il répondit à cela qu'il ne sçavoit comment Dieu disposeroit son cœur à l'avenir, & qu'ainsi pour le present il la prioit de considerer en sa conscience ce que c'étoit de faire quelque chose avec scrupule & remords de conscience, & qu'il me prioit aussi en cette consideration de lui faire ses tres humbles & tres passionnez complimens, & de l'asseurer, qu'elle seule avoit l'autorité de lui commander. Le lendemain je ne manquai pas de retourner à la Cour. J'eus audience du Roi, & je lui dis, que je ne doutois pas que sa Mere ne l'eût informé des raisons qui obligeoient la Reine ma Maîtresse à persister dans sa premiere réponse attendu les grands inconveniens qui s'en ensuivroient, & qui retomberoient sur Monsieur son Frere aussi bien que sur sa Majesté. Je lui dis que j'avois ordre de lui demander seulement de la part de sa Majesté, de vouloir persuader son Frere, attendu ces inconveniens, de n'être pas si ferme à demander une tolerance qui pourroit être si dangereuse; comme aussi de lui conseiller d'examiner, s'il ne pourroit pas en bonne conscience servir Dieu suivant le formulaire de Prières qui est en usage dans ses Etats. Le Roi répondit à cela, que les raisons alleguées par sa Majesté étoient de grand poids; aussi me chargea-t il de prier sa Majesté de sa part d'envoyer les articles qu'elle avoit à proposer, afin qu'on pût examiner le tout ensemble, & de l'asseurer qu'il ne doutoit point qu'il n'obligeât son Frere à aller aussi loin, que l'honneur, la raison, & la conscience pourroient le lui permettre.

Après avoir ainsi expédié avec le Roi, j'allai à la Reine Mere, à laquelle je dis la réponse que j'avois eüe du Roi. Elle me dit que j'avois bien compris, & que c'é-

toit la même qu'ils avoient resolu entr'eux de me faire. Elle me chargea de prier sa Majesté de faire sa demande au plutôt ; & de la faire raisonnable & modérée, afin qu'on donnât plutôt la dernière main à la chose. Aussi souhaite-t-elle, s'il est possible, que l'Ambassadeur en soit informé avant que de l'envoyer de deçà, parce qu'il peut donner à l'avance quelque lumière sur les choses auxquelles le Roi pourra raisonnablement consentir, & cela pour plus grande diligence. Elle demeura d'accord avec moi que je devois assurer sa Majesté, que la raison décideroit de toutes les difficultés qui pourroient survenir de leur côté tant sur le fait de la Religion, que sur les autres points. On croit que Monsieur de Foix passera en Angleterre avec les réponses du Roi aux demandes de sa Majesté. Il ne paroît pas ingrat aux honneurs qu'il a reçus de la Reine, & il travaille avec chaleur à lever les difficultés qui surviennent, & à défendre sa Majesté contre tous ceux qui tâchent de donner atteinte à son honneur: Ainsi, Milord, vous ferez bien de solliciter sa Majesté de vous permettre de lui écrire en particulier, & de lui faire connoître qu'elle prend en fort bonne part les bons offices qu'il lui rend. On croit de plus, que Monsieur de Montmorenci sera le Seigneur qui ira ratifier les articles auxquels le Roi consentira. Depuis qu'il est en Cour il a merveilleusement accéléré la chose, & la réduite sur le pied de la raison. Monsieur de la Mothe continuë à écrire avec éloge sur le procédé de sa Majesté dans cette affaire.

Monsieur de Foix m'a chargé de vous donner avis, que les instructions que sa Majesté m'a données, & ce qu'elle a dit à l'Ambassadeur de France ne quadrent pas: Car ce Ministre écrit que sa Majesté promet de moderer sa réponse au second article, & je nie d'avoir reçu rien de pareil. Il écrit que je dois delivrer au Roi la demande de sa Majesté, & je nie d'en avoir reçu aucune. Ainsi il souhaite pour prévenir les soupçons que cela soit reformé, que les articles soient envoyez avant le retour du porteur. Je ne me soucie pas qu'on sçache que je les aye reçus que je ne fois mieux informé du bon plaisir de sa Majesté.

Vous ferez bien, Milord, d'envoyer par le premier ordinaire le livre des Communes Prières traduit en François, afin que je le presente à Monsieur. J'en ai vu d'imprimez à Garnezey. Le C. Louis m'a prié tres instamment de supplier sa Majesté de trouver bon que Hawkins le serve sous main avec certains Vaisseaux. S'il plaît à sa Majesté de lui faire cette faveur, il espere qu'elle n'aura pas sujet d'y songer à l'avance. La lettre paroîtra quand l'occasion s'en presentera, & il peut rendre service en cela à sa Majesté. Monsieur Cavalcanti est ici un fort bon instrument pour l'affaire dont est question. Il y va de bonne foi & prudemment. Il est digne de la confiance que sa Majesté a en lui, & son secours ne m'a jamais manqué. C'est assez vous fatiguer, Milord. Je demeure bien humblement &c. A Vernon le 25. de Mai 1571.

Fr. Walsingham.

LETTRE

L E T T R E L X X X I.

Au même.

MILORD, je vous prie d'informer Sa Majesté, que la Reine Mere m'envoya ^{1571.} dernièrement ce Mémoire que je vous envoie ci-inclus, & me pria de faire en sorte qu'on rendit bonne justice sur cela. Le Mémoire est imparfait en ce qu'il ne fait aucune mention de la personne & du lieu, mais il dit, que Monsieur de la Mothe peut vous instruire amplement de toutes les circonstances de l'affaire. On m'a fait ici depuis peu bonne justice pour une pareille affaire : ainsi, Milord, je vous prie d'avoir soin qu'on fasse la même chose de delà. Elle m'a chargé aussi de faire sçavoir à Sa Majesté que touchant ce qu'on lui a dit que l'Ambassadeur d'Ecosse négocioit ici quelque chose contre l'Irlande avec elle & avec Monsieur, elle declare pour sa justification qu'on ne leur a jamais proposé rien de pareil. Et comme on a rapporté à Sa Majesté que cela étoit la cause pourquoi l'Ambassadeur d'Ecosse n'avoit point obtenu le passeport qu'il demanda dernièrement, pour faire voir que ce bruit est faux, elle a résolu de lui donner le passeport demandé, & permission pour l'amour d'elle de passer & de repasser. Elle m'a chargé de plus d'avertir Sa Majesté, que le Ministre Ecossois l'a assurée, que ce n'étoit point pour aucune mauvaise intention qu'il vouloit se rendre auprès de la Reine sa Maîtresse, mais que son principal dessein en cela étoit de l'entretenir de certaines choses qui le regardent en particulier; & que s'il mentoit en cela il y gagneroit peu au prix de ce qu'il avoit à présent en France. J'ai donné un passeport depuis peu à certains Ecossois, & ai dit que j'avois ordre de le faire. J'en ai usé de cette manière parce que je vois qu'il n'y a aucun sujet de craindre, la France étant aussi bien intentionnée pour nous qu'elle l'est. La Flandre commence de l'heure qu'il est de se tenir sur ses gardes, &c. A Nantes le 26. de Mai 1571.

Fr. Walsingham.

L E T T R E L X X X I I.

Au Chevalier Fr. Walsingham, Ambassadeur de Sa Majesté à la Cour de France.

MONSIEUR, vous m'excuserez s'il vous plaît si je suis si long-tems à vous répondre. Il ne dépend pas de moi de faire prendre des résolutions qui me donnent sujet d'écrire. Comme je suis contraint de prendre patience, il faut s'il vous plaît que vous fassiez la même chose de votre côté dans l'espérance

1571. que *Deus dabit meliora, Dieu accommodera les choses.* Je renvoye donc maintenant le porteur. J'avois crû & j'esperois de vous envoyer en même tems la grande réponse, & de vous donner quelque lumiere sur l'affaire. L'Ambassadeur de France ayant reçu ses dernières réponses qui quadrent avec vos lettres, a pressé Sa Majesté de donner de sa part le reste des Articles, mais il n'y a pas eu moyen de l'y résoudre, prétendant qu'elle ne peut le faire qu'on n'ait répondu positivement à l'article de la Religion. L'Ambassadeur en a été si fort touché, que dans une conférence que j'ai eue avec lui je l'ai trouvé desesperant de la chose, & tout en colere. Mais après lui avoir un peu parlé il s'est apaisé dans l'esperance que revenant à la charge on pourra persuader Sa Majesté de produire le reste de ses articles. Après bien des peines on a enfin porté Sa Majesté à consentir qu'on dresserait les articles & qu'on les produiroit puisque le Roi & son Ambassadeur les demandoient avec tant d'empressement; pretexte que Sa Majesté a crû propre à bien sauver son honneur. J'ai eu ordre d'en donner avis à l'Ambassadeur, & en même tems de dresser les articles, qui je croi étoient tout dressés. Mais avant que d'avoir pû les finir j'ai eu ordre de demander pour conclusion la restitution de Calais; proposition si mal propre à faire réussir le mariage, que je croi fermement que cela gênera tout: ainsi je regardois toujours les choses comme desesperées; mais vôtre sçavoir faire y a remedié. Je souhaitois que Sa Majesté fit voir les articles à Milord Marquis, aux Comtes de Suffolk & de Leicester; ils les ont vûs, & ont conseillé fort sagement de s'épargner la peine de demander Calais, & ont fait en general ce qu'ils ont pû pour avancer le mariage, la chose du monde qu'ils croient la plus necessaire dans la conjoncture presente. Ce qui nous fait croire que Sa Majesté y donne à present tout de bon, est, qu'hier l'après-midi que Milord de Leicester & moi ayant delivré à l'Ambassadeur Copie des Articles, elle ne parut pas le desapprouver quand on le lui dit. Je ne sçai ce qu'il fera aujourd'hui; mais je fais bien que les articles sont raisonnables. Voilà tout ce qui s'est passé. Je compte que Mercredi je vous enverrai Harcourt.

Du Pin arriva hier avec des lettres du Roi, de la Reine Mere, & de Monsieur pour Milord de Leicester. Ces lettres avanceront beaucoup l'affaire, & il est raisonnable que Milord de Leicester soit assuré de la faveur & de delà & de ici, parce qu'autrement ceux qui n'approuvent pas le mariage pourroient se défier de lui. Je suis pourtant seur qu'il agit à present tout de bon auprès de Sa Majesté pour faciliter le mariage. Vous ferez bien de lui apprendre la bonne opinion qu'on a de lui pour cela. Les choses ne vont pas bien pour nous en Ecosse. Le parti de la Reine s'est emparé d'Edinbourg par le moyen de Granges, & le Roi est obligé de se renfermer dans Sterling. Les deux partis sont en armes, & ils se sont tenus jusqu'ici sur la défensive. Le parti de la Reine a reçu de l'argent & des munitions de France. L'Evêque de Rossé est toujours en arret, & il merite de l'être. La Reine n'approuve pas que l'Evêque de Glasgow vienne dans le Royaume. Le Docteur Story fut executé Vendredi à Tyborn. Il ne voulut jamais prêter serment de fidélité à Sa Majesté, & protesta qu'il mouroit Sujet du Roi d'Espagne. Il fut jugé Mardi devant la Cour du Banc du Roi, où il ne voulut pas répondre à l'accusation à lui intentée, disant qu'il n'étoit pas Sujet de l'Etat. Sur cela il fut condamné sans autre examen comme atteint & convaincu du crime contenu dans l'information. Ce

Ce qu'on a publié en Espagne du dereglement & de l'incapacité de Stewkley a renverlé ses intrigues en ce pays-là. Huggins est arrivé. Menagez vôtre fanté. De Westminster le 5. de Juin 1571.

G. Burleigh.

Je vous envoie une Note de nos derniers Actes du Parlement.

L E T T R E L X X X I I I .

A Monsieur Fr. Walsingham Ecuyer, Ambassadeur de Sa Majesté en France.

MONSIEUR, j'ai reçu vos lettres par ce porteur qui m'en a aussi apporté de la part du Roi, de la Reine Mere, & de Monsieur, qui à ce que je vois, ont conçu bonne opinion de mon zèle à avancer le mariage de Sa Majesté & de Monsieur. J'ai jugé à propos de renvoyer le porteur qui a souhaité d'être promptement dépêché. Je lui ai dit en quel état est l'affaire, qui n'est accrochée que sur le point de la Religion, sur lequel Sa Majesté ne veut aucunement se relâcher. Tous les autres articles sont raisonnables, & Sa Majesté a fait voir ses demandes à l'Ambassadeur, & vous les a envoyées, & je compte qu'elles vous parviendront avant celle ci. Pour l'autre point qui regarde la Religion, s'il m'étoit permis de leur donner un Conseil, mon avis seroit de n'en parler ni près ni loin, car Sa Majesté reviendra plutôt d'elle-même en faveur d'un Prince qui fera son Espoux, qu'elle ne fera par aucun Contrat ou declaration, & n'ayant plus cette raison à alleguer pour l'empêcher de poursuivre, j'espere que tout ira bien. Pour moi qui regarde à la seureté de Sa Majesté, & qui espere que ce sera un bien pour la Religion en general, je le souhaite de tout mon cœur, & je fais de mon mieux pour faire réussir la chose suivant vôtre avis dont je vous remercie, bien aise de voir que vous entriez dans cette consideration. Le porteur vous informera plus amplement de mes intentions pour vous. Je le regarde comme un honnête homme auquel on doit prendre d'autant plus de confiance, qu'il est devoüé à Sa Majesté & à la cause de la Religion. Je me recommande à vous de tout mon cœur. Adieu. En hâte ce 7. de Juin 1571.

R. Leicester.

L E T T R E LXXXIV.

*A nôtre fidèle & bien aimé François Walsingham, nôtre Ambassadeur
resident à la Cour de nôtre bon Frere le Roi de France.*

E L I S A B E T H R.

1571. **F**idèle & bien aimé Salut. Quoique nous ayons jugé à propos jusqu'ici de n'envoyer aucuns articles de nôtre part, que le Roi ne se fût positivement expliqué sur la réponse que nous avons déjà faite aux articles qui nous ont été envoyez par Cavalcanti, & principalement sur l'article qui concerne la Religion; cependant voyant par vos lettres & par les sollicitations continuelles du Ministre de France qui reside en cette Cour, avec combien d'empressement le Roi souhaite de voir nos demandes pour ensuite quand il les aura, s'expliquer sur nôtre précédente réponse, nous voulons bien les envoyer à present malgré la resolution contraire que nous avons prise. Vous les recevrez donc ici par articles. Vous en donnerez avis au Roi & à la Reine Mere, & leur ferez entendre que sans les pressantes sollicitations de l'Ambassadeur nous nous serions abstenuës de le faire, parce que nous croyons qu'on peut en quelque maniere expliquer à nôtre desavantage, qu'avant que de sçavoir quelle satisfaction le Roi nous donnera sur le fait de la Religion, qui est le principal, nous continuyions à traiter avec lui pour le reste, dans une incertitude extrême de ce qu'il y a à esperer sur le point capital. Vous direz donc pour les contenter, que non seulement nous avons ordonné au Comte de Leicester & au Lord Burleigh, les seuls de nôtre Conseil dont nous nous soyons servies en cela, de communiquer nos demandes par articles à l'Ambassadeur de France; mais que nous vous les avons envoyées par écrit pour les leur presenter, nous étant réglées pour la plûpart des choses sur ce qui fut accordé par nôtre sœur la Reine Marie d'heureuse memoire, comme il est aisé de le voir par le Traité de mariage entre le Roi Philippe & elle. Vous direz de plus que ces articles n'ont été que brievement & sommairement dressez par nos Conseillers ci-dessus nommez, qui ne sont pas instruits des Loix requises en pareil cas; de sorte que si l'on y acquiesce nous nous reservons le pouvoir de les faire étendre & donner forme de Loi par tels autres de nos Conseillers à qui l'experience a donné plus de capacité pour cela. Au reste nous delivrons ces demandes pour être examinées conjointement avec les articles de la premiere réponse par nous faite aux demandes qui ont été apportées de leur part par Cavalcanti.

L'Ambassadeur de France nous fait sentir, que certaines clauses que nous avons consenti qui fussent ajoûtées à quelques-uns des premiers articles, n'étoient pas contenues dans l'écrit que vous avez produit de delà. Dans l'incertitude où nous sommes que le Copiste n'ait obmis de delà les mêmes clauses, nous vous en envoyons pour plus grande seureté une nouvelle Copie que vous produirez suivant les

occasions. Si ces clauses ont été oubliées en premier lieu, c'est une omission qui doit être mise sur le compte du Copiste. 1571.

Si le Roi ou quelqu'autre vous demandent avec empressement de quelle maniere nous en usons avec la Reine d'Ecosse, comme par exemple de ne trouver pas mauvais que l'Evêque de Rossé soit en arrê, ou pourquoi nous ne faisons pas juger son affaire; vous direz sur le premier chef, que les démarches qui ont été faites par cet Evêque sont si dangereuses pour nous & pour nos Etats, que nous ne croyons pas qu'il y ait de Prince qui pût souffrir la même chose sans se vanger severement. En effet nous sçavons qu'il a encouragé les Chefs des rebelles à s'engager dans la rebellion du Nord. Il n'a pû defavonêr sur l'accusation qui lui en a été faite, qu'avant que de se soulever ils ne lui ayent envoyé secretement demander son secours. Nous voulûmes bien oublier le passé dans l'esperance qu'à l'avenir il ne sortiroit plus de son caractère, qu'il se contenteroit d'agir en qualité d'Agent ou de Ministre de la Reine d'Ecosse, qu'il ne se mêleroit plus de nos affaires comme il avoit fait, & ne troubleroit plus nôtre Etat; cependant peu de mois après, c'est-à-dire l'Été dernier, il rentra secretement dans des cabales avec quelques-uns de nos Gentilshommes. Ne pouvant le souffrir nous lui ôtâmes la liberté pendant quelque tems jusques à ce qu'il eût promis de ne retomber jamais dans la même faute. Contre sa parole il est entré tout de nouveau dans la même cabale, & a tâché par ses Lettres & par ses Emissaires d'exciter secretement de nouveaux troubles dans nôtre Royaume, & dans cette vûe il a negocié par le moyen de ses Emissaires avec certains fugitifs & rebelles qui se sont retirez dans les Pays-Bas Espagnols, comme aussi avec le Duc d'Albe, & a poussé sa pointe en deputant & au Pape & au Roi d'Espagne. Nous avons des preuves completes de toutes ces démarches, & en certains chefs nous avons sa propre confession qui prouve manifestement qu'il est coupable.

Vous priez donc le Roi ou sa Mere, s'ils vous en parlent, d'expliquer favorablement ce que nous faisons, & de considerer que nous ne pouvons souffrir des démarches qui peuvent exposer, ou du moins troubler nôtre Royaume. Pour cet effet si l'on demande pourquoi nous refusons un passeport à l'Evêque de Glascow, vous direz que c'est sur le même fondement, car nous connoissons l'homme, & nous sçavons sur tout qu'il ne vient pas ici pour mettre la paix entre la Reine sa Maîtreſſe & nous, puisque nous sçavons qu'il a plûtôt tâché par le passé à perpetuer la discorde, qu'à maintenir l'union & la paix. Et pour ce qui est de nôtre intention pour la Reine d'Ecosse, quoique l'Evêque de Rossé son Ministre ait meritê tout autre chose, nous continuons dans la resolution que nous avons formée d'examiner & de regler son affaire, & nous n'attendons pour cela que l'arrivée des Seigneurs qui viennent d'Ecosse & de la part de la Reine, & de la part du Roi son fils, & qui n'ont été retardez que parce que depuis peu on en est venu aux armes de part & d'autre. De là vient que nous avons envoyé tout de nouveau en Ecosse un Exprés aux parties que nous blâmons à bon escient, mais chacun s'accuse & prétend que les reproches que l'un fait à l'autre compose son apologie; cependant ils consentent enfin de reprendre la negociation, & ofrent d'envoyer ici leurs Commissaires. Ce jourd'hui même nous leur avons répondu que nous étions bien contentes de les entendre,

1571. tendre, & avons exhorté les uns & les autres à mettre bas les armes; ce que nous ne doutons pas qu'ils ne fassent; & cela étant nous comptons que l'affaire sera bientôt heureusement terminée, car tel est nôtre desir & tout le but que nous nous proposons; & nos actions feront voir que ce que nous disons est la vérité même.

Nous avons trouvé bon de vous informer de tout cela, afin que vous puissiez mieux répondre en cas qu'on vous en parle. Donnè à Oisterley le 8. de Juin 1571. le treizième de nôtre Regne.

L E T T R E LXXXV.

Au Chevalier François Walsingham Ambassadeur de Sa Majesté à la Cour de France.

MONSIEUR, je vous promis par ma dernière dont vôtre Italien fut le porteur, de vous envoyer bien-tôt Harcourt, je m'aquitte aujourd'hui de ma parole. Vous verrez par la dépêche de Sa Majesté ce que vous devez faire. Dieu veuille que le tout réussisse heureusement. Pour moi je n'ai que de bonnes intentions pour sa gloire, & pour la feureté de la Reine ma Souveraine, aussi-bien que de ma Patrie; & si je dissimule en-cela je souhaite qu'à mesure que j'écris le puissant Seigneur des Armées me fasse sentir les effets de son indignation. J'ai de la joie, & la chose le merite, que Sa Majesté continuë à être ferme sur le fait de la Religion. La raison pourquoi elle le fait est, à ce que je croi, qu'elle pense qu'ils se rendront pourvû qu'elle soit ferme. Sçavoir si l'évenement fera voir qu'elle pense juste, ou si elle a été bien informée, ce qui n'est pas trop certain, vous avez comme les autres la voye de la conjecture. J'apprens de quelques autres que du Pin est de cet avis. Il ne m'a pas dit cela, & ne m'a rien répondu de tel, quoique je l'aye directement questionné là-dessus: mais il m'a bien dit que Monsieur se contentera qu'on ne décide rien sur le fait de la Religion. Je vous prie de garder ceci comme un secret, car il y a des gens qui pourroient s'y tromper. Je vous envoie le Livre des Communes Prières en François que j'ai eu bien de la peine à recouvrer, comme le porteur pourra vous dire. Je crains qu'on n'ait mal entendu les premiers Articles puisque l'Ambassadeur dit qu'il y manquoit quelques clauses. J'ai revû mes copies, & trouvé que tout y est, c'est-à-dire, que l'une est sans ces clauses ajoutées, & qu'elles sont dans l'autre, dont je vous envoie copie. J'ai fixé quarante mille Ecus à l'Ambassadeur pour le Douaire de Sa Majesté; mais elle se contente de trente mille comme la Reine Marie qui n'eut que trois mille livres Flamandes à quarante Gros la livre, qui reviennent à trente mille Ecus monnoie de France. Depuis que l'Ambassadeur a reçu cette réponse il a écrit pour me faire avoir une réponse positive sur ce que Monsieur doit avoir; & quoiqu'il n'en soit pas parlé dans les premières réponses où il falloit proprement s'expliquer là-dessus, je croi cependant que cela ira au moins

au Doüaire que les Epouses des Rois d'Angleterre ont eu, qui font dix mille Marques, ou vingt mille Nobles. Je suis las, il faut finir. Les affaires d'Ecosse qui est à present en armes nous donnent de l'occupation. Il y a à craindre pour nous aussi bien que pour l'Irlande qui n'est en trouble que faute d'argent. D'Osterley où Sa Majesté s'est retirée pour aujourd'hui & pour demain, le septième de Juin 1571.

L E T T R E L X X X V I .

A Milord de Burleigh.

MILORD, Je vous supplie de dire à Sa Majesté, que le 19. de ce mois ayant eu audience du Roi je lui presentai les Articles de Sa Majesté, & lui parlai en les presentant suivant les instructions que j'en avois reçues. Le Roi me dit qu'il ne pouvoit prendre qu'en bonne part la franchise & la rondeur avec laquelle Sa Majesté en usoit, & qu'aussi lui étoit-il fort obligé. Il me chargea de l'asseurer qu'il en agiroit à son égard avec la même franchise & la même bonne foi. Pour ce qui est de sa réponse aux demandes, il me dit qu'il en parleroit à son Conseil, & que dans un jour ou deux il me rappelleroit pour m'informer de sa resolution. Il m'envoya querir le vingtième, & me dit, qu'ayant conféré avec son Conseil il avoit relolu d'envoyer incessamment un Gentilhomme de sa chambre nommé de l'Archant, Capitaine des Gardes de son Frere, pour remercier Sa Majesté d'en avoir usé avec lui avec tant de franchise & de sincerité, & m'a chargé de l'asseurer qu'il n'oublieroit jamais un procedé si honnête. J'ai eu ordre de lui faire sçavoir de plus, qu'il a fait choix du Maréchal de Montmorenci & de Monsieur de Foix qui doivent passer en Angleterre pleinement instruits de ses intentions au sujet des Articles proposez de part & d'autre, & qu'ainsi il seroit bien aise de sçavoir quand il plairoit à Sa Majesté que ces Messieurs se rendissent en Angleterre pour traiter sur cela. Après que j'eus pris congé du Roi, la Reine Mere me fit appeller, & me dit, que depuis peu certaines gens avoient tâché de persuader au Roi son fils que Sa Majesté ne songeoit à rien moins qu'à continuer le Traité de ce mariage, & qu'on avoit employé plusieurs raisons pour lui persuader la même chose. Cependant elle m'asseura, qu'ils ont tous sur de bons fondemens si bonne opinion de la sincerité de Sa Majesté qui en avoit usé avec tant d'honnêteté, que tous ces bruits & toutes ces menées n'avoient pas été capables de rien diminuer des sentimens avantageux qu'ils avoient d'elle. Elle m'asseura en même tems que cela venoit de gens qui auroient pû aisément leur faire donner dans le panneau, si la sincerité & la droiture de Sa Majesté ne les asseuroient du contraire. Je lui dis que si elle ou le Roi avoient d'autres sentimens de Sa Majesté, ils lui seroient beaucoup d'injustice, & lui donneroient juste sujet de croire, qu'ils répondoient mal à sa sincerité. Voilà ce que j'ai fait. Je demeure bien humblement &c. A le vingtième de Juin 1571.

Fr. Walsingham.

L E T T R E LXXXVII.

Au Chevalier Fr. Walsingham Ambassadeur de Sa Majesté à la Cour de France.

1571. **M**ONSIEUR, je vous ai écrit depuis peu par Du Pin, & je croi que la réponse de Sa Majesté, & les Articles qu'elle juge à propos de demander vous seront plutôt parvenus que ma Lettre. Elle demeure toujours ferme sur l'article de la Religion, & autant que j'en puis juger elle aura de la peine à se relâcher que jusqu'où vous sçavez ; mais ce point lui étant accordé, je ne croi pas que le reste soit bien difficile. Il est certain que si Monsieur rend Sa Majesté maîtresse de tout, il en obtiendra plus par cette voye-là qu'il ne souhaite, & plus qu'il n'est raisonnable, ou du moins convenable d'être publiquement contracté par eux. Car comme d'un côté on peut avoir une chose qu'on doit au reste supporter pour un tems dans l'esperance de mieux, de même cela découragera d'un autre ceux qui ne sont que trop hautains, & qu'il est tres à propos de tenir dans la soumission pour la secreté des uns & des autres. Ce n'est seulement qu'à ces égards ici que la chose est à souhaiter : premierement pour le bien general de la Religion, & en second lieu pour le repos de nôtre état present. C'est aussi pour ces deux raisons que je prie Dieu de vouloir la faire réussir ; & je ne vois pas grand sujet d'en douter si l'on passe de delà le point de la Religion. L'Ambassadeur qui reside en cette Cour y va de bon pied & en use fort honnêtement, & il est certain qu'il rend de bons offices à leurs Majestez. Je vois par vos Lettres que j'ai sujet de le remercier de l'affection particuliere qu'il a pour moi. Tout ce que je puis faire ici c'est de l'en remercier. Faites-moi la faveur, je vous prie, si l'occasion s'en presente, de faire connoître au Roi que son Ambassadeur m'a asseuré que Sa Majesté prend en bonne part le zèle avec lequel je tâche de cultiver & d'augmenter la bonne amitié entre nôtre bonne Souveraine & lui, & que cela m'encourage beaucoup à y travailler de plus en plus autant que ce que je dois à Sa Majesté peut me le permettre. Voilà pour le present tout ce que j'ai à vous écrire. Adieu, je suis pressé. Ce 9. de Juin 1571.

R. Leicester.

L E T T R E LXXXVIII.

A Milord de Burleigh.

MILORD, le 21 6 2 7 4 9 n 6 n u m'a montré les Lettres de Sa Majesté en datte du septième de ce mois ——— d'avertir A. que leur ——— de

de grande importance à communiquer ——— il cherche avec l'Angleterre, c'est pourquoi ——— il travaille de bonne foi à avancer l'affaire, mais il faut avertir A. qu'on forme le dessein d'enlever à petit bruit la Reine d'Ecosse, à quoi ——— il doit avoir égard. Autant que je puis le sçavoir ——— cela vient de [54] qui l'a dit à son Maître. Il ne l'a pas encore communiqué à A. parce qu'il est absent il y a environ dix jours. Le bruit a couru ici, & on le regardoit comme une verité tres-certaine, que la Reine d'Ecosse s'étoit sauvée en Flandres. De ces bruits communs se sont ensuivis des efets fâcheux. Vous aurez la bonté Milord, d'avertir sa Majesté d'y avoir l'œil. Le Roi est encore à Paris; ce qui incommode plusieurs de mes semblables, & principalement les Espagnols. Il survient tous les jours de nouveaux sujets de troubles entre ces deux Puissances. L'Espagne paroît faire fort peu de cas du Roi, qui souhaite avec passion de s'en vanger, & il ne lui manque que de l'argent pour se declarer. Le 25. de Juin 1571.

Fr. Walsingham.

L E T T R E L X X X I X.

A nôtre fidèle & bien aime François Walsingham Ecuyer, nôtre Ambassadeur auprès de nôtre bon Frere le Roi de France.

E L I S A B E T H R.

Fidèle & bien aimé Salut. Comme l'Ambassadeur de France resident ici, conjointement avec Monsieur de l'Archant Capitaine des Gardes de Monsieur le Duc d'Anjou, nous ont demandé nôtre consentement, afin que le Maréchal de Montmorenci & autres nommez de la part du Roi de France, puissent venir ici pour traiter, disent-ils, & conclure l'affaire proposée entre nous & Monsieur, nous jugeons necessaire de vous communiquer au long ce qui s'est passé sur cela. Nous avons ordonné au Lord de Burleigh de le mettre par écrit, afin que d'un côté vous soyez informé des choses, & que vous soyez de l'autre mieux en état de traiter, tant avec le Roi, qu'avec tous autres qui auront commission de traiter avec vous. Dans tout nôtre procedé à leur égard vous verrez que nous n'avons en façon quelconque accordé à Monsieur le libre exercice de la Religion Romaine, ni n'avons aucun peuchant à le faire: Cependant pour le bien de nôtre Royaume plutôt que par aucune inclination particuliere que nous ayons au mariage, nous avons crû que celui-ci nous convenoit pourvû qu'on pût lever la difficulté de la Religion. Vous verrez par la fin de la conference que les Ambassadeurs ont euë avec le Comte de Leicester & le Lord de Burleigh, que sur la declaration qui leur a été faite que s'ils demandoient pour Monsieur le libre exercice de sa Religion, cela leur seroit refusé, qu'ils ont paru se rendre, & ont demandé si l'on ne pourroit pas passer sous silence cet article, & n'en parler ni prés ni loin? Nous ne souhaitons pas que vous touchiez cela ni au Roi ni à personne à moins qu'on ne vous en parle. Mais en ce cas vous pouvez bien di-

1571. re, que si l'on veut ne le pas demander, il n'y aura point de difficulté pour le reste du Traité; & que s'ils croient mettre à couvert en cela l'honneur de Monsieur, on ne le lui refuse point, car par cela même le nôtre sera hors d'atteinte en ce que nous n'aurons point donné nôtre consentement à la chose: Et Monsieur ne prétendra autre chose en cela, sinon que comme cela n'aura pas été un article du Traité avant le mariage, aussi s'abstiendra-t-il d'en user après le mariage. En ce cas vous pouvez faire semblant de consentir. Autrement vous pouvez dire sans détour, ou à Monsieur même, ou à tous ceux qui l'approchent, & en qui vous pouvez prendre confiance, que non seulement on nous fera plaisir de n'en point parler dans le Traité, mais aussi de ne point s'en servir. Et nous voulons que vous disiez cela franchement quand vous verrez qu'il sera nécessaire; car nous n'estimons pas que ce soit agir rondement de le passer sous silence dans le Traité, & de demeurer dans le doute si l'on n'en usera point au pied de la lettre, & si ce ne sera point un nouveau sujet de dispute entre lui & nous, danger auquel il n'est pas à propos de s'exposer faute de s'expliquer rondement. Ici inclus est le Sommaire de la conférence dont il est ci-dessus parlé, au moyen de quoi vous serez pleinement informé. Et comme l'Archant a demandé un passeport pour le Maréchal de Montmorenci, pour Monsieur de Foix, & pour Monsieur de Chiverny, nous avons eu pensée de vous l'envoyer, afin que si l'on vouloit les faire passer de deçà, vous pussiez le délivrer; mais nous avons songé depuis qu'il étoit mieux d'attendre que le Roi vous eût répondu. Donné sous nôtre sceau à Hampton-court le 9. de Juillet 1571. le 13. de nôtre Regne.

Sommaire des réponses faites par sa Majesté aux demandes de l'Ambassadeur de France & de Monsieur l'Archant.

ILs ont commencé par remercier sa Majesté de la part du Roi de France, de la Reine Mere, & de Monsieur, de la sincérité & de la droiture avec laquelle elle avoit agi jusqu'ici. Ensuite ils ont dit, qu'après avoir examiné les réponses faites par sa Majesté aux premières demandes, & les derniers Articles délivrés par son Ambassadeur, qui contiennent les choses qu'elle avoit de sa part à demander, ce que sa Majesté a fait aux pressantes sollicitations du Roi, le Roi leur Maître, & la Reine sa Mere avoient jugé à propos d'envoyer notifier par ce Gentilhomme qu'ils étoient dans le dessein de continuer la négociation, & de finir l'affaire, & que partant ils étoient résolus d'envoyer en Ambassade des personnes illustres & sages, c'est à dire le Maréchal de Montmorenci, Monsieur de Foix, & Monsieur de Chiverny, Chancelier de Monsieur, pour traiter & conclure l'affaire, si sa Majesté le jugeoit ainsi à propos, & vouloit leur accorder un passeport; Que tout étoit prêt pour leur départ, & qu'ils se mettoient en chemin dès que Monsieur de l'Archant seroit de retour.

Sa Majesté répondit à cela.

Quelle remercioit aussi le Roi & la Reine de l'amitié qu'ils lui avoient témoignée en suivant l'affaire avec tant de zèle; & que pour sa sincérité à leur égard, elle ne

ne doutoit pas que ses actions n'en fussent toujours de bonnes preuves. Mais que pour l'affaire de Monsieur & d'elle, elle ne la croyoit pas assez avancée, autant qu'elle en pouvoit juger par leurs discours, pour envoyer des Ambassadeurs pour la finir & conclure, n'ayant appris que depuis peu les difficultez survenues au sujet de la premiere réponse au sujet de la Religion, & ne sachant pas encore si le Roi avoit accepté ses premières demandes, avouant qu'elle ne croyoit pas qu'on pût rejeter ses derniers articles, attendu qu'ils ne contenoient rien que ce qui avoit déjà été accordé par le Roi Philippe à la Reine Marie sa Sœur. Ainsi sa Majesté conclut qu'à moins que le Roi ne voulût declarer que son desir & celui de son Frere étoit conforme à la declaration que sa Majesté avoit déjà faite sur le fait de la Religion, c'est à dire qu'elle ne pouvoit accorder à Monsieur le libre exercice de la Religion Romaine en rien qui fût contraire à ses loix, elle ne voyoit que peine perdue pour tous les Ambassadeurs qui viendroient.

Pour répondre à cela l'Ambassadeur & l'Archant firent un long discours, & dirent que le Roi, le Reine Mere, & Monsieur ne souhaitant rien tant que la gloire de sa Majesté, & le bien de son Etat, ils esperoient pareillement que sa Majesté auroit égard à la gloire & au rang de Monsieur, & feroit en sorte qu'il ne fût pas regardé dans le monde comme un Prince sans Religion, comme il le seroit necessairement s'il vivoit ici sans l'exercice de sa Religion: Que cependant son dessein n'étoit pas de se servir de cette liberté de maniere que sa Majesté pût s'en scandaliser le moins du monde, ou que cela pût troubler le repos de son Royaume. Ils alleguerent plusieurs raisons pour obliger sa Majesté de se rendre à leur desir. Mais elle persista dans sa premiere resolution, & dit qu'elle ne pouvoit en conscience, ni par rapport à la Politique accorder à Monsieur la liberté qu'il demandoit. Elle ajouta que son dessein n'étoit pas que Monsieur fût contraint de vivre ici sans exercice de Religion, puisque si l'on consideroit la forme de la Religion en Angleterre telle qu'elle est établie par les loix du Royaume; ce qui se pouvoit faire aisément attendu que la Liturgie en étoit publique, & traduite en Latin & en François, on trouveroit qu'elle n'a rien qui soit contraire à la Religion Romaine *, toute la difference consistant en ce que la Liturgie Anglicane est traduite de Latin en Anglois, & en quelques autres choses qui ont été retranchées pour de bonnes raisons, & qui ne se pratiquent pas dans l'Eglise Anglicane; de sorte que quiconque pratiquera la Religion Anglicane ne pourra pas être regardé comme un homme sans Religion, ni comme un homme faisant quelque chose qui repugne à la Religion Romaine.

Après plusieurs autres discours de la même longueur & tendans à la même fin, ils prirent congé de sa Majesté, & finirent leur premiere audience. Quelque tems après ils prièrent sa Majesté de vouloir leur donner une réponse plus favorable; mais ils eurent pour réponse qu'elle trouvoit sa resolution si raisonnable, que bien loin de croire qu'ils deussent avoir ordre de la combattre, elle auroit crû plutôt qu'ils auroient dû avoir pouvoir d'y acquiescer. Et comme sa Majesté apprit que le Roi de

Q 3

France

* Elle parloit sans doute des ceremonies que les Reformateurs ont laissées telles qu'ils les ont trouvées; car pour les dogmes ils ne sont assurément pas les mêmes.

1571. France avoit conclu cette affaire avec tous les membres de son Conseil, & qu'il l'avoit publiée en nommant des Ambassadeurs, ne l'ayant communiquée jusqu'ici de sa part qu'à deux de ses Conseillers, le Roi de France l'ayant priée de tenir la chose secrète, elle ordonna que toute la negotiation fût exposée à son Conseil depuis un bout jusqu'à l'autre; & cela ayant été fait, le Conseil approuva fort la chose, & tout le monde sollicita fortement sa Majesté d'en user de maniere avec Monsieur le Duc d'Anjou, qu'il pût se résoudre à passer l'article de la Religion, ou du moins de n'avoir pas l'exercice d'une Religion contraire à la sienne. Après cela l'Ambassadeur & l'Archant eurent encore audience de sa Majesté le Vendredi, & repetans leurs premieres raisons ils la prierent de leur dire si le Maréchal de Montmorenci ne passeroit point de deça avec la qualité d'Ambassadeur ainsi qu'on lui avoit déjà notifié que c'étoit le dessein du Roi. Le Sommaire de la réponse de sa Majesté fut, que comme elle faisoit beaucoup de cas de l'amitié du Roi, & qu'elle desiroit de la conserver par de bons offices mutuels, aussi étoit-elle fort soigneuse de n'accorder rien qu'elle crût pouvoir la diminuer le moins du monde, en lui donnant quelque sujet ou quelque prétexte de mécontentement; & qu'ainsi elle souhaitoit que le Roi fit reflexion à la chose, & pesât la difficulté sur le fait de la Religion avant que d'envoyer son Ambassade; d'autant mieux qu'elle sentoit bien qu'elle ne pouvoit pas changer d'avis en cela, & ne croyoit pas que tout ce qu'on pourroit lui dire pût l'obliger à se relâcher; & qu'encore que dans la plupart des choses on pût difficilement répondre de l'avenir, c'étoit néanmoins pour l'heure le parti qu'elle avoit pris: Que si le Roi espéroit que son Ambassadeur la feroit changer de sentiment, & qu'il n'en pût venir à bout, l'affaire se romproit, & le Roi de France n'en seroit pas content, quoique de son côté elle ne lui eût donné aucun sujet de mécontentement; & que partant sa Majesté les prioit de faire en sorte que le Roi prît sa réponse en aussi bonne part qu'elle la donnoit, protestant avec sincerité qu'elle n'avoit en vûe que d'entretenir inviolablement une amitié qui avoit si bien commencé. L'Ambassadeur l'ayant encore instamment suppliée de leur donner une réponse plus satisfaisante, parce que si elle en demouroit là le Roi & son Frere auroient sujet de douter des intentions de sa Majesté pour le principal, elle répondit qu'au pied de la lettre l'article de la Religion faisoit toute la difficulté, & que si le Roi & son Frere vouloient le passer, elle ne voyoit rien pour le reste qui ne pût s'ajuster par un raisonnable Traité; ce que je vous declare, dit-elle, d'autant plus volontiers, que le Roi pourroit ne pas croire que si lui & son Frere passoient l'article de la Religion, son dessein étoit de ne faire aucune difficulté pour le reste, & cela d'autant mieux qu'elle s'en étoit expliquée nettement par deux differens écrits, dont l'un étoit une réponse aux demandes du Roi, & l'autre contenoit les demandes accordées en pareil cas entre le Roi Philippe & la Reine Marie. Ainsi elle conclud qu'elle devoit remettre l'envoi des Ambassadeurs à la prudence du Roi.

Après cela ils se retirerent incertains, comme il parut par leurs paroles, de l'essentiel de la chose: Aussi demanderent-ils le lendemain une conférence avec le Comte de Leicester & le Lord de Burleigh, afin de dire ce qu'ils pensoient de la réponse de sa Majesté. Ils l'eurent comme ils l'avoient demandée. Ils fi-

rent

rent de nouvelles instances pour avoir une réponse raisonnable, & représenterent qu'encore que la Reine ne voulût pas à présent acquiescer à leur demande, cependant si l'Ambassadeur venoit, il y auroit peut-être quelque remede, & la chose pourroit se faire de maniere, que Monsieur ne seroit pas blâmé dans le monde, & regardé comme un excommunié entre les autres Princes pour n'avoir pas l'usage de sa Religion, ni Sa Majesté n'en seroit aucunement scandalisée, ni son Etat troublé le moins du monde, Monsieur étant fortement resolu dès qu'il mettroit le pied dans le Royaume de ne donner aucun scandale au moindre des Sujets de Sa Majesté; & plusieurs autres choses qui tendoient à persuader, que Monsieur professeroit sa Religion, ou s'en abstiendrait en tems & lieu de maniere, que personne n'auroit sujet de s'en formaliser.

Ils eurent pour réponse, que Sa Majesté ne pouvoit pas répondre autre chose, & qu'ils pouvoient connoître la sincerité de sa conduite par la franchise avec laquelle elle les informoit de ses intentions. On leur rappella plusieurs raisons pour appuyer sa resolution. La premiere fut la conscience; ensuite le desir qu'elle avoit de maintenir le repos de son Royaume, On leur representa qu'en accordant à son Epoux dans une chose de cette importance le pouvoir de violer ses Loix, elle alieneroit necessairement l'esprit & le cœur de ses bons Sujets qui étoient de sa Religion, & endurceroit les autres qui n'obeïssent aux Loix qu'à regret, & qui ne se contraindroient plus dès qu'ils se verroient autorisez en quelque maniere à les violer: Et quoique Monsieur ne voulût pas les appuyer en cela, cependant l'esperance d'en être approuvez leur inspireroit la hardiesse de se soustraire de l'obeïssance.

On voulut sçavoir enfin si le Comte de Leicester & le Lord Burleigh trouvoient bon que les Ambassadeurs vinssent. On leur répondit que c'étoit au Roi à decider cela, & qu'eux deux pouvoient mieux conseiller en cela que personne, puisqu'ils voyoient quelle seroit vrai-semblablement l'issuë de leur voyage; qu'à la Religion près il ne paroïssoit aucun autre obstacle à la chose; mais que pour dire la verité on ne pouvoit leur donner aucune esperance que l'Ambassade pût faire changer la Reine de resolution; au contraire on pouvoit les assureur qu'on ne lui auroit pas plutôt demandé une tolerance pour Monsieur, qu'elle la refuseroit; & qu'ainsi s'ils ne s'accommodoient pas d'un refus, il n'y avoit pas d'autre moyen que de ne pas la demander. Là-dessus on opina de part & d'autre, que si Monsieur s'abstenoit de la demander, & que par consequent Sa Majesté ne la lui accordât point, mais qu'on passât la chose sous silence, les amis de Monsieur pourroient conserver la bonne opinion qu'ils avoient de lui, & le regarder toujous comme un Prince qui n'avoit pas changé de Religion; & que pareillement les bons Sujets de Sa Majesté la regarderoient toujours sur le même pied, & comme une Princesse qui n'avoit voulu consentir à rien de contraire à sa Religion. Voilà où finit cette conference.

L E T T R E X C.

*Au Chevalier François Walsingham, Ambassadeur de Sa Majesté
à la Cour de France.*

1571. **M**ONSIEUR, après nos cordiales recommandations considerant que Sa Majesté nous a employez conjointement à la negociation de l'affaire entre elle & Monsieur le Duc d'Anjou, & que vous êtes chargé de la même chose, nous avons aussi jugé à propos de vous écrire conjointement pour vous apprendre ce qu'a fait Sa Majesté depuis l'arrivée de Monsieur l'Archant, comme vous pourrez le voir par celle qu'elle vous écrit, où elle touche aussi quelque chose de nôtre procedé avec les Ministres de France. Nous ne scaurions vous dire ce que Monsieur de l'Archant dira de son Chef, ou ce que l'Ambassadeur lui fera dire; mais peut-être en apprendrez-vous quelque chose. Nous avons eu avis qu'ils n'étoient pas contens de la réponse de Sa Majesté. Sur cela comme nous sommes bien aises qu'on ne fasse pas nos intentions pires qu'elles sont, nous eûmes une conference avec eux Samedi dernier, & tout se passa comme vous verrez par celle de Sa Majesté. Après avoir longtemps appuyé les raisons de Sa Majesté, & leur avoir donné une suffisante esperance pourvû qu'on pût convenir de ce qui regarde la Religion, ils proposerent un expedient, qui est de ne point parler de cet article, sur quoi Sa Majesté vous a donné des instructions touchant ce que vous devez dire, si l'on vous met sur cette matiere; ainsi nous nous referons à vos instructions.

Quant aux veritables intentions de Sa Majesté, il est certain que nous ne pouvons vous en apprendre que ce qu'elle veut bien en dire. Quant à l'affaire en elle-même, elle y consent comme à une chose necessaire à son Royatume; hors delà nous ne remarquons pas en elle l'empressement qu'on voit d'ordinaire aux personnes qui doivent se marier. Cependant elle dit que l'article de la Religion fait le seul obstacle, & pour dire la verité nous n'en voyons pas d'autre qui soit de conséquence. Tout ce que nous pouvons faire est de vous conseiller ce que vous nous conseillez vous-mêmes, c'est-à dire de la servir suivant les instructions qu'elle vous donne, & pour le reste d'en laisser le succez à Dieu, que nous prions de vous diriger dans cette negociation d'une maniere qui contente Sa Majesté, & qui tourne à la gloire du Tout-Puissant, & au bien de nôtre Patrie. De Hampton-court le 8. de Juillet 1571.

R. Leicester. G. Burleigh.

L E T T R E X C I.

Au Chevalier Walsingham, Ambassadeur de Sa Majesté à la Cour de France.

MONSIEUR, je suis en doute si je dois vous écrire ou non. De ne pas vous ¹⁵⁷¹ écrire ce seroit vous mettre en peine, & de vous écrire avec incertitude, ce ne seroit pas vous rassurer. Dans cette extrémité le dernier est néanmoins le parti que je prens. Je vous assure que je ne sçaurois vous dire positivement ce qu'on doit esperer des réponses de Sa Majesté de l'heure qu'il est. Elle n'ignore pas ce qu'il y auroit à craindre si l'affaire échoüoit par sa faute. Elle fait semblant de croire que si l'article de la Religion étoit décidé il n'y auroit plus aucune difficulté ; mais si elle est persuadée que de la Religion viendra la rupture, & qu'ainsi elle évitera le blâme, c'est ce que je ne puis vous dire. Dieu dirige la chose, car j'y ai fait tout ce que j'ai pû, aussi bien que les autres Membres du Conseil. Milord Garde des Sceaux y a travaillé avec chaleur. Autant en a fait Milord de Suffex. Milord de Leicester s'est joint à moi & y a travaillé avec empressement ; & entre le reste des Conseillers je n'en sçais pas un seul qui se soit directement opposé à la chose. Nous n'avons point bonne réponse d'Espagne, & ainsi l'amitié de cette Puissance nous étoit inutile. Mais Dieu a resolu de nous châtier, l'heure est proche. Sa volonté soit faite avec miséricorde. Le Gentilhomme a eu une chaine de cent soixante livres sterling, mais il ne la pas eüe sans difficulté. Sa Majesté a écrit au Roi, à la Reine Mere, & à Monsieur l'Archant. De Hampton-court le neuvième de Juillet 1571.

G. Burleigh.

Chesholn Domestique de la Reine d'Ecosse, arrivé depuis peu de Rouien avec de l'argent & des munitions, est arrêté à Leith par le Regent.

L E T T R E X C I I.

A Monsieur Walsingham Ecuyer, Ambassadeur de Sa Majesté à la Cour de France.

MONSIEUR, vous apprendrez au long la resolution de Sa Majesté au sujet de la réponse qu'elle a faite à Monsieur l'Archant. Pour moi je vous dirai franchement quelle opinion j'ai de cette grande affaire, même suivant que

R

je

1571. je vois la disposition de Sa Majesté. Car il me paroît qu'elle a pour le mariage le même desir qu'elle avoit, mais un desir extrêmement froid. Cependant elle voit si bien qu'il est nécessaire qu'elle se marie, que je crois qu'elle consent plutôt à avoir un Epoux parce qu'on le juge à propos, qu'elle n'a dans le fond envie qu'on lui en trouve un; & je crains que cela ne se trouve ainsi à l'égard de Monsieur. Car comme vous le remarquerez, entre tous les articles qui ont déjà été proposez il n'y en a qu'un seul qui fasse la difficulté, & qui est la demande que fait Monsieur pour avoir le libre exercice de Sa Religion. Ainsi je croi que s'il vouloit ne demander pas cela, & le passer sous silence, Sa Majesté exigeroit de lui de ne lui en faire à l'avenir aucune demande. C'est pourquoi je suis persuadé que cette difficulté rompra entièrement l'affaire, & qu'il y a peu d'esperance que ce mariage réussisse. Je prie Dieu que cela ne rompe pas la bonne intelligence pour le reste. J'ai crû fortement d'abord que Sa Majesté avoit véritablement intention de poursuivre la chose, & qu'elle avoit envisagé l'affaire avec tant de reflexion, que rien ne seroit capable de lui faire refuser le parti. Aussi ai-je employé suivant mon devoir tous les bons moyens que j'ai pû pour l'avancer, & je suis bien fâché de n'y avoir pas réussi. Quoiqu'il en soit je ne me défie pas de la bonté de Dieu. Je suis persuadé au contraire que tout ce qu'il fait est toujours pour le mieux, ou du moins qu'il en use ainsi en cette occasion pour nous faire porter la peine des pechez que nous avons commis contre lui. Tout ce que je puis dire de plus est, que je prie Dieu d'afermir le véritable zèle que Sa Majesté a pour la Religion, & que ce mariage manquant elle s'allie avec quelqu'autre Prince étranger qui travaille avec chaleur conjointement avec elle à seconder ses pieuses intentions. Cependant vous ferez bien d'observer tout ce qui se fera de delà au sujet de la réponse de Sa Majesté, & de tâcher de découvrir, autant qu'il se pourra, leurs véritables intentions, c'est-à-dire s'ils ont dessein ou non d'en passer par ce que veut Sa Majesté. Au premier cas il faut absolument poursuivre la chose; au second il faut prendre d'autres mesures, & le plutôt sera le mieux. Si l'on passe l'article de la Religion, Sa Majesté dit bien positivement qu'il n'y aura point d'autre difficulté. Dieu conduise tout pour sa gloire; & avec ce souhait je finis.

Monsieur Cobham est de retour d'Espagne, où nous n'avons rien de bon à esperer. Il a été bien reçu du Roi, mais fort fierement & fort arrogamment de ses favoris. On sçait assez en quels termes nous en sommes ailleurs. Ainsi nous voilà brouillez par tout avec nos voisins. Dieu veuille nous proteger & défendre. Lui seul le peut, & j'espere qu'il le fera dans un tems où tout conspire contre nous. Je me recommande à vous de tout mon cœur. Adieu car je suis pressé. Ce septième de Juillet 1571.

R. Leicester.

LETTRE

L E T T R E X C I I I .

A Milord de Burleigh.

MILORD, je vous prie de dire à Sa Majesté, que deux à trois jours après que Monsieur l'Archant fut parti d'ici, il arriva des lettres d'Angleterre, écrites à 1571. ce qu'on m'a dit de la part de l'Ambassadeur resident en vôtre Cour, par lesquelles il ailleuroit ceux qui ne sont pas pour le mariage, que Sa Majesté ne pensoit à rien moins qu'à se marier: Que ses Domestiques mêmes l'en avoient asseuré, & qu'ainsi il les prioit de prendre courage, & de ne point douter de l'avis. Après que l'Archant eut pris congé & fut parti d'Angleterre, l'Ambassadeur dépêcha un Courrier qui le joignit à Boulogne, & arriva ici un jour ou deux avant lui. Il ne fut pas plutôt arrivé que le bruit se répandit que l'Archant ne portoit qu'une froide réponse, & cela pour leur faire connoître que le premier avis qu'il leur avoit donné n'étoit pas sans fondement. Cette nouvelle consterna beaucoup ceux qui favorisoient le mariage. L'Archant étant arrivé, & ayant fait un rapport avantageux de la bonne foi avec laquelle Sa Majesté agissoit, & la même chose étant confirmée par les lettres de Monsieur de la Mothe, ceux qui étoient consternez, & qui regardoient l'affaire comme desesperée, commencerent à reprendre cœur. Sur cela on delibera avec certains Conseillers choisis sur la resolution qu'il y avoit à prendre. Cette conference qui n'étoit principalement que pour cette affaire, a duré cinq à six jours sans qu'on ait pû prendre aucune resolution. J'espere qu'encore que le mariage se rompe, l'intention du Roi est d'envoyer de delà une personne de qualité, tant pour remercier Sa Majesté de son honnêteté dans cette affaire, que pour l'asseurer qu'il souhaite que la bonne amitié continuë. J'ai jugé à propos d'en avertir Sa Majesté à l'avance, & quand on sera entierement resolu à le faire, je me propose d'envoyer une autre dépêche. C'est assez vous fatiguer pour le coup. Je demeure donc bien humblement &c. De Melun le sept & le huit de Juillet 1571.

Fr. Walsingham.

L E T T R E X C I V .

A Milord de Leicester.

MILORD, je vous remercie tres-humblement de la franchise avec laquelle vous en usez à mon égard au sujet de l'affaire sur laquelle vous me dites vos sentimens avec tant de sincérité. On étoit ici si fort en doute avant l'arrivée de l'Archant que Sa Majesté eût intention de se marier, qu'on ne sçavoit comment s'y prendre pour continuer la negotiation. Ce doute est fo-

1571. menté par les avis de l'Ambassadeur d'Ecosse qui reside en vôtre Cour, & qui prétend sçavoir tous les secrets de l'Etat. Si l'on pouvoit guerir les gens de cette défiance, il est certain que la Religion ne seroit pas un obstacle; mais de passer cet article, & d'échouer ensuite, on s'imagine que ce seroit faire trop d'avances. Je crains que cette défiance ne rompe tout: Ainsi il est nécessaire que Sa Majesté s'examine, étant comme elle est environnée d'une infinité d'intrigues dont l'exécution n'est suspendue qu'en attendant l'événement de ce mariage. Je fais ce que je puis pour que la negotiation continuë, ou pour mieux dire pour que l'amitié se fortifie. Le Roi, à ce que j'apprens, y a beaucoup de penchant, & d'autant plus qu'il n'est pas content de l'Espagne. J'avois crû qu'il y auroit quelque brouillerie entre ces deux Puissances; mais ce ne sera rien à ce que j'apprens; & le mariage se rompant, comme on s'y attend ce semble de l'heure qu'il est, je ne croi pas que le Roi entreprenne rien contre l'Espagne quelque bonne volonté qu'il en ait.

La liberalité que Sa Majesté a faite à l'Archant a été fort bien employée, car personne ne dit plus de bien d'elle que lui. Et pour vous, Milord, vous n'avez aucun sujet de vous repentir des honnêtetez que vous lui avez faites, tant il parle avantageusement de vous. Autant en fait Cornet qui accompagnoit l'Archant. Monsieur de la Mothe qui reside en vôtre Cour tâche de sauver tout ce qui peut faire croire que Sa Majesté n'agit pas sincerement, & les bons offices qu'il a rendus & en cela, & en autre chose meritent une recompense honnête de Sa Majesté.

Il y a cinq à six jours qu'on tient regulierement conseil sur cette affaire, & personne n'ose rien conseiller au sujet de la défiance qu'on a. J'ai bonne esperance que s'ils n'ont pas envie de continuer ils ne laisseront pas neanmoins de faire choix de quelque personne distinguée qui passera en Angleterre pour remercier Sa Majesté de sa sincerité, & pour demander la continuation de l'union.

Voilà ce que j'ai pû apprendre jusqu'ici de l'intention des Puissances de ce pays sur cette affaire, & j'ai jugé à propos de vous en informer par ce Porteur. Aussi-tôt qu'on aura resolu ce qu'on veut faire je ne perdrai pas de tems à vous dépêcher un autre Exprés. Voilà ce que j'ai à vous dire pour le present. Je demeure bien humblement &c. De Melun le sept & huitième de Juillet 1571.

F. Walsingham.

L E T T R E XCV.

A Milord de Burleigh.

MILORD, Je vous supplie d'informer Sa Majesté, qu'après avoir fermé mon premier paquet, & ne songeant qu'à faire partir le Porteur sans retardement, Monsieur Cavalcanti m'est venu prier de la part de la Reine Mere, d'attendre encore un jour ou deux à l'envoyer à Sa Majesté, pour pouvoir prendre durant ce tems-là leur dernière resolution sur la réponse qu'ils ont à faire; & il m'a dit ensuite que cela étant fait le dessein du Roi étoit de m'envoyer querir pour me communiquer ce qui

aurroit

auroit été resolu. Sur quoi j'ai crû que je devois attendre. Suivant la promesse de Cavalcanti le Roi m'a envoyé querir, & m'a dit, qu'ils avoient deliberé sur la réponse de Sa Majesté apportée par l'Archant, & qui étoit de grand poids; & qu'après unelongue deliberation il avoit enfin resolu d'envoyer incessamment Monsieur de Foix auprès de Sa Majesté, pleinement informé de ses intentions au sujet de l'affaire; & qu'il esperoit qu'il ne la trouveroit pas si resoluë sur le fait de la Religion. Il m'a chargé de plus de faire sçavoir à Sa Majesté que quoiqu'il arrivât de l'affaire, puis qu'elle avoit agi si honnêtement & avec tant de sincerité, & témoigné avoir tant de confiance en lui, elle pouvoit aussi seurement compter sur son amitié, que sur celle d'aucune Puissance du monde; qu'elle pouvoit entierement disposer de lui & de son Royaume pour elle & pour ses Sujets, & s'asseurer que son épée seroit toujours prête à la défendre contre tous ceux qui l'attaqueroient. Il l'a dit d'un air & d'une maniere, qu'il paroît évidemment que son cœur est d'accord avec sa langue.

En sortant d'avec le Roi j'allai voir la Reine Mere, qui me fit un long discours pour me témoigner avec combien de passion elle souhaitoit que l'affaire réussît, & le déplaisir qu'elle avoit qu'un point aussi difficile que celui de la Religion mît obstacle à un mariage qui seroit si avantageux aux deux États. Je lui dis que s'il lui plaisoit elle pouvoit lever cet obstacle en persuadant à son fils de se contenter de l'exercice de nôtre Religion. Elle me dit qu'elle avoit de la peine à faire cela, parce que c'étoit une chose qui touchoit sa conscience & sa reputation. Je la priai d'un autre côté de bien peser la grande raison que la Reine ma Maîtresse avoit de ne pas se relâcher sur ce point. Elle me dit, qu'elle ne pouvoit pas disconvenir que Sa Majesté n'eût raison d'en user ainsi, mais qu'elle esperoit pourtant qu'il se trouveroit quelque secours, puis que le Ministre que le Roi avoit dessein d'envoyer étoit si agreable à Sa Majesté, & avoit plusieurs raisons à alleguer pour faire voir combien il seroit préjudiciable à son fils de vivre sans une espece de tolerance, comme aussi pour montrer que les inconveniens que Sa Majesté craignoit pour son Royaume ne s'enfuivroient pas de cette même tolerance. Elle conclud enfin que quelque chose qui pût arriver de cette affaire en consequence de la difficulté de la Religion, elle & le Roi étoient infiniment obligez à Sa Majesté d'avoir agi avec tant d'honnêteté & de sincerité, & qu'en son particulier elle ne l'en aimeroit pas moins, que si elle étoit sa fille.

Après avoir pris congé de la Reine, j'allai à Monsieur. Il me pria de bien remercier Sa Majesté de sa part de la grande liberalité qu'elle avoit fait à l'Archant, qui avoit fait un rapport si magnifique de ses grandes & rares vertus, qu'il avoit un chagrin extrême qu'il y eût un obstacle aussi important que celui de la Religion, & que son honneur & sa conscience l'empêchassent de profiter du bonheur le plus rare & le plus précieux qui pût jamais lui arriver dans le monde. Il me protesta qu'il souhaiteroit qu'on pût lever cet obstacle dût-il lui en coûter un bras ou une jambe. Mais de quelque maniere, dit-il, que la chose tourne, je la prierai de me regarder comme un Prince qui sera toujours prêt tant qu'il vivra à exposer sa vie pour la défendre contre tous ceux qui se mettront en devoir de l'attaquer.

Voilà tout ce qui s'est passé d'essentiel dans cette negotiation. Ainsi je finis en vous assurant que je suis bien humblement &c. A Melun le dernier de Juillet 1571.

Fr. Walsingham.

LETTRE XCVI.

A Milord de Leiceſter.

MILORD, après une longue delibération le Roi s'est enfin resolu d'envoyer incessamment Monsieur de Foix, pieinement instruit au sujet de l'afaire dont est question ; & je croi même qu'il aura ordre de conclure le mariage ou une étroite alliance entre les deux Couronnes. On est ici fort persuadé de la sincerité de Sa Majesté. Ainsi la conjoncture étant favorable, si vous trouvez que Sa Majesté ne soit pas bien resoluë à se marier, chose tres-necessaire à nôtre Etat chancelant, ce seroit le tems de faire une alliance qui pourroit nous servir pendant quelque tems, quoique nôtre maladie demande un autre remede. Sa Majesté a des obligations au Gentilhomme qui va en vos quartiers, & il prend par tout son parti comme s'il étoit son Sujet naturel. Il y a apparence qu'il donnera un grand mouvement à cette negotiation, & comme il est bien intentionné pour Sa Majesté, il peut lui rendre de grands services : ainsi vous ferez bien de l'avertir de lui faire honneur, & de le recompenser liberalement. Pour vous, Milord, vous ne pouvez être plus obligé à un Etranger : aussi ne fais-je aucun doute que vous ne le traitiez sur ce pied-là. Pour ce qui concerne le point de la Religion, quoique leur Ambassadeur leur ait donné depuis peu quelque esperance qu'ils pourroient obtenir une espece de tolerance, ils sont plus roides sur ce point qu'ils ne l'étoient ci-devant. Ce n'est pas à moi à donner Conseil dans une afaire de cette importance. Quant à l'opinion que j'en ai, je me refere, Milord, à mes précédentes. On se tremouſſe ici beaucoup pour empêcher ce mariage. Le Nonce du Pape, l'Espagne, & le Portugal sont tous les jours en mouvement pour en détourner Monsieur. Le Clergé lui a offert une pension considerable pour l'obliger à laisser là l'afaire. En un mot, il n'est rien qu'on ne fasse pour rompre cette afaire. Le bruit a couru durant un jour ou deux qu'elle étoit tout-à-fait rompue, & que Monsieur n'y pensoit plus. C'est à cause de ce bruit qu'il me fit tant de protestations la dernière fois que j'ai été à la Cour, & qu'il m'afſeura si fortement qu'il n'en étoit rien, & que son cœur étoit toujours le même, ajoûtant que s'il étoit assez malheureux pour que ce mariage se rompît, il se croiroit fort à plaindre. Il protesta qu'il voudroit avoir perdu un bras ou une jambe, & que la difficulté qui s'opposoit à son bonheur n'interessât pas sa conscience & son honneur. Je proposai plusieurs raisons pour le porter à se contenter de nôtre Formulaire de Prieres, & à ne pas insister si fort sur une tolerance qui pourroit être préjudicia-

ble

ble à Sa Majesté & à lui-même en cas que leur mariage s'accomplît. Mais il ne me parut pas qu'il eût aucun penchant à se relâcher. 1571.

On souhaite pour certaines raisons que le voyage de Monsieur de Foix soit tenu secret jusques à ce qu'il soit arrivé. Outre les bons offices que rend en general Monsieur Cavalcanti pour cette affaire, vous lui êtes obligé, Milord, en votre particulier du bon office qu'il vous a rendu.

Le desir que j'ai que ce Porteur parte sans retardement ne me permet pas de vous faire une plus longue Lettre. Ainsi, Milord, je vous recommande à la garde de Dieu, & le prie de diriger les choses de maniere, que la conclusion de cette affaire tourne à sa gloire, & à la seureté de Sa Majesté. De Melun le dernier de Juillet 1571.

Fr. Walsingham.

L E T T R E X C V I I.

Au même.

MILORD, s'il ne se fait ni mariage ni alliance, les pauvres Protestans de ce Royaume croient leurs affaires desespérées. Ils me l'ont dit avec larmes, & je les croi; & quand ils ne m'en diroient rien, je le trouverois fort apparent attendu l'état present des choses. Je ne sçai ce qu'on doit esperer d'un mariage qui est si traversé de tous les côtés. S'il peut servir à la gloire de Dieu, & à la seureté & satisfaction de Sa Majesté, je le souhaite, sinon il ne sçauroit échouer trop tôt.

Pour ce qui regarde la conclusion d'une alliance, je croi que chacun le souhaite, au moins ceux qui desirent la seureté de Sa Majesté, & le bien de nôtre Patrie. Cependant il se trouve une pierre en chemin contre laquelle plusieurs peuvent broncher. Cette pierre est nôtre ancienne alliance avec la Maison de Bourgogne, à laquelle on peut donner quelque atteinte en entrant avec la France dans une Ligue si étroite; mais l'une est bien moins avantageuse que l'autre. Il paroît douteux d'abord si on la doit faire autrement qu'à la maniere ordinaire; mais si l'on considere comme il faut les circonstances du tems present, on peut lever cet obstacle, & recevoir avec avantage l'alliance qui sera proposée.

La Maison de Bourgogne a toujours été jusqu'à ces derniers tems inferieure à l'Angleterre, & en a par consequent dépendu; mais à present qu'elle est attachée à la Maison d'Autriche, elle s'est renduë si puissante, que d'inferieure elle est devenuë superieure, de bonne & paisible voisine, une Puissance dangereuse & ambitieuse; & nous en ferons l'experience si nous ne nous precautionnons au plûtôt.

On sçait assez combien ces deux Puissances sont sensibles aux injures qu'elles ont reçues, & on a de suffisantes preuves du penchant qu'elles ont naturellement à la vengeance. Si elles ne se vengent pas de l'heure qu'il est, ce n'est pas faute de bonne volonté; mais parce que la conjoncture ne leur est pas favorable; mais si l'ombrage

1571. brage qui est entre-elles & la France étoit une fois dissipé l'expérience nous seroit bien-tôt voir que de renouveler le commerce avec elles avant qu'elles se croient vengées, ou que leur fierté ou leur grandeur fussent en quelque maniere abatuës, ce ne seroit que leur donner une belle occasion de se venger.

Or si l'on considère combien est dangereuse la grandeur de la Maison d'Autriche, le ressentiment qu'elle a des injures qu'elle a reçues, son penchant naturel à la vengeance, & le commerce de nos Marchands, ces considérations étant bien pesées, il semble que le cas est un peu changé.

Et quoique la France ne puisse pas nous apporter le même profit que la Flandre; l'avantage au moins que nous pouvons tirer de la première est plus seur, & ne nous expose à rien. Surquoi je fais principalement deux considérations.

La première, que la Maison d'Autriche est devenue la Protectrice du Pape, & l'ennemie déclarée de l'Évangile, qu'elle travaille tous les jours à extirper: par conséquent comme nous faisons profession de l'Évangile, nous devons nous opposer à elle.

L'autre qu'entrant en Ligue avec la France nous avancerons l'Évangile non seulement ici, mais aussi ailleurs. Ainsi quoique cette Ligue nous apporte moins d'avantage par rapport au temporel, cependant le fruit que nous pouvons en recueillir par rapport au spirituel, mérite je croi que nous prenions ce parti, ou plutôt je croi pour mieux dire, que nous avons sujet de remercier Dieu qui nous présente une si bonne occasion, & pour l'avancement de sa gloire, & pour la seureté de Sa Majesté. Je ne doute point, Milord, que vous ne fassiez de vôtre mieux pour que l'occasion qui se présente ne s'échape pas sans fruit. Pardon, Milord, d'oser vous écrire avec tant de liberté. C'est assez vous fatiguer, & je demeure bien humblement &c. A Melun le troisième d'Aoust 1571.

Fr. Walsingham.

L E T T R E XCVIII.

A Milord de Burleigh.

MILORD, l'Ambassadeur d'Espagne ayant eu audience le sixième de ce Mois, déclara au Roi, que son Maître ne pouvoit plus souffrir les ravages que faisoient certains Vaisseaux du Prince d'Orange refugiez à la Rochelle, où ils vendoient publiquement contre toute bonne amitié les prises qu'ils avoient faites. Il dit de plus au Roi, qu'il avoit appris que C. L. qui étoit un Rebelle qui ne cherchoit qu'à troubler son Maître par des cabales indirectes, avoit eu une conférence secrète avec Sa Majesté; & qu'ainsi il protestoit qu'à moins qu'il ne fit promptement remédier à cela, il ne pouvoit que s'en ensuivre la guerre entre lui & son Maître. Le Roi répondit à cela, que le Prince d'Orange étoit un Prince de l'Empire, avec lequel il étoit ami, & que par conséquent il ne pouvoit pas plus l'empêcher de venir dans ses

Ports,

Ports, que les autres Princes ses Alliez. Et que pour la conference qu'il avoit eue avec le Comte Louis de Nassau, il lui dit, qu'il étoit mal informé. Mais, ajouta-t-il, quand cela seroit, quel juste sujet auroit vôtre Maître de s'en plaindre, ou de s'en croire outragé, puisque ce Prince est aussi un Prince d'Allemagne qui n'est ni pensionnaire, ni Sujet de son Maître, & qu'ainsi il n'étoit pas en droit de donner des Loix à la France? Si l'on s'imagine, dit-il, que nous apprehendons la guerre, on se trompe. Que chacun fasse en cela ce qu'il jugera le meilleur. La Reine Mere lui fit la même réponse. Elle est fort irritée contre l'Espagne pleinement persuadée qu'elle est que sa fille a été empoisonnée.

Ceux de la Religion supplient tres-humblement sa Majesté, qu'il lui plaise en parlant à Monsieur de Foix de lui insinuer qu'elle souhaiteroit que le Roi rappellât à la Cour les Princes & l'Amiral, & qu'elle eût la bonté d'ajouter, qu'un Sujet du merite de l'Amiral ne devoit pas être laissé dans un coin comme la Rochelle. Et quoi que le Roi soit de l'heure qu'il est bien intentionné pour lui, ils comptent néanmoins que la recommandation de sa Majesté augmentera de beaucoup son credit, attendu la bonne volonté & la veneration que le Roi a pour elle; car à ce que j'apprens de divers endroits, le Roi est ravi quand il trouve occasion de louer Sa Majesté, & de faire connoître combien il lui est obligé.

Le Roi m'a fait prier par le Secretaire Pinart de recommander à Sa Majesté l'affaire de Norris de Chamails. Je vous envoie ci incluse une copie du Bil qui a été présenté au Roi. Je trouve qu'on est ici assez disposé à faire justice, & à la faire avec autant de diligence que le peuvent permettre les Loix du Pays & la nature des affaires que j'ai recommandées.

Nous avons reçu ordre du Roi d'aller à Blois, où les Princes & l'Amiral doivent se rendre vers le commencement du mois prochain. Il se fait plusieurs cabales pour rompre ce voyage; mais le Roi y paroît fort resolu. Je suis fort certain que le Roi n'a point de Sujet dont il ait meilleure opinion que de l'Amiral; & il y a beaucoup d'esperance que le Roi l'employera à des choses de la dernière importance; car il commence à s'appercevoir lui même de l'insuffisance des autres, dont les uns ont plus d'attachement pour d'autres que pour lui, & les autres sont plus Espagnols que François, ou plus adonnés à leurs plaisirs particuliers qu'au bien public. Il n'y a personne en ce Royaume de quelque distinction, dont il ne connoisse les vertus & les défauts. Ceux qui l'aiment ont de la douleur de le voir si fort adonné au plaisir; & ils esperent que si l'Amiral vient à la Cour il remediera en quelque maniere à cela. La Reine Mere voyant que son fils a tant d'affection pour lui, fait tout ce qu'elle peut pour l'obliger à juger favorablement d'elle. Il semble qu'elle favorise beaucoup l'assemblée de Blois.

Le Mariage du Prince de Navarre & de la Princesse Marguerite n'est pas encore tout à fait conclu, la Religion étant le seul obstacle. La Princesse qui a bonne envie d'être mariée, lit la Bible, & fait les mêmes prieres que font ceux de la Religion. On dit que le Mariage du Prince de Condé & de la Marquise d'Isles est entièrement conclu. Pour ce qui est de l'état present de ma santé infirme, comme aussi de l'état de ma bourse, je m'en refere, Milord, à ce que vous en dira le porteur

1571. auquel je vous prie d'ajouter foi. En voilà assez pour le present. Je demeure bien humblement &c. A Paris le douzième d'Août 1571.

Fr. Walsingham.

L E T T R E X C I X.

Au même.

MILORD, vous sçavez qu'après plusieurs conferences secretes du C. L. avec le Roi & la Reine Mere, comme aussi avec certains Conseillers choisis, il m'a envoyé prier de trouver moyen de nous voir secretement. Nous sommes convenus des moyens, & nous avons eu une conference ensemble.

Il m'a protesté d'abord que sur la bonne opinion qu'il avoit conçüe de moi au rapport de gens ausquels il ajoutoit foi il vouloit me découvrir franchement ce qui s'étoit passé entre lui & le Roi, & en même tems l'état present de leurs affaires. Il m'a dit en premier lieu qu'il lui avoit déclaré, que l'affaire dont il avoit été informé par d'autres, & qu'il lui recommançoit à present, paroissant d'une telle nature, qu'on ne pouvoit y entrer ni en conscience, ni avec honneur, il jugeoit à propos de l'informer des circonstances qu'il devoit necessairement sçavoir, tant pour satisfaire Sa Majesté, que pour mettre son propre honneur à couvert, parce qu'il seroit fâché de se mettre en devoir de persuader à un Prince une chose incompatible avec l'honneur & la conscience. Il a commencé par dire qu'on n'avoit pris les armes dans les Pays-Bas que parce que le Roi d'Espagne y vouloit établir l'Inquisition, le fondement de la tyrannie la plus horrible, la ruine de toute liberté; chose que Charles Quint son Pere avoit voulu établir en ce pays là; mais voyant que les Habitans s'y opposoient, & qu'elle ne pouvoit y être établie qu'avec leur consentement, à moins que cela ne se fit par violence & par tyrannie au préjudice de son serment & des Privilèges des peuples, il avoit abandonné cette entreprise.

Après qu'il eut resigné le Gouvernement à son fils, le Cardinal de Lorraine cabala secretement avec le Cardinal d'Arras, dans le temps que la France étoit en guerre avec les Pays-Bas, & conseillerent au Roi d'Espagne de faire la paix, parce que le Roi de France Pere du Roi present, étoit réduit à de si grandes extrémitez, qu'il consentiroit à tout ce que l'Espagne demanderoit. Ils lui dirent de plus qu'à moins que la paix ne se fit entre les deux Princes, la Religion Catholique ne pouvoit plus se soutenir ni en France ni en Flandres, où les Protestans multiplioient si fort, qu'il n'y avoit pas moyen de les ruiner qu'en établissant l'Inquisition en France & dans les Pays-Bas. Ces deux Cardinaux cabalerent si bien, que la paix se fit, & à des conditions si peu glorieuses, qu'il en laissoit juger S. M. même, (il parle au Roi de France.) Cette paix étant concludé, le Cardinal d'Arras travailla de tout son pouvoir & fit plusieurs tentatives pour établir l'Inquisition. Il commença par les voyes de la persuasion; mais les Papistes aussi bien que les Protestans s'y opposerent, & dirent que c'étoit contre le serment du Roi de vouloir établir une chose si préjudiciable à leurs Privilèges qu'ils

qu'ils étoient obligez de maintenir, & de laquelle ils voyoient qu'il ne pouvoit s'en ensuivre que du mal, & la ruine totale du pays, parce que cela ruineroit entièrement le commerce du dehors qui faisoit sa principale subsistance. Quand il vit qu'il ne pouvoit pas reussir par la voie de la persuasion, il se mit en devoir d'y employer la violence. La Noblesse prévoyant cela, presenta de concert au Regent un Bil contenant l'énumération de plusieurs grands inconveniens qui s'en ensuivroient si l'on continuoit à vouloir introduire l'Inquisition. Elle choisit de plus deux Gentilshommes qui furent envoyez en Espagne pour représenter au nom de tout le corps les maux qui en resulteroient si le Roi persistoit en cela ; & qu'il ne seroit pas au pouvoir des Nobles d'empêcher les peuples de prendre les armes, tant ils étoient animés contre l'Inquisition : qu'ainsi ils supplioient de renvoyer la décision de cette affaire à l'examen de l'assemblée des trois Etats. Ces démarches n'aboutirent à rien, & le Cardinal & ses Adherens contre tout ordre & toute équité continuerent à travailler à l'établissement de l'Inquisition. Tout le monde sçait comme les peuples prirent en suite les armes, comme la Noblesse qui s'étoit unie pour s'opposer à l'établissement de l'Inquisition, a été corrompue & divisée par je ne sçai combien d'artifices ; quelle tyrannie le Duc d'Albe a exercée depuis qu'il est dans les Pays-Bas, & avec combien d'insolence, il en a usé à l'égard de Sa Majesté & de la Reine d'Angieterre, chose honteuse à ces deux grandes Puissances d'être traitées de cette manière par un si petit Compagnon ; comme son Frere le Prince d'Orange s'est mis en devoir de les delivrer d'une si miserable servitude ; comme Dieu qui seul sçait le tems propre pour delivrer les opprimez de la tyrannie de cet homme l'a choisi pour en faire l'instrument de leur delivrance, & comme tâchant par tous moyens de se tirer de dessous le joug, il a depuis peu présenté à l'Empereur à la dernière assemblée de Spire, un livre contenant leurs griefs, le priant en toute humilité de les delivrer de l'oppression où ils étoient, comme il appartenoit à sa qualité & au rang qu'il tenoit dans la Chrétienté. L'Empereur qui avoit des esperances du côté de l'Espagne, écouta cela froidement. Se voyans donc sans secours, & leur Prince naturel s'étant laissé corrompre, & n'ayant plus pour ses bons Sujets les raisonnables égards qu'un bon Prince doit avoir : Et comme il ne considère ni son serment, ni ne se soucie de maintenir des Privilèges qui ont été confirmés par ses Prédecesseurs, qu'il ne fait aucun cas de la démarche respectueuse des Nobles qui lui ont humblement demandé de réparer leurs griefs, & qu'ils se croient en conscience déchargés de toute obligation d'obeissance, ils se jettent en toute humilité aux pieds de Sa Majesté, la priant de les recevoir sous sa protection, & de les delivrer de la présente tyrannie. Votre Majesté voit à présent l'état de leur cause ; ainsi vous ferez bien d'examiner si elle est assez bonne pour pouvoir vous déclarer le protecteur d'un peuple que la tyrannie réduit à la cruelle nécessité de chercher à se delivrer. Si vous croyez ne pouvoir pas le faire en conscience & avec honneur, vous ferez bien de vous en abstenir, car autrement le succès n'en sçauroit être heureux : Mais si vous croyez le pouvoir, examinez alors politiquement combien vous y trouverez d'avantages, & combien votre Pere auroit donné pour ce qui vous est maintenant offert *gratis* ; mais si vous le refusez n'esperez pas de recouvrer jamais la même occasion. Il

1571. m'a dit en même tems que le Roi & la Reine Mere, ont paru tres contens, & que le Roi a dit, que de pareils Conseillers en violant son Edit avoient pensé le mettre dans les mêmes termes avec ses Sujets, d'où s'étoient ensuivis les derniers troubles: mais qu'à présent Dieu lui avoit fait la grace d'ouvrir ses yeux, & de penetrer leur dessein. Le Roi informé de cette maniere des circonstances qui pouvoient lui faire regarder cette entreprise comme honorable & juste, il lui a fait voir alors combien le succes en est aisé & vrai-semblable. Premièrement, m'a-t-il dit, tous les Habitans des Pays-Bas en general de l'une & de l'autre Religion, sont mécontents de la tyrannie des Espagnols, & ne desirent rien tant que d'en secouër le joug. Secondement que toutes les Villes M. A. sont prêtes à recevoir les garnisons qui leur seront envoyées par ordre de son Frere. En troisieme lieu que les autres Villes Frontieres ne verront pas plutôt approcher des Forces, qu'elles seront prêtes à les recevoir. En quatrieme lieu que le Roi d'Espagne n'a pas de l'heure qu'il est en ces pays-là trois mille hommes sur lesquels il puisse compter. En cinquieme lieu qu'avec douze Vaiffeaux outre ceux qu'ils ont déjà, ils garderont la Mer de maniere, que l'Espagne ne pourra transporter aucunes Troupes par Mer. Et enfin que les Princes d'Allemagne sont pour la plupart dans le dessein de se joindre avec eux; que le Roi se contentera de la Handre & du Pays d'Artois qui appartenoient autrefois à la Couronne de France; que le Brabant, la Gueldre, & le Pays de Luxembourg, qui étoient autrefois Fiefs de l'Empire, y feroient réunis; & que la Zelande, & le reste des Isles demeureroient, dit-il, à la Reine d'Angleterre, pourvû qu'elle voulût entrer dans le parti.

Après avoir informé le Roi de ces vrai-semblances, il parut les trouver fort de son goût, & principalement si l'on pouvoit attirer la Reine d'Angleterre dans le parti, & l'obliger à se joindre à eux, & aux Princes d'Allemagne. C'est pourquoi il a souhaité qu'on lui en fit la proposition pour découvrir qu'elle étoit son inclination en cela; car, dit-il, si elle qui est la Maîtresse de la Manche, agit de concert avec nous, je ne compte pas pour grand' chose le Roi d'Espagne & tous ses Alliez. Il m'a dit ensuite qu'il avoit dit au Roi, qu'il croyoit que la proposition lui en avoit déjà été faite, & qu'il avoit appris qu'elle ne se soucioit pas d'y entrer: mais qu'il ne sçavoit pas cependant si Sa Majesté mieux informée n'avoit point changé d'avis. La chose ayant été proposée au Roi de cette maniere, elle a été depuis examinée par des Conseillers choisis qui ont tous approuvé le dessein, & ont jugé sur de grandes raisons qu'il ne doit pas être negligé. Ils trouvent seulement qu'il faut pourvoir à deux choses avant que de leur conseiller de s'y engager; l'une de faire premièrement une bonne ligue avec l'Angleterre & les Princes d'Allemagne; & Monsieur de Foix va passer sans retardement en Angleterre pour cet effet, parce que l'Alliance avec cet état est de tres-grande importance, en ce que les Princes d'Allemagne attendent à se déterminer que l'Angleterre le soit, & ne veulent sans elle s'engager dans aucune Ligue. Pour le reste il dit que le Roi a dessein de taxer tout le Clergé de son Royaume au payement d'une année de son revenu.

Voilà tout ce qu'il m'a dit touchant ce qu'il a negocié avec le Roi, à ceci près qu'il a ajouté; qu'il est secrettement convenu entre lui & le Roi, que Strossi qui doit
s'em,

s'embarquer vers le milieu du mois prochain, entreprendra quelque chose en Espagne, mais seulement pour étonner le Roi; cependant le dessein du R. T. C. est de desavouer publiquement la chose. 1572

Pour leur état il me dit, qu'ils ont beaucoup de peine d'empêcher les peuples des Pays Bas de se découvrir par quelque action brusque, & qu'ils ne trouvent pas les Papistes moins bien disposez que les Protestans à risquer leurs vies pour se delivrer de la tyrannie. Le manque d'argent est le plus grand obstacle qu'ils trouvent. Le plus considerable secours qu'ils ayent en cela est de la part de D. de F. Leur dessein n'est pas de rien entreprendre avant l'hiver, & alors ils se promettent de se jeter dans le T. M. & au printems prochain leur intention est, si Dieu le permet, d'entrer dans le pays par deux côtés avec deux diferens corps d'armée. Après m'avoir ainsi informé & de ce qu'il avoit fait avec le Roi, & de ce qu'ils vouloient faire, de l'état present de leurs affaires, & de quelle maniere ils avoient dessein de proceder, il me pria de proposer à Sa Majesté ce qui suit. Premièrement si elle peut se joindre à lui & au Prince d'Orange dans cette entreprise. En second lieu si sur la premiere assurance presentée elle peut leur envoyer la somme qu'ils ont demandée. 3. Qu'elle permette à Hawkins de les servir sous main avec certain nombre de Vaisseaux, comme aussi de trouver bon qu'il chargeât sur ces Vaisseaux certaines provisions dont ils ont actuellement besoin, & qu'il leur transporterait: Enfin qu'il plaise à Sa Majesté de permettre à certains Wallons qui sont à present à la Rye au nombre d'environ 800. de s'embarquer pour venir ici. Sur le premier article il prie Sa Majesté de considerer, qu'il ne lui fera pas moins glorieux d'unir la Zelande à la Couronne d'Angleterre, qu'il fut honteux à sa Sœur de perdre Calais: Et qu'au reste étant en possession de la Zelande, elle aura la Clef des Pays-Bas, & un lieu où ses Vaisseaux pourront toujours se mettre à couvert & des insultes des ennemis, & du peril de la tempête. D'ailleurs ayant la Zelande, elle fera mieux en état d'assembler les Princes d'Allemagne qui jouissent du Brabant, & des autres Pays autrefois feudataires de l'Empire, & par consequent mieux en état d'empêcher que F. ne devienne trop puissant: Et enfin que cette entreprise étant faite par des Protestans, l'honneur qu'elle en recevra augmentera son credit auprès du Roi, & la mettra en état de soutenir avec plus d'avantage l'attachement qu'il a pour elle en consideration des rares faveurs qu'ils ont reçu d'elle, qu'ils reconnoissent & reconnoîtront toujours. Pour le second il prie Sa Majesté de faire reflexion combien l'Espagne est mal intentionnée pour elle: Combien le Roi d'Espagne se croit outragé par l'arrêt de ses Vaisseaux, & combien les Espagnols sont actuellement vindicatifs, quoiqu'ils sçachent suivant le tems parfaitement bien dissimuler leur malice. Comme ils entretiennent à grands fraix un de ses Sujets nouvellement sorti d'Irlande, comme aussi d'autres Sujets rebelles qui se retirent tous les jours en Flandres, & qui ne s'abstiennent de la molester au dedans, que sur les grandes esperances qu'a le Duc d'Albe de l'entreprise de son Frere; & enfin que le Roi d'Espagne s'est rendu le Protecteur de la Reine d'Ecosse sa dangereuse ennemie, comme elle sçait fort bien elle-même. Or si en prêtant une somme si modique elle peut en quelque maniere les mettre en état d'abaisser un si fier ennemi, & épargner pour elle-même dix

1571. fois autant, fans compter le peril de son Royaume & de ses peuples, il la prie d'examiner serieusement s'il n'est pas de la boune politique de déboursfer cette petite somme. Il dit sur le troisiéme article, qu'avec les Vaisseaux de Hawkins il fera en état d'empêcher les Espagnols de faire à l'avenir décente en Flandres, peuples qui pourroient devenir de dangereux voisins s'ils s'établissoient une fois dans les Pays-Bas; sans compter que les provisions qu'on demande à present serviront à la subsistance de Stroffi, dont l'entreprise reüssissant ne peut qu'allumer la guerre entre la France & l'Espagne, quoique le Roi le desavoüe, étant comme il est si distingué en ce Royaume par son office. Ainsi Sa Majesté peut au moins juger des coups avec plus de seureté. Pour le dernier il espere que Sa Majesté ne fera aucune difficulté, parce qu'elle déchargera par ce moyen son Royaume de tant d'Etrangers.

Aprés m'avoir ainsi entretenu des choses qu'il vouloit que je proposasse à Sa Majesté, comme aussi des raisons qui pouvoient l'engager à goûter ce dessein, je lui dis que je ferois le devoir d'un Ambassadeur; que j'informererois Sa Majesté de tout cela, & la laisserois prendre la resolution qu'elle jugeroit la meilleure pour sa gloire & pour sa seureté; que je leur ferois sçavoir ses intentions, & que pour mon particulier je ne pouvois lui dire sur cela ni bien ni mal. Il me pria de supplier Sa Majesté de lui envoyer au plutôt sa resolution sur ces points, parce que l'état de leurs affaires requeroit qu'ils sceussent de bonne heure ses intentions; & qu'au surplus il la prioit d'excuser son importunité qui étoit un effet de la necessité. Il me pria de plus d'avertir Sa Majesté, que plusieurs personnes sous prétexte de servir son Frere & lui par Mer, avoient commis plusieurs brigandages sur ses Sujets & Marchands; mais que son Frere & lui desavoüoient entierement ces gens là, & prioient Sa Majesté de les punir comme ils le meritoient. Que pour prevenir dans la suite de pareils inconveniens, leur dessein étoit d'envoyer secretement une enseigne à L. Amiral, par le moyen de laquelle on pourroit discerner seurement ceux qui les servoient d'avec ceux qui usurpoient faussement leurs noms, & qui n'avoient intention que de ravager également les amis & les ennemis. Ma Lettre n'étant déjà que trop longue, je finis de peur de vous fatiguer, & je demeure bien humblement &c. De Paris le 12. d'Aoult 1571.

Fr. Walsingham.

L E T T R E C.

A Milord de Leicester.

MILORD, vous verrez par ce que j'écris à Milord de Burleigh la conference que j'ai eüe avec A. La grace que je vous demande, Milord, est de favoriser autant que vous pourrez un dessein qui tend à la gloire de Dieu, & à la seureté de Sa Majesté. Je regarde comme une chose dangereuse de conseiller la guerre à un Prince, parce que l'évenement en est douteux: Cependant les choses peuvent être quelquefois disposées de sorte, qu'il n'y auroit rien de plus dangereux que de n'en-
trer

trer pas en guerre. Les guerres fondées sur l'ambition pour l'agrandissement des Etats, est toujours injuste : mais celles qu'on n'entreprend que par nécessité & pour sa propre conservation sont toujours nécessaires. Je vous laisse juger, Milord, par la considération de l'état des affaires tant au dedans qu'au dehors, si la nécessité ne nous oblige pas à cela de l'heure qu'il est. Un autre qui seroit en ma place, qui ne seroit attention qu'aux affaires du dehors, & qui ne sauroit pas les secrets du dedans, jugeroit par conjecture plutôt que par connoissance, de ce qu'il est convenable de faire dans cette importante occasion : Cependant je prens la liberté, Milord, de vous découvrir en particulier ma foiblesse, & de vous dire mon sentiment sur une affaire qui n'est ni de ma juridiction ni de ma connoissance. Je commencerai par vous dire, Milord, que nous ne sommes pas bien avec l'Espagne, & que nous sommes obligés de demander réparation, ou de la prendre nous-mêmes l'épée à la main. Cette réparation est difficile à obtenir par la voye de la negotiation, car des gens qui ne se mettent à la raison que pour un tems & en faveur de leurs intérêts, peuvent bien pour un tems dissimuler leur malice. Cette même réparation par la voye des armes paroît d'abord absolument impossible quand on compare leurs Forces avec les nôtres : Mais si vous considérez l'occasion qui se presente aujourd'hui, cette incertitude s'évanouît incontinent à parler humainement. Je dis humainement parlant, parce que la victoire aussi bien que toutes les autres choses, sont entre les mains de Dieu, qui en dispose souvent tout autrement que les hommes ne pensent ; mais à prévoir les vrai-semblances & à en juger, comme peuvent faire les hommes, il y a beaucoup d'apparence, que l'orgueil de l'Espagne peut être aujourd'hui tellement abaissé, que nous n'aurons plus rien à craindre de sa mauvaise volonté. Vous trouverez peut-être que le remede est pire que le mal, car en voulant humilier l'Espagne, nous eleverons peut-être une autre Puissance de laquelle nous n'aurons pas moins à craindre. Pour répondre à cela je n'ai qu'à vous dire, Milord, en quelle situation sont les choses. Les Princes d'Allemagne qui veulent entrer dans le dessein, prévoient sagement que si les Pays Bas étoient unis à la Couronne de France, cette Puissance seroit trop redoutable : Ainsi leur dessein est de composer avec elle, & de l'obliger à se contenter de la Flandre & de l'Artois qui lui appartenoient autrefois. Mais pour le Brabant & les autres pays qui étoient autrefois de la dépendance de l'Empire, leur dessein est de les mettre sur l'ancien pied, & d'en donner le Gouvernement à quelque Prince d'Allemagne, qui ne peut être raisonnablement que le Prince d'Orange. On veut unir la Hollande & la Zélande à la Couronne d'Angleterre ; ce qu'ils font pour deux raisons. La premiere pour rendre l'entreprise plus aisée par notre secours ; l'autre pour pouvoir mieux brider la France, en cas qu'elle veuille aller au delà de sa portion. Si l'entreprise réussit de cette maniere, le remede en sera moins dangereux, & le succès en est plus apparent. Ces trois Puissances étant unies, & toutes les circonstances bien examinées, il est impossible humainement parlant que l'affaire ne réussisse ; car tant que les choses seront en cette situation dans les Pays-Bas, l'Espagne ne doit pas espérer d'être tranquille en Italie. Mais si Sa Majesté ne veut pas entrer dans le parti, il ne peut lui en revenir ni la gloire, ni l'avantage, ni la sécurité.

qui

3571. qui lui reviendroient en s'y engageant. Si ce dessein réussit, comme il y a apparence, on peut prévenir deux maux par ce moyen. Premièrement la malice de celui qui est puissant, & qui a bonne envie de se venger; Secondement la grandeur d'un autre qui deviendrait peut-être sans cela un dangereux voisin. On en peut prévenir un troisième de non moindre, ou pour mieux dire de plus grande conséquence, qui est, que ceux qui peut-être sans cela ne se tiendroient pas en repos chez eux, ne s'aviseront pas de remuer s'ils sont occupés au dehors. Pour éviter ces trois grands maux il semble que la guerre dans laquelle on s'engage a la nécessité pour fondement. Ceci, Milord, comme je vous ai déjà dit, paroîtroit peut-être fort raisonnable à un homme qui ne verroit que le dehors des choses; mais pour vous, Milord, qui voyez le dedans de l'affaire, il vous paroîttra peut-être qu'il y a plus de peril à craindre, que de seureté à esperer. Quoiqu'il en soit si l'on fait attention à notre état languissant, & aux divisions intestines qui nous déchirent, quoique Sa Majesté n'entre pas dans le dessein, elle doit néanmoins encourager les autres, pour pouvoir profiter des troubles d'autrui, comme elle a fait jusqu'ici; car nous pouvons compter à coup seur, qu'ils ne feront pas plutôt la paix, que nous commencerons à avoir guerre. On doit à mon avis avoir plus d'égard aux maux du dedans, qu'à ceux du dehors. La grandeur extérieure de la France est beaucoup moins à craindre pour nous qu'une dissension Domestique, à laquelle il ne faut qu'un secours étranger pour nous faire de dangereuses affaires. Il est donc question pour prévenir les maux du dedans, de recourir aux remèdes du dehors, qui sont de profiter des disgrâces d'autrui. Je ne doute point, Milord, que vous n'agissiez auprès de Sa Majesté de maniere qu'une partie au moins des demandes du C. ne soient favorablement reçues, afin que le feu qui commence à s'allumer devienne un grand feu, & que nous puissions profiter de sa chaleur. Rien ce me semble ne peut tant avancer la chose, qu'un peu de faveur de la part de Sa Majesté. Je conçois de l'heure qu'il est de grandes esperances, que le fier Espagnol dont Dieu s'est long tems servi comme de verge pour sa colere, sera bientôt jetté au feu, & connoitra ce que c'est que s'en prendre à Dieu. Je voudrois, Milord, que vous connussiez l'homme: on parle de lui pour le bras & pour la tête comme d'un autre Ol. Il est éloquent & moëlleux en parole; mais le principal est qu'en matiere de Religion il est aussi honnête homme pour les mœurs, que franc & de bonne foi pour la negotiation. Je croi que Dieu la suscitè de nos jours pour servir d'instrument à l'avancement de sa gloire. Je vous supplie, Milord, d'ajouter foi à ce que le porteur vous dira de mon état particulier. Je m'en refere donc à lui, & je finis sans vous fatiguer davantage, par vous prier de me faire sçavoir au plutôt ce que Sa Majesté a dessein de faire en ceci. A Paris le douze d'Aoust 1571.

Fr. Walsingham.

LETTRE

L E T T R E C I.

Au Chevalier François Walsingham Ambassadeur de Sa Majesté à la Cour de France.

MONSIEUR, le Porteur, qui est un des Domestiques de Milord de Rutland, 1571. peut plus commodément vous instruire de l'arrivée de Monsieur de Foix, que je ne puis vous l'écrire; ainsi je me réfère au rapport qu'il vous en fera. Je reçus hier la longue Lettre que vous m'avez envoyée par mon Cousin Dannet, un quart d'heure avant que Monsieur de Foix eût audience de la Reine. Je crains que l'offre d'une si grande amitié ne diminuë ou ne détourne la première intention au mariage, sans lequel l'amitié de la France ne servira pas de grand' chose, si ce n'est à nous faire les Ministres de ses desirs, & à se défaire de nous dès qu'elle aura ce qu'elle vouloit. Je voudrois avoir vû le mariage fait avant que de nous jeter à la tête par manière de dire ces amorces d'amitié. Je vois que ces offres sont beaucoup approuvées par des gens que je n'ai pas vû approuver de même le mariage; mais tout cela est contre vous. A Hatfield le seizième d'Aoust 1571.

G. Burleigh.

L E T T R E C I I.

Au même.

MONSIEUR, j'ai reçu votre Lettre écrite en chiffre, par Dannet. L'affaire est de grande importance. Je suis ravi de les voir en cet état. Je suis persuadé qu'on conseillera à Sa Majesté de ne pas laisser échaper les grands avantages qui lui sont offerts, vû principalement qu'ils tendent à l'afermissement du vrai culte de Dieu, à l'établissement de nôtre seureté, & à l'agrandissement de sa Couronne. Pour moi depuis que Sa Majesté est sur le Trône il ne s'est rien présenté que j'aye eu meilleure envie de favoriser; & soyez assuré, que je ferai mon possible pour le faire réussir en partie. Vous sçavez le plûtôt qu'il se pourra la resolution que prendra Sa Majesté; mais je croi qu'il se passera bien cinq à six jours avant que de pouvoir rien résoudre, à cause des autres affaires qu'on a avec Monsieur de Foix, qui eut hier quinziesme de ce mois audience de la Reine, qui l'a aussi favorablement reçu, qu'elle ait jamais reçu Ambassadeur de ma connoissance. Les caresses ne lui ont pas manqué, & il est déjà entré en matiere. Milord garde des Sceaux, Milord Chamberlain, Milord de Burleigh & moi avons été nommez pour entrer aujourd'hui en conference avec lui. Il est toujours ferme sur la Religion de Monsieur, & Sa Ma-

1571. jetté ne l'est pas moins sur le refus qu'elle est je croi resolué de faire. Je ne puis pas vous en dire davantage pour le coup.

R. Leicester.

L E T T R E C I I I.

A nôtre fidèle & bien aimé Fr. Walsingham Ecuyer , nôtre Ambassadeur en France.

E L I S A B E T H R.

Fidèle & bien aimé Salut. Quelque impatience que vous ayez de sçavoir comme Monsieur de Foix a procedé avec nous dans les fonctions de sa charge ; impatience d'autant plus grande , que nous apprenons , que peu de jours après sa premiere audience , & la conference qu'il eut ensuite avec nôtre Conseil , il écrit de delà ; il est cependant certain que jusqu'à present nous n'avons pû vous asseurer bien positivement d'avoir conclu quelque chose avec lui , parce que n'étant pas satisfait de nos réponses , il persiste toujours pour nous obliger à les reformer , & à les rendre plus satisfaisantes pour lui. Mais vous sçavez à present que Monsieur de Foix & l'Ambassadeur ayant eu plusieurs conferences avec nous , & en particulier avec nôtre Conseil , l'affaire de la Religion comme la plus importante a toujours fait l'accroche. Car comme ils demandoient une tolerance , & que nous la refusions , ils ont ofert de moderer & limiter cette tolerance comme nôtre Conseil jugeroit à propos , afin qu'il n'y eût de scandale ni pour nous ni pour le Duc ; mais la chose a toujours été trouvée ou impossible , ou si dure , que de quelque maniere qu'on la moderât ou limitât , soit verbalement ou par écrit , on n'a jamais pû rien trouver qui les satisfît non plus que nous. A la fin ils ont demandé que nous promissions secretement , qu'on ne l'empêcheroit pas de faire en secret l'exercice de sa Religion , si nous ne voulions pas consentir à une tolerance. Vous verrez par l'écrit que je vous envoie ci-inclus ce que nôtre Conseil a répondu à cela. Vous recevrez aussi deux réponses à deux autres propositions par eux faites parce que la réponse que nous avons fait ci-devant par écrit à leurs premieres demandes n'étoit pas satisfaisante. Nous nous appercevons que l'écrit qu'on vient de leur donner les a fort embarrassés , à cause d'une clause qu'on y a ajoutée , & qui est fort nécessaire pour nôtre dessein , & principalement pour la satisfaction de nôtre Conscience. Cette clause porte que le Duc ne sera point inquieté pourvû qu'il pratique des rites qui ne repugnent pas à la Parole de Dieu. Ces mots étoient dans un écrit qui lent fut delivré pour la premiere fois le vingt-unième du passé ; mais comme vous verrez ces paroles *verbo Dei* ont été changées à leur importunité le dernier du passé en celles *Ecclesia Dei* , qui selon nous sont la même chose. Cependant comme ces dernieres paroles les accommodent mieux que les autres , nous avons bien voulu consentir au changement. Comme nous ne sçavons pas de quelle maniere on communiquera la réponse

que

que nous avons faite à l'article de la Religion, outre cet écrit nous avons expressement déclaré à Monsieur de Foix, que comme nous serons bien aises que nôtre réponse puisse contenter Monsieur d'Anjou au sujet du point d'honneur, puisque c'est pour cela que nous avons consenti en quelque maniere qu'il pratiquât d'autres ceremonies que les nôtres, pourvû qu'elles ne repugnent pas à l'Eglise de Dieu, & cela avec les autres précautions énoncées plus au long dans nôtre écrit; aussi nôtre intention est qu'on declare nettement à Monsieur d'Anjou, que nous ne pouvons lui permettre quand il sera ici l'usage d'aucune Messe particuliere. Nous avons dit cela sans détour afin qu'on ne prenne pas nôtre réponse de travers, & que le Duc ne puisse pas esperer de tolerance, à laquelle nous ne voyons pas que nous puissions consentir sans exposer nôtre Royaume & nôtre repos. Après vous avoir dit comme nous avons répondu, nous voulons qu'après avoir confideté cette réponse, & celle qui a été donnée par écrit à Monsieur de Foix, & de laquelle nous vous envoyons copie, que vous demandiez audience, & que vous assëuriez le Roi que c'est là nôtre dessein. Si vous voyez qu'on soit en doute sur le sens de nôtre réponse, c'est-à-dire si suposé qu'on nous donne satisfaction sur le fait de la Religion, nous voulons proceder au mariage; vous assëurerez le Roi, qu'après qu'il aura consenti au reste, & donné les ordres pour l'execution, nôtre dessein est de continuer le Traité du mariage de bonne foi suivant nôtre premiere réponse. Et si l'on vous en fait la proposition, nous voulons bien qu'on envoie ici des Commissaires pour traiter & conclure avec nous & nôtre Conseil ainsi que la raison le requerra. Et comme nous avons sujet de croire qu'il se trouvera de delà plusieurs personnes dont quelques-unes ont du credit, qui tâcheront de faire desapprouver nôtre réponse au Roi, & de lui faire entendre que dès le commencement de cette affaire nos intentions n'ont été ni droites ni sinceres, vous ferez de vôtre mieux pour assëurer le Roi du contraire, & nous vous en approuverons quelque chose que la malignité puisse inventer contre nous. Et comme nous avons eu sujet de croire par quelques-unes de vos Lettres à quelques-uns de nôtre Conseil, que Monsieur de Foix passant en ce pays-ci, on pourroit quoique le mariage ne réussît pas, proposer une nouvelle alliance entre nous & le Roi, vous sçavez qu'on ne nous en a rien proposé, & que quelques-uns de nos fidèles Ministres se sont contentez d'en parler indirectement à Monsieur de Foix. Il a déclaré nettement que si le Traité de mariage ne se continuoît pas il n'avoit ordre de traiter d'aucune autre affaire; mais il a ajouté qu'il croyoit que le Roi son Maître voudroit bien être toujours de nos amis, à moins que nous ne lui donnassions sujet de ne l'être plus. Comme vous pouvez donc voir en considerant bien les choses, que nous n'avons fait aucune difficulté de consequence qu'au sujet de la Religion, & que nous ne voyons pas que nous puissions accorder cela à Monsieur & à ses Domestiques sans peril quelque petit qu'en soit le nombre, parce que nous mécontenterions par ce moyen nos meilleurs Sujets, & donnerions courage aux méchans, vous insisterez avec empressement à faire bien connoître avec quelle bonne foi nous avons agi en cela, & combien nous devrions être à couvert des traits de la calomnie de certaines gens qui seroient fâchez de dire jamais du bien de nous quelque bonnes actions que nous puissions faire. Nous ne doutons pas que

1571. Milord de Burleigh ne vous apprenne l'occasion du long séjour que Monsieur de Foix a fait ici. Pour satisfaire à la demande que vous faites d'avoir quelqu'un qui puisse vous aider durant ce mois, en attendant que votre santé se rétablisse, vous n'aurez pas plutôt répondu à la présente, que vous recevrez ordre pour un Assistant qui remplira votre place. Donné sous notre Sceau le second de Septembre 1571. l'an 13. de notre Regne.

24. August. & postea ultima Augusti, 1571.

Summarium eorum quæ Serenissima Regina suavis & consilio suorum Consiliariorum proposuit in Colloquio de tribus Articulis, cum Illustrissimis Oratoribus Christianissimi Regis.

Ad primum de Coronat. Ducis.

Serenissima Regina non potest sine assensu trium Ordinum, seu Statuum Regni sui concedere, ut Serenissimus Dux post nuptias celebratas coronetur ut Rex, verum ut habeatur & coronetur ut Rex respectu matrimonii cum Regina sine aliquo præjudicio juris & tituli suæ Majestatis, aut hered. aut success. ejus, si id fieri potest communi Consilio & consensu eorum Statuum Majestas sua libenter assensura est, & dabit operam ut Serenissimi Ducis honor & amplitudo eo modo augeatur, & eò libentius quia per accessionem aliquam ad ejus amplitudinem Majestatis suæ splendor & gloria etiam incrementum capiet.

Ad secundum de conjunctioe in administratione Regnorum.

Secundò, existimat sua Majestas ut concedatur Serenissimo Duci ut ipse Sereniss. Dux, unà cum Serenissima Regina consorte sua, constante matrimonio, titulo, honore & nomine regio censeatur & gaudeat, eandemque Serenissimam Reginam confortem suam in felici Regnorum & Dominiorum administratione & gubernatione adjuvet tanquam maritus, salvis tamen juribus, legibus, & consuetudinibus Regni, ut in tertio articulo prioris Scripti intitulati Explanatio articulorum, &c. continetur.

Ad tertium de toleranda Religione Ducis.

Tertiò, ubi ab Oratore postulatum est, quemadmodum à Rege Christianissimo in mandatis se habuisse asseruit, ut scripto authentico & valida facultas concederet dicto Serenissimo Duci & Domesticis ejus exercendæ suæ Religionis in Angliâ, quòd cum propter multas & graves causas à Majestate Reginæ fieri non posse responsum esset. Agitatum postea inter dictos Oratores & Consiliarios dictæ Reginæ, ut saltem privato aliquo syngrapho Reginæ Serenissimæ Serenissimus Dux certior redderetur futurum esse ut nullo modo impediretur in hoc Regno Religionem suam exercere.

exercere. Quod cum ad Majestatem Reginae relatum esset, ita Consiliariis suis responsum dari visum est. 1572

Imprimis, quod existimatur Serenissimum Ducem non futurum alienum à Religionē Ecclesiae Anglicanae, si de ea benè, candidè & rectè informaretur, maximè expedit etiam videbatur si de hac causa exercendae Religionis nihil ageretur in aliquo tractatu aut colloquio, sed quae in ea apparebant difficultates & controversiae mutuò utriusque Principis colloquio componeretur. Sed cum id Oratoribus nullo modo placere videatur non absurdum esse putabatur si hoc modo utriusque menti & conscientiae consulatur.

Si Serenissimus Dux temporibus usitatis divinatorum Officiorum unà cum Serenissima Regina in Oratoriis suis adesse volet, neque Religionis Anglicanae institutiones & rationes audire & ediscere temporibus congruis recusabit; eadem Serenissima Regina assentietur, ut neque ipsemet Dux, neque sui Domestici contra conscientiam suam aut illorum cogantur ritibus aut ceremoniis Ecclesiae Anglicanae eo modo uti, quo subditi Regni ex legibus obligantur, donec instituti & aliter persuasi fuerint. Porro idem Serenissimus Dux & numerus Domesticoꝝ suorum, de quo postea convenietur, non molestabuntur per leges hujus Regni propter usurpationem aliorum divinatorum rituum & ceremoniarum Ecclesiasticarum Ecclesiae Dei non aperte repugnantium, modo id fiat in loco certo, eoque privato & secreto, ut conscientiis suis satisfaciant, & ut nulla ex varietate occasio manifesta detur subditis Regni ad violandas Leges Ecclesiasticas.

Et cum multa alia petenda sunt à Serenissimo Duce ut & per Christianissimum Regem Fratrem suum, & per se ipsum pactis caveantur ut juramenti etiam confirmentur quemadmodum & Oratoribus non est negatum, nec tamen clausula subsequens eodem modo ab ipso Serenissimo Duce exigenda & obtinenda est, quo praesens hoc responsum in superioribus tribus clausulis contentam à sua Majestate Regia postulabitur.

Quae dicenda sunt ex parte Ducis.

Serenissimus Dux non diutius utetur ritibus & ceremoniis haud consentientibus cum legibus Angliae quam quoad institutus & persuasus fuerit ut Ecclesiae Anglicanae ritus sufficientes esse existimet ad cultum divinum, neque iis quidem consentientibus cum legibus Angliae ita utetur ut aut bonis subditis Regni ad publicam offensio- nem, aut inalis ad violandas leges occasio praebetur. Sed semper quum publicae offensiones hinc aut acciderint aut indubitatè adfuturæ videbuntur nade tumultus in Regno metui possint, se ad omnes suae Majestatis benevolas admonitiones cum pro honore & securitate suae Majestatis quam pro communi tranquillitate Regni conservanda & modo & forma se geret ut Reginae & consilio suo par esse atque converiens videbitur. Idemque per omnia promittet se praestitutum pro omnibus Domesticiis qui cum illo permittentur adesse in aliquo suo Cultu Religioso.

Postremò, quia Regia Majestati visum est Oratores fassos esse, se non habuisse potestatem iis praemissis ut proponuntur plenè assentiendi, æquum esse etiam visum

1571. est suæ Majestati ut illa responsa non tradantur tanquam ita maturè consultata & determinata à suæ Majestate, quin ut liceat suæ Majestati detrudere, aut ad ea aliquid adicere imposterum, & eò magis quia non sine multa persuasione & cohortatione Consiliariorum suorum ad assentiendum multis prædictorum aduèta est. Et idcirco etiam Majestas sua petit à Fratre suo Rege Christianissimo, ut quanquam hæc quæ à suæ Majestate responsa sunt, non sunt per omnia Regi placitura, nulla tamen diminutio mutæ amicitæ prioris inter suæ Majestates subsequatur, quia nihil potius habet in votis suæ Majestas quàm amicitiam mutuam cum Christianissimo Fratre suo conservare, atque augere.

Sommaire des propositions que la Serenissime Reine a faites aux Ambassadeurs du Roi Tres-Chrétien, à la persuasion & par l'avis de son Conseil, dans la conference qui s'est tenuë sur trois Articles.

Pour le 1. qui regarde le Couronnement du Duc.

LA Serenissime Reine ne peut accorder sans le consentement des trois Ordres ou Etats de son Royaume, que le Serenissime Duc soit couronné comme Roi après la celebration des nôces ; mais elle consentira volontiers qu'il soit couronné & regardé comme Roi en consideration de son mariage avec la Reine sans préjudice au droit & titre de Sa Majesté, ou de ses heritiers ou Successeurs, pourvû que cela puisse se faire du consentement desdits Etats, & tâchera par ce moyen d'augmenter la grandeur & les honneurs du Serenissime Duc, & cela d'autant plus volontiers, que l'éclat & la gloire de Sa Majesté en augmenteront en même tems.

Pour le 2. qui regarde le gouvernement des Royaumes.

Secondement Sa Majesté est d'avis qu'on accorde au Serenissime Duc, qu'il jouisse pendant leur mariage conjointement avec la Serenissime Reine son Epouse, du titre, de l'honneur, & du nom de Roi, & qu'en qualité d'Epoux il aide la Serenissime Reine son Epouse dans l'heureuse administration de ses Royaumes & Etats, sans préjudice néanmoins aux droits, Loix, & coutumes du Royaume, comme il a été dit dans le troisiéme article du précédent Ecrit intitulé *explication des Articles*, &c.

Pour le 3. qui concerne la tolerance de la Religion du Duc.

En troisiéme lieu l'Ambassadeur a assuré qu'il avoit ordre du Roi Tres-Chrétien de demander qu'on accordât par un acte autentique au Serenissime Duc & à ses Domestiques le libre exercice de sa Religion en Angleterre: à quoi la Reine ayant répondu que cela ne se pouvoit pas pour plusieurs importantes raisons, il a été ensuite agité entre lesdits Ambassadeurs & les Conseillers de la Reine, qu'au moins le

Sere-

Serenissime Duc fût assuré par un seing privé de la Serenissime Reine, qu'on ne l'empêcheroit en aucune maniere de profesler sa Religion dans ce Royaume. Le rapport en ayant été fait à sa Majesté, ses Conseillers ont été d'avis de répondre.

Que comme on est persuadé que le Serenissime Duc ne sera pas éloigné de la Religion Anglicane s'il en est bien instruit, il semble qu'il seroit tres à propos de ne toucher à la Religion ni dans le Traité ni dans les conferences; mais de laisser la decision des points en dispute aux parties interessées qui pourroient en convenir dans quelque entrevüe. Mais comme cet expedient n'a pas été du goût des Ambassadeurs, on a cru qu'il étoit à propos d'avoir égard à l'intention & aux scrupules de l'un & de l'autre de la maniere suivante.

Si le Serenissime Duc veut assister avec la Serenissime Reine dans les tems où le service divin se fait dans ses chapelles, & qu'il ne refuse pas d'entendre dans les occasions la doctrine de la Religion Anglicane, & de s'instruire des raisons sur lesquelles elle est fondée, la Serenissime Reine consentira, que ni le Duc, ni ses Domestiques ne soient contraints de se soumettre contre leur conscience aux rites & aux ceremonies de l'Eglise Anglicane, de la maniere que les Sujets du Royaume y sont obligez par les Loix, jusques à ce qu'ils en soient bien instruits & persuadez. Au reste le Serenissime Duc & ses Domestiques dont on reglera le nombre dans la suite, ne feront point inquietez par les Loix du Royaume s'ils suivent d'autres rites divins & des ceremonies Ecclesiastiques qui ne sont pas ouvertement opposées à l'Eglise de Dieu, pourvû que cela se fasse dans un lieu particulier & secret, afin qu'ils satisfassent à leur conscience, & que cette diversité ne donne pas une occasion manifeste aux Sujets du Royaume de violer les Loix Ecclesiastiques.

Et comme on a plusieurs autres choses à demander au Serenissime Duc, dont on doit convenir avec le Roi son Frere & avec lui-même, & qui doivent être confirmées par serment; ce qui n'a pas été rejetté des Ambassadeurs, la clause suivante ne doit pas néanmoins être exigée du Serenissime Duc, ni obtenué de la même maniere que Sa Majesté le demandera à l'égard de la réponse contenuë dans les trois clauses ci-dessus.

Ce qui doit être demandé de la part du Duc.

Le Serenissime Duc ne pratiquera des rites & des ceremonies discordantes des loix d'Angleterre, que jusques à ce qu'il ait été instruit & persuadé que les rites de l'Eglise Anglicane suffisent pour le culte divin. Il ne pratiquera pas même ceux qui sont conformes aux Loix d'Angleterre d'une maniere qui choque publiquement les bons Sujets du Royaume, ou qui donne lieu aux méchans de violer les Loix. Mais lorsqu'il arrivera des murmures publics, ou qu'il y aura de grandes apparences qu'il en doit arriver qui puissent faire craindre des troubles dans le Royaume, il se conduira suivant les bons avis de Sa Majesté, tant pour la gloire & pour la seureré de sadite Majesté, que pour conserver la tranquillité publique du Royaume, de la maniere que

1571. la Reine & son Conseil le jugeront à propos. Il promettra la même chose pour tous les Domestiques auxquels on permettra d'assister à son culte religieux.

Enfin Sa Majesté voyant que les Ambassadeurs ont avoué qu'ils n'avoient pas plein pouvoir de consentir entièrement à ce qui a été avancé de la maniere qu'on le propose, elle a crû aussi qu'il étoit juste que ses réponses ne soient pas données comme entièrement résolues, & concertées de maniere, qu'il ne lui soit plus permis d'y ajoûter ou diminuer, d'autant plus qu'elle n'a consenti à plusieurs des choses ci-dessus qu'à la sollicitation de ses Conseillers. C'est pourquoi Sa Majesté prie le Roi Tres-Chrétien son Frere, que si les réponses qu'elle vient de faire ne lui sont pas entièrement agreables, l'amitié mutuelle qu'il y a eu ci-devant entr'eux n'en reçoive néanmoins aucune diminution, puis que la Reine ne souhaite rien tant que de cultiver & d'augmenter une amitié reciproque avec le Roi Tres-Chrétien son Frere.

L E T T R E C I V.

Au Chevalier Fr. Walsingham Ambassadeur de Sa Majesté à la Cour de France.

MONSIEUR, comme vous n'avez point répondu aux dépêches qui vous ont été envoyées il y a long-tems, & que nous sommes dans l'impatience d'apprendre le d'énouement de l'afaire en question, je m'assure aussi que vous n'avez pas été exempt de trouble & de souci d'avoir été si long-tems sans avoir de nos nouvelles au sujet de la negotiation de Monsieur de Foix. Je vous dirai donc pour vous tirer d'inquietude, qu'encore qu'il n'y ait pas eu de contrarietez dans cette negotiation, il y a eu au moins autant de changemens & de variations qu'il y a eu de jours de conference, & quelquefois davantage. S'il m'est permis de dire la verité je puis vous assurer qu'il y a eu des jours dont une partie n'a pas été si favorable que l'autre. Jugez de là si vous aviez été informé de tems en tems de ce qui s'est passé, combien de dissonances auroient occupé vos oreilles, combien vous auriez vû de choses desagréables. Comme cela pourra peut-être vous faire de la peine avec raison, aussi me demanderiez-vous sans doute si nous étions à portée de nous parler la veritable cause de cette bizarrerie, que je ne refuserois pas de vous dire comme je pourrois autant que je puis la sçavoir par conjecture; mais de vous l'écrire c'est ce que je ne ferai point, persuadé que les lettres de vos autres amis vous fourniront ample matiere à conjectures. Monsieur de Foix a eu sept à huit tête à tête avec Sa Majesté, & autant de conferences avec nous. Les réponses qu'il eut d'abord lui parurent si favorables qu'il comptoit l'afaire faite, & vous appelloit le 31⁶⁸ tu avec cette addition 450477u/418 & si quelqu'un d'eux a principalement ou indirectement combattu la chose, sur quoi néanmoins je ne veux rien décider, ni lui ni eux n'auront pas à l'avenir la conscience tranquile. Il est certain que

nous avons sujet de croire que quelqu'un a troublé les eaux tranquiles. Dieu leur fasse la grace de se repentir de leur erreur. 1571.

Les réponses qu'on avoit premierement données verbalement, ont été depuis changées quand il a été question de les donner par écrit, & sont conçues de maniere qu'elles ne peuvent être pires; ainsi les Ambassadeurs ont été fort surpris de trouver les dernières plus dures que les premières. C'est là la résolution de Sa Majesté comme vous verrez par la clause qui regarde le fait de la Religion: & elle a dit à son Conseil quand elle l'a vû tournant tous ses soins à l'avancement de ce mariage pour sa propre seureté, & pour prévenir la ruine inévitable de nôtre Monarchie, qu'elle consentoit au mariage pourvû que Monsieur voulût se passer de Messe. Il n'y a point de bonnes choses qu'elle ne dise pour confirmer cela & pour le faire croire; cependant nous n'en sommes pas tous bien persuadez, non pas que nous doutions de ses assurances qui sont certainement conformes à ses intentions dans le tems qu'elle les fait, mais parce que nous craignons que d'autres n'approuvans pas la chose, ne la fassent indirectement changer de résolution. Si vous me demandez ce que vous pouvez dire, la lettre de Sa Majesté vous le fournira; mais pour ce que vous pouvez esperer du succes, je ne puis pas plus vous en assurer, que je puis m'en assurer moi-même, qui dois être de l'heure qu'il est en attente des effets de l'amour de Dieu, ou des effets de sa vengeance, car il y a apparence que Sa Majesté ne dissimulera pas plus long-tems ses intentions. Cependant la vûë de ce nuage nous doit faire prier avec crainte & avec respect pour sa misericorde, & c'est le tems de prier Dieu de vouloir diriger le cœur de Sa Majesté de maniere, qu'elle prenne le parti le plus convenable à sa gloire. Il n'a rien manqué pour les dehors à la reception de Monsieur de Foix, qui a été bien traité de Sa Majesté, défrayé tant qu'il a été à la Cour; & Milord de Buckhurst l'a honnêtement & honorablement accompagné pendant le séjour qu'il a fait ici; & pour lui faire plus d'honneur je l'ai fait accompagner en plusieurs lieux par Milord d'Oxford; & sur le chemin de Londres à Walden il dîna chez moi, où je ne doute pas que lui & l'Ambassadeur n'ayent remarqué ma bonne volonté pour le mariage. Je suis si confirmé dans cette bonne volonté, que je n'ai point honte de le dire moi-même, quelque danger qu'il y ait pour moi si le mariage ne réussit pas. Vous voyez aussi avec combien peu de réserve j'en use avec vous. J'ai dit à Sa Majesté le besoin que vous avez de vous mettre ce mois ici dans les remedes, & qu'ainsi il est nécessaire qu'elle fasse occuper vôtre place par celui qu'elle jugera à propos; mais je n'ai pû avoir de réponse positive. Elle m'a dit seulement que sur la première dépêche qui viendroit de vôtre part en réponse, elle vous donneroit pouvoir de mettre Beal en vôtre place en qualité de vôtre Substitut, ou qu'elle envoyeroit Monsieur Killegrew de delà. Monsieur de Foix a fait de grandes instances à Sa Majesté pour l'obliger d'envoyer quelque personne de credit au Roi de France, pour asirmer & justifier les raisons de sa réponse; ou plutôt si le mariage ne réussit pas, pour negotier une plus étroite alliance; ce que je trouve pour moi fort raisonnable; aussi y ai-je donné les mains, & l'ai même proposé: Mais comme j'apprens que Sa Majesté a dessein de m'envoyer en France pour cela, je ne suis plus si échauffé de l'heure qu'il est, parce que je connois mon insuffisance,

1571. fissance, & que je doute que ma negotiation reüssît; mais si quelqu'un partira, ou qui sera ce quelqu'un là, c'est dequoi je ne puis vous rien dire d'assuré.

Sa Majesté souhaite que vous vous informiez ce qu'est devenu Liggons Domestique de Milord de Norfolk, qui a été long-tems aux environs de Paris & de la Cour. On vient tout presentement de découvrir ici, que Milord de Norfolk s'est jetté dans le parti de la Reine d'Ecosse, car on a intercepté une grosse somme en or avec des lettres en chiffres, le tout adressé à Milord de Harriſe pour secourir la Reine des Ecoſſois. Cela étoit envoyé par un nommé Higford Secretaire du Duc, qui a été arrêté par ordre de la Cour, & conduit à Londres. Il a été aujourd'hui interrogé par le Chevalier Thomas Smith qui se rendit hier à Londres pour cela. Je ne sçaurois vous dire ce qui en arrivera; mais je puis bien vous assurer que je serois fort fâché que Milord de Norfolk se trouvât du nombre des Rebelles: cependant si cela est, je suis bien aise qu'il soit connu. Et par là je finis. De Audeley Inn près de Walden le second de Septembre 1571.

G. Burleigh.

Je vous envoie quelque chose d'Ecosse qui vous fera connoître combien le parti de la Reine des Ecoſſois est foible en ces pays-là.

L E T T R E C V . .

A Milord de Burleigh.

MILORD, Je vous prie de dire à Sa Majesté, que le second de ce mois je fis rapport au Roi suivant les ordres qu'elle m'en avoit donné par sa dernière, de ce qui s'est passé en diverses conférences entre elle & ses Ministres Monsieur de Foix & son Ambassadeur en vôtre Cour, comme aussi de ce qui s'est passé dans les conférences particulieres qu'ils ont eues avec les Conseillers de Sa Majesté. Sa réponse fut, qu'il avoit grand sujet de remercier Sa Majesté des honneurs qu'elle avoit fait à Monsieur de Foix, jusques à l'arrivée duquel il ne pouvoit rien dire en réponse sur ce qui s'étoit passé dans la conférence. Il protesta qu'il ne desiroit rien davantage qu'une étroite amitié avec Sa Majesté, & que croyant que le mariage étoit le meilleur moyen pour y parvenir, ce ne seroit pas un petit chagrin pour lui de le voir échouer, d'autant mieux qu'il auroit pû s'en ensuivre une liaison qui auroit été avantageuse aux deux Couronnes. Voilà en substance tout ce qu'il m'a répondu. Sa Majesté est fort obligée à D. 3. qui la défend toujours fortement contre tous ceux qui se mettent en devoir de donner la moindre atteinte à son honneur. Il semble qu'elle se croye elle-même beaucoup obligée à Sa Majesté, de lui avoir fait l'honneur de lui écrire. Je croi qu'une autre petite Lettre de remerciement de la part de Sa Majesté la mettroit dans les dispositions qu'il faut pour en tirer des avis qu'il seroit à propos

à propos que Sa Majesté eût. Elle gouverne beaucoup la Reine Mere, & par consequent elle peut rendre de meilleurs services. S'il plaisoit à Sa Majesté de lui faire present de quelque bague, je croi que l'avantage qui lui en reviendroit avec le tems lui feroit regarder le present comme bien employé. Les Officiers de la Reine d'Ecosse ont fait depuis peu en Poitou une somme de 15000. Francs qu'ils ont mise en caisse & envoyé à Paris, d'où à ce que j'apprens, on va la faire passer en Ecosse aux gens de la faction de cette Princesse. Cependant j'apprens en même tems, que l'argent qu'ils y ont déjà envoyé ayant eu un si mauvais succès, ils balencent à l'envoyer par Mer; c'est pourquoi si cela se peut commodément ils aimeroient mieux le faire passer par Londres par lettre de change. Comme la somme est considerable, vous n'avez, Milord, qu'à donner les ordres, & pourvû qu'on y prenne garde on pourra aisément découvrir le canal par où il passera. L'Amiral arriva ici le douzième de ce mois. De quelle maniere il a été reçu je m'en refere à ce que vous en dira le Porteur, que j'ai pleinement instruit de tout ce que j'en ai pû apprendre de veritable. Le jour après qu'il fut arrivé il m'envoya un Gentilhomme pour me dire, qu'attendu mon caractère & en consideration des grandes faveurs que Sa Majesté avoit faites à ceux de la Religion en general dans leur necessité, & à son Frere en particulier, il étoit obligé de me rendre visite; mais qu'il me prioit de considerer qu'il donneroit matiere par là à bien des soupçons qui feroient plutôt du mal que du bien: mais qu'il m'assureoit neanmoins que Sa Majesté le trouveroit toujours prêt à lui rendre service au peril de sa vie & de son bien, toutes les fois qu'il se presenteroit occasion de lui témoigner l'attachement & la bonne volonté qu'il avoit pour elle, en consideration des obligations qu'il lui avoit. Tous ceux de la Religion en general qui sont la fleur de la France, font les mêmes protestations, & assurent Sa Majeste que si l'occasion s'en presente, elle ne les trouvera pas moins prêts à la servir, que s'ils étoient ses propres Sujets.

Le mariage du Prince de Navarre ne s'avance pas à proportion des preparatifs que la Reine Mere fait à Paris; car elle a déjà fait provision des joyaux & des habits des Nôces.

Biron & Beauvais partent bien-tôt pour mettre la derniere main à cette affaire, & vont trouver la Reine de Navarre qui est à present en Arragon, où elle prend certains bains necessaires à sa santé. Le C. o. L. o. a laissé ici un homme pour attendre la réponse de Sa Majesté à la proposition que j'ai faite en sa faveur dans la lettre dont Dannel a été le porteur. On n'attend pour se determiner sur cette entreprise que de voir ce que fera Sa Majesté; & l'on craint que la chose ne tire si fort en longueur, que l'occasion ne se perde; ce qui arrivant, cette Couronne & l'Espagne se raccommoderont; ce qui je croi ne seroit pas fort avantageux à Sa Majesté; & il y a ici autant de craignans, que de gens qui aiment Sa Majesté. La maison de Guise met sous main toute pierre en œuvre pour rompre l'alliance avec l'Angleterre, ne trouvant rien de plus préjudiciable que cela à la Reine d'Ecosse leur Cousine. Pour ce qui est de mon état particulier, mon mal augmente si dangereusement, que je supplie tres-humblement Sa Majesté de donner ordre de faire remplir ma place. J'espere que ma vie sera plus utile à Sa Majesté que ma mort: ainsi je ne doute pas qu'elle n'y

1571. ait égard. En voilà assez pour le present. Je demeure tres-humblement &c.
A Blois le feizième de Septembre 1571.

Fr. Walsingham.

L E T T R E C V I.

Au même.

MILORD, Je vous prie d'informer Sa Majesté, que trois jours après l'arrivée de Monsieur de Foix le Roi m'envoya querir, & commença par me prier de remercier Sa Majesté de sa part des honneurs qu'elle avoit fait à Monsieur de Foix, & qu'il reputoit comme faits à lui-même puis qu'ils l'étoient pour l'amour de lui. En second lieu il me chargea de lui dire, qu'il étoit bien aise d'apprendre de si bonne main la grande affection qu'elle avoit pour lui, & le desir où elle étoit non seulement d'être toujours de ses amies, mais aussi d'augmenter cette amitié. Il me chargea enfin de lui dire, que sa réponse sur le fait de la Religion étoit de la dernière dureté; & qu'il esperoit que le Ministre qu'elle se proposoit de lui envoyer auroit le pouvoir de la moderer, & en même tems de traiter de certaines autres affaires à proposer qui tendoient à fortifier l'amitié; ce qu'il souhaitoit par dessus toutes choses: Que ce Ministre seroit le tres-bien venu, & qu'il seroit à qui mieux mieux avec elle pour faire honneur aux Ministres qui viendroient de la part de Sa Majesté, & pour faire paroître par ce moyen la bonne volonté qu'il avoit de l'honorer. M'ayant dit cela, il me pria de recommander encore à Sa Majesté l'affaire de Maurice Chamails Breton, en faveur duquel il avoit écrit depuis peu, & adressé ses Lettres à son Ambassadeur avec ordre de les rendre à Sa Majesté; & qu'il esperoit qu'à sa considération on rendroit justice à Chamails, & qu'on mettroit fin à son procès qui duroit depuis longtemps; & qu'on lui donneroit sujet par ce moyen de rendre la même justice aux Sujets de Sa Majesté quand ils auroient recours à lui pour la même chose. Cependant j'apprens que le Conseil lui a promis, que si son affaire ne se termine pas par le moyen de l'Ambassadeur, qu'on lui donneroit des represailles. Je le trouve fort importun. Il dit fort vilainement qu'il a eu peur de perdre la vie, & que c'est pour cela qu'il n'ose retourner pour poursuivre son procès. Je vous prie, Milord, de faire en sorte que je puisse par vôtre moyen recevoir ordre de Sa Majesté sur ce que je dois lui répondre. Monsieur l'Amiral vous prie par moi, Milord, de lui rendre un service auprès de Sa Majesté. Le Cardinal son Frere avoit reçu un billet signé de la main de Sa Majesté, portant reception de certains joyaux engagez. Comme ce billet est seulement signé sans être scellé, si Sa Majesté veut avoir la bonté de me l'envoyer, on donnera en le recevant l'autre qui n'est pas scellé. Il m'a prié de vous dire qu'il fait cela plutôt pour contenter la Reine de Navarre, que par aucune opinion qu'il ait que l'autre billet ne soit pas bon, parce que cette Princesse croit que son Frere a eu

de la negligence en cela. Je demeure bien humblement &c. A Blois ce 23. de Sep-
tembre 1571.

Fr. Walsingham.

L E T T R E C V I I.

*Au Chevalier Fr. Walsingham, Ambassadeur de Sa Majesté
en France.*

M O N S I E U R, vous voyez que nos Planetes du Nord ont leurs influences aussi bien que celles du Midi. Quelques avis que Monsieur de Foix ou l'Ambassadeur de France donnent de ce qui vient d'arriver au Duc de Norfolk, c'est la pure verité, & vous pouvez en convenir. L'argent qui a été arrêté avoit été reçu par ordre du Duc de l'Ambassadeur de France par un des gens du Duc nommé Barker. Comme l'homme du Duc demeure aux environs de Shrewsbury, cet argent devoit être envoyé à Banister à un nommé Lowther. D'autres Domestiques du Duc se tenoient clos & couverts sur les frontieres de l'Oüest, qui l'auroient envoyé par Lowther au Lord Harrise, & par Harrise à Riddington. Il y avoit aussi dans la mâle des lettres en chiffre de l'Ambassadeur de France à Viraque, dont Monsieur de Foix fit mention avant son départ, & croyoit qu'il n'y avoit pas autre chose contre le Duc; ce que je voudrois qui eût été vrai; mais vous voyez qu'il y avoit quelque autre chose de plus dangereux. Dieu soit loué de ce que tout est à present découvert. On a trouvé le Duc faisi d'un long discours que la Reine d'Ecosse lui envoya en chiffre le septième de Février dernier. La Reine mande au Duc que les Espagnols lui conseillent de se sauver en Espagne, & qu'elle est tout-à-fait mécontente de la France de laquelle elle se défie extrêmement sur l'incertitude où elle est que la Reine ne se marie avec le Duc d'Anjou. Elle parle aussi durement de la Reine Mere, & conclud en disant qu'elle fera une espece d'Espagnol du goût de Dom Jean d'Autriche. Quoiqu'elle assure le Duc de Norfolk de sa protection, elle ne laisse pas de proposer d'envoyer Ridolph à Rome, avec priere au Duc de le diriger entierement, & plusieurs autres choses de la même nature. Le Duc a confessé d'avoir reçu cet écrit de la Reine d'Ecosse, mais il nie d'avoir sçû que Ridolph ait fait voyage, sinon en ce que l'Evêque de Ross le pria instamment de lui donner des instructions, & d'écrire par lui au Duc d'Albe, pour lui demander un secours d'hommes & d'argent pour le parti de la Reine en Ecosse; ce qu'il refusa, dit-il, de faire à cause du peril qu'il y avoit. Il a confessé avoir reçu quatre Lettres de la Reine d'Ecosse depuis un an, & qu'il y a fait autant de réponses, le tout en chiffre; mais que ses Lettres n'étoient que des remerciemens, & des exhortations à cette Princesse de se mettre sous la dépendance de Sa Majesté; mais le Duc ne peut le persuader à personne de nous. Il dit aussi qu'avant que d'envoyer cet argent, il a aidé à l'Ambassadeur de France à envoyer en Juillet son paquet à Viraque. Nous avons aussi trouvé le Chiffre dont la

1571. Reine d'Ecosse & lui se servoient ; mais il dit qu'il a brûlé tous les papiers. Nous avons grand sujet de croire qu'il a eu part à la dangereuse intrigue qu'il paroît que Ridolph a négocié avec le Duc d'Albe qu'il avoit asseuré d'un soulèvement ici à cet été, pourvu qu'il voulût y aider. Mais on n'en convaincra pas le Duc. Nous sentons presentement que 258. Profond, $\tau\pi67\downarrow\text{D}\text{O}\text{N}\text{B}\text{J}\text{6}\text{I}\text{O}\pi67046\pi\pi\Delta\text{r}6028$ à $74600\text{F}7\text{Q}'5\text{J}\text{D}$ en font de l'heure qu'il est fort embarrassé, & qu'ils n'ont dans le cœur aucunes dispositions au bien, mais on les observe. Pour ce qui est de l'Ecosse, Huntley, Hamilton, & autres au nombre de 300. surprirent Sterling la nuit du quatrième de ce mois. Ils gagnerent un homme de la place nommé Bell qui étoit maître d'une fausse porte. Ils attaquèrent les maisons du Comte de Lennox, de Morton le Regent, de Glencarn, du Lord Rithill, & de Mookgill, & les prirent brusquement sans beaucoup de résistance. Ils les emmenoièrent hors de la Ville à dessein de les massacrer; mais ils furent secourus du Château, & tout se sauva à la réserve du Regent, qui fut tué d'un coup de pistolet par Calder. Le meurtrier ayant été pris confessa que Huntley & le Lord Hamilton le lui avoient commandé. Il a été executé aussi bien que Bell qui a trahi la place. Le Regent a vécu huit heures, & est mort courageusement & Chrétienement. Le Parlement a choisi pour Regent le Comte de Marre. Les Comtes d'Argile, de Cassels, d'Egliton, & de Crawford, le Lord Bloy, & le Chevalier Jaques Finch ont prêté serment au Regent. Il y a des lettres en chemin pour la Reine de la part du Regent dont Cockburn est le porteur. Il a ordre d'aller aussi en France. A. paroît fort fâché de l'affaire de Profond pour laquelle D. paroît fort froid de l'heure qu'il est, & il espere toujours que vous mettez Profond $4\text{X}\text{D}46\text{I}4\text{D}\pi$ encore sur pied; aussi est ce par ses ordres que je vous écris à présent. Sa Majesté dit qu'elle ne peut dire qui elle enverra de delà avant que d'avoir eu de vos nouvelles. L'Ambassadeur de France se tremoussa beaucoup pour ravoit son argent, mais j'ai répondu à son Secrétaire qu'il devoit le demander à ceux à qui il l'a donné. Il me sçait fort mauvais gré de cette réponse. A Mark-hall le 14. & le 17. de Septembre 1571.

G. Burleigh.

L E T T R E C V I I I.

Au même.

MONSIEUR, depuis ma précédente écrite nous apprenons, que le meurtre du Regent commis par Huntley & Hamilton, a tellement irrité les Ecossois, que le parti du Roi s'est considérablement grossi, & que la Noblesse s'est solennellement engagée par serment de s'en venger sans retardement. L'Ambassadeur de France m'envoya hier son Secrétaire pour faire sçavoir à Sa Majesté que son Maître avoit reçu des lettres du Roi de France, adressées directement à lui & à Monsieur de Foix, en réponse de celles qu'ils avoient écrites immédiatement après

après leur première audience. Pour faire accroire par là que quand ces lettres avoient été écrites de Foix n'étoit pas à la Cour, ni même attendu. Il demandoit en même tems à parler à Sa Majesté pour le secours de la Reine d'Ecosse, attendu que son parti étoit fort diminué, & qu'on lui rendit aussi l'argent de Sa Majesté qu'on envoyoit à Viraque, & qui a été intercepté. Sa Majesté fut si fort offensée qu'il se mêlât des affaires d'Ecosse, qu'elle m'ordonna de dire à son Secrétaire, qu'elle ne trouvoit pas bon qu'il se mêlât ici des affaires de la Reine d'Ecosse dans un tems où Sa Majesté trouvoit ses démarches non seulement dangereuses pour son repos, mais elle-même disposée à dépendre d'une autre Puissance que de celle du Roi de France: Qu'ainsi elle le prioit de ne plus s'en mêler, & de lui permettre de considérer sans son secours ce qu'il étoit à propos de faire dans son Royaume pour sa sûreté; & quand il en seroit tems elle seroit bien voir qu'elle n'avoit rien fait à la Reine d'Ecosse qui ne fût fort au dessous de ce qu'elle auroit dû faire par raison & par honneur, & qu'elle avoit remis le voyage des Ambassadeurs qui devoient venir à la Cour jusques à ce qu'elle fût à Richemont, qui seroit vers le 27. de ce mois. Vous pouvez fort bien assurer que Sa Majesté est en état de prouver que la Reine d'Ecosse de l'avis du Duc d'Albe est pleinement résoluë de se mettre sous la dépendance du Roi d'Espagne, de se marier avec Dom Jean d'Autriche, & de marier son fils à la fille du Roi d'Espagne. Sa Majesté m'a ordonné aussi de vous dire tout cela, afin qu'aux occasions vous puissiez faire connoître de delà qu'elle a juste sujet d'agir tout autrement qu'elle n'a fait jusqu'ici pour arrêter les cabales que la Reine d'Ecosse est résoluë de faire contre elle; & qu'elle s'assure que le Roi de France jugera favorablement de ses actions, tant à l'égard de ses propres Sujets, que par rapport à la Reine d'Ecosse, & qu'il les regardera comme des démarches nécessaires à sa sûreté. Vous pouvez assurer de plus que tout ce qu'on fait à la Reine d'Ecosse est de l'empêcher de parler aux Sujets de Sa Majesté, & d'avoir correspondance avec eux aussi librement qu'elle a fait jusqu'ici, car à cela près elle est entretenue & traitée comme une personne de son rang. Je finis parce que je suis fort occupé à faire préparer ma maison à laquelle il manque bien des choses, & où j'attens Sa Majesté Samedi. A ma maison de Theobald en Chesthant le 20. de Septembre 1571.

G. Bursleigh.

L E T T R E C I X.

Au même.

MONSIEUR, il y a long-tems que vous n'avez eu de mes lettres, en voici la raison, c'est que les Messagers étoient partis avant que j'aye pû avoir le tems d'écrire; mais je m'en suis consolé parce que je sçavois que vous étiez pleinement informé de toutes choses; & j'ai jugé à propos de vous écrire de l'heure

1571. l'heure qu'il est sans avoir rien à vous mander au sujet du mariage. Je suppose que Milord de Burleigh vous aura mandé bien amplement combien peu il y a d'esperance qu'il réussisse. En éfet je suis fortement persuadé de l'heure qu'il est, que Sa Majesté n'a pas le moindre penchant au mariage; car nous avions porté l'affaire au point que nous pouvions souhaiter, mais elle n'a jamais voulu se relâcher sur le plus difficile. Pour moi je suis fâché d'y penser, puis qu'à ce que je vois, tout ce qu'on fait ne sert de rien. Il ne me paroît pas qu'elle puisse long-tems être en repos & en seureté sans une alliance aussi forte que celle qui peut venir d'un mariage, car les autres ne durent qu'autant qu'il est nécessaire aux intérêts de chaque parti, & Sa Majesté étant déjà âgée, je desespere presque que nous jouissions d'un long repos. Nous attendons ici avec impatience de sçavoir comme les choses iront après le retour de Monsieur de Foix. Sa Majesté est toujours persuadée qu'on passera l'article de la Religion, & cela étant il semble qu'elle se dispose, comme elle l'a promis, à reprendre la negotiation. Mais pour vous dire ce que j'en pense je croi qu'elle aimeroit mieux qu'on ne le passât point, & que les difficultez au lieu de s'aplanir allassent en augmentant. Je laisse le tout à la Sageffe du Tout-Puissant, & fais des vœux continuels pour la longue vie de Sa Majesté. Je ne doute pas que vous n'ayez appris que le Duc de Norfolk a été mis à la Tour. Son affaire va mal à n'en juger que par sa propre confession. Comme les choses de cette nature sont toujours douteuses jusques à ce qu'on les ait amenées à quelque certitude, je ne vous en dirai pas davantage jusqu'à la prochaine; mais je puis bien vous dire dès à present, qu'il y a de violens soupçons qu'il est plus criminel que je n'en eusse jamais pensé. Il a ce qu'il merite, & je suis persuadé que Sa Majesté n'agira que sur le pied de l'équité & de la justice, quelque peu de sujet qu'elle ait d'uler de Clemence.

J'ai parlé tout de bon à Sa Majesté au sujet de vôtre état, & elle a promis comme il faut de vous envoyer incessamment du secours. Monsieur de Foix a fait en cela le personnage d'un galant homme, & d'un bon ami. Il a dit à Milord de Burleigh & à moi, & même à Sa Majesté tout ce qui se pouvoit dire au sujet de vôtre grand fardeau de delà, & outre qu'il est certain qu'il a beaucoup avancé la chose, il merite que vous le remerciez d'un service si peu attendu. On ne peut pas agir plus fagement & plus honnêtement qu'il a fait. Lennox le Regent d'Ecosse a été tué depuis peu. Marre a été élu en sa place. Dieu garde tous mes amis de ces pays-là. L'argent que vous avez appris que le Duc de Norfolk envoyoit en Ecosse appartenoit à l'Ambassadeur de France. Les affaires de D. * n'en sont de guere mieux. Je vous prie de remercier le petit Leicester de ce qu'il m'écrit souvent. Mes complimens à Milord de Rutland & à Madame son Epouse. N'ayant plus rien à vous dire, sinon que Sa Majesté est en bonne santé, je prens congé de vous, & je demeure, &c.

R. Leicester.

* Je croi que c'est la Reine d'Ecosse.

L E T T R E C X.

Au même.

MONSIEUR, depuis le depart de Monsieur de Foix voici ce qui est arrivé. 1571.
 Le Duc de Norfolk est accusé d'avoir favorisé de dangereuses intrigues avec la Reine d'Ecosse, & d'avoir envoyé de l'argent pour soutenir son parti. Cela se prouve par des lettres en chiffre dont on a trouvé saisi un de ses secretaires nommé Higford, qui est presentement à la Tour, & qui confesse que le Duc lui a commandé d'écrire à un nommé Law-Banister, homme du Duc, de chercher les moyens de faire passer secretement 600. livres st. au Lord Harrise, qui les feroit tenir à Liddington & à Granges. D'abord le Duc a nié d'en avoir eu aucune connoissance; mais à present qu'il est à la Tour il avoué & demande grace: Cependant on dit que l'argent a été donné par l'Ambassadeur de France à Barker homme du Duc, pour le faire tenir à Viraque. Si cela est c'est ce que le tems nous apprendra. Ce qu'il y a de certain est, que ceux du Château ont été payez plusieurs fois de l'argent d'Angleterre. * On a aussi trouvé sur le Duc certains écrits par lesquels il paroît qu'il sçavoit le voyage que Ridolph fit à Rome & en Espagne. Sa Majesté en est fort fâchée contre la Reine d'Ecosse & contre lui. Les affaires d'Ecosse sont broüillées de l'heure qu'il est. Le parti de la Reine s'est beaucoup afoibli par la desertion des Comtes d'Argile, d'Egliton, & de Cassels; cependant la nuit de Lundi dernier il pensa arriver un grand changement par le moyen d'un stratagème. Le Comte de Huntley, le Lord Hamilton, Bucklough, & Fernichurst suivis de quarante chevaux, entrerent secretement dans Sterling après mi-nuit. Ils prirent le Regent dans son lit, les Comtes d'Argile, de Moreton, de Cassels, &c. Tandis qu'ils étoient à la porte de la place pour être transportez avec les preneurs, ceux du Château sortirent, & dégagerent les prisonniers à la reserve du Regent & de seize de ses Gentilshommes qui furent tuez dans le combat à ce qu'on écrit. C'est ainsi qu'on me l'a mandé; mais je n'ose l'asseurer que je n'en aye la confirmation. Pour ce qui est de la proposition qui a été faite par Monsieur de Foix, d'envoyer quelqu'un de delà, Monsieur de Foix m'a nommé, Sa Majesté attendra de vos nouvelles, car suivant la réponse qu'on fera elle enverra quelqu'un grand ou petit. Comme j'ai été nommé j'ai eu moins d'occasion d'en faire la proposition; mais il est certain qu'il eût été bon de contenter en cela les François, & il y a plusieurs choses qui peuvent mieux être dites par un Exprés, que par un Ambassadeur dont le pouvoir est borné, & qui a par maniere de dire sa leçon par écrit. Il est vrai que plus les choses se découvrent, plus voit-on qu'il est necessaire que Sa Majesté se marie. Elle s'en

X

* Les termes de l'original sont *Angells & Royalls*, qui sont les noms de deux vieilles monnoyes. L'Angell valoit deux Ecus.

1571. s'en retourne à Londres. D'ici elle ira à Hunsdon, de là à ma maison de Chest-hunt, de là à Saint James, & puis à Richemond. Comme je vous écris par Monsieur Clarke je suis obligé de finir. De Lees ce 28. de Septembre 1571.

G. Burleigh.

L E T T R E C X I.

A Milord de Burleigh.

MILORD, je reçus les vôtres du 17. & du 20. de Septembre le 28. du même mois. Elles arriverent fort à propos, car les Ambassadeurs Fleeming & Douglas sollicitent ici avec une extrême chaleur pour faire envoyer au plutôt du secours en Ecosse. Ainsi je n'eus pas plutôt lû vos dépêches, qu'ayant à présenter le Comte de Rutland pour prendre son audience de congé, je pris occasion d'informer la Reine Mere de ce que je trouvai à propos qu'elle sceût du contenu des vôtres. Je lui dis que si elle le trouvoit bon, je l'informerois amplement de l'état present de l'Angleterre, & lui dirois en même tems mon sentiment sur certaines choses, non par ordre de la Reine ma Maîtresse en qualité d'Ambassadeur, mais comme particulier qui ne souhaite rien davantage que l'amitié & la bonne union entre les deux Couronnes, bien aisé par consequent de dissiper & d'écarter tout sujet d'ombrage, l'amitié ne pouvant jamais être parfaite dès que la défiance est de la partie. Je lui dis premierement sur l'état de l'Angleterre ce qui s'étoit passé entre M. de la Mothe leur Ambassadeur & le Duc de Norfolk au sujet de l'argent & du paquet envoyé à Viraque. Je l'informai aussi du contenu du discours envoyé au Duc par la Reine d'Ecosse. Je lui dis encore, que Monsieur de la Mothe ayant fait demander sans raison audience à Sa Majesté pour la solliciter d'envoyer du secours à la Reine d'Ecosse, n'avoit pas fait la Cour du mieux. Je finis enfin par le conseil que le Duc d'Albe a donné à la Reine des Ecossois, par le mariage de cette Princesse & celui de son fils, & par le dessein où elle étoit de n'être plus sous la dépendance de la France. Pour ce qui regarde mon sentiment particulier je lui dis premierement, que j'avois du déplaisir que leur Ambassadeur eût intelligence avec le Duc qui avoit été reconnu pour un dangereux Sujet. Secondement qu'il eût tant d'empressement pour la liberté de la Reine d'Ecosse, la plus dangereuse ennemie de la Reine ma Maîtresse. Je crains fort, dis-je, que cela ne fasse croire à la Reine ma Maîtresse que les protestations d'amitié qu'elle reçoit de cette Cour, ne soient pas tout-à-fait sinceres, & qu'ainsi je souhaiterois que le Roi & elle en sollicitant la liberté de la Reine d'Ecosse, n'oubliaient pas d'avoir égard à la seureté de la Reine d'Angleterre, & sur tout à present que la Reine des Ecossois cherche à se défaire de sa protection. Elle a répondu à cela, que comme d'un côté elle étoit bien aise d'apprendre que ces cabales étoient

étoient découvertes , auffi de l'autre avoit-elle du déplair qu'il arrivât quelque chose capable de faire soupçonner Sa Majesté qu'il y eût de la mauvaise intention de leur part, qui lui souhaitoit autant de bien qu'à eux-mêmes. Pour ce qui regarde, dit-elle, ce qu'a fait la Mothe, je sçai, tant par ce qu'il doit au Roi mon fils qui ne veut pas qu'il entre en rien qui puisse le moins du monde préjudicier à la Reine vôtre Maîtresse, que parce qu'il a pour elle en particulier de la bonne volonté, je sçai, dis-je, qu'il n'a eu aucune mauvaise intention, & j'espère qu'elle l'expliquera de même. L'argent, dit-elle, à ce que j'apprens de l'Ambassadeur d'Ecosse, a été envoyé par lui à la Mothe pour le faire passer à la Reine d'Ecosse, qui, à ce qu'il disoit, en étoit tout-à-fait destituée. J'ai repliquai pour lors, qu'on envoyoit cet argent dans une autre vûe, ainsi que le Duc même l'a confessé; & qu'ainsi l'Ambassadeur d'Ecosse l'avoit mal informée. Elle me dit de plus, que cet argent n'étoit point de l'argent du Roi, mais que c'étoit une partie de celui que la Reine d'Ecosse reçoit tous les ans d'ici pour son Doüaire. Vous voyez par là, Milord, que l'Ambassadeur negotie finement quelque chose sur cela pour faire plaisir à la Reine des Ecoissois.

Pour ce qui regarde les sollicitations qu'on fait pour sa liberté, elle m'a dit que le Roi & elle, tant à cause de leur ancienne alliance avec l'Ecosse, qu'à cause du mariage, ils ne pouvoient honnêtement moins faire que de recommander sa cause; ce qu'elle protestoit qu'ils n'avoient jamais fait dans aucune intention de porter le moindre préjudice à Sa Majesté. Je la priai pour lors de considerer, si l'amitié de l'Angleterre n'étoit pas aussi avantageuse à la France, que celle de l'Ecosse. En second lieu, s'ils avoient à présent le même besoin qu'ils avoient eu jusqu'ici de l'amitié & de l'alliance de l'Ecosse. Pour le premier je lui fis voir que la France à cause de l'élevation de quelques-uns de ses proches Voisins avoit besoin de l'amitié & de l'Angleterre, & de l'Ecosse. Sur le second je lui dis que l'Angleterre n'avoit point de pied en France, & que l'Ecosse étoit à la France plus à charge qu'à profit. Elle repliqua que le Roi ne pouvoit néanmoins s'empêcher honnêtement d'être toujours ami & allié de l'Ecosse quoiqu'il n'en eût pas le besoin qu'il en avoit autrefois. Je répondis que le Roi pourroit être allié avec l'Ecosse en se joignant avec la Reine ma Maîtresse, & y maintenant comme elle le Gouvernement du jeune Roi. Elle repartit à cela que le Roi ne pouvoit pas avec honneur abandonner sa Belle-Sœur. Je repliquai que le Roi n'étoit pas dans de plus grandes obligations à l'égard de sa Belle-Sœur, qu'un pere naturel à l'égard de son fils naturel; que cependant si ce fils tomboit dans la débauche & dans la dissolution, & que son pere le châtiât, la faute n'en seroit pas au pere, mais au fils. De même si le Roi en consequence des indignitez commises par sa Belle-Sœur, lui refuse sa protection, elle ne peut s'en prendre qu'à sa mauvaise conduite, indigne de son rang, & non à lui. Je la priai de plus de considerer, que si le Roi est obligé par honneur, comme elle dit, de solliciter la liberté de la Reine d'Ecosse, à plus forte raison est-il obligé par honneur d'avoir égard à la feureté de ma Maîtresse; premierement parce qu'elle est une Princesse vertueuse, qui gouverne ses Etats suivant les loix & la justice: Secondement parce qu'elle a pour lui une sincere affection. Or si en procurant la liberté de la Reine d'Ecosse,

1571. le Royaume de la Reine ma Maîtresse est exposé aux troubles, que peut-il arriver qui interesse davantage l'honneur & la conscience du Roi ? Quelques assurances & quelques protestations qu'elle puisse faire au Roi de vivre paisiblement à l'avenir à l'égard de la Reine ma Maîtresse, je la priois de considerer premierement, qu'ayant autant d'ambition qu'elle en avoit, un Traité n'étoit pas suffisant pour la tenir en bride. Secondement qu'elle se laisse gouverner par ses parens qui ont broüillé toute l'Europe, comme elle avoit vû elle-même. En troisiéme lieu qu'elle avoit dessein de se soumettre à l'obéissance des Espagnols qui la solliciteroient perpetuellement à exciter des troubles en Angleterre & en France. Ces considerations, Madame, lui dis-je, si vous les pesez bien, vous donneront sujet j'espere, de n'avoir pas trop d'empressement pour procurer plus de liberté à la Reine d'Ecosse, sur tout depuis la derniere découverte qu'on a faite de ses mauvaises intentions pour Sa Majesté. Ainsi vous ferez bien selon moi de diferer la chose jusqu'à l'arrivée du Ministre que la Reine ma Maîtresse a dessein d'envoyer ici. Elle me dit pour conclusion qu'elle en parleroit au Roi son fils, qui, m'assura-t'elle, seroit fâché de rien faire qui pût donner le moindre mécontentement à Sa Majesté, ou lui causer le moindre préjudice. J. K. à ma priere, a travaillé à cela auprès d'elle avec une extrême chaleur, lui représentant combien la conjoncture est peu favorable pour recommander une affaire si desagréable, & sur tout dans le dessein où l'on est de faire une étroite alliance. Douglas en revenant ici a passé par les Pays-Bas. Il a été accompagné d'Anvers à Bruxelles par le Comte de Westmerland, & par une douzaine d'autres Rebelles. Il s'est abouché avec le Duc d'Albe, dont il a été fort bien reçu à ce qu'on a mandé comme un secret à un de ses amis, & lui a donné esperance qu'il se feroit en peu de tems quelque chose pour le secours de la faction de la Reine des Ecois, & que de plus il ne doutoit pas qu'il ne vînt un tems où l'on feroit quelque chose aussi pour sa delivrance; & qu'on n'auroit pas tant attendu sans la défiance où il étoit que les François minutoient quelque entreprife. Junius Domestique du Comte Palatin qui reçût ses dépêches du Roi le second de ce mois, me dit que ce qu'il étoit chargé de dire à son Maître & aux autres Princes étoit, que le Roi étoit bien aise que ces Princes voulussent s'unir étroitement avec lui, étant une chose necessaire à la conservation d'eux tous, & que pour faciliter la chose il les prioit de considerer les points dont on devoit convenir, comme aussi la place qu'il étoit necessaire de nommer afin que leurs Ministres pussent commodément s'y assembler. Qu'après qu'il seroit éclairci sur cela à son retour, il ne manqueroit pas d'envoyer un Ministre de bon caractere, avec pouvoir de conclure les articles dont on seroit convenu. Après qu'il eut reçû cet ordre, il me dit qu'il avoit dit au Roi, qu'il seroit fort necessaire que la Reine d'Angleterre fût nommée pour entrer dans cette Ligue, & me fit connoître que le Roi & la Reine Mere le souhaitoient fort. Aussi me pria-t'il de trouver moyen d'en faire faire la proposition à Sa Majesté. Après que lui & moi eûmes delibéré quelque tems sur la voye qu'il étoit le plus à propos de prendre, il fut resolu que j'en écrivois à son Maître. Monsieur Beale fut le porteur de ma Lettre qui fut envoyée à Monsieur Junius comme il avoit été resolu. Je vous en envoye une copie afin que vous voyiez, Milord, de quelle maniere j'ai agi. J'espere que Sa Majesté

ne m'en desavouëra pas puisque je n'ai que sa feureté en vûë. Je demeure bien humblement &c. A Blois le 7. d'Octobre 1571.

Fr. Walsingham.

L E T T R E C X I I .

Au même.

MILORD, vous direz s'il vous plaît à Sa Majesté, que le Roi m'envoya querir le 22. de ce mois, & me dit qu'on lui avoit fait entendre que Sa Majesté avoit dessein d'envoyer des Troupes en Ecosse, & qu'il seroit fâché que cela arrivât, puis qu'en ce cas il seroit obligé suivant l'ancienne alliance avec l'Ecosse de fortifier le parti de la Reine, & de lui envoyer des Troupes de son côté: Qu'ainsi il prioit Sa Majesté de n'en rien faire, & de mettre la chose en negociation jusques à ce que le Ministre qu'elle avoit dessein d'envoyer fut arrivé; ce qui étoit le moyen de prévenir tout sujet de mécontentement. Il me chargea de prier Sa Majesté de prendre cela en bonne part, de l'asseurer qu'il n'a aucun mauvais dessein, & qu'il souhaite son amitié avec une extrême passion, quoiqu'avec honneur il ne puisse pas s'empêcher en consequence de l'alliance de secourir la Reine d'Ecosse si elle lui demande du secours. Je lui dis que je n'avois pas entendu parler que Sa Majesté eût dessein d'envoyer aucunes Troupes en Ecosse; mais que si cela étoit c'étoit un effet de la découverte qu'on venoit de faire de certaines dangereuses pratiques de la Reine des Ecossois, qui avoit obligé par là Sa Majesté de prendre pour sa feureté toutes les précautions nécessaires; & qu'ainsi supposé qu'elle fit passer des Troupes en Ecosse pour cette raison, il ne pouvoit pas le trouver mauvais attendu la bonne volonté qu'il disoit avoir pour Sa Majesté. Il répondit que son intention n'étoit pas à présent de solliciter la liberté de la Reine d'Ecosse, mais seulement de recommander la liberté du pays. Je lui dis sur cela, que je ne doutois point qu'il ne trouvât la Reine ma Maîtresse disposée à se rendre à la raison, & à pourvoir à sa feureté: mais que si Sa Majesté avoit dessein de demander la liberté de la Reine d'Ecosse, je croyois qu'elle ne l'obtiendrait pas, d'autant moins qu'on venoit de la découvrir une si dangereuse ennemie, qu'elle a démembré par maniere de dire le corps politique de Sa Majesté en corrompant plusieurs de ses meilleurs & plus qualifiez Sujets. Si vôtre Majesté, dis-je, pouvoit considerer cela en la Personne de la Reine ma Maîtresse, je suis seur que bien loin de recommander les intérêts de la Reine d'Ecosse, vous ne vous mêleriez jamais de ses affaires. Sa réponse fut que son dessein n'étoit pas à présent de recommander sa cause, & qu'ainsi il me prioit de faire bien ses complimens à Sa Majesté, ajoutant qu'il eseroit de voir bien-tôt ici un Ministre de sa part pour traiter de choses tendantes à augmenter entr'eux la bonne & parfaite amitié. Il me chargea de dépêcher quelqu'un afin qu'il pût sçavoir la réponse de Sa Majesté. On m'a dit en secret que des gens de la faction des Guises

1571. ont offert au Roi d'aller & de servir en Ecoſſe à leurs dépens, & que le Roi eſt reſolu en cas qu'il ne ſoit pas content de la réponſe de Sa Majeſté, de les employer. Il y en a encore de la même faction qui travaillent à lui perſuader, que Sa Majeſté ne ſonge à rien moins qu'à envoyer ici un Miniſtre pour traiter d'alliance, & que tout cela n'eſt que pour amuſer juſques à ce qu'elle ait fait l'entière conquête de l'Ecoſſe; cependant le Roi ne laiſſe pas, à ce que j'apprens, d'avoir nonobſtant tout cela bonne opinion de Sa Majeſté. On vient me dire à l'heure que j'écris, que le matin que le Roi m'envoya querir, on débâtit long-tems dans le Conſeil, ſ'il devoit recommander ou non les intérêts de la Reine des Ecoſſois. Au bout du compte après avoir bien debatù, les remonſtrances de quelques-uns l'emporterent pour la négative, & il fut reſolu qu'il ſe contenteroit de recommander la liberté du Pays. J'ai beaucoup d'eſperance que le Roi ſe contentera de ſe joindre avec Sa Majeſté pour affermir le Gouvernement du jeune Roi. Si Sa Majeſté envoie ici à tems, c'eſt-à-dire pendant que ſes amis ont le credit à la Cour, quelque perſonne bien qualifiée afin que le Roi puiſſe croire qu'elle fait cas de lui, je croi qu'elle obtiendra tout ce qu'elle demandera de raifonnable, car le Roi eſt perſuadé qu'à preſent que tout ſujet de diſpute eſt ôté, il n'y a point d'amitié qui lui ſoit plus avantageuſe que celle de Sa Majeſté. Si elle eſt de mon avis je voudrois qu'en parlant à l'Ambaſſadeur elle lui fit un mot d'excuse d'avoir été ſi long-tems à envoyer le Miniſtre qu'on attend, & en même tems deux mots d'aſſurance du grand deſir qu'elle a d'aſſerir l'amitié avec le Roi. Je ſçai que cela le contentera, & fermera la bouche à ceux qui veulent perſuader le contraire. Voilà, Milord, tout ce que j'avois à vous dire. C'eſt aſſez vous fatiguer. Je demeure bien humblement &c. A Blois le dix-neuvième d'Octobre 1571.

Fr. Walsingham.

L E T T R E C X I I I .

A nôtre tres-fidèle & bien aimé Fr. Walsingham Ecuyer, nôtre Ambaſſadeur en France.

E L I S A B E T H R.

Fidèle & bien aimé Salut. Nous envoyons le porteur Henri Killegrew nôtre fidèle ſerviteur, pour remplir vôtre place de delà, pendant que vous ſerez obligé d'être abſent pour vous faire traiter des indispoſitions auſquelles nous apprenons avec regret que vous êtes ſujet; mais en même tems nous apprenons avec plaifir que ſi vous pouvez vous détacher des affaires vous eſperez de vous rétablir par le moyen de certains Medecins qui ont entrepris de vous guerir; c'eſt pourquoi nous vous ordonnons de ſonger à vous-mêmes ſans perdre de tems, & ſans vous embarrasſer davantage de nos affaires, parce que nous voyons manifeſtement par les bons ſervices que vous nous avez rendu juſqu'ici, que vous avez rempli les eſperances que nous
avons

avons eu de vous quand nous vous avons choisi, & que nous souhaitons beaucoup que vôtre santé se rétablisse afin que vous continuiez à nous en rendre en la même qualité. Le porteur remplira donc vôtre place pour le present. Comme nous sçavons qu'il est de vos intimes amis, nous voulons que vous l'instruisiez des choses qu'il doit sçavoir, & que vous lui donniez ceux de vos gens dont il aura besoin pour cet éfet. Quant à ce qu'il faut faire & dire à present au Roi, nous l'en avons informé par des instructions particulieres que nous lui avons donné par écrit, signées de nôtre main. Il a ordre de vous communiquer tout, & de prendre vôtre avis sur la maniere de negotier avec nôtre bon Frere le Roi de France. Aussi-tôt que vous serez rétabli, vous retournerez reprendre vôtre fonction. Nous souhaitons que ce soit bien-tôt & pour l'amour de vous, & pour le bien de nos affaires. Nous voulons que vous fassiez ainsi, & que vous nous en donniez avis, car nôtre dessein est de faire revenir le porteur dès que vous serez en état de reprendre les affaires. Donné sous nôtre Sceau à nôtre Palais de Richemond le vingtième d'Octobre 1571. l'an treizième de nôtre Regne.

L E T T R E C X I V .

Au Chevalier François Walsingham, &c.

M O N S I E U R, quand j'aurois plus de loisir que je n'en ai, mon Frere Killegrew porteur de la presente, seroit une excuse suffisante pour ne vous pas écrire. Cependant je ne puis le voir partir sans lui donner un mot de lettre. Vous connoissez si bien mon Frere, & vous avez pour lui & en lui tant d'amour & de confiance, que je croi qu'on ne peut faire remplir vôtre place par une personne qui vous soit plus agreable, puis que je sçai bien certainement qu'il vous aime & vous chérit comme si vous étiez son propre frere. La froideur de 24. me met fort en peine. A Douvres 7 o d m t m o t m. Car il est certain qu'il y a de jour en jour sujet d'avoir 57, Calais A M. Et vous en jugerez de même quand vous sçauvez en quel état sont ici les choses. Le porteur pourra vous dire qui passera de delà suivant les apparences, car il est certain que j'ai plusieurs raisons qui m'empêchent de faire le voyage, mais la principale est, que je suis tout à fait mal propre à negotier hors de l'Angleterre, ne sçachant que la seule langue que ma Mere m'a apprise.

Le porteur vous entretiendra de l'Ecosse, de la Reine de ce Royaume, du Duc de Norfolk, & de toutes choses. Il pourra vous dire aussi l'allarme que j'ai eue tout à coup, & sur tout hier au soir que Sa Majesté se trouva brusquement malade de l'estomac, & brusquement guerie par un vomissement. Vous devez croire qu'un coup de cette nature est capable de jeter les gens dans le desespoir; mais Dieu est l'appui de tous ceux qui se confient en lui. A Richemond le vingtième d'Octobre 1571.

G. Burleigh.
L E T T R E

L E T T R E C X V.

Au Chevalier François Walsingham, &c.

1571. **M**ONSIEUR, le porteur est si bien instruit, qu'il n'est pas besoin que je vous Embarrasse d'une longue lettre; car pour mon sentiment sur le mariage, sur l'alliance, sur les affaires de la Reine d'Ecosse, du Duc d'Albe, &c. je l'ai amplement dit au porteur. Enfin pour ce qui vous regarde, je vous assure que j'y ai travaillé avec chaleur auprès de Sa Majesté, & lui ai fait pleinement comprendre votre état, & combien vous avez déjà dépensé du vôtre. Elle a répondu avec tant de bonté, & a promis de si bonne façon de vous récompenser bientôt que je ne doute point qu'elle ne fasse ce qu'elle a dit, & je ne cesserai de l'en faire souvenir de tout mon pouvoir. Adieu, & me croyez de bon cœur, &c. Le vingtième d'Octobre 1571.

R. Leicester.

Instructions pour Henri Killegrew envoyé en France pour remplir la place de François Walsingham Ecuyer, Ambassadeur de Sa Majesté à la Cour de France, pendant l'absence dudit Walsingham qui va se faire traiter de la maladie dont il est attaqué.

Vous irez trouver François Walsingham nôtre Ambassadeur, & lui direz que comme il le verra par nos lettres, vous êtes envoyé pour remplir sa place, pendant qu'il sera malade; & pour le relever au plutôt, vous irez voir le Roi nôtre bon Frere avec lui le plus promptement qu'il se pourra, ou vous irez seul & par son conseil en cas que ses indispositions l'empêchent de vous accompagner à la Cour, où vous rendrez les lettres du Roi qui sont adressées au Roi nôtre bon Frere & à la Reine Mere, afin qu'ils ajoutent foi à ce que vous leur direz de nôtre part en l'absence de nôtre Ambassadeur.

Après que vous vous ferez ainsi présenté, & que vous aurez été approuvé du Roi & de la Reine Mere, vous prendrez votre tems pour saluer la Reine Regnante, Monsieur d'Anjou & Monsieur d'Angoulême Freres du Roi, auxquels vous parlerez de la maniere que vous trouverez la plus agreable.

Vous direz aussi au Roi, que depuis le retour de Monsieur de Foix à la Cour, nous avons appris par les lettres de nôtre Ambassadeur, & depuis ces lettres par le rapport de Monsieur de la Mothe Ambassadeur du Roi, que le Roi a pris en bonne part l'amitié & la franchise avec laquelle nous avons negocié avec lui l'affaire qui a été le sujet du voyage de Monsieur de Foix, & que Monsieur de Foix a fait

un rapport avantageux des honneurs que nous lui avons faits pour l'amour du Roi, 1571.
 & en tout cela nous sommes bien aîsés de voir que nos bonnes intentions soient bien expliquées & approuvées, nôtre dessein ayant toujours été de faire connoître l'amitié sincere & véritable que nous avons pour nôtre bon Frere, principalement à cause de plusieurs choses qui nous ont été confirmées depuis peu, non seulement de l'honneur qu'il a fait à nos Ministres & Serviteurs, mais aussi de l'empressement & de la poursuite du mariage de son Frere le Duc d'Anjou. Comme nous voyons par son Ambassadeur qu'il ne veut pas entrer dans l'examen de la réponse que nous avons faite à Monsieur de Foix, ni l'accepter jusques à que nous puissions envoyer quelque personne de consideration & de credit pour en traiter plus amplement; & qu'il s'attend que nous enverrons ce Ministre sur le rapport que lui en a fait Monsieur de Foix, qui à la verité nous pria en partant de le faire, vous lui direz cependant que nous n'avons rien promis de certain sur cela, & que nous voulons premierement sçavoir les sentimens du Roi nôtre bon Frere sur nôtre réponse, & qu'en suite nous l'enverrons.

Mais comme nous voyons que non seulement nôtre bon Frere s'attend, mais aussi souhaite que nous envoyons quelqu'un de nôtre part, nôtre dessein est d'envoyer bientôt une personne capable de negotier avec nôtre bon Frere, & de faire connoître nos intentions pour le mariage ou pour quelque autre chose; & nôtre dessein n'est que d'attendre tout au plus d'avoir plus amplement démêlé certaines pratiques dangereuses que la Reine d'Ecosse & quelques uns de nos Sujets naturels ont formées contre nous & contre nôtre Etat. On vient de les découvrir, & il paroît déjà manifestement que c'est une trame de plusieurs années; mais Dieu nous a tellement favorisées, que nous en avons sceu la plus grande partie un peu avant l'exécution, & nous ne doutons pas moyenant l'assistance de Dieu que nous ne découvrons le reste, & ne sçachions à fond le mal qu'on vouloit nous faire. Quand tout cela nous sera entierement connu, nous en informerons nôtre Frere, & nous nous assurons par l'amitié que nous avons pour lui, qu'il aura de la joye que Dieu nous ait garenties du danger, & qu'il voudra bien suivant l'affection qu'il a pour nous, nous secourir à la pareille. Cependant vous direz à nôtre bon Frere qui ne sera pas dans l'ignorance sur ce qui nous est connu, qu'il y a environ deux ans passez que la Reine d'Ecosse voulut se marier à nôtre insceu avec le Duc de Norfolk un de nos Sujets le plus distingué. Nous en fûmes justement choquées par plusieurs raisons importantes, & par rapport à elle, & par rapport au Duc. Pour cet éfet nous nous contentâmes de faire arrêter le Duc, auquel nous laissâmes l'usage de toutes ses terres & de tous ses biens, nôtre dessein étant de lui rendre par degrez nôtre bienveillance à ce que nous fimes aussi dès qu'il peut faire paroître sa repentance & nous eut protesté qu'il ne retomberoit jamais dans la même faute, ou telle autre chose semblable. La Reine d'Ecosse nous fit d'abord faire la même protestation par plusieurs Ambassades, sans compter une infinité de lettres qu'elle nous écrivit pour cet éfet de sa propre main, & que nous pouvons produire. Il est vrai que nous ne nous pressâmes pas de relâcher entierement le Duc parce que nous avions quelque apparence de sujet de nous défier, que leurs intentions n'étoient conformes

1571. ni à leurs paroles, ni à leurs lettres, ni à leurs promesses, ni à leurs sermens, mais nous voyons aujourd'hui manifestement par leurs cabales avec plusieurs autres, & par leurs propres lettres dont nous avons nombre, que dès lors même que nous eûmes découvert l'intrigue de leur mariage, & tout aussi-tôt qu'ils eurent solennellement revoqué leurs intentions, & promis par écrit d'en demeurer là, non seulement ils poursuivirent secretement leur premier projet de mariage, mais aussi toutes les autres dangereuses machinations que nous avions d'abord regardées comme des suites de ce mariage: Mais tout cela est à present si bien découvert, qu'il n'y a rien à dire pour les excuser. Leur but étoit pour dire le tout en un mot, de nous ôter la couronne sous ombre de mettre en liberté la Reine d'Ecosse, afin de la mettre en nôtre place, & cela par force non seulement en excitant une rebellion dans nôtre Royaume, mais en faisant venir à leur secours des Troupes étrangères capables de les soutenir contre tous les efforts qu'auroient pû faire pour nôtre défense nos naturels & fidèles Sujets. Vous assurez le Roi nôtre bon Frere que pour prouver que c'étoit l'intention de la Reine d'Ecosse, nous n'avons pas de simples conjectures à produire, comme il arrive le plus souvent dans les plus grandes conspirations qui ne s'exécutent pas, mais des écrits autentiques de la propre main de la Reine d'Ecosse, la confession de ceux qui ont été arrêtez, qui sont eux-mêmes complices, & qui l'ont avoiié volontairement avec de grands témoignages de repentance. Nous avons une grande consolation dans toutes ces pratiques de voir qu'il paroisse par les propres écrits mêmes de la Reine d'Ecosse, qu'elle & ses partisans desapprouvoient beaucoup l'amitié qui unit nôtre bon Frere le Roi de France & nous, & qu'ils ayent donné ordre special de ne communiquer à aucun des Ministres du Roi de France les démarches qu'on feroit dans les pays étrangers pour avoir du secours afin de s'emparer de nôtre Royaume, étant facile de juger & par les paroles & par les écrits, que l'intention de la Reine d'Ecosse étoit de s'abandonner entierement aux conseils d'Espagne, & d'y faire transférer son fils, & que pour gagner l'amitié du Roi d'Espagne, elle témoignoit qu'elle se marieroit volontiers à Don Jean d'Autriche. Vous pouvez assurer le Roi de France en un mot, que nous pouvons prouver cela demonstrativement par les lettres mêmes de la Reine d'Ecosse au Duc de Norfolk, sans compter la confirmation que nous en avons par les écrits & par les confessions de plusieurs autres. En attendant que cet arbre soit pleinement découvert tant pour les branches que pour les racines, comme nous nous assurons que Dieu l'exposera à nos yeux, nous avons jugé à propos d'en dire ce que dessus, priant nôtre bon Frere de faire en cela l'office d'un bon & parfait ami; c'est-à dire que dans un danger comme celui-ci où il s'agit de nôtre vie, de nôtre Etat, & de la ruine de nôtre Royaume & de nos fidèles Sujets, de ne pas ajouter foi aux faux rapports de ceux qui tâcheront d'empoisonner ce que nous faisons pour nôtre seureté, pour le repos de nôtre Etat, & pour le maintien de la paix dans l'étendue de nôtre Domination: Car il est certain que nous ne faisons rien en cela que nous ne soyons obligées naturellement de faire devant Dieu pour nous mêmes, & pour remplir nos devoirs à l'égard de nos Sujets. A Richemond le dix-neuvième d'Octobre 1571.

Burleigh.
LETTRE

L E T T R E C X V I .

A Milord de Burleigh.

MILORD, vous sçavez s'il vous plait, que voyant que le Roi n'étoit pas à Blois, non plus que ceux de qui j'ai de coûtume de recevoir quelques lumieres, que mon sejour en ce lieu étoit inutile, que mon mal augmentoit, & que le tems de me mettre dans les remedes s'écouloit, j'ai jugé à propos de revenir à Paris. Le Roi est à prés de trente lieuës de Blois à une maison du Maréchal de Villeville qui n'est pas éloignée d'Angers, bonne excuse pour me disculper d'être parti sans prendre congé. En arrivant à Paris j'ai trouvé Monsieur Killgrew qui m'a rendu les lettres de Sa Majesté. Je lui suis infiniment obligé de l'approbation qu'elle donne à mes petits services, & du soin qu'elle prend de ma santé, d'envoyer ce Gentilhomme pour me relever. Je me suis entretenu avec lui, & l'ai instruit de la maniere dont je m'y suis pris dans les fonctions de ma charge, comme aussi de l'état present de ce pays. Le principal sujet de la presente dépêche est, pour avertir Sa Majesté de la victoire que les Princes alliez viennent de remporter sur le Turc. * Voici les particularitez de l'action telles que je les ai apprises de l'Ambassadeur de Venise. Le 7. &c.

Les gens de bon sens craignent fort ici, que cette victoire tout avantageuse qu'elle est à la Chrétienté en general, ne soit préjudiciable à quelques-uns en particulier, parce qu'il y a apparence qu'elle va augmenter la reputation & la grandeur de l'Espagne; ce qui pourroit produire quelque changement ici. On dit pour raison de cette crainte, que la Reine Mere qui gouverne tout ici, est naturellement peureuse; & partant on apprehende que ceux de la faction d'Espagne qui sont le plus en credit auprès d'elle, ne profitent de cette victoire pour persuader au Roi de diffimuler les outrages qu'il a reçû des Espagnols, & ne le portent à faire durant quelque tems la même route que le Roi d'Espagne. J'ai jugé à propos de vous donner avis de ces craintes dont je laisse l'examen à Sa Majesté. Un nommé Waldie, Domestique de la Comtesse d'Emden, envoyé de sa Maîtresse avec des lettres pour Sa Majesté, est tombé malade en cette Ville, & ne peut achever son voyage. Il m'a prié de faire passer les lettres qu'il a pour Sa Majesté à un Domestique de sa Maîtresse qui reside à Londres, & qu'il a dessein de faire son Substitut pour rendre ces mêmes lettres, comme aussi pour vous informer, Milord, des causes de son sejour. Il a ordre de demander deux choses, autant que j'en puis juger par ce qu'il m'en a dit. Premièrement de prier Sa Majesté de faire en sorte qu'on mette ordre par son secours à nétoyer la Manche de Corsaires: Secondement de supplier Sa Majesté d'accorder

Y 2

* Il parle de la victoire de Lepante si fameuse par la qualité des Generaux Chrétiens. La bataille se donna le 7. d'Octobre 1571. vid. Mor.

1571. corder aux Sujets de cette Republique une exemption de certains droits en consideration des égards qu'ils ont pour les Sujets de Sa Majesté. Voilà, Milord, tout ce que j'ai à vous dire pour l'heure. Je demeure bien humblement &c. A Paris le huitième de Novembre 1571.

Fr. Walsingham.

L E T T R E C X V I I

A Milord de Leicester.

MILORD, la vôtre du vingtième d'Octobre que j'ai reçûe par Monsieur Killlegrew, me donne beaucoup d'esperance que Sa Majesté aura égard à la dépense que je fais ici; & comme je vous en ai l'obligation, je vous en remercie; Milord, bien humblement, comme aussi de la promesse que vous avez la bonté de me faire de me continuer vôtre protection quand l'occasion s'en presentera. Comme vous voyez, Milord, que je prens la liberté de m'adresser à vous dans mes besoins, j'espere que si je vous suis bon à quelque chose vous me ferez l'honneur de m'employer. Je n'écris cet ordinaire que pour donner avis de la victoire navale que les Chrétiens ont remporté sur les Turcs. Le combat se donna le sept du passé près de Corfou, entre la Morée & Lepante. Il ne se sauva, à ce que m'a donné à entendre l'Ambassadeur de Venise, que trois à quatre Galeres. Il ne sçait pas les autres particularitez. Je vous envoie aussi un petit libelle qu'on a fait imprimer ici sur cette victoire. Si ce qu'il contient est vrai, c'est ce que je ne puis vous dire. Quelque joyeux que le Roi paroisse de cette victoire, je croi que dans l'ame il n'en est pas trop content, & qu'il la regarde comme un trop grand surcroît de reputation pour le Roi d'Espagne. Ainsi je croi que c'est le veritable tems pour traiter de l'alliance. C'est pourquoi je ne doute point, Milord, que vous ne pressiez fortement Sa Majesté de profiter de la conjoncture, & d'envoyer ici au plutôt la personne dont elle a dessein de se servir en cela. Je demeure bien humblement, Milord, &c. A Paris le septième de Novembre 1571.

Fr. Walsingham.

L E T T R E C X V I I I

Au Chevalier François Walsingham &c.

MONSIEUR, comme j'ai occasion d'envoyer à Paris deux Domestiques de Milord d'Oxford, je vous envoie en même tems ce petit Traité nouvellement imprimé en Latin pour faire l'éloge ou la Satire des actions de la Reine d'Ecosse, & soutenir son mariage avec Bothwel. J'apprens qu'on doit le traduire en Anglois avec plusieurs additions de la nature de l'ouvrage.

Sa

A M B A S S A D E U R.

173

Sa Majesté a mandé à Milord Gray de se rendre ici pour passer en France, mais sa santé ne le lui permet pas. Le Chevalier Pierre Gray viendra. Sa Majesté à la sollicitation de tout son Conseil est certainement résoluë d'envoyer quelqu'un de delà. Milord de Funfden est à Berwick d'hier au soir suivant le calcul qu'on fait. Il a ordre de donner un beau tour aux choses, & de mettre Granges & le Château à la devotion du jeune Roi. Si cela ne réussit pas, nous sommes d'avis que l'Angleterre leur donne secours. Cependant il sera bon de ne notifier pas cela au Roi de France. Milord Marquis mourut Samedi à Warwick. Nous perdons un bon Conseiller. L'affaire du Duc de Norfolk devient tous les jours plus odieuse. L'Evêque de Rosse est à la Tour, où il dit plusieurs choses fort rondement. Il n'est pas encore tems de vous les dire. Si les Porteurs ont besoin de vous, faites leur voir je vous prie, que vous êtes prêt d'obliger à ma recommandation. Je croi que je marierai ma fille à Noël. De Richemond le premier de Novembre 1571.

G. Burleigh.

L E T T R E C X I X.

A Milord de Burleigh.

MILORD, quoique Monsieur Killegrew vous écrive de la Cour, j'ai jugé à propos de vous faire sçavoir ce qui se fait à Paris. Le Roi a employé depuis peu le Maréchal de Cossé pour mettre un impôt par forme de prêt, & ce Maréchal travaille de l'heure qu'il est à le lever. Le peuple en murmure beaucoup, & ne refuse pas cependant de le payer.

Le Maréchal de Montmorenci arriva le trois en cette ville à la tête de 300. Chevaux. Le lendemain de son arrivée lui & le Maréchal de Cossé confererent avec les principaux de cette ville pour abatre la Croix, ce qui fut resolu & executé sur le champ. Pour cet éfet les Maçons furent mis en œuvre, & soutenus par un certain nombre de Mousquetaires. Le commun peuple pour soulager son mal de cœur se contenta de lâcher quelques paroles seditieuses qu'on suporta parce qu'on s'y attendoit. Les Protestans sont bien aises qu'on abate cette Croix, & les Papistes bien fâchez. Pour mon particulier je sens bien que la fin du mois prochain ne me retrouvera pas encore dans les fonctions de ma charge, car je suis malade de trois carnositez qu'il faudra bien plus de tems à guerir. J'ai jugé à propos, Milord, de vous dire cela, parce que je crains que Sa Majesté ne pense autrement du long sejour que je fais ici. Je demeure bien humblement, Milord, vôtre &c. le septième de Decembre 1571.

Fr. Walsingham.

L E T T R E C X X .

Au Chevalier François Walsingham &c.

1571. **M**ONSIEUR, le Porteur est, à ce que j'apprens, un homme en qui vous pouvez vous fier; & s'il vous prie de lui faire passer des lettres en Ecoffe, il consent qu'elles passent par mes mains. Par ce moyen je n'en serai pas plus mal informé des choses qu'il est à propos que je sçache. Il peut vous entretenir & des affaires d'Ecoffe, & de celles d'Angleterre. Le Chevalier Thomas Smith est prêt à partir demain pour vous aller voir, pourvû que la negotiation que l'Ambassadeur de France fait cet après-midi avec la Reine, qui est le tems que j'écris, ne prolonge pas son voyage.

Les gens de Milord d'Oxford ont été contraints par les vents contraires de séjourner à Calais, & ne sont arrivez ici que Dimanche dernier, auquel tems arriva aussi Fiasco le Genevois, que le même accident a retenu à Calais. Il dit qu'à son départ les choses étoient en bon état entre l'Espagne & la France, & qu'il n'a pas sceu que l'Ambassadeur d'Espagne ait passé dans les Pays-Bas, ni qu'il se soit rien fait en Hainaut. Il n'a point appris ici que vous en ayez donné aucun avis. Je finis en souhaitant que les remedes rétablissent vôtre santé. A Greenwich le cinquième de Decembre 1571.

G. Burleigh.

L E T T R E C X X I .

Au même.

MONSIEUR, une personne d'esprit, de credit, & de sçavoir comme le Chevalier Thomas Smith, est une bonne excuse pour moi pour ne pas vous faire une longue Lettre; ainsi je ne toucherai les choses que bien legèrement, & comme par maniere de notes. Il vous instruira de l'affaire du Duc de Norfolk; mais il ne vous dira peut-être pas ni quand, ni comment elle finira, & je ne puis pas même le rendre plus sçavant en cela; mais je croi que Sa Majesté en usera plus prudemment que plusieurs ne pensent. Il pourra vous dire combien la Reine d'Ecoffe est reserrée, n'ayant auprès d'elle que dix de ses Domestiques de tout rang. Elle fait semblant de craindre beaucoup pour sa vie, & demande un Saint Pere comme bonne Catholique. Il pourra vous dire que Sa Majesté a dit nettement aux Etats d'Ecoffe, qu'elle ne souffrira jamais que cette Reine regne jamais en ce Pays-là; & de l'heure qu'il est nous travaillons à traiter entre Liddington & Grangus qui est dans le Château,

Château, & le Regent &c. Les difficultez font plus pour le particulier que pour le public. Ceux du Château veulent être rétablis dans leurs charges & dans leurs terres; & demandent pour leur seureté que Granges demeure Capitaine du Château. Le parti contraire veut garder ce qu'il a pris, aussi bien les Evêchez que les Abbayes &c. Je croi qu'il seroit avantageux de rapprocher tout le monde, mais l'avidité & la défiance les tiennent éloignez, & je crains plus l'obstination du parti du Roi, que la facilité du parti contraire. Pour l'affaire qui fait le principal sujet du voyage du Chevalier Thomas Smith, je l'ai expliquée si amplement dans ses instructions, qu'il n'est pas nécessaire d'y rien ajouter ici. J. Douvres A. ne fut jamais *s 4 6 7 u 6 6 2 4 0 7 Act 6 4 Δ 4 4 5 6 u t 7 6*. J'ai ordre à present de vous proposer de songer à quelque moyen secret avec le Chevalier Thomas Smith, afin de faire en sorte, supposé que K. ne soit pas à la Cour, de l'y faire venir sous main pendant que le Chevalier Smith y sera. Par ce moyen le Chevalier saura secrettement ce qu'il pense de la grande affaire. Nous le regardons comme un homme qui agit avec tant de dextérité, & qui est si bien intentionné pour nous, qu'il ne donnera aucun conseil à notre préjudice. Je vous écris tout ceci par commandement. Je dois vous dire aussi que quand Mr. S. est parti d'ici je ne l'ai pas informé de ceci, ainsi je vous prie de l'en instruire. J'ajouteroi seulement que Mr. Smith ne doit faire paroître à personne qu'il negotie avec lui, car cela est nécessaire à notre dessein.

Vous pouvez croire à present, Monsieur, que cette affaire ne me donne pas un mediocre embarras, quand je fais reflexion en moi même à l'incertitude que vous m'avez fait connoître de Calais *4 w t H 3 4 3 1 π 7 4 1 6 0 D*, dont je n'ai jamais rien dit à A, ni à presque personne: & quand d'ailleurs je trouve ici une intention contraire, qui n'est pas assurément un coup du hasard, je ne suis pas moins en peine pour l'affaire de *6 4 ̄ 6 2 4 4 7*; ainsi le bon ordre ou pour conclure ou pour rompre dépend de la prudence des Ministres de delà, auxquels je souhaite l'assistance de l'Esprit de Dieu. Le Chevalier Thomas Smith pourra vous dire, Monsieur, que mon état a été si languissant, que si je n'ai pas été un serviteur oisieux, j'ai été au moins un serviteur inutile. Jugez de là si j'ai pu solliciter votre affaire auprès de Sa Majesté. Je le ferai le plutôt que je pourrai, & de tout mon pouvoir comme si c'étoit mon affaire propre. Je finis, & souhaite d'apprendre bientôt que vous êtes hors de danger & entierement guéri. A Greenwich le 7. Decembre 1571.

G. Burleigh.

L E T T R E C X X I I.

Au même.

MONSIEUR, il y a long-tems que je ne vous ai écrit de nos nouvelles. Ça été en partie faute de matiere, & en partie aussi parce que j'étois absent toutes les fois qu'on vous a écrit. Mais à present que j'ai quelque chose d'important qui

1571. qui merite de vous être mandé, je ne manquerai pas de vous parler à cœur ouvert, comme je croi que l'affaire le requiert. Entre autres choses que le Chevalier Thomas Smith a ordre de negotier avec le Roi, il a certaines instructions de Sa Majesté sur ce qu'il doit répondre en cas qu'on lui parle encore de l'affaire du mariage. Je vous ai vu jusqu'ici de bonne volonté pour cette affaire, qui regarde non feulement Sa Majesté & son Royaume, mais aussi nous tous qui ne pouvons esperer que par là de voir des descendants à Sa Majesté. Pour moi Dieu m'est témoin, que j'étois & suis encore de cet avis par cette seule raison, tres persuadé que je suis qu'il lui sera difficile de regner seurement, ou de laisser ses Peuples & son Royaume en seureté après sa mort, à moins qu'elle ne se marie. Comme donc elle me paroît maintenant tout-à-fait déterminée au mariage, & resoluë à mon avis à ne pas refuser les conditions raisonnables qui lui seront offertes par le Roi de France en faveur de Monsieur, j'ai jugé à propos de vous en informer, afin que si l'on vient à renouveler l'affaire, vous agissiez sur ce pied là, parce que comme vous & moi avons eu sujet de douter de sa bonne volonté, & par consequent de désesperer du succez, vous en feriez peut-être moins de cas si je ne vous disois rien de ce changement. Comme je suppose que vous vous entretiendrez avec Monsieur Thomas Smith, il vous dira bien des choses de sa disposition presente. Elle est si favorable, & Sa Majesté me l'a asseuré si positivement, que je croi fermement pour le dire encore une fois que si la chose est bien negotiée, l'évenement en sera heureux. Sa Majesté a voulu que je notifiassé cela à vous & à Monsieur Killegrew, afin que vous choisissiez quelque homme de confiance & de sagesse pleinement instruit de tout ce qui s'est passé jusqu'ici sur l'affaire du mariage, pour l'envoyer à l'Amiral afin de lui communiquer tout, & de lui faire connoître que Sa Majesté ayant de la confiance en lui, elle espere de sa part les meilleurs & les plus fidèles avis. Mais il est important de l'informer de ce qui a accroché la chose: & s'il paroît échauffé approuvant l'affaire, & souhaitant de l'avancer, Sa Majesté souhaiteroit qu'il fût à la Cour à present que Monsieur Smith y est, afin qu'il pût de tems en tems être mieux informé de ce qu'ils feront, comme aussi de sa resolution, car son dessein est de lui communiquer franchement de tems en tems tout ce qui la concernera, ne doutant point qu'il n'ait en cela les égards qu'il doit avoir pour l'honneur de Sa Majesté, & ne prenne garde sur tout qu'elle ne soit abusée ou maltraitée par les funestes intrigues de ceux qui ne veulent pas la chose. Sa Majesté a en quelque maniere ouvert son cœur au Comte de Montgommeri qui a pris son audience de congé & est parti d'autant plutôt qu'il a dessein de negotier sur cela avec l'Amiral: Ainsi suivant que l'Amiral vous paroîtra devoüé à la chose, vous ferez bien d'en donner avis à Sa Majesté le plutôt que vous pourrez.

Vous nous avez, Monsieur, sagement avertis, & souvent representé de chercher des moyens pour établir l'état de Sa Majesté, & nous avez souvent dit que nous manquions d'alliances au dehors, & que le dedans étoit dans un état chancelant; cela ne paroît que trop manifestement de jour en jour, & si l'on n'y met quelque remède, le mal deviendra incurable. On voit aisément le remède, & nous ne sommes pas encore hors d'esperance de l'obtenir. Dieu nous donne assez de prudence & de sagesse pour ne pas le refuser volontairement. Tout ce que je puis est de faire
des

des vœux, & de m'aquitter de mon devoir suivant mes petites lumieres, afin que le bien ait lieu; ce que je ne cesserai jamais de souhaiter pour suplée à ce qui me manque d'ailleurs. C'est pourquoi outre ce que Sa Majesté m'a ordonné de vous écrire, qui est de communiquer à l'Amiral ce qui s'est fait jusqu'ici au sujet de son mariage, & comme les choses se sont passées de tems en tems, je vous ai dit ce que je pense du penchant qu'a encore Sa Majesté de se marier avec Monsieur; ce qui est de la dernière importance pour elle & pour nous aussi. Je croi qu'il est bon de vous dire que comme l'affaire a été pendant quelque tems comme morte, il faut plus de discretion pour la resusciter. Je ne doute pas qu'on n'en fasse encore l'ouverture de delà, d'autant mieux que Sa Majesté ne s'est pas encore nettement expliquée pour la negative, & qu'ils n'ont pas encore pleinement répondu aux demandes de Sa Majesté. Nous n'avons aucune autre nouvelle qui merite d'être écrite si ce n'est que Sa Majesté se porte bien, & si bien qu'il y a plusieurs années, que je ne l'ai vüe micux. Adieu, je suis de tout mon cœur &c. A Greenwich le 6. de Decembre 1571.

R. Leicester.

Instructions données au Chevalier Thomas Smith l'un des Conseillers privez de Sa Majesté, & Ambassadeur en France, & à François Walsingham Ecuyer, son Ambassadeur ordinaire en cette Cour, & en son absence au fidele serviteur de Sa Majesté Henri Killegrew Ecuyer. Donnè à Westminster le 13. de Fév. l'an. 13. du Regne de Sa Majesté.

Vous sçavez qu'après avoir examiné toutes vos lettres & tous les Mémoires que vous avez envoyé au sujet de ce qui s'est passé à la conference entre vous & Henri Killegrew d'une part, & le President de Birague, l'Evêque de Limoges, & Monsieur de Foix, Députez de la part du Roi de France pour conférer avec vous depuis le 10. du mois passé jusqu'au 20. nous avons mis en conference sur la même matiere quelques-uns de nôtre Conseil avec l'Ambassadeur de France qui l'avoit demandée, & qui produisit des Copies des Procedures entre vous & lesdits Députez, qui s'accordoient pour la plûpart avec celles que nous avons reçûes de vôtre part. Il proposâ quatre poin's qui comprenoient les diferens qui étoient entre vous & eux, & dont à ce qu'il dit, le jugement fut renvoyé au Roi son Maître nôtre bon Frere, & à nous, soutenant par plusieurs belles paroles, que puis qu'il paroïsoit manifestement que le fondement du Traité étoit sans dispute par vos bons moyens & par la mediation des Députez que le Roi vous a donnez pour negotier; ce qui étoit dire que les parties sont en bonne volonté d'entrer dans une alliance étroite, il ne doutoit point qu'on ne convînt aisément & promptement des autres diferens particuliers qui ne consistoient qu'en mots. Le premier article indecis regardoit, dit-il, la mutuelle défense des deux Puissances contre tous ceux qui se mettroient en devoir d'attenter à leurs Etats respectifs. Sur cela voici ce que porte l'article. *Etiam si cau-*

1571. *sa Religionis mutatio facta fuerit.* Les Députés du Roi ne s'accoutumèrent pas de cette clause, & son Maître, dit-il, ne pouvoit y consentir sans de grands inconveniens; mais qu'il ne doutoit pas qu'il n'y eût tous les égards raisonnables, & que son dessein n'étoit point dans les difficultés qu'il faisoit de le dispenser d'entrer en obligation de faire dans l'occasion ce qu'emportoient ces paroles. Il allegua sur cela à nôtre Conseil plusieurs des raisons dont il s'étoit servi deux jours avant à sa dernière audience, & entre lesquelles une nous parut de fort grand poids; c'est que si l'on faisoit ainsi mention spécialement dans un Traité public de la défense de la Religion, le Roi ofenseroit par là non seulement tous les autres Princes Catholiques ses allies, mais aussi la plus grande partie de ses Etats & Sujets qui sont comme lui de la Religion Catholique. Que néanmoins le Roi vouloit bien, dit-il, qu'on inserât dans le Traité qu'il s'obligeoit à une mutuelle défense contre toute sorte d'invasion, pour quelque cause ou prétexte que ce pût être sans aucune exception. On répondit à cela de nôtre part, que comme il n'y avoit pas d'autre prétexte plausible pour nous attaquer que celui de la Religion, & qu'il y en avoit plusieurs d'attaquer le Roi, comme prétentions sur certains pays, & autres querelles de même nature qu'on pouvoit lui faire pour troubler son Etat, & où il auroit besoin de nôtre secours, on croyoit que le Traité seroit fort inégal s'il étoit conçu en termes si generaux, parce que n'y faisant pas entrer spécialement la Religion, nous demeurions entierement dépourvus de secours. Et pour les autres termes qu'on vouloit y inserer, comme ils ne seroient que generaux, le Roi conseillé par des gens trop violens & trop passionnez dans la profession de la Religion de Rome, ou de celle qu'on appelle Catholique, pourroit fort bien répondre par des raisons apparentes quand on nous feroit la guerre, ou qu'on voudroit nous la faire pour cause de Religion, ou sous pretexte de Religion, & que nous lui demanderions du secours, il pourroit, dis-je, fort bien répondre qu'il ne pouvoit nous en donner en conscience pour cela, & qu'on ne pouvoit pas dire que cela fût legitimement, c'est à dire suivant la loi de Dieu, renfermé dans les termes generaux. L'Ambassadeur répondit aussi à cela au nom de son Maître par de grandes assurances des bonnes intentions où il est de nous secourir contre tous ceux qui nous attaqueroient, fut-ce même pour cause de Religion, ce qui, dit-il, ne pouvoit être qu'un prétexte pour l'attaquant, puis qu'on devoit regarder l'attaque, & non le prétexte ou la clause. Cependant la chose demeura indecise, & l'Ambassadeur ne parut pas satisfait en cela; mais à une conference particuliere qu'il eut ensuite avec un ou deux de nos Conseillers, & dont il ne vouloit pas qu'on parlât, il dit qu'il croyoit qu'on pourroit trouver moyen de porter le Roi son Maître à s'engager par un écrit separé du Traité public, de se défendre mutuellement sur le fait de la Religion.

La seconde partie du doute proposé par l'Ambassadeur regardoit la forme, la maniere, le tems, & la qualité du secours qui devoit être donné mutuellement. Il vouloit que cela se fit sur le pied du Traité fait en 1543. entre l'Empereur Charles & le Roi nôtre Pere, par lequel Traité les deux Princes s'obligeoient à donner un secours jusques à la concurrence de 600. Ecus par jour durant l'espace de quatre mois & ce par an, ou bien quelqu'autre secours assuré qu'il ne pût nommer, mais il dit qu'il

se pouvoit faire que les Députez du Roi entendissent les Traitez qui avoient été faits ^{1571.} entre nôtre Pere & le Roi François Grand-Pere du Roi, où il y a un exemple du Traité de 1532. entre les deux Rois; dans l'un & dans l'autre desquels Traitez les secours étoient fournis aux dépens du Prince Allié qui en étoit requis par le Prince attaqué. Nôtre Conseil répondit à cette proposition de l'Ambassadeur en lui communiquant la forme des Traitez précédens faits avec la Maison de Bourgogne & avec les Rois de France. Il parut enfin content du secours dont on étoit mutuellement convenu sur le pied que vous leur avez proposé par l'écrit que vous leur avez delivré le 18. du passé, dans un article tiré mot à mot d'un Traité conclu en 1548. entre l'Empereur & le Roi nôtre Pere, confirmatif du Traité de Cambray fait en 1529. Une des raisons principales qui obligent de mieux regler la maniere du secours est: Que si l'on s'obligeoit à fournir un secours assuré aux dépens du Prince qui ne seroit point attaqué à la premiere demande qu'en feroit le Prince confederé, il pourroit s'en ensuivre de grands inconveniens, en ce qu'un Prince pourroit plus souvent charger son allié en lui demandant du secours sans grande nécessité, & en plus grand nombre qu'il n'auroit besoin, si le Prince qui devoit le fournir le fournissoit à ses dépens, & non aux dépens de celui qui le feroit venir: au lieu que si le Prince qui demanderoit du secours étoit obligé d'en faire les fraix, il ne le demanderoit que le moins souvent qu'il pourroit, & en aussi petit nombre qu'il se pourroit, & ne le garderoit que tant qu'il en auroit besoin. Suivant cela il fut déclaré à l'Ambassadeur; que dans tous les Traitez entre ce Royaume, & la France, & la Maison de Bourgogne, les mêmes conventions avoient été faites, à la reserve de celui qui fut conclu en 1543. avec l'Empereur Charles, auquel tems il fut fait contre la France une Ligue ofensive & defensive; cependant la clause qui regardoit le secours fut revoquée par lesdits Princes en 1546. par un autre Traité fait entr'eux, le premier n'ayant jamais été executé, le secours s'étant toujours donné aux dépens du Prince qui l'a demandé. L'Ambassadeur parut pleinement satisfait de ces raisons, & autres de la même nature.

Le troisieme sujet de doute proposé par l'Ambassadeur concernoit les affaires d'Ecosse, c'est-à-dire de quelle maniere cet Etat pourroit être compris dans ce Traité. On lui dit sur cela, que nous n'avions d'autre intention sur le fait de l'Ecosse que d'y faire cesser la guerre civile & les actes d'hostilité, & d'établir le Gouvernement du Royaume au contentement de la nation; que pour cet effet nous avons député aux deux partis pour les porter à une suspension d'armes, afin de pouvoir mieux traiter, & convenir plus facilement ensemble; que s'ils ne le vouloient pas, nous consentions que ceux que le Roi de France nôtre Frere enverroient, travaillât conjointement & de concert avec nos Députez suivant l'amitié & la deference qu'il y avoit entre le Roi & nous, à les mettre d'accord ensemble; & qu'en cela nôtre dessein n'étoit nullement de les détacher de l'ancienne alliance où ils étoient avec la France, mais que nôtre vûe étoit de les tenir unis avec cette Puissance & nous. L'Ambassadeur parut bien satisfait de cette réponse & resolution, & demanda que comme à nôtre requête le Roi son Maître s'étoit abstenu d'envoyer du secours à l'un & à l'autre des deux partis, de peur de traverser la paix, il nous prioit de faire la même chose; ce qui lui fut accordé.

1571. Il proposa enfin l'article du concours de nos Marchands à certains ports de France avec les mêmes libertez & seuretez qu'ils avoient dans les autres pays, protestant que le Roi son Maître vouloit consentir pour le bien de nos Sujets à tout ce que nous demanderions de raisonnable. On répondit à cela que c'étoit l'affaire de nos Marchands, que c'étoit à eux à voir ce qui leur convenoit, qu'on leur en parleroit, & qu'ensuite on rendroit réponse. Voilà sommairement ce qui se passa entre l'Ambassadeur & ceux de nôtre Conseil qui furent nommez pour negotier avec lui, qui étoient le Lord Garde du grand Sceau, le Comte de Leicester, le Lord Amiral, le Lord Burleigh, & le Chevalier Walter Mildmay.

Vous voyez maintenant par la conference dont on vient de parler quelles sont les choses que nous devons approuver ou desapprouver sur les questions proposées: cependant comme vous nous avez donné de nouvelles instructions, nous voulons bien vous informer sommairement des choses qui sont de nôtre goût quant à la substance des articles que vous nous avez envoyez, & qui ont été proposez, & par les Députés du Roi, & par vous-mêmes. Premièrement pour ce qui est des articles Latins delivrez par l'Ambassadeur de France, & dattez du 17. de Janvier, nous ne desapprouvons pas le premier qui regarde la continuation des Traitez précédens qui doivent demeurer en leur force; ce qui est spécialement nécessaire pour les droits & pretentions que nous avons sur Calais, suivant le Traité fait en conséquence, & qui subsiste encore; ainsi il doit être ajouté à la fin de l'article avec cette condition qu'il n'y ait point de clause dans des précédens Traitez qui repugne ou déroge aux articles du present Traité, qui ne demeure nulle & de nul effet. Le second & le troisième qui défendent de donner aucun secours à aucune Puissance ennemie, & qui portent qu'on fera mutuellement une Ligue défensive contre tous ceux qui voudroient nous faire la guerre sous quelque prétexte que ce puisse être. Nous ne desapprouvons point la teneur de ces articles, non plus que les mots ajoutés au second article de vôtre écrit du 18. de Janvier, qui sont, *etiamsi fuerit Religionis causa, pretextu, aut colore*, quand ce seroit pour cause, sous pretexte, ou sous couleur de Religion. Nous voulons au contraire qu'ils soient inserés par les raisons que vous avez déjà alleguées: Et en cela nous voulons que les Protestans de delà soient informez par vôtre canal de vôtre demande, & qu'ils aident à la soutenir. Si vous ne pouvez pas faire inserer spécialement ces paroles, vous pouvez suivant vos offres inserer celles-ci dans l'article, *sub quocumque pretextu vel colore, & quavis de causa nulla omnino qualicumque excepta*. Sous aucun pretexte ou couleur quelconque, & pour quelque cause que ce soit sans aucune exception. Outre cela vous proposerez & demanderez avec beaucoup d'instance, qu'on promette spécialement par un écrit secret entre le Roi & nous, signé & scellé mutuellement de nous pour cet effet, ce qui a déjà été promis dans le Traité en cas d'invasion; & ce que nous ne serions pas bien aises que vous passassiez sans cette clause secreta. Nous ne nous accommodons pas de la clause qu'ils ont mise, qui commence, *Conventum est quòd quotiescumque ullus Princeps &c.* Il est convenu que toutes fois & quantes qu'aucun Prince. Par là ils offrent de donner secours en cas que quelqu'un entreprenne de changer ou d'alterer aucunes loix ou aucuns Edits contre la volonté du Prince; nous aimerions mieux qu'on se contentât

tentât de secourir en cas d'invasion actuelle ou de dessein d'en entreprendre : Car suivant les termes de cet article on pourroit à l'avenir nous demander du secours pour aider à ce Prince à casser les propres Edits qu'il a fait en faveur de la Religion, en cas qu'il voulût le faire, & que ou ses Sujets, ou autres entreprirent de changer les Edits qu'on peut faire contre la Religion reformée.

L'article qui commence, *Conventum est quod sœdus & liga*, n'est pas à rejeter pour la continuation de ce Traité, mais le troisième article de votre Ecrit qui commence *Tempus verò durationis*, semble plus clair & meilleur, & plus conforme à ce qui s'est fait autrefois en cas pareil.

Le six qui est imparfait & qui commence, *De tempore autem & modo*, meriteroit qu'on y ajoûtât *mutatis mutandis*, comme en 1546. & comme il y a dans votre Ecrit du 18. de Janvier. Pour les articles que vous présentâtes aux François le 18. la préface est assez de nôtre goût; mais pour le premier article vous voyez assez que nous souhaiterions qu'on y ajoûtât, que toutes les clauses des Traitez precedens qui repugnent à celui-ci demeurent nulles & sans effet.

Le second pour une Ligue défensive est assez de nôtre goût, quoiqu'il soit contenu dans le second & dans le troisième des François assez nettement & en peu de mots : ainsi on peut se servir de l'un ou de l'autre.

Nous approuvons, comme nous avons déjà dit, le troisième des vôtres.

Le quatrième qui commence, *Et quamvis supervacuum*, peut passer, attendu qu'il est en substance contenu dans le second, delivré par les François le 17. de Janvier.

Le dernier des vôtres qui regarde la maniere du secours, est celui que nous trouvons le plus à nôtre gré, ainsi qu'il a déjà été dit, suivant l'article du Traité de 1549.

Quant au troisième article que vous avez delivré le 18. de Janvier au parti du Roi, & qui regarde l'arrêt des Sujets des autres Princes, s'ils doivent être arrêtez dans les pays étrangers pour cause de Religion, nous ne le desapprouvons pas, pourvû que vous puissiez obtenir la même chose. Mais comme nous croyons vû la conjoncture présente que le Roi de France aura de la peine à accorder cela, nous ne voulons pas que vous y insistiez trop. Mais pour l'affaire de nos Marchands, nous approuvons les articles que vous avez présentez là-dessus, & cependant nous ne pouvons pas à présent nous déterminer sur la forme en laquelle nous voudrions qu'il fût conçu pour leur être avantageux : non plus que sur le tems; ainsi à moins que vous ne receviez bientôt des instructions de nôtre part sur ce que vous devez faire en cela, nous voudrions en particulier qu'on inserât pour cet effet dans le Traité une clause plus generale, & que vous proposassiez au Roi outre cela, qu'on en conferât ici avec son Ambassadeur qu'il autoriseroit pour cet effet, & nous nommerions aussi de nôtre part des Députez avec pouvoir de traiter avec l'Ambassadeur de France dès qu'on en auroit conferé avec nos Marchands.

Il paroît quelques autres doutes dans l'Ecrit que vous avez envoyé, dont l'Ambassadeur ne fait aucune mention, & qu'il est cependant nécessaire que vous connoissiez & que vous vous y prepariez en cas qu'on vous presse là-dessus; mais à moins qu'on ne vous presse, nous estimons qu'il fera bon que

1571. vous n'en disiez mot ; mais si l'on vous en fait la proposition, vous répondrez ce qui suit.

Premièrement dans le papier numero B. qui vous fut présenté le 16. par le Frere de Monsieur Pinart, on a fait deux doutes sur le troisième article qui commence par *A été aussi*, auxquels on a répondu dans le quatrième qui commence *Sur le premier*, mais non d'une manière satisfaisante.

Pour le premier nous ne desapprouvons pas que l'un des Confederez soit obligé de défendre l'autre, quoique l'attaquant puisse dire qu'il ait été ci-devant provoqué par l'attaqué, à moins qu'on n'ait commencé par la guerre ouverte, ou par quelque invasion de la part du Prince qui demandera secours ; car il n'est pas raisonnable qu'un Prince allié soit secouru par l'autre quand celui même qui demande secours a attaqué un autre Prince, & l'a obligé par là à l'attaquer à son tour. Si l'on ne s'accommode pas de cette exception d'un Prince attaqué parce qu'il a été l'agresseur, vous consentirez que cette clause soit conçue en termes generaux comme elle l'est dans les précédens Traitez. Et pour cet effet vous pourrez tirer quelques lumieres du Traité intitulé *Eclaircissement de la paix faite en 1545.* entre l'Empereur Charles & le Roi nôtre Pere dans l'explication des articles six & sept.

Il semble qu'il soit douteux de répondre au second, c'est-à-dire que considerant que les fraix du secours seront faits par le Prince qui les demandera, il peut être permis que les secours donnez poursuivent l'attaquant jusques hors des pays de l'attaqué : Mais il est raisonnable qu'il y ait quelque tems limité pour cette poursuite hors du pays du Prince attaqué, c'est-à-dire 6. à 7. jours tout au plus, ou pour mieux dire une lieue ou deux de distance : Mais si les Députez qui traiteront de delà avec vous sont contens que la clause porte que le secours ne passera pas les limites du pays allié, ce sera le mieux : ainsi vous pouvez la laisser en termes generaux comme elle est dans les Traitez précédens, sans faire là-dessus aucunes questions de cette nature.

Pour le cinquième article qui commence par, *Item a été mis en avant*, nous croyons qu'il est raisonnable que le Prince qui défendra l'autre puisse continuer les Traitez qu'il a faits avec le Prince contre qui il donnera secours, & que l'un & l'autre permettent mutuellement le trafic & le commerce à leurs Sujets. On peut seulement excepter qu'il ne sera pas permis de laisser transporter hors de son pays ni armes, ni munitions de guerre, ni autres choses semblables pour s'en servir contre le Prince auquel il donnera secours.

Pour ce qui est de la dernière clause de l'Ecrit qui concerne l'Ecosse, nous ne desapprouvons pas la réponse marginale que vous avez faite en Latin ; mais cependant nôtre intention n'est pas qu'il soit parlé de cela en aucune manière dans le Traité. Ainsi nous avons jugé à propos de vous donner ces instructions. Comme les précédens Traitez entre nous & le Roi de France demeurent en leur force & sont confirmez par là, nous ne voyons pas qu'il y ait sujet de vous faire souvenir des autres articles nécessaires qui ont été compris jusqu'ici dans les Traitez précédens. Il sera bon néanmoins d'inserer un article où il sera dit spécialement, que le présent Traité, ni aucune de ses parties, ne dérogeront en rien aux autres Traitez que nous
avons

avons fait avec d'autres Princes, & qui subsistent actuellement, notamment avec le Roi d'Espagne. A l'égard des Princes qu'on voudroit y comprendre suivant l'ancienne coutume des Traitez, nous voulons que vous vous informiez de l'intention des Députez du Roi de France, que vous sçachiez ceux qu'ils ont dessein d'y comprendre, & que vous les y compreniez autant que vous pourrez, à la reserve seulement de l'Evêque de Rome, & de cette Mer. Il ne faut pas oublier l'Empereur, non plus que les Princes & Electeurs de l'Empire, & nommément le Comte & la Comtesse d'Emden. Si l'on veut absolument faire mention de l'Ecosse, nous le voulons bien encore sous le nom de *Regnum Scotia*, ou de *Regnum & Status Scotia*, en cas que le nom de Roi ne nous accomode pas. Pour cet éfet nous vous envoyons une commission sous nôtre grand Sean, par laquelle nous vous avons ajoint François Walsingham nôtre Ambassadeur, & nôtre Domestique Henri Killegrew qui est de delà. Nôtre intention est qu'aussi-tôt que Walsingham sera arrivé il se joigne à vous, & que dans quelque tems Killegrew revienne suivant le premier ordre que nous lui en avions donné à son départ: Mais pendant l'absence de Walsingham Killegrew demeurera comme vôtre ajoint. Comme il importe que les articles de ce Traité soient conçûs d'une certaine maniere, après que vous l'aurez avancé autant qu'il sera possible, & que vous jugerez à propos, avant que de le signer vous l'envoyerez ici afin que nous l'examinions avec plus de soin, après quoi nous vous le renvoyons avec la diligence que nous jugerons à propos. Vous pouvez dire vôtre intention au Roi de France comme de vous-mêmes, & ferez en forte qu'on ne soupçonne pas que vôtre dessein soit de prolonger. A Westminster le 13. de Fév. 1571.

G. Burleigh.

L E T T R E C X X I I I.

A Milord de Burleigh.

MILORD, j'ai reçu par Scot la vôtre du 6. du courant. Il ma prié de vous faire sçavoir que depuis son arrivée en cette Ville il a appris que le Roi fait le fourd à leurs affaires. Cependant ils esperent depuis l'arrivée du Frere de Grange qui est maintenant à la Cour, d'obtenir quelque secours. Si cela n'arrive pas, leur dessein est de passer en Handres, où le Lord Seaton a reçu du Pape vingt mille Ecus, & il est prêt lui-même de repasser en Ecosse. Il m'a prié encore de vous dire que le Lord Fleming attend une de ses barques au nouvel Havre sur la fin de ce mois, sur laquelle il se propose de repasser en Ecosse, avec les Forces qu'il pourra ramasser par le consentement du Roi, ou en cachete. Voilà, Milord, ce qu'il m'a dit de vous faire sçavoir, & ce qui m'est confirmé par d'autres avis. Le Frere de Grange, à ce que j'apprens, a dessein de protester au Roi, qu'à moins qu'ils n'ayent des Troupes, de l'argent, & des munitions, ils seront contraints de se soumettre aux conditions que

1571. que la Reine d'Angleterre voudra leur imposer; ce qui ne sera pas fort avantageux à la France. Après les assurances que le Chevalier Thomas Smith a fait des intentions de Sa Majesté, je suppose que le Roi leur persuadera de s'accommoder entr'eux, sans entrer plus avant dans leurs affaires.

J'ai avis de tous les Ports de Normandie & de Picardie, à l'exception seulement de Caen, qu'il ne s'y fait aucuns préparatifs de Vaisseaux. J'espère d'apprendre bientôt ce qui se fait à Caen. En attendant je demeure bien humblement &c. A Paris le 29. de Decembre 1571.

Fr. Walsingham.

L E T T R E C X X I V .

Au même.

M I LORD, suivant les ordres de Sa Majesté j'ai fait entendre au Roi par le Chevalier Thomas Smith, combien elle a de confiance en vous, & combien elle desireroit que vous fussiez à la Cour, afin que vos conseils fussent d'un plus grand secours au Chevalier Thomas Smith. J'ai fait à peu près la même chose à l'égard de J. qui a toujours été le Protecteur de nos affaires. Celui qui ne demeure pas loin de la Ville me promet tres-positivement de faire tout ce qu'il pourra; & pour cet effet il est ici employé par le Roi à punir ceux qui ont commis le dernier desordre. Il a écrit secretement à ses amis à la Cour pour sonder l'état de l'affaire, & suivant qu'ils trouveront les choses d'en donner secretement avis au Chevalier Thomas Smith. Il proteste qu'il seroit bien fâché de voir qu'on dupât Sa Majesté, & qu'il en auroit autant de déplaisir que celui de ses Sujets qui l'aime le plus tendrement. Il a bonne esperance que l'affaire réussira, car il voit que les deux Royaumes sont dans un état qui rend necessaire une amitié aussi étroite que celle que produit le mariage. Il promet d'expedier au plutôt ce qui lui est commis, pour pouvoir retourner à la Cour au plutôt. Ligneroles dont la Maison de Guise & autres de la faction d'Espagne se servoient pour dissuader le Roi, fut tué le neuvième de ce mois. Sa mort n'est pas un mediocre avancement pour la cause. Ainsi j'espère que la premiere dépêche du Chevalier Thomas Smith vous apportera la branche d'olivier. Je demeure bien humblement &c. A Paris Decembre 8. 1571.

Fr. Walsingham.

J'ai reçu par le Chevalier Thomas Smith la vôtre du huit, & suivant l'ordre de Sa Majesté y contenu, je me suis servi d'un Tiers que nous avons jusqu'ici employé, pour faire sçavoir à la personne que vous sçavez la grande confiance que Sa Majesté a en elle, & en même-tems le desir qu'elle a qu'il fût à la Cour pendant que le Chevalier

valier Thomas Smith y fera , afin qu'il fût plus à portée pour être aidé de son Conseil. Pour l'affaire en elle-même je ne ſçai qu'en juger, étant abſent de la Cour depuis deux mois. J'ai ſujet de craindre, mais j'ai encore plus de ſujet d'eſperer. Ce qui me fait craindre eſt le long-tems que Sa Majeſté a été à envoyer, qui peut avoir fait ſouſçonner qu'elle étoit refroidie ſur l'article, & les avoir obligez par conſequent à prêter l'oreille à quelques autres propositions par le peu d'eſperance qu'ils ont eu de nôtre côté. D'eſperer, premierement parce qu'il n'y a point ailleurs d'autre parti qui merite d'être recherché; ſecondement, parce qu'on commence ici à craindre beaucoup la grandeur de l'Eſpagne, & qu'on eſt bien aiſé par conſequent de ſe fortifier des armes de l'Angleterre; & quoiqu'on puiſſe le faire par voye de Ligue, on croit cependant que le mariage eſt le lien le plus ferme & le plus aſſuré de l'amitié. Après que le Chevalier Thomas Smith aura eu audience, on verra bientôt ce qu'on doit eſperer. Enfin parce que Ligneroles, le principal de ceux qui tra-verſoient le mariage, a été tué. Le Maréchal de M. que le Roi employe ici pour punir les Auteurs du dernier deſordre, ſe propoſe de retourner au plutôt à la Cour pour accélérer l'affaire, dont il eſpere un bon ſucces.

L E T T R E C X X V.

Minute de la lettre de Milord de Burleigh au Chevalier Thomas Smith, du 28. de Decembre.

MONSIEUR, depuis vôtre départ d'ici, il ne s'eſt rien paſſé de nouveau qui merite de vous être écrit, que la revocation du dernier Ambaſſadeur d'Eſpagne, qui dans ſa charge & hors de ſa charge en a uſé fort méchamment, pernicleuſement & malicieuſement contre l'Etat, & nommément & ouvertement contre moi. Il m'a dit en plein conſeil parlant à moi-même, que j'avois été & étois la cauſe des démêlez ſurvenus entre le Roi ſon Maître & Sa Majeſté. Je répondis à cela pour l'amour de la verité plus modeſtement qu'il ne meritoit, & m'en rapportai à tous les Seigneurs du Conſeil, que je priaï de dire ſi j'avois dit ou fait quelque choſe depuis le commencement des broüilleries concernant lui ou Sa Majeſté, ou l'arrêt qui n'avoit pas été ordonné & dirigé par Sa Majeſté en Conſeil. Tous les Seigneurs aſſeurerent cela, & Milord de Suffex le lui dit fort nettement en Italien, & le lui confirma avec beaucoup de chaleur; cependant ſon emportement n'en fut pas moderé. Ainſi il fut congédié, & Monſieur Knolls eût ordre de le conduire juſqu'à ſon Hôtel.

Cela arriva le treizième de ce mois, & il ne pût fortir de la Ville que le 24. qu'il alla à Greenwich, & le jour de ſaint Etienne à Gravesend, où il eſt encore; mais aujourd'hui ou demain il doit aller à Cantorbury, & Jean Hawkins avec lequel il s'aſſe aſſez bien nonobſtant le grabuge arrivé dans les Indes au ſujet des dépoüil-

1571. les de Hawkins, est nommé de l'heure qu'il est pour le transporter de Douvres à Calais sur un Vaisseau de Sa Majesté; & pour confirmer la continuation de sa malice, on étoit entierement convenu par le ministère d'un Monsieur des Pays-Bas, & de Thomas Fiasco Genevois, de restituer de part & d'autre, & il ne s'agissoit plus que de sceller & de signer; mais il a fait en sorte en y ajoûtant certains mots, que le tout est devenu à rien.

En éfêt si nos Marchands en passioient par là, leurs éfets ne seroient du tout point en seureté en Espagne, & au contraire ceux des Espagnols seroient d'abord arrêtez ici; & par ce moyen il y a apparence que ce Traité se rompra, dequoi nos Marchands feront tres-contens; car comme la rupture vient du côté des Espagnols, on a dessein de faire vendre bien-tôt les Marchandises étrangères; ce qui dédommagera de reste nos Marchands.

Il vient d'arriver un autre Envoyé de la part du Roi de Portugal pour proposer de mettre fin à tous arrêts, & de renouveler le commerce entre ce Royaume & celui de Portugal, par où l'on voit manifestement qu'il s'en ensuivra un tres-bon debit de toutes les Marchandises que l'Espagne avoit de coûtume de consommer.

Il n'y a point encore d'accommodement, au moins qui nous soit connu, entre le parti du Roi en Ecosse, & ceux du Château, parce que ceux-ci ne peuvent pas obtenir seurement la restitution de leurs terres & de leurs éfets qu'ils demandent avec raison.

L'Ambassadeur de France par ordre de Sa Majesté a negocié depuis peu avec M. lord de Leicester & moi sur les points suivans, ainsi, disoit-il, qu'il avoit ordre de faire par les lettres du Roi son Maître du premier de ce mois.

1. Pour proposer amitié par mariage ou par Ligue.
2. Pour se plaindre du dessein de Sa Majesté d'envoyer des Forces en Ecosse au secours du parti du Roi, avec une espece de menace que le Roi son Maître ne le souffriroit pas, mais enverroient du secours à l'autre parti, & au bout de cette menace une priere de faire en sorte que la Reine d'Ecosse fût bien-tôt delivrée.
3. Pour demander la restitution de l'argent qu'on envoyoit à Viraque en Ecosse; disant qu'il y en avoit une partie qui étoit au Roi, & qu'encore que la Reine Mere eût d'abord tenu un autre langage à Walsingham, elle apprenoit à present le contraire par les Trésoriers du Roi qui l'avoient envoyé.

On a répondu à cela.

1. Que vous aviez ample commission de satisfaire le Roi.
2. Qu'on n'avoit pas dessein de rien faire par force, pourvû que ceux du Château voulussent s'en tenir aux ofres qu'ils avoient fait à Sa Majesté par lettres & par Députez, sçavoir, qu'ils traiteroient avec l'autre parti, pourvû que Sa Majesté pourvût à leur honneur, à leurs vies, à leurs terres, & à leurs éfets; ce qu'elle avoit dessein de faire, bien éloignée de rien faire en cela au préjudice de l'ancienne alliance

ce entre le Roi de France & la Couronne d'Ecosse: Aussi, lui dit-on, que vous aviez ^{1571;} ordre de le declarer au Roi; dequoi l'Ambassadeur parut tres-content. Sur la demande faite en faveur de la Reine d'Ecosse on répondit positivement, que Sa Majesté n'y consentiroit jamais, & ne permettroit pas même qu'aucun de ses Conseillers d'Etat delibérassent là-dessus, tant lui étoit connuë la malice de la Reine d'Ecosse.

3. Pour l'argent nous lui dîmes tout net que nous sçavions le contraire, & produisîmes là-dessus la confession de l'Evêque de Rossé, mais l'Ambassadeur vouloit toujours nous faire croire ce qu'il ne pouvoit obtenir.

Cette negotiation fut longue de part & d'autre, & eut enfin un denoiement favorable. Il demanda enfin exemption de droits pour 30. tonneaux. Nous lui dîmes qu'il seroit exempt de tout ce qui se consommeroit chez lui; mais cela ne le contenta pas: Cependant comme il est bien intentionné pour la paix il aura ce qu'il souhaite. Il consommera sept à huit tonneaux, le reste sera payé pour ses dépenses. J'ai jugé à propos de vous écrire tout ceci; ce que je fais étant au lit. Ceci part toute ouverte sous le couvert de Mr. Walsingham qu'il est bon d'instruire de ces particularitez.

Je croi que le Duc sera jugé le 14. du mois prochain. A Westminster le 28. de Decembre 1571.

G. Burleigh.

L E T T R E C X X V I.

Au Chevalier François Walsingham, &c.

M O N S I E U R, vous sçauvez qu'immediatement après que le Chevalier Thomas Smith eut pris congé de la Cour, un des gens de mon frere Killebrew nommé Geofroi, y arriva avec des lettres de votre part & de la part de la Cour, & avant quelle Porteur des presentes n'arrive, je ne doute pas que vous n'appreniez de Monsieur Smith quelle est sa Commission, & qu'on est ici pleinement resolu de ne perdre que le tems que la bienveillance rendra necessaire de perdre: aussi croi je que le Porteur vous dira la même chose suivant sa connoissance. Il paroît honnête homme & bien intentionné pour les uns & pour les autres, en quoi il est bon de l'encourager.

Vendredi dernier on fit venir au Conseil l'Ambassadeur d'Espagne, & on lui ordonna au nom de la Reine de vuidier le Royaume. On a eu souvent la même envie, mais elle n'a été executée qu'à present. Cela vient de certaines nouvelles intrigues qu'on a sceu qu'il menoit en ce Royaume, tâchant de persuader les Sujets que le Roi son Maître les secourroit ce printems de tout son pouvoir &c. Il s'en va par Douvres dans les Pays-Bas.

Je ne puis vous écrire autre chose faute de loisir, ayant cette fois ici plusieurs au-

1571. tres lettres à faire, & n'étant pas peu occupé à regaler mes amis aux noces de ma fille, qui s'est aujourd'hui mariée au Comte d'Oxford. J'en ai de la joie en ce que Sa Majesté nous a fait la faveur d'honorer la nôce de sa présence. J'ai bien du déplaisir qu'il n'y ait point d'esperance que vôtre santé doive se rétablir bientôt, mais j'espere que quand vous aurez pris un repos convenable les remedes feront plus d'effet. Milord Gray de Wilton a eu le même mal ce printems, & il semble qu'un Medecin Italien nommé Silva qui est en cette ville, l'a guerri ou du moins soulagé. On dit qu'il est plus habile en Chirurgie qu'en Medecine, de même que son pere qui est à la Savoye avec le Duc. Si vous voulez m'envoyer un état de vôtre mal, & une notte de la methode que vous suivez pour vous guerir, je consulterai Monsieur Silva, & vous dirai mon sentiment. Je voudrois bien avoir des nouvelles de l'affaire de 57. Je finis par mes tres-humbles recommandations &c. De Westminster, Decembre 1571.

G. Burleigh.

LETTRE CXXVII.

Au même.

MONSIEUR, le Porteur pourra vous dire que la fièvre avec laquelle j'ai été aux prises aujourd'hui, ne me permet pas trop de vous écrire, & vous devriez m'excuser quand je ne vous écrierois pas. Depuis vos lettres qui arriverent en même tems que celles du Chevalier Thomas Smith, j'en ai reçu deux autres de vous du 17. par lesquelles je vois que vous êtes averti de bon lieu de ce qui s'est passé de delà à la Cour. Pour l'affaire de la troisième personne qui s'est présentée tout de nouveau, je ne sçai qu'en dire parce que je ne sçai ni son âge, ni ne connois ses qualités. L'Ambassadeur a negocié secretement avec moi, à ce qu'il dit, & je n'ai eu aucune raison à dire. J'agirai suivant les avis qui me viendront de delà: mais je crains beaucoup plus pour le mariage, puisque Dieu a permis qu'il se soit perdu tant de tems, que je ne fais pour le prochain accez de ma fièvre; cependant pour dire la verité j'ai sujet de craindre plus que jamais un gros Rhume qui se jette sur mes poulmons, d'où il n'y a pas moyen de le faire déloger: pour les autres choses je vois & je souffre ne faisant pas beaucoup de cas de ma carcasse. Sa Majesté a toujours été la clemence même, & la clemence lui a plus fait de mal que la justice; elle croit cependant encore qu'elle est plus aimée en se faisant du mal. Dieu nous la conserve longtemps pour sa gloire. Mather en présence de Milord de Leicester, de Monsieur Tresuror, & de Monsieur Mildmay a vigoureusement accusé Borgest Secretaire de l'Ambassadeur d'Espagne, que son Maître & lui l'avoient sollicité de m'assassiner: comme Borgest nie le fait, Mather a offert de le prouver *con la Spada* &c. De Westminster ce 23. de Janvier 1571.

G. Burleigh.

LETTRE

L E T T R E CXXVIII.

Au même.

MONSIEUR, je n'ai rien de bon à vous écrire, car ce que je pourrois vous écrire n'est pas de mon goût. La volonté de Dieu soit faite. Le Maréchal de Berwick & Monsieur Randolph sont partis aujourd'hui pour les affaires d'Ecosse. Je ne suis pas en peine de l'affaire puisqu'ils s'en mêlent ; mais ils n'ont pas ce que d'autres devoient avoir. Vous entendez ce que je veux dire. Cependant les sollicitations n'ont point manqué ici. Il y a huit jours que je n'ai vû Sa Majesté à cause d'un Rhume ; aujourd'hui j'ai pris medecine, & je me trouve mal ; aussi écris-je comme vous voyez, en homme qui n'est pas bien constitué. Il y en a, mais peu à mon avis, qui ne manquent pas de solliciter en paroles *opportune & importune*. L'Ambassadeur d'Espagne a eu de la peine à passer à Calais où il a été conduit par Hawkins. Cet homme toujours le même a chassé de Gravelines tous les Anglois qu'il y a trouvez. Il sçait cependant que Monsieur de Sweringham est encore ici à la priere du Duc d'Albe. On ne sçait ici si le Duc mourra, ou s'il demeurera prisonnier. Je ne sçai qu'écrire vû la contrariété des faits qu'on raporte. Mather & Berny qui vouloient me tuer ont confessé leur intention à Sa Majesté, & prétendent en être quittes ; mais je croi qu'elle peut s'en défaire par justice. Mather ne nie pas qu'il ne fût à 8206, & il dit qu'il est à present à 02106. Je souhaite qu'il ait sa grace. De Westminster le second de Février 1571.

G. Burleigh.

L E T T R E CXXIX.

Au même.

MONSIEUR, je vous remercie de tout mon cœur de vos frequentes lettres, & principalement de celle du 9. par laquelle vous ne craignez pas les préparatifs qui se font en Ecosse. Il est certain qu'ils troubleroient fort nôtre procedé en ce pays-là ; car Monsieur Drury & Monsieur Randolph y sont de l'heure qu'il est, & travaillent à raccommoder ceux du Château avec les Royalistes. L'Ambassadeur de France croit que ce n'est que pour traiter de la suspension d'armes jusques à l'arrivée de la Croque, que je voudrois bien qui fût retardée par un accès de ma goûte. Sa Majesté souhaite fort que vous retourniez à la Cour, parce qu'elle veut que vous negotiyez ce Traité conjointement avec le Chevalier Thomas Smith. J'ai allegué votre indisposition pour excuser vôtre absence, elle m'a dit qu'elle sçavoit

1571. qu'il y avoit près d'un mois que vous étiez guéri. J'ai répondu que si vous étiez guéri vous aviez besoin de repos afin que votre santé se fortifiât, ou qu'autrement vous couriez risque de retomber en aussi grand danger qu'auparavant. He bien, dit-elle, écrivez lui toujours que je le souhaite, & que je veux qu'il trouve moyen de retourner doucement à la Cour, où il peut se reposer. Cependant il vaudroit mieux que vous demeurassiez s'il est nécessaire aux risques de n'en être pas approuvé de Sa Majesté, afin d'être ensuite plus en état de lui rendre service, que de partir à present pour lui en rendre un, & de devenir par là incapable de lui en rendre d'autres à l'avenir.

Je ne sçauois vous dire la véritable cause pour laquelle la mort du Duc demeure suspendue. Je vous dirai seulement que Sa Majesté me paroît diversement disposée. Quelquefois en parlant du danger où elle est, elle conclut qu'il faut que la justice se fasse. Dans un autre tems parlant du peu de sang qu'elle a répandu, de la supériorité de sa gloire &c. elle est d'avis de temporiser. Samedi elle signa l'ordre adressé aux Cherifs de Londres pour le faire executer le Lundi. Les préparatifs s'en firent, tout Londres s'y attendoit, & il y eut hier au matin un grand concours de peuple, mais ils ne virent qu'une execution ordinaire qui fut celle de Mather & de Berny pour avoir conspiré la mort de Sa Majesté, & celle d'un nommé Rolph qui avoit contrefait son seing deux fois pour avoir certaines terres. Voici la cause de ce changement. Dimanche au soir bien tard elle m'envoya querir, & entra dans de grands regrets que le Duc mourût le lendemain. Elle me dit qu'elle étoit & seroit inquiétée, & qu'elle vouloit donner cette nuit un autre ordre aux Cherifs de suspendre cette execution; ce qui fut fait. La volonté de Dieu soit faite, & le Seigneur dirige les choses en sorte que Sa Majesté se fasse du bien. J'ai signé le Bil pour une remise qui va vous être faite. La somme est considérable; mais comme vous en ferez un bon usage je ne sçauois que l'approuver. On n'est pas content ici de l'affaire de Monsieur, & il est certain que comme on n'en a pas bien usé ici en la tirant en longueur; ce qui s'est fait par politique, aussi n'en a-t'on pas agi de delà en ami. Je ne dis pas ce que je pense du mécontentement de Sa Majesté sur un sujet qu'il faut dissimuler à present que l'amitié est si nécessaire. Je ne puis plus écrire. De Westminster le 11. de Fév. 1571.

G. Burleigh.

Barker ayant été jugé la semaine passée a confessé la trahison, & a dit, que le commencement de sa faute étoit venu de ce qu'il avoit eu plus d'amour & de complaisance pour le Duc son Maître, que pour sa Souveraine & pour sa Patrie; ainsi vous voyez que sans violence il a confirmé la complicité du Duc. Le jour suivant Higford confessa aussi sa faute, & dit qu'il avoit caché la trahison de son Maître. Il ajouta qu'il avoit souvent tâché d'en détourner le Duc.

Ces deux actes ouverts ont fortifié la condamnation du Duc.

L E T T R E CXXX.

A la Reine.

M A D A M E,

Votre Majesté sçaura s'il vous plaît, que hier 21. de ce mois Monsieur Wal-¹⁵⁷¹lingham, Monsieur Killebrew, & moi eûmes audience, premierement de la Reine Mere dans sa chambre où étoient la jeune Reine, & la Princesse Marguerite. Je declarai à la Reine Mere que j'avois reçu un paquet de V^ôtre Majesté pour moi, & un autre pour le Roi son fils que j'avois envoyé incontinent. Oui, dit-elle, nous l'avons reçu. La Reine ma Maîtresse, lui dis-je, prend en fort bonne part la bonne inclination du Roi & de ses Députez pour une amitié plus étroite, & approuve ce que nous avons fait jusqu'ici; de sorte qu'il n'est plus question que d'y donner la dernière main; & pour cet effet elle nous a envoyé pouvoir & autorité par commission scellée du grand Sceau d'Angleterre, de conclure comme il appartient: ainsi nous sommes prêts quand les Députez du Roi voudront, de poursuivre comme nous avons commencé. La Reine a répondu à cela, qu'elle étoit bien aise que sa bonne Sœur eût bien pris la chose. Elle peut voir, ajouta-t-elle, que nous sommes de bonne foi, & que nous voulons affermir le plus qu'il se pourra l'amitié & l'amour entre les deux Puissances, & dès demain même si vous voulez, le meilleur étant de ne perdre aucun tems. Nous sommes toujours prêts, lui dis-je, & nous serions bien fâchez d'éloigner, car la Reine ma Maîtresse souhaiteroit fort que je fusse de retour pour m'employer à autre chose, & je serois bien aise d'être auprès d'elle, ainsi je supplie v^ôtre Majesté de ne perdre aucun tems, mais de nous permettre de travailler tous les jours jusques à ce que tout soit fait, ce qui Dieu aidant sera bientôt. Vous dites bien, & c'est le meilleur, reprit-elle. Mais, Madame, dis-je alors, il y a une chose entr'autres dont je dois vous dire un mot. On a arrêté un homme en Irlande nommé Stakbold, qui confesse que le Cardinal de Lorraine l'a employé pour y exciter un soulèvement, & appuyer Jaques Fitzmorris qui est un Traître & un Rebelle. Que dites-vous là, repondit-elle, en riant? Je suis assurée que vous avez de la bonne volonté pour le Cardinal de Lorraine. Je ne puis avoir de bonne volonté, répondis-je, pour un homme qui entreprend une pareille chose, & sur tout contre la Reine ma Maîtresse. Mais, ajoutai-je, il l'a fait au nom du Roi & au vôtre. Quoique la Reine ma Maîtresse en soit assez bien informée, & qu'elle croye, fondée sur la bonne volonté qu'elle a pour vous, que cela n'est pas vrai, elle m'ordonne néanmoins de vous en parler, & de vous prier d'en demander des nouvelles à la Roche, qui est Chevalier de l'Ordre, & Gentilhomme de la Chambre du Roi, & qui étoit le conducteur de la chose. Il peut dire à v^ôtre Majesté tout ce qui s'est passé, & l'ordre qu'on y peut donner. Monsieur l'Am-
bassadeur

1571. *ambassadeur* Walsingham peut vous en dire davantage. Alors Monsieur Walsingham lui déclara la chose, & lui dit qu'il y avoit près d'un an qu'il lui en avoit parlé.

Je me souviens, dit-elle, qu'on travailloit à faire quelque chose de pareil par le moyen d'un Evêque qui venoit d'Espagne. C'étoit l'Archevêque de Cassels en Irlande, répondis-je, ou du moins soi disant tel. Vous sçavez, Monsieur l'Ambassadeur, reprit-elle, parlant à Monsieur Walsingham, que le Roi mon fils désavoua la chose, & fit arrêter la Roche pour l'empêcher de passer en Irlande, & revoqua tous ses pouvoirs. Cependant, dit Monsieur Walsingham, il y est resté vingt Arquebustiers ou environ, qui sont encore dans le Château où ils ont demeuré depuis. S'il plaît à vôtre Majesté d'en parler à la Roche, il pourra vous dire ce qui en est. Il est ici, dit-elle, & s'en va bien-tôt. On lui en parlera, & s'il y a quelqu'un dans le Château le Roi mon fils n'en sçait rien, & si cela est il les fera revenir.

Monsieur Walsingham dit alors qu'il y avoit deux hôtages de Fitzmorris chez le Gouverneur de Nantes, qu'il supplioit qui fustent aussi livrez. La Reine dit qu'elle y enverroit.

Monsieur Killegrew lui rendit alors les lettres de vôtre Majesté, qu'elle lût incon-
tinent.

De là nous allâmes à la Chambre du Roi. Je lui dis que nous avions reçu un paquet de vôtre Majesté, avec un autre pour lui que nous avons envoyé à Monsieur Pinart; & que vôtre Majesté étoit contente de ce que nous avons fait. J'ai bien reçu le paquet, répondit-il, & je suis bien aise que la Reine ma Sœur approuve ce que vous avez fait ici. Je voudrois, dit-il, que la chose se fit le plutôt qu'il se pourroit, & si elle est plus long-tems à se faire pourvu qu'elle se fasse, à la bonne heure; car je souhaiterois qu'elle se fit le plus solidement qu'il est possible. Je ne desire rien davantage. Elle m'envoie aussi, repris-je, les pouvoirs nécessaires scellez du grand Sceau d'Angleterre; mais quand elle ne les auroit pas envoyez, je suis assuré qu'elle auroit approuvé tout ce que j'aurois fait; mais quand il auroit été question de signer, il auroit fallu avoir le pouvoir que j'ai maintenant. Pour les autres choses, je m'assure qu'elles seront bien-tôt expédiées. Pour ce qui concerne les Marchands en general, & le commerce que vous voudriez attirer dans vos Etats, aussi bien que l'avantage qu'en tireroit le Pays-Bas, Sa Majesté souhaite s'il vous plaît que vous envoyiez pouvoir à vôtre Ambassadeur d'en traiter avec son Conseil. Vous dites bien, répondit-il, & mon Ambassadeur m'en a écrit de cette manière. Je le lui enverrai, & vous le ferai voir auparavant afin que vous en jugiez. Mais quand vous assemblerez vous? Demain, Sire, s'il vous plaît, répondis-je; & cela continuera tous les jours jusques à ce que tout soit fait. C'est le mieux du monde, dit-il.

Je dis alors au Roi, que tout de nouveau par un pur effet du hazard, il paroïsoit clairement par l'interrogatoire d'un Prisonnier en Irlande, que le Cardinal de Lorraine ne s'étoit pas épargné pour troubler l'Etat de votre Majesté, & pour brouïller l'Angleterre & l'Ecosse: qu'il ne pouvoit laisser en paix le pauvre Royau-
me

me d'Irlande, & qu'il avoit voulu y exciter une sedition & une revolte. Le Roi en rit de tout son cœur. Il abuse en cela, lui dis-je, du nom & de l'autorité de vôtre Majesté, en ce qu'il a voulu donner *gratis* les Comtez d'Ormond & d'Oofory au nommé Jaques Fitzmorris, rebelle, & a promis des secours d'hommes & de munitions à ceux qui se rebelleroient contre la Reine ma Maîtreſſe. En mon nom, dit-il, je n'en ai jamais enterdu parler. Jesus! ajouta-t-il. Je n'ai jamais pensé à causer aucun trouble à ma bonne Sœur, ni à lui faire le moindre mal. C'est, Sire, répondis-je, ce qu'a confessé & affirmé le nommé Stakbold. J'apprens qu'il y a à la Cour un nommé la Roche, Chevalier de l'Ordre, & Gentilhomme de vôtre Chambre, qui a fait la chose. Il en peut informer pleinement vôtre Majesté. Laissez-moi faire, repliqua-t-il, vous verrez que j'y mettrai bon ordre. Alors Monsieur Walsingham entra dans un détail plus circonstancié, & dit ce qui s'étoit fait. Il ajouta que la Reine Mere nous avoit dit que la Roche étoit à la Cour. Il le pria de l'envoyer querir, & de voir l'ordre qu'il y avoit à donner suivant la bonne volonté qu'il avoit pour l'union des deux Etats. Ce que le Roi promit de faire. Il dit ensuite au Roi que Monsieur Killegrew s'en retournoit puis qu'il étoit venu reprendre son ancien poste; mais que nous l'avions prié d'attendre encore un jour ou deux pour sçavoir ce qui se passeroit à nôtre prochaine assemblée, & voir ce qui seroit arrêté afin d'en porter la bonne nouvelle à Sa Majesté. Le Roi dit sur cela que les choses seroient si bien ordonnées, & se feroient avec tant de diligence, qu'il seroit agreablement reçu, & apporterait à Sa Majesté une nouvelle qui la contenteroit peut-être plus qu'elle ne croyoit. Après quoi nous nous retirâmes. Nous esperions qu'on nous enverroit querir ce jour là, mais le Roi fut à la chasse, & on nous dit que le Bil que nous avons donné au Roi pour l'examiner étoit entre les mains du Conseil, & qu'il s'agissoit d'avoir l'avis de Sa Majesté sur le jour, sur le tems, & sur le lieu de nôtre assemblée, après avoir delibéré sur ce que nous avons demandé de travailler sans relâche jusques à ce que tout fût fait. Voilà ce qui s'est fait jusqu'ici. Nous recommandons vôtre Majesté à la protection du Tout-Puissant. De Blois le 22. de Fév. 1571.

Tho. Smith.

Fr. Walsingham.

L E T T R E CXXXI.

A la Reine.

M A D A M E,

Votre Majesté sçaura s'il lui plait, que le Traité d'alliance étant comme conclu le dernier de Février, & Monsieur Killegrew prêt à prendre congé du Roi & de

1572. de la Reine Mere, nous demandâmes audience. Nous fûmes premierement introduits dans la Chambre du Roi, où étoit le Duc d'Alençon, & autres Seigneurs. Nous commençâmes par dire au Roi, que ses Députez & nous étions presque d'accord, & que pour ce qui restoit à regler nous croyions que nous n'aurions pas de peine à convenir. Il répondit qu'il le sçavoit & en étoit bien aise, esperant que ce ne seroit qu'un commencement, & que l'amitié iroit tous les jours en augmentant, & produiroit du fruit de plus en plus. Mais, Sire, dis-je alors, il reste encore le point de la Religion sur lequel nous ne sommes pas entierement d'accord, & auquel si l'on ne pourroit comme il faut, je ne sçai si l'alliance peut aller bien loin, & être bien seure. Le Roi répondit qu'il ne pouvoit pas mettre cela dans le Traité, mais que cela devoit se faire en termes si generaux, que la Religion y fût contenuë. Sire, ai-je repliqué, cela ne se peut pas, & il n'y a point de termes generaux qui puissent renfermer cela, si la partie qui s'engage veut dire que c'est contre sa conscience, ou contraire à ce qu'elle a entendu. Pourquoi? a repris le Roi. J'en écrirai à la Reine ma Sœur de ma propre main, pour lui apprendre mes intentionns en cela, qui sont de la défendre en ce cas de la même maniere que si cela étoit formellement exprimé. Sire, répondis je, si vous voulez en faire un article séparé, & convenir de cela entre vous, que cet article soit écrit, & scellé du grand Sceau de France, comme étant la veritable explication de vos intentionns au sujet du Traité d'alliance, nous en sommes bien contents, quoique cela ne soit spécifié dans le Traité qu'en termes generaux; car étant fait de cette maniere il aura la même force à cause de l'explication que le Traité même. Ensuite Monsieur Walsingham dit, qu'il étoit plus honorable & plus seure pour le Roi, que cela fût spécialement porté par le Traité; car en ce cas non seulement les Princes d'Allemagne, mais aussi les autres Puissances Protestantes seroient fort aises d'y entrer; & c'est par là seulement, dit-il, que vous pouvez vous mettre en état de balancer le Roi d'Espagne, & même toutes les autres Puissances de l'Europe qui entreprendroient quelque chose contre vous. Au lieu que si cela se fait en termes generaux, ou sous main, on y aura moins de confiance, & par consequent n'ayant pas un si bon prétexte on s'empressera moins d'entrer en Ligue avec vous. Que craint votre Majesté soutenuë & fortifiée par une si puissante Ligue? Cela pourra se faire dans la suite, dit le Roi, mais mon Conseil croit qu'il seroit dangereux pour moi de le faire à present; mais qu'importe? mon dessein est cela, & ce que je dis une fois je le tiens, & j'aimerois mieux mourir que de ne pas tenir ma parole. Je vous le dis ici, & je l'écrirai à la Reine ma Sœur. Comment l'entendez-vous, Sire, lui ai-je demandé? Le ferez-vous dans un écrit en forme de Traité, & scellé du grand Sceau de France, ou par une simple lettre? Par une simple lettre répondit le Roi, signée de ma main, où je dirai les mêmes choses que vous voudriez qu'on exprimât dans le Traité, & promettrai que je suis prêt de la défendre en ce cas aussi bien qu'en tout autre; & il est certain que je le ferai. Ce que je dis je le tiendrai dût-il m'en coûter la vie. Sire, repliquai-je, je croi tout cela de vous, & je suis assuré que Sa Majesté nôtre Maîtresse & nous prenons vôtre Majesté pour un Prince de bonne foi, & constant en ce qu'il promet autant qu'homme qui vive; mais en maniere de Traitez ce n'est pas en paroles qu'ils se font, ni par lettres Missives, mais

ils font jurez & scelez d'une maniere authentique, sans quoi je ne scaurois croire pour moi qu'ils soient bien & duëment faits. D'ailleurs ce n'est pas ici un Traité personnel, mais perpetuel pour vous & pour vos successeurs. Oüi, dit il, il est fait pour la vie de nous deux, & pour un an après. Si je viens à mourir ma lettre se trouvera. Et si mon fils ou quiconque me succedera, ne tient pas la parole qu'il aura donnée & écrite, je souhaite qu'il soit étranglé & non qu'il vive. Quoique Sa Majesté, dit alors Monsieur Wallingham, fût peut-être contente d'une telle assurance, cependant il y a des gens de son Conseil qui ne le feroient pas, & les Ligues se font non seulement pour contenter le Prince, mais aussi les Sujets. Specialement une Ligue comme celle-ci, qui est avantageuse & seure pour les uns & pour les autres. Car si sur cette esperance on trafique dans vos Etats & ailleurs, & qu'on ne voye point d'assurance dans le Traité, car il n'y en a point dans des termes generaux, on craindra de commercer ou de voyager dans les pays étrangers. Il est necessaire, Sire, que vous fassiez bien reflexion à cela; car s'il y en a qui favorisent cette alliance comme nous faisons, il y en a aussi, nous pouvons vous l'asseurer, qui sont de la faction d'Espagne, & qui seroient bien aises qu'on en demeurât là. Si prenant avantage de cette accroche ils profitent de l'occasion pour en détourner la Reine, & lui fassent cependant quelque autre proposition la negotiation se rompra, & il sera bien difficile de la renouër. Rompre, dit le Roi, j'aimerois mieux mourir. Je contenterai bien la Reine ma Sœur, c'est dequoi je ne doute point quelque roides que vous puissiez être; & je sçai qu'elle sera contente de l'assurance que je vous ai dit, c'est dequoi je vous assure. Je n'en sçais pas tant, Sire, repris-je, & je suis persuadé au contraire qu'elle n'en fera point contente, & je le croirai toujours ainsi jusques à ce que Sa Majesté m'en ait appris davantage. Et bien dit le Roi, vous avez fait des difficultez, il faut que j'en fasse à mon tour. Il faut qu'on insere dans le Traité ce que j'ai demandé pour la Reine d'Ecosse. Répondez ce que vous voudrez. Elle est ma parente, & ma Belle-Sœur, & elle a été ma Souveraine, & vous sçavez l'alliance qu'il y a entre ce Royaume & le mien, ainsi je ne puis moins faire que de la comprendre dans ce Traité. Sire, répondis-je, nous n'avons ni commission ni pouvoir de traiter de cela, comme nous l'avons écrit à vos Députez. Pour ce qui est de la Reine d'Ecosse, elle a été, dites-vous, vôtre Souveraine, loué soit Dieu de ce qu'elle ne l'est plus à present. Cela le fit rire. On croit que pendant qu'elle a été Reine en ce pays, elle n'a pas fort bien merité ni de vôtre Royaume, ni de vôtre Maison. Elle est vôtre parente, la Reine ma Maîtresse l'est aussi; mais quand elle seroit vôtre fille ou vôtre fils, si elle avoit conspiré contre vôtre vie, ou qu'elle se fût mise en devoir de vous ôter la Couronne, ne voudriez vous pas qu'on fit justice de celui ou de celle qui auroit fait un pareil attentat? Que veut dire cela, reprit le Roi? Je repetai ce que j'avois déjà dit, que si son fils entreprenoit de le dégrader de la Couronne, ou de le faire mourir, il aimeroit mieux que la justice en fût faite, que de demeurer encore exposé. Oüi, dit-il, mais je ne demande pas que cela soit mis dans le même Traité d'alliance. Le feu & l'eau, dit Monsieur Killegrew ne peuvent être ensemble; l'un est contraire à l'autre. La fin du Traité d'alliance auquel nous travaillons est de former une amitié perpetuelle entre vous & la Rei-

1572. ne d'Angleterre, & vous voudriez traiter pour sa plus mortelle & plus dangereuse ennemie. Cela ne peut pas s'accorder. Vous devez à present regarder la Reine d'Ecosse comme morte; vous ne pouvez dire si elle est morte ou vivante, & pourquoi donc demander qu'elle soit comprise dans l'alliance? Si cela est, dit le Roi, il n'y a donc plus de remède. Cela dit nous primes congé, & fûmes conduits de là à la Chambre de la Reine Mere, où étoit la Princesse Marguerite & grand nombre d'autres Dames. Je commençai par lui dire, qu'elle m'avoit promis que nos Marchands auroient l'exercice de leur Religion suivant l'usage de l'Eglise Anglicane, & qu'à present qu'il étoit question de l'insérer dans le Traité, les Députez du Roi s'y oppofoient, disans qu'ils n'en avoient pas entendu parler. Oui, dit-elle, j'ai promis qu'ils l'auroient dans leur maison les portes étant fermées, & en langue Angloise. Faites le leur donc sçavoir je vous prie, lui dis-je, car je ne croi pas que vous le leur ayez dit. Oui, dit-elle, mais cela ne doit pas être dans le Traité; cela doit se faire d'une autre maniere. Vous nous retranchez, Madame, lui dis-je, toujours quelque chose, comme si nous ne consentions qu'à demi aux propositions qu'on nous fait. Je verray néanmoins la maniere dont on s'y prendra, après quoi j'en pourrai juger. Mais pour l'affaire plus importante que nous avons avec le Roi au sujet de l'alliance, à moins que ces paroles n'y soient exprimées nous ne croyons pas que l'alliance eût le sens que nous croyons qu'elle doit avoir: cependant pour plaire au Roi, & pour aller le plus près de la conclusion que nous pourrons, nous voulons bien si le Roi le veut, faire un Traité ou un Article separé entre Sa Majesté & la Reine ma Maîtresse, scellé du grand Sceau d'Angleterre & de France, où il sera dit que sous les termes generaux est comprise aussi la Religion: mais comme le Roi nous parle à present de le faire par une lettre missive, je ne croi pas pour moi que cela puisse se faire de cette maniere attendu l'importance de la matiere. Pourquoi? croyez-vous, dit-elle, que le Roi mon fils veuille vous tromper? Je sçai que la Reine vôtre Maîtresse ma bonne Sœur en seroit contente. Madame, répondis-je, je ne sçai pas la même chose, & pour moi je ne sçauois le croire. Mais si la Reine ma Maîtresse le veut, que pouvons-nous faire nous qui sommes ses Ministres, que de remplir nos devoirs autant que nôtre capacité peut s'étendre, & d'agir prudemment, seurement, & solidement dans les affaires qu'elle nous a confiées, jusques à ce qu'il nous soit connu qu'elle ait changé d'avis; mais si nous apprenons que son intention soit autre que ce que nous sçavons, elle est nôtre Souveraine & nôtre Maîtresse, nous devons obéir. Elle nous dit sur la matiere ce que le Roi nous avoit dit; mais se voyant poussée, elle repeta encore, qu'elle sçavoit bien que Sa Majesté se contenteroit d'une lettre, & qu'on le lui avoit ainsi donné à entendre. Mais, je lui dis enfin, qu'à moins qu'on ne donnât plus de seureté & d'assurance sur le fait de la Religion, nous ne pouvions ni n'osions signer le Traité, qu'il ne nous fût mieux connu que Sa Majesté en seroit contente, parce qu'il étoit contre ma conscience de laisser un point de si grande importance sur une assurance si legere. Comme le Roi nous avoit dit qu'il en parleroit à son Conseil, & nous en seroit dire davantage, la Reine Mere nous dit aussi qu'elle en parleroit à son fils. Je la priai pour lors d'envoyer querir Monsieur de Foix, de lui dire ce qui étoit arrêté pour les Marchands, & de lui ordonner d'accelerer

celerer le Traité ainsi qu'on en étoit convenu , parce que je voudrois fort l'envoyer en Angleterre avant que de le signer. Elle dit qu'elle n'y manqueroit pas ; mais, ajoûta-t'elle, si ce n'est que pour ce doute , ou pour quelque chose de peu d'importance , on peut laisser la chose indecise jusques à ce que quelqu'un vienne d'Angleterre. Le Roi mon fils veut y envoyer le Maréchal de Montmorenci parce que la Reine vôtre Maîtresse l'a souhaité, & il desire à son tour qu'elle envoie ici Milord de Leicester, qu'il veut voir & remercier de la bonne affection qu'il a pour la conclusion de l'alliance entre les deux Royaumes, & en même tems pour s'aquitter des presens qu'il lui a souvent envoyez , & je ne doute point alors que tout ne se fit suivant le desir de Sa Majesté. Non, Madame, repartis-je, je sçai comme les alliances se font ; les Commissaires conviennent premierement entr'eux , il faut qu'aucun terme ne soit alteré , ensuite les parties signent ; vos Commissaires nous delivrent ce qu'ils ont signé , & nous leur donnons ce que nous avons signé : Ensuite le Prince le fait sceller du grand Sceau du Royaume , & chacun en fait delivrer à l'Ambassadeur de l'autre. Celui qui vient pour voir jurer le Traité, peut faire une nouvelle Ligue si les Princes le veulent ainsi ; mais de changer celle qui est déjà faite c'est ce qu'ils ne peuvent pas , car les Princes sont obligez de ratifier & de jurer celle dont les Commissaires sont convenus. Il ne seroit pas de la prudence d'envoyer les personnes dont vôtre Majesté parle pour une alliance incertaine ; & vous pouvez juger que la Reine ma Maîtresse ne le fera pas. Et bien, dit-elle, j'en parlerai moi même au Roi, & vous enverrai Monsieur de Foix qui traitera avec vous sur tout cela. Monsieur Walsingham lui demanda pour lors, s'il y avoit quelque chose de fait au sujet de la Roche , & des affaires d'Irlande. Oâi , répondit-elle , & la Roche dit que ce n'est rien, qu'il n'y a pas un François en Irlande, & qu'il en répond sur sa tête. Donnez en avis je vous prie, afin qu'on s'en informe, & qu'il soit châtié s'il ne dit pas la verité. Alors Monsieur Killegrew prit congé de la Reine Mere & de la Princesse Marguerite, comme il avoit pris congé du Roi & du Duc , car c'est ainsi qu'on appelle le Duc d'Alençon. Tout le monde lui fit des honnêtetez comme il pourra vous dire. Il n'a pas pû prendre son congé plutôt avec bienséance pour plusieurs raisons. Le bruit court ici que la jeune Reine est grosse , car elle a toutes les marques d'une femme enceinte. On croit qu'elle est grosse de trois mois ou plus. C'est une grande joie pour le Roi & pour la Reine Mere. Nous vous recommandons bien humblement à la garde du Tout-Puissant. De Blois le premier de Mars 1572.

De Vôtre Majesté

Les tres-humbles Sujets & Serviteurs

*Tho. Smith.
Fr. Walsingham.*

L E T T R E CXXXII.

A Milord de Burlcigh.

1572. **M**ILORD, vous serez pleinement informé par celle de Monsieur le Chevalier Smith à Sa Majesté de ce qui s'est passé dans la conférence, aussi bien qu'avec le Roi & ses Députés au sujet de l'alliance ; ainsi je me refere à cette lettre. J'ai envoyé depuis peu un homme faisant le Catholique, à un certain Darbshire Jesuite Anglois qui est presentement à Paris, sur l'avis que j'ai eu qu'il y a un concours d'intelligence entre ce Jesuite & les Lorrains, comme aussi avec ceux de la faction de la Reine d'Ecosse. L'homme que j'ai envoyé fait semblant d'être fort dolent du mauvais succès des intrigues du parti en Ecosse, & a paru apprehender que leurs affaires ne soient desesperées de l'heure qu'il est, & sur tout puisque l'entreprise de Mather a aussi été découverte. Le Jesuite a répondu à cela, que les affaires avoient été mal conduites, & que c'étoit la cause pourquoi elles n'avoient pas mieux réussi : Cependant, dit-il, ayez bon courage, & assurez-vous qu'il y a plus d'un Mather en Angleterre, qui ne manqueront pas quand ils verront leur tems de hazarder leur vie pour chercher les moyens de nous delivrer de cette méchante Femme, voulant parler de Sa Majesté : Car, dit il, si nous en étions défaits la porte seroit ouverte, & la bonne Reine qui est maintenant prisonniere, & à qui la Couronne appartient de droit, pourroit aisément en prendre possession & en jouir. En effet outre que tous les Catholiques d'Angleterre sont à sa devotion, il y a, dit-il, graces à Dieu, plusieurs Heretiques qui ne sont pas mal intentionnez pour elle. Ce n'est pas un petit miracle que Dieu les ait tellement aveuglez, qu'ils ayent de la bonne volonté pour elle, qui les traitera au bout du compte comme ils meritent, à moins qu'ils ne reviennent à la foi Catholique. L'autre repliqua, qu'il n'avoit pour lui aucune esperance de pouvoir jamais la voir en liberté, ni de lui voir long-tems sa tête sur ses épaules ; & qu'ainsi cet expedient ne pouvoit pas lui donner grand courage. Et bien, dit le Jesuite, je vous dis avec verité, & ose bien vous assurer qu'elle n'aura aucun mal, car elle ne manque pas d'amis à la Cour d'Angleterre. Et pour ce qui est de la liberté, ajouta-t'il, c'est l'affaire de tous les bons Catholiques, & ils en chercheront les moyens à tort ou à droit avec tant de chaleur, que je ne doute pas qu'il ne se trouve des gens de bien qui hazarderont volontiers leur vie pour lui procurer la liberté. Car si elle étoit une fois en possession de la Couronne d'Angleterre, ce seroit le seul & unique moyen de reformer tous les Chrétiens en les réduisant à la Foi Catholique. Vous devez donc croire que les Anglois ne sont pas les seuls qui travaillent à cette affaire, & qu'il y a plus d'un chemin pour aller au bois. Ainsi bon courage ; un an ne se passera pas que vous n'en sçachiez davantage. Outre la maniere infame & impudente dont il parla de Sa Majesté, il n'y eut point d'ordure & de fiel qu'il ne vomît contre le Comte de Leicester & contre vous. Voilà le som-

maire

mair de cet entretien. Après l'avoir pesé & confronté avec les intrigues précédentes, j'ai crû que cela meritoit que j'en donnasse avis, afin que Sa Majesté voye combien de choses ils bâtissent sur le pouvoir de cette dangereuse femme, dont la vie est un degré à la mort de Sa Majesté, car ils regardent son fils comme son Successeur incontestable, ou pour mieux dire, comme le veritable heritier, ce qui est encore plus dangereux. Quoique je sçache que ses mauvaises intentions sont limitées, & qu'elle ne peut nuire à Sa Majesté qu'autant que le trouvera bon la Providence divine; cependant Sa Majesté est obligée pour sa propre seureté & pour celle de ses Sujets, de se servir de sa juste politique autant que la justice & l'équité pourront le permettre. Voilà, Milord, ce que j'avois à vous dire. Je demeure tres-humblement &c. A Blois le second de Mars 1572.

Fr. Walsingham.

L E T T R E CXXXIII.

A Milord de Leicester.

MILORD, vous apprendrez au long par la lettre que Monsieur le Chevalier Thomas Smith a écrit à la Reine quelle a été l'issuë du Traité que nous negotiations. Quelques moyens & quelques persuasions que nous puissions mettre en œuvre, nous ne pouvons obliger le Roi d'expliquer ce qu'il pense sur le fait de la Religion, autrement que par une lettre particuliere, & il semble que l'Ambassadeur de France qui reside en vôtre Cour ait asseuré le Roi, que Sa Majesté s'en contenteroit. Pour moi comme cette Ligue ne doit durer que pendant la vie des deux Princes, que l'essence de toutes les Ligues consiste principalement dans la bonne foi, & que ce Prince a donné au monde de grands témoignages de sa sincerité, je croi qu'une lettre particuliere oblige autant un honnête homme, que pourroit faire tout contrat authentique. Car en cas de violation ce n'est pas à la Chambre Imperiale qu'on doit proceder sur la validité de l'acte; c'est Dieu & l'épée qui doivent en decider. Voilà mon sentiment, mais je confesse, Milord, que je suis tout-à fait ignorant dans des choses aussi importantes que le sont des alliances. Si Sa Majesté peut se contenter de l'explication particuliere que le Roi veut donner, je vous prie, Milord, de faire en sorte que Sa Majesté asseure l'Ambassadeur de delà de la bonne opinion qu'elle a de la sincerité du Roi, & qu'elle compte plus sur sa parole, que sur un écrit. Je ne sçache rien qui soit plus capable de le contenter, car il veut passer pour un Prince qui fait cas de sa parole & de son honneur plus que de sa vie. D'ailleurs il souhaite que Sa Majesté ait meilleure opinion de lui que de tous les autres Princes; & prend souvent occasion de dire, qu'il espere qu'il y aura la même bonne volonté & la même amitié entre lui & Sa Majesté, qu'entre son Pere & son Grand-Pere. Je croi que le devoir de tous ceux qui aiment veritablement leurs Majestés est de cultiver ce sentiment d'amitié entr'eux, afin qu'une parfaite amitié

fait.

faîte la base de cette Ligue où les uns & les autres trouvent leur seureté. Mais outre la seureté particuliere il en reviendra un grand repos à toute l'Europe, & sur tout par rapport à la Religion. Il est certain, Milord, que le veritable moyen d'augmenter & de cultiver l'amitié est, que vous veniez ici ratifier l'alliance; chose que leurs Majestez souhaitent fort, comme vous verrez par la lettre de Monsieur le Chevalier Thomas Smith. Nous trouvâmes d'abord étrange la premiere proposition qu'en fit la Reine Mere, & il nous parut nouveau qu'elle nommat un particulier; mais quand elle nous eut dit que Sa Majesté avoit demandé l'été dernier le Maréchal de Montmorenci qu'on lui avoit accordé, & qu'on avoit dessein d'envoyer encore pour confirmer le Traité d'alliance, nous n'eûmes rien à repliquer. On dit que le Roi à cause des bons offices que vous avez rendu aux deux Couronnes, des grands honneurs que vous avez faits aux Ministres qu'il a envoyez en vôtre Cour, & de certains presents que vous lui avez faits, souhaite avec une extrême passion & de vous voir, & de vous faire honneur. D'ailleurs la Reine Mere a dit, que vôtre presence lui sera si agreable & au Roi son fils, que vous obtiendrez de lui tout ce qui peut contenter Sa Majesté, autant que sa gloire pourra lui permettre de vous l'accorder. Je demeure d'accord, Milord, que ce voyage accommodera fort mal vôtre bourse, mais il est certain que vous n'avez jamais eu une plus belle occasion de rendre service à la Religion, d'augmenter l'amitié entre deux Couronnes, & de relever l'éclat de leur reputation. Vous pouvez, Milord, faire ici plus de bien en une heure, que vingt petits hommes comme moi n'en sçauroient faire en un an, ou peut-être en toute leur vie. Je voudrois pouvoir être aussi asseuré que vous voudrez, Milord, faire le voyage, que je le suis que Sa Majesté vous en donnera volontiers la permission. Je compterois en ce cas de vous voir bien-tôt ici, & que vôtre presence feroit plus de bien que je n'en aye jamais fait dans tous mes emplois &c.

L E T T R E CXXXIV.

A Milord de Burleigh.

MILORD, vous sçavez s'il vous plaît, que Monsieur de la Motte a donné avis ici à leurs Majestez, que les affaires de la Reine d'Ecosse en Angleterre ne sont pas aussi desesperées que nous les faisons ici, puis qu'elle a en la liberté depuis peu de chasser au Faucon avec le Comte de Shrewsbury. Depuis cet avis on a ici plus d'empressement pour ses affaires que de coûtume, car on croit qu'elle deviendra un jour Reine d'Angleterre ou par succession, ou par anticipation: C'est pourquoi le Conseil d'ici conseille au Roi d'en user avec elle de maniere, qu'elle demeure persuadée qu'il a soin d'elle. Quand nous disons au Roi que Sa Majesté est forcée par sa propre seureté, & qu'elle ne peut s'empêcher de faire justice, alors tout va bien. Sa Majesté peut voir par là, qu'on ne lui fait pas la moindre faveur qui ne soit non seulement desavantageuse à nôtre negotiation, mais aussi dangereuse & préjudiciable

préjudiciable à Sa Majesté , ainsi que Mr. Killigrew pourra l'en informer ample-ment. 1572.

Le sentiment des plus sages de la Religion qui sont ici est, que l'alliance même ne fera pas plus de bien, que deux personnes illustres qui seront envoyées pour la ratifier; ainsi ils me prient tres-instamment de solliciter Sa Majesté de concourir à cet égard avec le Roi, qui a fait choix pour cet éfet du Maréchal de Montmorenci dans l'esperance que Sa Majesté choisira une personne dont la qualité réponde, en quelque maniere à l'importance de sa Commission. D'ailleurs le Roi & la Reine le souhaitent comme il paroît par la lettre de Monsieur le Chevalier Thomas Smith. Ceux de la Religion desirent beaucoup que le Comte de Leicester vienne. Ils le regardent comme un homme qui sera tres-agreable à leurs Majestez, & fort capable par consequent d'avancer beaucoup leurs affaires, dont les progrès ne peuvent qu'être avantageux à Sa Majesté, vû la grande affection qu'ils ont pour elle, attendu les grands honneurs & les bienfaits qu'ils en ont reçus. Ainsi plus leur credit augmentera, plus leur amitié sera forte; chose qui n'est pas inutile à Sa Majesté, vû les dispositions où elle voit que sont quelques uns de ses voisins au dehors, & de ses Sujets au dedans. Au reste si Sa Majesté ne fait pas semblant de souhaiter le voyage de Montmorenci, qui ne souhaite pas moins d'aller, que son Maître de l'envoyer, le premier aura lieu de croire que Sa Majesté ne fait pas de lui le cas que meritent la bonne volonté & le dévouement où il est pour elle; bonne volonté & dévouement qu'il témoigne exterieurement & autrement. Outre l'experience que j'en ai faite durant le tems de ma Commission en cette Cour, Monsieur le Chevalier Thomas Smith, & Monsieur Killigrew en peuvent rendre témoignage. Cela étant je ne doute point que Sa Majesté n'ait à cela les égards necessaires. Monsieur le Chevalier Thomas Smith vous a amplement informé, Milord, comme l'article qui concerne le Roi d'Espagne a été pris par les Députez. Il est certain que si Sa Majesté persiste en ce point, & demeure ferme à vouloir qu'il y ait un article sur cela, je vois le Traité aussi avantageux qu'il peut l'être, puis qu'ils avoient eux-mêmes que l'intention de cette Ligue n'est seulement que de brider la grandeur de ce Monarque: Ainsi on ne sçait pourquoi ni pour quel dessein elle veut pourvoir à la seureté d'un Prince qui cherche à les ruiner l'un & l'autre; & ce qui fait le plus grand embarras est, qu'il n'a rien fait durant ces dernieres années qui merite une pareille faveur de la part de Sa Majesté. Si elle croit donc de quelque merite un Prince qui a de la sincerité pour tout le monde, de bonnes intentions pour Sa Majesté, qui est par rapport à la Religion *pius inimicus*, elle ne doit point balancer entre lui & l'Espagnol, qui n'a point de sincerité, qui est mal intentionné pour Sa Majesté, & ennemi de nôtre Religion. Si Sa Majesté veut profiter de son amitié, la premiere démarche qu'il faut faire est, de se fortifier de celle d'autrui de maniere qu'elle n'en ait aucun besoin; car le naturel d'un orgueilleux est de faire plus de cas de ceux qui l'estiment le moins; car quiconque a de la complaisance pour lui augmente son orgueil; verité que reconnoissent tres-bien ceux qui ont à faire avec les Espagnols.

Tant que la Ligue Catholique conclüe en dernier lieu subsistera, Sa Majesté & tous les autres Princes Protestans, ne peuvent se promettre du côté de l'Espagne qu'au-

1572. tant de mal qu'elle pourra leur faire. Sa Majesté & les autres Puissances demeureront convaincus de cette verité par une experience qui leur coûtera trop cher, à moins qu'elles n'y remedient par une contre-Ligue. Cette consideration fait croire à present aux Princes d'Allemagne, lents d'ordinaire à prendre leurs resolutions, qu'il est necessaire d'entrer dans cette contre-Ligue. C'est ce que vous pouvez voir, Milord, par l'incluse que le Comte Palatin m'a écrite depuis peu sur ce sujet, me renvoyant à Junius son Resident avec lequel je me suis entretenu. Monsieur Beal present Porteur vous dira les particularitez de cet entretien.

Pour ce qui est du mariage qui se negotie ici entre le Prince de Navarre & la Princesse Marguerite, Monsieur le Chevalier Thomas Smith, Monsieur Killegrew, & moi sçachant de quelle importance il est pour l'interêt de la Religion que ce mariage réussisse, & voyant que la plus grande difficulté roule sur la maniere de le solemniser, nous avons envoyé à la Reine de Navarre une Copie du Traité de mariage entre le Roi Edoüard & la derniere Reine d'Espagne, Sœur du Roi de France, où il fut convenu, comme vous sçavez, Milord, qu'elle seroit mariée suivant le Formulaire de nôtre Eglise. Cette Copie du Traité, comme la Reine de Navarre même le dit à Monsieur le Chevalier Thomas Smith & à moi, lui est d'un grand secours. Elle nous envoya chercher pour lui parler le 7. de ce mois. Elle nous dit qu'elle ne nous avoit pas mandez de venir sans en avoir informé la Reine Mere à l'avance; non pas, dit-elle, à cause de moi; mais à cause de Sa Majesté, contre laquelle je serois fâchée de donner quelque ombrage, vû les liaisons qu'il y a entre elle & cette Cour. Car pour ce qui me regarde je ne crains pas de faire connoître à toute la terre la bonne volonté que j'ai pour elle, à laquelle je suis autant obligée que je l'aye jamais été à aucun autre Prince. Or, dit-elle, comme vous êtes ses Ministres en cette Cour, j'ai jugé à propos de vous informer de l'état du Traité de mariage qui se negotie entre leurs Majestez & moi. La maniere de solemniser ce mariage fait, dit-elle, la seule difficulté. J'ai allegué le Traité que vous m'avez envoyé. On y fait des exceptions qui ne sont pas de grand poids: C'est pourquoi, dit-elle, je ne sçai quel jugement je dois faire de la chose, parce qu'entr'autres raisons on dit que ce n'est pas une vraye Copie du Traité. Je vous ai prié de venir, Monsieur Smith, dit-elle, pour sçavoir, comme vous avez été un des negociateurs, si vous ne justifierez pas que la Copie est veritable. Monsieur le Chevalier Thomas Smith répondit à cela, que sçachant la bonne volonté que Sa Majesté avoit pour elle, & combien elle desiroit que ce mariage réussît, d'autant mieux qu'elle le regardoit comme une chose qui tendoit à l'avancement de la Religion, & au repos de ce Royaume, il ne pouvoit se dispenser de la soutenir se faisant un plaisir & un devoir de rendre tous les bons offices qui pourroient avancer ce mariage. Elle nous apprit plusieurs autres particularitez que je juge plus à propos de vous faire dire par le Porteur, que de vous les écrire. La Copie de la lettre que je vous envoie ci incluse, qui lui a été envoyée par son fils, & qu'elle nous a donné pour la lire en particulier, vous fera connoître, Milord, combien il y a d'ombrages sur cette affaire: Ainsi je la croirai douteuse jusques à la conclusion. Elle trouve que le Comte Louïs fait bien du séjour ici. C'est assurément le Gentilhomme le plus accompli auquel j'aye parlé depuis que je suis en France, &c.

Fr. Walsingham.

LETTRE

L E T T R E C X X X V .

A la Reine.

M A D A M E,

Votre Majesté sçaura s'il lui plaît, que la nuit du trentième de Mars je reçûs celle de votre Majesté du vingt. Je demandai audience le lendemain; mais comme le Roi étoit encore au Conseil nous parlâmes à la Reine Mere. Je commençai par lui dire que nous avions appris deux choses chagrinantes par les lettres de Sa Majesté; l'une qu'ayant reçu la dépêche de nôtre negotiation concernant l'alliance & l'amitié, & voulant dépêcher encore un Courier avec vôtre resolution, que nous ne doutions point qui ne dût être de son goût & du goût du Roi, leur Ambassadeur avoit demandé que vôtre Majesté ne nous écrivit point vôtre réponse ou resolution, que son Courier ne fût arrivé, qu'il attendoit de jour en jour. C'est, dit la Reine, parce que nous voulions concourir avec vous. Je vous en remercie, re-pliquai-je, & c'est fort bien. Ainsi je m'assure que nous concourons à une perpétuelle & intime amitié. Je croi, dit elle, qu'il ne nous en a pas tant écrit qu'il en a dit à la Reine pour l'empêcher de vous faire sçavoir sa resolution, & qu'il ne l'a fait que pour attendre son Courier. L'autre est plus fâcheuse parce que c'est du tems perdu, & que cela peut causer de l'ombrage; mais je m'assure que l'amitié est si bien commencée entre les deux Royaumes, qu'il n'y aura plus lieu à soupçon quand on se fera bien entendu de part & d'autre. Monsieur de la Croque est arrivé en Angleterre, comme vôtre Majesté sçait, avec Commission d'aider à calmer l'Ecosse avec elle-même, & de concourir avec celui que la Reine nôtre Maîtresse enverroit pour aide dans cette vûë. Dans le même tems on a intercepté des lettres de la Reine d'Ecosse au Duc d'Albe, par lesquelles elle se mettoit elle, son Royaume, & son fils, sous la protection & sous l'obeïssance du Roi d'Espagne. Le Lord Seaton qui y avoit été, & que la tempête avoit jetté depuis avec le Duc d'Albe dans un Havre, où il avoit été resolu par les conspirateurs que les Flamans & les Espagnols arriveroient, en parit habillé en matelot, & passa comme j'ai dit à vôtre Majesté en Ecosse, & se jetta dans le Château d'Edinbourg avec quelques autres rebelles. Ses papiers & ses instructions ayant été trouvez, il a déclaré qu'il avoit assuré le Duc d'Albe au nom de Sa Majesté, qu'avec peu de Forces ils les rendroient maîtres du jeune Roi d'Ecosse qu'on devoit transporter en Espagne. Ensuite il encourageoit par d'autres lettres les autres rebelles, leur faisant espérer qu'ils retourneroient bientôt en Ecosse. En voila assez, Madame, lui dis-je, pour reveiller la Reine nôtre Maîtresse, & pour l'obliger à se précautionner. Dans ce tems-là même arrive Monsieur de la Croque avec des lettres du Roi demandant qu'on mette la Reine d'Ecosse en liberté, & qu'on la renvoie en France.

1572. Je vous prie, Madame, lui dis-je, de faire attention à la chose. Imaginez-vous que vous êtes la Reine d'Angleterre ma Maîtresse, & que tout cela se presente à la fois à vôtre esprit, qu'en penseriez-vous ? Ah Monsieur l'Ambassadeur, dit-elle, nous n'avons pas sçû pour lors les intentions de la Reine d'Ecosse, vous pouvez en être assuré, & nous serions bien fâchez qu'on entreprît un pareil attentat. Je n'en doute point, Madame, répondis-je, quand je considere la grande amitié qu'il y a entre les deux Royaumes. Elle est, repartit-elle, alliée au Roi & à moi, elle a été élevée ici, & nous n'avons pas pû faire moins que d'interceder pour elle auprès de la Reine ma Sœur. Elle cherche une autre voye pour se perdre, pour faire du mal à ses amis, pour se rendre indigne de pitié & de faveur: Nous en sommes fâchez pour elle; mais si elle est aussi daugereuse qu'elle paroît, nous ne pouvons ni n'osons demander la liberté d'une personne qui expose si fort l'Etat de la Reine ma Sœur; cependant s'il lui plaît de lui faire grace de la vie à nôtre consideration, & pour le reste pourvoir à sa seureté comme il est raisonnable, elle fera une action de merite, & ce sera la dernière importunité que nous ferons sur cette affaire à la Reine vôtre Maîtresse. Il y a une autre chose encore, repris-je, concernant le pouvoir ou la Commission de Monsieur de la Croque, qui n'est pas assez ample, car ses ordres ne sont, à ce qu'il dit, que de leur proposer un accommodement. Ceux du Château sont devenus depuis peu fort opiniâtres & fort déraisonnables à cause de certaines ofres qui leur ont été faites de la part du Duc d'Albe, & peut-être aussi fondez sur les esperances qu'on leur donne d'ici. Ils consentoient ci-devant d'implorer le secours de Sa Majesté pour en venir à un bon accommodement avec la faction opposée, pourvû que leurs personnes fussent assurées, & qu'on pourvût à leurs terres, à leurs états, & à leurs honneurs; mais à present ils sont si enflés & si fiers, qu'ils ne veulent pas seulement s'abstenir de se faire la guerre mutuellement. Ce qu'il y a de certain est, que l'intention de la Reine ma Maîtresse étoit de rétablir la paix parmi eux, afin que ce Royaume étant tranquille pût ensuite entrer dans cette Ligue avec les deux autres Royaumes, & ne faire par maniere de dire qu'un seul Royaume pour leur commune défense; & c'est sur ce pied-là, Madame, que je vous en ai toujours parlé. Il est vrai, répondit-elle, & nous ne desirons autre chose. Et bien, Madame, lui dis-je, si vous voulez agir de concert avec nous, l'affaire fera bien-tôt décidée. Il faut que Monsieur de la Croque ait une Commission plus ample, car il dit, comme je viens de le dire, que son pouvoir ne s'étend qu'à les accorder entr'eux; & à faire choix d'un certain nombre pour gouverner le Royaume, & ne faire jamais mention ni de Roi ni de Reine. Mais, dit Monsieur Walsingham, ce seroit un Gouvernement sans chef; & quand y acquiesceront-ils ? Ceux qui connoissent cette Nation ne croiront jamais que la chose soit praticable, & qu'elle réussisse: ainsi cela ne servira qu'à les mettre plus en division, au lieu de les accorder. Cette Commission, Madame, lui dis-je, n'a ni ordre ni autorité, & n'est bonne, comme il a été dit, qu'à perpetuer les troubles. Mais, Madame, comme l'Angleterre & la France n'ont pas eu de peine à convenir jusqu'ici pour toutes les autres affaires, que nous convenions je vous prie sur celle-ci. Si nous parlons raison le Roi y donnera les mains, sinon répondez nous le contraire, & nous répondrons. La Reine ma Maîtresse a

proposé qu'ils convinssent tous unanimement de reconnoître le jeune Roi pour leur Souverain ; car pour la Reine elle a juste sujet de ne s'y pas fier, ni vous non plus. Ensuite pour convenir comme un parti composera avec l'autre au sujet des terres, des charges, & des états, c'est de quoi on conviendra par la médiation de gens sages & désintéressés. Votre Ambassadeur, soit Monsieur de la Croque ou autre, doit être un des Arbitres, & la Reine ma Maîtresse en nommera un autre de sa part. Ils connoîtront par là que ces deux Couronnes comme amies veulent les amener à raison par la voie de la persuasion, & en cas de refus se joindre ensemble pour les rendre raisonnables malgré eux. Vous parlez bien, Monsieur l'Ambassadeur, dit-elle, & ce que vous dites est rond & clair à votre ordinaire. J'en parlerai au Roi mon fils, & vous en aurez réponse. Monsieur l'Ambassadeur, Madame, dit Monsieur Walsingham, vous parlez franchement. Oui, dit-elle, c'est sa coutume ; je le connois assez. Oui, dit-il, mais pendant que deux disputeront si vous vouliez rétablir la Reine d'Ecosse, ce que la Reine ma Maîtresse ne pourroit souffrir pour de bonnes raisons, si dans le même tems un troisième venoit mettre le pied en Ecosse, cela ne vous embarrasseroit-il pas & nous aussi ? Oui, dit-elle, & nous ne serions pas moins chagrins que vous de voir cela. Prenez donc garde au Doucereux, Madame, car il est prêt, lui dis-je. Je sçai qui vous voulez dire, répartit-elle, il est vrai qu'il est prêt, & qu'il aime à se mêler de tout ; mais je ne doute pas que la Reine votre Maîtresse & nous ne convenions : c'est ce que nous souhaitons, & que l'amitié puisse augmenter de sorte que nous devenions assez forts par notre union mutuelle pour garder toute cette côte. Je l'espère ainsi, répondis-je, & je serois bien fâché que si peu de chose rendît inutiles toutes les peines qui ont été prises. Inutiles, dit-elle, ne craignez pas cela. Nous consentirons à tout ce que la Reine votre Maîtresse peut demander de raisonnable. Vous en jugerez vous-mêmes, & demain Dieu aidant vous aurez réponse : mais n'apprenez-vous rien de l'autre affaire ? Je ne sçai ce que vous voulez dire, Madame, repliquai-je ; mais il est certain qu'il ne se dit rien, & Mr. Killgrew même ne parle point de la Ligue. Nous attendons tous les jours notre Courrier, & quand il sera arrivé nous serons en état d'informer votre Majesté. Ne soyez pas surpris de ma curiosité, ajouta-t-elle, car j'apprendrois avec joie quelque chose des intentions de la Reine ma Sœur, & verrois avec plaisir notre amitié aussi étroite qu'elle puisse être. Voilà sommairement ce qui se passa pour lors, c'est-à-dire le dernier jour de Mars entre la Reine Mere & nous.

Le lendemain premier d'Avril Monsieur de Foix nous vint voir l'après-midi, & nous dit qu'ensuite de notre conversation avec la Reine Mere qui l'avoit rapportée au Roi d'un bout à l'autre, parce qu'on étoit en doute sur certaines choses, le Roi suivant la promesse de la Reine Mere, lui avoit commandé de venir nous trouver pour satisfaire à nos doutes, & nous donner une réponse raisonnable. Tout fut répété entre Monsieur Walsingham, moi, & Monsieur de Foix. Ce qui faisoit de la peine à votre Majesté & à votre Conseil, aussi bien que l'insuffisance de la Commission, tout cela fut amplement discuté tout de nouveau, & chacun fit de son mieux pour rendre probable ce qu'il disoit. Nous les battîmes d'abord sur le choix des gens

1572. defintereſſez pour gouverner ſans parler du Prince ni de la Reine , ce qui étoit , dites-nous , Aristocratique , comme ils ſouhaitoient. Nous dîmes que les Ecoſſois ne feroient jamais un ſemblable choix ; qu'ils avoient toujours été gouvernez par leurs Rois , qui avoient même eu aſſez de peine à en venir à bout , & qui avoient été maſſacrez pour la plupart. Ils ont déjà élu & couronné leur Roi auquel le Royaume appartient de droit ; car pour la Reine ils l'ont déposée. Elle est en Angleterre ſi reſſerrée , que quand il plaira à Sa Majesté elle aura la juſte recompense qu'elle merite. Si l'on demande ſa liberté avec trop d'empreſſement , on pourroit peut-être bien être cauſe que ſa vie en ſeroit plus courte. On dit auſſi que la France étoit alliée avec le Royaume & non avec la Perſonne. Ils repréſenterent de leur côté , que le Roi ne pouvoit pas avec honneur conſentir à ſa deposition tant qu'elle vivoit , étant comme il étoit ſon allié , non plus qu'à l'installation de ſon fils ſur le Trône , qui n'eſt pas fils de Roi , & qui ne tire ſon droit que de ſa mere. Vous faites une injuſtice , dites-nous , d'interrompre les démarches du Royaume. Quiconque eſt Roi en ce pays là , & reconnu pour Roi , eſt par cela même vôtre allié. Ils dirent que ſi la Reine d'Ecoſſe y conſentoit , ils en étoient contens. Que pour la Reine ils en avoient trop appris & trop ſceu par elle-même ; & qu'encore que ſa longue priſon pût en quelque maniere excuſer ſa faute , elle avoit néanmoins été trop loin , & contre ſes propres amis , & contre ſa propre ſeureté , & contre ſon fils , & contre tout le Royaume. Mais , dirent-ils , l'Ecoſſe eſt une Nation libre , & nous ne prétendons ſur elle aucune ſuperiorité : par conſequent le Roi ne peut pas commander aux Ecoſſois ni les contraindre. Il ne peut raiſonnablement exiger rien d'eux que par la voie de la perſuaſion & de la priere. La Reine d'Ecoſſe eſt à preſent priſonniere en Angleterre , & ne peut par conſequent aller en Ecoſſe ; pourquoi donc n'obéiroient pas les Ecoſſois au jeune Prince , auquel ils ſeroient obligez d'obéir ſi ſa Mere étoit morte ? & pourquoi tous les actes du Gouvernement ne ſeroient-ils pas faits en ſon nom ? Toute la France n'obéiſſoit-elle pas à Charles VI. pendant que le Roi Jean ſon Pere fut priſonnier ? On lui obéiſſoit , répondîmes-nous , en qualité de Regent ; mais à preſent ſi les uns obéiſſoient en qualité de Prince , & les autres en qualité de Roi , il n'y auroit ni regle ni ordre. Il y eut ſur cela quelque diſpute ; mais enfin il fut conclu , qu'ils envoyeroient des inſtructions à Monſieur de la Croque pour accorder les Ecoſſois de maniere , qu'ils pûſſent ſans aucun obſtacle entrer dans l'alliance de l'Angleterre & de la France ; & que les articles de ces inſtructions fuſſent tels , que Sa Majesté les trouvât raiſonnables pour ſa ſeureté : Que Vôtre Majesté en auroit communication ; qu'enſuite vous vous joindriez dans le même deſſein , afin qu'avec le commun conſentement des deux Royaumes on convînt de maniere avec le gré des Ecoſſois mêmes , ou par la mediation des Ambaſſadeurs de part & d'autre , que ni Vôtre Majesté ni le Roi ne perdiſſent rien de l'ancienne amitié avec l'Ecoſſe , mais qu'il parût qu'ils travailloient conjointement à accorder cette Nation , & à la reduire ſous l'obéiſſance d'un Roi : Que les Commiſſaires ou Ambaſſadeurs de part & d'autre declareroient , que les Princes leurs Maîtres étoient ſi étroitement unis , que qui plairoit à l'un , plairoit à l'autre , & qu'au contraire qui déplairoit à l'un , déplairoit à l'autre. Et ſi les Ecoſſois

fois font si obstinez qu'il n'y ait pas moyen de les porter à aucun accommodement à des conditions bonnes & raisonnables, on leur declareroit qu'ils n'avoient point de secours à esperer d'ici, mais plutôt tout le contraire. 1572

Comme Monsieur Walsingham & moi fumes indisposéz la nuit du second d'Avril, Monsieur de Limoges & Monsieur de Foix nous vinrent voir, & nous dirent, que la Reine Mere ayant conferé tout de nouveau avec le Roi, & que l'un & l'autre étant bien contens de la franchise & de la rondeur avec lesquelles nous en avions agi, leur avoient donné ordre de nous faire voir les instructions que leurs Majestez avoient dessein de donner sur l'afaire d'Ecosse, attendu qu'il devoit y avoir desormais une entiere droiture, une parfaite union entre les deux Royaumes, & un même desir de rétablir la paix entre les deux partis divizez. Voyant les articles nous dîmes qu'autant que nous pouvions en juger, nous en étions bien contens, & ils ont fait tant de diligence, qu'ils nous dirent hier que tout étoit prêt pour être envoyé; mais pour sçavoir s'ils étoient bien ou non, nous nous en sommes referez à Vôtre Majesté qui doit en juger. Si Monsieur de la Croque fait voir les mêmes à Vôtre Majesté, nous ne doutons pas qu'elle ne lui fasse voir aussi les instructions qu'elle enverra, afin qu'il paroisse de la franchise & une parfaite union entre les deux Royaumes, qu'on n'y entende d'autre finesse, que de suivre de bonne foi l'amitié qui vient de commencer, & qu'on travaille d'affection, de parole, & d'action à concourir unanimement à l'avantage des trois Royaumes. Si Vôtre Majesté veut nous permettre de dire nôtre avis, le plus assuré pour vôtre Personne & pour vôtre Couronne est de ne faire par vos Loix que ce qu'il est permis de faire par les Loix de Dieu. Les Princes étrangers qui sont de vos amis le prendront & le doivent prendre en bonne part: ceux qui ne le sont pas seront bien aises que vous fassiez autrement, & en riront; & quand ils verront leur tems ils prendront occasion de là d'entreprendre contre Vôtre Majesté. Dieu la conserve long-tems à son honneur & à vôtre satisfaction. De Blois ce troisiéme d'Avril 1572.

L E T T R E C X X X V I.

A la Reine.

M A D A M E,

Votre Majesté sçaura que Monsieur Walsingham & moi avons enfin conclu la Ligue. Cela ne s'est pas fait sans difficulté au sujet des affaires d'Ecosse, qui depuis un bout jusqu'à l'autre nous ont causé beaucoup d'interruption & de trouble; neanmoins l'afaire en est faite, & nous comptons même à la satisfaction de Vôtre Majesté, & pour l'Ecosse, & pour toutes les autres choses sur lesquelles vous nous aviez donné des instructions par la vôtre du second d'Avril. Il nous paroît en tout que le Roi en agit avec Vôtre Majesté avec autant de bonne foi qu'on le puisse, &

NOUS

1572. nous supposons & même nous nous asseurons moyenant la grace de Dieu, que cette Ligue sera aussi avantageuse qu'elle ait jamais été ou puisse être pour la seureté & pour la défense de Vôtre Majesté. Les deux Royaumes étant si voisins, & par consequent si à portée de se secourir en cas de besoin, si l'Espagne vient aujourd'hui à vous menacer, ou à vouloir vous rendre de mauvais offices, comme elle a fait en dernier lieu, elle y songera à l'avenir quand elle vous verra défenduë par un tel rempart; Et si elle ne le fait pas, peut-être sentira-t'elle les suites de ses mauvaises démarches plutôt qu'elle ne voudroit. Si la Maison de Bourgogne veut être amie, de quoi il y a grand sujet de douter, il ne s'est rien fait de la part de Vôtre Majesté qui puisse préjudicier à l'amitié. Peut-être même aura-t'elle plus de moderation quand elle verra qu'une si proche voisine la ménage si fort, & peut-être aussi accordera-t'on avec le tems plus d'avantage à vos Sujets & Marchands. Je remercie tres-humblement Vôtre Majesté d'avoir eu la bonté de me donner pendant mon absence la charge de Chancelier de l'Ordre. Cette dignité m'est d'autant plus agréable, que Vôtre Majesté a eu la bonté de se souvenir de moi pendant mon absence. Je prie Dieu de tout mon cœur que ce que je viens de faire pour Vôtre Majesté lui soit aussi agréable que je le souhaite. Je vous recommande à la garde du Tout Puissant, que je prie tous les jours avec ardeur de vous faire long-tems & heureusement regner sur nous. De Blois le 22. d'Avril 1572.

L E T T R E CXXXVII.

E L I S A B E T H R.

Fidéles & bien aimez Salut. Le Roi de France nôtre bon Frere nous a envoyé depuis peu Monsieur de la Croque avec des lettres de sa part, par lesquelles il nous notifie, qu'ayant été convenu en dernier lieu entre vous en qualité de nos Ambassadeurs, & ses Députés d'envoyer de part & d'autre quelqu'un en Ecosse pour y faire cesser les actes d'hostilité, il avoit pour cet éfet choisi & envoyé ledit la Croque. D'ailleurs il donne ordre à la Croque par les mêmes lettres, de nous prier avec ardeur de mettre la Reine d'Ecosse en liberté, & de l'envoyer seurement en France. Il l'a fait suivant ses ordres avec chaleur, & a ajouté de son chef une nouvelle demande, qui est d'avoir la liberté de visiter la Reine d'Ecosse & de lui parler. Vous pouvez croire qu'un tel procédé nous a paru étrange, peu répondant aux protestations d'amitié que nôtre Frere nous a fait en plusieurs autres occasions, & quadrant mal aux choses que vous avez déclarées au Roi, à la Reine Mere, & aux Ministres de delà, au sujet des dangereuses entreprises que la Reine d'Ecosse a fait depuis peu contre nous au peril de nôtre Personne & de nôtre Etat. Nous avons fait la même déclaration en quelque maniere à la Croque & aux Ambassadeurs de France. Nous n'avons pas trouvé de nôtre goût qu'on demandât dans une telle conjoncture la li-
berté

berté de la Reine d'Ecosse; aussi n'avons-nous pas voulu donner à Monsieur de la Croque la permission de la voir; cependant nous ne nous sommes pas opposées pour cela qu'il passât en Ecosse, mais nous lui avons dit par maniere de conseil, qu'il seroit bien de diferer son voyage jusques à ce qu'il eût des nouvelles d'Ecosse, qui lui apprissent l'état présent des partis, afin que nous pussions avant son départ conférer avec lui, & aviser aux moyens les plus propres d'y pacifier les divisions. Nous apprîmes peu de jours après que le Lord Seaton qui a long-tems demeuré en France pour la Reine d'Ecosse, & a passé ensuite dans les Pays-Bas Espagnols en qualité de son Ambassadeur, avoit été jetté à Harwich par la tempête, que de Harwich il avoit passé en Ecosse déguisé en Matelot, & s'étoit jetté dans le Château d'Edinbourg; ce qui ne les confirme pas peu dans l'obstination où ils sont de continuer la guerre civile: mais par un effet de la bonté Divine qui ne nous a jamais manqué dans tous nos besoins, il s'est trouvé depuis dans le Vaisseau à Harwich des papiers qui prouvent que la Reine d'Ecosse continué à cabaler contre nous; que son intention est d'empêcher par toutes sortes de moyens que ceux du Château ne viennent à aucun accommodement, & de faire passer bien-tôt en Ecosse nos rebelles des Pays-Bas. Cela nous a donné juste sujet de faire tout de nouveau reflexion à cette affaire; & pour grossir encore nos ombrages nous reçûmes avis d'Ecosse peu de tems après cette découverte, qu'il paroïsoit que depuis l'arrivée du Lord Seaton dans le Château, depuis qu'on avoit eu avis du voyage de la Croque, & que le Lord Fleming venoit de Bretagne par les Mers de l'Oüest avec du secours, ceux du Château étoient devenus fort obstinez, ne voulant écouter ni les propositions de Paix à des conditions raisonnables, ni même les ofres de la suspension d'armes. Du consentement de nôtre Conseil nous avons fait communiquer à l'Ambassadeur de France & à Monsieur de la Croque le sommaire des preuves qui nous ont fait douter s'il étoit à propos pour nous de consentir au voyage de la Croque avant que d'avoir fait part au Roi de France de ce que nous pensons: ainsi nous les avons priez d'attendre, avec promesse d'en écrire au Roi, & de les informer de nôtre resolution suivant la réponse que nous en recevrons. Nous apprîmes en même tems que l'Ambassadeur & la Croque avoient pris cela de travers, croyant que cela paroïtroit étrange au Roi leur Maître, attendu que la Croque n'étoit venu ici que du consentement de vous nôtre Ambassadeur, & des Depurez du Roi. Nous demeurâmes d'accord du fait, mais nous dûmes en même tems que nous ne doutions pas que quand le Roi scauroit ce nouveau sujet & la découverte qu'on venoit de faire, qu'il verroit que ce voyage étoit plus propre à grossir les troubles en Ecosse, qu'à les pacifier, & plus capable de nous exposer à des dangers & à des troubles manifestes, qu'à nous procurer de l'avantage & de la seureté, étant comme il est nôtre bon frere & nôtre ami, il approuveroit ce delai dans un tems principalement où il s'engageoit dans une si étroite profession d'amitié, & donneroit ordre tout de nouveau à la Croque pour remedier à ces inconveniens. Voilà tout ce qui s'est passé.

Deux jours après la Croque souhaita de parler en particulier à un de nos Conseillers, & nomma le Lord de Burleigh, mais on jugea à propos pour certaines considerations qu'il parlât aussi avec quelques autres, qui furent le Comte de Suffex, &

1572. le Lord Chamberlain. Ces trois lui alleguerent sur le delai de son voyage jusques à ce que le Roi pût en être informé, des raisons si fortes & si pertinentes, qu'au bout du compte il ne témoigna aucun mécontentement, & dit au contraire qu'il sejourneroit volontiers ici, qu'il vouloit dépêcher un Exprés au Roi son Maître pour avoir de nouveaux ordres, & souhaita que de nôtre côté nous l'en fissions avertir par l'Ambassadeur que nous avions de delà. Vous voyez donc de quelle maniere nous en avons agi avec la Croque depuis son arrivée. Nous ne sçavons de quelle maniere l'Ambassadeur ou lui en donnera avis: mais outre ce que nous venons de vous écrire vous apprendrez par le mémoire que vous enverra le Lord de Burleigh plus de circonstances des conferences qu'il y a eu à deux diverses fois entre nôtre Conseil & la Croque. Après que vous aurez bien examiné le tout avec les premices que nous vous avons ci-devant écrites, nous voulons que vous le communiquiez au Roi de la maniere que vous trouverez la plus propre pour le porter à expliquer favorablement ce que nous avons fait, ainsi qu'il doit faire suivant la raison: Et enfin de faire en sorte que la Croque ait une Commission plus ample pour traiter des affaires d'Ecosse de maniere, que nous puissions y donner les mains avec feureté; car autrement vous pouvez fort bien dire que ce ne seroit de part & d'autre que peine perdue. Vous sçavez au reste que depuis que Monsieur Beal est arrivé ici avec vos lettres, & les autres écrits de vos negotiations concernant le nouveau Traité, nous les avons examinés, & nous sommes abstenuës de répondre aux points que vous avez laissés indecis, jusques à ce que nous puissions en conferer plus amplement avec l'Ambassadeur resident ici, lequel apprenant le retour de Killegrew & de Beal, a demandé que nous ne prissions aucune résolution, & ne vous donnassions aucune réponse jusques à ce qu'il eût la commodité de nous en parler, qu'il espere avoir de jour en jour par l'arrivée d'un Courier qu'il attend de France. De là vient aussi que nous ne vous renvoyons pas Beal. Nous souhaitons en même tems que vous ne leur donniez aucun sujet de craindre qu'on ne trouvera pas raisonnables les réponses que nous ferons sur le Traité. Donnée sous nôtre Sceau, à nôtre Palais de Westminster le 20. de Mars 1572. le quatorzième de nôtre Regne.

L E T T R E CXXXVIII.

A Milord de Burleigh.

MILORD, il n'est rien arrivé ici depuis ma dernière qui merite de vous être mandé. Le mariage du Prince de Navarre & de Madame Marguerite est toujours incertain. Monsieur le Chevalier Thomas Smith & moi pouvons en dire quelque chose, puis que la Reine de Navarre nous fit l'honneur de nous donner à dîner le quatrième de ce mois. Nous ne fûmes pas plutôt entrez qu'elle nous dit qu'elle nous avoit envoyé querir avec le consentement de la Reine Mere, comme étant les Ambassadeurs d'une Princesse pour laquelle elle avoit plusieurs raisons d'avoir

de

de la veneration, pour conferer avec nous & avec certains autres en qui elle avoit grande confiance sur certaines difficultez qui faisoient obstacle au mariage, & qu'elle vouloit nous communiquer après dîné. Elle nous dit qu'elle tenoit le Loup par les oreilles, qu'elle voyoit du danger à conclure ou à ne conclure pas le mariage, & que jamais affaire quelque importante qu'elle eût été, ne l'avoit tant embarrassée que celle-là, puis qu'entre tant de sujets de crainte elle ne sçavoit quel parti prendre. Deux choses principalement m'embarrassent extrêmement, nous dit-elle.

La premiere que le Roi vouloit absolument que son fils & Madame Marguerite demeurassent à la Cour en cas que le mariage se fit, & ne vouloit cependant lui accorder aucun exercice de Religion, afin d'en faire un Athée, & d'ôter toute esperance de convertir Madame Marguerite, qui ne vouloit aller à aucun Sermon.

En second lieu qu'on vouloit absolument stipuler, que Madame Marguerite demeurant constamment dans la profession de la Religion Catholique feroit dire la Messe toutes les fois qu'elle iroit en Bearn, à quoi elle ne pouvoit aucunement consentir son pays étant purgé de toute Idolatrie. D'ailleurs, dit-elle, Madame Marguerite demeurant Catholique, toutes les fois qu'elle viendra demcurer dans le pays les Papistes prendront son parti, ce qui allumera dans le pays le feu de la division, & l'apui qu'elle se sentira l'empêchera de prêter l'oreille à l'Evangile.

Après dîné elle nous fit venir dans la Chambre, où nous trouvâmes une douzaine de Gentilshommes de la Religion, & leurs Ministres. Elle nous dit brievement ce qui s'étoit passé entre la Reine Mere & elle concernant le mariage, & nous dit en même tems la cause presente qui le faisoit diferer. Elle nous pria de lui dire sur cela nôtre sentiment sincerement & comme devant Dieu. Le retardement du mariage venoit sur trois points. Le premier si elle pouvoit en bonne conscience prendre un Papiste pour Procureur pour fiancer la Princesse au nom de son fils? Tout le monde demeura d'accord qu'elle le pouvoit. 2. Si le Procureur allant à la Messe immédiatement après les fiançailles, ce qui étoit expressément défendu par sa procuration, il n'y auroit pas matiere à scandale pour les devots? Il fut dit que comme cela étoit justement défendu par sa procuration, personne ne pouvoit s'en scandaliser avec justice, parce que le Procureur n'étoit Procureur que tant qu'il se tenoit dans les bornes de sa procuration.

3. Si elle pouvoit consentir que le mot de fiançaille fût prononcé par un Prêtre avec ses ornemens d'Eglise le Surplis & l'Etole? Ce dernier point fut long-tems debatue, & les Ministres conclurent qu'encore que la chose fût indifferente en elle-même, elle ne pouvoit néanmoins que scandaliser tous les devots. La Reine protesta qu'elle ne donneroit jamais son consentement à une chose dont le public pût se scandaliser, car je sçai bien, dit-elle, que Dieu y seroit offensé. Sur cette protestation il fut généralement conclu, qu'elle ne pouvoit faire une chose à laquelle sa conscience repugnoit; de sorte qu'on tient le mariage rompu de l'heure qu'il est. Cependant je croi tout autre chose, & je suis persuadé qu'à peine y a-t-il rien capable de les obliger de rompre, tant il y a de raisons qui rendent ce mariage nécessaire.

3572. cessaire. Je vous dirai, Milord, par le prochain ordinaire quelque chose d'assuré touchant ce mariage. Vous verrez, Milord, quand vous aurez reçu celle de Monsieur le Chevalier Thomas Smith ce qui s'est fait depuis vos dépêches du 6. & du 11. de ce mois. J'apprens d'un homme nouvellement venu de Dannemarc, qu'il s'y negotie une Ligue entre le Duc d'Albe & ce Roi, qu'il s'y concerte quelque entreprise qui regarde ou l'Ecosse, ou l'Angleterre, & pour laquelle le Duc demande un certain nombre de Vaisseaux. Pour ce qui regarde l'amitié qui vient de se nouer entre le Roi de Dannemarc & le Duc, l'Ambassadeur de France en ce pays-là m'en donne avis, & me dit que cela se fait par la corruption de M. Bourguignon, qui gouverne entierement le Roi. C'est pourquoi il conseille au Roi Tres-Chrétien de faire alliance avec la Suede, qui fera toujours en état de brider le Dannemarc, & avertit en même tems qu'il a avis de Suede, que le Roi ne demanderoit pas mieux que de s'allier avec lui. Standen nouvellement venu d'Espagne, & qui arriva ici secretement le 23. de ce mois, a dit confidemment à un François qu'on eseroit en ce pays-là, que l'hiver ne se passeroit pas qu'il n'arrivât du changement en Angleterre. Il n'a fait ici qu'une nuit de sejour. J'ai écrit à Paris afin qu'on l'observât, car c'est là où il est allé. Quand nous eûmes audience de la Reine Mere, je lui dis ce que j'avois appris de Bretagne de la manœuvre du Lord Fleming. Je priai Sa Majesté de proposer au Roi d'écrire au Gouverneur de Bretagne de l'observer, & de ne lui pas permettre de faire plus que ne porte son passeport, de peur que cela ne donnât matiere à soupçons. Elle me promit de le faire. Je sçai que le Roi a écrit depuis peu au Gouverneur du Nouvel-Havre de n'y laisser embarquer personne pour Ecosse, ni de rien faire qui puisse ofenser Sa Majesté.

Je vous envoie ci-inclus, Milord, ce que j'ai reçu nouvellement de Paris d'un Espagnol de ma connoissance, qui a de la sagesse & de la pieté, de l'honnêteté & du sçavoir. La raison pour laquelle je vous l'envoie est, que cela concerne un emprisonnement. Je vous en laisse juger, Milord, comme bon vous semblera. Je ne me suis pas pressé à vous en donner avis, parce qu'on en avoit déjà averti d'une autre maniere. Le mariage Navarrois n'est pas encore conclu; cependant il y a beaucoup d'esperance qu'il se fera. Je n'ai pas envoyé celle-ci avec le paquet du Roi parce que j'attendois la dépêche de l'homme du Comte Louïs dans l'esperance de l'envoyer par lui: mais quand il a sceu que Sa Majesté avoit banni ces voleurs de Mer, cela l'a obligé de diferer: Cependant son dessein est d'envoyer un Gentilhomme pour remercier Sa Majesté de la faveur qu'elle a faite à ces infames ministres qui ne la meritoient pas. Il a tous les jours de grandes conferences avec la Reine Mere & Monsieur; & cela donne matiere à diferentes conjectures. Aussi-tôt qu'il a conclu avec quelqu'un il me le dit, afin que j'envoie un Exprés pour en donner avis à Sa Majesté. On attend en peu l'Amiral ici, & on a de grandes esperances qu'on accommodera les diferens qui sont entre lui & la Maison de Guise. Pour conclure le mariage du Prince de Navarre on a fait choix de huit personnes auxquelles on a commis la chose, quatre pour le Roi, & quatre pour la Reine de Navarre. Le Roi a choisi Birague, le Comte de Rets, Biron, & Malleville, pour la Reine de Navarre le Comte Louïs, Francourt son Chancelier, de la Nouë, & son Secretaire. On croit qu'ils sont tous si bien intentionnez

centration pour le mariage, qu'on ne doute point que cette negotiation n'ait un succès agreable. N'ayant pour le present pas autre chose à vous mander, je demeure tres-humblement &c. A Blois le 29. de Mars 1572.

Fr. Walsingham.

L E T T R E CXXXIX.

Au même.

M I L O R D, vous pourrez voir par celle de Monsieur le Chevalier Thomas Smith à Sa Majesté, ce que j'ai fait pour faire étendre la Commission de la Croque. Si le doute de la possibilité de la Reine d'Ecosse étoit levé, le Roi consentiroit volontiers à tout ce qui peut tendre à la seureté de Sa Majesté; mais tant qu'il subsistera elle ne doit esperer ni fidèles Sujets au dedans, ni amis assurez au dehors. Les lettres de Paris du 28. Mars m'apprennent que Higgins y est de retour, lequel à ce qu'on m'a dit, a été à Rome. Il va à son ordinaire chez l'Ambassadeur d'Ecosse, où Standen va aussi depuis son retour d'Espagne, & c'est chez l'Ecossois que se tiennent leurs conferences. Higgins en partant de Paris protesta confidemment à un de ses amis, qu'il ne reviendroit d'un an ou deux, parce qu'il ne voyoit qu'une voye avec son Maître. Son prompt retour fait voir qu'il se brasse quelque chose. Egmont, Ratteliff, & Genny sont à present ici nouvellement venus d'Espagne. Un nommé Chamberlain qui eut ici une conference avec le Secretaire du Roi d'Espagne, est allé trouver le Duc d'Albe. Stewkley est de retour en Espagne, où il a accompagné J. Doria. Il a reçu de grands honneurs du Roi, & espere avoir bien-tôt de l'emploi. Je vous envoie par Guillaume Williams ce que j'apprens de Bretagne au sujet des démarches de Fleming. Au reste j'ai parlé deux fois à la Reine Mere pour cela. J'en ai aussi informé Messieurs de Limoges & de Foix à la dernière conference que nous avons eue. Ils nous ont assuré qu'on y donneroit ordre. De Blois le 4. d'Avril 1572.

Fr. Walsingham.

L E T T R E CXL.

E L I S A B E T H R.

F Idèles & bien aimez Salut. Depuis la reception de votre lettre commune du premier de Mars, & de celle que vous avez adressée au Lord Burleigh, datée du 3. dans lesquelles vous faites un ample détail de votre negotiation sur les points indecis, nous avons prolongé nôtre réponse pour des raisons tout autres que vous ne

croiriez d'abord, en partie à la sollicitation de l'Ambassadeur de France resident en cette Cour, qui nous a prié de ne prendre pas de resolution finale sur les matieres indecises, qu'il n'eût reçu des instructions du Roi son Maître. Après qu'il les eut reçues nous ne pûmes les examiner à cause d'une fâcheuse indisposition qui nous prit tout à coup. Elle dura quelque tems, & nous ne sentîmes de soulagement que 7. à 8. jours après. Cependant nous nous croyons maintenant hors d'affaire moyennant le secours de Dieu, pour le peril & la douleur; & il ne nous faut plus qu'un peu de tems pour recouvrer les forces que nous avons perduës par la violence du mal. Enfin après en avoir conféré avec l'Ambassadeur du Roi, nous sommes maintenant resoluës sur les matieres indecises, & sur tous les autres articles du Traité, comme vous le verrez par ce qui suit.

Vous avez proposé d'inserer dans l'article de la défense mutuelle, que la Religion y fût spécialement nommée en cas d'attaque sous ce prétexte. Après avoir examiné la chose, & considéré que le Roi a dessein d'expliquer cette clause de la maniere que vous l'avez proposée, par une lettre particuliere suivant la copie que vous nous avez envoyée en datte du 8. de Mars avec nôtre nom dessus; Nous ne desapprouvons pas le contenu de cette lettre: nous voudrions seulement qu'elle fût en Latin comme le Traité, & du stile du Roi, comme aussi qu'elle fût scellée du grand Sceau. Nous ferions la même chose ici, & le delivrerions à l'Ambassadeur. Nous lui avons fait notifier nôtre resolution, & à quelques endroits de la lettre nous avons ajoûté certains mots pour la rendre & plus claire & plus pleine. Nous vous en envoyons une copie en Anglois. Si cependant vous ne pouvez pas obtenir qu'elle soit en Latin, & scellée du grand Sceau, nous ne voyons pas qu'il faille suspendre le Traité pour cela, mais il faut accepter une lettre missive signée de la propre main du Roi, & cachetée de son cachet, comme on l'a déjà ofert.

Le second point regarde le secours que les Députez du Roi ont maintenant limité. Quoique nous n'eussions pas été fâchées qu'on en fût demeuré à la generalité, neanmoins le secours n'allant pas plus loin, & les fraix devant être portez par celui qui le demande, nous n'avons rien à dire là-dessus. Cependant nous croyons qu'il seroit à propos pour éviter l'ambiguité, qu'on eût mieux & plus positivement expliqué la solde que chacun de nous doit payer, c'est-à-dire qu'on eût spécifié que celui qui demandera du secours & qui devra le payer, payeroit à chacun tant Capitaines, que Soldats, qu'Officiers, suivant leurs diferentes qualités, & cela tant par mer que par terre, la solde précisément spécifiée à proportion du nombre, ou en entier ou par morte-payé. Et comme l'usage des deux pays est different en cela, il y auroit moins d'embarras à reduire la chose à nôtre maniere. Par exemple on donne ici huit mortes-payés à 100. hommes. Si l'on veut le regler de cette maniere à la bonne heure, sinon on en usera comme on jugera le plus à propos, pourvû que l'article soit reciproque & pour la dépense, & pour le nombre.

Le troisieme concerne l'Ecosse. Nous y avons trouvé de grandes difficultez, & l'Ambassadeur de France nous a paru plus précis que nous n'avions crû, attendu que le fondement & le but de ce Traité est de faire une étroite amitié entre le Roi & nous; & presentement tout au contraire nous voyons qu'on presse
l'affaire

l'affaire de la Reine d'Ecosse, comme il paroît par l'article qui vous a été proposé, & qui nous semble un peu fort pour être inseré dans un Traité contenant une espece d'histoire ou de narration, comme on parle, & non une convention. Nous faisons le même jugement de ce que la Croque fait ici pour la Reine d'Ecosse, & nous trouvons que ni l'un ni l'autre ne répondent pas au but de l'amitié prétenduë. C'est pourquoi nous avons fait sçavoir à l'Ambassadeur que son procedé n'est point de nôtre goût. Nous lui en avons fait dire les raisons qu'il n'est pas necessaire de mettre ici, parce qu'elles sautoient aux yeux à tout homme desinteressé. Nous lui avons proposé, ou qu'il ne fût point parlé des affaires d'Ecosse, ou plutôt que le Roi se contentât qu'il fût dit que nous défendrions l'un & l'autre le Royaume d'Ecosse tel qu'il est possédé par le Roi, ainsi qu'en pareil cas les autres Princes voisins & confederez en ont usé en faveur du Prince qui est en possession. Mais l'Ambassadeur n'y a du tout point voulu consentir n'alleguant d'autres raisons de poids, sinon que le Roi son Maître passeroit pour un Prince qui auroit dépouillé de ses Etats la Reine d'Ecosse sa bonne Sœur. On ne pourroit jamais conclure cela avec justice, parce que nôtre intention n'est que de conserver le Royaume dans l'état où nous le trouvons l'un & l'autre; mais nous le regardons comme étant entre les mains du Roi qui est déjà couronné & reconnu par les trois Etats en plein Parlement; & en cas que les choses viennent à changer, nous les laisserons dans l'état où elles se trouveront. Mais cela ne contentant pas l'Ambassadeur, nous avons fait faire l'écrit qu'il a demandé qu'on examinât plus amplement. Sur cela nous en avons fait faire un autre conformément à la partie du leur que nous pouvons approuver; & laissant l'autre partie qui n'est pas acceptable pour nous. On le lui a fait voir, & après bien des raisonnemens il ne l'a pas entierement desapprouvé, pourvu qu'il lui fût permis d'y inserer certains mots entierement prejudiciables à nos intentions qui lui ont été expliquées. Ainsi nous voulons que vous fassiez la même chose. Et comme le Roi est actuellement en possession de la Couronne à laquelle il est parvenu suivant les loix de l'Etat, avec le consentement des trois Etats assemblez en Parlement, nôtre intention est, qu'il soit maintenu conformément à l'article que nous avons proposé. Nous vous envoyons cet article en Latin. Il a été communiqué en François à l'Ambassadeur, & nous voulons qu'il soit inseré à moins qu'on n'aime mieux passer tout-à-fait sous silence les affaires d'Ecosse. Cependant s'ils s'accrommodent de l'article suivant la forme où nous l'avons conçu, vous pourrez en ce cas leur proposer de consentir, qu'on fasse nommément une reserve pour le Roi d'Espagne & ses pays par un article particulier; ou si cela ne peut pas y être contenu, nous voulons que par un article general qui sera le vingt-trois, que Monsieur de Foix a noté *delendum*, vous le fassiez rétablir dans le Traité. On a parlé de cet article à l'Ambassadeur qui a paru l'approuver. L'article qui regarde la suspension de la loi de — *Aubani* pour les éfets des Etrangers mourans en France, est fort de nôtre goût suivant la copie que vous nous envoyâtes par Florence le 9. de Mars, & que nous vous renvoyons ici incluse pourvu que vous ajoutiez le mot *Francia, Gallica*, ou ces mots, *in Francia, sive alibi in Dominis Regis Francorum.*

Nous

1572. Nous croyons enfin qu'il est à propos de faire un article particulier pour obliger le Roi de faire enregistrer & émologuer dans ses Parlemens dans un tems convenable tout ce qui regarde l'affaire des Marchands, & nous ferons faire la même chose comme le cas le requerra dans nôtre Cour ordinaire des Archives à Westminster.

Pour ce qui est de la Commission qui doit vous être envoyée à vous François Walsingham nôtre Ambassadeur resident pour traiter avec les Marchands de delà, comme il est requis, nous voulons voir quelle Commission il donnera à son Ambassadeur, & nous en donnerons une pareille. L'Ambassadeur nous a sollicité avec un empressement extrême afin de permettre que la Croque partît pour Ecoffe; mais avant que de sçavoir ce que le Roi de France vous a répondu sur cela par rapport aux raisons pour lesquelles nous vous avons ci-devant mandé que nous avions suspendu son voyage, nous n'avons aucun dessein de le laisser partir. Car nous voyons manifestement que si le Lord Seaton n'étoit point sorti de Flandres, & qu'on ne l'eût point attendu de ce pays-là, les affaires d'Ecoffe seroient finies de l'heure qu'il est. Depuis que nous nous sommes déterminées sur les articles du Traité l'Ambassadeur s'est extrêmement trempé pour faire changer les mots que nous vous avons nouvellement envoyez pour être mis en la place de l'article que Monsieur de Foix a voulu qu'on inserât au sujet des affaires d'Ecoffe; Premièrement il vouloit qu'on mît dans le second & dans le cinquième article *presentis Status commutandi conditio*; & au commencement du huitième il vouloit qu'on ajoûtât: *Aut unius illorum separatio, de consensu tamen alterius*; mais nous n'avons pas voulu y consentir, ce qui le fait paroître douter beaucoup que le Roi consentît au reste. Il se peut bien faire qu'on le redemandera avec chaleur; mais à moins que vous ne voyez que cela accroche le Traité, nous ne voulons pas que vous y consentiez; mais nous ne voulons pas aussi que pour quelques paroles le Traité demeure suspendu. Quoique nous vous ayons dit au commencement de nôtre lettre de faire en sorte qu'il y eût une réserve particuliere des Traitez avec le Roi d'Espagne; cependant si vous voyez que cela retarde le Traité, nous nous contenterons de l'article general du 34. Nous vous prions de faire en cela toute la diligence que vous pourrez, car peut-être enverrons-nous celui qui viendra de delà huit jours après l'avis reçû, & en ce cas il pourra arriver que la même personne vous rencontrera & le Chevalier Thomas Smith. Vous sçavez nôtre resolution à la prochaine. Donné sous nôtre Sceau à nôtre Palais de Westminster, le second d'Avril 1572. le 14. de nôtre regne.

L E T T R E C X L I.

A Monsieur le Chevalier François Walsingham, &c.

MONSIEUR, je vous remercie affectueusement de toutes vos lettres, auxquelles je suis obligé de répondre par une seule, & par plusieurs remerciemens. J'ai

J'ai communiqué à Monsieur Smith sur les affaires publiques des choses dont je sçai 1572
qu'il vous fera part. Le reste est dans la lettre de Sa Majesté qui est commune entre vous deux. J'ai une douleur extrême d'apprendre que vous soyez si fort déchu en travaillant pour une bonne cause, je veux dire que le bon service que vous avez rendu ait produit un mauvais éfet par raport à vôtre santé : mais la Fortune est si aveugle, que c'est souvent un hazard quand elle rencontre juste.

Je n'ai pas oublié de parler de vôtre embarras, de vôtre dépense, de vôtre mauvaise santé, & de vôtre retour ; mais comme les premiers vous ont été & vous sont encore nuisibles, aussi le dernier qui est vôtre retour sera tres-préjudiciable à Sa Majesté, & c'est ce qu'elle voit fort bien. Ainsi je compte qu'elle ne tardera pas à vous rafraichir, quoi qu'elle ne vous rétablisse pas comme j'aurois souhaité. Ceci vous sera confirmé à ce que je croi, par le Chevalier Walter Mildmay, vôtre bon ami & le mien, qui étoit present quand Sa Majesté consentit à une partie de la priere que je lui fis pour vous. Vous avez fort bien fait de presser le Roi comme vous avez fait sur les pratiques de la Roche en Irlande. La chose est tres-veritable quoiqu'il la nie, & vous pouvez avancer qu'il a le fils du rebelle, je veux dire le fils de Jaques Fitzmorris, en hôtege en Bretagne. Il faudroit l'entendre sur cela, & demander qu'il fût livré. Nous apprenons tous les jours qu'il se fait de grands preparatifs en Bretagne sous prétexte d'un voyage dans les Indes, ou en Flandres. Je souhaite qu'ils ne cherchent pas des Indiens ou en Irlande ou en Ecoffe. Aussi-tôt qu'on aura resolu qui viendra de delà, j'y enverrai, ou donnerai un saufconduit à l'Ambassadeur qui le demande. La premiere fois que je vous écrirai vous recevrez Commission pour traiter de l'affaire des Marchands. Je finis parce que je suis las. De Westminster le second d'Avril 1572.

G. Burleigh.

L E T T R E CXLII.

A Milord de Burleigh.

MILORD, je vois par la vôtre du second d'Avril, que vous avez eu la bonté de remontrer à Sa Majesté ma mauvaise santé, qu'elle me fait la grace de considerer mon état infirme & languissant, & qu'elle a dessein de faire quelque chose pour mon soulagement, afin de me mettre micux en état de m'employer à l'avenir à son service avec plus de courage. J'espere que Sa Majesté regardera le soin & la diligence que j'ai eu pour son service, de maniere qu'elle ne croira pas que l'interêt ait aucune part à la retraite que je demande. Je ne veux aucune recompense, & je borne mes desirs à retourner dans ma Patrie en aussi bon état que j'en suis parti.

Vous verrez, Milord, par la lettre de Monsieur le Chevalier Thomas Smith la principale accroche qui a retardé la conclusion de la Ligue. Il y a des gens ici qui

1572. ont fait tout ce qu'ils ont pû pour qu'on députât tout de nouveau à l'occasion du Comte Ecoffois, croyant que si l'on avoit temporisé, il auroit pû survenir quelque incident qui auroit tout renversé. Monsieur de Montmorenci & Monsieur de Foix ont travaillé efficacement & avec ardeur pour porter la chose à la conclusion. Le Roi enfin a paru fort resolu sur la matiere, comme il fait en tout ce qui concerne son honneur & son intérêt, & a desapprouvé le doute proposé par ceux qui vouloient le prevenir contre Sa Majesté, & lui faire accroire que ses intentions n'étoient pas loüables par rapport aux affaires d'Ecoffe. Vous ne devez pas craindre, Milord, que les preparatifs de Stroffi regardent ou l'Ecoffe ou l'Irlande. Les Principaux qui le guident en cela sont tres-bien intentionnez pour Sa Majesté. On a tenu depuis peu cette entreprise échouée. Le Roi y est resolu, sans cela elle auroit entierement avorté. Les gens de robe-longue craignent que cela ne produise de la broüillerie entre cette Couronne & l'Espagne, & seroient bien fâchez que le Roi s'engageât de l'heure qu'il est dans une guerre, parce qu'ils apprehendent que l'administration des affaires ne tombât alors en d'autres mains. On persuade à [4] que si [3] réussit en cela, sa reputation en diminuera. Ces considerations font que ces Messieurs sont ennemis de la guerre, & le manque d'argent est le seul obstacle qu'ils alleguent. Ils font tout ce qu'ils peuvent pour empêcher qu'on n'accepte les expediens qui ont été proposez pour supleer à ce manquement. Au milieu de ces difficultez il est difficile de juger quel sera le denouëment de cette affaire.

Les dernieres nouvelles d'Espagne sont, que le voyage du Duc de Medina Celi en Flandres est diferé, dans la seule apprehension que Stroffi n'entreprenne quelque chose en ces quartiers. Je suis assure que l'on a vu A z avec i T) 6 a.

Egmont, Rattelif, & Genny sont partis d'Espagne, & ont publié avant leur départ qu'ils s'en retournoient en Flandres. Il est ce jourd'hui arrivé un Gentilhomme dépêché par l'Agent du Roi en Flandres, avec nouvelle qu'il est arrivé quelque alteration en ce pays-là. Je n'en ai pas encore pû sçavoir les particularitez.

Le T. m'a mandé qu'il étoit bien aise que la Ligue fût conclue; cependant il a chargé le Messager de me dire, qu'à moins que la Reine ma Maîtresse n'allât rondement en coupant au dedans la racine du mal, ce remede exterieur ne lui serviroit de rien; & vous le verrez, m'a-t-il dit, par une dangereuse experience, à moins que le remede ne soit appliqué à propos. Le même parti, si vous vous en souvenez, Milord, me donna avis d'un complot qui se faisoit pour faire évader la Reine d'Ecoffe, & par consequent celui qu'il donne à present doit être d'autant plus pesé. Je croi qu'il vient de L. qui le tient d'A. Il n'y aura pas moyen de lui en faire dire les particularitez. La peur qu'il a de W l'empêche de me venir voir. N'ayant plus rien à vous dire, Milord, je demeure bien humblement &c. De Blois le 22. d'Avril 1572.

Fr. Walsingham.

LETTRE

L E T T R E CXLIII.

A Monsieur le Chevalier Walsingham, &c.

MONSIEUR, à present que le Traité est conclu, & il semble au contentement de Sa Majesté & du Roi de France, je souhaite qu'on mette en usage de toutes parts toute sorte de bons moyens pour cultiver ce que vous avez planté, afin qu'on en puisse long-tems voir les fruits à la gloire de Dieu premierement, & ensuite à la gloire des deux Royaumes & de ceux qui en sont les Souverains. 1572.

Les Pays-Bas sont à present mieux en état de se delivrer des cruantez de Pharaon que le Duc d'Albe a exercées sur eux, qu'ils ne l'étoient lors que vous m'écrivites la conversation que vous aviez eue avec le Comte. On travaille ici sous main pour empêcher les gens des Pays-Bas de retourner au secours de la liberté de la Patrie. J'aimerois mieux qu'ils le fissent eux-mêmes & que cela ne fût pas fait par d'autres, qui ne les laisseront peut-être pas long-tems jouir de la liberté après qu'ils l'auront une fois recouvrée. Peut-être que cela ne plaira pas ici. Je ne sçaurois vous écrire davantage à present. Je suis pressé, absent de la Cour, & n'ai pas vôtre chiffre sur moi. J'ai écrit plus de choses à Monsieur le Chevalier Thomas Smith, qui vous en fera part. De ma maison à Westminster le 23. d'Avril 1572.

G. Burleigh.

L E T T R E CXLIV.

A Monsr. le Chevalier Walsingham, &c.

MONSIEUR, comme je dois vous remercier des peines que vous vous êtes données pour Clerk mon Laquais, je dois aussi vous prier instamment de faire mes tres-humbles remerciemens au Roi de l'honneur & de la faveur qu'il a eu la bonté de me faire en cela. J'apprens de Rouen par la poste, qu'il est retenu avec le Cardinal de Bourbon. Parce que je n'ai aucune liaison avec cette Eminence, j'ai écrit tout de bon à Monsieur d'Anville que j'ai prié de faire en sorte que le Cardinal me rende mon Laquais. Je veux le ravoir non pas tant par le cas que j'en fais, que pour en faire un exemple qui rende les Domestiques plus sages, & les empêche dans la suite de faire des friponneries à leurs Maîtres. La verité est qu'il est fils d'un pauvre homme qui me le laissa. J'ai eu soin de le faire élever à la ver-

1572. tu, & il entend sur tout la Musique, dans laquelle se sentant un peu de finesse, il m'a quitté peut-être pour avoir un peu plus de liberté, sans avoir reçu le moindre mauvais traitement, & sans qu'il eût aucune raison du monde. Si je laisse passer cela, il est certain que cela encouragera les autres à faire la même chose. Ainsi continuez je vous prie de me rendre vos bons offices en cela comme vous avez commencé, & faites en sorte qu'on me le renvoie; ce que je ne souhaite comme je vous ai dit, que pour l'exemple: Car si Monsieur le Cardinal ou quelqu'autre Seigneur de delà trouvoit ce garçon à son gré, je le renvoyerois bien volontiers, ou quelqu'autre de la même profession peut-être mieux qualifié que lui. Je vous prie de le dire de ma part: Je me recommande à vous, & je demeure &c. De la Cour ce 23. d'Avril 1572.

R. Leicester.

L E T T R E CXLV.

A Milord de Burleigh.

MILORD, vous sçavez s'il vous plaît que le long séjour de la Croque, comme aussi la lenteur avec laquelle le Traité s'est negocié, ont donné lieu ici à d'étranges imaginations. Pour l'affaire des Marchands, j'espère que la dernière dépêche de l'Ambassadeur par laquelle j'ai reçu la vôtre du 22. d'Avril, sauvera tout; & que par ce moyen le Traité qui vient d'être conclu produira le fruit qu'on en attend. Je vous envoie ici incluse, Milord, la lettre de Monsieur Mont au contenu de laquelle je me réfère.

Le Comte Palatin m'a fait prier depuis peu de vous écrire afin de sçavoir de vous ce que c'est que Pacieco, & s'il appartient à Sa Majesté comme il dit. Il m'a prié de faire toute la diligence possible: ainsi je vous prie, Milord, de me faire sçavoir au plutôt ce que je dois lui écrire.

Les avis que j'ai reçus d'Allemagne & de Suisse viennent de ^{ici} vous pouvez voir par là, Milord, que l'intention du Saint Pere est non seulement de troubler l'Angleterre, mais aussi tous les autres Etats qui font profession de l'Evangile.

Pour vous épargner, Milord, la peine de C. dans le $\phi c 26) \pi u 78 c 2116$, je vous l'envoie ici incluse: Vous y trouverez ce que je sçai touchant Blasco.

Monsieur de Montmorenci ne partira que quand je sçaurai précisément le jour que Milord Amiral partira de vos quartiers.

Le Roi, à ce que m'a dit Monsieur de Lansac, nouvellement venu de la Cour, ira à Madrit vers la fin du mois. Voilà, Milord, tout l'embarras que je veux vous donner pour aujourd'hui. Je demeure donc bien humblement &c. De Paris le 9. de Mai 1572.

Fr. Walsingham.

LETTRE

L E T T R E C X L V I .

Lettres écrites à Milord de Burleigh.

MILORD, nous avons amplement écrit à Sa Majesté ce qui s'est passé entre le ¹⁵⁷² Roi, la Reine Mere & nous : Vous verrez ce qui s'est passé entre les Députés & nous par le Traité que nous n'avons de l'heure qu'il est qu'à signer. Mais parce que par nos instructions nous avons ordre de le signer avant que de l'envoyer en Angleterre, la chose mieux considérée nous avons crû qu'il étoit à propos de n'aller pas si vite. Comme la clause expresse qui concerne la Religion n'y est pas, nous n'avons osé le signer, ni ne le signerons sans sçavoir si Sa Majesté en est contente. Il n'y a point de changement à l'article de 1546. dans *l'Eclaircissement*. Ce même article est dans trois Traitez avec la France, 1515. & 1546. à cela près qu'on a spécifié le nombre des Forces tant par Mer que par Terre; car il n'y a pas eu moyen d'obtenir qu'on laissât la chose dans le general. Nous avons ensuite obtenu que ce seroit *sumptibus requisitis*; ce qui ne s'est pas fait sans beaucoup de peine: mais comme la chose est reciproque, & que le nombre n'est pas haut, nous avons crû qu'il n'y avoit rien de mal. Tout le reste s'est fait assez uniment, & même l'affaire des Marchands, & ils ont confessé que dans ces termes generaux est aussi contenuë l'affaire de la Religion : De sorte que si l'on difere pour l'examen des matieres, si la Reine Mere demande ce secours pour leur delivrance, comme il est dit, le Roi est obligé de le faire parce qu'il y a ——— *jusserit aut permisit*.

La plus grande dispute a été pour deux choses. L'une est la Religion dont nous voulions qu'il fût fait expresse mention dans le Traité. Il me paroît que quelques Députés qui y avoient interêt en partie, & qui attendoient d'autres Bulles de Rome, craignant aussi en partie qu'il n'arrivât quelque changement, & qu'on ne mît cela sur leur compte, n'ont absolument pas voulu s'en mêler, & l'ont laissé faire au Roi. Et après que leur Ambassadeur en Angleterre leur eut fait esperer que Sa Majesté se contenteroit des termes generaux, vous pouvez croire qu'il nous eût été impossible de les faire aller plus loin. Vous recevez le changement que nous demandâmes à la figure O delivrée à Monsieur de Foix le 28. de Février. Vous recevez aussi ce qu'il nous a donné comme copie de la lettre de laquelle le Roi pretend que nous devons être contens. Nous la reçûmes le 29. de Février. Nous y avons ajoûté le défaut que nous y trouvons quoique Sa Majesté en soit contente. Voilà où nous en sommes.

La seconde chose qui a été fort disputée est l'affaire de la Reine d'Ecosse. A toutes les seances on demandoit qu'elle fût comprise dans le Traité; & l'on s'y prit si chaudement le 23. & le 26. de Février, que je fus encore contraint d'étaler au long les justes sujets de plainte que Sa Majesté avoit contre cette Princesse & contre sa mauvaise conduite; ce qui étoit d'autant plus nécessaire, que le Maréchal de Mont-

1572. morenci n'y étoit pas la première fois que j'en avois parlé. Avec le secours de Monsieur Walsingham, & de Monsieur Killegrew je pouffai les choses si loin, qu'ils parurent pour lors l'abandonner, & ne plus penser à la vouloir faire entrer dans le Traité. Cependant le 28. de Février Monsieur de Foix nous apporta un écrit en sa faveur que nous vous avons envoyé numero M. Le lendemain nous lui envoyâmes une copie du même écrit avec nôtre réponse notée N. Le même jour l'après-midi nous eûmes audience du Roi qui nous pressa aussi beaucoup comme vous pouvez voir par celle que nous avons écrite à Sa Majesté numero B. Comme ce jour étoit chanceux la Reine Mere s'oublia ; mais le lendemain qui étoit le premier de Mars, Monsieur de Foix vint nous voir, & nous apporta une copie en François de tout le Traité, qu'il nous dit avoir eu ordre de traduire en sa langue afin que le Roi pût l'entendre. Il l'avoit recueilli croyoit-il de ce dont on étoit convenu. Nous l'examinâmes & le trouvâmes assez fidèle ; & quoi qu'il eût fait une nouvelle Préface sur de pareilles matières, cela ne fit pour nous aucune difficulté. Je suis vieux ; je n'aime pas beaucoup à parler, & j'avois grande envie d'être honnêtement dépêché pour m'en retourner. Cela est fait, nôtre Reine n'est pas la Dupe, je n'en demande pas davantage. Monsieur de Foix avoit une nouvelle Commission de la Reine d'Ecosse au nom de la Reine Mere. Il nous dit qu'à nôtre dernière audience elle avoit entièrement oublié la Reine d'Ecosse, & nous demanda si nous n'étions pas gens à faire du bien à nôtre ami, voulant parler du Roi son Maître, sans nous faire de mal ? Il n'y avoit pas lieu de dire non. Il nous représenta pour lors que la Reine d'Ecosse étoit parente du Roi son Maître, & qu'ayant été sa Souveraine, il étoit obligé en conscience & à cause du monde de nous demander cela, & qu'il parût qu'il lui avoit rendu ce bon office. Je lui dis premièrement que nous avions répondu verbalement aux Députés. En second lieu que nous avions donné nôtre réponse par écrit au Roi. En troisième lieu que nous lui en avions aussi parlé, & lui avions répondu bien positivement, que nous ne pouvions en aucune manière mettre cette affaire dans le Traité, que nous n'en avions point d'ordre, & qu'il nous étoit expressément défendu de nous mêler de cette affaire ; & qu'ainsi on ne devoit jamais me parler de le mettre dans le Traité, car cela ne se pouvoit pas.

Là-dessus il commença un autre long discours. Je répondis à toutes ses raisons ; que je sçavois qu'il étoit grand Orateur, & qu'il possédoit à plaisir les ornemens de l'Eloquence, mais que je le priois de me pardonner si je lui disois, que nous étions Serviteurs de Sa Majesté, que nous avions dit nos raisons qu'on avoit trouvé si bonnes, que personne n'avoit eu rien à dire, & que nous avions aussi écrit le Sommaire de nôtre réponse dont on devoit être content.

Oh, dit-il, elle a des Parens considérables à la Cour, & ils diront que ni le Roi ni nous n'avons fait nôtre devoir. Voulez vous voir la réponse, lui dis-je ? J'avois songé de vous l'envoyer, & je vous l'envoyerai notée N. non pour être publiée, lui dis-je, parce que nous voudrions que ces affaires fussent expédiées le plus honnêtement qu'il se pourroit, & avec aussi peu de mauvaises paroles qu'il seroit possible, & principalement de la part de ces sortes de gens. Je le veux bien, dit-il, je vous

prie de me l'envoyer. Apparemment, dis je, vous en voulez faire vôtre Cour à Monsieur d'Aumale & au Cardinal de Lorraine. C'est cela même, dit-il, ils verront que le Roi a fait ce qu'il a pû. Non, repliquai je, il ne sera pas nécessaire, vous avez déjà nôtre réponse; & si vous en doutez vous

Ce n'est pas merveille que l'autre veuille *inire gratiam cum anula & boste ejus quam aliquando regnaturam putant culpa sua*; & nous n'avons pas jugé à propos de laisser entre leurs mains un Ecrit *tam aereum de illa testimonium*. Mais il est certain que si Sa Majesté ne travaille pas mieux à affermer sa Personne & sa Couronne, elle n'imitera pas Salomon qui se défit pour la même raison d'Adonija & de Joab; & je crains *quòd erit novissimus error pejor priori*. Je vous remercie, Milord, de la vôtre du 16. de Février que j'ai reçûe par Edoüard, comme aussi de celle du 22. du même mois qui m'est venue par la poste. Quoique vous n'écriviez pas autant de lettres que moi, si cependant vous écrivez autant de choses, & répondez à tout, l'un vaut l'autre: mais je trouve du défaut en deux choses: l'une que dans la lettre du 22. vous n'avez rien dit de l'office, & que vous ne faites aucune mention du Duc d'Alençon.

L'autre chose où je trouve du défaut, & qui est celle qui me chagrine le plus est, qu'encore que l'alliance soit entièrement concludé, & je croi de la maniere que nous pouvons presque le souhaiter, je ne puis pas pour cela m'en retourner, mais il faut que je demeure encore ici, où j'ai senti depuis la Chandeleur le plus grand froid & le plus continuel que j'aye jamais senti, si ce n'est à Thoulouse où j'en pensai perdre la vie, & c'en étoit fait sans les choses fortes dont je me fers soir & matin pour soutenir mon estomac, & néanmoins il a bien de la peine à résister à l'extrême froid de la saison. Il y a près de trente jours qu'il gèle & neige sans interruption, & il n'y a ici ni bon bois en abondance, ni bonnes cheminées pour y faire du feu, & je n'en sçaurois faire dans ma chambre. Renvoyez le Porteur, Milord, le plus promptement qu'il sera possible, comme on a promis dans les instructions.

On attend aujourd'hui à la Cour la Reine de Navarre, & l'on espere que le mariage se fera. L'étourdi Cardinal s'en est allé aussi sage qu'il étoit venu, & n'a rompu ni le mariage Navarrois, ni gagné les Dimes de l'Eglise Gallicane, ni persuadé au Roi de s'allier avec le Turc, ni de recevoir le Concile de Trente, ni de rompre avec nous. Ce qu'il a fait de plus étourdi en partant est, qu'il a refusé un Diamant de six cents Ecus que le Roi a voulu lui donner; cependant il a été splendidement regalé, & l'on dit qu'il en coûtoit au Roi pour lui & pour son train plus de trois cents Ecus par jour. Adieu de tout mon cœur, Milord. De Blois le 3. de Mars, Stile d'Angleterre.

Tho. Smith.

L E T T R E CXLVII.

Au Lord de Burleigh.

1572. **M**ILORD, je reçus la vôtre par Monsieur de la Croque le Dimanche d'après la mi carême, dattée du sixième de Mars. Le Roi avoit déjà commencé de faire Diète; ce qu'il fait encore en chambre. Les uns disent que c'est à cause d'un mal de jambe. Je ne m'en suis jamais aperçû; au contraire il m'a paru en tout le plus actif qu'il y eût aux joutes & autres exercices qui sont *Simulachra belli*. D'autres croient, & je suis de leur opinion, que c'est un tour d'adresse de la Reine Mere, qui sous prétexte de remedes trouve le moyen de lui faire prendre du repos, & de le ramener de la passion immodérée qu'il a pour la chasse, où il va dès le grand matin, & ne revient que bien avant dans la nuit sans se mettre en peine ni de la gélée, ni de la neige, ni de la pluye; ce qui lui donne souvent grand sujet de crainte aussi bien qu'à tous ceux qui ont de l'amour pour ce Prince. D'ailleurs comme la grossesse de la Reine n'est plus douteuse, on est peut-être bien aise de lui épargner cette fatigue afin que le Roi reprenne en quelque maniere son embonpoint, & que la Reine ménage & retienne plus seurement ce qu'elle a conçu. C'est pourquoi Mr. Walsingham & moi ne sçavons que faire; mais Monsieur de Malvoisie étant venu nous voir suivant ses ordres pour sçavoir si nous manquions de quelque chose, & mangeant d'ordinaire avec nous, nous lui dîmes en plaisantant, que sa Maîtresse, qui est le nom que nous donnons à la Reine d'Ecosse, venoit de faire un prudent personnage en se declarant encore une fois, & faisant connoître la bonne volonté qu'elle a pour l'Espagne, & le soin qu'elle prend de brouiller perpetuellement autant qu'il dépend d'elle l'Angleterre, l'Ecosse, & la France, ayant fait depuis peu par lettres de nouvelles intrigues afin de brouiller le Duc. Ces lettres sont maintenant publiques, & il est bien connu qu'elle a comploté avec le Duc d'Albe pour faire transférer en Espagne le jeune Roi d'Ecosse; dequoi je suis certain que vous ne feriez pas moins fâchez que nous. C'est peut-être, dit-il, une invention pour nuire à la pauvre Reine. Nullement, répondis je, on a fait voir les lettres en original à Messieurs de la Croque & de la Mothe, & nonobstant cela le Roi a écrit par Monsieur de la Croque même qu'on la mit en liberté & qu'on l'envoyât en France. Que feroit-elle ici en liberté? Elle est étroitement gardée, & l'affaire est si clairement connue, que l'Evêque de Rossé a écrit qu'il étoit à la Tour pour l'amour d'elle, & que tout étoit si bien découvert qu'il ne pouvoit le nier. Il est vrai, repliqua-t'il, que je l'ai entendu dire. Et bien, repartis je, voulez-vous rapporter au Roi ce que je viens de vous dire, & y ajoûter que Sa Majesté ne trouve pas bon qu'il écrive si pressamment pour une personne qui ne cessera jamais de chercher les moyens de lui faire du mal, de troubler ses Etats, & de mettre même si elle peut, tous les Princes aux mains? Il répondit qu'il le feroit, & nous promit que quand nous irions nous promener

promener au Jardin à l'heure que la Reine a coûtume d'y venir, il trouveroit moyen de nous faire parler à elle. A son retour il nous dit que ce que je lui avois rapporté étoit vrai ; que la Mothe avoit écrit la même chose au Roi, & que le Roi lui avoit dit que cela étoit vrai. Ha ! la pauvre folle, dit-il : elle n'aura jamais de repos qu'elle n'ait perdu la tête. Je n'y vois point de remede. J'avois dessein de la secourir, mais si elle ne veut pas être secouruë *je n'en puis mais.* 1572.

L'après-midi du 17. de ce mois Monsieur Walsingham & moi allâmes avec Mr. de Malvoisie au Jardin du Roi à Blois. Nous n'eûmes pas fait quelques tours de promenade, que la Reine Mere nous aborda. Nous lui dîmes qu'on avoit depuis peu intercepté des lettres que la Reine d'Ecosse écrivoit au Duc d'Albe ; ce que nous souhaitions de dire au Roi ou à elle, le but de ces lettres étant effectivement de susciter des brouilleries perpetuelles entre l'Angleterre, l'Ecosse, la France, & l'Espagne, puisqu'il s'agissoit de se saisir du jeune Roi, & de le transférer en Espagne. Ainsi, dis-je, pendant que nous travaillons à établir une amitié perpetuelle entre l'Angleterre & la France, & à rétablir en Ecosse la bonne union & la paix, afin qu'étouffant les guerres civiles, les trois Royaumes ne soient, par maniere de dire, qu'un seul pour leur mutuelle défense, on tâche perpetuellement à nous brouiller les uns & les autres avec l'Espagne, & à nous donner des sujets d'ombrage.

Il n'y a presentement par la grace de Dieu, dit alors Monsieur Walsingham, aucun sujet de dispute entre l'Angleterre & la France. Nous ne vous demandons rien de l'heure qu'il est, & vous ne nous demandez rien non plus. Les Espagnols jaloux de l'amitié qui vient d'être affermie entre nous, feront apparemment de leur mieux pour nous brouiller & nous mettre en guerre.

Il n'y a pas de doute, répondit la Reine, qu'ils ne fassent ce qu'ils pourront, car le Roi mon fils est averti que rien ne les chagrine tant que la bonne Ligue & la parfaite amitié qu'on a commencé, & à laquelle je m'assure qu'on a donné la dernière main. On ne mande point de quel côté ils se tourneront pour la rompre. Mais, Madame, repliquai je, dans le tems que la Reine des Ecoissois travaille à brouiller l'Ecosse & l'Angleterre ; ce qui ne devrait pas vous plaire plus qu'à nous, si Vôte Majesté y fait bien attention ; & pendant qu'on est occupé à negotier un Traité d'alliance, que le Roi dans ce tems-là écrive pour demander la liberté de la Reine d'Ecosse, & pour la faire passer en France, vous ne serez pas surprise si je vous dis que Sa Majesté trouve ce procede mauvais. Je puis même vous assurer qu'on nous écrit que sans que Sa Majesté sçait la bonne affection que vous & le Roi vôtre fils avez depuis long tems pour elle, & que nous qui sommes ici en qualité d'Ambassadeurs, aussi bien que Mr. Killegrew, n'eussions pas écrit unanimement & assuré de la sincerité du Roi & de vôtre bonne foi à tous égards, Sa Majesté en auroit douté ; & c'est ce que nous avons ordre de vous dire.

Le Roi mon fils, dit-elle, n'a point eu de mauvaise intention en cela. La Reine d'Ecosse lui est alliée ; elle a plusieurs amis ici, & je puis vous dire qu'elle a une des plus belles roses de Diamant qu'il y ait en France : elle parloit de son Douaire qui va, à ce qu'on dit, à 120000. par an : Ainsi mon fils n'a pu moins faire, que d'égrièrer fortement en sa faveur, sans croire ofenser la Reine ma bonne Sœur. Nous

1572. sommes bien persuadé que la Reine vôtre Maîtresse lui fera grace attendu le bon naturel dont elle est ; & puis si la Reine d'Ecosse étoit ici elle seroit moins en état de vous troubler. Elle est plus resserrée, Madame, répondis-je, qu'elle ne l'a jamais été ; il ne lui est permis, à ce que j'apprens, que d'avoir dix de ses Domestiques auprès d'elle ; or si dans cet état elle peut faire ce qu'elle fait, & cabaler encore pour troubler Sa Majesté, que ne fera-t'elle point ici où elle sera en pleine liberté ? Elle ne sera pas long-tems sans passer en Espagne, & en ce cas je doute que vous & nous soyons long-tems sans guerre. A propos de ce que vous dites, repartit la Reine, l'Ambassadeur du Roi mon fils en Espagne a écrit depuis peu que le Duc de Medina Celi est encore en chemin, & fait des Troupes chaque jour ; mais il y va lentement, parce qu'il attend avis de l'entreprise qu'on doit faire en Angleterre, après quoi il viendra tout droit. C'est ce que vous pouvez mander à la Reine vôtre Maîtresse.

Ensuite elle demanda si le Duc avoit été exécuté. Nous répondîmes que nous apprenions qu'il vivoit encore. Il y a apparence, dit-elle, que la Reine lui pardonnera. Nous repartîmes que nous ne pouvions rien dire là-dessus. Je voudrois, dit-elle, qu'elle fût quitte de toutes ces brouilleries. Ne sçauriez-vous point un moyen pour la faire penser à se marier avec le Duc d'Alençon mon fils ? Madame, lui dis-je, vous me connoissez depuis long-tems, à moins que d'être bien assuré je n'oserois vous dire rien de positif de Sa Majesté. Pourquoi non, dit-elle, si elle a du penchant à se marier ? Je ne vois pas où elle peut mieux se marier. Cependant, dit-elle, comme je suis Mere on peut à juste titre me regarder comme partiale ; mais pour ceux dont j'ai entendu parler & qu'on m'a nommez, comme le fils de l'Empereur, ou Dom Jean d'Autriche, ils valent l'un & l'autre moins que mon fils, & ne sont pas à beaucoup près d'une taille si avantageuse : ainsi si elle doit se marier il seroit fâcheux qu'elle tardât plus long-tems.

S'il plaisoit à la Providence, Madame, répondis-je, qu'elle fût mariée, & qu'elle eût un fils, toutes ces intrigues & trahisons seroient bien-tôt étouffées ; & pourvû qu'elle eût un enfant de Monsieur le Duc d'Alençon, je ne me soucierois gueres pour moi que vous eussiez ici la Reine des Ecois, car vous seriez alors aussi soigneux & aussi jaloux de la seureté de la Reine ma Maîtresse, que nous ou qu'elle-même. Il est vrai, répondit-elle, & sans ce mariage, & cas arrivant qu'elle se mariât ailleurs, je ne vois pas comment l'amitié pourroit être aussi forte qu'elle l'est à present. Il est vrai, Madame, répondis-je, que les liens du sang & du mariage sont des sceaux bien plus forts que ceux qui s'impriment sur la cire, & durent bien plus long-tems lors que Dieu y répand sa benediction : Cependant toutes les Lignes ne sont pas appuyées d'un mariage comme celle-ci peut l'être s'il plaît à Dieu. Je voudrois bien qu'elle le fût, dit-elle. En ce cas il est seur que je passerois la Mer, & irois voir, qui est la chose du monde que je souhaite le plus. Si j'avois, Madame, de l'heure qu'il est une Commission aussi ample pour Monsieur d'Alençon, que je l'ai eue en premier lieu pour Monsieur, l'affaire seroit bientôt faite moyenant l'assistance de Dieu. Ne pourriez-vous point l'avoir, reprit-elle ? & si vous l'aviez telle que vous la souhaitez quand vous ferez en Angleterre, ne voudriez-vous pas repasser la Mer pour la mettre

mettre à execution? Oiii, Madame, répondis-je, avec un extrême plaisir, je la passerois volontiers pour un si bon dessein, ou il faudroit que je fusse bien malade. Je suis persuadé, dit alors Monsieur Walsingham, que c'est quelque autre chose que la Religion qui a fait l'obstacle du Mariage de Monsieur. Vous vous trompez, dit-elle, il ne m'a jamais témoigné aucune repugnance que du côté de la Religion. Je vous assure, Madame, dit Monsieur Walsingham, que j'ai bien de la peine à le croire; car à Gaillon il étoit de si bonne volonté & si bien intentionné, qu'il n'y eut point de bien qu'il ne me dit de la Reine ma Maîtresse & de tous ses Ministres; & ses paroles, son air, ses gestes, tout enfin me faisoit connoître que son cœur parloit; mais il changea du blanc au noir dès qu'il fut à Paris. Il est vrai, Monsieur l'Ambassadeur, dit-elle, & j'en fus fort surprise moi-même. Toutes les autres choses étoient bien de son goût à Gaillon & la Religion faisoit peu d'obstacle; mais ce fut tout autrement dans la suite. Ce ne fut pas un mediocre chagrin pour moi, non plus que pour le Roi mon fils, comme vous sçavez. Je lui reprochai qu'il donnoit dans les mauvais bruits que des gens malins répandoient contre la Reine, & dans les contes défavantageux que faisoient des gens qui vouloient rompre son mariage, & que c'étoit la cause de sa froideur: Je lui dis que tout le mal que les méchans pouvoient faire à des femmes illustres & à des Princesses, étoit de vomir contre elles le venin de la calomnie, & d'en faire de mauvais contes; que les Princesses étoient exposées aux traits d'une injuste médisance de la part de leurs adversaires qui ne pouvoient leur faire d'autre mal. Il me dit & me jura, qu'il n'ajoûtoit aucune foi à ces contes; qu'il sçavoit qu'elle avoit gouverné ses Etats depuis long-tems avec tant de prudence & de vertu, qu'il falloit nécessairement qu'elle fût une bonne & sage Princesse, & pleine d'honneur; qu'il ne pouvoit pas avoir d'autres sentimens d'elle; mais que sa conscience & sa Religion, & non autre chose, le mettoient dans un trouble à ne point lui laisser de repos.

Il se dit autre chose comme c'est l'ordinaire dans ces sortes d'assemblées; mais voilà sommairement ce qui se passa entre nous qui merite de vous être écrit.

Le 21. de ce mois je reçus, Milord, la vôtre du 10. Le lendemain je parlai encore à la Reine Mere dans le jardin, & lui dis que Sa Majesté voyoit que le Roi & elle avoient soin de l'avertir de ce qui pouvoit troubler & elle & son Etat; & que comme elle ne pouvoit s'empêcher de les en remercier, elle souhaitoit pareillement de s'en revancher, & ne manqueroit pas de profiter de l'occasion si elle s'en presentoit; & que pour cet effet j'avois ordre de notifier à leurs Majestez des choses dont la Reine ma Maîtresse avoit été informée tout de nouveau. Je dis donc qu'à Harwich qui étoit le port où Rodolphe & les autres Conspirateurs avoient arrêté que les Espagnols & Flamans envoyez de la part du Duc d'Albe aborderoient si la conspiration eût réussi, qu'à Harwich, dis-je, étoit arrivé le Lord Seaton qu'elle connoissoit assez. Que de là il avoit passé en Ecosse avec deux hommes du Comte de Northumberland, & qu'ils étoient de l'heure qu'il est dans le Château d'Edimbourg. On n'en eut pas plutôt avis que le Vaisseau fut arrêté & visité. On trouva entr'autres choses des lettres de la Reine d'Ecosse où étoit la confirmation de ce que je vous ai déjà dit. Elle s'abandonnoit entièrement elle & son fils à present Roi d'Ecosse, au Roi

1572. d'Espagne pour ne dépendre que de lui, l'assurant que s'il vouloit envoyer quelques Forces, on lui livreroit le jeune Roi. On a aussi trouvé les instructions du Lord Seaton qui est nommé Ambassadeur de la Reine d'Ecosse auprès du Duc d'Albe. Voilà un bon Ambassadeur, dit la Reine, qui avoit ordre d'offrir de livrer le jeune Roi pour être transporté en Espagne. Non seulement cela, repris-je, pour exciter le Roi à rétablir la Reine des Ecois, & la prendre sous sa protection, on soutenoit que suivant les Loix Divines & humaines elle devoit être Reine d'Angleterre aussi bien que d'Ecosse, & qu'ainsi en la rétablissant il seroit non seulement Souverain de ces Royaumes, mais qu'il y rétabliroit aussi la Religion Catholique.

Helas! dit la Reine, sa tête ne sera jamais en repos. Ce que je viens de dire, continua-je, nous regarde, & ce que je vais dire touche le Roi vôtre fils. Je vous le dirai tel que je l'ai reçu, & tel que me l'écrivit Milord de Burleigh. On a trouvé dans le Vaisseau entr'autres papiers une lettre de la Comtesse de Northumberland, qui étoit de la dernière rebellion. Le Comte son Epoux est maintenant Prisonnier en Ecosse pour ce sujet. La Comtesse lui écrit & lui mande, que le Duc de Guise travesti a été depuis peu avec le Duc d'Albe. Elle ajoute comme une chose bien certaine, que toute la Maison de Guise & leur faction feront tout ce que le Roi d'Espagne voudra. Cela ne peut pas être, dit la Reine, car à cause de son accommodement avec l'Amiral auquel on travaille depuis long-tems, & qui n'avance guerre, nous avons de ses nouvelles de quatre en quatre jours, ou nous lui donnons des nôtres: Ainsi nous sçavons bien seurement où il est, & sommes bien certains qu'il n'a point été en Flandres. Il pourroit bien y avoir envoyé quelqu'un; car nous n'ignorons pas qu'il n'ait quelque penchant pour l'Espagne. Peut-être aussi est-ce une fausseté, car c'est assez la coûtume des Espagnols de s'aider de menfonges qu'ils ont soin de faire répandre, & de publier que tels & tels sont de la faction pour y engager quelqu'autre dupe. L'Empereur Charles s'est servi de cet artifice, & fit donner des gens dans le panneau avant qu'ils s'en prissent garde. Voilà de vilains détours, répondis je, pour duper les ignorans. Il est vrai, dit-elle, mais quand ils sont reconnus ceux qui les font n'en font que plus haïssables, & les autres plus difficiles à se laisser tromper. Nous en demeurâmes là.

Jesus, dit-elle, vôtre Maîtresse ne voit-elle pas qu'elle aura toujours quelque chose à craindre jusques à ce qu'elle sera mariée? Etant une fois mariée, & dans une bonne Maison, qui osera faire des entreprises contre elle? Je suis persuadé, Madame, répondis-je, que si elle étoit une fois mariée tout ce qu'il y a de Traîtres en Angleterre seroient découragez: Car on peut promptement couper un arbre, mais quand il y en a deux ou trois ensemble, c'est un ouvrage de bien plus longue haleine, parce que l'un couvre l'autre: Si la Reine ma Maîtresse avoit un enfant, ces hardis & turbulens titres de Reine des Ecois seroient bien-tôt à bas, & ces autres gueules beantes qui attendent sa mort avec tant d'impatience ne tarderoient pas à s'éclipser entièrement. Elle en peut fort bien avoir cinq ou six, dit la Reine. Plût à Dieu qu'elle en eût un, répondis-je. Non, dit-elle, deux garçons de peur qu'un ne mourût, & trois ou quatre filles pour faire avec nous une seconde alliance, & fortifier son Royaume. Vous croyez donc, lui dis-je, que Monsieur le Duc réussira? Elle se mit à rire, & dit,

dit, *je le souhaite infiniment* ; & en ce cas j'espererois de voir à vôtre Maîtresse trois ou quatre moi-mêmes. Cela étant je ne craindrois ni la Mer ni la Terre pour aller embrasser & elle & eux. Si elle a pensé à mon fils d'Anjou ainsi que vous m'avez dit, pourquoi n'auroit-elle pas les mêmes sentimens pour celui-ci, qui est de la même Maison, du même Pere & de la même Mere, aussi vigoureux & robuste que l'autre, & peut-être plus, & à qui la barbe commence à venir. Je lui dis l'autre jour que je craignois qu'il ne feroit pas d'aussi grande taille que ses Freres, & que cela me chagrinoit. La barbe n'y fait rien, Madame, lui dis-je, & l'on grandit d'ordinaire jusqu'à un certain âge. Il n'est pas si petit, repliqua-t-elle, il est aussi haut que vous, ou peu s'en faut. Pour cela, Madame, répondis-je, c'est dequoi je m'embarrasse peu, pourvû que la Reine ma Maîtresse y pense : Car Pepin le Bref qui fut marié à Berthe fille d'un Roi des Allemans, étoit si petit au prix d'elle, qu'étant à Aquisgrave ou Moguerre qui est une Eglise en Allemagne, & la prenant par la main sa tête n'alloit qu'à la ceinture de Berthe ; cependant il en eut Charlemagne qui fut depuis Empereur & Roi de France, Prince de grande valeur, & qui étoit, dit-on, d'une taille Gigantesque. Et vôtre Olivier du Guesclin, Breton & Connétable de France dont vous faites tant de cas, & qui est enterré à Saint Denis avec les Rois, s'il n'étoit pas plus haut que le portrait qui est sur son tombeau, il étoit de la plus petite taille, & n'avoit qu'à peine quatre pieds de haut : cependant il étoit vaillant, hardi, & courageux plus qu'homme de son teins, & fit beaucoup de mal aux Anglois.

Il est vrai, dit elle, c'est le cœur, le courage, & l'activité qu'il faut regarder dans un homme ; mais apprenez vous que la Reine aime de ce côté-ci ? Ne pouvez-vous point me dire quelque chose d'agreable & de consolant ? Non je vous assure, lui dis-je, car les lettres que nous avons reçues sont du 11. de ce mois, c'est à-dire du même jour ou du lendemain que nôtre Courrier partit d'ici avec la dépêche.

Ainsi se passa le jour entre la Reine & nous à parler de plusieurs autres choses de la même nature. Tout le monde voit que nous souhaitons à Sa Majesté prosperité & longue vie, & que nous sommes persuadez que son mariage & ses enfans seroient la plus grande seureté de Sa Majesté, & la plus considerable richesse de son Royaume. Où & avec qui j'en laisse pour moi le choix à Sa Majesté : Mais quoi ! veut-elle être toujours en crainte, & ne songe-t-elle point à sa seureté ? Je vous assure, Milord, que je ne vois pas qu'elle ait aucune raison de le faire. Dieu preserve Sa Majesté, & la fasse long-tems regner sur nous par un miracle inopiné, car je ne vois pas qu'elle se serve de sa raison naturelle pour se mettre à couvert des attentats.

Je vous recommande, Milord, à la garde du Tout-Puissant. De Blois le 22. de Mars 1572. Stile d'Angleterre.

Thom. Smith.

L E T T R E CXLVIII.

Au même.

1572. **M**ILORD, vous devez nous excuser si la Reine ou autres trouvent mauvais que nous envoyions cet Exprés. Nous sommes dans l'impatience d'avoir des nouvelles d'Angleterre, car il y a vingt deux jours que Monsieur Beal est parti d'ici, & nous croyons qu'il n'y en eût que quinze. On souhaité ici la chose avec tant de passion, & nous la trouvons si nécessaire pour nous, que nous ne voudrions pas qu'on eût rien à nous imputer, mais nous aimerions mieux envoyer tout ce que nous avons ici de gens: ainsi vous aurez la bonté de nous excuser si nous faisons ici ce que nous croyons devoir faire. Vous pouvez bien vous asseurer, Milord, qu'on n'attend rien avec plus d'impatience que la resolution de Sa Majesté sur ces deux points; dont l'un est l'alliance qu'on doit regarder comme asseurée par rapport à nous & par rapport à eux; l'autre est le mariage dont nous avons de grandes esperances tout en suspens qu'il est. Pour nous nous ne pouvons dire que ce que nous avons déjà dit, qui est que nous avons bien de la douleur & une veritable tristesse de voir tant d'incertitude, de negligence, & d'irresolution, quand il est question de pourvoir à la seureté de la personne de Sa Majesté que la Providence Divine veuille chèrement conserver, afin qu'elle regne long-tems sur nous. On a déjà amplement écrit ce qui s'est passé de deça jusqu'à l'heure presente; mais nous ne sçaurions dire ce qu'on vous écrira au long; ce qu'on vous mandera, & de quelle maniere Dieu disposera des choses, jusques à ce que nous ayons de vos nouvelles. Veuille le Tout-Puissant par sa grace & misericorde diriger toutes choses pour le mieux, conserver Sa Majesté, & vous donner à l'un & à l'autre une vie longue & heureuse. De Blois ce Samedi des Rameaux 1572.

Thom. Smith.

L E T T R E CXLIX.

Au même.

MILORD, nous avons reçu les vôtres du 20. de Mars, & les avons luës Monsieur Wallingham & moi avec une agitation extrême; mais ayant trouvé le remede à point nommé en ce que vous dites que Sa Majesté s'est bien portée une heure après, nous avons repris une partie de nôtre tranquillité; mais, Milord, comme vous remarquez fort bien, vous ne devez pas encore discontinuer vos soins. Vous pou-

pouvez compter aussi que nous ne discontinuerons pas les nôtres, nous representant comme nous faisons, le trouble, l'incertitude, le peril, & le danger où nous nous serions trouvez si Dieu nous eût enlevé l'apui de la Republique, l'esperance de nôtre repos, & le flambeau que nous devons suivre après Dieu; flambeau qui étant une fois éteint, je ne sçai où nous pourrions le rallumer. Mais si Sa Majesté continuë encore d'attendre l'extrémité à promettre, & d'oublier ce qu'elle a promis quand elle est rétablie, que dirons-nous à cela? Rien de meilleur que le proverbe Italien: *Passato il pericolo gabato il Santo.* Vous voyez par vôtre procedé que ce qui se peut demander avec justice est aisé à faire. Si Sa Majesté continuë à se tromper elle-même, & à donner lieu par son irresolution à faire juger à toutes les Puissances, qu'on ne peut pas compter sur elle & sur son Conseil, & que leur vûë n'est que de gagner tems, elle décreditera premierement ses Ministres, ce qui n'est pas grand' chose, mais elle se décreditera aussi avec eux, & passera pour si irresoluë & si inconstante, qu'aucun Prince ne se fiera en elle; & on la comparera à un Courtisan qui promet volontiers & qui ne fait rien de plus. Pardon, Milord, si je prens la liberté de vous dire une chose qu'il y a long-tems que je garde, & qui incommode également mon corps & mon esprit. Je ne vois pas pourquoi Monsieur Beal ne revient point, & je n'en trouve point la raison ni dans les lettres de Sa Majesté, ni dans les vôtres. Comme je suis dans une agitation dont je voudrois être défait, j'espere qu'après bien des irresolutions vous aiderez enfin à fondre la cloche, & à faire en sorte que je n'aye plus de malheurs à craindre, malheurs que je crains qui ne rétomment sur nos déçendans, *Quia non videbimus tempus visitationis nostræ.* Je vous recommande, Milord, à la protection de Dieu. De Blois ce Vendredi Saint 1572.

Comme le Roi de France agit de l'heure qu'il est si rondement, avec tant de bonne foi, si franchement, avec Sa Majesté au sujet des affaires d'Ecosse, je vous prie de la sollicitier d'en user à son égard avec la même rondeur. Communiquez vos instructions à la Croque, qu'elles soient conformes aux siennes; & s'il le juge à propos vous pouvez y faire quelques additions, car on voudroit de deçà que la Commission portât, que tout se feroit conjointement & d'un même accord.

L E T T R E C L.

Au même.

MILORD, la Ligne est enfin concluë après bien des peines. Nous avons été sur le point de tout rompre Monsieur Walsingham & moi. Les dernieres instructions nous paroissoient si precises au sujet des affaires d'Ecosse, que nous les regardions comme concluës entre Sa Majesté & Monsieur de la Mothe; mais ce n'étoit rien moins que cela, & l'Ambassadeur n'avoit pas ce pouvoir, puis que la decision nous en a été renvoyée. Enfin, après cinq à six jours de dispute, voici où nous en vîmes le 14. de ce mois. Nous consentîmes de retrancher du Traité, & des instructions

1572. tions ce que la Mothe demandoit, & de changer un ou deux mots qui ne changent pas le sens, mais qui ne font que l'éclaircir : Et comme les François nous laissèrent maîtres du dernier article de réserve par rapport aux Ecoffois, nous les laissâmes pareillement les maîtres du 24. Et quoique les exceptions soient inutiles dans une Ligue défensive, quand on ne déroge pas aux autres Ligues défensives; néanmoins nous ne jugeâmes pas à propos que Sa Majesté se fiât plus à eux, qu'eux à elle. Nous avons eu au surplus tout ce que nous souhaitions, & que Sa Majesté nous avoit mandé de demander, comme vous verrez par le Traité, & par vôtre demande en Latin. Il est certain que le mot de present n'est ni si nécessaire, ni si essentiel; car quand nous disons *Statum Scotia*, nous disons tout ce qu'il faut; & si vous mettez *presentem*, cela fait de la peine, & on ne sçait si vous voulez maintenir ou non les troubles d'Ecosse. Ainsi *presens* sera *determinatio diminuens*, comme *homo furibundus, seminectus, moribundus, moriens & somnians*; car telle est une Republique en trouble. D'ailleurs quand vous dites *contra publicas Scotia leges, consuetudines, & Parlamenta*, il est du sens commun d'entendre *presentes*, car les Loix & Statuts qui ne subsistent plus ou que le tems a rendu inutiles, ne sont pas proprement des Loix. Aussi nous ont-ils avoué qu'ils ne gagnoient rien à mettre *presentem*, ou *presentis*, si ce n'est qu'il n'y auroit pas tant de lieu à la calomnie, comme il y en auroit s'ils maintenoient spécialement & en termes precis l'Etat en trouble, ou qu'ils reconussent le Parlement qui a détrôné la Reine & mis son fils en sa place; ce que dans le fond ils ont reconnu qu'ils faisoient tacitement. Aussi, disent ils, qu'ils ont beaucoup fait pour Sa Majesté de n'avoir fait aucune mention de la Reine d'Ecosse, leur amie & leur alliée, mais de l'avoir abandonnée à Sa Majesté, sur la clemence de laquelle ils se reposent en toutes choses, afin d'avoir par ce moyen quelque couleur pour sauver l'honneur du Roi leur Maître. Dans l'endroit où il étoit parlé de maintenir les Rebelles faits par les Ecoffois, & des moyens de les reduire; ce qui étoit énoncé dans le Traité comme une chose confessée par le Roi & par la Reine Mere, ils ont voulu que la chose fût exprimée comme un rapport fait par Sa Majesté, & que cependant elle se fit comme elle le desiroit, ainsi que vous verrez par le Traité. Vous êtes trop sage, Milord, pour ne pas sçavoir qu'il n'y a pas à balancer, lorsque ces choses sont sur le point de la conclusion. La Reine Mere a fait tout ce qu'elle a pû faire avec honneur; ainsi je compte que nous n'avons jamais fait avec la France, ni avec aucune Nation, de Ligue plus avantageuse pour la seureté de Sa Majesté. Nous n'avons pas encore signé le Traité, mais nous le signerons demain ou après demain. Il y a eu de grandes contestations entre nous au sujet de certains termes, & il y en a eu aussi pour la lenteur des Copistes. Voilà en peu de mots les raisons de nos différends & de nos conventions. Ce que je viens de dire, & ce que vous y pouvez ajouter, Milord, peut servir de réponse aux doutes & aux objections supposé qu'on en fasse. Je fais des vœux, Milord, pour vôtre prospérité. De Blois le 17. d'Avril 1572.

L E T T R E C L I.

Au même.

MILORD, après le départ du Courrier on nous a apporté l'incluse pour l'exa-^{1572.}miner, & sçavoir ce que nous en pensons. Nous avons répondu que pour nous nous ne sçavons qu'en dire, mais que Sa Majesté l'avoit examinée avec soin, & que nous ne doutions pas qu'elle ne la signât telle qu'elle est, ou avec quelqu'autre réforme; mais que comme la Ligue étoit conclue & signée, nous n'avions plus rien à faire. Florence apporta cette piece, & voulut bien nous la laisser. Nous avons jugé à propos de la prendre, & de vous l'envoyer par Cavalcanti, afin que vous l'examiniez un peu à l'avance, car leur Ambassadeur la présentera à Sa Majesté pour en avoir son jugement. Monsieur de Cavalcanti en sçait aussi la raison en partie, qui est de contenter ceux qui seroient bien aises de trouver prétexte de declamer contre la Ligue. Aussi sommes-nous d'avis pour ce qui nous regarde qu'elle ait toute la complaisance qu'elle pourra raisonnablement avoir, en considération de la franchise & de la candeur avec laquelle le Roi en use à son égard.

A peine avois-je écrit ces lignes, que Monsieur ——— est arrivé avec une copie du Traité en François, comme aussi des lettres reciproques pour en expliquer les termes generaux, & certifier que la Religion y est aussi entenduë. Cette Ligue en François sert à trois choses. 1. Parce que le Roi de France n'entend pas le Latin. 2. C'est un secours pour la Cavalerie & Infanterie. 3. Parce que le Latin n'est pas naturel pour exprimer les manieres d'aujourd'hui qui diferent des anciennes. Le François est commode pour le commandement militaire qu'on sçait mieux aujourd'hui en cette Langue qu'en Latin. Vous les avez l'un & l'autre, & on peut se servir de l'un pour expliquer l'autre. Cependant le Latin est la veritable Ligue que nous avons signée & à laquelle nous avons aposé nos sceaux. Je vous recomande, Milord, à la garde du Tout-Puissant. De Blois le 22. d'Avril au soir.

L E T T R E C L I I.

Au même.

MILORD, je vous remercie de tout mon cœur des vôtres du 28. d'Avril. J'ai eu bien de la joie d'apprendre que la Croque soit enfin passé en Ecoffe. Son séjour en Angleterre étoit ici mal expliqué; & on soupçonnoit quelque obliquité en cela. Le Roi, autant que j'en puis juger, en use de bonne foi & avec sincérité à l'égard de Sa Majesté, mais je ne voudrois pas jurer pour son Conseil; cependant le Roi ne laisse pas d'être soupçonneux. Il y a trois jours qu'il reçût une lettre de la

1572. Croque, qui fut envoyée de la Cour ici à Messieurs de Montmorenci & de Foix, qui nous dépêcherent incontinent Florence, se plaignant beaucoup de ce que la Croque avoit écrit au Roi qu'il desespéroit d'aller en Ecosse, & qu'il croyoit fortement que la Reine l'en empêcheroit. Cela nous surprit en quelque maniere: mais nous n'avons pas plutôt reçu vos lettres, qui fut hier 8. de Mai, & avec elles une de Jean Wood qui nous marque que la Croque alloit ce mois en Ecosse, que nous rendîmes visite au Maréchal & à Monsieur de Foix, auxquels nous communiquâmes les nouvelles que nous sçavions, & sur tout celle du départ de la Croque. Nous leur parlâmes aussi des articles proposez par Sa Majesté, & des réponses de ceux du Château, afin de leur faire connoître les bonnes intentions & la sincérité de Sa Majesté. Avant que la Croque arrivât tous les trouvoient fort de leur goût, & même ce que la Mothe & la Croque ont accepté au lieu de l'article cinquième, ne doutant pas que si ces deux Puissances s'unissoient une fois pour rétablir la paix dans ce Royaume, les deux partis ne fussent bien aises de venir à raison. La question est d'affermir le jeune Roi sur le Trône d'Ecosse, comme j'ai souvent écrit; le Roi de France & les plus sages de son Conseil ne souhaitent pas autre chose: mais il ne faut pas qu'il paroisse qu'il y ait part, ni qu'il abandonne la cause. Pour ce qui concerne ces articles, ni moi ni Monsieur Walsingham, comme nous leur avons dit nettement, & je suis persuadé que Mr. de Foix dira la même chose en Angleterre, ne les avons ni approuvez ni desapprouvez, car nous n'avons pas ordre de le faire, comme nous leur avons dit; & comme la chose a été renvoyée à Sa Majesté, nous ne pouvions que la laisser entièrement à son jugement. Je suis surpris que Milord Amiral soit si long-tems à partir. Le Maréchal de Montmorenci, Monsieur de Foix, & tous ceux qui doivent les accompagner sont prêts, & n'attendent que la nouvelle du départ de Milord Amiral. On seroit surpris du grand nombre de personnes distinguées de robe longue & de robe courte qui veulent accompagner le Maréchal & voir l'Angleterre. On ne le feroit pas moins du manège qu'il fait pour diminuer sa suite, & pour leur ôter l'envie de ce voyage, de peur d'avoir trop de gens. Il est assurément ici un grand Seigneur, merveilleusement aimé. Il aime Sa Majesté & nôtre Nation autant que Seigneur qu'il y ait en France. J'espere qu'elle lui conferera l'Ordre en Angleterre, afin qu'il suive en cela son Pere: il en fera beaucoup de cas. Je ne sçai d'où vient un bruit qui se répand ici, que lui entr'autres, & vous aussi, Milord, avez été choisis pour Chevaliers de Saint George. Je prie Dieu que vous jouissiez de cet Ordre avec joie, & que vous le portiez long-tems. Je me rejouis que le Traité soit approuvé. On ne peut pas dire à présent que Sa Majesté soit tout à-fait seule, puis qu'elle a pour défense la parole d'un Prince si illustre, si courageux, si fidèle, & si proche voisin, sur laquelle elle peut compter dans tous ses besoins. Ce Traité d'un côté, & de l'autre les mouvemens de Flandres, où il semble manifestement que Dieu a dessein de delivrer ses pauvres serviteurs de la tyrannie Anti-Chrétienne, procureront plus de repos à Sa Majesté tant en Angleterre qu'en Irlande, & rendront l'Ecosse meilleure voisine. Je vous recommande, Milord, à la garde de Dieu. De Paris ce 7. de Mai 1572.

L E T T R E C L I I I .

A Milord de Burleigh.

MILORD, vous sçavez s'il vous plaît, que le Maréchal de Montmorenci sera à Boulogne le dernier de ce mois avec son train, & qu'il est bien aise de profiter de l'occasion de faire le trajet sur les Vaisseaux de Sa Majesté. Monsieur de Batail est ici dangereusement malade, & n'est pas à present en état de passer la Mer. Le 19. de ce mois nous allâmes prendre congé du Maréchal. Il nous dit que certains Anglois vouloient passer avec lui, mais qu'il les avoit refusez, à moins qu'ils n'eussent de nous un certificat par lequel il parût qu'ils n'étoient sortis d'Angleterre qu'avec la permission de Sa Majesté. Je croi néanmoins qu'il y en aura quelques-uns qui passeront confondus avec son train: C'est pourquoy, Milord, j'ai jugé à propos de vous en donner avis; afin que vous y donniez ordre. Un Ecoffois nommé Chambers, autrefois Maître des Requêtes en Ecoffe, & grand Emissaire du Duc de Châterelaut du tems du Chevalier Henri Norris, passa avec le train de Monsieur de Foix. Je lui fis sçavoir qu'il n'étoit pas fort agreable à Sa Majesté, & le priai par consequent de le laisser. Il dit qu'encore qu'il eût eu part jusqu'ici aux divisions d'Ecoffe, il ne souhaitoit néanmoins rien tant de l'heure qu'il est que la paix, pour laquelle il promit de faire de son mieux, & croit faire en cela beaucoup de bien. C'est pourquoy il a fait choix de cet homme pour le present, persuadé que si la Croque ne fait pas de bien & n'apaise pas les troubles d'Ecoffe, le dessein du Roi est de l'employer en cela, quoi qu'il m'ait dit qu'il n'ait jamais pensé à le faire passer en Ecoffe, & de l'y employer sans en informer Sa Majesté, le dessein du Roi son Maître étant de concerter avec elle les meilleurs moyens de pacifier ces troubles. Pour mieux justifier Chambers il m'a protesté tres serieusement, que le Cardinal de Lorraine & l'Evêque de Glasco faisoient tout ce qu'ils pouvoient par le moyen des amis qu'ils avoient à la Cour, pour empêcher qu'il ne fût du voyage. Si la Croque ne fait point de bien, j'espere que Sa Majesté trouvera Monsieur de Foix tres-utilé dans ces affaires.

Pour ce qui est des affaires de Flandres, si les longues robes ne les avoient pas traversées les choses auroient été si loin, que les Espagnols n'auroient jamais mis le pied en Zelande pour empêcher le Siege de Middelbourg. J'espere de vous mander bientôt qu'on aura executé quelque chose pour faire diversion, car je croi qu'il est nécessaire que Sa Majesté sçache comme les choses se passeront; & mon dessein est de vous informer de tout ce qui arrivera, & qui meritera que vous le sçachiez. Le Comte Louis partit de cette Ville le 19. de ce mois. Je lui ai donné Monsieur Morgan, qui vous avertira de tems en tems de ce qui se passera. Voilà, Milord, tout ce que

1572. j'ai à vous dire pour le present. Je demeure bien humblement. De Paris le 21. de Mai 1572.

Fr. Walsingham.

L E T T R E C L I V .

A Monsieur le Chevalier Walsingham Ambassadeur &c.

M O N S I E U R , j'ai été long-tems sans vous écrire , en partie faute de loisir , & en partie pour n'avoir rien de particulier à vous mander.

Je ne doute point que vous n'avez été informé par d'autres du procedé de nôtre Parlement, où l'on ne trouve non plus de solidité que dans la Chambre des Communes. La Chambre Haute ne paroît dans aucun mouvement, & les personnes les plus distinguées sont si lentes à faire des offres au sujet de la feureté , & à prendre une resolution, qu'il semble que Dieu ne veut pas que les moyens proposez pour la feureté commune reüssissent. Je ne sçaurois m'empêcher d'en soupirer en moi-même. J'en suis si accablé, & cet accablement trouble si fort mon esprit & mon cœur, que ma santé en est fort alterée, & tellement alterée qu'il faut me porter au Parlement, & à l'audience de Sa Majesté. Ce qu'il y a de plus cruel est qu'il faut étoufer ma douleur ; car de la manifester ce seroit encourager les Adversaires. Voilà le miserable état où nous sommes reduits, d'autant plus triste que je n'y vois point de fin. La honte entr'autres choses me fait autant de peine que le reste : en éfet les gens feront le jugement qu'il leur plaira de nôtre imprudence, & imputeront à tort ces bevtés à quelques-uns de nous qu'on regarde comme Conseillers du Cabinet: Cependant il faut souffrir qu'on mette ces fautes sur nôtre compte pour sauver l'honneur des plus éminens.

Je songe à vous envoyer sans retardement plein pouvoir de traiter pour les affaires de nos Marchans qui n'ont pas été réglées par le Traité; mais je ne sçai jusqu'ici quelles instructions vous donner, car je ne vois pas qu'il en puisse revenir un grand avantage, tant nos Negotians sont attachez au commerce des Pays-Bas ou d'Allemagne.

Milord Amiral se propose d'être à Douvres le dernier de ce mois. J'ai enfin obtenu de Sa Majesté ce que vous demandez. J'en chargerai aujourd'hui Monsieur Dodington, qui a certainement le même soin de vous que si vous étiez son propre frere, ou qu'il fût vôtre Domestique. La Croque est en Ecosse, où je croi qu'il ne fera rien de bon. Il n'y a pas long-tems que les affaires des Pays-Bas étoient échauffées, mais les Flamans se sont refroidis de l'heure qu'il est. Le Duc a fait une entreprise contre la Zelande, & l'a recouvrée par la trahison des habitans des Villes, où il a mis des garnisons d'Espagnols. Nonobstant ce revers qui n'est arrivé que faute d'une tête pour bien gouverner, nous avons laissé partir d'ici tous les

Etran-

Etrangers, qui ont voulu se retirer; mais ce n'est qu'un simple secours. Si le Prince d'Orange, ne profite pas de cette occasion, ses affaires sont sans remede. De Saint James le 21. de Mai 1572.

G. Burleigh.

Je vous prie de m'envoyer un Etat de la qualité & du rang des Principaux qui viennent avec Monsieur de Montmorenci.

L E T T R E C L V.

A Monsieur le Chevalier François Walsingham Ambassadeur &c.

MONSIEUR, j'ai reçu votre lettre au sujet de Clark mon Laquais. Je voudrois bien qu'il revint de lui-même, car il a fait souvent des tentatives pour cela; mais je ne veux pas le recevoir de cette maniere, & je suis resolu de l'avoir autrement, pour donner de l'apprehension aux autres d'entreprendre le semblable, quand ils verront que j'ai du credit de delà; car ce n'est pas pour ce qu'il vaut que j'ai envie de le ravoir, mais pour en faire un exemple pour ceux qui pourroient avoir envie de se dérober de leur Maître. C'est pourquoi je vous prie de demander avec instance qu'on vous le livre. Quant à la Religion je puis vous assurer qu'il n'a jamais sceu ce que c'étoit que Papisme que quand il a été en France; car il a été élevé à la Religion Protestante dès le berceau. Son frere m'avoit déjà servi en la même qualité. Si l'on étoit assez desobligeant pour me le refuser, je ferai la même chose de deça si jamais l'occasion s'en presente. Nous sommes occupez de l'heure qu'il est à convaincre la Reine d'Ecosse de perfidie, mais nous craignons que Sa Majesté ne s'y oppose. Les deux Chambres demandent avec empressement que le Duc soit executé, mais je n'y vois aucune apparence. Le tems me manque; ainsi je vous recommande à la bonté Divine. En hâte ce 21. de Mai 1572.

R. Leicester.

L E T T R E C L V I.

A Milord de Leicester.

MILORD, j'ai reçu la vôtre du 21. au sujet de votre Laquais; & je ne puis vous dire que ce que je vous ai déjà dit dans mes précédentes. On ne parle ici de l'heure qu'il est que des affaires de Flandres, d'où l'on reçoit avis certain que par ordre du Comte Louis on s'est emparé de Valenciennes, & de Mons en

1572.

Hainaut où l'on dit que le Comte demeure, & d'où il a envoyé Monsieur de la Nouë en grande diligence du côté de Bruxelles avec six cents Chevaux. S'il rencontre le Duc d'Albe il espere faire une courte guerre, parce que la place est mieux intentionnée pour le Comte que pour le Duc. On dit ici que Douay & Lille auront le même sort que Valenciennes & Mons; mais cela n'est pas certain. Si le Duc d'Albe se retire à Anvers, comme on croit qu'il fera, tout ce qu'il y a ici de gens sages croient que tout le país se revoltera.

Les Generaux de son pays qu'il employe sont * Genlis, de la Nouë, Bucanau. Il a douze cents Cavaliers, la plupart Gentilshommes. Son Infanterie monte à cinq mille hommes seulement, Gascons pour la plupart. On verra bientôt quel sera le denouement de cette Tragedie. Je me propose s'il y a lieu, de vous donner souvent avis de ce qui se passera, croyant qu'il est nécessaire que Sa Majesté soit informée de tout : cependant quand je considere comme se passent chez nous les affaires importantes qui regardent la seureté, je ne sçai ce que je dois croire nécessaire, si ce n'est que chacun en particulier doit se precautionner contre la mauvaise fortune. Voilà, Milord, tout ce que vous aurez de moi pour le present. Je demeure bien humblement &c. De Paris ce 29. de Mai 1572.

Fr. Walsingham.

L E T T R E C L V I I.

A Milord de Burleigh.

MILORD, comme je vous ai mandé par ma précédente, que je croyois qu'il étoit nécessaire que Sa Majesté fût informée de ce qui se passe en Flandres, j'ai crû qu'il étoit bon de commencer par vous donner avis de certaines nouvelles venues tout fraîchement de ces pays-là. Je sçai de bonne part que le 27. de ce mois un Courrier dépêché au Roi par le Duc de Longueville passa ici avec nouvelle, que Samedi dernier 24. du courant la ville de Valenciennes avoit été prise, & Mons en Hainaut le lendemain; Qu'incontinent après le Comte Louis avoit envoyé cinq mille Chevaux à Bruxelles sous la conduite de Monsieur de la Nouë. S'il y rencontre le Duc d'Albe, la guerre ne sera pas longue attendu les intelligences que les Mécontents ont dans la place. Ils se promettent de faire le Duc prisonnier avec le secours de cent hommes. S'il se retire à Anvers, ce qu'on croit qu'il fera, il y a apparence que tout le país se soulèvera. J'ajoute d'autant plus de foi à ces nouvelles, qu'elles quadrent au projet que fit le Comte Louis avant que de partir d'ici. Il me dit qu'il espéroit avant qu'il fût quinze jours de donner l'allarme au Duc d'Albe, dans le lieu où il s'y attendoit le moins. On sçaura bientôt ce que tout cela deviendra. Le Prince d'Orange est actuellement en marche
avec

* Ils allerent dans les Pays-Bas en 1571.

avec quatre mille Chevaux. Il y a apparence qu'il réussira de son côté, & l'heureux commencement de son Frere ne permet presque pas d'en douter. J'espère qu'on réglerá les choses de maniere, que d'autres n'en deviendront pas trop puissans; & en cela je n'ai pas été inutile. Le Porteur, Milord, vous donnera une notte des noms des personnes de qualité qui accompagneront Monsieur le Maréchal, comme aussi de leur nombre, dont j'avois déjà envoyé une notte pour être donnée à ceux qui auroient ordre de Sa Majesté d'aller recevoir Monsieur le Maréchal à Douvres.

1572.

Monsieur de Battalia qui étoit le troisiéme en ordre de Commission est decédé. Il a témoigné avant sa mort une grande repentance d'avoir dissimulé sa Religion, & a conseillé de frequenter les Eglises Reformées, & d'élever ses enfans à la Religion dont elles font profession.

J'oubliai de vous dire par ma précédente, que Monsieur de Montmorenci à la priere de certains Italiens qu'il favorise, m'a proposé d'écrire à Sa Majesté d'avoir la bonté d'écrire au Roi son Maître pour le prier d'écrire à son Ambassadeur à Rome, d'employer ses amis pour obtenir la liberté de Guidi Giovetti que l'Inquisition a fait prisonnier. Les services qu'il a rendus à la Couronne d'Angleterre meritent cela de Sa Majesté; & il espere d'autant mieux l'obtenir, qu'il sçait qu'elle est naturellement encline à la pitié, & qu'il ne doute pas qu'elle ne fasse tout ce qui peut en quelque maniere contribuer à la delivrance du Prisonnier. Pour moi je croi qu'une Lettre de Sa Majesté à la Reine Mere fera beaucoup de bien. Celle-ci fera aisément réussir la chose par le moyen du Duc de Florence, d'autant mieux que le Pape est sa Creature. Voilà tout ce que j'ai à vous dire pour le present. Je demeure bien humblement, &c. De Paris le 29. Mai 1572.

Fr. Walsingham.

L E T T R E C L V I I I

Au Chevalier Fr. Walsingham nôtre Ambassadeur &c.

E L I S A B E T H R.

Fidèle & bien aimé Salut. Dans le dernier Traité conclu à Blois entre nôtre fidèle & bien aimé Thomas Smith nôtre Conseiller, vous en qualité de nôtre Ambassadeur & le Duc de Montmorenci, & autres Commissaires députez de la part du Roi de France nôtre bon Frere, il a été stipulé entr'autres choses, que dans quatre mois après la datte du Traité, il seroit par nous ratifié, autorisé & confirmé par nos lettres patentes signées de nôtre main, scellées de nôtre grand sceau, & delivrées à l'Ambassadeur du Roi de France ayant ordre de le requerir. A ces causes nous voudrions avant toutes choses, que vous sçeuſſiez du Conseil du Roi, ou de la Reine Mere, le tems qu'il plaira au Roi de vous donner

1572. donner audience pour la ratification du même Traité. Vous direz que vous êtes autorisé de recevoir cette ratification par nos lettres adressées au Roi, & dont vous êtes le dépositaire. Pour cet effet nous vous les envoyons, afin que vous receviez la ratification du Traité en tems convenable, & que vous nous l'envoyiez seurement. Vous assurez le Roi que nous sommes prêts à delivrer de nôtre part la même ratification à son Ambassadeur quand il le demandera. Donnè sous nôtre Sceau à nôtre Palais de Saint Jaques le 26. de Mai 1572.

ELISABETH R.

Elisabetha Dei gratia Angliæ, Franciæ, & Hiberniæ Regina, Fidei Defensor &c. Fideli & prædilectissimo Consiliario nostro Francisco Walsingham Legato nostro apud Serenissimum Potentissimumque Principem Fratrem nostrum carissimum Gallorum Regem residenti Salutem. Cum in Tractatu qui inter Legatos nostros ad prædictum Principem missos, ejusque Serenissimi Regis Deputatos intercedit de amicitia & pace renovanda & augenda, quæ inter prædictum Regem & nos nostraque Regna, Dominia & Subditos existit, certi articuli de Mercatorum nostrorum hinc inde commerciis & negotiatione propositi fuerint, de quibus propemodum quidem inter utrumque convenit nisi quod ante præfatam rei consummationem necessarium sit quosdam tam à nostra, quam à prædicti Regis parte constitui, qui cum mercatorum prudentium consilio deliberent, sintne illi articuli satis ad rem aptè & amplè compositi, an verò alios quosdam Insitores adjici expediat, quibus commercii & negotiorum ratio commodius regi & exerceri possit. Nos igitur de homine ad hanc rem, idoneo cogitantes, deque tua prudentia, virtute, industria, & in res nostras fide confidentes, & mandatorum procuratorem seu Deputatum nostrum creamus & constituimus per præsentem, ut cum consilio principalium nostrorum, si quis in illis partibus fuerit, & cum Regis prædicti Deputatis agas, tractes, unaque cum illis ea consideres & statuas quæ ad continuandam & augendam commercii & intercessus necessitudinem necessaria videbuntur. Itémque de mercium vectigalibus, tributis, portoriis, impositionibus, iisque conditionibus quæ ad mercatorum & commercii libertatem & securitatem pertinebunt rationes ineas. Deque iis omnibus nos certiores facias, ut re propè inspecta & considerata quod è re fuerit decernamus & concludamus quod ipsum simile à dicti Regis Legato hic fiet, qui simile vicissim ab ipso Rege mandatum habiturus est. Et generaliter ut ea omnia tractes & facias quæ ad hanc rem necessaria erunt, in tam amplis modo & forma, ac si in singulis magis speciale mandatum haberes. In cujus rei testimonium has litteras patentes fieri & sigilli nostri impressione communiri jussimus. Datum in Regia nostra Sancti Jacobi die mensis Maii, anno Domini 1572. Regni verò nostri 14.

Instructions données au Comte de Lincoln Amiral d'Angleterre, & un de nos Conseillers privez, nommé par Sa Majesté pour Ambassadeur à la Cour de France, lequel étant arrivé à Paris ou ailleurs, sera aidé dans l'exécution de l'affaire ci-dessous par le Chevalier Thomas Smith, Chancelier de l'Ordre, & par François Walsingham, Ambassadeur ordinaire de Sa Majesté auprès du Roi de France. A Saint Jaques le 25. de Mai 1572.

LE Lord Amiral fera chargé d'une Commission sous le grand Sceau d'Angleterre, & de lettres pour autoriser lui, le Chevalier Thomas Smith, & le Chevalier François Walsingham, de demander au Roi de France la confirmation du dernier Traité conclu & juré à Blois. Après qu'il aura eu audience du Roi par le moyen de nôtre Ambassadeur ordinaire, il demandera la confirmation dudit Serment comme il est convenable pour la gloire du Traité d'alliance & d'amitié conclu entre leurs Majestez. Il mettra en usage toute sorte de bonnes paroles pour asseurer le Roi que suivant les termes exprés contenus dans le Traité au sujet du maintien de l'amitié mutuelle, Sa Majesté est entierement disposée de sa part à la cultiver & maintenir, d'autant mieux qu'elle espere avec confiance que le Roi fera la même chose de son côté, puis qu'il a fait connoître manifestement plusieurs fois par l'Ambassadeur qu'il a envoyé durant la negociation du Traité, que son intention étoit que les choses qui étoient demeurées indecises entre ses Députez & ceux de Sa Majesté, fussent terminées comme elles l'ont été, sur un pied plus raisonnable, qu'elles ne l'auroient été par le canal de ses Ministres. Après avoir ainsi asseuré le Roi que Sa Majesté est entierement resoluë de maintenir l'amitié mutuelle, le Lord Amiral dira qu'il vient visiter le Roi de la part de Sa Majesté, & recevoir à sa commodité le Serment que le Roi doit faire pour la ratification du Traité conformément à une des clauses dudit Traité. Quand le Roi y aura consenti, le Lord Amiral s'entretiendra en particulier avec quelque Secrétaire d'Etat pour sçavoir comment les ceremonies doivent être observées, afin que la solemnité se fasse sans embarras, & sans aucune alteration. Et pour y mieux proceder, le Lord Amiral aura sur lui, & les articles des Traitez qui requierent ledit Serment, & la maniere & la forme du même Serment prêté jusqu'ici par le Roi en pareils cas. Il aura aussi l'Acte tout dressé qu'on doit demander pour témoignage dudit Serment, & les autres choses qu'on a à demander, en sorte qu'on procede autant qu'il se pourra d'une maniere conforme aux usages précédens. Il aura pour assitant, si besoin est, le Chevalier Thomas Smith & nôtre Ambassadeur ordinaire. Quant au lieu où ce Serment doit être prêté, le Lord Amiral acceptera celui que le Roi lui indiquera: Il prendra seulement des devans afin qu'il ne soit pas obligé d'assister à la Messé qui se dit en pareille occasion; mais si cela se fait dans l'Eglise ou dans une Chapelle, il ne laissera pas pour cela de requérir que le Serment soit prêté. Au reste quoique la seule raison speciale de l'Ambassade du Lord Amiral soit à present de demander le Serment du Roi; cependant

1572. comme il peut se présenter plusieurs occasions de parler de matieres, où l'on s'attendra que le Lord Amiral réponde au Roi d'une maniere satisfaisante, il se comportera dans les choses suivantes comme il a déjà été dit, & il pourra en cas de besoin se faire aider par le Chevalier Thomas Smith, qui est bien instruit en cela. Pour ce qui est des affaires d'Ecosse, quoique le Lord Amiral sçache de qu'elle maniere Sa Majesté a procédé jusqu'ici, & qu'il puisse avec un peu de reflexion facilement conjecturer quel est le dessein de Sa Majesté; cependant pour mettre son droit dans un plus grand jour, il peut avancer que Sa Majesté ne se propose autre chose, que de rétablir la paix en Ecosse & de se mettre à couvert de toute insulte de la part des Etrangers, & garantir par ce moyen de toute atteinte la liberté de cette Couronne & de cette Nation. Il peut se souvenir comme d'une chose qui est de sa connoissance, que depuis que la Reine d'Ecosse est dans nôtre Royaume nous avons souvent tâché de la raccommoier avec ses Sujets; mais lors que nous avons agi le plus fortement pour lui rendre service, elle a toujours été prête à cabaler contre nous, non contente, diroit-on, de recouvrer ses Etats, à moins qu'elle n'usurpât aussi les nôtres, comme il paroît par des preuves tres-claires que le Lord Amiral & le Chevalier Thomas Smith peuvent offrir de produire quand on voudra; ce qui a contraint Sa Majesté de prendre d'autres mesures pour sa propre seureté & pour le bien de son Royaume. C'est pourquoi Sa Majesté voyant que les trois Etats d'Ecosse assemblez en Parlement ont accepté la division du Gouvernement de la Couronne & de la Nation en faveur du fils de cette Princesse, & que le jeune Roi a été couronné & installé sur le Trône suivant les anciennes Loix de l'Etat, & qu'en cette qualité il a été reconnu par les Etats & par les Peuples en general, si l'on en excepte un petit nombre de gens qui ont des interêts particuliers, Sa Majesté justement ofensée d'une ingratitude si dangereuse, & ayant aussi juste sujet de retenir comme elle fait ladite Reine, elle est resoluë de continuer sa faveur au jeune Roi, son plus proche parent, & non seulement à lui, mais à tous ceux qui ont reconnu son autorité, & qui se mettront en devoir de l'y maintenir. Pour cet éfet le Lord Amiral qui est bien informé de cela, dira en même tems au Roi, que s'il lui plaît de faire la même chose pour le Roi, c'est le veritable moyen de rétablir la paix en Ecosse, & de rendre inutiles les efforts de ceux qui tâchent d'éloigner cette Nation de l'ancienne amitié qu'il y a eu & qu'il y a encore entre le Royaume & la Couronne dudit Roi. Et en cas que l'occasion s'en presente le Lord Amiral peut informer le Roi au vrai des démarches que la Reine des Ecossois a faites tout de nouveau, tant par plusieurs lettres écrites au Duc d'Albe, que par ses Ministres auprès du Roi d'Espagne pour tâcher de porter ce Prince à des entreprises, l'assurant bien positivement qu'elle ne vouloit dépendre en aucune maniere du Roi de France; mais qu'elle se donnoit audit Roi d'Espagne autant qu'il dépendoit d'elle, elle, son fils, & son Royaume; & dans cette vûë elle a fait tout ce qu'elle a pû pour obliger ledit Roi d'envoyer des Forces en Angleterre, qui se joindroient à celles qu'elle promettoit d'avoir pour surprendre son fils, & le transporter au delà de la Mer. Suivant ce projet le Duc d'Albe a envoyé diverses personnes pour reconnoître les ports d'Ecosse. Comme le Lord Amiral sçait ces choses & autres de la même nature,

ture, il peut & doit en informer le Roi, l'exhorter en même tems à prendre garde de n'être pas la dupe de toutes les autres promesses qu'on pourroit lui faire au contraire, & lui dire nettement qu'à moins qu'il ne prenne cette route pour rétablir la paix en Ecosse, la Reine fera tout ce qu'elle pourra pour la faire tomber entre les mains des Etrangers.

Pour ce qui est de la personne de la Reine d'Ecosse, il peut dire de quelle maniere elle est traitée pour la table & pour les autres choses convenables à la santé, quelque chose qu'on puisse dire au contraire. Elle peut quand elle veut prendre l'air à cheval; ce qu'elle fait accompagnée du Comte de Shrewsbury: & quant à sa nourriture elle est telle que ses Domestiques veulent l'appréter sans se mettre en peine de la dépense. Seulement elle n'a pas la liberté de voir des Etrangers avec lesquels elle puisse cabaler comme elle a fait depuis long-tems, & comme il se trouve qu'elle fait encore tous les jours, ne cessant & par lettres & par messages d'agir pour ses desseins. Ce qui arrive aujourd'hui met le premier hors de doute, & l'autre paroît par ses lettres & par ses messages, par où l'on voit entr'autres choses qu'elle travaille sans relâche à faire enlever son fils & le transporter en Espagne, sans parler de la continuation des dangereuses intrigues où elle est entrée autrefois contre Sa Majesté & son Royaume. Quelque clemence & quelque douceur que Sa Majesté ait eu pour elle, quoiqu'elle ne se soit pas vengée avec la rigueur qu'elle pouvoit, ce qu'elle croit que tout autre Souverain auroit fait en pareil cas; cependant le Lord Amiral dira, que ses Etats assemblez de l'heure qu'il est en Parlement, ont sollicité Sa Majesté & la sollicitent encore avec chaleur, soit pour sa seureté personnelle, soit pour celle de son Royaume, à proceder juridiquement contre la Reine d'Ecosse en consequence des attentats commis tant contre la Personne de Sa Majesté, que contre son Royaume en general. Ces clameurs & ces demandes continuelles mettent Sa Majesté dans une merveilleuse perplexité: Car comme on l'a toujours trouvée égale dans ses affaires les plus particulieres, & sans aucun penchant naturel à la violence & à la vengeance dans le tems même qu'elle a eu à craindre pour sa Personne, aussi croit-elle que de refuser d'avoir égard à la voix publique, aux conseils & aux exhortations de ses Etats en general, c'est s'exposer à perdre l'amour qu'ils ont pour elle. Surquoi le Lord Amiral dira que ce qui peut s'en ensuivre est quelque chose de bien douteux.

Et afin que le Lord Amiral puisse entrer dans le détail & faire voir en particulier que la Reine d'Ecosse a été non seulement ingrate aux bontés que Sa Majesté a eu pour elle, mais aussi qu'elle en a usé d'une maniere fort seditieuse, & que son extrême malice l'a forcée par maniere de dire à changer de conduite, & à pourvoir à sa seureté. Pour se rapeller toutes ces choses, & en avoir les circonstances plus presentes, il peut en conférer avec le Chevalier Thomas Smith. Premièrement elle a voulu se marier avec le Duc de Norfolk à l'insçu de Sa Majesté, & dans le tems qu'elle travailloit à la raccommoder avec ses Sujets. Après que Sa Majesté eut fait arrêter le Duc pour cela, & que ses menées eurent été découvertes, quels encouragemens ne donna-t-elle point aux Sujets de Sa Majesté de se rebeller? Dissipez & forcez de s'enfuir, ils furent publiquement protegez en Ecosse par le moyen de la

1572. Reine. Il est de notoriété publique que Sa Majesté en partie par elle-même, en partie par les sollicitations du Roi de France & de ses Ministres, voulut ensevelir par maniere de dire, les premiers outrages, & entra tout de nouveau avec une chaleur extrême en négociation avec ses Sujets pour son rétablissement. Il n'y eut point de moyens legitimes qu'elle ne tentât. Elle n'épargna ni les sollicitations ni les menaces pour obliger les Ecoissois à rappeler leur Reine. Et comme la Noblesse s'étoit alors déclarée pour le Roi son fils auquel ils obeïssoient, elle leur declara tout net qu'elle les abandonneroit entierement s'ils ne vouloient pas faire ce qu'elle leur demandoit, & se declareroit contre eux. Ils étoient si outrez qu'ils répondirent, que quand il leur en devoit coûter la vie ils étoient resolu de persister dans l'obeissance qu'ils avoient promise à leur Roi. Après bien des sollicitations ils resolerent enfin d'accorder à Sa Majesté qu'on convoqueroit le Parlement avec toute la diligence possible. Les demandes de Sa Majesté y furent proposées, & il y eut des Commissaires nommez pour traiter avec les Conseillers de Sa Majesté. Elle en attendoit un bon succez; mais avant que les negociations fussent commencées, elle eut avis que la Reine d'Ecosse tramoit tous les jours des complots tres-dangereux contre sa Personne & contre son Royaume. Sa Majesté eut des preuves convaincantes de ces nouvelles trahisons, & trouva qu'elles étoient presque sur le point de l'exécution, non seulement par le mariage renouvelé avec le Duc de Norfolk, mais encore par les ordres qui étoient donnez pour exciter la rebellion dans ce Royaume, & y faire une invasion. Toutes les conjurations que la Reine d'Ecosse avoit tramées devoient être executées dans le tems même que Sa Majesté agissoit pour elle avec tant de zèle auprès de ses Sujets, & qu'elle étoit dans l'esperance d'en obtenir des conditions raisonnables. En excitant la premiere rebellion elle découvrit la verité de ses precedentes cabales, où elle n'avoit en vûe que de se marier haut la main, & de s'emparer de la Couronne par la même voye. Le Lord Amiral & le Chevalier Thomas Smith pourront deduire & deduiront par ordre tous ces attentats, & pourront fort bien dire, que Sa Majesté ne peut regarder comme ses amis & bien intentionnez pour sa seureté, ceux qui après la notification de ces choses, solliciteront Sa Majesté de traiter la Reine d'Ecosse comme à l'ordinaire. De là vient que depuis la découverte de ces dangereuses cabales Sa Majesté n'a pas répondu autrement aux demandes que le Roi & ses Ministres lui ont faites en faveur de la Reine d'Ecosse. Le Lord Amiral conclura, que les choses étant telles, il y auroit un danger extrême pour la Couronne de Sa Majesté d'avoir ces égards pour la Reine d'Ecosse, & qu'elle ne sçauroit prendre en bonne part des propositions qui exposent son Etat. Outre les machinations de la Reine d'Ecosse contre Sa Majesté ci devant spécifiées, il paroît manifestement, qu'elle s'est entierement donnée au Duc d'Albe, & au Roi d'Espagne. Comme il y a plusieurs voyes pour prouver pleinement cette verité, aussi le Lord Amiral peut dire, qu'il est en état de le montrer évidemment par ses propres écrits, & pour cet effet il montrera au Roi une des lettres que la Reine d'Ecosse écrivoit en chiffre au Duc d'Albe. Le Lord Amiral la fera voir au Roi tant afin qu'il puisse connoître les justes raisons qu'a Sa Majesté d'en user comme elle fait, & qu'il ne vienne plus la fatiguer par de nouvelles demandes, qui par cela même qu'el-

qu'elles sont favorables à la Reine d'Ecoffe, exposent Sa Majesté à de grands dangers. 1572

Pour ce qui est du séjour que la Croque a fait ici avant que de passer en Ecoffe, si le Roi en parle, le Lord Amiral peut dire que cela vient des lettres que la Croque apporta à Sa Majesté de la part du Roi en faveur de la Reine d'Ecoffe pour la faire mettre en liberté & la renvoyer en France, quoique le Roi eût été bien & duement informé par l'Ambassadeur de Sa Majesté, qu'elle ne pouvoit pas permettre cela avec seureté. Aussi ne pouvoit-elle croire que la Croque venant avec de pareilles lettres, le but de sa négociation fût de pacifier l'Ecoffe pour la seureté de Sa Majesté, étant comme il étoit chargé des ordres de la Reine d'Ecoffe.

Si l'on dit quelque chose au Lord Amiral d'une affaire nouvellement proposée pour marier Sa Majesté avec le Duc d'Alençon, il peut fort bien dire qu'il n'a point d'ordre de parler de cela; mais il ajoutera en même tems qu'il est chargé, si l'occasion s'en présente, de rapporter ce qu'il en a entendu dire à Sa Majesté, qui est qu'on n'en a pas usé comme il falloit dans la négociation pour le Duc d'Anjou l'autre Frere du Roi, où l'on proposoit une alliance par voie de mariage & autrement. En effet Monsieur de Foix étant en Angleterre pour cette négociation, Sa Majesté en usa honnêtement & de bonne foi avec lui & avec l'Ambassadeur de France, & leur dit sans détour qu'elle ne se marieroit ni avec le Duc d'Anjou, ni avec aucun autre Prince, qui ne fût de sa Religion, ou du moins qui ne professât une Religion qui s'accordât en quelque sorte avec la Doctrine de l'Eglise de Dieu. Sur cela on pressa Sa Majesté de consentir que Monsieur eût secrettement l'exercice de sa Religion pour ne pas scandaliser le Royaume, en attendant qu'on pût lui inspirer d'autres sentimens & lever les scrupules de sa conscience.

On peut représenter, que quand l'Ambassadeur de Sa Majesté fit rapport de sa réponse après le retour de Monsieur de Foix, il ne parut pas que le Roi la reçût volontiers; mais il souhaita qu'on envoyât quelqu'un pour en conférer avec lui, faisant esperer qu'il trouveroit moyen d'applanir ces difficultés. Sa Majesté n'ayant pas entierement donné son consentement à cela, l'Ambassadeur du Roi revint souvent depuis à la charge, pour l'obliger d'envoyer au Roi son Maître quelque personne de confiance, promettant à Sa Majesté qu'on faciliteroit la chose, & qu'elle auroit un denouement dont elle seroit contente. Après plusieurs sollicitations faites principalement par ledit Ambassadeur au nom du Roi son Maître, Sa Majesté envoya le Chevalier Thomas Smith pour sçavoir les sentimens du Roi sur cela; & ce Chevalier peut mieux dire que personne, que la réponse qu'il eut dès sa premiere audience fut directement contraire à l'attente de Sa Majesté, & toute autre que tous les Ambassadeurs qui avoient traité avec Sa Majesté n'avoient fait esperer, ou que Monsieur de Foix eût jamais demandé, ni même fait connoître qu'il avoit envie de demander. Cette réponse fut que Monsieur d'Anjou vouloit absolument avoir en Angleterre le libre exercice de sa Religion, tel qu'il l'avoit en France. Cette réponse parut d'autant plus étrange, que Sa Majesté avoit été pressée d'envoyer quelqu'un, & qu'on lui avoit fait esperer qu'elle auroit sur le fait de la Religion une réponse dont elle seroit contente. Le Lord Amiral s'informerá plus amplement de tout cela par le can-

1572. nal du Chevalier Thomas Smith, afin qu'en cas qu'on lui en parle, il puisse se tirer d'affaire avec le Roi & la Reine Mere de maniere, qu'ils sentent que Sa Majesté croit avoir grand sujet de plainte: Et sans qu'elle est entrée dans une étroite amitié avec le Roi, elle pourroit croire avec justice qu'il a manqué en cela aux engagements de cette amitié; mais afin que le Roi sçache que Sa Majesté croit n'avoir pas été bien traitée en cela, elle veut qu'il sçache aussi, qu'elle est bien aise de l'oublier, & de n'en avoir aucun ressentiment. En tout cela le Lord Amiral ménagera ses expressions de maniere, que le Roi ne puisse rien prendre pour un nouveau sujet de querelle. En outre dans tout ce que le Lord Amiral dira au Roi & à la Reine Mere, il fera connoître combien Sa Majesté fait de cas des vôtres que le Roi lui a faites par les lettres qu'il a écrites à son Ambassadeur ordinaire d'augmenter de jour en jour l'amitié qui vient d'être liée entr'eux. Et quoi que Sa Majesté ne réponde peut-être pas si souvent à ses honnêtetés verbales ou écrites, elle le prie néanmoins d'être assuré, que toutes les fois que l'occasion se presentera de lui témoigner par ses actions la même affection, elle ne demeurera pas en arriere. Outre les lettres pour le Roi & pour la Reine Mere, il en aura aussi pour la Reine de Navarre, à laquelle il rendra visite, & qu'il saluera tres affectueusement de la part de Sa Majesté. Il lui fera connoître combien sa Majesté a de joie de la paix, & combien d'actions de graces elle rend à Dieu de la lui avoir accordée, & à tous les autres qui pour la défense de leur conscience ont souffert si long-tems aussi bien qu'elle de si grandes calamités; en quoi il est certain que sa sincerité & sa constance lui ont aquis beaucoup de gloire, & ce qui est plus que tout cela, attiré la benediction de Dieu sur elle & sur sa posterité. Qu'au reste elle a de la joye qu'elle ait si sagement & si glorieusement pensé à marier le Prince de Navarre son fils avec la fille de France. Par le moyen de ce mariage le bon attachement qu'a le Roi de France pour son Etat continuera suivant les apparences, & elle vivra assez long-tems moyenant la grace de Dieu pour avoir la satisfaction de voir l'heureux succes de son fils.

Le Lord Amiral fera aussi connoître à l'Amiral de France, & aux autres personnes de qualité de son parti, combien Sa Majesté a de joie de la continuation de la paix, & d'esperance qu'ils feront si bien paroître au Roi leur sincerité & leurs bonnes intentions, qu'il leur continuera ses faveurs, & que leurs Adversaires qui ont jusques ici calomnié leurs actions, comme si elles n'avoient pas été fondées sur la conscience, auront de la confusion de s'être trompez: ainsi leur bonne conversation reconnuë de tout le monde, fera veritablement éclater la gloire de Dieu à la honte de ceux qui ont mis la fausseté en œuvre pour la cacher & pour l'opprimer. Pour ce qui est de la Maison de Guise, le Lord Amiral les saluera de son chef, chacun suivant son rang, s'il juge qu'ils lui fassent connoître qu'ils recevront bien sa civilité. Et si quelqu'un d'eux parle des affaires de la Reine d'Ecosse, il peut dire, que si ses amis lui avoient conseillé d'avoir de la reconnoissance à l'égard de sa Majesté, ou de s'être abstenuë de chercher les moyens de lui faire du déplaisir, ils lui auroient rendu un bon service, & auroient procuré la paix au pays, mais elle a si manifestement pris le contrepied, qu'il faut la regarder ou par elle-même, ou par rapport à ses amis qui l'ont mal conseillée, comme la principale cause de son malheur. Il en usera de même quand il parlera de la Reine d'Ecosse.

Le Lord Amiral communiquera ces Instructions au Chevalier Thomas Smith, & à l'Ambassadeur ordinaire, & après les avoir vûes le Chevalier Thomas Smith saura que la volonté de Sa Majesté est, qu'il accompagne & aide le Lord Amiral dans le tems que le Roi fera son Serment. Après que le Lord Amiral aura satisfait à sa Commission, & se fera acquitté des choses contenues dans ses Instructions, le Chevalier Thomas Smith ne fera pas plus long séjour en France, & repassera en Angleterre à sa commodité. 1572.

Post-scriptum.

DAns l'affaire qui concerne la proposition du mariage de Monsieur d'Alençon, si le Roi en parle, nonobstant l'Instruction précédente contenant la maniere dont il y faut répondre, le Lord Amiral dira premierement: Qu'encore qu'il n'ait pas ordre sur cela, il est néanmoins chargé par Sa Majesté, de le remercier du desir qu'il semble avoir d'entrer en alliance avec Sa Majesté par le moyen du mariage, premierement en faisant connoître les sentimens qu'il avoit pour elle dans un tems où sa jeunesse sembloit être un obstacle; en second lieu en lui proposant Monsieur le Duc d'Anjou son Frere. L'inégalité de l'âge a été aussi le premier obstacle qui s'est présenté à Sa Majesté, mais les persuasions l'avoient emporté sur son jugement, & qu'enfin toute la difficulté n'avoit roulé que sur la Religion, qui est le plus grand obstacle pour elle qu'il puisse y avoir: Mais qu'à present la proposition qu'il lui fait de son plus jeune Frere ne peut avoir lieu à son avis, par la même raison de l'inégalité de l'âge. C'est un si grand obstacle par rapport à Sa Majesté, qu'elle est persuadée que le Roi a déjà fait en lui-même la même difficulté, aussi bien que la Reine sa Mere. Après cela le Lord Amiral dira ce qui est contenu-ci dessus du mécontentement de Sa Majesté au sujet de l'affaire de Monsieur le Duc d'Anjou, ménageant néanmoins ses paroles, comme dit est, de maniere que le Roi ne puisse pas s'en formaliser.

G. Burleigh.

L E T T R E C L I X.

A Monsieur le Chevalier Walsingham Ambassadeur ordinaire &c.

MONSIEUR, je vous remercie de tout mon cœur des vôtres du neuf & du vingtième du passé, & principalement de celle que vous avez écrite à Sa Majesté. Pour ce qui regarde les affaires des Pays-Bas, nous avons grand sujet d'en être jaloux; car étant entre les mains des Espagnols nous ne pouvions pas y trafiquer seurement. Et si les places maritimes tombent à ceux où vous êtes, ils regleront non seulement le commerce de nos Marchands en ces pays-là; mais la souveraineté de la Manche qui nous appartient se trouvera bornée & bien exposée. Nonobstant cela je ne vois pas que nous soyons disposés à appli-

1572. appliquer le remede où il seroit principalement necessaire. Je compte qu'à force d'importunitéz nous obtiendrons quelque chose, nous qui voyons le peril; sinon nôtre conscience sera tranquille, quoique nôtre esprit soit agité. Pour vos lettres à Sa Majesté, comme le Duc de Norfolk fut executé Lundi, & que vos lettres n'arriverent que Mardi, j'ai crû qu'il n'étoit pas mal à propos de dire à Sa Majesté que j'avois des lettres de vôtre part pour elle, que je croyois ne contenir autre chose que le sentiment des gens sages de France qui sont bien intentionnez pour Sa Majesté tant au sujet de la Reine d'Ecosse, que du Duc de Norfolk. Sur cela elle me commanda d'ouvrir les lettres; ce que je fis en sa presence. Comme elle avoit quelque chagrin de la mort du Duc de Norfolk, je pris occasion de sauter l'endroit, & passai à ce qui regardoit la Reine d'Ecosse; ce qu'elle ne desapprouva pas, & loüa vôtre soin & diligence. Pour ce qui est de vôtre bon ami, je ne lui parlai point; il ne m'accompagna point aussi, & ne me dit pas un seul mot de l'affaire, comme il avoit coûtume de faire dans les autres occasions. Je ne desapprouve pas l'attachement secret qu'il a pour le parti; mais je n'approuve pas la prudence de préférer le particulier au public. Je vous renvoie la Commission qui a été reformée en vôtre nom, c'étoit la faute du Copiste. Vous pouvez agir quand vous le jugerez à propos.

L'Ambassadeur de France n'a point ordre de demander la même chose. Il attend à ce qu'il dit, l'arrivée de Monsieur de Montmorenci, dont le retardement cause de grands fraix à Sa Majesté, qui a grand nombre de ses Officiers à Douvres, où il se fait une grande consommation de ses provisions. Le Comte de Pembrok, le Lord Windfor, & le Lord de Buckhurst sont à Douvres avec de grands trains. D'ailleurs il s'y est rendu tant de Dames, que leurs Maris pestent contre le retardement. Sa Majesté se porte bien. La Reine d'Ecosse aura la touche par un Acte du Parlement, mais cela ne lui fera pas plus craindre de retomber que les paroles. De Saint Jaques le sixième de Juin 1572.

Guil. Burleigh.

L E T T R E C L X.

A Monsieur le Chevalier Walsingham, Ambassadeur ordinaire &c.

MONSIEUR, comme mon neveu Philippe Sidney a permission de voyager, & qu'il s'en va en vos quartiers avec Milord l'Amiral, j'ai crû devoir vous écrire pour vous le recommander, bien persuadé que vous en aurez un soin particulier pendant le séjour qu'il fera de delà. Il est jeune & neuf, & je ne doute pas qu'il ne soit un peu surpris du pays & des manieres des François; ainsi il a grand besoin de vos bons conseils, que je vous prie de lui donner en ami en tout ce que vous jugerez necessaire. Son pere & moi avons dessein de le faire voyager plus loin si le monde demeure tranquille, & vous jugerez qu'il en a besoin, autrement je

je vous prie que nous puissions en avoir avis , afin qu'on puisse regler ses voyages. 1572. Pour mon Laquais Clark, puis que je ne puis l'avoir comme je desire, il faut s'en consoler. Je voudrois bien tenir ici un des Moines de Monsieur le Cardinal , pour lui faire voir avec combien de devotion il y seroit traité. Mais je vous prie de lui faire connoître qu'il est bien dur que des personnes de qualité se traitent de cette maniere. Ce Laquais a voulu revenir, & a pour cet éfet écrit à ses amis pour me faire faire des supplications , mais mon dessein n'a jamais été de l'avoir de cette maniere. Si j'ai eu de l'empressement à ravoir ce garçon, c'étoit pour le châtier & pour donner exemple aux autres; mais ne le pouvant pas il faut en demeurer là pour quelque tems. Je ne desespere pas de vous faire sçavoir en peu de tems où il est, m'assurant que vous donnerez ordre pour le faire incontinent arrêter. Obligé de vous fatiguer d'une bagatelle dans un tems où vous avez tant d'affaires importantes, je finis par mes sinceres recommandations, & en vous assurant que je suis de tout mon cœur &c. De la Cour le vingt-fixième de Mai 1572.

R. Leicester.

L E T T R E CLXI.

A Milord de Burleigh.

MILORD de Lincoln a eu la bonté de me promettre après avoir éprouvé les grandes dépenses qu'on fait ici , où la cherté va tous les jours en augmentant, de conférer avec vous, Milord, sur les meilleurs moyens qu'on peut employer auprès de Sa Majesté pour me faire obtenir quelque augmentation , ne m'étant pas possible de tenir autrement, dépensant de l'heure qu'il est, comme je fais, deux cents livres St. par mois, quelque mediocre que soit ma table, quoique ma maison soit reduite au plus petit nombre que j'aye pû, & que je n'aye en tout que douze chevaux. Cela vous paroîtroit peut-être incroyable, Milord, si plusieurs Seigneurs & Gentilshommes qui viennent d'éprouver l'extrême cherté où les choses sont ici, ne vous certifioient pas que je ne grossis rien. J'ai instruit Milord des grandes obligations que je vous ai, & du soin paternel que vous avez la bonté, Milord, de prendre de moi: Aussi l'ai-je prié que soit qu'il en parle ou n'en parle pas à Sa Majesté, il ait la bonté de suivre la route que vous jugerez à propos de lui indiquer après que vous en aurez conféré ensemble, car je serois fâché de faire faire aucune démarche qui vous causât, Milord, le moindre mécontentement. Voilà tout l'embaras que vous aurez de moi pour le coup. Je demeure tres-humblement &c. De Paris le vingt-deuzième de Juin 1572.

Fr. Walsingham.

L E T T R E CLXII.

*A Monsieur le Chevalier Fr. Walsingham, Ambassadeur
ordinaire &c.*

1572. **M**ONSIEUR, je ne sçaurois voir partir d'ici un de vos Domestiques sans vous écrire un mot. J'ai attendu de sçavoir que Milord l'Amiral fût arrivé à Paris, & je n'ai fait partir le Porteur qu'après avoir appris par les lettres des Ambassadeurs de France de quelle maniere Milord & vous avez été reçûs & regalez; ce qu'ils n'ont pas manqué de publier ici en termes pompeux & magnifiques. S'ils ont écrit la même chose de delà sur la reception & le regal qu'on leur a fait ici, c'est ce que je ne sçai pas; mais ce que je sçai bien certainement est, que d'aussi loin que je puis me souvenir, jamais Ministres n'ont été mieux reçûs. Sa Majesté protesta avant que de prêter le Serment, que son intention n'étoit pas de faire aucune infraction au Traité dans les moindres choses; & qu'encore que les Châteaux de Hume & de Fast fussent encore à rendre, ce n'étoit pas sa faute, puis qu'elle avoit proposé au Lord de Hume & au Regent, qu'elle vouloit le rendre: mais le Lord de Hume demanda que Sa Majesté le gardât encore, plutôt que de le rendre, & de fomenter & augmenter par ce moyen leurs divisions. Sur cela Sa Majesté proposa au Regent de se contenter que le Lord de Hume le gardât, pourvû qu'il voulût reconnoître le Roi; ce que le Lord de Hume promet verbalement de faire; mais le Regent dit que le Lord de Hume a promis obéissance au Roi pour recouvrer ses maisons, & qu'ensuite il donnera secours à ceux du Château, & cela s'est effectivement trouvé vrai.

D'ailleurs le Château de Fast n'a été mis entre les mains de Milord Hume qu'en qualité de Tuteur d'un enfant, qui est presentement en âge, & dans le parti du Roi.

Vous pouvez seurement dire cela au Roi, & l'asseurer que le dessein de Sa Majesté est de ne garder ni l'un ni l'autre, quelques prétentions qu'elle puisse avoir contre le Lord de Hume en vertu du dommage qu'il a fait à l'Angleterre en donnant refuge aux Rebelles dans ces maisons, & faisant des courses dans le Royaume. De Westminster en hâte, le vingt-unième de Juin 1572.

Guil. Burleigh.

Articles

Articles communiquez par le Duc de Montmorenci, Monsieur de Foix, & Monsieur de la Mothe pour finir les choses exprimées dans le Traité du mois de Juin 1571. au Lord Garde des Sceaux, aux Comtes de Suffex & de Leicester, aux Lords Chamberlain & de Burleigh, à Monsieur le Controolleur, au Chevalier Ralph Sadler, & au Chevalier Walter Mildmay.

1. **L** Es François demanderent par Monsieur de Foix, que la Reine d'Ecosse eût quelque faveur en consequence du Traité conclu entre Sa Majesté & le Roi de France, & que cette faveur s'étendît aussi loin qu'il se pourroit sans commettre l'honneur & la feureté de Sa Majesté. 1572.

2. Qu'il se feroit une suspension d'armes en Ecosse, que le Parlement s'y assembleroit, & qu'on travailleroit à reünir l'Etat & le Royaume.

3. Que si le Parlement ne pouvoit pas convenablement s'assembler, on enverroient de part & d'autre des Députez à Londres pour traiter avec les Commissaires nommez par Sa Majesté & par le Roi de France.

4. Qu'il seroit fait un reglement concernant le commerce, & les François ont déclaré qu'ils estoient prêts de consentir à tout ce qu'on demanderoit de raisonnable, & pour cet éfet ils ont produit & delivré une Commission scellée du grand Sceau de France.

Réponse à ces Articles.

1. Que cela n'étoit pas conforme au Traité, que la Reine d'Ecosse étoit mieux traitée qu'elle ne meritoit, ou qu'il n'étoit nécessaire pour la feureté de Sa Majesté, comme il paroissoit par l'ample declaration qui avoit été faite par nôtre Ambassadeur au Roi de France, au Duc de Montmorenci, & à Mr. de Foix, des malignes cabales de la Prifonnere contre Sa Majesté. Que les Seigneurs & les Communes de present assemblez en Parlement, avoient jugé que Sa Majesté ne pouvoit être en feureté sans proceder severement contre la Reine d'Ecosse, à quoi Sa Majesté dans une telle extrémité n'avoit pas neanmoins voulu consentir. Et qu'ainsi la Reine d'Ecosse avoit au pied de la lettre plus de faveur qu'elle ne meritoit, ou que tout le Royaume ne croyoit qu'elle en dût avoir.

2. Que pour la suspension d'armes en Ecosse, Sa Majesté y avoit fait ce qu'elle avoit pû par le moyen du Chevalier Guillaume Drury qu'elle y avoit envoyé pour cet éfet avec Monsieur de la Croque; & qu'ainsi on croyoit que Monsieur de la Mothe Ambassadeur ordinaire en avoit été informé de la part de Monsieur de la Croque, & avoit rendu de tres-bons témoignages de la conduite du Chevalier Guillaume Drury en cela.

3. Qu'on ne croyoit pas que le Parlement dût s'assembler pendant qu'on seroit en ar-

1572. mes de part & d'autre, & que partant on ne desapprouvoit point qu'on envoyât des Commissaires.

4. Qu'on parleroit encore aux Marchands qui n'avoient que peu de penchant à negotier en France, parce qu'ils y avoient été maltraitez, & sur tout à Roïen.

Replique des François, & affaires nouvelles.

1. Que pour la Reine d'Ecosse, Monsieur de Foix a avoué que suivant le Traité il n'étoit pas en droit de parler pour elle; mais qu'il avoit pour cela un ordre special & particulier. Que pour specifier la faveur qu'on demandoit pour elle, on declaroit qu'on n'en vouloit aucune qui fût contraire à la feureté de Sa Majesté, & que partant on se fixoit à ce qui fuit, qu'on eût la liberté de lui porter tout ce qui lui étoit nécessaire pour son vêtement, & l'argent dont elle auroit besoin pour cet éfet.

2. Qu'elle auroit auprès d'elle un nombre convenable de Domestiques, pour pouvoir soutenir son rang.

3. Qu'il fût permis au Duc & autres de lui faire tenir certaines lettres de la part du Roi de France & de la Reine Mere, à condition que le Comte de Shrewsbury scauroit de quoi il s'agissoit.

4. Pour l'affaire du commerce, ils consentoient qu'elle fût negociée par l'Ambassadeur ordinaire.

Additions.

1. Que suivant le second article du Traité ils auront de Sa Majesté une lettre qui réponde à celle du Roi.

2. Que conformément au troisiéme article qui regarde la maniere de reparer les torts faits à l'Angleterre par les Ecoffois, cette clause fera changée suivant l'écrit qu'ils avoient proposé pour être inseré à la place dudit article.

Réponse aux nouvelles demandes.

1. Qu'ils auront la lettre de la Reine.

2. Que l'article demeurera comme il est, & comme il est raisonnable qu'il soit au sujet de l'Ecosse, car si des particuliers font des attentats & des ravages considerables, & que le Roi d'Ecosse ne puisse ou ne veuille les reparer, il faut de nécessité que les Rois d'Angleterre s'en vengent sur ceux qui les ont commis.

L E T T R E C L X I I I .

A Milord de Burleigh.

MILORD, j'ai reçu la vôtre du vingtième de Juin par mon Domestique Guillaume, au sujet de la protestation que Sa Majesté a faite avant que de prêter le Serment. Pour ce qui est des Châteaux de Hume & de Fast en Ecosse qui n'ont pas été rendus conformément au Traité, je ne manquerai pas quand l'occasion s'en présentera d'apprendre à leurs Majestez à quoi il tient que cela ne soit pas fait. L'Ambassadeur d'Ecosse & le frere du Lord Granges sont allez souvent à la Cour depuis le départ du Comte de Lincoln, & demandent avec une extrême importunité quelque chose pour la Reine leur Maîtresse, & ne travaillent pas avec moins de chaleur à persuader leurs Majestez à consentir à son rétablissement. Ce que leur importunité a produit c'est ce que j'ignore. Ce que je sçai bien certainement est, que tant que cette femme sera en vie je craindrai toujours qu'il n'y ait jamais d'union en Ecosse, ni de repos solide en Angleterre, ni enfin de parfaite & sincere amitié entre Sa Majesté & cette Couronne. 1572.

Pour ce qui est de la resolution qui a été prise au sujet de l'entreprise de Flandres, le Porteur qui en est parfaitement instruit a ordre de vous en informer. Voilà tout l'embaras que vous aurez de moi pour le coup. Je demeure tres-humblement &c. De Paris le vingt-huitième de Juin 1572.

Fr. Walsingham.

L E T T R E C L X I V .

A Milord de Leicefter.

MILORD, le Porteur part si bien instruit de l'état du pays, & de ce qui se fait en Flandres, que je croi que je dois me dispenser de vous faire la relation d'une chose qu'il vous dira de vive voix. J'espere, Milord, qu'après que vous aurez bien batu les matieres avec lui, il vous paroitra manifestement, que du bon ou du mauvais succez de cette entreprise dépend la cause commune de la Religion. D'ailleurs ne reüssissant pas Sa Majesté ne sçauroit se promettre beaucoup de seureté pour elle-même d'un si dangereux voisin dont la grandeur ne recevra pas un mediocre accroît s'il se tire glorieusement d'affaire. Ainsi je prie Dieu que Sa Majesté fasse tout ce qui peut se faire pour sa seureté. Sans vous fatiguer davantage, je me refere, Milord, entierement au Porteur, & je demeure bien humblement &c. De Paris le vingt-huitième de Juin 1572.

Fr. Walsingham.

L E T T R E C L X V .

A Milord de Burleigh.

1572. **M**ILORD, vous sçavez s'il vous plaît, qu'ayant reçu avis de Fleffingue des divisions qui y regnent faute d'un bon Gouverneur, on a fait choix de Monsieur Junius pour s'y transporter incessamment, avec Commission d'y regler la police jusques à l'arrivée du Prince d'Orange son frere. Il aura pareillement pouvoir de vendre les biens de ceux qui ont été faits prisonniers en dernier lieu. Pour mieux reüssir en cela il vous prie, Milord, d'écrire au Capitaine Moigan de lui aider de tout son pouvoir dans l'exécution de sa Commission. Il vous supplie de plus, Milord, de l'exhorter à tenir ses Soldats dans une si exacte discipline, qu'on juge par leur conduite de la justice de la cause qu'ils défendent. Pour cet effet il desire beaucoup de conférer avec Monsieur Killegrew, pour l'informer pleinement de l'état de leur cause. Son dessein est de passer à Douvres, & de s'y embarquer après s'être entretenu avec lui. Je sens bien par lui que si Sa Majesté ne leur donne secours sous main, ils seront forcez de se rendre aux conditions qu'on voudra leur imposer, & obliger au reste de consentir que Stroffi vienne en Zelande, à moins qu'ils ne reçoivent quelque secours d'ailleurs. C'est pour cela principalement que ce Gentilhomme ayant sagement égard à la liberté de sa Patrie, & prévoyant les maux qui peuvent s'en ensuivre s'ils ne sont pas secourus dans leur nécessité, souhaite beaucoup de s'entretenir avec Monsieur Killegrew, & croit la chose si nécessaire qu'il viendrait jusques à Londres, si les broüilleries qui regnent actuellement à Fleffingue lui permettoient de faire un si long séjour. C'est tout ce que j'ai à vous dire pour le present. Je demeure tres-humblement &c. De Paris le second de Juillet 1572.

Fr. Walsingham.

L E T T R E C L X V I .

A Milord de Leicester.

MILORD, j'espere que Mr. Beal vous aura entretenu de l'état des affaires de ce pays, de ce qui se passe en Allemagne, & de la nécessité qu'il y a à ne pas abandonner l'entreprise de Flandres, l'interêt commun de la Religion, & la seureté particuliere de Sa Majesté ne permettant pas de laisser manquer les Flamans des secours que vous pouvez leur donner. Sur l'avis venu de Fleffingue du desordre qui vient d'y arriver faute d'une bonne tête, on a fait choix de

Mon-

A M B A S S A D E U R.

257

1572.

Monsieur Junius, qui est, Milord, comme vous sçavez, serviteur du Comte Palatin, pour se transporter sur le lieu & remettre les choses en meilleur ordre; comme aussi pour avoir l'œil sur la vente des biens nouvellement pris, & les faire employer au maintien de la cause, & empêcher qu'ils ne soient convertis à des usages particuliers. Et comme il peut être aidé en cela par nos compatriotes qui sont là il m'a prié de vous demander une lettre pour le Capitaine Morgan, par laquelle vous lui conseilliez de se comporter dans l'exercice de sa charge avec l'exactitude de discipline militaire qu'il est requis pour l'avancement d'une si bonne cause; ce qui outre la reputation qu'il en aquerra, rendra son travail & ses perils recommandables au Prince d'Orange.

Le dessein de Monsieur Junius est de s'embarquer à Douvres pour Flessingue, & il souhaite de s'entretenir avec Monsieur Killegrew avant que de s'embarquer, pour l'informer de l'état présent où y sont les choses. Comme il est lui-même des Pays-Bas, aussi desire-t-il sagement leur liberté, de maniere qu'en les delivrant d'un mal ils ne s'en attirent pas un autre aussi préjudiciable. En effet à moins qu'ils ne soient secourus sous main, la nécessité les contraindra à se soumettre à des conditions desavantageuses. Il n'en faut pas davantage sur cela. Je demeure tres-humblement &c. De Paris le second de Juillet 1572.

Fr. Walsingham.

L E T T R E C L X V I I.

A Monsr. le Chevalier Fr. Walsingham Ambassadeur ordinaire &c.

MONSIEUR, à present que le Duc de Montmorenci est parti j'ai jugé à propos de vous écrire brievement par ce Porteur, Domestique de l'Ambassadeur de France, parce qu'il n'y a ici que je sçache aucun des vôtres, ni personne qui soit si prêt à partir que ce Porteur. Le Duc & tout son train au nombre de quarante personnes, ont été défrayez pour la bouche chacun suivant son rang de maniere qu'on assure que de mémoire d'homme on n'a pas vu la même chose. On lui a fait de si grands honneurs, qu'il est certain que Sa Majesté n'en pouvoit faire davantage. Je veux dire pour les civilités exterieures puisqu'elle l'a fait accompagner par plusieurs Nobles de diferent rang. La seule difference qu'il y a eu entre sa reception & celle de Milord l'Amiral, est, que Milord de Leicester a été le seul Lord qui ait regalé le Duc; ce qui n'a pas été la même chose en France. Il n'y a eu que moi qui l'ai regalé avec ses Gentilshommes, & qui leur ai donné une collation de tout ce que j'ai pu trouver de meilleur, mais sans viande pour observer leur maniere.

La recompense qu'il a eue est audeffous de ce que j'aurois souhaité; cependant il

1571. a eu une coupe de Vermeil une grande coupe d'or du poids de cent & onze onces, & Mr. de Foix une coupe d'argent de

Avant que de partir d'ici ils ont fait tout ce qu'ils ont pû sur l'affaire du Duc d'Alençon ; mais ils n'ont jamais pû avoir ni oui ni non , & il a falu se contenter d'un delai d'un mois qu'ils ont expliqué diversement. Ils ont parlé de certaines choses que je vous envoie ci incluses dans un papier separé avec la réponse qui y a été faite. Je vous envoie aussi dans un autre papier d'autres choses qu'ils ont demandé en parlant ; & comme nous y avons répondu, vous sçavez ce qu'on a dit de la réponse.

J'ai ordre de vous prier de mettre en usage toute sorte de moyens legitimes pour sçavoir au vrai l'âge du Duc d'Alençon , d'examiner sa taille , sa constitution , son penchant pour la Religion , ses inclinations , celles de ses Partisans & de ses Domestiques. Sa Majesté souhaite d'être informée de tout cela afin qu'elle puisse se déterminer avant le mois. Je ne vois pas qu'elle trouve d'autre difficulté que pour l'âge ; & si l'on y peut suplérer par quelque endroit l'affaire vaudroit la peine d'y penser. Je voudrois que nous pussions avoir Calais , & qu'il en fût Gouverneur sa vie durant , de maniere que nous y eussions seureté pour nôtre Etape. Je voudrois aussi qu'on assureât sous main la Reine Mere , qu'encore qu'il n'y eût point de contrat pour cela , il n'y auroit point ici de Messe après son Mariage.

A moins que l'on ne puisse par quelque moyen lever la difficulté que Sa Majesté s'est mise dans l'esprit qu'on trouveroit mauvais qu'elle eût fait choix d'un si jeune Prince , le succez me paroît incertain.

Je ne sçaurois avoir la patience de vous parler de nôtre Parlement. Nous avons tous travaillé , & tout le monde avoit donné un plein & entier consentement à faire une loi pour declarer la Reine d'Ecosse incapable & indigne de succeder à la Couronne , mais Sa Majesté n'y a ni consenti ni refusé son consentement , & elle a remis la chose à la Toussaints. Vous pouvez vous imaginer ce qu'en pensent tous les gens sages & de probité. Il semble qu'il y ait ici des personnes qui ont abusé de la faveur qu'elles ont auprès de Sa Majesté , & ne s'en sont servies que pour la rendre sa plus grande ennemie. Dieu veuille nous reformer. Je ne vous dis point sur qui tombent les soupçons. J'en ai du chagrin pour eux , & vous en aurez aussi si les soupçons se trouvent vrais. Tout à vous

Guil. Burleigh.

L E T T R E C L X V I I I .

A Monsieur le Chevalier Walsingham Ambassadeur ordinaire &c.

MONSIEUR, Milord l'Amiral a eu aujourd'hui audience de la Reine , & a fait un rapport favorable de la maniere de sa reception. Je suis fâché qu'on croye ici de plus en plus que le Roi de France se dedit au sujet de l'affaire de Flandres : cela produit du refroidissement de deçà. Il est venu ici des gens qui
nous

neus ont dit que 1571 renouvelle o A. D. F. 14 & que c'est cela qui traverse la dernière affaire B. 12. Je suis au fond bien surpris que 1571 ait plus d'attachement pour 14 que pour 12 j'ai ordre de vous en écrire, & de vous demander vôtre avis sur cela, que je vous prie de me donner le plutôt que vous pourrez.

J'ai fait de mon mieux pour vous, & vous en apprendrez la fin par vôtre
Mr. Worsley que j'ai trouvé obstiné, mais je lui ai fait donner les remèdes nécessaires, & il a changé d'humeur. Adieu de Westminster le cinquième de Juillet 1572.

Guil. Burleigh.

L E T T R E C L X I X.

A Milord de Burleigh.

MILORD, je reçus le dixième de ce mois les vôtres du second & du cinquième de Juillet, qui m'ont été rendus par l'homme de l'Ambassadeur. J'ai appris avec plaisir les particularitez de la magnifique reception qui a été faite au Maréchal de Montmorenci, qui arriva le même jour que je reçus vos lettres. Il n'a point perdu l'occasion de faire valoir les grands honneurs qu'il a reçus de Sa Majesté. Ceux de sa suite disent la même chose. Tout est revenu fort satisfait, & on ne peut pas dire trop de bien de sa Majesté. Le lendemain de son arrivée la Reine Mere m'envoya querir, & me dit que le Roi son fils qui étoit allé à saint Germain, l'avoit priée de m'envoyer querir, pour me prier de sa part de bien remercier Sa Majesté des honneurs qu'elle avoit faits au Maréchal, & qu'il ne pouvoit s'empêcher de regarder comme une preuve manifeste de l'affection sincere & de la bonne volonté qu'elle avoit pour lui; & que partant il me prioit d'asseurer Sa Majesté, qu'elle le trouveroit toujours prêt à lui rendre service, & à lui marquer la veneration qu'il a pour elle. De plus elle me chargea de dire à sa Majesté de la part de son fils & de la sienne, qu'ils prioient Dieu de diriger son cœur de maniere qu'elle prit la resolution de donner les mains au mariage proposé, & que ce mariage servit à former & à maintenir une parfaite amitié entre les deux Couronnes; chose qui leur paroïssoit si nécessaire pour l'une & pour l'autre, qu'ils ne pouvoient que la souhaiter avec une passion extrême. Qu'ils protestoient néanmoins, que s'ils ne croyoient pas que le succès ne fût pas à sa satisfaction, ils ne souhaiteroient la chose en aucune maniere. Pour les particularitez dont sa Majesté souhaite d'être informée par rapport à l'âge, à la taille, à la constitution, à la Religion du Duc d'Alençon, à son affection pour Sa Majesté, & aux inclinations de ses Partisans & Domestiques, vous sçavez, Milord, premièrement pour l'âge, qu'il nâquit, à ce qu'on m'a dit, le vingt-cinquième d'Avril 1555. Pour ce qui regarde sa taille & la proportion de son corps, le Lord Admiral, Monsieur le Chevalier Thomas Smith, Monsieur Killegrew, & autres qui ont été icy, pourront mieux vous le dire de vive voix, que je ne sçaurois vous l'écrire. Quant à sa constitution soit pour le corps soit pour l'esprit, depuis que l'affaire est en mou-

1572. vement j'ai pris tous les soins possibles de m'en informer, & j'apprens qu'on le regard de en general comme aussi traitable & d'aussi bonne affaire qu'aucun autre Prince de France. Il passe au reste pour avoir de la sagesse & de la bravoure, mais aussi un peu de legereté, peché originel de la Nation. On lui applique le Proverbe François *il a de la plume en son cerveau*. Outre l'opinion generale l'Amiral, le Comte de la Rochefocault, Teligny, Bacquenaut, & plusieurs autres des mieux senez de la Religion, m'ont confirmé la même chose, & me l'ont si bien assuré, que je ne sçauois pour moi m'empêcher de le croire, vû les témoignages qu'ils ont donné de leur zèle & de leur piété. M'entretenant un jour sur cela avec l'Amiral, il me protesta plusieurs fois appelliant Dieu à témoin, que s'il ne croyoit pas ce mariage honorable, avantageux, & convenable à la seureté de Sa Majesté, il n'y a point de consideration mondaine qui fût capable de l'obliger à le lui conseiller, la chose étant sur tout dans une si grande incertitude. Pour ce qui concerne sa Religion, ils ont de grandes esperances, & même fondées sur de bonnes conjectures, qu'il ne seroit pas difficile de le ramener à la connoissance de la verité. Pour moi je croi pour de grandes raisons, que s'il n'y a d'obstacle que celui de la Messe, il sera aisé de le surmonter. Quant à l'amour qu'il a pour Sa Majesté, j'apprens de bonne part que sur ce qu'on lui demanda s'il ne seroit pas bien aisé d'avoir la qualité de Roi, il protesta que si le rapport avantageux qu'on faisoit des rares vertus de Sa Majesté ne le touchoient pas plus que l'envie d'avoir un Royaume, il n'auroit jamais prié le Roi ni la Reine sa Mere d'en faire la proposition. J'apprens de plusieurs bons endroits que sa passion est forte & sincere. Quant à la disposition où sont ses Partisans & Domestiques à l'égard du mariage, je suis pareillement informé de bonne part, qu'ils le souhaitent avec ardeur, & sur tout ceux dont il prend conseil. Quoi qu'ils ne soient pas de la Religion, ils ne sont pas néanmoins ses ennemis, ou plutôt ils y ont plus de penchant qu'à l'autre. De là vient que douze de ces Messieurs qui servoient son Frere ont été remerciez. Voilà au vrai & sincerement ce que j'ai pû apprendre sur cela.

Pour Calais, l'Amiral à ma priere en a fait l'ouverture comme d'une proposition qui venoit de moi. Il ne trouve à leurs Majestez aucun penchant à cela. J'en ai aussi touché quelque chose à Monsieur de Foix, auquel j'ai dit, que s'il y avoit quelque chose capable d'avancer l'affaire c'étoit cela. La chose fut long-tems debatue pour & contre; mais enfin il protesta tres serieusement qu'il en croyoit le succez impossible: que néanmoins il pourroit trouver quelqu'autre expedient qui contenteroit peut-être Sa Majesté sur l'opinion qu'elle avoit qu'on trouveroit mauvais qu'elle fit choix d'un si jeune Prince. Il n'y a pas long-tems, dit il, que j'en ai entretenu Sa Majesté, & lui ai allegué de si bonnes raisons, que je ne vois pas qu'elle puisse s'empêcher d'en être satisfaite.

En battant cette matiere il me demanda, si je croyois que Sa Majesté ne seroit pas contente d'avoir déjà le pied à Flessingue, & si supposé que le mariage se fit le Roi inferât un article dans le Contrat, par lequel il s'obligeât lui & ses successeurs à lui donner secours pour conquerir le reste de l'Isle, qui lui seroit plus avantageuse que dix Calais. Je n'ai point ordre, dit-il, de faire aucune ouverture sur cela, comme

me étant une chose à laquelle on n'a pas encore songé, mais j'ai seulement voulu vous en parler par maniere de conversation, parce que je serois bien aise de trouver un remede pour balancer le scrupule de Sa Majesté. Cependant, dit-il, j'ai des raisons de croire que Sa Majesté donnant les mains au mariage, le Roi se laissera facilement porter à cela. Je lui dis, que comme je n'avois ordre de faire aucune ouverture, aussi n'en avois-je point de répondre à celle qu'il me faisoit, & à laquelle on ne s'attendoit pas. Je convins cependant avec lui, que Flessingue nous seroit plus avantageux que Calais. Pour revenir à vôtre lettre du cinquième de ce mois, je trouve que vos conjectures touchant [13] qui renouvelle o A D. F. [12] sont entiere-ment fausses & vaines. Je sçai le contraire de plusieurs endroits, & je m'étonne beaucoup de la raison qui fait agir ceux qui font ces rapports à Sa Majesté, & veulent les lui faire accroire, fondez pour toute preuve sur de simples conjectures. Après avoir ainsi répondu aux choses que vous m'avez proposées de la part de Sa Majesté, je demeure bien humblement &c. A Paris le treizième de Juillet 1572.

Fr. Walsingham.

L E T T R E C L X X .

A Milord de Burleigh.

MILORD, vous verrez par l'incluse écrite par Ennius premier Conseiller du Comte Palatin, au Docteur Junius, que j'ai eu ordre d'ouvrir, comme aussi par une autre qui lui a été écrite par le Comte même, de quelle maniere le Prince d'Orange se conduit, & vous apprendrez en même tems que les Forces du Duc d'Albe, dont on a fait tant de bruit, ne sont pas aussi prêtes qu'on l'avoit dit.

Je suis fort surpris que le Duc de Holstein qui a pension de Sa Majesté, & qui sçait comme elle en est avec le Roi d'Espagne, puisse se résoudre à servir le Duc d'Albe. J'espere, Milord, que vous agirez tout de bon auprès de Sa Majesté pour y donner remede, d'autant mieux qu'on croit que ce Duc aura occasion de le refuser.

La vûë de l'incluse que je vous envoie pour la communiquer à Sa Majesté a donné de deça peu de courage de continuer à donner secours sous main, comme on a fait jusqu'ici. La raison pour laquelle on y va si froidement est, qu'avant que de s'engager publiquement dans cette entreprise, on souhaitoit que Dom Jean d'Autriche fût en chemin pour Morfa. Pour mieux déguiser la chose on a publié une Declaration pour rappeler tous les Sujets du Roi qui étoient déjà à Mons, avec défense à tous autres d'y aller sous peine de la vie, & de confiscation de biens. On a rendu en même tems une autre Declaration pour défendre aux Sujets du Roi d'acheter les éfets pris à Flessingue. Le Roi est si échauffé en cela qu'il ne serviroit de rien de dis-

1572. simuler, & politiquement parlant Sa Majesté à la considération de ceux qui sont al-
 lez sous main à Flessingue, ne peut pas souffrir qu'on abandonne la cause, attendu
 sur tout qu'au grand mécontentement de tous ses amis Domestiques & étrangers,
 elle n'a pas voulu profiter des moyens qui lui ont été proposez pour reprimer les ca-
 bales de la Reine d'Ecosse. [13] qui vient d'Espagne & que j'ai entretenu sur la matie-
 re, m'a dit, que depuis son retour il avoit déclaré que son avis étoit, qu'il étoit de
 son honneur & de la gloire de la Reine ma Maîtresse, de delibérer conjointement
 sur les moyens d'appuyer le dessein du Prince d'Orange, parce qu'autrement il voyoit
 plusieurs raisons pour le porter à croire, qu'il y avoit du peril pour l'un & pour l'au-
 tre, & principalement pour Sa Majesté, attendu les cabales qui regnoient en son
 pays. Voilà, Milord, tout ce que j'ai à vous dire pour le present. Je demeure
 bien humblement &c. De Paris le treizième de Juillet 1572.

Fr. Walsingham.

L E T T R E C L X X I.

A Milord de Leicester.

MILORD, depuis la dernière que j'ai eu l'honneur de vous écrire, il est arrivé
 ici un Gentilhomme de la part du Prince d'Orange, qui donne avis, que le
 huitième du courant ce Prince passa le Rhin à la tête de sept mille Chevaux, & de
 cinquante Drapeaux d'Infanterie; & que le seize ou le dix-sept il devoit passer la
 Meuse à Ruremonde; cette place & une autre nommée Venlo étant à sa devotion.
 On croit qu'il marchera du côté de Hollande, où il a de l'argent à recevoir pour
 payer les Reistres, & il mettra en chemin faisant garnison dans les places qui se sont
 jettées dans son parti.

Il est arrivé depuis peu un Exprés de Constantinople, depêché par l'Ambassadeur de
 cette Cour à la Porte, pour donner avis que les Turcs font de tres-grands préparatifs
 par mer pour l'année prochaine; que la Porte Ottomane promet de l'argent au Roi,
 s'il veut rompre avec l'Espagne, & que le Sultan accepte la mediation entre lui & les
 Venitiens. Il rapporte d'autres particularitez, mais voilà les plus importantes. Les
 Venitiens, à ce que j'apprens, ne sont pas contens de la maniere dont le Roi d'Es-
 pagne en use à leur égard: aussi croit-on qu'ils traiteront avec le Turc, sur tout de-
 puis le desavantage qu'ils ont eu depuis peu au siege de Castel-nuovo.

On écrit d'Anvers que Chiapini Vitelli a été blessé d'un coup de Mousquet à la
 prise de Mons, & qu'il court risque de la vie.

Pour les nouvelles d'Italie, je me refere, Milord, à l'Ecrit ci-inclus, & sans vous
 fatiguer davantage je demeure &c. De Paris le dix-huitième de Juillet 1572.

Fr. Walsingham.

L E T T R E

L E T T R E C L X X I I .

A Milord de Burleigh.

MILORD, vous sçavez s'il vous plaît, que le Prince d'Orange passa le Rhin le huitième du courant à Asbourg au dessous de Cologne, & qu'il est resolu de passer la Meuse le quinze ou le seize à Ruremonde, place qui est à sa devotion aussi bien que Venlo située sur la même riviere. Le Porteur de cette nouvelle est un Gentilhomme qui est arrivé en cette Cour de la part du Prince même. Son armée est composée de sept mille Chevaux, & de cinquante Compagnies d'Infanterie. On croit qu'il marchera du côté de Hollande, où il mettra garnison dans les places qui sont entrées dans son parti, & y recevra de l'argent pour payer son Armée. On ne doute pas ici, ou que Genlis n'ait donné bataille, ou qu'il ne soit arrivé sain & sauf à Mons. 1572.

Les derniers avis d'Italie portent que Dom Jean d'Autriche n'est pas encore parti. On fait fort bonne mine à l'Ambassadeur d'Espagne, qui de son côté fait mine de croire tout ce qu'on lui dit. On soupçonne que Florence n'est dans le fond pas bien aise de cette guerre; mais il n'ose le témoigner parce qu'il craint A. Il est arrivé un Exprés de la part de l'Ambassadeur de cette Cour à la Porte Ottomane, qui dit à ses intimes amis les particularitez suivantes. 1. Que le Turc fait de tres-grands préparatifs par mer pour l'année prochaine, & bien au delà de ceux qu'à jamais fait aucun de ses Prédecesseurs.

2. Qu'il offre de grosses sommes au Roi s'il veut rompre avec l'Espagne.

3. Qu'il accepte la mediation du Roi sur les démêlez qui sont entre la Porte & les Venitiens. Il dit bien d'autres choses; mais elles ne sont pas de la même consequence. J'apprens que les Venitiens sont si las des promesses des Espagnols, qu'ils ne se rendront qu'à bonnes enseignes. On mande d'Anvers que Chiapini Vitelli allant reconnoître Mons, a reçu un coup de mousquet qui fait craindre pour sa vie. L'Ambassadeur de Florence fait tout ce qu'il peut pour excuser le prêt qui a été fait de W^m au Duc d'Albe. On croit que pour balancer les choses le Roi fera la même chose pour le parti contraire. Pour les nouvelles étrangères, je me réfère, Milord, aux avis d'Italie, & je demeure tres-humblement &c. De Paris le dix-huitième de Juillet 1572.

Fr. Walsingham.

L E T T R E C L X X I I I .

Au même.

MILORD, vous sçavez s'il vous plaît, que le Roi a dépêché la Moie, Domestique de Monsieur le Duc d'Alençon, avec des lettres de cette Cour pour Sa Majesté.

1572. Majesté. C'est pour la remercier de la magnifique reception qui a été faite au Maréchal, & pour notifier le Mariage qui doit se faire entre le Roi de Navarre & la Princesse Marguerite. Je croi qu'il a aussi des lettres de son Maître pour Sa Majesté, & ordre de dire quelque chose en sa faveur.

On ne m'en a donné qu'un avis fort superficiel; ainsi, Milord, vous vous contenteriez s'il vous plaît, du peu que je vous en dis, ne pouvant vous en dire davantage. Ce Gentilhomme est un Provincial de fort bonne maison, & à ce que j'apprens un homme d'un fort grand merite. Je vous écrivis hier amplement par Hollingshead, qui s'en retourne par Diepe; ainsi, Milord, vous n'aurez que cela de moi pour le present. Je demeure bien humblement &c. A Paris ce vingt-un de Juillet 1572.

Fr. Walsingham.

L E T T R E CLXXIV.

Au Lord de Leicester.

MILORD, comme Monsieur de la Mole, Officier de Monsieur le Duc d'Alençon, que le Roi envoie à Sa Majesté avec des lettres, ne m'a instruit que fort superficiellement des circonstances de son voyage, je n'ai aussi que peu de chose à vous en dire. Le prétexte de son Ambassade est pour remercier Sa Majesté des honneurs qui ont été faits au Maréchal, & pour lui notifier le tems marqué pour la solennité du mariage du Roi de Navarre. Je croi pourtant que le principal sujet de son voyage est pour presenter les lettres de son Maître à Sa Majesté, & pour lui parler en sa faveur.

Ce Gentilhomme est un Provincial de fort bonne maison, & à ce que j'apprens homme de merite.

Pour les affaires de Flandres, je vous en ai écrit amplement par Hollingshead qui partit hier pour s'en retourner par Diepe. Je demeure bien humblement &c. A Paris le vingt-unième de Juillet 1572.

Fr. Walsingham.

L E T T R E CLXXV.

A Milord de Burleigh.

MILORD, vous sçavez s'il vous plaît, qu'un certain Ecoissois nommé George Torris appartenant, à ce qu'il dit, à la Reine d'Ecosse, a volé depuis peu en cette ville Emanuel d'Ambugo Portugais, qui depuis environ dix ans a été employé à plusieurs negociations entre le Roi de Portugal & Sa Majesté, comme il paroît par son

son passeport. Comme le bruit court que le voleur a passé en Angleterre, le Portugais a employé plusieurs Gentilshommes de la Cour, pour me prier de vous écrire & de vous demander vôtre faveur, afin que ceux qu'il enverra à la poursuite du voleur, soient revêtus de l'autorité que peuvent donner les Loix du Royaume, pour arrêter le coupable, & saisir les éfets & bijoux qui se trouveront appartenir au Portugais. Il a aussi obtenu des lettres du Roi pour faire ici la même chose en cas de besoin. Je demeure bien humblement &c. A Paris le 22. de Juillet 1572.

Fr. Walsingham.

L E T T R E C L X X V I.

A Milord Tresorier.

MILORD, pour ce qui concerne la défaite de Genlis, je m'en refere aux incertitudes que j'ai inserées dans la liste des nouvelles courantes. Ceux de la Religion qui s'endormoient ci-devant dans la securité, commencent à se reveiller, & à voir le danger où ils sont. Ils concluent consequemment, qu'à moins que l'affaire des Pays-Bas ne réussisse, il n'y a rien à esperer pour eux. Aussi ont-ils depuis peu député au Roi qui est en voyage, pour lui représenter que si le Prince d'Orange succombe, il ne dépendra pas de lui de lui continuer sa protection en vertu de son Edit. C'est pourquoi on le supplie de prendre promptement quelque resolution pour le secourir, ofrant de n'épargner en cela ni leurs biens ni leurs vies. Ils sentent bien par les secours qui sont donnez à leurs ennemis de la part du Pape, du Duc de Florence, des Electeurs de Treves, de Baviere, & de Cologne, qui ne s'interessent aux Pays-Bas que par rapport à la Religion, & qui ne balancent pas à se declarer, qu'à moins que Sa Majesté & les Princes d'Allemagne ne se joignent en leur faveur avec cette Couronne, il y a grand sujet de douter du succès de leurs affaires. Ils m'ont prié, Milord, de vous supplier par l'amour que vous avez pour la gloire de Dieu & pour la seureté de Sa Majesté, de voir encore si après la proposition préalablement faite de la part du Roi, vous ne pourriez point la porter à se joindre à cette Cour pour leur défense. Ils croient faire en sorte . . . & ils sont comme assurez que Sa Majesté y prêtera l'oreille. Ils ont tout de nouveau envoyé des Ministres aux Princes d'Allemagne qui sont dans leurs interêts, pour les obliger à proceder avec plus de rondeur & de resolution, en leur représentant le danger évident auquel ils s'exposent s'ils ne le font pas. Ils ont avis par un Express venu tout nouvellement d'Allemagne, que ces Princes commencent à s'appercevoir du peril, & qu'ils sont disposez à faire tout ce qui pourra le prévenir. Ils souhaitent de sçavoir au plutôt de quelle maniere Sa Majesté aura reçu la proposition, afin de pouvoir prendre leurs mesures. Comme j'écrivois j'ai reçu copie d'une lettre écrite

1572. écrite de Mons. Je vous l'envoie ci incluse, Milord, afin que vous voyiez & l'état du Pays, & quels sont les débris des Troupes de Genlis qui se sont sauvez dans cette place. Je ne vous fatiguerai pas davantage pour ce coup, & me contenterai, Milord, de vous souhaiter la benediction de Dieu sur votre nouvelle dignité, & autant de succez qu'en ayent jamais eu tous ceux qui ont occupé ce poste. Je demeure tres humblement &c. De Paris le 26. de Juillet 1572.

Fr. Walsingham.

L E T T R E C L X X V I I .

Au Lord de Leicester.

MILORD, vous verrez par les nouvelles courantes, que Genlis a été défait. Cela ne peut que mettre en danger la cause. C'est un contretemps fâcheux qui arrive précisément dans le tems que le Prince d'Orange met le pied dans le Pays. Cela le découragera, & encouragera l'ennemi. Il n'est pas nécessaire de vous dire, Milord, de quelle importance il nous étoit qu'il réussit ou qu'il échouât. La chose est claire d'elle-même. Il n'est pas moins évident combien il étoit dangereux de la laisser succomber. Ce n'est pas sans douleur que je pense au peu d'esperance qu'il y a, sur tout après la nouvelle de cette défaite, qu'il reçoive du secours de notre part, attendu les consequences: Mais j'espere que mes craintes seront vaines.

Comme sa disgrâce nous expose, ce seroit manquer de politique & de courage, que de le laisser dans l'embarras. Nous ne pouvons nier après la découverte qu'on vient de faire, que si Dieu n'avoit pas suscité le Prince d'Orange pour donner de l'occupation à l'Espagne, il y a long-temps qu'il se seroit allumé chez nous un dangereux feu. Par consequent c'est nous secourir nous-mêmes que de le secourir, puisque nous devons courir la même fortune que lui. Toute la difference est que si nous l'abandonnons, les premiers maux tomberont sur lui, & viendront ensuite à tous ceux de nous qui font profession de la même Religion. Le secours que les Espagnols reçoivent du Pape, de Florence, & de divers Princes Catholiques d'Allemagne, fait voir que cette guerre est mêlée, & qu'il y entre de la Religion & de la Politique. Ils ne balancent pas à se declarer, & font voir par là qu'ils ont du zèle & du courage: Nous n'agissons au contraire que sous main, & nous montrons en cela que nous n'avons ni zèle ni courage. Jamais entreprise où il est entré de la crainte n'a bien réussi; car rien n'est plus ennemi de la prudence que la peur. Les Protestans de ce pays depuis la défaite de Genlis faisant attention aux suites qu'auroit la disgrâce du Prince d'Orange, ont fait connoître au Roi que ce Prince venant à échouer il ne fera pas en son pouvoir de maintenir son Edit. Aussi le prient-ils de peser meurement s'il seroit plus avantageux d'avoir avec avantage une guerre étrangere, que d'en essuyer une Domestique à sa perte & à la ruine de son Etat. Comme le Roi n'est

n'est pas ici, on n'a pas encore eu sa réponse. On espere une resolution telle que requiert le danger de la cause. Cependant M. m'a prié de vous demander, Milord, vos soins & vôtre secours pour faire expliquer Sa Majesté, & sçavoir si sur la proposition que le Roi lui en fera faire, elle voudroit agir conjointement avec lui pour le secours de ce pauvre Prince, attendu que ses interêts la touchent de si près & par rapport à la Religion, & par rapport à l'Etat. Quoiqu'il importe extrêmement au Roi de faire attention à cela, il est certain qu'il importe encore davantage à Sa Majesté, parce que supposé que les Espagnols triomphent, elle ne peut s'attendre qu'à tous les maux qu'ils sont capables de lui faire. Comme vous n'avez jamais manqué, Milord, à favoriser les entreprises où il s'agit de la gloire de Dieu, & de la seureté de Sa Majesté, je ne doute pas que vous n'agissiez avec le soin & la vigueur que merite une affaire de cette importance, à faire accorder tout le secours possible. Dans cette confiance, Milord, je ne vous fatiguerai pas davantage, & finirai en vous protestant que je suis tres-humblement &c. De Paris le 26. de Juillet 1572.

Fr. Walsingham.

L E T T R E C L X X V I I I.

A Monsieur Walsingham nôtre Ambassadeur ordinaire à la Cour de France.

E L I S A B E T H R.

Fidèle & bien aimé Salut. Messieurs de Montmorenci & de Foix étant ici, nous parlerent plusieurs fois après que la ratification du Traité fut expédiée, & agirent fortement auprès de certains Membres de nôtre Conseil, pour nous obliger à écouter une proposition de mariage qu'ils avoient ordre de nous faire de la part du Roi de France & de la Reine Mere au sujet du Duc d'Alençon. Nous témoignâmes quelque surprise sur cela, & nous la fondâmes sur une proposition de même nature au sujet du Duc d'Anjou, où les choses, comme vous sçavez, ne se passerent pas methodiquement. Monsieur de Montmorenci & son Colleague firent de grands efforts pour nous donner satisfaction, & sur tout pour lever les difficultez qui naissent de la disproportion d'âge entre nous & le Duc d'Alençon. Quoique la réponse que nous leur donnâmes n'ait pû leur faire rien esperer; ils ne laisserent pas néanmoins de nous importuner beaucoup. Ils se servirent de force raisons pour nous solliciter à ne pas rejeter la proposition, tant parce qu'une alliance si intime seroit un puissant motif pour le maintien du dernier Traité, que parce que le sujet proposé étoit un Prince illustre, moins par sa naissance que par les vertus & par les belles qualités qu'il a en partage; sans compter plusieurs autres raisons qu'ils mirent en avant pour applanir les difficultez & nous inspirer de l'estime pour le Duc d'Alençon. Après

L I

plusieurs

1572. plusieurs conferences qu'ils eurent & avec nous & avec nôtre Conseil, les voyans dans une extrême perplexité, de l'éloignement que nous faisons paroître de donner les mains à leurs desirs, & jugeant qu'un refus tout plat seroit pour eux un chagrin sensible, nous fûmes conseillées de ne pas rejeter tout à fait leur proposition, & d'attendre le retour du Lord Amiral, par le moyen duquel & des personnes de sa suite nous serions mieux en état de juger du personnage & de ses qualitez. Nous leur répondîmes donc quand ils furent prêts à partir: Que nous trouvions tant de difficultez à la chose, sur tout pour la difference de l'âge, que nous ne pouvions la digerer pour le present; Mais que nos Sujets de tout rang nous sollicitèrent si pressamment de nous marier, que nous ne voulions donner aucune réponse positive qui pût mécontenter l'Ambassadeur; persuadées que nos peuples en seroient fort mécontents dans la conjoncture presente, que nous voulions prendre un peu plus de tems pour songer à la chose; & que dans un mois nous donnerions au Roi de France une réponse positive, qui seroit communiquée avant toutes choses au Duc de Montmorenci, qui la donneroit au Roi s'il le jugeoit à propos. Ainsi ils partirent avec cette réponse. Après le retour de nôtre Amiral, nous lui en avons parlé & à quelques-uns de sa suite. Ils nous ont tous dit, qu'autant qu'ils avoient pû le remarquer eux-mêmes, ou apprendre par le rapport d'autrui, les qualitez du Duc n'étoient inferieures en rien à celles de Monsieur d'Anjou, mais plûtôt superieures. Pour la mine & pour le credit tout le Monde dit qu'il n'en approche pas, & sur tout pour la mine que des marques de petite verole ne contribuent guere à relever. Ainsi considerant sa jeunesse jointe à l'incertitude de son credit, surquoi s'accordent tous ceux qui l'ont vû, quoique d'ailleurs on le préfere à son Frere en toutes choses, nous ne pouvons nous résoudre à accepter l'offre, attendu principalement qu'elle n'est pas accompagnée de grands avantages, qui puissent balancer les ridicules jugemens qu'on pourroit faire, ou dédommager en quelque maniere des personnes illustres que nous avons refusées. C'est pourquoi suivant ce que nous avons dit à l'Ambassadeur, nous voulons que vous disiez de nôtre part ce qui suit à Monsieur de Montmorenci. Et comme la réponse n'est pas tout à fait satisfaisante, s'il veut que vous la rendiez vous-mêmes au Roi, vous le ferez, & lui demanderez qu'il soit present, & qu'il prie le Roi & la Reine Mere de la prendre en bonne part, & de faire justice à nos intentions qui sont droites au pied de la lettre & pleines d'amitié. Vous direz donc qu'ayant fait réflexion à l'offre que le Roi nous a faite de nous donner Monsieur le Duc d'Alençon en mariage, nous le remercions de tout nôtre cœur aussi bien que la Reine Mere, persuadées que nous sommes que c'est un effet de la bonne volonté qu'ils ont pour nous, & du desir sincere de cultiver l'amitié contractée entre nous par le dernier Traité. Et comme nous souhaitons aussi avec passion que cette amitié continue & s'augmente, nous sommes très-fâchées de trouver tant de difficultez dans une affaire qui en seroit le principal lien, & des difficultez d'une telle nature, qu'il ne nous est pas possible d'en digerer les incommoditez, & sur tout par rapport à la disproportion de l'âge. Vous prierez le Roi & la Reine Mere d'être bien assurez, que ce n'est pas le manque de desir de continuer & même d'augmenter l'amitié qui nous fait faire des difficultez; Que nous croyons que tout

tout le Monde les feroit comme nous , & que le tout ne roule presque que sur la difference de l'âge de Monsieur d'Alençon au nôtre ; obstacle auquel ne scauroient remedier ni le Roi qui souhaite le Mariage, ni nous : De sorte que si l'amitié ne s'afermit pas par un lien si parfait, ce n'est la faute ni des uns ni des autres , non pas même de Monsieur le Duc, des vertus duquel vous pouvez dire à juste titre que nous avons entendu dire tant de bien , que nous ne pouvons nous empêcher d'avoir beaucoup d'estime pour lui , & de le croire fort capable de faire un mariage aussi heureux, que nous pourrions le souhaiter. Vous pouvez dire, si vous le jugez à propos, qu'encore que nous n'ignorassions pas l'âge de Monsieur d'Alençon dans le tems que les Ambassadeurs étoient ici, & que nous eussions pû par consequent répondre dès lors ce que nous répondons à present sans diferer comme nous avons fait, vous direz pour satisfaire le Roi sur cela, qu'encore que nous ayons cru d'abord que l'âge de Monsieur le Duc d'Alençon étoit un obstacle insurmontable au Mariage ; comme durant le sejour des Ambassadeurs nous étions continuellement sollicités par nôtre Conseil, comme aussi par les Etats de nôtre Royaume assembles en Parlement, qui nous representoient sans cesse la nécessité qu'il y avoit de nous marier, tant pour nôtre avantage particulier que pour le bien general de nôtre Royaume ; & il y en avoit même qui nous remontroient, que l'âge ne devoit pas être une difficulté, & que le bien qui en reviendroit à nous & à nôtre Royaume, pourroit nous dédommager de la mauvaise opinion qu'on en auroit peut-être dans le Monde. Ces importunités plutôt que leurs raisons, nous avoient fait consentir à examiner la chose de plus près, pour voir si le tems produiroit quelque changement dans nôtre esprit, ou si l'on nous feroit avec le Mariage quelque offre plus considerable qui pût balancer dans le Monde l'inconvenient de la difference de l'âge. Mais cet intervalle de tems n'a fait aucun changement dans nôtre esprit, & nous n'avons rien appris qui puisse balancer les inconveniens. Ainsi pour tenir parole, & sur tout parce que nôtre dessein est d'aller droit avec le Roi nôtre bon Frere & la Reine sa Mere, nous leur répondons à present, que nous ne pouvons accepter l'offre sans scrupule & sans repugnance, attendu la disproportion de l'âge, reconnoissant néanmoins que Monsieur le Duc d'Alençon a toutes les vertus & bonnes qualitez que nous pourrions souhaiter à un Epoux : Suppliant au reste le Roi & la Reine sa Mere, que Monsieur le Duc soit informé du jugement que nous faisons de son merite. Et comme nous apprenons qu'il a eu beaucoup de bonne volonté pour nous, nous l'assurons que nous aurons toujours pour lui autant d'estime que pour aucun Prince de son rang, à l'amour près qui doit accompagner le Mariage. Donné sous nôtre Sceau à Theobalds, le 23. de Juillet 1572. l'an 14. de nôtre Regne.

L E T T R E CLXXIX.

A Monsieur Walsingham nôtre Ambassadeur ordinaire &c.

ELISABETH R.

1572. **F**idèle & bien aimé Salut. Après avoir achevé nôtre précédente, que nous étions resoluës d'envoyer de maniere que vous pussiez la recevoir à tems, pour rendre nôtre réponse ainsi que nous l'avions promis à Monsieur le Duc de Montmorenci, l'Ambassadeur de France nous a fait sçavoir qu'il avoit reçu des lettres, & nous a demandé audience avant que de vous envoyer de nouveaux ordres; ce que nous lui avons accordé. Par ce moyen nôtre précédente n'est point partie comme nous avions resolu; dequoi nous voulons qu'on soit informé quand vous jugerez à propos de répondre de nôtre part dans le tems que nous avons promis. Ainsi quand vous rendrez nos précédentes lettres de creance au Roi & à Monsieur le Duc de Montmorenci, vous direz que vous devez leur montrer nôtre réponse telle que nous l'avions faite pour leur être présentée lors que ces lettres furent écrites. Qu'après avoir donné audience à leur Ambassadeur, & reçu les lettres du Roi, de la Reine Mere, & de Monsieur le Duc d'Alençon, dont le but de toutes est d'accelerer & de faire réussir l'afaire du mariage, pour ne rien dire des pressantes sollicitations qui nous ont été faites de la part de l'Ambassadeur, nous avons crû être obligées d'ajouter quelque chose à nôtre premiere réponse, cette addition n'étant pas néanmoins si différente, qu'elle change nôtre premiere réponse. Mais en consideration du desir passionné que témoignent le Roi & la Reine Mere, & principalement Monsieur le Duc d'Alençon même, non seulement par celle qu'il nous a écrite, mais aussi par celle qu'il écrit à l'Ambassadeur, nous avons jugé à propos d'étendre nôtre réponse en certains endroits, pour faire connoître au Roi quelle est nôtre pensée en cela; ce que vous direz que nous ferons avec une sincérité & une bonne volonté qui répondent aux empressements qu'ils ont pour nous; ce qu'ils regarderont, & dequoi ils disposeront néanmoins comme mieux leur semblera.

Après cela vous direz, que quand nous songeons à cette affaire, le plus grand obstacle que nous y trouvons est la disproportion de l'âge, & la différence de Religion. Pour ce qui est de celui-ci, nous ne le croyons pas si grand, qu'il ne puisse être surmonté moyenant l'assistance de Dieu à la commune satisfaction des uns & des autres, si le Duc connoît une fois nôtre Religion. Mais pour l'autre qui regarde la personne du Duc, c'est-à-dire son âge, quoiqu'il semble que cette difficulté vienne plutôt de l'opinion, que de l'afaire même; nous croyons néanmoins qu'en matiere de mariage où les personnes doivent juger les uns des autres, on ne doit regarder à rien tant qu'à se contenter mutuellement: Et comme il n'y a rien qui puisse nous donner à cet égard une pleine & entiere satisfaction, ni peut-être à lui non plus à cause de l'âge qu'il peut concevoir que nous avons plus que lui, nous ne voyons pas

pas que nous puissions nous contenter commodément ni l'un ni l'autre du côté des yeux. Il nous paroît en cela quelque difficulté, que nous avons néanmoins franchie en pareils cas qui n'ont eu aucune suite parce qu'il est survenu d'autres obstacles. Comment cela peut se faire sans scandale c'est ce que nous laissons à la prudence du Roi & de la Reine Mere, puis que c'est eux qui firent la difficulté comme nous voyons par le rapport de nôtre Ambassadeur, dans le tems que le Duc même écrivit à l'Ambassadeur, & s'en expliqua d'une autre maniere, c'est-à-dire, qu'il étoit prêt à venir ici en personne : sur quoi nous ne pouvons que faire beaucoup de cas de l'amour & de l'affection qu'il nous porte.

Vous pouvez dire que ce sont nos sentimens sur cette affaire; & sans que nous souhaitons d'agir rondement en cela, obligées que nous y sommes par la bonne volonté qu'ils nous témoignent, nous ne proposerions pas l'affaire de cette maniere; aussi ne la proposons-nous qu'afin qu'on l'explique amiablement, & qu'on ne s'imagine pas que nous ayons dessein de faire piece au Duc, que nous avons grand sujet d'estimer & d'aimer. Il est certain que de cette maniere nous pouvons nous satisfaire par les yeux, ce que nous ne saurions faire par le rapport d'autrui; car personne de nos Sujets n'ose hazarder dans l'état où sont les choses de nous dire ce qu'il en pense. Nous assurons sans détour, que pourvû qu'on leve la difficulté pour le fait de Religion, & que tous les autres points qui regardent le mariage soient reglez comme ils le furent à l'égard de Monsieur d'Anjou, nous ne doutons pas que le Roi & la Reine Mere n'ayent ce qu'ils desirent. Après avoir dit cela, comme il y a apparence qu'ils feront des difficultez, & qu'ils diront qu'on ne peut pas permettre que le Duc passe de deça, parce que cela ne s'est jamais fait dans les mariages des enfans de France avec des Puillances étrangères, & que partant une telle nouveauté ne feroit pas d'honneur au Roi; ou ils s'imagineront que nous ne faisons cette proposition que pour rehausser nôtre reputation sans aucun dessein d'en venir au mariage quoique la personne soit de nôtre gré; vous répondrez.

Sur le premier vous direz comme de vous-mêmes, que vous n'êtes pas parfaitement instruit des formalitez qu'ils observent dans le mariage des enfans de France; mais que vous osez avancer qu'on ne sauroit produire d'exemple d'une affaire comme celle-ci, c'est-à-dire, qu'un aîné ou un puîné de France ait jamais été en proposition de mariage avec une si grande Princesse ayant les Royaumes que nous avons, & qui ait trouvé & pour lui-même, & pour le Roi, & pour la Couronne de France les avantages que leur procureroit un mariage avec nous; & qu'ainsi les exemples du passé ne peuvent pas tirer à consequence en cette occasion pour ce qui regarde la formalité. Mais ceci doit être dit suivi de bonne grace, & sans s'embarasser d'aucuns égards.

Sur la seconde objection qu'on peut faire, vous pouvez seurement avancer de nôtre part, que nous n'avons en cela aucun dessein de nous faire valoir, & que nous ne pensons simplement qu'à nous satisfaire sur la difficulté dont il s'agit au sujet de la personne de Monsieur le Duc; ce qu'aucun de nos Sujets n'oseroit faire, & que nous ne saurions faire nous-mêmes par une autre voie. Et pour ce qui regarde l'honneur & la reputation du Duc, vous pouvez dire, que nous en aurons le même

1572. soin que pourroit avoir le Roi son Frere. Ainsi vous conclurez, que de quelque maniere que nous ayons proposé nos sentimens sur cette affaire, nous ne souhaitons pas que le Roi ou la Reine Mere fassent rien qui leur paroisse le moins du monde deshonorable au Duc.

Si vous vous appercevez enfin que toute la difficulté ne roule que sur le point d'honneur, c'est-à-dire de passer de deça sans être agréé pour sa personne, vous pouvez dire comme de vous-même, ce que vous jugerez nécessaire, & entr'autres qu'en cas de rupture de sa part ou de la nôtre, on pourra mettre tout cela dans le monde sur le compte de la Religion dont on n'aura pu convenir. Que d'ailleurs son voyage peut être secret & sans pompe ni éclat; ce que nous laissons à leur prudence. Donné sous nôtre Sceau à Gorambury, le 25. de Juillet 1572. le quatorzième de nôtre Regne.

L E T T R E C L X X X.

A Monsieur le Chevalier Walsingham &c.

MONSIEUR, j'ai si peu de tems, que je ne puis pas vous faire une longue lettre; & quand j'en aurois davantage, je ne scaurois vous dire autre chose que ce que Sa Majesté vous a dit dans ses lettres. Par la premiere vous verrez ce qu'on pensoit, & la seconde vous fera connoître ce qu'on veut reformer. Il est certain qu'elle trouve qu'il est nécessaire qu'elle se marie. Cependant les difficultés qu'elle fait viennent moins d'elle-même, que de l'aprehension qu'elle a qu'on n'approuve pas son dessein dans le monde par rapport à la personne du Duc. Je vois tant d'inconveniens de part & d'autre, que je ne puis me determiner pour aucun mariage. On doit s'attendre à toute sorte de maux: & de se marier sans y trouver son compte, que peut-on esperer de bon? Ainsi je m'en remets à la sage providence. Je vois que vous allez être chargé d'une negociation épineuse. Dieu veuille vous diriger. La Reine est toute pleine d'irresolution. Je ne vous dirai pas autre chose pour ce coup des nouvelles du pays. Quoique je ne sois plus Secretaire, je ne suis pas déchargé pour cela des soins ordinaires. De Gorambury le 27. de Juillet 1572.

W. Burleigh.

L E T T R E C L X X X I.

A Monsieur le Chevalier Walsingham &c.

MONSIEUR, depuis que je vous ai écrit il ne s'est rien passé qui merite de vous être mandé. Tout le monde attentif aux affaires de Flandres & des Pays-Bas, ne parle à present d'autre chose, & l'on n'est pas sans impatience de voir quel en sera

fera l'évenement. Nous difons ici que ceux de Flessingue font en tres bon état de 1572.
défense, puisqu'ils ont renvoyé le Chevalier Humfrey Gilbert avec son corps d'An-
glois, & quelques François qui ont pris l'Ecluse, & assiégré le Château. Bruges dé-
libere si elle recevra ou non les Protestans & le Chevalier Humfrey. Elle a plus de
penchant à les recevoir que la garnison du Duc d'Aibe.

La Reine a commencé son voyage. De Havering elle devoit aller coucher à En-
field, mais au lieu de cela elle est allée à Theobalds chez Milord Trésorier où elle a
couché trois nuits. Elle est presentement à Gorambury au delà de St. Alban chez
Milord Garde des Sceaux, pleine de joye & de santé. Elle part demain pour Dun-
stable, & le jour suivant elle ira à Woborn, & finira son voyage à Windsor, où elle
compte d'arriver le 24. de Septembre. Les pays maritimes qui sont nos voisins ont
plus souvent que nous des nouvelles de ce que le Comte Louis fait en Hainaut avec
Monsieur. Si vous en sçavez quelque chose de certain, vous ferez bien de nous en
donner avis de tems en tems. Nous conviendrons avec vous pour la pareille. Por-
tez-vous bien. De Saint Alban le 27. de Juillet 1572.

Les Ecoffois commencent à avoir quelque envie de finir la guerre, & de remettre
la décision de leurs diferens à l'Angleterre & à la France. Depuis cette lettre écrite
Monsieur Hollingshead est arrivé à la Cour. Il arrive tout presentement à la clôture
de celle-ci, & m'a donné une lettre de vôtre part du 18. de Juillet, avec certains
Edits. Je vous remercie du tout.

Thom. Smith.

L E T T R E C L X X X I I.

*A Monsieur le Chevalier Th. Smith, premier Secretaire
de Sa Majesté.*

MONSIEUR, je vous prie de dire à Sa Majesté, que suivant les instructions
de sa lettre du 23. du passé, j'ai communiqué à Monsieur de Montmoren-
ci la resolution qu'elle a prise sur la proposition qui lui a été faite par lui
& par Monsieur de Foix. Je l'ai informé en même tems du contenu de sa lettre
du vingt-sept au sujet de l'entrevüe pour se mieux contenter de part & d'autre.

Sur le premier il m'a dit qu'il étoit bien fâché d'une telle resolution, attendu la
nécessité qu'il y avoit, vû la conjoncture presente, qu'il y eût entre les deux Couron-
nes une bonne amitié, & parfaite intelligence; ce qui ne pouvoit jamais bien se fai-
re qu'en acceptant l'alliance proposée: Et comme, dit-il, j'en ai du déplaisir en ge-
neral, j'en ai en particulier parce que j'ai de la bonne volonté pour Sa Majesté, que
je vois en grand peril sans ce secours.

Il a dit sur le second, qu'encore que Monsieur le Duc fût de bonne volonté; ce-
pendant comme les entrevües étoient d'ordinaire sujettes à de grands inconveniens,

1572. il ne pouvoit y donner ni son consentement ni son avis, à moins qu'il ne fût asseuré qu'on seroit content de part & d'autre.

Sur cela je l'ai prié de prendre des devans avec le Roi & sa Mere, afin qu'ils reçussent favorablement la resolution de Sa Majesté: ce qu'il a promis de faire.

Après cette conversation, je demandai audience pour le lendemain, jugeant qu'il falloit donner un jour à Monsieur de Montmorenci pour agir auprès de leurs Majestez, & disposer à prendre en bonne part la resolution de Sa Majesté.

J'allai donc à la Cour le lendemain, & trouvant que le Roi étoit occupé dans le tems que je devois avoir audience, j'entrai en matiere avec la Reine Mere, à laquelle je dis suivant le contenu de la premiere lettre; quelle étoit la resolution de Sa Majesté au sujet de la proposition à elle faite par le Maréchal de Montmorenci & du Duc de Foix. Elle répondit à cela, qu'elle ne pouvoit qu'en être fâchée, parce qu'elle voyoit que c'étoit le seul moyen de lier entre les deux Couronnes une parfaite amitié. Cependant, dit-elle, quoique la chose ne réussisse pas, le Roi mon fils est resolu, quoiqu'il arrive, d'entretenir la bonne amitié avec la Reine vôtre Maîtresse.

Je passai ensuite au contenu de la seconde lettre, & lui dis, que Sa Majesté ayant reçu certaines lettres du Roi, d'elle, & de Monsieur le Duc d'Alençon, & vû le grand desir qu'ils avoient que cette negotiation de mariage continuât, elle avoit étendu sa réponse dans le dessein de faire voir que du côté de la sincerité & de la bonne volonté elle répondoit aux empressements qu'ils avoient pour elle. Que pour cet effet j'avois ordre de dire à leurs Majestez, qu'à son avis les principaux obstacles étoient la disproportion de l'âge & le fait de la Religion; mais que pour le premier Sa Majesté esperoit qu'on trouveroit moyen de se satisfaire de part & d'autre.

Que pour le premier, comme il paroissoit que la difficulté consistoit plutôt dans l'opinion que dans la chose même, Sa Majesté les prioit de considerer qu'en matiere de mariage le consentement d'esprit de ceux qui devoient se marier étoit la chose la plus requise & la plus nécessaire; & que comme on ne pouvoit se satisfaire que par une entrevûe, Sa Majesté y consentoit s'ils le trouvoient bon.

Elle répondit à cela, que si elle étoit asseurée du succès d'une entrevûe elle y consentiroit volontiers; mais que comme elle sçavoit par experience que les entrevûes des Princes produisoient plutôt du mécontentement qu'autre chose, elle ne pouvoit y consentir de peur d'accident; parce qu'elle auroit du chagrin aussi bien que le Roi son fils, qui ne souhaitoient rien tant que de vivre en bonne amitié avec elle, qu'il survînt quelque sujet de mécontentement.

Elle conclut enfin après s'être étendue sur la forte passion qu'elle avoit pour ce mariage, & sur l'amour extrême que le Duc avoit pour Sa Majesté, qu'elle esperoit attendu la nécessité où elle étoit de se marier, tant pour sa propre seureté, que pour l'avantage de ses Sujets, que Dieu disposeroit avec le tems son cœur de maniere, qu'elle préféreroit le bien public au bien particulier.

Voilà sommairement ce qui fut dit de part & d'autre. En quittant la Reine Mere j'allai au Roi, auquel je fis le même discours, & qui me fit aussi la même réponse, dont je croi qu'ils étoient convenus à l'avance; Ainsi comme c'est la même chose, je ferai bien d'éviter la repetition.

Pour

Pour ce qui regarde le procedé de cette Cour dans les affaires de Flandres, je vous prie d'informer Sa Majesté : Qu'ayant eu avis de ce pays-là qu'elle songeoit à rapeller ceux de ses Sujets qui sont à présent en Flandres, le Roi à la persuasion de sa Mere & des Partisans d'Espagne, est resolu de ne se pas trop avancer dans cette affaire, quoiqu'il fût ci-devant dans des sentimens tout contraires. La raison de ce changement est qu'on ne voit pas ici que sans le secours de Sa Majesté il soit en état de soutenir l'effort d'un ennemi si puissant. On ne sçait encore ce qu'on fera ; mais le bruit commun est que le Roi ne se mêlera pas des affaires des Pays-Bas.

Ceux qui souhaitent du bien à Sa Majesté, & qui voient le mieux de quelle consequence est pour son repos le bon ou le mauvais succes de ce pauvre Prince, esperent que le bruit du rapel est faux, & se fondant sur les preuves que Sa Majesté a eues depuis peu de la mauvaise volonté du Roi d'Espagne pour elle, ils concluent que la bonne Politique fait plutôt pencher à secourir qu'à décourager le Prince d'Orange. Ils disent que rien ne seroit plus capable de traverser les desseins de ce Prince que ce pretendu rapel dans le tems qu'il vient d'entrer dans le pays, parce que ceux qui étoient bien intentionnez pour lui, & qui sont naturellement craintifs, le deviendroient encore davantage, & ne feroient pas ce qui peut avancer ce dessein. Comme je ne sçai pas sur cela les intentions de Sa Majesté, je ne décide ni pour ni contre. Pour moi comme la malice des Espagnols m'est bien connue mon avis est, & mon devoir veut que je le dise, qu'on ne sçauroit trop souhaiter qu'ils ne fussent pas si proches voisins de Sa Majesté. C'est pourquoi je prie Dieu d'inspirer à Sa Majesté le parti le plus convenable à sa seureté. Je demeure tres-humblement &c. De Paris le 10. d'Août 1572.

Fr Walsingham.

Je vous prie Monsieur de dire à Sa Majesté, que le Comte de Montgommeri fait connoître par plusieurs preuves qu'il n'est pas indigne de la faveur & de l'honneur qu'il a reçu de Sa Majesté. C'est pourquoi je vous prie, Monsieur, de conseiller à Sa Majesté de parler à la fille de ce Comte qui est à la Cour de maniere, qu'il puisse s'appercevoir que je n'oublie pas d'informer Sa Majesté de la bonne volonté qu'il a pour elle.

L E T T R E C L X X I I I .

Au même.

MONSIEUR, j'ai jugé à propos de vous dire dans cette lettre particuliere, que quelque froid que vous soyez pour le mariage, nous ne songeons pas ici à abandonner la chose, persuadez que le tems agira pour nôtre satisfaction.

tion. On croit que la nécessité vous y fera enfin consentir pour vôtre feureté, & c'est là le meilleur fondement de leur esperance. Ils sont assez informez de vôtre froideur; mais ils esperent que la force fera ce que l'amour ne peut pas faire. Voilà, Monsieur, quant au mariage. J'ai écrit pressamment à Milord Trésorier & au Comte de Leicester pour tâcher de faire suspendre le rapel des nôtres qui sont en Flandres, sans quoi tout le dessein court risque, parce que ce rapel décourageroit tout le monde. Il est certain que si l'affaire des Pays Bas échouë, nous sommes évidemment en peril. Il n'est pas besoin de beaucoup de paroles pour vous porter à aider à prévenir ce coup. Comme vous prévoyez les maux qui s'en ensuivroient, vous ne manquez pas de zèle pour éloigner de nous tant de calamitez.

Vous m'écrivez que les Ecoissois commencent à avoir quelque envie de finir la guerre. J'en suis extrêmement surpris attendu ce qui s'est passé dans nôtre Parlement, & la grande liberté qu'on vient d'accorder à la Reine d'Ecosse, à moins que les Ecoissois n'ayent déjà dessein, de rétablir leur Reine. Si Sa Majesté avoit approuvé les expediens qui lui ont été proposez pour sa feureté de la part du Parlement, & qu'elle n'eût pas accordé tant de liberté à la Reine d'Ecosse, il y a long-tems que les affaires de ce pays-là seroient terminées. Mais nôtre coûtume est de bâtir d'une main, & de démolir de l'autre. Je déplore ce malheur plutôt que d'esperer qu'on puisse y remedier. Je m'en remets à Dieu, & je demeure tres-humblement &c. A Paris le 10. d'Août 1572.

Fr. Walsingham.

L E T T R E C L X X X I V .

A Milord Trésorier.

MILORD, je me réfère à la lettre de Monsieur le Chevalier Th. Smith pour ce qui s'est passé au sujet de la resolution de Sa Majesté concernant la proposition qui lui a été faite par Messieurs de Montmorenci & de Foix. Il ne seroit pas difficile de porter la Cour à hazarder une entrevûë, si l'on croyoit que Sa Majesté fût bien resoluë à se marier; mais le doute où l'on est à cet égard est cause qu'on chancelle: Cependant on n'est pas d'avis de demordre entierement: Au contraire on espere qu'avec le tems Sa Majesté sera nécessitée de se rendre pour sa propre feureté, & pour faire plaisir à ses Sujets, d'autant mieux que les difficultez qui la retiennent ne sont principalement que des difficultez d'opinion. Je fais de mon mieux pour les entretenir dans ces sentimens, attendu l'état chancelant de l'Europe, & la conjoncture chatouilleuse où Sa Majesté se trouve: Si une entrevûë pouvoit être de quelque utilité, je croi que je pourrois aisément la negotier: Mais l'expérience que j'ai qu'une affaire de mariage est sujette à plusieurs inconveniens, me fait aller bride en main, resolu de me conduire, Milord, suivant vos instructions, & de suivre mon guide pas à pas.

Pour

Pour ce qui est des affaires de Flandres, le Roi se feroit hautement déclaré, s'il n'avoit pas reçu avis d'Angleterre, que Sa Majesté a dessein de rapeller ceux de ses Sujets qui sont à présent dans les Pays-Bas. Sur cela ceux du Conseil qui sont dans le parti d'Espagne ont fait si grand' peur à la Reine Mere en lui disant que l'entreprise des Pays-Bas ne pouvoit que miserablement échouer sans le secours de Sa Majesté, que ses larmes ont fait changer le Roi, qui étoit autrement fort resolu.

Vous voyez par là, Milord, que la peur que vous avez eu de delà a bien donné l'épouvante ici. Je crains qu'il n'en résulte de fâcheux effets, à moins que Dieu n'y mette sa bonne main.

L'Amiral dont le courage est invincible, & qui voit les choses de loin, bien loin de se déconcerter dans ce revers, représente au Roi ce qu'il a à craindre si le Prince d'Orange succombe, ou du moins s'il est obligé de composer à des conditions qui n'éloignent pas les Espagnols de ses frontieres, & laissent les Pays-Bas dans les fers & sous la domination des Espagnols. Quoi qu'il n'ait pu obtenir tout ce qui étoit nécessaire au bien de la cause, il en a néanmoins obtenu une partie. Il m'a prié de vous dire, Milord, que ce n'est point son intérêt particulier qui le fait agir, & qu'il demeureroit tranquille après de si longs troubles, s'il ne voyoit manifestement le peril éminent qui menace en general tous ceux qui sont profession de l'Evangile, & en particulier le Roi son Maître & la Reine ma Maîtresse qu'il est obligé de respecter & de servir toute sa vie: Et que si les affaires des Pays-Bas avoient un bon denouement, il ne voudroit pas de l'heure qu'il est, s'exposer à de nouveaux perils. Mais dans l'état où sont les choses, & prevoyant comme il fait les malheurs qui vont s'en ensuivre, il trahiroit, dit-il, & Dieu & sa patrie, & seroit ingrat envers Sa Majesté, s'il ne faisoit pas tout ce qui dépend de lui pour prévenir de si funestes suites. Comme il sçait, Milord, que vous avez le même desir, il vous prie instamment de faire en sorte que Sa Majesté suspende le rapel des Anglois qui sont en Flandres; démarche aussi propre à relever le courage aux ennemis, qu'à abattre celui de ceux qui se sont engagez dans le parti. Depuis que Sa Majesté est sur le Trône, il ne s'est, dit-il, rien présenté, si je ne me trompe, où Sa Majesté ait dû prendre plus de part, qu'à la destinée du Prince d'Orange, qu'elle doit par conséquent secourir au lieu de le traverser. Il m'a prié de vous communiquer d'autres faits particuliers; mais comme je ne veux pas, Milord, vous embarrasser de chiffres, j'ai prié Monsieur Killgrew de vous en informer. Je demeure donc, Milord, avec beaucoup de respect, &c. A Paris le 10. d'Août 1572.

Fr. Walsingham.

L E T T R E C L X X V .

A Milord de Leicester.

1572. **M**ILORD, vous sçavez s'il vous plaît, que le bruit s'étant répandu que sa Majesté avoit dessein de rapeller ceux de ses Sujets qui servent dans les Pays-Bas, le Roi emporté par les persuasions des Créatures de l'Espagne, s'est refroidi tout à coup, quoi qu'il témoignât-ci devant tant de chaleur, qu'il y avoit déjà des Commissions expédiées, & prêtes à passer au sceau, pour lever des Troupes dans plusieurs Provinces. Rien n'a été plus puissant pour faire changer le Roi de résolution, que la Reine sa Mere qui lui a dit les larmes aux yeux qu'elle ne pouvoit consentir qu'il agit ouvertement sans les Forces d'Angleterre. Comme je croi que leur Ambassadeur les a asseurez que sa Majesté ne vouloit pas s'en mêler, il n'y a pas moyen de les obliger à faire aucune ouverture. Ainsi vous voyez, Milord, que la peur & la défiance sont capables de tout gêner, à moins que Dieu n'y mette sa bonne main. Si l'Espagne sort de cette affaire avec avantage, sur quel fondement peut-on esperer qu'elle nous laisse vivre en paix? De lui proposer de traiter dans cette fâcheuse conjoncture, c'est à quoi vraisemblablement elle ne consentira pas; car jamais gens n'ont été plus fiers dans la prospérité que les Espagnols. De s'imaginer que les Espagnols n'ayant plus rien à craindre, oublieront ce qui s'est passé, ce seroit asseurement connoître bien mal leur naturel. Pour ce qui est de la grandeur de la France, je ne vois point d'ambition ici qui puisse nous donner sujet de crainte. Le plaisir & la jeunesse nous empêcheront de profiter de nos avantages, & ceux qui gouvernent sous nous sont craintifs & irresolus. * Vous pouvez juger aisément, Milord, de la perplexité de l'Amiral, qui prevoit les malheurs qui arriveront, à moins qu'il ne vienne du secours du Ciel. Aussi est-il certain, pour dire les choses comme elles sont, qu'il n'a jamais fait paroître plus de grandeur d'ame, & n'a jamais été ni plus suivi, ni plus estimé de ceux de la Religion qu'à présent; ce qui n'épouvante pas peu les ennemis. Dans cette tempête il n'abandonne point le gouvernail: Il représente au Roi & à son Conseil le danger qui menace l'Etat; & quoi qu'il n'obtienne pas tout ce qu'il voudroit, il en obtient néanmoins une partie. Il m'a prié, Milord, de vous faire ses excuses de ce qu'il ne vous écrit pas. Il est accablé d'affaires. Au reste, Milord, il m'a chargé de vous dire de sa part, que si sa Majesté rapelle ceux de ses Sujets qui sont en Flandres, cela découragera tellement les gens du pays qui sont bien intentionnez pour la cause, que le dessein courra grand risque suivant toutes les apparences. C'est pourquoi, Milord, comme vous êtes bien intentionné pour la cause, & zélé pour la seureté de sa Majesté, dont le repos dépend quoi qu'on en dise, du bon succez de cette entreprise, il vous prie de

* Il designe le Roi qui étoit un Prince jeune & voluptueux, & la Reine Catherine de Medicis sa Mere qui craignoit tout.

de faire enforte que ce rapel demeure suspendu. Pour ce qui est de Flessingue, 1572
 il m'a assuré que la chose se fera d'une manière à ne donner aucun juste sujet
 d'ombrage. Ce qui paroîtra bien-tôt par l'offre qui sera faite à Sa Majesté de
 cette place par ceux qui en sont en possession de l'heure qu'il est. Il m'a prié
 de vous communiquer d'autres particularitez, dont j'ai prié Monsieur Killebrew de
 vous informer, pour ne pas vous donner la peine de démêler un chiffre.

Je me réfère à la lettre de Monsieur le Chevalier Th. Smith, pour la manière
 avec laquelle a été reçüe la réponse de Sa Majesté à la proposition faite par le
 Duc de Montmorenci. Autant que j'en puis juger, ils n'ont pas résolu de se re-
 buter pour un refus. Je demeure bien-humblement, Milord, &c. De Paris le
 10. d'Août. 1572.

Fr. Walsingham.

J'ai sujet, Milord, de vous remercier tres-humblement, de la peine que vous
 vous êtes donnée de parler à Sa Majesté pour me faire rappeler. Je vous prie,
 Milord, de ne vous pas rebuter, car mon fardeau devient tous les jours plus
 pesant, & je ne puis plus en soutenir le poids.

L E T T R E C L X X V I.

A Monsieur Walsingham Ambassadeur ordinaire &c.

Fidèle & bien aimé Salut. Monsieur de la Mothe chargé de lettres du Roi,
 de la Reine Mere, & du Duc d'Alençon, a été ici, & conjointement avec
 l'Ambassadeur ordinaire il nous a fortement sollicités à nous marier avec le
 Duc d'Alençon. En delivrant nôtre réponse contenüe dans les deux lettres que nous
 vous avons écrit en dernier lieu, il paroît qu'il y a eu du mal entendu ou de vôtre
 part ou de la part du Roi; Car par la dépêche du Roi de France à l'Ambassadeur on
 conçoit que vous avez dit ce que nous vous avons donné ordre de dire par nôtre
 première lettre, que l'âge du Duc étoit si différent du nôtre, qu'il nous étoit impossi-
 ble d'accepter la proposition; & cependant sur nôtre seconde vous avez proposé une
 entrevüe. Ces deux Declarations ont quelque chose d'absurde, comme vous pou-
 vez à nôtre avis le sentir. C'est pourquoi nous avons répondu, ou que vous aviez
 mal compris nos premières lettres, & en aviez fait le rapport de même; ce que nous
 avons de la peine à croire, ou que le Roi avoit mal pris ce que vous lui aviez dit,
 puisque nous vous avons donné ordre de dire qu'il y avoit à la chose de tres-gran-
 des difficultés; ce que nous croyions que vous aviez fait, & que comme vos ins-
 tructions étoient claires sur cela, il y avoit apparence que le Roi avoit entendu que
 vous aviez dit impossible au lieu de tres-difficile. L'Ambassadeur ordinaire ne veut
 en aucune manière que nous croyions que le Roi ou la Reine Mere ait mal entendu.
 Après plusieurs conversations sur ces matieres, où ils n'ont jamais perdu l'occasion

1572. d'avancer leurs affaires, ils nous ont enfin proposé, de trouver bon que le Duc passât de deçà, & de consentir que les articles dont on étoit convenu à l'égard du Duc d'Anjou, serviroient pour le Duc d'Alençon; mais que le fait de Religion demeureroit en suspens, pour être réglé quand le Duc seroit ici de la manière dont nous conviendrions nous deux; & qu'en cas de mauvais succès pour le principal on pourroit rejeter les inconveniens sur l'article de la Religion, & mettre par ce moyen l'honneur du Duc à couvert.

Nous n'avons fait directement aucune réponse à cela, & nous sommes contentées de leur rappeler ce que le Duc de Montmorenci & la Reine Mere vous dirent au sujet de l'entrevûe qu'ils ne trouvoient pas de leur goût, disans qu'il étoit arrivé des inconveniens de pareilles entrevûes. Que sans se mettre en peine de ces inconveniens, & sans leur demander s'ils en sçavoient des exemples, nous serions très-fâchées que la proposition d'une pareille entrevûe vînt de nous, de peur que le principal ne réussît pas, de quoi nous ne pouvions donner aucune certitude, & qu'à la vérité les inconveniens dont on avoit parlé n'étoient point impossibles. L'Ambassadeur & la Mothe insisterent encore & nous dirent, que si nous étions dans les sentimens de nous marier plus pour les besoins de nôtre État, que par aucun penchant naturel, comme nous l'avions assuré, nous ne ferions pas de difficulté sur l'entrevûe par eux proposée. Un assez long-tems s'étant écoulé nous répondîmes en présence de nôtre Conseil, que pour le bien de nôtre Royaume nous étions toujours dans la disposition de nous marier avec le Prince qui nous seroit présenté à des conditions qui nous conviendroient; Et qu'à l'égard de l'entrevûe, nous nous en rapportions à la prudence du Roi & de la Reine Mere, souhaitant qu'ils disposassent les choses de manière, que quelque tour que l'affaire pût prendre il n'arrivât point d'inconvenient, ajoutant après un long discours, que n'étant pas sans appréhension pour les suites, nous n'osions souhaiter l'entrevûe. Après cette réponse qui parut fort de leur goût, ils demandèrent par écrit une courte note des articles, que nous fîmes dresser, & qui leur fut délivrée toute telle que la copie que nous vous envoyons. De quelque manière qu'ils rapportent nôtre réponse, nous voulons que vous persistiez constamment à dire, que nous serions fâchées que le Duc vînt ici si la chose ne réussît pas, de peur que cela n'alterât la parfaite amitié qui est entre nous. Cependant nôtre dessein n'est pas de leur faire croire par là que nous ne sommes pas disposées à nous marier, ou que nous sommes résolues à l'avance à faire des difficultés pour avoir occasion de refuser le Duc; mais seulement que nous craignons qu'étant une fois ici s'il arrive quelque sujet de mécontentement qui nous empêche d'accepter le parti, & nous ne sommes pas assurées que cela n'arrive, ni ne pouvons l'être sans voir, on n'explique mal nôtre procédé, & qu'il n'en résulte de l'alteration à l'amitié; au lieu que dans l'état où sont à présent les choses il n'y a rien qui nous empêche de souhaiter avec ardeur la continuation de l'amitié & de la bonne intelligence. Nous voulons non seulement que vous nous donniez avis de la manière que vous jugez que la chose réussira, mais que si vous jugez que le voyage du Duc puisse considérablement troubler la bonne intelligence en cas que le mariage ne tire pas à conséquence, vous nous le fassiez sçavoir au plutôt avant qu'on

qu'on ait fait aucuns apprêts pour cette cavalcade ; car autrement la dépense grossiroit encore le mécontentement. Donné à Killingworth le 22. d'Août 1572.

Tho. Smith.

L E T T R E CLXXXVII.

A Monsieur Walsingham Ambassadeur ordinaire &c.

MONSIEUR, je suis fâché qu'un point si chatouilleux retarde une si bonne affaire. Nous pouvons dire que l'Amant fera bien peu s'il ne se donne pas la peine de voir une fois ses Amours ; mais il faut qu'il dise oui avant que de les voir. Il y a vingt moyens pour passer de deçà, & y être bien venu, & pour faire peut-être plus en une heure, qu'il ne sçauroit faire en deux ans. *Cupido ille qui vincit omnia, in oculos insidet, & ex oculis ejaculatur, & in oculos utriusque videndo non solum, ut ait Poëta, femina virum, sed vir feminam.* Que peut faire je vous prie un oui-dire en comparaison de, *cum præsens præsentem tuetur & alloquitur, & furore forsitan amoris ductus amplectitur ?* Il faut dire en soi-même, & si haut qu'elle puisse l'entendre, *Tenebne te mea an etiamnum somno volunt femina videri cogi ad id quod maximè cupiunt ?* Si nous sommes froids c'est nôtre jeu. Outre la personne le sexe le requiert. D'où vient que vous êtes froids de delà ? N'est ce pas à un jeune homme à être hardi, courageux & entreprenant ? Tout ce qu'il peut lui arriver est un honnête refus. Le pis qu'on puisse dire de lui est que c'est un Phaëton. *Quam si non tenuit, magnis tamen excidit ausis.* Autant que j'en puis juger, *Hæc est nostra sola anchora, hæc jacienda est in nobis alea.* Dans nôtre inconstance *unum momentum est uno momento perfectum factum, ac dictum stabilitatem facere potest :* autrement autant que je puis le prévoir, il n'y a que des délais & des incertitudes continuelles à espérer.

Quoiqu'on en dise de delà, on n'a point rapellé nos troupes de Flandres, & c'est à quoi même on n'a pas pensé. Il est vrai qu'il y en avoit d'autres prêtes à partir qu'on a retenues, de peur de desordre faite d'une bonne tête, & d'un sage & expert Capitaine : mais celles qui y sont n'ont été ni rapellées ni découragées ; quoique le Duc d'Albe ait écrit la semaine passée pour demander qu'on les rapellât ; mais on lui a fait honnêtement une réponse dilatoire & douteuse. Si vous tergiversez de delà & que vous agissiez *tam timidè* & sous main par des Edits, sans compter les excuses de vos Ambassadeurs à Rome & à Venise, si, dis-je, vous agissez avec tant de timidité, vous qui avez *Regem expertem otii, laboris amantem, cujus gens bellicosa jampridem assueta est cadibus tam exterioris quam vestri sanguinis, quid faciemus gens otiosa & paci assueta quibus imperat Regina, & ipsa pacis atque quietis amantissima ?*

Vous verrez par l'incluse où les Ecoissois en sont. Les parties ont respectivement
 signé,

1572. signé, & écrit des lettres de remerciement à Sa Majesté pour les peines qu'a prises le Maréchal de Berwick. Les uns & les autres ont promis de s'en tenir là; & cela fait beaucoup d'honneur au Roi de France & à Sa Majesté. Il est aussi glorieux au Roi d'Ecosse de faire un si beau personnage dans une si grande jeunesse, & de rétablir la paix dans son Royaume. Adieu, je suis de tout mon cœur &c. De Killingworth, le 22. d'Août 1572.

Tho. Smith.

LETTRE CLXXXVIII.

A Monsieur Walsingham Ambassadeur ordinaire &c.

MONSIEUR, Je sçai que vous ne manquerez pas d'exécuter fidèlement les ordres de Sa Majesté, dont Monsieur le Secrétaire vous a certifié les intentions. Monsieur de la Mothe s'est tiré d'affaire au gré de la Reine & de toute la Cour, & je croi aussi qu'il a bien mérité. Il est certain qu'on ne s'est pas trompé en faisant choix de lui. Sa Majesté paroît moins éloignée de la chose que je n'aurois espéré. Si l'on peut reformer quelque chose, & qu'il soit d'avis de faire le voyage, je vous assure que je ne vois aucun sujet de douter, car c'est dans la reforme que vous sçavez que consiste le seul retardement qui nous paroît. Nos gens qui sont en Zelande ne se loient pas des François; & quelque chose que l'Amiral ait pu vous dire en dernier lieu, je doute du succès de nos intentions. Ce qu'il y a de pis est qu'on a juste sujet de soupçonner, que le Gouverneur que le Prince a à Fleissingue ne soit corrompu & Espagnol dans le cœur. Je vous prie d'en donner avis à l'Amiral.

La suspension d'armes n'est pas aussi bien observée en Ecosse par le parti du Roi, que la raison voudroit qu'elle le fût. La ville d'Edimbourg est entièrement à la discrétion du Regent, & contre le convenant il y tient ses Vaisseaux de guerre, dequoy ceux du Château se plaignent. Je croi que le Comte de Northumberland a été ce jourd'hui exécuté à York, car il y a eu ordre de l'y transférer pour cet effet sous la conduite du Chevalier Foster.

On a pacifié les troubles de Munster en Irlande: Les principaux Chefs se sont dissipés, & on a soumis le reste. Le fils du Comte de Clanricard a causé quelque remuement en Connaught, son pere a souffert pour lui, & a été mis en prison, mais on l'a relâché, & il promet d'appaïser ces troubles. Le Comte d'Ormond est aujourd'hui arrivé ici venant d'Irlande, où il a utilement servi. Adieu, à Killingworth, le 22. d'Août 1572.

G. Burleigh.

L E T T R E CLXXXIX.

A Monsieur le Chevalier Smith premier Secrétaire de Sa Majesté.

MONSIEUR, Je vous prie d'avoir la bonté de dire à Sa Majesté, que j'en-¹⁵⁷²
voyai hier mon Secrétaire à la Reine Mere, pour lui dire de ma part, pre-
mierement que je la remerciois tres-humblement aussi bien que le Roi son
fils du soin qu'ils avoient eu la bonté de prendre de ma feureté, & de la conservation
des Anglois durant la dernière émeute, les assurant que je ne manquerois pas d'en
faire un rapport avantageux à la Reine ma Maîtresse. Secondement que comme on
donnoit divers tours à l'exécution qu'on venoit de faire, & que je serois fort fâché
d'ajouter foi aux rapports qui s'en faisoient, elle eût la bonté de me faire informer
au vrai de ce qui en étoit, afin d'en donner avis à la Reine ma Maîtresse. Sur le
premier elle répondit que le Roi son fils & elle avoient donné ordre exprés de ne fai-
re aucun mal aux Anglois, parce qu'on vouloit entretenir la bonne amitié entre
le Roi son fils & la Reine ma Maîtresse: & que si j'avois quelque autre meilleur moyen
de feureté, je n'avois qu'à le leur faire sçavoir.

Elle dit sur le second, qu'elle ne doutoit pas que Monsieur de la Mothe n'eût il y
a long-tems averti la Reine ma Maîtresse de l'accident qui venoit d'arriver: Que
cependant pour m'obliger, elle donneroit ordre au Secrétaire Pinart de m'envoyer
un extrait de l'écrit que le Roi son fils avoit déjà envoyé à son Ambassadeur ordina-
ire en Angleterre. Vous trouverez cet extrait ci-inclus.

Voilà ce qui se passa entre la Reine Mere & mon Secrétaire. Je ne vous écrirai
pas autre chose pour le present. Je demeure bien humblement &c. A Paris le
27. * d'Août 1572.

Fr. Walsingham.

Le Duc de Nevers a fait paroître beaucoup d'attachement pour nôtre Nation. Il
m'est venu voir en personne, & m'a fait toute sorte d'ofres d'amitié, non seulement
à moi, mais aussi à plusieurs de nos Gentilshommes qui sans cela auroient couru
grand risque de la vie.

* *Le Massacre de la St. Barthelemi commença le 24.*

L E T T R E C X C.

Au même.

1572. **M**ONSIEUR, vous direz s'il vous plaît à Sa Majesté, que le Roi m'envoya querir le premier de ce mois, & pour y aller avec plus de seureté il envoya pour m'accompagner le Comte de Lanfac & Monsieur de Mouviffiere avec une douzaine d'autres Gentilshommes. Il me dit en l'abordant, qu'il m'avoit envoyé querir pour me dire, que comme ceux qui ne sçavoient pas les veritables raisons de l'exécution qu'on venoit de faire pourroient en juger diferemment, il avoit ordonné pour satisfaire le public qu'on fit le procès à l'Amiral, & aux autres Conspirateurs ses complices; qu'aussi-tôt qu'il seroit fait il ne manqueroit pas de l'envoyer à Sa Majesté sa bonne Sœur, & qu'il étoit aisé qu'elle prendroit en bonne part ce qu'il avoit fait, & à quoi il avoit été contraint à son grand regret pour sa propre seureté; ajoutant que s'il n'avoit pas fait cela, lui, sa Mere, & ses Freres étoient en danger de la vie. Il me dit au surplus qu'il ne desiroit rien tant que d'être de plus en plus des amis de Sa Majesté; & qu'ainsi il esperoit qu'elle ne prendroit pas occasion de ce qui s'étoit passé de soupçonner le contraire; car, dit-il, sur mon honneur, & foi de Prince je n'ai pas d'autre intention. Je répondis à cela, que Sa Majesté ne pouvoit que trouver fort bon qu'il lui envoyât le proces; qu'elle seroit bien aisé de sçavoir le fonds de cette affaire; & que s'il paroïssoit par ce proces qu'ils fussent coupables, elle auroit de la joie plus que personne qu'ils eussent été punis, parce qu'elle préféreroit sa seureté à tous ses Sujets de quelque rang ou Religion qu'ils pussent être. Pour l'autre article je lui dis, que j'esperois que Sa Majesté qui avoit fait avec l'Angleterre une alliance plus étroite qu'aucun de ses Prédécesseurs, ne se laisseroit pas aisément porter à en faire peu de cas, attendu l'avantage qui pouvoit en revenir aux deux Couronnes.

Je lui dis ensuite qu'il en avoit coûté la vie à trois de nos Anglois, & que plusieurs avoient été pillés. Il en parut fort fâché, & dit, que si l'on pouvoit produire ceux qui l'avoient fait, ils seroient punis exemplairement. Je répondis à Sa Majesté qu'il seroit difficile de les produire le desordre ayant été general, & l'épée mise entre les mains de la populace. Après l'avoir enfin remercié du soin qu'il avoit eu de ma seureté, je me retirai, & fus conduit chez la Reine Mere, qui me dit la même chose, si ce n'est qu'elle ajouta, que le Roi étant à present défait des Chefs Conspirateurs son dessein étoit de maintenir les Edits, & de laisser à chacun le repos & la liberté de sa conscience. Comme on soupçonnoit que la Mothe avoit été retenu en Angleterre, je lui dis qu'il n'étoit parti que le 20. du passé, & que j'esperois qu'à son retour ils seroient satisfaits de la réponse de Sa Majesté. Je ne vous fatiguerai pas davantage; ainsi je demeure bien humblement &c. A Paris le 2. de Septembre 1572.

Fr. Walsingham.
L E T T R E

L E T T R E C X C I.

Au même.

MONSIEUR, dites s'il vous plaît à Sa Majesté, qu'encore qu'on m'ait dit comme je l'ai écrit par ma dernière, qu'à présent qu'on étoit défait des Chefs, les autres jouïroient de leurs biens & auroient en vertu de l'Edit la vie & la liberté de leur conscience, & qu'on ait fait la même assurance par écrit comme vous verrez par l'imprimé ci-inclus : Cependant on n'en fait rien, & on les pousse à l'extrémité avec tant d'excez que les Catholiques mêmes condamnent hautement cette conduite. Ils voudroient sortir du Royaume, & se tirer d'un gouvernement si étrange où personne ne peut s'assurer ni de son bien ni de sa vie. On a fait de grandes cruautés à Lion, à Bourdeaux, & à Orleans. Plusieurs Allemans ont été tuez & pillés à Orleans; & il y en a peu qui n'ayent été rançonnez. Comme il n'y a point ici de justice, les Allemans ne demandent point réparation, & s'en vont bien résolus de se venger.

On prepare la Bastille pour des personnes de qualité. On croit que c'est pour le Prince de Condé & ses Freres.

On dit que le Maréchal de Montmorenci a ordre de ne pas sortir de son Hôtel, & de ne faire aucune assemblée. Il est presentement à Chantilli.

Le Roi a reçu avis que le Prince d'Orange s'est emparé de Mechelen, qu'il est en marche pour aller à Mons, & que le Duc d'Albe sera contraint de courre les risques d'un combat, ou de se retirer en desordre. On dit que le Roi a dessein d'envoyer le Duc de Guise à son secours avec 4000. Fantassins & deux mille Chevaux. Voilà tout ce que j'ai à vous dire pour le present. Je demeure bien humblement &c. A Paris le 13. de Septembre 1572.

Fr. Walsingham.

L E T T R E C X C I I.

Au même.

MONSIEUR, vous direz s'il vous plaît à Sa Majesté, qu'après la clôture de mon paquet, la Reine Mere m'a envoyé prier par Monsieur de Mouvissiere de continuer mon attachement pour cette Couronne, & de lui rendre à l'ordinaire de bons offices, afin que le mariage allât toujours son train, & sur tout qu'on y fit des progres. J'ai répondu à cela, que je voyois des choses qui ne me donnoient

1572.

guere de courage de le faire : Que pour le mariage j'avois plusieurs raisons de douter qu'on eût veritablement cette intention. Il repliqua qu'il seroit bon que ces doutes fussent levez : Aussi me demanda-t-il, si je voudrois informer la Reine Mere des raisons qui me faisoient croire cela. Je répondis tres-volontiers pourvû que Sa Majesté voulut m'envoyer querir pour les lui communiquer. Sur cela elle m'envoya querir, & me dit : Qu'elle avoit appris de Monsieur de Mouviffiere qu'il me restoit quelque doute sur la sincerité du Roi & d'elle au sujet du mariage proposé ; de quoi elle étoit bien fâchée, parce que dans le poste ou j'étois, j'y pouvois apporter de grands obstacles. Elle me pria donc de lui faire connoître les raisons que j'avois en cela, ne doutant pas qu'elle ne pût y répondre d'une maniere à me satisfaire. Sur cela je lui dis, qu'il étoit vrai que suivant le devoir d'un bon & fidèle serviteur, la delicatessé que j'avois pour la gloire & pour la seureté de la Reine ma Maîtresse m'avoit obligé de lui dire certaines choses que j'esperois qu'elle prendroit en bonne part quand les raisons lui en seroient connues. Je lui dis donc, que l'accident qui venoit d'arriver donnoit lieu à de dangereux discours, & causoit de terribles défiances, dont j'avoüois que je n'étois pas exempt. Que pour les soupçons que j'avois que le Roi & elle n'alloient pas droit au sujet du mariage, étoient fondez sur trois raisons : La premiere la violation de l'Edit, & la severité avec laquelle on venoit de traiter les gens de la Religion.

La seconde l'étrange manége qui s'étoit fait dans la negotiation du premier mariage proposé.

La troisiéme certains bruits qui couroient de la conquête de l'Angleterre & de l'Irlande.

Sur le premier je lui dis, que la principale raison qui avoit porté la Reine ma Maîtresse à rechercher l'amitié de cette Couronne, étoit que le Roi en vertu de cet Edit laissoit jouir une partie de ses Sujets de l'exercice de la même Religion dont Sa Majesté fait profession ; ce qui avoit été le principal fondement de l'alliance ; mais que ce fondement étant ruiné, l'amitié ne pouvoit être que douteuse ; & qu'il y avoit sujet de se défier que l'entrevue demandée n'étoit que pour amuser.

Sur le second, que l'accident qui venoit d'arriver donnoit de violens soupçons, que le premier mariage proposé, n'étoit aussi qu'une espece de jeu pour duper ceux de la Religion.

Que pour ce qu'on disoit de la conquête de l'Angleterre & de l'Irlande, quoique ceux qui debitoient ces bruits ne fussent pas des gens de peu d'importance, & que j'eusse opinion que leurs Majestez n'eussent pas une pareille intention, ce qui venoit d'arriver inspiroit de la défiance malgré qu'on en eût.

Elle répondit en general, qu'elle esperoit que l'alliance avoit été faite non avec l'Amiral, & avec ceux de la Religion ; mais avec le Roi, & que par consequent elle comptoit, qu'encore que son fils eût pour sa seureté fait executer avec justice les Chefs des Huguenots, l'alliance ne laisserieit pas pour cela de subsister & d'être parfaitement observée, à quoi on ne pouvoit pas dire que le Roi eût jamais manqué. Vous savez, dit-elle, que le Roi François & Henri VIII. étoient bons amis, qu'ils

qu'ils ne le fussent pas également du Pape. Vous sçavez aussi, dit-elle, que non-
obstant la différence de Religion qu'il y avoit entre feu mon Epoux & le Roi Edoüard,
cela n'empêcha pas que le mariage de ce Prince avec ma fille ne fût conclu. Pour
ce qui est de l'Edit, ajoûta-t-elle, le Roi mon fils entend qu'il demeure dans sa
force. 1572.

Je repartis à cela, qu'il étoit vrai que c'étoit avec le Roi & non avec l'Amiral, que
le Traité d'alliance avoit été fait ; mais qu'il étoit vrai aussi que la liberté de con-
science avoit été accordée non seulement à l'Amiral en particulier, mais à
ceux de la Religion en general. Sur l'amitié qu'il y avoit eu entre les Princes
qu'elle avoit nommez, quoique de Religion contraire, je répondis que les tems
étoient changez, & qu'alors on n'avoit pas fait à Trente ou à Bayonne, une Li-
gue generale contre ceux de la Religion : Et certainement, Madame, lui dis-je, je
crains que les Princes Protestans ne regardent la severité avec laquelle on vient de
traiter ici les gens de leur Communion comme une declaration de guerre faite à
tout le parti, & qu'il ne s'en ensuive une guerre aussi sanglante qu'il y ait jamais eu,
& dont le Turc tirera le principal avantage. Sur cela elle prit occasion d'investi-
ver contre l'Amiral avec vehemence, disant que l'affaire de Bayonne étoit une
invention de sa façon pour faire à cette Couronne autant d'ennemis qu'elle avoit
d'amis & d'alliez. En éfet, dit-elle, l'affaire de Bayonne ne tendoit qu'à faire
bonne mine, & sur ce pied là vous voyez combien peu vôtre Maîtresse lui avoit
d'obligation. Voyez, ajoûta-t-elle, le discours qui s'est trouvé avec le Testament
qu'il fit lors qu'il étoit malade à la Rochelle, & dans lequel entr'autres avis qu'il don-
na au Roi mon fils, il lui recommanda sur tout d'abaisser autant qu'il pourroit la Rei-
ne vôtre Maîtresse & le Roi d'Espagne, comme étant un moyen qui pouvoit beau-
coup contribuer à sa seureté & au maintien de sa Couronne. Je repliquai, que
quelles que pussent être en cela ses intentions pour la Reine ma Maîtresse, il pa-
roissoit néanmoins par là qu'il étoit un Sujet tres-fidèle à la Couronne de France, &
que la Reine ma Maîtresse en faisoit d'autant plus de cas, qu'elle n'avoit jamais
connu en lui que de tres-bonnes intentions pour son Souverain. Ce discours étoit
écrit de sa main d'un bout à l'autre. Elle ne répondit rien aux autres deux raisons,
& se contenta de me prier de ne pas donner dans les contes de certains sedi-
tieux, qui ne souhaitoient rien tant que de semer la discorde parmi les Princes. En-
fin après avoir long tems battu les matieres elle me pria de protester à la Reine ma
Maîtresse, qu'elle & son fils ne souhaitoient rien tant que la continuation de la bon-
ne amitié ; & que pour la rendre plus parfaite ils desiroient d'achever le mariage pro-
posé, où elle esperoit que les deux Etats trouveroient de la seureté & du repos. Je
la priai pour lors de m'éclaircir de deux choses : L'une de la difficulté de la Religion,
supposé que l'entrevüe ait lieu, & supposé qu'on pût ajuster la dernière severité ;
& l'autre de quelle maniere on a dessein de faire observer l'Edit.

Pour le premier, dit elle, si la Religion fait tout l'obstacle, je ne doute pas qu'on
ne franchisse cette difficulté à la satisfaction de vôtre Maîtresse.

A l'égard du second, l'intention du Roi est, que les Huguenots jouissent de la
liberté de conscience. Et qu'ils ayent aussi, Madame, lui dis-je, l'exercice de

1572. leur Religion. Non pas cela, dit-elle, le Roi mon fils ne veut dans son Royaume que l'exercice d'une Religion. Comment cela peut-il s'accorder, répondis-je, avec le commandement que vous me faites, de protester de vôtre part à la Reine ma Maîtresse, que l'Edit demeurera dans sa première force? Elle répondit qu'on avoit tout de nouveau découvert certaines choses qui rendoient necessaire l'abolition de l'exercice de la Religion Protestante. Quoi, Madame, lui dis-je, voulez-vous que les Protestans soient sans exercice de Religion? Ils auront ici, repartit-elle, la même liberté que vôtre Maîtresse donne aux Catholiques en Angleterre. Ma Maîtresse, repliquai-je, ne leur a jamais rien promis par Edit. Si elle l'avoit fait elle ne manqueroit pas de leur tenir parole. Elle dit là dessus que la Reine ma Maîtresse devoit gouverner chés elle, & le Roi chés soi. Je repliquai que je n'avois pas fait ces questions par un simple motif de curiosité, mais pour pouvoir rendre compte à la Reine ma Maîtresse de ce qui s'étoit passé, persuadé qu'elle souhaitoit que tout se passât d'une maniere qui leur fit honneur.

Je demandai en troisième lieu, comment vû la dernière severité ils pouvoient tenir à la Reine ma Maîtresse la parole qu'ils lui avoient donnée de la secourir en cas qu'elle fût attaquée pour cause de Religion? Elle répondit, que si quelqu'un, & même le Roi d'Espagne que je ne fais pas, dit elle, difficulté de nommer, entreprenoit quelque chose contre elle pour cause de Religion, tout le secours que la Couronne pourroit donner à Sa Majesté ne lui manqueroit pas. Nôtre seul desir est, ajoûta-t-elle, de reduire cette Couronne en état de demeurer en repos.

J'ai jugé à propos de communiquer cette conversation à Sa Majesté pour y faire les considerations que bon lui semblera.

Quoi qu'en dernier lieu j'aye été maltraité de la populace; cependant je recois de leurs Majestez plus de faveur qu'aparavant, & j'ai promis d'en informer Sa Majesté. La Roche qui fut employé il y a deux ans à l'expédition d'Irlande, a été depuis peu à la Cour, d'où il a été envoyé à la Rochelle; ce qui me fait croire qu'on a quelque dessein de ce côté là. Je ne vous fatiguerai pas davantage, & je demeure bien humblement &c. A Paris le 14. de Septembre 1572.

Fr. Walsingham.

L E T T R E CXCIII.

Au même.

MONSIEUR, vous direz s'il vous plaît à Sa Majesté, que le dixième de ce mois le Roi & la Reine Mere me firent venir au Louvre, où j'eus premièrement audience de la Reine Mere, qui me dit que Sa Majesté avoit si bien reçu la Mothe, & lui avoit fait tant d'honneur, qu'elle & le Roi son fils ne pouvoient moins faire que de m'envoyer querir pour me prier de l'en bien remercier de leur part,

part, & de lui dire de plus que comme ils ne souhaitoient rien tant que de contracter avec elle une plus étroite amitié; ce qu'ils croient ne pouvoir mieux se faire que par un mariage. Qu'ainsi le dessein du Roi étoit qu'elle & le Duc d'Alençon son fils se rendissent à Boulogne ou à Calais, pourvû que Sa Majesté voulût se rendre à Douvres, afin que l'entrevûe qui avoit été proposée pût aboutir à quelque chose, & qu'on trouvât moyen de pourvoir à la feureté des uns & des autres, surquoi on auroit le tems de delibérer. Elle me chargea de plus de faire sçavoir à Sa Majesté, qu'outre la grande esperance qu'elle avoit que cette entrevûe produiroit une plus étroite amitié entre les deux Couronnes, elle la souhaitoit encore par le desir extrême qu'elle avoit de voir Sa Majesté, dequoi elle se promettoit autant de contentement qu'elle en eût eu de sa vie. Je répondis à cela, que je ne manquerois pas de le faire sçavoir à Sa Majesté. Je profitai de l'occasion pour lui dire suivant la dépêche de Sa Majesté du vingtième du passé, que comme je l'avois ci-devant informée de l'éloignement où elle & le Roi m'avoient paru au sujet de cette entrevûe, Sa Majesté attendu ce qui s'en étoit ensuivi ne pouvoit la desirer, mais plutôt s'en remettre à la prudence du Roi & à la sienne, de peur que si l'affaire principale ne réussissoit pas l'inconvenient qu'ils craignoient n'arrivât. Elle répondit qu'elle prenoit tout sur son compte, & que soit que la chose réussît ou non, l'intention du Roi étoit d'être toujours des amis de Sa Majesté. Je repliquai que le mariage considéré en lui-même étoit honnête & permis, & que si la chose ne réussissoit pas, il ne pouvoit lui en revenir qu'un blâme d'opinion, qui n'auroit aucun fondement, parce que les mariages se commencent au Ciel. Sur cela je conclus qu'il étoit glorieux au Duc d'Alençon de voir une Princesse de la qualité & du rang de Sa Majesté; & qu'ainsi quel denouïement que pût avoir la chose rien ne lui seroit honteux attendu que les mariages venoient du Ciel: Qu'au reste le succès étant douteux à moins qu'il ne se revêtit de cette opinion, le meilleur étoit de ne passer pas outre, de peur qu'il ne survînt quelque sujet de mécontentement qui ne seroit pas avantageux aux deux Couronnes. Elle répondit à cela, que c'étoit une verité qu'elle n'ignoroit pas, & qu'aussi en remettoient-ils le succès à Dieu, resolas de demeurer bons amis quelque chose qui pût arriver. N'ayant plus rien à faire avec la Reine Mere, j'allai au Roi, qui me chargea seulement de remercier Sa Majesté de la bonne reception qu'elle avoit fait à la Mothe, & de l'asseurer en même tems, que son desir n'étoit autre que d'être de ses amis de plus en plus: De lui dire au reste qu'il envoyeroit bien-tôt à son Ambassadeur le procez de l'Amiral, avec ordre de le faire voir à Sa Majesté. Le Duc d'Alençon qui étoit present, me pria de faire ses tres-humbles complimens à Sa Majesté, & de lui dire, qu'elle avoit fait tant d'honneurs à la Mothe, qu'il ne desiroit rien avec plus de passion que de trouver occasion de lui en témoigner sa reconnoissance par quelque service; & qu'il la supplioit de le regarder comme un homme qui étoit entierement à elle. Il m'a souvent envoyé voir durant le trouble, & m'a fait offrir de ses Gardes pour ma feureté.

La Mothe paroît fort reconnoissant des honneurs qu'il a reçûs, & chacun parle avantageusement de Sa Majesté; ainsi elle peut compter que le bon traitement qu'elle lui a fait n'est pas mal employé.

1572. Le Lord Levington & divers autres Gentilshommes Ecoſſois , qui voient qu'il n'y a point ici de liberté de conſcience à eſperer, me demandent des paſſeports. Mon deſſein n'eſt pas de faire en cela les difficultés que j'ai fait juſqu'ici , parce que depuis le dernier accident ils ſemblent ſouhaiter une tres-parfaite amitié entre les deux Couronnes d'Angleterre & d'Ecoſſe pour le bien de la cauſe commune de la Religion. Je ſuſoſe que paſſant par l'Angleterre, & y étant bien reçûs de Sa Majeſté, ils y feront plutôt du bien que du mal, en apprenant dans le pays ce qui s'eſt paſſé ici, & faiſant ſentir le danger qu'il y a à craindre à moins que les deux Couronnes ne ſoient parfaitement unies.

Quelques-uns des plus ſages de ceux qui ſont ici, & qui d'ennemis qu'ils étoient ci devant ſont maintenant de nos amis, ſouhaiteroient que Sa Majeſté cherchât les moyens de reconcilier le Comte de Morton & le Lord Lodington, & qu'elle s'aſſeurât de ces deux Seigneurs & autres par quelque Penſion. Ils croient qu'une dépenſe de deux à trois mille livres St. par an faite de cette manière, lui en épargneroit pluſieurs mille, & prévieroit bien des intrigues dangereuſes qu'on doit vraisemblablement attendre de ce côté là. Il ſemble que cet expedient favoriseroit l'intérêt particulier, ſi les circonſtances du tems pouvoient le rendre praticable.

L'Ambaſſadeur d'Ecoſſe dit aux Ecoſſois qui ſont ici, que le deſſein du Roi eſt de faire d'eux le même cas qu'il a jamais fait. Que pour rendre meilleur le parti de ceux de la Garde Ecoſſoiſe, ils auront un Capitaine de leur nation; & que le Roi ſe propoſe au reſte de créer certains hommes d'armes ſous le commandement d'un Gentilhomme de leur nation. Je laiſſe juger Sa Majeſté de ce que ſignifie une pareille honnêteté. Je vous prie, Monſieur, de propoſer à Sa Majeſté que pendant le tems que je demeurerai ici, qui j'eſpere ne ſera pas long, elle ait la bonté de me faire donner ſouvent des inſtructions afin que je puiſſe mieux concerter mes démarches.

L'Incluſe de Monſieur de Montmorenci m'a été envoyée par le Secretaire Pinart. Il paroît par là qu'il a eu la liberté d'écrire à leurs Majeſtez. C'eſt aſſez vous fatiguer pour le coup. Je demeure bien-humblement &c. A Paris le quatorzième de Septembre 1572.

Fr. Walsingham.

L E T T R E C X C I V.

Au même.

MONſIEUR, vous aurez ſ'il vous plaît la bonté d'informer Sa Majeſté, que le Roi a reçu avis de ſon Ambaſſadeur ordinaire en Flandres, que le neuvième de ce mois le Prince d'Orange s'étant approché de Mons, bien reſolu d'en venir aux mains avec ſon ennemi, détacha de ſon armée quatre cents Fantaffins & cinq cents Chevaux legers, & ſe mit à leur tête, ſuivi quoique d'un peu loin

loin du reste de son armée qui marchoit en fort bon ordre. A son aile droite étoit un Moulin, où il mit six pieces de Canon, tant pour se défendre que pour attaquer son ennemi avec plus d'avantage. Le Duc d'Albe de son côté envoya contre le Prince cinq cents Arquebusiers Espagnols, & cinq cents Chevaux legers avec des Arquebusiers à Croc, soutenus à la droite de deux mille Cavaliers, & de pareil nombre à la gauche. Ils marcherent dans cet ordre à la portée de la main. L'action fut longue, c'est à dire depuis Midi jusqu'à six heures du soir, mais enfin l'Artillerie du Prince d'Orange fit si bien, & la Cavalerie du Duc d'Albe fut mise en si grand desordre qu'elle fut contrainte de se retirer avec beaucoup de perte. On ne sçait pas encore au vrai le nombre des morts; mais on dit en gros que le Duc a perdu plus de trois mille hommes. On donne l'honneur de cette victoire à deux cents cinquante Maîtres qui sortirent de Mons durant le combat, chargerent en queue l'armée du Duc d'Albe, & se joignirent au Prince d'Orange. J'ai cru vous devoir mander cette nouvelle, afin que Sa Majesté soit informée de ce qui se passe en Flandres.

Pour ce qui est de l'état des choses en ce pays, on n'attend que les dernières extrémités à l'égard de ceux de la Religion. Dimanche dernier qui étoit le quatorzième de ce mois, la jeune Princesse de Condé fut forcée d'aller à la Messe, menacée d'être mise en prison, & par conséquent expédiée. Le Prince de Condé a aussi promis d'entendre la Messe Dimanche prochain, menacé pareillement d'être mis à la Bastille, où vraisemblablement il ne seroit pas long-tems. La Reine Mere m'avoit dit le vendredi précédent, que personne ne seroit forcé en sa conscience; car, dit-elle, voilà le Roi de Navarre, le Prince de Condé, & plusieurs autres de la Cour, ont la liberté de conscience, & l'auront à l'avenir; cependant ajouta-t-elle le Roi seroit bien aise, & souhaiteroit même qu'ils se convertissent tous & devinssent Catholiques. Je vois que 3 112 6 w 6 π υ ο w 4 φ υ 6 4 1 ξ 3 4 ✠ τ 6 3 H 2 6 ω 3 1 O ω O 3 m π ω 4 3 m 6 π υ c u v. Ainsi j'espere que Sa Majesté se tiendra sur ses gardes, & se fortifiera de l'amitié des Princes Protestans d'Allemagne qui se reveillent à ce que j'apprens, & que la dernière cruauté a merveilleusement choquez, bien persuadéz que le mal ira jusqu'à eux à moins qu'ils ne cherchent les moyens de le prévenir. J'espere aussi que Sa Majesté mettra les choses sur un si bon pied, & H 4 3 ≠ υ w 4 6 v π 3 m 6 5 c 6 ω d m 6 5 υ 6 ω δ m 6 a n a † H m ω 3 6 a 5 H 3 6 3 m 6 9 6 & qu'elle ne se laissera pas duper par les belles paroles d'une Princesse dont elle a éprouvé si fraîchement la mauvaise foi. Le Roi espere s'emparer bien tôt de la Rochelle, & alors Stroffi ira droit en Ecoffe. Les biens fonds des Huguenots, qui monteront à plusieurs millions, seront vendus, & le provenu sera employé à faire des Conquêtes; mais j'espere moyenant l'assistance de Dieu, qu'ils auront compté sans leur hôte, pourvu que Dieu n'aveugle pas les Princes Protestans, qui seront en état s'ils s'unissent, de se défendre contre tous ceux qui se mettront en devoir de leur faire du mal. Un nommé Roullart, Catholique, Chanoine de Nôtre Dame, & Conseiller au Parlement pour avoir dit quelque chose qui faisoit connoître qu'il n'approuvoit pas un procedé si irregulier & si injuste a été arrêté & mis en prison, où il a été massacré sans aucune forme de justice non plus que les autres; dequoi plusieurs Catholiques mêmes

1572 ont été choquez. Un pareil procédé jette une défiance generale dans l'esprit de la Noblesse, & chacun apprehende la vengeance divine. C'est assez vous fatiguer. Je demeure bien humblement &c. A Paris le 16. de Septembre 1572.

Fr. Walsingham.

L E T T R E C X C V .

A Monsieur le Chevalier Walsingham, Ambassadeur ordinaire de Sa Majesté à la Cour de France.

MONSIEUR, vous sçavez qu'après la reception de vos Lettres qui donnoient avis de la blessure de l'Amiral, qui arriva le vingt-deux du passé, Sa Majesté en fut fort inquiete; mais apprenant bientôt après par certaines gens qui de Diepe se sont sauvez ici, que l'Amiral & grand nombre de ceux de la Religion avoient été subitement massacrez à Paris le vingt-quatre de la maniere du monde la plus cruelle, ce fut un grand surcroît de douleur pour elle; d'autant plus grand qu'elle n'en apprenoit rien de certain de vous, dont elle étoit fort en peine dans une si horrible conjoncture. Quoique l'Ambassadeur de France eût assuré à quelques-uns de vos amis que vous étiez en seureté; cependant Sa Majesté fut toujours dans l'inquietude jusques à ce que vôtre Exprés qui a demeuré long-tems à Boulogne faute de vent, fut arrivé avec vos lettres qui donnoient quelque connoissance du fait. Sa Majesté a appris aussi ce qu'on veut entendre par l'écrit qui vous a été envoyé par ordre de la Reine Mere, & qui contient le Sommaire de cette action, qu'on a eu soin de déguiser pour la faire paroître moins execrable. L'Ambassadeur de France communiqua hier pour la premiere fois à Sa Majesté, & ensuite à son Conseil, l'information de ce meurtre, suivant le même écrit, & avec toutes les circonstances dont on s'est pu aviser pour faire paroître dans une action si sale, que le Roi n'avoit aucune mauvaise intention. Comme il n'y a pas moyen de justifier une si vilaine affaire, il prend ici le parti de dire qu'il n'approuve en aucune façon une cruauté si generale, & fait valoir pour excuser le Roi, le déplaisir qu'il eut de la blessure de l'Amiral qui précéda de deux jours le massacre general; comme aussi la protestation qu'il fit d'en faire punir les Auteurs, les frequentes visites qu'il rendit au blessé, & ce qu'il lui dit d'obligeant. Le Roi, dit-il, demeura dans cet esprit jusques au Samedi bien tard, qu'il eut avis que l'Amiral & ses amis étoient resolus de n'attendre pas l'ordre du Roi pour punir les Assassins; mais qu'ils vouloient s'en faire justice eux-mêmes & avoient bien certainement dessein de se saisir du Roi, de la Reine Mere, & des Princes ses enfans: Qu'ainsi leurs personnes auroient été en danger, & la guerre civile auroit commencé tout de nouveau. Pour donner à cela quelque apparence de verité, il dit que des gens qui étoient de la conspiration, & qui en avoient eu horreur l'avoient découverte: Que le Roi avoit trouvé la chose d'autant plus vraisemblable, que

que Teligny lui avoit parlé avec fierté, ainsi qu'il est porté par l'écrit. Sur cela, dit l'Ambassadeur, le Roi eut si grand peur de sa propre personne aussi bien que de celle de sa Mere & de ses freres, & craignit si fort le danger d'une guerre civile qui étoit sur le point de se rallumer, que dans une telle extrémité où il n'avoit pas eu le tems de delibérer qu'à peine une heure, il s'étoit trouvé forcé de donner dans une autre extrémité, & de permettre aux ennemis de l'Amiral de l'expedier ; mais il convient qu'on a été plus loin que les ordres ne portoient, que la fureur a été trop generale, & qu'il croit sans peine que plusieurs innocens ont été envelopez avec les coupables. Après avoir rapporté le fait de cette maniere, il pria Sa Majesté de plaindre le Roi plutôt que de le blâmer. Il fit de grandes protestations de l'innocence du Roi en cela, & asséura qu'il n'avoit eu d'autre intention que de se défendre & de se mettre à couvert des dangers où on lui avoit dit qu'il étoit. Il asséura pareillement qu'il étoit fortement resolu d'être toujours parfaitement ami de Sa Majesté, & de ne pas souffrir que l'Edit de pacification fût cassé : Qu'ainsi il prioit tres-instamment Sa Majesté de répondre au Roi d'une maniere qui le consolât en voyant qu'elle prenoit part au triste & déplorable accident qui venoit de lui arriver. Que cela donneroit plus de courage au Roi son Maître d'informer de la verité du fait ; & en cas qu'on lui eût fait de faux rapports, de punir les malfaiçteurs & les Denonciateurs, d'observer toujours l'Edit, & demeurer des amis de Sa Majesté, qui ne lui répondant pas favorablement, elle lui donneroit indubitablement occasion de deférer plus aux conseils de gens qui étoient les auteurs & les executeurs de ce meurtre, qu'il ne seroit nécessaire & pour lui-même, & pour Sa Majesté. L'Ambassadeur s'étendit fort là-dessus sur le même ton, donnant en même tems des marques exterieures du chagrin qu'il avoit interieurement d'une si vilaine action, & declarant qu'il avoit honte d'être mis au rang des François. On pourroit pousser plus loin ce qu'il a dit ici assez brusquement ; mais il faut attendre du tems la justification de tout cela. Pour le présent tout ce qu'il peut dire lui & tous ceux qui étoient reconnus ennemis de la Religion de l'Amiral, est fort sujet à caution. Cependant Sa Majesté lui a répondu fort sagement, qu'il en avoit fait un bon rapport à son Conseil, & qu'elle souhaitoit avec une passion extrême que le Roi son Maître ou vous lui confirmassiez par lettre ce qu'il en avoit dit. Le Sommaire de la réponse de Sa Majesté fut, qu'encore que sur les premiers avis d'un massacre si general il fut fort mal aisé de juger favorablement du Roi, cependant comme elle avoit été prévenue de l'integrité de son procedé, & nommément à l'occasion de tant de faveurs qu'il avoit témoignées exterieurement à l'Amiral & à ses amis depuis son retour en Cour, quelle que peut-être cette action en elle-même, & quelles que fussent les circonstances d'un massacre si horrible & si general qui le chargeoit de tout ce qui peut faire honte à un Prince & le flétrir, le respect & l'amour qu'elle avoit pour lui & pour son rang l'avoient determinée à n'en faire aucun mauvais jugement, & à ne pas croire encore ce que la plupart des gens croyoient, d'autant mieux qu'elle n'avoit pas reçu de sa part les éclaircissemens nécessaires. Mais à présent qu'elle avoit appris par l'Ambassadeur ce que le Roi lui avoit donné ordre de lui declarer, elle souhaitoit de tout son cœur pour la consideration & l'estime qu'elle avoit pour lui, qu'il pût tour-

1572. ner la chose de maniere, qu'il parût excusable dans le Monde, & fit paroître manifestement son innocence à des gens desintereffez, c'est-à-dire, à des gens qui ne sont pas reconnus pour avoir été les ennemis jurez de l'Amiral & de ceux de son parti qu'on a égorgé. Si les avis qui furent donnez au Roi des mauvaises intentions de l'Amiral, & de la conspiration faite contre le Souverain étoient fondez sur la verité, & non sur la malice ou sur un prétexte, & qu'on pût verifier le fait, le Roi seroit en quelque maniere excusable envers Dieu & envers les hommes, d'avoir permis aux ennemis de l'Amiral de prévenir son dessein par la violence, quoique dans le fond quand l'avis seroit vrai, la cruauté avec laquelle on en a usé ne peut être justifiée ni permise dans aucun Royaume ou Gouvernement; & encore moins dans un lieu où le Roi auroit pû faire executer juridiquement & l'Amiral & tous ceux qui l'auroient mérité; car on ne sçauroit nier que les mêmes Forces qui ont massacré tant de gens, n'eussent pû attaquer aisément ou le tout ensemble, ou les principaux, & ne leur eussent fait faire leur procez si le Roi l'avoit voulu, & sur tout à l'Amiral qui étoit au lit ne pouvant se servir de ses deux bras, & étant en danger de mourir entre les mains des Chirurgiens, gardé d'ailleurs dans son Hôtel par les Gardes du Roi, qui auroient pû le transférer au moindre mot par tout où il leur auroit été ordonné. Mais supposé que l'avis ait été véritable, la procedure est toujours irreguliere; cependant Sa Majesté s'abstient d'en imputer le blâme au Roi, & le laisse sur le compte de ceux qui sont auprès de lui, qui ont & assez d'âge & assez de lumieres pour avoir dû prévoir, que les delinquans auroient dû être punis par le glaive de la justice du Prince, & non par l'épee meurtriere de leurs assassins, reconnus pour ennemis mortels des massacrez. Sa Majesté laisse à la prudence du Roi à faire des faits l'information qu'il jugera à propos pour mettre à couvert son honneur auquel l'action d'autrui a donné de grandes atteintes, & souhaite qu'il soit en état de faire en cela tout ce qui est nécessaire à la gloire de Dieu, & à sa propre gloire.

Mais d'un autre côté si les avis qui ont été donnez si subitement au Roi contre l'Amiral sont des avis faux & de commande, comme il paroît par les circonstances à toutes personnes desintereffées que ce sont non seulement des faussetez forgées par une malice particuliere contre l'Amiral & ses amis, mais encore un pernicieux prétexte inventé pour afoiblir le Roi, & le dépouiller de la gloire & de la seureté que lui procuroient tous les jours les conseils ou les services de l'Amiral & de ses amis égorgé, Sa Majesté le trouve fort à plaindre, & lui souhaite & assez de puissance, & des Conseillers assez fidèles pour se disculper dans le Monde en faisant punir des Traîtres si detestables, afin qu'un tel exemple mette à couvert non seulement son honneur qui en souffre beaucoup; mais principalement sa propre personne à la seureté de laquelle il est tems qu'il pourvoye. S'il demande en cela le conseil & le secours de Sa Majesté, il peut compter sur l'un & sur l'autre, & demeurer persuadé qu'elle n'épargnera rien de tout ce qui est en son pouvoir pour lui faire connoître en cette occasion le parfait attachement qu'elle a pour lui. Après avoir dit plusieurs bonnes choses à l'Ambassadeur, elle conclut, que pour les condoleances qu'il demandoit d'elle elle avoit plus de penchant à plaindre le Roi dans un si miserable accident, que

que de le condamner, avant que de voir comme il s'y prendroit dans la fuite pour rétablir son honneur. Quant à l'Amiral, elle avoia qu'elle avoit une tres-vive douleur de sa mort, parce qu'elle le regardoit comme un bon Ministre pour cultiver l'amitié entre les deux Couronnes, & que la même raison lui faisoit regretter les autres Nobles: Que l'Ambassadeur même pouvoit rendre témoignage qu'elle n'avoit jamais approuvé qu'on prît les armes contre les ordres du Roi; mais que voyant qu'il les avoit reçus en grace, & pris sous sa protection, & que par consequnt il étoit manifeste qu'ils n'avoient point pris les armes ni contre l'État ni contre le Roi, mais uniquement pour se maintenir dans la profession de leur Religion conformément aux Edits, Sa Majesté avoit un grand regret de leur mort, & étoit fortement persuadée, que si le Roi ne se sert pas de son pouvoir pour reparer une si grande éfufion de sang, Dieu qui connoît les cœurs de tous, & ceux des Princes aussi bien que des autres hommes, feroit éclater sa justice en tems & lieu pour l'exaltation de sa gloire, comme étant l'Auteur de toute justice, & le vengeur du sang innocent répandu. De cette maniere ou du moins sur ce sujet Sa Majesté par un plus long discours dont l'Ambassadeur a été content, lui a fait connoître ses sentimens, & elle veut en conséquence, que vous preniez vôte tems pour dire ce qu'elle a jugé à propos de vous marquer ici: cependant vous songerez bien à l'avance, comment & de quelle maniere vous pouvez dire tout ceci, en sorte que le Roi puisse bien l'entendre, & garder par devers lui ce qu'il ne jugera pas à propos d'être sçû par ceux qui ont fait faire le massacre, ou qui y ont donne leur consentement. Quelque avancez qu'ils soient au service du Roi, & quelque proximité de sang qu'il y ait entre lui & eux, il n'est pas nécessaire qu'ils en soient informez. Pour cet effet vous tâcherez de sçavoir avant toutes choses, s'il est vrai que le Roi ne se soit porté à cela que par le motif que marque l'Ambassadeur, ou si ce n'est point un artifice inventé pour couvrir l'honneur du Roi. Car s'il a sçû l'intention des meurtriers, & Dieu veuille que cela ne soit pas, il faut prendre un autre tour, comme vous pourrez en juger vous-mêmes. On laisse cela à vôte prudence. Vous vous contenterez en ce cas de dire ce qui peut faire connoître la douleur qu'à Sa Majesté de cet accident, & parlerez en termes avantageux du penchant qu'à Sa Majesté de continuer l'amitié. Mais s'il vous paroît que le Roi soit véritablement touche de l'accident, & qu'il soit disposé à s'en venger sur les auteurs & les executeurs, & que vous lui sentiez de l'inclination à recevoir le sentiment de Sa Majesté, & de se servir des conseils qui lui seront donnez secretement, vous l'assurerez que Sa Majesté portera l'amitié aussi loin qu'on la peut porter, & demanderez qu'il vous parle à cœur ouvert, ou qu'il nous fasse sçavoir ce qu'il pense par des gens de confiance. Vous en userez suivant vôte prudence avec la Reine Mere & autres, car on ne sçait pas au vrai la part qu'elle & d'autres ont eu à l'affaire, ni de quel esprit ils sont animez. Mais suivant que vous jugerez à propos vous lui pouvez dire combien Sa Majesté en a de chagrin, ne sçachant quelle assurance prendre sur l'amitié nouvellement contractée. Vous pouvez lui dire aussi, que Sa Majesté ne peut pas assez s'étonner, qu'étant aussi sage qu'elle l'est, & après tant d'experiences de la haine extrême des factions opposées à l'Amiral, elle n'ait pas d'abord donné ordre qu'on examinât les avis, & qu'on fit juridi-

1572. quement le procez à l'Amiral & à ceux de son parti qui étoient soupçonnez & accusez, ce qui auroit fait honneur au Roi, & auroit été une bonne action devant Dieu. Par ce moyen les coupables auroient été punis, & les innocens n'auroient pas été enveloppez avec les coupables. Vous tâcherez aussi d'avoir de bonnes assurances pour nos Vaisseaux marchands qui vont charger de vin, & vous ferez en sorte que le Roi envoie des ordres à Bourdeaux, & au Gouverneur de cétte place, à Stroffi, & aux Generaux de son Armée. Pour ce qui vous regarde Sa Majesté souhaiteroit que vous fussiez ailleurs, & son dessein est de trouver quelque prétexte pour vous rapeller; mais cela ne se peut pas presentement sans donner de l'ombrage, & sans faire connoître qu'on ne se soucie plus de l'amitié. Cependant vous ferez bien non seulement de demeurer dans vôtre Hôtel selon vos desirs, mais aussi de parler au Roi & à la Reine, de vous plaindre, de leur témoigner la repugnance que vous avez à demeurer de delà, & l'esperance où vous êtes d'être rapellé pour vôtre sûreté.

Nous apprenons que les Gentilshommes Anglois qui étoient à Paris lors du massacre, furent forcez de se retirer dans vôtre Hôtel; en quoi ils agirent prudemment. Nous & leurs amis vous sommes obligez des soins que vous avez eu d'eux, & nous avons jugé à propos de les faire revenir. Nous souhaitons notamment que vous demandiez au Roi un saufconduit & passeport pour le Lord Wharton & pour Monsieur Philippe Sidney; & nous vous prions en même-tems que vous leur fassiez sçavoir nos intentions sur cela.

Si Sa Majesté croyoit que le Roi fût bien aisé de vous laisser revenir, sous prétexte de vous absenter jusques à ce que ce Royaume fût plus tranquile, en laissant un Secrétaire à vôtre place à condition de venir la reprendre, elle seroit bien aisé que vous le fassiez. Vous pouvez sonder les intentions du Roi sur cela, & nous en donner avis. Ayez soin de vous. Nous demeurons vos bons amis. De Woodstock le neuvième de Septembre 1572.

G. Burleigh.

R. Leicester.

T. Knowlei.

Th. Smith.

Jaques Croft.

LETTRE CXCVI.

A Monsieur le Chevalier Walsingham, Ambassadeur ordinaire de Sa Majesté à la Cour de France.

MONSIEUR, je vois que pour nos pechez le Dieu Tout-Puissant permet au Diable de renouveler la persécution contre les membres de J. Christ; c'est pourquoi nous songeons non seulement à nous mettre à couvert des perfides attentats pareils à ceux qu'on vient de faire en France, mais aussi à nous tourner vers Dieu.

Dieu par la repentance. Je vous ai parlé fort au long de la réponse que Sa Majesté a faite à l'Ambassadeur de France, dans un écrit signé par le Conseil. Vous devez l'avoir reçu & vous vous en servirez suivant que les circonstances se presenteront. Car quoique l'Ambassadeur ait ce semble si bien fait auprès de Sa Majesté, qu'elle croit que le Roi n'est coupable de massacre que de la maniere qu'il l'a rapporté; & qu'il dise d'ailleurs que le Roi lui a donné ordre d'asseurer Sa Majesté que l'armement de Stroffi ne la regardoit en façon du monde, nous avons sujet dans un tems comme celui-ci de nous défier de tout ce qu'on peut nous dire de beau. C'est pour cela que nous travaillons actuellement à mettre nos côtes en état de défense, & que nous avons dessein de mettre en Mer au plutôt la Flote de Sa Majesté, & de continuer les mêmes précautions jusques à ce que nous voyions sur quoi nous devons compter. Faites de votre mieux je vous prie pour découvrir le dessein de la Flote de Stroffi, & nous donnez souvent avis de ce que vous apprendrez. Si j'avois eu quelque pouvoir, vous seriez rapellé de l'heure qu'il est, & on n'auroit laissé en vôtre place qu'un Secretaire. Je vous prie de m'envoyer une liste des principaux massacrez, & des Protestans qui se sont sauvez. Les divers rapports qui se font nous donnent beaucoup d'inquietude, & vos lettres ou vos Exprés nous viendroient bien à propos.

Pynassy a été ici, & n'en est pas encore parti; nous avons mieux aimé expedier mon frere Killebrew qui partit d'ici Dimanche dernier pour l'Ecosse, pour remplir la place de Drewrie avec la Croque, parce que Milord de Hunsdon est ici, & par consequent on ne peut pas se passer de Drewrie à Berwick. Tous les Membres du Conseil seront ici demain; en attendant ceux qui sont ici ne se tiennent pas dans l'inaction. Je ne scaurois moi seul donner ordre au Royaume. Dieu vous conserve, & veuille consoler son Eglise affligée. Nous apprenons que le Prince d'Orange a plus de Forces que les deux Ducs, & qu'il se rendit Maître de Makelen le 29. du passé. Il y a beaucoup d'apparence qu'Anvers se soumettra. Nos gens de Fleffingue ne s'accomodent pas avec les François; mais nous croyons qu'une conjoncture si miserable rendra les François moins imperieux. De Woodstock le 19. de Septembre 1572.

G. Burleigh.

L E T T R E C X C V I I.

Au même.

MONSIEUR, après le depart de vôtre Exprés Faunt & mon Cousin sont arrivez ici; & quoique j'eusse déjà proposé à Sa Majesté de vous rapeller, je n'ai pû l'obtenir que ce matin. Elle m'a donné une lettre pour le Roi de France, que Monsieur le Secretaire vous envoie, comme vous verrez par la sienne. De Woodstock le . . . Septembre 1572.

G. Burleigh.

LETTRE

L E T T R E CXCVIII.

A Monsieur le Chevalier Walsingham Amb. &c.

1572. **M**ONSIEUR, la triste Tragedie qui s'est jouée depuis peu en vos quartiers, fait nous éfrayer, & nous faire sentir en même tems les terribles éfets de sa colere, en permettant que son peuple ait été égorgé de cette maniere, ce que nos pechez ont bien merité & au delà: Cependant j'espere qu'il étendra sa sainte main sur nous pour nous traiter comme nous meritons, mais pour nous faire sentir les éfets de ses consolations dans les calamitez dont il nous visite, de maniere que nous verrons tomber ses ennemis & les nôtres, comme nous avons vû répandre le sang des Saints & des Innocens. Veuillez ce grand Dieu faire retomber dix fois au double ce sang sur leur tête, afin qu'ils ne triomphent pas outre mesure à la tres-vive douleur de son troupeau. Si le Roi est l'Auteur de cette action, qu'il en reçoive la honte & la confusion: Quelque puissant qu'il soit en ce Monde, Dieu l'est infiniment davantage, & cette puissance n'est pas inutile. S'il n'en est pas l'Auteur, & que l'épouvante subite qu'on lui a inspiré l'ait porté à cette extrémité, comme son Ambassadeur a voulu nous faire accroire, quoique l'action ne laisse pas d'être horrible, cependant s'il l'a faite par crainte & par foiblesse, & que son cœur touché d'une sincere repentance commence par en faire satisfaction à Dieu, & puis aux hommes en poursuivant les ennemis de Dieu & de son Royaume qui la lui ont fait faire, je croirai en ce cas que cela s'est fait sans son consentement & sans son approbation. Mais s'il continue à soutenir le fait, & à autoriser ceux qui ont fait une action si barbare, tout ce qu'il y a d'honnêtes gens de quelque Religion qu'ils soient doivent detester un tel Prince, car l'action n'est pas moins vilaine que cruelle. A qui se fierat-on, si l'on ne se fie à la parole de son Prince? Ceux qui ont été massacrez avoient non seulement sa parole, mais son Ecrit, non seulement public, mais aussi particulier, & toutes les Declarations dont on s'étoit pu aviser pour leur seureté; mais tout cela ayant été violé, qui peut désormais se fier à un tel Prince? Mais Monsieur l'Ambassadeur m'a depuis peu parlé en particulier, & a voulu me faire accroire, que nous verrons bien-tôt que le Roi n'a point de part à cela, & qu'il en a tant d'horreur, qu'il est resolu de s'en venger. Dieu veuille que cela soit. Vous le sentirez aisément, & vous ferez bien secretelement & prudemment, comme Sa Majesté vous a écrit, & ne vous en expliquez qu'au Roi même: & si vous voyez qu'il ait peur de sa personne, ou qu'il ait mauvaise opinion de ses Forces, je sçai que Sa Majesté hazardera vingt mille de ses meilleurs Sujets pour une si bonne querelle. Car il est presque impossible qu'un Prince si jeune, & qui a été jusqu'ici si franc, si sincere, & de si bonne volonté, que vous n'en pouviez pas dire assez de bien, ait passé si subitement du bien au mal. Vous sçauvez bien-tôt ce qui en est, & je vous prie de nous écrire le plus souvent que vous pourrez.

pourrez. Je prie Dieu qu'il vous conserve en fanté & à couvert de tout accident. 1572.
Adieu. J'espère que vous ferez en sorte que mon neveu Sidney s'en revienne attendu
l'état où sont à present les choses de delà. En hâte le 11. de Septembre 1572.

R. Leicester.

L E T T R E C X C I X.

A Monsieur le Chevalier Walsingham Amb. &c.

MONSIEUR, l'accident qui vient d'arriver en France nous paroît si surprenant, que nous ne sçavons qu'en dire, & l'excuse *tam. . . .* que nous ne sçavons qu'en penser. Il paroît si lamentable de quelque côté qu'on regarde la chose que le Roi se soit privé en un jour lui & son Royaume, de tant de grands Capitaines, de tant de braves Soldats, de gens si sages & si vaillans, qu'on ne sçauroit trop plaindre leur sort, s'il est vrai qu'ils ne soient pas coupables du crime dont on les accuse. S'ils sont coupables, *cur mandati causa damni sunt ac casti.* Dans ces fortes d'extrémités brusques *cito sed fera penitentia solet sequi*, si elle a été subite & non méditée long-tems à l'avance: Si elle a été concertée de longue main elle n'en est que plus criminelle & plus infame. Ainsi vous voyez combien il faut être réservé sur cela: Cependant je suis bien aisé que dans une si grande confusion vous soyez échappé vous & les jeunes Gentilshommes qui sont de delà à une si sanglante execution, & que le Roi ait eu tant de soin & tant de pitié de nôtre nation, qui est entrée depuis peu dans une amitié si étroite avec lui. Nous apprenons néanmoins que l'homme que le Lord Chamberlain avoit envoyé pour Precepteur au jeune Wharton, étant arrivé le jour précédent, a été tué. Il ne connoissoit personne, & il n'avoit fait aucun mal ni n'avoit rien sçu. Vous pouvez aisément juger de la crainte & de l'inquietude des parens des jeunes Gentilshommes qui sont de delà, par Madame Lane qui souhaite avec une passion extrême que son fils revienne le plutôt qu'il sera possible. Si vous renvoyiez Madame vôtre Epouse & vôtre fille, & le reste dont vous pourriez vous passer, jusques à ce que l'orage fût un peu calmé, vous en seriez plus tranquille, & ce seroit autant de soucis dont vous seriez déchargé. Vous ne sçauriez croire combien nous souhaiterions sçavoir quelle sera l'issue de ces troubles, s'ils s'étendront plus loin, où s'ils finiront à Paris.

Nos Marchands craignent de l'heure qu'il est d'aller en France, & qui pourroit les condamner de ne vouloir pas aller dans un lieu où le Soldat a tant de libertcz, & où *nec pietas, nec justitia* ne sont pas capables de contenir une populace violente & furieuse? On a parlé sur cela à Monsieur de la Mothe. Vous sçavez que c'est le tems d'aller chercher des vins. Cette apprehension a presqu'entièrement éteint nôtre Commerce à Rouën & autres lieux de France. Il n'y a personne en Angle-

1572. terre qui en soit plus fâché que moi, & qui ait à certains égards plus de sujets de l'être. Ayez soin de vôtre santé. De Woodstock ce douzième de Septembre 1572.

Th. Smith.

Madame Lane a envoyé par vôtre homme trente livres Sterl. en or pour payer de delà les dettes de son fils, & pour le défrayer à son retour. Je vous remercie de bon cœur des livres des troubles passez de France que vous m'avez envoyez. Mais où trouver des gens qui décrivent dignement des trahisons & des cruautés plus barbares que celles que les Scythes ont jamais faites. Milord Trésorier & moi avons sollicité une ou deux fois Sa Majesté de vous faire revenir. Elle nous l'avoit accordé, mais elle a incontinent revoqué l'ordre, & a repris les lettres qu'elle avoit écrites pour cela. Il faut prendre patience. Je croi que vous n'avez pas long-tems à souffrir.

L E T T R E C C.

Au même.

MONSIEUR, quoi que ma précédente ne vous laisse pas esperer de revenir aussi tôt que vous le souhaitez; cependant Fawnt, Argold, & South arrivez hier de France à la Cour ont tellement grossi les desordres & les cruautés qui se sont faits de delà, que tout le Monde apprenant le danger où vous êtes, vos amis en ont fait rapport à sa Majesté, qui a bien voulu écrire cette lettre pour vôtre retour au Roi de France. Ci incluse est la copie. Ainsi on a en quelque maniere pourvû à vôtre seureté. Vous sçavez aussi que cela a si bien éveillé Sa Majesté, qu'on se remue actuellement pour pourvoir à la défense du Royaume, en cas que le feu qui fait rage en France vienne à s'approcher de nous. Adieu. De Woodstock le douzième de Septembre 1572.

T. Smith.

L E T T R E C C I.

Au Conseil Privé de Sa Majesté.

MILORDS & MESSIEURS, vous sçavez s'il vous plaît, que je reçûs le dix-sept vôtre lettre du neuvième du courant. Après l'avoir luë, & en avoir bien examiné le contenu, & vû que vous laissez à mon choix de parler au Roi & à la Reine Mere de la part de Sa Majesté comme je le jugerois à propos, pour leur faire connoître la douleur qu'elle a de l'accident qui vient d'arriver ici, comme aussi de les assureur de sa part des dispositions où elle est de continuer l'amitié sur les infor-

informations certaines que je pourrois recueillir ici de la maniere avec laquelle le Roi en avoit agi en cela : & voyant qu'il avouë & par parole, & par la continuation des mêmes extrémitez à l'égard de ceux de la Religion, que toutes ces barbaries sont son ouvrage, quoi que l'Ambassadeur ait dit tout autre chose à Sa Majesté, j'ai jugé à propos suivant vos instructions de parler & à lui & à elle comme me le permettroit le tems où j'irois à la Cour, qui fut le vingt-un de ce mois. J'eus premièrement audience de la Reine Mere. Je lui dis que Sa Majesté me donnoit ordre de lui dire, qu'elle avoit été fort surprise & fort affligée d'apprendre le triste & miserable accident qui venoit d'arriver, où les choses s'étoient passées de maniere, qu'elle ne sçavoit qu'en dire ou qu'en juger, attendu que ceux qu'on avoit égorgez sans pitié & sans compassion, sans distinction ni d'âge ni de sexe, & sans aucune forme de justice, comptans & se reposans sur la parole du Roi, & ne se défians de rien moins que de ce qui leur étoit arrivé, se croyoient en pleine seureté dans le tems que leur vie étoit le plus exposée comme il a paru par les suites. Un des principaux sujets de crainte de la Reine ma Maîtresse est, que l'honneur du Roi n'en souffre. D'ailleurs j'ai ordre de vous dire, qu'elle n'est pas peu surprise qu'une Princesse aussi sage que vous, & aussi entenduë dans l'art de gouverner, & qui connoît les passions & les factions qui regnent dans vôtre Royaume, ait pû se résoudre si aisément à une execution qui ne sçauroit être excusée dans aucune sorte de Gouvernement, puis qu'elle a été faite sans avoir examiné les avis qui leur avoient été donnez contre les malheureux, qu'on auroit pû arrêter aussi aisément qu'égorger, & leur faire faire leur procez juridiquement; punir s'ils étoient coupables, & les remettre en liberté s'ils s'étoient trouvez innocens. On auroit épargné par ce moyen le sang d'une infinité d'innocens qu'une populace furieuse & enragée a répandu, & l'honneur du Roi n'en auroit souffert aucune atteinte. Elle prie vôtre Majesté de prendre ceci en bonne part, & comme venant d'une personne qui souhaite du bien & au Roi & à vous, & qui ne peut par conséquent qu'avoir de la douleur de cet accident, duquel dépendent vôtre honneur & le repos de vôtre Etat: Cependant elle espere que le Roi se justifiera du fait de maniere qu'il en demeure justifié devant Dieu & devant les hommes. Elle répondit à cela, qu'elle n'étoit point surprise que la Reine ma Maîtresse le fût de cet accident, en ce que l'execution s'étoit faite avec beaucoup plus de cruauté que le Roi n'auroit voulu, qui, dit-elle, n'est pas un Tiran, & qu'on auroit eu bien de la peine à l'obliger de faire ce qu'il avoit fait, s'il n'y eût été porté par l'éminent danger dont il se voyoit menacé, aussi bien que moi & ses Freres, si la presente execution ne s'étoit pas faite; comme il paroîtra par l'information que mon fils a dessein d'envoyer à la Reine vôtre Maîtresse. Et comme il semble qu'elle soit surprise que j'aye pû me résoudre à cette execution; paroles qui me touchent en quelque maniere, & sur tout ajoutant qu'il étoit de l'ordre d'examiner auparavant si les avis qu'on avoit reçûs étoient fondez ou non, attendu, dit-elle, que je suis si bien informée des factions qui regnent dans cet Etat, vous pouvez lui dire, que les maux presens veulent des remedes prompts; car, dit-elle, nous étions informez par des personnes non suspectes d'agir par passion ou par intérêt de faction,

157. mais plutôt attachées à l'Amiral & par Religion & par amitié, mais qui se font cruës obligées en conscience de préférer leur Prince à un particulier. En éfet si ceux de la Religion n'avoient pas été prévenus dans le tems qu'ils le furent, ils se seroient emparez deux heures après d'une des portes de nôtre Palais du Louvre, & par conséquent de nos personnes; entreprise qui devoit être executée le même jour après Midi que l'Amiral fut blessé. Il paroît qu'ils avoient ce dessein en ce que le Comte de Montgomeri le jour que la chose devoit s'exécuter fut long-tems au Pré aux Clercs avec une Compagnie de Cavalerie attendant ce que les autres feroient dans Paris. Je pris occasion de lui dire sur cela, qu'encore que je n'eusse pas ordre de repliquer, j'esperois néanmoins que sa Majesté me permettroit de dire un mot pour la justification du Comte de Montgomeri, puis qu'elle n'avoit pas trouvé mauvais jusqu'ici que je prisse la liberté de lui parler. Je lui dis donc que le Vendredi au soir après la blessure de l'Amiral, le Comte étoit venu à mon logis entre neuf & dix heures, & m'avoit dit entr'autres choses, que si lui & ceux de la Religion avoient juste sujet d'être affligés de la blessure de l'Amiral, ils n'en avoient pas moins de se rejouir de voir que le Roi prît tant de soin de sa guérison, & se donnât tant de peine pour découvrir ceux qui avoient fait le coup; ce qui n'est pas, ajouta-t-il, une preuve peu considérable de la sincérité du Roi; paroles qui ne sentoient nullement ni la conspiration ni le mécontentement.

Pour l'affaire du Pré aux Clercs, je lui dis, qu'un Gentilhomme Anglois qui n'étoit pas logé loin de ce Comte, l'étoit venu trouver de ma part le matin que l'exécution se fit, le priant de me mander quel trouble il y avoit dans la ville. Sa réponse fut qu'il y avoit eu véritablement quelque trouble, mais que le Roi y avoit mis si bon ordre qu'il étoit appaisé, & qu'il avoit mis si bonne garde autour de l'Hôtel de l'Amiral, qu'il étoit en seureté. Cette réponse, Madame, lui dis-je, faisoit voir qu'il n'étoit au Pré aux Clercs dans aucun mauvais dessein. A l'égard de sa Cavalerie, il n'avoit pas à ce que j'apprens quarante chevaux, tous déarmés à quatre prés qui avoient des Pistolets; ce qui fait voir clairement qu'il n'étoit pas là pour executer quelque dessein.

Elle se contenta de répondre à cela, qu'elle ne croyoit pas le Comte si coupable que les autres. Elle ajouta que depuis son départ il avoit écrit au Roi son fils des lettres de justification & de soumission. Elle me chargea enfin de prier Sa Majesté de se contenter de la relation que lui feroit de delà de leur procédé leur Ambassadeur, comme le Roi son fils & elle se contentoient de pareilles relations de la part de ses Ministres sur ce qu'elle faisoit de delà, & elle finit par de grandes protestations du désir sincère que le Roi & elle avoient de continuer, ou plutôt augmenter l'amitié.

J'eus ensuite audience du Roi, auquel je dis que j'avois ordre de Sa Majesté de lui dire, qu'encore qu'elle eût été fort surprise de la première nouvelle d'un si grand & si horrible massacre de ceux de la Religion sans distinction ni de sexe ni d'âge, dans un tems où les massacrez écartans toute défiance, & se reposans sur sa parole, s'étoient venus mettre entre les bras de sa protection; elle avoit néanmoins si bon

ne opinion de sa sincerité , tant de veneration pour la dignité Royale , & tant d'affection pour sa personne , qu'elle avoit resolu de ne rien prononcer au préjudice de son honneur sans être pleinement informée de la maniere dont la chose s'est passée. j'ajoutai que son Ambassadeur avoit instruit Sa Majesté des progresz & du succes de l'affaire: qu'ainsi comme son honneur lui étoit precieux , & qu'elle souhaitoit entr'eux la continuation de la bonne amitié , elle ne pouvoit s'empêcher de desirer qu'il fit paroître sans retardement au public , que l'avis qui lui avoit été donné des mauvais desseins de l'Amiral étoit fondé sur la verité , & n'étoit nullement un pretexte , ou un éfet de la malice : Et que si la chose pouvoit se verifier de cette maniere , Sa Majesté seroit en partie excusable envers Dieu & envers les hommes d'avoir permis aux ennemis de l'Amiral de prévenir ses desseins par la violence.

Il m'interrompit là-dessus , & me dit , qu'il avoit plusieurs sujets de se croire fort obligé à Sa Majesté sa bonne Sœur , mais qu'il lui étoit sur tout fort redevable à present de ne vouloir pas le condamner sans être informée de sa conduite ; comme aussi du bon conseil qu'elle lui donnoit , de tâcher à se justifier dans le public ; Conseil , dit-il , que je me propose de suivre ; & il paroîtra par le procez que j'ai dessein de lui envoyer aussi bien qu'aux autres Princes , que j'ai eu grand sujet de faire ce que j'ai fait. Quant à la cruauté qu'on a faite & dans ma ville de Paris , & ailleurs , c'est , dit il , une chose dont j'ai beaucoup de douleur , & qui est arrivée contre ma volonté. Le même desordre , dit-il , vient d'arriver à Rouën à mon très-grand déplaisir. J'ai été toute la matinée en deliberation avec mon Conseil sur les moyens de faire faire une justice exemplaire de ceux qui se trouveront coupables. Outre cela , dit-il , mon dessein est d'envoyer tous mes Gouverneurs dans leurs Gouvernemens respectifs , pour y faire executer les ordonnances que je trouverai à propos de publier. Il ne parla point de l'Edit tendant au repos & à la tranquillité du Royaume , ci-devant fait , & maintenant violé. Je lui dis que ce n'étoit pas tout ce que j'avois à lui dire de la part de Sa Majesté. Je continuai donc , & lui dis : Que comme Sa Majesté avoit de l'attachement pour lui elle auroit souhaité quand même il auroit été bien informé , qu'il eût procedé d'une autre maniere , parce que la cruauté dont on en avoit usé ne pouvoit être approuvée dans aucun Royaume ou Gouvernement ; & moins encore par rapport au lieu où la chose s'étoit passée , & où il pouvoit juridiquement faire faire le procez à l'Amiral & aux autres qui se seroient trouvez coupables , & les faire executer en conséquence ; Car on ne sçauroit nier , ajoutai-je , que les mêmes forces qui avoient servi à égorger tant de gens , n'eussent pû les attaquer aisément ou tous en même tems , ou les principaux , & ne les eussent mis en lieu où ils auroient été obligez de répondre en justice de leur conduite. Cela étoit fort aisé sur tout à l'égard de l'Amiral qui étoit alité , estropié de la main droite & de la gauche , & en danger de mort ; gardé d'ailleurs dans son Hôtel par les Gardes de Sa Majesté , qui auroient pû le transférer au moindre mot dans un lieu où Sa Majesté l'auroit fait répondre quand & de la maniere qu'elle l'eût jugé à propos. Mais supposé que le Roi ait été bien informé , Sa Majesté ne veut pas lui imputer l'irregularité de la procedure , qu'elle laisse sur le compte de ceux qui sont auprès de sa personne , qui ont & assez d'âge & assez d'expérience en pareil cas pour avoir dû pre-

1572. voir que les coupables auroient dû être punis par le glaive de la justice du Prince, & non par la sanglante épée des meurtriers, ennemis jurez de ceux qui ont été meurtris. Comme l'honneur de vôtre Majesté a beaucoup souffert de la faute d'autrui, la Reine ma Maîtresse en laisse les recherches à vôtre Majesté pour le rétablissement de vôtre honneur ; & souhaite que vous y réussissiez à la gloire de Dieu & à la vôtre propre. Il répondit à cela, ému en quelque maniere à ce qu'il me parut de ce que je venois de lui dire : Que la perte de la vie & de la Couronne touchoient un Prince de près. Sur cela considerant la maniere dont on en a usé ici , & bien persuadé qu'on est entierement resolu d'en venir aux dernieres extremitez , & que par consequent le conseil de Sa Majesté étoit inutile , j'abregeai & dis en finissant , que j'avois ordre de Sa Majesté de lui dire ; Qu'elle aimoit mieux pour le present lui faire un compliment de condoleance sur le miserable accident qui venoit d'arriver , que de le condamner avant que de voir ce qu'il feroit pour le rétablissement de son honneur. Il répondit à cela , qu'il remercioit Sa Majesté , & protesta qu'il n'avoit d'autre intention que d'entretenir avec elle la bonne amitié , & qu'encore qu'il songeât à reformer son Royaume au sujet de la Religion , il esperoit que l'amitié nouvellement contractée entr'eux ne laisseroit pas pour cela de subsister invariablement , puisque le Roi son pere & le Roi Edoüard frere de sa bonne Sœur n'avoient pas laissé d'être bons amis nonobstant la contrariété de Religion. Je dis sur cela , que j'étois bien assuré que Sa Majesté n'avoit pas d'autre intention. Je lui proposai pour lors de donner ordre au Gouverneur de Bourdeaux , comme aussi à Strossi , & aux Generaux de son armée , de laisser passer & repasser seurement nos Vaisseaux Marchands qui iroient charger des vins , & de faire en sorte que nos Anglois ne fussent pas molestez pour la Religion durant le séjour qu'ils feroient à Bourdeaux. Il répondit qu'il donneroit ordre qu'ils ne seroient aucunement inquietez par qui que ce fût de ses Sujets ; & que si l'on étoit une fois convenu d'une place de commerce , ils y auroient le libre exercice de leur Religion suivant le dernier Traité.

Je lui dis pour lors que j'avois à proposer à Sa Majesté une chose qui me regardoit en particulier , & je débutai par lui dire , qu'il y avoit environ trois mois que j'avois écrit pressamment à plusieurs de mes amis de proposer à la Reine ma Maîtresse ou de me rapeller , ou de trouver bon que je repasse en Angleterre pour quelque tems ; ce que Sa Majesté ne refusa pas alors entierement , & n'accorda pas aussi : Mais la même demande ayant été faite tout de nouveau à Sa Majesté à laquelle mes amis ont représenté outre l'état de mes affaires particulieres , le grand danger où je suis ici à cause des troubles de l'Etat , & l'extrême averfion qu'on a pour nôtre Nation , Sa Majesté y a si bien consenti , qu'elle m'a écrit pour cet éfet cette lettre que je prens la liberté de presenter à Vôtre Majesté. Il prit la Lettre , & après l'avoir luë il me dit : Que s'il consentoit à mon départ suivant le desir de sa bonne Sœur , il falloit en ce cas qu'il rapellât aussi son Ambassadeur ; par où , dit-il , il paroîtra dans le monde , que l'alliance concludé depuis peu entre nous est rompuë , ou du moins qu'elle est chancelante , puisque nous renonçons à l'usage des Ministres necessaires qui pouvoient nous communiquer des choses capables d'entretenir & d'augmenter l'amitié. Je lui dis que Sa Majesté n'avoit dessein que de me rappeller pour quel-

que tems : qu'elle ne regardoit en cela que ma seureté , sans aucune intention de donner la moindre atteinte à l'amitié , & qu'il n'y avoit rien là d'extraordinaire, puisqu'il le Chevalier Nicolas Throgmorton avoit fait la même chose. Il repliqua , que pour le danger plutôt qu'il me fût fait aucun mal il viendroit me secourir en personne. Quant à l'exemple il dit, qu'il n'y avoit pas alors entre les deux Couronnes une amitié aussi parfaite qu'il y a à présent. Bref il me pria de ne le presser pas davantage sur cela , jusques à ce qu'il eût nouvelles de son Ambassadeur , son dessein étant de répondre à la lettre de Sa Majesté. Ainsi je me retirai pour le coup.

Je ne fus pas plutôt parti, que le Duc d'Alençon m'envoya querir pour me parler. Je l'allai trouver dans sa chambre, où il me dit dès l'abord, qu'il avoit un extrême déplaisir que moi & les gens de nôtre Nation eussions été maltraitez durant les troubles. Je sçai, dit-il, que vous êtes sage, & que vous pouvez considerer la conjoncture. Si dans la suite ou vous, ou quelqu'un de vôtre Nation avez besoin de mon amitié ou de mon secours, vous me feriez tort d'avoir recours à d'autre qu'à moi ; car l'honneur que la Reine vôtre Maîtresse a fait à la Mothe, m'oblige d'être toute ma vie son serviteur, & le protecteur de vôtre Nation. Après cela il me donna congé, me priant de faire ses tres-humbles complimens à Sa Majesté.

Vous voyez, Milords & Messieurs, par les réponses du Roi & de sa Mere de grandes protestations d'amitié. Je suis bien fâché de ne pouvoir y compter, comme j'ai fait jusqu'ici, en quoi il semble que j'aye été trop credule : Mais je sçai que vous n'ignorez pas que bien des gens plus sages que moi s'y sont trompez aussi bien que moi : Ainsi j'espere que vous me tiendrez pour excusé.

Puis qu'on n'a eu égard ici ni à la parole, ni aux Ecrits, ni à l'Edit si solennellement publié, ni à toutes les protestations faites jusqu'ici aux Princes étrangers pour l'observation de l'Edit.

Puisque le Roi persecute à toute extrémité la Religion dont Sa Majesté fait profession, & qu'on va suivant les apparences le faire servir d'instrument pour entreprendre tout ce qui se presentera au préjudice de Sa Majesté.

Puisque ceux qui ont de l'heure qu'il est son oreille, sont les ennemis jurez de Sa Majesté ; qu'il a éloignez ceux qui entretenoient & fomentoient l'amitié, & que la conscience du Roi lui fait apprehender, tant il est vrai que la crainte accompagne ordinairement la tyrannie, que tous ceux de la Religion tant domestiques qu'étrangers, ne soient pour lui autant d'ennemis, qu'il souhaite par consequent de voir tous exterminer, je vous laisse juger, Milords & Messieurs, quel fonds on peut faire sur l'amitié de cette Couronne. Si je puis sans présomption & sans offense dire ce que j'en pense, vû l'état present des choses, je croi qu'il y a moins de peril de l'avoir pour ennemie que pour amie.

Le Roi, la Reine Mere, & Monsieur ont leur conseil à part : mais on ne communique jamais rien au Roi, que la matiere n'ait été debatue entre la Reine Mere & Monsieur, le Duc de Nevers & Tavannes. Le Duc de Nevers est presque tous les jours en conference avec le Prince, le Nonce, l'Ambassadeur d'Espagne, & Jean Michal Ambassadeur extraordinaire de Venise. Ce qui se traite entr'eux est un secret impenetrable : Pour moi je suis à present hors d'état de rien découvrir, & je ne suis

1572. ici plus bon à rien à Sa Majesté, que pour lui apprendre les nouvelles courantes du Palais. On retient tous les jours grand nombre de Cavalerie & d'Infanterie, & on dit que c'est pour le secours du Duc d'Almain.

J'ai avis qu'on a envoyé ordre au Maréchal de Cossé d'expedier tous ceux de la Religion qui sont sous son commandement, reconnus pour avoir servi les Princes dans les dernières guerres, & pour avoir contribué aux dépenses. Si le Maréchal de Montmorenci avoit été en ville le jour de l'exécution, il auroit été tué lui & tous ses Freres. Le Duc de Boulogne & le Maréchal, à ce que j'apprens de bonne part, ont été tuez.

On dit que l'Espagne & le Portugal font de grands préparatifs par Mer.

On croit que tant que la Rochelle tiendra, Strossi ne fera aucune autre entreprise. On ne sçait point encore si Biron sera reçu. On croit que le dernier massacre de Rouën obligera les Rochelois à se défendre avec plus de resolution.

Je ne vous fatiguerai pas davantage pour le présent, Milords & Messieurs, & je demeure tres-humblement. A Paris le 24. de Septembre 1572.

L E T T R E C C I I.

Au Conseil privé de Sa Majesté.

MILORDS & MESSIEURS, vous sçavez s'il vous plaît, que le Roi a reçu avis de plusieurs endroits, à ce que j'apprens, que le Prince d'Orange & le Duc d'Albe sont sur le point de se raccommoier; ce qu'on craint & qu'on désapprouve; au moins veut-on qu'on en juge ainsi. Le cœur & la langue de ces gens ici s'accordent si peu de l'heure qu'il est, qu'il n'est pas aisé de faire un jugement certain de leur manœuvre.

On tenoit ici pour une chose certaine, que Mons s'étoit rendu par composition le 19. de ce mois; que le Comte Louis & les Generaux qui étoient dans cette place étoient sortis le 9. de ce mois dans un tems où la Cavalerie du Duc d'Albe étoit en mauvais état. On ne sçait pas encore au vrai quels sont les articles de la Capitulation, mais on publie que la garnison est sortie avec les enseignes déployées, & le bagage. Je vous donnerai avis de ce qui se passera en Flandres à mesure que je l'apprendrai. Je demeure tres-humblement sans vous fatiguer davantage &c.

Fr. Walsingham.

L E T T R E C C I I I .

A Monsieur le Chevalier Walsingham nôtre Ambassadeur &c.

ELISABETH R.

FIdèle & bien aimé Salut. De la Mothe Ambassadeur de France, ayant demandé audience Lundi 22. de ce mois vint à nôtre Cour à Reading, & eut avec nous une longue conversation sur des choses qui nous parurent alors d'autant plus étranges, que nous avons appris le massacre qui s'est fait en France de ceux de la Religion, non seulement à Paris & à Orleans, mais aussi à Lion & à Roüen, & en divers lieux & villes du Royaume; tout cela ayant été fait par ordre du Roi. Après avoir entendu tout ce qu'il avoit à nous dire, il entendit nôtre réponse qui fut telle, que nous croyons qu'il ne se trouva pas en état de nous satisfaire. Nous lui dîmes cependant que nous verrions à ce que nous avons à répondre de plus, & que nous le lui ferions sçavoir dans trois à quatre jours. Sur cela il communiqua en François la negotiation à nôtre Conseil. On lui répondit comme vous verrez par l'Ecrit ci-inclus, qui est la copie de celui qui a été donné à Nicafius pour l'expliquer en François à la Mothe, comme étant tout ce que nous avons à répondre pour l'heure; dequoi la Mothe parut tres-content & satisfait à ce que dit Nicafius. Nous nous appercevons cependant de plusieurs choses sur lesquelles vous ne nous avez pas éclaircies: Ainsi vous ferez bien de demander audience au plûtôt, & de dire au Roi & à la Reine Mere ce qui s'est passé entre son Ambassadeur & nous. Et sur les points qui nous ont fait de la peine vous pouvez lui dire, que si ses Sujets avoient mérité cette punition, nous n'avons rien à dire; mais que s'ils ont souffert innocemment, nous en avons de la douleur. Mais que le Roi veuille ruiner & entierement extirper de son Royaume tous ceux qui font profession de la Religion que nous professons, & nous demander en mariage pour son Frere, c'est une chose qui doit nous paroître d'abord tres-incompatible; sur tout après avoir ci-devant confirmé par un Edit perpetuel & irrevocable le libre exercice de cette même Religion. Si quelques-uns de ceux auxquels cette liberté avoit été accordée, ont eu part à quelque conspiration contre la personne du Roi, on ne peut pas au moins faire la même accusation aux femmes & aux enfans que nous apprenons néanmoins n'avoir pas été épargnez. Si donc cette Religion lui est si odieuse, qu'il croye être obligé d'exterminer tous ceux qui en font profession, comment peut-il se mettre dans l'esprit que son Frere soit un Epoux qui nous convienne? ou comment peut-il s'imaginer qu'il puisse y avoir entre son Frere & nous l'amitié qui doit être entre mari & femme?

Il y avoit des choses dans nos précédentes que vous auriez dû éclaircir par toutes sortes de moyens possibles: Vous auriez dû sçavoir sur tout si le Roi a fait faire vo-

1572. lontanement toutes ces cruautés, s'il a du penchant à extirper la véritable Religion; ou si c'est l'effet d'une faction supérieure; mais c'est à quoi vous n'avez pas répondu jusqu'ici: Cependant nous aurions pu en tirer de grandes lumières pour régler notre conduite dans les conférences que nous avons eues avec l'Ambassadeur. Nous aurions souhaité aussi que vous eussiez pressé le Roi sur l'affaire de Strossi, & que vous l'eussiez prié franchement & sans détour de vous dire ce qu'il vouloit faire d'une si grosse Flote, qu'il a tenue long-tems cachée; à quel dessein cet armement, & à qui il en veut? Vous pouvez dire que nous souhaitons d'autant plus d'être informées de son dessein & de sa manœuvre, que la Flote de Strossi a depuis enlevé à plusieurs de nos Marchands une partie de leur artillerie & de leurs vivres, & à d'autres une partie de leurs Marchandises, contre ce qui s'est ci-devant pratiqué entre les deux Royaumes; manœuvre fort contraire à l'amitié, & aux propositions qui nous ont été faites de la part de son Ambassadeur: Que comme nous lui disons sur cela nettement les sujets de défiance que nous croyons avoir, nous le prions aussi d'en user avec nous franchement & sans enveloppe, comme étant le vrai moyen d'entretenir & d'augmenter l'amitié, & de nous déterminer plus promptement sur les choses qu'il nous demande. Le Vidame de Chartres, qui nous fait beaucoup de compassion, est venu ici. A son instante priere nous écrivons en sa faveur cette lettre au Roi de France notre Frere. Vous lui parlerez en la rendant du mieux qu'il vous sera possible; & vous lui demanderez réponse.

Si cette lettre vous parvient à Paris, ou en chemin pour revenir ici, après en avoir obtenu permission du Roi en faveur de celle que nous lui avons écrite sur cela; si vous n'êtes pas trop éloigné, ou que vous soyez près des côtes, vous retournerez en poste ou autrement à la Cour pour demander une réponse positive à ces lettres, à moins qu'un grand danger pour votre personne ne vous oblige à continuer votre voyage. En ce cas vous en chargerez votre Secrétaire que vous laisserez de delà, pourvu qu'il soit capable de faire une pareille Commission.

Donné à Reading le 28. de Septembre 1572. le 14. de notre Regne.

Thom. Smith.

Le Discours de l'Ambassadeur se réduit à trois points.

1. **Q**ue le Roi a été nécessité pour sa propre sûreté de faire exécuter comme on a fait l'Amiral & ses complices, parce qu'ils avoient conspiré contre sa vie. C'est un fait que le Roi peut fort bien prouver, comme Sa Majesté en fera bien-tôt convaincuë quand elle verra le procez de l'Amiral auquel on travaille actuellement; & que le Roi n'a prétendu rien faire en cela contre la Religion.
2. Que le Roi est fort disposé à observer le Traité d'alliance.
3. Qu'il souhaite que la négociation du mariage du Duc d'Alençon son frere aille toujours son train, & que pour cet effet la Reine Mere veut bien venir ici avec son fils, où, & avec telle suite que Sa Majesté trouvera bon.

Reponse.

Réponse.

1. Qu'encore que le massacre de l'Amiral & des autres pût probablement faire mal penser Sa Majesté, & qu'elle ait un déplaisir extrême que le Roi ait souffert qu'on fit une pareille action sans aucune forme de justice; cependant comme le Roi lui a fait dire qu'il y avoit été forcé pour mettre la vie à couvert, & asseurer qu'elle en verroit bien-tôt les preuves par les informations qu'on doit lui envoyer, elle veut bien suspendre son jugement jusques à ce que l'examen du procès lui en apprenne la vérité, & qu'elle voye par ce qu'il fera dans la suite pour l'observation de l'Edic de tolérance pour la Religion, quel jugement elle peut faire de ses intentions à cet égard.

2. Sa Majesté remercie le Roi de l'empressement avec lequel il lui offre la continuation de l'amitié suivant le dernier Traité d'alliance; & l'assure à son tour que son intention est d'observer le Traité de sa part, & de témoigner son affection de tout son pouvoir par des effets à quiconque le Roi témoignera la sienne.

3. Sa Majesté voudroit que le Roi fût informé, que sur la proposition de mariage elle en a agi rondement avant la mort de l'Amiral avec l'Ambassadeur & la Mothe, & qu'elle voudroit faire la même chose avec lui; mais que le meurtre de l'Amiral, & un massacre si general de ceux de la Religion en France, ont fait un si grand changement dans son esprit, & la mettent dans une si grande incertitude, qu'elle ne sçait comment expliquer la proposition de ce mariage, & l'offre que fait la Reine Mere de passer de deçà avec son fils. Dans une situation si chancelante Sa Majesté ne peut s'empêcher de suspendre sa resolution jusques à ce qu'elle ait une plus ample réponse aux choses que son Ambassadeur a ordre de negotier en particulier avec le Roi, dont elle souhaiteroit de sçavoir l'intention, Sa Majesté n'ayant encore reçu aucune réponse de son Ambassadeur, ni appris en aucune maniere qu'il en ait parlé au Roi. D'ailleurs pour l'offre que fait la Reine Mere de passer de deçà avec Monsieur d'Alençon, Sa Majesté ne peut que l'en remercier, quoi qu'elle n'ait pas encore appris de son Ambassadeur que la Reine Mere eût cette intention, puis qu'elle lui avoit seulement dit qu'elle vouloit bien se rendre avec son fils à Boulogne ou à Calais, priant Sa Majesté de se rendre à Douvres, & qu'on se verroit en Mer entre Douvres & Calais ou Boulogne; proposition qui dans la vérité a fort surpris Sa Majesté: Et comme son Ambassadeur n'a demandé en façon du monde que la Reine Mere vint en ce Royaume, ainsi que l'offre l'Ambassadeur de France, Sa Majesté attendra des avis plus certains de son Ambassadeur, qui aura ordre de sçavoir sur cela les sentimens du Roi & de la Reine Mere. Après cela Sa Majesté prendra une autre resolution; à quoi ne contribueront pas peu les preuves qu'on promet pour faire voir qu'on a eu juste sujet d'executer comme on a fait l'Amiral & ses complices. De plus quand il paroîtra plus clairement à Sa Majesté que l'intention du Roi est que les Edits soient observez au sujet de la Religion, elle verra mieux ce qu'elle doit faire & pour l'entrevûe & pour le mariage. Sa Majesté sera fort aise de sçavoir à l'un & à l'autre égard que la continuation de l'amitié qui lui a été proposée par la Mothe avant la mort de l'A-

1572. miral, peut être avec la même vrai-semblance également avantageuse à elle & à son Pays. Sa Majesté assure le Roi qu'elle a dessein de sa part de mettre en œuvre tous les bons moyens possibles pour l'observation du Traité d'alliance, & le maintien de l'amitié ; & qu'elle sera ravie de recevoir de lui la même assurance : Que pour cet effet elle prie le Roi de lui faire sçavoir sans retardement à quoi il destine la puissante Flote qu'il a près de Bourdeaux & de la Rochelle sous le commandement de Strossi ; ce qui fait que les Marchands Sujets de Sa Majesté qui avoient de coûtume d'aller negotier dans ces lieux là toute l'année , & sur tout en cette saison pour les vins & autres Marchandises, sont à present dans le doute , & craignent beaucoup de hazarder le voyage n'osant compter sur l'alliance concluë entre les deux Royaumes ; d'autant mieux que plusieurs des Sujets de Sa Majesté ont été pillés depuis peu par des gens de Strossi qui leur ont enlevé aux environs de la Rochelle & de Bourdeaux non seulement des vivres & des munitions , mais aussi de l'argent & des Marchandises. Quelques-uns mêmes y ont perdu la vie.

L E T T R E C C I V .

*A Monsieur le Chevalier Walsingham Ambassadeur
ordinaire &c.*

M O N S I E U R , quoique je suppose que vous soyez déjà en chemin pour revenir ici pour quelque tems , vous en ayant envoyé la permission contenuë dans la lettre de Sa Majesté ; cependant soit que ma lettre vous trouve encore de delà, ou en chemin, je ne veux pas que vous ignoriez ce que je puis vous apprendre. Je sçai par ma propre experience combien il importe aux Ambassadeurs de sçavoir ce qui se passe en leur pays. Dans le tems que nous croyions qu'il ne restoit plus rien à faire, nous avons appris le cruel massacre de Roïen. On nous donnoit avis par les mêmes lettres que les portes de la ville étoient fermées, & qu'on s'y attendoit au massacre : Cependant Sigoigne a assuré nos Anglois qu'ils n'avoient rien à craindre, & qu'ils ne devoient avoir aucune peur. Mais quel fonds peut-on faire sur la parole des François dans un tems où l'on foule aux pieds les Ecrits & les paroles des Princes pour conduire les innocens dans le piege afin de les massacrer ? Si l'Amiral & ceux qui ont péri à la sanglante Saint Barthelemi étoient coupables de crime d'Etat, d'où vient qu'on ne les a pas arrêtez, emprisonnez, interrogez, & jugez ? Mais la precipitation avec laquelle on s'y est pris, est fort suspecte, & d'autant plus criminelle que ce n'est pas ainsi qu'on traite des hommes. C'est ainsi que le voleur égorge le passant, le Renard la poule, le Lion la bête : c'est ainsi qu'Abel fut tué par Caïn, que les innocens sont les victimes des méchans ; c'est ainsi que Joab expédia Abner. Mais supposez que l'Amiral & ses amis fussent coupables & qu'ils fussent sur le point d'exécuter leur trahison, qu'avoient fait à Lion tant d'innocens de l'un & de l'autre sexe & de tout âge ? Qu'avoient fait à Roïen, à Caen, & à

& à la Rochelle tant de meres & leurs enfans encore à la mamelle ? Nous ne sçavons pas encore ce qui s'est fait, mais je croi que nous le sçaurons bien-tôt. Croyez-vous que Dieu dormira toujours ? Ne demandera-t-il point vengeance de tant de sang, & la terre qui a sucé tant de sang innocent qu'on a répandu comme de l'eau, ne fera-t-elle point maudite ? J'en suis fort fâché pour le Roi que j'aime, & que je tiens pour le plus illustre, pour le plus religieux Prince du Monde, & pour le Monarque de nos jours le plus sincere. J'ai de la joye de vôtre retour, & je souhaiterois que vous fussiez hors d'un pays souillé par tant de sang innocent répandu, & que le soleil ne peut regarder que pour lui annoncer la colere & la vengeance de Dieu. La ruïne & la desolation de Jerusalem ne pouvoit arriver que tous les Chrétiens ou n'eussent été égorgés en France, ou n'en eussent été chassés. Mais où est-ce que m'emporte ma juste passion ? De la maniere que les Ecoissois parlent ils ont envie de s'accommoder & de venir à raison ; mais ce n'est dans le fond rien moins que cela ; & Monsieur de la Croque & Monsieur Killegrew craignent que les vieux ennemis n'ayent de la peine d'en venir à un accommodement, & à renoncer à leurs nouvelles possessions. Cependant nous ne desesperons encore de rien jusques à ce qu'ils ayent été assemblez, & que nous voyions ce que disent les uns & les autres. Cela ne sera pas plûtôt fait, que Monsieur Killegrew a promis de m'écrire, & de me mander ce qu'il croit qui pourra se faire. Il ne faut pas s'étonner si eux & nous, & toute la Terre sommes en doute des suites que produira l'armement de Strossi, & de quel côté éclatera un dessein caché depuis si long tems. Si c'est pour assieger la Rochelle & pour massacrer d'autres femmes & d'autres enfans, comme on le craint & comme on l'assure de l'heure qu'il est, & ce qu'on fera après s'être rendu maître de cette place, si l'on s'arrêtera là, ou si l'on ira plus loin, & où l'on ira en cas qu'on aille plus loin, je vous dirai dans la verité que plusieurs n'en sçavent rien. Plusieurs de nos Marchands qui ont été en ce pays là n'y ont été guere mieux traitez qu'ils l'auroient été parmi des Corsaires. Cela fait que nos Marchands n'osent aller à Bourdeaux, & sont en doute s'ils feront cette année ce voyage, ou s'ils ne le feront pas. Je voudrois fort sçavoir quel fonds vous pouvez faire de delà. Adieu. De Reading ce vingt-fixième de Septembre 1572.

L E T T R E C C V.

A Monsieur le Chevalier Walsingham &c.

MONSIEUR, vous pouvez voir par la réponse de Sa Majesté qu'elle ne refuse ni l'entrevüe ni le mariage ; mais elle va *tam timido & suspensio pede*, qu'ils ont juste sujet de se défier. Vous voyez qu'on a adouci tant qu'on a pu la réponse à Monsieur de la Mothe, car Sa Majesté l'a voulu. Vous avez un fâcheux ouvrage à déchiffrer. Les actions rendent plus que manifeste l'extrémité que les

1572. paroles insinuent. Vous ne démêlerez jamais l'un, & ils ne cacheront jamais l'autre.

Le meilleur est que nous sommes grâces à Dieu sur nos gardes, & je suis persuadé que nous ne serons ni pris ni tuez en dormant comme l'Amiral & ses amis. Nous travaillons avec empressement à ce qu'il y a de plus important pour la saute de Sa Majesté & pour la nôtre. Cela n'est pas encore fait, mais bien loin de desespérer entièrement d'en venir à bout, nous avons de grandes esperances d'y réussir.

Sa Majesté est fort en peine de vous. Un Prince ne peut pas avoir plus de soin d'un Sujet qu'elle en a de vous, & elle croit que personne ne sçauroit faire si bien que vous ce qu'elle a à faire de delà. D'un côté vous êtes heureux, & de l'autre Sa Majesté est heureuse. Puis que vous avez eu jusqu'ici de si bons avis, Dieu qui vous a delivré jusqu'à present, ne vous abandonnera pas dans la suite. Je n'en fais point de doute, & je suis persuadé que la crainte seroit inutile.

Je me fais un plaisir de voir la compassion digne d'une grande Princeesse que Sa Majesté a pour le pauvre Vidame qui s'est heureusement sauvé en ce Royaume. Sa Majesté a écrit au Roi en sa faveur. Je vous envoie copie de la lettre: Tâchez d'en avoir réponse, & d'en être le Porteur. J'ose dire que cela vous sera avantageux si vous pouvez le faire: *Hæc est vicissitudo rerum humanarum, hic est communis casus hominum.* Tous ceux qui ne sont pas sanguinaires & Anti-Chrétiens doivent pleurer & gemir d'un tems aussi miserable & aussi cruel que celui-ci. Dieu veuille que sa durée ne soit pas longue, & que son Royaume vienne parmi nous. Adieu le vingt-septième de Septembre, jour du départ de Windsor.

Tho. Smith.

Copie de la lettre de Sa Majesté au Roi de France, en faveur du Vidame de Chartres.

TRes-Haut, tres-Puissant, & tres-Excellent Prince nostre tres-cher & tres-aimé bon frere & cousin, Salut. Le Vidame de Chartres s'est retiré en nostre Royaume, & nous a donné à entendre par un sien escript supplicatif la cause de sa venue à nous, & requerant de nous nostre favorable recommandation de son cas envers vous: Et pource que l'avons trouvé de cœur loyal & fidel envers vous, desirant tousjours sur toutes choses le tenir en repos, & voyant que dans toutes les occasions qui se presentoient il ne cesse de louer vos royales vertus, comme vostre tres-afectonné subject, dont en pouvons estre bons tesmoins; nous n'avons voulu faire moins ayant compassion de l'estat miserable auquel il se trouve pour le present, que de vous recommander affectueusement sa cause qui nous semble certes fort lamentable, & qui merite secours, ayant à cette fin envoyé à nostre Ambassadeur auprès de vous sa requeste, qui vous la declarera plus amplement. En quoi nous vous prions tres-cher & tres-aimé bon frere & cousin, lui donner bonne & favorable audience, & une bonne réponse, afin qu'avec cela nous pussions, comme en avoir bon espoir, consoler le pauvre desolé Vidame, & nous ferez grand plaisir comme sçait le Créateur,

teur, que prions tres-Haut, tres-Excellent, & tres-Puissant Prince nostre tres-cher & tres-aimé bon frere & cousin, vous avoir toujours en sa tres-sainte garde. De nostre Chasteau de Windsor le 28. Septembre 1572.

L E T T R E C C V I.

*A Monsieur le Chevalier Walsingham Ambassadeur
ordinaire &c.*

MONSIEUR, les dernieres lettres que j'ai reçues de vous me furent rendues ici par le jeune Monsieur Hopton. Depuis nous avons appris qu'il y eut Jeudi sept nuits qu'il se fit à Roüen un massacre general de tous les Protestans qu'on pût trouver, & tant de sang répandu que les ruës en ruisseloient. Les avis que nous avons de la Rochelle sont bien diferens. Les uns disent que Stroffi a saccagé cette place, les autres qu'elle tient encore, & qu'elle a la mine de tenir long-tems. Pour ce qui est des negociations de l'Ambassadeur de France qui tâche de nous persuader ici que le Roi a été forcé pour mettre sa vie à couvert de faire faire l'exécution qui a été faite, & que nous en verrons les preuves par le procez de l'Amiral, jugez combien il est difficile de nous persuader une chose qui repugne à tous les sens de la nature. Nous ne sçavons comment ils accorderont ces deux choses. Les lettres que le Roi écrivit incontinent après la mort de l'Amiral portent que le massacre s'étoit fait seditieusement & secretement par la Maison de Guise qui craignoit l'Amiral, & le ressentiment qu'il pouvoit avoir de sa blessure; que les Gardes que le Roi avoit donnez à l'Amiral avoient été forcez, & qu'il avoit été obligé de tenir sa garde au Louvre pour la défense de sa personne; mais à present on dit qu'il a fait faire l'exécution pour sa propre seureté. Vous verrez par la dépêche que vous recevrez de Monsieur le Secretaire, la réponse que Sa Majesté a faite à l'Ambassadeur de France, & comment elle n'a pas voulu se déterminer au sujet de l'entrevûe, qui est néanmoins assez de son goût pourvû qu'on puisse faire voir que le dessein du Roi est de ne plus persecuter pour la Religion A C H E R O M A I N S, il sera néanmoins tres-dicile de persuader à Sa Majesté à approuver cela. J'ai communiqué à Sa Majesté les deux choses dont vôtre Epouse avoit ordre de m'informer. De Reading le vingt-cinquième de Septembre 1572.

G. Burleigh.

L E T T R E

L E T T R E C C V I I .

A Monsieur le Chevalier Walsingham Ambassadeur ordinaire &c.

1572. **M** O N S I E U R , j'ai aujourd'hui à vous entretenir de certaines bagatelles qui me regardent, remettant les autres affaires à une autre fois. Je voudrois fort avoir un Ecuyer s'il s'en trouvoit quelqu'un qui en valût la peine. Il doit à present y en avoir de ceux qui appartenoient à ceux qui ont été massacrez, qui cherchent à prendre parti. Si vous pouviez en découvrir quelqu'un j'en aimerois mieux de ceux là s'il y avoit moyen. Sinon vous connoissez un Italien nommé Morret qui a servi autrefois Mr. Denny. J'apprens qu'il autoit envie de revenir en ce pays pourvû qu'il pût avoir sa grace. Il a passé pour honnête homme tant qu'il a été ici, à son action prés que je sçai n'avoir pas été une malice préméditée; ce qui fait que je m'entremettrai plus volontiers pour lui, pourvû qu'il soit bien aisé de me servir. Pour ce qui est de sa conduite de delà, je m'assure que vous n'ignorez pas si depuis qu'il y est il s'est bien ou mal comporté, & s'il est coupable ou innocent de cette dernière action. Si vous m'en faites un bon rapport je serai fort aisé de l'avoir. Je lui donnerai trente pieces par an, la Table, & un cheval entretenu avec les miens. Si vous trouvez l'offre trop mediocre j'en passerai par où vous voudrez, vous priant de me faire le plaisir de faire en sorte de me faire avoir cet homme, ou un autre qui soit capable. Comme je ne doute pas que la personne que vous m'envoyerez ne soit bien contente, de mon côté je me croirai vôtre redevable. Le plûtôt que je sçaurai de vos nouvelles sera le meilleur. Je me recommande à vous de tout mon cœur. De Reading le 22. de Septembre 1572.

R. Leicester.

L E T T R E C C V I I I .

A Monsieur le Chevalier Th. Smith premier Secretaire de Sa Majesté.

M O N S I E U R , vous direz s'il vous plaît à Sa Majesté, que quand je reçûs ses lettres du vingt-septième de Septembre, ma dernière maladie m'ayant mis hors d'état de pouvoir fortir de mon logis sans danger, je priai Monsieur de Mouviffiere qui m'étoit venu voir de la part de la Reine Mere, de lui dire que les dernières lettres que j'avois reçûes me donnoient ordre de lui communiquer quelque chose: Mais que ne le pouvant faire moi-même, je le priois de sçavoir du Roi & de la Reine Mere s'ils trouveroient bon que je le fîsse par mon Secretaire; sinon de les prier d'avoir la bonté de m'envoyer quelqu'un auquel je pusse confier ce que j'avois ordre

de

de leur dire. Monsieur de Mouviffiere n'en eut pas plûtôt fait son rapport à leurs Majestez; ce qu'il fit le quatrième du courant, que le lendemain on m'envoya Brulart l'un des Secretaires d'Etat, & Monsieur de Mouviffiere pour recevoir ce que j'avois ordre de proposer de la part de Sa Majesté. Je leur communiquai donc la proposition que leur Ambassadeur a faite à Sa Majesté, & ce qu'elle y a répondu. Je leur dis aussi combien Sa Majesté avoit de peine à croire attendu la severité avec laquelle on traitoit ceux qui faisoient profession de la même Religion qu'elle, que le Roi crût que son Frere fût l'Epoux qu'il lui falloit, & qu'ils eussent l'un pour l'autre l'amitié qu'il doit y avoir entre l'Epoux & l'Epouse. Je leur dis ensuite qu'elle prioit le Roi de lui dire rondement & franchement à quoi il destinoit la formidable flote qu'il avoit si long-tems tenuë entre la Rochelle & Bourdeaux sous le Commandement de Stroffi; ce qu'elle souhaitoit d'autant plus sçavoir qu'on avoit enlevé à plusieurs de ses Marchands, aux uns des marchandises, aux autres de l'artillerie, & à quelques-uns la vie; procedé bien contraire à l'amitié dont on avoit fait tout de nouveau de si grandes protestations.

Je parlai enfin de l'affaire du Vidame de Chartres suivant les instructions que j'en ai reçues de lui, & je donnai la lettre de Sa Majesté à Brulart pour la rendre au Roi.

Le septième Brulart vint me voir seul avec la réponse du Roi & de la Reine Mere. Après m'avoir dit que le Roi & la Reine Mere étoient fâchez de mon mal, il me dit que Monsieur de la Mothe & moi nous accordions sur ce qui s'est passé entre Sa Majesté & lui: Et que pour le premier point le Roi & la Reine Mere répondoient, qu'on travailloit toujours au procez de l'Amiral, & qu'aussi-tôt qu'il seroit achevé on le luy enverroit comme on avoit promis, & qu'au reste il auroit bien esperé qu'elle l'en croiroit sur sa parole comme il auroit fait à son égard en pareil cas.

Il répondit sur le second, qu'il étoit bien aise d'apprendre de la Mothe & de moi, que Sa Majesté prenoit en si bonne part les assurances qu'il lui avoit faites de continuer avec elle la bonne amitié, & qu'elle avoit la même intention de son côté.

Sur le troisième que comme il souhaitoit la continuation de l'amitié, aussi desiroit-il le mariage proposé pour la rendre plus forte & plus intime. C'est pourquoi il souhaitoit l'entrevûë comme un moyen pour accomplir le mariage: Mais qu'encore que la Mothe eût dit que l'intention de la Reine Mere étoit de passer en Angleterre, ils ne l'approuvoient pas en cela, & que j'avois bien compris l'intention de Sa Majesté lorsque j'avois écrit que si la Reine ma Maîtresse vouloit se rendre à Douvres, elle se rendroit en ce cas à Calais ou à Boulogne, & qu'elles conviendroient ensemble au sujet de l'entrevûë.

Quant à ce que Sa Majesté souhaite de sçavoir au sujet de la flote de Stroffi, sa réponse est, qu'il vient d'en disposer; qu'on en fait un détachement de deux mille hommes pour les frontieres de Picardie à cause des deux grosses armées qui sont dans les Pays-Bas, & qu'il n'a jamais eu dessein d'employer cet armement au préjudice de Sa Majesté dont il veut cultiver l'amitié. Il dit de plus

qu'il est vrai qu'on a fait violence aux Marchands de Sa Majesté & pour le corps & pour les biens; mais qu'il en a été fort fâché, & a expressément écrit au Baron de la Garde, comme aussi aux Gouverneurs des autres places maritimes, de faire en sorte que les Sujets de Sa Majesté soient désormais traitez en amis comme il appartient à la bonne amitié, & qu'il a tout de nouveau fait relâcher le Vaisseau d'*Acerbo Velutellis* demeurant en Angleterre.

Sur la demande de Sa Majesté pour le Vidame, il a répondu, qu'il seroit bien aisé d'obliger en toute maniere Sa Majesté, mais qu'il ne pouvoit lui accorder sa demande, & qu'il n'étoit pas de sa gloire de souffrir qu'un de ses Sujets qui se désoit de sa fincerité demeurât en pays étranger; Qu'il esperoit cela étant que Sa Majesté ne voudroit pas servir le Vidame à son prejudice: Que cependant pour faire plaisir à Sa Majesté, il consentoit que le Vidame revînt, & qu'il jouît des biens qu'il avoit ici d'une maniere à ne lui donner aucun sujet de défiance. Voilà la réponse que j'ai reçûe de Brulart sur les choses que je lui avois dites en faveur de Sa Majesté, pour être communiquées au Roi & à la Reine Mere.

Les frequens voyages de la Roche à la Cour me font soupçonner qu'on minute quelque chose contre l'Irlande. Les passages sont ici si bien gardez, qu'il n'y a pas moyen d'envoyer personne dans les lieux maritimes de Bretagne, soit pour découvrir les desseins de la Roche, soit pour observer les mouvemens de Strossi; car quoiqu'on dise que son armée est dispersée, je ne sçai néanmoins ce qui en est. Je croi qu'il seroit bon d'y envoyer de l'Oüest quelque Barque, qui sous prétexte de marchandise pourroit découvrir ce qui s'y passe.

Le Duc de Guise a depuis peu de frequentes conferences avec quelques-uns de la Garde Ecossoise, quoiqu'il fasse semblant de n'être pas content depuis le massacre. Il n'a jamais été plus gai qu'à present, sur tout depuis la nouvelle de la retraite du Prince d'Orange.

On commence à dire ici que ce seroit une action de charité pour les Princes Catholiques, non seulement de mettre en liberté la Reine d'Ecosse, mais aussi de la rétablir dans ses droits. Sa Majesté n'ignore pas ce que j'ai écrit du sentiment des sages au sujet de ce qu'il faudroit faire pour sa seureté. Si nous ne coupons le mal par la racine, je crains fort qu'on ne nous fasse déjeuner d'une saint Barthelemi, ou qu'on ne nous regale à la Florentine. C'est ainsi qu'on appelle le massacre qui s'est fait ici.

Monfieur de Grammont a Commission du Roi d'interdire dans le Berry tout exercice de la Religion Protestante, & d'y établir la Religion Catholique; nouvelle preuve que le Roi a intention de faire observer l'Edit irrevocable pour la tolerance de la Religion.

Comme j'apprens que les Ecossois qui viennent d'ici se sont arrêtez dans les ports, je ne me presserai pas de leur donner des passeports. S'ils ne sejourment que pour emporter de delà des lettres secrettes, le secours ou le remede qui viendra de ce côté là fera bien peu de chose car les lettres de l'Ambassadeur d'Ecosse passent dans les paquets du Roi. Il me semble que le retour des Ecossois pût plutôt faire du bien que du mal, car la plupart d'eux détestent ce qui s'est

s'est fait ici. La relation qu'ils en feront ne nuira pas pour accélérer l'accordement. Je serois bien aisé de sçavoir l'intention de Sa Majesté, sur tout au sujet du Lord Lethington. Moi & les miens & plusieurs autres de nôtre Nation n'avons jamais reçu d'eux tant de faveurs qu'ils nous en ont fait depuis peu. 1572.

J'ai arrêté ici pour le service de Sa Majesté Mr. Herbert duquel je reçois de grands secours. Ainsi je voudrois que Sa Majesté lui dit quelque chose d'obligeant pour l'encourager de plus en plus ; car c'est un homme qui a de fort bonnes parties, & qui peut devenir dans la suite un bon & utile Serviteur.

Pour mon retour j'espère que Sa Majesté considerera que je demeure ici sans aucune utilité pour elle, sous prétexte qu'on a des Ministres de delà pour negotier une chose où il y a du danger pour elle. C'est vous fatiguer assez long-tems. Je demeure tres-humblement &c. De Paris le 8. d'Octobre 1572.

Fr. Walsingham.

L E T T R E C C I X.

Au même.

MONSIEUR, je vous remercie tres-humblement du soin que vous avez de moi en toute maniere, & sur tout de ce que vous avez la bonté de m'apprendre ce qui se passe en vos quartiers ; ce qui ne me donne pas peu de lumieres pour me conduire ici : cependant qu'est-ce qui peut me guider dans un lieu où je ne trouve ni foi ni constance sur lesquelles je puisse bâtir ? Je ne serois que vous chagriner d'amplifier cette matiere, & je n'en aurois pas moi-même beaucoup de contentement. Ce que nous devons faire à present est plutôt de songer à remedier aux maux que nous voyons venir, que de demeurer dans l'étonnement des misères passées. J'ai du chagrin d'apprendre que les divisions d'Ecosse ne s'accomodent pas. Quel sujet avons-nous de l'esperer tant que la Croque demeurera en ce pays-là ? Depuis le changement qui vient d'arriver son but est plus de traverser l'accomodement que de le faciliter. Si nous en jugeons autrement nous sommes bien dans l'erreur. J'ai de la douleur de voir que les beaux discours de l'Ambassadeur fassent l'effet qu'ils font. Il me semble que l'experience que nous avons faite tout fraichement de leur mauvaise foi devoit nous rendre sages pour le reste. Il est certain qu'à considerer comme on en use ici, & à bien peser la grande présomption qu'il y a que les veritables Monarchies de l'Europe ont du penchant non seulement à troubler, mais aussi à détrôner Sa Majesté & à mettre un autre en la place, ce seroit une politique necessaire de leur enlever un lieu comme l'Ecosse. Cela se pourroit faire aisément si Sa Majesté vouloit aller rondement, & considerer que les Ecossois ne se font pas peu alienez de cette Nation depuis le dernier accident. Si Sa Majesté vouloit joindre les pensions aux persuasions, il seroit facile à mon avis non seulement

1572. d'unir les Ecoffois sous le Gouvernement du Roi, mais aussi de les faire rompre tout à fait avec cette Couronne.

Il y a, Monsieur, comme vous sçavez un autre remede. Comme il y a long-tems qu'on devoit l'avoir mis en pratique, aussi n'a-t'il jamais été plus nécessaire qu'il l'est à present. Si Sa Majesté fait scrupule de faire les choses qui peuvent contribuer à sa seureté, elle ne doit pas s'attendre à jouir long-tems du repos, ni même esperer d'avoir long-tems la Couronne sur la tête. Elle ne doit le repos dont elle a joui par le passé qu'au trouble de ses voisins, qui devenant tranquilles, elle doit faire tout autrement son compte. L'Amiral est mort, & le Duc de Guise est encore en vie. Le Prince d'Orange s'est retiré de Flandres, mais le Duc d'Albe y est encore. Il n'est pas besoin que je concluë, car il n'y a point d'homme sensé qui ne voie clairement la consequence qu'on en peut tirer. Il est tems, Monsieur, de se remuer, & ce n'est pas le tems de diferer ou de negliger les remedes qui peuvent servir à la seureté de Sa Majesté. Je n'apprens pas encore qu'on ait envoyé personne pour traiter avec les Princes d'Allemagne; cependant on est ici presque tous les jours en conference avec le Nonce du Pape & l'Ambassadeur d'Espagne, & on n'oublie rien de tout ce qui peut nous mettre en peril. Je voudrois que nous fussions aussi soigneux de ne rien negliger de tout ce qui peut contribuer à nôtre seureté. On peut dire que je porte mes craintes trop loin: mais il est certain qu'à considerer l'état où nous sommes, je croi qu'il est moins dangereux de trop craindre, que de ne craindre pas assez. On peut dire aussi que l'Espagne a tant d'ombrage de la grandeur de la France, qu'elle ne souffrira pas qu'elle mette le pied en Angleterre, & que comme la France est dans le même esprit au sujet de l'Espagne, elle fera la même chose si les Espagnols font quelque entreprise contre nous. Je conviens de cela; mais je ne vois pas aussi que ces deux Puissances ne puissent s'accorder pour élever une Tierce personne qui prétend avoir droit à la Couronne, & sur tout y étant sollicitées par le Pape. Voilà le principal sujet de ma crainte.

On peut dire aussi que la proposition de mariage fait voir que la France n'a aucune mauvaise intention à l'égard de Sa Majesté. Premièrement il y a lieu de douter, attendu le peu de rapport qu'il y a eu depuis peu entre ses paroles & ses actions, si l'offre qu'elle fait est sincere.

Secondement il faut sçavoir si l'offre de mariage qu'on fait nous peut être avantageuse ou non. Autant que j'ai eu d'empressement jusqu'ici à croire que toutes les offres d'amitié qu'on nous faisoit étoient sinceres, autant en ai-je à present qu'elles sont toutes frauduleuses, & ne tendent qu'à nous endormir: ainsi autant que j'en puisse juger, le veritable moyen de n'être pas trompé, est de ne pas s'y fier. J'ai des sentimens avantageux pour la personne qu'on offre, & je jugerois aussi favorablement des autres, si j'étois bien persuadé que leurs paroles fussent conformes aux mouvemens de leur cœur: mais dans l'état où sont les choses je ne sçai que penser. Dans cette incertitude tout ce que je puis faire est d'informer Sa Majesté & son Conseil de ce qui se passe, & leur en laisser tirer les consequences. La Reine Mere ayant promis de passer en Angleterre, & revoquant sa parole, il me semble que cela fait voir qu'on n'a dessein que de gagner tems.

Il n'est pas vraisemblable que sans ordre l'Ambassadeur eût changé la proposition. 1572. D'ailleurs la froide réponse qu'on a faite à Sa Majesté sur ce qu'elle avoit demandé pour le Vidame, montre de quel esprit ils sont animez.

Les 800. hommes sortis de Mons ont été passez au fil de l'épée pour faire plaisir au Roi d'Espagne. Il me semble que s'ils étoient de nos amis comme ils le disent, ils n'auroient pas dû balancer à accorder à Sa Majesté ce qu'elle a demandé pour le Vidame, puisque la demande est honorable & avantageuse. Ainsi tout bien considéré je vois plus de mal à craindre, que d'amitié à esperer; c'est pourquoi je ne sçau-rois dire avec quelle seureté Sa Majesté peut aller à Bourdeaux; cependant je ne vou-drois pas conseiller le contraire, n'ayant pour tout fondement que des soupçons. Je croi que tant que la Rochelle se défendra nous aurons moins à craindre. C'est assez vous ennuyer. Je demeure bien humblement &c. A Paris le huitième d'Octobre 1572.

Fr. Walsingham.

L E T T R E C C X.

A Milord de Burleigh.

MILORD, j'ai reçu la vôtre du 25. de Septembre, & je vous prie de me par-donner si en y répondant sur le champ je suis contraint de me servir d'une au-tre main, n'étant pas encore assez fort pour pouvoir écrire. Je vois, Milord, que vous démêlez bien la verité au travers des contradictions de l'Ambassadeur, & que vous êtes persuadé que la cruauté qu'on vient de faire ici est dépourvûë de tou-te juste défense. Aussi y a-t'il apparence qu'elle n'échappera pas au juste jugement de Dieu, & si elle n'est pas punie aussi-tôt que nous le souhaiterions, nos pechez en fe-ront la cause. On est ici tellement avide de sang, qu'il n'y a point de fin à leurs cruantez. Il n'y a point de ville qui échape le sac & le massacre, pourvû qu'il y ait des gens de la Religion: Cependant ils protestent que tout cela se fait malgré eux, quoi-qu'il soit manifesté que cela n'est fait que par leur ordre. Cette maniere d'agir paroît si extraordinaire à tout le monde, que personne ne sçait quel jugement il en doit faire. Il y a peu de gens qui ne la detestent dans le particulier, mais personne n'ose la condamner publiquement; au contraire on la louë.

Autant que j'ai eu d'empressement jusqu'ici à louer leur bonne-foi, autant en ai-je à present à étaler leur perfidie. Il est certain que toutes leurs belles & tendres pa-roles ne tendent qu'à nous duper. La Rochelle ne sera pas plutôt prise que nous en verrons des preuves. Je ne dirai rien de contradictoire en disant qu'à present que le Prince d'Orange s'est retiré en Allemagne, je suis persuadé qu'ils sollicitent le Duc d'Albe à executer en Angleterre le dessein qu'il a formé depuis long-tems contre Sa Majesté; à quoi vous sçavez, Milord, qu'il a de lui même assez de penchant. Il n'y a point ici d'homme sensé qui ne croye que Sa Majesté doit s'attendre à tout.

1572. le mal que l'Espagne ou cette Couronne peut lui faire. De sorte que si elle ne songe de l'heure qu'il est à assurer son repos, on ne voit pas qu'elle puisse esperer d'avoir long-tems la Couronne sur la tête. La chose est si apparente d'elle-même, qu'il n'y a que les gens d'une capacité bien bornée qui ne soient pas de ce sentiment.

La Maison de Guise qui depuis le massacre paroît avoir quelque mécontentement, n'a suivant les apparences exterieures jamais été si en faveur, ni plus joyeuse. Le Duc de Guise a de frequentes conferences avec les Ecoffois de la Garde du Roi; c'est pourquoy j'apprens avec chagrin qu'on ne soit point encore d'accord en Ecoffe. Quoiqu'il en coûtât bon à Sa Majesté, comme l'argent fait beaucoup auprès de cette Nation, je voudrois que les Ecoffois fussent d'accord, soumis au Gouvernement du Roi, & détachés de l'alliance qu'ils ont avec cette Couronne. Si ces grandes Monarchies peuvent une fois mettre le pied en Ecoffe, je crains que le dénouement n'en soit fort à craindre.

Le Legat du Pape qui est à Avignon, a envoyé ici en poste son Secretaire pour sçavoir la volonté du Roi, & s'il a resolu de lui donner audience. Il n'obtiendra rien à ce que j'apprens, parce que cela feroit connoître l'intention de ce Roi & celle du Roi d'Espagne. On croit qu'on peut agir plus secretement, & faire mieux réussir les choses, qu'en allant ainsi à découvert.

Si l'on agit de bonne foi au sujet du prétendu mariage, c'est ce que je ne sçaurois découvrir. Pour moi je croi que cela & les autres protestations d'amitié qu'ils nous font, ne sont que des panneaux qu'on nous tend.

Depuis qu'on a eu nouvelles que le Prince d'Orange est sorti de Flandres, ils n'ont pas ce semble le même empressement que ci-devant. Je croi que si la Rochelle étoit renduë ils recommenceroient leurs sollicitations pour la Reine d'Ecoffe, ou plutôt ils entreprendroient quelque chose pour sa delivrance. Plus leur silence est grand, plus je me desie d'eux, quand je considere le credit qu'ont à la Cour les amis de la Reine d'Ecoffe.

Il n'est pas besoin, Milord, que je vous recommande mon rapel, car je sçai que vous en avez soin sans que je vous en prie. C'est assez vous ennuyer, Milord, je demeure tres-humblement &c. De Paris le huitième d'Octobre 1572.

Fr. Walsingham.

L E T T R E C C X I.

A Milord de Leicester.

MILORD, je n'eus pas plutôt reçu la vôtre du vingt-deuzième de Septembre, que je priai le Capitaine Lassety que vous connoissez, & qui est de fort bonne volonté pour vous rendre service ayant une parfaite veneration pour vous, & croyant vous être fort obligé, de s'informer s'il y avoit quelques Ecuyers François

François à placer, & qui vouluſſent aller en Angleterre. Après avoir cherché il en a trouvé de fort habiles ; mais ce qu'ils demandent eſt ſi déraiſonnable, & ſi fort au deſſus de l'oſtre que vous faites, que je n'ai oſé traiter. Ils demandent 300. Ecus par an, la table, & un cheval entretenu, & le moins auquel on ait pû les reduire eſt deux cents Ecus. Il eſt vrai que ceux qui ont des Ecuyers ici les payent ſur ce pied là. Laſſetty a fait tout ce qu'il a pu pour leur perſuader, que 150. Ecus en Angleterre vont plus loin que 300. ici ; mais il n'y a pas eu moyen de leur faire croire cela. Ainſi je leur ai fait dire que je ne voulois rien conclure avec eux, que je n'euffe reçu de vous d'autres nouvelles.

Ayant eu depuis peu ſujet de ſouſçonner qu'on n'étoit pas ici bien intentionné pour vous, & ayant ſujet de me défier qu'il ſe forme des deſſeins ſur l'Irlande. Comme je ſçai que le Capitaine Laſſetty connoît l'état & le foible de ce pays-là, je lui ai fait eſperer qu'il ſeroit reçu au ſervice de Sa Majeſté. Je connois aſſez bien ſes défauts, cependant je ſuis perſuadé que ſon ſervice peut nous être utile, ſinon en autre choſe, au moins pour prévenir le mal qu'il pourroit nous faire demeurant au ſervice des ennemis. Toutes les fois qu'il a paru quelque danger pour Sa Majeſté, il m'a prié de lui offrir ſon ſervice. Quoique les Irlandois ayent un grand penchant à la trahiſon, je ſuis neanmoins perſuadé qu'il fera honnête homme. Comme je ne voudrois pas l'entretenir long-tems en vain dans cette eſperance, je vous ſuplie, Milord, de me faire ſçavoir ce que vous en penſez par le premier ordinaire. Le Capitaine Maſſino del Beni, que vous connoiſſez, Milord, & qui eſt preſentement en Allemagne, a voulu que je vous priaſſe d'offrir ſes ſervices à Sa Majeſté, proteſtant qu'il a aſſez d'attachement pour la Religion, & aſſez de zèle & de veneration pour Sa Majeſté, pour ſacrifier volontiers ſa vie pour ſa déſenſe. Si vous croyez, Milord, que ſes ofres de ſervice ſoient reçues, il paſſera de delà ; ſinon il ſera bien aïſé d'en être informé pour pouvoir prendre d'autres meſures. Je ſuis d'autant plus aïſé que des Soldats offrent leurs ſervices à Sa Majeſté, que je crains qu'elle en aura bon beſoin. Nous en avons peu de l'heure qu'il eſt, & comme le Prince d'Orange s'eſt retiré en Allemagne, Sa Majeſté ne doit pas s'attendre de demeurer long-tems en repos. Je ſuis fâché que l'Ecoſſe ne ſoit pas déjà réunie : Je crains que cela ne ſoit cauſe de la ruïne des Ecoſſois & de la nôtre. Si l'on avoit enlevé ce morceau à nos ennemis étrangers, nous aurions moins à craindre. L'argent fait tout chez les Ecoſſois, & vous le ſçavez, Milord. Si Sa Majeſté balance à débourſer elle n'y trouvera ni avantage ni ſeureté. L'orage qui pend ſur nôtre tête eſt ſi viſible & ſi dangereux, que ſi elle neglige le remede qu'on y peut apporter, elle ne doit pas eſperer de jouir long-tems de l'état qu'elle poſſede. Si l'on conſidere d'un côté la redoutable puiſſance de ſes ennemis, & de l'autre ſa foibleſſe, le danger ne ſçauroit paroître plus grand, à moins qu'on ne faſſe tout ce qui peut ſe faire pour ſa ſeureté. Si l'Angleterre & l'Ecoſſe ſont une fois unies & que les Membres gâtez qui ont corrompu le dedans ayent été retranchez, ſes ennemis feront moins volontiers des deſſeins contre elle, & elle ſera plus à couvert des dangers qu'elle auroit à craindre ſans cela. Les maux violens veulent des remedes violens. Si après avoir bien conſideré les affaires Domeltiques Sa Majeſté ne ſe croit pas dans un peril extrême,

1572. trême, le danger n'en est que plus grand. Je vous prie, Milord, de me pardonner la passion que je fais paroître en cette occasion. La mauvaise volonté que je soupçonne qu'on a ici pour Sa Majesté m'emporte un peu trop loin. Je ne vous embarraseraï pas davantage pour le present, & je demeure bien humblement &c. A Paris le 8. d'Octobre 1572.

Fr. Walsingham.

Réponse à l'Ambassadeur de France, faite verbalement dans la Chambre du Conseil par Milord Trésorier au mois d'Octobre 1572.

LE Roi a fait répondre deux choses au Conseil de Sa Majesté. Premièrement qu'il rendroit au public un meilleur compte qu'il n'a fait jusqu'ici de la mort de l'Amiral. Secondement qu'il feroit en sorte que ses Edits fussent mieux observez. Sa Majesté n'a rien à repliquer à cela, & souhaite qu'il réussisse dans l'un & dans l'autre.

Sur la proposition de faire l'entrevûe avant le 20. d'Octobre, & pour ce qui regarde la lettre de la Reine Mere qui demande que l'entrevûe se fasse à Jersey, cela a tellement surpris Sa Majesté & pour le tems & pour le lieu, que si l'Amiral n'avoit pas produit sur cela les lettres du Roi & de la Reine Mere, ou Sa Majesté ne l'auroit pas cru, ou elle auroit conclu que l'Ambassadeur s'étoit équivoqué, ce qu'on auroit dit aisément sans le long discours de ce Ministre; car de la datte de la proposition au 20. d'Octobre il n'y a pas 14. jours, & un mois tout au plus de la datte de la lettre du Roi. Sans compter que Jersey est un lieu si éloigné, que la Reine pour plusieurs raisons ne voudroit pas hazarder d'y aller par Mer, ni aucun Marchand entreprendre d'y passer par eau dans le tems limité. D'ailleurs le massacre qu'on a fait en France des gens qui faisoient profession de la Religion de Sa Majesté, & qu'on continuë encore à ce qu'elle apprend, rend cette proposition absurde de la dernière absurdité, & fait regarder les Conseillers par les Sujets de ce Royaume comme des gens qui n'ont aucun soin de leur Princesse, puisqu'ils sont capables de prêter l'oreille à de pareilles propositions; d'autant plus surprenantes, que l'Ambassadeur de France dit à Reading le 23. de Septembre, que la Reine Mere étoit contente de passer en ce Royaume, & à present elle veut que Sa Majesté l'aille trouver sur les côtes de France, dans un lieu où elle ne sçauroit aller par Mer en trois jours à moins qu'elle n'eût le vent à son commandement. Sa Majesté ne peut pas non plus répondre à cela, qu'elle n'ait reçu réponse de son Ambassadeur aux lettres qu'elle lui a écrites postérieures à celles du Roi. Pour ce qui regarde la continuation de l'amitié & le renouvellement de l'alliance par un nouveau Serment, sa Majesté n'a d'autre dessein que de continuer l'amitié. Quant au renouvellement du Serment, elle ne voit pas qu'on ait sujet d'exiger d'elle un nouveau Serment, puisqu'elle n'a pas violé le premier, ni ne songe à le faire, s'assurant que le Roi l'observera aussi de son côté sans qu'il soit nécessaire de s'y obliger par un nouveau Serment. Pour ce qui regarde l'établissement du commerce dans certaines Villes de France, il ne paroît que trop évidemment

évidemment par le massacre du Roïen , que le Roi rejette sur la populace, combien il seroit à contretens de faire dans une telle conjoncture une pareille proposition à ses Marchands qui sont de l'heure qu'il est merveilleusement épouvantez , & qui ne l'écoutoient pas fort volontiers avant ces massacres , à cause de plusieurs mauvais traitemens qui leur avoient été faits à Roïen & ailleurs. Il faut donc suspendre cette affaire jusques à ce que les Marchands ayent appris que le Roi ait puni les Massacreurs de Roïen de maniere qu'ils n'ayent pas envie de leur faire une autre fois la même chose , & qu'il leur paroisse que le Roi est de si bonne volonté de faire justice des Catholiques qui peuvent avoir été les meurtriers, qu'ils puissent s'asseurer que sous sa protection ils n'ont rien à craindre dès excez d'une populace furieuse.

Pour ce qui est de la demande que le Roi fait, que la Reine envoie comme elle a promis le Comte de Leicester, ou le Lord Trésorier, Sa Majesté a un déplaisir extrême qu'il soit arrivé un assez considerable changement pour l'empêcher de le faire; car comme elle a eu-ci-devant intention d'envoyer l'un des deux, ou quelqu'autre qui fût agréable au Roi; aussi toute la terre voit bien que Sa Majesté ne peut pas à present avec honneur & suivant la loi de la nature, exposer des gens qu'elle aime, comme il semble qu'ils le seroient, quelque bonne que pût être l'intention du Roi. En éfet après le massacre de tant de gens dont le Roi ne s'est pas encore mis en devoir de punir les meurtriers, quelle seureté peut-il y avoir pour des Etrangers, dans un tems sur tout où le Roi prétend comme il paroît par ses lettres, que c'est un éfet de la fureur des Catholiques contre ceux de la Religion?

Sur les dificultez qu'on trouve sur le retour de son Ambassadeur, & à laisser un Secretaire en sa place vû le danger qu'il y a pour lui dans la conjoncture presente, Sa Majesté croit que le Roi pourroit en juger autrement; car quand il dit qu'il rappellera aussi son Ambassadeur en cas qu'elle fasse revenir le sien pour un tems, il est de notoriété publique que son Ambassadeur peut librement & seurement aller & va dans ce Royaume & par tout où il veut, & qu'il peut sans aucune crainte songer aux fonctions de son Ministère: Et que celui de Sa Majesté n'ose mettre le pied hors de sa porte sans escorte. Ainsi Sa Majesté souhaite que son Ambassadeur revienne jusques à ce que l'orage soit passé en France, & que les meurtriers ayent sujet de craindre la justice du Roi.

Demandes.

Que les Declarations contenuës dans les lettres du Roi, que nos Marchands seront bien traitez à Bourdeaux & ailleurs, seront imprimées & publiées comme ses autres Edits.

Qu'on notifiera aussi, que le Roi veut que les éfets de nos Marchands qui étoient entre les mains de ses Sujets, qui ont été massacrez, leur soient restituez; car il y en avoit plusieurs à Roïen & ailleurs, qui devoient aux Anglois pour fait de marchandise.

Que pour recevoir les plaintes des Anglois en Normandie & en Gascogne, il sera

nommé extraordinairement des Commissaires desintereffez. Si l'on protege les Marchands, & qu'on leur rende bonne & prompte justice, il sera plus facile de les porter à un Traité de Commerce.

L E T T R E C C X I I .

A Milord de Leicefter.

MILORD, vous fçavez s'il vous plaît, que des gens revenus de la Foire de Francfort m'ont dit, qu'un certain Gentilhomme parti d'ici dans le deffein d'accompagner jufqu'à Heidelberg Mr. Philippe Sidney vôte Neveu, est mort en chemin à un lieu nommé Bladin en Lorraine. Plusieurs conjectures me font croire que c'est le Doyen de Winchefter, que j'avois employé, Milord, ainfi que je vous l'ai mandé par Mr. Argall, pour s'opposer aux mauvaises pratiques des Domestiques de vôte Neveu. Ainfi, Milord, si vous n'y donnez ordre promptement, fupposé que vous ne l'avez pas déjà fait, je crains fort que ce jeune Gentilhomme ne foit en danger de prendre un méchant train; ce qui seroit extrêmement fâcheux attendu les rares talens dont la nature l'a partagé. Pour les nouvelles, je me réfère, Milord, aux nouvelles courantes ci incluses, & à ce que vous dira le Porteur, auquel j'ai donné ordre de vous communiquer certaines choses. Voilà, Milord, tout l'embaras que vous aurez de moi pour le present. Je demeure bien humblement &c. A Paris le 17. d'Octobre 1572.

Fr. Walsingham.

L E T T R E C C X I I I .

A Monsieur le Chevalier Walsingham Ambassadeur ordinaire &c.

MONSIEUR, j'ai fait voir à Sa Majesté & à Messieurs du Conseil les deux lettres que vous m'avez écrites du 8. du courant, dont l'une contenoit vôte negotiation, & l'autre étoit un discours sagement écrit, & qui a été fort approuvé. Monsieur de la Croque étoit ici Jeudi dernier, & eut audience de Milord Trésorier, de Milord Chamberlain, & de Milord de Leicefter, parce que Sa Majesté n'étoit pas alors entierement remise de sa petite verole, à ce que disoient les Medecins, quoique Sa Majesté & plusieurs autres ne dissent pas de même. Il n'importe guere à present que cela fût ou ne fût pas, puisqu'elle est parfaitement guerrie par la grace de Dieu sans qu'il en reste aucunes marques sur son visage. Le

Maître

Maître d'Hôtel de la Croque reçut dimanche sa réponse. Je vous en envoie ici le précis, qui vous fera connoître quelle a été sa négociation, c'est de tâcher par un long discours de nous faire faire du Roi un jugement plus favorable que nous ne pouvons. J'apprens qu'on lui a répondu assez vertement; mais on ne peut pas répondre trop aigrement & trop sévèrement à un Prince qui s'en est si hautement pris à J. Christ, qui est vérité, sincérité, foi, pitié, miséricorde, amour, & charité: Cependant les Princes comme vous sçavez ne connoissent que les douceurs, ainsi il faut les prendre doucement, & sur tout de Prince à Prince. C'est pourquoi vous tempererez les choses comme vous aviserez, en sorte qu'ils sentent que Sa Majesté & son Conseil ne sont pas assez simples pour ne pas sçavoir ce qu'il y a à faire, & qu'il paroisse d'un autre côté que nous ne sommes ni assez grossiers ni assez barbares pour aigrir les choses sans qu'il en revienne aucun profit à personne. Pour moi je ne doute nullement que vous ne ménagiez cette réponse avec vôtre gravité & vôtre prudence ordinaire; car le Roi l'attendra de vous aussi bien que de son Ambassadeur.

Vous êtes soigneux comme la prudence veut que vous le soyez, qu'on fasse ce qu'on doit de deçà; ce qui ne peut qu'être trouvé fort bon de Sa Majesté & de son Conseil. Je puis vous dire que nous ne sommes pas si negligens que croiroit peut-être une personne qui ne seroit pas instruit. On agit quelquefois d'une manière qui trompe l'attente, & pour le mal comme on a fait en France, & pour le bien lors que Dieu en fait la grace & donne pour cela la prudence nécessaire. La vérité est que Dieu dispose de tous les desseins des hommes, comme disent les Theologiens; & c'est un don de sa bonté quand il fait la faveur aux sages de se précautionner contre le mal à venir; cependant quelques efforts qu'ils puissent faire, l'événement procède de lui seul, qui est le Dieu de l'esperance & de la crainte au delà de l'esperance & de l'attente. Comme vous aurez appris que les Ecoissois nos voisins se sont éveillés au Signal qu'on vient de leur donner en France, je vous envoie ici une Proclamation Ecoissoise. La Croque & Viraque sont déjà partis d'Ecosse, & arrivés à Berwick. Ils doivent être à la Cour le 20. de ce mois. Autant qu'il nous paroît les Lords Ecoissois penchent de plus en plus à un accommodement, & il y a plus d'esperance que de sujet d'en douter. Les cruautés de France n'y ont pas peu contribué. Vous avez raison de dire que les Ecoissois ne doivent pas être retardés. Quelques-uns des derniers venus ont éveillé leurs compatriotes par l'allarme qu'ils leur ont donnée; cependant il peut être venu de faux freres avec eux. Ils ne seront pas plutôt connus qu'on les arrêtera pour les renvoyer comme de raison. Il est vrai qu'il passe par le Moulin beaucoup d'eau que le Meunier ne sçait pas. La prudence y doit pourvoir du mieux qu'il est possible, mais on ne le peut pas toujours comme on voudroit. Il vous paroîtra par la réponse de l'Ambassadeur que vous ne devez plus songer au retour, ou du moins qu'il est plus éloigné que vous ne voudriez. Cependant je puis vous assurer que vos amis ne perdent pas un moment, & mettent en œuvre tous les moyens possibles pour obliger Sa Majesté à vous rappeler, & qu'il n'y a point de Prince qui ait plus de soin d'un Sujet que Sa Majesté en a de vous. Je vous assure qu'elle vous estime autant qu'elle a raison de le faire.

1572.

Vous sçavez que les choses vont lentement ici. L'irresolution y a beaucoup de part; mais pour moi j'espere de vous voir bien-tôt ici, & je vous promets que je ne perdrai pas l'occasion d'agir pour me procurer ce plaisir. Quoique vos amis d'ici soient aussi échaufez qu'il se puisse, vôtre Epouse cependant ne laisse pas de les solliciter continuellement. Adieu. De Windsor, le 13. d'Octobre 1572.

Tho. Smith.

L E T T R E C C X I V .

A Monsieur le Chevalier Th. Smith, premier Secretaire de Sa Majesté.

MONSIEUR, vous donnerez s'il vous plaît avis à Sa Majesté, que le Roi & la Reine Mere ont eu depuis peu diverses conferences avec l'Ambassadeur d'Ecosse, auquel il est venu deux hommes de Flandres, dont l'un est un Gentilhomme nommé Tempest, & l'autre Musgrave qui appartient au Comte de Westmerland. Ces deux hommes vont aussi chez le Duc d'Aumale, & chez le Duc de Guise son Neveu. David Chambers depuis son retour d'Angleterre a été aussi en conference avec le Roi & la Maison de Guise. Il lui est échappé de dire, que la mort du Comte de Northumberland a fait de nouveaux amis à la Reine d'Ecosse; & qu'elle a de l'heure qu'il est un si puissant parti en Angleterre, que cinq à six mille Mousquetaires bien conduits, seroient assez forts pour prêter le colet à toutes les Forces que Sa Majesté pourroit leur opposer.

On dit aussi sourdement à la Cour, qu'on concerte un nouveau dessein pour mettre la Reine d'Ecosse en liberté. Il n'y a pas eu moyen d'en déterrer les particularitez; mais à bien considerer les circonstances de ces conferences, les présomptions sont grandes qu'il y a quelque chose sur le Tapis.

Le petit Douglas qui escorta de Loughtean la Reine d'Ecosse, a pris les devans pour passer en ce pays-là. Outre les conferences qu'il a eues avec le Roi, il en a eu une longue avec la Reine Mere à laquelle l'Ambassadeur d'Ecosse a été present.

Pour ce qui est des autres affaires, je m'en refère au Porteur qui vous dira diverses particularitez.

Je vous prie tres-humblement, Monsieur, d'appuyer une demande tres-raisonnable que le Porteur mon Secretaire a à faire à Sa Majesté. Non seulement ce qu'il a déjà fait sous moi pour le service de Sa Majesté merite cette grace, mais cela l'encouragera à continuer, & avec le tems son experience & les bonnes parties qui sont en lui le mettront peut-être en état de servir Sa Majesté dans un poste plus relevé. Pour moi je n'ai pas le moyen de le recompenser, comme vous le sçavez fort bien. Si donc

donc Sa Majesté n'y a point d'égard cela rebutera & lui & tous les autres de s'engager dans un emploi si dangereux & si penible. Je ne doute pas que vous ne lui accordiez vôtre protection. Voilà tout l'embarras que vous aurez de moi pour ce coup. A Paris le 18. d'Octobre 1572.

Fr. Walsingham.

L E T T R E C C X V.

Au même.

MON SIEUR, je suis bien aise d'apprendre par vôtre lettre, que vous espérez qu'on prendra soin de prévenir les maux qui peuvent arriver. Cependant en attendant qu'on puisse couper la racine du mal, il vaut mieux penser au remede que d'appliquer le lenitif que la maladie requiert.

J'apprens avec joie qu'on espere que la paix se rétablira en Ecosse. Si cette fausse porte étoit fermée, qu'on eût apliqué les autres remedes internes, & que Sa Majesté se fût fortifiée de l'alliance des Princes d'Allemagne, elle se feroit plus estimer & plus craindre de ceux qui sont mal intentionnez pour elle. Quoi qu'il semble que les remedes en soient onereux; cependant si l'on en considere la nécessité, & que l'on fasse attention qu'on évite par là de grandes dépenses & de grands dangers, j'espere que Sa Majesté préférera sa seureté à la dépense, dans un tems sur tout où un écu déboursé en peut épargner mille.

Certes, Monsieur, plus je fais attention à ce qui se fait ici, plus j'aprehende qu'on n'ait de mauvaises intentions; On n'a jamais donné de plus belles paroles à l'Amiral que la veille de sa mort. Tout ce qu'il demanda lui fut accordé; & Teligny quelques jours avant le massacre dit à un Gentilhomme de ses amis, que la facilité avec laquelle on aquiesçoit à tout ce qu'on demandoit lui faisoit soupçonner quelque chose de fatal; & il allegua sur cela le Proverbe Italien — Ils n'ont jamais mieux parlé qu'à present, ni jamais fait de plus grandes protestations d'amitié. Comme on va plus loin que de coûtume, & que nous avons par consequent sujet de craindre le contraire, je ne scaurois m'empêcher d'avoir de l'inquietude pour Sa Majesté, & je ne ferai pas en repos qu'on n'ait fait tout ce qu'il faut pour sa seureté. Je ne vous entretiendrai pas plus long-tems de mes ombrages & de mes craintes. Je vous prie seulement de continuer vos soins pour mon rapel. A Paris le 25. d'Octobre 1572.

Fr. Walsingham.

L E T T R E C C X V I.

Au même.

1572. **M**ONSIEUR, quoi que je n'aye point d'ordre exprés de Sa Majesté, de communiquer au Roi & à la Reine Mere la réponse qui a été faite aux propositions de leur Ambassadeur, j'ai néanmoins jugé à propos d'en entretenir la Reine Mere qui tient le timon des affaires. Pour voir de quelle maniere on prendroit cette réponse, j'ai dit à la Reine Mere que l'Ambassadeur avoit proposé quatre choses à certains Commissaires du Conseil députez par Sa Majesté, qui étant pour lors incommodée n'avoit pu lui donner audience.

La premiere regarde l'entrevûe.

La seconde la confirmation de l'alliance par un nouveau Serment.

La troisiéme l'établissement du commerce.

La quatrième est la demande que le Roi fait à la Reine d'envoyer de deça après son rétablissement Milord Trésorier ou le Comte de Leicester.

J'ai informé la Reine Mere des réponses qui ont été faites à ces quatre demandes.

Pour la premiere qui regarde le tems, elle a dit qu'elle a écrit à l'Ambassadeur, qu'à cause des couches de la jeune Reine qu'elle n'auroit pas crû si éloignées, l'assemblée ne pouvoit se faire avant le vingtième de ce mois, & qu'ainsi il la proposât pour ce tems là, son dessein n'étant pas de marquer un tems si precis, mais de s'en rapporter principalement à Sa Majesté.

2. Pour ce qui regarde le lieu, elle m'a dit qu'elle n'avoit jamais eu dessein de passer la Mer, que l'Ambassadeur avoit mal entendu, & qu'on croyoit qu'il n'étoit pas à propos que l'entrevûe se fit par Mer, qu'elle avoit crû que les Isles de Jerzey appartenant à Sa Majesté seroient propres pour l'entrevûe, & qu'ainsi elle en avoit fait faire la proposition à l'Ambassadeur, protestant qu'il n'y avoit en cela ni mauvais dessein ni mauvaise intention, & qu'on en avoit écrit à l'Ambassadeur avant la dernière execution.

Quant à la seconde proposition qui regarde le renouvellement du Serment, elle a répondu qu'on n'avoit fait cette demande que sur l'avis que l'Ambassadeur avoit donné que Sa Majesté disoit qu'elle ne sçavoit surquoi compter au sujet du dernier Traité d'alliance. Sur cela le Roi lui fit dire, qu'il executeroit bien volontiers tout ce qu'elle pourroit luy proposer, & l'asseurer que le Traité seroit fidelement observé. L'Ambassadeur eut ordre pour lors de proposer, qu'il fût confirmé par un nouveau Serment si Sa Majesté le jugeoit à propos; & pour moi, ajouta-t-elle, voyant qu'il n'avoit point été violé de part & d'autre, je suis du sentiment de vôtre Maîtresse, & regarde cette confirmation comme inutile.

Pour la troisiéme concernant l'établissement du commerce, elle a dit qu'elle avoit sujet de croire raisonnable la réponse de Sa Majesté: Que la conjoncture ne paroif-

soit

soit pas favorable attendu les derniers troubles de Roïen : Que cependant l'intention du Roi étoit de punir les Meurtiers avec tant de severité, que les Marchands n'auroient aucun juste sujet de craindre d'être maltraitez à l'avenir ; & que pour cet éfet il en avoit écrit à Caranges le Gouverneur & au Premier President. 1572

Quant à la quatrième demande d'envoyer de deçà ou Milord Trésorier, ou le Comte de Leicester, elle répondit que c'étoit un conseil de l'Ambassadeur qui avoit crû que si leurs Majestez demandoient que l'un ou l'autre passât de deçà après les couches de la Reine, cela seroit accordé : Que sur cela le Roi lui avoit donné ordre d'en parler à Sa Majesté, ne souhaitant que l'un d'eux, auquel il pût communiquer des choses de consequence avec la même ouverture de cœur qu'il pourroit faire à Sa Majesté. Quant au mal qui pourroit leur arriver, elle a dit que le Roi mettroit si bon ordre à leur seureté, qu'ils ne seroient pas plus à couvert en Angleterre qu'en France.

Je repliquai que ni Sa Majesté ni aucun autre ne pouvoit se résoudre à cela, n'étant pas possible de pouvoir rétablir l'ordre dans un Etat brouillé sans en venir aux peines & aux supplices ; & qu'ainsi ni les Etrangers ni leurs propres Sujets ne pouvoient pas se croire ici en seureté tandis que les malfaiçteurs demeureroient impunis. Elle répondit à cela que les Catholiques avoient tant de sujet de se plaindre de ceux de la Religion, qu'il étoit difficile de moderer la fureur de la populace, sur tout après la découverte de cette nouvelle trahison ; mais qu'on avoit néanmoins donné ordre qu'on n'insultât aucun Ambassadeur ou Personne publique.

Voilà sommairement ce qu'elle a répliqué aux réponses faites par Sa Majesté à l'Ambassadeur de France. Je l'informai aussi de ce que Sa Majesté avoit répondu à ce Ministre au sujet de mon rapel. Elle a dit à cela : Qu'on croiroit qu'il seroit arrivé du changement entre les deux Couronnes, si cela se faisoit sans envoyer préalablement quelqu'un pour remplir ma place. Je lui delivrai pour lors une copie des trois Requetes qui ont été données à l'Ambassadeur pour être présentées à leurs Majestez en faveur des Marchands. Elle promit qu'on y donneroit si bon ordre, que Sa Majesté en seroit contente, que ses Sujets seroient en seureté, & qu'on avoit déjà delibéré là-dessus.

Sur l'avis que j'ai eu que le Baron de la Garde étoit arrivé ici, j'ai prié Sa Majesté de lui parler de maniere que les Vaisseaux Anglois actuellement arrêtez, fussent relâchez, mais aussi de donner ordre que ceux qui sont en chemin pour aller à Bourdeaux pussent passer & repasser sans être insultez ni par les Galeres ni par les autres Vaisseaux qui sont sur ce parage. Le lendemain elle m'envoya le Baron de la Garde, qui après un long détail de la bonne volonté qu'il avoit pour le Pere de Sa Majesté, pour Sa Majesté même, & pour la Nation en general, m'assura que les Vaisseaux arrêtez avoient été relâchez : Qu'avant que de partir de Broüage il avoit mis ordre que nos Vaisseaux Marchands passassent sans trouble & sans insulte : Que quelques-uns avoient déjà passé, & qu'il s'étoit contenté de leur défendre de ne pas toucher à la Rade de la Rochelle. Il me dit que Sa Majesté lui avoit ordonné si expressément que nos Marchands fussent bien traitez, qu'il pouvoit m'assurer qu'ils n'auroient

1572. roient aucun juste sujet de plainte. La Reine Mere me pria enfin d'écrire à Sa Majesté, qu'elle avoit avis qu'un de leurs Sujets nommé Sorés qui s'étoit nouvellement retiré de delà, cherchoit à servir sur ses Vaisseaux; Qu'elle la prioit pour cet éfet de le faire arrêter, étant un si méchant homme qu'il seroit ravi de faire quelque chose qui pût brouïller les deux Couronnes; ce qu'elle esperoit que Sa Majesté voudroit bien prévenir. Elle me dit au surplus que plusieurs de ses Sujets se plaignoient d'avoir été insultez par certains Vaisseaux à la hauteur des Dunes & de l'Isle d'Wight, & qu'ainsi elle me prioit d'écrire à Sa Majesté afin que le mal fût en quelque maniere réparé. Voilà tout ce que vous aurez de moi pour le coup. Je demeure tres-humblement &c. A Paris le 25. d'Octobre 1572.

Fr. Walsingham.

L E T T R E C C X V I I .

Au même.

MONSIEUR, vous ferez s'il vous plaît sçavoir à Sa Majesté que la Reine accoucha d'une fille le 22. d'Octobre. Cette naissance a été celebrée par la mort de Briquemaut & de Cavagnes qui furent pendus le même soir au flambeau entre cinq & six heures, le Roi, la Reine Mere, * le Roi de Navarre, les Freres du Roi, & le Prince de Condé étant presens à l'exécution. Comme Briquemaut montoit le Lieutenant du Prevôt de la ville lui dit, que le Roi l'envoyoit sçavoir s'il ne pouvoit rien dire au sujet de la dernière conjuration, & que s'il vouloit la confesser il lui feroit grace de la vie. Il répondit que le Roi n'avoit point de Sujet plus fidèle que lui. Je sçai, ajoûta-t-il, qu'il ne faut pas lui imputer ceci, mais aux méchans Conseillers qui l'environnent: & levant ensuite les yeux au Ciel, il dit; *O mon Dieu devant le Tribunal duquel je m'en vais comparoître, & que j'espere voir bien-tôt face à face; tu sçais que je ne sçais rien, & que je n'ai jamais songé à aucune conjuration contre le Roi, ni contre l'Etat, quoique j'en aye été faussement accusé: Mais je prie mon Dieu de vouloir pardonner au Roi, & à tous ceux qui sont cause que je meurs injustement, comme je souhaite qu'il me pardonne les pechez, que j'ai commis contre sa divine Majesté.* Lui ayant fait ensuite monter un autre échelon il proféra seulement ces paroles: *J'ai quelque chose à dire au Roi, & je serois bien aise de le faire; mais, dit il, je vois bien que je ne le puis pas.* Ce qu'ayant dit il haussa les épaules comme voulant dire qu'il n'avoit plus rien à dire. Comme sa constance a été généralement louée, aussi sa mort a été regretée de plusieurs Catholiques presens à ce triste Spectacle. Cavagnes n'a rien dit. Il a paru un homme sans cœur. Il parut avant sa mort chancelant dans sa Religion dans l'esperance d'avoir sa grace. Deux

* Mezeray ne parle que du Roi & de la Reine Mere, qui regardoient l'exécution d'une fenêtre.

Deux choses ont été desapprouvées de tout le monde dans cette exécution, l'une que le Roi qui est le Chef de la Justice ait voulu s'y trouver ; l'autre que Briquemaut qui étoit Gentilhomme ait été pendu ; chose tres-rare en France, & d'autant plus injuste que ses ennemis mêmes le croyoient innocent du crime dont il a été accusé. 1572.

Environ une heure après l'exécution les cruels & sanguinaires Parisiens, non contents de leur mort les ôtèrent du gibet, trainerent les corps par les ruës, les percerent à coups de poignards, leur couperent les oreilles, & n'oublierent rien de tout ce que la barbarie la plus infame est capable d'exécuter. On croyoit aussi qu'il se feroit une exécution generale de tous ceux qui sont reconnus pour avoir été de la Religion. Je sçai de gens dignes de foi que si cela ne s'est pas fait c'est la Reine Mere qui l'a empêché, & qui a eu bien de la peine à y refoudre le Roi ; mais il proteste que la chose n'est que surcise. Le Roi est à présent si sanguinaire, que ceux qui lui ont donné un conseil si cruel s'en repentent, & craignent que l'ancien Proverbe ne se trouve veritable : *Malum consilium Consultori pessimum.* Voici ce que j'ai dit au Roi en le felicitant sur la naissance de son enfant.

Sire, comme je sçai la mutuelle bonne volonté qu'il y a entre la Reine ma Maîtresse & vôtre Majesté, & que les biens & les maux, les plaisirs & les déplaisirs sont communs entre vous, je ne sçauois moins faire étant ici un Ministre public, que de vous feliciter de l'heureuse delivrance de la Reine vôtre Epouse, & en même tems de la naissance de la Princesse vôtre fille, qui est par maniere de dire une assurance qu'il vous naîtra un fils pour remplir le Trône que vous occupez presentement : ce qui arrivant, Sire, il n'y a point de Prince, point de Voisin, point d'Allié qui en ait plus de joie que la Reine ma Maîtresse. Après m'avoir remercié en particulier de ma felicitation, il me répondit, que j'avois parlé comme il appartenoit à la bonne amitié en disant que les biens & les maux, les plaisirs & les déplaisirs devoient être communs entre lui & Sa Majesté ; & que regardant cela comme venant de sa bonne Sœur, je pouvois aussi l'asseurer de sa part, qu'il souhaitoit que son Ambassadeur eût occasion de lui faire la même felicitation. Je le remerciai de son souhait, & lui dis que c'étoit celui de tous ceux qui aiment Sa Majesté. Comme j'allois prendre congé il me dit, que ceux de la Rochelle contre lesquels il avoit dessein d'envoyer ses Forces sans retardement, publioient que Sa Majesté promettoit de leur envoyer du secours ; ce que je ne croi pas, ajouta-t'il, attendu la bonne intelligence où nous sommes. Je répondis que si Sa Majesté ajoutoit foi à cela, il seroit grand tort à la Reine ma Maîtresse, vû la protestation que je lui avois faite de sa part, que son dessein n'étoit pas de rien faire qui tendit à violer le Traité d'alliance nouvellement conclu entr'eux. Pour les bruits repandus par ceux de la Rochelle qui sont de l'heure qu'il est sans esperance, je lui representai que quand on est dans cet état on est bien aise de faire courir tous les bruits qui peuvent attirer des gens à leur secours. Il repartit qu'il le croyoit ainsi. Après quoi je me retirai. J'eus ensuite audience de la Reine Mere, à laquelle je fis le même compliment de felicitation. Après mon compliment je lui dis, que le Roi m'avoit informé de certains bruits que faisoient courir ceux de la Rochelle d'un secours qu'ils disoient que Sa Majesté leur

1572. avoit promis ; ce qu'il m'a protesté fort honnêtement, dis-je, n'avoir jamais crû. Elle me dit qu'il étoit vrai qu'on avoit intercepté certaines lettres de ceux de la Rochelle qui portoient que Sa Majesté leur avoit promis de les secourir sous main ; que le Comte de Montgomeri les iroit trouver avec ce secours : mais pour moi, dit-elle, je sçai que la Reine vôtre Maîtresse a trop d'honneur & de prudence pour se mêler de cette affaire, persuadée que je suis qu'elle laissera le Roi mon fils se démêler d'avec ses Sujets comme bon lui semblera. Je lui dis qu'en jugeant ainsi de Sa Majesté, elle lui faisoit justice, & que j'espérois qu'elle ajouteroit plus de foi à la protestation que j'avois faite de la part de Sa Majesté d'observer inviolablement le Traité d'alliance, qu'à des bruits répandus par des desesperez. Voilà ce qui se passa entre nous pour lors. Le vingt sept du passé il arriva un Courrier d'Espagne dépêché par l'Ambassadeur ordinaire de cette Couronne. Il a apporté des nouvelles qui leur sont fort agréables. Monsieur sur tout à ce que j'apprens, en paroît fort content. Il a été tout de nouveau en conference avec l'Ambassadeur d'Espagne, qui commence à present à faire paroître beaucoup de magnificence, car il vient de faire faire à quatorze de ses Domestiques des manteaux d'écarlate bordez de velours, & accompagnez des assortimens convenables. Avant l'arrivée de ce Courrier il y avoit eu du démêlé entre l'Espagne & cette Couronne, au sujet d'une plainte faite par le Capitaine de Calais concernant une Barque qui fut jettée cét été près de l'Ecluse, & qui selon les apparences va faire inonder à la premiere haute Marée tout le pays d'Oye ; mais on promet à present de tout raccommoier ; de sorte qu'on croit qu'il n'y a jamais eu tant d'amitié entre l'Espagne & cette Couronne, qu'il y a apparence qu'il y en aura. Les Italiens disent que le Roi doit tout tenter pour marier le jeune Roi d'Ecosse avec sa fille, & croient qu'il réussira aisément, en répandant une centaine de mille écus parmi la Noblesse Ecossoise qui en a besoin. Le vingt-huit & le vingt-neuvième du passé l'Ambassadeur d'Ecosse fut en conference avec le Cardinal de Guise & le Duc d'Aumale. Il a fait un sejour à la Cour qui n'est pas ordinaire à un Ambassadeur, car il y a été deux jours entiers ; ce qui fait juger que l'affaire étoit de consequence, & qui devoit par consequent être promptement expédiée. On s'attend ici que Sa Majesté enverra quelqu'un pour complimenter sur la naissance de la jeune Princesse ; car toutes les autres Puissances font la même chose.

Je ne vous fatiguerai pas davantage. Je demeure donc bien humblement &c. A Paris le premier de Novembre 1572.

Fr. Walsingham.

L E T T R E C C X V I I I .

A Milord Trésorier.

MILORD, pour l'état present des choses en ce pays, je me refère à l'incluse, & à celle que j'écris à Monsieur le Secretaire. Comme on a ici toujours agi avec

avec constance, aussi n'a-t'on jamais été plus inconstant qu'à présent. Deux jours avant l'exécution de Briquemaut on étoit résolu de ne le pas faire exécuter, & paroissent fâchez de ce qu'ils ont déjà fait, comme d'une chose qui a fort afoibli le Royaume, & les a rendus odieux à toutes les Nations. Ils ne sont plus dans cet esprit qui leur étoit honorable & avantageux, & l'on croit que c'est un effet des derniers avis qu'on a reçu d'Espagne qui leur promet de grandes merveilles. Aussi croit-on que la cruauté va redoubler au lieu de diminuer; manœuvre qui comme tout le monde voit, sera plus avantageuse à l'Espagne qu'à eux. Les plus Sages sont de l'heure qu'il est les moins informez des affaires de conséquence. Les parties intéressées, & par conséquent passionnées, sont ceux qui ont le plus de part aux grandes affaires; & comme ce sont gens à tout sacrifier à leurs passions particulières & au desir qu'ils ont de se venger, ils ne se mettent guère en peine de quoi deviendront le Prince & le Royaume.

Les Robes longues qui sont les gens de la plus grande expérience, ne sont employez qu'aux affaires ordinaires. Chacun croit que ce Gouvernement aura un dénouement fatal. On ne manque que du Cardinal de Lorraine pour porter promptement l'affaire à son point de maturité. S'il n'y avoit qu'eux qui en souffrirent, le mal en seroit moindre; mais il est à craindre que les voisins porteront la peine de leur imprudence, & entre tous les autres la pauvre Angleterre est la plus menacée. Je prie Dieu que Sa Majesté profite de vos soins & de vos conseils, & pour lors ma crainte sera bien moins grande.

La mort de l'Empereur qu'on assuroit si positivement, commence à devenir douteuse; car les lettres d'Ausbourg du septième du passé n'en font aucune mention. Je ne dois pas vous fatiguer davantage; ainsi je demeure bien humblement &c. A Paris le premier de Novembre 1572.

Fr. Walsingham.

L E T T R E C C X I X.

A Milord Comte de Leicester.

MILORD, je n'ai presque à vous dire pour le présent que ce qui est contenu dans ma lettre à Monsieur le Secrétaire, & dans la liste des nouvelles courantes ci-incluse.

Briquemaut a fini avec tant de constance, & a fait de si grandes protestations de son innocence, que tout le monde l'a regretté, & a désapprouvé en même tems la manière dont on l'a fait mourir, n'étant pas l'ordinaire de faire pendre les personnes de qualité & de service quel que puisse être leur crime.

Tout le monde généralement crie & dit, que la liberté est perdue en France. Il y a même des Catholiques les plus zélés & les plus violens qui se souhaitent hors du pays avec tout ce qui leur appartient.

1572. Il y a des gens ici qui conseillent au Roi d'imiter la grandeur d'Espagne, & de ne plus laisser entrer dans sa Chambre comme on a fait jusqu'ici. Il est certain que s'il continuë cette severité, il ne seroit pas fort seur pour lui de donner si libre accez auprès de sa personne.

Il n'y a que Dieu qui sçache quel sera le denoüement de ces tragiques démarches; mais tout le monde en general croit que tout va se perdre. Cependant quand je considere la grandeur de l'Espagne jointe à cette Couronne, j'aprehende fort que non contens de se ruiner, ils ne cherchent à ruiner leurs voisins. Ainsi j'apprens avec joye, Milord, que vous & les autres Membres du Conseil prenez tant de soin de vous mettre en état de traverser ceux qui ont la méchanceté de regarder d'un œil d'envie vôtre tranquillité presente. C'est assez vous fatiguer, Milord. Je demeure bien humblement &c. A Paris le 1. de Novembre 1572.

Fr. Walsingham.

L E T T R E C C X X.

A Monsieur le Chevalier Walsingham, Ambassadeur ordinaire de Sa Majesté à la Cour de France.

MONSIEUR, je n'ai pour le coup rien d'important à vous écrire; mais comme le Porteur m'a promis de vous voir, je n'ai pas voulu le laisser partir sans une lettre. Il pourra vous dire mieux que personne ce qui s'est passé en Ecosse depuis que la Croque & Viraque en sont partis. Tout y est plus disposé que ci devant à un accommodement; cependant il seroit difficile de dire quel en sera l'évenement. Monsieur Killgrew en a bonne esperance, fondé sur ce que la prudence & toute sorte de considerations veulent qu'ils s'accommodent eux-mêmes, puisqu'il n'y a plus rien qui les en empêche. Nous nous précautionnons ici contre une attaque brusque en attendant ce que le tems enfantera. Le Parlement qui auroit dû commencer ses Seances le premier de Novembre, est diferé jusqu'au douze de Janvier. Moi & vos amis travaillons sans relâche à vous donner un Successeur; mais Sa Majesté n'a pu encore se déterminer sur le Sujet qui doit remplir vôtre place. S'il est une fois connu, & qu'il ait ses ordres & ses instructions, vous pouvez seurement compter sur le retour. Je suis instruit de ces matieres: En attendant armez-vous de patience, nous ne perdrons pas un moment. Je vous prie de m'acheter le Commentaire de Mathiote sur Dioscoride, traduit en François. Faites le relier de delà avec deux à trois feüilles blanches au commencement & à la fin. Je n'ai jamais été sans ce livre, mais on me l'a dérobé je ne sçai comment. Je le regrette d'autant plus, que j'y avois fait des remarques & des nottes. Je ne sçauois le remplacer à Londres; ainsi je vous prie de me rendre ce petit service de delà. Je vous en rembourserai en beaux

L E T T R E C C X X I.

A Monsieur le Chevalier Walsingham, Ambassadeur ordinaire &c.

MONSIEUR, Williams votre Domestique arriva hier à Windfor avec vos dépêches & les avis qu'il avoit à nous donner concernant Lion, Florence HEI c 34 U u où je vois une étrange manœuvre à l'égard du parti ci-devant proposé de demeurer prisonnier jusques à ce qu'on ait éclairci la verité, & de perdre la tête en cas que la chose se trouvât véritable : Ainsi je trouve qu'on a raison de ne pas croire légèrement des choses de cette nature. Il y a presentement ici un York u 4 I O П O T W 5 I X 6 p .) qui vient à ce qu'il dit de Lion [.] avec des lettres de Creance pour Sa Majesté, pour lui dire en secret le danger de 5 9 ω [.] & que si 3 en est content, E viendra coucher dans la Salle 2. & plusieurs autres extravagances dont on a plusieurs raisons de soupçonner grandement le parti. C'est pourquoi Sa Majesté m'a chargé de vous écrire sans retardement de trouver moyen d'en découvrir la verité par le moyen du parti même; c'est à-dire par le ministere de Glasco [o] & s'il n'a rien envoyé de pareil, vous en donnerez avis incessamment; car je croi qu'il fera nécessaire pour l'honneur de 3, & pour la seureté de † [2] de dire la chose, ou de faire connoître le parti à [4] Florence. Le Messager fait paroître un grand zèle pour la Religion: Nous apprenons pourtant qu'il a bien de la legereté, & qu'il est tout propre à une dangereuse entreprise. Je ne puis écrire davantage. Je suis pressé d'envoyer ce paquet, parce que Sa Majesté voudroit en avoir prompte réponse. J'espere que je vous apprendrai bien-tôt l'agreable nouvelle que vous avez un Successeur. Sa Majesté trouve bon que je parle au Chevalier François Carew pour remplir votre place. Je lui en parlerai demain & de la bonne maniere.

Nous sommes accoutumez de recevoir de vos quartiers toute sorte de mauvaises nouvelles; mais nous en avons aussi de tres-fâcheuses dans notre Septentrion.

Le vingt-neuvième du passé le bon Regent d'Ecosse mourut, & à ce que je croi, d'une maladie naturelle; cependant on n'en sçait encore rien. Cela rend nos affaires plus mauvaises en ce pays-là. Je crains qu'on n'enleve le Roi; cependant on songe à la seureté. Je desespere presque qu'on en use bien. Les choses s'empirent pour nous, & je ne vois pas que rien que nous-mêmes puisse empêcher que nous n'en souffrions personnellement. Dieu veuille nous regarder de l'œil de sa misericorde. L'Ambassadeur de France me manda hier de dire à Sa Majesté, qu'il est né une fille au Roi son Maître, & de sçavoir si Sa Majesté voudroit lui donner son nom, & envoyer de delà Milord de Leicester ou moi.

Sa Majesté répondit, qu'elle ne souhaitoit pas lui donner de nom, ni envoyer ni Milord de Leicester ni moi; mais que si le Roi desiroit qu'elle fût Maraine, elle ne le refuseroit pas, & enverroit de delà une personne de qualité. Je ne sçai quelles en feront les suites. De ma Maison de Westminster le 3. de Novembre 1572.

G. Burleigh.

L E T T R E C C X X I I .

A Monsieur le Chevalier Walsingham &c.

MONSIEUR, je vous remercie de la prompte réponse que vous avez faite à ma précédente par laquelle je vous priois de me chercher un Ecuyer. Je vois que vous avez cherché avec tant de diligence que vous en avez trouvé un fort capable; mais que ses demandes vous paroissent fortes, & elles me paroissent la même chose. Mais quoique je veuille un Ecuyer, je ne voudrois pas pourtant qu'il m'en coûtât trop. Je voudrois fort sçavoir à quoi Morret s'occupe de l'heure qu'il est, & si vous ne croyez pas que ce seroit l'homme qu'il me faudroit. Est il encore dans les sentimens où il a été, & souhaite-t-il passionnément de revenir ici, & de servir à des conditions raisonnables? On m'a dit que depuis qu'il est en France il a fait de grands progresz dans sa profession. Si on peut l'avoir à des conditions raisonnables, & que vous appreniez de gens sensez qu'il se soit rendu aussi habile qu'on le dit, je l'aimerois mieux qu'aucun autre. Sinon j'en donnerai à l'autre dont je vous remercie encore une fois, cent cinquante écus d'apointement par an, la table & le logement avec un Laquais, & deux chevaux entretenus avec les miens: Et si je suis content de lui, je croi que vous êtes bien persuadé que ma bienveillance lui vaudra de maniere ou d'autre plus de 50. écus au delà de ses gages. Si vous pouvez convenir avec lui à ces conditions, le plutôt qu'il pourra venir sera le meilleur. Je ne doute pas que vous ne vous informiez avec soin de son métier, de sa vie, & de son caractère. Si jamais il a été honnête homme, je suis assuré qu'il ne cessera pas de l'être avec moi; & s'il n'est pas trop intraitable, il sera content de la maniere dont je me propose de le traiter. Je vous prie donc, Monsieur, de me faire au plutôt le portrait du personnage, & de me dire ce que vous croyez qu'il fera.

Pour nôtre état, je vous dirai avant toutes choses que la Reine nôtre Maîtresse est graces à Dieu en bonne santé, & que j'espère que Dieu aura soin de nous tous.

Les affaires d'Ecosse sont dans un état chatouilleux entre les parties, je veux dire entre le parti du Roi & celui de la Reine. Ils ont leurs Agens. Le Roi s'est défat des siens, & est presentement de retour avec de meilleures esperances, je croi qu'on pourra enfin réussir. Il n'y a pas de l'heure qu'il est d'autres nouvelles considerables qui

qui meritent de vous être mandées, si ce n'est que nous sommes encore ici tous en repos, & j'espère moyenant l'assistance de Dieu que nous aurons bien-tôt plus d'espérance certaine de la continuation de la tranquillité dont nous jouissons. Vos amis travaillent ici sans relâche pour vôtre retour, & je compte à coup seur que vous reviendrez bien-tôt. Pour moi je ne discontinuerai mes soins que quand l'affaire sera faite. J'espère si fort que nous vous verrons bien-tôt, que je remets à vous dire de bouche des choses que je vous dirai tête à tête. Adieu, Monsieur. Je vous écris avec quelque précipitation, le vingt-septième d'Octobre 1572. A Windsor.

Je compte d'être à Londres demain ou après demain. Je verrai vôtre Epouse qui ne cesse de solliciter vos amis pour vous faire revenir. Le Chiffre que j'ai ne m'accommode pas. J'en ferai un nouveau que je vous enverrai, & vous apprendrai pour lors des choses qui meritent d'être écrites. Nous apprenons ici que Montmorenci est en quelque danger. Adieu. Vôtre bon ami.

Rob. Leicester.

L E T T R E C C X X I I I.

Au même.

MONSIEUR, vôtre messager a apporté la vôtre du vingt-cinq d'Octobre qui arriva ici le second de Novembre. Milord Trésorier m'a fait part des avis que vous lui avez donnez. Il vous apprendra la volonté de Sa Majesté, car je croi que son Chiffre vaut mieux que le mien. J'aurois bien envie de vous dire quelque chose là dessus; mais comme je ne doute pas que Milord Trésorier ne vous en entretienne amplement, je m'en abstiens pour vous parler de choses de moindre consequence. Pour répondre à l'article des deux Capitaines que vous m'avez écrit de proposer à Sa Majesté, je vous dirai qu'elle veut bien en recevoir un c'est-à-dire celui qui a le plus de moyens, & que je n'ose nommer, de peur qu'il ne soit soupçonné. Vous sçavez de qui je veux parler, & vôtre homme aussi vous le dira. Elle veut lui donner 50. livres st. par an. Je ne sçai si ce sera son compte ou non. Si cela ne l'accommode pas, nous ferons ce que nous pourrons pour l'augmentation. Pour l'autre Sa Majesté n'a pas dessein d'accepter ses services. Le parti saint nous paroît fort reservé dans ses démarches; mais il est certain qu'il n'en doit pas être blâmé, les gens de delà étant faits comme ils sont. Je suis assuré que Milord Trésorier vous entretiendra d'une autre affaire dont on m'a fait ici tout nouvellement la proposition. Mais nous nous défions fort que ce ne soit quelque intrigue; du moins me semble-t-il qu'on a mal choisi le parti. Vous ferez bien de vous en informer au plûtôt. Je suis persuadé que Milord Trésorier vous donne sur cela toutes les instructions nécessaires. L'affaire est de consequence, & vous ne devez pas perdre un moment pour sçavoir si elle est bien ou mal. Si elle est mal je consens qu'on en fasse un bon exemple &c. Le Regent d'Ecosse est mort, & nous

1572. en avons aujourd'hui reçu la nouvelle. Je la crois fort véritable. Je compte que Sa Majesté ne laissera pas échapper l'occasion qui se presente en ce pays-là.

Si l'Empereur est aussi mort, cela fera de grands changemens. J'espere mieux pour la Chrétienté, je veux dire pour les bons Chrétiens. Il y a deux jours que je vous ai écrit par un Ecoissois nommé Douglas, & vous ai dit ce que je pense concernant l'Ecuyer que je voudrois fort avoir, si cela se pouvoit à des conditions raisonnables. Vous verrez par cette lettre que si je pouvois l'avoir pour 150. écus par an d'apointement avec la Table, un Laquais, & deux chevaux entretenus avec les miens, si j'en suis content je lui vaudrois la moitié autant. Il en fera l'épreuve, & moi aussi pour un an. Pour sa capacité je laisse cela à votre examen.

J'espere que vous ferez bien-tôt ici. Je n'ai pas cessé depuis l'arrivée de votre Epouse de s'en solliciter tous les jours Sa Majesté. Elle y a pleinement consenti, & vous a nommé des Successeurs. Je croi que ce sera François Carew, ou Henri Cobham; mais l'un d'eux, je ne me soucie pas lequel, partira en diligence pour l'amour de vous, & c'est sur quoi vous pouvez compter. Je vous prie de favoriser & de protéger autant que vous pourrez Benoit Spinola. Il entreprend de delà une grande affaire, qu'il a appris que vous avez favorisée. Comme il est de mes amis, & le meilleur Italien que je connoisse en Angleterre, il m'a prié de vous en remercier. Sa Majesté a écrit en sa faveur. Que son frere sçache je vous prie, que je vous ai écrit. Si vous concluez avec l'Ecuyer, je suis seur que si le frere de Spinola est de delà, il répondra encore une fois à son frere. Adieu nôtre ami. Votre digne Epouse se porte bien. En hâte le second de Novembre.

Rob. Leicester.

L E T T R E C C X X I V .

A Monsieur le Chevalier Thomas Smith, premier Secretaire de Sa Majesté.

MONSIEUR, vous direz s'il vous plaît à Sa Majesté, que Standen est arrivé ici depuis peu en poste de Flandres. Il n'a demeuré ici que cinq jours, pendant lesquels il a été en conference avec l'Ambassadeur d'Ecosse, comme aussi avec Liggins, qui à son retour qui fut en poste, l'accompagna en Flandres. La maniere de ces conferences, l'arrivée & le retour de Standen, & tout cela par la poste, Liggins qui l'a accompagné à son retour, font craindre aux Ecoissois qui souhaitent à leur patrie continuation de repos, qu'il y ait sur le tapis quelque dessein dangereux. L'Ambassadeur d'Ecosse va tous les jours à la Cour, & a de frequentes conferences avec la Reine Mere, & ces conferences sont d'ordinaire pour la matinée, au lieu que les autres Ambassadeurs n'ont communément audience que l'après-

l'après-midi. Il n'y a pas long tems qu'il dit en particulier à ses amis, que sans les troubles d'Ecosse Sa Maîtresse auroit été relâchée, & seroit peut-être en possession de l'heure qu'il est d'une Couronne plus considerable que celle d'Ecosse. Il a dit de plus, que si Sa Maîtresse avoit eu en Ecosse autant d'amis qu'elle en a en Angleterre, elle n'auroit pas été si long-tems prisonniere. Jugez par là combien il est dangereux pour Sa Majeste de garder un tel hôte. Le Marquis Espagnol qui est venu complimenter la Cour sur les couches de la Reine, a ordre à ce que j'apprens de se servir de l'occaïon pour negotier secretement trois choses. L'une de faire entrer le Roi en Ligue.

L'autre de marier Monsieur à la fille de son Maître.

Et la troisieme de proposer des moyens pour mettre la Reine d'Ecosse en liberté.

Cela se fait à la sollicitation de la Maison de Guise, en recompense du massacre qui a été fait de ceux de la Religion, qui de l'aveu du Roi d'Espagne a sauvé les Pays-Bas.

Les lettres du Cardinal de Lorraine ont obligé le Roi d'écrire pressamment à son Ambassadeur à la Porte, de mettre tout en œuvre pour ajuster les diferens qui sont entre lui & les Princes de la Ligue.

Les Allemans craignent beaucoup que le second fils de l'Empereur ne soit élu Roi de Pologne, parce que la Maison d'Autriche en deviendroit trop puissante. Pour les autres affaires, je m'en refere, Monsieur, aux nouvelles courantes ci-incluses, & je demeure bien humblement &c. A Paris le douzieme de Novembre.

Fr. Walsingham.

L E T T R E C C X X V.

A Milord de Burleigh.

MILORD, pour ce qui concerne les affaires d'Ecosse dont Sa Majesté souhaite d'être informée, vous sçavez s'il vous plaît, que depuis que je suis ici je dois connoître le parti qui est de la Religion. Quoi qu'il n'ait pas passé jusqu'ici pour fort zélé, on l'a néanmoins toujours regardé comme fort honnête. Il auroit été massacré dans les derniers troubles, s'il n'avoit pas été sauvé par moi auprès duquel il est certain qu'il a beaucoup de credit. Steward me dit à son retour, que moi avoit eu dessein de l'envoyer en Angleterre avec des lettres de recommandation pour moi aussi me pria-t-il en ce tems-là de le recommander; ce que je promis de faire sur l'assurance qu'il me donna qu'il envoyeroit chercher mes lettres.

Comme je sçavois la familiarité qu'il y a entre ce parti, & l'autre que je viens de nommer, & que je n'ignorois pas la confiance que moi a en lui, j'ai cru ne pouvoir être mieux informé de la verité de la chose que par lui; persuadé que s'il y avoit quelque

1572. quelque chose de tel il le sçavoit. Je l'envoyai donc querir. Il vint secretement; & je n'eus pas plutôt exposé l'affaire, qu'il me dit rondement, que lui & les autres ci-devant envoyez comme gens d'une confiance particuliere, étoient employez par luy mais que les derniers n'avoient que de simples lettres de Créance; ce que le Principal même seroit prêt de confesser sans qu'il craint de se rendre suspect, parce qu'on l'observe de près. Quant à la reserve de ——— ce n'est qu'une faute, de memoire causée par une dangereuse maladie dont il fut attaqué peu de tems avant que j'envoyasse lui parler. Il m'a prié d'asseurer sa Majesté qu'elle pouvoit aussi bien l'en croire que luy même. Il me dit qu'il ne pouvoit pas reveler le contenu de la Commission des parties, parce qu'on alloit fermer les portes, mais qu'il trouveroit un tems pour cela. Je sentis fort bien qu'il est un de ceux en qui luy a de la confiance. Il souhaite que Sa Majesté communique la chose à peu de gens, car il m'a assuré que D. a de grandes intelligences de delà. Il m'a prié aussi de trouver bon que les lettres du parti passassent sous mon couvert & dans mon paquet, si bien déguisées, qu'elles ne seront jamais connues. Voilà tout ce qui se passa entre nous. Je demeure tres-humblement &c. A Paris le douzième de Novembre 1572.

Fr. Walsingham,

L E T T R E C C X X V I.

A Monsieur le Chevalier Th. Smith premier Secretaire de Sa Majesté.

MON SIEUR, vous aurez s'il vous plaît la bonté d'informer Sa Majesté, que le dix-huitième du courant Monsieur de Mouviffiere me vint voir de la part du Roi & de la Reine Mere, pour me dire que leurs Majestez l'avoient choisi pour l'envoyer sans retardement à Sa Majesté, pour la prier de presenter au bâtême la jeune Princeesse, avec l'Imperatrice & le Duc de Savoye, qui viendra, croit-on, en personne. Il m'a dit que le Roi l'avoit chargé d'asseurer Sa Majesté, qu'il avoit toujours la même bonne volonté pour elle; & que pour lui confirmer cette verité, il ne pouvoit moins faire que de la prier d'être la Maraine de sa fille.

J'ai senti au reste qu'il avoit ordre de sonder l'esprit de Sa Majesté, & de tâcher de découvrir si elle a de l'inclination pour Monsieur le Duc d'Alençon, qui écrit même à Sa Majesté.

Pour ce qui est de Monsieur de Mouviffiere même, il fait tout ce qu'il peut pour entretenir l'amitié entre Sa Majesté & son Maître, & n'est nullement ami des Espagnols & de la Maison de Guise, auprès desquels je sçai qu'il n'a aucun credit, parce qu'il a paru ne pas approuver la manœuvre qu'on a fait en dernier lieu. Le Roi & la Reine ont bonne opinion de lui; c'est pourquoi comme il est en faveur, & bien intentionné d'ailleurs pour Sa Majesté, on peut l'encourager à continuer ses bons offices par la bonne reception qu'on lui fera. On attend ici le

Legat

Legar le vingt-quatrième du courant. Il vient, à ce qu'on dit ; pour deux choses ; l'une pour faire recevoir le Concile de Trente ; l'autre pour avoir permission de lever de l'argent dans cet Etat pour continuer la guerre contre le Turc : Et c'est ce qu'on appelle Croisade.

On a avis de Rome que l'Armée Chrétienne s'est retirée. Dom Jean d'Autriche est déjà arrivé à Messine, & les Venitiens sont à Corfou. Voilà tout ce que je puis vous dire pour le present &c. A Paris le vingtième de Novembre 1572.

Fr. Walsingham.

L E T T R E C C X X V I I.

A Monsieur le Chevalier Walsingham Ambassadeur ordinaire &c.

MONSIEUR, je commencerai par vous dire, que Sa Majesté est pleinement resoluë de vous rapeller ; & cela se fera le plus promptement qu'il sera possible, comme vous l'apprendrez plus amplement par d'autres. Vòtre bonne Epouse me vint voir hier. Elle me prévint, car j'avois dessein de lui rendre visite chez elle, parce qu'elle est si grosse, qu'elle n'est pas en état de sortir. Elle avoit tant d'empressement pour vòtre retour, qu'elle vint chez moi dans un tems où je ne croyois pas que personne scût encore que j'étois à Londres. Milord Trésorier & moi revenans de Windsor rencontrâmes le jeune Nicasius vòtre Messager. Il se jouë toujours de delà de nouvelles Tragedies ; mais entre toutes les autres la dernière est la plus surprenante & la plus extraordinaire. Voir executer en personne un de ses Sujets & de ses plus vieux Soldats, est un exemple inusité parmi les Chrétiens. Dieu ne permettra pas que des Princes d'un tel caractère dominant long-tems sur son peuple. Quant à sa bonne intention pour nôtre Maîtresse & pour son Royaume, quand il fera paroître de la bonne foi pour ses propres Sujets, nous pourrons alors nous flater qu'il aura de l'amitié pour ses voisins. Depuis la mort du Regent d'Ecosse, nous ne scavons ce qui s'est passé en ce pays-là. Aussi-tôt que nous apprendrons quelque chose de conséquence, vous en ferez informé.

Pour l'Ecuyer dont je vous ai écrit, le Porteur vous dira que je voudrois en avoir un bon. J'aime mieux qu'il m'en coûte davantage. Nous n'avons point ici de nouvelles, si ce n'est que Sa Majesté se porte bien. Quelques bruits qu'on puisse faire courir au contraire, je puis vous assurer qu'il n'en est rien. Elle a été attaquée d'une espece de vapeurs de mere qui n'ont pas duré plus d'un quart d'heure ; cependant cette petite incommodité n'a pas laissé de faire ici beaucoup de bruit. Dieu lui donne une longue vie, je l'en prie de tout mon cœur. Adieu. Le de Novembre 1572.

Rob. Leicester.

L E T T R E C C X X V I I I .

A Monsieur le Chevalier Walsingham &c.

MONSIEUR, la lettre que vous m'avez écrite par le fils de Nicasius me fut renduë hier au soir comme je revenois de la Cour. Je reçûs en même tems un petit paquet contenant des nouvelles. Je vous remercie du tout, que je communiquerai demain à Sa Majesté.

Je vous ai écrit depuis peu au sujet d'un homme, venu à ce qu'il dit de Florence mais je ne scaurois m'empêcher pour certaines raisons, de me défier de ces sortes d'intrigues. C'est pourquoi j'ai ordre de vous prier de tâcher d'en sçavoir secrettement la verité. Pour cet effet je vous envoie certaines lettres qui ont été écrites à Rome par le parti ^{du} vous les lirez, & en ferez l'usage que vous jugerez à propos.

Le parti *de* est à Londres comme un Singe; cependant je doute que P le sente. Je ne puis plus écrire, j'ai recommandé ces lettres pour en avoir réponse. Je compte que Monsieur Carew vôtre ancien ami, ira bien-tôt vous relever. De ma maison à Westminster le septième de Novembre.

G. Burleigh.

L E T T R E C C X X I X .

A Monsieur le Chevalier Th. Smith &c.

MONSIEUR, vous direz s'il vous plaît à Sa Majesté, qu'il y a dix jours que le Roi envoya Viraque avec une grosse somme d'argent pour faire un parti en Ecosse, en attendant qu'il ait ici disposé les choses. Le nommé Guillaume Seers, Domestique & Envoyé du Comte de Westmerland, arriva ici le vingt-quatrième du courant. Il ne fut pas plutôt arrivé, que Viraque le mena à la Cour, qui est presentement à Monceaux. Il dit que le Nord d'Ecosse depuis York jusqu'à la Frontiere, est à la devotion du Comte. Il assure que pour peu de monde que le Roi y envoie, Sa Majesté aura tant d'occupation, qu'elle n'aura pas loisir d'envoyer du secours à la Rochelle. J'apprens de plus qu'un Ecossois nommé Etienne Wilson entreprend de mettre le Comte d'Argile à l'entiere devotion du Roi, pourvû qu'il veuille donner à ce Comte le même état que son pere avoit sous le Roi son prédecesseur. Depuis que le Legat est arrivé l'Evêque de Glasco a eu de longues & frequentes conferences avec lui. Si Sa Majesté ne termine pas l'affaire d'Ecosse avant que Viraque y arrive,

arrive, elle y trouvera plus de dificultez. Il est évident que l'argent fait beaucoup avec cette Nation : Ainsi il seroit bon que Sa Majesté profitât du marché avant qu'il arrivât, car le grand nombre des Marchands encherit les denrées.

Les Gentilshommes Ecoislois qui sont ici n'ont jamais été plus careffez. Je suis bien assure qu'il n'y a pas long-tems que le Duc d'Albe a écrit au Roi pour lui recommander l'intrigue qui tend à troubler Sa Majesté; mais en quels termes il l'a fait, ou quelle réponse il en a eue, c'est ce que je n'ai pu sçavoir. On ne fait pas maintenant au Legat les honneurs qui sont dûs à sa qualité, comme il s'est pratiqué jusqu'ici; ce qui fait soupçonner toutes les personnes de bon sens, que c'est pour aveugler les Princes Protestans. Les bruits qu'on fait courir que le Marquis d'Egremont n'a pas eu la satisfaction qu'il demandoit, & qu'il y a apparence que le Legat n'obtiendra rien de ce qu'il a à proposer, ne sont bons qu'à tromper les gens.

Les choses ne se passent pas comme elles se sont passées ci-devant. Outre le Duc de Nevers il n'y a pas beaucoup de Conseillers qui ayent part aux affaires secretes. J'apprens sous main que l'Ambassadeur de France qui reside en votre Cour a du chagrin de n'être pas regardé comme à l'ordinaire. Quelque persuadé que je sois que Sa Majesté a raison de lui faire mauvais visage, il me semble néanmoins qu'il ne seroit pas mauvais de sauver un peu les deliors, & de le recevoir d'une maniere qui parût conforme à la bonne amitié, sans negliger pour cela rien de tout ce qui peut contribuer à sa seureté. Me référant pour les autres affaires aux nouvelles courantes ci-incluses, je demeure tres-humblement &c. A Paris le vingt-septième de Novembre 1572.

Fr. Walsingham.

L E T T R E C C X X X.

A Milord de Burleigh.

MILORD, j'ai reçu la vôtre du sept, & rendu les incluses à Steward, car Glasgow n'étoit pas ici. Il me pria de dire à Davison, que son absence est cause qu'il ne lui a pas répondu, mais qu'il aura de ses nouvelles l'ordinaire prochain. En attendant il m'a chargé de lui dire que n n est à present sans apprehension & hors de danger, & qu'il a plusieurs bons amis qui ne souffriront pas qu'on lui fasse tort. Il m'a dit de plus, qu'il est resolu de venger la mort de ses amis quoiqu'il puisse en arriver. Il prie de prendre garde à l'Ecosse, où Mouviffiere n'a été envoyé que pour duper Sa Majesté par de belles paroles. Si Steward même ou apprennent quelque chose qui concerne, j'en serai informé de tems en tems. Il est certain qu'on brasse de grands maux. Je sçai bien certainement que Florence a protesté il n'y a pas huit jours, qu'il ne seroit jamais en repos tant que l'exercice de la Religion se continueroit dans la Chrétienté. Je sçai de plus bien précisément, que ce

1572. même homme n'oubliera jamais le nouvel Havre qu'il ne s'en soit vengé. Je n'ai jamais connu homme d'une dissimulation si profonde. Je suis assuré que l'Amiral auroit été massacré à Blois, mais on le vit trop bien accompagné.

Il est convenu que lui & l'Espagnol pour prévenir l'ombrage que pourroit donner l'arrivée du Legat, donneront de bonnes paroles à 3; & que l'Espagne fera semblant d'être bien aise d'en venir à un accommodement. 3 m'a envoyé un Gentilhomme exprès pour sçavoir en quel état sont les affaires ici. Il en a été requis par les Princes d'Allemagne, car il se répand de delà plusieurs bruits contraires. Il me mande qu'ils ont dessein de convoquer bien-tôt une Diette pour delibérer au sujet de leur feureté, & sur les moyens de se venger. Je n'ay pas encore expédié le Gentilhomme, mais je vais le faire sans retardement, & je le renverrai si bien instruit, que j'espère qu'au lieu de les refroidir il les échauffera. J'ai prié H. de s'informer sans retardement comment les choses se passent de delà, &c. A Paris le vingt-sixième de Novembre 1572.

Fr. Walsingham.

L E T T R E C C X X X I.

A Monsieur le Chevalier Th. Smith, &c.

MONSIEUR, vous avertirez s'il vous plaît Sa Majesté, que le Comte de Lude a donné avis au Roi, que ceux de la Rochelle se sont emparez de l'Isle de Ré. Cette nouvelle a fait ici beaucoup de plaisir, car c'est une place de grande consequence. Voilà les Rochelois par ce moyen maîtres du Havre, & en état de recevoir par Mer toute sorte de secours. Il donne avis de plus qu'ils ont pris huit ou dix Vaisseaux Bretons chargez de bled. Quant à l'intention du Roi au sujet du siege de la Rochelle, le Porteur vous en informera amplement pour avoir parlé à un homme qui sçait la resolution qui a été prise à cet égard. On attend ici tous les jours un Ministre de l'Empereur, qui vient feliciter la Cour sur les couches de la Reine, & pour notifier en même tems que l'Empereur a fait Monsieur & le Duc de Lorraine Chevaliers de la Toison. On écrit d'Allemagne, que sur la nouvelle que ceux de la Religion avoient été massacrez ici, on avoit resolu d'égorger tous les Catholiques François qui s'y trouveroient; mais qu'après y avoir mieux pensé la resolution n'avoit pas été executée, parce qu'on avoit crû que ce seroit une pauvre vengeance d'user en cela de représailles: Cependant les François y sont si odieux, que pour ne pas s'exposer ceux qui voyagent en ces pays-là se disent Bourguignons. On mande aussi, qu'il y a esperance que l'Electeur de Brandebourg sera élu Roi de Pologne; nouvelle qui ne fait pas de plaisir ici. On écrit au reste que les Princes d'Allemagne sont fort allarmez de l'arrivée du Legat en cette Cour, & qu'ils se mettent en état de se défendre, persuadez qu'ils sont que son voyage ne sçauroit produire rien de bon.

Un jour ou deux après que le Legat eut fait son entrée, la Cour de Parlement 1572¹ lui députa suivant la coûtume pour voir ses Commissions. Il répondit qu'il ne venoit pas pour faire les fonctions de Legat, mais seulement pour voir le Roi, & pour traiter avec lui d'affaires particulieres. Le Porteur vous dira de quelle maniere il a été reçu, & comment il a été traité depuis qu'il a eu audience du Roi. Ils font tout ce qu'ils peuvent pour faire accroire, qu'ils ne sont pas contens de son arrivée. L'Ambassadeur d'Espagne publie, que le vingt-cinquième du passé le Duc d'Albe se rendit Maître de Zutphen; & que huit à dix des Vaisseaux du Prince ont été mal-traités depuis peu.

Pinart a prié depuis peu mon Secretaire de me dire, que comme on a donné jus- qu'ici à Monsieur de la Mothe suivant l'usage les Impôts d'une certaine quantité de vin, il craignoit qu'on ne les lui ôtât, ou du moins qu'on ne lui en retranchât une partie; ce qu'il ne voudroit pas qu'on fit dans la conjoncture presente, parce que cela donneroit au Roi occasion de croire, que ses Ministres ne sont pas si agreables à Sa Majesté qu'ils l'ont été jusqu'ici. Puis que ce Ministre ne doit pas faire long se- jour de delà, & qu'il espere d'être rapellé, il me semble qu'il seroit bon qu'on le trai- tât comme si on en esperoit beaucoup de satisfaction. N'ayant plus rien à vous di- re pour le present; je demeure bien humblement &c. A Paris le 5. de Decem- bre.

Fr. Walsingham.

L E T T R E C C X X I I.

A Milord de Burleigh.

MILORD, depuis ma dernière Steward n'est pas venu me voir, parce qu'on observe ceux qui viennent chez moi. Il me mande que le parti de Glasco 4 se fortifie; ce qui paroîtra quand le tems le requerra. Le Porteur vous remettra ses lettres d'avis. Le parti qui vous est recommandé de Berwick m'a dit, que Jaques Kirkaldy est parti d'ici avec l'argent que Viraque devoit emporter en Ecosse, car celui-ci a eu permission de demeurer ici un mois, attendu que le Roi a dessein de l'envoyer de delà avec le caractère d'Ambassadeur ordinaire. Il m'a dit de plus, que la Mothe a fait sçavoir au Roi comment il faut s'y prendre pour mettre le Lord d'Athol dans les interêts de la Reine, qui s'est beaucoup fortifié depuis la mort du Regent. Et pour mettre Liddington en état de pouvoir travailler plus éfi- cacement à fortifier la faction, on lui a ofert une pension. Il m'a dit encore que l'Evêque de Glasco lui a donné à entendre, qu'avec de l'argent les Lords d'Athol & d'Argile qui ont abandonné le parti du Roi, seront mieux en état de former leur parti, & de faire tête aux Forces que Sa Majesté enverra, en attendant qu'il ait disposé les choses ici. Pour ce qui est de Seers, l'homme du Comte de Westmer- land, il n'y a pas moyen de sçavoir ce que le Roi lui a répondu. Il m'a dit seulement qu'il.

qu'il a demeuré ici quatre jours. Ces avis me sont confirmez d'ailleurs ; ce qui fait que j'y ajoute d'autant plus de foi. On a écrit à l'Ambassadeur de tenter tous les moyens possibles quoiqu'il en coûte , pour parler à la Reine d'Ecosse ; & il a ordre positif de ne se servir en cela d'aucun Huguenot. L'Evêque de Glasco a eu depuis peu diverses conférences pour chercher quelque bon moyen pour cela. Un de ceux qu'on a dessein d'employer m'a dit , qu'il croyoit qu'on avoit dessein de la faire évader.

Quelque tems avant la mort de Briquemaut & de Cavannes , on leur fit signer certaines feuilles blanches , qu'on a rempli comme on a voulu pour pouvoir mieux prouver la prétenduë conspiration. Ces papiers ainsi remplis ont été envoyez en Allemagne par Fregose & Charpentier , qui doivent les faire voir à certains Princes en vûe de justifier la dernière execution.

Si Monsieur Killebrew traite methodiquement Kirkaldy , il en fera un bon Sujet. Il souhaite avec beaucoup de passion de se venger de ce qu'on vient de faire ici. A Paris le cinquième de Decembre.

Fr. Walsingham.

L E T R E C C X X I I I .

A Milord de Leicester.

MILORD, le Roi est averti que les Rochelois se sont emparez depuis peu de l'Isle de Ré , & de plusieurs Vaisseaux qui s'y sont trouvez. C'est un grand coup pour eux ; car ils ont par ce moyen le Havre libre , & peuvent recevoir le secours qui leur viendra par Mer. Cette Cour est fort consternée de ce contre-tems , & de ce que les autres affaires reculent au lieu d'avancer. Les plus sages ne balancent pas à dire , que les troubles sont prêts à recommencer. S'il est vrai ce qu'on écrit d'Allemagne, qu'il y a apparence que le Marquis de Brandebourg sera élu Roi de Pologne, ils pourroient bien se repentir de leur dernière manœuvre : Mais quelque chose qui arrive , nous verrons que Dieu fera en sorte qu'on connoitra que le sang des saints lui est précieux. Peut-être avons-nous trop compté sur le courage & sur la prudence de ceux qui sont morts. Il peut faire éclater sa gloire des pierres mêmes ; ainsi nous ne devons pas douter qu'il ne nous venge , à moins que nos pechés ne l'en empêchent. Le Porteur vous dira quel est le dessein du Roi concernant le siege de la Rochelle , comme aussi de quelle maniere on traite le Legat , & comment on tâche de faire accroire , qu'on n'est pas content de sa venuë , & qu'il ne l'est pas non plus de la maniere dont on le reçoit. On dit ici que le parti du Roi en Ecosse s'est fort afoibli , & l'autre beaucoup fortifié. On y a tout de nouveau envoyé des gens pour encourager le parti de la Reine , en attendant qu'on ait réglé les affaires du dedans. Ainsi je croi qu'il sera difficile à Sa Majesté de disposer ici les choses de maniere , qu'on puisse prévenir les maux qu'on lui prepare pour la suite. Elle peut
suffisamment

Tuffamment juger du peril elle-même. D'ailleurs je ſçai qu'elle ne manque pas de 1572.
bon confeil, & j'efpere que tout ira bien ſi l'épargne n'y met obſtacle. Pour les autres affaires je m'en réfère, Milord, aux lettres de Milord Tréſorier, & à ce que vous en dira le porteur. Je demeure bien humblement &c. A Paris le cinquième de Decembre 1572.

Fr. Walsingham.

L E T T R E C C X X I V.

A Milord Tréſorier.

MILORD, vous verrez par la lettre de Monſieur le Secretaire, que les Rochelois ſe ſont emparez de l'Ifle de Ré, & qu'on croit en Allemagne que l'Electeur de Brandebourg fera élu Roi de Pologne. Que l'Ambaſſadeur d'Eſpagne fait ici courre le bruit, que Zutphen en Gueldre fut priſe le quinzième du paſſé. Que certains Vaiſſeaux du Prince ont été maltraitez depuis peu, & que les deux Ducs ſont à Boiſleduc. Les démarches du Legat ſont ici un tres-grand ſecret. Son Secretaire même n'en ſçait rien pour prévenir les ſoupçons. L'Ambaſſadeur d'Eſpagne n'a pas grand' conference avec lui. Cela ſe fait par un Tiers nommé L. Angroletto Auditeur de Rote, qui va tous les jours de l'un à l'autre. C'eſt un de ceux que le Pape a chargé du principal poids de la Legation, parce qu'il a de la ſageſſe & de l'experience. Le Duc de Savoye vient ici en perſonne; ce qui fait croire que l'union entre cette Couronne & l'Eſpagne va être grande; car on l'apelle ici *l'ame du Roy du Eſquire*, & qu'ainſi les affaires dont ils ont à traiter ſont de grande importance. Je ſçai que depuis que je ſuis ici, le Roi a témoigné publiquement qu'il n'étoit pas content du Duc; mais ce changement change tout. L'Incertitude où l'on eſt au ſujet des grands préparatifs que les Turcs ſont pour l'année prochaine, eſt un puiffant frein pour eux. Pour lever cet obſtacle, on envoya le dernier du paſſé un Ambaſſadeur avec ordre de faire de grandes ofres aux Eſpagnols & aux Venitiens pour les obliger à traiter. Je ſçai de gens dignes de foi que les Venitiens ont dépenſé ces trois dernieres années 800 000 par mois, & qu'ils ſeroient bien aiſés par conſequent d'être débarrasſez d'un ſi peſant fardeau. N'ayant pas autre choſe à vous dire pour le preſent, je demeure, Milord, bien humblement &c. A Paris le cinquième Decembre 1572.

Fr. Walsingham.

L E T T R E C C X X X V .

Au même.

1572.

MILORD, comme le Porteur m'a promis que mes lettres vous seroient seulement rendues, je n'ai pas crû devoir le laisser partir sans l'en charger. Le Legat demeure ici jusques à ce qu'on ait resolu quelque chose au sujet des affaires qu'ils ont negociées depuis peu, & pour lesquelles on a envoyé des Courriers à Rome & en Espagne. Le Roi vient de recevoir avis que le nombre de ceux de la Religion se grossit beaucoup en Languedoc, & qu'ils ont été joints par 600. hommes de cheval & 1500. de pied, qui sont sortis de Bearn leur patrie, & qui en chemin faisant ont maltraité la plus grande partie du Corps du Comte de Joyeuse.

Ils se sont aussi emparez sur les Frontieres de Languedoc, d'une certaine place nommée Sanins, où il y a des Moulins à poudre. Cette augmentation de nombre est cause que le Roi est dans l'irresolution & qu'il ne sçait ce qu'il doit faire. Avant ces avis il s'étoit déterminé au Siege de Sancerre; mais on lui conseille à present de mener ses Troupes en Languedoc. Ces nouveaux accidens leur font changer de mesures. Il vient d'arriver ici un Envoyé du Duc de Baviere, & au voyage duquel on croit que le Cardinal de Lorraine a beaucoup de part. Il a ordre de faire de grandes ofres au Roi de la part du Duc son Maître, pour le solliciter d'embrasser la Ligue, & de continuer l'extirpation de la Religion dans ses Etats.

Monsieur de la Mothe a depuis peu fortement recommandé à leurs Majestez certaines Requêtes qui lui ont été recommandées par le Conseil de Sa Majesté. Sur cela Pinart m'a fait asseurer, qu'on fera si bonne justice aux Sujets de Sa Majesté, qu'elle aura sujet d'être contente. Voilà, Milord, tout ce que j'ai à vous dire pour le coup. Je demeure tres-humblement &c. A Paris le dixième de Decembre 1572.

Fr. Walsingham.

L E T T R E C C X X X V I .

A Monsieur le Chevalier Th. Smith, premier Secretaire de Sa Majesté.

MONSIEUR, je vous prie d'informer Sa Majesté, que le Roi vient de recevoir avis de la Rochelle, que Stroffi a pris Marans, qui n'est pas éloigné de cette place, & qu'il a passé au fil de l'épée deux Compagnies que les Rochelois

chelois y avoient mises. Les mêmes avis portent, que la Nouë est entré dans la Rochelle, où le Roi l'envoyoit, après l'avoir préalablement fait jurer, qu'il travailleroit fidèlement à les mettre à la raison. Ses persuasions ont eu tant de credit, que les Rochelois sont contens de capituler; ce qui vient principalement de la division qu'il y a entre les Rochelois, & les Etrangers qui se sont jettez dans la place. On dit aussi que le Baron de la Garde a pris trois Vaisseaux que les Rochelois avoient chargé de grain. 1572.

Ces nouvelles ont beaucoup rejouï la Cour, & on espere de calmer en peu le dedans du Royaume.

Il est sorti de Bourgogne un Capitaine hommes de pied, & quelques Cavaliers levez par le Duc de Guise & par le Duc d'Aumale. On ne sçait encore ce qu'on en fera, si l'on s'en servira au Siege de Sancerre, ou s'ils marcheront droit en Languedoc.

Le Duc de Guise arriva ici le douzième de ce mois, merveilleusement bien accompagné. On attend tous les jours le Cardinal de Lorraine son Oncle, comme aussi le Cardinal de Guise son Cousin.

On écrit de Flandres du cinquième du courant, que le Duc d'Albe distribuë son armée dans les Garnisons, & que les Reistres demeurent à la Forest d'Ardennes & dans le pays de Luxembourg, où ils font de grands brigandages & dégâts, n'ayant pas encore été payez, & le Duc d'Albe prétendant n'être pas en état de les payer. On mande pareillement, que le Prince d'Orange demeure à Dordrecht, où il ramasse de l'argent pour mettre une armée sur pied le Printems prochain. On apprend de Cologne, que l'Empereur y a envoyé des Commissaires, pour traiter à ce qu'on dit, avec le Prince d'Orange & le Duc d'Albe, quoiqu'on publie que c'est d'autres affaires qui les amènent. Les lettres de Vienne portent, que l'Empereur est allé en Boheme pour faire élire son fils, & que cela étant fait son dessein est de retourner en Allemagne, & de convoquer une Diette pour l'élection d'un Roi des Romains. On apprend de plus que le grand Seigneur lui a envoyé des presens, avec beaucoup de louanges d'avoir si bien tenu sa parole, & observé le Traité fait entr'eux, le priant de continuer. Pour l'élection de Pologne, on mande qu'il y a beaucoup d'apparence que l'Electeur de Brandebourg sera élu. Cependant on a de grandes esperances pour Monsieur; mais il y a des gens bien senez qui croient que ces esperances sont sans aucun bon fondement. On écrit d'Italie que le Turc aura le Printems prochain 400. Galeres prêtes à mettre en Mer. On en a d'autant plus de peur, que les Forces Navales des Italiens ne sont pas en bon état, la plupart de leurs Forçats étant morts de maladie la Campagne dernière. Voilà pour le présent, Monsieur, tout ce que vous aurez de moi. Je demeure bien humblement &c. A Paris le dix-huitième de Decembre 1572.

Fr. Walsingham.

L E T T R E C C X X V I I .

A Milord Trésorier.

1572 **M**ILORD, comme Steward n'est pas à la Cour, il n'y a pas eu moyen de dé-mêler les raisons du voyage de Monsieur de la Nouë. S'il n'y a point de mystere en cela, certaines autres démarches ne sont pas si bien fondées qu'on voudroit faire accroire. Aussi-tôt que je sçaurai quelque chose de plus, je ne manquerai pas, Milord, de vous en donner avis. On dit que Monsieur de la Mothe a mandé que Sa Majesté vouloit faire executer la Reine d'Ecosse. Sur cela certaines gens qui la favorisent, disent, qu'il seroit bon d'arrêter ceux que Sa Majesté en-voiera pour le bâteme, comme des Otages pour la seureté de cette Reine. Je ne sçai s'il est vrai que Sa Majesté ait ce dessein.

Je suis informé par des gens dignes de foi, que le Legat a ordre entr'autres choses, de recommander fortement au Roi les interêts de la Reine d'Ecosse, & de chercher avec lui les moyens de la mettre en liberté, afin de pouvoir par là réunir l'Angleterre à la foi Catholique.

De tous les Ministres qui sont ici, l'Ambassadeur d'Ecosse est celui qui a le plus souvent recours au Legat; ce qui me fait d'autant plus soupçonner qu'il se trame quelque chose.

Hamilton frere de celui qui tua le Regent, a mandé au Duc de Châtelerault, qu'il seroit tout ce qu'il pourroit pour garder le Château d'Edimbourg, & maintenir son parti jusqu'à la Pentecôte prochaine, l'assurant que dans ce tems-là ils seroient secourus du Pape, du Roi d'Espagne, & de cette Couronne. La personne même qui doit faire cette Ambassade m'en a averti. Elle est partie pour Ecosse, & m'a promis de dire la même chose à Monsieur Randolph qui le connoît. C'est assez vous fatiguer, Milord. Je demeure tres-humblement &c. A Paris le vingt-huitième de Decembre 1572.

Er. Walsingham.

L E T T R E C X X X V I I I .

A Milord Comte de Leicester.

MILORD, vous verrez par celle de Monsieur le Secretaire les esperances qu'on a ici de composer avec les Rochelois, & ce qu'on écrit de Flandres, d'Allemagne, & d'Italie. S'ils peuvent reduire la Rochelle à capituler, comme ils esperent, ils croient que ce sera un moyen pour reduire plus promptement les autres places

A M B A S S A D E U R.

349

places. On dit que les Rochelois ont d'autant plus de penchant à traiter, qu'ils n'ont aucune esperance d'être secourus des Etrangers : Cependant quand on fait attention au passé, on croit qu'il ne sçauroit leur arriver rien de pis que de capituler. Je ne puis donc m'empêcher de croire, qu'il y a là dedans un mystere que je ne puis démêler. L'esperance qu'ils se font de cette capitulation leur fait beaucoup de plaisir, persuadez qu'ils sont que leurs troubles Domestiques seront bien-tôt assoupis; ce qui je crains, en attirera à leurs voisins. N'ayant pour le coup plus rien à vous dire, je demeure bien humblement, Milord, &c. A Paris le dix-huitième de Decembre 1572.

Fr. Walsingham.

L E T T R E C C X X I X.

A Milord Trésorier.

MILORD, vous sçavez s'il vous plaît, qu'après avoir fermé ma lettre à Monsieur le Secretaire, j'ai appris qu'il vient d'arriver de la Rochelle un Courrier dépêché par Monsieur de la Nouë, avec certains articles de composition proposez par les Rochelois. J'apprens qu'ils demandent entr'autres choses : Premierement le libre exercice de leur Religion, comme ils l'ont eu jusqu'ici. Secondement, que les anciennes libertez de leur Ville leur seront inviolablement conservées. Et en troisième lieu d'avoir Monsieur de la Nouë pour Gouverneur au lieu de Monsieur de Biron.

On croit ici que le Roi accordera ces articles, à condition de les observer comme il a observé les Traitez précédens. Il croit que la Rochelle ayant capitulé cet exemple entrainera toutes les autres places qui tiennent ferme; & cette esperance les rejouit beaucoup. Pour les nouvelles d'Allemagne, de Flandres, & d'Italie, je m'en refère à celle de Monsieur le Secretaire. A Paris le dix-huitième de Decembre 1572.

Fr. Walsingham.

L E T T R E C C X L.

A notre fidèle & bien aimé François Walsingham Ecuyer, notre Ambassadeur ordinaire en France.

E L I S A B E T H R.

Fidèle & bien aimé Salut. Monsieur de Mouvifiere est venu ici avec des lettres du Roi & de la Reine Mere, & du Duc d'Alençon. Ses lettres de Creance rouloient

1572. loient sur trois points. La continuation de l'amitié, le bâtême de l'enfant, & la continuation de la negotiation de nôtre mariage avec le Duc d'Alençon. Nous avons répondu: 1. Que quant à l'amitié, ayant conclu depuis peu une étroite alliance, nous n'avions jamais rien fait, ni jamais songé à rien qui pût la diminuer; mais qu'au contraire nous nous étudions à l'augmenter s'il étoit possible. Ainsi vous pouvez dire que c'est pour cela, & pour cultiver cette bonne amitié, que nous vous avons fait dire ci-devant, & que nous avons chargé Monsieur de Mouviffiere de déclarer ce qui nous est revenu de nôtre bon Frere, & que nous n'avons appris qu'avec douleur. Premièrement le massacre general fait en France des Nobles & Gentilshommes, sans avoir été ni convaincus, ni seulement examinez. Un massacre si brusque, & fait à ce qu'on dit, par les ordres du Roi nôtre Frere, interessoit ce semble si fort son honneur, que nous n'avons pu apprendre sans douleur & sans larmes, qu'un Prince qui nous est allié de si près, & avec lequel un Traité où le Serment est intervenu nous unit d'une amitié indissoluble, ait eu le malheur de s'engager dans une si malheureuse affaire. Il est vrai qu'on a voulu l'excuser après coup sur une conspiration formée contre la personne de nôtre bon Frere. Comme nous n'avons rien à voir dans les Etats d'autrui, nôtre dessein n'est pas de rechercher curieusement si le fait est vrai ou faux: Mais néanmoins nous ne pouvons pas ignorer qu'on n'ait commencé par égorger les coupables sans aucune forme de procez. Nous apprenons qu'on prend cela en fort mauvaise part, & qu'on le regarde comme un exemple d'une terrible & dangereuse consequence; & nous avons du déplaisir que nôtre bon Frere suive si facilement de pareils conseils, lui que nous croyions d'un naturel plus humain & plus noble. Mais quand on ajoûta que les femmes, & les enfans encore à la mamelle, avoient été massacrez en même tems, & que la plus vile & la plus abjecte populace avoit été chargée de l'exécution, sans avoir été recherchez & punis juridiquement depuis d'une pareille cruauté commise contre des innocens, ce fut un nouveau surcroît de tristesse & de douleur de voir que nôtre bon Frere se laissât mener par des Conseillers si barbares & si inhumains. Comme il paroît depuis par tout ce qui se fait, tant par les Edits, que par les autres choses, qu'on n'a de severité que pour ceux de la Religion Reformée, soit qu'ils ayent conspiré ou non, & que nonobstant l'Edit de Pacification si souvent reiteré, ceux de la Religion Reformée, sont obligez ou de fuir, ou de mourir, ou de changer de Religion, ou de perdre leurs charges. Il paroît donc par toutes les démarches que fait à present nôtre bon Frere, que son seul dessein est de ruiner la Religion que nous professons, & de l'extirper de ses Etats; au moins n'y a-t-il point d'étrangers qui ne l'expliquent ainsi, comme il paroît par les rejouissances qui s'en sont faites en France, & ailleurs. De là vient que nous & les autres ne pouvons trouver que fort étrange, que nôtre bon Frere nous propose d'être Maraine de sa chere enfant, nous qui sommes de la Religion qu'il persecute actuellement, & qu'il ne peut souffrir dans ses Etats. Si nous ajoûtions foi aux conseils d'autrui, & aux sentimens de tous les étrangers qui sont de nos amis, nous n'entrerions en société ni pour cela, ni pour aucune autre chose. Mais comme nous avons eu jusqu'ici un attachement particulier pour nôtre bon Frere dans son âge même le plus tendre, &

de grands égards pour le bien & le repos de son Etat , ainsi que nous l'avons fait voir manifestement par nos actions , n'ayant jamais cherché à profiter du tems à son préjudice , comme auroient peut-être fait d'autres Princes ; mais que nous avons toujours tâché de conserver son Etat & ses Sujets sans avoir égard ni à leur rang ni à leur Religion , les exhortant à l'union & à la concorde , à être fidèles au Roi nôtre bon Frere , & à vivre paisiblement sous sa domination sans se faire aucun outrage les uns aux autres ; & qu'enfin nous avons eu de la joie de leur union , & de la douleur de leur desunion & de leur discorde ; aussi le dernier Traité d'alliance par lequel nous sommes entrez dans une amitié plus étroite avec nôtre bon Frere , & à laquelle il a acquiescé avec tant de franchise & d'affection , est si recent à nôtre memoire , que nous ne pouvons souffrir que cette amitié reçoive la moindre atteinte , nôtre joie étant au contraire de la voir tous les jours devenir plus intime , tant que nôtre bon Frere fera paroître les mêmes sentimens pour nous. De là vient que nous prenons toutes choses en meilleure part que nous ne ferions sans cela à en juger par les apparences exterieures , tant nous aimons nôtre bon Frere , tant nous faisons de plaisir de nous confirmer dans l'amour que nous avons pour lui , ne doutant pas qu'il ne perseverer sans feinte ou dissimulation dans l'amitié qu'il a commencé d'avoir pour nous. Voilà pour ce qui regarde l'amitié. Quant à la continuation de cette même amitié , nous avons dit à Monsieur de Mouvifiere , que nous ne manquerions jamais d'ardeur dans tous les bons offices que nous pourrions rendre à nôtre bon Frere , & dans toutes les choses qu'il pourroit nous demander. Qu'ainsi nonobstant les doutes & les obstacles ci-dessus mentionnez , nôtre dessein étoit d'envoyer à sa Cour une personne de qualité de nôtre Royaume , pour visiter le Roi nôtre bon Frere , & la Reine Mere , & faire les autres choses que nous avons écrites ; comme aussi pour satisfaire à tout ce qui sera nécessaire , souhaitant que cette alliance spirituelle puisse cultiver & maintenir l'amitié commencée entre nous. Pour la proposition de mariage avec le Duc d'Alençon , où Monsieur de Mouvifiere a paru échauffé ; après lui avoir représenté les inconveniens qui pourroient s'en ensuivre attendu la difference d'âge & de Religion , que nous avons appelé des extrémités & des veritables obstacles , nous avons répondu une fois pour toutes : Que comme nous avons ordonné à nôtre Ambassadeur ordinaire de demander au Roi & à la Reine Mere , & de nous faire la relation de certaines choses qui concernent cette affaire , & que nous n'avons eu sur cela aucune réponse , si ce n'est de la Reine Mere qui en a donné une des plus generales , nous ne pouvons valablement prendre de resolution là-dessus , que nous n'ayons reçu une réponse positive & speciale : mais aussi-tôt que nous l'aurons reçûe , nous içaurons mieux ce que nous aurons à faire à cet égard.

L E T T R E C C X L I .

A Monsieur le Chevalier Walsingham Ambassadeur ordinaire &c.

2572. **M**ONSIEUR, je vous remercie de tout mon cœur des frequens avis que vous me donnez, & des grands soins que vous avez de nôtre Etat, qui à ce que j'apprens, dépend comme il a toujours fait, de la Providence Divine; mais est facilement soutenu par la politique humaine, & a cependant mieux réussi qu'on ne croiroit, souhaitant qu'il réussisse de même à l'avenir. Monsieur de Mouviffiere a été honorablement & amiablement reçu: cependant pour vous parler franchement, depuis que les vrais serviteurs de Dieu ont été lâchement égorgés en vos quartiers, la plupart des esprits sont fort alienez; & si les Papistes mêmes n'en sont pas exempts, à plus forte raison les Protestans: Ainsi s'il paroît de deçà quelque froideur, c'est un effet du naturel des Anglois qui ne sçauroient dissimuler aussi profondément que font & ont fait les François. Avec cela je suis assuré que Mouviffiere n'a pas sujet de se plaindre.

Après la mort du Comte de Marre dernier Regent d'Ecosse, les Ecossois élurent le vingt-quatrième de Novembre le Comte de Morton pour Regent. L'élection se fit du commun consentement des Lords & des Bourgeois. On dit que le nouveau Regent prend grand soin & tâche sagement de reconcilier les Lords autant qu'il est possible, & de calmer les factions. Je crains que cela ne se fasse pas sans quelque dépense pour Sa Majesté, & sans quelque chagrin pour les Ministres & Agens de la France, qui sont le moins capables de demeurer tranquilles. Monsieur Killegrew est encore en Ecosse. Il reviendra aussi-tôt qu'ils paroîtront d'accord, & ne sera pas fâché de recevoir ici des remerciemens pour ses peines. Je prie Dieu qu'il en reçoive autant qu'en meritent son integrité & sa diligence.

Tous nos gens sont de retour de Fleissingue, la plupart malades.

La maladie du Chevalier Humphrey Gilberts a dégénéré en fièvre quarte, quelques-uns de ceux qui sont venus avec lui sont enterrez à Londres. Je vous remercie du Mathiole que vous m'avez envoyé. J'en suis fort content; cependant si je pouvois ravoir le mien où j'avois fait des nottes de ma propre main, je l'aimerois encore mieux; mais celui qui me l'a dérobé s'imagine que je l'aurai encore de ce prix. Je vous prie de m'acheter un étui d'instrumens de ceux qui se vendent au Palais. Je veux qu'il contienne deux compas, ou trois Equerres, une plume de metal, & autres choses. J'en ai déjà deux, l'un est des moindres, & l'autre de cuivre ou de Leton. Mais je voudrois en avoir des plus grands, qui eût avec l'étui un pied de long ou environ, & s'il en avoit plus ce ne seroit pas tant pis. Il n'importe guere que les Instrumens soient de cuivre ou de fer. J'ai fait voir le mien à vôtre homme pour lui faire comprendre comme je le veux. Je vous ai envoyé par lui trois écus de France pour payer mon Mathiole & l'étui. S'il en coûte davantage,

d'avantage, je vous le rendrai avec bien des remerciemens. Je suis persuadé que vous avez entendu parler de la Comete, supposé que vous ne l'avez pas vûë. Elle est sans barbe ou queue, au moins celle qui a paru depuis trois semaines derriere le Char de Cassiopée, & au bord de la Voie Lactée. Elle est à peu près grande comme Jupiter & Venus, & aux environs au moins à ce qu'il me paroît, moi qui n'ai point d'instrument pour l'observer, & qui par le froid qu'il fait n'ose observer aussi l'ordre precis des étoiles fixes. Je n'en ai jamais observé une pareille, ni même lû qu'il y en ait eu. Faites moi sçavoir je vous prie ce qu'en pensent vos Sages de Paris. Je sçai qu'ils ne croient pas que ce soit l'ame de l'Amiral, comme firent les Romains de celle qui parut après la mort de Jules Cesar, qu'ils prirent pour l'ame de cet Empereur.

Peut-être Astrée se retire-t'elle dans le Nord, pour voir la vengeance qu'on fera de tant de sang innocent répandu en France à une nôce. Je voudrais bien sçavoir ce que vos Altronomes en disent. Si j'étois moins ocupé je feuilleterois tous mes vieux livres; mais je puis dire quelque chose de moi-même, & faire par hazard des conjectures aussi sagement qu'eux, quoique je ne veuille les communiquer qu'à mes amis; car les folies les plus secretes sont les meilleures.

Il me semble que je vous entens dire: Que songe-t'il de m'écrire d'Astres & d'Altronomes, & de ne me dire rien de mon retour? Si je vous en disois quelque chose, Monsieur, *de die & tempore*, je ne ferois que des conjectures comme font les Altronomes. Ce que je puis vous dire est, que tous vos amis ont fait non seulement leurs diligences pour cela, mais ont été même importuns; & vôtre Epouse n'a épargné ni les larmes ni les lamentations. Il semble que Sa Majesté se rend à nôtre desir; mais quand une cheville a été fourrée dans un trou, il faut qu'elle y demeure jusques à ce qu'on en ait une autre pour la repousser. On ne vous a pu trouver encore de Successeur. On en trouveroit assez, mais la difficulté est d'en trouver un qui ait les qualitez requises, & vous sçavez combien on est long-tems ici à prendre une resolution, & combien aisément on change. J'ai dit ce matin à Sa Majesté en lui faisant signer vôtre lettre: Monsieur l'Ambassadeur, Madame, n'attend que vos ordres pour s'en revenir, & il les recevrait avec un plaisir extrême. Hé bien, dit-elle, il reviendra. Oüi, ai-je répondu, quand le pauvre homme sera presque accablé. Vôtre Majesté sçait assez avec combien de chagrin il demeure de delà. Hé bien, a-t'elle reparti, vous pouvez lui écrire qu'il reviendra bien-tôt: nous avons jetté les yeux sur Milord de Worcester. La suite de Milord, ai-je dit, seroit bien plus honorable s'il emmenoit un Ambassadeur. Oüi, a repliqué Sa Majesté, il y en a qui s'excusent de la Commission, mais ces excuses ne leur serviront de rien. J'ai remercié Sa Majesté, & me suis retiré; car elle se pressoit pour aller faire une promenade avec les Dames parce qu'il a gelé. Adieu. De Hampton-court ce onzième de Decembre 1572.

Th. Smith.

Sa Majesté veut encore vous donner Monsieur Carew pour Successeur, mais il fait fortement agir les Dames de la Chambre & autres pour en être dispensé:

Y y

mais

1572. mais autant que j'en puis juger par ce que la Reine m'a dit ce matin, & ci-devant; je suis comme persuadé qu'il ira vous relever.

L E T T R E C C X L I I.

A Monsieur le Chevalier Walsingham Ambassadeur ordinaire &c.

MONSIEUR, vôtre homme vient d'arriver, & je n'ai que le tems de vous dire cela. Monsieur de Mouviffiere a sçû pourquoy Glasco ^{le} a envoyé ici Marcellis le Davison, comme m'a dit cette nuit Davison. Il dit que si Mouviffiere arrive avant le Porteur, ^{le} Glasco & lui sont en grand danger: Aussi Davison écrit à ce que je croi, par le Porteur à Steward, & à ^{le} qui à ce qu'il croit ne manquera pas de venir ici. Pour cet éfet il m'a prié de le faire attendre à Harwich. Vôtre homme vous parlera de 20 ± 6.) Δ & des autres choses. Sa Majesté ne sçait rien de cette dépêche; & j'attendrai réponse pour lui en parler. De Westminster le onzième de Decembre à Mi nuit 1572.

G. Burleigh.

L E T T R E C C X L I I I.

A Monsieur le Chevalier Smith premier Secretaire de Sa Majesté.

MONSIEUR, j'ai reçu celle de Sa Majesté du onze; mais je n'ai pas encore communiqué à leurs Majestez les réponses qui ont été faites aux propositions de Monsieur de Mouviffiere, tant parce que le Roi n'est pas de retour, que parce que la Reine Mere ne jouit pas à present d'une fort bonne santé, & que les Ambassadeurs n'ont encore pu avoir audience. Sa maladie n'est qu'un Catterre. Je croi qu'au retour du Roi elle fera en état de donner audience. Comme elle gouverne entierement, il ne serviroit pas de grand' chose de le communiquer au Roi sans le communiquer à elle, d'où il puise ses lumieres. Le huitième de ce mois le Roi reçût par accident une petite blessure au bras gauche de l'épée d'un de sa suite. C'est peu de chose; mais les blessures des Princes ne sont jamais petites.

On n'espère plus de reduire les Rochelois, & Monsieur de la Nouë vient de donner avis qu'il ne peut rien faire, & qu'ils mettent en prison tous ceux qui veulent leur persuader de se rendre, & tous ceux qui leur sont suspects: Ainsi l'on desespere de l'heure qu'il est du succez de la negociation. On delibere sur les moyens de les reduire par la force. Ou dit que Monsieur & Monsieur le Duc marcheront de ce côté-là vers la fin de Janvier. J'apprens de gens dignes de foi, qu'on reçût hier de Suisse des nouvelles qui ne plaisent nullement: C'est que la dernière

Diette

Diette qui s'y est tenuë a arrêté de ne pas souffrir que le Roi reçût aucun secours des Cantons, parce qu'ils craignent que le feu qui s'est ici rallumé tout de nouveau, ne passe jusqu'à eux. 1572.

Les gens d'épée disent ici, que sans le secours des Suisses ou des Allemans le Roi ne scauroit assiéger ni la Rochelle, ni aucune autre place, parce que les François ne sont pas propres à l'Artillerie, & ne sont pas habiles à former un corps de bataille d'Infanterie.

Le Roi envoie en Allemagne pour voir s'il pourra appaiser les Allemans, & en avoir du secours s'il en a besoin. Il en a reçu une réponse sèche; cependant il ne laisse pas de leur faire la Cour.

L'Evêque de Valence arriva ici de Pologne le dix-neuvième de ce mois, & donne de grandes esperances que l'élection de cette Couronne tombera sur Monsieur: Cependant il dit des choses qui font juger qu'on n'a pas grand sujet de compter là-dessus; car il dit qu'à cause de la peste qui regne en ce pays-là, la Noblesse qui fait l'élection, ne s'est pas encore assemblée. Toutes ces esperances paroissent fondées sur une conférence particuliere que l'Evêque a eüe avec quelques-uns des Electeurs, qui peut-être, quand il sera question de fondre la cloche, changeront de sentiment. Les gens sages de ce pays qui connoissent la Pologne, croient que si l'Evêque de Valence avoit eu un million pour soutenir son Eloquence, il auroit pu faire quelque chose, mais sans trésors ils croient qu'il n'y a point d'Eloquence qui gagne un Royaume.

Les Venitiens ont pris depuis peu quatre Vaisseaux, & mis à la torture une partie des équipages pour leur faire confesser certains étets appartenans aux Turcs qu'on prétend être sur ces Vaisseaux. Le Roi a été fort mécontent de cette nouvelle, & a permis à ceux de Marseille d'user de represailles.

On écrit d'Anvers que le Duc d'Albe profitant des dernières gelées a pris certaines places de Hollande. On doute encore de cette nouvelle, parce qu'on n'en a point reçu la confirmation de la part de l'Ambassadeur.

La nouvelle de l'élection du Comte de Morton pour Regent d'Ecosse, & des Lords Boughan & Loughlewin pour Gouverneurs du Roi, n'a du tout point fait de plaisir ici; & cela même fait que Sa Majesté a sujet d'en être contente. C'est trop vous fatiguer. Je demeure, Monsieur, bien humblement &c. A Paris le vingt-deuxième de Decembre 1572.

Fr. Walsingham.

L E T T R E C C X L I V.

A Milord Comte de Leicester.

MILORD, j'esperois que les raisons de mon retour prévaudroient sur celles que Monsieur Carew pourroit alleguer pour se dispenser de venir me relever. Je

1572. ne veux pas m'en plaindre parce que j'espère qu'on en choisira quelqu'autre qui ne pourra pas s'en dedire. Ainsi je vous supplie, Milord, de me continuer vos bons offices en cela. Pour ce qui est de l'esperance d'avoir la Rochelle par composition, le vent a changé, & on est à present bien persuadé qu'on ne peut l'avoir que par la force. Quelque chose que Sa Majesté puisse dire, on ne peut croire ici qu'elle n'ait fait esperer du secours aux Rochelois que cette esperance rend à leur avis opiniâtres. J'apprens que les Suisses ont resolu à leur dernière Diette de ne donner aucun secours à cette Couronne; à quoi elle ne s'attendoit pas. Ils ne sont pas si grossiers qu'ils ne prévoient à quoi tend le massacre qui s'est fait ici. Je voudrois que d'autres qui y ont autant d'intérêt, le sentissent aussi bien qu'eux. La dernière élection du Regent d'Ecosse n'est nullement goûtée ici, & on a déjà lâché quelques menaces de la faire declarer nulle, parce qu'elle ne s'est pas faite du commun consentement des parties, mais seulement par les suffrages d'une faction. C'est, Milord, tout ce que je puis vous dire à present, à moins que de vous faire de nouvelles protestations que je suis bien humblement &c. A Paris le vingt-deuxième de Decembre 1572.

Fr. Walsingham.

LETTRE CCXLV.

A Milord de Burleigh.

MILORD, Steward ayant appris le contenu de vôtre lettre m'a dit, que le a resolu de se tenir sur la negative, & m'a prié pour cet effet de dépêcher cet Exprés en toute diligence, & de nier en son nom à tout ce qu'on pourroit proposer à cet égard, que Davison n'a jamais proposé rien de tel; cependant il souhaite que le Vaisseau demeure à à 6 ry 9. à 10 jours, afin que s'il juge à propos de changer de sentiment après y avoir mieux songé, il soit en état d'en profiter en cas que la nécessité l'y oblige. Il me charge de plus de vous donner avis que le dessein de le est d'envoyer un Exprés à Davison avec ordre de communiquer la même chose de sa part à à auquel il souhaite qu'on ajoute foi. Je sens bien qu'ils ne savent à quoi se résoudre qu'ils ne se soient entretenus avec le supposé que leur dessein ne soit pas de profiter du Vaisseau. J'ai pris des mesures avec eux pour en envoyer un au port pour le faire partir. Comme vous n'êtes pas toujours à la Cour, Milord, j'ai jugé à propos de vous envoyer copie de la lettre que j'écris à Monsieur le Secrétaire. Outre ce qu'elle contient, j'apprens que Monsieur d'Aux s'est dérobé de Constantinople, & est presentement à Raguse où il demeure. Le Roi ne sçait pas la cause de son départ, & en est fort choqué. Il lui a envoyé un Exprés pour lui ordonner de retourner à Constantinople, & d'y continuer ses fonctions. Il y en a qui conjecturent que la cause de son départ est, qu'il a craint que le Roi ne l'y fit massacrer comme étant soupçonné d'être de la Religion.

Le Cardinal de Lorraine s'est fait fort avant son départ de Rome, de promettre

au Pape que le Roi entreroit dans la Ligue; démarche à contretems à ce qu'on croit à présent que le Roi a des troubles Domestiques à pacifier. 1572.

On croit qu'une des principales causes du voyage du Duc de Savoye en cette Cour, est de cabaler contre Geneve, & de rendre cette Couronne & l'Espagne meilleures amies qu'elles n'ont été jusqu'ici. Le moyen est à ce qu'on croit de marier Monsieur avec la fille du Roi d'Espagne. On ne paroît pas ici moins chagrin pour le Comte de Derby, que pour le Duc de Châtelerault. Quelle raison ils en ont c'est ce que je ne sçai pas. Quoiqu'il y ait eu du changement dans la resolution de Sa Majesté concernant mon retour, par le choix de Monsieur Carew, j'apprens néanmoins, Milord, que vous ne vous rebutez pas pour cela, & que vous travaillez à trouver quelqu'autre Sujet pour remplir ma place. J'ai tres juste sujet, Milord, de vous en remercier bien humblement. N'ayant plus rien à vous dire, Milord, je demeure avec un tres-profond respect &c. A Paris le vingt-deuxième de Decembre 1572.

Fr. Walsingham.

L E T T R E C C X L V I.

A Monsieur le Chevalier Th. Smith premier Secretaire de Sa Majesté.

MONSIEUR, le jour d'après l'arrivée de Monsieur de Mouvifiere, qui fut le 23. du courant, j'eus audience du Roi auquel je dis le contenu de la lettre de Sa Majesté. Il répondit au sujet de l'amitié, que ce n'étoit pas un mediocre plaisir pour lui d'être aisé par Monsieur de Mouvifiere & par moi, qu'elle avoit dessein de la continuer sans rien faire qui fût capable de l'alterer. Il prit occasion de là de faire de grandes protestations du cas tres-particulier qu'il faisoit de l'amitié de Sa Majesté, disant qu'il la préféreroit à toutes les choses du monde. Il s'étendit fort là-dessus, quoique j'en fassé une relation bien abregee, persuadé que ce qu'il dit, & ce qu'il pense sont deux choses bien diferentes. Ensuite je continuai & lui dis ce que Sa Majesté pensoit par rapport à la bonne volonté qu'elle avoit pour lui, du meurtre de l'Amiral, & des autres personnes de qualité de la Religion, qui ont été égorgés sans aucune forme de justice; action desapprouvée de toute la Terre, supposé même que ce qu'on dit de leur conspiration fût vrai. Je lui representai de plus le surcroît de douleur qu'avoit Sa Majesté, de voir des gens qui ne pouvoient être coupables d'aucune conspiration, abandonnez à la fureur de la populace, & massacrez de la maniere du monde la plus barbare sans aucune difference ni d'âge ni de sexe; & de voir ceux qui ont échapé forcez par l'Edit nouvellement publié, ou d'abjurer leur Religion, ou de se sauver par la fuite, ou bien d'être massacrez; procedé qui marque que son dessein est de détruire tous ceux qui font profession de la Religion dans son Royaume:

1572. Qu'ainsi Sa Majesté ne pouvoit s'empêcher d'être surprise qu'il lui fit proposer d'être la Maraine de sa chere enfant, persecutant comme il faisoit avec tant de rigueur ceux qui professoient la même Religion qu'elle. Il répondit à cela que pour le meurtre de l'Amiral, & des autres personnes de qualité, il auroit espéré que Sa Majesté auroit été entierement satisfaite des preuves qu'il avoit donné ordre à son Ambassadeur de lui communiquer sur le sujet de cette execution. Pour ceux qui ont été immolez à la fureur de la populace, il a dit, qu'il en étoit fâché; mais qu'il n'y avoit pas moyen d'y remedier. Sur le 3. qui est la revocation du libre exercice de la Religion, il a dit que sa politique l'y avoit forcé, voyant les inconveniens qui s'ensuivroient autrement de la tolerance de plusieurs Religions. J'ai repliqué que ce n'étoit point la curiosité qui faisoit parler Sa Majesté de cette maniere, mais la bonne volonté & l'affection qui étoient des suites de l'amitié nouvellement formée: Que pour cette raison elle avoit de la douleur d'entendre mal juger d'un pareil procedé; & que si elle suivoit le sentiment & l'avis de ceux qui en parloient mal, elle refuseroit non seulement le Commerage; mais romproit même toute correspondance avec lui: Et que non seulement ses Sujets, mais aussi ses voisins étrangers lui donnoient ces conseils. Je lui dis cependant que Sa Majesté qui avoit eu de l'attachement pour lui dès son enfance, qui ne s'étoit jamais prévalué de la conjoncture pour rien faire à son préjudice, & en qui le dernier Traité avoit fait des impressions si tendres, ne pouvoit s'empêcher de prendre en bonne part toute proposition où il paroïssoit de l'amitié: Qu'ainsi pour continuer & cultiver cette amitié, tout ombrage & tout obstacle mis à part, elle avoit resolu d'envoyer une personne de qualité tant pour faire la fonction requise, que pour lui rendre visite. Le Roi répondit qu'il ne pouvoit se croire que tres-obligé à Sa Majesté de prendre en bonne part la demande qu'il lui avoit faite, & qui ne procedoit que d'amitié & de bonne volonté, afin que, comme dit Sa Majesté, cette alliance spirituelle fût à leur commune satisfaction, & confirmât plus amplement l'amitié nouvellement commencée entr'eux. Quant à celui qui doit venir, ajouta-t-il, il fera le tres-bien venu, & reçû avec tous les honneurs dûs à l'Envoyé d'une Princesse pour laquelle j'ai tant d'estime.

Pour ce qui regarde le troisiéme point qui concerne Monsieur d'Alençon, il eut bien-tôt fait, & se contenta de dire; qu'il souhaitoit beaucoup le mariage entre elle & lui, comme étant une chose qui uniroit parfaitement les deux Couronnes. Après cela m'étant plaint du peu de justice qui avoit été renduë à nos Marchands de Rouën par les Commissaires par lui députez depuis peu pour reparer les outrages qu'ils avoient reçûs pendant les troubles, il me dit que Sorex & autres Flamans armoient jusques au nombre de quatorze Vaisseaux dans certains Ports appartenans à Sa Majesté, dans le dessein d'aller à la Rochelle; & qu'il prioit Sa Majesté d'y donner si bon ordre, que la bonne amitié & le dernier Traité conclu entr'eux n'en reçût aucune atteinte.

Voilà tout ce qui s'est passé. Je n'ai pu avoir audience de la Reine Mere, parce qu'elle n'est pas encore quitte de son Caterre. Monsieur Pinart m'a mandé par mon Secretaire, que le Baron de la Garde avoit donné avis, que cinquante Vais-

seaux

seaux Anglois avoient voulu entrer dans le Havre de la Rochelle, & qu'ils y seroient entrez s'ils n'en avoient été empêchez. Pinart dit qu'il est fort surpris de cela, attendu les protestations de continuation d'amitié qui ont été faites en dernier lieu. Je lui ai mandé en réponse, que s'ils avoient eu dessein d'entrer dans le Havre, on ne les auroit pas empêchez, & que si Sa Majesté avoit intention d'employer ses Vaisseaux de ce côté là, il n'en auroit pas falu le quart. Mais, ai-je dit, ce n'est qu'un artifice de sa façon pour empêcher le Roi de reparer certaines injustices qu'il a faites tout de nouveau à nos Marchands; que pour profiter de leurs dépouilles il seroit bien aise de broüiller son Maître & la Reine ma Maîtresse, & que c'est dans cette vüe qu'il se faisoit un plaisir de donner de pareils avis.

Monfieur de Mouviffiere qui dit beaucoup de bien de Sa Majesté, m'a prié de la part de leurs Majestez, de hâter autant que je pourrois le départ de la personne que Sa Majesté a dessein d'envoyer, car l'Ambassadeur de l'Empereur qui est déjà arrivé, n'attend que l'arrivée de l'Envoyé de Sa Majesté. Il me prie aussi de son chef de conseiller de ne pas se charger d'un grand train, parce qu'autrement il aura des peines extrêmes à leur procurer des chevaux; & venant en poste avec une douzaine de Gentilshommes, & une dixaine d'autres personnes, son Ambassade sera aussi honorable que s'il avoit deux cents personnes à sa suite. L'expérience, Monsieur, que vous avez faite en pareil cas, ne peut que vous faire trouver bon le sentiment de Monsieur de Mouviffiere, & vous obliger de donner le même avis. S'il emmene quelques-uns de ses chevaux, c'est selon moi le meilleur, car autrement il aura, comme vous sçavez de la peine à en trouver.

L'Ambassadeur de l'Empereur qui est le Maître de son Ecurie n'a que vingt chevaux à sa suite.

Je compte suivant ce que Sa Majesté m'a promis par sa dernière, de voir mon Successeur avec la personne qui doit venir. N'ayant plus rien à vous dire, je demeure bien humblement &c. A Paris le vingt-cinquième de Decembre 1572.

Fr. Walsingham.

L E T T R E C C X L V I I.

A Milord de Burleigh.

MILORD, vous sçavez s'il vous plaît, que depuis la dernière que j'eus l'honneur de vous écrire, j'ai parlé à Steward, qui ne sçait pas à la sollicitation de qui on a attaqué la Mothe, mais il conjecture que le parti que j'ai nommé dans mes précédentes en est l'Auteur.

Pour le reste, il dit que tout va bien, comme vous apprendrez plus amplement par l'Exprés qu'on a envoyé pour cela, qui doit s'embarquer à B. & qui se nomme R. C'est

1572. R. C'est un galant homme, & il a été de la Compagnie de 1571. D'ailleurs j'ai tenu bride en main dans cette affaire. Pour moi je n'en veux sçavoir que ce qu'ils veulent bien m'en dire. Steward m'assure, que 800. hommes du Corps que commande Stroffi viennent d'être taillez en pieces. C'est un grand secret, & je ne puis apprendre rien de tel d'un autre. Il vient d'arriver un Gentilhomme de Languedoc dépêché par Monsieur d'Aumale, avec avis que ceux de la Religion au nombre de tous gens d'élite se sont jettez dans une Ville & dans un Château qu'on ne peut prendre que par famine, parce qu'il n'y a pas moyen de faire de tranchées le terrain n'étant que roc. L'Amiral & Monsieur d'Aumale mandent au Roi de leur envoyer des Troupes & de l'argent, ou qu'autrement ils ne peuvent rien faire. Sur ces nouvelles fraîchement arrivées, on croit de l'heure qu'il est, que Monsieur passera en Languedoc, & que Monsieur le Duc ira à la Rochelle. En quelque endroit qu'ils soient employez, on tient pour certain qu'ils partiront d'ici dans cinq ou six jours, aussi bien que le Roi de Navarre & le Prince de Condé.

Je vous envoie une lettre infame, de la façon de Charpentier pour défendre ce qui s'est fait ici en dernier lieu. Elle a été premièrement écrite en Latin, & puis traduite en François. Plusieurs des exemplaires Latins ont été envoyez en Allemagne; mais l'Auteur est si bien connu pour un miserable qu'on ne croit pas que cet Écrit serve de grand' chose. On en a aussi envoyé en Pologne, car l'Evêque de Valence écrit, que l'accident arrivé ici depuis peu, ne sera pas un des plus grands obstacles à ce qu'on cherche de delà. Les dernières lettres de Flandres portent, que le Duc d'Albe est si dangereusement malade, qu'on doute qu'il en revienne. Le bruit court de plus, qu'il y a eu bataille en Hollande entre ce Duc & le Prince d'Orange, que le premier y a perdu 500. Espagnols, & l'autre le double à ce qu'on dit; mais c'est de quoi on n'a pas encore de certitude. Je vous supplie, Milord, de faire part de cette lettre à Milord Comte de Leicester, n'ayant pas le tems de lui écrire tant le départ de cet Exprés est precipité. Je demeure &c. A Paris le second de Janvier 1572.

Fr. Walsingham.

L E T T R E C C X L V I I I .

*A Monsieur le Chevalier Th. Smith premier Secretaire
de Sa Majesté.*

MONSIEUR, vous ferez sçavoir s'il vous plaît à Sa Majesté, que Monsieur de Mouviffiere m'a donné à entendre, que leurs Majestez ont reçu avis de leur Ambassadeur de delà, qu'on y prepare des Vaisseaux au nombre de quatorze pour faire voile du côté de la Rochelle, & qu'encore qu'ils ayent le nom de François, il y a néanmoins dessus des Matelots Anglois: C'est pourquoi l'on souhaite

1572.
 souhaite que Sa Majesté donne ordre pour les faire arrêter, comme il appartient à la bonne amitié. J'ai répondu à cela, que je ne manquerois pas de le faire sçavoir à Sa Majesté : Cependant, ai-je ajouté, il seroit tres difficile de les arrêter, attendu le grand nombre de Matelots & de Vaisseaux qui sont à present sans emploi, à cause des démêlez qu'il y a entre l'Espagne & l'Angleterre, & que les gens de Marine sont difficiles à tenir. Je l'ai chargé en même tems de prier leurs Majestez de considerer, que la même chose se fait ici, puis que divers Gentilshommes distinguez nonobstant l'alliance qui est entre cette Couronne & la Porte, & malgré les expressés défenses, ont servi la Campagne derniere sous ceux de la Ligne, les uns sous le commandement du Marquis du Maine, les autres sous la conduite du Comte de Martinengo qui reçoit pension du Roi. Les Turcs prennent cela en bonne part, parce qu'ils sçavent que cela se fait sans le consentement du Roi. Leurs Majestez doivent entrer dans la même consideration à l'égard de la Reine ma Maîtresse, qui ne peut retenir ses Sujets, dont quelques-uns se hazardent sans se soucier ni des ordres de Sa Majesté, ni de leur devoir. Monsieur de Mouvissiere m'a dit là dessus qu'il avoit dit la même chose à la Reine Mere, qui en avoit paru assez contente.

Il partit d'ici pour Calais avec des Carrosses pour aller recevoir le Comte de Worcester.

On m'a souvent envoyé demander, si je sçavois quelque chose de sa venuë. J'ai répondu que je n'avois pas eu de nouvelles d'Angleterre depuis le douze du passé; ce qui leur a paru étrange, attendu qu'ils ont avis de leur Ambassadeur, que Mirlord de Worcester devoit partir le second du courant. Quant au départ precipité de Monsieur pour la Rochelle, les gens sages croient que c'est plutôt pour faire peur aux Rochelois, & les porter plus facilement par ce moyen à capituler, que pour former le Siege d'une place située dans un marais, dans une saison si incommode.

On m'a tenu depuis peu certains propos, pour sçavoir si je ne pourrois point obliger Sa Majesté de se rendre Mediatrice pour K. J'ai répondu, qu'on auroit de la peine à me persuader moi même de me mêler de cela, ayant les égards qu'un Serviteur & un Sujet doit avoir pour l'honneur de son Prince & de sa Maîtresse, considerant d'ailleurs que ces sortes de compositions entre le Roi & ses Sujets ont jusqu'ici mal reüssi, sur tout puis que ceux qui ont l'oreille du Roi, abusent & de sa confiance & de son honneur, & ont plus d'égard à leurs passions particulieres, qu'au respect & à la fidélité que les bons Sujets doivent avoir pour leur Prince. Quand je verrai, ai-je dit, ces obstacles levez, je verrai pour lors ce que je pourrai répondre à la proposition que vous me faites. Depuis les derniers troubles on a donné d'abord de bonnes esperances à nos Marchands pour ce qui concerne les lettres du Roi demandées; mais à present qu'il faudroit en venir à l'execution, on ne trouve pour toute expedition que des paroles : Ainsi je vois qu'il seroit plus avantageux à nos Marchands de renoncer à ce qu'ils demandent, que de continuer à le demander. Les lettres patentes du Roi envoyées à Rouën à certains Présidens pour faire restituer les états que nos Marchands ont perdus durant les derniers troubles, ne sont pas plus considerées que le seroient les miennes si j'en avois écrit. Nôtre Nation y est si peu

1572. aimée, que quelque chose que nos Anglois puissent dire de beau, on croit que c'est injustice de leur rendre justice. J'apprens que Monsieur de la Mothe a écrit presamment ici pour leur faire faire meilleure justice: je ne vois pas néanmoins que cela ait rien produit. C'est assez vous fatiguer, je demeure bien humblement &c. A Paris l'onzième de Janvier 1572.

Fr. Walsingham.

L E T T R E C C X L I X .

A Milord Comte de Leicester.

MILORD, outre les nouvelles courantes ci-incluses, le Porteur a ordre de vous communiquer de bouche certaines choses; c'est ce qui fait que je ne vous écrirai pas une longue lettre: Mais je ne puis m'empêcher, Milord, de vous renouveler ma vieille priere, vous suppliant tres-humblement de continuer à solliciter mon rapel. Pour ce qui est de l'Ecuyer, le Capitaine Lassetty en a écrit à Milan & à Florence. Il a reçu réponse de cette dernière place, & on lui mande, qu'il n'y en a point qui vaille qu'on puisse avoir à moins de 300. ^d & les autres avantages que vous offrez. Il attend à tout moment réponse de Milan. Je crains, Milord, que vous n'avez de la peine à trouver un homme de cette profession, à moins que Dieu n'en convertisse quelqu'un à la Religion. Il sera pour alors bien aisé de profiter de l'offre, & d'être dans un aussi bon asile que l'Angleterre. J'employe bien des gens pour cela, & j'espere que quelqu'un me mettra, Milord, en état de vous donner satisfaction. N'ayant plus rien à vous dire je demeure tres-humblement &c. A Paris l'onzième de Janvier 1572.

Fr. Walsingham.

L E T T R E C C L .

A Messieurs du Conseil privé de Sa Majesté.

MILORDS & MESSIEURS, suivant la vôtre du vingt-sixième d'Octobre, j'ai recommandé au Roi l'affaire du frere du Porteur. Sur cela il a écrit à certains Présidens de Rouen nommez pour faire restituer les éfets que nos Marchands ont perdus dans les derniers troubles. Toute la réponse qu'il en a eue en vertu de la Commission à eux donnée, & de la recommandation particulière que le Roi leur a faite de cette affaire, a été, qu'ils ont informé le Roi de l'enquête qu'ils ont faite de l'outrage qu'il prétend avoir été fait à son frere. Il pa-
roit

roit par là qu'on ne pense à rien moins qu'à restituer ce qu'on a pillé durant les derniers desordres. D'ailleurs quoique le Porteur eût du Roi un saufconduit que je lui avois procuré, il a pensé plusieurs fois être attaqué, à ce qu'il me mande, par les mêmes gens qui ont insulté son frere, & l'hôte où il a logé a été menacé de l'avoir reçu. Il en a fait ses plaintes à Rouën, & n'a pû en avoir justice, & je n'en ai pas eu davantage sur celles que j'ai fait ici au Roi & à son Conseil. On l'a fait languir un mois avant que de lui dire quelle information l'on a envoyé ici. Il a eu enfin pour réponse, que l'un des Présidens députez étoit venu en Cour, & l'avoit informée, que le frere du Porteur étoit un méchant homme, qui avoit consumé son bien en chicane, qu'il en avoit usé ainsi pour tromper ses Creanciers, & n'avoit payé que vingt écus de rançon à ceux qui l'avoient fait mettre en prison; & que la cause de son emprisonnement étoit certaine querelle qu'il avoit eue avec une femme à laquelle il s'étoit marié à Rouën, malgré les amis de cette femme. Sur cela je mandai au Secretaire Pinart qui avoit fait cette réponse, qu'il pouvoit bien connoître par un procedé de cette nature quelle volonté on avoit de rendre justice, puisque cette réponse n'avoit pas été faite à Rouën, où la partie auroit pû justifier la conduite de son frere; & qu'ainsi suivant les apparences on n'avoit si long-tems fait languir cet homme avant que de lui rendre réponse, que dans la seule vûe de lui faire abandonner la chose à force de delais. Pinart répondit à cela, que le Président étoit une personne publique, & d'une si grande integrité & droiture, qu'on ne pouvoit l'accuser de faulxeté, ou d'avoir fait tort à personne; que d'un autre côté Stalenge étant attaqué du côté des mœurs, il ne pouvoit rien faire en cela; & que néanmoins, dit-il, pour me faire plaisir, il en écrivoit encore au Président, si je croyois qu'une lettre de sa part accelerât l'affaire de ce pauvre homme.

Vous pouvez voir par ces réponses, Milords & Messieurs, l'intention qu'on a de rendre justice, puisqu'il ne dépendoit que d'eux de finir l'affaire à Rouën. Mais on lui a fait cette réponse pour tirer en longueur, & l'obliger par là d'abandonner toute poursuite. Je trouve depuis quelque tems qu'on est bien lent à expedier, non seulement la cause du Porteur, mais aussi celles de nos autres Marchands, que j'ai recommandé tout de nouveau. Voyant donc que ce seroit bien de la dépense au Porteur de continuer ici plus long-tems la poursuite de cette affaire, & considerant d'un autre côté le peu d'esperance qu'il y a d'avoir justice, je lui ai conseillé d'aller à Rouën pour avoir un certificat de la conduite de son frere, & du mauvais traitement qu'il y a reçu durant le séjour qu'il y a fait, afin qu'après vous en avoir informez, vous pussiez prendre les mesures que vous jugerez à propos. N'ayant plus rien à vous dire je demeure avec beaucoup de respect &c. A Paris le treizième de Janvier 1572.

Fr. Walsingham.

L E T T R E C C L I.

A Monsieur le Chevalier Walsingham Ambassadeur ordinaire &c.

1572. **M**ONSIEUR, je suis fâché de ne sçavoir que vous écrire. Les choses arrivent ainsi de même. Le Docteur Dale a eu ordre de se dépêcher, & vôtre rapel étoit prêt; mais quand il a été question de signer on n'avoit entendu rien de tel. Le Docteur Dale m'a écrit qu'il avoit dix chevaux dans son Ecurie, des gens pour l'accompagner avec leurs chevaux, leurs livrées toutes achetées, & qu'il étoit prêt au premier ordre de Milord Trésorier & de moi; mais j'apprens qu'il ne partira pas. C'est l'éfer de la lettre que j'ai aujourd'hui montrée à Sa Majesté. Elle a dit que le voyage étoit long, que le Docteur Dale ne pouvoit partir qu'à la mi-carême ou à Pâque, & qu'il y avoit des affaires qu'elle ne pouvoit confier à d'autre qu'à vous. Oui, Madame, ai-je dit, le pauvre homme a déjà fait la dépense; de le renvoyer c'est une perte, & de le retenir c'est de la dépense. De plus vôtre Majesté sçait en quel état est en France Monsieur l'Ambassadeur, & Madame sa femme. Oui, a-t'elle répondu, la pitié qu'on a d'elle est cause de toute cette précipitation. J'en suis fâchée pour l'amour d'elle; mais il n'y a point de remede. Il ne peut partir de l'heure qu'il est avant la mi-carême ou Pâque. Hé bien, Madame, dis je, puis qu'ainsi est, qu'il puisse donc compter de partir à Pâque, & que je puisse écrire sur ce pied-là à Monsieur l'Ambassadeur. Vous le pouvez faire, dit-elle, je vous le permets. Voilà tout ce que je puis vous dire. Vous en jugerez comme il vous plaira; mais je vous assure que Milord de Leicester, Milord Trésorier, Milord l'Amiral & moi, & quelques autres de vos amis, avons fait ce que nous avons pû pour vôtre retour. Je ne sçai, non pas même par conjecture si c'est le destin, ou quelqu'autre obstacle qui s'y est opposé, mais je vois bien à présent quel en est le dénouement. Vous êtes sage, & vous pouvez pour vous consoler faire usage de vôtre sagesse & de vôtre patience, & mieux encore si l'on tient parole, & qu'on vous fasse revenir à Pâque. Milord de Worcester emporte d'amples instructions pour ce qu'il a à faire, ou sur les choses qu'on peut lui proposer. Il doit vous communiquer le tout, & prendre vôtre conseil. Je vous envoie quelques nouvelles d'Ecosse. Voulez-vous sçavoir ce que nous faisons ici? Nous jouons au Trictrac, nous dançons, & faisons Noël. La Reine, & tous les Lords sont par la grace de Dieu en bonne santé. Milord Garde du Sceau privé, accablé d'âge & d'infirmité ne fera pas long tems de ce monde, à ce qu'on croit. Le rétablissement de Milord de Kent est presque desespéré. Adieu. De Hampton-court le douzième de Janvier 1572.

Tho. Smith.

LETTRE

L E T T R E CCLII.

Au même.

MONSIEUR, je suis fâché & honteux de ne pouvoir vous écrire comme je 1572.
 l'aurois souhaité quelque chose de satisfaisant sur votre affaire. Je sçai que vous avez eu sujet de l'esperer, mais je sçai aussi que d'autres de vos amis auront appris quels en ont été les obstacles. Quelque chose qu'on vous ait écrit des soins que j'ai ci-devant pris, & que j'ai promis de continuer, je puis bien vous assurer que j'ai fait ce que j'ai pû, & que je continuerai d'y travailler de tout mon pouvoir, vous souhaitant autant de patience, que vous avez de sujet de chagrin. Ayant rencontré le Porteur chez moi à Westminster, il m'a dit qu'il étoit dépêché de la Cour. Je croi qu'il n'est pas nécessaire de vous avertir du départ de Milord de Worcester, & comme je suis persuadé que Monsieur le Secretaire vous donne avis de toutes choses, je ne vous en dis rien.

Glasco Davison languit de sçavoir des nouvelles de Lyon. Le vaisseau a demeuré 3. jours au rendez-vous. Je finis dans l'esperance de vous voir ici avec vos amis dans six semaines, ou du moins que vous serez rapellé dans ce tems-là. De Westminster le 12. de Janvier 1572.

G. Burleigh.

L E T T R E CCLIII.

Au même.

MONSIEUR, la raison pour laquelle Sa Majesté vous laisse si long-tems de delà, & n'envoie pas presentement le Docteur Dale, ne regarde que certaines personnes avec lesquelles vous avez de delà à negotier. Vous pouvez aisément concevoir de qui je veux parler quoique je ne nomme personne. Si je n'écris pas clairement c'est faute de chiffre. Le mien s'est mis en pieces. Vous n'en devez que mieux excuser l'obscurité de cet écrit, mais cela concerne ceux dont vous avez touché quelque chose à Milord. Sa Majesté doute fort de l'état de cette personne, & s'attend qu'il en viendra quelque chose de grande importance. Elle ne croit pas Dale un homme propre à être employé, ni que l'autre voulût negotier franchement avec lui comme avec vous. Pour moi je suis persuadé que les grandes affaires seront de ce côté-là, & il est certain que vous ferez bien d'entrer dans toute l'étenduë de leurs intentions le plus promptement & le plus avant que vous pourrez. Je dois vous dire

1572. ce que j'en pense. Je crains que ce n'est qu'un jeu pour nous endormir; car tant de gens, au moins Anglois, savent ici la chose, qu'il est impossible que l'Ambassadeur n'en soit informé. D'ailleurs je vois qu'on a toujours ici l'esperance du mariage, & nôtre Maîtresse fait croire qu'on a toujours procedé de bonne foi. Si cela étoit effectivement, & qu'il fût vrai ce que l'on dit de la disposition d'autrui au sujet des autres affaires, qui empêcheroit l'exécution d'une chose qui lui seroit aisée selon toutes les apparences, car son merite fait plus en sa faveur, que la recommandation de ses amis. A moins que de cela je croi que son parti ne sera pas ici considerable. Mais je vois que cette negociation n'aboutit à rien qu'à gagner tems, à nous faire perdre de bonnes occasions, & à éloigner vôtre retour ici, où vos amis vous souhaitent, & pour l'amour de vous-mêmes, & principalement parce que vous pourriez y rendre à Sa Majesté des services plus considerables, & plus importants. Vous ferez donc bien pour l'amour de Sa Majesté, à qui je ne scaurois m'imaginer qu'un si grand retardement soit avantageux, de mettre tout en œuvre pour sçavoir ce qu'ils ont dans l'ame, & quel est leur but. Cette incertitude empêche les Ministres qui ont à negotier avec Sa Majesté de le faire avec succez. Elle perd à cela, & un pareil procedé n'est avantageux ni aux uns ni aux autres. Comme il n'y a ici que Milord Trésorier & moi qui sçachions la chose, c'est aussi un trop grande mortification pour nous de cacher si long-tems à Sa Majesté un si grand obstacle à ses affaires de plus grande importance. Comme le tems manque, & qu'on n'a pas la certitude requise de la fin & du fondement de la chose, il est certain que cela produit jusqu'ici plus de soupçons & de cabales que de bonnes intentions. Et quand même ils auroient l'intention qu'ils prétendent, à moins qu'ils ne s'y prissent autrement que je ne vois qu'ils font, il est certain qu'ils seroient plutôt du mal & à eux & à nous, que de faire aucun bien capable de faire esperer le bon succez que nous souhaiterions. Je souhaiterois donc & pour vous & pour nous, que vous agissiez sur ce pied-là sans perdre de tems, & que vous leur rendissiez réponse le plus promptement qu'il vous seroit possible; & sur cela nous prendrons occasion de redemander vôtre retour. Si le service de Sa Majesté & le bien de la patrie trouvoient de l'avantage à temporiser, je ne m'y opposerois pas quand vous seriez mon propre frere; mais ne trouvant pas le retardement autrement nécessaire, vous n'avez point d'ami ici qui ne soit bien aise de presser vôtre retour. Milord de Worcester m'a prié de vous écrire d'en user avec lui franchement & en ami. Il se défie de sa capacité autant qu'il se fie à vôtre conseil en tout ce qui concerne sa Commission. Je vous demande cela pour lui. Vous sçavez qu'il est Papiste, cela suffit, & qu'il favorise tous ceux de sa Communion, sur tout a). A cela près c'est un bon & simple Gentilhomme, & propre pour le bâteme. Rendez-lui, je vous prie, tous les bons offices que vous pourrez, & je ne doute pas que vous ne le fassiez. Milord Garde du Sceau privé est mort ce matin. Sa Majesté est en bonne santé. Dieu soit avec vous. En hâte le
12. de Janvier 1572.

Rob. Leicester.

L E T T R E C C L I V .

*A Monsieur le Chevalier Th. Smith premier Secretaire de
Sa Majesté.*

MONSIEUR, s'il n'y a que le service de Sa Majesté qui me retienne ici, 1572.
comme vous m'en assurez, quoi que j'aye autant de sujet de souhaiter mon retour, qu'aucun autre qui ait fait ce que je fais, je puis prendre patience d'autant plus aisément, que je suis persuadé aussi fortement qu'aucun autre Sujet qu'elle puisse avoir, que mes travaux, mon bien, & ma vie sont bien employez quand il s'agit de son service; J'espere que quand Sa Majesté jugera mon séjour ici inutile, elle aura égard à mes intérêts, & me rappellera.

Depuis l'arrivée du Cardinal de Lorraine on lui a donné la direction des affaires d'Ecosse. Les Lords Levington & Ogleby esperent d'être bien-tôt dépêchez. Ils sont bien reçûs du Cardinal, qui leur promet de grands biens de la part du Roi, aussi bien qu'à divers autres de leur Nation. Ils ont ordre eutr'autres choses d'assurer le Duc de Châtelerault qu'il sera rétabli ici, & que le Maréchal de Montmorenci aura d'autres recompenses: Que le Lord Arboth sera Général des Ecossois: Que le Lord Clade sera Capitaine de la Garde après la mort de Lossé: Qu'on enverra le grand Ordre au Lord Huntley & au Comte d'Argile, & on les assure au surplus qu'ils auront des pensions considerables. Quoiqu'il semble à en juger par les nouvelles qu'on a d'Ecosse, que le Comte d'Argile a du penchant pour le Roi, cependant les meilleures têtes sont d'un autre sentiment, & croient qu'il est dans le parti de la Reine, qu'on est resolu de maintenir. J'apprens d'un homme qui m'a déjà donné des avis, que le Cardinal de Lorraine a apporté ——— de Rome pour marier Monsieur avec sa Niece; mais j'apprens en même tems que comme il espere du côté de Pologne, il ne se soucie pas beaucoup de ce mariage. Le Prélat seroit fâché que Monsieur s'éloignât si fort. Le Maréchal de Tavannes qu'on a cru mort ici, donne des esperances de convalescence. A Paris le 21. de Janvier 1572.

Fr. Walsingham.

L E T T R E C C L V .

A Milord Trésorier.

MILORD, j'ai reçû la vôtre du 14. de ce mois, par laquelle je vois que deux lettres que je vous ai envoyées par l'homme du Vidame, avec certains livres, ne

1572. ne vous sont pas parvenues. Cela me fait craindre qu'il n'y ait de la fourbe, car l'homme partit le second du courant. Ce qu'il y avoit de plus important regardoit un Gentilhomme de L^{r} parti d'ici pour 2) $\text{H} \ 6 \cdot$) 4 dans le dessein de s'embarquer en cas que la Barque ne fût pas partie. Steward qui est allé à la Rochelle, ainsi que je vous l'ai mandé, Milord, par William Williams, m'avoit promis de me venir voir avant que de partir & de s'entretenir avec moi; mais il s'est contenté de m'envoyer un homme avec un chiffre badin, me priant de lui donner souvent de mes nouvelles. J'ai répondu à son homme que le chiffre qu'il m'envoyoit n'étoit pas à propos, & que pour mes nouvelles dont il demandoit souvent, je ne sçavois que lui dire jusques à ce que j'eusse parlé à son Maître; & que pour cet éfet je souhaiterois fort de l'entretenir avant son départ, tant de cela, que d'autre chose. Nonobstant sa promesse & ma demande il est parti. Quand je considere une telle maniere d'agir, je ne sçai qu'en juger. Si celui qui va de delà n'y negotie pas plus methodiquement & plus rondement, qu'on ne fait ici avec moi, je croi qu'il seroit bon d'en demeurer là, car je crains que la negotiation ne reussisse suivant la capacité des negociateurs, qui sont trop jeunes & sans experience, & incapables par consequent de mener une affaire de cette importance. Je ne fers en cela qu'à rendre les lettres; cependant on diroit que c'est de là que dépend le principal interêt de la Religion. Si je croyois qu'on y allât de bonne foi, ou qu'en guidant bien il en revînt un avantage considerable à Sa Majesté, je demeurerois ici avec moins de chagrin. Je ne sçai que faire des lettres de Davison que j'ai reçues depuis peu, n'ayant aucun moyen seur de les faire tenir; car personne de mes gens ne peut voyager seurement de ce côté-là. Pour les François, je n'en connois point en qui je pûsse me confier en cela. Ainsi jusques à ce, Milord, que j'aye appris de vous ce que vous pensez de l'ouverture qui vous sera faite par ceux que je vous ai envoyez, & sur laquelle à ce que j'ai appris de Steward il est nécessaire de prendre quelque resolution, je ne pousserai pas la negotiation plus loin à moins que je ne voye qu'on y procede avec plus d'ordre. J'ai cru devoir vous donner avis de cette irregularité, afin que vous puissiez mieux conclure avec ceux qui sont de delà. A Paris le 20. de Janvier 1572.

Fr. Walsingham.

L E T T R E C C L V I.

A Milord Comte de Leicester.

MILORD, j'ai reçu la vôtre du 12 du courant, & quoique je ne puisse pas vous écrire au long sur le contenu d'icelle, parce que le Porteur qui a des affaires particulieres, est obligé de partir précipitamment, j'ai cru neanmoins que je devois vous écrire un mot en réponse. Pour ce qui est de l'affaire de Steward, qui à ce que je vois est la principale cause de mon séjour ici, je puis vous assurer, Milord, que

que je ne sçai qu'en penser. On est fort en garde avec moi, & il semble qu'on aimeroit mieux negotier de delà avec vous, qu'avec moi ici. Je suis seulement le Bureau d'adresse pour recevoir & rendre les lettres. Un homme partant d'ici m'a dit, que vous feriez pleinement informé de leurs intentions. Je crains que le dénouement ne soit tel que font les negotiateurs. Pour ce qui est du chiffre, ma lettre à Milord Trésorier vous fera plus clairement connoître ce que je pense.

S'il étoit nécessaire que je demeurasse ici pour le service de Sa Majesté, je ne demanderois plus mon rapel avec tant d'importunité, quoi que j'aye plus que juste sujet de le faire, étant plutôt accablé que surchargé; Mais comme je ne suis bon ici que pour mener une affaire rompuë, & que je n'ai de credit auprès des parties qu'en termes généraux, j'espere, Milord, qu'avec vôtre bon secours Sa Majesté aura quelques égards pour moi, & qu'elle enverra mon Successeur.

Le Cardinal de Lorraine est arrivé, & comme il a beaucoup de part aux affaires, on a pris une resolution sur celles d'Ecosse. Cependant on a depuis peu dépêché un Exprés qui a ordre de faire de grandes ofres pour assurer le parti de la Reine, comme vous pourrez le voir par l'incluse. C'est, Milord, tout ce que j'ai à vous dire, sinon que je demeure tres-humblement &c. A Paris le 20. de Janvier 1572.

Fr. Walsingham.

L E T T R E C C L V I I.

A Milord Trésorier.

MILORD, vous sçavez s'il vous plaît, que B. qui a de grandes conferences avec B. G. sur des matieres de la derniere importance, a découvert à un de ses amis qui me l'a dit, que le 19. de ce mois la Reine Mere a tenu Conseil secret, où il n'y avoit que le Cardinal de Lorraine & deux autres; & qu'on y a deliberé des moyens qu'on devoit employer pour calmer les troubles de ce pays. Après une longue discussion il a été conclu, que jusques à ce qu'on eût donné de l'occupation à l'Angleterre, il n'y auroit pas moyen de mettre ici les choses sur un meilleur pied, sans hazarder tout l'Etat, & que par consequent il étoit nécessaire vû la conjoncture presente de donner à la Rochelle les seuretez qu'elle pourroit raisonnablement demander, comme aussi aux autres villes de France qui ne voudroient pas se soumettre. Et que plutôt que de ne pas en venir à bout, il falloit leur accorder la liberté de leur Religion, permettre aux Gentilshommes qui demeurent aux environs des Villes d'aller demeurer dans les villes mêmes, & d'y tenir pour leur seureté les garnisons qu'ils jugeroient à propos, à condition de donner au Roi quelques-uns de leurs enfans en ôtage, & pour assurance qu'ils garderont ces places pour son usage. Il a été arrêté entr'autres choses, qu'on proposeroit au Comte Mango de se retirer à la Rochelle, à condition de laisser son fils en ôtage. Ces ofres

font si avantageuses, qu'ils ne doutent pas qu'elles ne soient acceptées. Après cela, on a résolu d'envoyer 1000. Mousquetaires sous la conduite du Marquis du Maine; ce qui se fera comme de lui-même, parce qu'il est parent de la Reine d'Ecosse, & défavoué par le Roi. Il doit mettre pied à terre à un lieu nommé Aier; & s'étant joint au parti de la Reine, marcher du côté d'Edimbourg, où Liddington & Grange Kirkaldie ont promis de livrer le Château à ceux que le Roi nommera pour le recevoir, moyennant une récompense pour pouvoir vivre en France. Ils doivent y laisser une suffisante garnison, & se fortifier dans Loughbreton à Brotchy au delà de Dundée, & à Haymouth. Cela étant fait, le Duc de Guise & le Chevalier passeront avec des Forces pour faire mettre en liberté la Reine d'Ecosse. Les amis qu'elle a en Angleterre doivent incontinent prendre les armes. Ceux-ci font publier en ce pays que leur parti est si fort & si considérable, qu'avec de bons Généraux & des munitions, ils seront en état de reste de bien faire leur personnage, & de délivrer la Reine d'Ecosse en dépit de Sa Majesté. En attendant que le Roi ait traité avec les Villes qui font résistance, ils ont résolu que le Duc de Châtelerault & le Comte de Huntley feront semblant d'en vouloir passer par les conditions que le Regent voudra leur accorder, & cela seulement pour empêcher que Sa Majesté n'envoie des Troupes au secours du Regent; ce que l'Ambassadeur leur donne avis qu'elle a dessein de faire. Pour communiquer ces projets aux Partisans que la Reine d'Ecosse a de delà, il est résolu que Viraque passera sans retardement en ce pays-là. Il aura ordre aussi de dire au Regent que le Roi ne désapprouve point le Gouvernement présent, ni le chois qu'on a fait de lui pour Regent, & d'ajouter en même tems tout ce qui peut l'amuser jusques à ce qu'on ait ici réglé les affaires. Il aura ordre pareillement de lui proposer de recevoir dans le service tous les jeunes Gentilshommes qui peuvent rendre service aux deux partis. Il m'a dit avoir appris de lui d'autres particularitez qu'il ne pouvoit dire, & qui étoient de grande conséquence. Le Gentilhomme à qui cela a été dit est Ecossois, & homme auquel j'ajoute beaucoup de foi. Comme on le croit dans les intérêts de la Reine d'Ecosse, le parti ci-dessus nommé s'est ouvert à lui d'autant plus franchement. Comme j'ai cru qu'il étoit nécessaire que Sa Majesté sçût cela, j'ai jugé à propos d'envoyer cet Exprés, auquel j'ai promis six livres st. 13. shellings 4. sols de récompense. Comme mes gens ne sont pas revenus, j'ai été contraint de me servir de lui. Si Sa Majesté souhaite avoir souvent des nouvelles d'ici, elle doit donner ordre de faire renvoyer ceux que j'envoie de delà. Je demeure &c. A Paris le 24. de Janvier 1572.

Fr. Walsingham.

P. S. Viraque est déjà parti, & a ordre de faire toute la diligence possible.

L E T T R E C C L V I I I .

A Monsieur le Chevalier Walsingham Ambassadeur ordinaire &c.

MONSIEUR, comme la Reine Didon disoit : *Non ignava mali miseris succurrere* 1572.
disco : de même moi qui sçais ce que les Ambassadeurs souhaitent le plus de sçavoir, je n'ai pas voulu laisser partir vôtre homme sans vous dire tout ce que je sçai. Je vous envoie les nouvelles d'Ecosse. Vous verrez par les instructions de Milord de Worcester ce qu'on doit répondre aux questions qu'il y a apparence qu'on fera ou à vous ou à lui : Cependant afin qu'il n'y manque rien, nous vous envoyons un Pair, parce que l'Ambassadeur de France a dit à Sa Majesté que le Grand Maître de l'Ecurie de l'Empereur qui vient pour l'Imperatrice, a dessein de tenir l'enfant lui-même. Sa Majesté pour épargner de la dépense veut que Milord fasse la même chose, au contenu de ses instructions prés.

L'Ambassadeur a dit à Sa Majesté, que l'Enfant aura le nom des deux Maraines, & qu'ainsi elle sera apellée Marie-Elizabeth. Ainsi il n'y aura point de dispute pour le nom. Voilà tout ce que je puis vous dire sur cette affaire. Pour ce qui est de vôtre retour & de vôtre Successeur, je vous en ai écrit tout ce que j'en sçavois par Jacomo.

Nous avons reçu nouvelles de la Rochelle tout nouvellement, qu'un Domestique du Cardinal de Châtillon y a été executé pour avoir voulu trahir la place. Il a confessé en allant au suplice que c'étoit lui qui avoit empoisonné ce Cardinal en Angleterre. Il paroît par là que ce dessein avoit été concerté de longue main, & l'on peut douter si ce n'est point par cette voye-là qu'on s'est défait de la Reine de Navarre.

Je vous remercie des remarques que vous m'avez envoyées sur la Comete, ou nouvelle Etoile : Mais vos Astronomes & les nôtres diferent extrêmement pour la situation de ce Phenomene. Les vôtres la mettent au 29. degré des Poissons, & les nôtres au 7. degré du Taureau : De sorte qu'il y a de diference un Signe tout entier & 8. degrez. Vôtre imprimé manie la chose *suspensò pede*. S'il paroît sur la matiere quelque Ecrit plus hardi, je vous prie de me l'envoyer. Nos Astronomes ne nient pas qu'elle ne se leve à ce degré des Poissons. Les nôtres la trouvent beaucoup au dessus de la Lune, & plus haut que la Sphere de Venus. Par consequent elle ne peut pas être une Comete passagere. Or les choses qui sont au dessus de la Lune paroissent & disparoissent, c'est ce qu'on n'avoit pas cru ci-devant ; mais c'est une nouvelle Etoile qui a été formée, ou une vieille qui paroît tout de nouveau. Adieu. De Hampton-court le 13. de Janvier 1572.

Thom. Smith.

L E T T R E C C L I X .

Fragment de la lettre de Milord Trésorier à Monsieur Walsingham au sujet de l'entrevûë & de ce qui s'est passé sur le mariage.

572. **P**remierement pour l'affaire de Monsieur d'Anjou, & ensuite du Duc d'Alençon, je suis persuadé qu'il n'est pas nécessaire de vous en faire la recapitulation puisque vous pouvez la faire vous-même en consultant les instructions qui vous furent données lorsque vous allâtes en France. Après cela Monsieur de Foix vint ici, & s'en retourna avec ample réponse, si ce n'est sur l'article de la Religion, qui fut aussi si modéré, qu'il n'en témoigna aucun mécontentement, & se restraignit seulement à ces mots, que le Duc n'exerceroit point de Religion qui fût contraire, ou qui repugnât *Ecclesia vel verbo Dei*. Vous trouvâtes Monsieur bien éloigné des offres qu'avoit fait Monsieur de Foix, & resolu d'exercer sa Religion de la même manière qu'il faisoit en France.

Vous pouvez dire quel fut le commencement de la proposition du Duc d'Alençon, & de quelle manière elle fut poussée ici par Monsieur de Foix. On doit se ressouvenir des propositions absurdes qui furent faites. Pour l'entrevûë on demanda que Sa Majesté se rendît à Douvres, & que la Reine Mere & le Duc se rendroient à Boulogne, & il fut proposé de se rencontrer en Mer dans le mois d'Octobre. Tout cela fut rejetté, & regardé comme vain & ridicule. On fit une proposition encore plus folle, ce fut de demander que Sa Majesté se rendît à Jersey, & que la Reine Mere s'y rendroit. Une pareille proposition marquoit ou une ignorance crasse en ceux qui avoient nommé Jersey, pour ne sçavoir pas combien il y a par Mer d'Angleterre à cette Isle, ou bien l'on se moquoit de faire une demande si deraisonnable, & pour dire la vérité, impossible. Il est certain qu'il n'auroit pas été plus ridicule de proposer à la Reine Mere de venir parler à Sa Majesté en Ecosse l'année suivante, & de passer par Berwick. Depuis que ces folies se sont passées, l'Ambassadeur a eu ordre de presser Sa Majesté; mais il ne s'est rien fait de particulier pour l'entrevûë, & on n'a rien répondu sur le fait de la Religion, qui faisoit la grande difficulté, supposé que la personne eût été préalablement agréée après l'avoir vue. En voilà assez là-dessus.

L E T T R E C C L X.

*A Monsieur le Chevalier Walsingham, Ambassadeur
ordinaire &c.*

M O N S I E U R , j'ai reçu aujourd'hui la vôtre avec les deux livres François, l'un ¹⁵⁷² de Charpentier l'Apostat, l'autre de la façon d'un François inconnu, mais bien malin, inspiré par les Papistes rebelles & artificieux de notre Isle. Quoiqu'il soit plein de fiel & de malignité contre l'Etat, c'est néanmoins principalement contre Milord Garde des Sceaux & moi qu'il exhale sa bile & son poison. Dieu le convertisse & confonde sa malice. Pour moi si j'ai jamais eu la malice & la malignité qu'il m'impute, je veux que Dieu reduise tout presentement mon corps en poussiere, & precipite mon ame dans les tourmens éternels: Je ne sçai si vous pourrez en découvrir l'Auteur; mais si l'on pouvoit découvrir l'Imprimeur, il n'y a point de récompense que je ne donnasse avec joye pour cette découverte. Si cela ne se peut pas, je vous prie de faire en sorte auprès de la Reine Mere, qu'on en supprime les exemplaires. Autrement attendu le rang que nous tenons ici, nous croirons qu'on n'a pas grande consideration pour nous de delà.

Je n'en ai rien dit à Milord de Worcester, & je laisse le tout à votre prudence. Cette licence d'invectiver par des livres imprimez des gens qui n'attaquent personne par écrit, est intolerable dans toute sorte d'Etats bien policez. Dieu veuille que cet Etat n'ait jamais de Serviteurs plus mal intentionnez que nous l'avons été nous deux, qui n'avons épargné nos peines ni nos soins pour le service de la Reine & de la Patrie. Si nous ne l'avions pas fait, nous pouvons dire avec verité, que ni la Reine ni l'Etat ne jouiroient pas de la tranquillité dont ils jouissent à present.

J'ai ordre de vous recommander Milord de Worcester. Il n'est pas besoin que je le fasse, parce que vous sçavez quel est son office, & quelle la cause de son voyage. D'ailleurs vous verrez que c'est un Gentilhomme fort honnête & fort reconnoissant. Ainsi vous trouverez qu'il mérite que vous lui rendiez toute sorte de bons offices. Si pourtant ma recommandation peut faire quelque chose pour lui, je vous prie de l'informer de ma bonne volonté, car la verité est que je l'aime tendrement. Je finis. De ma Maison de Theobalds, où sont avec moi Mr. Ralph Sadler, & plusieurs autres, comme Monsr. Denny votre bon ami. Le 14. de Janvier 1572.

G. Burleigh.

Quand je considere, Monsieur, cet infame livre, je croi qu'on vous dira, qu'il est raisonnable de répondre à ces sortes de livres publiez pour la condamnation de la Reine d'Ecosse; & pour moi je suis d'avis qu'on y réponde: Mais de vouloir qu'on doute

374
1572. de l'affaire du Duc de Norfolk, & d'être ainsi faussement & malicieusement calomniez nous qui sommes Conseillers de la Reine, c'est une chose qui repugne à l'amitié dont on fait profession. Mais je laisse tout cela à vôtre considération & prudence.

Instructions pour le Comte de Worcester.

E L I S A B E T H R.

Remierement vous communiquerez toutes choses à Monsieur François Walsingham nôtre Ambassadeur ordinaire à la Cour de France, & même les lettres que vous avez à rendre. Vous vous entretiendrez avec lui sur les manieres de la Cour, & sur ce qui s'y pratique à present. Comme il est en état de vous instruire de tout cela, & que vous avez la sagesse & la discretion qu'il faut pour en faire un bon usage, vous rendrez nos lettres avec toute la dignité & l'amitié requise, & ferez tout ce qui est de vôtre charge. Si l'Ambassadeur de l'Empereur tient l'enfant lui même vous pouvez le faire aussi; mais si vous vous appercevez qu'on mette en œuvre de mauvais moyens pour vous faire aller à la Messe, ou autres ceremonies superstitieuses que l'ordre de nôtre Royaume n'approuve pas, vous n'y assisterez ni de fait ni de consentement; mais plutôt vous vous absenterez, ayant fait préalablement des excuses à la Reine Mere, & lui représentant que la Reine de Navarre à laquelle nous avons écrit en particulier tiendra vôtre place pour nous, ou en cas d'absence ou d'obstacle quelqu'autre Princesse ou femme de qualité qu'il plaira à la Reine Mere de nommer, comme nous lui en avons aussi écrit en particulier. Il n'est pas nécessaire que vous rompiez avec le Roi, ou avec la Reine Mere, ni avec personne pour quelque chose que ce soit, & vous ne vous ferez une affaire que des honnêtetez & des civilités de Cour qu'on vous fera. Mais s'il arrivoit que le Roi, ou la Reine Mere, ou quelqu'autre allât plus loin avec vous, & voulût vous sonder sur les points dont il sera parlé ci-après, nous croyons qu'il vous est glorieux de faire connoître que vous n'ignorez pas nos intentions sur cela; que vous sçavez comme les choses se sont passées jusqu'ici, & en quel état elles sont à present. C'est pourquoi nous avons jugé à propos de vous informer des choses sur lesquelles il y a apparence qu'on vous fera des questions, & de vous faire connoître plus amplement nos intentions: Mais en cela & en toute autre chose qu'on pourra vous proposer, vous ferez bien avant toutes choses d'en conférer avec nôtre Ambassadeur ordinaire, qui vous apprendra comme les choses se sont passées jusqu'ici. Outre les autres sur lesquelles on est déjà amplement informé de nos intentions, vous pouvez dire pour le coup, que nous jugeons raisonnable d'eclaircir avant toutes choses l'affaire de la Religion, parce que comme il s'est fait de grands changemens de delà depuis la dernière communication qui nous en a été faite, la raison nous oblige d'être d'autant plus soigneuses de prendre des mesures pour empêcher que la difference en cela ne cause point de trouble de deça. Et comme le Roi s'est servi de moyens rigoureux pour n'avoir qu'une Religion en son Royaume, quoiqu'il eût solennellement promis par ses Edits d'en tolérer deux, & de les protéger également toutes deux; nous devons à plus forte rai-

raison, nous qui n'en protegeons qu'une en nôtre Royaume, & qui par aucun Edit n'avons jamais promis à l'autre ni protection ni faveur, nous devons, dis-je, à plus forte raison, ne pas changer de conduite à present; mais professer celle que nous avons professée depuis nôtre avenement à la Couronne, & ne permettre ou tolerer autre Religion que celle dont nous & nôtre Royaume avons toujours fait profession, & que nous avons constamment maintenüe. Aussi est-ce ce que nous avons dessein de faire toujours moyenant l'assistance de Dieu. Nous avons d'autant plus de sujet de faire à present cette demande, que dans la negotiation de l'afaire de Monsieur le Duc d'Anjou, les choses furent facilitées & temperées par le Traité fait avec Monsieur de Foix; & que ce fut cela même qui nous donna plus de penchant: Mais quand il fut question de finir, & que nous eûmes envoyé pour cet éfet de delà le Chevalier Thomas Smith à present nôtre Secretaire, on fit des demandes auxquelles on ne s'étoit pas attendu, comme de faire dire la Messe publiquement, d'avoir une Eglise, une Chapelle convenable & autres ceremonies solennelles que nôtre Royaume regarde comme autant d'abus, & que nôtre politique ne peut souffrir; de sorte que nous nous trouvâmes dans la nécessité de rompre publiquement sur cela. Pour prévenir un pareil inconvenient, ou empêcher qu'on ne croie en temporisant que c'est un jeu pour couvrir nos autres desseins, vous pouvez dire, que nous prions le Roi & la Reine Mere de faire éclaircir avant toutes choses l'article de la Religion, afin que nous puissions juger plus distinctement si nous devons aller plus avant au sujet de la negotiation du mariage. Vous pouvez dire de plus que nous nous étions attendus que nôtre Ambassadeur ordinaire nous auroit éclaircies là-dessus de la part de leurs Majestez, d'autant plutôt qu'avant que d'avoir réponse à cet égard nous ne pouvions pousser plus loin la negotiation; mais nous n'avons eu jusqu'ici aucune réponse; ce qui n'a dépendu que de leurs Majestez.

Quant aux demandes qu'on fait à l'égard de ceux qui se sont refugiez ici depuis les derniers troubles, qu'au lieu de les recevoir nous les admonestassions ou leur commandassions de vider le Royaume, comme étant rebelles au Roi de France nôtre Frere, vous pouvez dire, que nous n'avons jamais sçû qu'ils ayent eu part à aucune rebellion, qu'au contraire autant que nous le pouvons voir, ils sont bien intentionnez pour leur Prince; mais qu'ayant fait en France un massacre general de ceux qui faisoient profession de la même Religion, il étoit naturel à chacun de se défendre & de sauver sa vie par la fuite, & qu'il n'y a point d'Etat qui n'ait le privilège de recevoir les malheureux qui ne s'y refugient que pour mettre leur vie à couvert. Pour ce qui est de leur retour, on en a parlé aux principaux, qui ont répondu, que la rage de leurs ennemis qui les avoit obligez de venir chercher ici de la protection, étoit toujours la même, & les obligeoit par conséquent de demeurer dans leur asile; parce qu'ayant massacré avec fureur, comme il paroît que le plus grand nombre de ceux qui ont été égorgéz l'ont été sans ordre du Roi, aussi est-il tres-apparent qu'ils feroient encore la même chose si ceux contre lesquels ils étoient, & sont encore animez, se trouvoient à portée, sans avoir égard aux Declarations ou défenses du Roi, puis qu'il est manifeste & de notorieté publique, qu'un fort grand nombre de ceux de la Religion ont été publiquement égorgéz, & le sont pres-
que

que tous les jours, depuis que les Edits qui défendent ces violences ont été affichés & publiez à son de Trompe. Qu'ainsi avant que de voir la tranquillité du Royaume mieux établie, la fureur de la populace & des meurtriers apaisée, ils demeureroient ici, & obéiroient aux Edits du Roi. Ils ne se croient pas en feureté de delà, & nous ont prié d'avoir compassion de leur miserable état. Cela étant vous pouvez dire, que le Roi doit les laisser jouir de leurs revenus, soit qu'ils demeurent ici, ou qu'ils s'en aillent ailleurs. Vous pouvez dire que nous supposons qu'ils font des Sujets aussi fidèles qu'il en ait dans son Royaume, & que nous ne voyons pas autre chose en eux. Que si nous nous appercevons dans la suite qu'ils ne soient pas de cet esprit, ou qu'ils le mettent en devoir d'entreprendre quelque chose au préjudice de sa Personne ou de son Etat, vous pouvez lui dire que nous ne les souffrirons pas ici. Pour ce qui est du commerce de nos Marchands, nous n'avons fait, ni ne faisons sur cela aucune difficulté; car qui empêche que le Traité d'amitié & d'alliance ne soit parfait à tous égards, en cela comme en autre chose? Mais depuis il est arrivé de delà des choses dont nos Marchands ont eu horreur jusqu'ici, & ont appréhendé de s'aller embarrasser; sur tout ils n'ont osé s'engager bien avant dans un pays où l'on permet à la populace de massacrer impunément ceux qu'ils peuvent: Nous esperons néanmoins que quand le Roi voudra y remédier, il sera mieux obéi, & que le glaive de sa justice l'emportera sur la passion sans bornes de la populace. Comme il n'y a point d'homme sage & aimant la vie, qui voulût en courre les risques, nous ne pouvons en qualité de bonne Princesse & de Mere de la Republique, nous empêcher d'excuser en nos Sujets une crainte si legitime & si raisonnable. Cependant nous donnerons ordre que nôtre Secretaire & autres qui favorisent la chose, ayent conjointement commission d'en traiter ici avec son Ambassadeur ordinaire, & le plus promptement qu'il se pourra, afin que nos Marchands puissent peu à peu devenir plus hardis pour leur commerce de delà, & qu'aucun point de ce qui a été commencé pour une amitié plus étroite entre nous & nos Royaumes, ne demeure pas imparfait & sans execution de nôtre part.

Pour les affaires d'Ecosse vous pouvez dire, que nous avons eu du chagrin que Monsieur de la Croque soit parti si brusquement; & que s'étant retiré avant la conclusion de la Paix, nous avons permis à Henri Killebrew nôtre Agent de la solliciter. Quoiqu'on vit de tems en tems de grandes apparences que cette paix seroit generale, & qu'on offrit même pour cela des conditions tres-raisonnables; il paroïssoit néanmoins que ceux du Château n'ayant aucune envie de la paix, ne s'accoutoient point de ces conditions. Aussi y a-t'il apparence qu'ils vont s'embarrasser de nouveau dans une guerre civile; ce qui nous déplaît fort étant nos proches voisins; & pour nous nôtre opinion est qu'ils en ont mal usé & avec nôtre bon Frere, & avec nous; avec le Roi en lui faisant employer Monsieur de la Croque, & avec nous en nous faisant employer d'abord le Maréchal de Berwick, & à present Henri Killebrew; car il paroît qu'ils ne pensent à rien moins qu'à traiter, & sur tout deux ou trois de ceux du Château auxquels on a offert toute sorte d'avantages, leurs biens, leurs dignitez, & tout ce qu'ils pouvoient raisonnablement desirer: cependant rien n'a pû les porter, non pas même le repos commun, à reconnoître leur Roi, & à lui remettre

tre cette Fortereſſe quoi qu'on leur en offrit une auſſi bonne pour leur ſeureté, qui paroîtroit inutile en tems de paix. Ainſi autant que nous pouvons en juger, nous croyons que nous & le Roi nôtre bon Frere ne devons pas ſouffrir un tel outrage, & qu'étant Princes nous ne pouvons pas ſouffrir qu'on ait ſi peu d'égard à nôtre mediation. De plus nous avons gardé à nos dépens le Château de Hume, qui ne nous eſt d'aucun avantage, ſi ce n'eſt que nous avons voulu par là brider les deux partis, & les obliger d'en venir à un accommodement. Il eſt vrai que nous étions obligées de le rendre par le Traité d'alliance; mais ſi nous l'avions rendu au parti contraire, quand même la paix s'en ſeroit enſuivie, le moyen de les obliger à le reſtituer à celui à qui il appartient naturellement. Nous aurions fort ſouhaité de le lui rendre, quoi qu'il n'eût guere mérité cette faveur de nous; mais nous avions peur qu'il ne prit occaſion de là de traverser l'accocomodement avec plus d'opiniâtreté; ce qu'il n'a que trop fait ſans cela comme il a paru. Comme nôtre Ambaſſadeur ordinaire a ſouvent eu ordre de leur declarer verbalement & par écrit, qu'auſſi-tôt qu'ils ſeroient d'accord entr'eux nous rendrions tres-volontiers au Lord de Hume ce Château & les terres qui en dépendent; auſſi vous pouvez dire, que nôtre bon Frere verra, que s'ils ſont encore dans les ſentimens de s'accocomoder, le Château de Hume ſera rendu à qui il appartient, comme on l'a ſouvent declaré & au Lord de Hume & à eux. Mais ſi ce Lord & les autres ne veulent point faire la paix, peut-être le donnerons-nous, comme nous ſommes en droit de le faire, à des Ecoſſois des mains deſquels le Lord de Hume aura aſſez de peine de le retirer. Ce ne ſera pas alors nôtre faute parce que nous ne ſouhaitons autre choſe que de les voir en paix & en repos, & tellement ſoumis à la juſtice, que nos Sujets qui ſont dans leur voiſinage en ſoient plus tranquilles, & puiſſent avoir meilleure juſtice des Proſcrits & Voleurs qui les inſultent tous les jours impunément en conſequence des troubles civils. Si l'on vous parle de la Reine d'Ecoſſe, ou pour ſa vie, ou pour ſa liberté, & qu'on vous ſolicite de vous intereſſer envers nous pour elle, vous répondrez, qu'on ſçait que les attentats qu'elle a commis ſont d'une telle nature, & par rapport à nous, & par rapport à nôtre Royaume, qu'on ne vous fait pas de plaisir de vous en parler, & que vous ne vous croiriez pas un bon Sujet, ſi vous aviez été capable d'ouvrir ſeulement la bouche en ſa faveur; & partant vous les prierez de ne vous parler plus ni d'elle, ni de pareilles affaires. Donné à nôtre Palais de Hampton-court le onzeième de Janvier 1572. l'an 14. de nôtre Regne.

Th. Smith.

Je croi qu'il ne ſera point deſavantageux à Sa Majeſté d'offrir, que ſi l'on livre le Château de Hume à ceux du parti du Roi, on donnera des aſſeurances au Lord de Hume que ſon Château lui ſera reſtitué dès qu'il reconnoîtra le Roi comme il a fait juſqu'ici.

G. Burleigh.

L E T T R E CCLXI.

*A Monsieur le Chevalier Walsingham Ambassadeur
ordinaire &c.*

1572. **M**ONSIEUR, j'ai reçu celle que vous m'avez écrite par Williams, & je vois qu'il est difficile de trouver un Ecuyer à moins que de ne le payer trop cher: Ainsi je m'en passerai jusques à ce qu'il se presente une occasion plus favorable. Je vous remercie de tout mon cœur des soins & peines que vous avez pris en cela.

Il n'y a pas long tems que je vous écrivis, & j'espere que ma lettre vous sera heureusement parvenue, d'autant mieux que faute d'avoir un chiffre prêt je vous disois ouvertement bien des choses. J'ai fait depuis reflexion plus à loisir sur la personne & sur l'affaire dont il s'agit, & ne puis me persuader qu'il y ait de la bonne foi dans l'affaire qui vous fait demeurer de delà. Il est certain que ce n'est qu'un jeu pour nous amuser ici, & pour voir si de l'autre côté on ne pourroit point dans cette esperance attirer des gens dans le parti. Il ne leur reste que ce seul moyen pour tromper le monde, & principalement nous, & ceux qu'ils tâchent de perdre. Tâchez de pénétrer le mystère, & faites reflexion en même tems combien legerement a été menée une affaire si hâtée, & qui a fait retarder si long-tems nôtre Vaisseau. A quoi bon cela sinon pour nous amuser, & nous faire croire leur état aussi perilleux qu'ils le faisoient? Faites aussi attention à la maniere dont s'est échapé le parti qui paroïsoit en si grand peril; que peut-on croire autre chose sinon que tout cela est de commande, & qu'ils s'imaginent nous avoir enchantéz. Considerons aussi quels en sont les instrumens, des Papistes les plus infames qui furent jamais, gens sans Religion, & qui passent pour tels. D'ailleurs les démarches qui se sont faites de part & d'autre, montrent qu'il n'y a point de bonne intention, & tout cela n'est à mon avis que pur artifice. C'est pourquoi je souhaite d'autant plus fortement de découvrir ce qui en est, & de faire en sorte que tout cela retombe sur eux mêmes. Pour moi je vous proteste que je m'en désiai dès la premiere ouverture qui fut faite, car la verité ne cherche point de détours. Il a voulu employer toute la force de son genie pour inventer une chose digne d'être cruë. Dès l'abord il y a eu matiere à soupçon. Premièrement il n'étoit pas uniforme en ce qu'il disoit. 2. Ses lettres étoient sans contredit contrefaites, & il fut contraint au bout du compte de l'avouer, quoiqu'elles fussent ensuite confirmées en quelque maniere de vôtre part: car premierement il confessa qu'elles étoient de la propre main des partics. Ensuite il dit après qu'on eut confronté ces lettres avec d'autres, qu'elles étoient de sa propre écriture, mais que le dessus étoit d'une autre main: Il dit enfin qu'il ne pouvoit pas le dire au juste, parce qu'elles lui avoient été envoyées. Mais il est certain qu'elles furent renduës

par la personne même; mais nous apercevant que le parti de delà le confessoit, il y en eut qui changerent d'avis, mais pour moi je n'en changeai point. Vous sçavez combien de violens soupçons j'ai eu depuis. L'affaire connue à plusieurs de ses compatriotes aussi bien qu'à vous; & les semblans qu'on faisoit en même tems d'en dérober la connoissance au Roi, ne sont pas propres à faire croire la chose sérieuse. D'ailleurs y peut-on trouver de la vrai-semblance quand on considère qu'il a souvent envoyé ses gens sans jamais rencontrer personne?

Qui croira qu'il y ait de la bonne foi dans une affaire où ceux qui doivent être principalement employez sont Papistes obstinez, & ne prennent cependant pas en plus mauvaise part la proposition qui a été faite en dernier lieu? Je voudrois bien qu'il se présentât quelque heureuse occasion d'en faire une petite épreuve, & que nous pussions ici châtier son compagnon pour ses peines; les battre de leur propre verge en faisant semblant de les remercier d'avoir découvert au Roi une si dangereuse intrigue; ce que nous pouvons aisément faire, & que nous ferions volontiers. Je donne mon bras à couper si ce n'est pas un jeu fait à la main, & si au bout du compte le Roi n'en tire avantage quand il lui plaira contre Sa Majesté, & s'il ne dit avec justice qu'elle a voulu lui faire piece en fomentant une pareille intrigue. Vous voyez que je ne balance pas à vous dire ce que j'en pense. Vous en userez comme vous jugerez à propos. Pour moi qui aime à faire mon devoir, je vous assure bien que je ne hésiterai pas d'informer Sa Majesté de ce que j'en pense, quoiqu'elle ait peine à ne pas ajouter foi au parti de delà. On veut lui faire accroire qu'elle a beaucoup d'amour. Comme je suis de vos amis je prendrai encore la liberté de vous parler en ami, vous priant de regarder sur ce pied-là ce que je vais vous dire. Nous trouvons ici que vos avis deviennent souvent plus communs qu'il ne seroit à propos. Vous sçavez quelle opinion on a de vous ici, & à quelle dignité tout le monde vous destine pour l'amour de Sa Majesté même. Outre cela, vous êtes déjà Conseiller, & plus que Conseiller pour un tems, car les Conseillers ne sçavent pas souvent les choses que vous sçavez, & dont vous donnez ici avis; à plus forte raison les autres doivent-ils ignorer vos secrets. Je vous dis cela d'autant plus volontiers, qu'on m'a dit en ami: Que vous avez quelquefois écrit à de vos amis particuliers avec plus de circonstances & plus au long qu'à la Reine même. Si cela est, prenez je vous prie en bonne part ce que je vous dis; si cela n'est pas je vous nommerai ceux qui me l'ont dit. Le dernier avis même que vous aviez confié à vôtre messager, pour en faire part à Milord Trésorier & à moi, a été communiqué à d'autres qui ne sont pas du Conseil, aussi bien que la lettre dans laquelle vous vous référeriez au Porteur qui devoit nous informer d'autres choses. Je vous dirai ce qui s'en est ensuivi, & vous le dirai comme le sçachant bien. Avant que d'avoir communiqué vos lettres à Sa Majesté; avant même que d'avoir eu presque le tems de les lire toutes, je puis bien vous assurer que le Comte de Montgommeri en avoit eu avis. Si cela alloit plus loin, cela pourroit tourner à la perte de ce Monsieur. De plus ce que vous fîtes dire à Milord Trésorier & à moi au sujet du massacre, & que vous n'osâtes écrire, fut aussi dit à d'autres. Cela vint pareillement à nôtre connoissance; & il étoit difficile que cela n'y vint pas, car dix heures après que nous eûmes reçu l'avis, on en parloit publiquement; Cependant

1572. Je vous proteste sur nôtre honneur que nous n'en avons pas dit un seul mot à aucun Membre du Conseil, ni à personne. Ainsi vous voyez qu'il n'est pas seur de se confier aux messagers, ausquels il faut se donner de garde de communiquer des choses importantes. Je vous assure qu'ils vont d'un ami à l'autre; & un secret n'est plus secret dès qu'il est en main tierce. Il y a peu de gens qui n'en ayent fait l'expérience; Je vous dis cela, Monsieur Walsingham, par pure honnêteté & parce que je vous aime, & je vous prie de le prendre sur ce pied-là. Je vous prie de bruler cette lettre. Adieu, je suis las d'écrire. Je vous recommande à la garde de Dieu, & je demeure &c. En hâte le 8. de Janvier 1572.

R. Leicester.

L E T T R E C C L X I I.

Au même.

MONSIEUR, j'ai reçu la vôtre du de ce mois, & Milord Trésorier m'a communiqué la sienne qui a été envoyée avec le chiffre. Il m'en a depuis communiqué deux autres du vingt-quatrième du courant, qui contiennent toutes des choses importantes, principalement la dernière. Pour moi je suis persuadé que l'avis est bon. Plus vous pourrez pénétrer la chose, & plus grand sera le service que vous rendrez à Sa Majesté. Je vois que le Roi travaille avec chaleur à la reformation de ses Sujets. Il a sujet de craindre à mon avis que Dieu ne lui donne pas en cela le succès qu'il se promet, car la victoire ne consiste pas dans le grand nombre qui est de son côté. Je demande à Dieu, & j'espère qu'il m'exaucera, qu'il lui plaise donner aux innocens & à son pauvre peuple affligé des témoignages de sa miséricorde & de sa grace.

Il est venu ici depuis un Gentilhomme pour le parti que vous sçavez. C'est un homme que je connois pour l'avoir vû autrefois. Quoiqu'il n'ait pas un grand zèle pour la Religion, il est néanmoins galant homme, & ses amis ont beaucoup de confiance en lui. L'affaire est fort chatouilleuse; & il me semble qu'on agit beaucoup moins seurement, qu'on ne feroit si l'on passoit par vôtre canal; ce qui est la seule cause que vous demeurez de delà. J'apprens avec joie la bonne fortune des Rochelois. Dieu veuille que la nouvelle en soit véritable, & que le Roi n'ait pas plus de credit auprès des Allemans & des Suisses. Je vous ai écrit amplement en dernier lieu; mais Monsieur le Secrétaire a trouvé bon d'oublier de dix jours l'envoi de ma lettre. Je vous prie de me faire sçavoir si elle a été ouverte ou non. Si j'avois cru que vous fassiez de delà un long séjour, je vous enverrois un chiffre; mais je croi tout le contraire, & dans cette esperance je ne vous en envoie point. Je vous remercie fort de la peine que vous vous êtes donnée de me chercher un Ecuyer. S'il est habile homme le marché est fort raisonnable. Milord de Worcester se connoît fort bien en cela, mais je m'en fie à Claudio mon vieux ami, & je suis persuadé qu'il ne me trompera

trompera pas. Ce que vous avez promis pour moi sera exactement executé. Comme je n'ai rien de nouveau à vous apprendre, si ce n'est que nôtre Maîtreſſe eſt en parfaite ſanté, je demeure &c. Le 29. de Janvier 1572. avec quelque precipitation.

1572

R. Leiceſter.

L E T T R E C C L X I I I.

A Monsieur le Chevalier Walsingham Ambassadeur ordinaire &c.

M O N S I E U R, il y a une clause dans les Instructions de Milord de Worcester, de laquelle & du contenu en icelle il ne doit point donner occasion de parler, à moins qu'on ne l'oblige de répondre aux articles dont il s'agit. Ils n'en diront peut-être rien quelque empressez qu'ils vous paroissent. Si cela arrive, il n'y a point de doute que vous ne puissiez & ne deviez suivre l'esprit de ces Instructions, & même aller plus loin si l'occasion s'en presente.

Pour ce qui est de la rupture de la suspension en Ecosse, qui n'étoit pas alors asseurée, mais qui l'est presentement, il sera surprenant s'ils ne vous en parlent; car jé suis seur que la Mothe en aura reçu avis d'Ecosse, & qu'il n'aura pas manqué d'en informer la France. Dans l'occasion soit qu'on vous en parle ou non, on juge à propos que vous disiez au Roi, que les Ecossois ne se sont pas accordez au grand déplaisir de Sa Majesté, mais ont fait tout de nouveau des actes d'hostilité les uns contre les autres: Que cette rupture le regarde aussi bien que Sa Majesté, parce qu'étant deux Puissances d'une si grande autorité, & si unies par les liens de l'amitié, toutes deux travaillans unanimement & de concert par le Ministère de leurs Ambassadeurs à les réunir & rétablir la paix parmi eux, il y a de la honte d'être la dupe & le jouet d'une poignée de petites gens, ausquels quoiqu'on ait ofert tout ce qu'ils pouvoient demander raisonnablement, & au delà, ils s'obstinent neanmoins à vouloir perpetuer la guerre dans leur pays, se prévalans de l'âge tendre d'un jeune Roi qu'ils ont été les premiers à mettre sur le Trône.

Vous pouvez dire que cet affront retombe sur le Roi aussi bien que sur Sa Majesté, parce qu'étant bons amis ils ont travaillé conjointement à réunir & pacifier l'Ecosse, qui étant à present déchirée par une guerre intestine, est presque reduite à une pauvreté & à une misère extrêmes. Il y a une autre raison à laquelle Sa Majesté prend plus d'interêt, c'est que les Ecossois étant ses voisins, & joignans ses frontieres, pendant que l'Ecosse a été unie & en paix, quand les Voleurs & les Bandits ont fait quelque outrage aux Sujets de Sa Majesté par meurtre ou par vol, & qu'ils s'en sont plaints, le mal a été réparé, les malfaiçteurs ont été punis, & les opprimez dédommages; ce qui s'est fait reciproquement de part & d'autre. Mais à present que l'Ecosse est déchirée par une guerre civile; il se fait tous les jours impunément des meurtres & des brigandages; de sorte qu'il seroit presque la même chose pour les

1572. pauvres gens qui demeurent aux environs qu'il y eût une guerre frontiere entre l'Angleterre & l'Ecosse, qu'une guerre civile entre les Ecossois: par consequent ces divisions intestines sont bien plus préjudiciables aux Sujets de Sa Majesté, qu'au Roi de France qui en est si éloigné; Aussi Sa Majesté est-elle choquée comme elle a raison de l'être, qu'ils n'ayent pas assez fait de cas de sa bonne volonté & de ses desirs, & ayent si fort méprisé l'autorité du Roi de France son Frere & la sienne, que de n'avoir pas voulu se raccommo-der. Le jeune Roi est proche parent de Sa Majesté, qui souhaite non seulement la conservation de sa personne, mais aussi celle de son Royaume, qu'elle voudroit bien voir, s'il étoit possible, en paix, en bon ordre, & dans l'abondance, ce qui est impossible tant qu'il y aura des divisions intestines. Elle ne sçauroit s'empêcher de juger mal de ceux qui se sont jettez dans le Château d'Edimbourg, qui par une obstination volontaire, & pour leur intérêt particulier, tiendront le Royaume dans la division & dans le trouble, au mépris de Puissances telles que le Roi de France & Sa Majesté, qui n'avoient d'autre dessein que de rétablir l'union & la concorde. Comme dans cette esperance Sa Majesté a retenu jusqu'ici les Châteaux de Hume & de Fast, pour les rendre après la paix aux propriétaires sur lesquels ils ont été pris par une juste guerre, elle ne juge pas à propos de les retenir plus long-tems, mais a dessein de les rendre suivant le Traité, non pas à ceux qui par leur malicieuse opiniâreté ont si mal mérité de Sa Majesté, de leur Roi, & de leur patrie, aussi bien que du Roi de France; mais à un homme de la Nation qui reconnoisse le Roi d'Ecosse, & qui souhaite dans le Royaume l'union, la paix, la concorde, & le bon ordre. Pour cet effet elle a jugé à propos de communiquer ce dessein à son bon Frere le Roi de France, en conséquence de l'attachement qu'elle a pour lui, & en faveur de l'amitié & de la bonne intelligence qu'il y a entre les deux Royaumes. Je suis bien aise de pouvoir charger Jean Farry vôtre Domestique de cette lettre; car je vous assure que je suis touché qu'on retienne ici tant de vos gens. J'aurai peut-être occasion de vous en renvoyer bien-tôt un autre. Il me semble néanmoins que vous m'oubliez, puisque vous écrivez si souvent aux autres, & que vous m'écrivez si rarement. Adieu. De l'Hôtel de Sommerlet le vingt-neuvième de Janvier 1572. Stile d'Angleterre. Je vous remercie de l'étui d'instrumens. Je n'ai pas encore eu le tems de les examiner tous. Je n'en attendois pas un si grand nombre, ni de cette sorte. Quand j'en sçaurai les proprietés & l'usage j'aurai plus de sujet de vous remercier.

Th. Smith.

L E T T R E C C L X I V.

A Milord Comte de Leicester.

MILORD, mon précédent paquet ne fut pas plutôt fermé, que je reçûs deux lettres de vôtre part, l'une du huit, & l'autre du vingt-neuf. Je vois par la première

premiere, Milord, que vous êtes de mon sentiment, & que vous croyez que la principale cause qui me retient ici, n'est qu'une pure amulette. Une affaire mal menée n'a jamais un bon denouement: celle-là l'est, jugez s'il y a apparence qu'elle réussisse. Si l'on croit le contraire comme il y a beaucoup d'apparence, pourquoi Sa Majesté se laisseroit-elle tromper plus long-tems? Si vous trouvez, Milord, que ceux qui negotient de delà clochent, & ne parlent pas le même langage, je trouve ici la même inconstance, & la même variation en ceux qui negotient avec moi. Pour déguiser la chose ils empruntent certains noms des Amadis de Gaule; en quoi ils ont raison de donner des noms chimeriques à une chimere. Ils nous prennent pour des gens bien grossiers, & s'imaginent qu'il ne faut pour nous duper que de belles paroles & des prétextes bien colorez. Je ne sçaurois m'empêcher d'être persuadé qu'il n'y ait ici des gens de la Regence qui sçachent la chose; car si cela n'étoit pas le dernier qui a passé de delà ne s'en seroit jamais mêlé. Dieu veuille que l'affaire finisse mieux que je n'espere. Quant au bon avis, Milord, que vous avez la bonté de me donner à la fin de vôtre lettre, je vous en remercie tres-humblement, & je vous en suis autant obligé que d'aucune autre faveur que j'aye reçu de vous depuis que je suis dans l'emploi que j'occupe. La meilleure recompense, Milord, que je puisse vous en donner, c'est d'en profiter. Il est vrai que quelquefois en répondant à mes amis qui m'avoient amplement écrit de l'état des choses, que je n'aurois pas sçu sans eux, je leur ai mandé amplement aussi de quelle maniere les choses se passoient ici, & quelquefois même avec plus de circonstances que je n'en marquois à Sa Majesté, parce que je serois sorti de mon caractère & des bornes de ma charge qui consiste à donner simplement avis. Cependant puis qu'on n'en use pas avec le secret nécessaire, je ne ferai plus la même faute à l'avenir. Pour les secrets dont le Comte a été informé, vous sçavez, Milord, s'il vous plaît, que la personne qui m'informe me donna certaines lettres de l'endroit que vous sçavez, que je lui fis rendre par mes gens: Et voilà ce qui lui a donné connoissance de la chose. Je viens à present, Milord, à vôtre dernière, qui m'apprend que j'ai grand sujet de comparer la vrai-semblance de mes lettres du vingt-quatrième du passé; Car on a ici de grandes esperances, que les offres avantageuses qui ont été faites aux places qui tiennent les obligeront à composer; ce qui au bout du compte ne seroit avantageux ni à eux ni à nous; quoiqu'en dise l'Ambassadeur profitant de l'absence de certains gens. Je ne puis découvrir rien de plus au sujet des affaires d'Ecosse. Comme la Cour change de séjour me voilà hors d'état d'avoir aucune intelligence considerable ni pour cela ni pour autre chose, & sur tout pour ce qui m'oblige de demeurer ici, parce que je me trouve hors d'état de suivre la Cour. Ainsi voyant que je ne suis ici bon à rien à Sa Majesté, & que je m'y incommode, j'espere qu'elle ne tardera pas à me rappeler; à quoi, Milord, je suis persuadé que vous contribuerez de tout vôtre pouvoir. Je demeure tres-humblement &c.

L E T T R E C C L X V .

Au Chevalier Th. Smith.

1572. **M**ONSIEUR, après la clôture de mes autres lettres j'ai reçu la vôtre du vingt-neuvième de Janvier. Pour ce qui regarde le contenu, je ne manquerai pas quand l'occasion s'en présentera de parler à Sa Majesté des affaires d'Ecosse suivant mes instructions, quoique le Roi ne me fasse point de questions là-dessus.

Cependant il me semble que comme ils travaillent sans rien dire à broüiller sous main l'Ecosse, & à avancer leurs autres menées en attendant que leurs affaires Domestiques soient réglées, aussi ne seroit-il pas mal à propos que Sa Majesté gardât le même silence, & prît des mesures pour se garentir de leur malice; mais en cela je dois faire ce qui m'est commandé.

L'Ambassadeur d'Ecosse a reçu avis par le Vaisseau nouvellement arrivé d'Ecosse en Flandres, que Jaques Cancald est arrivé à un lieu nommé, si je ne me trompe, Aberdeny dans le pays du Comte de Huntley, où Viraque nouvellement parti d'ici a ordre d'aller.

Le Lord Levingston demande un passeport avec un extrême empressement pour passer par l'Angleterre, car il est las de ce pays, & voudroit fort être chez lui. Il promet de communiquer à Sa Majesté des choses qui ne lui donneront pas sujet de se repentir de lui avoir accordé un passeport. Si elle est à son égard dans la moindre défiance, il veut bien demeurer prisonnier. Pour moi je croi qu'il seroit bon de le lui accorder, car j'apprens de gens dignes de foi ausquels il dit ses secrets, qu'il n'est pas content de la manœuvre de ce pays, & de la pretendue entreprise sur nôtre Isle, qu'il regarde comme un dessein qui tend au renversement de la Religion, & à la ruine de l'Angleterre & de l'Ecosse. Je lui ai promis réponse positive par le prochain ordinaire; ainsi je vous supplie d'en faire souvenir Sa Majesté. Pour ce qui me concerne en particulier, j'aurois crû que mon sejour en ce pays n'auroit pas été si long, & qu'on auroit fait une autre attention à mon triste état, attendu principalement que j'en souffre, & que Sa Majesté n'en tire aucun avantage. A present que la Cour change de residence, je serai contraint de demeurer ici, n'étant pas en état de la suivre, & n'ayant ni meubles, ni argent, ni credit. Je vous supplie donc, Monsieur, de représenter mon état à Sa Majesté, qui j'espère y fera quelque attention en m'accordant la faveur d'être relevé sans retardement, d'autant mieux que d'autres ne feront point difficulté d'accepter cette Commission. C'est assez vous fatiguer, je demeure tres-humblement &c. A Paris le sixième de Février 1572.

L E T T R E C C L X V I.

A Monsieur le Chevalier Walsingham, Ambassadeur &c.

MONSIEUR, j'ai reçu la vôtre du vingtième du courant, avec la notte ordi- 1572.
naire au sujet de l. J'étois Vendredi dernier avec l'homme que vous dites
venu de la part de l il parla à Glasco. & Davison avec lui. Je vois que
nous nous sommes fort équivoquez dans nos démarches; car suivant que Davison
écrit d'un Vaisseau envoyé à 20 \mp H 6) \ast il s'est imaginé que Hall 3. avoit dessein
d'obliger Glasco l de venir ici. Sur cela ce Gentilhomme est venu demander à
Hall 3. quelque assurance en cas que Hall 3. fit la chose, & de s'en enquerir de
1 x. 7. D. H. m. 11. \square \square 6 Vous pouvez croire qu'on a trouvé cela fort étrange. Sur
cela j'ai dit en présence de Davison, que tout ce qui s'étoit fait étoit venu de lui,
qui avoit demandé avec empressement & avec larmes que Glasco l fût garenti,
parce, disoit-il, que \square avoit eu connoissance de la chose; qu'il ne falloit que ce-
la pour perdre l ainsi les envoyez sont partis bien informez de la verité, mais peu
satisfaits de sa demande.

Il est bon d'aller en cela bride en main, car il y a sujet de se défier que Davison
& tous ceux de sa cabale ne font rien à l'insçu de l ainsi l'on s'y prend de manie-
re que je ne croi pas qu'il puisse y avoir grand avantage. Prenez garde aussi à vos
démarches, je vous y vois déjà disposé par la mauvaise manœuvre qu'on fait de de-
là. Je suis fort fâché de l'afront qu'on a fait en Mer devant Boulogne à Milord de
Worcester Ambassadeur de Sa Majesté. Je sçai de lui-même que vous en sçavez
mieux la verité que je ne la sçais encore. Je voudrois être Officier de Marine pour
en tirer vengeance. J'ai reçu votre impudent livre François que vous m'avez en-
voyé. J'en serois dans l'embarras si j'avois merité des traits si lâches, si malins,
& si empoisonnez; mais j'espere moyenant l'assistance de Dieu que les honnêtes
gens me rendront la justice qui m'est due. J'ai fait connoître à l'Ambassadeur de
France que je ne suis pas content de cet infame livre, en ce qu'il a été traduit
par ——— Courtisan qui fait figure de delà. Il s'est chargé de le faire supprimer. Je
ne sçai s'il le peut, ou s'il le fera.

J'avois déjà écrit ce que dessus quand on m'a apporté la vôtre du 24. par la-
quelle vous donnez avis qu'on a tenu Conseil de delà pour y pacifier les troubles
Domestiques, & où vous parlez en même tems des prétendues faveurs qu'on doit
témoigner à ceux de la Religion *in odium tertii*. L'Ambassadeur de France a déjà
commencé ici d'agir suivant ce plan. Il parle avec tant de feu, & fait de si belles
ofres, que la plupart des Protestans lui prêtent l'oreille & donnent tout du long
dans le panneau. J'ai fait voir votre lettre à Sa Majesté, & je ne lui ai caché que
les nouvelles qui nous regardent ici. Je la sollicitai d'être plus pressante qu'elle

1572. n'a encore été. On ne manque pas de solliciter votre rapel; mais il sera difficile d'avoir une réponse positive que Milord de Worcester ne soit de retour.

Si le Roi de France va du côté de la Rochelle, je souhaiterois pouvoir faire effort que vous demeurassiez dans le voisinage de Paris en un lieu commode, & que vous fissiez suivre la Cour par un Secrétaire, & cela sous prétexte d'indisposition. De Westminster le 29. de Janvier bien avant dans la nuit.

G. Burleigh.

L E T T R E C C L X V I I .

A Milord de Burleigh du 11. de Février.

MILORD, je reçus cette lettre le jour du départ de Milord de Worcester, & ne sachant pas si vous la liriez, j'ai jugé à propos de la copier: Je ne sçai quel en sera l'effet; elle me paroît une énigme. Il m'a dit que la Mothe étoit parti sans prendre congé, parce qu'il n'a osé me venir voir à cause qu'il est fort suspect. Je lui ai dit que tant de crainte n'étoit pas nécessaire, & que n'ayant rien négocié avec moi, il pouvoit seurement me venir voir en quelque tems que ce fût, & cela autant que je pouvois le sçavoir sans appréhender aucun danger. J'ai découvert un homme depuis peu qui porte une boîte de toile à la Reine d'Escoffe. Il ne partira d'ici de trois ou quatre jours. Je croi, Milord, que vous verrez quelque chose d'écrit sur certains linges de la boîte, qui méritera d'être lû. Sous prétexte de voir la mode des fraises, Sa Majesté peut faire tenir devant le feu les diverses piéces de linge; car la chaleur fera paroître l'écriture. Je suis trompé si vous ne découvrez quelque chose qui me fera accorder le passeport d'autant plus volontiers.

L E T T R E C C L X V I I I .

Au même.

MILORD, je ferois injustice à Milord de Worcester si je ne vous disois pas la fidélité & la discretion qu'il a eue à l'égard de — La. de Northumberland. Sa sœur lui a envoyé un Exprés dans le tems qu'il étoit ici afin que vous en informassiez Sa Majesté. Premièrement dès qu'il apprit que ces gens venoient, il m'en avertit & me dit, qu'encore que ce fût sa sœur, il la regardoit comme une étrangere à cause de la desobeissance où elle étoit à l'égard de Sa Majesté, ce qu'il feroit jusques à ce qu'elle eût fait sa paix. Il ne voulut pas écouter la personne qui vint de sa part.

& lui fit dire de ne point se presenter. Charles Sommerfet en usa de même, & refusa tout net de lui parler. A Paris le 12. de Février 1572.

L E T T R E C C L X I X.

A Monsieur le Chevalier Th. Smith.

MONSIEUR, suivant la vôtre du 29. du passé, j'ai fait connoître au Roi le grand déplaisir qu'a eu Sa Majesté, que les peines de leurs Ministres pour calmer les troubles d'Ecosse n'ayent pas mieux reüssi, étant une chose honteuse pour l'un & pour l'autre d'avoir été les dupes & le mépris des petites gens qui sont dans le Château, auxquels on a offert tout ce qu'ils pouvoient raisonnablement demander, & au delà. Cependant ils se sont tellement abandonnez à leurs passions particulieres, qu'ils ne souhaitoient rien avec plus d'ardeur, que de perpetuer la guerre dans leur pays, sans se mettre en peine des égards qu'ils doivent avoir pour l'âge tendre de leur Roi, attendu sur tout qu'ils ont été les premiers & les principaux Auteurs quand il a été question de déposer la Reine, & de le mettre sur son Trône. Je lui ai dit aussi, qu'encore que la guerre civile & les actes d'hostilité qu'on a fait contre le Roi regardent generalement leurs Majestez, qui souhaitent le repos de ce Royaume, Sa Majesté neanmoins y a un interêt particulier, parce que durant les guerres intestines des Ecossois les Sujets de Sa Majesté qui sont Frontieres d'Ecosse, ont extrêmement à souffrir des Proscrits & des Bandits; soufrances ausquelles il est impossible de remedier tant que le dedans est en trouble.

Je lui ai déclaré aussi, qu'attendu la parenté qu'il y a entre le jeune Roi & Sa Majesté, elle ne pouvoit s'empêcher de souhaiter le repos & la paix de son Royaume dans ce tems de sa Minorité; ce qui n'arrivera jamais tant que ces petites gens du Château s'obstineront par leur interêt particulier à perpetuer le trouble & la division dans ce Royaume, au mépris du Roi & de Sa Majesté, qui n'ont d'autre vûë que d'y rétablir l'union & la concorde. Le Roi a répondu: Qu'il étoit fâché que leurs bonnes intentions pour pacifier l'Ecosse n'eussent pas produit un meilleur effet. Pour ce qui est du Château de Hume, il a dit: Qu'encore qu'il ne fût pas expressément porté par le Traité d'alliance qu'il seroit rendu au Lord de Hume, c'étoit neanmoins l'intention de la clause. J'ai repliqué: Que l'esprit de l'article où il est parlé de la restitution du Château de Hume, ne regarde aucun particulier; mais le pays en general qu'il s'agissoit de mettre à couvert de toute insulte étrangere; & que par consequent Sa Majesté pouvoit le rendre à ceux de la Nation qu'elle voudroit. Il a reparti qu'il aimoit mieux qu'il demeurât entre les mains de Sa Majesté, qui est une Princesse, a-t-il dit, qui a de l'honneur & de la sincerité, que de le livrer à aucun de l'autre parti. Mais, a-t-il ajouté, j'en parlerai à mon Conseil, & dans un jour ou deux je vous ferai sçavoir ma réponse. Je lui ai dit suivant les instructions de Milord de Worcester, qu'en rendant ce Château Sa Majesté obligerait ceux aus-

1572.

quels elle le livreroit, de le restituer au Lord de Hume dès qu'il reconnoitra l'autorité du Roi, comme il a fait jusqu'ici. A l'occasion des affaires d'Ecosse le Roi prit celle de recommander les interêts de la Reine d'Ecosse au Comte de Worcester. Milord répondit: Qu'elle en avoit si mal usé avec Sa Majesté, & lui avoit brassé de si dangereuses affaires, qu'il oublieroit le devoir d'un bon Sujet, s'il ouvroit seulement la bouche pour elle; & qu'ainsi il supplioit Sa Majesté de lui pardonner s'il refusoit de se charger de cette affaire. Le Roi a répliqué à cela, qu'il ne demandoit aucune faveur pour elle, qu'autant que Sa Majesté y trouveroit sa feureté. Etant allez à l'audience de la Reine Mere, elle a prié Milord, attendu qu'on a été long-tems en Traité de mariage entre Sa Majesté & Monsieur le Duc d'Alençon son fils, de vouloir en parler à son retour, & de faire en sorte qu'on en vint à quelque conclusion, comme étant une chose qu'elle esperoit qui seroit avantageuse à Sa Majesté, & utile à son Royaume & à ses Sujets. Milord a répondu, que la raison pour laquelle on n'avançoit ni ne reculoit, est, qu'ils n'ont pas répondu à certaines choses qui leur ont été proposées par l'Ambassadeur ordinaire. Elle a répliqué: Qu'elle ne se souvenoit de rien à quoi ils eussent dû répondre. Sur cela j'ai pris occasion de lui dire: Qu'ils auroient dû répondre à deux points: L'un concernant la Religion, & l'autre l'entrevûë. Sur l'article de la Religion je lui dis: Qu'attendu le changement nouvellement arrivé en ce Royaume, & ce qui s'est passé dans le Traité de mariage entre Sa Majesté & Monsieur le Duc d'Anjou, elle avoit lieu de commencer par convenir sur cet article, comme étant une chose qui concerne en general la paix & la tranquillité de son Royaume. Pour l'entrevûë je lui ai dit: Que Sa Majesté ne pouvant avoir satisfaction que par cette voye, le point de la Religion étant une fois vuïdé, il étoit nécessaire de trouver quelque expedient pour faire commodément cette entrevûë. Elle a reparti: Que son fils étoit aussi grand Seigneur que l'autre, & de la même Religion, & qu'elle esperoit qu'on lui seroit en cela la même faveur qu'on auroit fait à l'autre, étant une chose honteuse & indigne d'un Prince Chrétien de changer tout d'un coup de Religion. J'ai répliqué à cela: Que pour moi je n'avois point memoire que pendant que j'avois eu part à la negociation, on eût accordé en cela quelque liberté à Monsieur le Duc d'Anjou. Enfin, Milord demanda de quelle maniere elle vouloit finir, & qu'elle écrivit rondement ce que le Roi & elle demandoient sur le fait de la Religion? Elle a répondu après une espece de refus de la chose; Que leur Ambassadeur auroit ordre de le dire: & qu'à l'égard de l'entrevûë, elle ne doutoit pas que si l'article de la Religion étoit une fois décidé, on ne trouvât moyen d'en convenir de maniere, que Sa Majesté y trouveroit sa satisfaction. Je lui ai parlé des affaires d'Ecosse au sujet du Château de Hume. Elle a répondu comme le Roi: Qu'après qu'ils en auroient parlé au Conseil je serois informé de leur intention & de leur resolution. Les affaires d'Ecosse lui donnerent occasion de recommander à Milord les interêts de la Reine d'Ecosse; mais il répondit comme il avoit fait au Roi. Sur la fin comme Milord étoit prêt à prendre congé, elle lui a dit qu'on lui avoit donné à entendre, que certains Rebelles armoient certains Vaisseaux en Angleterre; ce qu'elle prioit Sa Majesté d'empêcher comme il appartenoit à la bonne amitié. Milord a répondu: Qu'elle pouvoit s'asseurer que Sa Majesté n'avoit jamais eu intention de

tolerer

tolerer rien qui pût tendre à alterer cette bonne amitié : Qu'il ne sçavoit rien de cela ; mais que s'il se faisoit quelques préparatifs de Vaisseaux , il étoit bien assuré que c'étoit à l'insçu de Sa Majesté ; que ses Sujets n'y avoient aucune part , & qu'il leur étoit expressément défendu de s'en mêler.

Si ce sont des étrangers , a-t'elle repris , d'où vient donc qu'elle ne les bannit pas , & qu'elle ne les empêche pas de rien entreprendre au préjudice de ce pays , puis qu'elle est obligée de nous donner secours si nous le lui demandons , comme nous sommes obligez pareillement de la secourir en cas de besoin ? Ainsi elle le pria d'exhorter Sa Majesté d'y mettre quelque ordre ; ce qu'il l'assura qu'il feroit à son retour.

Voilà ce qui s'est passé à l'audience de congé de Milord. Le matin qu'il partit la Reine Mere m'envoya chercher & me dit : Que Monsieur de la Mothe leur mandoit qu'il avoit échapé à Sa Majesté de dire , qu'elle ne croyoit pas qu'on eût dessein de continuer le Traité de mariage avec Monsieur le Duc , puisqu'il n'étoit plus ici , & qu'il étoit occupé au siege de la Rochelle ; & que partant pour la satisfaction de Sa Majesté elle me prioit de prier le Comte de Worcester de témoigner à Sa Majesté , que le Roi ne souhaite rien plus que l'accomplissement de ce mariage , & qu'afin que le Comte vît le Duc le Roi l'avoit retenu ici jusqu'aux Rois , qu'on attendoit Milord , sans quoi Monsieur seroit parti avant Noël avec Monsieur son Frere : Et , a-t'elle ajouté , si nous avons sçu bien positivement le tems de l'arrivée du Comte , il seroit venu en poste pour le voir. Je pris de là occasion de lui dire de mon chef : Que si le Roi avoit trouvé bon de ne pas employer Monsieur le Duc à faire la guerre à ceux de la Religion , Sa Majesté en auroit eu meilleure opinion , & il auroit plu davantage à ses Sujets. Elle a répondu : Qu'un jeune Prince qui a du courage , & qui souhaite de servir son Souverain , ne pouvoit pas avec honneur demeurer dans l'inaction dans un tems où son Frere étoit employé. J'ai fait sçavoir à Milord les nouvelles qu'il y a ici , afin qu'il les apprenne de bouche à Sa Majesté. Je demeure &c. Le 12. de Février 1572.

L E T T R E CCLXX.

Au même.

MONSIEUR , vous direz s'il vous plaît à Sa Majesté , que le Roi est parti d'ici pour Saint. Germain en Laye depuis huit jours passez , & que la Reine Mere demeure encore ici. Pour ce qui est de la Rochelle , il en est venu tout nouvellement divers Courriers , qui gardent un profond silence ; ce qui fait croire que les choses n'y vont pas au gré de la Cour. J'apprens néanmoins que le Camp a grand besoin de provisions , & qu'il y est mort & meurt journallement bien des gens de froid & de disette : Que le Duc de Nevers appuyé de certains Ingenieurs Italiens , s'est chargé de construire des Forts au milieu du Havre pour empêcher le se-

1572. cours que les Assiegez pourroient recevoir par Mer. Pour les deux qui ont été faits depuis peu à l'entrée du Havre, on dit qu'ils n'ont pas empêché de passer six Vaisseaux chargez de grain & autres munitions. La plupart croient qu'il est impossible de bâtir les Forts que le Duc a promis de faire. Il se dit ici sourdement, que Pacues a donné avis, que Montgomeri meditoit une entreprise en Picardie, & que sur cela le Roi a donné ses ordres pour s'y opposer. Il y a deux jours que le Cardinal de Lorraine a emprunté 300000. francs de la ville; mais je ne sçaurois dire à quelle fin. Il est parti pour Rome. On croit qu'il fait ce voyage pour rassurer les Protestans qui avoient pris l'allarme au sujet des frequentes conferences qu'il a eues avec la Reine Mere. Depuis le départ du Roi, diverses personnes m'ayant bien assuré, que le Lord Levington rendra de bons services à son retour en Ecosse, j'ai pris la liberté de lui donner un passeport, à condition que si Sa Majesté ne l'approuve pas, il s'en reviendra. Il a promis de lui donner satisfaction de maniere, qu'elle ne se repentira pas des faveurs qu'elle lui fera. Il appréhende que s'il ne part pas d'ici avant Pâque, il ne soit contraint de se soumettre à leur superstition, ou ne coure risque de sa vie s'il refuse de le faire; ce qui fait que je lui accorde le passeport sans en avoir reçu ordre de Sa Majesté.

On vient d'envoyer Monsieur de Schomberg en Allemagne, pour deux raisons à ce qu'on croit; l'une pour observer ce qui s'y fait; l'autre pour y lever quelque Cavalerie & Infanterie, en cas qu'il voye qu'il s'y fasse quelques préparatifs pour secourir ceux de la Religion.

Il est arrivé depuis peu un Gentilhomme de la part du Roi de Portugal pour faire les complimens de felicitation sur les heureuses couches de la Reine; & à ce qu'on dit, pour renouveler l'offre de secours par Mer. On dit que le Baron de la Garde est mort, & que Monsieur le Duc d'Alençon a demandé le commandement de la Flote; à quoi la Reine Mere ne veut absolument pas consentir, à ce que m'a dit Monsieur de Mouvissiere.

Le bruit court aussi, que Monsieur de la Nouë s'est acquitté envers Monsieur de la parole qu'il avoit donnée au Roi, & protette qu'il veut vivre & mourir avec ceux de la Rochelle. Je finis dans l'esperance que Sa Majesté donnera ses ordres pour le départ de Monsieur Dale, & que je serai le Porteur des prochaines dépêches. Je demeure tres-humblement &c. A Paris le 26. de Février 1572.

Fr. Walsingham.

L E T T R E C C L X X I.

Au même.

MONSIEUR, le Porteur que j'envoie en toute diligence, vous dira les particularitez d'une escarmouche qu'il y a eu depuis peu entre les Troupes du Roi au Camp devant la Rochelle, & ceux de cette place assiegée, afin que vous puissiez en

en faire le rapport à Sa Majesté. Le Duc d'Aumale & Chavigur, deux des principaux Acteurs de la Saint Barthelemy, y ont été tuez. Par ce bon commencement Dieu nous donne quelque esperance que le sang innocent ne demeurera pas impuni. Ceux de Sancerre firent une sortie la nuit après que la brèche eût été faite, qui fut vers la fin du mois dernier, & donnerent la Camifade au Camp dont la garde étoit fort negligée. On dit qu'ils ont poussé jusqu'aux tranchées, & ont tué 200. hommes pour le moins, & trois à quatre Capitaines de reputation. Sur cela on dit que la Chartre qui commande pour le Roi a eu ordre de lever le siege, & d'aller à la Rochelle. Je sçai de gens dignes de foi, qu'on a intercepté certaines lettres venues d'Allemagne de la part du Comte Louis, entre lesquelles il y en avoit une qui s'adresloit au Comte de Montgommeri, qui l'asseuroit qu'on donneroit secours à ceux de la Religion. Diverses conjectures me font croire que le Porteur de ces lettres m'étoit adressé. Ces lettres mettent ici les gens fort en doute au sujet de l'Allemagne.

Il n'est pas besoin, Monsieur, que Monsieur Dale ameine plus de train qu'il n'en peut entretenir, si Sa Majesté s'attend d'avoir souvent de ses nouvelles, & que ses Domestiques soient ordinairement retenus comme les miens. Je demeure &c. A Paris le dixième de Mars.

L E T T R E C C L X X I I .

A Milord Trésorier.

MILORD, vous sçavez s'il vous plaît qu'étant sur le point de partir d'ici pour la Cour, j'ai reçu l'incluse de Thevewes mon Secetaire. Le contenu est un sçache-tous, & confirmé autant qu'il se peut. Il y a néanmoins des gens s'enfiez qui considerant l'avantage que les Rochelois ont eu en dernier lieu, combien leurs ennemis en sont consternez, & combien il est avantageux au Roi que ces bruits se répandent, n'en croient rien. Pour moi je vous assure, Milord, que je ne sçai qu'en juger. J'ai vû depuis peu de mois arriver des choses si étranges & si peu vrai-semblables, que j'aime mieux suspendre mon jugement, que de rejeter entièrement la chose. Si Sa Majesté ne reçoit pas de mes nouvelles aussi promptement qu'il seroit requis lors qu'il arrive quelque chose qui merite d'être mandé, je dois être excusé avec justice, n'ayant personne à envoyer, & mes Domestiques étant tous retenus de delà. Si l'on ne remedie point à cela, je ne sçai pas dequoi servira un Ambassadeur. Je demeure &c.

L E T T R E

L E T T R E C C L X X I I I .

A Monsieur le Chevalier Walsingham &c.

1572. **M**ONSIEUR, vous trouverez étrange que je ne vous écrive pas plus souvent, & que je n'aye pas plutôt dépêché votre Successeur ; mais je vous croi suffisamment instruit du manège de la Cour. Ce n'est que d'hier seulement que j'ai pu faire signer votre dépêche. Je l'ai fait sçavoir dès la nuit même à votre Epouse, & l'ai mandé au Docteur Dale, qui m'est venu voir ce matin, & qui se prepare à vous aller trouver incontinent après les fêtes. Dequoi j'ai jugé à propos de vous donner avis par votre homme ; car avant que Sa Majesté eût signé, je n'osois rien assurer de peur des vents contraires ; qui comme vous sçavez, ne sont pas chose nouvelle à la Cour. J'espère donc que vous serez content, sinon d'autre chose, au moins de votre retour. Montgommeri est parti d'ici. Je ne sçai s'il s'est embarqué ou non ; mais je suppose qu'il a pris la Mer. Il a fait un si long séjour ici, que Sa Majesté a été contrainte de mettre en Mer des Vaisseaux pour donner la chasse à des Pirates de toutes nations qui infestent nos Mers, & qui sous couleur du Prince d'Orange & du Comte de Montgommeri, pillent également les Anglois & les étrangers. Il y a apparence que quelques-uns en payeront la folle enchere : Les autres se sont retirez, ou seront bien aises de pouvoir le faire ; car il étoit tems que la justice se reveillât. Je ne doute pas que Milord Trésorier ne vous ait mandé, que Monsieur de Chateaufort vient ici à la place de Monsieur de la Mothe, puis qu'il sçait mieux que moi & la proposition, & la réponse qui a été faite. Le prétexte de son Ambassade est de faire des complimens & des excuses sur l'absence du Duc d'Alençon durant le séjour de Milord de Worcester en cette Cour ; mais la véritable raison & qu'on ne dit pas est pour observer quels préparatifs il se fait ici pour le secours de la Rochelle. Il pourra voir aisément qu'il ne s'en fait aucun du consentement & de l'aveu de la Princesse. Il est difficile de dire ce qu'obtiendra Montgommeri de la compassion ou de l'amour des particuliers, & principalement des étrangers ; & je crains que l'événement n'enfante moins qu'on n'avoit cru, moins qu'on n'avoit dit, & moins qu'il ne seroit nécessaire dans cette conjoncture, où il faudroit qu'il se fit quelque chose de considerable. La paix generale d'Ecosse s'est fort avancée depuis que la Croque & Viraque se sont retirez. Le Duc & le Comte de Huntley, & tous leurs partisans ont reconnu le Roi & le Regent. Il n'y a plus personne qui résiste que Grange & Liddington qui tiennent le Château.

Le Roi & le Lord Regent ne pouvant par la douceur les porter à consentir à la paix de tout le Royaume, & leur ayant offert tout ce qu'ils pouvoient raisonnablement demander, s'ils vouloient abandonner le Château, & la ville d'Edimbourg, qui est le Londres & le Paris de l'Ecosse, sans en avoir été écourez, Sa Majesté

a été priée de les mettre à la raison; ce qu'elle peut faire nonobstant toute alliance, Traité, ou promesse faites jusqu'ici, & ce que je croi qu'elle fera si tant est qu'il n'y ait pas d'autre remede. Viraque qui venoit à ce qu'on croit pour fomentier la division, a été jetté heureusement par les vents contraires avec six Vaisseaux Ecoffois dans le Havre de Scarborough, où le Lord President l'a fait arrêter. Sur ces entre-faites le Duc & le Comte ont traité avec le Regent, & les Vaisseaux Ecoffois sont partis. On le croit presentement en chemin pour se rendre à Londres, car Milord President l'a ainsi arrêté; cependant il n'est pas encore arrivé. Un de ses gens qui a été pris en Ecoffe, a confessé qu'il a été renvoyé sous un autre prétexte pour jeter dans la Mer la plupart de ses papiers: Il l'a fait, & l'avoué franchement.

Le Lord Leviston est arrivé à Londres sous prétexte de chercher la liberté de sa conscience; cependant on n'est pas encore bien certain qu'il n'ait en vûe que la tranquillité de l'Ecoffe. Il lui est échapé à lui & à ses compagnons des paroles qu'on n'a pas laissé tomber à terre. Adieu: de Greenwich le dix-neuvième de Mars 1573.

Th. Smith.

L E T T R E C C L X X I V.

A Monsieur le Chevalier Walsingham Ambassadeur &c.

MONSIEUR, vos lettres qui m'ont été renduës étoient dattées de Saint Cloud du 11. de Mars, & vôtre précédente étoit du 25. de Février. Je vous remercie du grand soin que vous avez de me tenir informé de l'état des choses, dans un tems où j'en ai été plus responsable que je ne puis l'être à present. La raison de ma frequente absence est l'intervale de tems où je ne pense pas le moins aux affaires, tant à celles qui regardent Sa Majesté, qu'à celles qui vous touchent personnellement. Ce n'est que de Mercredi dernier que Sa Majesté a signé tout ce qu'il faut pour vous rappeler, & pour envoyer un autre Ministre en vôtre place. Je croi que vous avez trouvé le tems long: Vos amis en ont été fâchez; mais j'espere à present de vous voir bien-tôt à vôtre satisfaction. Vous sçavez que l'Ambassadeur de France a depuis peu extrêmement pressé Sa Majesté sur certaines choses. Premièrement il a ofert avec toute forte de bonnes paroles la continuation de l'amitié, & s'est beaucoup plaint de l'otre que Sa Majesté a faite à Montgomerri de le secourir d'argent comme elle a fait &c. On tâche de persuader au Roi que son amitié a été méprisée. Il a fait de grandes instances pour le faire arrêter &c. Il renouvelle aussi l'affaire du Mariage, & demande une réponse positive, étant une chose qu'on doit finir de maniere ou d'autre, pour l'honneur de toutes les parties. Il a paru aussi fort choqué de ce que Viraque a été arrêté à Scarborough.

A l'égard de la Reine d'Ecoffe, il a demandé que quelqu'un, c'est à dire deux ou trois, vissent ici de France, & apportassent l'argent de cette Princeffe,

& rapportassent le détail de son état. Un Agent nommé Châteauneuf est enfin arrivé ici du Camp devant la Rochelle. Il est venu à ce que je vois pour dissuader Montgommeri d'y aller; mais il est venu chargé de lettres galantes de la part de Monsieur le Duc pour Sa Majesté. Vous sçavez en abrégé les réponses qu'on aura fait à tout cela. On a reçu ses offres d'amitié avec remerciement, & on lui a dit, que le Roi est plus redevable à Sa Majesté à l'égard de sa perseverance, qu'il ne l'est pour aucune autre chose. Car quoiqu'on voye manifestement, & qu'on ait amplement découvert par ceux qui ont passé de France en Ecosse, & qui ont eu à faire au Roi de France & autres personnes de la Cour, les dispositions où est le Roi à l'égard de Sa Majesté, & la bonne volonté qu'il a d'insulter ce Royaume dès qu'il aura pacifié les troubles de son Etat; & de quelle maniere il persecute les Protestans qui sont de la Religion de la Reine: Cependant Sa Majesté a résolu de persister dans l'alliance, étant bien aisé que le Roi de France soit le premier à la violer, & ne doutant pas que Dieu par sa grace ne preserve & sa Personne & son Royaume. D'ailleurs elle voit les peuples si disposez à opposer la force à la force, qu'elle a beaucoup de peine d'en empêcher plusieurs de passer à la Rochelle à leurs dépens; & ceux-là ne sont pas du vulgaire, mais ce sont des Nobles anciens qui ont de grands biens, & qui ont offert d'entretenir en Gascogne à leurs dépens durant six mois une armée de vingt mille hommes de pied, & de deux mille de cheval. Ils en ont fait la proposition d'une maniere si pressante & si serieuse qu'ils sçavent déjà où ils doivent prendre & les hommes & l'argent, & ne demandent que la permission. Sa Majesté en a été fort choquée, & l'Ambassadeur en ayant eu avis, a été contraint de confesser combien son Maître avoit d'obligations à Sa Majesté. Vous pouvez notifier tout cela au Roi, & même l'amplifier, car tout est vrai, & il est à propos de le dire. Quant au séjour de Montgommeri, on a dit qu'il vouloit quitter le Royaume, puisque Sa Majesté lui refusoit secours, aussi a-t-elle cru que n'étant pas dans le dessein de le secourir il y auroit de la cruauté à le retenir. Pour ce qui est de la maniere de son départ l'Ambassadeur a pû vous dire le déplaisir qu'il a eu que Sa Majesté ait fait arrêter tous ceux qui étoient en Mer pour lui & pour les Rochelois, & relâcher tous les Sujets du Roi de France qui avoient été pris. Autre sujet de louer Sa Majesté d'observer si exactement le Traité d'alliance.

Pour ce qui est du mariage, Sa Majesté a voulu que j'eusse un entretien particulier avec l'Ambassadeur. J'ai eu ordre de lui dire en même tems, que vous rendriez réponse, & qu'il en seroit informé. Ainsi Sa Majesté veut que vous fassiez connoître au Roi & à sa Mere, qu'elle ne peut se résoudre à prendre un mari à moins qu'elle ne l'ait vû. Secondement qu'elle ne peut consentir que celui qu'elle aura pour Epoux fasse profession d'aucune Religion qu'elle croye en conscience directement contraire à la parole de Dieu, & par consequent défendue par les Loix du Royaume: d'où s'ensuivent nécessairement ces deux consequences; qu'en cas qu'elle se marie avec Monsieur le Duc, ce ne sera qu'après l'avoir vû; cependant Sa Majesté ne voudroit pas qu'il crût qu'elle souhaite de le voir, qu'autant qu'il le jugera convenable suivant le Conseil du Roi son Frere, & de la Reine sa Mere, auxquels elle remet l'examen de la chose, après les avoir assurez qu'elle a dessein de bonne foi de se marier avec

Monſieur le Duc, pourvû qu'après s'être vûs ils ſoient contens l'un de l'autre, & que ce que lui & elle demanderont ſur le fait de la Religion puiſſe être accordé en conſcience, ou ſans troubler l'état de Sa Majeſté. Pour cet eſet on a jugé à propos qu'ils doivent s'en entretenir amplement, en forte que ſ'il arrivoit que l'un ne ſ'accommodât pas entierement de l'autre pour le mariage, on mit le refus ou la rupture ſur le compte de la Religion, afin que par ce moyen l'un & l'autre ſe tirât d'affaire avec honneur, & l'amitié demeurât toujourns bonne. Voilà en ſubſtance la reſolution de Sa Majeſté, qui ne deſapprouve pas ce ſemble qu'on la communique à l'Ambaſſadeur. Elle a enfin arrêté avec moi qu'elle tiendroit une conduite conforme à la reſolution qui fut delivrée à Killingworth le dernier d'Août à l'Ambaſſadeur & à la Mothe. Je croi auſſi que c'eſt en ſubſtance la même. Je vous envoie les deux derniers articles de cette réponſe en François, telle qu'elle fut donnée, à laquelle vous pouvez rapporter cette nouvelle réponſe.

Pour ajoûter ici quelque choſe de mon cru, vous ſçavez que je vois le péril éminent qui menace cet Etat, & quelque longue que ſoit ſuivant le cours de la nature la vie & la regence de Sa Majeſté, le ſucces de cette Couronne me paroît ſi incertain, ou pour mieux dire ſi préjudiciable à la Religion, que je ne ſçauois m'empêcher d'être encore d'avis que Sa Majeſté doit ſe marier; & ne trouvant que ce Duc qui lui convienne, je me fais violence pour le ſouhaiter, & je me flate que ſ'il vient de deçà, elle ne le refuſera pas. Pour ce qui eſt de la Religion de ce Prince, il me ſemble que pourvû qu'il ſoit agréé d'ailleurs, il ne voudroit pas perdre une Reine & un Royaume pour un calice conſacré par un Prêtre. Je ne ſçauois m'imaginer que la Religion ſoit ſi bien enracinée, qu'on ne puiſſe là-deſſus lui faire entendre raiſon. Si je ſuis dans l'erreur, c'eſt toujourns un plaiſir pour moi de pouvoir me promettre que la choſe peut arriver. Mais vous êtes mieux en état que moi de faire des conjectures ſur cela; car les miennes ne ſont fondées que ſur le penchant de Sa Majeſté, que je croi fermement être pour le mariage: Mais vous pouvez juger à l'avance ſi le Sujet fera goûté, ſi l'on pourra le mettre à la raiſon ſur le chapitre de la Religion, & même ſi l'on penſe de delà au mariage ſérieuſement & de bonne foi; & ſur cela vous pouvez juger avec plus de certitude que moi de ce qu'on doit attendre de cette negotiation. Mais il eſt tems de finir. Je vous prie donc de me mander ce que vous en penſez. Pour le reſte comme les affaires d'Ecoſſe, & l'Ambaſſade que Viraque m'a fait faire pour pouvoir voir la Reine d'Ecoſſe, je ne doute pas que Monſieur le Secretaire ne vous en ait amplement informé. Pour plus grande ſeureté, comme de l'heure que j'écriſ il eſt parti pour Eſſex, j'en dirai quelque choſe au Porteur qui vous le communiquera, pour n'avoir pas la peine d'allonger ma lettre, qui eſt déjà bien longue. Nonobſtant le deſaveu de Gordens d'avoir eu connoiſſance de l'infame libelle, augmenté d'un Prologue blaſphematoire, j'apprens d'Ecoſſe qu'il en eſt bien informé. Tâchez de vous prie de le mieux ſçavoir, & me mandez dequoi il eſt devenu. Adieu. Le Vendredi ſaint au ſoir le 20. de Mars 1573.

G. Burleigh.

1573. Réponse de la Reine d'Angleterre au sieur de la Mothe Fenelon, Ambassadeur du Roi tres-Chrestien, faite par Monsieur le Grand Trésorier le 18. Mars 1573.

Que Sa Majesté voyant que le Roi tres-Chrestien son bon frere & la Royne sa Mere perseverent dans l'honneste desir de demander son alliance, encore que depuis le mois d'Aoust dernier plusieurs choses sont entrevennës de leur costé, par lesquelles elle a grande occasion de ne pas suivre le propos. Neantmoins à leur pourchas elle retourne maintenant aux mesmes termes où les choses en estoient demeurées le 20. dudit mois d'Aoust, lors qu'elle seant en son Conseil à Killingworth present le sieur de la Mothe, fist une forme de response audit sieur Ambassadeur, suivant laquelle elle dit de nouveau.

Que pour le bien de ses subjets, lesquels monstrent de prévoir beaucoup de grands dangers en ce Royaume, si elle les laisse sans quelque lignée provenant d'elle, & sans successeur. Afin de les satisfaire elle est fermement resoluë de se marier en quelque bon & grand lieu, selon elle, si elle peut trouver quelqu'un qui à elle & à son Etat soit convenable.

Et sur l'offre que leurs Majestés tres-Chrestiennes luy font de Monsieur le Duc d'Alençon leur frere & fils, elle trouve que le parti est fort honorable si toutes autres choses y peuvent convenir, dont estime qu'il en consiste une bonne partie en l'entreveuë d'eux deux, tant à cause de l'inégalité de l'age, que pour le rapport que ceux qui ont veu Monsieur le Duc ont fait de son visage, afin de voir s'il y aura mutuel consentement entr'eux. Car ainsi a elle tousjours respondu à tous autres Princes qui l'ont recherchée; ce que chascun sçait bien que beaucoup ont fait, qu'elle n'accepteroit jamais aucun pour mary si elle ne l'eust premierement veu.

Que neantmoins pour le mescontentement & autres desplaisirs qui pourroient succeder de ladite entreveuë si d'aventure les choses ne sortoient à effect, & craignant pour cela quelque diminution d'amitié au lieu qu'elle la veut augmenter, elle ne sçait que desirer là-dessus remettant à l'avis de leurs Majestés tres-Chrestiennes ledit point d'entreveuë, sçachant trop bien qu'elles ne conseilleront rien à leur frere & fils qui ne soit selon son honneur, esperant qu'il n'en sera aucune mauvaise interpretation, tant elle procede simplement & sincerement, encore qu'il y puisse avoir les honorées & amies, si faut-il que les affections des deux costés soient absolues; en quoi le gré de nul autre ne peut servir finon celuy des parties.

Qu'elle entend cependant que tous les articles qui ont esté consentis par ci-devant, & trouvez bons pour Sa Majesté au propos de Monsieur, demeurent entiers pour Monsieur le Duc, muant seulement les reserves, l'interpretation ou esclarcissement des doubtes sur l'article de la Religion; ce qui sera remis à estre determiné par elle & Monsieur le Duc à l'entreveuë.

Qu'elle voit bien que l'article aura maintenant plus de difficulté, qu'il n'eust eu auparavant par les evenemens de France, considerant le cours qu'il semble que le Roy tient contre les subjets pour la Religion agréant à celle d'Angleterre, mesmement à lui accorder cette partie de sa Religion qui consiste principalement en sa Messe, attendu le scandale que tous les Conseillers disent qui pourroit en ce temps advenir de luy permettre, pour estre chose trop contraire

traire à la sainte Parolle de Dieu, & aux Loix establies pour la Religion receuë en Angleterre; de sorte qu'outre le scrupule de sa propre conscience elle estime que bien peu des siens le lui voudront conseiller, ayant causé à present d'y estre plus soigneux qu'ils n'ont esté par ci-devant.

Que neantmoins sur ce que ledit grand Trésorier dit qu'il lui a remonstré, qu'encore qu'elle ne deust trouver en Monsieur le Duc toutes les perfections qu'elle desireroit, d'autant qu'il y en a plusieurs grandes & loüables, & qu'il est de tres-illustre & royalle extraction, & qu'à present un parti tant honorable lui est offert avec tant serieux moyens tant par le Roi & sa Mere, comme par la continuelle poursuite par messagers & lettres du Duc mesme comme tousjours, & que le tout court à elle de se marier, par ainsi qu'il ne fault qu'elle s'arreste à petites difficultés, qu'elle dit qu'elle se veult encliner pour l'amour de ses subjects; (nonobstant qu'elle y vist aucunes choses non du tout à sa satisfaction) d'endurer aucuns défauts; ce qu'elle ne voudroit faire si ce n'est pour la nécessité de son mariage à contenter son Royaume.

Qu'elle ne nie point ce que ledit grand Trésorier luy a pareillement remonstré touchant le point de la Religion, que plusieurs choses moyenant qu'elles ne soient directement contre la parolle de Dieu, comme il dit estre quelque part de la Messe, se peuvent laisser aller par connivence, qu'autrement on ne les otroyeroit pas, & qu'il y a moins de scrupule & moins de scandale de ne les contredire, que si par expresse Declaration on les autorisoit, par où ledit sieur Trésorier pense qu'en telles & semblables moindres choses sa conscience se pourroit acquiescer, esperant que Monsieur le Duc s'estant accoustumé à l'exercice de la Religion d'Angleterre, trouueroit avec le temps plus de raison de s'en louer, que peut estre de la Religion de France. Car il est manifeste qu'en la pluspart des choses celle d'Angleterre ne varie point de la Romaine, fors qu'en langage. C'est ce qu'elle peut respondre, & ainsi leur fait dire par son Ambassadeur de par delà.

Le Grand Trésorier adjouffe.

Que suivant ce que dessus estant fort pressé par ledit sieur Ambassadeur à dire quelque chose de ce qu'il pensoit, il dit qu'il ne pouvoit aucunement penser sinon que si Monsieur le Duc trouve bon de prendre la poste avec une suite modique pour venir par deça ce Printemps, comme en May ou semblable temps, pour voir la Roynie; ce qu'il pourroit faire sans préjudice de lui considerant la grandeur de Sa Majesté, & qu'il n'a aucun Estat Souverain, ains l'honneur d'estre Duc & Frere du Roy, & comme un jeune Prince desirant aussi de voyager & voir le pays, il pourra en cette sorte venir à Greenwich, ou en quelqu'autre lieu ici près de Londres en Kent, ou bien en la partie où la Roynie lors se trouuera, il auroit bonne esperance que l'affaire se conduiroit à une bonne & heureuse conclusion: Car accordant qu'il se peut trouver autant agreable comme plusieurs ont fait rapport puis n'agueres, en ce que la picotte de la petite verole soit toute effacée, n'y voyons difficulté importante que celle de la Religion. Et quand le mutuel consentement se trouuera aux personnes, il esperoit que la Religion ne l'empeschera; & qu'il y aura encore des Conseillers qui voudront ainsi adviser, que Monsieur le Duc se puisse contenter d'une telle tolerance pour l'exercice d'aucuns points de la Religion qui n'offenceroient l'estat de ce Royaume.

Des autres propos du dit sieur grand Trésorier.

1573. Que la ditte Dame a le cœur & l'affection entiers vers le Roy, en la Royne sa mere à vouloir demeurer à jamais la bonne confederée, ainsi qu'elle pense bien aussy qu'eux de leur costé luy correspondent : Mais qu'il ne voit pas que cela puisse longuement durer nonobstant sa presente intention à preserver & garder le Traité de sa part, attendu les deportemens de la France, lesquels luy semblent qu'ils tendent fort à deprimer les Protestans, là où ce Royaume ne peut que leur porter faveur ; ce qui sera occasion si le mariage ne succede, que peu à peu toute la seureté de la ligue se perdra, & n'y aura Traité, ni serment, ni commerce, ni lettres, ni bonnes paroles que lui puissent regarder. Car il vouloit dire librement que comme il pensoit par les opinions des plus sages, que la Royne sa Maistresse ne pourroit faire qu'enfin elle & son Estat ne fussent contraints de suivre les deliberations & les generales resolutions qui se prendront par les Princes Protestans pour la deffense de la Religion, & pour resister aux attentats de ceux qui voudroient envahir ce Royaume ; & que pour garentir la paix de tous inconveniens qui pourroient survenir en l'amitié & bonne ligue, qui est de present entre leurs Majestés, & entre leurs deux Royaumes, il n'y voit rien de plus expedient que de la confirmer & estraindre davantage par ce mariage.

Copie de la lettre de Milord Trésorier à l'Ambassadeur de France.

Monsieur l'Ambassadeur, je me suis entretenu avec Sa Majesté suivant vôtre desir sur le changement ou modification des points contenus dans l'Ecrit que vous m'avez envoyé, comme la tolerance de la Religion de Monsieur le Duc. Après une longue discussion Sa Majesté s'est recueillie en deux mots, & m'a dit, qu'elle vouloit que je vous fisse sçavoir pour éviter la longueur des formalitez : Premièrement, que le Roi a connu la disposition où elle est de se marier, & les raisons ne lui en sont pas inconnues depuis la premiere proposition qui fut faite pour Monsieur le Duc d'Anjou. Qu'il n'ignore pas non plus qu'elle a toujours été resoluë de ne pas se marier sans s'être vus mutuellement, & sans être contents l'un de l'autre, ne voulant pas au reste que le point de la Religion soit un sujet de trouble dans son Royaume. Voilà quelle a été son intention, qui est encore la même pour Monsieur le Duc d'Alençon. Pour ce que Monsieur le Duc doit faire de plus, elle s'en rapporte au Roi & à lui, à ceci près, que s'il est à l'avance dans le même sentiment, & qu'il arrive qu'il n'y ait pas de part & d'autre un contentement mutuel, & qu'alors il en soit ofensé de maniere, que sa bonne volonté se convertisse en haine, Sa Majesté croit en ce cas qu'il n'est du tout point à propos qu'il vienne : Mais si l'affaire de la Religion seulement produit entr'eux de si grandes difficultés, que quelque contens qu'ils soient mutuellement l'un de l'autre, cela fasse rompre le mariage, il n'y auroit rien de honteux pour l'un ni pour l'autre quand le mariage ne se feroit pas après l'entrevüe. Et par consequent on ne doit point s'en ofenser, ou il ne doit point y avoir d'alteration à la bonne amitié, qui est la chose que Sa Majesté souhaite qui soit conservée quoiqu'il puisse arriver du mariage. Il y eut

eut ainsi une longue conversation entre Sa Majesté, & moi, qui vous prie comme vous êtes assuré que ses intentions sont droites par ce qu'elle vous en a dit elle-même, d'en faire le rapport au Roi. 1573.

L E T T R E C C L X X V.

A Milord Trésorier.

MILORD, il vous plaira de dire à Sa Majesté, qu'incontinent que j'eus reçu la vôtre du 20. de Mars, j'ai communiqué à la Reine Mere la réponse de Sa Majesté au sujet de l'affaire du mariage, par où j'ai jugé à propos de commencer, & de ne rien dire des autres trois points à moins qu'elle ne m'en donnât occasion.

À l'égard du mariage je lui ai dit, que Sa Majesté ne pouvoit parler plus clairement qu'elle avoit fait jusqu'ici, & qu'elle disoit ne pouvoit prendre un Époux sans l'avoir vû au préalable.

Secondement, qu'elle ne pouvoit consentir, qu'aucun homme qui deviendroit son Époux, professât par son autorité & avec son consentement une Religion qu'elle croiroit directement contraire à la parole de Dieu, & défendue par les loix de son Royaume.

Elle a répondu au premier de ces deux points, que le Roi ni elle ne pouvoient consentir qu'il passât en Angleterre sans être assuré que le mariage se feroit.

Elle a dit sur le second, qu'il ne seroit pas honnête qu'il changeât de Religion tout d'un coup, & qu'il ne seroit pas non plus glorieux à Sa Majesté de demander que son Époux n'eût pas l'exercice de sa Religion: Et quant à ce qu'elle dit, qu'elle ne peut consentir qu'il ait aucune maniere de Religion, il me semble, a-t-elle dit, que c'est parler bien obscurément, & je serois bien aisé de sçavoir de vous ce qu'on entend par là.

J'ai répondu, que je n'avois pas ordre de l'expliquer; mais qu'il me sembloit que l'intention de Sa Majesté étoit de le priver de l'exercice de toute Religion contraire aux loix du Royaume. Il y eut entre nous une longue dispute sur ces deux points. Je lui ai représenté combien il étoit nécessaire en matiere de mariage que les yeux fussent contens, & que tous ceux qui avoient vû Monsieur le Duc ne sçauroient satisfaire Sa Majesté comme elle se satisferoit elle-même en voyant. Au reste je mis en avant divers argumens pour lui prouver, que cas arrivant que la chose ne réussît pas, il ne pouvoit lui en revenir aucun deshonneur que par opinion.

Je lui ai représenté sur le second, que comme Sa Majesté avoit toujours eu sujet de faire des dificultez sur le point de la Religion, elle n'en avoit jamais eu plus qu'à present, attendu ce qui venoit de se passer ici, qui avoit rendu cette Couronne fort
suspecte.

1573. suspecte aux Sujets de Sa Majesté en general, lors qu'ils l'ont vûe si disposée & si empressée à opprimer ceux qui professent la même Religion qu'eux.

Elle me chargea enfin de dire à Sa Majesté au sujet de l'entrevûe, que le Roi ni elle ne consentiroient pas que le Duc passât la Mer à moins qu'il ne fût assuré de réussir, car autrement revenant sans avoir rien fait, ce lui seroit un grand affront, qui lui feroit perdre un parti avantageux qu'on lui avoit offert tout nouvellement. Et qu'ensuite les autres conditions qui dépendent de la conclusion du mariage, & dont on étoit convenu sur le pied de la raison par l'autre Traité, seroient ici discutées avec tant de secret par des personnes choisies pour cet éfet avec l'Ambassadeur ordinaire de Sa Majesté, qu'on n'en auroit aucune connoissance dans le monde: Qu'étant convenus de tout, & le Roi & elle assurez par des lettres de la propre main de Sa Majesté, que son intention est de consommer le mariage, il ne manqueroit pas de passer la Mer, publiant cependant dans le monde qu'il n'a d'autre assurance du succes de son voyage que celle que lui donne la bonne esperance. Je lui ai dit, que je croyois la Reine ma Maîtresse pleinement résoluë à ne recevoir personne pour Epoux sans l'avoir vû préalablement: Néanmoins, Madame, ai-je ajouté, je l'informerai de vôtre demande à cet égard.

Et pour ce qui est de la Religion, a-t-elle dit, nous demandons seulement qu'il en ait l'exercice secretement pour lui & pour quelques-uns des siens qui passeront la Mer avec lui, avec cette précaution, que Sa Majesté députera ceux qu'elle jugera à propos pour prendre garde qu'aucun de ses Sujets n'y aille.

Je lui ai dit, que j'en informerois Sa Majesté, quoiqu'autant que j'en puis juger, ai-je dit, elle me paroisse résoluë à n'accepter ni l'un ni l'autre. Poussant plus loin la conversation elle me dit, qu'elle eseroit que de quelque maniere que le mariage tournât, l'amitié nouvellement concluë ne laisseroit pas de continuer. Je lui dis que s'il arrivoit quelque violation, elle viendroit plutôt d'eux que de Sa Majesté, quoique je n'ignore pas, Madame, lui ai-je dit, les bruits qu'on répand ici au contraire. Mais j'espere, Madame, que le Roi & vous demeurerez satisfaits, si vôtre Ambassadeur vous a bien informez du procedé de Sa Majesté. Elle a répondu, que le Roi & elle se croyoient fort obligez à Sa Majesté: cependant nous aurions souhaité que Montgommeri n'eût pas reçu de ses Sujets ce qu'il reçoit, quoique nous soyons informez que Sa Majesté l'avoit défendu. Je lui ai dit ensuite que pour lui faire voir combien elle étoit obligée à la Reine ma Maîtresse, je voulois l'informer avec sa permission, des raisons qui auroient pû obliger tout autre Prince que ma Maîtresse, à donner toute sorte de secours au Comte de Montgommeri, preuve évidente qu'elle est bien disposée à faire avec eux une bonne amitié. Je lui ai dit en premier lieu que plusieurs de ses Sujets, notables par leur naissance, par leur courage, & par leurs biens, avoient représenté diverses raisons à Sa Majesté pour lui persuader, que le feu allumé depuis peu en France à la ruine de ceux de la Religion, si la bonté Divine ne l'avoit éteint, devoit aussi venir jusqu'à elle; & que si elle ne protegeoit les opprimez, & les laissoit succomber, elle seroit la cause de sa propre ruine & de celle de tout son Royaume. On lui a représenté le danger auquel elle s'exposoit, la gloire & l'avantage qu'il lui en reviendroit de prendre leur défense, &

on n'a pas manqué de lui faire envisager que c'étoit à present le tems de recouvrer les Provinces de ce pays qui appartiennent à la Couronne d'Angleterre. Et pour la mieux porter à cela on a offert de lui trouver en six mois de tems une Armée de 20000. hommes de pied, & de 2000. de cheval. 1573.

Je lui ai dit de plus, qu'on a découvert tout de nouveau par ceux qui sont arrivez de France en Ecosse, & qui ont negocié ici avec Sa Majesté & autres, que cette Cour étoit disposée à entreprendre quelque chose contre la Reine ma Maîtresse, dès que les troubles de ce Royaume seroient pacifiez.

Je lui ai dit enfin, combien on avoit representé à Sa Majesté le peu de cas qu'on a fait des recommandations qui ont été faites jusqu'ici par elle & par les Princes d'Allemagne en faveur de ceux de la Religion, qui sont persecutez à outrance au préjudice des assurances données par leurs Majestez à leurs Ministres qui les leur ont recommandez; ce qui peut donner juste sujet de croire qu'on fait peu de cas de l'amitié de la Reine ma Maîtresse. Nonobstant tout cela qui auroit émû tout autre Prince, l'affection qu'elle a pour cette Couronne est si grande, qu'elle est pleinement resoluë de perseverer dans l'alliance, son dessein étant d'attendre que le Roi la viole, ne doutant pas alors moyenant la bonté Divine, qu'elle ne défende & sa Personne, & son Royaume contre lui ou contre tout autre Prince qui se mettra en devoir d'entreprendre quelque chose contre elle, d'autant mieux qu'elle trouve tous ses Sujets fort disposez à s'opposer à toutes Forces étrangères, quelque chose qu'en disent certains rebelles.

Elle a répondu à cela, qu'elle avoit eu avis de l'Ambassadeur, que les Sujets de Sa Majesté lui faisoient de fortes sollicitations, & même de grosses ofres, & qu'aussi ils reconnoissoient qu'ils lui étoient fort obligez de l'intention où elle étoit de perseverer dans la bonne amitié.

Mais à l'égard de ce que vous dites, qu'on a découvert par certaines gens qui ont été arrêtez en Ecosse, que nôtre intention étoit d'inquieter Sa Majesté, je vous proteste, dit-elle, que le Roi ni moi ne sçavons rien de tout cela, & que ceux qui le disent nous calomnient. Nous ne sçavons quels ordres ils peuvent avoir reçû des autres du Royaume; mais si l'on peut prouver qu'ils en ayent reçû quelques-uns, ceux qui les ont donnez seront punis de la maniere que la Reine vôtre Maîtresse pourra le desirer. Nous n'avons jamais eu, dit-elle, d'autre intention dans les affaires d'Ecosse, que de porter les Ecossois à un accommodement, & à reconnoître la Reine leur Maîtresse pour leur Gouvernante.

C'est par cela-même, ai-je répondu, que vous violez l'alliance, cela étant contraire à ce qui a été conclu, puisqu'il est dit que ni l'un ni l'autre ne donneroit la Loi en Ecosse, mais que vous travailleriez unanimement & de concert au maintien du Gouvernement. Il est dit encore que vous en conviendriez ensemble comme d'une chose tres-nécessaire à vôtre seureté publique; ce qui donne à la Reine ma Maîtresse juste sujet de craindre que ce qui a été découvert en Ecosse ne soit d'autant plus veritable. Paroissant ensuite fâchée d'en avoir tant dit, elle ajoûta qu'elle n'avoit pû moins faire que de dire quelque chose en sa faveur, attendu l'alliance; mais que cela n'empêchoit pas qu'elle ne souhaitât plutôt qu'ils s'ajustassent, que de se

1573. ruiner mutuellement les uns les autres. Elle prit occasion de là de parler de l'arrêt de Viraque, & dit, qu'il étoit surprenant qu'on arrêtât des Ambassadeurs, qui étoient toujours des Personnes privilégiées dans des Etats confederez.

J'ai répondu à cela, qu'il paroïssoit plus étrange à la Reine ma Maîtresse, qu'ayant été convenu que les affaires d'Ecosse se traiteroient de concert & en commun, on y eût envoyé secretement un Ministre à l'insçu de Sa Majesté; ce qui lui donnoit grand sujet de craindre que ce qu'on avoit découvert en Ecosse par le moyen de certaines gens ne fût vrai, & qu'une negotiation faite sous main comme celle là persuadoit à la Reine ma Maîtresse que Viraque avoit été envoyé plutôt par des gens de ce Royaume qui regardoient d'un œil d'envie la prosperité des deux Couronnes, que par le Roi, & qu'ainsi elle seroit fâchée d'apprendre qu'il le reconnût pour son Ministre.

Elle a reparti, que la Reine ma Maîtresse avoit été informée de l'intention où ils étoient depuis long-tems d'envoyer Viraque en Ecosse pour leur Ambassadeur, afin de se joindre à Monsieur Killegrew pour la negotiation de l'accommodement. Je lui ai dit que je croyois qu'ils trouveroient que leur Ambassadeur avoit manqué d'en tant dire à Sa Majesté, puis qu'elle n'avoit entendu parler du voyage de Viraque, que quand elle avoit appris qu'il avoit été arrêté. Pour ce qui est de cet arrêt, Madame, lui dis-je, quoiqu'il se dise Ambassadeur du Roi, cependant Sa Majesté a donné ordre dans tous ses ports, que toutes personnes quelques qualitez qu'elles se donnent, à moins qu'il ne soit bien connu que ce sont des Marchands, ou gens ayant des passeports ou saufconduits, seroient non seulement arrêtées, mais renvoyées à la Cour: ainsi Viraque ayant été arrêté sur une bonne considération attendu l'état present de l'Europe, ni lui ni tous ceux qui ont été ou seront arrêtés, ne peuvent pas se plaindre qu'on ait violé aucuns privilèges &c. qui soit du droit des Ambassadeurs. Elle m'a paru sur cela dans un fort grand embarras: aussi n'a-t'elle pas eu grand' chose à dire sur l'arrêt de Viraque. S'étant ensuite jettée sur l'affaire de Montgomeri, je lui ai déclaré amplement combien il avoit été fâché que Sa Majesté eût fait arrêter tous ceux qui étoient sur la côte pour lui & pour les Rochelois, & relâcher tous les Sujets du Roi de France qu'ils avoient pris; & cela avec tant de diligence, qu'il ne s'est pas fait jusqu'ici de restitution plus prompte & plus generale. Ainsi, ai-je dit, vôte Majesté a juste sujet de louer la Reine ma Maîtresse d'avoir bien observé le Traité. Elle convint de cette verité, & dit, comme ils ont raison de le dire; qu'ils se croyoient obligés à Sa Majesté. Voilà sommairement ce qui s'est passé entre Sa Majesté & moi. A Movel le 1. d'Avril 1573.

L E T T R E C C L X X V I .

A Milord Trésorier.

MILORD, pour obeir à ce que vous demandez que je vous dise mon sentiment 1573.
 au sujet du mariage, je vous dirai que le grand obstacle que j'y trouve est le contentement des yeux. Il est certain que le Sujet n'est point bien fait, sans compter qu'il est marqué de petite verole. Quand je considere tout cela, & la delicatesse de Sa Majesté, & que je fais en même tems attention qu'il y a des gens autout d'elle de grand credit, qui poussez par leurs interêts particuliers, & ne se mettans en peine ni de sa ruine, ni de la conservation de la patrie, augmenteront plutôt son dégoût par des portraits desavantageux, que de lui représenter suivant les regles de leur devoir, la nécessité où elle est de se marier, que dans le veritable choix la satisfaction de l'oreille l'emporte sur celle de l'œil, attendu principalement qu'une personne du rang de Sa Majesté ne peut pas choisir comme le vulgaire, j'ai de la peine à croire qu'elle trouve matiere de satisfaction. Pour Monsieur le Duc, je trouve la faveur à part, qu'il a plusieurs des bonnes parties que je souhaiterois à un homme que je voudrois qui fût l'Epoux de Sa Majesté, & j'aurois bonne opinion de la chose si l'on pouvoit lever les autres obstacles. Pour ce qui est de sa Religion, je ne doute pas après les conversations que j'ai eues avec certaines gens, qu'on ne le portât à se conformer à la nôtre: Ainsi je suis bien persuadé, que les difficultez qu'il fait en cela, viennent plutôt d'autrui que de lui-même, & que ce n'est rien moins que la conscience qui forme ces difficultez. Pour le reste, si l'on songe de bonne foi ou non à ce mariage, il est difficile d'en juger dans un lieu où la dissimulation a jetté de si profondes racines. Pour moi je suis plutôt pour la negative que pour l'affirmative, quoique je croye la chose non seulement une affaire honorable & avantageuse, mais aussi nécessaire, en ce que ce nous seroit un moyen pour la separation des Freres: mais parce encore qu'on est entierement persuadé que Sa Majesté n'a aucune intention de se marier, en partie parce qu'elle n'y a pas de penchant, & en partie aussi parce que des gens qui ne leur sont pas inconnus l'en détournent. Aussi n'entre-t'on en partie de deça dans cette negotiation que pour gagner tems, & à cause des troubles domestiques de ce Royaume. J'espere de vous dire bientôt sur quelles présomptions je fais ce jugement. Le premier d'Avril 1573.

L E T T R E CCLXXVII.

A Monsieur le Chevalier Thomas Smith.

1573. **M**ONSIEUR, vous donnerez s'il vous plaît avis à Sa Majesté, que le vingtième de ce mois il arriva ici un Exprés au Roi dépêché par le Maréchal Danville, qui rapporte que ce Maréchal a perdu à divers assauts devant Sancerre en Berry quinze cents Fantassins, outre cinquante Gentilshommes au nombre desquels on compte des personnes de grande considération. On fait entr'autres grand bruit de la mort de Monsieur de Candale, Gentilhomme d'une fort ancienne maison, & marié à une sœur de Montmorenci. Il rapporte de plus, que les vivres sont fort rares au Camp de Danville; ce qui vient de ce que les Troupes ne sont pas payées; de sorte que si le Roi ne prend des mesures pour y remédier de bonne heure, D'Anville fera contraint de congédier son Armée.

Ce contretems augmente journellement les Forces & le nombre des Protestans qui tiennent presentement à ce qu'on dit, près de cent Châteaux & Forteresses, & ont un Corps de dix huit mille combattans, dispersez néanmoins dans diverses places, mais qu'ils peuvent rassembler quand ils en auront besoin.

On manda à la Cour le 21. du courant, que l'Armée du Roi devant Sancerre avoit été repoussée à un assaut qui s'étoit donné le jour précédent, & perdu six vingts de ses meilleurs hommes, surquoi elle avoit été contrainte de lever le siege.

Les lettres de la Rochelle du 21. du courant donnent avis au Roi que le Comte de Rets a été blessé aux reins d'un coup de Mousquet par derriere, & quelques-uns disent qu'il aura de la peine à s'en sauver; d'autres que le coup n'est pas dangereux; cependant on ne peut pas retirer la balle.

On a aussi avis par des lettres de la Rochelle écrites à certains amis particuliers, qu'il n'y eut pas de Batterie en état avant le 24. quoiqu'on eût fait courir le bruit qu'il y avoit long-tems que Monsieur avoit ruiné un certain Bastion nommé *de l'Evangile*.

Quoiqu'on ait publié que la Nouë ameneroit trente Gentilshommes au Camp de Monsieur, la Reine Mere me dit néanmoins à ma dernière audience, qu'il n'en étoit venu que douze, desquels elle ne nomma personne que Rochenart. J'apprens par d'autres que la Nouë eut bien de la peine à se sauver de la place avec seureté de la vie. On dit que le Roi aura 6000. Suisses, quoiqu'il ait été autrement resolu par les Cantons à la dernière Diette; ainsi comme cela est contraire à leur resolution, on croit qu'il y aura du trouble parmi eux. Quand ils viendront le Roi a resolu de former un Camp volant pour aller d'un lieu à l'autre, afin d'arrêter tous ceux de la Religion qui passent pour gens de tête.

Sur la nouvelle des préparatifs de Montgomeri, on a donné des ordres le long des Côtes de Bretagne, de Normandie, & de Picardie pour s'opposer à son débarquement.

quement. On compte bien feurement qu'il ne lui est pas possible d'entrer dans le Havre de la Rochelle, parce que le passage est tout à fait bouché de pierres & de bois. Il y a d'autres personnes de sens qui disent, que pourvû qu'il amene assez de Forces pour faire tête aux Galeres du Roi, la Marée du Printems lui sera favorable pendant tout ce mois, que l'embaras de l'entrée du Havre ne fera pour lui aucun obstacle, & que s'il peut une fois entrer Monsieur sera contraint de lever le Siege, car j'apprens de personnes dignes de foi que son armée n'est pas en tout de plus de 7000. hommes. Les lettres d'Italie & d'Allemagne portent, que le Duc Electeur de Saxe est arrivé secretement à la Cour de l'Empereur. Quelle est la cause de ce voyage on n'en sçait rien de certain, & on en parle plus par conjecture que par connoissance. Tout le monde s'accorde à conclure qu'il vient pour une affaire de grande importance. Le Maréchal de Montmorenci est parti depuis peu de la Cour; & s'est retiré à ce que disent quelques-uns mécontent du Roi, & le Roi de lui. D'autres disent tout le contraire. On apprend d'Anvers par les lettres du 20. de Mars, qu'il y a eu un violent combat naval entre les Vaisseaux du Prince d'Orange & ceux du Duc d'Albe, où celui ci a eu du pire, & a été contraint de se retirer dans la riviere à un certain lieu nommé Bergue, & où ses Vaisseaux sont assiegez par ceux du Prince d'Orange, de maniere qu'on croit qu'ils auront bien de la peine à échaper. Il y a au nombre des morts un Espagnol entr'autres qui étoit General.

J'ai avis secret que les Princes de la Ligue offrent un secours d'argent au Roi, à condition que l'année prochaine il entrera en Ligue, si la Paix ne se fait pas par sa Mediation entre le Turc & eux. Pour ce qui regarde les nouvelles d'Italie, je me refère, Milord, à la feuille incluse, & je demeure tres-humblement.

L E T T R E C C L X X V I I I.

A Milord de Leicester.

MILORD, vous verrez amplement par la lettre de Monsieur le Secretaire les progresz que le Maréchal a faits en Provence, comme il a reüssi au Siege de Sancerre, & ce qu'il a fait tout de nouveau à la Rochelle, qui persiste toujours dans la resolution de ne jamais se rendre, quoique la Nouë ait abandonné les Assiegez. Je serois fort fâché de condamner ce gentilhomme, quoiqu'il soit generalement condamné de tout le monde, que je n'aye entendu ce qu'il a à dire pour sa défense. S'il ne peut excuser son action, cela m'apprendra à moins compter sur l'homme, qui est plus foible que la foiblesse même dès que Dieu en retire sa grace. Aussi apprenons-nous par cet exemple & par d'autres à ne compter que sur Dieu, & à ne considerer l'homme que tel qu'il est. On est ici fort allarmé des preparatifs du Comte de Montgommeri; aussi a-t-on donné ordre le long des côtes de s'oposer à sa décente, de peur qu'ayant une fois mis pied à terre, il ne soit suivi de grand nombre de gens. On publie qu'il lui est impossible d'entrer dans le Havre de la Rochelle.

1573.

chelle, dont on a embarrassé l'entrée par certains Vaisseaux qu'on a coulé à fond. Mais s'il y entre, on ne fait aucun doute que Monsieur ne soit contraint de lever le Siege. De l'évenement de cette entrée les gens sages jugeront ici du denouement de ces troubles. Quoiqu'il en arrive, je suis tres-persuadé que ce Royaume ne sera sans trouble qu'après qu'on aura pris vengeance du sang innocent qui s'y est répandu, & peut être Dieu veut-il que ce soit l'ouvrage de sa propre main, pour détromper ceux qui sont plus prêts à compter sur l'homme que sur lui. Je suis bien aise que le Traité d'Ecosse soit si avancé; car je crains que si les troubles de ce pays étoient pacifiés nous ne serions pas long-tems sans trouble de la part de cette Puissance.

Pour l'Ecuyer vous sçavez, Milord, que c'est par le moyen du Capitaine Italien qu'on vous en a retenu un en Italie, car il n'y en a pas un ici qui en vaille la peine: Mais celui qui vous est destiné est habile & honnête homme. Si vous le voulez, Milord, vous lui enverrez en Italie une lettre de credit pour ce qu'il lui faut pour les frais de son voyage jusqu'en Angleterre. Le Capitaine Massino vous donnera l'adresse du Gentilhomme qui vous a procuré l'Ecuyer, & qui en est informé du fait par le Capitaine. Il vous ira trouver, Milord, pour sçavoir quelles sont en cela vos intentions.

L E T T R E C C L X X I X .

A Monsieur le Chevalier Walsingham, Ambassadeur ordinaire de Sa Majeste à la Cour de France.

MONSIEUR, après mes tres humbles recommandations je vous dirai que nous avons enfin obtenu non seulement vôtre revocation, & la dépêche du Docteur Dale, mais aussi que nous l'avons fait partir. J'ai bien de la joye aussi bien que tous vos amis que vous quittiez ce pays sanguinaire. La nouvelle de Jaques Kirkaldy n'étoit pas tout à fait veritable: Ce qu'il y a de vrai est, que la trahison des Soldats l'ont tenu deux ou trois jours à Blacknefs, & Alexandre Stuard Gouverneur & son frere ont été prisonniers; mais ils furent relâchez par la même ruse, & Jaques Kirkaldy fut amené prisonnier au Regent, & tout l'argent qu'il avoit apporté de France montant à 33000. écus auxquels on n'avoit pas encore touché, mis entre les mains du Regent. Le Château de Blacknefs fut delivré à Alexandre Stuard pour le garder pour le Roi. Depuis ce tems là aussi le Duc de Châtellerault & le Comte de Huntley sont rentrez dans le devoir, & ont prêté serment au Roi pour eux, leurs parens, & gens de leur parti. Ils se sont raccommodés avec le Regent, qui en tout cela a joué le rôle d'un homme extrêmement sage & modéré. Il ne reste plus presentement dans toute l'Ecosse que Liddington & Grange qui sont dans le Château d'Edimbourg, & qui refusent de reconnoître le Roi & l'autorité du Regent; mais il faut se soumettre, ou se résoudre à se voir mettre dehors

hors par les oreilles. La revolte de la Nouë paroît surprenante, & fait soupçonner que ce n'est pas d'aujourd'hui qu'il est homme à faire de pareils coups. Je compte que vous allez passer dans un pays plus tranquille. Adieu bien affectueusement. 1573.

Thom. Smith.

L E T T R E C C L X X X .

Au même.

M O N S I E U R, la meilleure nouvelle que je puisse vous mander, est que Monsieur Dale vôtre Successeur partira d'ici Mercredi prochain. J'ose dire que vous lui souhaiterez un prompt passage. Depuis que je vous ai écrit par Walter Williams l'Ambassadeur de France a eu une nouvelle conference avec Sa Majesté, pour tâcher de faire changer quelque chose à son avantage de ce que je lui dis dans la conference sur l'affaire du Duc d'Alençon sur laquelle je vous écrivois. Comme il vouloit l'obtenir il offrit sa dépêche que je croyois qu'il feroit devant moi. Vous voyez à présent qu'il est bien tard, car Jeudi dernier il étoit ici avec Sa Majesté, qui promit enfin de voir avec moi ce qu'on pouvoit changer à la premiere réponse, qu'il avoit écrite bien au long, & dont je vous envoie copie. La piece est de la façon de l'Ambassadeur, comme vous pourrez voir. Elle est à son avantage, & néanmoins conforme en substance à ce que je lui avois dit. Sa Majesté considerant l'Ecrit, & le trouvant de quelque longueur, m'ordonna de le renvoyer à l'Ambassadeur, & de lui en faire une copie en Anglois de la maniere que j'avois d'abord conçu la chose. Je l'ai faite, & la lui ai envoyée. Vous voyez à présent ce qui s'est passé dans cette affaire pour laquelle l'Ambassadeur envoie cet Exprés. Il demanda aussi Jeudi la dépêche de Viraque, à laquelle Sa Majesté consentit; mais elle reçût hier des lettres de Berwick par lesquelles elle apprend que son voyage d'Ecosse n'est goûté ni des Hamiltons, ni des Huntleys, ni des autres. Le Regent ne lui permettra pas d'entrer, ainsi voilà un voyage perdu. De demeurer à Berwick quelle apparence, aussi croi-je que ce n'est pas pour en partir si tôt. L'Ambassadeur dit que le Duc son Maître écrit avec force pour solliciter Sa Majesté de donner secours au Comte de Montgomeri. Sa Majesté a répondu qu'il étoit parti sans aucun secours de sa part ni direct ni indirect, & à la verité il est parti tres-mécontent de ce que ses Vaisseaux ont été pris comme des Pirates, que les équipages au nombre ont été emprisonnez, & plusieurs tuez, quelques uns pendus, & que tout ce qu'ils avoient pris leur a été ôté. Le Comte a sujet comme vous voyez d'en être beaucoup choqué. S'il a eu quelque faveur à l'insçu de Sa Majesté, c'est en vertu du Traité fait par des Marchands François avec des Marchands Anglois qui ont donné de l'argent pour du Sel, &c. L'Ambassadeur souhaite que vous en informiez le Roi, afin que ce que vous en direz, & ce qu'il en écrira se trouve conforme. Nous

1573. avons aussi retenu le Lord Levingston pour la même raison que Viraque. Je finis ne doutant point que Monsieur le Secrétaire ne vous écrive des autres affaires communes. Votre &c.

G. Burleigh.

Jaques Fitz-morice avec toute sa sequelle, s'est soumis en Irlande au Chevalier Jean Parrot, de sorte que voilà la rebellion finie dans toute la Province de Munster. Il s'est fait ici un meurtre aux environs de Shooters-Hill, où cette place y est pour quelque chose. J'y ai mis si bon ordre, & ai fait tant de diligence, que le meurtrier est pris. C'est un Irlandois nommé Brown qui a servi, & qui n'est plus au service de Milord d'Oxford.

L E T T R E C C L X X X I.

Au même.

MONSIEUR, après bien des delais & de longs souhaits votre Successeur part enfin. Je ne doute point que pour son propre avantage, & pour le mettre en état de prendre avec plaisir possession de son emploi, & de pouvoir utilement servir Sa Majesté, vous ne l'instruisiez suffisamment de la conduite qu'il doit tenir. Si en vous entretenant avec lui il vous paroît de la grossièreté & des défauts, ne laissez pas comme un Tuteur de lui donner vos bons avis, cars je sçai qu'il vous en fera fort obligé, & qu'il est nécessaire que cela se fasse. Apprenez lui aussi à qui il doit se fier, & à traiter les personnes de confiance en sorte qu'il ne leur en revienne aucun mal; ce que je lui ai ordonné d'observer religieusement. Faites en sorte que la Reine Mere ait bonne opinion de lui. Je suis persuadé par plusieurs raisons qu'il fera bien, mais la plus forte est pour ne pas s'exposer à déplaire à Sa Majesté. De cela j'en suis assuré, car je l'ai choisi pour vous relever. S'il ne contente pas Sa Majesté, il m'a prié de vous demander & de solliciter pour que votre Secrétaire demeure quelque tems auprès de lui. Je finis parce qu'il part. De Londres le 1. d'Avril 1573.

G. Burleigh.

LETTRE

L E T T R E C C L X X X I I .

A nôtre tres-fidèle & bien aimé François Walsingham, nôtre Ambassadeur ordinaire auprès de nôtre bon frere le Roi de France.

E L I S A B E T H R .

Fidèle & bien aimé Salut. Comme vous nous avez souvent demandé d'être rap- 1573.
pellé, quoique nous eussions été bien aises de vous avoir encore de delà, attendu la grande capacité que nous connoissons en vous, & la fidélité & la prudence avec laquelle vous avez manié nos affaires; cependant nous avons jugé à propos à la sollicitation de vos amis, & pour satisfaire au desir que vous témoignez de revenir, de nous rendre à vôtre priere. C'est pourquoy nous vous faisons sçavoir, que puis que vous souhaitez tant de revenir, nous avons fait chois de nôtre fidèle & bien aimé Valentin Dale Jurisconsulte, & Maître de nos Requêtes extraordinaires, qui vous rendra celle-ci, & qui a ordre de vous succeder. Pour cet éfet nous en avons écrit au Roi nôtre bon Frere & à la Reine Mere. Nous voulons donc non seulement que vous leur demandiez audience avec lui, & que vous leur rendiez nos lettres; mais aussi qu'avant que de partir vous lui communiquiez toutes vos instructions, & lui fassiez part de toutes les autres choses que vous jugerez nécessaires à nôtre service, & que vous sçavez pouvoir avancer nos affaires. Comme aussi de lui faire connoître autant que vous pourrez, ceux dont vous recevez les meilleures intelligences de ce qui se passe à la Cour, & les choses dont il nous est nécessaire que nous soyons informées. Vous lui laisserez aussi la Vaisselle d'argent, & les meubles que vous avez à nous, & dont vous prendrez un reçu de la main pour vôtre décharge. Cela étant fait, nous voulons que vous vous rendiez auprès de nous avec la diligence convenable que vous jugerez à propos. Donné sous nôtre Sceau à nôtre Palais de Richemond le dix-neuvième de Mars 1573. Le quatorzième de nôtre Regne.

Responſe à Messieurs les Ambassadeurs de France 20. d'Aouſt 1573.

Premierement que le message qui a été envoyé d'icy à l'Ambassadeur de la Roynne resident en France, a esté ou mal rapporté ou mal entendu par le dit Ambassadeur; car il ne s'accorde pas avec les lettres du Roy tres-Chrestien escriptes à son Ambassadeur. Ce seroit vraiment une grande absurdité si Sa Majesté eust premierement mandé dire à son Ambassadeur, qu'il estoit impossible que le mariage eust effet, & puis eust incontinent après demandé ou parlé d'une entrevuë. Vray est que par les premiers le dit Ambassadeur avoit charge de dire, que pour la difference des ages Sa Majesté trouve la chose fort difficile d'accorder tel mariage.

1572. mariage: Et que pour raison de ces difficultés son entendement ne se pouvoit deffaire des doubtes qu'on y trouvoit, s'il ne se pouvoit trouver quelque expedient pour recompense: Et ce fut la somme des premieres lettres comme il pourroit paroistre par les copies. Les secondes que suivoient les aydes incontinent après avoient cecy en somme à l'Ambassadeur, qu'il avoit eu charge de dire, que Sa Majesté voyant la continuelle sollicitation du Roy & de la Roynne mere du Roy en ce cas de mariage; & mesme plus fraisches lettres baillées par l'Ambassadeur du dit sieur Roy environ le 23. Juin à la maison de Monsieur le Tresorier, trouve bon après avoir escript sa premiere lettre de adjoüster encore cecy à la seconde, afin de faire apparostre l'esgard quelle avoit des assiduelles requestes du dit Sr. Roy. C'est qu'elle trouve deux principaux empeschemens entre autres, l'un la cause de la Religion se pourroit remedier par quelque conformié procedant du Duc mesme. Ainsi l'autre pourroit sembler estre difficile plustost en opinion qu'en substance. Et qu'aussi elle voit pour le plus souvent, que rien ne gouverne plus aux mariages, où doit bien considerer comment l'un pourroit estre agreable à l'autre, que de satisfaire leurs opinions par la venüe de l'un & l'autre, & specialement en ce cas icy, considerant que ceux qui ont veu le Duc, n'osent affirmer s'il pourroit estre agreable ou non à Sa Majesté, combien qu'en plusieurs choses ils le prisent fort, & semblablement Sa Majesté y adjoüste encore pour estre aussi declaré par son Ambassadeur, que d'autant qu'elle pensoit cecy estre chose qu'on ne luy accorderoit pas facilement combien toutefois qu'on luy a offert personnage d'aussi grand estat qu'est le Duc d'Alençon, qu'elle le remettoit à la consideration du dit Roy & Roynne: Donc elle luy donne charge de dire qu'elle n'avoit pensé d'en faire mention si premierement n'eust apparu par les lettres tant du dict Duc mesme, que de la ditte Roynne mere, escriptes à l'Ambassadeur icy, le desir que le dict Duc avoit de venir en personne par deça pour voir Sa Majesté & en estre veu. Et enfin Sa Majesté donne charge à son Ambassadeur de conclurre en cette sorte. C'est s'il n'eust esté pour le desir qu'elle a de proceder platement & ouvertement en cette affaire, en ce qu'elle se voit tant provoquer par la grande affection du dit Sr. Roy & Duc envers elle, elle se fust deportée d'en faire aucune mention, comme elle esperoit qu'elle n'en feroit autre interpretation que bonne, & qu'on ne soupçonneroit que Sa Majesté auroit aucune intention d'abuser le dit Duc. Et pourtant quant à l'entreveuü Sa Majesté le laisse à la consideration du Roy & de la Roynne mere, & à l'amour & rassis jugement, lesquels elle scait tres-bien qu'ils ne feroient rien qui ne soit à l'honneur du dit Duc leur frere & fils, pource qu'il luy semble chose qu'elle n'oseroit desirer de peur de quelque mescontentement qui pourroit s'en ensuivre, si les choses ne sortoient à la fin desirée, mesmement veu que la Roynne par ces parolles audit Ambassadeur en France sembloit grandement doubter, pource que les entreveuüs des Princes ont eu quelquefois une mauvaise issuë, que quelque inconvenient ne suivist à la diminution de l'amitié mutuelle, laquelle Sa Majesté desire estre plustost augmentée que diminuée. Au reste que tous les articles quant au mariage de Monsieur le Duc d'Alençon mutatis mutandis fors que l'interpretation ou esclaircissement des doubtes sur l'article touchant la Religion, seront remis à estre determinez par Sa Majesté & le dit Duc en l'entreveuü.

Nous François de Bourbon Prince, Dauphin d'Auvergne, de St. Gergeau, & du pays Puyssan, Pair de France, Marquis de Mazieres, Comte de Bar sur Seine & d'Issoire, Baron de Mirebeau, Gouverneur & Lieutenant general de Sa Majesté es bailliages d'Orleans, Chartres,

Chartres, Blois & pays adjacens, Artus de Cossé Comte de Segond, Maréchal de France, 1573. Loys de Lusignan de St. Gelais Sr. de Lansac, Chevalier de deux Ordres du Roy, Conseiller au Conseil d'Etat & privé du Roi, Capitaine de cent hommes d'armes de ses Ordonnances, Gouverneur & son Lieutenant general au pays de Roüen & Evreux, Tanneguy le Veneur, Bertram de Salignac Sr. de la Mothe Fenelon, Chevalier des dits deux Ordres, & Conseiller esdicts Conseils d'Etat & privé, Michel de Chasteauneuf Sr. de la Mauvassiere, Chevalier de l'Ordre de saint Michel, Gentilhomme de la Chambre du Roy, Capitaine de cinquante hommes d'armes de ses Ordonnances, Conseiller en son Conseil privé, Gouverneur de la Ville & Château de St. Dizier, & son Ambassadeur resident en ce Royaume, Barnabé Briffon Sr. de Granelle, Conseiller du Roy en son dict Conseil privé, & Président en sa Cour de Parlement, Claude Pinart Sr. de Cramailles, premier Baron de Valois Conseiller du Roy en son Conseil privé, Secretaire d'Etat & de ses Finances, Pierre de Cluise Sr. de Coutances & Marchiamont, Conseiller en son dict Conseil privé, Chambellan, Conseiller de Monseigneur le Duc d'Anjou & d'Alençon son frere unique, & Jaques de Vray Sr. de Foulorte, aussi Conseiller de mon dict Sr. le Duc, & Secretaire des Finances, attestons estre vray qu'auparavant que rediger en forme de Contrat les articles ci devant traitez entre les Srs. Commissaires & Deputez de la Serenissime Roynie d'Angleterre, & le Sr. de Symger aussi Commissaire du dict tres-Illustre Duc d'Anjou le 24. jour de Novembre 1579. pour le fait icelle Dame Roynie a expressément déclaré & réservé, qu'en vertu du dict Contrat elle n'entend estre obligée & estrainte à l'accomplissement, & consommation du dict mariage jusques à ce que la dite Dame Roynie & le dict tres-Illustre Duc se soient mutuellement esclaircis & satisfaits d'aucunes choses particulieres entre eux, dont sadite Serenissime Majesté & sadite Altesse certifieront par escript le dict Roy tres-Chrestien dans six semaines prochaines, & sous cette reservation susdite & non autrement a esté ledict Contrat de mariage signé & passé par les Srs. Guillaume Cecil Sr. de Burleigh, grand Tresorier d'Angleterre, Mr. Curateur de tous pupilles & des charges de la Couronne d'Angleterre, Edoüard Comte de Lincoln Sr. de Clinton & grand Admiral d'Angleterre, & Capitaine general des armes de la Mer d'icelle Serenissime Roynie, Thomas Comte de Suffex, Viconte de Fitzwater, Sr. d'Egremont & de Burnel, Capitaine de tous les Gentilshommes Pensionnaires d'icelle Serenissime Roynie, Justicier de toutes forests, parcs & chasses de delà la riviere de Trent, son Chambellan, François Comte de Bedford Sr. de Russel, Robert Comte de Leicester Sr. de Denbigh Chevalier de l'Ordre de saint Michel, Esquier de la Serenissime Roynie, tous Chevaliers de l'Ordre de la Jarriere d'icelle Dame Roynie, Christophe Hutton Chevalier son Vice-Chambellan, & premier Capitaine de ses Gardes, & François Walsingham aussi Chevalier, premier des deux principaux Secretaires de la dite Serenissime Roynie, & Chancelier du susditt Ordre de la Jarriere, Commissaires & Deputez par icelle Dame Roynie. En tesmoin de ce que dessus nous avons ensemble signé ces presentes à Londres le 11. jour de Juin l'an 1581.

FRANÇOIS DE BOURBON.

ARTUS DE COSSE.

LOYS DE LUSIGNAN.

Tanneguy le Veneur.

Bertram de Fenelon.

W. BURLEIGH.

ED. LINCOLN.

Th. Suffex.

Fr. Bedford.

Michel de Châteauneuf.
Briffan.
Pinart.
Vray.

Rob. Leicester.
Chr. Hatton.
Fra. Walsingham.

A Tres-Chrestien Roy de France.

ELISABETH R.

TRes-hault &c. Comme en la reservation faite sur le contract de nostre mariage le *xv.* jour de Juin dernier passé, il est expressement declaré que ne serions obligées ny estrain-tes en vertu dudict contract à l'accomplissement ou consommation dudict mariage, si nous & Monsieur le Duc vostre Frere ne vous donnions à entendre dans six semaines prochainement ensuyvantes entier esclaircissement & satisfaction mutuelle sur quelques particularitez; & ayons depuis pour satisfaire à nostre promesse dépesché vers vous & ledict Sr. Duc nostre Serviteur le Sr. de Sommers,ourny d'instructions bien amples, pour traiter avec vous sur quelques points d'importance dont nous attendons plus prompte responce, pour selon icelle vous esclaircir sur lesdites particularitez dans le terme prefix: Mais d'autant que les choses que vous avez proposées tant à nostre Ambassadeur, qu'à nostre dict Serviteur Sommers sont de plus grande consequence que de pouvoir estre pleinement considerées dans si peu de temps, ayant deliberé de depeschier bientost par devers vous un personnage instruit à plein de nostre intention & volonté quant aux dictes choses par vous proposées, nous n'avons cependant voulu obmettre (afin que ne recevant nostre responce au temps prefix, vous n'estimiez que nostre intention est de nous tenir au Contract) de vous tesmoigner par la presente suivant le desir que nous avons de vous donner entiere satisfaction & contentement de tous nos deportements, qui sera la fin.

Instructions pour François Walsingham Chevalier, premier Secretaire de Sa Majesté, envoyé au Roi de France, & à Monsieur le Duc d'Anjou, 22. de Juillet 1581.

ELISABETH R.

Comme vous êtes pleinement instruit de la negotiation qui s'est faite au sujet du mariage demandé par Monsieur, & que vous sçavez que les raisons qui en ont suspendu la conclusion, ont eu de bons fondemens à nôtre égard, il sera moins nécessaire d'étendre ces instructions. Il suffira de vous donner un memoire de la chose qui a été concluë devant vous en réponse aux choses qui ont été delivrées depuis peu par le Roy de France à Sommers. Pour cet éfet nous avons fait chois de vous pour donner au Roi de France une satisfaction speciale. Nôtre intention est donc que vous fassiez sçavoir au Duc vôtre Ambassade, & agissiez de maniere que le Roi de France prenne vôtre action en bonne part.

Les articles proposez par le Roi de France sont ceux-ci.

1. Le Roi de France supposant le mariage conclu, a demandé que nous marquassions un jour pour la consommation du mariage, & l'a fixé dans quelque discours.

2. Le mariage étant promis & le jour assigné, il a offert après que la notification lui en auroit été faite d'entrer avec nous dans une Ligue offensive & defensive, de ratifier cette offre, & d'en delivrer la ratification dès que le mariage seroit consommé.

3. On a proposé qu'il se feroit un Traité secret & separé entre le Roi & nous touchant les affaires des Pays-Bas.

Sur ces trois articles vous direz au Duc ce que nous avons resolu de répondre au Roi, dont nous vous avons donné ordre de l'informer, & vous lui représenterez par des raisons dont la verité vous est connue, combien nous avons de repugnance à rien répondre qui lui déplaît, à moins que la nécessité du tems & de l'affaire ne nous y force.

Vous direz donc sur la premiere demande du Roi de France, fondée sur la supposition qu'il fait que le mariage est accordé, que cela doit s'entendre d'une autre maniere, puisque le Traité en son entier est suspendu par un acte accordé par les Commissaires, dont vous lui ferez une declaration particuliere; & pour cet effet vous lui direz pourquoi nous avons si long tems prolongé le tems qui y est limité, vous donnant pouvoir verbalement dans notre Commission generale d'étendre la chose ainsi que vous le jugerez à propos.

Et pour ce qui regarde la fixation d'un jour pour le mariage, vous direz que pour diverses considerations nous ne pouvons ni pour le bien de Monsieur ni pour le nôtre nous marier avec lui vû l'état où sont les choses, parce qu'étant déjà en guerre ouverte avec l'Espagne, nous nous engagerions dans une guerre nous & notre Royaume par ce mariage; ce qui n'accommoderoit aucunement ni notre Royaume, ni nos Sujets. Ce mariage seroit au contraire fort desagréable à nos peuples, & seroit naître des Sujets de mécontentemens entre eux & nous. Vous pouvez vous étendre là-dessus, & faire remarquer sur tout combien il y a eu de peine à obtenir le consentement de plusieurs au sujet du mariage dans un tems où il n'y avoit aucune guerre à craindre.

Cependant voici ce que nous avons conclu sur ce point, c'est qu'encore que pour ces raisons le mariage ne fût pas approuvé s'il étoit suivi de la guerre, considerant néanmoins combien il est nécessaire pour la Couronne de France aussi bien que pour la nôtre, & même pour toute la Chrétienté, de donner des bornes à la grandeur de l'Espagne, & d'avancer les interêts de Monsieur dans les Pays Bas, nous voulons bien quoique le mariage ne se fasse pas, nous joindre avec le Roi de France, & secourir Monsieur de maniere, que cela n'attire point de guerre ni à nous ni à notre Royaume. Surquoi vous ferez voir combien il est nécessaire que Monsieur continué sur le pied qu'il a commencé. S'il répond qu'il compte que le mariage se fera, vous

direz que ce mariage seroit moins avantageux à lui , au Roi de France , & à son Royaume , à nous & à nôtre Royaume , que de continuer à abaisser comme il a fait la grandeur du Roi d'Espagne , auquel si l'on ne s'oppose promptement , il fera tant d'affaires & à la France , & à l'Angleterre , que ni le mariage , ni les forces unies de ces deux Puissances ne pourront dans la suite ni arrêter ses progresz , ni remedier aux maux qu'elles auront à craindre.

Si Monsieur objecte , que l'offre qu'on lui fait de le secourir secretement lui sera inutile , parce qu'il sçait que le Roi son Frere ou ne le secourra point du tout , ou s'il le secourt il ne le secourra que sous main , & de maniere que cela ne lui servira de rien , & qu'il sera contraint d'abandonner son entreprîse , vous soutiendrez toujours que nôtre offre est raisonnable. Mais si Monsieur vous paroît si mécontent , & resolu d'abandonner l'entreprîse , à moins que nous ne nous joignons avec le Roi d'une maniere qui le rende content du secours de son Frere , vous pouvez dire après quelque pause , qu'après vous en être entretenu avec le Roi de France , s'il vous paroît qu'il ne puisse être content que nous le secourions secretement , nous voulons bien plutôt que de laisser entierement succomber le Duc , entrer en Traité avec le Roi de France , & le secourir autant qu'il sera trouvé raisonnable par le Roi & par nous , & faire toutes les autres choses nécessaires pour traverser l'élevation du Roi d'Espagne. Mais si le Duc se contente du secours que nous promettons de lui donner secretement , nous croyons que ce ne sera point un obstacle pour lui , & sera une grande satisfaction pour nous , parce que nous devons tâcher de ne pas mécontenter nos peuples ; aussi priez vous instamment le Duc de s'en contenter.

Pour les deux autres points qui sont de faire une Ligue offensive & défensive , & un Traité secret pour les affaires des Pays-Bas , nous sommes prêtes de faire une Ligue offensive & défensive avec le Roi son Frere : Et pour les affaires des Pays-Bas , nous en userons comme il a été dit ci-dessus , en cas que le secours secret que nous ofrons ne puisse en aucune façon être accepté par le Roi de France.

Nous laissons à vôtre prudence les moyens de persuader Monsieur , que ce n'est pas faute d'amour ou de bonne volonté pour lui que nous ne consentons pas au mariage , mais par la pure nécessité où nous sommes d'éviter de donner juste sujet de mécontentement à nos peuples. Vous employerez toutes les bonnes raisons dont vous serez capable pour temperer le desagrément de ce refus , en l'assurant que nous aurons toujours de l'attachement pour lui quelle que puisse être sa fortune dans la suite.

Quand vous irez de Monsieur au Roi de France , vous devez répondre au premier article , & lui dire nôtre intention en faisant valoir les raisons ci-dessus , sans qu'il soit nécessaire de les repeter ici.

Et s'il n'est pas content de nôtre offre de secourir secretement Monsieur , mais qu'il la rejette absolument , & oblige Monsieur d'abandonner son dessein faute de nouveaux secours , vous passerez pour lors au second article ci-dessus mentionné , qui est que plutôt que de laisser échouer l'entreprîse , & augmenter par ce moyen la puissance du Roi d'Espagne , nous voulons bien nous joindre avec la France , comme dit a été. Mais à moins que Monsieur ne fasse contre nôtre secours secret les objections dont

dont on a ci-dessus parlé , il n'est pas besoin d'aller plus loin , ni de faire aucune mention d'autre chose , car s'étant déjà ouvert , & le Roi de France en ayant été informé avant que vous alliez à l'audience , il seroit inutile de persister avec lui au sujet de la seconde offre du secours secret ; de sorte que si Monsieur vous presse par ses réponses d'en venir à la seconde offre , qui est un secours public, vous pouvez en ce cas repeter le premier au Roi , & ajouter , que si cette maniere de secours ne contente ni le Roi ni Monsieur , nous consentons de nous joindre avec le Roi de France de la maniere qui sera trouvée raisonnable pour les uns & pour les autres , & pour la cause. Nôtre intention est donc que vous vous défassiez ainsi du mariage s'il est possible en consentant de secourir ouvertement, si l'on ne s'accommode pas du secours secret ; & pour cet effet vous declarerez en faisant cette réponse de nôtre part , que nous sommes prêtes de faire une Ligue offensive & défensive , & un Traité secret au sujet des Pays-Bas , qui sont les deux autres articles ausquels il faut en quelque maniere répondre.

Mais pour vous donner des instructions plus particulieres sur le procedé que vous avez à faire au sujet de ces deux choses , nous donnerons pour cet effet à vous , à nôtre Ambassadeur , & à Sommers Commission generale de traiter , & par la même Commission vous aurez d'autres instructions particulieres , & telles que le peu de tems pourra nous permettre de les donner. Et quand vous serez une fois en negotiation , & que vous nous en aurez donné avis , nous nous rappellerons des choses plus particulieres que nous vous enverrons.

Mais si après toutes ces bonnes raisons pour persuader de suspendre le mariage , soutenues de l'offre de nous joindre au Roi de France , & de donner secours à son Frere , l'on vous propose , ou que l'on trouve raisonnable que vous proposiez de nous joindre aussi à la France pour donner secours à Dom Anthonio qui prétend être Roi de Portugal ; que nonobstant tout cela le Roi ne veuille se rendre à rien si ce n'est au mariage , comme il a paru jusqu'ici par ses réponses précédentes , vous persisterez à représenter la nécessité où est la Couronne de France & par rapport au present & par rapport à l'avenir , comme aussi la Couronne d'Angleterre , de commencer de bonne heure à abaisser la grandeur du Roi d'Espagne , comme s'il n'avoit jamais été parlé de mariage : vous pouvez ajouter qu'en quelque lieu que Monsieur se marie ce seroit une grosse faute & pour le Roi de France & pour nous , de laisser augmenter la grandeur de l'Espagne de maniere que les Forces ni de la France , ni de l'Angleterre , ni de toutes les Puissances qui peuvent s'allier avec elles , ne fussent pas capables à l'avenir de s'opposer à ce que le Roi d'Espagne voudroit entreprendre.

Si ces raisons ne peuvent rien faire , vous vous en reviendrez , & declarerez que vous avez bien de la douleur , que la rupture d'un mariage fondé sur le manifeste mécontentement de nos Sujets , empêche de faire quelque chose d'aussi avantageux pour la Chrétienté , que le seroit l'union de la France & de l'Angleterre. Ainsi vous finirez promptement , & nous informerez sans retardement de votre procedé.

Instructions pour negotier une Ligue ofensive & défensive entre nous & le Roi de France, & pour autres choses qui en dépendent.

ELISABETH R.

1573. **S**I en traitant avec le Roi suivant les autres instructions que vous avez, vous sentez qu'on ait deffein de vous demander comme une chose qu'on juge nécessaire pour les uns & pour les autres attendu que la puissance du Roi d'Espagne devient trop grande, de faire une amitié intime entre nous & le Roi de France; vous demanderez avant toutes choses, que la Ligue défensive faite entre Charles IX. Frere du Roi & nous, confirmée par une clause speciale du Traité qui sera renouvelé, comme aussi les autres conventions non contenues dans le Traité précédent, seront converties en une amitié plus étroite en opposition à tous ceux qui se mettront en devoir de faire des actes d'hostilité pour s'emparer de quelques-uns des pays que nous possédons, ou que nous avons possédez depuis 20. ans. Pour cet effet vous demanderez que desormais nous & le Roi soyons unis toute notre vie de cœur & d'esprit pour le maintien de nôtre rang, de nos personnes, de nos Etats, de nos dignitez, des Royaumes & pays nous appartenans respectivement; en sorte que nous & le Roi soyons à l'avenir amis de nos amis, & ennemis de nos ennemis, nonobstant toutes précédentes Ligues ou alliances faites avec d'autres, & nonobstant tous conseils, toutes persuasions ou sollicitations données ou faites à l'un ou à l'autre par quelque Potentat ou personne spirituelle ou temporelle au préjudice de la teneur de cette alliance.

Item vous stipulerez, que si quelque Roi, Potentat ou personne que ce soit nous offense ou nous fait offense dans nôtre personne, honneur, ou dignité; ou nous enleve quelques uns de nos Royaumes ou pays, les trouble ou les endommage, le Roi de France regardera cet outrage comme fait à lui-même, ou à ses Etats, & s'y opposera de toutes ses forces; nous obligeant aussi à faire la même chose en pareille occasion pour le Roi de France, *mutatis mutandis*.

Item il sera mutuellement convenu, que tous Traîtres & rebelles manifestes à l'un ou à l'autre, seront declarez ennemis ou rebelles, & traitez comme tels par l'autre, qui ne leur permettra ni de demeurer, ni de trafiquer dans les pays de sa domination.

Item il sera convenu que si quelqu'un s'empare comme ennemi des pays de l'un ou de l'autre des deux Royaumes, aussi tôt que la chose aura été duëment notifiée par l'attaqué, l'autre declarera l'usurpateur ennemi, & fera connoître par toutes ses actions à l'attaquant qu'il n'aimera ni lui, ni son pays, ni ses Sujets, jusques à ce que le mal qu'il a fait ait été réparé; & il ne sera fait par le Prince attaqué ni Traité ni accommodement sans le consentement & l'approbation de son allié.

Item s'il faut pour la dépense de l'un ou de l'autre des alliez des secours plus considérables que ceux qui sont spécifiés par le Traité fait avec Charles IX. le Prince qui

en aura besoin le demandera à l'autre, qui sera obligé de lui donner tout le secours 1573. qu'il pourra aux dépens moderez de celui qui l'aura demandé.

Au reste il est bon de convenir, qu'aucun ne donnera desormais secours à l'ennemi d'aucun Prince avec lequel les parties sont en paix, pour provoquer par ce moyen le Tiers à entrer en guerre ou à faire invasion sous prétexte du secours donné; mais avant que de le donner, le Prince qui fera dans le dessein de le donner, commencera par en avertir l'autre allié pour en avoir son agrément. Par le mot de secours il ne sera entendu d'autre espece de secours, que celui que fera l'ennemi secouru, devenu en état par là de faire des actes d'hostilité contre le troisième Prince.

L E T T R E CCLXXXIII.

A Monsieur le Chevalier Henry Cobham, & à Monsieur Sommers.

MESSIEURS, après vous avoir fait mes sinceres recommandations je vous dirai, que Sa Majesté m'ayant ordonné de voir Monsieur avant que de demander audience au Roi, mes affaires se trouvent disposées de maniere, que je ne puis disposer de mon voyage avant que de m'être entretenu avec vous au sujet de la Commission que nous avons vous & moi: C'est pourquoy j'ai jugé à propos de vous prier de vous rendre Samedi au soir à Clermont, où je me propose d'être quelque penible que soit le voyage pour moi; car ainsi le requiert le service de Sa Majesté. Je vous recommande à la garde de Dieu, & je demeure &c. A Boulogne le 27. de Juillet 1581.

Fr. Walsingham.

L E T T R E CCLXXXIV.

A Milord Trésorier.

MILORD, j'arrivai ici Jeudi au matin un peu indisposé, soit pour avoir passé deux nuits sans dormir, soit pour avoir couru la poste jusqu'à Douvres, un travail si violent n'accommodant gueres un homme qui s'est depuis longtems accoutumé au repos. Cela m'a obligé de passer ici le reste de la journée pour me rafraichir, & être en état par ce moyen de continuer mon voyage avec plus de diligence, esperant avec l'aide de Dieu d'être Samedi à Clermont, place éloignée de Paris de quatre postes, & où j'ai mandé à Messieurs Cobham & Sommers de me venir attendre. Je serai bien aisé avant que de voir Monsieur, d'être informé particulièrement de l'état des choses. Pour mieux m'aquitter de ma Commission, je suis

G g

obligé

1573. obligé de faire diligence, parce que le terme de la prolongation de la reserve finit Jeudi prochain. Depuis mon arrivée j'apprens que les Ministres de cet Etat ont défendu depuis six semaines l'exercice de la Religion. Je tiens cette nouvelle de Creve-cœur grand Maître de l'Artillerie. Là-dessus on a envoyé un Député au Roi pour le supplier tres humblement au nom de tout le corps de leur accorder la liberté de leur conscience conformément aux Edits & Declarations donnez en leur faveur. C'est, Milord, tout ce que je puis vous écrire de nouveau de ce pays.

J'avois fini cette lettre quand j'ai reçu l'incluse de Monsieur le Chevalier Henri Cobham. Vous voyez par là, Milord, que mon arrivée leur donne une esperance dont les effets ne répondront pas à leur attente, si le contenu de la lettre est veritable. Leurer un peu de la resolution de consentir à un secours ouvert, en dût-il coûter un peu plus, cela mettroit deux Grands en action, & les empêcheroit de s'unir contre nôtre Souveraine, ce qui est grandement, ou pour mieux dire infailliblement à craindre, & sur quoi par conséquent il ne faut pas hesiter pour un peu de dépense. Les instructions signées par Sa Majesté me donnent pouvoir en cas que le Roi insiste peremptoirement sur le secours de maniere que sans cela il refuse d'entrer en action contre l'Espagne comme on se propose, de consentir à ce secours; mais ce que Sa Majesté m'a dit depuis qu'elle a signé les instructions, m'a restraint sur cela. Je serois donc bien aise de sçavoir sur cela sa volonté, de peur que si je refuse un secours public, la negotiation ne se rompe, & que l'on ne m'en donne ensuite le blâme, prétendant que j'ai pouvoir de Sa Majesté de consentir à la chose. N'ayant pas autre chose à vous mander pour le present, je demeure tres-humblement, Milord, &c. A Boulogne le 28. de Juillet 1581.

Fr. Walsingham.

L E T T R E C C L X X X V .

A Monsieur le Chevalier Walsingham.

MONSIEUR, en l'absence du Roi qui est presentement à Saint Germain, d'où il est prêt à revenir, la Reine Mere a mis si bon ordre à tout, que vous aurez pour logement l'Hôtel de Cramailles qu'elle a fait magnifiquement meubler, ainsi que pourra vous le dire le Porteur qui en a été le témoin. Il semble que le Roi est resolu de bien recevoir vous & toute vôtre suite, vù les ordres qu'on donne. Monsieur de la Mothe Fenellon est chargé du soin de vous recevoir; ce que j'ai notifié à Monsieur Burnham. Mais il semble qu'on ne vous attend pas si-tôt ici, parce qu'Arnolde leur a dit que vous avez ordre de Sa Majesté de voir premierement Monsieur. Il me semble donc qu'il est en quelque maniere nécessaire que vous envoyiez quelqu'un à l'avance, afin que je puisse leur dire au vrai quelle est en cela vôtre resolution. Leurs Majestez sont ravies de vôtre venuë, & on leur a donné bonne esperance que la Reine est resoluë de finir la grande affaire qu'ils souhaitent avec

impatience. J'apprens que le Roi fait revenir Monsieur Sangrade son Ambassadeur en Espagne, & n'y laisse qu'un simple Gentilhomme en qualité d'Agent. Le Roi a donné de l'argent à Monsieur, & lui a accordé un *placet* qui lui vaudra, dit-on, cent mille écus & davantage. On dit de plus que le Roi donnera ordre de saisir les trois mille écus qui sont prêts à Lion d'être transportez en Flandres par la Savoye, pour l'usage du Prince de Parme. Hier la Reine Mere chassa le cerf dans le bois de Vincennes, & aujourd'hui elle ira à la chaise du loup à St. Maur. Monsieur est presentement en Provence cinq lieues au delà de Château-Thierry. On a avis que la santé de l'Empereur se rétablit peu à peu. Il s'est fait porter à son jardin pour prendre l'air; mais il n'est point seur qu'il en revienne. Le Cardinal d'Este est de retour à Rome, & le Duc de Sora fils du Pape est venu au devant de lui. On arme dix Galeres à Naples, & d'autres qu'on équipe à Genes pour transporter l'Imperatrice en Espagne. Prosper Colonne est fait General des Troupes qui se levent dans les Duchez de Milan & de Toscane. Il y a ici eu querelle entre des Espagnols & des Gentilshommes Milanois. Le Roi d'Espagne a été reçu à Lisbonne. L'Evêque de Guarda a été déposé pour avoir pris le parti de Dom Anthonio. L'Abbé de Bisegno, Agent du Roi Catholique à Rome, a sollicité le Pape conjointement avec le Cardinal de Como, de prier le Frere du Roi de France de desister de son entreprise de Flandres. Le Pape est resolu d'envoyer deux Legats au Roi de France pour demander la continuation de la Paix entre le Roi de France & le Roi Catholique. Onchibli est parti de Constantinople pour l'Afrique avec vingt-cinq Galeres. On a avis d'Espagne que la recolte y a manqué, & qu'on y craint la famine, &c.

Henri Cobham.

L E T T R E de Monsieur.

A son bon amy Mr. François de Walsingham.

Monsieur de Walsingham, j'ai eu un extrême contentement quand la Royne m'a voulu tant favoriser de vous avoir choisi pour faire ce voyage vers le Roy mon Seigneur & Frere, me faisant bien par cela connoistre les effets de ses bonnes volontés, me comblant de tant d'obligations, que je ne pourray jamais m'en retirer si ce n'est par le continuel desir & inviolable affection que j'ay de luy faire service. Je suis tres-aise de m'estre trouvé si à propos, que n'estant que fort peu esloigné de vostre chemin, vous me passiez voir sans perte de beaucoup de temps, vous priant que ce soit à la Fere en Gastinois, où je seray aujourd'hui à coucher, & croyez que vous serez le tres-bien venu comme celuy qui tient l'un des premiers lieux auprès de celle que j'honore & estime plus que Princesse qui soit sur la terre, & que je tiens pour l'un de mes meilleurs amys. Vous attendant en bonne devotion je supplieray le Créateur qu'il vous tienne, Monsieur de Walsingham, en sa tres-saincte & digne garde. A Château Thierry le dernier jour de Juillet 1581.

Vostre bien affectionné amy

François.

L E T T R E C C L X X X V I .

A Monsieur le Chevalier Walsingham.

1573. **M**ON SIEUR, je me fers du Porteur que Monsieur Mills vous envoie, pour vous faire ce mot de lettre. Nous n'avons ici rien à vous écrire au sujet de la négociation, mais nous en attendons au plutôt des nouvelles de vôtre part, & je croi que Sa Majesté y trouvera de quoi s'occuper. Nous n'apprenons pas que Monsieur fasse rien ; mais l'Ambassadeur d'Espagne donne avis que le Prince de Parme est si fort, & de si bonne volonté pour donner bataille à Monsieur, qu'il prétend tout au moins que Monsieur n'osera pas exposer sa personne. Il parla hier par ordre de Sa Majesté chez Milord de Leicester à Milord & à moi, pour se plaindre du refus qu'elle a fait de lui parler, & pour en sçavoir la cause. Comme nous lui avons dit que nous ne doutions pas qu'il n'en eût souvent sçu le sujet, & que c'étoit parce que Sa Majesté n'avoit reçu aucunes lettres du Roi Catholique pour sa satisfaction en cas d'invasion en Hollande, &c. Il a répondu qu'il n'avoit jamais promis de solliciter le Roi d'écrire, & que Sa Majesté ne l'en avoit jamais requis ; mais qu'on lui avoit fait sçavoir que Sa Majesté ne vouloit pas lui parler, qu'elle n'eût reçu satisfaction en cas d'invasion en Hollande ; mais, dit-il, on n'a pas demandé de lui qu'il envoyât au Roi, pour une pareille satisfaction ; que cependant il n'avoit pas laissé de lui en écrire, & qu'après en avoir reçu réponse, il avoit fait sçavoir à Sa Majesté que la levée des Troupes, l'équipement des Vaisseaux, se faisoient entierement par la direction du Pape qu'il ne pouvoit defavouer ; & qu'il avoit aussi sujet de croire que le dessein de Sa Majesté n'étoit pas qu'il tâchât de faire écrire le Roi, puis que Monsieur Wilks avoit dit, qu'elle enverroit un Gentilhomme au Roi, ou qu'elle lui écrivoit par maniere de commerce. Pour confirmer cela il a dit avoir oui dire, qu'un parent du Comte d'Arundel, & maître de qu'il prenoit pour Tilney, étoit nommé pour aller en Espagne. Il a dit en passant, que vous luy avez dit à Nonfuch en plein Conseil, que Sa Majesté n'avoit aucune ligue avec le Roi d'Espagne mais seulement avec les Etats des Pays-Bas. Je lui ai répondu que j'étois fort assuré qu'il vous avoit mal entendu ; & que vous aviez pu lui dire, que la plus grande alliance étoit avec l'Empereur Charles, & par conséquent avec le Roi d'Espagne, par rapport au Duché de Bourgogne & aux Pays-Bas. Il s'est emporté avec sa chaleur ordinaire. Mais c'est assés sur ce sujet. Parlons de la découverte d'un grand nombre de Sujets Papistes.

Je croi que Monsieur Beal vous écrit touchant certaines personnes choisies qui n'ont été que condamnées à l'amende pour avoir dit que Dom Noble donneroit une grosse somme d'argent. Milord Grey & Tyrwick travailloient à leur accommodement le 29. du passé, voyant que les Forces du Lord Deputé étoient prêtes à entrer d'un côté, & le Chevalier Nicolas Malt d'un autre ofrant à Milord Deputé

puté de suivre ses ordres au sujet des differens qu'il y a entre Odonnel & les pays qu'il a ruinez, & qui pretendent en rendre responfable le fils d'Odonnel né de la fille de la femme de Thirlegh. Nous apprenons fous main de Mac Connel & d'Ahfton qui font arrivez d'Irlande, que le nouveau Comte d'Arrig & grand nombre d'autres, font re-folus de s'opposer aux defseins de Darbique contre la Religion, & le Roi y donne les mains fecretement. Le tems nous apprendra fi Ahfton en fera la dupe. Le Roi a envoyé 200. hommes à Seffade, pour le mettre en état de contraindre les gens à répondre en justice aux demandes de l'Angleterre. En cette confideration le Roi fait de grandes promesses de demeurer l'ami de Sa Majesté. Je fuis presque las; ainfi je finis dans l'esperance d'apprendre bien-tôt de vous le fucces de vôtre Ambassade, & sur quoi nous devons ici compter. Sa Majesté est à Greenwich en parfaite fanté graces à Dieu, & j'y fuis attaché en vôtre abfence. Je n'y fais pourtant gueres de bien. le 6. d'Août 1581.

1573.

G. Burleigh.

L E T T R E C C L X X V I I.

A Sa Majesté du 6. d'Août.

M A D A M E,

VOtre tres-excellente Majesté fçaura s'il lui plaît, que j'ai écrit fommairement à Miiord Tréforier ce qui s'est passé dans l'entretien que j'ai eu avec le Duc, & certains Commissaires par lui députez pour conférer avec moi sur les affaires que vôtre Majesté m'a donné ordre de luy communiquer. J'ai eu une longue conversation avec lui. Voici les principaux points que j'ai jugé à propos de communiquer à vôtre Majesté même. Dès le commencement de l'audience il metira à part dans sa ruelle, & me fit affeoir auprès de lui, me difant qu'il n'entroit pas en conversation familiere avec moi en qualité de Frere de France, mais en qualité de Serviteur de la Reine ma Maîtresse avec un de ses confidens, & qu'ainfi il en vouloit agir avec moi franchement & rondement. Il commença par me dire, qu'il étoit extrêmement fâché d'apprendre & de ma bouche & par le rapport des Commissaires députez pour conférer avec moi, que vôtre Majesté eût pris une si cruelle resolution dans une affaire qu'il avoit si long-tems suivie, & dont il esperoit presentement recevoir les fruits de ses travaux; que son affection n'étoit pas assez legere, pour pouvoir se refoudre fans peine à n'y plus penser, ne croyant pas ailleurs qu'il apportât rien qui pût le consoler de ce revers. J'ai répondu qu'il étoit difficile de donner des loix à l'amour, & qu'ainfi je laissois à sa prudence de prendre en cela les mesures qu'il jugeroit à propos. Mais pour la commission qu'il difoit que j'avois de lui parler d'une autre affaire que celle que je lui avois déjà communiquée, je lui ai protesté que je n'en avois aucune. Il me declara pour lors que puis que je n'avois pas autre chose à lui dire, il n'auroit plus de conversation avec moi;

1573. & passa à me dire combien je trouverois le Roi resolu à ne pas consentir à la Ligue sans mariage. Il me dit de plus qu'il craignoit que cette resolution de Sa Majesté ne refroidît le Roi au sujet de l'entreprise qu'il avoit faite. Je lui ai dit sur cela, que j'esperois que le Roi étant un Prince judicieux & son Conseil n'étant pas mauvais, s'il faisoit bien attention aux raisons que j'avois ordre de lui représenter pour faire voir la nécessité de la ligue, il ne rejetteroit pas une offre si honnête & si avantageuse, à moins que ce ne fût pour lui faire plaisir, dans la pensée que demandant toujours que le mariage étant accompagné de la ligue, & ne voulant point de ligue sans mariage, il porteroit plus aisément Sa Majesté à se marier, incertaine des maux qui pourroient autrement tomber sur son Etat. Il m'a protesté là-dessus, qu'il avoit souvent fait solliciter le Roi par ses Ministres & amis qui s'étoient servis de divers moyens pour le porter à conclure une ligue, sans qu'on eût jamais pû le résoudre à cela. Je lui ai dit pour lors, que je craignois que je le prendrois pour un Avocat extrêmement froid; que cependant comme il protestoit qu'il étoit si devoue à Sa Majesté je le priois de me dire les principales causes qui pouvoient obliger le Roi à ne vouloir point de ligue, car en étant informé à l'avance, je serois mieux en état de traiter avec le Roi. Il me dit alors qu'outre les factions de la Cour & les Emissaires que l'Espagne avoit corrompus, qui faisoient naître divers obstacles, le Roi s'étoit mis en tête deux choses principales qui l'empêchoient de consentir à la ligue; l'une le doute où il étoit que Sa Majesté persistât à vouloir conclure cette ligue, & à la bien observer si elle étoit une fois conclue, craignant qu'après qu'il se seroit embarqué Sa Majesté ne lui échapât. L'autre qu'on lui a persuadé, que l'Angleterre & les Pays-Bas faisoient profession de la même Religion, deviendroient simples spectateurs dès que l'Espagne & la France se seroient engagées dans une guerre.

J'ai répondu à la premiere, que j'apprenois que son Altesse répondroit pour Vôtre Majesté, que vous n'étiez pas capable de faire une aussi vilaine démarche que le seroit celle d'abandonner vôtre allié sans vous en avoir donné quelque sujet particulier. Pour l'autre j'ai dit, que la raison étoit bien foible, & que je ne croyois pas qu'aucun homme sensé pût se mettre dans l'esprit que l'Angleterre & les Pays-Bas, voulussent donner à la France un si juste sujet de mécontentement, d'autant mieux que cela donnant lieu à la France & à l'Espagne de se racommoder, le ressentiment de la premiere étant si bien fondé, pourroit avoir de dangereuses suites.

Il m'a dit ensuite que la Cour étoit divisée en factions, & que ceux qui étoient pour l'Espagne n'oublioient rien pour rendre l'amitié de Sa Majesté suspecte au Roi. Il m'a dit que pour prévenir cela il avoit mis en œuvre tout son pouvoir & celui de tous ses amis; mais que le Roi son Frere étoit fait de maniere, qu'il n'y avoit pas moyen de lui arracher de l'esprit ce qu'il avoit une fois conçu; & qu'il n'y avoit rien de meilleur que de laisser agir le tems; qu'il en avoit une bonne experience à l'égard de son dessein sur les Pays-Bas, & que quoiqu'il l'eût trouvé quelquefois assez favorable & assez empessé à le soutenir, cependant un moment après les Partisans de l'Espagne lui ayant mis d'autres idées dans l'esprit, il avoit trouvé un si grand changement en lui, que s'il en avoit arraché quelque chose ç'avoit été plutôt par force, que par aucun veritable attachement qu'il fit paroître pour

pour son dessein. Nonobstant ces difficultez, après que je lui eus représenté combien il seroit desavantageux pour les affaires des Pays-Bas si la ligue entre Vôtre Majesté & le Roi son Frere ne se faisoit pas, parce que cela décourageroit les honnêtes gens, & ceux qui veulent la ligue, & releveroit le courage du parti contraire, il a répondu, qu'il seroit tout ce qu'il pourroit pour le service de la Reine.

J'ai parlé aussi à son Altesse du soin que Vôtre Majesté a de sa seureté, & lui ai dit que vous souhaitiez qu'il ne fit pas ce voyage en personne, & qu'il en commît la direction à quelque personne bien qualifiée, & propre à executer un pareil dessein; & qu'au reste Vôtre Majesté ne pouvoit s'empêcher de lui conseiller de tâcher de s'affeurer du conseil & du secours de bons & suffisans Conseillers propres à diriger une entreprise de cette consequence. Après avoir remercié Vôtre Majesté du soin qu'elle prenoit de lui, il m'a dit, que les Gentilshommes qui l'accompagneroient dans ce dessein, le faisoient plutôt par affection pour sa personne, que pour le zèle & l'attachement qu'ils avoient pour la chose même; & qu'ainsi il ne pouvoit s'empêcher de les accompagner, attendu principalement qu'il n'y en avoit aucun auquel il pût confier la conduite de l'action avec la seureté d'obeïssance qui lui étoit due, & sans faire des jaloux; ce qu'il falloit éviter dans une affaire de si grande importance. Que pour le bon Conseil qu'il devoit avoir, c'étoit à quoi il donnoit ses plus grands soins, & que pour cet éfet il prioit Vôtre Majesté d'agir auprès du Roi son Frere, afin qu'il pût avoir le Maréchal de Cossé. J'ai répondu, que Vôtre Majesté avoit déjà eu la même pensée, & que je ne manquerois pas d'en parler au Roi dès ma premiere audience. Du Vray étant revenu à moi après le rapport que lui & ses Collegues députez pour conférer avec moi avoient fait pour conférer avec son Altesse, m'a dit, qu'encore qu'ils eussent tâché de lui persuader d'abandonner ce dessein, puisque Vôtre Majesté avoit notifié sa resolution, ils l'avoient trouvé si déterminé à la chose qu'il ne pensoit à rien moins qu'à l'abandonner; & qu'autant qu'ils avoient pû le sentir, dès qu'il auroit une fois mis ordre aux affaires de Cambrai, il passeroit en Angleterre pour exposer lui-même ses raisons à Vôtre Majesté: Que nonobstant tout cela si ses raisons n'étoient pas trouvées recevables, il ne haïroit jamais ce qu'il avoit aimé, & embrasseroit pour jamais l'amitié de Vôtre Majesté & du Royaume. Vôtre Majesté verra aussi par les lettres écrites à Milord Trésorier, ce qui s'est passé ce jourd'hui entre la Reine Mere & moi à l'heure de mon audience. J'ai jugé à propos de le communiquer au Duc, qui étoit encore au lit. Après avoir fini avec la Reine Mere, j'ai fait demander à Monsieur l'honneur de le voir au lit; ce qu'il a eu la bonté de m'accorder. Après lui avoir dit en substance ce qui s'étoit passé entre sa Mere & moi, & lui avoir demandé son assistance pour lever les difficultez que je voyois qui l'arrêtoient, qui étoient que la ligue fût suivie du mariage, étant de tres grande consequence pour le dessein qu'il avoit entrepris, que la ligue se fit sans retardement; il a répondu, que la ligue étoit l'affaire de son Frere; l'affaire du mariage, dit-il, ne concerne que moi, & nonobstant le peu d'esperance que vous m'en donnez, je ne suis pas resolu de l'abandonner. Là-dessus il m'a prié tres-instamment de lui dire franchement, si je n'avois autre chose à lui dire que ce que je lui avois déjà dit au sujet du mariage. Après l'avoir assuré que c'étoit

tout ce que j'avois à lui dire , il m'a repeté ce qu'il m'avoit déjà dit , que je trouvois le Roi fort resolu à ne point faire de Ligue sans mariage. Je lui ai dit pour lors, que j'esperois que si lui & sa Mere s'unissoient avec la chaleur & l'affection que la chose meritoit, ils pourroient prendre des devans, & disposer le Roi à écouter les propositions d'une Ligue. Son Altesse me l'a fait esperer. Sur cette esperance je lui ai dit, que je croyois qu'il agiroit plus efficacement s'il pouvoit écarter son amour, & envisager la chose comme un Prince politique doit faire, préférant le public, dans une affaire sur tout où son honneur est si fort engagé, à ses desirs particuliers. Le trouvant dans une situation convenable je lui ai dit pour lors, que je croyois que la resolution du Roi dépendoit beaucoup de ses persuasions. Cela lui a fait plaisir, & il m'a dit pour la seconde fois qu'il étoit tres difficile de bannir tout d'un coup une passion que son cœur avoit si long-tems cherie.

Son Altesse dit sur cela plusieurs choses agréables, & avec autant de grace qu'on auroit jamais pû faire. Je prens d'autant plus volontiers la liberté d'écrire ces particularitez à Vôtre Majeste, que j'ai senti par certaines choses qu'il m'a dit, que je lui ferois un tres grand plaisir de vous en informer. En vous entretenant des affaires publiques, je ne puis pas oublier de faire connoître en toute humilité à Vôtre Majesté les obligations infinies que je vous ai des faveurs que vous avez fait à l'Ethiopienne. La consolante apostille que Vôtre Majesté a mis dans la lettre du Comte de Leicester, la maniere favorable & avantageuse avec laquelle vous avez parlé publiquement après mon départ d'un serviteur qui vous est inutile, & la bonne opinion que vôtre tres-excellente Majesté a la bonté d'avoir de moi, sont des faveurs qui tout indigne que j'en suis, ne sçauroient rien ajoûter à ma vigilance ordinaire, mais qui ne laissent pas néanmoins de me faire un plaisir tres-singulier, parce qu'elles adoucisent mes peines puisque Vôtre Majesté a la bonté d'agréer mes petits services. Dieu répande ses benedictions sur le reste des années de Vôtre Majesté, vous fasse la grace de regner avec le même bonheur que vous avez fait jusqu'ici, & confonde vos ennemis.

De Vôtre Majesté

Le tres humble & tres-zélé Sujet

Fr. Walsingham.

L E T T R E C C L X X V I I I .

A Milord Trésorier.

MILORD, vous aurez s'il vous plaît la bonté de dire à Sa Majesté, que Mercredi dernier 20. d'Août j'arrivai vers les onze heures du matin au Château de Fere en Gastinois, maison qui appartient à Monsieur de Montmorenci,

renci, un peu plutôt que le Duc ne m'attendoit, par la negligence du Gentilhomme qu'il m'avoit envoyé à Meaux, & que j'avois prié de donner avis au Duc, que je me propofois d'y être le même matin que j'y arrivai; cependant j'ai trouvé en arrivant un logement tres-bien fourni qu'on m'avoit préparé, & des ordres donnez pour me regaler, & pour mettre mes chevaux dans les Ecuries du Château. Je n'eus pas plutôt mis pied à terre, que le Duc m'envoya Monsieur le Président Reyne son Chancelier, & Kingsley son Secretaire, pour me faire des excuses de n'avoit pas envoyé au devant de moi. Après cela divers Gentilshommes, comme Farmangues & autres, me vinrent voir par son ordre; de sorte qu'il n'a rien manqué ac Duc du côté de la bonne volonté, pour témoigner qu'il étoit fort prêt à faire honneur à ceux qui lui seroient envoyez de la part de Sa Majesté. J'insiste volontiers sur les particularitez de cette reception, de peur que quelqu'autre ne s'avise de mander, que sous ombre qu'on n'a envoyé personne au devant de moi, les Ministres qu'on envoie ici n'y sont pas reçus avec les mêmes égards & les mêmes soins que le sont de delà ceux que l'on envoie d'ici. Je vous assure, Milord, que personne n'a jamais été plus soigneux que Monsieur le Duc d'excuser le manquement de ceremonie de n'avoit pas envoyé au devant de moi. D'ailleurs Son Altesse est excusable d'avoit ômis cette ceremonie dans une conjoncture où elle est accablée d'affaires, & a à mener une Armée composée de Volontaires. Il me donna audience vers les trois heures après midi. Après que je l'eus informé des points proposez au Roi par l'Ambassadeur de Sa Majesté & par Mr. Sommers, sans attendre que je lui disse ce que Sa Majesté y a répondu il me dit, que le Roi son Frere étoit tres-resolu de suspendre l'affaire de la Ligue jusques à ce qu'il vît ce que le mariage deviendroit: Aussi me conseilla-t'il de songer à le satisfaire sur cela, ne voyant pas autrement que je pusse réussir au sujet de la Ligue & du Traité secret. Je repliquai, que je ne doutois pas que le Roi son Frere étant un Prince sage & judicieux, ne se payât de raison; que je lui demandois en cela son assistance, quoiqu'à certains égards je le crusse un Avocat tres-mal propre à défendre cette cause; & là-dessus je lui declarai les raisons qui empêchoient Sa Majesté de consentir au mariage. Il répondit à cela, qu'il avoit esperé qu'après de si longues & si constantes poursuites, où il lui sembloit qu'il n'avoit rien oublié de tout ce qui pouvoit avancer ses affaires, dequoi il pouvoit prendre à témoin toute la terre, sa conduite étant publique & bien connue, il avoit esperé, dis-je, un meilleur succes de ses soins & de ses peines, & non pas un refus qui l'exposoit à la honte, & l'accabloit de douleur, & cela dans le tems même qu'il comptoit de recueillir les fruits de ses travaux.

Et pour la guerre où Sa Majesté disoit qu'il s'étoit engagé pour secourir les pauvres Flamans assligez, & qu'elle representoit comme une chose qui n'étoit point du goût de ses Sujets, il répondit qu'il n'y avoit en cela rien de nouveau, puisque la proposition en avoit été faite ci-devant, comme il en avoit été informé par les Commissaires de Sa Majesté dès le tems du Traité. Que comme alors cela n'avoit point interrompu la negotiation, qu'au contraire cela l'avoit avancée, il n'auroit pas crû qu'on en feroit aujourd'hui une difficulté.

En second lieu il dit, que la poursuite de ces guerres, & la nécessité de secourir

1573. fans retardement les pauvres habitans des Pays-Bas opprimez, le Roi d'Espagne étant sur tout aussi mal intentionné qu'il l'est pour l'Angleterre, interessant la fortune de Sa Majesté, il lui paroissoit étrange, qu'une chose si avantageuse à Sa Majesté, fût un obstacle à son mariage.

Je répondis à cela, que je croyois tres-nécessaire avant que de répondre à ces points, de l'asseurer que ce que Sa Majesté disoit de cet obstacle ne venoit point d'un manque de bonne volonté. Car quand elle consideroit le constant amour qu'il avoit eu pour elle, dont il avoit fait voir la sincerité par plusieurs éfets manifestes, comme d'avoir exposé sa vie en passant la Mer, d'avoir envoyé divers Ministres, & sur tout des personnes de la qualité de ceux qui étoient venus en dernier lieu; & qu'elle joignoit tout cela au bon naturel qu'elle lui avoit remarqué, & dont elle avoit été si contente la dernière fois qu'elle l'avoit vu, elle avoit une véritable douleur de ne pouvoir pas suivre la pente de son cœur, & d'être retenué par des obstacles qui regardoient le corps politique, & qui n'alloient pas à moins qu'à aliéner le cœur de ses Sujets en cas qu'elle s'engageât dans une guerre.

A l'égard des deux points, j'ai répondu sur le premier, que quoiqu'on n'eût pas dit combien il seroit desagrèable aux Sujets de Sa Majesté que son mariage fût suivi d'une guerre, néanmoins il avoit été entendu & par Sa Majesté, & par le Conseil, que les frais de la guerre seroient faits par le Roi même, & par les Etats des Pays-Bas, attendu que Sa Majesté ne devoit tirer aucun profit des conquêtes qui seroient faites, à moins qu'elle n'eût des heritiers procréés d'elle; ce qui dépendant du bon plaisir de la Providence, n'étoit pas une chose sur laquelle on pût seurement compter, ni qui donnât lieu à faire de la dépense en vûe d'en profiter à quelque heure. D'ailleurs il auroit paru surprenant que le premier jour de son mariage le Traité eût été violé par l'union de Sa Majesté avec un Epoux. Cela étant contraire au Traité, l'auroit engagée dans une guerre qui pouvoit fournir de plus grands sujets de mécontentement, & faire naître une inutile & dangereuse jalousie, en leur faisant craindre, que comme le Traité étoit violé en un point, il ne le fût dans la suite en d'autres; ce qui eût été d'une tres-dangereuse consequence, attendu que de l'exacte observation de ce Traité dépendoit la conservation de leurs libertez.

J'ai répondu sur le second point, que si la Ligue offensive & défensive & le Traité secret avoient lieu, on pouvoit fort utilement pousser le dessein du secours sans le mariage: Que cela étant Sa Majesté s'étonnoit fort de voir le Roi si resolu à ne vouloir point de Ligue sans mariage, puis qu'il étoit évident à tout le monde, que quoique devint le mariage, il étoit extrêmement nécessaire que cette Ligue se fit, tant pour la défense commune, que pour donner des bornes à la puissance excessive de l'Espagne.

Après une longue discussion de part & d'autre il me dit enfin, qu'il avoit beaucoup de déplaisir attendu les esperances qu'il s'étoit faites, que son mariage qu'il souhaitoit par dessus toute chose au monde, & qu'il avoit crû sur le point de la conclusion après une si longue poursuite, tant de gens employez, & un Traité conclu par des personnes de qualité, passât ainsi d'une conclusion tant attendue à une espede de rupture, & qu'il avoit esperé de mon arrivée plus de joie & de satisfaction qu'il n'en recevoit en éfet.

Sur

Sur cela je priaï son Altesse de bien examiner la chose, & que s'il pouvoit écarte sa passion je ne doutois pas qu'il ne vît manifestement, que Sa Majesté n'estimoit rien tant que l'amour & l'affection de ses Sujets, la veritable force & gloire d'un Prince; & qu'elle avoit raison de prendre la resolution qu'elle prenoit, puisque la principale fin de son mariage, qui étoit de contenter son peuple, seroit un effet tout contraire; ce qui ne seroit pas moins chagrinant pour son Altesse étant mariée, ayant toujours protesté comme elle avoit fait, qu'à moins que le mariage ne se fit avec le contentement de Sa Majesté, & la bonne approbation de ses peuples, elle ne le souhaiteroit jamais. Ainsi je conclus, que j'espérois qu'ayant bien digéré la chose, il verroit que Sa Majesté avoit eu raison de prendre la resolution dont je venois de l'entretenir, & qu'il n'en avoit pas moins d'en être content. Je le priaï que la premiere fois qu'il me donneroit audience, attendu que le lieu étoit si bien fourni de Gentilshommes qui ne faisoient pas tout le silence qu'il seroit requis, il me la donnât dans un lieu particulier; en effet on faisoit si grand bruit, que nous avions souvent peine à nous entendre.

Environ une heure après que je l'eus quitté, il m'envoya son Chancelier, le President de Plevraux, & Combelles, qui me dirent qu'ils venoient de la part de son Altesse, pour conférer avec moi sur ce que je lui avois proposé au nom de Sa Majesté, me témoignant de la part de leur Maître, qu'il trouvoit fort étrange, qu'un mariage après avoir tant trainé, dans le tems même qu'on attendoit l'exécution de ce qui avoit été réglé par le Traité, Sa Majesté ait fait produire un obstacle; premierement par Monsieur Sommers, & aujourd'hui par moi; obstacle qui n'est pas nouveau, puisqu'il est venu en pensée dès avant le Traité; sans compter que Sa Majesté n'ignoroit pas, que Monsieur avoit long-tems auparavant intercedé pour les intérêts des Pays-Bas, puisqu'il l'a de tems en tems informée de son procédé à cet égard, qu'elle n'a jamais témoigné d'approuver, & sur tout comme une chose qui tendoit à mettre obstacle à son mariage.

Je leur representai pour lors bien au long les raisons qui avoient fait tirer en longueur la negotiation de ce mariage, la maniere avec laquelle on avoit procédé avec les Commissaires durant le séjour qu'ils avoient fait en Angleterre, & comment Sa Majesté voyant que son mariage étoit sujet à de si grandes difficultés, & étant par conséquent en doute quel en seroit l'évenement, avoit eu de la peine à se résoudre à consentir que les Commissaires vinsent, si ce n'est dans l'esperance que si les difficultés qu'elle avoit à proposer, accompagnées de son mariage ne pouvoient se sauver, ils pourroient en ce cas travailler à la negotiation d'une alliance plus étroite, & que par ce moyen leurs peines ne seroient pas inutiles. Dans cette vûë je leur fis connoître que Sa Majesté s'étoit trouvée fort déplaisante qu'ils n'eussent pas pouvoir de traiter de la Ligue sans le mariage, vûë principalement que quatre à cinq mois avant leur arrivée certains Commissaires députés par le Roi pour traiter avec l'Ambassadeur ordinaire de Sa Majesté, en avoient fait quelque ouverture, qu'elle esperoit qu'on reprendroit à l'arrivée des dits Commissaires; & de peur qu'on ne l'eût oublié ou négligé, elle envoya spécialement à l'Ambassadeur ordinaire, & le fit prier d'informer le Roi, qu'attendu qu'il étoit incertain à quoi le mariage aboutiroit, elle trou-

1573. voit nécessaire que les Commissaires eussent pouvoir de traiter de la Ligue. L'événement n'ayant pas répondu à ses espérances, & desirant de renvoyer les Commissaires satisfaits, on travailla à la conclusion du Traité, afin qu'il ne parût pas que les Commissaires eussent fait un voyage inutile. Avant que de signer le Traité elle fit cette déclaration aux Commissaires; pour leur faire comprendre, outre la reserve qu'elle faisoit, que le Traité ne se continuoît pas avec la même facilité qu'on leur avoit peut-être fait entendre. Et pour l'objection qu'ils faisoient, que Sa Majesté avoit été informée de ce qui s'étoit fait dans cette guerre avant que Monsieur se fût engagé dans cette entreprise, je leur dis qu'elle n'avoit néanmoins jamais cru qu'on demanderoit comme on a fait en dernier lieu, qu'elle contribuât aux frais d'une guerre, qui ne pouvoit que mécontenter les Sujets, qui n'entroient pas dans les raisons de Politique qui pouvoient engager l'une & l'autre Puissance de concourir unanimement à abaisser la grandeur du Roi d'Espagne, mais qui en imputeroient la cause au mariage, lequel étant accompagné d'autres mécontentemens, ne devoit pas devenir plus onereux par la dépense des guerres des Pays-Bas; ce qui n'auroit pas manqué d'arriver si l'on en fût venu à l'accomplissement. Après cette replique ils allerent plus loin, & me dirent, que comme l'esperance du mariage auroit engagé le Roi plus avant dans cette entreprise, qu'il ne seroit sans cela; aussi le Duc craignoit que le Roi apprenant la resolution de Sa Majesté à cet égard ne se refroidît, sans parler de divers autres qui étoient prêts à le secourir de diferentes manieres, & sur tout d'argent, encouragez qu'ils étoient par l'esperance d'un mariage qu'ils avoient cru assuré, & qu'il étoit maintenant à craindre que l'incertitude ne les fit reculer, & ne mît les affaires du Duc en fort mauvais état: Que quant à la Ligue proposée, puisque le Roi, autant qu'on en pouvoit juger jusqu'ici, étoit resolu de n'en point faire sans mariage, ils ne voyoient pas grand sujet d'esperer du secours de ce côté-là, & ainsi ils conclurent, qu'outre les obstacles que la resolution de Sa Majesté mettroit à l'entreprise, ils ne voyoient pas comment on pouvoit sauver l'honneur de Monsieur & le sien, la chose étant aussi avancée qu'elle l'étoit, & tout le monde s'attendant ou que l'affaire réussiroit, ou qu'elle se romproit sur quelque obstacle essentiel dont le public seroit satisfait, & les sauveroit par ce moyen de la médifance aux traits de laquelle il y avoit apparence qu'ils alloient être exposez dans toute l'Europe.

Pour répondre à cela je leur dis premièrement, que pour le refroidissement du Roi je ne pouvois comprendre, qu'étant un Prince judicieux, assisté d'un sage Conseil, & considerant combien la grandeur du Roi d'Espagne étoit à craindre pour la Couronne de France, pût se refroidir dans une affaire où il avoit tant d'intérêt, & à laquelle on pouvoit donner remede par la proposition qu'on lui faisoit, aussi bien sans mariage qu'avec le mariage. Pour fortifier cette raison, je leur en representai plusieurs autres pour leur faire connoître le danger qu'il pourroit y avoir à craindre & pour la France & pour l'Angleterre, si la Ligue ne se faisoit pas, & si l'on ne prenoit en consequence des mesures secrettes pour prévenir le mal. Je leur dis qu'il ne falloit pas faire si peu de cas de la Ligue que Sa Majesté proposoit, comme il sembloit qu'ils faisoient, puisqu'en pareille occasion la Couronne de France avoit demandé la même chose à l'Angleterre; & qu'on trouveroit étrange qu'on refusât

aujourd'hui la même offre dans un tems où l'on n'avoit jamais eu plus de sujet de l'accepter. Pour les obstacles aux secours promis, & sur tout aux secours d'argent, je leur dis, que comme Sa Majesté avoit écrit au Duc qu'elle le secourroit en tout ce qu'elle pourroit, comme je supposois qu'ils étoient informez, aussi m'avoit-elle paru prête à tenir sa parole : Et sur ce qu'on avoit dit qu'après une si longue négociation, & tant de pas faits, on ne pourroit donner au public aucune satisfaction, je leur dis à mon tour, que quoiqu'ils ne crussent pas les obstacles alleguez par Sa Majesté des raisons satisfaisantes, je ne doutois pas néanmoins que les gens sages, & exempts de passion considerans combien il est nécessaire aux Princes de se ménager le cœur de leurs Sujets; ce que Sa Majesté courroit risque de ne pas faire en se mariant par les raisons que j'avois dit & au Duc & à eux, je ne doutois point, dis-je, que les gens sages ne demeurassent satisfaits après avoir bien pesé ces raisons. Je conclus enfin après près de trois heures de conference, qu'il ne falloit pas à present regarder en arriere, ni rappeler les fautes qui pouvoient s'être faites durant la negotiation, mais penser à ce qu'il étoit nécessaire de faire pour avancer la glorieuse entreprise du Duc, & unir les deux Couronnes par une parfaite amitié.

Le lendemain j'eus une seconde audience, dont j'ai jugé à propos de rendre un compte sommaire à Sa Majesté par celle que je lui écris ce jourd'hui, car je sçai qu'elle s'attend que je réserverai quelque chose pour ne le communiquer qu'à elle. Le Vicomte de Turenne, Gentilhomme que Monsieur cherit fort pour plusieurs raisons, & dont il prend le Conseil dans les affaires importantes, me dit le matin que je partis, que depuis que le mariage paroïssoit douteux, on craignoit fort que la guerre où Monsieur étoit engagé n'échoût, & cela pour deux raisons: L'une que le Roi qui devoit soutenir la chose si l'on vouloit en esperer un bon succes, craignant que Sa Majesté ne se tirât d'affaire après qu'il auroit une fois rompu avec le Roi d'Espagne, ne manqueroit pas de laisser Monsieur dans l'embaras; ce qu'il craindroit beaucoup quand il verroit si peu d'esperance au mariage, qu'il regardoit comme le gage le plus assuré de l'inviolable observation de la Ligue proposée contre le Roi d'Espagne: L'autre que diverses personnes qui ofroient à present leurs services à Monsieur, & des secours d'argent & autres dans l'esperance que le mariage se feroit, & le mettroit en état de les satisfaire dans la suite, se voyans déçus de leur principale ressource, ne manqueroient pas de se retirer, & par consequent il seroit contraint aux dépens de son honneur & de sa reputation d'abandonner son entreprise. Ensuite il me fit entendre, qu'il n'avoit reçu jusqu'ici aucun secours du Roi son Frere, comme Monsieur le Chevalier Henri Cobham l'avoit mandé, & que le seul appui qu'il avoit en lui avoit été procuré par la Reine sa Mere, mais que le secours qu'il en avoit tiré étoit si mediocre, qu'il falloit le compter presque pour rien en comparaison de ce qui lui manquoit. Il me pria d'y faire attention, & de regarder la chose comme une chose de grand poids & de grande importance. La Reine vôtre Maîtresse n'y a pas peu d'intérêt, m'a-t-il dit, étant apparent que si le Duc abandonne l'entreprise du Roi d'Espagne son ennemi déclaré, faute d'avoir des Forces à lui opposer, il est, dis-je, apparent à mon avis, que le Roi d'Espagne remportera bien-tôt

une victoire complete; ce qui seroit d'une dangereuse conséquence pour Sa Majesté, comme peut voir aisément tout homme sensé, sans compter qu'il seroit à craindre si l'on abandonnoit la chose, qu'il ne se fit des entreprises pour venger les troubles civils de ce Royaume, ce qui n'accommoderoit pas ceux de la Religion, qui sont tres-foibles à present qu'ils ont rendu leurs Villes de seureté; Inconveniens qui arriveront tous suivant les apparences, à moins que Sa Majesté ne donne un secours present, pour lequel il croyoit que 100000. Ducats suffiroient, & avec lesquels Monsieur seroit en état non seulement de secourir Cambrai, mais encore de tenir la Campagne trois mois consecutifs: Que nonobstant ses besoins, & l'importance de la chose, il ne pouvoit se résoudre de demander ce secours à Sa Majesté, parce qu'étant entierement resolu de poursuivre constamment son mariage, il croyoit que cette démarche seroit un obstacle, & craignoit que Sa Majesté ne prit occasion de là de croire qu'il cherchoit à se marier dans d'autres vûes que celles qu'il disoit. Le Vicomte de Turenne me dit tout cela comme de soi même & sans ordre de Monsieur, à ce qu'il m'assura, quoique je croye que cela ne se faisoit pas du moins à son insçû: il me pria fort pressamment de proposer à Sa Majesté de la bonne sorte de secourir Monsieur de la Somme ci-dessus. Il ajoûta que la chose demandoit une prompte resolution, de peur que faute de secours le dessein n'échouât. Là-dessus il me pria de lui dire quand j'esperois d'avoir réponse. Je lui dis dans dix jours. Il m'assura que le Duc recevroit à present les 100000. Ducats prêtez, plus agreablement que si dans un autre tems Sa Majesté lui donnoit un million *gratis*, tant il étoit échaufé à son dessein des Pays-Bas. Aussi, ajoûta-t-il, la Reine ayant la bonté de le secourir dans son besoin, ce seroit un engagement pour mettre éternellement le jeune Prince à sa devotion, & l'obliger à lui rendre tous les services dont il pourroit être capable. Voilà en substance ce que me dit le Vicomte de Turenne, qui paroissoit fort fâché de voir dans des termes si douteux une entreprise d'où dépendoient de si grandes choses. Le Chancelier & les autres Conseillers de Monsieur doutoient fort du succez de l'affaire, faute de secours, ne manquant pas autrement de Troupes pour faire tête à l'ennemi, & la difficulté consistant à les payer afin de pouvoir les tenir sous la discipline; car autrement l'armée n'étant composée que de Volontaires, il étoit à craindre qu'elle ne fût sujette à une infinité de desordres tres-dangereux. Je ne doute pas que Sa Majesté considerant combien il lui est important d'accorder ce secours ne prenne sur cela la resolution que merite la consequence de la chose. D'ailleurs supposé même que la seureté de Sa Majesté y fût moins interessée, le Duc qui a bien merité de Sa Majesté, que ses actions font passer à bon droit pour une des grandes Princesses qui ait jamais été, est digne qu'elle considere en Princesse ses besoins presens, attendu principalement qu'elle le lui a fait esperer par ses dernieres lettres, dès qu'il se presenteroit quelque occasion où elle pourroit s'employer pour lui avec justice; & cela tant pour contenter le Vicomte, que parce que la chose le merite par elle-même. Je vous prie, Milord, que je puisse recevoir réponse au plûtôt. Après cela étant parti pour un lieu nommé Carlay à environ dix lieues de Fere, je reçus l'incluse de la Reine Mere, par laquelle elle m'ordonnoit, comme vous verrez, qu'en cas que je ne fusse pas parti,

parti, ou que je le fusse, de revenir sur mes pas. Là-dessus dans l'esperance d'ap-
 prendre quelque chose qui me mettroit en état de juger quel seroit le denouement de
 la negociation qui m'étoit commise, je jugeai à propos de suspendre le départ
 du Porteur. Etant donc revenu hier ici suivant son desir, elle me manda hier au
 soir de l'aller trouver ce matin à huit heures. Ayant été admis à l'audience,
 & l'ayant informée sommairement du contenu de ma Commission au sujet des trois
 propositions faites à l'Ambassadeur de Sa Majesté & à Monsieur Sommers, & des
 différentes réponses que Sa Majesté y avoit faites, accompagnées des rai-
 sons qui l'obligeoient à prendre une pareille resolution, elle me declara pour
 lors, que le Roi son fils souhaitant passionnément de sçavoir la resolution
 de Sa Majesté au sujet du mariage, attendu principalement que le Duc son
 Frere s'étoit embarqué si avant dans les affaires des Pays-Bas, qu'il n'avoit plus que
 huit jours de marche pour être en presence de l'ennemi, & la plûpart de ses Troupes
 étant déjà assemblées, il avoit jugé à propos qu'elle se rendit ici pendant que j'y
 étois, pour être informé de ce qu'il devoit esperer du mariage, sans lequel il
 voyoit que l'entreprise de son Frere l'engageroit dans une guerre, dont lui seul
 porteroit le faix. Je lui dis que pour le mariage je ne pouvois lui dire autre chose
 que ce que j'en avois déjà dit à elle & au Duc son fils. Et pour la peur que le Roi
 & elle se faisoient, d'être contraints de porter seuls les charges de la guerre, je lui
 dis, que s'il lui plaisoit de se souvenir de l'offre qui avoit été faite par l'Amba-
 assadeur ordinaire, & par Monsieur Sommers, & renouvelée par moi & à elle
 & au Duc, le Roi & elle auroient sujet d'être contents, puis que la ligue con-
 tinuant, & la ligue secrette pour les affaires des Pays-Bas, c'étoit offrir un re-
 mede dont le Roi & elle n'avoient pas sujet d'être mécontents. Je lui dis ensuite que
 la question étoit de sçavoir s'il étoit nécessaire de prendre des mesures pour s'oppos-
 er à l'élevation du Roi d'Espagne. Etant convenu de cette verité, je lui dis, qu'il
 s'agissoit d'examiner si cela ne pouvoit pas se faire sans le mariage, puis qu'il étoit
 accompagné de tant de difficultez, qu'il étoit impossible de prendre sur cela une re-
 solution sur le champ. Elle répondit, qu'il n'y avoit point de seureté que la ligue
 où l'on alloit entrer seroit inviolablement observée, comme le mariage; car dit-
 elle, la même raison qui a obligé la Reine de refuser de conclure le mariage,
 c'est à dire le mécontentement de ses peuples qui seroient obligez à de grosses dé-
 penses, la pourroit obliger pareillement à renoncer à la ligue, & à renouer l'afec-
 tion particuliere que la Couronne a toujours eue pour l'Espagne. Je repartis à cela,
 qu'il étoit difficile de faire une amitié solide, & que je ne voyois pour cela que
 deux bons moyens. Le premier étoit de montrer combien peu de sujet elle avoit
 d'avoir du penchant pour l'Espagne, & l'autre de lui représenter les raisons qui pou-
 voient porter le Roi & elle à croire que la ligue ayant lieu, elle seroit observée de
 bonne foi de la part de Sa Majesté, à moins qu'on ne lui donnât quelque grand su-
 jet d'en user autrement. Sur le premier je lui representai, que peu de tems après
 que Sa Majesté se fut mise en possession de la Couronne, le Roi d'Espagne ayant été
 sollicité en quelque maniere par l'Ambassadeur de Sa Majesté qui demandoit à renou-
 veller les Traitez faits entre la Maison de Bourgogne & la Couronne d'Angleterre, il

1573. n'y eut pas moyen de le faire consentir à cela. Comme il ne voulut pas renouveler les Traitez, aussi n'a-t-il pas manqué depuis de donner à Sa Majesté les témoignages de sa mauvaise volonté que tout le monde sçait, comme il paroît par la conduite de ses Ministres qui ont favorisé tant qu'ils ont pu le mariage du Duc de Norfolk & de la Reine d'Ecosse, par les rebellions qu'ils ont excitées & fomentées depuis dans le Nord, par la protection qu'ils ont donnée aux principaux rebelles qui sont sortis d'Angleterre; & enfin par les attentats qu'ils ont faits en Irlande sous prétexte de l'autorité du Pape. Que ces choses bien considérées, je laissois Sa Majesté le juge, si la Reine ma Maîtresse avoit sujet de vouloir se raccommo-der avec l'Espagne ou de s'y fier. Que pour les raisons qui pouvoient les porter à croire que Sa Majesté observeroit inviolablement la ligue proposée, elle devoit sçavoir avant toutes choses, que l'amitié dont nous faisons le plus de cas étoit celle que cette Couronne avoit avec la Maison de Bourgogne, & non avec l'Espagne: qu'ainsi ces pays n'étant plus à l'Espagne, & s'étant à présent réduits par composition entre le Duc & les Etats du pays sous la domination de son fils, & le commerce s'y étant établi de maniere, qu'il y a ordinairement des éfets appartenans aux Sujets de Sa Majesté jusqu'à la valeur de près d'un demi million, je laissois juger Sa Majesté si ce ne seroit pas un bon gage pour répondre de la parole que Sa Majesté donneroit. Secondement si cela ne suffisoit pour dissiper la défiance, on pourroit donner des ôtages de part & d'autre, dont Sa Majesté ne violeroit pas la parole pour le plus puissant Royaume de l'Europe. Je lui ai dit enfin, que je ne doutois pas que le Duc son fils ne voulût être caution que le tout seroit bien observé. Je la priaï donc après lui avoir représenté des raisons capables de lui persuader que la Reine ma Maîtresse observeroit indubitablement la ligue en tous ses points, je la priaï, dis-je, de ne trouver pas mauvais si je conseillois à la Reine ma Maîtresse d'être dans la défiance à leur égard. Premièrement il étoit de notoriété publique que divers Grands de ce Royaume étoient plus attachez à l'Espagne qu'à l'Angleterre, & qu'on croyoit qu'ils n'oublieroient rien de tout ce qui seroit en leur pouvoir pour rompre, ou plutôt empêcher la conclusion de la ligue. Secondement l'Espagne a des pretentions au sujet du secours qu'elle donna durant la guerre civile, lors que le Comte d'Aremberg fut envoyé pour cet éfet en ce Royaume, pour avoir préféré l'amitié de cette Couronne à celle de l'Angleterre. Enfin l'uniformité de Religion entre l'Espagne & la France. Les sollicitations que le Pape & les autres Princes Catholiques ne manqueront pas de faire de tout leur pouvoir pour rompre ou traverser la ligue, donnent plus juste sujet à la Reine ma Maîtresse de se défier que la ligue ne sera pas observée de la part de la France, que la France n'en peut avoir par tout ce qu'on peut alleguer contre Sa Majesté. Pour ce qui est de la Reine ma Maîtresse, je la priaï, que si le Roi & elle jugeoient nécessaire de donner des bornes à la grandeur du Roi d'Espagne, & pouvoient en confiance entrer dans l'alliance proposée, de considerer, qu'on leur en presentoit deux occasions qui meritoient qu'on s'expliquât au plutôt. L'une de secourir Dom Anthonio, l'autre de pousser l'entreprise de Flandres. Sur la premiere je lui dis que la Reine ma Maîtresse avoit consenti à l'équipement de certains Vaisseaux, à condition que le Roi son fils concouroit à l'action, ou qu'elle fût as-

feurée par la ligue proposée d'être secouruë, en cas que l'Espagne en consequence de ce secours, entreprît quelque chose contre elle. Mais que comme le Roi & elle paroissent résolus à ne point faire de ligue sans mariage, je voyois clairement que le dessein qui devoit être executé secretement, & qui sans cela seroit inutile, alloit échouer sans ressource. Pour l'entreprise de Flandres dont le Duc son fils avoit si glorieusement fait son affaire, & qui étoit si avantageuse à cette Couronne, quand les Etats verroient que la ligue n'aboutiroit à rien, & que les choses n'iroient pas avec le même avantage qu'elles seroient allées si la ligue se fût faite, ils demeureroient aussi consternés, que leurs ennemis deviendroient courageux & entreprenans. Je lui dis de plus, qu'en cas qu'ils n'acceptassent pas la ligue à des conditions auxquelles la Reine ma Maîtresse pût raisonnablement acquiescer, elle seroit obligée de prendre d'autres mesures pour la seureté de son Etat, ne doutant pas qu'elle ne soit aussi en état qu'aucun de ses voisins de s'opposer à la mauvaise volonté des Espagnols. Après m'avoir dit avec combien de chaleur le Roi son fils souhaitoit le mariage, considérant qu'il n'avoit point d'enfans, & qu'un Frere unique, duquel & de ses descendants dépendoit la conservation de la maison de Valois, elle me pria de considérer si le Roi n'avoit pas juste sujet d'insister sur le mariage. Pour la ligue, elle me dit qu'elle n'avoit point ordre d'en parler, & que cela dépendoit uniquement du Roi: Que cependant comme la diligence étoit nécessaire par les raisons que j'avois alléguées, elle me conseilla de me rendre au plutôt à la Cour. Je lui dis que comme elle ne se proposoit d'être à Paris que dans cinq à six jours; autant que je pouvois le comprendre, je la priois de le disposer par lettres à accepter mes propositions; ce qu'elle me promit de faire. Pour ce qui est des Troupes qui doivent suivre le Duc je ne puis encore vous en dire que ceci en general: Qu'il doit avoir six mille Fantassins, & deux mille six cents Lanciers. Tout cela est prêt à ce qu'on dit, & en aussi bon ordre que Troupes qu'on ait vû en France depuis long-tems. Le dessein est de joindre ces Forces avec celles que les Etats ont en Flandres de l'heure qu'il est, tenant pour certain que l'ennemi quittera la campagne, & se retirera dans ses places fortes. On m'a promis une liste de ces Troupes. Dés que je l'aurai je ne manquerai pas, Milord, de vous l'envoyer par le premier ordinaire. Je demeure tres-humblement &c.

Fr. Walsingham.

L E T T R E C C L X X X I X.

A Monsieur le Chevalier François Walsingham.

MONSIEUR, Bonham vôtre homme présent porteur arriva ici hier Mercredi neuvième du courant vers les quatre heures. J'étois alors au delà de l'eau pour aller à Theobalds, mais heureusement j'eus avis de son arrivée, & rebroustai chemin n'étant pas éloigné de l'eau. Sa Majesté m'avoit parlé deux ou trois

jours avant, & s'étonnoit de ne recevoir point de vos nouvelles. Je répondis, & cela s'est trouvé vrai, que les lettres ou le porteur nous apprendroient des nouvelles satisfaisantes. J'étois fort assuré que vous ne manquerez pas d'envoyer sans perte de tems. J'ai rendu la vôtre à Sa Majesté, & lui ai dit en même tems que vous m'aviez aussi écrit; mais elle a dit qu'elle vouloit premierement lire sa lettre, ensuite celle de Monsieur, & puis la vôtre. Elle l'a fait, & puis m'a demandé ce que vous m'écriviez; Car, dit-elle, je ne trouve rien dans la mienne sur les affaires pour lesquelles je l'ai envoyé. Je lui dis que je lui lirois ma lettre; mais elle me répondit qu'elle vouloit que je lui en fisse le rapport. Je lui dis que j'aurois de la peine à la faire, parce que vous me mandiez fort au long ce qui s'étoit passé dans la conversation que vous aviez eüe, premierement avec Monsieur, secondement avec certains de ses Conseillers, & cela à diverses fois, & enfin avec la Reine Mere; si bien qu'elle consentit enfin que je lui lusse toute la negotiation, ajoutant qu'il paroïtoit par sa lettre que vous aviez parlé à Monsieur après l'arrivée de sa Mere, & lui étant encore au lit. Elle ajouta aussi, qu'elle voyoit que Monsieur viendroit ici après son voyage de Cambray pour y recevoir réponse en personne. Elle dit au sujet de la negotiation, qu'elle n'auroit pas voulu que vous eussiez directement parlé de la ligue, mais seulement par accident si leurs objections en avoient donné occasion; ce qui est arrivé en disant que si Sa Majesté ne vouloit pas consentir au mariage avec la guerre, en ce cas la guerre cesseroit. Sur cela elle dit, que vous auriez pu répondre à cela, qu'attendu l'excessive puissance du Roi d'Espagne, il étoit bon qu'il y eût une pareille ligue entre le Roi de France & elle. J'ai répondu qu'en cela vous aviez suivi vos instructions, & l'ordre de la réponse du Roi de France à son Ambassadeur, qui étoit fondée sur trois points. Le premier de sçavoir le jour de son mariage, qui étant fixé ils feroient pour lors une ligue offensive & défensive; & feroient enfin un Traité secret pour les affaires des Pays-Bas. Que pour répondre à cela avec ordre, vos instructions portent que vous ferez ce que vous avez fait, & que je croyois qu'elle étoit satisfaite de vôtre bonne conduite. Mais je sentis qu'elle avoit peur que la ligue & le Traité secret ne lui coûtassent beaucoup. Je lui dis, qu'on ne pouvoit pas faire grand' chose sans dépense; & que si elle n'avoit pas besoin de secours pour se garantir des dangers qui la menaçoient duquel elle & toute la terre voyoient visiblement qu'elle ne pouvoit se passer, il n'étoit pas nécessaire qu'elle vous envoyât dans cette conjoncture. Elle parla aussi de son secours à Dom Antonio, ne sçachant comment s'y prendre, parce que la saison passe, & qu'elle n'étoit pas assurée comment le Roi de France s'y prendroit, lequel n'y entrant point, elle n'oseroit rien hazarder. Elle ajouta néanmoins, que l'Ambassadeur de France lui avoit dit depuis deux jours, que le Roi son Maître lui avoit donné ordre de la remercier de la protection & de l'appui qu'elle donnoit à Dom Antonio; mais qu'au bout du compte elle ne prendroit aucune résolution sur cela qu'elle n'eût sçû de vous ce que le Roi de France vouloit faire. Pour ce qui est du point capital qui regarde ce qu'a dit le Vicomte de Turenne, je m'en suis entretenu à fond avec Sa Majesté. J'ai d'abord communiqué vôtre lettre à Milord de Leicester, ensuite à Milord Chamberlain, & puis à Monsieur le Vice-Chamberlain. J'ai demandé le secours

cours mentionné dans ces deux lettres, comme une chose absolument nécessaire à la cause que les François avoient en main, & représenté que si on la negligeoit, il n'y avoit ni Ligue ofensive, ni Traitez secrets qui pûssent y remédier dans la suite. Elle m'a dit sur cela la même chose que Milord de Leicester m'a dit qu'elle lui avoit dit, que vous aviez ordre de satisfaire en cela au besoin de Monsieur; mais m'étant d'abord mis en devoir de lui persuader que les paroles ne satisfaisoient pas, & qu'il falloit des étets, & qu'une pareille affaire ne pouvoit se faire ni avec des paroles, ni avec des pensées, ni même en peu de tems, elle m'a répondu, qu'elle vous avoit donné pouvoir de consentir à ce qu'on demandoit, après que vous auriez reconnu qu'il n'y avoit plus à esperer que le Roi secourût son Frere. Car, dit Sa Majesté, s'il découvroit le moins du monde ma bonne volonté à Monsieur, avant que de bien connoître l'intention du Roi son Frere, tout le fardeau tomberoit sur moi; & pour vous le mieux prouver, a-t-elle dit, vous le pouvez voir par le discours des Conseillers de Monsieur, qui disent, qu'il a emprunté de l'argent de plusieurs sur l'esperance du mariage, comme si le mariage devoit fournir à toutes les dépenses: A quoi elle ajoûta avec une espèce d'aigreur, qu'elle sçavoit & en voyoit à present la verité, que la Reine Mere avoit déjà dit en plein Conseil, que si le mariage ne se faisoit pas, toute la dépense retomberoit sur la Reine d'Angleterre. Voilà sommairement tout ce que j'ai pû tirer d'elle, car elle dit, qu'elle n'a rien à faire ici, qu'elle n'ait appris le succez de vôtre negotiation avec le Roi. Mais elle a voulu que je vous écrivisse de la maniere que je viens de vous dire. Son dessein est aussi d'écrire à Monsieur pour le consoler à ce que je croi. Marchemont a eu des lettres, qui contiennent, à ce que j'apprens, le détail de vôtre negotiation, & les réponses résolûes que Monsieur vous a faites, de ne vouloir consentir à rien sans mariage. Ainsi ils se tiennent fermes comme gens entendus qui veulent faire une emplete sans démordre en rien du principal; mais vous pouvez de l'heure qu'il est mieux juger que personne quelles en seront les suites. Sa Majesté me demanda si dans les lettres que vous m'aviez écrites vous n'aviez pas loué la prudence de Monsieur? Je répondis que non. J'en suis surprise, dit-elle, car il lui donne de grands éloges dans celle-ci, & elle nous lût les louanges que vous lui donniez, mais je n'en vis rien par écrit. Je répondis, que de tous ses Serviteurs vous étiez celui qui en aviez toujours fait le plus de cas. Souvenez-vous, je vous prie, de nous envoyer le rôle des Capitaines & des Generaux de Monsieur, & de toutes les Forces qu'on croit qu'il aura; combien il lui faut d'argent par mois, & où il en a pris pour faire ses levées. Je suis fâché de voir qu'il se soit perdu tant de tems depuis le commencement de ces preparatifs jusqu'à present; cependant je croi qu'il est encore tems de mettre à execution ce qu'on a projeté. Je crains que la Reine Mere desesperant du mariage, ne cabale avec le Duc de Parme pour lui faire lever le siege; que la place ne soit secourûe, l'honneur de Monsieur à couvert, & qu'il n'abandonne son dessein; ce qui accommoderoit les Espagnols. Par ce moyen ils auroient dans les Pays-Bas ce qu'ils souhaitent, la Reine mere éloigneroit son fils des canonades, feroit valoir tous ses prétextes; & se raccommoieroit avec le Roi d'Espagne. Voilà quant aux affaires de France. Je n'ai eu de nouvelles d'Irlande qu'une fois depuis vôtre départ, & ç'a été par le moyen d'une lettre de Water-

1573. houe* qui portoit, que le Lord Gray leur avoit fait sçavoir, qu'on n'envoyeroit point de munitions dans le pays d'Odonnel, mais seulement à Carlingford: car quand le Lord Gray vint à Blackwater, Tirch prit la fuite, ruina les deux Châteaux, & manda à Milord Gray, qu'il vouloit être en paix avec Odonnel & tous les autres; ce qu'il fit par ordre de Milord. Là-dessus le Lord Gray lui envoya le Chef de justice Dowdal. Voilà tout ce que j'en ai appris. Milord d'Ormond se trouve fort incommodé de sa démission, mais moins de sa démission à ce qu'il dit, que du tort qu'on lui a fait de n'avoir pas donné avis des grandes prises qu'il a faites. Le Roi d'Ecosse fait semblant de vouloir demeurer de nos amis, cependant j'ai des avis secrets de la part de Ashton qui m'apprend qu'il veut être entièrement guidé par Sa Majesté qui en a conçu l'esperance. Je souhaite qu'elle n'y soit pas trompée. Je crains que cela ne la rende negligente du côté de la France. Sa Majesté ne m'a point parlé de ces affaires d'Ecosse, c'est d'ailleurs que je les sçais. Le Lord Huntley est arrivé en Ecosse, & a offert au Lord Ferihurlt une entiere restitution. Tout cela a été accepté par le Roi. C'est de Campian que nous avons appris la relation de tout le voyage qui s'est fait en Angleterre à York, Lancastré, Denbigh, Northampton, Warwick, Bedford, Buckingham, &c. Je ne doute pas que vous n'en ayez eu avis par Monsieur Beal, qui s'y est donné beaucoup de peine avec Monsieur Hamon. Nous avons envoyé querir tous les hôtes chez lesquels il a logé dans tous ces pays. Je finis ne doutant pas que vous ne soyez aussi las de lire, que je le suis presque d'écrire. Ce dixième d'Août 1581.

G. Burleigh.

L E T T R E C C X C.

Au même.

MON SIEUR, après vous avoir écrit hier au soir qui étoit Jeudi, & fermé ma lettre, j'appris que 84p0---0t85+^ a donné avis à Sa Majesté, que Monsieur est fort mécontent de la maniere dont on en use à son égard, qu'il desesperé si fort du mariage, qu'il a crû que vous étiez venu dans le dessein de le rompre, & seulement pour solliciter la Ligue avec le Roi. Sur cela Sa Majesté m'a dit avant midi, qu'elle n'étoit point contente de vôtre procedé, de n'avoir point expliqué les raisons qui l'empêchent de se marier, mais d'avoir dit tout sechement qu'elle ne vouloit pas se marier, & d'entrer tout d'un tems avec Monsieur en negotiation pour la Ligue. Madame, lui ai-je répondu, il paroît par la lettre que Monsieur le Secrétaire m'a écrite, & que je vous ai lûe, qu'il a dit les raisons qui vous empêchent de vous marier, toutes conformes à la resolution que vous avez prise avec nous tous, &

* Un Domestique de Milord de Kildare a avoué de peur de la torture que tout ce dont il étoit accusé étoit véritable; mais cela doit être secret, jusqu'à ce qu'on ait arrêté certaines gens.

& qu'elles sont spécifiées par vos instructions; car, Madame, il n'a pas dit, que vous ne vouliez pas vous marier, mais que dans l'état où étoient les choses, & lui s'étant engagé dans une guerre, vous ne jugiez pas à propos ni pour lui ni pour vous de consentir au mariage; parce qu'en vous mariant vous attireriez la guerre à vôtre Royaume. Aussi vos instructions ne portoient pas de refuser absolument le mariage, mais de faire voir que le mariage accompagné d'une guerre ne seroit pas du goût de vos Sujets. Ainsi faisant usage de toutes les raisons que j'ai pû, j'ai conclu que je ne voyois pas que vous eussiez rien fait, que je n'eusse fait moi-même si j'avois été en vôtre place. J'ai fait souvenir Sa Majesté qu'elle avoit resolu avec son Conseil, que vous feriez en sorte de la débarrasser de ce mariage, de conclure s'il y avoit moyen une bonne alliance, & d'abaisser par une Ligue entre la France & ce Royaume la grandeur du Roi d'Espagne; ce qui, ai-je dit, demande de l'activité, & que pour cet effet vous deviez proceder de maniere à leur ôter toute esperance de mariage; parce que tant que la France pourroit se flater de cette esperance, elle ne consentiroit jamais à aucune Ligue. Sa Majesté n'a pû disconvenir de cela; mais enfin elle a changé d'avis, & a dit, que si elle faisoit une Ligue qui peut être suivie d'une guerre, elle aimoit mieux faire les frais de la guerre en se mariant, que de les faire en ne se mariant pas. Mais, a-t'elle dit, que Walsingham sçache donc que mon intention est, que je serois bien aise d'entrer en Ligue avec le Roi de France, mais seulement à ces conditions, que si je suis attaquée il me secourra, & s'il est attaqué je le secourrai, & par ce moyen nous abaisserons le Roi d'Espagne. Elle a dit qu'elle concourroit en cela avec le Roi de France en donnant du secours à Monsieur, & faisant sous main la même chose pour le Roi de Portugal. J'ai dit contre cela, qu'encore qu'elle pût en quelque maniere les secourir tous deux sous main, il étoit néanmoins certain que le Roi de France ne pourroit pas faire la même chose pour son Frere. Sur cela elle a conclu, que si la nécessité la contraignoit d'entrer ouvertement en guerre, elle aimeroit mieux le faire avec mariage que sans mariage. Elle a dit enfin, qu'elle vous écriroit un mot elle-même: Je l'ai priée de ne le point faire d'une maniere à vous chagriner, ce qu'elle m'a promis. Mais quoiqu'il en soit, agissez de sorte que pendant que vous n'avez que de bonnes intentions, vôtre prudence ne vous soit pas préjudiciable. A peine mes deux lettres étoient-elles fermées, que Sa Majesté m'a mandé par Monsieur Killegrew, que quant à la proposition faite par le Vicomte de Turenne, vous lui fissiez sçavoir que l'intention de Sa Majesté est telle qu'elle vous a dit, sans qu'il soit besoin que vous fixiez aucune somme. Depuis ceci écrit elle m'a donné ordre de vous mander de ne pas proposer ce que dessus, pour entrer dans une guerre ouverte, qu'elle n'ait eu de vos nouvelles, car elle souhaite plus que toute autre chose une Ligue offensive & défensive sans guerre, jusqu'à la premiere occasion que le Roi d'Espagne en donnera, & de se secourir secretement les uns les autres. Si l'on ne consent pas à cela à moins que le secours ne soit public, vous en donnerez avis; car elle paroît à présent plus disposée de se marier & avoir la guerre, qu'à avoir la guerre sans se marier. Je viens tout presentement de recevoir cette petite lettre que Sa Majesté vous écrit. Je vous l'envoie, & souhaite qu'il n'y ait rien de desagréable pour vous. A Greenwich ce 11. d'Août. G. Burleigh.

L E T T R E C C X C I .

A la Reine du 10. d'Août.

M A D A M E ,

1573. **D**ieu a grandement fait éclater la continuation de ses bontez envers vôtre tres-excellente Majesté, dans la resolution que le Roi a prise d'entrer dans une amitié plus intime avec vous, parce que comme sçait Vôtre Majesté, ayant fortement protesté ici du contraire, comme étant une chose à laquelle on ne pouvoit aucunement consentir, à moins que le mariage ne se fit, on croyoit qu'il étoit impossible que la chose arrivât jamais; affaire d'autant plus avantageuse, qu'on paroit resolu de poursuivre le mariage, de sorte qu'il dépend par ce moyen de Vôtre Majesté suivant l'état où ses affaires se trouveront, de poursuivre ou d'abandonner le mariage. Comme je ne doute pas que Vôtre Majesté ne remercie Dieu d'un bienfait si signalé, j'espere aussi qu'elle préférera la seureté à la dépense, cette Ligue ne pouvant se faire sans qu'il en coûte. Je puis assurez Vôtre Majesté que nous ne manquerons de soin ni moi ni mes Collegues pour reduire la dépense sur le pied le plus suportable qui se pourra. J'espere aussi que Vôtre Majesté fera une attention favorable, & prendra une prompte resolution sur l'ouverture du Vicomte de Turenne de faire offrir presentement cent mille ducats à Monsieur. Suivant la resolution que Vôtre Majesté prendra sur cela, nous jugerons du bon ou du mauvais succez de ce Traité. Monsieur Pinart m'a envoyé un Gentilhomme pour me dire, qu'il apprenoit avec bien de la douleur, qu'une Princesse de vôtre vertu & de vôtre merite, de l'estime de laquelle il faisoit plus de cas que de tous les biens du monde, eût fait un jugement desavantageux du zèle qu'il a pour vous; & pour faire mieux connoître à Vôtre Majesté le desir qu'il a de s'en justifier, il m'a prié de vous faire tenir l'incluse. Comme je me fais une nécessité de faire partir le Porteur au plutôt, je n'embarrasserai pas davantage Vôtre Majesté. Je prierai Dieu seulement de vous continuer ses benedictions, & d'accorder à vos pauvres Sujets la continuation du bonheur dont nous avons joui sous l'heureux Regne de Vôtre Majesté. A Paris le 10. d'Aout.

*De Vôtre tres-excellente Majesté*Le tres-humble & tres-zélé Sujet
& Serviteur*Fr. Walsingham.*

L E T T R E

L E T T R E C C X C I I .

A Milord Trésorier.

MILORD, il vous plaira de faire sçavoir à Sa Majesté, que Jeudi onzième 1573. du courant après Midi que nous eûmes audience du Roi, moi Secrétaire lui déclarai la réponse de Sa Majesté en trois points suivant mes instructions, & ajoutai des raisons pour la lui faire goûter. Le Roi après m'avoir écouté avec beaucoup d'attention, répondit sur le premier point, qu'il avoit du déplaisir d'apprendre une réponse si éloignée de son attente, & d'autant plus de déplaisir qu'il avoit compté qu'elle seroit toute satisfaisante pour lui, comme étant la chose du monde qu'il souhaitoit avec le plus de passion; qu'ayant pour son Frere une affection singuliere il s'en étoit fait autant de joye, que d'aucun bonheur qui eût pû lui arriver, & avoit cru son Frere le Prince du monde le plus heureux de se marier à une Princesse de cette vertu; & que n'ayant point d'enfans, quoique Dieu pût lui en donner, il regardoit son Frere comme son fils & comme son heritier, & que ne doutant pas que son Frere ne se mariât avec Sa Majesté, il souhaitoit qu'elle crût avec quelle affection il avoit embrassé ce mariage. Mais qu'à present y trouvant des difficultez, & craignant entr'autres choses que ses Sujets ne le desapprouvassent, il regardoit ce revers comme un des grands malheurs qui pouvoit lui arriver, ne pouvant au reste exprimer le déplaisir que lui avoit causé la premiere nouvelle de ce changement qui lui avoit été donnée par la Reine sa Mere, & que si l'on pouvoit voir son ame, on verroit en même tems toute l'étendue de sa douleur. Qu'il comptoit cependant que Sa Majesté lui donneroit & à son Frere une autre consolation que cela, & qu'elle tâcheroit de faire approuver le mariage à ses Peuples, nous prians affectueusement de vouloir nous en entremettre, & rendre ce bon service à Sa Majesté. Il dit quantité d'autres choses avec beaucoup d'affection pour faire poursuivre le mariage. Pour la Ligue offensive & défensive, & le Traité secret à l'égard des affaires des Pays-Bas, il a dit, qu'encore qu'il y eût déjà une bonne amitié & intelligence entre Sa Majesté & lui, il vouloit bien en faire une plus étroite, pour mieux assurer Sa Majesté de la bonne volonté qu'il avoit pour elle; qu'il conféroit à ces deux égards avec la Reine sa Mere, & qu'ensuite il nous envoyeroit informer de la resolution qu'il auroit prise, ajoutant encore qu'il souhaitoit fort qu'une chose si bien commencée, n'eût pas une pareille fin, & qu'il étoit persuadé que Sa Majesté voudroit bien lui épargner ce chagrin. Il finit par nous prier encore chacun en particulier, d'y vouloir contribuer. Moi Secrétaire répondis à cela, que Sa Majesté seroit informée sans retardement & de la réponse & de la demande, suppliant au reste Sa Majesté qu'attendu que les autres choses requeroient une prompte resolution, & principalement l'affaire de Dom Anthonio, il eût la bonté de nous faire sçavoir sa volonté le plutôt qu'il se pourroit; ce qu'il promit. Ensuite nous eûmes audience de
la

1573. la Reine sa Mere que nous allâmes trouver dans sa Chambre, où moi Secretaire la faisant souvenir de ce qui s'étoit déjà passé entre elle & moi, & lui ayant dit ce que je venois de faire avec le Roi, & la réponse que j'en avois eüe, je la priai de faire en sorte que le Roi se déterminât au plutôt; ce qu'elle promit de faire. Voilà quelle a été pour le coup nôtre negotiation, & ce que nous pouvons vous dire jusques à ce que nous en ayons appris davantage des Députez que le Roi nous a fait esperer. Nous verrons ce qu'on répondra pour le reste, & les propositions qu'on fera pour traiter. Nous avons jugé à propos d'en donner avis en même tems à Sa Majesté. Nous demeurons tres-humblement Milord &c. Le 10. d'Août 1581. A Paris.

*Fr. Walsingham.
Henri Cobham.
Jean Sommers.*

L E T T R E C C X C I I I .

A Monsieur le Chevalier Walsingham.

MONSIEUR, aujourd'hui dimanche 13. du courant Watson vôtre homme m'a apporté ici vos lettres à l'heure du dîné, c'est-à-dire vôtre lettre commune entre vous, l'Ambassadeur ordinaire, & Monsieur Sommers en datte du 10. contenant vôtre negotiation avec le Roi de France, & vôtre lettre particuliere du 11. avec une de vous à Sa Majesté, & une de Pinart à ce que m'a dit Sa Majesté. Il semble que le Roi ne refuse pas de faire une amitié plus étroite, & cependant il trouve à redire à l'affaire du mariage; cependant Sa Majesté m'a dit que suivant la lettre que vous lui écrivez, vous croyez qu'il traitera sans mariage, mais non pas sans qu'il en coûte. Sa Majesté dit sur cela, que c'est la même chose pour elle de faire de la dépense en se mariant ou d'en faire, en ne se mariant point. Aussi m'a-t-elle donné ordre de vous écrire, que si Monsieur peut continuer son dessein sur les Pays-Bas, elle veut bien faire une dépense raisonnable avec le Roi de France pour soutenir cette entreprise, pourvu que ce soit sous main pour ne pas s'engager dans une guerre, car autrement elle ne veut pas que vous consentiez à rien sans l'en informer à l'avance, & sans avoir reçu sa réponse. Pour ce qui est de la Ligue offensive & défensive, elle en est aussi bien contente, mais elle seroit fort fâchée que cela l'engageât dans une guerre, & elle m'a ordonné de vous écrire expressément de cette maniere, n'ayant voulu écouter aucune des raisons que je me suis mis en devoir d'alleguer contre son sentiment, qui sont en grand nombre, & qui paroissent bien nécessaires; car par ce moyen le Roi d'Espagne deviendra si redoutable & si puissant, qu'il n'y aura rien qui puisse lui resister. Et il n'est pas hors d'apparence que le Roi de France ne secoure son Frere, ce qu'il ne scauroit faire utilement en secret, si Sa Majesté le fait sous main. Pour ce qui est de la proposition faite par

par le Vicomte de Turenne, Milord de Leicefter & moi l'avons sollicitée pressamment, & elle a répondu à Milord de Leicefter, qu'elle vous avoit donné tout ordre pour cela, mais elle m'a dit que vous sçaviez ses intentions sur cela, qui sont, que si le Roi de France ne donne pas secours à son Frere, elle ne le verra pas abandonné. Je l'ai priée de me dire de quelle maniere elle vouloit le secourir, d'autant mieux que ce qu'avoit dit le Vicomte meritoit nécessairement que le secours fut prompt. Elle a répondu, que jusques à ce qu'elle eût sçu de vous ce que le Roi de France vouloit faire pour son Frere, elle n'avoit rien de précis à répondre. Ce soir elle m'a chargé de vous avertir qu'elle doute fort que la Reine Mere veuille solliciter Monsieur à abandonner l'affaire de Cambray, dans l'intention d'accomplir le mariage. Si le mariage, a-t-elle dit ensuite, ne se fait pas, ce sera une flétrissure pour Monsieur, & un bonheur pour le Roi d'Espagne. Elle m'a commandé de vous écrire de faire attention à cela. Voilà bien les ordres que j'ai de vous écrire, mais de vous dire ce que vous devez faire pour remedier à cet inconvenient, c'est ce que je ne puis ni par le moyen de Sa Majesté ni de moi-même; mais je sçai que vous ferez de vôtre mieux autant que le tems & le lieu pourront le permettre, & c'est tout ce qu'on peut demander. Sa Majesté voudroit que Monsieur Sommers revînt, & elle m'a chargé de le lui écrire. J'ai eu beau lui dire qu'il étoit en Commission, & qu'on pouvoit difficilement s'en passer, elle n'a pas laissé de m'ordonner d'écrire. Si sa presence est nécessaire de delà, vous ferez bien d'en écrire, autrement je laisse la chose à vôtre consideration. Je sçai que ce sera un grand chagrin pour vous de n'avoir pas une réponse favorable au sujet de l'emprunt proposé par le Vicomte de Turenne; soyez pourtant assuré qu'on n'oublie rien ici pour favoriser la chose, mais rien n'a encore réüssi. La lettre de Monsieur Cobham du neuvième d'Août, rouloit sur deux points fort contraires; le premier regardoit la concession du Roi de France pour avancer ici les affaires de Dom Anthonio comme on le faisoit de delà: Le second étoit sur une affaire de grande apparence, qui est qu'on détourneroit Monsieur de se brouiller avec l'Espagne, & au contraire de se marier: Deux points qui ne s'accordent pas. Monsieur Beal a la lettre en chiffre de Twyn pour tâcher de la faire déchiffrer, à quoi il n'a pû encore réüssir. Je finis avec mon papier. De Greenwich le 13. d'Août 1581.

G. Burleigh.

L E T T R E C C X C I V.

Au même.

MONSIEUR, depuis ma lettre d'hier au soir, quoique le paquet ne soit pas parti, Sa Majesté n'a pas laissé néanmoins de m'ordonner encore de vous avertir pour la seconde fois, de ne vous tromper pas à cela, que Sa Majesté craignoit

Kkk

que

que la Reine Mere ne détournât Monsieur de l'affaire des Pays-Bas, pensant par là faire réussir le mariage. Sa Majesté ne veut pas absolument qu'on abandonne cette affaire. Vous chercherez les moyens d'en venir à bout. Pour ce qui est du secours de Monsieur, Sa Majesté a dit en propres termes, que si vous trouvez que le Roi ne soit pas disposé à soutenir son Frere, plutôt que de laisser échouer le dessein vous direz que Sa Majesté ne l'abandonnera pas, mais elle ne fixera pas la somme, qu'elle n'ait eu de vos nouvelles. Nous voudrions bien sçavoir comment le Roi s'y prendra pour secourir Dom Anthonio, car Sa Majesté est tellement en suspens, que le voyage est accroché, parce qu'outre les 5000. livres on en demande encore 2500. que Sa Majesté ne donnera pas, & Drake & Hawkins n'iront pas plus loin. Monsieur Bingham, York, Fenton, & Ward se sont retirez sur certains soupçons. Sa Majesté dit, que vous sçavez pourquoi on ne se fie pas à Monsieur York. Elle parle d'une entreprise qu'il a pratiquée à l'embouchure de la Tamise. Elle m'a chargé de vous écrire de vous rapeller la chose. Je lui ai dit encore que je croyois que vous ne pouviez vous passer de Monsieur Sommers. Elle a répondu, que si vous ne le pouviez vous fassiez comme vous jugeriez à propos, mais qu'elle vouloit qu'il revint. De Greenwich ce 13. d'Août.

G. Burleigh.

NOS Franciscus Walsingham Eques auratus, Serenissimæ Reginae Angliæ primarius Secretarius, ac prænobilis Ordinis Garterii Cancellarius, Henricus Cobham Eques item auratus, & ejusdem Serenissimæ Reginae apud Christianissimum Regem Legatus residens, & Johannes Sommers Armiger ejusdem Serenissimæ Reginae Clericorum sigilli unus, omnibus ad quos præsentès litteræ pervenerint, Salutem. Cùm pro autoritate nobis in hac parte data à Serenissima Regina Angliæ, Domina nostra Clementissima, reservationem eam quæ erat à sua Majestate in 12. dies rejecta, per litteras suas ad Christianissimum Regem scriptas de Data IX. diei mensis Julii proximè præteriti, propter quasdam causas maximè urgentes, prolongavimus in decem alios dies continuè post præfatos 12. dies finitos, sequentes, testibus litteris nostris ex Oppido Lufarci datis dicti mensis Julii proximè præteriti quibus 10. diebus cùm par nobis esse non queat, ad ea exequenda quæ à dicta Serenissima Regina Domina nostra Clementissima habemus in mandatis, neque voluntati suæ Regiæ quicquid injuriæ facere, aut committere pro observantiæ nostræ in eam officio debeamus. Nos suprâ nominati Ambassadors, Commissarii, & Deputati dictæ Serenissimæ Reginae sufficienti ad id, præter cetera, autoritate muniti, cupientes quantum in nobis est, incommodis quibuscumque præcavere, temporumque momenta sic disponere, ut toti, tam Serenissimæ Reginae Angliæ Dominae nostræ Clementissimæ, quam Christianissimæ Majestatis voluntati, desiderioque fiat satis, præfatis 10. diebus alios 10. dies adjiciendos putamus & adjicimus, quibus pro parte dictæ Serenissimæ Reginae, in suo robore permaneat sine ulla læsione aut diminutione quacumque. In cujus rei testimonium has litteras nostras manuum nostrarum

*François Walsingham.**Henri Cobham.**Jean Sommers.*

L E T T R E C C X C V.

A Milord Trésorier.

MILORD, il vous plaira d'informer Sa Majesté, que l'après-Midi du lendemain de nôtre audience Monsieur de Chiverny Villequier, le Président Brissac, la Mothe Fenelon, le Secretaire Pinart, & du Vray vinrent nous trouver de la part du Roi. Monsieur de Chiverny porta la parole, & nous dit, qu'ils venoient de la part du Roi pour nous dire les grandes esperances qu'il avoit conçues de moi Secretaire qui fers Sa Majesté dans un emploi de cette importance, que je porterois Sa Majesté à poursuivre le mariage considerant qu'on s'étoit déjà bien avancé, & attendu l'avantage qui s'en feroit ensuivi tant pour le Royaume de Sa Majesté, que pour lier les deux Couronnes par une amitié indissoluble; mais que l'évenement n'ayant pas répondu à l'esperance du Roi de France, Sa Majesté en avoit un chagrin extrême, ne voyant pas qu'on puisse faire sans mariage une solide & parfaite amitié. Pour répondre à cela après que moi Secretaire leur eus dit au long la maniere avec laquelle on avoit procédé dans la poursuite du mariage, & les raisons qui avoient obligé Sa Majesté de prendre la resolution dont j'avois été le Porteur, nous leur dîmes, que nous trouvions fort étrange attendu ce que le Roi nous avoit dit le jour précédent, qu'il étoit content que le Traité de Ligue se negotiât indépendamment du mariage, de trouver un si grand changement. Aussi les priâmes-nous de nous informer des raisons de ce changement, afin de pouvoir en donner avis à Sa Majesté, qui pourroit nous regarder comme des gens bien legers de l'asseurer de la continuation d'une chose comme le tenant de la propre bouche du Roi, & que cela n'eût aucun effet. Sur cela du Vray fit un long discours sur la sincerité de l'affection de son Maître, sur la pleine assurance où il avoit été au sujet du mariage, & sur le credit qu'il se feroit acquis s'il avoit réussi, & nous declara que le Duc son Maître avoit donné ordre exprés de supplier tres-humblement le Roi, de laisser là le Traité de Ligue, jusques à ce qu'on eût donné des assurances que le mariage se feroit. Sur cela les autres Commissaires excuserent le Roi en disant que Monsieur du Vray n'en avoit parlé au Roi que le lendemain de nôtre audience, & que s'il avoit scû plutôt la demande de son Frere à cet égard, il n'auroit eu garde de consentir qu'on continuât la negotiation du Traité sans poursuivre le mariage. Moi Secretaire, je dis alors aux Commissaires combien je trouvois étrange ce que venoit

de dire du Vray, puis que le Duc même m'avoit promis qu'il ne s'opposeroit à rien de tout ce que Sa Majesté souhaiteroit, & avoit conclu, qu'encore qu'il ne pût solliciter la ligue sans mariage, il étoit resolu néanmoins de ne pas la traverser.

Alors Pinart parlant, à ce qu'il a dit, par l'ordre du Roi & de sa Mere, nous a dit, que voyant que la principale difficulté qui accrochoit le mariage venoit de l'entreprise que Monsieur avoit formée sur les Pays-Bas, & leurs Majestez souhaitans que le mariage réussît, avoient envoyé cet après-midi Monsieur de Bellievre au Prince de Parme pour solliciter ce Prince à lever le siege de Cambray, & faire en sorte que cette place demeurât neutre comme étant membre de l'Empire; & pour le porter à une Treve generale pendant l'espace de cinq à six mois, durant lequel tems il se pourroit faire quelque Traité entre le Roi d'Espagne & ses Sujets.

Que le Roi & Sa Mere avoient bonne esperance que cela réussiroit; ce qu'ils souhaitoient d'autant plus, que Monsieur pourroit par ce moyen passer en Angleterre, & y finir ce qu'on y avoit heureusement commencé. Après cette ouverture nous leur fimes connoître que si l'on pouvoit faire faire une paix où la seureté se rencontrât, personne n'en auroit plus de joie que la Reine nôtre Maîtresse: cependant nous leur declarâmes, qu'il y avoit plusieurs raisons apparentes pour faire voir que cela ne pouvoit se faire qu'au grand prejudice & danger des habitans des Pays-Bas, & qu'ainsi nous les priions de se ressouvenir, que Sa Majesté avoit protesté à leurs Ministres quand ils étoient en Angleterre, & lors qu'ils lui avoient fait entendre que Monsieur abandonneroit l'entreprise de Flandres, parce qu'ils voyoient que c'étoit un obstacle au mariage, qu'elle seroit fâchée considerant combien l'honneur de Monsieur y étoit engagé, & combien il y auroit à craindre pour ceux des Pays-Bas, que son mariage fût suivi d'éfets si funestes que le seroient ceux qui feroient abandonner ce dessein. Comme elle fit alors cette protestation sur l'offre qui fut faite d'abandonner cette entreprise, aussi nous qui étions ses Ministres, & qui voyions le peril dont pourroit être accompagné à plusieurs égards, le Traité qu'on se proposoit de faire avec le Prince de Parme, tendant plutôt à laisser augmenter la puissance du Roi d'Espagne, qu'à soulager les pauvres Flamans opprimez, nous ne voyions aucune raisonnable apparence, que ce Traité pût produire aucun bon éfet, & qu'aussi nous n'avions aucun pouvoir de negotier sur cela. Que partant nous les priions de n'en rien faire, à moins qu'ils n'eussent quelqu'autre raison qui les obligéât à prendre cette voye.

Cette affaire nous fournit matiere de conversation pendant deux heures tout au moins; mais enfin pour ne nous pas ennuyer nous jugeâmes à propos de la quitter. Nous conclûmes enfin avec eux, ou de trouver bon que la negotiation continuât, ou de nous faire donner audience, afin de pouvoir apprendre de la propre bouche du Roi la revocation du consentement qu'il avoit donné, ajoutant que nôtre dessein étoit de donner incessamment avis à Sa Majesté de ce changement, afin qu'elle eût le tems de donner ordre d'empêcher de partir les Vaisseaux armez pour le secours de Dom Anthonio, bien persuadé que sur ce changement Sa Majesté ne seroit pas un seul pas de plus; ce que nous leur declarions d'autant plus volontiers pour les obliger à persuader le Roi à demeurer ferme dans sa premiere resolution.

solution. Sur cela ils se tirèrent à quartier, & nous dirent ensuite, qu'ils feroient rapport au Roi de ce qui s'étoit passé, & en même tems nous prierent instamment de n'en pas informer Sa Majesté, & de ne pas empêcher de partir le secours destiné pour Dom Anthonio; à quoi nous consentîmes après leur instante priere, à condition qu'on nous rendroit réponse le lendemain à dix heures; à quoi nous consentîmes d'autant plus volontiers, qu'ils nous firent esperer que nous recevriens du Roi une réponse satisfaisante. Le lendemain Monsieur de la Mothe & Pinart nous vinrent voir, & nous dirent, que leurs Collegues & eux avoient communiqué au Roi la negociation du jour précédent, & représenté à Sa Majesté qu'il nous avoit dit, qu'il vouloit bien nommer des Commissaires pour traiter d'une amitié plus étroite avec Sa Majesté, puis qu'il y avoit tant de difficultez au mariage. Que Sa Majesté avoit répondu, que le changement étoit fondé sur deux raisons, l'une la proposition qui lui avoit été faite par moi Secretaire pour la prolongation de certains jours pour conserver la validité de la reserve, le tems fixé expirant dans un ou deux jours; ce qui lui avoit fait esperer que le mariage pourroit se faire; l'autre une demande faite par du Vray au nom du Duc son Frere, que la ligue ne se negociât point sans mariage; ce que le Roi n'avoit pû refuser voyant que l'honneur de son Frere, & l'affection qu'il avoit pour lui y avoient tant de part: Et qu'afin de lui faire sçavoir plus amplement ses intentions en cela, il avoit jugé à propos de lui envoyer Pinart sur le champ, pour l'informer de ce qui s'étoit passé sur cela depuis nôtre dernière audience; qu'après son retour nous sçaurions plus amplement les intentions du Roi, nous priant cependant de prendre en bonne part la réponse du Roi au sujet de ce changement, & nous assurant que ce retardement bien loin d'être un obstacle à ce que nous demandions, ne seroit au contraire que l'avancer.

Moi Secretaire ai répondu à ces deux choses, sur la premiere qui est la prolongation, que la chose s'est faite sur ce qu'on a appris & de Monsieur, & du Roi même, & de la Reine Mere, que leur intention étoit de poursuivre le mariage, dans l'esperance que Sa Majesté prudente comme elle est pourroit avec le tems lever les difficultez qui empêchoient pour le present de passer outre, & qui étoient fondées sur diverses raisons importantes. C'est pourquoi j'avois jugé à propos de proposer une prolongation pour la validité de la reserve, considerant que le tems expiroit dans un jour ou deux, & que partant le Roi n'avoit pû prendre sur cela aucun droit de revoquer sa premiere resolution. J'ai dit sur la seconde qui regarde la demande de du Vray, faite au nom du Duc son Maître pour la suspension du Traité, à moins qu'il ne fut suivi du mariage, qu'il paroissoit peu vraisemblable, que la Reine Mere étant avec le Duc deux jours après que du Vray avoit été envoyé au Roi de la part du Duc, celui-ci lui eût proposé de suspendre le Traité; parce que s'il l'avoit fait, il y a apparence qu'elle en auroit informé le Roi, & qu'il auroit fondé là-dessus sa réponse: Mais cela n'étant pas arrivé, on ne pouvoit qu'être surpris de ce changement. Ils répondirent, qu'encore que la Reine Mere en eût donné l'ordre à du Vray, il insista néanmoins là-dessus comme sur une chose que le Duc son Maître lui avoit commandée, & de laquelle il n'avoit pû se dispenser sans

1573. son ordre. Voyant donc que nous ne pouvions les obliger à continuer la negotiation du Traité qu'ils n'eussent des nouvelles du Duc, nous jugeâmes à propos de ne les pas presser davantage, & d'attendre le retour de Mr. Pinart: Et pour être informez de l'intention de Monsieur sur cela, nous avons trouvé bon d'envoyer sur le champ Monsieur Sommers, tant pour persuader à Monsieur de lever l'obstacle qu'il avoit mis à la chose, que pour l'informer du bruit qui couroit ici d'un prétendu mariage avec l'Espagne, & le fonder tant sur l'un que sur l'autre. Dans cette conference nous leur avons fait connoître, que nous avions quelque sujet de nous défier, attendu sur tout ce voyage de Bellievre, qu'ils avoient peine à renoncer à l'amitié de l'Espagne, les priant qu'en cas que cela fût, de nous avouer la verité, & leur faisant connoître que le sujet de notre voyage n'étoit pas de les détourner de l'amitié qu'ils avoient avec l'Espagne, ou avec quelqu'autre Puissance, qu'autant que la gloire & la seureté du Roi s'y trouveroient. Ils protesterent sur cela, que le Roi avoit plusieurs raisons de prendre garde à la grandeur du Roi d'Espagne, & nous prièrent d'écarter tout soupçon, ne doutant pas que le tems ne nous fit voir que le Roi agissoit le plus honnêtement du monde. Pinart nous confirma la même chose avec de grandes protestations, & en homme qui sçavoit les secrets du Roi.

Sur la fin de la conference, moi Secretaire leur ayant dit, que Sa Majesté apprenant le changement du Roi à ne vouloir plus entrer en ligue, feroit suspendre les préparatifs destinez pour le Portugal; Pinart nous pria tres-instamment au nom de la Reine Mere, qu'ils ne fussent suspendus en aucune maniere, mais qu'on les avançât au contraire avec toute la diligence convenable, & qu'elle regarderoit comme une faveur singuliere faite à elle-même par sa Majesté, en cas qu'elle continuât sans retardement ce qu'elle avoit commencé, nous assurant qu'il y avoit pareillement à Bourdeaux des Vaisseaux prêts à faire voile vers les Isles pour la même raison.

*Fr. Walsingham.
Henri Cobham.
Jean Sommers.*

Mémoire pour Mr. Sommers.

PRemierement vous declarerez au Duc, qu'encore que le Roi ait promis de continuer la negotiation du Traité sans mariage, du Vray a changé cette resolution en demandant de sa part, qu'il ne se fit point de Traité sans mariage. Sur cela la negotiation a été accrochée jusques à ce que le Roi & la Reine sa Mere ont eu envoyé le Secretaire Pinart pour être informez de sa resolution au sujet de la continuation de la suspension demandée par Monsieur du Vray, au lieu que moi Secretaire étant avec Son Altesse l'avois prise attendu que la negotiation du Traité requeroit de la diligence, qu'il lui plût de le recommander au Roi. Qu'il m'avoit déclaré pour lors, qu'encore qu'il ne pût pas le recommander le regardant comme un obstacle au mariage, qui étoit la principale chose qu'il avoit en vûe, voyant cependant par

les choses que je lui avois représentées, que cela pouvoit être avantageux au service de Sa Majesté, son dessein n'étoit pas d'y mettre aucun obstacle. Qu'ainsi nous étions obligés de prier Son Altesse pour la satisfaction de la Reine ma Maîtresse qui avoit été informée de sa promesse à cet égard, de vouloir nous apprendre la cause de ce changement, & qu'il étoit à propos de lui représenter l'avantage qui pouvoit revenir de cette Ligue au dessein qu'il avoit formé, puis qu'elle encourageroit le parti qu'il avoit dans les Pays-Bas, décourageroit le parti contraire, contribueroit beaucoup à dissiper les ombrages dans ce Royaume, à affermir la paix dont il jouissoit à présent, & à le mettre en état de mieux réussir dans ses entreprises: Qu'il ne nous paroït pas que la Ligue en question pût être un grand obstacle à la poursuite du mariage, qu'au contraire elle ne feroit que l'avancer, parce qu'elle contenteroit les Sujets de Sa Majesté, & leur feroit esperer de tirer un plus grand fruit du mariage, quand ils verroient les deux Couronnes unies contre le Roi d'Espagne leur ennemi commun: Qu'ayant appris non par des gens du vulgaire, mais par des personnes qui se piquent de sçavoir les affaires de conséquence, certains bruits qui courent à Paris, que Son Altesse avoit proposé de se marier en Espagne, nous n'avions pû le croire attendu les fortes protestations qui nous avoient été faites par le Roi, par sa Mere, & par lui-même, que son intention étoit de poursuivre le mariage, qu'ainsi le respect que nous croyons être obligés d'avoir pour un Prince si digne de posséder la Reine nôtre Maîtresse, nous avoit fait juger à propos de l'informer de tout cela, afin de recevoir de lui-même sur une affaire de cette importance un éclaircissement qui pût satisfaire Sa Majesté au sujet de ces bruits qui étoient venus jusqu'à elle; & que nous étions persuadés qu'il avoit trop d'honneur pour songer ailleurs tant qu'il seroit en négociation de mariage avec Sa Majesté. Que sçachant au reste combien les mariages qui se font entre des parens proches, sont condamnables dans l'esprit du monde, qui les regarde contraires à la Loi divine & naturelle, nous ne pouvions nous persuader qu'étant un Prince de si grande probité, & qui dans toutes ses actions n'avoit que la conscience pour guide, pût se résoudre à consentir à une chose de cette nature. Que le bruit couroit aussi, qu'en considération de ce mariage, le Prince de Parme se résoudroit à délasser Cambrai, & consentiroit pour cinq à six mois à une suspension d'armes avec les Etats des Pays-Bas; que durant ce tems-là on trouveroit moyen de pacifier ces Pays, & de les réduire à l'obéissance du Roi d'Espagne avec la conservation de leurs libertés: Que nous avions sujet de croire une partie de ces bruits, parce que dans la conférence que nous avions eue ici avec les grands Commissaires, on nous avoit déclaré, que Bellievre avoit été envoyé pour cet effet au Prince de Parme: Que si cela pouvoit se faire avec la secreté des Etats, personne n'en auroit plus de joye que la Reine nôtre Maîtresse, qui ne souhaitoit rien tant que le repos de ce Pays: Que nous ne pouvions nous empêcher de lui faire connoître en cela, combien il paroït évidemment aux gens sages & judicieux, que l'unique vûe qu'on avoit en cela étoit de s'opposer à l'élevation du Roi d'Espagne, parce qu'ils considerent combien les Etats sont aliénés du Roi d'Espagne, & combien ce Prince est résolu de ne leur pas accorder l'exercice de leur Religion; de sorte que ce Traité ne sçauroit jamais être avantageux à personne qu'au

1573. Roi d'Espagne. Aussi nous qui souhaitons à Son Altesse toute gloire & prospérité, prions-nous Dieu, que la chose n'arrive pas, afin qu'une partie de ce projet ne tourne pas au desavantage de Son Altesse. Août 14.

Mémoire particulier pour Monsieur Sommers.

Oùtre le contenu en ce Mémoire, vous pouvez ajoûter tout ce que vous pouvez vous imaginer de propre à avancer les interêts de Sa Majesté.

Si vous trouvez de delà le Vicomte de Turenne, vous ferez bien de l'informer de nôtre procedé auprès du Roi, & de lui demander son assistance, en cas qu'il veuille s'en mêler, pour lever les obstacles, & continuer la negotiation du Traité, attendu l'avantage qui peut s'en ensuivre, tant par rapport aux desseins du Duc qui en iroient mieux, que par rapport aux ombrages du Royaume qui se dissiperoient. Vous pouvez lui dire aussi, qu'à l'égard de la somme qu'il souhaite que Sa Majesté donne pour secourir le Duc, qu'en ayant été sollicitée & lui ayant été représenté qu'il en a besoin, n'étant pas autrement secouru du Roi, à ce qu'on l'a assurée, elle veut bien lui fournir une somme convenable. Et qu'ainsi s'il plaît au Duc de m'en donner avis, je ne manquerai pas de faire ce que je pourrai pour qu'il reçoive ce secours le plus promptement qu'il se pourra.

Sur cela si vous vous appercevez à vôtre arrivée, que le Duc n'est pas dans ce besoin, ou que le Prince de Parme ait du penchant à retirer ses Troupes, & à donner les moyens par là de jeter des vivres dans Cambray, vous vous garderez bien en ce cas de faire aucune offre d'argent.

Vous pouvez dire aussi au Vicomte, que comme suivant les lettres que Marchiamont a écrites en dernier lieu d'Angleterre, on donne au Duc plus d'esperance du mariage que je n'ai pû lui en donner quand j'étois de delà, il pourroit peut-être croire que je suis demeuré au dessous de ma Commission, à cause de certain dégoût particulier que je puis avoir du mariage, vous pouvez le prier de ma part de faire ce qu'il pourra pour guerir le Duc d'une telle opinion de moi, qui souhaite de me conserver son estime, l'assurant que quand la verité de mon procedé lui sera bien connue, il verra que j'en ai agi de bonne foi, & suivant la protestation que je lui en ai fait moi-même. Et si dans la conversation que vous aurez avec le Duc vous trouvez occasion de lui dire quelque chose pour ma défense particuliere, je vous prie d'en user suivant vôtre bon jugement & vôtre prudence, comme vous jugerez à propos.

Ev. Walsingham.

L E T T R E C C X C V I.

A Milord Trésorier.

MILORD, vous pouvez juger par la lettre generale que j'ai écrite à Sa Majesté, 1573. & par la copie que je lui ai envoyée, de la découverte que nous avons pû faire des causes du changement qui nous est arrivé ici; mais la cause principale pour laquelle on n'a pas voulu entendre à nôtre proposition, est une chose bien incertaine. Ils croient que Sa Majesté ne s'embarquera pas absolument dans une dépense certaine, soit pour les affaires des Pays-Bas, & autres frais qu'il faudroit nécessairement faire avec le tems. L'Espagne & le Pape font de grandes ofres auxquelles on prête beaucoup l'oreille. Si donc nous ne pouvons pas en faire d'aussi avantageuses, ou qui leur paroissent aussi certaines, toutes nos démarches ne serviront de rien; & suivant mon petit avis, il vaudroit mieux que nous fussions rapellez, que de perdre inutilement tant de tems & tant de dépenses. Ainsi je vous supplie, Milord, d'agir auprès de Sa Majesté pour nous faire avoir quelque chose de certain, que nous puissions dire dans la conference, & nous faire sçavoir au juste jusqu'à quelle somme il plaît à Sa Majesté de porter son secours, & pour combien de tems. Et en cas qu'on nous le demande, & qu'on le veuille absolument, si elle veut entrer en guerre contre le Roi d'Espagne, ou non; car ce fera principalement sur ces deux points que consistera tout le Traité de leur part. Or si nous ne pouvons pas décider là-dessus, vous pouvez aisément concevoir, Milord, à quoi aboutira la negotiation. On m'a fait entendre qu'en cas que le mariage ne réussisse pas, le Roi se contentera de faire une Ligue défensive, ajoutant aux Traitez qui sont déjà faits & qui subsistent, les clauses qu'on jugera nécessaires pour la défense commune.

Je vous supplie donc, Milord, de nous faire sçavoir sur cela les intentions de Sa Majesté, & ce qu'il sera nécessaire d'ajouter aux Traitez précédens. Je demeure bien humblement, Milord, &c. A Paris le 13. d'Août 1581.

Fr. Walsingham.

L E T T R E C C X C V I I.

A la Reine du 13. d'Août.

M A D A M E,

J'E sçai que Vôtre tres-excellente Majesté ne peut qu'être fort surprise que le Roi ait changé de resolution, & par consequent vous seriez bien aise de sçavoir la cause

1573.

de ce changement. Plût à Dieu pûsse-je satisfaire au vrai Vôtre Majesté, en lui disant que cela vient de deux choses alleguées par le Roi, & dont nous avons fait mention dans nôtre lettre commune à Milord Trésorier. J'ai plusieurs raisons d'être d'un sentiment contraire, & j'ai juste sujet de croire, que ce changement est fondé sur des avis reçus d'Angleterre, qui leur font esperer que s'ils insistent resolutement sur la Ligue & sur le mariage conjointement, Vôtre Majesté y donnera les mains. Ce changement peut venir encore du doute où on les a mis, que le mariage ne se faisant pas, Vôtre Majesté ne poursuivra pas la guerre contre l'Espagne avec la même resolution & le même empressement, en cas qu'il soit jugé nécessaire d'entrer dans une guerre ouverte & déclarée. Si Vôtre Majesté avoit surmonté les difficultez naturelles & politiques qu'elle a sur le mariage, & qu'elle fût disposée à l'accomplir, nous espererions que vos Ministres n'auroient pas le déplaisir de vous voir resolué en cela plutôt par d'autres que par nous. D'un autre côté si Vôtre Majesté n'est pas disposée à entrer ouvertement en action contre l'Espagne conjointement avec cette Couronne à cause de la dépense, il seroit bon de rompre la negociation, de peur de leur donner sujet de croire en la continuant, que Vôtre Majesté se moque d'eux & pour le mariage & pour la Ligue; ce qui ne pourroit que les irriter extrêmement contre vous. En ce cas je ne vois pas que Vôtre Majesté pût resister à l'Espagne, à la France, & à l'Ecosse, à moins que la bonté Divine ne vous favorisât d'une maniere toute particuliere; car il faut compter que ces trois Puissances s'uniront contre vous.

La consideration de cette affaire donnera necessairement lieu à demander, premierement s'il ne vaudroit pas mieux que Vôtre Majesté se joignît avec la France contre l'Espagne, que d'avoir contre vous ces deux Puissances & l'Ecosse: Secondement s'il ne seroit pas plus avantageux d'éloigner la guerre de vos Etats en vous unissant avec cette Couronne, que de la mécontenter aussi bien que les autres Etats vos voisins, & les obliger à vous attaquer dans votre Royaume. Il n'est pas difficile de decider là-dessus; car comme pour guerir le corps naturel indisposé, ce seroit mal avisé de conseiller l'usage des remedes internes pouvant se servir utilement des externes; aussi seroit-il dangereux, la corruption interieure étant bien connue, d'attendre une guerre civile, que Vôtre Majesté peut éviter en prenant des devans. La difficulté ne consiste que sur la dépense. Si elle étoit plus grande que votre Etat ou votre Couronne ne pourroient porter, Vôtre Majesté auroit raison de ne pas s'y engager, parce que *ultra posse non est esse*, & vous auriez sujet de vous tenir sur la défensive: mais si l'on peut reduire la dépense sur un pied que votre Couronne puisse porter, ne seroit-il pas tres-fâcheux de préférer le bien à la seureté? Je supplie tres humblement Vôtre Majesté de me permettre de vous dire, qu'on nous a reproché ici publiquement, que vous n'aimez pas à dépenser lors même qu'il s'agit de votre seureté. Nous voyons aussi par ce que les Commissaires nous ont dit en particulier, que l'incertitude où l'on est là-dessus, fait le principal obstacle qui donne de la repugnance au Roi d'entrer en alliance avec Vôtre Majesté. Pour l'amour de Dieu donc, Madame, faites attention à votre état, & foyez persuadée que le plus grand peril où vous puissiez vous trouver est, d'avoir la guerre chez vous, ayant autant de mauvais Sujets

jets que vous en avez : Ainsi il ne peut jamais vous en coûter trop pour vous mettre à couvert du danger dont vous êtes menacée. J'espère que Votre Majesté me pardonnera la liberté que je prens, & me fera la grace de croire que c'est un effet du soin que je prens de maintenir Votre Majesté dans l'heureux état où elle est depuis vingt-trois ans passez. Je prie Dieu de continuer à Votre Majesté le double de ces heureuses années. Suivant l'ordre de Votre Majesté j'ai proposé au Roi de faire suivre Monsieur dans son voyage par le Maréchal de Cossé, d'autant mieux qu'à la priere de Votre Majesté il verroit son Frere assisté non seulement de ce Maréchal, mais aussi de divers autres, dont il ne doutoit pas que les conseils ne contribuassent de beaucoup aux succez de ses affaires. Je demande pardon à Votre Majesté de lui avoir fait une si longue lettre, & supplie tres-humblement le Tout-puissant de vous benir d'un Regne de plusieurs années, si heureux que vos ennemis ayent sujet d'envier votre prospérité, & vos fidèles Serviteurs & Sujets de s'en rejouir, & d'en rendre à Dieu de tres-humbles actions de graces. Ce sont les vœux ardens de

M A D A M E,

Vostre tres-humble Serviteur
& tres fidèle Sujet

Fr. Walsingham.

L E T T R E C C X C V I I I.

A Monsieur le Chevalier Walsingham.

M O N S I E U R, je n'ai pas plûtôt occasion de vous écrire que je vous écris, ainsi voyant que Monsieur le Vice-Chamberlain envoie le Porteur à Paris où est son Neveu, je n'ai pas cru devoir le laisser partir sans une lettre. Nous attendons avec impatience de vos nouvelles au sujet de ce qui s'est passé avec les Députez que le Roi a nommez pour traiter avec vous ensuite de l'audience que vous eûtes le neuvième de ce mois. J'espère que vous aurez reçu ma lettre dont Walton votre homme a été le Porteur; ainsi je croi qu'il seroit inutile de vous en repeter ici le contenu: Je me contenterai de vous dire, que Sa Majesté ne répondra à rien, qu'elle n'ait reçu de vos nouvelles. Elle est resoluë quoiqu'il en soit de ne laisser pas échouer l'entreprise des Pays-Bas, mais elle ne veut vous donner aucun pouvoir particulier d'offrir du secours. Elle dit pour raison, que la chose est allée si loin, que le Roi ne l'abandonnera pas. Elle craint que la Reine Mere n'en détourne le Duc son fils, & qu'elle ne dise ensuite, qu'il faut que Sa Majesté se marie avec lui, puisqu'elle n'allegue d'autre obstacle que le mécontentement de ses Peuples, qui trou-

1573. veroient mauvais que son mariage fût le commencement d'une guerre. Sa Majesté est aussi extrêmement froide pour l'affaire de Dom Anthonio, disant qu'elle n'y a consenti que pour contenter son Conseil; & à présent que tout est prêt, comme Vaisseaux, Provisions, Troupes &c. la dépense revient à 12000. livres st. on l'a sollicitée à donner encore deux mille livres, comme étant une chose nécessaire pour qu'il ne manque rien à l'exécution de ce dessein. Elle est fort mécontente de Messieurs Hawkins & Drake d'avoir porté la dépense au delà de ce qu'elle avoit dit, lorsque les cinq mille livres lui furent demandées.

Ils disent pour réponse, que le nombre des Vaisseaux est augmenté par le moyen d'un Vaisseau cherement équipé à leur insçu par Monsieur Bingham. Sur cela Sa Majesté ne voulant pas donner un sou de plus, leur a donné ordre d'en diminuer le nombre, & par conséquent il reste pour la dépense 12000. livres; mais ils disent que toutes les Provisions sont faites; & qu'ils ne peuvent pas s'en dédire. Drake & Hawkins ont offert de faire deux mille livres, & Sa Majesté y a consenti; cependant elle ne veut pas qu'ils partent sans être assurée de vôtre part, que les François secourront Dom Anthonio, car elle craint qu'on ne la laisse dans l'embarras. Elle a aussi reçu avis que la Flote des Indes Occidentales arriva en Espagne le 27. de Juillet, & que l'Isle de Tercere a été rendue au Roi d'Espagne. Quoique ces nouvelles ne soient pas fort certaines, elles sont néanmoins de fortes raisons pour obliger Sa Majesté à suspendre le départ de ses Vaisseaux. Par ce moyen toute la dépense faite devient inutile, & le pauvre Roi est perdu sans ressource. Elle répondit hier, qu'on se tiendroit prêt à partir, mais qu'on ne partiroit que le soir, avant lequel tems elle esperoit de recevoir de vos nouvelles. Je vous ai mandé de quelle maniere en conséquence de certains ombrages, & de certains articles presentez à Milord de Leicefter par Bingham, Fenton, & York, ils ont été congédiés avec leur bonne volonté; mais on a promis de rembourser de tout Messieurs Bingham & Fenton. Comme je croi que je recevrai de vos nouvelles avant que celle-ci soit sur le bord de la Mer, je finis tout court, n'ayant pû résister à l'envie que j'avois de vous écrire. Depuis vôtre départ nous n'avons eu de nouvelles de Milord Député que celles que nous recevons tout presentement avec l'arrivée de Monsieur Carew. Nous apprenons que Milord a glorieusement réduit Tirghley à traiter, & qu'il y a des Commissaires nommez pour entendre le diferent qu'il y a entre lui & Odonnel. Milord Député en est l'arbitre. Tirghley pretend toute obeissance, & dit pour raison que les rebelles du Nord l'ont sollicité à la rebellion, mais qu'il n'a jamais voulu y consentir. A Greenwich le dix-huitième d'Août.

G. Burleigh.

L E T T R E C C X C I X.

Au même.

MONSIEUR, mon paquet étant fermé, & Sa Majesté ayant appris que l'hom- 1573
me de Monsieur le Vice-Chamberlain partoit, elle m'a envoyé querir, & m'a chargé de vous faire sçavoir, qu'elle est surprise de n'entendre point parler de la demande que vous avez faite au Roi de secourir son Frere, ce qui est, dit-elle, la principale chose qu'elle vous a recommandée. Elle dit que puis que Monsieur & ses amis doutent de vôtre bonne volonté pour le mariage, vous devez temperer leurs autres doutes en sollicitant pressamment le Roi de donner du secours à son Frere. J'ai dit à Sa Majesté, que vous m'aviez toujours paru favorisant le mariage, & que vous étiez dans ces sentimens peu de tems avant vôtre départ, & même plus, autant que j'ai pû m'en appercevoir, que Sa Majesté n'auroit voulu, vôtre raison étant que cela la fortifieroit contre le Roi d'Espagne. Et outre ce que vous avez objecté vous-même pour vous dispenser de cet emploi, qu'ayant ordre de negotier la Ligue & non le mariage, vous aviez dit à l'avance, que la premiere opinion qu'on auroit que vous n'étiez pas pour le mariage, Monsieur & ses amis ne manqueroient pas de suposer que c'étoit la cause de la rupture.

Je vous dirai en finissant, qu'à en juger par ce que dit Sa Majesté, je lui trouve plus de penchant au mariage, qu'elle n'en avoit à vôtre départ; mais combien cette inclination lui durera, c'est ce que je ne sçai pas. A Greenwich Août 17.

G. Burleigh.

L E T T R E C C C.

Au même.

MONSIEUR, comme le Porteur a ordre de vous de partir sans retardement, je ne puis écrire par lui rien d'important, vos lettres dont Jean Wills a été le Porteur n'étant arrivées que l'après-midi, à cause des vents contraires qui l'ont, dit-il, retenu deux jours en Mer. Depuis que Sa Majesté a reçu vos lettres, Milord Chamberlain & Milord de Leicester ont été tout le jour à Westminster, comme il avoit été ci-devant resolu, pour examiner le Lord Vaux, le Chevalier Thomas Tresham, & Monsieur Griffin. De ces trois il y en a deux de prisonniers sur la Flo-
te: Ils nient que Campian soit avec eux; mais ils ne veulent pas en faire serment;

L 11 3

l'autre

1573. l'autre le confesse nettement & simplement. De là vient que Sa Majesté étant dépourvûe de conseil ne fait point la censure de vos lettres, & ne me donne point ordre de vous écrire. Elle dit que jusques à ce qu'elle sçache ce que le Président de Bellievre fera avec le Prince de Parme, & Pinart & Mr. Sommers avec Monsieur, elle ne peut juger quel en sera l'évenement. Elle nie qu'il y ait ici une ame qui ait aucun sujet de favoriser le mariage. A la verité je croi qu'il y a des gens qui ont eu cette pensée, mais je ne sçai s'ils l'ont manifestée depuis. Vous ferez bien d'écrire à Sa Majesté ou à moi, de quelle maniere Monsieur en use avec son armée, & en quel état elle est, car elle trouve que vous manquez en cela. Août 18.

G. Burleigh.

P. S. Je vous prie de remercier de ma part Monsieur le Chevalier Cobham de sa lettre, & de lui faire des excuses si je ne lui répons pas faute de loisir & de matiere.

L E T T R E C C C I .

A Sa Majesté, du 16. Août 1581.

M A D A M E ,

LA lettre particuliere dont il a plû à vôtre tres-excellente Majesté de me favoriser, m'a fait deux plaisirs singuliers, l'un de m'apprendre que le mécontentement que vous aviez conçu de ma negotiation auprès du Duc est en partie dissipé, l'autre est de voir qu'il a plû à vôtre Majesté de vous ouvrir au sujet de la Commission dont vous m'avez honoré, & de vous ouvrir de maniere que j'en puis faire mon étoile polaire sur laquelle je dois regler mes mouvemens.

Pour le premier j'espere, que quand vôtre Majesté sera bien informée de mon procedé, vous verrez que j'ai luivi de point en point vos instructions, & que l'indiscretion ne m'a point fait sortir de cette route. La principale cause pour laquelle j'ai été envoyé ici, autant que je puis le concevoir, & je suis persuadé que Vôtre Majesté peut s'en souvenir, a été pour negotier une amitié plus intime entre le Roi & vous indépendamment du mariage, & de faire en sorte cependant de ne pas rompre l'affaire du mariage en negotiant la Ligue. Cependant le succes de mon voyage a été tel moyenant la faveur de Dieu, que j'ai sujet de compter bien seurement que la Ligue se seroit faite, si certaines cabales qui ne sont pas encore découvertes n'étoient pas venues à la traverse. Comme Vôtre Majesté a pû s'en appercevoir par les avis qui lui ont été ci-devant donnez, le Roi, la Reine Mere, & Monsieur sont resolus de l'heure qu'il est de poursuivre le mariage, preuve que je n'ai pas fait la chose aussi desesperée que je vois qu'on l'a fait entendre à Vôtre Majesté, car si cela étoit persisteroient-ils encore dans la resolution de continuer? J'ai souvent été pressé &

par

par eux & par leurs Ministres , de leur dire positivement si j'avois ordre de declarer que sa Majesté ne vouloit pas se marier. J'ai répondu suivant mes instructions, que je n'avois pas cet ordre, que j'avois seulement pouvoir de leur représenter les obstacles qui faisoient balancer Sa Majesté à passer outre , c'est à dire que son mariage fût accompagné de la guerre. Cela étant donc vrai, comme les états le montrent, j'espère que Vôtre Majesté qui a la bonté, la droiture, & le discernement que doit avoir une grande Princesse, demeurera satisfaite; car autrement si moi ou tout autre qui sera employé sommes condamnés sans être entendus, quel sujet de mortification & de découragement ne sera-ce point? Pour ce qui est du second avantage que j'ai reçu de la lettre particuliere de Vôtre Majesté, qui a la bonté de s'ouvrir, & de me dire, que s'il faut nécessairement que vous entriez en guerre, vous trouvez qu'il est plus seur pour vous d'avoir la guerre mariée, que de l'avoir & ne l'être pas. Je ne sçaurois m'empêcher de dire à Vôtre Majesté ce que je lui dis avant mon départ, que si elle vouloit consentir au mariage, je suis pleinement persuadé que le Roi feroit volontiers alliance avec vous, que vous vous delivrieriez du fardeau que la guerre peut vous imposer, & c'est la seule affaire que nous avons presentement à negotier, puis que Vôtre Majesté s'est ouverte à Monsieur de Marchiamont, jusqu'à lui dire, que si l'obstacle des dépenses que la guerre peut vous attirer étoit une fois levé, vous ne voyez pas que rien empêche qu'on ne poursuive le mariage; car leurs Majestez en étant informées, il n'y a plus d'esperance de conclure la ligue sans le mariage. Je supplie donc Vôtre Majesté de nous envoyer promptement des instructions là-dessus, & de nous apprendre les autres choses que vous souhaitez qu'on stipule avec le mariage, outre les obstacles ci-dessus levez.

Je prie en toute humilité le Seigneur dont les bontez sont infinies, d'accorder à Vôtre Majesté le bonheur & le contentement qu'elle souhaite, & toute sorte d'avantages à vos bons & fidèles Sujets.

M A D A M E,

Vôtre fidèle & tres zele

Serviteur & Sujet.

Fr. Walsingham.

L E T T R E C C C I I.

A Milord Trésorier.

MILORD, voyant par la lettre que Monsieur de Marchiamont m'a écrite, & de laquelle je vous envoie copie, que Sa Majesté s'est ouverte jusqu'à lui témoigner, que pourvû que le Roi voulût prendre sur son compte les dépenses auxquelles la guerre survenant pourroit l'engager, elle ne voyoit rien qui empêchât

1573. pêchât qu'on ne poursuivît la negotiation du mariage. Je vois par là qu'il ne faut plus esperer de Ligue sans mariage ; & il ne nous reste ici autre chose à faire, qu'à persuader le Roi de se charger du faix de la guerre, comme étant le seul obstacle au mariage: Ainli nous vous prions, Milord, de nous faire obtenir pour cela de Sa Majesté un ordre clair & precis de sa propre main. S'il y a quelque autre chose à faire, & que Sa Majesté souhaite qu'on stipule pour son mariage quelque clause qui ne soit pas contenuë dans le précédent contrat, nous vous supplions, Milord, de nous le faire sçavoir; car jusques-là nous n'avons rien à faire la ligue sans mariage étant entièrement rompuë.

Fr. Walsingham.

L E T T R E C C C I I I .

Au même.

MILORD, c'est avec raison que je croi que je vous suis infiniment obligé de ce que vous avez eu la bonté de défendre les démarches que j'ai fait ici. Milord de Leicester m'a assuré que vous aviez fait la chose en veritable ami. Si après la nouvelle resolution que Sa Majesté vient de prendre avec Marchiamont elle n'a pas resolu de se marier, elle s'est engagée dans un pas bien dangereux. Car comme je vous ai dit, Milord, dans ma précédente, il n'y a plus rien à esperer pour la ligue, qui étoit en bon train de réussir suivant les esperances que j'en avois toujours eues, ainsi que vous avez pu en juger par les avis que vous avez ci-devant reçus, & elle n'auroit pas manqué de réussir si Sa Majesté avoit jugé à propos d'ajuster ses démarches. Vous pouvez vous ressouvenir, Milord, que ce fut à peu près de cette sorte qu'on traversa à Rome la negotiation de Monsieur le Chevalier François Bryan. Je ne puis que benir Dieu de ce que Sa Majesté a pris la resolution de se marier. Je souhaite que cela soit à sa satisfaction, & à l'avantage de son Royaume.

Fr. Walsingham.

L E T T R E C C C I V .

A Monsieur le Chevalier Walsingham.

MONSIEUR, je vous remercie de m'informer de ce que vous écrivez à Sa Majesté, dont vous m'avez envoyé copie, que je n'ai reçue que cet après-midi, quoique l'original que vous envoyez à Sa Majesté lui eut été rendu. Monsieur Mills m'a dit, que le retardement vient de ce que votre Cousin n'eut pas

pas hier le tems de la donner à Monsieur Mills, qui aussi a été absent. Mais à present que j'ai lû la piece, je vois que c'étoit avec fondement que vous esperiez que Sa Majesté seroit satisfaite de vôtre manœuvre, qui quadre en tout avec vos instructions. Aussi sans témoigner le moins du monde que j'aye vû vos lettres, j'ai repeté ce soir à Sa Majesté, que vous aviez spécialement ordre de negotier la ligue sans le mariage; qu'étant bien certain que Monsieur pour son intérêt particulier, & tous ses Ministres pour l'amour de lui, ne seroient point contens de cela, vous n'avez perdu leur approbation que pour avoir voulu faire vôtre devoir. Elle a donné les mains à cela; mais elle a ajouté qu'elle auroit souhaité qu'on eût persuadé cela à Monsieur. J'ai répondu que ne pouvant elle-même lui persuader d'être content, combien moins le pouvoient ses Ministres. Voyant cet après-midi que Sa Majesté ne vouloit pas envoyer la Flote aux Açores, parce que ce seroit de la dépense qui n'aboutiroit à rien, il a été proposé en attendant que Sa Majesté fût assurée que le Roi de France agiroit conjointement avec elle d'envoyer sans retardement à l'Isle de Tercere deux à trois Vaisseaux, & une Barque, avec quelques Capitaines, & Soldats, & munitions, pour encourager les Insulaires, & les aider à défendre leur Isle en attendant des Forces plus considerables; ce que souhaite Dom Anthonio, à ce que dit Milord de Leicester. Pour cet effet le Chevalier François Drake & Hawkins le sont allez trouver ce soir; de sorte que je croi que les Vaisseaux mettront à la voile demain, à moins qu'on ne change d'avis. Vous sçavez l'ordinaire prochain ce qui se fera passé. Quoique le Roi de France ait dit à nôtre Ambassadeur ordinaire qu'il secourroit Dom Anthonio; cependant comme ce ne sont que des paroles auxquelles il peut arriver du changement, si par hazard il vous disoit la même chose, vous pouvez lui répondre, que puis qu'il demande tant de tems pour traiter là dessus, s'il lui plaît d'écrire à Sa Majesté, & de l'assurer qu'il secourra Dom Anthonio conjointement avec elle, & que si en vertu de cela le Roi d'Espagne se met en devoir d'insulter Sa Majesté ou ses Sujets, il regardera cette querelle comme faite à lui-même, & agira avec elle défensivement & offensivement contre le Roi d'Espagne, un pareil Ecrit animera Sa Majesté à mon avis, sans quoi je ne croi pas qu'elle prenne aucune resolution. Sa Majesté a dessein d'envoyer voir Monsieur par le Lord Howard. Tout à vous

G. Burleigh.

L E T T R E C C C V.

A Monsieur le Secretaire Walsingham.

MONSIEUR, après avoir fermé vôtre paquet, & étant venu tard ce soir à cause de diverses affaires mentionnées dans une de mes lettres, Sa Majesté m'a envoyé dire par Mildmay ce qui suit. Aujourd'hui l'Ambassadeur de France & Perdon Consul de Portugal ont été avec Sa Majesté, & lui ont rendu des lettres de la Reine Mere, qui la sollicite pressamment

M in m

de

de secourir Dom Anthonio, sous ce nom, mais non sous celui de Roi Antoine. L'Ambassadeur de France a fait raison sur le prétexte de la Reine Mere ; cependant point de lettre du Roi de France. Cela rend Sa Majesté chancelante, & elle craint de donner occasion à une guerre dont elle seule seroit obligée de faire la dépense ; & ce qui la fait d'autant plus apprehender est de voir le Roi de France si précis sur l'affaire de son Frere. Nous voyons dans une lettre de Twyn qu'on a déchiffrée ici, que le Roi lui a envoyé Gondy avec ample pouvoir d'emporter les 300000. écus qui avoient rendu le Prince de Parme si fort. Sa Majesté veut que vous déchiffriez l'affaire de Portugal. Dom Anthonio, ou le Roi Antoine a pressé aujourd'hui Sa Majesté pour la restitution de son Diamant, & vouloit pour cet éfet envoyer Mr. Weldmore à Madame ; mais je croi que Madame répondra, que vous le lui avez laissé, & qu'elle ne peut le rendre sans votre ordre, à moins qu'on ne paye l'argent que vous avez emprunté dessus. Sa Majesté ne voudroit pas le retenir pour les 5000. livres, qu'elle ne seroit pas fâchée de perdre, pourvû qu'il fût content. Il est certain, Monsieur, que la chose a été mal conduite, & qu'on a fait en plusieurs choses une dépense excessive. Car j'ai vû une de vos Nottes qui ne faisoit pas monter le déboursé au delà de 3000. livres, au lieu qu'il monte à près de 14000. Le Roi Antoine regarde cependant cela comme s'il ne s'étoit rien fait, mais en renvoie le payement à son Isle, ou pour mieux dire aux Indes du Roi d'Espagne: Nous faisons ici néanmoins ce que nous pouvons pour le contenter. J'apprens que le Comte de Vimioso fera ici dans deux jours. Il est entierement François, & ne manquera pas de vouloir faire passer ce Roi en France, où je crains que sa vie ne fût à prix. De ma maison le 24. d'Août à onze heures de nuit.

G. Burleigh.

L E T T R E C C C V I.

A Monsieur le Chevalier Walsingham.

MONSIEUR, quoique je vous aye parlé d'une maniere douteuse dans ma precedente du départ des Vaisseaux pour le voyage medité comme vous avez sçû avant que de partir, je vous dirai presentement que Sa Majesté est enfin resolué d'en faire partir seulement quatre sous le commandement de Guillaume Hawkins. Le Primerose est le principal de ses Vaisseaux. Et pour ne laisser rien en arriere le Capitaine Norris a ordre de commander les Troupes de débarquement. On a jugé à propos de faire vendre sans retardement les vivres qu'on avoit fait pour les autres Vaisseaux, & qui ne pouvoient pas bien se garder. Cependant les Vaisseaux doivent se tenir prêts à partir au premier ordre suivant les nouvelles qu'on recevra de vous sur la resolution du Roi de France. Sa Majesté paroît fort resolué à ne pas passer 5000. livres. Par ce moyen votre fardeau est

est grand , & il n'a pas tenu à moi que je ne l'aye moderé. J'y ai fait comme si ç'eût été ma propre affaire. Etant obligé de dépêcher le Porteur je suis contraint d'être plus court que je ne le ferois sans cela. A Greenwich Août 24. 1581. bien avant dans la nuit.

G. Burleigh.

L E T T R E C C C V I I .

A Milord Trésorier.

MILORD, vous sçavez s'il vous plaît, que nôtre negotiation ayant demeuré si long-tems suspenduë par les raisons que nous vous avons dit dans nôtre précédente, du Vray vint nous voir Vendredi pour nous informer de la réponse qu'il avoit reçûë du Duc son Maître, pour la continuation de la negotiation de la Ligue souhaitée. Il nous a dit sommairement, que le Duc étoit content qu'on poursuivît le Traité, puisque Sa Majesté le jugeoit nécessaire, pourvu que ce fût sans préjudice au mariage: Et que comme le Duc son Maître étoit asseuré que le dessein de Sa Majesté n'étoit pas que l'un préjudiciât à l'autre, il nous declaroit qu'il avoit dit la même chose au Roi par ordre du Duc son Maître, & qu'il croyoit qu'après le retour de Monsieur Pinart, qu'on attendoit ce soir, nous serions plus amplement informez de la volonté du Roi sur ce que nous avons à faire. Nous n'avons pas jugé à propos de donner avis de ce rapport de du Vray que Monsieur Sommers n'ait été de retour de devers le Duc, parce que nous esperions qu'il nous apprendroit toute la verité. Il n'est de retour que de la nuit passée, & nous a dit de la part du Duc ce que vous verrez, Milord, dans l'Écrit que nous vous envoyons ici, & qui contient son rapport. On nous a envoyé ce jourd'hui la Mothe & Pinart, pour nous dire, que le Roi doit conférer demain avec son Conseil sur le sujet qui nous ameine, nous priant d'excuser le retardement, que le Roi ayant reçu des lettres du Duc son frere, & du Duc du Maine, avoit été si occupé, qu'il n'avoit pas eu loisir de songer à nos affaires. Pour la maniere de negotier avec le Roi de France ou ses Ministres, nôtre dessein est d'observer ce que Sa Majesté nous en a prescrit, & qui est contenu tant dans nos instructions, que dans vos lettres du 13. du courant. Pour ce qui est du contenu de ces lettres, comme Sa Majesté conçoit par une lettre écrite par moi Secretaire le 10. du present mois, qu'il ne se fera point de Traité sans lui attirer des dépenses; ce qui lui fait croire qu'il lui est aussi avantageux de faire de la dépense en se mariant, que de faire la même dépense en ne se mariant pas. C'est pourquoi comme il nous semble que l'un dépend de l'autre, & que les deux sont douteux, nous sommes surpris de ne recevoir point de parfaites instructions ni sur le mariage, ni sur les dépenses à faire en cas que le mariage n'ait pas lieu. Nous voudrions fort sçavoir sur tout à quelle somme Sa Majesté veut se fixer en cas qu'il soit convenu que la contribution s'en fera sous main. Nous vous

1573. supplions humblement, Milord, de nous faire avoir au plutôt la resolution de Sa Majesté sur cela, car autrement le Traité tireroit en grande longueur, & aux dépens de Sa Majesté, & aux dépens du Roi; outre que nous sentons qu'on n'en seroit pas content, & qu'on trouveroit étrange, que nous eussions pouvoir de traiter en termes generaux seulement, sans entrer dans aucun détail; & d'être obligez de faire passer la Mer pour la resolution de points qu'on auroit pû résoudre à l'avance. Nous vous prions de cela, Milord, d'autant plus volontiers, qu'ils nous ont donné à entendre, qu'on doit ici delibérer au Conseil, lequel sera le plus à propos pour Monsieur, de soutenir son affaire des Pays Bas, ou de secourir Cambray suivant sa parole, & de s'en tenir là. Dans l'examen de la question, les amis de l'Espagne se proposent à ce que nous apprenons, de représenter au Roi les raisons qui peuvent le porter à croire qu'il n'est pas de son intérêt de secourir son Frere dans cette expedition, attendu les excessives dépenses que les suites l'obligeroient de faire. Sans compter divers autres inconveniens dont pourroit être accompagnée la guerre qu'on auroit avec un Prince aussi puissant que le Roi d'Espagne. D'autres faisant attention au risque que courroit cette Couronne si l'on ne s'opposoit pas à l'élevation de ce Monarque, veulent d'un autre côté lui persuader de se joindre avec Sa Majesté dans l'occasion qui se presente d'abatre sa grandeur. Or afin que le Roi soit assuré que Sa Majesté n'en veut pas demeurer là, il est résolu que nous agirons vigoureusement & efficacement, tant pour la maniere de l'exécution, que pour la dépense. Si donc nous ne pouvons pas donner une suffisante satisfaction, il est à craindre qu'il ne soit résolu de conseiller à Monsieur d'abandonner son dessein, lequel se voyant sans appui, & considerant les grandes ofres qu'on lui fera selon les apparences, la nécessité le contraindra de se rendre, & de faire une manœuvre qui ne sera pas avantageuse à la seureté de Sa Majesté. Voilà, Milord, ce que nous avons jugé à propos de vous dire, & dont nous nous remettons à la prudence de Sa Majesté, vous suppliant, Milord, de lui faire donner au plutôt une resolution ferme & invariable, autrement on croira ici que toutes nos démarches ne sont que pour gagner tems. A Paris 31. d'Août.

*Fr. Walsingham.
Henri Cobham.
J. Sommers.*

L E T T R E C C C V I I I

A Milord Trésorier.

MILORD, j'ai reçu la vôtre du 17. qui m'a été renduë par l'homme de Monsieur le Vice-Chamberlain, & j'y répondrai à la prochaine. Je suis bien fâché de voir que Sa Majesté ait tant de penchant à se formaliser contre moi. Cela ne me surprend point, & je l'avois si bien prévu, qu'après qu'elle m'eut fait l'honneur de

me choisir pour le poste que j'occupe aujourd'hui, je lui protestai, que je regarderois comme une plus grande faveur d'être mis à la Tour, à moins que Sa Majesté ne fût plus fixe dans ses résolutions. J'ai peur qu'au lieu de faire amitié elle ne se brouille, & puis quelle consternation pour ses Ministres de n'avoir point de règle certaine à suivre? Le Roi fait une grande dépense pour sa nourriture, & il lui en coûte cent livres par jour. L'Ambassadeur qu'il vient d'envoyer de delà lui coûte près de 60000. écus; or ne se faisant ni mariage, ni alliance, il est à craindre qu'outre la honte qui lui en revient, il ne trouve que c'est une dépense mal employée. Nous ne voyons ici aucun lieu de croire qu'il se fasse d'alliance où nous puissions trouver de la sécurité. Puis donc que Sa Majesté juge qu'il est plus seur de faire de la dépense en se mariant qu'en ne se mariant point, je vous prie de faire en sorte, Milord, de nous faire avoir ordre d'agir sur ce pied-là, & l'expérience fera connoître à Sa Majesté qu'aucune passion particulière ne me fait agir, comme elle le croit. Puisque Sa Majesté veut que je lui dise ce que je sçai de Mr. Gilbert York, il est certain qu'à mon égard je ne puis que faire un rapport avantageux de ce Gentilhomme, aussi faut il que Sa Majesté en ait reçu des informations d'ailleurs. On blâme fort ici le Maréchal de Cossé de n'avoir pas accompagné le Duc. Il a demandé au Roi un ordre par écrit, ne se contentant pas d'un commandement verbal. Le Roi lui a répondu, qu'il pouvoit aussi bien accompagner son Frere sans ordre, que de recevoir de lui une pension de 12000. francs par an; ce que ne devoit faire aucun Maréchal de France. Outre cette pension, on m'a dit que le Duc lui a donné 15000. francs en Abayes & autres Benefices. Août le 21.

Fr. Walsingham.

L E T T R E C C C I X.

A Monsieur le Secretaire.

MONSIEUR, lorsque je communiquai à Sa Majesté les lettres arrivées ici le 24. de votre part, de la part de Monsieur le Chevalier Cobham, & de Monsieur Sommers, comme aussi le contenu de la negotiation de ce dernier avec Monsieur, de toutes ces particularitez rien n'a fait plus de plaisir à Sa Majesté, que d'apprendre que Monsieur suivant son intention & la promesse étoit entré dans Cambray. Elle a beaucoup de joie du succès d'une si grande entreprise. Et comme Monsieur Sommers rapporte pour l'avoir appris de la propre bouche de Monsieur, comme aussi par les découvertes que vous avez tâché d'en faire, que le Roi ne le soutient pas dans une expedition qui lui est si onereuse, qu'à moins qu'il ne lui vienne un prompt secours d'une autre maniere, il sera contraint de n'entreprendre rien de plus dans les Pays-Bas. Vous insinuez aussi par vos lettres que vous appréhendez que le Roi de France & ceux de son Conseil qui ont le cœur Espagnol, ne prennent la résolution de faire la paix, que Monsieur ayant mis son honneur à couvert par le secours

de Cambray, & satisfait par consequent à sa promesse, ne se retire, & ne disperse ses Forces; Sa Majesté est surprise cela étant, que Monsieur Sommers n'ait pas donné plus d'esperances à Monsieur sur la demande par lui faite; mais d'avoir dit qu'il n'avoit pas pouvoir d'en traiter, & qu'il ne manqueroit pas d'en rendre un fidèle compte à l'Ambassadeur de Sa Majesté. Cela ne s'accorde pas à ce que vous m'avez écrit dans l'apostille de la vôtre du 17. d'Août, par laquelle vous me mandiez que Monsieur Sommers étoit alors avec le Duc, & qu'il avoit ordre de lui offrir du secours en cas qu'il y vît grande nécessité, ou qu'il ne jugeât pas apparent qu'il dût être secouru d'ailleurs. Aussi Sa Majesté dit-elle, ou que Monsieur Sommers a fort mal fait de ne pas parler à Monsieur sur ce pied-là, ou que vous ne lui en avez point donné d'ordre, ajoûtant nettement que vous avez sçu ses intentions sur cela. Elle a un déplaisir extrême, que faute d'avoir donné de bonnes esperances à Monsieur, il soit forcé de prêter l'oreille aux sollicitations qu'on lui fait pour une paix plâtrée. C'est pourquoi Sa Majesté m'a ordonné de vous envoyer ce paquet en toute diligence, & de vous charger de faire sçavoir sans délai à Monsieur, que Sa Majesté a ses intérêts à cœur, & qu'ayant appris dans ce moment 24. du courant à midi, la proposition qu'il a faite à Mr. Sommers, elle avoit donné ses ordres incontinent, & qu'il peut s'asseurer que dès qu'on pourra compter de l'argent, & que Monsieur de Marchiamont croira qu'on puisse l'envoyer seurement, il recevra de Sa Majesté du secours pour continuer, & ne pas abandonner une action si glorieusement commencée par son heureuse entrée dans Cambray. Je puis vous assurer, Monsieur, pour votre satisfaction, que j'ai ordre de Sa Majesté de faire préparer le secours pour cet éfet, & de le pousser jusqu'à 500 x J: 00 5 0 mille livres. Pour ce qui regarde ce que vous devez faire dans le Traité de Ligue, Sa Majesté m'a ordonné de vous repeter ce que vous sçavez tant par vos instructions qu'autrement. Puis que le Traité de mariage demeure suspendu, & que le Roi veut bien traiter du reste, vous devez considérer, qu'il faut commencer par negotier une Ligue ofensive & défensive, par laquelle si le Roi d'Espagne attaque ou Sa Majesté ou le Roi, l'autre soit obligé non seulement de secourir celui qui sera attaqué, mais encore d'attaquer l'attaquant. Il n'est pas nécessaire d'entrer dans le détail sur la quantité d'argent que Sa Majesté ou le Roi seront respectivement tenus de fournir, comme il semble à Sa Majesté que vous lui demandez sur cela par la vôtre une resolution précise. On en traitera separément & en secret avec le Roi, & l'on conviendra de quelle maniere il sera à propos pour lui d'abaisser la grandeur du Roi d'Espagne, comment il faudra soutenir Monsieur dans les Pays-Bas, & comment enfin le Roi & Sa Majesté s'y prendront pour aider Dom Anthonio à recouvrer son Royaume de Portugal. Vous avez des instructions speciales pour negotier ce Traité secret avec le Roi, ce que vous ferez sans perdre un moment, comme ont fait les François, sous pretexte de demander sans intermission une réponse positive au sujet du mariage, lequel étant presentement suspendu du consentement de Monsieur, l'autre Traité doit par consequent aller son train. Or il est nécessaire d'y travailler sans relâche, tant pour appuyer les desseins de Monsieur, que pour secourir Dom Anthonio, pendant que l'Isle de Tercere, qui comme vous sçavez est de tres grande importance, tient encore pour le Roi dépossédé.

Vous demandez que Sa Majesté s'explique à l'avance sur la somme, ou autres secours à offrir pour ces différentes expéditions; mais elle me donne ordre de vous mander qu'il est impossible, ou du moins qu'il n'est pas à propos pour elle de rien fixer dans une pareille incertitude, jusques à ce que vous l'ayez plus amplement informée de ce qui suit.

Premièrement quant au secours de Monsieur, quelles seront ses entreprises, combien il dépensera par mois, jusqu'où iront ses Forces, ce que payeront vraisemblablement les Etats, suivant le Traité qu'ils ont fait avec lui, & en suite ce qu'il peut faire de son chef selon les apparences. Et enfin pour le secours restant, jusqu'où ira le Roi de France, qui doit avec justice & pour l'amour de son Frere, & parce que les conquêtes qu'il fera demeureront à la Couronne de France, donner un triple secours, & cela d'autant mieux que les guerres civiles de son Royaume étant à présent finies, il est exempt de dépenses de ce côté-là, dequoi il est redevable aux travaux de son Frere, qui lui ont procuré la dernière paix. Après que vous aurez bien examiné & discuté tout cela, suivant que la raison vous le fera trouver probable, Sa Majesté verra pour lors jusqu'où elle pourra porter sa contribution; ce qu'elle ne sauroit faire à présent, non pas même à beaucoup près.

Mais comme vous croyez qu'ils trouveroient mauvais que vous ne fussiez pas assez bien instruit pour répondre à cela, & que vous fussiez obligé de perdre du tems à envoyer demander des instructions, vous pouvez les assurer, que Sa Majesté n'apprendra pas plutôt les circonstances des affaires, qu'elle répondra sans retardement, & donnera suivant l'intérêt qu'elle y a une satisfaction raisonnable, qui ne peut ni ne doit être aussi excessive qu'on pourroit peut-être demander d'elle, attendu que sa Couronne n'en tirera aucun profit. Il faudra faire la même considération sur la manière de secourir Dom Anthonio, en quoi il n'y a eu d'autre retardement de sa part, qu'autant qu'il a été nécessaire pour s'assurer, qu'en secourant ce Prince aux instances souvent réitérées du Roi de France & de la Reine Mere, elle ne s'attireroit aucune affaire de la part du Roi d'Espagne, mais que le Roi de France y entreroit avec Sa Majesté, tant pour la dépense, que pour repousser l'outrage en cas de besoin. Cependant vous devez vous souvenir qu'à l'un & à l'autre de ces deux égards, Sa Majesté n'a jamais voulu rien faire que par un Traité secret, par lequel on pouvoit convenir que toutes choses se feroient sous main, & qu'en cas que quelqu'une des parties fût attaquée, on se secourroit mutuellement en conséquence de l'alliance generale. Si l'on vous propose de faire conjointement & ouvertement la guerre au Roi d'Espagne pour abaisser sa puissance, vous pouvez répondre que votre pouvoir ne s'étend pas jusques-là; & cependant vous donnerez avis à Sa Majesté, comment, & par qui la proposition vous aura été faite, afin qu'elle en puisse mieux juger; car il pourroit s'en ensuivre de grands inconveniens, si Sa Majesté alloit s'engager dans une guerre ouverte sur l'esperance du secours mutuel du Roi de France, à moins qu'il n'y eût quelqu'autre lien plus fort & plus considerable que des Traitez & des Lignes par écrit; car peut-être n'auroit-elle pas dans le tems le secours qui lui seroit nécessaire. Sur ce pied-là je croi véritable ce que vous concevez dans une de vos lettres de l'intention de Sa Majesté, que si elle étoit forcée d'en venir à une guerre ouverte

1573. verte conjointement avec le Roi de France, il vaudroit mieux s'asseurer du Prince par le mariage, que de dépendre de l'incertitude du Roi de France seul, & de n'avoir pour tout engagement qu'un Traité verbal & par écrit.

Après que Sa Majesté a eu fait la lecture de cette lettre, elle m'a ordonné de vous retenir plus au long deux raisons qui font que son secours ne doit pas être tel qu'on pourroit demander. La première est, qu'elle n'a pas dans l'action de Monsieur le même intérêt que la France: L'autre que la Reine Mere s'intéresse pour le Portugal, ce que ne fait pas Sa Majesté.

Il n'est pas nécessaire d'ajouter rien à ceci. Je n'ai à vous dire que ce que je vous ai dit dans toutes mes lettres, c'est d'obéir aux ordres de Sa Majesté. De Greenwich la nuit du 24. d'Août.

G. Burleigh.

Plein pouvoir des Députez d'Henri III. pour traiter avec les Ministres de la Reine Elisabeth.

HENRI par la grace de Dieu Roy de France & de Pologne, à tous ceux qui ces presentes lettres verront Salut. Comme nostre tres-chere & tres-amée Sœur & Cousine la Royne d'Angleterre, a commis & députe aucuns ses Commissaires & Ambassadeurs, pour traiter avec les nostres de quelques points & articles qui restent, & desirant pour le commun bien de nous, nos Royaumes, & subjects, plus ample expression & augmentation des Traités faits entre nos Commissaires & les siens, pour lier & estraindre plus que jamais une parfaite & sincere amitié entre nous & laditte Dame Royne, & aussi de certains articles concernant le Traité de mariage conclu entre les uns & les autres de nosdits Commissaires, l'onzième jour de Juin dernier passé, & pareillement pour continuer selon qu'il sera à propos la reservation faicte par forme de seureté & caution, avant que de signer le Traité de mariage, sçavoir faisons, que nous desirants commettre de nostre part des premiers & plus dignes de nostre Conseil, & autres bons personnages à nous si feaulx, pour traiter à plain des choses susdites, avec les Commissaires & Ambassadeurs de nostre bonne Sœur & Cousine, confians des personnes de nos amés & feaulx, le Seigneur Viconte de Chiverny, Messire Philippe Hurault, Conseiller en nostre Conseil d'Etat & privé, Garde de nos Sceaux, & Chancelier de nos deux Ordres, René de Villequier, Chevalier d'iceulx deux Ordres, Conseiller en nosdits Conseils, Capitaine de cent hommes d'armes de nos Ordonnances, Premier Gentilhomme de nostre Chambre, Gouverneur, & nostre Lieutenant General à Paris, & à l'Isle de France; Monsieur Pomponne de Bellievre, aussi Chancelier en nos Conseils. Barnalé Briffon, & Berthram de Salignac &c. Claude Pinart, &c. & Jaques du Vray, &c. & autres à ce nous mouvans, nous les avons commis & députés, commettons & députons, & leur avons à cinq, quatre, ou trois d'entr'eulx en l'absence ou empeschement des autres, donné & donnons plain pouvoir, puissance, authorité, commission & mandement special, de traiter pour nous & en nostre nom, des choses & affaires susdites, & chacun d'iceulx avec lesdits Commissaires députés de la part de la Royne d'Angleterre nostre bonne Sœur; & pour cet effect faire passer, accorder, & conclure tous les articles & traités que besoin sera, & faire en cet endroit & tout ce qui en depend, ce que nous ferions & faire pourrions,

Je prens en personne nous estions, jaçoit qu'il y eust chose que requist mandement plus special qu'il n'est contenu en cas des presentes, par lesquelles nous promettons en bonne foy & parolle de Roy, avoir agreable, tenir ferme & stable tout ce qui sera fait, convenu, & accorde par nosdits Commissaires es choses susdittes, & en chacune d'icelles, sans jamais y contrevenir, ny souffrir y estre contrevenu en aucune maniere; mais les agréer & approuver par nos lettres patentes, comme sera tenuë de sa part nostre bonne Sœur & Cousine la Royne d'Angleterre. En tesmoin dequoy nous avons fait mettre nostre Scel à cesdittes presentes. Donné à Paris l'an de Grace 1581. & de nostre Regne le 8. le 23. d'Aoust.

Henry R.

Pinart.

A Messieurs de Walsingham, Cobham, & Sommers.

Messieurs de Walsingham, Cobham, & Sommers, Ambassadeurs de la Royne d'Angleterre Madame ma bonne Sœur & Cousine. J'ay veu l'escript que m'avez fait presenter, signé de vos mains le jour de hier, pour la prolongation encore de vingt jours de contenuë en la contre-lettre faite, accordée, & signée en Angleterre par mes Commissaires & Députés, & ceux de maditte bonne Sœur en passant le contract de mariage d'entre elle & mon Frere le Duc d'Anjou, laquelle prolongation desdits vingt jours j'accorde volontiers & ay bien agreable. A Paris le 23. jour d'Aoust 1581.

Henry R.

Pinart.

Mémoire des Poincts qui furent accordés en la conference entre les Commissaires du Roy tres-Chrestien, & ceux de la Serenissime Royne d'Angleterre le 27. d'Aoust.

Premierement que le Traicté fait au temps de nostre Frere de bonne mémoire le Roy Charles IX. sera confirmé, avec addition de quelques articles pour le remede des depredations.

Que le Traicté offensif sera seulement pour la conservation d'Estats sans nommer aucune personne.

Que si un autre Prince a assailly l'un des confederés, l'autre l'admonestera de se deporter de l'entreprise, & de faire reparation de tout ce qu'il aura fait; & en cas de refus ledit Prince confederé dénoucera la guerre à celuy qui aura assailly.

Mémoire des Poincts qui furent proposés, mais non accordés.

Premierement si après la dénonciation de la guerre les Princes confederés doivent assaillir le premier assaillant avec leurs Forces conjointes, ou à part: Si avec leurs Forces conjointes, avec quel nombre on doit le faire? De quelles sortes de gens? De pied, ou de cheval? Pour combien de temps on les doit entretenir, & aux despens de qui cela se doit faire? Si

2581. c'est avec les Forces separées, le nombre des Forces qu'il faudra employer, quel nombre par Mer, & quel nombre par Terre? Ou si tout par Mer, ou tout par Terre, & pour combien de temps on les entretiendra? A sçavoir si les Forces desquelles on est d'accord pour la deffensive ne sembleroient suffisantes pour secourir, le Prince confederé qui sera assailly ne pourra librement faire choix ou du secours dudit nombre d'hommes, ou d'une somme d'argent capable d'en souldoyer un pareil nombre?

Les Commissaires Députés pour la Serenissime Roynie d'Angleterre, n'ayant receu aucunes instructions touchant les particularités qui se pouvoient presenter sur ce Traité; parce qu'on a trouvé chose difficile de les leur donner jusques à ce que l'intention du Roy fust entierement cognue, respondent à ce qui leur fust hier proposé seulement, conforme à ce qui leur semble raisonnable, jusques à ce qu'ils auront sur ce receu plus ample mandement de Sa Majesté, n'entendant s'astreindre ou s'obliger aucunement à la conclusion du contenu en laditte responce.

Responce auxdittes propositions.

Quant au premier point, il leur semble que d'autant que le Traité est couché en termes generaux sans specifier aucune personne, il ne sera pas nécessaire de rien conclure quant aux particularités des Forces qui se doivent employer conjointement. Car devant qu'on puisse considerer le nombre & la qualité des Forces qui seront nécessaires, avec plusieurs autres circonstances, il faudra sçavoir de qu'elle puissance est l'ennemy, où il viendra mieux d'employer lesdittes Forces, à raison dequoy il sera bien difficile de se résoudre en cet endroit; mais s'en faudra remettre à ce qu'en ordonneront les Princes confederés mesmes, après que l'invasion aura esté faite. Quant aux Forces qui seront employées à part, il fault considerer si les Forces dont on est desja d'accord pour la deffensive ne suffiront pas pour estre fournies au Prince confederé durant l'espace de quatre mois à condition que si elles sont employées après ledit temps expiré, ce sera aux despens du Prince confederé qui sera assailly.

Quant à fournir une somme d'argent au lieu de Forces, comme le Prince qui sera assailly voudra le demander, lesdits Srs. Commissaires en advertiront Sa Majesté pour en sçavoir son intention, & neantmoins il leur semble que Sa Majesté s'accordera plustost de donner secours d'hommes que d'argent, afin que ses subjets se puissent exercer au fait de la guerre.

Ils sont aussi d'opinion, que quant aux Forces que Sa Majesté fournira, il seroit bien à propos de les employer par Mer, d'autant qu'ils pourront endommager bien commodément l'ennemy, tant par descente sur terre, qu'aultrement; & fault icy considerer que si le Prince confederé, se veut servir desdittes Forces après le temps icy limité ce sera à ses propres despens pour le temps dont on sera d'accord; à condition qu'en certains mois de l'année qui sont mal propres pour la navigation, Sa Majesté pourra à sa volonté choisir si elle voudra qu'or les employe, ou bien les rappeler. Et se doit aussi entendre que lesdits navires pendant qu'ils seront au service du Prince confederé qui les demandera, ne passeront les bornes de la Mer Oceanne, & seront accommodés de ports, victuailles, & autres choses nécessaires, selon qu'or en sera d'accord.

.Défensive.

IL ne fera donné aucun secours à l'attaquant.

Le secours mutuel qu'on se donnera contre quelque assaillant que ce puisse être, fera aux dépens de celui qui l'aura demandé.

1581.

De quelle maniere le secours doit être donné.

Deux mois après qu'il aura été demandé par lettres.

Par terre 6000. hommes de pied qui mettront pied à terre en France, ou plus grand nombre si on le juge nécessaire.

Par mer il sera fourni des Vaisseaux pourvûs de toutes les choses nécessaires, de 1200. hommes, & de vivres pour deux mois.

Celui qui aura demandé ce secours le gardera tant qu'il en aura besoin, & le payera.

Liberté d'acheter de la poudre, des balles &c. dans les Etats & pays de l'autre. On reclamera tous Vaisseaux Anglois & tous éfets saisis par quelque Prince que ce soit, & il ne sera point fait de contre-saisie.

Ofensive & défensive.

TOut Prince attaquant sera mutuellement déclaré ennemi par les Alliez après son attaque.

Ensuite de cette declaration les alliez lui feront la guerre.

Il sera attaqué par tel & tel côté &c. comme aussi par Mer.

L'attaque dont on sera convenu se fera aux fraix communs des confederéz.

Cela se fera avec tel & tel nombre.

L'Invasion faite par un des alliez ne sera abandonnée ni par aucune Trêve, ni par aucune paix, ni par aucun Traité, sans la participation & le consentement de l'autre.

L'Ordre dont on est convenu dans le dernier Traité pour la défense mutuelle, demeurera dans sa force & vigueur.

Le Prince qui devra d'un consentement mutuel attaquer l'ennemi passera librement par les terres respectives des Confederéz.

Mémoire des choses qui doivent être résolûes par Sa Majesté touchant la ligue ofensive.

1. **S**I Sa Majesté veut ajoûter quelqu'autre chose au Traité outre ce que nous savons proposé, & qu'on verra dans les copies que nous envoyons.

2. Si Sa Majesté peut consentir au secours de 6000. hommes spécifié dans le Traité défensif, & cela pendant quatre mois & à ses dépens : Et si en cas que nous soyions presséz de consentir que Sa Majesté se charge de la dépense pour plus de qua-

tre mois, jusqu'où elle veut aller à cet égard; & en cas qu'on demande un plus grand nombre de Troupes qu'il n'est ci-dessus spécifié, à quoi nous pouvons nous fixer, & pour combien de tems aux dépens de Sa Majesté.

3. En cas que les Commissaires ne soient pas contents de nôtre réponse, & qu'ils insistent toujours sur la jonction des Forces, comme ils l'ont proposé, nous souhaitons de sçavoir à quoi nous devons nous en tenir, & si Sa Majesté voudra fournir le tiers ou le quart en Troupes ou en argent, ou s'il ne sera pas à propos de limiter ces Forces unies, & le tems qu'elles devront servir.

Mémoire des choses qui doivent être décidées par Sa Majesté touchant la ligue secrete.

1. **Q**uelle somme d'argent Sa Majesté voudra contribuër, & de quelle maniere publiquement ou secretement.
2. Quelle somme nous demanderons au Roi, à proportion de celle qu'elle voudra fournir, & si nous demanderons le double ou le triple au delà de la contribution de Sa Majesté.
3. Pour combien de tems elle veut donner cette somme, & à quelles conditions, si c'est par prêt ou autrement. Si c'est par prêt, quelle seureté nous devons demander; & s'il ne seroit pas à propos de faire obliger les Etats *ad majorem cautelam*, à payer cette somme dans un tems convenable.
4. Si Sa Majesté ne trouveroit pas meilleur que ce Traité secret entre le Roi & elle, se fit sous promesse mutuelle contenuë en lettres particulieres signées de leurs propres mains.

L E T T R E C C C X.

A Milord Trésorier.

MILORD, vous direz s'il vous plaît à Sa Majesté, que comme nous vous avons donné avis par la nôtre du 21. du courant, que le Roi & Monsieur avoient consenti qu'on travailleroit à la negociation de la ligue sans parler de mariage; aussi Messieurs Villequier, la Mothe, Bellievre, Briffon, Pinart, & du Vray nous étant venus voir le même jour, nous ont dit: Que Sa Majesté desirant beaucoup l'amitié de la Reine nôtre Maîtresse, de la perfectionner même par un Traité de mariage, & par toute sorte d'autres bons moyens, & trouvant des obstacles au mariage, il les avoit envoyez pour conférer avec nous sur les autres moyens les plus propres à augmenter l'amitié. Après leur avoir répondu plusieurs choses pour leur témoigner que Sa Majesté avoit la même inclination, nous sommes entrez en matiere sur la ligue défensive, & leur avons parlé de la dernière conclué à Blois du tems du Roi Charles. Ils nous ont dit, que si nous ne la trouvions pas suffisante il falloit la changer ou l'é-

tendre:

tendre : Que pour eux ils croyoient qu'il seroit bon d'y ajoûter un article pour prévenir les démêlez & les desordres qui se commettent en Mer, qu'ils apprennoient être en grand nombre. Ils ont parlé aussi d'une étape qui doit être établie à Rouën, comme il est dit par le Traité : mais après avoir entendu les bonnes raisons que nous avons alleguées contre cet article, ils n'ont pas eu grand' chose à dire, & se sont contentez de souhaiter passionnément l'autre pour maintenir la bonne intelligence & la feureté du commerce entre les Sujets des deux Royaumes. On a fait aussi quelques propositions pour une ligue ofensive. Il a été dit pareillement sur cela, qu'il y avoit de deux sortes de ligues ofensives, l'une est quand deux Princes ou plus s'unissent contre un autre Prince qu'ils nomment ; & l'autre est conçüe en termes generaux, & ne se fait que pour la conservation des Etats des Puissances confederées. Que comme la France & l'Angleterre étoient presentement en paix avec toutes les Puissances, la ligue qui regarde la conservation des Etats étoit la seule qu'on devoit negotier, afin qu'aucun Prince n'eût juste sujet de s'en formaliser publiquement. Ainsi ils se sont retirez sans entrer dans un détail plus particulier jusqu'à la prochaine assemblée.

Ils revinrent le Mercredi vingt-troisième, & après avoir étalé leur Commission, en proposa une ligue ofensive. Ils dirent, qu'il falloit convenir avant toutes choses, qu'après invasion faite dans les Etats de l'un ou de l'autre des Princes confederéz, ils seroient amis des amis, & ennemis des ennemis.

Il fut proposé en second lieu, qu'en cas que l'un des alliez fût attaqué, l'attaqué seroit obligé d'en donner avis à l'autre Prince son allié, qui députeroit incontinent à l'attaquant pour l'exhorter à se retirer, & à reparer le mal sans retardement ; & en cas de refus, le Prince allié declarera la guerre à l'attaquant, s'il ne se retire, & ne repare le dommage dans sept semaines.

Cette proposition ayant paru indifferente pour les uns & pour les autres, moi Secrétaire je leur ai mis en main certaines Nottes tirées des autres Traitez, auxquelles ils ont dit qu'ils répondroient à la prochaine assemblée. En voici, Milord, la copie ci-incluse.

Ils proposerent sur cela, que si l'un ou l'autre des alliez étoit attaqué par un autre Prince, & que l'attaqué requît son allié de declarer la guerre & d'en venir ouvertement aux actes d'hostilité contre l'attaquant, comme y étant obligé par la ligue après les sommations & les remontrances nécessaires, qui seroit la dépense des Troupes demandées ? si le secourant seroit seul les fraix, ou si le secouru en seroit une partie à proportion de sa qualité & de sa puissance ? Ces choses étant de tres-grande consideration, nous remîmes à répondre à la prochaine assemblée, où nous aurions envie de répondre ce que vous verrez, Milord, par les Nottes que nous vous envoyons ci-incluses. Nous vous supplions, Milord, de faire expliquer sur cela sa Majesté, afin qu'ayant prononcé sur ces points, & sur les autres auxquels elle jugera à propos que nous donnions ici nôtre consentement, nous en puissions venir à la conclusion sans perdre vainement le tems, ni faire des dépenses inutiles. Le lendemain 24. pendant que nous les attendions comme il avoit été arrêté, ils nous ont mandé, qu'à l'occasion des lettres que le Roi avoit reçues ce jour-là de son Ambassadeur en Angle-

terre, il avoit remis l'assemblée jusqu'au jour suivant. Ils vinrent en éfet, & dirent : Que nous pouvions nous souvenir, que dès le commencement de cette négociation, & long tems avant, le Roi n'avoit rien tant souhaité que le mariage, qui seroit suivi de toute sorte d'autres bons éfets pour les ligues & les intimes liens d'amitié que Sa Majesté pourroit désirer ; & que depuis la dernière assemblée le Roi avoit reçu des lettres de Mr. de Mouviffiere son Ambassadeur, l'une du 24. & l'autre du 25. du courant datée du 22. par lesquelles il lui donnoit de tres grandes esperances du mariage, fondées sur ce que Sa Majesté avoit dit à ce Ministre dans une longue conversation qu'elle avoit eue avec lui ; & que sur cela le Roi leur avoit donné ordre de nous dire, que puis que la chose étoit en si bons termes, il jugeoit à propos de suspendre le traité de la ligue, & d'achever au plutôt le mariage qui avoit été commencé le premier, ne doutant pas que bien-tôt nous ne reçussions sur cela les ordres de Sa Majesté. On a répondu qu'encore que nous n'en eussions rien appris de Sa Majesté, nous voulions croire néanmoins ce qu'ils venoient de dire, comme ayant été écrit au Roi par son Ambassadeur ; & que jusques à ce que nous eussions été informez de l'intention de Sa Majesté à cet égard, nous croyions qu'on pouvoit continuer la négociation sans perdre de tems, d'autant mieux que le Roi avoit consenti & souhaité qu'on fit cette ligue avec Sa Majesté. Monsieur de Chiverny a dit, que nous ne serions pas long-tems à être informez de l'intention de Sa Majesté, & qu'ils ne pouvoient plus continuer la négociation puis que le Roi ne le vouloit pas. Pinart a dit ensuite, que l'Ambassadeur avoit écrit comme le tenant de la propre bouche de Sa Majesté, qu'elle aimeroit mieux épouser un Gentilhomme François, que de reculer après en être venue si avant avec Monsieur. Voilà donc la négociation au croc, sans sçavoir que faire autre chose jusques à ce que nous soyons informez du bon plaisir de Sa Majesté, que nous vous prions, Milord, de nous faire sçavoir au juste, afin de pouvoir prendre nos mesures pour finir methodiquement & avec honneur. Pinart ayant ordre à ce qu'il a dit, de la Reine Mere, a recommandé tres-particulièrement l'état du pauvre Dom Anthonio à la prudence de Sa Majesté, la priant de se souvenir des grandes dépenses qu'il a faites pour équiper une Flote en Angleterre qui devoit joindre les Vaisseaux François, & agir conjointement avec le Capitaine Charles, qui suivant les avis certains qu'ils en avoient, avoit mis en Mer depuis sept jours, croyant trouver prêts en Angleterre les Vaisseaux de Dom Anthonio, à un Cap qu'il n'a pû nommer. Qu'aini à moins que ces Vaisseaux ne partissent incessamment, ce seroit autant de dépense perdue, parce que le Roi étant seul ne risqueroit pas volontiers ses Vaisseaux. Il nous dit, qu'on avoit reçu avis ce jour-là de l'Isle de Tercere, que les François y avoient fait décente, pris l'Isle, & certains Vaisseaux, & passé 800. Espagnols au fil de l'épée, au nombre desquels étoient ceux dont les noms sont sur cette liste, & qu'il croit qu'ils vont attaquer le reste de la Flote Espagnole. De Paris le 27. d'Août.

Fr. Walsingham.

Henri Cobham.

Jean Sommers.

LETTRE

L E T T R E C C C X I.

Au même.

MILORD, je vous envoie ci-inclus, le dernier article de mes instructions au 1582. sujet de la Ligue, que nous n'avons pas voulu ajouter aux chefs de la Ligue que nous avons delivré aux Commissaires, parce que nous le trouvons un peu obscur; c'est pourquoi nous vous prions, Milord, de l'éclaircir. Car de la manière que nous le concevons, cela empêcheroit le Roi de France de secourir le Duc son Frere.

Je vous supplie, Milord, que nous ayons réponse au plûtôt par la poste, ou par quelqu'autre voye que vous jugerez à propos, sur les choses que nous vous envoyons par cette dépêche.

J'avois crû, Milord, que la conference que nous avons euë avec les Commissaires du Roi, seroit suivie d'un bon accommodement sur la plupart des points que nous leur avons proposez; mais l'esperance que le Roi vient de concevoir des lettres venuës de son Ambassadeur ordinaire de delà, a suspendu nôtre conference, comme vous pourrez voir, Milord, par nôtre lettre commune. Si la chose n'a pas été entièrement resoluë comme l'Ambassadeur la conçoit, & comme il a rapporté au Roi son Maître, dequoi nous avons sujet de douter n'en ayant point reçu la confirmation, il est certain que cela fera beaucoup de tort à plusieurs égards, & donnera matiere de faire d'étranges discours aux personnes nommées dans mes précédentes. D'ailleurs nous qui servons ici ne pouvons qu'avoir un déplaisir extrême, de voir que l'importante affaire que nous avons en main soit sujette à tant d'interruptions, & que ce changement procede des occasions qu'on donne de delà.

Il seroit bon que dans des affaires de ce poids Sa Majesté convînt avec l'Ambassadeur, qu'il ne donneroit aucun avis sans le lui communiquer auparavant; comme aussi que nous serions informez de toutes les resolutions qui seroient prises avec lui, afin que tout se fit avec mesure & concert. Quant à Monsieur Sommers que Sa Majesté voudroit rappeler, j'espere que si elle considère le poids de l'affaire que nous négotons, le nombre & la capacité des personnes que nous avons, elle verroit qu'il seroit mieux de nous en envoyer d'autres bien choisies, que de nous ôter Monsieur Sommers. Après l'examen d'une lettre que j'ai reçüe de l'Ambassadeur ordinaire, sur le même sujet à peu près qu'il a écrit au Roi, j'ai jugé à propos de faire informer Pinart du contenu de cette lettre; ce que je lui ai fait dire ne contient en substance que le raport de ce que Sa Majesté dit à cet Ambassadeur le soir qu'il l'accompagna lors qu'elle sortit pour prendre l'air. Elle lui fit plûtôt connoître dans quelles dispositions elle étoit à l'égard du mariage, qu'elle ne l'entretint d'aucune resolution qu'elle

1581.

le eût prise. Cela paroît en ce que Sa Majesté n'a pas de coutume de prendre de résolution dans aucune affaire de conséquence sans la communiquer à son Conseil, & en donner avis de deçà à son Ambassadeur, afin qu'il y ait de l'harmonie entre ses Ministres & le Roi; ce qui ne s'étant pas fait en cette occasion, je ne sçaurois m'empêcher de douter de la vérité de ce rapport. Ainsi je voudrois si tel étoit le bon plaisir du Roi, attendu les grandes dépenses qu'il fait pour nous, & le tems qui se passe inutilement, qu'on continuât la négociation, jusques à ce que nous fussions mieux informez des intentions de Sa Majesté. Pinart a répondu, qu'il croyoit la demande raisonnable, parce qu'elle étoit fondée sur une grande probabilité, & que partant il proposeroit la chose au Roi le lendemain au matin, requerant cependant qu'on en donnât autant à quelques uns des autres Commisaires qu'on lui en avoit donné, & principalement à Chiverny & à Villequier; ce qu'offrit de faire le même homme que j'avois envoyé à Pinart: mais comme ils étoient en conférence avec la Reine Mere, & qu'on ne pût pour lors leur faire la proposition, le papier fut donné à Bellievre, qu'on rencontra dans l'anti-chambre de la Reine. Bellievre trouva pareillement la chose raisonnable, & conclut avec Pinart d'en parler au Roi le lendemain au matin. Lors que Pinart rendit cette réponse à mon homme, il lui dit, que le Roi ayant reçu cette lettre de son Ambassadeur, avoit résolu de suspendre toute Ligue offensive, à moins que le mariage ne fût entièrement conclu avant toutes choses, & que cela étant fait, il conclurroit une Ligue offensive, non seulement contre un Prince, mais contre tous les Princes quels qu'ils soient. J'ai jugé à propos, Milord, de vous donner avis de ceci, quelque incertain qu'il me paroisse, afin que si par hazard le Roi persistoit dans cette résolution, je pusse recevoir les ordres de Sa Majesté pour mon retour. Je vous supplie, Milord, de ménager la chose de manière, que cette dépêche ne cause aucun retardement à Sa Majesté. Si vous voulez que je vous dise ce que j'en pense, je croi que le Roi persistera dans cette résolution, jusques à ce qu'il ait reçu des nouvelles de son Frere, auquel du Vray a dépêché ce jourd'hui un paquet. Le 26. d'Août.

Fr. Walsingham.

L E T T R E C C C X I I .

Au même.

MILORD, comme je vois par la vôtre du dix-sept du courant, que Sa Majesté est surprise de ne rien apprendre de la proposition que j'ai faite au Roi de secourir son Frere, vous aurez s'il vous plaît la bonté de lui dire, qu'à la premiere audience que j'eus du Roi, je lui recommandai fortement la chose en termes generaux, & en reçus des assurances qu'il auroit soin de son Frere, comme l'honneur & la nature l'y obligeoient. Je croyois que dans la conférence quand il seroit question de negotier le Traité secret, ce seroit le tems d'entrer dans un plus grand détail & de
recommande

recommander la chose avec plus de précision ; mais la negociation ayant été ac-
crochée comme vous sçavez par une demande faite par du Vray au nom du Duc
son Maître, & ayant appris de bon lieu que le Roi protestoit, que s'il n'avoit pas
été assuré que le mariage reüssiroit, il n'auroit jamais souffert que son Frere eût
poussé si avant son entreprise des Pays-Bas, j'ai crû qu'il feroit mal à propos de so-
liciter du secours pour le Duc, à moins que de n'avoir ordre de l'assurer du
mariage.

D'ailleurs s'il avoit demandé, comme il y a apparence qu'il l'auroit fait, quel se-
cours Sa Majesté vouloit donner au Duc son Frere pour lequel elle témoignoit tant
de bonne volonté, je n'aurois eu rien de satisfaisant à lui dire, suivant les instructions
de Sa Majesté, puisque vous sçavez, Milord, qu'elle ne vouloit pas que j'offrisse
aucun secours pour le Duc, à moins que je ne fusse assuré que le Roi ne vouloit
pas le secourir ; & que vous n'ignorez pas non plus, que Sa Majesté croyoit,
que si le Roi sçavoit qu'elle donnât secours à son Frere, il ne voudroit plus lui en
donner.

La chose s'est donc trouvée dans une telle situation, que je n'ai pû l'assurer du
mariage, sans lequel il sembloit ne vouloir s'embarquer en aucune maniere, ni l'in-
former que Sa Majesté eût pris résolution de secourir son Frere ; ce qui l'auroit por-
té à concourir avec Sa Majesté, qui m'avoit défendu, Milord, comme vous sçavez,
pour les raisons ci-dessus mentionnées, d'offrir aucun secours de sa part. J'espère
que la chose étant bien considérée Sa Majesté sera satisfaite. Il est bien chagrinant
pour un Ministre employé à quelque affaire de conséquence de n'avoir aucunes in-
structions certaines. Plût à Dieu que Sa Majesté voulût se déterminer de maniere
ou d'autre sur l'affaire de son mariage, & nous mettre en état de proceder avec plus
de certitude. D'ailleurs cela choqué le Prince de cet Etat, & décredite les Servi-
teurs de Sa Majesté qui sont chargez de la negociation, étant sur tout persuadéz com-
me ils le sont, que j'ai plus de pouvoir que je n'en ai, cela donne sujet aux Secretai-
res des Princes étrangers de parler fort desavantageusement de Sa Majesté, & au dé-
plaisir extrême de nous qui en avons connoissance. En éfet quand on presse Sa Ma-
jesté de se marier, il semble qu'elle veut une Ligue, & quand on y a consenti, il
semble que le mariage ne soit plus de son goût. Lorsqu'on lui propose sur cela de
consentir au mariage, elle a pour lors recours à la Ligue ; lors qu'on lui demande
de l'argent pour la Ligue, elle revient alors au mariage. Voilà comme en parlent
ici les Secretaires des affaires étrangères, & ces discours se répandent d'ici dans tou-
tes les autres Cours de l'Europe. Les ennemis de Sa Majesté en profitent pour lui
attirer la haine de tout le monde, ainsi il sera tres-nécessaire pour vous, Milord,
& pour les autres membres du Conseil, dont elle prend les avis sur cela, de la prier
instamment de prendre quelque résolution, ce qui est d'une tres-grande conséquen-
ce & pour son honneur, & pour sa seureté. A Paris Août 20.

Fr. Walsingham.

Lettre originale de Monsieur le Chevalier Walsingham , à Son
Alteſſe Monsieur le Duc d'Anjou.

1581.

MONSEIGNEUR, ayant tout à cette heure receu lettres de la part de Sa Majesté, par lesquelles je suis averti que saditte Majesté a accordé de fournir à Vostre Alteſſe la somme de 100000. écus, n'ay voulu laisser l'opportunité d'en avertir icelle en toute diligence, en estant pour ma part bien joyeux, ne desirant chose plus au monde, que de faire tres-humble service à Son Alteſſe, & esperant que ce bon fondement que Sa Majesté a mis, se comblera d'autres fruiets à vostre souhait. Au reste, il plaira à Vostre Alteſſe d'estre adverti, que par le moyen d'icelle estant les Commissaires de Sa Majesté Tres-Christienne, & nous autres entrez bien avant en Traité de l'amitié perpetuelle que Sa Majesté desire voir establie entre ces deux Couronnes, comme chose fort à propos & duisante à l'avancement des affaires que Vostre Alteſſe a presentement en main, & y ayant travaillé en sorte, qu'estions prests à couronner l'ouvrage, tout soudain le 25. de ce present mois par le commandement du Roy ledit Traité s'est rompu, & demeure en suspens à l'occasion de quelque advertissement que par ses lettres a donné Monsieur de Mouviſſiere, comme si Sa Majesté la Royne ma Maistresse avoit conclu entre elle & luy de donner à Vostre Alteſſe sans plus de remise promesse reelle de mariage, entendant proceder si rondement & de bonne foi, que la consommation ne demeureroit guere à se parachever, dont peut-être Monsieur du Vray a desja adverti Vostre Alteſſe; chose qui nous sembloit estrange, n'en ayant receu mot de la part de Sa Majesté, comme n'en avons encore par ses lettres qui furent escriptes deux jours après celles de son Ministre, & ne se veut en oultre eslargir en l'endroit dudit Traité, premier que de voir ledit mariage tout conclu & arresté; de sorte que demeurons maintenant oisifs, & demurerons sinon que Vostre Alteſſe fasse ce service de faire cet honneur à la Royne nostre Maistresse, & à nous ses Ministres, & vos tres-humbles serviteurs, que de moyenner envers Sa Majesté Tres-Christienne la procedure dudit Traité, comme chose bien duisante à l'avancement dudit mariage, & ne pouvant en sorte du monde l'empescher ou retarder. Je finis après avoir tres-humblement supplié Vostre Alteſſe vouloir donner foi & credit à ce Porteur en quelques particularitez, qu'à icelle il dira de ma part, & après avoir aussi baisé tres-humblement à icelle les mains. Je prie le Createur vous avoir & tenir tousjours

MONSEIGNEUR

En sa tres-sainte & tres-digne garde.
Escrit à Paris ce 27. jour d'Aoust
par moy vostre fidèle Serviteur

Fr. Walsingham

LETTRE

L E T T R E C C C X I I I .

A Milord Trésorier.

MILORD, j'ai reçu le 26. du courant celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 24. elle contient principalement les points suivans. Premièrement que Sa Majesté souhaite que Monsieur soit informé sans retardement des égards qu'elle a pour ses intérêts, & du secours qu'elle veut bien lui accorder. Il faut ajoûter à cela le mécontentement qu'elle a, que Monsieur Sommers étant avec Monsieur, & sçachant le besoin où il étoit, n'ait point eu ordre de lui faire une réponse plus satisfaisante. 1581.

Secondement que dans le Traité general de Ligue ofensive il n'est pas nécessaire de specifier en quelle qualité Sa Majesté contribuera, ou ce qu'elle contribuera.

Et enfin que dans le Traité secret, il ne faut faire aucune offre avant qu'on se soit expliqué sur les Forces qui seront employées, & sur la dépense que Monsieur même, le Roi, & les Etats voudront faire. Sur tout cela vous sçavez s'il vous plaît, Milord, qu'immédiatement après la reception de la vôtre, je n'ai pas plutôt été en état de dépêcher quelqu'un, que j'ai fait informer Monsieur de la bonne volonté que Sa Majesté a pour lui, & comment & avec quelle diligence elle va lui en donner des preuves. Et pour ce qui est de n'avoir pas donné au Duc une réponse plus satisfaisante, vous direz s'il vous plaît, Milord, à Sa Majesté, que quand j'envoyai Monsieur Sommers à son Altesse, comme je n'étois pas entierement informé suivant les instructions que j'avois reçues de Sa Majesté, du secours que le Roi avoit dessein de donner à son Frere, & voyant d'ailleurs que toutes les lettres que je recevois m'ordonnoient de ne pas trop m'avancer à promettre du secours, sans sçavoir premièrement au vrai l'intention du Roi à cet égard, n'ignorant pas d'un autre côté de quelle maniere Sa Majesté avoit pris mes services depuis que je suis en ce pays, tout cela m'a obligé à une circonspection d'autant plus grande dans la Commission que j'ai donnée à Monsieur Sommers; cependant elle n'a pas été si excessive, que le Duc n'ait pû y trouver matiere de satisfaction, comme vous verrez, Milord, par la copie ci-incluse.

D'ailleurs vous pouvez m'être témoin, Milord, à l'égard de ce qui me fut insinué des besoins du Duc par le Vicomte de Turenne, avec combien d'empressement je demandai qu'on lui accordât un secours secret; ainsi si la nécessité avoit contraint son Altesse d'abandonner son dessein, ou de le mener tout autrement que Sa Majesté n'auroit voulu, on n'auroit pas dû s'en prendre à moi.

Secondement, comme on croit que dans la Ligue ofensive il ne faut entrer dans aucun détail au sujet de la contribution, vous pouvez voir, Milord, par votre dernière dépêche, qu'on nous en a déjà fait la proposition, & ce qu'on a cru inutile,

1581. outre qu'il y a autant d'exemples qu'il s'est fait ci-devant de ligue ofensives, on a cru qu'il faudroit bien du tems avant que les contributions fussent employées, & même par bonheur qu'elles ne le seroient jamais. La chose étant donc importante pour leur satisfaction, & y en ayant un exemple recent, nous ne pouvions mieux faire que de prier Sa Majesté de nous informer de sa volonté sur cela, & nous espérons de recevoir sa réponse par les premières lettres.

Enfin pour ce qui est du Traité secret, nôtre avis est, qu'il seroit nécessaire de fixer quelque chose dont Sa Majesté pût être satisfaite. Cela contribueroit beaucoup à avancer l'avantage qu'on s'en promet, & étant informez des contributions respectives, nous pourrions mieux regler nos démarches durant le cours de la negotiation. De plus de ne s'expliquer là dessus qu'après la certitude demandée pour la poursuite de l'affaire des Pays-Bas; chose tres-difficile, & où l'expérience a fait voir qu'il n'y a jamais rien d'assuré, cela fera traîner le Traité, & cette longueur sera tout-à-rait inutile.

Nous sommes persuadez au reste, qu'il en coûteroit beaucoup plus à Sa Majesté si l'on stipuloit de leur fournir des Troupes ou de l'argent sur le pied qu'ils demanderont; car il seroit impossible qu'il n'y eût des contestations pour le nombre des Forces, & pour le tems qu'elles devoient servir. Et par ce moyen Sa Majesté seroit obligée d'en payer plus & de les laisser plus long-tems, qu'elle n'auroit dû faire raisonnablement & suivant l'équité.

L'expérience nous apprend, que dans les ligue qui se sont faites jusqu'ici il est toujours survenu de grandes contestations touchant les circonstances dont on vient de parler. Pour aller au devant il a été nécessaire de fixer la contribution, & sans contribution il sera inutile d'entrer en negotiation de Ligue, quoique cette contribution ne doive pas être considerable par les raisons contenues dans vôtre lettre, puis qu'outre l'avantage qu'il en reviendra à cette Couronne de voir le Roi d'Espagne abaissé, elle en recevra un autre profit particulier, s'il est vrai comme m'a dit du Vray; ce qui me fut aussi confirmé par le president de Neve & par le Secretaire Quinsley lors que j'étois à la Fere, que l'avantage en est tout pour Monsieur dans l'état où il est à present; car quand il deviendra Roi de France, ce qui arrivera si le Roi vient à mourir sans enfans, les habitans des Pays-Bas ont stipulé avec lui, qu'il leur sera permis de se choisir un Souverain.

Mais en cela nous suivrons l'instruction qu'il plaira à Sa Majesté de nous donner, nous contentant seulement de vous représenter, Milord, que plus on temporisera, plus y aura-t-il de cabales. Et comme on leur peut faire des offres considerables, ils peuvent aussi prendre un autre parti: Ainsi plus on fera de diligence, mieux apparemment réussira la chose. Quant à la raison que Sa Majesté veut qu'on employe nous ne manquerons pas de la faire valoir pour leur persuader qu'elle ne doit faire aucune dépense considerable à l'égard du Portugal attendu la prétention de la Reine Mere. Je suis persuadé néanmoins que la prétention de la Reine Mere n'est qu'un prétexte pour justifier le secours qu'elle donnera, plutôt qu'une esperance d'en tirer aucun avantage, si ce n'est l'abaissement du Roi d'Espagne. A Paris le 28. d'Août: 1581.

Fr. Walsingham.

LETTRE

L E T T R E C C C X I V .

A Monsieur le Secretaire Walsingham.

MONSIEUR, celle-ci est faite depuis que Jean Courrier est parti d'ici. Monsieur Sommers a ordre d'aller trouver Monsieur avec les Pistoles qu'on lui envoie. On travaille à en amasser plus d'une fois autant, mais cela ne se fait ici qu'avec bien de la peine. Milord de Leicester a proposé à Pallavicini de les remettre à Paris par lettre de change; ce qu'il s'est engagé de faire; mais ayant eu la curiosité de sçavoir comment il vouloit faire, il m'a répondu, qu'il m'en coûteroit du moins quatre sols par écu, encore ne le peut-il que pour une somme mediocre. En second lieu il n'a pû me répondre pour le tems; mais il m'a dit qu'il falloit passer à Anvers, & delà à Paris. On lui a proposé de piquer lui-même jusqu'à Paris; mais la dépense seroit grosse & la somme deviendroit peu de chose par cette diminution. Ainsi j'en suis demeuré là avec lui, & j'ai trouvé un expedient ici pour la premiere moitié. Paul Swallore & l'Alderman Martin doivent prendre soin de la voiture. Le poids est plus grand que deux chevaux ne peuvent porter; ainsi je suis resolu de le partager en quatre, & de le confier à quatre personnes qui le porteront en poste, car à le charger sur deux chevaux, il n'y auroit pas moyen de courir avec cela. Je n'ai plus à present qu'à vous prier de me mander ce que vous pouvez faire de delà pour y faire payer le reste, si l'on payera seurement ici la même somme en lettre de change, & ce qu'il en coûtera, ou si vous croyez qu'il ne vaudroit pas mieux de l'envoyer en especes à Monsieur même. Pour moi je croi que c'est le meilleur, puisqu'il y a en cela deux inconveniens; premiere-ment les risques de la Mer la Mothe le sçachant, & par terre il y a les faux freres ou les Espagnols à craindre, car je doute qu'il y ait le même secret pour le second, qu'il y a eu jusqu'ici pour le premier. Je ne m'accorde pas bien avec Lopez: Comme le Roi presse pour avoir ses bijoux au plutôt sans satisfaire à la dépense que vous avez faite, comme je croi que Monsieur Mills vous en aura donné avis, Sa Majesté veut bien lui faire cette faveur, ou perdre de sa part 5000. livres. Nous avons d'ordinaire de mauvaises nouvelles d'Ecosse, car on écrit de ce pays-là que le Roi reconnoitra avoir usurpé la Couronne par le méchant conseil de ses Sujets, & partant il veut la resigner à sa Mere, & elle de son côté consentira d'en jouir conjointement avec lui. Nous apprenons aussi que le Comte d'Arraign est entierement disposé d'unir la Noblesse Protestante pour s'y opposer. Je croi que Milord de Leicester vous en écrira, car il a agi fort prudemment en cela par le moyen de Robert Ashton, qui étoit pour lors Domestique de Madame Lenox. J'ai donné 20. livres st. au Porteur pour son voyage. De Greenwich le 27. d'Août 1581.

G. Burleigh.

L E T T R E C C C X V .

A Milord Trésorier.

1581. **M**ILORD, voyant par l'incluse que le Duc souhaite que l'argent soit transporté au plutôt, j'ai jugé tres-nécessaire d'envoyer au plutôt ce Porteur dont je me suis déjà servi auprès de son Altesse. J'ai aussi jugé à propos de le faire passer par devers vous, pour vous rendre compte & de l'état du Camp de son Altesse, & de l'affaire où il vient de s'embarquer.

Si vous faites bien attention à cette lettre, vous trouverez, Milord, qu'elle est écrite avec beaucoup de jugement & de reconnoissance. Si ce jeune Prince continué comme il a commencé, il y en a peu ou point de nos jours qui donnent de plus belles esperances que lui.

Le Porteur vous dira que la peine qu'il se donne est insupportable, & sa patience digne d'admiration ayant à faire à des gens aussi bizarres & aussi inquiets que le sont ceux qui servent sous lui.

Les honnêtes gens d'ici sont choquez de voir qu'on fasse tant de dépense pour des masques & autres vanitez, & de laisser ce pauvre Prince s'il n'étoit secouru d'ailleurs, dans la nécessité d'abandonner une entreprise avantageuse en tant de manieres à cette Couronne.

J'ai chargé le Porteur entr'autres choses, de sçavoir du Duc, si je dois communiquer le prêt au Roi & à la Reine sa Mere, & de quelle maniere je dois le faire.

Il l'a chargé de me dire en réponse, qu'il remettoit cela à la prudence de Sa Majesté. Pour moi mon avis seroit, attendu qu'on ne peut pas tenir la chose secreete, de se faire honneur de la nécessité, & de leur dire, parce que ne le disant pas cela pourroit fomenter, ou pour mieux dire augmenter l'ombrage que le Roi a déjà d'une intelligence secreete; ce qui ne seroit avantageux ni à Sa Majesté ni au Duc.

D'ailleurs ce seroit un excellent moyen pour dissiper le préjugé où sont le Roi & sa Mere, que l'amitié de Sa Majesté ne consiste qu'en paroles, & pour les obliger soit par les mouvemens de la nature, soit par un motif de politique à agir tout autrement qu'ils n'ont fait jusqu'ici. J'ai eu ce jourd'hui une longue conversation avec la Reine Mere sur les affaires de Portugal, & sur la suspension du Traité. Pour le premier je sens bien que le Roi n'entreprendra rien conjointement avec Sa Majesté sans mariage; & quant à la continuation du Traité, je vois bien aussi par ce qu'elle m'a dit, qu'il est resolu d'en demeurer là jusques à ce qu'il ait reçu des nouvelles de son Ambassadeur. Je vous entretiendrai plus amplement là-dessus à la prochaine. Elle a conclu par me recommander fortement le mariage, sans lequel, a-t-elle dit, elle ne voyoit pas qu'il pût y avoir de solide amitié. Elle a aussi renouvelé sa

de-

demande sur le secours promis à Dom Anthonio , & m'a dit que quatre Vaisseaux étoient partis de Bourdeaux avec pour le moins six cents hommes ; & qu'ainsi elle me prioit instamment de bien recommander cette affaire à Sa Majesté. 1582

Comme je vois par la vôtre du 21. qui m'a été renduë par le frere de la Marquise, que Sa Majesté est fâchée de n'être pas mieux informée de l'état des deux armées, je vous prierai, Milord, de vouloir bien être mon Avocat auprès de Sa Majesté, & de la supplier d'avoir meilleure opinion de mes services en ce pays, que je vois qu'elle n'a. Si Sa Majesté trouve sujet de se plaindre, ce n'est ni ma faute, ni celle de l'Ambassadeur ordinaire, qui avons fait tout ce que nous avons pu pour être informez des particularitez que Sa Majesté souhaite de sçavoir. Mais nous voyons ici tant d'incertitude, que si nous donnions avis de tout ce que nous entendons dire, nous serions obligez de retracter un jour ce que nous aurions mandé l'autre. C'est ce qui fait que nous ne voulons donner aucuns avis là-dessus, que nous ne sçachions avec certitude le veritable état des choses. Sa Majesté s'imagine peut-être que les Ministres du Duc qui sont en cette Ville pourroient nous en informer; mais ils ne m'ont pas paru jusqu'ici pleinement instruits, ou du moins ils ne sont pas si disposez que Sa Majesté se le persuade, à nous faire part de ce qu'ils en sçavent. Le Porteur pourra vous dire que j'ai prié le Duc de donner ordre que nous puissions être informez de tems en tems par ses Ministres de ce qu'il fera; ce qu'il a promis de faire. On m'a dit comme un secret que nôtre Traité demeurera accroché jusques à ce que la resolution de Sa Majesté sur le mariage soit entierement connuë. Ainsi je vous prie, Milord, de faire en sorte que Sa Majesté nous fasse sçavoir comme elle veut que nous nous conduisions en cas que cela arrive. A Paris le 27. d'Août.

Fr. Walsingham.

L E T T R E C C C X V I.

A Monsieur le Secretaire Walsingham.

M O N S I E U R , je suis fort fâché de ne pouvoir pour cette fois, vous envoyer suivant vos desirs une réponse positive, & vous informer de ce que vous voulez sçavoir. Je ne vous parlerai point des incertitudes de ce pays; comme je prens patience en sollicitant, il faut que vous la preniez aussi si vous n'avez pas les choses qui vous seroient nécessaires. Les lettres qui vous ont été écrites en commun ont été changées deux fois, & partent enfin avec peine, Sa Majesté m'ayant ordonné d'ajouter ce qui suit & aux lettres, & aux réponses aux deux Ecrits qui regardent les deux Ligues. Pour ce qui est de la Ligue generale Sa Majesté ne veut pas être obligée à aucun nombre fixe, mais veut donner secours suivant la forme d'un article du Traité de Cambray, qu'elle a choisi pour cela. Elle m'a commandé de presser tous les Traitez le plus que je pourrois, tant avec l'Empereur, qu'avec le Roi de France, &

de:

1581.

de lui repeter la diversité des secours; ce que j'ai fait. Sa Majesté est bien contenté du plus grand nombre contenu dans le nombre certain, quelques-uns aux dépens du Prince attaqué, & quelques-uns, mais en petit nombre aux dépens de l'allié non attaqué, par rapport à son pouvoir, & à la charge de sa conscience; & elle veut que vous continuyiez sur ce pied-là. Quoique l'exemple que je vous envoie soit pris du Traité fait entre l'Empereur & Henri VIII. vous trouverez néanmoins dans les Traitez faits entre Henri VIII. & François Roi de France en 1525. par le Lord Bogeſt de France, le même article de secours incertain. Vous trouverez la même chose dans le Traité de 1546. conclu entre Henri VIII. & François Roi de France. Comme il n'y a pas moyen de faire faire autre chose à Sa Majesté, vous vous contenterez de la réponse qu'elle veut bien donner. Elle a donné ensuite une réponse douteuse aux articles du Traité secret. Je vous l'envoie ci-incluse autant que j'ay pû comprendre sa pensée, & telle qu'elle-même l'a lue. Elle m'a commandé néanmoins de vous écrire, qu'elle ne voit pas pourquoi elle doit s'obliger à une dépense certaine & pour Monsieur, & pour Dom Anthonio; car pour ce qui regarde Monsieur, elle veut donner le secours qu'elle voudra sans être obligée à rien.

Elle a cependant ajoûté, que si elle croyoit que cette réponse, & le manque de secours fissent desister Monsieur de son entreprise des Pays-Bas, elle consentiroit à lui donner secours, quoi qu'elle n'en voulût pas dire presentement la quantité. Pour Dom Anthonio, elle ne voit pas pourquoi elle iroit s'obliger à une dépense fixe, attendu qu'elle l'a favorisé d'une autre maniere que ne disent peut-être ses Ministres. Car elle a fait faire pour lui des préparatifs qui montent à treize mille livres sterlin, vous pouvez dire en parlant à plus de quarante mille écus; dépense qui est devenue inutile faite par le Roi d'avoir bien répondu, qu'il étoit prêt de secourir ce Prince conjointement avec Sa Majesté: Que cependant elle n'a pas laissé de lui offrir cinq à six bons Vaisseaux, qu'il n'a pas voulu accepter. Il a acheté & freté certains Vaisseaux & quelques Barques jusqu'au nombre de huit, qu'il se propose maintenant de faire mettre à la voile, & souhaite un passeport pour partir avec eux; ce que Sa Majesté lui accorde; & pour vous dire la verité, il est sollicité à cela par l'Ambassadeur de France. Je prie Dieu qu'il réussisse, & qu'il ne soit pas vendu. Sa Majesté veut que vous la défendiez de dela en tout ce qu'on publiera à l'égard de Dom Anthonio, & que vous répondiez que si le voyage en question ne s'est pas fait, il n'y a pas de sa faute. Ainsi il faut que j'aie bride en main, & que j'écrive avec étendue; car dans ces desagreesables matieres, je n'aime pas à faire les choses à demi. J'espere que Sa Majesté se disposera à vous donner un plus ample pouvoir, autrement je souhaiterois de bon cœur que vous fussiez de retour. De Greenwich le second de Septembre 1581.

Faites mes excuses je vous prie, à Monsieur l'Ambassadeur si je ne lui écris par en particulier, ni pour cette fois à Monsieur Sommers, dont l'excuse a été bien reçue.

G. Burleigh.

LETTRE

L E T T R E C C C X V I I .

*A Monsieur le Secretaire Walsingham, Monsieur le Chevalier
Henri Cobham, & Monsieur Sommers.*

MESSIEURS, après vous avoir fait mes sinceres recommandations, je vous di- 1581.
rai que j'ai reçu votre lettre commune du 26. d'Août, & l'ai communiquée à
Sa Majesté, & à ceux du Conseil qui sont ici. Et comme un des principaux points
de votre lettre concerne la suspension du Traité commencé pour une ligue ofensive
entre Sa Majesté & le Roi de France, & qu'il fonde cette suspension sur le
rapport qui lui a été fait par son Ambassadeur ordinaire en cette Cour, comme por-
te votre lettre, Sa Majesté niant d'avoir rien dit à l'Ambassadeur ni à personne qui
tende aux choses dont votre lettre fait mention, elle a jugé à propos d'envoyer que-
rir l'Ambassadeur, & de lui en faire des reproches. Cela se fit hier l'après-midi. Il
produisit sur cela la copie de sa lettre au Roi; je l'ai vûë. Sa Majesté n'a pas trouvé
qu'elle ait rien dit qui ait pû l'obliger à écrire, comme on vous a dit qu'elle avoit
fait. Aussi nie-t-il d'avoir écrit au Roi rien de tel; mais autant que j'en puis juger
par sa lettre, il a dit qu'il étoit d'avis que Monsieur demeurât constant sur le fait du
mariage, croyant qu'il pourroit réussir par ce moyen; conjecture fondée sur ce que
Sa Majesté lui a paru avoir grand soin de Monsieur, & être fort fâchée qu'il exposât
sa personne, comme il y a apparence qu'il fera dans les Pays-Bas. Il a pû dire de
son cru plusieurs autres choses de la même nature, sans assurer que rien ait
été dit par Sa Majesté, comme on vous a dit de delà qu'il avoit écrit. Il avouë
qu'il ne souhaite rien avec plus de passion que l'heureux succez du mariage, mais
qu'il n'a jamais affirmé que Sa Majesté lui ait rien dit pour l'obliger de donner par
lettre aucune assurance au Roi ou à Monsieur, ni rien non plus qui ait pû leur ôter
toute esperance. Pour cet éfet Sa Majesté a requis de lui d'informer le Roi des re-
proches qu'elle lui a faits, & de ce qu'il a répondu pour la décharge de Sa Majesté.
Elle espere cela étant que le Roi donnera ordre à ses Commissaires de poursuivre le
Traité commencé, & que Sa Majesté veut que vous pressiez comme une chose avan-
tageuse au Roi de France & à ses Etats, aussi bien qu'à Sa Majesté & à son Royau-
me; & de ne pas regarder la continuation de ce Traité comme tendante à la rupture
du mariage, que vous pouvez dire que Sa Majesté a suspendu pour de bonnes &
justes raisons, n'étant pas contente des reponses du Roi de France pour éclaircir les
doutes & les dificultez que vous avez eu ordre, Monsieur le Secretaire, de mettre en-
tre les mains du Roi & de Monsieur. Pour ce qui regarde les autres articles conte-
nus dans vos Mémoires, premierement les articles generaux proposez; secondement
ceux qui ont été déjà accordez, & en troisiéme lieu certains points auxquels vous n'a-
vez pas pleinement répondu, & sur lesquels vous avez demandé du tems pour
avoir de plus amples instructions de Sa Majesté, vous sçavez que toutes vos Nottes

1581. ont été examinées par ceux du Conseil qui se sont trouvez presens, qui en ont fait rapport à Sa Majesté en y ajoutant leurs diferens sentimens, comme vous verrez par les Nottes marginales que vous trouverez sur chacun. S'il arrive que vous ne puissiez pas obtenir du Roi de France que la negociation du Traité d'alliance se continué comme vous avez commencé, & comme il y a deux fois consenti, c'est à dire la premiere fois que vous eûtes audience du Roi après que vous eûtes vû Monsieur, & la seconde lors qu'il vous en fit asseurer par Pinart. Et vous, Monsieur Sommers, au retour de l'Ambassade que vous aviez eu ordre de faire à Monsieur, vous rapportâtes son consentement pour continuer le Traité à condition qu'il ne feroit aucun préjudice au mariage. Vous pouvez ensuite dire au Roi, que vôtre séjour de delà est inutile, & plus incommode au Roi que profitable, & vous le priez de vous permettre de vous retirer. Vous pouvez dire au Roi que cette alteration d'amitié entre Sa Majesté & lui sera fort mal interpretée, & fera plus de plaisir qu'il ne seroit à propos dans cette conjoncture. Et sinon obtenant tout cela on ne veut pas continuer la negociation, Sa Majesté veut que vous reveniez. Monsieur Sommers en fera autant à moins que vous ne trouviez à propos qu'il demeure de delà jusques à ce que vous puissiez sçavoir nôtre volonté. Sa Majesté m'a commandé de vous écrire, qu'on trouve fort mauvais, que vous ne soyez pas entré dans un plus grand détail, & n'avez pas sollicité plus puissamment le Roi à secourir le Duc son Frere, dans une affaire qui fait tant d'honneur à la Couronne de France; & Sa Majesté craint qu'étant ses Ministres le Roi ne vous regarde comme des gens qui ne souchent guere de la prosperité de Monsieur. Comme je vous ai écrit ci-devant, j'ai dit à Sa Majesté que vous m'aviez répondu, que vous en aviez sollicité le Roi dès que vous aviez été arrivé, & je l'ai informée de la réponse que vous en aviez reçûe. Mais Sa Majesté croit que vous auriez pû solliciter une affaire de cette importance & plus pressamment, & plus souvent. Je passe maintenant à vous dire le sentiment de Sa Majesté dans la conjoncture présente sur l'affaire de Dom Anthonio Roi de Portugal. Vous direz au Roi & à la Reine Mere s'ils vous donnent occasion d'en parler, que si ce Prince n'a pas été mieux secouru ce n'est pas la faute de Sa Majesté: Car comme vous sçavez, on avoit resolu avant vôtre départ de lui donner des Vaisseaux, des Troupes, & des munitions, suivant son desir & sa demande. On a fait dans ce dessein de grosses dépenses, auxquelles mêmes vous avez part. Les Vaisseaux, les Troupes, les vivres, & les munitions étoient prêtes il y avoit deux mois; & vous sçavez pareillement, que le Roi Dom Anthonio avoit consenti, qu'il ne nous presseroit point de lui accorder un secours qui porteroit le Roi d'Espagne à commettre des actes d'hostilité sur nos Sujets qui negotient dans les pays de son obéissance, à moins que le Roi de France ne se joignit en cela avec nous, & nous asseurat de le faire. Sur cela Dom Anthonio envoya un de ses Comtes, & autres Ambassadeurs pour porter le Roi de France à cela; mais on n'en pût jamais avoir une réponse complete, sur laquelle nous pûssions nous asseurer qu'il secourroit Dom Anthonio conjointement avec nous. Son Ambassadeur a dit ici, que le Roi son Maître nous remercie specialement des faveurs que nous avons faites, & des secours que nous avons donnez à son Cousin Dom Anthonio, & nous a exhorté à continuer. Il a ajouté que la France le secourroit de Vaisseaux.

La Reine Mere pareillement chargea nôtre Ambassadeur de nous faire sçavoir qu'elle étoit dans les mêmes dispositions ; mais durant tout ce tems-là nous n'avions aucune assurance positive , que le Roi donneroit secours à Dom Anthonio. Cependant on a continué avec de très-grands frais durant presque deux mois entiers les préparatifs & le payement des Vaisseaux & des Troupes , & à faire des dépenses pour les munitions. Par ce moyen le tems s'est écoulé , & Dom Anthonio a perdu la saison de l'année propre à recouvrer la bonne Isle de Madere , & les autres Isles Açores ; à la réserve de Tercere que les Insulaires ont conservée par un éfet de la bonté divine , & nullement par le secours des François ; puis qu'il est certain que quand les Espagnols furent repoulléz , ce qui arriva le jour de Saint Jaques , il n'y avoit aucun François. Le seul Antoine Scabini qui y avoit été un peu auparavant , avoit fait route du côté de l'Oüest , à ce qu'on dit , pour donner la chasse aux Vaisseaux de la Flote Italienne qui avoient demeuré en arriere , n'étant pas en état de faire tête au gros de la Flote , ni d'en venir aux mains avec l'armée navale du Roi , commandée par *Pedro de Valdes*. D'ailleurs le retardement du Roi de France à donner une bonne réponse a fait douter le Roi Dom Anthonio de la constance d'un grand nombre de ses Sujets en Portugal qui fondoient leurs esperances sur son secours. Enfin quoique nous n'ayons pû avoir aucune réponse au moyen de laquelle Sa Majesté pût s'assurer que le Roi de France hazarderoit de se declarer contre le Roi d'Espagne conjointement avec elle , elle n'a pas laissé d'offrir de bons Vaisseaux à Dom Anthonio , bien armez , bien pourvûs de vivres , de Troupes , & de munitions , qui auroient mis à la voile sur la fin d'Août. Mais le Roi considerant sagement , que le tems de l'année étoit passé pour recouvrer d'autres Isles que celles qu'il avoit déjà ; & que celles dont il étoit en possession ne pouvoient désormais être attaquées que l'année prochaine , ne voulut point accepter nôtre offre ; mais voyant que le silence du Roi de France avoit été la cause de nôtre retardement , il ne pensa qu'à envoyer le peu de Vaisseaux qu'il avoit achetez & armez ici , pour lesquels Sa Majesté lui a déjà accordé passeport. Quand vous reparlerez au Roi d'avoir soin de son Frere qui est entré dans les Pays-Bas , & qu'il faut soutenir pour l'honneur de la Couronne de France , vous pouvez lui dire que nous croyons qu'il n'a pas été bien conseillé par ceux qui l'ont porté à accorder à Tanis Agent du Roi d'Espagne , de faire passer par sa permission speciale 3. ou 400000. écus de Lion au Prince de Parme. S'il avoit attendu un mois ou vingt jours à donner cette permission à Tanis , il est de notorieté publique que l'armée de ce Prince auroit souffert de grandes incommoditez , & qu'elle étoit prête à se disperser faute de payement. Les Allemans sur tout se seroient tous soulevez , & auroient pris les armes pour Monsieur le Duc , qui a perdu ce secours par le moyen de cet argent envoyé à son ennemi. Vous pouvez dire au Roi , que cela fait croire à Sa Majesté , qu'il y a des gens qui ont sa confiance & sa faveur , qui donnent des conseils sans se mettre guere en peine des moyens qu'il faudroit employer pour arrêter l'élevation du Roi d'Espagne ; ce qui met Sa Majesté d'autant plus en doute des démarches qu'elle doit faire dans une affaire où l'on a pour but de donner des bornes à la grandeur de cette Puissance ; incertitude

1581. titude dont elle ne se défera pas, à moins qu'elle ne voye évidemment le Roi de France mieux déterminé à concourir à la même fin; ce qui, attendu les exploits de son Frere dans les Pays-Bas, pourroit mieux paroître par un bon & honnête secours qu'il devoit donner au Duc son Frere. A Greenwich le 2. de Septembre 1581.

G. Burleigh.

L E T T R E C C C X V I I I .

A Monsieur le Secretaire Walsingham.

MONSIEUR, nonobstant vos dernieres dépêches du 28. d'Août, qui contiennent plusieurs raisons pour porter Sa Majesté à répondre plus favorablement sur certaines propositions particulieres, après les avoir lues & en avoir raisonné, elle n'a voulu donner d'autre réponse que celle qui est contenuë dans les lettres écrites, quoique pas cachetées avant vôtre dernière. Je ne sçai si elle prendra dans la suite quelqu'autre resolution; mais je vois qu'il est ordinaire aux grands & aux petits, de ne songer point à l'adversité dans le tems de la prosperité, & ainsi l'adversité vient avec double peril. Dom Anthonio vient de prendre congé de Sa Majesté. Il demandera prestamment ses joyaux, & j'y consens afin que vous soyez satisfait. Sa Majesté en fait autant par intervalles; mais quand il est question d'en venir à la conclusion, elle voudroit que les bijoux répondissent pour toutes les pertes. De 13000. livres il en reviendra je croi environ 3600. dont 170. ont été données pour les enrôlemens des Soldats, pour leur paye, & pour des vivres. Le reste se trouvera par la vente des provisions. Monsieur Mills est nommé Commissaire pour faire faire cette vente. Il vous contentera mieux que je ne sçauois faire. Je demeure &c. 2. Septembre.

G. Burleigh.

Article seulement amplifié.

ITem il est bon de stipuler que ni l'un ni l'autre des Alliez après la conclusion du present Traité ne donneront ouvertement aucun secours à l'ennemi d'aucun tiers Prince avec lequel ils feront en paix lors de la conclusion de la presente Ligue, pour porter ce tiers Prince par un tel secours, & donné de cette maniere, à faire la guerre au Prince qui donnera ce secours, ou à faire invasion dans ses Etats à cause d'un tel secours donné: mais avant que de le donner si ouvertement, le Prince qui voudra le donner, commencera par en donner avis à l'autre Allié, & en aura son approbation par écrit. Par le mot de secours il ne sera entendu d'autre secours que celui

qui

qui mettra l'ennemi secouru en état de faire ouvertement des actes d'hostilité, & la guerre au tiers Prince. 1585

G. Burleigh.

Sa Majesté ne desapprouve pas cet article ; mais elle ne seroit pourtant pas fâchée qu'il n'y fût pas.

Item il faut convenir avec le Roi de France, qu'il ne donnera ouvertement aucun secours aux ennemis du Roi d'Espagne, qui l'oblige à faire la guerre audit Roi de France, sans en donner auparavant avis à Sa Majesté, & en avoir son approbation ; autrement Sa Majesté ne sera point obligée de secourir le Roi de France, ou de faire la guerre au Roi d'Espagne. Comme aussi la Reine d'Angleterre ne sera point &c. *ut supra, mutatis mutandis.*

Réponse aux trois articles concernant la Ligue ofensive, dont les Commissaires de Sa Majesté ont demandé la décision.

Sur le premier.

Il n'est pas nécessaire pour le present d'y ajouter autre chose.

Sur le second.

Sa Majesté croit qu'il vaut mieux pour vous d'offrir la clause que vous trouverez dans le second article du Traité conclu en 1522. entre Henri VIII. & Charles V. qui porte en substance, que si quelque Prince ou autre offense l'Empereur Charles en sa personne, dignité, ou Etats, ou qui lui enleve quelque chose, il regardera cette offense ou injustice comme faite à lui-même, les repoussera de tout son pouvoir, & donnera à ses dépens tous les secours nécessaires pour cet éfet. L'Empereur s'obligeoit de son côté à faire la même chose : mais pour moderer ces mots qui sont dans l'article, *Totis viribus & potentia sua propulsabit*, Sa Majesté voudroit qu'on ajoutât cette clause, *prout commodo id fieri possit, habita ratione temporis & loci, ac etiam facultatis suæ.* Ce qui oblige Sa Majesté à souhaiter que l'article soit general, plutôt que de fixer le nombre des Troupes, & la quantité d'argent, est la même raison que vous avez touchée en répondant au premier. Car à moins qu'on ne connoisse la maniere de l'attaquant, afin de voir par là quel secours il sera nécessaire de donner pour repousser la violence, ou s'en venger, on ne peut pas résoudre précisément quel nombre sera requis. Mais si un pareil article n'est pas du goût des Commissaires François, vous pouvez dire que la même chose s'est faite entre Henri VIII. & Charles V. & si cela ne contente pas, vous pouvez stipuler, qu'après que le Prince attaqué aura notifié l'invasion, & fait connoître l'importance, le Prince non attaqué donnera à ses dépens le secours qu'il jugera raisonnable; & il sera dit ce qui a été inseré dans les Traitez précédens, comme par exemple dans le quatrième article du Traité de Cambray en 1529. dont voici copie.

Articulus 4. defensionis & auxilii Cameraci, anno 1529.
30. Augusti.

1581.

Item conclusum, concordatum, & conventum est, quod pro tuitione, conservatione, & defensione personarum prædictarum, Illustrissimorum Principum Regno. únque Angliæ & Hispania, ac patriarum terrarum, Dominiorum, Castrorum, civitatum, villarum, & territoriorum Hibern. Calisæ, Flandriæ, Hollandiæ, Zelandiæ, Hannoniæ, Artesiæ, Limburgi, Lucemburgi, Namurci, Frisiæ, patriarum Transisulaniæ, Trajecti, & Machliniæ, contra invasores, perturbatores, hostes, aggressores quoscumque; dicti Illustrissimi ac Potentissimi Reges contra eos Principes ac Potentates, quocumque consanguinitatis aut affinitatis vinculo connectantur, & quacumque dignitate sive spiritali sive temporali præfulgeant, vel alios quoscumque, cujuscumque status, gradus aut conditionis essent, qui Regna prædicta, terras, Dominia, Civitates, Castra, territoria, villas, oppida, & loca quæcumque prædicta ad alterum prædictorum Illustrissimorum Principum, eoque prædicitur modo, pertineant sive spectent, impugnare aut invadere nitantur, aut moliantur, seu bellum aut guerram facere, aut movere præsumserint aut attemptaverint, se invicem mutuis auxiliis militaribus, gentium, armorum, tam equitum, quàm peditum, ac navium, armatorumque, unà cum machinis & instrumentis bellicis atque etiam auxiliis commeatuum, curruum, plaustrorum, jumentorum, armorum, ceterarumque rerum ad bellum seu defensionem necessariarum, ad expensam Principis opem requirerentis & interpellantis, quoties opus & necesse fuerit, adjuvabunt. In quorum auxiliorum præstatione, quantum ad mutuum attingit, militum & navium, armatorum ac instrumentorum, ac machinarum bellicarum, ceterorumque prædictorum habenda erit ratio facultatis illius partis quæ ad defend. & præstand. opem requiretur sive interpellabitur, ut scilicet. ad amplius subditorum & auxiliorum non astringatur, aut teneatur præstare quàm tunc commodè facere poterit, consideratis temporibus & locorum opportunitate rerumque suarum statu, ex jure Principis conscientia sic interpellati, onerabitur: Quantum verò ad impensas & stipendia militum aut navium armatarum attinet, illa taxabuntur & moderabuntur, habito respectu ad forum victualium quod in partibus illis, ubi milites prædicti degent aut militabunt, & naves exercebuntur tunc temporis, continget, secundum locorum & temporum sterilitatem & ubertatem. Qui quidem milites & naves armatae, ei, cui sic competunt, fideliter servient quamdiu eos dixerit & retinendos putaverit, iisdem stipendia, ut præfertur, fideliter persolverit.

Hic Articulus fuit expressis verbis repetitus & confirmatus in tractatus dilucidatione anno 1546. per Episc. Winton, Episc. Weltm. & Ed. Carum militem.

Sur le troisiéme.

On y a répondu en répondant à l'article précédent.

Réponse

Réponse aux choses sur lesquelles les Commissaires de Sa Majesté ont demandé éclaircissement à l'égard du Traité secret, consistant en quatre points.

Au premier.

SA Majesté dit pour réponse, qu'elle ne peut point prendre de resolution sur aucunes des particularitez qui regardent les trois premiers articles, qu'elle ne sçache sur quels points sera faite cette Ligue secrete, & qu'elle ne soit informée, ainsi que je l'ai écrit par ma dernière, de quelle maniere on prendra la chose, ce qu'il faudra d'argent par mois à Monsieur, ce que les Etats des Pays-Bas contribueront suivant le Traité qu'ils ont fait avec lui; comme aussi ce qui sera jugé necessaire pour suppléer à ces dépenses; comment Monsieur y répondra, & à quoi consentira le Roi de France son Frere qui pour l'honneur de sa Couronne y a plus d'interêt que personne. Quand Sa Majesté aura sçu de vous sur cela quelque chose de probable, ayant alors vôtre avis elle refoudra ce quelle devra contribuer pour sa cote-part.

Au quatrième.

Sa Majesté aime mieux que ce Traité se negotie secretement, & cela pour plusieurs raisons. On aura de la peine à le tenir secret, si tous les Commissaires qui traitent avec vous de l'heure qu'il est, entrent aussi dans la negotiation de cette Ligue.

Post Scriptum.

Sa Majesté ne veut pas qu'on fasse la dernière réponse au quatrième chef; & pour la première qui regarde le troisième, elle m'a parlé d'une maniere qui change cette réponse, comme je vous écrivis en particulier, Monsieur le Secretaire, le 2. de Septembre.

G. Burleigh.

L E T T R E C C C X I X.

A la Reine.

M A D A M E,

Votre tres-excellente Majesté me permettra s'il lui plaît de lui dire, que les loix d'Ethiopie, mon pays natal, sont tres-severes contre ceux qui condamnent une personne sans l'entendre; mais bien plus severes encore contre ceux qui jugent mal

1581.

mal des Princes, qui font comme des Dieux en terre. V^ôtre Majesté m'ordonne de lui mander ce qu'on dit de la dernière suspension de nôtre negotiation. Celui qui ne pourroit pas croire que cela se fasse pour des raisons legeres & frivoles, ne seroit pas à mon avis condamnable. Quand je considère la prudence de V^ôtre Majesté qui doit pour l'amour d'elle-même menager le credit de ses Ministres, ou que je fais attention à mon devoir, qui m'apprend à ne pas condamner ceux que je suis obligé de défendre, je croirois meriter toute la rigueur des loix d'Ethiopie ou de celles de Dragon, * si j'étois capable de censurer V^ôtre Majesté par une injuste supposition, & d'en venir jusqu'à croire qu'elle a plus de confiance à un Etranger qu'à un de ses Serviteurs qui le disputeroit pour la fidélité & aux Etrangers & aux Sujets. Je ne scaurois disconvenir que ce n'ait été un extrême chagrin pour moi de voir si cruellement traversé le desir que j'avois de rendre à V^ôtre Majesté un service qui lui fût agreable, dans l'emploi qu'elle m'a fait l'honneur de me confier. Mais je m'abstiens de parler de ce qui me regarde en particulier, quoique j'aye autant de sujet d'en parler qu'homme qui ait jamais rempli le poste que j'occupe. A présent que je suis ici je suis indigne de secours, quand je suis à la Cour je suis exposé aux divers traits de l'envie, j'ai des chagrins à essuyer quand je sers chez les Etrangers; quoique j'aye la hardiesse de me faire une ennemie de la première consequence, je ne manque pas pour cela de gens qui censurent mes actions, & me font des crimes quand je fais les fonctions de la charge qui m'a été commise dans les pays étrangers. Si mon ambition ou le desir des richesses m'attiroient tout cela, mon déplaisir seroit moindre. Pour ce qui est des affaires publiques, si quelque chose échape à ma plume, qui puisse être regardé comme une faute, je supplie tres-humblement V^ôtre Majesté de l'attribuer à l'amour, qui ne peut jamais avoir de mauvaises suites, quoiqu'il soit quelquefois exposé à de rudes censures. Premièrement pour le mariage de V^ôtre Majesté, je vous supplie de considérer qu'en éloignant comme vous faites, vous manquez l'occasion de profiter du tems, qui n'est pas la considération du moindre poids, si vous faites attention aux années, sinon vous pouvez vous assurer que c'est un des pires remedes que vous pouvez employer, quelque bonne opinion que v^ôtre Majesté puisse en avoir. Pour la Ligue que nous avions à negotier, si le Roi avoit voulu consentir qu'on eût continué la negotiation en termes generaux, suivant les instructions que nous avions reçues en dernier lieu de v^ôtre Majesté, j'ai plusieurs raisons de croire, qu'elle n'auroit été d'aucun avantage, & je sçai un exemple pour confirmer cette verité. Or si dans ce tems-là un Roi d'Ecosse qui pretendoit à la Couronne d'Angleterre, avoit en se mariant avec l'Espagne exposé le Roi V^ôtre Pere au peril qui menace V^ôtre Majesté, il ne s'en seroit pas tenu aux termes generaux comme vous faites aujourd'hui. Dans les maladies on ne se fert pas toujours des mêmes remedes. Quelquefois quand V^ôtre Majesté fait attention aux termes douteux où elle en est avec les Puissances Etrangères, elle souhaite alors avec un extrême empressement, qu'on ne laisse pas échaper les occasions qui se présentent:

Mais

⁴ Il y a eu 2. hommes de ce nom à Athenes, qui ont tous deux fait des loix tres-rigoureuses, & tous deux ont été contemporains.

Mais elles ont beau se presenter, on les néglige entierelement s'il y a de la dépense à faire. L'expérience nous apprend, qu'il est difficile dans le corps politique de prévenir sans dépense tous les inconveniens, comme il l'est de guerir le corps naturel sans qu'il souffre des douleurs. Que Vôtre Majesté se souviene je l'en supplie, que l'épargne a perdu l'Ecosse; & plutôt à Dieu n'eussé-je pas sujet de croire que la même épargne vous mettra peut-être en danger de perdre l'Angleterre. Je le vois; & on ne balance pas à dire, que la seule raison qui porte cette Couronne à n'avoir pas beaucoup d'empressement pour vôtre amitié, est que Vôtre Majesté fuit la dépense, & ne veut rien faire que sous main. Il est surprenant attendu l'état où est Vôtre Majesté, que dans toutes les instructions que nous avons reçues durant le cours de la présente negotiation, nous avons eu ordre special de ne consentir à rien où il y eût de la dépense à faire. Il ne faut fixer aucune dépense pour la Ligue generale; celle de la Ligue secrete doit être volontaire, & non spécifiée, non plus que celle qu'il y a à faire pour Dom Anthonio. Le meilleur est, que s'ils avoient autant d'envie qu'ils en ont peu à entrer en matiere sur ces points-là, ils courroient risque de n'avoir pas beaucoup de satisfaction de tout ce à quoi nous avons ordre de consentir. Les Prédecesseurs de Vôtre Majesté n'ont jamais jusqu'ici regardé à la dépense dans les choses où il y avoit du peril, quoique leurs trésors ne fussent pas si grands que les vôtres, & qu'ils n'eussent pas des Sujets si riches, & si disposés à contribuer. Un malade qui ne considere que le remede sans faire attention à la douleur qu'il souffre, ne peut suivant la raison & la nature que l'avoir en horreur. S'il n'y a donc point de peril, à quoi bon faire de la dépense? Mais s'il y en a, n'est-il pas étrange de préférer la dépense au peril? Je souhaite que la diminution de dépense à l'égard de la noble personne qui a la garde de ce cher & précieux metal, n'ait point produit de relâchement à ses soins. Il n'y a point d'homme raisonnable qui ne juge qu'une diminution de gages sans aucune autre recompense qui le dédommage, ne soit un sujet de mécontentement pour un homme de cette qualité & de ce merite, qui a servi douze ans dans cette importante charge: Ainsi chacun voit qu'il n'est point de la bonne politique de confier une charge de cette consequence à un homme qui n'est pas content. L'éloignement de Morton, l'alienation du Roi, & la revolte generale au sujet de la Religion, sont des preuves des mauvaises suites que peut avoir une pareille manœuvre. Ne faisant donc rien pour prevenir le mal, c'est une preuve manifeste que le danger qui peut en resulter, est si fatal, qu'il n'y a pas moyen de le prévenir. Si l'on persiste dans cette mauvaise route qu'on ne doit imputer qu'à l'interêt, le mal dont on est menacé étant si manifeste, je conclus après avoir parlé suivant mon devoir, & dans l'ardeur de mon zèle pour Sa Majesté que mon dessein n'est pas d'offenser le moins du monde, qu'il n'y a point d'homme qui ait l'honneur d'être du Conseil, qui fasse cas de son credit, ou qui ait pour Vôtre Majesté l'amour & l'attachement qu'il doit, qui n'aimât mieux être confiné dans le fond de l'Ethiopie, que de demeurer en Angleterre avec la jouissance du plus superbe Palais qu'il y ait. Dieu veuille inspirer à Vôtre Majesté le conseil le plus convenable à vôtre gloire & à vôtre seureté. Ce 2. Septembre.

Fr. Walsingham.

LETTRE

L E T T R E C C C X X .

A Milord Trésorier.

1581. **M**ILORD, le jour d'après la conférence que j'ai eüe avec la Reine Mere, elle m'envoya remercier par la Mothe de ce que je lui avois dit le jour précédent, & me pria de faire prendre une bonne & prompte resolution sur le mariage. Il convint que dans ce que j'avois dit à la Reine Mere au sujet de ma négociation, le point que j'avois touché concernant l'emploi de Monsieur dans les Pays-Bas, pour prévenir la division qui pourroit survenir entre les deux Freres, est une chose dont avoient grand soin tous ceux qui sont bien intentionnez pour le Roi, & qui souhaitent la continuation du repos de ce Royaume; ce qui n'étoit pas la moindre raison qui leur faisoit desirer le mariage avec passion, lequel ne réussissant point, ils voyoient que la dignité de Monsieur dans les Pays-Bas seroit tres-nécessaire. Ils me firent entendre qu'ils trouvoient étrange qu'on n'apprit pas qu'il y eût eu aucune intelligence entre le Prince d'Orange & le Duc, souhaitant beaucoup que pour se faire connoître des Peuples des Pays-Bas on pût le retoudre à faire sa résidence à Anvers, ou dans quelqu'autre place avancée dans le Pays. Tout ce qu'il y a ici de plus sage croit, que les Peuples étant aussi generalement mal satisfaits qu'ils le sont du Gouvernement present, il sera bien difficile d'entretenir la bonne intelligence entre les deux Freres, en cas que le Duc fasse sa résidence dans le Royaume. On assure fort que l'affection que la Noblesse a pour Monsieur, ce qui a paru par l'armée qu'il vient de mettre en campagne, composée pour la plupart de Gentilshommes volontaires, a beaucoup grossi l'ombrage que le Roi avoit déjà à son égard, & n'a pas été un des moindres obstacles au secours que le Roi auroit pû sans cela se résoudre à donner. Le Duc de Guise est entré depuis peu en grande faveur auprès du Roi; ce qui doit obliger Sa Majesté d'avoir d'autant plus de soin des affaires d'Ecosse, car il y a tous les jours Conseil chez le Duc, sur tout depuis qu'on a eu avis d'Ecosse, que le Roi se soumet à tout ce que sa Mere voudra, jusques même à lui remettre le Gouvernement, si elle le souhaite. Douglas attend réponse de la Reine d'Ecosse, sur certaines choses, qu'il lui envoya il n'y a pas long-tems. Après son retour on doit prendre une resolution generale sur les affaires de ce Royaume. Plusieurs confirment qu'on y espere un changement general de Religion avant qu'il soit un an, & pour en venir à bout, on se promet de grands secours de la part du Pape & du Roi d'Espagne. Cependant nous ne sommes pas en état de pourvoir à l'Ecosse, ni de nous mettre entierement à couvert de la grandeur du Roi d'Espagne; mais même ceux qui se sont mis en devoir de donner des conseils pour se precautionner à l'un & à l'autre égard, en ont eu du déplaisir au lieu de remerciement. A Paris 3. Septembre.

*Fr. Walsingham.**Sommaire*

*Sommaire de la conversation secrete entre la Reine Mere & moi Secre- 1581.
taire, qui se passa dans le jardin des Thuilleries le 3. d' Août 1581.*

1. **L**es principales affaires dont je parlai à Sa Majesté dans cette conference furent, de lui dire premierement d'où vient que les Vaisseaux armez en Angleterre pour le Portugal ne sont pas partis ?

2. De lui représenter les raisons qui faisoient croire à Sa Majesté que le Roi n'avoit plus à présent le même empressement qu'il avoit fait paroître d'abord pour tâcher de traverser l'élevation de l'Espagne.

3. Qu'il étoit surprenant que le Duc son fils étant engagé dans une affaire si avantageuse en tant de manieres & au Royaume, & à lui-même, fût secouru si froidement.

4. Et enfin je la priai de faire en sorte auprès du Roi que la negotiation du Traité fût continuée, attendu qu'une pareille interruption ne devoit point traverser une affaire si avantageuse aux deux Couronnes.

Sur le premier, après lui avoir fait connoître combien Sa Majesté auroit souhaité de lui accorder la demande contenuë dans sa dernière lettre renduë par Mouviffiere, concernant lesdits préparatifs, je l'informai de tout ce qui s'étoit fait dans cette affaire, & lui dis que Dom Anthonio n'avoit aucun sujet de se plaindre de Sa Majesté, comme il sembloit qu'on lui avoit dit, ni pour les Vaisseaux qui n'étoient pas partis, ni pour les dépenses qu'il avoit faites à cet égard. Que pour les Vaisseaux qui avoient été retenus, il avoit plus de sujet de se plaindre du Roi son fils, que de la Reine ma Maîtresse, qui n'avoit promis ce secours qu'à condition que le Roi y entrât; ce qu'ayant refusé, & s'étant contenté de recommander l'affaire à Sa Majesté, il paroissoit évidemment que c'étoit cela qui avoit empêché de les faire partir. Pour les dépenses je lui dis, qu'encore qu'on eût publié qu'il lui en coûtoit du moins 100000. livres, j'étois bien assuré qu'il n'avoit déboursé guere au delà de 10000. livres. Elle répondit à cela, que le Roi avoit déjà fait voir qu'il étoit prêt de secourir Dom Anthonio, en envoyant l'année dernière 500. hommes à Vienne, & 500. autres ce printems à l'Isle de Tercere, & en faisant partir tout fraîchement de Bourdeaux quatre Vaisseaux pour les Isles Açores sous le commandement du Capitaine Carlo: tout cela, dit-elle, fait voir manifestement combien le Roi est disposé à secourir Dom Anthonio, quoiqu'il ait fait difficulté d'entrer ouvertement dans une expedition qui tendoit à la violation des Traitez faits entre lui & le Roi d'Espagne, sans être assuré que le mariage réussiroit. Je repliquai, que le Roi pouvoit y entrer sous un prétexte plus plausible, & avec moins de danger que la Reine ma Maîtresse, premierement parce qu'il a des prétentions sur la Couronne de Portugal; en second lieu parce que les Sujets de cette Couronne n'ont pas tant d'áfets en Espagne que les Sujets de Sa Majesté; sans compter qu'on pouvoit tout autrement dédommager les François, parce que les Sujets du Roi d'Espagne tant Espagnols que Portugais, ont ici quantité d'áfets.

1581. Nonobstant ces raisons, elle ne laissa pas de demander avec instance, qu'il plût à la Reine de laisser partir ses Vaisseaux.

Je lui demandai pour lors si elle pouvoit assurer Sa Majesté, que si le Roi faisoit faire quelque arrêt pour se dédommager, il feroit la même chose pour les Sujets de la Reine ma Maîtresse, ou se joindroit à elle pour la défendre en cas que le Roi d'Espagne entreprît quelque chose contre elle. Car, ajoutai-je, si Sa Majesté sans avoir quelque assurance, alloit s'engager dans une guerre avec le Roi d'Espagne, que les états de ses Sujets fussent arrêtés, & qu'ensuite elle s'en plaignît à vous, & demandât secours au Roi, vous pourriez dire avec raison, que vous ne lui aviez recommandé la chose, qu'en remettant à sa prudence d'agir en cela d'une manière qui ne pût préjudicier en aucune manière ni à sa Personne, ni à son Etat. Ainsi je conclus, qu'à moins qu'il ne plût au Roi d'assurer Sa Majesté par quelque lettre particulière, qu'en cas qu'un tel inconvenient arrivât, il le regarderoit comme fait à lui-même, & la défendrait si l'on entreprenoit quelque chose contre elle. Elle repartit, que si le mariage réussissoit, le Roi consentiroit volontiers à cela, & à toute autre chose que Sa Majesté pourroit souhaiter; mais qu'autrement elle croyoit qu'on auroit beaucoup de peine à l'y faire consentir.

Je lui dis alors qu'à cause de certaines difficultés dont le mariage seroit accompagné, le Roi, le Duc, & elle-même avoient jugé à propos qu'on le suspendît pour quelque tems, & que cependant on pourroit continuer le Traité, qui seroit une assurance pour la commune défense des deux Couronnes. Car, ajoutai-je, si l'on ne remédie sans retardement aux malheurs dont apparemment la grandeur de l'Espagne sera suivie, le mal deviendra incurable, & partant comme il y a des difficultés au mariage, si l'on en attend l'accomplissement, il n'y aura plus la même facilité à prendre une prompte résolution. Il en est ce me semble ici, comme d'un Medecin, qui étant appelé pour remédier sur le champ à un mal dangereux qui ne permet pas qu'on y perde un moment, attendroit à le faire qu'il eût reçu des Drogues du Levant ou d'ailleurs.

Elle dit à cela que c'étoit la faute de Sa Majesté, puisque ne s'agissant que de son consentement, & étant convenu de toutes les autres choses, il n'y auroit rien de plus aisé que de mettre le remède à execution. Elle s'étendit sur cela sur le desir qu'elle avoit que ce mariage réussît, sur les grands avantages qui en reviendroient personnellement à Sa Majesté, aussi bien qu'à son Royaume en particulier, & à toute l'Europe en general, & sur la pleine assurance où étoit le Duc son fils, attendu que Sa Majesté en étoit venuë si avant, qu'elle ne frustreroit pas les grandes esperances qu'il avoit reçues de l'accomplissement d'une affaire qu'il avoit souhaité plus que chose du monde. Puis donc, dit-elle, que tant de bonnes choses dépendent de la conclusion de ce mariage, le Roi mon fils a jugé à propos de donner ordre à son Ambassadeur de presser Sa Majesté de prendre une prompte résolution sur cela.

Après avoir ramené les difficultés que je lui avois ci-devant représentées, pour faire voir qu'on ne pouvoit pas prendre une prompte résolution au sujet du mariage, je lui dis, que c'étoit une chose qui devoit venir du Ciel; que son heure étoit marquée,

quée, & qu'avant ce tems-là elle ne pouvoit avoir son accomplissement: Qu'ainsi cette heure étant incertaine, il pouvoit arriver qu'on prendroit sa resolution plus tard que le mal ne requerroit, & que par conséquent on pouvoit cependant passer aux autres remedes qui ne pouvoient apporter aucun empêchement au mariage; & qui étoient très-nécessaires quelque chose qu'il en pût arriver.

Je passai ensuite au second point, & dis, que la Reine ma Maîtresse remarquoit depuis peu que le Roi étoit fort froid sur les ouvertures qu'on lui faisoit pour abaisser le Roi d'Espagne; & que les raisons qui lui faisoient faire ce jugement étoient: premierement que l'année passée son fils & elle, à l'occasion de la mort du dernier Roi de Portugal, avoient déclaré à l'Ambassadeur de Sa Majesté en cette Cour, combien il étoit nécessaire pour eux & pour Sa Majesté, d'avoir l'œil sur l'élévation du Roi d'Espagne; & avoient demandé pour cet effet, que ledit Ambassadeur eût pouvoir de traiter avec ceux qu'ils nommeroient de leur part. On consentit à cela, on entra en conference, & on fit même des propositions; mais la conclusion en fut renvoyée à des Commissaires que le Roi devoit envoyer en Angleterre. Ces Commissaires partirent, & Sa Majesté s'attendoit qu'ils reprendroient la negotiation, mais il en arriva tout autrement, & ce fut un tres-grand sujet de surprise pour Sa Majesté. En second lieu, je parlai des difficultez que le Roi faisoit de concourir pour l'affaire de Portugal, & des traverses qu'on avoit fait au Duc dans les Pays Bas, au lieu de le soutenir, n'y ayant pas de meilleur moyen d'abaisser le Roi d'Espagne. Et enfin je fis valoir la permission donnée aux Ministres d'Espagne pour faire passer par ce Royaume de l'argent qui devoit être voituré au Prince de Parme. Je lui en dis tant, que je lui donnai juste sujet de croire que le Roi n'avoit aucun penchant à rompre avec l'Espagne, & à tâcher de s'opposer à son élévation. Aussi la priaï-je d'en user rondement avec la Reine ma Maîtresse, & lui dis en même tems quelle étoit son intention sur cela. Car, ajoûtai je, la Reine ma Maîtresse est une Princesse qui veut vivre en repos, & maintenir la bonne amitié avec les Princes ses voisins, & qui ne s'est engagée si avant qu'à la sollicitation du Roi. Ainsi si la grandeur du Roi d'Espagne ne lui fait pas maintenant le même ombrage qu'il témoignoit autrefois, je sçai que Sa Majesté ne lui fera plus parler sur ce sujet. Elle a des Vaisseaux pour se défendre par Mer, ses Sujets ont de bonnes armes pour lui témoigner par Terre l'amour & l'attachement qu'ils ont pour elle, & je ne doute point qu'en faveur de l'heureux Gouvernement dont ils ont jouï sous son Regne, ils ne soient assez forts pour repousser le Roi d'Espagne, en cas qu'il entreprenne quelque chose contre Sa Majesté. Je lui dis au reste sur ce qu'on avoit répandu dans le public que la revolution d'Ecosse & l'éloignement du Comte de Morton avoient fort afoibli Sa Majesté, & qu'elle avoit dans son Royaume des personnes de grande qualité fort mécontentes au sujet de la Religion; premierement, que divers Ecossois qui avoient eu des démêlez particuliers avec Morton, avoient été bien aises de concourir avec ceux qui cherchoient à l'éloigner, & qui étoient néanmoins si attachez à l'Angleterre par rapport à la Religion, que si l'on se mettoit en devoir d'entreprendre quelque chose contre Sa Majesté, Morton même ne seroit pas moins prêt qu'eux à s'y opposer. Que pour les personnes de qualité mécontentes, j'étois assuré que bien loin qu'il y en

eût d'assez mal intentionnées pour faire quelque entreprise contre Sa Majesté, elles seroient ravies au contraire de risquer leur vie pour elle comme leur devoir les y obligeoit ; mais que quand il y auroit des gens assez mal intentionnez pour cela, les Sujets étant aussi favorablement disposez qu'ils l'étoient pour Sa Majesté, & devenus assez sages pour n'avoir pas pour les Grands les mêmes égards qu'autrefois, mais de faire au contraire plus d'attention à la cause qu'aux personnes, ces mécontents-là n'attireroient guere de gens pour executer leur rebellion. Après m'avoir écouté attentivement elle répondit, que dans le tems de la conference entre les Députez du Roi & l'Ambassadeur ordinaire de Sa Majesté, on avoit asseuré en quelque maniere que le mariage réussiroit, n'alleguant pour tout obstacle que les troubles de ce Royaume, qui par la mediation du Duc étoient en train d'être promptement pacifiez ; que dans cette vüe ils auroient pris volontiers les mesures que Sa Majesté auroit jugé à propos, & qu'ils étoient encore dans la même disposition, pourvû que le mariage s'accomplît, sans quoi, dit-elle, elle ne voyoit pas que le Roi son fils fût bien appuyé en cas qu'il en vînt aux mains avec le Roi d'Espagne, parce qu'on pourroit mettre en œuvre plusieurs persuasions & artifices pour rompre des Traitez qui ne seroient composez que d'ancre & de papier. Quant à l'affaire de Portugal, elle dit que si l'on pouvoit empêcher le Roi d'Espagne de se mettre en possession de l'Isle de Terceire ; ce qui l'empêcheroit de profiter de l'avantage qu'il pourroit tirer des conquêtes qu'il a faites sur cette Couronne, aussi bien que de ce qu'il possède actuellement dans les Indes, le Portugal lui seroit plus onereux que profitable. Pour ce qui regarde l'entreprise du Duc, elle a dit, que la France étant déjà considerablement afoiblie par les guerres civiles, le Roi son fils ne vouloit pas entrer en guerre avec le Roi d'Espagne, à moins que d'être asseuré qu'il seroit bien soutenu ; ce qu'il ne pouvoit compter d'être si le mariage ne se faisoit pas. Là-dessus elle prit occasion de dire qu'il seroit fort glorieux au Roi & à Sa Majesté de tâcher par la voie de la mediation de pacifier les troubles qui étoient entre le Roi d'Espagne & ses Sujets des Pays-Bas, & que si le Roi refusoit d'y donner les mains ; les deux Couronnes pourroient plus honnêtement en faire leur affaire, & chercher les moyens de rétablir les Flamans dans leurs libertez. Je repliquai que tout le monde sçavoit que la Reine ma Maîtresse avoit tenté plusieurs voyes pour cela dans une conjoncture plus favorable que celle d'aujourd'hui. Mais qu'à present quiconque considereroit combien les habitans des Pays-Bas étoient alienez du Roi d'Espagne, dont ils avoient battu les Armées, & secoué le joug de sa domination, combien il est impossible de porter le Prince d'Orange à prendre confiance au Roi d'Espagne, & celui-ci à se raccommo-der avec le Prince d'Orange, à cause d'un livre composé par ce Prince, où l'honneur du Roi d'Espagne est grandement interessé, quiconque, dis-je, considereroit tout cela, ne verroit aucun sujet de pouvoir esperer aucune reconciliation ; & que ceux qui propoisoient cet expedient ne le faisoient que pour gagner tems & rendre service au Roi d'Espagne. Elle ne repartit rien à cela, & laissa tomber pareillement la permission donnée aux Ministres d'Espagne de transporter de l'argent. Je n'insistai pas non plus là-dessus, parce que j'étois informé que cela s'étoit fait à son insçu. Je touchai seulement deux choses sur les autres points de sa replique : L'une que dans le

tems de nôtre conference entre les Ambassadeurs & les Députés, il ne fut aucunement parlé de mariage, & que c'étoit un obstacle qu'on avoit inventé tout nouvellement: L'autre qu'avoiant elle-même qu'il étoit fort important d'empêcher que le Roi d'Espagne ne s'emparât de l'Isle de Tercere, j'étois surpris que le Roi son fils fit tant de difficulté de concourir avec Sa Majesté dans une affaire si nécessaire. Elle répondit sur le dernier point ce qu'elle avoit déjà dit, que le Roi avoit donné ordre qu'on y envoyât certains Vaisseaux, & pria Sa Majesté de vouloir faire la même chose. Je conclus en disant, qu'encore qu'à sa priere je voulusse bien en faire la proposition à Sa Majesté, je lui declarois néanmoins que je doutois fort qu'elle le fit sans quelque lettre d'assurance de la part du Roi, comme on le lui avoit déjà proposé.

Laisant alors l'affaire de Portugal, je passai au troisième point, c'est à dire à la froideur avec laquelle on donne secours au Duc. Je lui dis que j'avois eu de tems en tems ordre exprés de Sa Majesté de recommander ses intérêts au Roi & à elle; & qu'ayant sçu que nonobstant l'empressement avec lequel j'en avois parlé au Roi de la part de Sa Majesté dans le tems de ma première audience, le Duc étoit mal pourvu des deux principales choses nécessaires à l'entreprise qu'il avoit faite, c'est à dire d'argent & de conseil, je l'avois priée d'avoir de justes égards & pour la personne & pour la chose, pour la personne, puis qu'il s'agissoit de son fils, & d'un fils qui selon toutes les apparences lui alloit faire autant d'honneur qu'enfant en eût jamais fait à sa mere; & pour la chose, si l'on consideroit le préjudice que les Pays-Bas avoient causé à cette Couronne depuis qu'ils sont à l'Espagne, comme aussi qu'ils ont donné deux notables échecs dans l'espace de 24. ans; & fourni en trois ans 3 60000000. florins pour les frais de la guerre, il paroitra pour lors que s'agissant de reduire ce pays à donner annuellement 300000. florins pour abatre l'orgueil de cette fiere Puissance, éloigner un si redoutable ennemi, & de transporter la guerre civile dans un pays étranger, & l'action est grande, & celui qui l'entreprend merite d'être secouru. Et par conséquent il s'ensuit nécessairement, que si l'on neglige un si grand avantage, il semble qu'un secret jugement de Dieu pende sur cette Couronne. Je lui representai aussi avec combien de bonheur le Duc son fils avoit eu cette dignité chez des étrangers, pour negliger une chose qui pourroit devenir aussi fâcheuse pour Sa Majesté, que dangereuse à son Royaume; & qu'il eût été bien difficile d'éviter que la division ne se fût mise entre ses deux fils, si le Duc eût demeuré à la Cour, ou qu'il se fût retiré en quelque endroit du Royaume, parce que les guerres civiles y ont fait quantité de mécontents, & y ont laissé des gens qui n'ont d'autre merite pour aquerir du credit, que d'exciter des dissensions: Qu'encore qu'on sçût bien que les deux Princes étoient à présent de bonne intelligence, ou du moins qu'ils le parussent, on sçavoit aussi bien certainement, que le Roi n'avoit pas été jusqu'ici sans ombrage, dont les étincelles n'étant pas encore tout à fait éteintes, des gens mal intentionnez pourroient aisément les rallumer. Elle parut fort émuë de ce que je lui avois dit. Elle me fit entendre, qu'elle y avoit l'œil, & qu'elle faisoit tout ce qu'elle pouvoit pour lui faire le secours qui lui étoit nécessaire, demeurant d'accord que la chose étoit & glorieuse & avantageuse.

Mais

1581.

Mais, dit-elle, si le Roi n'est pas seur du mariage, il ne voudra pas rompre ouvertement avec le Roi d'Espagne; ce qu'il lui sera difficile d'éviter, s'il donne à son Frere le secours qui seroit nécessaire. Elle convint aussi en quelque maniere, qu'il y avoit eu quelque jalousie entre ses deux fils, mais qu'à présent ils avoient de l'amitié l'un pour l'autre; mais que comme on ne manquoit pas de gens malins qui pourroient les diviser, c'étoit entr'autres raisons pour prévenir cet inconvenient, qu'elle souhaitoit avec passion que le mariage réussit. Je lui representai à la fin de mon discours les raisons qui devoient la porter à se rendre Mediatrice auprès du Roi, pour faire lever les obstacles qui accrochoient le Traité, qui ne pouvoit être d'aucun préjudice au mariage. Elle répondit, que le Roi étoit resolu à laisser la negociation suspendue jusques à ce qu'il auroit des nouvelles de son Ambassadeur. Voilà au juste ce qui se passa entre nous. Août 30. 1581.

Fr. Walsingham.

L E T T R E C C C X X I.

A Milord Trésorier.

MILORD, je reçus l'ordinaire dernier deux lettres de vous, l'une du dernier d'Août, & l'autre du second du courant. Pour la premiere, je suis bien fâché que le Roi de Portugal se plaigne si fort: cependant s'il considere bien la réponse qui fut faite à la conference par les Commissaires qui furent nommez pour traiter avec Dom Diego de Rotelia & Dom Emanuel de Silva, il a plus de sujet de se plaindre de la France que de Sa Majesté, qui n'a pas voulu laisser partir le secours préparé, à moins que le Roi de France n'y concourût, & ne portât la perte qui arriveroit de ces préparatifs. Il se plaint, parce que sa perte se trouve plus grande qu'il ne s'y attendoit. On m'en donne la plus grande partie du blâme; mais il est certain que personne n'est plus blâmable que le Docteur Lopez, qui m'a prié plusieurs fois au nom du Roi de faire plus de préparatifs qu'on n'en étoit convenu d'abord, parce que le Roi craignoit que ces Forces ne seroient pas suffisantes. Pour ce qui est du remboursement, il m'assura que le Roi avoit dessein d'emprunter de l'argent dans les Pays-Bas sur des bijoux. Puis donc que ce surcroît de dépense s'est fait à la requisition du Roi-même, il ne peut pas raisonnablement se plaindre de Sa Majesté, ni d'aucun de ceux qui ont agi dans cette affaire. Quoiqu'il en soit Sa Majesté a fait une action bien digne d'une grande Princeesse, d'avoir voulu prendre sur son compte la dépense de ses préparatifs, attendu l'état triste où ce pauvre Prince est réduit. Je ne croi néanmoins pas ses affaires si desesperées; j'espere au contraire que Dieu le rétablira un jour pour abaisser celui qui est l'ennemi juré de Dieu & de Sa Majesté. Je ne suis du tout point content qu'il soit venu ici. Il n'y avoit point de raison qui l'y obligéât, attendu la maniere avec laquelle il y avoit été traité, le Roi sur tout ayant refusé d'écrire à Sa Majesté. Si

mon

mon premier avis touchant son voyage des Pays Bas avoit été suivi, on auroit sauvé les Isles Açores, & défait la Flote des Indes Orientales & Occidentales. On vient de recevoir avis d'Espagne, que la Flote des Moluques est arrivée. Outre les grandes richesses qu'elle a apportées, elle dit pour nouvelle, que les Infulaires se sont rangés sous l'obeïssance du Roi. Je suis bien aisé que ce pauvre Prince soit content de ce que j'ay fait pour lui, car je craignois que le Comte Vinnieso, homme extrêmement vain, n'eût tâché de lui inspirer de moi des sentimens que je n'ai pas mérités. Quoi qu'il en soit, tout le monde voit manifestement que la suspension des préparatifs pour les Isles est venu d'ici. Personne ne le sçait mieux que le Roi même; cependant il se plaint de Sa Majesté, entêté d'une vaine esperance que le Roi de France est fort disposé à le secourir. Ce sera rien au bout du compte, & je prie Dieu qu'il ne coure aucun risque pour sa personne. Septembre 1581.

Fr. Walsingham.

L E T T R E C C C X X I I.

Au même.

MILORD, vous pouvez voir par la lettre generale la resolution que le Roi a prise au sujet du Traité; ce qui arrive fort bien attendu les sèches instructions que nous avons reçues, & dont il auroit falu se servir si la negotiation avoit continué. Certainement à moins que Sa Majesté ne se dispose mieux à l'avenir à préférer la seureté à la dépense, il lui sera fort inutile d'avoir des Ministres chez les Princes étrangers: Et plût à Dieu que Sa Majesté n'eût aucun besoin du secours des étrangers. Cependant je vois qu'elle n'a de penchant à se tirer du peril, qu'autant que la necessité l'y force, le plus dangereux Pilote qui puisse jamais prendre le gouvernail, car où la necessité domine, il n'y a plus de choix ni de conseil. Quoique Sa Majesté qui n'a eu que des voisins foibles, se soit jusqu'ici maintenuë en paix par un éfet du hazard, en agissant sous main; à present neanmoins que l'Ecosse est broüillée avec Sa Majesté, & que le Roi est bien-tôt en âge de se marier dans la maison d'un Prince, qui peut-être appuyera son prétendu titre, elle doit compter de toute une autre maniere. La maison d'ici qui est la plus attachée au Roi d'Ecosse, & qui plus qu'aucune épouse ses interêts, n'a jamais eu plus de credit qu'à present. A mon retour, Milord, je m'ouvrirai là-dessus à Sa Majesté & à vous. J'espere partir d'ici Jeudi prochain. J'irai voir en chemin faisant le Duc d'Anjou. Je croi outre le devoir commun, qu'ayant autant de bonne volonté qu'il en a pour Sa Majesté, il est bon que je m'entretienne avec lui avant que de quitter le Royaume. Comme je ne sçai où je le trouverai, ni combien de tems il me retiendra je ne sçauois, Milord, vous dire au juste, quand je ferai à nôtre Cour.

Fr. Walsingham.

L E T T R E C C C X X I I I .

Au même.

1581.

MILORD, vous sçavez s'il vous plaît, que Dimanche dixième du courant nous eûmes audience du Roi, où je lui representai moi Secretaire, combien nous & ses Députez avions avancé par son consentement le Traité de Ligue offensive & defensiva; que la negotiation s'étoit rompuë en consequence des lettres de son Ambassadeur en Angleterre, & pour les raisons qu'on a dit qu'il a écrites. Sa Majesté en ayant été informée par nous, & s'étant entretenu sur cela avec l'Ambassadeur, il s'est trouvé par la copie de la lettre de ce Ministre, qu'il a montrée pour s'excuser, que ce n'étoit pas la même chose qu'on avoit dit qu'il avoit mandé, comme nous croyons qu'il en aura donné avis par sa dernière dépêche. Qu'ainsi Sa Majesté nous avoit ordonné de le prier de sa part de trouver bon que nous continuassions avec ses Ministres la negotiation d'une Ligue si nécessaire aux deux Royaumes, par les raisons qu'il a jusqu'ici proposées. Le Roi répondit par un long discours, & dit qu'il souhaitoit avec passion l'amitié de Sa Majesté, & principalement de voir le mariage accompli, dût-il vivre six ans de moins, & qu'il s'estimeroit fort heureux si Sa Majesté croyoit son Frere digne de cette faveur. Il s'étendit sur l'avantage qu'une telle union apporteroit aux deux Royaumes, & repeta ce qu'il avoit dit ci-devant d'affectionné, insistant toujours sur le mariage comme sur le lien le plus fort de tous en matière d'amitié. Pour la Ligue, il dit qu'il y en avoit déjà entr'eux une défensive, qu'il vouloit bien étendre pour plus grande assurance de sa bonne volonté, en tout ce qu'on y trouveroit de défectueux, & qui seroit jugé à propos d'y ajouter. Mais que pour la Ligue offensive, il avoit toujours souhaité & eu dessein qu'elle suivit le mariage. En réponse on mit en œuvre plusieurs raisons pour le porter à continuer le Traité commencé, & on representa entr'autres choses, qu'il n'y avoit point de lien si fort que celui qui étoit fondé sur la nécessité, & que la cause de cette nécessité ne lui étoit pas à present inconnue: Que la conclusion de ces Ligues ne préjudicoit point au mariage: Que l'avantage qui en reviendroit à ce Royaume suivant les apparences, n'étoit pas petit, puisqu'il s'asseuroit par là d'un pays, où, & par le secours duquel ce Royaume avoit souffert de grandes pertes dans ces dernières années, par deux échecs qu'il avoit reçu du tems du Roi son Pere. On lui fit entendre pareillement, qu'attendu que le Duc au lieu d'être secouru dans une entreprise si avantageuse à ce Royaume, & si glorieuse pour son Altesse, étoit au contraire traversé, Sa Majesté avoit juste sujet de se confirmer dans son opinion au sujet de la difficulté proposée pour la suspension du Traité de mariage, ayant bien prévu que si la negotiation avoit continué, le plus grand poids de la guerre seroit tombé sur elle, le Duc & les Etats n'étant pas en état de résister aux

Forces.

Forces d'un Prince aussi puissant que le Roi d'Espagne. Qu'ainsi le Roi ayant consenti sur la réponse de son Frere, qu'on traitât de la Ligue en question sans parler du mariage; qu'ayant nommé des Députez de sa part, que la Ligue ayant été heureusement commencée, & qu'étant déjà convenu de quelques particularitez pour une Ligue ofensive, Sa Majesté & toute la Terre trouveroient fort étrange le changement present. Après avoir fait sur cela un long discours, le même en substance qu'il avoit déjà fait, & cela en termes generaux sans répondre à aucun fait particulier, & ofert à Sa Majesté, dont il cherissoit de toute son ame l'estime & l'affection, & sa personne, & tout ce qui dépendoit de lui, il conclut en disant, qu'il n'y avoit pas dans une Ligue ofensive la même seureté, qu'à un mariage, lequel se faisant Sa Majesté seroit la Maîtresse de tout; & que si on l'avoit autrement compris, ou il n'avoit pas expliqué ses intentions aussi clairement qu'il avoit eu dessein de le faire, ou que nous & ses Députez l'avions mal entendu, n'ayant jamais eu d'autre dessein que de faire suivre le mariage & la Ligue ofensive. Ayant entendu cette conclusion du Roi, & la lui ayant répétée, moi Secrétaire lui ai dit, que puisque c'étoit là sa résolution, j'avois ordre de Sa Majesté de m'en retourner en Angleterre, où j'étois plus nécessaire qu'ici pour des raisons que je lui dis, & qu'il songeroit à un tems plus favorable pour traiter de ces matieres, le priant au reste de me dire quand je pourrois recevoir ses commandemens pour Sa Majesté, & prendre congé de lui. Il dit qu'il auroit bien souhaité que nous eussions été au mariage du Duc de Joyeuse qui se solemniferoit le dix-huitième de ce mois; mais que puisque Sa Majesté m'ordonnoit de m'en retourner, ce seroit quand je voudrois. Il me dit plusieurs choses obligeantes pour Sa Majesté, afin de lui en faire rapport à mon retour. Nous allâmes ensuite à la Reine Mere à laquelle nous dîmes ce qui s'étoit passé avec le Roi. Elle dit à peu près les mêmes choses que le Roi avoit dites, avec cette difference qu'elle dit plus nettement, qu'ils craignoient que la Ligue ofensive & défensive étant faite, le mariage ne fût entierement rompu. Elle dit plusieurs autres choses dont je ne croi pas nécessaire d'embarasser Sa Majesté, & dont je l'entretiendrai à mon retour. Moi Secrétaire je priai pour lors la Reine Mere de juger favorablement de ces affaires, qui étoient si importantes pour le tems, que je viendrois prendre congé du Roi & d'elle. Ainsi nous nous retirâmes pour cette fois. Comme il pouvoit arriver quelque changement, nous n'avons dépêché ce Courier qu'après avoir eu notre audience de congé, qui fut Jeudi douzième du courant. Toute l'audience se passa suivant la coûtume en complimens de la part du Roi & de la Reine Mere, qui furent principalement soigneux de recommander le mariage. A Paris 13. de Septembre 1581.

*Fr. Walsingham,
Henri Cobham,
Jean Sommers.*

Reservatio 12. Septembris.

1581. **N**Os Franciscus Walsingham &c. Henricus Cobham &c. Joannes Sommers &c. omnibus ad quos præsentēs pervenerint Salutē, ut suprà : Denuo tres integros menses adjiciendos censemus, quos mensis Septembris die 12. incipere intelligimus. In cujus rei testimonium has litteras nostras manuum nostrarum subscriptione munimus. Data ex urbe Parisiorum 12. Septemb. 1581.

*François Walsingham.
Henri Cobham.
Jean Sommers.*

F I N.



Avertissement du Traducteur.

IL n'est rien de si ordinaire aux Traducteurs que de faire dans une Préface, ou dans un Avertissement, le Panegyrique de leur Auteur : Mais comme cela se fait souvent par un principe d'amour propre, plutôt que pour rendre à l'Auteur la justice qui lui est dûë, il me semble qu'il n'y a rien de plus inutile & de plus mal à propos, à moins que ce qu'on en dit ne soit puisé du mérite de l'ouvrage même. Ils s'imaginent qu'après avoir naturalisé, s'il faut ainsi dire, les pensées d'un étranger, elles sont devenuës les leurs propres. Ils n'osent directement louer leur ouvrage, & ils trouvent le secret de satisfaire leur envie en louant celui d'autrui. On écrit pour le public ; aussi est-ce le public qui doit juger des ouvrages qu'on lui donne. Il n'est rien de plus inutile que ces éloges anticipés, contre lesquels les personnes de bon sens ne manquent jamais de se récrier. Si le livre est bon, son mérite est son Avocat & son protecteur ; mais s'il est mauvais, tout le bien qu'on en peut dire à l'avance ne sçauroit le faire trouver bon.

Je serois doublement condamnable, si je faisois ici la faute que je reproche aux autres, & si je destinois cet Avertissement à autre chose qu'à faire connoître le caractère de mon Auteur, & à donner une idée générale du mérite d'un Ministre dont la memoire sera toujours précieuse à l'Angleterre, comme ses sages Maximes seront toujours utiles à ceux qui s'attachent à la Cour, ou dans le dessein d'y faire fortune, ou en vûë de servir leur patrie & leur Prince.

Quand je fis il y a cinq ans la Traduction de cet excellent Ouvrage, je ne m'attendois pas que je serois aujourd'hui celle de ses Negotiations, bien loin d'espérer de recouvrer assez de memoires pour pouvoir mettre à la tête des Remarques, non seulement sur la vie de ce grand Ministre, mais aussi sur celle de plusieurs Ministres & Favoris ses contemporains. Je n'ai pas assez bonne opinion de ma capacité & de mes lectures pour presumer d'y avoir bien réussi ; mais enfin je croi en avoir assez dit pour supprimer le peu que j'en avois touché dans cet Avertissement, & renvoyer le Lecteur à ce que j'en ai dit depuis avec plus d'étendue. Il suffira de remarquer ici, que Walsingham est l'Auteur de la belle lettre qui est à la fin de *l'Histoire de la Reformation d'Angleterre* du sçavant Docteur Burnet, depuis Evêque de Salisbury, où la conduite de la Reine Elisabeth envers les Catholiques Romains est si solidement & si nettement justifiée, & que ce grand homme a été le Cardinal de Richelieu de la Reine Elisabeth.

Tous

Tous ceux qui ont du sçavoir & de la lecture peuvent faire de bonnes reflexions, & donner de beaux préceptes sur les divers événemens dont nous parle l'Histoire; mais il y en a bien peu qui ayent tout ensemble la Pratique & la Theorie, & qui puissent fonder les Maximes qu'ils établissent sur leur propre experience, comme a fait Walsingham, qui a passé par tous les degrés de la faveur, & qui ne donne que les conseils qu'il a pratiquéz lui-même. C'est sur ce pied-là qu'on regarde comme un chef d'œuvre le *Testament Politique* du fameux Cardinal de Richelieu, qui n'est, à proprement parler, qu'un recueil des penibles experiences de ce grand Ministre.

Quoique le principal but de Walsingham soit d'apprendre aux Courtisans les moyens de se mettre en faveur, de s'y maintenir, & de donner des Conseils aux Ministres qui veulent faire une heureuse Navigation sur une Mer où les naufrages sont si frequens, il y a néanmoins pour les Princes plusieurs belles instructions. Il pose pour premier Principe qu'il y a bien peu de Courtisans qui ne sacrifient à leur fortune particuliere l'honneur, la gloire, & les intérêts de leur Maître. L'exemple de Sejan qu'il rameine si souvent sur la scene, & plusieurs autres faits historiques qu'il applique si heureusement, sont des Préceptes parlans qui doivent obliger les Princes à ménager leur faveur, & à ne donner jamais à leurs Favoris une autorité qui puisse avec le tems afoiblir la leur. Pour montrer que les Conseils qu'il donne ne sont pas des recherches fondées sur les vaines apparences de la speculation & de la fantaisie, il appuye tout ce qu'il avance sur les plus pertinentes & les plus célèbres autorités que l'Histoire ou l'experience lui ait pû fournir. Par ce moyen il joint l'utile avec l'agréable, met l'esprit en état de juger de toutes les circonstances des faits qu'il propose, & le détermine en faveur de la Maxime qu'il établit. En un mot ce Traité contient depuis le commencement jusqu'à la fin, un abrégé de Politique redigé par articles ou par chapitres en forme d'essai, également utile aux Princes, à ceux qui sont appellez au maniment des grandes affaires, & qui se proposent de faire leur fortune à la Cour.

Il paroît par les dernieres lignes de cet ouvrage que l'Auteur est mort en retraite. Il vivoit sous un Regne où les chûtes étoient frequentes. J'avouë de bonne foi que je ne sçai ce qui a été cause de la sienne; car non seulement il n'en dit rien, mais il ne dit pas même un seul mot de la Reine Elisabeth dans tout le cours de son ouvrage. Je dois cette remarque à une personne d'un mérite distingué à laquelle j'ai communiqué mon manuscrit, & qui fait là dessus une reflexion fort ingenieuse, qui est que Walsingham a pû avoir les mêmes vuës à l'égard d'Elisabeth, que Corneille à l'égard du Cardinal de Richelieu, dont il protesta de ne jamais parler, parce qu'il en avoit reçu trop de bien pour en dire du mal, & qu'il lui avoit fait trop de mal pour en dire du bien.

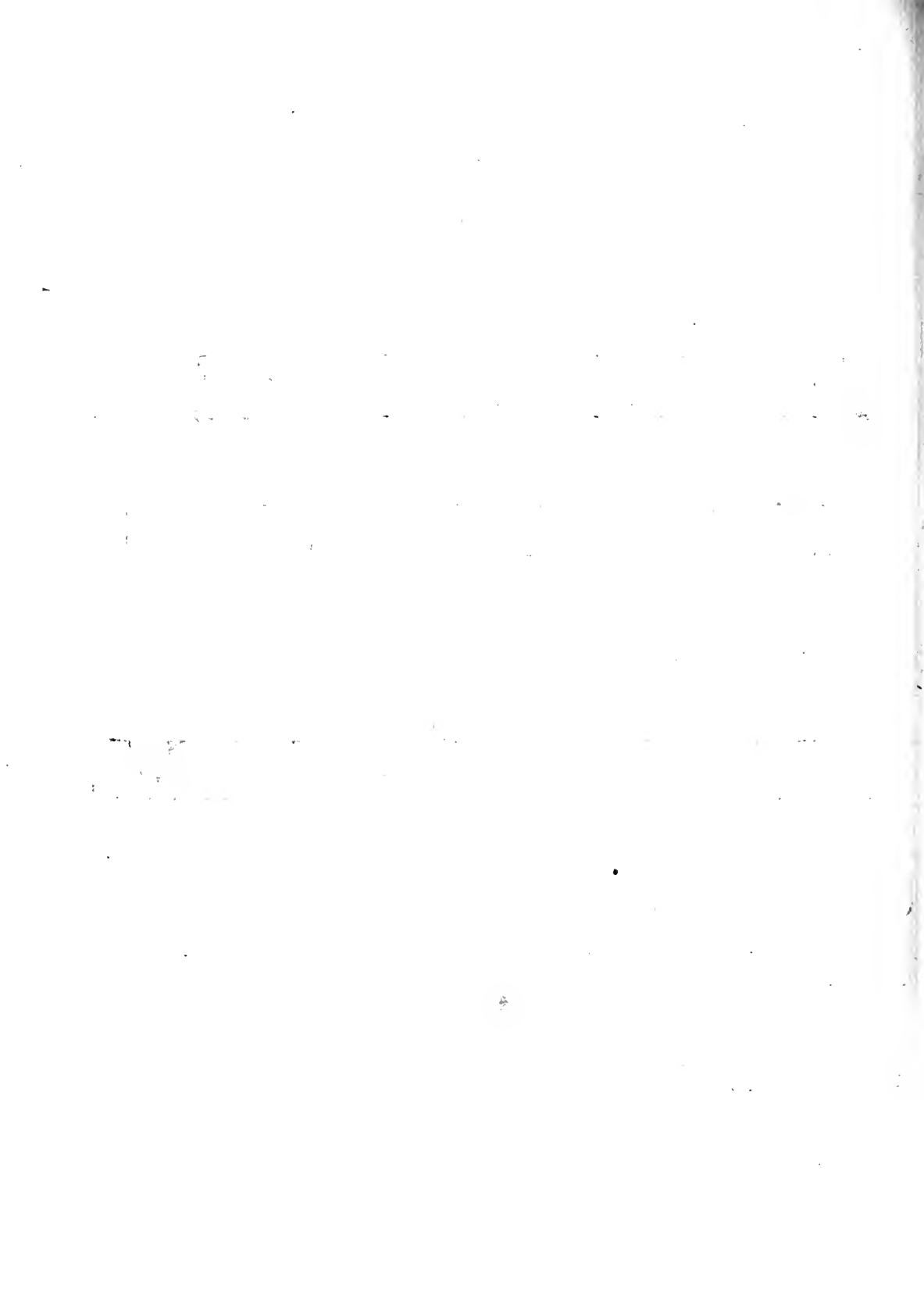
MAXI-

M A X I M E S

P O L I T I Q U E S

D E

W A L S I N G H A M.





M A X I M E S

P O L I T I Q U E S

D E

W A L S I N G H A M.

C H A P I T R E P R E M I E R.

Des différentes fins des Courtisans, & des moyens qu'ils employent pour y parvenir.

IL faut que les personnes qui veulent conduire leurs affaires avec prudence & avec ordre, commencent par se proposer une fin à laquelle doivent aboutir toutes leurs actions. Ceux qui portent leurs vûes du côté de la Cour ne le font pas tous par les mêmes motifs; les uns agissent par intérêt, les autres par gloire; l'ambition en entraîne plusieurs; une infinité ne songent qu'à se supplanter, & n'agissent que dans le dessein de faire échouer les meilleurs projets. Mais il y en a tres-peu qui se proposent la gloire, & l'avantage du Prince.

Cependant quelques différentes que soient leurs fins, ils n'employent que les mêmes moyens pour y parvenir, c'est à dire, qu'ils recherchent tous la faveur du Prince, & qu'ils n'épargnent pour y réussir ni l'adresse, ni l'affiduité, ni le travail. Ceux qui veulent donc se faire aimer du Prince doivent avant toutes choses s'en faire connoître, & se rendre ensuite agréables ou par leur bonne conduite, ou par leurs talens, ou par leurs actions, ou par quelques autres moyens honnêtes. Il y en a néanmoins qui à la faveur de leur grande qualité, de l'autorité de leur charge, & des emplois qu'ils exercent, soit qu'ils les tiennent par droit de succession, ou pour les avoir achetez, ont un libre accez auprès du Prince. Et comme ils sont par là dispensés de la peine & des soins de s'en faire connoître, ils ont beaucoup d'avantage

rage sur les autres, & trouvent d'abord la moitié de leur ouvrage fait. Il n'en est pas de même de ceux qui n'ont pas la liberté d'approcher la personne du Prince, ils trouvent dès l'entrée de très-grandes difficultez. Mais lors qu'ils en sont une fois connus, il les avance plutôt que les autres, & a plus de confiance en eux lors qu'il les juge propres à lui rendre service, & la raison de cela est, qu'étant des gens de peu, ils sont plus soumis à sa volonté, & le respectent comme l'Auteur de leur Fortune.

C'est tout autre chose des Courtisans d'une naissance distinguée, car ou leurs Emplois ou leur Maison met le Prince dans la nécessité d'avoir des égards pour eux, & de préférer quelquefois leur sentiment au sien. Et comme il craint que leur élévation ne les rende vains, & ne les oblige à faire des cabales contre sa personne & contre les intérêts de son Etat, aussi ne les élève-t-il pas volontiers, parce qu'il ne seroit pas en état de reprimer leurs factions sans danger, au lieu qu'il peut abaisser facilement ceux qu'il a élevés de la mediocrité; car en ce cas il n'a qu'à leur tourner le dos, ou à les abandonner aux Grands, qui les regardent pour la plupart d'un œil d'envie. Je ne parle ici que de ces sages Princes, qui ont appris à renfermer dans de justes bornes le pouvoir de ceux qu'ils élèvent, & auxquels ils ne conferent pas toute l'autorité de leur Couronne, & tous les emplois importans de leur Royaume, leur soumettant même les personnes de la première qualité. Les Princes qui en ont usé de cette maniere s'en sont rarement bien trouvez, pour ne pas dire jamais.

CHAPITRE II.

Ce qu'il faut faire pour aquerir la faveur du Prince.

Outre les moyens ordinaires & communs dont les Courtisans se servent pour se mettre en credit, & pour gagner la faveur du Prince, il y en a deux principaux: les uns recherchent les charges & les dignitez publiques, & montent à la gloire par degrez, jusques à ce qu'ils soient devenus Favoris: les autres suivent la Cour, & cherchent avec assiduité les occasions d'être employez dans les affaires secretes du Prince, & dans les negociations de la derniere importance.

La derniere voie est sans contredit la plus courte, & tracée, pour ainsi dire, par ceux qui ont été les plus favorisez de leurs Princes; comme par exemple par Mecenas à l'égard d'Auguste, & par Salluste à l'égard du même Auguste, & Tibere son successeur. Voici comme en parle Tacite, *Salluste se contenta, à l'exemple de Mecenas, du titre de Chevalier, & sans aspirer aux honneurs dont le chemin lui étoit ouvert, il surpassa en autorité & en pouvoir grand nombre de Triomphans & de Consulaires. Different en cecy de ses Ancêtres, qu'il vécut dans la pompe & la magnificence de son siecle, d'un esprit neantmoins capable des plus grandes choses, avec d'autant plus de vigueur, qu'il faisoit paroître plus de negligence.*

Annal.
3.

Annal.
32.

Il en fut de même de Mella, dont parle le même Tacite, *Cet homme qui étoit de la*

race

race de Gallion & de Seneque , avoit une extrême ambition : cependant il ne prétendit jamais aux honneurs publics , quoiqu'il ne fût que simple Chevalier Romain , il eut autant d'autorité que ceux qui avoient été Consuls ; de plus il croyoit que le moyen le plus court pour s'enrichir étoit d'être employé aux affaires du Prince.

CHAPITRE III.

Les moyens de se faire connoître au Prince.

Les moyens de se faire connoître du Prince & de se rendre agréable, sont différens selon la variété des Courtisans & des temps. Il y en a qui se font connoître par des actions d'éclat, ou profitables, ou glorieuses, ou bien par une vertu extraordinaire. Plusieurs ont accez auprès du Prince, & s'acquierenent du credit par le moyen des recommandations; & c'est aussi de toutes les voyes la plus ordinaire. En effet les Princes sont si fort élevez au dessus des autres, & tellement environnez de personnes de la premiere qualité, & de vieux Courtisans, qu'il est difficile qu'un Etranger perce la foule, à moins que quelqu'un ne lui donne la main, & ne lui ouvre le passage, ou que par quelque action extraordinaire il ne s'attire les yeux de tout le monde, & sur tout ceux du Prince.

L'aventure de l'Architecte Dinocrate est tres-memorable sur ce sujet. Cet illustre Macedonien voulant se faire connoître d'Alexandre le Grand, & les Courtisans ne voulant pas l'introduire, il resolut de se produire lui-même : pour cet effet il se depouilla de ses habits ordinaires, s'huila tout le corps, se mit sur la tête une couronne de peuplier, & couvrant son épaule gauche d'une peau de Lion, il prit une massue en sa main. En cet équipage il s'approcha d'Alexandre qui étoit alors sur son Trône. Un spectacle si nouveau le fit regarder de tout le monde, & surprit tellement Alexandre même, qu'il se le fit amener. Et quoiqu'il n'approuvât pas la proposition qu'il lui fit, il le retint à son service, & le mit au rang des personnes de sa maison.

Je n'allegue pas cet exemple en vûe de persuader à personne de pratiquer une telle extravagance pour s'insinuer dans les bonnes grâces du Prince, mais pour prouver demonstrativement, que des Etrangers & des Inconnus, à moins qu'ils ne soient introduits par des personnes de grande autorité, ne peuvent qu'avec peine traverser la foule dont le Prince est environné, s'ils ne le font, comme on a déjà dit par quelque action d'éclat, où qu'ils ne meritent par quelque chose de surprenant *digito monstrari* &c. comme dit le Poëte.

CHAPITRE IV.

Qu'il faut connoître l'humeur du Prince, & l'inclination des Favoris.

LE Courtisan qui veut être connu & aimé de son Prince, doit bien étudier non seulement son humeur & ses manières, mais aussi l'inclination de ceux de sa suite, en qui il se fie & se repose le plus; comme aussi l'esprit des personnes de la première qualité, & en general tous ceux qui peuvent lui être de quelque secours. S'il ne le fait pas, l'émulation, la crainte, l'envie, la haine, leurs propres intérêts, ou ceux de leurs amis les faisant agir, ils ne manqueront pas de lui faire du mal: Il est sur tout nécessaire de connoître à fond l'inclination & les habitudes du Prince, qui dépendent beaucoup de son temperament: & quoique les sages Princes sçachent bien les cacher & les adoucir, il arrive rarement qu'ils n'éclatent quelquefois, & que laissant tomber leur masque, par manière de dire, ils ne se montrent tels qu'ils sont. Comme toutes leurs actions sont exposées aux yeux du monde, il est impossible qu'on ne s'apperçoive à quelque heure de la pente de leur esprit. Ils sont quelquefois si accablés du poids de leurs affaires, qu'oubliant la ruse ils se font voir au naturel. Tibere lui-même tout grand Maître qu'il étoit dans l'art de dissimuler, ne pût si bien se cacher, que tous ses artifices ne se découvrirent peu à peu.

Puis donc que les inclinations des hommes en general sont si différentes, que ne doivent point être celles des Princes, qui varient presque à l'infini? Cependant on peut les réduire à deux chefs: L'un renferme tout ce qui peut contribuer à la grandeur de leurs Etats; & l'autre ce qui regarde leurs plaisirs personnels. Leur grandeur consiste dans leur réputation, dans leur autorité, ou dans leurs richesses; dans le devoir de leurs Sujets, ou enfin dans la force, & dans la fidélité de leurs Armées. Le Courtisan doit en tout cela régler ses empressements sur la nature, & sur la disposition des affaires des Princes; celui qui s'en acquittera habilement ne peut pas manquer de plaire, pourvu que d'ailleurs il ne soit pas rendu suspect, & qu'il n'ait pas donné sujet au Prince d'avoir de l'aversion pour lui.

Il faut faire le même jugement des plaisirs & des vices du Prince. S'il est déshant & craintif, comptez qu'un Rapporteur hardi, qui ne se soucie pas de desobliger les Grands, & qui est toujours prêt d'exécuter les ordres du Prince, quels qu'ils puissent être, lui sera toujours agréable. C'est là à peu près le portrait que Tacite fait de Sejan: *Il avoit un corps, nous dit-il, capable des plus grands travaux, un esprit audacieux, rusé, calomniateur, lâche, & orgueilleux tout ensemble. Plein de pudeur & de modestie en apparence, mais au dedans une convoitise de regner insatiable.*

Si le Prince aime à boire il regardera de bon œil ceux qui se plaisent à la débauche. Ce fut pour cette raison que Tibere anima Pomponius & Lucius Pison, voici

ce qu'en dit Suetone , * pendant qu'il travailloit à la reformation des mœurs il passa deux jours & deux nuits à manger & à boire avec Pomponius Flaccus & Pison. A l'un il donna la Province de Syrie , & à l'autre le Gouvernement de Rome, les nommant dans ses Lettres des Amis agréables & gens à tout faire. Le même Tibere, ajoûte Suetone , préfera à plusieurs personnes de qualité un homme de basse naissance , qui demandoit la Questure , parce qu'à un banquet où ce Prince étoit , il avoit bû à sa fanté une mesure extraordinaire de vin.

Neron n'aima Tigellin que parce qu'il étoit aussi vicieux que lui. Tigellin, dit Tacite , eut d'autant plus de credit auprès de Neron , qu'il étoit le confident de ses plus secrettes voluptez. *De même Petrone , ce Maître de l'élegance , pour parler comme les Historiens , fut de la confiance de Neron , qui n'aimoit presque personne , & qui ne trouvoit rien d'agréable ni de délicieux, que ce que Petrone avoit approuvé.* A l'exemple de Neron , Commode & Heliogabale donnerent toutes les dignitez de l'Empire à des gens faits comme eux. Annal. 14. Annal. 16.

Mutianus, ou M. Licinius Crassus fut aimé de Vespasien , moins à cause de sa fidélité , & du merite de ses services passez , qu'à cause qu'il étoit plus habile que les autres à entretenir son avarice. Ce fut par le même motif d'avarice qu'Isaac dit l'Ange , qui fut Empereur après la mort de Theodore , aima un certain jeune homme , qui ne sçavoit qu'à peine écrire , & qu'il fit néanmoins Contrôleur de ses Finances , esperant de partager avec lui les presens que lui faisoient largement tous ceux qui avoient besoin de lui.

Manuel Comnene ayant besoin d'un homme impitoyable & artificieux pour lever ses Tributs , & pour fournir de l'argent à sa prodigalité , jetta les yeux sur Jean Pucius , homme rude , insupportable , de difficile accez , & d'une brutalité sans pareille ; Homme en un mot dont le langage & les yeux répondoient parfaitement à son naturel & à son Emploi. Et non content de cela , il l'éleva tellement au dessus de tous les autres , qu'il eut l'impudence de violer les Edits du Prince & les ordres du Senat. Et sous prétexte de vouloir augmenter les Finances , il supprima quelquesunes des charges de l'Empire les plus importantes & les plus considerables ; comme étoit par exemple celle de Commandant des Galeres , qui faisoient la principale force & défense de l'Etat.

C H A P I T R E V.

*S'il faut avoir de la complaisance pour ce que le Prince aime,
& jusqu'où doit aller cette complaisance.*

NON-SEULEMENT tout le monde convient , que ceux qui veulent plaire au Prince doivent applaudir à tous ses desirs , mais même l'usage ordinaire des Courtisans a autorisé cette conduite. Un honnête homme sera surpris de cela , &

* De Tiberio , cap. 24.

s'imaginera qu'une Maxime qui oblige d'avoir une entiere complaisance aux volontez du Prince, lui ferme l'entrée de la Cour, puisque les Princes agissent souvent contre la Raison & contre la Justice. A la verité celui qui veut vivre dans une innocence parfaite, fuir la societé des vicieux, & s'éloigner du poison de la corruption, fera bien selon moi de s'absenter de la Cour, qui corrompt quelquefois la plus grande integrité & la plus parfaite innocence.

Cherchons un exemple ou deux de cette corruption. Festinus, ami de Maximin, gouverna l'Asie sous le Regne de Valentinien, avec une douceur & une modestie admirable, & censura severement les violences, les cruantez, les calomnies, & les fraudes de Maximin : mais s'étant enfin apperçu que cette conduite modérée avoit fait donner à ses Collegues le Commandement des Bandes Pretoriciennes, qui étoit la premiere dignité après celle d'Empereur, il changea de maniere de vivre, & imitant Maximin il fit plusieurs injustices & cruantez. Jean Pucius, dont je viens de parler, eut pendant quelque temps l'administration des affaires & des Finances de l'Empereur, & s'en aquitta avec beaucoup d'integrité; ce qui fit que l'orgueil & l'inhumanité de l'Empereur furent en quelque maniere supportables aux Sujets bien intentionnez. Mais enfin, dit Nicetas, s'étant abandonné au desir des richesses, il porta l'avarice aussi loin, que l'avoient portée ceux qui l'avoient precedé dans cette charge. Il exhortoit même ses amis & ses domestiques à faire comme lui, & en effet plusieurs le firent. Pour les autres quoiqu'ils valussent mieux, & qu'ils ne fussent pas corrompus, ils souffroient cependant sans rien dire que les autres se corrompissent, & cela parce qu'ils craignoient le danger dont étoient menacez ceux qui faisoient quelque resistance.

Aristide premier, soit de nom soit d'inclination, étant devenu Trésorier des Atheniens, travailla d'abord selon son inclination & le devoir d'un honnête homme, à trouver les moyens d'empêcher que les Officiers qu'il avoit sous lui ne pillassent le public. Il fut incontinent accusé de tromperie & de malversation, comme s'il eût été l'homme le plus corrompu qui eût jamais occupé cette charge, & peu s'en falut qu'on ne le condannât comme tel. Mais enfin s'étant tiré d'affaires, & ayant conservé sa charge, il resolut de faire comme ses predecesseurs, & de fermer les yeux aux larcins de ses Collegues. Par ce moyen il se rétablit d'abord dans l'estime de tout le monde, & passa pour homme de bien comme auparavant.

La même chose arrive souvent à la Cour, soit par la malice de ceux qui sont les plus autorisez, qui ne peuvent souffrir que personne ait plus de vertu qu'eux, soit par le peu de sens ou par l'imprudence du Prince. J'avoué donc qu'il est extremement difficile que les Courtisans conservent leur integrité: cependant si quelqu'un est à la Cour ou par la necessité de sa fortune, ou par sa haute naissance, ou par la dignité de son Emploi, ou par le desir de rendre service à ses amis, ou à sa patrie, ou si y étant appellé par le Prince, il embrasse ce genre de vie, & tâche par ce moyen à se procurer du bien, & à servir ses amis lorsque l'occasion s'en presente; il peut ce me semble y demeurer, au moins pendant quelque temps, sans préjudicier à sa droiture.

Je parle des Cours des méchans Princes; car il n'est pas fort difficile de demeurer

rer à la Cour d'un Prince sage, qui aime les gens d'honneur & de vertu. Autrefois les gens de bien n'embrassoient pas toujours les emplois publics à dessein de rendre service à leur patrie, mais uniquement pour empêcher d'entrer dans les charges les hommes méchans & corrompus. Et par la même raison ils doivent tâcher d'avoir accez auprès des Princes tyranniques & voluptueux, afin d'empêcher le mal sinon ouvertement & sans détour, au moins indirectement, & autant qu'il leur est possible, & de prévenir les pernicioeux conseils du Prince, ou en retardant les résolutions, ou en faisant naître des difficultez, ou en lui inspirant des sentimens plus raisonnables & plus doux.

Burrhus & Seneque qui passoient de leur temps, non seulement pour de bons Courtisans, mais aussi pour des gens sages, ayant été chargez de la jeunesse de Néron, & ayant remarqué que le penchant de ce Prince étoit l'amour & le plaisir, pour empêcher qu'il n'éclatât, & débauchât les Femmes de la première qualité, lui permirent d'avoir une Maîtresse, & par ce moyen ils le retinrent pendant quelque temps. *Il s'étoit déjà servi d'Anneus Serenus l'un de ses Amis, pour cacher les commencemens de son amour. Cet homme contrefaisant le passionné avoioit en public les presens que le Prince faisoit à son Affranchie.* Autant en doit faire un homme de bien : comme il ne lui est pas possible de se rendre le maître du luxe, du libertinage, & de la méchanceté du Prince, il faut au moins faire diversion & les tourner du côté où il n'y a rien à craindre, soit pour le bien public, ou pour la gloire du Prince.

CHAPITRE VI.

Les honnêtes gens sont rares dans les Cours corrompues, & peu favorisez; les malhonnêtes en grand nombre, & savent s'insinuer dans l'affection du Souverain.

ON me dira peut être, qu'il est rare, qu'un Tiran, ou un Prince débauché donne son affection à un honnête homme. Je ne disconviens pas que cela ne soit tres-rare, mais je soutiens en même temps qu'il y a peu de Cours, où il ne se trouve d'honnêtes gens, sinon appelez par le Prince même, au moins attirez par le genereux desir de faire du bien aux autres, & de s'opposer à l'autorité des méchans. C'est dans cette vûë qu'ils tiennent pied ferme, soutenus qu'ils sont par les Courtisans les mieux intentionnez, & appuyez de l'amitié & de la protection de quelque personne éminente; c'est là qu'ils observent avec soin la Maxime de Lepidus, que Tacite propose comme un bon & sage Courtisan, qui n'a jamais offensé le Prince par une désobéissance à contretemps, ni extenué ses vices par une lâche flatterie. C'est pour cela même que le même Historien louë Capiton & Labeon. *Ce Siecle, dit-il, a porté ces deux grands ornemens de la paix. Le dernier plus franc & plus genereux, & par consequent plus celebre parmi les hommes, l'autre plus complaisant & plus aimé du Souverain.*

Je demeure d'accord qu'il est plus difficile à un honnête homme qu'à un autre de faire le personnage de Courtisan. Mais néanmoins je soutiens que la gloire & le contentement d'esprit qui en reviennent, dédommagent beaucoup de la peine qu'on a de bien jouer ce Rôle. Car si le Courtisan se conduit sagement, & s'accommode aux choses qu'il a sous les yeux, il est impossible qu'il change, ni qu'il succombe; j'ose dire même qu'il ne peut pas manquer de plaire enfin au plus méchant Prince, ni de s'en faire plus aimer que ceux dont la réputation n'est pas si bonne, qui sont rarement les affaires du Prince avec le soin & la fidélité qu'ils doivent, ou du moins qui les font d'une manière qui n'approche point de ce qu'il peut aisément se promettre d'un homme d'honneur & de vertu. C'est à quoi tendoit le conseil de Salluste & de Mecenas. Le premier conseilloit à Jule Cesar, & l'autre à Auguste de ne donner leur affection qu'à d'honnêtes gens. Pourquoi cela? parce que la conscience & le soin que les honnêtes gens ont de leur réputation sont plus capables de les empêcher de faire une mal-honnêteté, que la crainte de la peine, ou l'impuissance ne sont capables de retenir ceux qui ne le font pas.

Mais comme j'ai dit, les Courtisans vicieux sont toujours le plus grand nombre. Ils ont deux voies principales pour s'insinuer dans les bonnes grâces du Prince. La première est de le flater, & la seconde d'exécuter tout ce qu'il commande, & de le faire d'une manière d'autant plus servile, qu'ils s'en promettent une plus grande récompense. De plus les Princes sont bien aises d'avoir auprès d'eux des gens, en comparaison desquels ils paroissent la bonté même. Il y en a d'autres, qui s'imaginent aussi que leur vie est plus en sûreté lors qu'ils sont accompagnés de gens qui leur ressemblent. Denis le Tiran ayant été prié de chasser de sa Cour un infame qui s'étoit rendu l'averfion de tout le monde, répondit, *qu'il vouloit le garder, de peur que s'il le renvoyoit, il ne devint luy même la personne de la Cour la plus odieuse.* Il est naturel à ceux qui sont vicieux, de vouloir passer pour gens de probité, en se comparant à ceux qui sont encore plus vicieux. Et c'est pour cela que certains Princes eurent anciennement la malice de choisir des Successeurs qui ne leur ressembloient pas, pour rehausser l'éclat de leur gloire par l'opposition des vices de ceux qu'ils choisissoient. Tacite croit que ce fut par cette raison qu'Auguste adopta Tibere, dont il connoissoit parfaitement bien l'arrogance & la cruauté, & que Tibere choisit Caligula.

Il est nécessaire sur tout qu'un homme de bien soit fort modeste & fort circonspect en parlant, car les Princes n'aiment que rarement ou jamais les gens qui parlent sans prudence & sans précaution. Platon parla librement à Denis, & cette liberté lui fut fatale; car ce Tiran le donna à un pauvre Marinier, & l'envoya dans l'Isle de Crete où il fut vendu. Certains Philosophes le racheterent, & lui conseillerent de *fuir absolument la conversation des Princes, ou de leur parler avec plus de ménagement.* Aristote donna le même conseil à son Cousin Callisthenes, qui alloit à la Cour d'Alexandre: *parle rarement, lui dit-il, & si tu es obligé de parler, ne dis jamais rien que d'agréable à celui qui peut te faire ôter la vie d'une seule parole.*

CHAPITRE VII.

*Qui nous devons flater ; le tems & la maniere de le faire.
Ce que c'est que la flaterie legitime.*

QUoique la flaterie soit incompatible avec les maximes rigides de la Morale & de la Vertu, cependant il est absolument nécessaire que les Courtisans flatent quelquefois le Prince s'ils veulent en être favorisez. Mais il ne s'accommode pas de toute sorte de flaterie. Celle qu'on appelle basse & fervile déplût à Tibere même. Tacite nous dit, que cet Empereur sortant du Senat, on entendit qu'il disoit *Annal.* en Grec de certains Senateurs qui l'avoient flaté, *ô Esclaves nez !* Il y a des ^{3.} temps où il est aussi dangereux de flater, que de ne flater point du tout. Car il arrive souvent que celui qu'on flate trop grossièrement, croit qu'on veut le tromper. Il est encore nécessaire que la flaterie soit en quelque maniere fondée sur la verité, & qu'il y paroisse quelque ombre de liberté, afin de pouvoir persuader non seulement le Prince, mais aussi les autres, que la langue est l'interprete du cœur, & par ce moyen conserver son credit. C'est là le sentiment d'Eschines & de Plutarque.

Crésus avoit connu l'humeur des Rois pendant qu'il avoit été Roi lui-même, & il savoit parfaitement bien ce qui pouvoit leur plaire ou déplaire. Cambyfès Roi de Perse ayant un jour demandé à ceux qui étoient auprès de lui, *ce qu'ils pensoient de sa grandeur par rapport à celle de Cyrus son pere.* Ils répondirent tous, *qu'il étoit plus grand que Cyrus, puis qu'aux Etats de son pere il avoit ajouté l'Egippte, & l'Empire de la Mer.* Le tour de Crésus, qui étoit alors prisonnier, étant venu de parler, il dit qu'il étoit de beaucoup inferieur à son pere, *puisqu'il n'avoit pu se procurer jusques-là un second lui-même.* Il y avoit dans cette réponse quelque chose de libre ; aussi fut-elle plus du goût de Cambyfès, que tout ce qu'avoient dit les autres.

La flaterie de Valerius Messala, dont parle Tacite, est digne d'une tres-grande *Annal.* consideration. *Valerius Messala*, dit cet Historien, *ajouta, qu'il étoit à propos qu'on* ^{1.} *renouvelât tous les ans le serment au nom de Tibere.* L'Empereur lui ayant demandé s'il lui avoit donné charge de dire ce qu'il disoit, il répondit, *que lors qu'il s'agissoit de l'intérêt de la République, il ne consultoit que soi-même, sans se mettre en peine s'il déplaisoit ou s'il couroit quelque risque.* Flaterie d'autant plus surprenante, que personne ne s'en étoit encore avisé.

Cet Auteur remarque la même chose d'Atejus Capito, *Lucius Ennius*, dit-il, *Che.* *Annal.* *valier Romain, fut tiré en justice pour avoir fait fondre une statue du Prince, afin d'en fai-* ^{3.} *re de la Vaisselle d'argent.* Mais Tibere le fit absoudre, *quoi qu'Atejus Capito s'y opposât, criant comme s'il eût maintenu la liberté; qu'il ne falloit pas ôter à la Justice le pouvoir de* *décerner*

décerner des peines contre les coupables, ni laisser un si grand forfait impuni. Qu'il pouvoit pardonner ses injures, mais non pas celles de la République. Il seroit aisé de produire d'autres exemples de la même nature ; mais ceux qu'on vient de rapporter suffisent pour l'instruction des Courtisans qui sont obligez de flater. Ils doivent prendre garde que leur flatterie ne leur attire, ou n'attire aux autres, quelque disgrâce publique ou particulière. Il suffit de ne flater le Prince qu'autant qu'il le faut pour contenter quelquefois sa vanité.

CHAPITRE VIII.

Comment il faut se ménager dans le Conseil du Prince.

NOTRE Courtisan doit prendre garde comment il s'engage dans le Conseil du Prince, je veux même qu'il y soit appelé. Car il y en a qui ne demandent conseil, que comme fit Xerxés lorsqu'il voulut conquérir la Grèce. Ce Monarque fit assembler les Princes d'Asie comme s'il eût voulu les consulter au sujet de son expedition. Lorsqu'ils furent assembles, il leur dit, je vous ai assemblez, de peur qu'on ne dise que je fais tout à ma fantaisie sans vous rien communiquer. Cependant je veux que vous sçachiez que j'espere trouver en vous des esprits soumis & dociles. Cambyfés Prédecesseur de Xerxés, étant sur le point de se marier à sa Sœur, demanda à ses Conseillers s'il y avoit quelque loi en Perse qui défendît un semblable Mariage. Ces Ministres ayant senti que le Roi leur faisoit cette question non pas tant à dessein de se déterminer, qu'en vûe de sonder leurs intentions, lui répondirent, qu'à la vérité il n'y avoit point de loi qui autorisât expressément ce qu'il vouloit faire ; mais qu'il y en avoit une qui portoit que le Roi pouvoit faire légitimement tout ce qu'il jugeoit à propos. Ainsi connoissant l'humeur du Prince, & examinant la nature de l'affaire dont il s'agit, il faut que le Courtisan voye s'il est à propos, ou sûr de lui dire franchement son sentiment, lorsqu'il le demande, ou de flater son inclination.

Après avoir établi cette vérité par des exemples de Rois, je veux ensuite vous en produire un d'un homme, qui n'étoit pas Roi à la vérité, mais qui a fait la fonction de Roi en Espagne dans le Siècle précédent. Ferdinand étant mort, le Pape & l'Empereur Maximilien sollicitèrent Charles d'Autriche, qui étoit alors en Flandres, de prendre la qualité de Roi du vivant de Jeanne sa Mere fille de Ferdinand, qui étoit incapable de gouverner à cause de sa mauvaise santé, & de la foiblesse de son esprit. Les Etats furent assemblez pour cela, & le Cardinal Ximenes pour excuser cette nouveauté leur fit faire un excellent discours par le Docteur Carvajal. Les Grands d'Espagne plus formalistes que les autres, & plus attachez qu'il ne falloit aux intérêts de la Reine contre un Prince qui devoit en peu de tems monter sur le Trône par droit de succession, protestèrent hautement contre la proposition de Carvajal. Sur cela le Cardinal se leve, & leur dit d'un air severe & indigné. *L'affaire dont il s'agit*

git ne souffre point de difficulté, & il n'est pas tant question de dire vos avis, que de montrer votre soumission. Les Rois n'ont pas besoin des suffrages de leurs Sujets. Je vous avois assemblé pour vous donner lieu de mériter les bonnes grâces de votre Prince, & non pour le besoin que j'avois de vous: mais puisque vous ne savez pas obliger votre Maître, & que sous ombre de quelques Loix grossières & arbitraires, vous prenez pour une servitude & pour une déférence nécessaire, l'honnêteté qu'il vous fait, il sera proclamé Roi aujourd'hui dans Madrid sans votre approbation, & toutes les autres Villes suivront cet exemple.

C'est ainsi que les Princes en usent, non seulement dans les cas de cette nature, mais presque par tout ailleurs. Rarement demandent-ils l'avis de quelqu'un, à moins que ce ne soit ou pour appuyer leurs résolutions sur le consentement de plusieurs, ou pour fonder la personne à laquelle ils demandent conseil, comme Tibere fit souvent au rapport de Tacite. Il faut donc que le Courtisan étudie avec soin l'esprit du Prince, car autrement il court risque de lui donner un conseil qui lui sera désagréable. S'il ne fait pas au juste quelle est son inclination sur le fait dont il s'agit, qu'il fasse semblant de discuter l'affaire, & raisonnant ainsi pour & contre, qu'il laisse choisir au Prince le parti qu'il voudra prendre. Si ce dont on délibère n'est pas entièrement résolu par avance, & d'une manière à ne pouvoir y faire aucun changement, le Prince changera de résolution après avoir entendu les raisons qu'on peut alléguer contre, supposé qu'il ait de la prudence.

En ce cas il n'y aura aucun sujet de porter la délicatesse jusqu'à se faire une honte de paroître inférieur à quelqu'un, en ce qu'on suit son conseil; quelque nuisible & indécemment que soit cette fausse délicatesse, elle ne laisse pas d'être très-familier aux grands hommes. Après avoir dit tout ce qui peut se dire, vous laissez la décision à la prudence, & par ce moyen vous évitez le risque que plusieurs Conseillers courent, si leur avis réussit mal. Et si le Prince suit sa première résolution, & qu'il ait du dessous, il connoitra & estimera d'autant plus la prudence du Conseiller, qu'il a prévu le mal lors qu'on pouvoit encore l'éviter.

Si vous êtes pressé de dire votre avis sur une affaire injuste & criminelle, ou tâchez de temporiser, ou faites en sorte qu'on appelle un Tiers pour examiner la chose avec plus de soin & d'exactitude: par ce moyen l'affaire étant plus meurement pesée, on verra mieux jusqu'où la gloire & l'intérêt du Prince y sont engagés. Ce fut par cette méthode que Burrhus rendit inutiles les premiers attentats de Neron contre la vie de sa Mere: *Il lui promit qu'il la tueroit lui-même en cas qu'elle se trouvât coupable; mais que puisqu'on ne punissoit personne sans l'entendre, il ne pouvoit refuser la même grâce à sa Mere.* Pendant qu'on l'interroge la fureur de Neron se refroidit, & ses craintes diminuent, de sorte qu'encore que sa résolution ne fût pas entièrement changée, l'exécution en fut remise à une autre fois.

Mais cette manière d'agir n'est pas de toutes les conjonctures; elle n'est bonne que dans les affaires désespérées & ambiguës. Cependant avant que d'en courir les risques, nous devons connoître si le Prince peut souffrir les retardemens; car il y en a de si opiniâtres & de si impatiens, que le moyen le plus infaillible d'encourir leur disgrâce est de vouloir temporiser.

CHAPITRE IX.

Comment il faut moderer les résolutions précipitées des Princes.

Lors qu'on ne nous demande pas nôtre avis pour résoudre, mais pour la manière d'exécuter ce qui est déjà résolu, & c'est ce qui arrive souvent; si l'affaire dont il est question paroît incompatible avec la raison & l'honnêteté, il faut proposer les moyens les plus éloignez dont nous puissions nous aviser pour ce qui regarde l'exécution, & il faut appuyer nôtre sentiment en faisant voir qu'il est facile à pratiquer, qu'il est équitable, & sans risque, & qu'au contraire les entreprises brusques & subites sont pleines de peril & de difficulté. Lors que nous avons à faire à des Princes impatiens, nous devons être toujours préparez à des résolutions précipitées, & toujours en état d'agir de tête, & en ce cas il ne faut pas douter qu'ils ne prennent le parti qu'on leur prouve démonstrativement être le plus aisé & le plus sûr, à moins qu'ils ne soient de la dernière imprudence & d'un entêtement insupportable. Cependant s'ils sont assez imprudens pour ne vouloir pas écouter des conseils doux & honnêtes, le Conseiller peut encore excuser sa prudente précaution par le soin qu'il a de la gloire du Prince, & par l'attachement qu'il a pour sa personne, & dire qu'il aime mieux que les choses se fassent lentement & sûrement, que si elles se faisoient brusquement à la ruine de son Maître.

Que s'il arrive qu'il se rencontre des difficultez dans le dangereux parti que le Prince a pris de son pur mouvement, cela ne lui rappellera que mieux la prudence de celui qui a voulu l'en détourner à temps, & peut-être l'obligera de l'écouter à l'avenir lors qu'il lui proposera des moyens plus doux. Outre qu'en gagnant du temps il arrive souvent ou que la passion du Prince se modere, ou que les desirs sont moins violens, ou qu'il s'apperçoit que ce qu'il entreprend est entierement impossible, ou ne peut s'exécuter sans beaucoup d'inconveniens.

Il arrive quelquefois que les moyens que les Princes se proposent sont accompagnez de tant de difficultez, qu'elles sont insurmontables. Comme je ne voudrois pas en ce cas que vous le portassiez à pratiquer des expediens de cette nature, je ne voudrois pas aussi que vous vous attachassiez trop à l'en détourner; j'aurois mieux que vous gardassiez un silence respectueux, & que vous lui laissassiez prendre son parti, de peur que voulant le dissuader par la difficulté des moyens, vous ne lui fissiez naître l'envie de chercher des voyes plus faciles pour exécuter son dessein, qu'il auroit abandonné de lui-même sans cela, rebuté par les obstacles qu'il eût rencontré en son chemin, & qui l'auroient par manière de dire mis hors d'haleine. Mais il arrive aussi quelquefois qu'un honnête homme est chargé de l'exécution d'une méchanceté ou d'une injustice. A la verité il n'y a point d'honnête homme qui ne doive en tel cas souffrir toute sorte de violence ou de disgrâce, plutôt que de de-
venir

venir le Ministre d'une action infame ; mais je crains qu'il y ait bien peu de ces honnêtes gens, capables d'une résolution assez genereuse, pour ne pas obéir en semblable occasion, & pour se sacrifier en même temps en faveur d'autrui ; sur tout si la conjoncture & le naturel du Prince ne souffrent ni refus ni excuse, & s'il n'y a pas moyen de rejeter sur un Tiers cette desagréable Commission.

Burrhus prit le dernier parti lorsque Neron eût résolu pour la seconde fois de faire massacrer sa Mere, d'autant plus soigneuse & passionnée, que le danger qu'elle avoit couru par le naufrage auquel on l'avoit exposée sur le Tibre n'avoit produit d'autre effet, sinon que cette femme déjà maligne & vindicative, étoit devenuë plus furieuse & plus animée que jamais. Burrhus & Seneque étant consultez furent long-tems incertains de ce qu'ils avoient à dire, comme nous l'apprenons de Tacite. *Ils furent, dit-il, long-temps sans parler, craignant qu'il ne serviroit de rien de con-* Annal.
vier Neron au repentir. A la fin Seneque le premier regarde Burrhus comme pour lui 14.
demander si ses Soldats executeroient bien ce parricide. L'autre répond qu'ils étoient trop
affectionnez à la Maison des Césars, & à la mémoire de Germanicus, pour rien entrepren-
dre contre sa Fille, & qu'Anicete achevât ce qu'il avoit commencé. Il empêcha par ce moyen que ni lui ni ses Soldats ne fussent chargez de l'excécution d'une vilaine action.

J'avouë qu'on rend un mauvais service à un homme lors qu'on lui renvoye une commission qu'on ne peut pas accepter sans crime. Mais si cela doit arriver, je croi qu'il vaut mieux qu'un homme fait comme étoit Anicete soit l'executeur d'une lâcheté de cette nature, qu'un homme d'honneur & de vertu.

Pendant le plus sûr est de prévoir à temps les injustes desseins du Prince, de les prévenir dès leur naissance, d'aller au devant, & de les étouffer avant qu'ils aient pris racine, ou qu'ils commencent à éclore. Il y en a eu plusieurs qui par des remontrances honnêtes & à propos, & avec des paroles de foye, pour parler comme Parisates, ont fait beaucoup de bien, & ont merveilleusement bien réussi dans ces sortes d'occasions. Il est néanmoins nécessaire que ceux qui veulent se servir de pareils remedes, aient beaucoup d'autorité auprès du Prince, afin qu'il se trouve dans la nécessité de les écouter autant à cause des égards qu'il a pour eux, qu'à cause de l'amour dont il les honore. Néanmoins après tout, quoi qu'ils réussissent quelquefois, il sera difficile qu'ils réussissent en tout. J'aime beaucoup les manieres de ceux qui ayant l'esprit solide & l'humeur agreable trouvent par là le secret de plaire, & qui comme s'ils vouloient parler de choses indifferentes, savent employer à propos une comparaison, ou un bon conte, pour représenter au Prince le danger & la turpitude de ce qu'il a envie de faire, & où il semble qu'il aille donner brusquement.

Mais il faut pour cela une grande délicatesse d'esprit, & la grace requise dans le discours. De plus, il faut prendre garde que le Prince ne s'apperçoive pas qu'il soit le sujet de la plaisanterie : comme Tibere qui crût que Scarus lui reprochoit le meurtre de sa Mere dans la Tragedie d'Atreus, & Domitien qui prit celle d'Helvidius écrite contre Pâris & contre Cenon pour une censure de ses Divorces. Il est donc nécessaire que ces sortes de contes soient finement entremêlez d'autres cho-

ses qu'on ne puisse pas appliquer au Prince; & il est très-à-propos de prendre garde à ne pas presser en termes trop clairs le sujet le plus essentiel de l'affaire dont il s'agit; & si l'on craint que le Prince ne le remarque pas, on peut repeter, mais il faut que cette repetition paroisse un effet du pur hazard. Plus le conte est réitéré & égayé, plus est-il capable d'imprimer ce qu'on veut faire entendre. Et comme il semble que cela se fait par hazard, & sans dessein, aussi les oreilles chatoüilleuses du Prince n'en feront-elles point blessées.

Il y a pour cette espece de moderation, par le moyen de laquelle vous ne pouvez ni contribuer aux vices du Prince, ni vous y opposer sans succes, des temps, & des moyens favorables, que ceux qui sont à sa suite, & employez dans ses affaires, ne sçauroient s'empêcher de rencontrer. S'il arrive que vous soyez indispensablement obligé de vous opposer au penchant du Prince, il faut lui susciter quelqu'autre passion, ou lui faire naître quelqu'autre envie, à laquelle il n'ait pas moins de penchant, & faire par ce moyen dans son esprit une espece de conflit & de diversion; mais il faut toujours avoir soin de couvrir ce que nous disons du prétexte de nôtre devoir, & du respect que nous avons pour lui. Ce fut par là que Mutianus retint Domitien, & l'empêcha de se joindre avec Cerealis, comme il étoit prêt de le faire, je ne sai dans quelle esperance.

Tac.
Annal.

4.

CHAPITRE X.

Comment on doit se conduire selon les divers naturels & temperamens des Princes, & par quels moyens on peut introduire quelqu'un à la Cour.

POUR faire ces choses avec succes, il est fort nécessaire de connoître les inclinations des Princes, qui dépendent de leur temperament. Les Rois sont faits comme les autres hommes; on y trouve les mêmes differences & les mêmes varietez, à cela près que comme ils sont plus puissans que les autres, aussi sont-ils moins les Maîtres de leurs passions, ordinairement plus violentes & moins raisonnables, que celles des particuliers.

Si le Prince est Bilieux, il sera prompt, fier, & sujet à s'emporter; formaliste, aimant à être respecté, grand ennemi de ceux qui manquent ou qui desobéissent le moins du monde; impatient à executer, & imprudent à résoudre; méprisant les sentimens de tous ceux qui en ont d'autres que les siens; insultant volontiers, & redonnant bien-tôt son affection à ceux qu'il a insultez, s'ils ne renouvellent pas la memoire des insultes passées; mais haïssant ceux qui relèvent les vieilles inimitiez, & pour se mettre en état de prévenir ceux qu'il craint, il est attentif à toutes les occasions qui se presentent de leur faire plus de mal.

Ceux

Ceux qui ont à faire à un Prince de ce caractère, doivent avoir les yeux & les oreilles continuellement ouvertes, pour entendre d'abord le premier signe, & y obéir sans réplique ou sans retardement, de peur qu'en contredisant le Prince ne vienne à les soupçonner d'arrogance, & à les regarder comme des gens qui paroissent s'estimer plus sages que lui. Ils ne doivent faire aucune difficulté d'accepter les moindres & les plus bas emplois, s'il le faut, quoiqu'ils soient au dessous de leur condition. Qu'ils souffrent les insultes avec patience, & les oublient entièrement: Qu'après avoir reçu une injustice ils n'en soient que plus officieux. Qu'ils ne se vantent point de leur mérite, de peur qu'il ne semble que ce soit autant de reproches qu'ils font au Prince; mais qu'au contraire ils entassent services sur services, de peur que la mémoire des passez ne s'efface, & afin que la joye & le plaisir des nouveaux rappelle le souvenir des vieux. Lorsque le Prince est en colere, qu'ils ne l'abordent point; car alors tout lui déplaît & le chagrine, & ceux même qui ont le plus de part à son affection ne lui plaisent pas en tout ce qu'ils disent, ou qu'ils font. C'est par rapport aux Princes de ce caractère qu'on peut dire véritablement, que la familiarité dégénere en mépris; & c'est pour cela qu'il faut fuir cette familiarité, je veux même qu'ils nous y sollicitent. Le parti de la modestie & du respect est sans contredit le meilleur & le plus sûr: car ces Lions quelque doux & quelque traitables qu'ils soient quelquefois, entreront en fureur dans un autre temps contre ceux qu'ils aiment le plus passionnément, & qui ont le plus d'autorité auprès d'eux.

Les Princes d'un temperament sanguin sont pour la plupart de bonne humeur, aimant la joie & le divertissement; fuyant le chagrin, les affaires serieuses, & l'embaras des contestations; aimant la paix, laissant le soin des affaires aux Ministres ou aux Favoris, & ne souffrant rien moins volontiers que les plaintes. Ils sont obligés, honnêtes, & si quelquefois ils maltraitent quelqu'un, ils ne le font jamais au moins d'une manière outrée; ils se souviennent plutôt du bien qu'ils ont reçu, que de celui qu'ils ont fait; ils sont complaisans, secourables, & pour la plupart liberaux.

Lors qu'on est avec un Prince de ce temperament, il ne faut rien oublier de la veneration & du respect; mais il ne faut parler que tres-rarement d'affaires serieuses. Ceux qui occupent les plus grandes & les plus importantes charges, & qui sont employez dans ce qui regarde l'Etat, ne doivent approcher les Princes de ce caractère, que lors qu'ils sont appelez, ou qu'ils savent qu'ils ne sont engagez dans aucune partie de divertissement; car autrement ils courent risque d'interrompre leurs plus grandes recreations, & ils auroient une espece de honte d'être surpris par des gens qui seroient peut-être bien aises de les voir dans une meilleure occupation. Philippe de Macedoine étant un jour à jouer aux Dez on vint lui dire qu'Antipater étoit à la porte: cette nouvelle le chagrina d'abord; & comme il se sentoit coupable, il cacha ses Dez sous son Oreiller, aiant honte qu'Antipater le surprît à un pareil divertissement. Avec un Prince de cette humeur, comme ceux qui ont le maniment des plus importantes affaires de l'Etat sont superieurs aux autres, les autres sont aussi superieurs à leur tour par l'accez libre & familier

qu'ils ont auprès du Prince, qui naturellement évite autant qu'il est possible les personnes d'un si grand sérieux. Ceux qui ont de la gayeté & de la moderation, qui aiment le plaisir, & qui savent faire les affaires, ne manquent jamais de plaire aux Princes qui sont de cette humeur; pourvu que n'étant plus sous les yeux du Prince, ils ne perdent pas leur autorité avec les autres par trop de facilité & de complaisance. Il faut donc qu'ils soutiennent absolument l'honneur de leur rang, car sans cela, la familiarité fait naître le mépris, comme on a déjà dit; le mépris produit les querelles sur la moindre apparence d'injure. Et comme le Prince n'aime ni le trouble, ni les querelles, pour se mettre en repos il prendra le parti d'éloigner celui qui lui paroîtra le plus coupable.

Un Prince mélancolique est lent à prendre ses résolutions, chagrin, pensif, défiant, ombrageux, pénétrant, & d'ordinaire de mauvaise humeur; parlant peu, & s'embarrassant dans des termes ambigus; dissimulé, plus propre à fonder le sentiment d'autrui qu'à dire le sien, ennemi de la raillerie & de la liberté; aimant la solitude, de difficile accez; n'aimant presque personne, & aimant froidement ceux qu'il aime, sujet à haïr, & si défiant qu'il ne fait société avec personne, avare & craintif jusqu'au ridicule; haïssant également ceux qu'il a offensés & ceux qui l'ont offensé; implacable, vindicatif, & contre lequel on doit être en garde dans quelque retour où il paroisse.

On ne sçauroit être trop précautionné & trop circonspect avec des Princes ainsi faits; on doit sur tout étudier leurs paroles, & consulter par manière de dire, tout ce qu'on dit, afin qu'on ne dise rien qui surprenne ou qui offense, ni rien que l'on n'ait médité à l'avance. Pour le respect, il vaut mieux en rendre trop, que pas assez; il ne faut jamais rien contester à un Prince de ce caractère, ni le presser dans ses irrésolutions, de peur que sa mélancolie étant une fois échauffée, & devenue colere, son feu ne s'éteigne qu'après s'être changé en haine. Lorsqu'on a quelque chose à lui demander, il ne faut pas se rendre importun; s'il nous refuse il faut s'en tenir là, car il n'est pas bon d'accoutûmer le Prince à nous donner des refus, & sur tout un Prince naturellement soupçonneux, qui regardera comme son ennemi celui qu'il aura refusé, & ensuite on aura de la peine, quelque habile qu'on soit à le faire changer de sentiment. Un Prince dont l'esprit est ainsi tourné se souvient long-temps d'une injure, & comme il juge du cœur des autres par le sien, il croit tout le monde aussi malicieux & aussi obstiné que lui. En un mot les Princes de ce caractère sont les moindres & les plus difficiles de tous, & leur esprit est fort inégal à cause de la variété des pensées obscures qui passent & repassent par leur imagination confuse & tenebreuse; ce qui fait aussi que leur conversation est fort incommode.

Le Flegmatique participera de la pesanteur & de la lenteur de la mélancolie; mais comme il est inférieur au Mélancolique du côté de l'esprit, il l'est aussi du côté du chagrin & de la défiance; car son cœur est gêté, par manière de dire, ce qui fait qu'il ne se défie de personne tant que de soi-même. Il ne fait pas volontiers de grandes entreprises, parce qu'il désespere du succès, & qu'il ne sait comment s'y prendre. Il est chancelant lors qu'il s'agit de prendre des résolutions, & craintif quand

quand il faut les exécuter; son esprit est lent & n'a rien de vif, & comme il n'est pas capable de haïr beaucoup, aussi ne peut-il pas aimer beaucoup.

Il faut un Ministre prompt & actif pour suppléer à la pesanteur des Princes d'un tel temperament. Lorsque le Prince a une fois trouvé un Ministre capable de faire ce qui lui avoit paru impossible, cela lui fait connoître la foiblesse de son esprit, & aimer, admirer, & cherir cet homme, comme un Ministre dont il a besoin. Une faveur de cette nature, fondée sur une prétendue nécessité, est la plus durable de toutes. Si nôtre Courtisan se voit une fois dans cet état, qu'il travaille à faire heureusement réussir les affaires qui paroissent les plus difficiles, & dont le Prince n'espéroit rien, ou peu de chose, comme a toujours fait le Cardinal de Richelieu, ce grand Ministre de France, qui fit toujours en sorte que le Roi se trouvât engagé dans des entreprises si dangereuses, qu'il n'eût scû sans lui comment s'en tirer.

Que nôtre Courtisan remplisse aussi tout seul, s'il se peut, les plus importants devoirs de sa charge, & qu'il se donne de garde, quelque chose qu'il fasse, de se faire aider par un plus habile que lui. De plus qu'il fasse en sorte de n'être pas trop long-temps absent de la Cour, de peur qu'il ne perde l'affection du Prince; car s'il trouve un autre Ministre plus habile ou plus nécessaire que lui, le premier sera ou moins estimé, ou regardé comme une personne moins utile, & tombera enfin dans le mépris après que son Colleague aura été employé dans deux ou trois affaires qui lui auront bien réussi.

C'est ce qui fait que les Courtisans ont depuis long-temps l'adresse, de ne se faire aider que par des personnes qui leur sont de beaucoup inférieures en prudence & en vertu, & cela afin que la supériorité de leur génie soit plus sensible par opposition à celui des autres, & que le Prince étant environné d'une foule de gens de ce caractère, soit dans l'embarras d'en trouver un qu'il puisse préférer ou opposer à celui qui les produit. D'ailleurs les esprits grossiers sont plus sujets à se débaucher, & plus faciles à corrompre lorsqu'on en a besoin; mais on ne peut pas espérer la même chose de ceux qui sont égaux ou en naissance, ou en talens, & qui se soutiennent par eux-mêmes. Ce sont-là les différentes inclinations des hommes, auxquelles les Princes ne sont pas moins sujets que les autres; car ils ont tel ou tel penchant à proportion de l'humeur qui domine en eux.

CHAPITRE XI.

L'âge, les affaires, l'habitude, & les maladies changent le temperament des Princes, aussi bien que la constitution de leur esprit.

QUoique ces choses soient le plus souvent ainsi, les Maximes cependant que nous venons de donner ne sont pas infallibles & sans exception; car l'âge, l'accoutumance, & les affaires changent le temperament des Princes, & par conséquent

quent la constitution de leur esprit. Pendant la guerre le Prince chérit les personnes militaires, mais la paix n'est pas plutôt faite, que leur autorité & leur crédit commencent à vieillir : alors si le Prince penche vers le plaisir, ou qu'il ait quelque autre passion, il sera bien aise de garder ceux qui peuvent contribuer à son divertissement, ou qui sont en état de l'augmenter.

Annal. 5: Pour être convaincu de cette vérité, vous n'avez qu'à lire ce que Tacite écrit de Tibere, *Ses mœurs, dit ce celebre Historien, ont été aussi différentes que les conditions de sa vie. Illustre tandis qu'il a été homme privé, ou qu'il a commandé sous Auguste. Pendant que Germanicus & Drusus ont vécu, il a caché ses vices, & fait paroître ses vertus. Depuis mêlé de bien & de mal jusqu'à la mort de sa mere. Couvert dans ses débauches, tant qu'il a craint Sejan, ou qu'il l'a aimé. Après il se laissa aller à toutes sortes de salutesz & de crimes, lors que n'ayant plus de crainte ni de pudeur, il suivit simplement son inclination.*

Passienus fait un jugement de Caligula, qui me paroît tres-remarquable. - Il n'y a jamais eu, dit-il, un meilleur serviteur, & un plus méchant maître. On a de la peine à croire les divers changemens qu'on remarqua en Marius & en Sylla; changement si prodigieux, que Plutarque ne fait si ce fût là Fortune qui changea leurs inclinations, ou si elle ne fit seulement que produire au jour leur méchanceté qu'ils avoient auparavant pris soin de cacher. Pour moi je suis persuadé qu'ils ne changèrent point de naturel; mais qu'ils ne firent qu'abatre le masque dont ils s'étoient convertis, pendant que la crainte & la mediocrité de leur fortune les y avoient obligés. C'est là précisément ce que Leontius dit de Zenon, *qu'un Serpent gelé ne fait point de mal; mais si vous le rechauffez, il mordra.*

Triphon, comme dit Joseph, fit le personnage d'un homme de bien, pendant qu'il fut simple particulier, en vûe de gagner le peuple; mais il ne fut pas plutôt Roi qu'il leva le masque, & fit voir incontinent, que toute la vertu qui avoit paru en lui étoit une vertu forcée & contrefaite. Il en fut presque de même d'Agamemnon, s'il est vrai ce qu'en écrit Euripide, qu'il fut modeste, affable, & de facile accez avant que d'être Generalissime des Grecs, mais qu'après il devint ennemi de ses amis, & inaccessible à tous, se tenant toujours enfermé, & par ce moyen il devint si desagréable & si choquant, que ce qu'en dit le Poëte merite bien d'être rapporté. *Ceux-là sont sages, dit-il, qui n'ont rien perdu de leur premiere modestie après être parvenus aux grandes charges. Sentence excellente, mais dont peu de gens profitent. Il semble que Pollion ait veritablement suivi cette belle Maxime, si nous en croyons Seneque. Etant parvenu, dit-il, au faite des honneurs, rien ne fut capable de le corrompre, ni de lui faire perdre la moindre chose de sa premiere modestie: jamais la prosperité ne l'ensta, & quelque chose qui lui soit arrivé, jamais on ne l'a trouvé dans une situation d'esprit, qui dérogeât à la reputation qu'il s'étoit déjà acquise.*

Il est constamment vrai, que les défauts & les taches des Princes, viennent pour la plupart de l'orgueil, qui est la suite de la grandeur. C'est l'orgueil qui leur fait mépriser le conseil d'autrui, & qui leur persuade vainement qu'ils surpassent autant les autres hommes en prudence, qu'en puissance. Il y en a même qui vont si loin qu'ils

qu'ils croyent qu'il est au dessous d'eux de se tenir dans les bornes des Loix & de la raison, & s'imaginent qu'ils ne seroient pas Princes, s'il ne leur étoit permis de faire tout ce qu'ils veulent, selon le sens de ces deux vers. *La vertu, la vérité, la foi, &c. ne sont pas faites pour les Rois, qui sont en droit de faire tout ce qu'il leur plaît.*

Je ne serois pas si surpris que des sentimens de cette nature ne corrompissent que les plus foibles & les plus méchans Princes. Ce qui me surprend davantage est de voir que les meilleurs se laissent aussi aveugler par les charmes trompeurs de la puissance & de la domination. Personne n'a jamais encore été plus loin que les sept Sages de Grece en matiere de préceptes de modestie; & jamais il n'y eut de plus terribles Tirans que ceux de ces Sages qui parvinrent au Gouvernement. Appian étant obligé de parler d'Ariflon, comptoit un assez bon nombre de gens, qui pour avoir porté le nom de Philosophes, n'avoient pas laissé de jouer à Athenes le rôle des Tirans. Il nomme aussi des Pithagoriciens mêmes, qui étant parvenus au Gouvernement en Italie, abusèrent extrêmement de leur puissance. Et c'est ce qui me fait douter si la plupart de ces Philosophes qui méprisoient avec tant d'ostentation les honneurs & les dignitez, le faisoient tout de bon, ou si ce n'étoit seulement qu'un manteau pour couvrir leur peu de mérite, leur pauvreté, & leur faïeantise. Si nous en croyons Aristophane il est certain que s'ils vivoient frugalement & petitement, c'étoit moins par vertu, que par nécessité, & qu'ils ne refusoient pas de se trouver aux Regals magnifiques, toutes les fois qu'ils y étoient invitez.

CHAPITRE XII.

Les Imposteurs peuvent faire beaucoup de mal en flatant les Princes, & comment le Prince doit être en garde contre ces gens-là.

LES Imposteurs à la faveur de la flaterie, & de je ne sai quelles manières cachées & rusées, se glissent comme des Serpens dans le sein des Princes, & corrompent leur naturel par leur funeste poison. C'est à ces gens que Tacite impute l'orgueil & la cruauté de Vitellius. Ce fut des mêmes gens que Vespasien, quelque bon que fût son naturel, apprit à opprimer ses Sujets par de gros impôts, comme dit le même Historien. En un mot il est certain que plusieurs Princes qui se sont servis de ces sortes de gens, ont beaucoup dégénéré. Ces Imposteurs cherchent à se mettre en faveur en apprenant au Prince les moyens de rehausser leur grandeur, & leur puissance, & d'avancer leurs intérêts. Le Prince de son côté leur prête l'oreille d'autant plus volontiers, qu'il se connoît moins soi-même, & ne considere pas ces gens ne le louent & ne l'applaudissent, que pour le faire enfin mépriser, & l'exposer à la haine de ses Sujets. Et à dire vrai le moyen le plus sûr de trahir le Prince est de flater & d'encenser sa cruauté, son avarice, & son impudicité; car il ne pût condamner le Traître, sans découvrir son crime & ses vices.

Après que les Franconiens eurent chassé Claudius Comatus leur Roi par le secours
 V v v
 d'Egidius,

d'Egidius, qui gouvernoit alors les Gaules pour les Romains, un des Amis du Prince dépossédé souhaitant de le voir rétabli, va trouver Egidius, & employe toute son industrie à flater en toutes occasions son avarice & sa cruauté qui n'étoient que trop connus. Qu'en arriva-t'il ? Le Gouvernement du Romain devint insupportable; les Franconiens commencerent à regretter leur Roi, & le rappellèrent enfin. Ainsi ce sage Franconien fit un bon usage de sa flaterie, & fomentant les vices de son Maître, il le livra sans risque entre les mains de ses ennemis. Considérez ce que fit Sejan qui ne respiroit que pour l'Empire Romain. Lorsqu'il vit que Tibere qui par son conseil avoit fait arrêter Agrippine & ses Enfans, s'étoit dégoûté de la Ville, il eut plus d'envie de regner que jamais, esperant qu'après que l'Empereur se feroit une fois retiré, on lui confieroit le Gouvernement de l'Empire, & en effet la chose arriva comme il l'avoit crû. Tibere ne fut pendant quelque temps que Prince de la petite Isle de Caprée, & Sejan étoit l'Empereur. Perennius aussi aspirant à l'Empire, commença par surprendre & chasser tous ceux qu'il trouva dans son chemin, sous prétexte d'une conspiration que Lucille avoit formée contre Commode. Ensuite il engage l'Empereur dans les plaisirs, en vûe de s'attirer le maniment de toutes les affaires, & de prendre enfin les Rênes de l'Empire.

Bardas Oncle de Michel, Empereur de Constantinople, prit la même voye : car ayant trouvé moyen de se défaire de Theoctiste son Colleague, & Tuteur comme lui du jeune Prince, il fit ensuite bannir sa Mere, & conseilla au Prince de prendre le Gouvernement. Comme la jeunesse de ce Prince le rendoit incapable de gouverner, il ne lui fut pas difficile de l'amuser par la joye & par le plaisir; de sorte qu'il s'abandonna tout à fait aux divertissemens. Bardas cependant tâche de se faire aimer du Peuple, & pour cet effet il frequente les gens de bien & les Savans, rétablit les Sciences dans la Ville, & fait plusieurs bonnes Loix. Une semblable politique l'eût sans doute élevé sur le Trône Imperial, s'il ne s'étoit pas laissé prévenir par un autre. Je n'allegue pas ces exemples pour apprendre à tromper les Princes, mais pour apprendre aux Princes avec combien de prudence & de circonspection ils doivent faire la difference des conseils de leurs Ministres, & sur tout combien ils doivent être en garde contre ceux qui les flatent, & qui les applaudissent dans leurs impudicitez & dans leurs vices; & pour leur apprendre enfin à juger favorablement de ceux, qui se donnent quelquefois la liberté de leur faire connoître qu'ils n'approuvent pas leurs excez.

CHAPITRE XIII.

Des Familiers & des Domestiques du Prince, & des moyens de les gagner.

APRE'S avoir examiné tout ce que le Courtisan doit observer par rapport au Prince même, venons à ses Domestiques, qui à cause des Charges qu'ils occupent

pent font continuellement autour de sa personne , & qui peuvent être utiles à ceux qui ont des prétentions à la Cour, ou en leur procurant un accez extraordinaire, ou en parlant d'eux à propos, ou en leur apprenant le moyen, le temps, & l'occasion de faire leurs affaires. Il y a plusieurs Princes qui font tout autre chose en particulier, que ce qu'ils paroissent en public, & qui se confieront & s'ouvriront plus volontiers à ceux de leurs Serviteurs qu'ils croient fidèles, prévenus qu'ils font que la bassesse de leur condition est incapable de trahison, ou de mauvaises pratiques. Mais ils devroient savoir que Claude se laissoit gouverner par ses Affranchis, dont l'un qui s'appelloit Pallas s'étoit si fort enrichi, que l'Empereur se plaignant un jour à quelqu'un de sa pauvreté, on lui conseilla d'adopter Pallas, & de le faire son Heritier. Cet homme persuada si bien Claude qu'il se maria à Agrippine, après s'être défait de Messaline par le secours de Narcisse autre Affranchi.

Qui peut ignorer que pendant que l'Empire d'Orient a subsisté, les Eunuques ont souvent tout gouverné ? Si cela n'eût pas été de même, il eût été impossible qu'Arbetion, principal Chef de l'Empire, eût sauvé sa tête ; lorsqu'il fut accusé par Venissimus. Borilus & Germanus, tous deux Esclaves avoient une autorité si absolue auprès de Botoniates, l'un des Empereurs, qu'ils le mirent mal avec Isaac & Alexis Comnene.

Cependant supposons que le Prince ne communique pas ses desseins à ces gens-là, il est toujours vrai qu'ils les peuvent découvrir plus aisément que personne. Il est impossible que les Princes soient toujours masquez dans le particulier. Souvent la foule, & les yeux du public les obligent à étouffer & à cacher des passions, qui éclatent lorsqu'ils sont en liberté & dans le particulier. Je conclus donc qu'il est absolument nécessaire à la Cour, de regarder jusqu'aux moindres personnes comme gens qui peuvent nous rendre service. C'est ce qu'Arrian fait voir démonstrativement à Epiétete par l'exemple d'Epaphrodite, & de ses deux Esclaves, dont l'un parvint à servir l'Empereur à sa Chaise, & l'autre eut le soin de ses Souliers. Epaphrodite, qui peu de temps avant les avoit vendus comme inutiles, rechercha leur faveur, & loua leur prudence.

La Fortune n'a presque jamais favorisé personne avec tant de profusion, que de ne lui pas susciter à la Cour autant d'ennemis que d'amis, & jamais aussi elle ne l'a si fort abaissée, que de la mettre hors d'état de faire du mal, ou de rendre service. De là vient que Tacite nous dit, que *du temps de Tibere, c'étoit un grand honneur d'être connu du Portier de Sejan*. Il faut donc qu'un homme sage employe toute sorte de moyens honnêtes pour se faire aimer des Serviteurs du Prince, de quelque condition qu'ils puissent être.

CHAPITRE XIV.

Comment il faut ménager quatre sortes de Nobles Courtisans, & le moyen de s'en servir, avec combien de prudence nous devons nous ménager avec un Prince inconstant.

DES Domestiques du Prince nous passons aux Nobles de la Cour. Il y en a de plusieurs sortes. Les uns sont illustres par leur naissance, mais déstitués de la faveur du Prince; les autres sont en faveur; mais éloignés des honneurs. Il y en a encore qui ont des dignitez & des charges au delà de leur credit & de la faveur qu'ils ont auprès du Prince; & enfin il y en a qui sont en faveur, & qui occupent les grandes Charges. Il se peut faire que l'amitié des premiers ne soit pas fort utile à nôtre Courtisan, cependant il doit avoir pour eux le respect & la veneration qu'on doit à leur qualité, de peur que ne pouvant nuire par eux-mêmes, ils le fassent par le moyen de leurs Amis & de leurs Partisans; car outre que les grandes Maisons sont souvent fort puissantes en Creatures & en Partisans, soit à cause du bien qu'elles ont fait autrefois, ou du respect qu'on a pour leur grandeur, les Princes étant changeans de leur naturel, ces grands hommes peuvent remonter, ou sous le Prince regnant, ou sous son Successeur.

Archelaüs Roi de Cappadoce négligea de faire sa Cour à Tibere, & de lui rendre les honneurs requis lorsqu'il vint à Rhodes: Il s'en trouva fort mal; car l'Empereur songeant ensuite aux moyens de s'en venger, prit un autre prétexte, & le fit venir à Rome, où il perit misérablement: cependant l'Historien remarque qu'Archelaüs ne fit point cette faute par orgueil, mais parce qu'il avoit été averti par certains Favoris d'Auguste que pendant que Caius Cesar fleurissoit en Orient, il sembloit qu'il n'étoit pas sûr d'être ami de Tibere. Nous devons donc regarder ces grands hommes de Fortune comme des gens assez puissans pour nous faire du mal, quoiqu'ils ne le soient pas assez pour nous faire du bien. Et bien que le Prince les regarde de mauvais œil & les soupçonne, cela n'empêche pas qu'il ne faille les respecter, pour éviter la censure & l'inimitié des autres.

S'il arrive que le Prince vous oppose à quelqu'un de ces grands hommes, & c'est assez l'ordinaire; comme vous ne devez pas refuser la Commission, aussi devez-vous vous y prendre avec beaucoup de méthode & de dextérité, & choisir si bien vôtre temps, que vous puissiez satisfaire le Prince, & justifier vôtre conduite dans l'esprit d'autrui. Il y a des écueils de tous côtés, mais si le Prince vous en presse, & que vous vous tiriez heureusement d'affaire, c'est le moyen d'aller bien loin.

Lors qu'une fois vous vous êtes engagé dans une entreprise de cette nature, il y a deux routes à prendre, suivant le genie du Prince qui vous employe, ou des personnes

sonnes avec lesquelles vous avez à faire, ou bien selon la conjoncture où vous vous trouvez. Quelques-uns agissent en leur nom d'un bout à l'autre, & le font si hardiment & avec tant de hauteur, qu'il n'y a que les personnes véritablement distinguées qui osent leur faire tête, parce qu'on craint d'offenser le Prince, qui approuve, à ce qu'on croit, tout ce que font ou disent ces gens-là. Il y en a d'autres qui prennent une voye plus douce & plus sûre, c'est de suivre continuellement l'intérêt du Prince, & de n'en faire semblant qu'à bonnes enseignes, évitant toutes les occasions de contester, à la réserve de celles qu'ils ont choisies, & dont ils esperent plus de succès, & beaucoup d'avantage pour le Prince, & pour le Public.

Il faut bien se donner de garde de n'entreprendre rien dont vous ne puissiez venir à bout; car outre que le commun juge de tout par l'événement, & croit que la Justice & la Prudence sont toujours du côté de la Fortune; si vous échoüez l'estime & la faveur du Prince que vous avez, diminueront bien-tôt; & pour effacer la disgrâce reçüe, & parce qu'il craint le mépris de ses Sujets, ou de ses Ennemis, auxquels il a voulu vainement faire tête, il prendra le parti de ne plus vous favoriser, ou de vous abandonner tout à fait.

N'allez pas vous imaginer parce que je vous parle de contestations avec ces personnes distinguées, que je vous conseille de vous mêler de ces sortes d'affaires, lors que vous voyez qu'on ne peut s'en tirer sans bruit, ou que je veuille que vous en veniez aux invectives & aux reproches; car c'est le propre d'une ame basse que la Fortune a corrompue. Il est rare que ces sortes de gens finissent bien. Vous avez sur cela l'exemple de Pison, que Tibere envoya en Syrie pour traverser les esperances & les desseins de Germanicus. Il s'aquitta de sa Commission avec tant d'insolence, que Tibere fut obligé de le sacrifier à la haine publique après la mort de ce Prince.

Lorsque je vous conseille de vous opposer à ces grands hommes, c'est seulement lorsqu'ils font quelque injustice, qui interesse ou le bien public, ou la Religion, ou la Discipline militaire, ou les Finances de l'Etat. Et même dans ces occasions-là il faut agir avec tant de prudence & tant de modestie, que tous ceux qui y ont intérêt, & qui sont honnêtes gens voyent, que vous agissez uniquement pour le bien public, & non par un principe particulier de haine ou d'aversion personnelle. Si vous voulez un exemple, je ne saurois vous en donner un meilleur que celui du Cardinal Ximenes, qu'Isabelle Reine de Castille choisit pour faire tête aux Grands d'Espagne, qui n'étoient pas soumis comme ils sont aujourd'hui. De Moine qu'il étoit de l'Ordre de Saint François, il fut fait d'abord Confesseur de la Reine, ensuite par l'avis du Cardinal Mendoza, il eut l'Archevêché de Toledé, & devint Inquisiteur Général d'Espagne. Il exerça ces Charges avec beaucoup d'autorité durant tout le Regne d'Isabelle & de Ferdinand, & jusques au Regne de Charles-Quint seul Arbitre & Modérateur de toutes les affaires, il fut toujours aux mains, s'il faut ainsi dire, avec les Grands, & paya de tant de sagesse, qu'il tint dans ses intérêts & le Prince & les Peuples.

On a dit qu'il avoit été empoisonné, & lui-même l'a crû, mais c'est un fait qu'on n'a jamais pu prouver. Il vaut donc mieux dire, qu'il mourut d'une mort naturelle

turelle dans une assez grande vieillesse; en effet il conserva jusqu'à la fin sa Fortune & son autorité, qu'il ne devoit qu'à son mérite. Chico Simoneta ne fut pas si heureux. Pendant que François Sforce régnoit à Milan il fut chargé de la conduite des affaires. Ensuite la Mere du jeune Galeas le choisit pour l'opposer aux Freres de son Maître, parce que sa fidélité & son experience dans les affaires publiques lui étoient connus. Simoneta voulant conserver à Galeas le Duché de Milan, en bannit les Freres de Galeas, & Robert de Saint Severin. On peut assez juger que par ce moyen il se fit beaucoup d'envieux; cependant il fut lâchement abandonné, car la Veuve Mere de Galeas s'étant reconciliée avec ses Ennemis, Simoneta fut la victime de cette nouvelle amitié. On le mit en prison, où il fut écorché tout vif, & mourut miserablement. Cela doit apprendre qu'il ne faut se fier qu'avec beaucoup de précaution aux Princes de la fermeté de qui on n'est pas assuré. Car souvent pour la moindre chose ils ont accoutumé de sacrifier leurs Serviteurs à leurs Ennemis.

CHAPITRE XV.

Comment il faut ménager trois autres sortes de Nobles de la Cour, & comment il faut en user avec eux.

IL y a à la Cour, comme j'ai déjà dit, une seconde Classe de Nobles, qui sont en faveur auprès du Prince, mais qui ne sont pas fort considerables ni pour les dignitez, ni pour les emplois. Ceux-ci peuvent nous donner accez auprès du Prince commodément & à propos. De plus ils peuvent nous servir, ou à faire souvenir le Prince de nos services, ou à excuser nos bevûes, s'il nous arrive d'en faire, ou à nous protéger contre les médifances & les calomnies de nos ennemis, & par conséquent s'ils sont véritablement de nos amis ils peuvent nous rendre des services fort importants. Mais au contraire s'ils sont nos ennemis, ils peuvent nous faire très-grand tort. Nous devons donc employer toute sorte de moyens honnêtes pour avoir l'amitié de ces gens-là; & nous devons considerer qu'il est rare qu'ils soient long-tems auprès du Prince sans être élevez aux dignitez. Supposé même qu'il y ait des raisons qui les empêchent d'être avancez, ils peuvent par leurs recommandations avancer leurs amis, & les élever au dessus des autres, qui sont ou égaux, ou supérieurs en mérite.

Les Courtisans de la troisième Classe sont ceux qui sont dans les Charges d'autorité, qui ont beaucoup de part aux affaires publiques, & qui neanmoins ne sont pas fort en faveur. On voit ordinairement ceux-ci chez les Princes qui aiment le repos, & le plaisir, qui ne s'embarassent gueres des affaires publiques qu'ils laissent aux soins d'un ou de deux Ministres dont l'habileté & la fidélité leur sont connus, & qui regardent avec horreur l'embarras & les soins de leur Couronne. A des Cours de cette nature il faut plutôt rechercher la faveur de ces Ministres, que celle du Prince même. Car comme il leur confie l'administration de ses affaires, il leur laisse aussi le soin

de choisir les Officiers, parce que ne sachant pas ce qu'il faut faire, il n'est pas capable de les choisir lui-même.

Il y a d'autres Princes plus jaloux de leur Majesté, & meilleurs ménagers de leur puissance, qui confient le soin de leurs affaires à un ou à deux Ministres, & qui rarement ou jamais ne les voyent, ou ne s'entretiennent avec eux, que quand il s'agit d'une affaire importante. Aussi ne leur laissent-ils pas la disposition des Charges, parce qu'ils craignent que les Creatures qu'ils se feroient par ce moyen les rendroient si puissans, qu'ils ne pourroient pas les abaisser en cas de desobéissance. Les Princes sages ont accoutumé d'inspirer à leurs Ministres une crainte respectueuse, & de leur faire croire qu'ils peuvent en un moment les réduire au petit pied, & les dépouiller de toute la puissance que leurs services & leurs travaux de plusieurs années leur ont acquise. Il est difficile de se ménager avec des Ministres dont l'autorité est si bornée. Leur amitié ne vous est pas de grande utilité, & peut-être même vous fera-t-elle préjudiciable, si le Prince s'en aperçoit. D'ailleurs s'ils vous traversent, vous aurez de la peine à parvenir au maniment des affaires, & de plus il faut nécessairement que vous couriez risque d'être souvent aux prises avec eux. Il faut donc ici beaucoup de sagesse & beaucoup d'honnêteté. Il faut leur rendre toute sorte de devoirs & de déférence, & leur dire avec prudence lorsque l'occasion s'en présente d'elle-même, que vôtre cœur leur est dévoué. Mais en même temps il faut que vous ouvriez vous-mêmes le passage auprès du Prince, & que vous tâchiez de vous mettre en faveur, sans chercher publiquement l'appui de personne, & sans vous reposer sur la protection de qui que ce soit.

Il ne nous reste plus qu'à parler de la dernière Classe des Nobles de la Cour, qui sont en un mot les Favoris, qui sont puissans dans l'esprit du Prince, & qui ont beaucoup de part à l'administration des affaires. Il faut faire à ces gens-là presque autant d'honneur qu'au Prince même. Il faut découvrir ce qu'ils veulent & à quoi ils penchent, car il est plus nécessaire de le savoir & de le faire, que si c'étoit le Prince même. On voit ici ce qu'on peut attendre ou espérer de l'autorité & de la protection des Grands de la Cour, & comment il se faut servir de chacun selon son rang & son espece.

Sur tout il faut bien prendre garde de ne demander rien d'impossible, ou de ridicule, ni au Prince, ni aux Courtisans dont nous venons de parler; car rien n'est plus incommode à la nature humaine, que de ne pouvoir accorder les demandes de ceux que nous aimons; & certes il n'y a point d'homme quelque bon ami & quelque honnête qu'il soit, qui ne se choque d'une priere malhonnête & déraisonnable. Il faut savoir encore que celui qui vous a fait un pareil refus, ne vous revoit pas avec plaisir, parce qu'il craint que vous ne lui causiez de la confusion par une proposition de la même impudence, & parce qu'il craint aussi qu'on ne s'imagine qu'il manque d'autorité ou de moyens pour faire ce que vous souhaitez. Mais il faut remarquer en passant, qu'on n'a pas tout d'un coup accez auprès des Grands, & qu'il faut se l'acquérir par degrés. Et pour cet effet il faut gagner tous ceux qui ont quelque credit auprès d'eux, selon l'utilité que nous en pouvons tirer, tant les Etrangers, que les Domestiques, ou ceux qui sont en général sous leur dépendance.

CHAPITRE XVI.

Des Courtisans moins considerables, & comment il en faut user avec ceux qui ne nous aiment pas à cause des liaisons que nous avons avec certaines personnes.

OUTRE les Grands dont nous venons de parler, on en voit encore d'autres à la Cour d'un plus bas rang. Les uns sont plus que nous, les autres sont nos égaux, & peut-être encore s'en trouvera-t-il qui seront nos inferieurs. Puisque nous devons nous servir de ces gens-là, nous les diviserons en deux Classes. Les premiers sont ceux qui peuvent nous être de quelque secours, & dont nous pouvons tirer quelque avantage. Les seconds sont ceux qui sont aussi puissans que nous, & qui peuvent nous faire du mal. Il faut peser mûrement & avec soin le crédit & le pouvoir des uns & des autres, afin de voir au juste le secours ou les traverses que nous en devons esperer ou craindre. Il faut considerer aussi leurs Amis & leurs Parens, afin que si la nécessité nous oblige à rechercher leurs Suffrages pour le bien de nos affaires, s'ils nous traversent par un motif d'envie, ou par quelqu'autre consideration, nous puissions les ramener par le moyen de leurs Amis & de ceux qui sont sous leur dépendance. Mais il faut sur tout prendre garde à ne pas commencer à rechercher leur amitié, lorsqu'il paroît que nous avons besoin d'eux ou de leur secours. Il faut les y avoir préparés à l'avance, & les avoir assurés de la nôtre par une longue protestation d'estime & de bonne volonté. C'est assez pour les premiers, c'est à dire pour ceux qui peuvent nous être de quelque secours, car il n'y a point d'homme à qui le bon sens n'inspire, comment il doit s'insinuer dans l'esprit de ceux qu'il croit pouvoir lui rendre quelque service.

Quant aux seconds, c'est à dire ceux qui peuvent nous nuire, nous en ferons trois Classes, & nous les regarderons ou comme nos ennemis, ou comme nos envieux, ou comme nos Competiteurs. Ceux que j'appelle nos ennemis nous haïssent personnellement, ou à cause de nos amis. Cette dernière espece de haine n'est pas ordinairement si forte & si inveterée que la première; & nous pouvons la mitiger beaucoup en leur faisant des civiltés, & en leur protestant que nous pouvons aimer nos amis nonobstant les liaisons que nous avons avec leurs ennemis. Cependant les amitez de la Cour sont d'ordinaire factieuses & cruelles, & nous portent à rompre tout commerce & toute familiarité, qui peut nous donner de l'ombrage. De là vient que plusieurs se disans amis d'un homme, n'ont pas laissé de s'accorder sous main au parti contraire, & de le ménager, non en vûe de trahir leur ami, mais en vûe de trouver un asile & un appui en cas de chûte. Ce n'est pas qu'à dire vrai il n'y ait des cas, où ces soins qui ne tendent qu'à la conservation de soi-même, ne sont nullement condamnables; mais au fond c'est une trahison, & toute trahison est indigne d'un honnête homme.

Cette

Cette prudence a réüffi non seulement dans les brigues de la Cour , mais aussi dans celles de l'Etat. Cyrus & Artaxerxes s'étant déclarez la guerre , Syeneses préfidant de Tharse, n'osant se declarer contre Cyrus, se jetta dans son parti, & envoya son Fils au secours d'Artaxerxes, afin que si Cyrus étoit vaincu , il fût un asile pour son pere. Bardus Durus s'étant sauvé d'entre les mains des Sarasins, qui le tenoient prisonnier, & voyant que Phocas avoit été fait Empereur , & avoit pris les armes contre Basile, se rendit ami de Phocas, dont il avoit été ennemi jusqu'alors, & se rangea de son parti : mais il trouva moyen de faire évader son Fils , & de l'envoyer au secours de Basile , afin qu'en cas que Phocas fût défait, le Fils pût interceder pour le Pere, & effectivement cela arriva. Solon fit une loi qui portoit qu'en cas de guerre civile, personne ne seroit neutre ; ne prévoyant pas que les amis prenans differens partis romproient leurs amitez particulieres ; mais esperant au contraire que se trouvant engagez les uns d'un côté, les autres de l'autre, ils travailleroient au repos public avec d'autant plus de zèle & de bonheur.

Sur ce pied-là un Courtisan sage & retenu tout engagé qu'il est dans une faction, peut sans blesser la probité s'entretenir avec un ami qui se trouve engagé dans le parti contraire ; & cela pour s'asseurer d'une retraite en cas que sa fortune change. Et si les animositez commencent à s'adoucir, il peut fort bien servir de Mediateur pour reconcilier les partis. C'est là la voie la plus sûre & la plus louïable lors qu'on se trouve engagé dans les querelles & dans les divisions des grands hommes, & c'est le veritable moyen de gagner enfin l'estime & l'amitié des deux partis.

CHAPITRE XVII.

Comment il faut en user avec ceux qui nous haïssent personnellement. Des menaces & des injures.

CEUX qui nous haïssent à cause de nous-mêmes, le font ou parce que nous les avons offenzés, ou parce qu'ils nous ont maltraitez, & c'est ce que font d'ordinaire les Grands à l'égard de ceux qui leur sont inferieurs. De là vient le proverbe que *qui offense ne pardonne jamais*. C'est l'ordinaire des esprits enflés de leur bonne Fortune d'avoir de l'averfion pour ceux qu'ils ont outragez. Le meilleur moyen de remedier aux outrages que ces sortes de gens nous font, est de faire semblant de n'y prendre pas garde. Mais s'il arrive que la grandeur de l'outrage nous arrache quelques marques de ressentiment, il faut faire semblant de ne se souvenir de rien d'abord que nôtre douleur est passée ; autrement s'ils voient que nôtre ressentiment continuë ; la crainte qu'ils auront que nous ne cherchions les moyens de nous venger, les obligera de nous prévenir, & de nous faire encore plus de mal.

Il faut sur tout se donner de garde de ne pas menacer, à moins que nous ne soyons prêts, & sûrs de frapper le coup. Car les menaces font autant d'avis à nos ennemis de se tenir sur leurs gardes, & ne servent qu'à les irriter en-

core davantage, & à nous attirer de nouveaux outrages; outre qu'il ne nous revient que de la confusion à faire mine de vouloir nous venger, & de n'en pouvoir venir à bout. Je sai que tout le monde n'approuvera pas cette modération, & sur tout ceux dont la vengeance est la passion dominante, qui croient qu'il n'y a point d'injure dont on ne doive avoir du ressentiment, non seulement parce qu'il est doux de se venger, mais aussi parce qu'en souffrant qu'un homme vous outrage; vous encouragez les autres à vous maltraiter aussi; de sorte qu'il faut à leur avis, avoir une haine immortelle pour ceux qui nous offensent. Mais pendant que ces gens veulent se rendre formidables, tout ce qu'ils font aboutit à obliger tout le monde à fuir leur compagnie. Car puisque les hommes sont sujets à broucher & à tomber, emportez qu'ils sont tantôt par leurs affections, tantôt par leurs passions, chacun doit fuir ces personnes malignes, brutales, & vindicatives, de peur de les offenser, & les laisser dans leur solitude comme des bêtes feroces. Car si quelqu'un les offense, il doit en attendre tout ce que leur rage & leur malice peut leur inspirer. Si l'on choque enfin quelqu'un de ces malins sensibles, comme on s'attend à la severité de leur ressentiment, & qu'on craint qu'ils ne se vengent, on tâchera de les prévenir.

Pour éviter tous ces maux, je croi donc qu'il faut prendre tout une autre route, & qu'il vaut mieux avoir de l'honnêteté & de la douceur. Il n'est pas difficile dans le fond de faire ce personnage, lors même qu'il est question des plus grands outrages, si nous considerons les raisons & les consequences d'un ressentiment passionné, & la condition de ceux qui nous ont outragez. Quant aux injures moins importantes & plus legeres que nous voyons qui sont un effet de passion, plutôt que de malice, & un accident plutôt qu'un dessein prémédité, nous devons si peu nous en formaliser, qu'on ne puisse pas s'appercevoir que nous y soyons sensibles. Si l'outrage est considerable & flétrissant, il ne faut pas faire paroître que nous ne nous mettons du tout point en peine de notre réputation; il faut témoigner de la sensibilité, mais il ne faut pas paroître tellement implacables à l'égard de ceux qui nous ont offensé, que nous leur donnions sujet de croire qu'il n'y a aucune reconciliation à esperer, & que nous ne leur pardonnerons jamais, quelque raisonnable que soit la satisfaction qu'ils nous fassent. Et pour cet effet il sera bon de se plaindre aux amis de celui qui nous a desobligé, & de le faire juge de nos differens.

Je croi qu'il faut se venger sur l'heure des outrages insultans faits avec insolence, non pas par un desir de vengeance, mais pour châtier l'offensant, & pour lui apprendre à en user plus sagement une autre fois, non seulement avec nous, mais encore avec les autres. Mais il ne faut pas aussi témoigner une haine inveterée pour ceux qui nous ont offensé de cette maniere, nous devons protester au contraire que la nécessité nous oblige de nous plaindre & de nous venger, & que l'outrage qu'on nous a fait ne nous permet aucunement de revenir qu'après satisfaction reçüe. Cependant s'il arrive qu'ils fassent connoître en particulier qu'ils sont fâchez de nous avoir choqué, ou qu'ils témoignent le moins du monde de revenir à nous, il faut revenir à eux, & recevoir leur satisfaction; & comme ils déclarent qu'ils ne feroient se passer de notre amitié, cette déclaration doit nous tenir lieu de soumission.

CHAPITRE XVIII.

*Comment on peut éviter les outrages des plus & des moins puissans.
Comment il faut en user avec les uns & les autres. Des Reconci-
liations artificieuses.*

COMME ces sortes d'outrages se font d'ordinaire par ceux qui sont de beaucoup plus puissans que nous, & qui ont quelque grand avantage sur nous; tout ce qu'on peut faire de mieux pour les éviter, est de traiter ces gens-là avec respect, & autant qu'il est possible ne prendre avec eux aucunes libertez. S'ils sont bizarres ou intraitables, le plus sûr est de fuir tout à fait leur société. Martial dit là-dessus quelque chose de fort remarquable. *Voulez-vous éviter tout ce qui peut déplaire? ou chercher-vous le contentement & le repos? Soyez réservé avec tout le monde: vous y trouverez moins de joye, mais aussi moins de chagrin.*

Le second moyen est de paroître insensible, comme je l'ai déjà dit plus d'une fois; car il n'est ni sûr ni prudent, de faire assaut avec un plus fort que nous; & en ce cas l'inégalité des forces fera l'Apologie de nôtre dissimulation. Je sai qu'il y en a qui sont persuadez, que si nous pouvons seulement faire peur à nos Adversaires, cela les obligera d'abord à nous rechercher, & leur fera venir l'envie de se raccommoder. Je ne nie pas qu'il n'y ait de petits esprits capables d'une semblable foiblesse; mais cette voye, est toujours dangereuse, & l'accodement qui s'en ensuit est toujours une reconciliation plâtrée. Si ces gens-là trouvent occasion de nous insulter, rarement, ou pour mieux dire jamais ils ne la laisseront échapper, & ils s'abandonneront à leur inclination, d'autant plus vindicative, que leur reconciliation aura été feinte; sans compter qu'il est plus difficile de se garder d'un ennemi caché, que d'un ennemi déclaré. Il vaut donc mieux que ces gens-là soient nos ennemis déclarés, que nos amis reconciliez par un motif de crainte. J'entens néanmoins parler de ceux qui ne sont pas plus puissans que nous, & dont la perte de l'amitié ne peut pas nous faire grand mal.

Mais si nous avons à faire à des personnes beaucoup au dessus de nous, & dont l'inimitié puisse nous traverser, il vaut mieux qu'ils soient nos amis, quelque peu sincere que soit leur amitié, que s'ils étoient nos ennemis déclarés. S'ils nous font du mal, il faut tâcher de les appaiser par le moyen de nos amis, comme si nous les avions offensez. Pour connoître ceux qui sont en état & qui veulent nous faire du mal, il faut considerer non seulement leur pouvoir, mais aussi la nature du mal qu'ils nous veulent; car les uns desirent de se venger, & tournent tout du côté de leur haine; d'autres agissent par un principe de crainte, s'imaginant qu'après que nous serons venus à bout de nos desseins, nous serons plus en état de leur nuire. Le desir de vengeance des premiers est fort âpre, mais la crainte des derniers est fort ordinaire, & fort violente;

violente ; la cause de nôtre oppression , & par consequent c'est le mal de tous que nous devons éviter avec le plus de soin. On peut ramener un vindicatif en lui rendant des devoirs & des respects continuels ; mais il est bien difficile , pour ne pas dire impossible , de rassûrer un homme qui craint , & de l'obliger à nous rendre son amitié & sa bonne volonté ; cependant il faut le faire , & employer pour cela tous les moyens possibles. Il n'y a point de regles à donner pour en venir à bout. Un exemple, ou deux vous en apprendront plus que tous les préceptes du monde.

Agésilâüs voulant se racommoder avec ceux qu'il avoit offensé , les mit dans les grandes charges. Il les exercèrent mal , & se firent mille envieux , comme il arrive d'ordinaire. Ils furent enfin accusez , & contrains d'avoir recours à la protection du Prince , qui les mit à couvert du peril & de l'infamie , & s'en fit par ce moyen de fidèles & sinceres amis. Il n'est rien de plus ordinaire à la Cour que de supplanter secretement un homme , de peur qu'étant soutenu de vôtre faveur , il ne devienne vôtre creature. Il n'est pas moins ordinaire de prêter de l'argent pour fomenter le déreglement & la vanité de ceux qu'on veut perdre ; & c'est ce qu'Eutrapelus pratiqua finement à l'égard d'Horace. Tout cela fait voir que la plûpart de ceux qui applaudissent à nos voluptez , à nos desirs , & à nos dépenses , & qui nous sollicitent à entreprendre des choses déraisonnables , & au dessus de nos forces , ne cherchent qu'à nous perdre.

Retournons maintenant aux moyens de nous reconcilier avec nos ennemis. Ce n'est pas un des moindres d'appuyer les desseins de vôtre ennemi de vos conseils & de vôtre credit , lors que vous voyez que l'heureux sucez ne vous attire ni traverses ni préjudice ; car il semble alors qu'il doit être de vos amis parce que vous lui avez rendu service. C'est ainsi que le Cardinal Ascagne Sforce voyant qu'il s'opposoit inutilement aux intrigues du Cardinal Julian , qui tâchoit d'élever à cette dignité Jean , neveu d'Alexandre sixième , prit les intérêts de Jean avec tant de chaleur , qu'ayant réüssi il en fut plutôt aimé que Julian. C'est ce qu'un grand Politique des siècles passez appelle , *se faire honneur de la nécessité*. Si vous avez à faire à un ennemi tellement opiniâtre , que toutes les avances de reconciliation que vous lui faites soient inutiles , il faut en venir à la dernière ressource , & s'informer s'il n'y a point quelqu'autre personne qu'il haïsse ou qu'il craigne plus que vous , consolez vous autant que les circonstances le peuvent permettre , qu'un tel homme soit vôtre competitor , pourvû qu'il le soit aussi de l'autre , parce qu'il peut arriver qu'ayant encore plus d'aversion pour l'autre que pour vous , ou il favorisera vôtre dessein , ou il vous traversera plus foiblement.

Gerlachus Archevêque & Electeur de Mayence se servit d'un artifice à peu près semblable , pour faire élire Empereur Adolphe de Nassau son cousin. Il vit que les Princes qui prétendoient à l'Empire , auquel il étoit question de choisir un Chef , étoient divisez entr'eux. Pour profiter de ces divisions il negocia avec les Electeurs separément. Il dit à Wenceslaüs Roi de Boheme , que les suffrages de la plûpart des Electeurs seroient pour le Duc d'Autriche son ennemi : mais que s'il étoit assuré de la voix de Wenceslaüs , il étoit prêt à parer le coup. Ayant donc gagné le Roi de Boheme , il s'attache au Duc de Saxe , & lui dit , qu'il y avoit apparence que le
Duc.

Duc de Brunswic son ennemi seroit fait Empereur : en suite il assûra l'Electeur Palatin, que Wenceslaus, qu'il n'aimoit pas alors, les supplanteroit tous selon les apparences, à moins qu'on ne le prévint. Ainsi promettant de s'opposer aux ennemis de chacun, il les trompa tous, & fit élire Empereur son parent, qui n'auroit pas manqué d'être rejeté d'un consentement unanime, s'il avoit d'abord commencé par le proposer.

CHAPITRE XIX.

De l'envie, & des moyens d'en triompher.

IL faut maintenant dire quelque chose de l'envie : c'est un si grand mal, qu'il faut un bonheur & un pouvoir surprenant pour en triompher ; c'est un Monstre que rien ne peut assouvir que ce qui le fait naître ; car chacun étant passionné pour ses intérêts fuit par tout la peine, excepté lorsque tout l'honneur & tout le profit, ou du moins une grande partie, lui en revient. J'avoué qu'il est très difficile de vaincre l'envie, mais je soutiens que cela n'est pas impossible lors qu'on paye d'industrie & de prudence. Le seul moyen qu'il y ait pour cela n'est pas de partager avec nos envieux le bien auquel nous aspirons. Il suffit quelquefois de les persuader que si nous réussissons dans les choses que nous desirons, il leur en reviendra beaucoup de gloire & de profit. Pour cet effet il faut leur faire nôtre Cour, vivre familièrement avec eux, & en user comme avec des amis. Et quoi qu'il soit visible qu'ils nous regardent avec des yeux d'envie, il ne faut pas laisser de leur témoigner beaucoup d'inclination & d'affection ; il faut leur protester que nous ne souhaitons rien tant ; que de voir réussir leurs esperances & leurs desirs, & que nous ne souhaitons l'avantage auquel nous aspirons, que pour être en état de rendre service à nos amis, & principalement à eux. En un mot il faut faire son personnage de maniere que l'avancement de nôtre Fortune leur fasse esperer qu'ils s'avanceront aussi.

Ceux qui veulent se mettre à couvert de l'envie doivent éviter avec soin tout ce qu'on appelle orgueil, somptuosité, festins à contretemps, & vanité. Cette Maxime regarde tout le monde, mais sur tout ceux qui sont venus de peu, à moins que le plaisir du Prince, ou la dignité de leurs charges ne les obligent d'en user autrement ; car en ce cas une magnificence honnête leur siera bien, pourvu qu'il paroisse aux yeux du public que la dépense qu'ils font vient plutôt de la complaisance qu'ils ont pour le Prince, que de l'envie qu'ils ayent de suivre son inclination. Ce fut cette espece de modestie & de prudence qui fit tant considerer le Cardinal Ximenes, & qui rendit les commencemens de sa Régence si heureux ; car il étoit sorti de parens si mediocres, qu'on a douté s'il étoit Gentilhomme, quoi qu'il ait trouvé des gens qui en faveur de l'élevation de sa Fortune ayent entrepris de prouver sa Noblesse. Le Monde n'étant pas d'abord favorable à Ximenes, il se fit Moine dès ses jeun-

nes ans. Bien-tôt après Isabelle Reine de Castille le fit son Confesseur à la recommandation du Cardinal Mendoza, qui connoissoit ses grandes qualitez. En suite il devint Archevêque de Toledé, (comme je l'ai déjà dit.) La Reine Isabelle obtint du Pape après la mort de Mendoza cet Archevêché pour Ximenes, qui se sentant trop foible pour résister à l'envie que cette dignité ne manqueroit pas de lui attirer, ne voulut pas l'accepter, & le refusa avec tant de fermeté, qu'on eut bien de la peine à le faire changer de sentiment, quoi qu'il y fût sollicité par toutes les personnes considerables de la Cour, qui vinrent les unes après les autres l'exhorter par ordre de la Reine d'accepter cette dignité. Et après qu'il l'eut acceptée, combien de remontrances & de commandemens ne fallut-il point avant que de le résoudre à vivre avec l'éclat & la magnificence convenable à sa dignité; & après même qu'on l'y eût fait consentir, il reprit son premier genre de vie nonobstant l'élevation de sa Fortune, & suivit si ponctuellement les institutions de son Ordre, qu'il ne voulut jamais changer de conduite qu'après que le Pape le lui eût expressément commandé.

Cette modestie lui réussit si bien, qu'il desarma par ce moyen les envieux & se garantit de l'envie, dont il auroit été accablé sans cela, possédant comme il faisoit une dignité que tous les Grands d'Espagne souhaitoient avec passion, & dont les Revenus n'étoient gueres inferieurs à ceux de la Couronne.

Comme cette conduite est un antidote contre l'envie, si nous la pratiquons dans la plus grande elevation de nôtre Fortune, aussi n'est-elle guere avantageuse à ceux qui en ont usé avec insolence & avec orgueil; car lorsqu'ils s'avisent ainsi de passer du blanc au noir, l'on regarde toujours la modération de ces gens-là comme une modération de commande. L'Histoire de Constantinople nous fournit un exemple de cette verité, lorsqu'elle nous parle d'un Metropolitain nommé Constantin. Cet homme ayant été banni des Cours des deux Empereurs, Isaac l'Ange, & Alexis, y revint quelque temps après avec l'Imperatrice Euphrosine, faisant semblant d'avoir une extrême aversion pour les affaires, & pour les manières de la Cour, & pour s'aquerir plus de crédit, & se faire mieux rechercher, il prit les Ordres Ecclesiastiques. En un mot il joua si finement son rôle, que l'Empereur le fit absoudre du serment de Prêtrise, le fit venir à la Cour, & lui confia le maniment de ses plus importantes affaires. Constantin ne fut pas plutôt remonté, que ne se contentant pas de son elevation, il trouva moyen de mettre ses deux Freres auprès de l'Empereur, pour lui être autant d'espions, en cas qu'à quelque heure son emploi l'appellât ailleurs. Mais sa premiere prosperité avoit fait connoître son insolence, chacun l'apprehendoit toujours malgré les belles apparences de modération dont il payoit alors; ce qui fit qu'il fut encore supplanté & chassé de la Cour, où jamais depuis il ne fut rétabli.

CHAPITRE XX.

De l'émulation, & des moyens d'y remédier.

Les remèdes qui sont bons contre l'envie, le sont aussi contre l'émulation, qui véritablement a moins de malignité que l'envie, mais aussi plus d'ambition & de perfidie. Nous devons flater nos compétiteurs, & leur rendre certains respects cérémonieux, qui feront dans leur esprit une puissante diversion; & principalement si nous leur faisons espérer quelque chose de plus grand que ce que nous avons en vûe, & faisons semblant d'y vouloir contribuer de nos Suffrages & de nos soins. Il faut aussi parler de ce que nous recherchons comme d'une chose qui est au dessous d'eux, & qui ne convient qu'à nous, parce que comme nous n'avons pas autant de mérite qu'eux, nous devons aussi porter nos prétentions moins haut. Si nous apprehendons qu'ils sentent nôtre ruse, il n'y a qu'à les tenir en suspens, & faire semblant de raisonner pour & contre, réservant pourtant les meilleures raisons pour ceux à qui nous voulons donner le change. Mais le moyen le plus sûr & le meilleur est de cacher, s'il est possible, ce que nous avons envie de faire, jusques à ce qu'il ne soit plus au pouvoir de nos ennemis, ou compétiteurs de nous traverser.

Trop d'empressement & de chaleur est quelquefois odieux, à ceux même qui voudroient nous rendre service si nous nous y prenions avec plus de modestie. Cet empressement nous expose à plusieurs inconveniens, sans compter que si nous réussissons nos envieux sont en plus grand nombre, & si nous échouons nôtre disgrâce est plus considérable & plus sensible. Il est donc beaucoup plus sûr, comme j'ai déjà dit, de cacher nos desseins, & de tourner le dos comme les Rameurs au lieu où nous nous proposons d'aller. Ceux qui ont aspiré aux charges de la plus grande autorité ont tous pris cette route. Rien ne leur a été plus ordinaire que de témoigner comme Agamemnon dans Euripide, plus de passion pour le repos & pour la retraite, que pour les honneurs ou pour les emplois. Et plusieurs ont trouvé que c'étoit un remède singulier pour donner le change à ceux qui vouloient les traverser, & pour éviter les disgrâces où tombent d'ordinaire les fiers prétendants, & outre cela ils ont même souvent eu la gloire de passer pour des personnes qui ne devoient leurs dignitez qu'à leur seul mérite, & qui n'y étoient point parvenus en mendiant ou en achetant les Suffrages, comme il n'arrive que trop souvent.

Il faut enfin prendre garde de n'avoir pas en tête un Rival plus puissant que nous en amis & en creatures. Nous devons imiter en cela Marcus Lepidus, que Tacite nous représente comme un homme de grande sagesse. Tibere ayant traîné par manière de dire Lepidus au Senat, pour le faire entrer en concurrence avec Junius Blefus, oncle de Sejan, & voir lequel des deux seroit choisi pour être Proconsul d'Afrique, s'excusa d'abord de recevoir cette dignité, sous prétexte que sa mauvaise san-

té, la jeunesse de la plupart de ses enfans, & une fille qu'il avoit à marier l'en empêchoient; ce qu'il fit sans doute parce qu'il eut peur de se faire un ennemi de Sejan, s'il enlevoit cette Province à Blesus. Il ne faut pas non plus traverser opiniâtrément celui qu'un Grand tâche d'avancer, quoique la Loi soit pour nous & contre lui; parce qu'indubitablement la faveur l'emportera sur la Loi. Tacite nous fournit sur cela l'exemple de Germanicus, & de Drusus, qui firent créer Preteur Haterius Agrippa quoi que la Loi l'en exclût expressément. Mais écoutons l'Historien lui-même: *Il y eut des contestations pour l'élection d'un Preteur en la place de Vipsanius Gallus. Car les deux enfans du Prince portoient Haterius Agrippa parent de Germanicus. Les autres se fondoient sur la Loi, qui préfere celui qui a le plus d'enfans. Tibere voyoit avec plaisir dans cette fameuse dispute, ses enfans égaux aux loix. La justice, sans doute fut vaincue, mais de peu de Suffrages, & après une longue résistance, comme elle l'étoit autrefois, lors que les Loix étoient en vigueur.*

CHAPITRE XXI.

Comment on peut éviter la ruine dont on est menacé, & lors que le coup est fait comment on en peut tirer tout le bien qui peut en revenir. Exemple de la chute des grands hommes.

NOUS avons parlé jusques ici des principales Maximes que nôtre Courtisan doit suivre. S'il y en a quelqu'une de défectueuse, la prudence & l'habileté de tout homme raisonnable, (car c'est seulement ceux de ce caractère que nous nous proposons d'instruire) y suppléeront. Mais comme ces Maximes ne sont pas moins nécessaires pour conserver nôtre Fortune à la Cour, que pour la faire, il ne sera pas mal à propos de donner ici quelques exemples de ceux qui sont tombez du haut de leur puissance & de leur grandeur, s'il faut ainsi dire, afin que le malheur d'autrui nous rende sages s'il se peut, & nous apprenne, sinon à éviter nôtre perte, au moins à nous y préparer & à nous mettre en état de défense. Le dernier est presque aussi nécessaire que le premier; car les efforts de ceux qui tâchent d'éviter le malheur qui les menace, sont pour la plupart vains & inutiles; au lieu que ceux qui s'y préparent de longue main rendent leur chute moins sensible & moins douloureuse qu'elle ne le seroit sans cela.

Nous tombons, ou par nôtre faute, ou par l'artifice de nos ennemis, ou par le mauvais naturel du Prince, ou peut-être par sa mort. Si tous les hommes sont sujets à manquer & à faire une infinité de bevûës, à plus forte raison ceux qui sont dans l'élevation sont sujets aux mêmes foiblesses, & d'autant plus sujets, que leur grandeur les met au dessus de la repréhension, & que tous ceux qui sont autour d'eux sont obligez d'approuver tout ce qu'ils font, soit bien soit mal. De toutes les fautes qu'il leur arrive de faire, la plus lâche est, de se soulever perfidement contre

le Prince, auquel ils sont redevables de toute leur gloire & de toute leur puissance : crime marqué des couleurs de la plus noire ingratitude, qui porte les caracteres de l'ame la plus lâche & la plus perfide, & qui est aussi le plus juste sujet de la haine & de l'indignation du Prince. Tous ceux qui sont en autorité doivent fuir jusqu'à l'ombre même d'un crime de cette nature, & pour n'avoir aucun sujet d'ombrage de la part du Prince, ils doivent fuir les dignitez & les emplois, où se font d'ordinaire ces sortes d'attentats.

Paterculus croit que Sejan a été l'un des plus sages Courtisans qui fut jamais, & à dire vrai il y a apparence, qu'un homme qui se soitint si long-temps dans les bonnes graces d'un Prince aussi subtil, & aussi défiant que l'étoit Tibere, en ufoit avec beaucoup de prudence & de modestie. *Il aimoit ses aises en apparence, dit nôtre Auteur; il ne prenoit rien sur soi, & obtenoit tout par ce moyen; il s'humilioit volontiers plus qu'on n'eût voulu qu'il se fût humilié, & tâchoit d'avoir toujours moins de reputation que les autres; son air & sa conduite étoient calmes & tranquilles, quoique son esprit fût toujours en mouvement.* Cependant l'ambition s'empara si fort de cet homme tout sage & tout prudent qu'il étoit, qu'il porta ses desirs jusqu'à l'Empire. Pour cet effet Drusus étant mort, il épousa Livia la Veuve, afin qu'étant ainsi lié à la Maison des Césars, il pût plus facilement venir à bout de ses desseins. Et quoiqu'il démêlât au travers des tergiversations dont ufoit Tibere, lors qu'il lui demandoit son consentement, que ce Prince avoit conçu des soupçons contre lui; il ne changea pour cela ni d'esprit ni de conduite; au contraire lors qu'un moyen ne lui avoit pas réüssi, il en cherchoit incontinent un autre.

Il ne s'aperçût pas plûtôt que Tibere s'étoit lassé du séjour de la ville, qu'il fomenta son dégoût, & lui persuada de se retirer dans l'Isle de Caprée. Voici comme en parle Tacite, *Comme il craignoit, dit-il, que l'honneur qu'on lui rendoit ne l'exposât à l'envie, ou n'affoiblit sa puissance s'il le rejettoit, il resolut de porter Tibere à demeurer à la campagne. Il consideroit les grands avantages, qu'il pourroit tirer de cette retraite; il voyoit que personne ne pourroit parler au Prince que par son moyen; qu'il seroit maître des dépêches que les soldats porteroient; que l'Empereur déjà vieux & relâché dans sa solitude, se déchargeroit plus aisément sur lui des soins de l'Empire; il voyoit qu'il diminueroit l'envie, quand on ne le verroit plus entouré d'une foule de Courtisans, & s'ôtéroit enfin une fausse image de grandeur, pour aquerir une grandeur veritable.* En effet il ne fut point trompé dans ses esperances, car en peu de temps il s'empara de toute la puissance de l'Empire sous ombre de vouloir soulager Tibere de l'embarras des affaires que son âge ne pouvoit plus porter.

Cependant l'évenement fit voir, que la route que Sejan avoit prise étoit tout ensemble & longue & perilleuse. Ce fait est assez important pour meriter des reflexions plus particulieres, afin que les Courtisans apprennent à ménager plus sagement leur fortune, & les Princes à élever leurs Favoris avec plus de précaution. Tibere aima ou souffrit patiemment Sejan, tant qu'il crût pouvoir s'en servir utilement pour opprimer Agrippine, & ses enfans Neron & Drusus. Commission dont Sejan se chargeoit d'autant plus volontiers, qu'il savoit que c'étoit le veritable moyen non seulement d'aquerir la faveur du Prince, mais aussi d'affermir son au-

torité, & de faire réüssir ses desseins; car ne restant que deux jeunes Princes de la maison de Cesar, qui supposé qu'ils parvinssent à l'Empire, se trouveroient nécessairement obligez à cause de leur trop grande jeunesse, de luy confier l'autorité & le maniment des affaires, en attendant que l'occasion se presentât d'usurper l'Empire même.

Mais combien l'ambition nous aveugle-t-elle & nous transporte? Sejan tout habile qu'il étoit, ne vit pas, que plus il s'approcheroit du faite de la grandeur, plus il deviendroit suspect à ce Prince ombrageux, qui cherchoit déjà tous les moyens de l'abaisser, & non pas d'élever celui qui de son côté travailloit de toutes ses forces non seulement à se maintenir, mais encore à monter plus haut. Car quoi qu'il ne lui manquât que le nom d'Empereur, dont quelques-uns ne firent pas difficulté de le régaler, & l'autorité des Tribuns, que l'Empereur n'avoit jamais confié à personne, il ne fut néanmoins pas content, mais tâcha d'augmenter tous les jours son autorité. Comme il se rendit par ce moyen venerable à tous les autres, aussi devint-il formidable à Tibere même. Car lorsqu'il vit qu'il avoit gagné non seulement les Gardes Prétoriennes, mais aussi plusieurs des Senateurs, & des principales Familles de Rome, ou par des bienfaits, ou par des promesses, ou par des menaces; lorsqu'il s'aperçût aussi que ses propres Domestiques dévoient ses secrets à Sejan, sans lui rien dire de ceux de ce Favori, il résolut de le perdre, car il le regarda dès lors comme son Rival. Mais avant que d'en venir là, il crût qu'il étoit à propos de sonder l'esprit de ceux qui étoient à sa suite, afin d'en pouvoir choisir qui approuvaissent son dessein.

Pour faire accroire à Sejan qu'il étoit toujours le même dans l'esprit de Tibere, il le nomme Consul, & l'appelle son ami & le compagnon de ses travaux, aussi bien dans les Lettres qu'il lui écrit, que dans celles qu'il adresse au Senat, & au Peuple. Il contrefait enfin le malade, pour découvrir par ce moyen l'intention de Sejan & de plusieurs autres. Tantôt il écrit au Senat que sa santé se rétablit, & qu'il reviendra bien-tôt en Ville; tantôt il louë, tantôt il blâme Sejan; tantôt il reçoit ceux qu'il lui recommande, & tantôt il les renvoie; & cela pour le tenir en suspens entre l'esperance & la crainte, & l'obliger ou à compter toujours sur sa faveur, ou à craindre de perdre le succès qu'il se promettoit de ses esperances, en vûe de le déterminer à n'entreprendre rien de violent, dans l'esperance que le temps effaceroit les dégoûts du Prince, supposé qu'il en eût. Sur ces entrefaites plusieurs de ceux qui avoient encensé à la Fortune de Sejan, & non à Sejan même, s'étant aperçus que Tibere chanceloit, commencèrent à se ménager avec plus de précaution, & à lui faire leur Cour avec plus de froideur.

Tibere s'étant donc aperçû depuis long-temps de l'orgueil & de l'insolence de Sejan, craignant d'ailleurs que se sentant méprisé, il ne se portât à quelque coup de désespoir, fit publier, qu'il vouloit lui conférer la puissance des Tribuns; & immédiatement après il envoya ordre de l'arrêter, & pour cet effet il écrivit des Lettres au Senat, dont Macron Capitaine des Gardes fut le porteur. On ne les eut pas plutôt reçues, qu'on communiqua le dessein du Prince à Memmius Regulus, qui étoit alors Consul, car l'autre étoit plus dans les intérêts de Sejan: on en fit

fit part ensuite à Grecinus Laco, Capitaine du Guet, ce qui fut fait avant le point du jour. Comme Macron s'en alloit de là au Senat, il rencontra Sejan, qui fut surpris de le voir, & lui demanda s'il lui avoit apporté des Lettres de Tibere. Macron lui dit à l'oreille, qu'il seroit à midi salué Tribun; & sur cela il entra au Senat, non sans une secrette joye. Macron commanda aux Gardes Prétoriennes de se retirer, & pour cet effet il leur fit voir l'ordre de l'Empereur, qui leur promettoit aussi une liberalité. Les Bandes Prétoriennes s'étant retirées, & la Compagnie de Laco ayant pris leur place, Macron entra au Senat, & rend ses Lettres. Il fort incontinent après sans en attendre la lecture, pour donner ordre à Laco de se tenir bien sur ses gardes, de peur que Sejan faisant du tumulte dans le Senat, ne s'échappât, n'allât aux Gardes Prétoriennes, & ne les empêchât de rien entreprendre.

Les Lettres qu'on lisoit alors firent la ronde, & circulèrent si long-temps, que Macron eut tout le loisir qu'il falloit pour mettre ordre à ses affaires. Elles étoient parfaitement bien imaginées. On ne parloit au commencement d'aucune affaire, ni de rien qui regardât Sejan. Un peu après on en touchoit quelque chose en termes fort fins & fort delicats; ensuite on entrelasloit quelques autres choses; après quoi suivoit une accusation mieux expliquée contre Sejan, mais au fond fort legere. Enfin après plusieurs digressions sur les affaires de la République, suivoient les noms de deux Favoris de Sejan, contre lesquels le Senat avoit ordre de proceder, & de s'assurer de plus de Sejan même. On avoit affecté de ne rien dire de sa mort, a dessein de lui faire esperer qu'on lui laisseroit la liberté de se justifier des crimes dont on l'accusoit, qui n'étoient en apparence que des minuties.

Après la lecture des Lettres, plusieurs de ceux qui l'avoient accompagné au Senat, voyant qu'il s'agissoit d'autre chose que de le créer Tribun, se levèrent & l'environnerent de peur qu'il ne se sauvât; ce qu'on croit qu'il auroit au moins tâché de faire si les lettres de l'Empereur avoient d'abord fulminé contre lui. Sejan méprisant alors toutes ces minuties reprend sa place. Le Consul Memmius luy ayant dit deux ou trois fois de se lever, il obéit enfin avec peine, parce qu'il étoit accoutumé à donner les ordres, & non à les recevoir. Après qu'il se fut levé, Laco le suivit de fort près: après Laco venoit Regulus, accompagné de plusieurs autres Senateurs, qui le conduisirent depuis le Senat jusques à la prison, d'où il sortit bien-tôt après pour aller au supplice.

Voilà comme finit un grand homme de Cour, & un Favori, qui n'a presque jamais eu son pareil en puissance & en artifice. Quoiqu'il semble qu'on ne doive imputer sa chute qu'à la prudence de Tibere, il est néanmoins vrai qu'on doit plutôt l'attribuer à la grandeur & à la prospérité de ce malheureux, sous le poids de laquelle il fut si visiblement accablé, que les ruses & les artifices de Tibere furent fort inutiles, & n'avancèrent sa perte que de quelques mois. On peut en juger par l'exemple de Perennius, qui aspirait à la même grandeur que Sejan, & qui fut renversé par Commode, qui n'étoit pas à beaucoup près aussi habile que Tibere. Peut-être y en aura-t-il plusieurs que ces exemples ne frapperont point, parce qu'ils s'imagineront être plus sages que les autres, & en savoir plus que n'en savoient ceux dont la

disgrace est icy dépeinte. Je ne veux point émouvoir leur bile en leur disant ce que j'en pense ; mais je ne veux pas aussi nier qu'il n'y ait dans les siècles précédens des exemples de gens, dont les desseins n'ont pas eu un succès si malheureux, comme celui de Boilas, dont nous lisons l'aventure dans l'Histoire de Constantinople. Cet homme ayant été convaincu d'avoir conspiré contre l'Empereur Constantin Monomaque, ne fut pas puni aussi severement qu'on punit d'ordinaire les crimes de cette espece. Pourquoi cela ? parce qu'il eut le bonheur d'avoir à faire à un Empereur qui avoit de la douceur & de la clémence.

Il ne sera pas mal à propos d'entrer icy dans le détail de cette aventure, & de le faire en peu de mots. Ce fait est fort propre à nous faire voir que la divine Providence découvre souvent d'une manière imperceptible les conseils les plus secrets, & les plus impenetrables aux yeux des hommes ; & que quelque précaution qu'on prenne il n'est pas possible de se dérober à la peine. Personne n'auroit jamais crû, que Boilas eût eu dessein de faire une pareille lâcheté, ou qu'il eût pû même avoir sujet de songer à rien de tel. Il recevoit bienfaits sur bienfaits, & outre qu'il ne sembloit pas propre aux grandes entreprises, son bon Prince croyoit avoir sujet d'être assuré de sa fidélité par les faveurs singulieres dont il le combloit. Il étoit non seulement d'une naissance obscure, mais il avoit encore la langue tellement embarrassée, qu'on ne l'entendoit qu'avec peine. Comme il voyoit que son begayement plaisoit à l'Empereur, il fit ensuite le begue à dessein. Il se rendit si familier auprès du Prince par le moyen de cette flaterie, que la chambre & le cabinet de Constantin luy étoient toujours ouverts. Enfin le Prince l'ayant enrichi, il fut mis au nombre des Senateurs, & commença de porter ses pensées plus haut. Son ambition devint si outrée & si demesurée, qu'il se résolut d'affaiblir le Prince pour s'ouvrir par ce moyen le chemin au Trône. Il commença par se déclarer à ceux qu'il savoit ennemis de l'Empereur ; il promettoit des trésors infinis à ceux qui approuvoient son dessein, & qui lui offroient leurs services : il loüoit beaucoup le zèle & la fidélité de ceux qui le desapprouvoient, & qui ne vouloient pas le favoriser, & faisoit semblant d'être l'espion de l'Empereur, & de ne faire ces sortes de propositions, que pour découvrir l'intention de ses sujets.

Par ce moyen il se décria tellement dans l'esprit de tout le monde, qu'il n'eut pour lui que ceux qui avoient trempé avec lui dans la même trahison : cependant il eût enfin executé son abominable dessein, si dans le moment même qu'il avoit les armes à la main pour égorger l'Empereur, un des conspirateurs touché tout à coup d'un remords de conscience, n'eût à propos découvert le complot, & empêché le coup. L'Empereur eut tant de patience, & regarda cet attentat avec tant de tranquillité, qu'après avoir condamné quelques uns des conspirateurs, il se contenta de bannir le chef & l'auteur de la conspiration.

Il nous faudroit trop de temps si nous voulions parler ici de tous ceux qui ont entrepris de pareilles trahisons, & qui ont été découverts, ou qui tout innocens qu'ils étoient ont été crûs coupables, & ont fait à la Cour un triste naufrage. Mais contentons-nous de ce qu'on a déjà dit, & faisons seulement cette remarque en finissant,

nissant, que tout ce qui s'appelle orgueil, soit qu'il déplaît au Prince par ambition, par vanité, par reproches, par médisance, par ostentation, ou par quelque autre manière de vivre pompeuse & magnifique, est le grand chemin pour se perdre.

CHAPITRE XXII.

Exemples sur les vanteurs, sur la présomption, sur l'arrogance, sur la trop grande familiarité, sur l'orgueil, & sur la perfidie.

C'EST en se vantant & en parlant de ses services passez, que Philotas & Clytus se perdirent à la Cour d'Alexandre le Grand: Craterus aussi pensa se perdre par la même voye. Il est certain qu'il eût été beaucoup plus agreable au Prince, s'il fût demeuré dans les bornes d'une genereuse modestie. Il en arriva de même à Caius Silius sous Tibere; à Antonius Primus sous Vespasien, & à Sillas sous Agrippa, car ils se ruinèrent tous en se vantant de leurs services, & se privèrent eux-mêmes de tout le fruit qu'ils auroient pû en recueillir. C'est ce que nous dit Tacite au sujet des deux premiers, Annal. 4. Hist. 4. Et Joseph en dit autant du dernier. Les Princes regardent comme des faveurs perduës, celles qu'ils font à ces grands vanteurs, car ils veulent qu'il paroisse que leurs Sujets ne tiennent tout ce qu'ils ont que d'eux & de leur bonté, & non de leur vertu & de leurs merites.

On doit prendre bien garde de ne pas reprendre les Princes, ou de ne pas médire d'autrui devant eux: c'est un défaut qui approche fort de l'arrogance & de la présomption, & qu'il faut éviter avec soin. Eumenes se plaignant devant Alexandre avec un peu de violence, qu'Hephestion assignoit les Quartiers des Soldats à des Musiciens, à des Comediens, & à telles autres gens de ce caractère, ne plût pas à ce Prince.

Avoir trop de familiarité avec le Prince, ou vouloir paroître qu'on est le seul arbitre de ses principaux soins, est un défaut qui sent l'orgueil, & qui n'est pas de meilleur goût. Cependant il se peut faire que ce n'est qu'un effet de vanité & d'avarice, comme il paroît par l'exemple de Zotirus, Favori d'Heliogabale, & par celui de Turinus, qui n'étoit pas plus méchant que Zotirus, & qui fut pourtant plus malheureux, puis qu'Alexandre fils de Mammea eut ordre de l'étouffer de fumée, & de faire crier, *que celui qui a vendu de la fumée, perisse par la fumée.* Il avoit accoutumé de se vanter, que le Prince se conduisoit par ses conseils, & se fourrant ainsi dans les lieux où le Prince se retiroit, & ne parlant en public que de la faveur où il croyoit solement qu'il étoit, il se fit rechercher par une infinité de gens, & amassa de grandes richesses par le moyen des presens que lui firent ceux auxquels tout le credit qu'il avoit auprès du Prince ne pouvoit pas valoir un denier.

L'arrogance de Plancianus est aussi fort memorable. Elle étoit accompagnée de

beaucoup de vanité, aussi dégénéra-t-elle en perfidie déclarée. Son arrogance alla si loin, qu'il ne fit point difficulté d'en venir aux prises avec Bassianus, fils de l'Empereur, auquel il étoit redevable de sa dignité & de sa Fortune. Il vint encore jusqu'à un tel excès de vanité. que passant par la Ville, il vouloit non seulement empêcher que personne ne l'approchât, mais ne vouloit pas même souffrir qu'aucun le regardât, & pour cet effet il faisoit aller ses Huissiers devant pour nettoyer les rues de tout ce qu'ils verroient. Enguerrand de Marigni, Comte de Longueville eut l'effronterie de donner un démenti à Charles de Valois, qui lui demandoit compte des Finances qu'il avoit administrées sous le Règne de Philippe le Bel. On peut voir dans les Histoires de France combien une audace de cette nature attira de malheurs & à lui & à ses amis.

Il faut se donner de garde sur toutes choses, de ne nous pas amuser à la Cour à faire courir la pomme de discorde parmi les Princes & les Grands; car ils se raccommodent, & ces sortes de gens sont le plus souvent les victimes de leur reconciliation. Les Histoires de toutes les Nations sont remplies de pareilles aventures, & celle de Baviere entr'autres nous en fournit un exemple tres-memorable; c'est celui de Otho Cronoserus. Il étoit en grande faveur auprès de Rodolphe Electeur Palatin, & fut la cause des grandes brouilleries qu'il y eut entre ce Prince & sa Mere. Ces mesintelligence durèrent quelque temps; mais enfin la Mere & le Fils s'étant raccommodés, il en coula les yeux & la langue à celui qui les avoit mis mal ensemble.

CHAPITRE XXIII.

Il faut prendre garde de conserver non seulement la faveur du Prince, mais aussi les bonnes graces de ceux qui sont en credit.

Annal.
2.

IL ne suffit pas que les Princes n'ayent aucune aversion pour nous, il faut aussi se bien entretenir avec ceux qui sont en faveur. Germanicus en mourant donna à sa Femme un conseil, dont Tacite parle en ces termes, *Alors se tournant vers Agrippine, il la conjure par le souvenir de Germanicus, & par l'amitié qu'elle porte à ses enfans, de rabattre un peu de cette grandeur de courage, de plier quelque temps sous l'insolence de la Fortune, & de prendre garde, qu'étant de retour à Rome, elle n'irritât les plus puissans par la jalouise de sa gloire.* Agrippine ne suivit pas ce conseil, d'où s'ensuivit la ruine & celle de ses enfans. J'ai déjà dit comment Eumenes commença d'être moins en faveur auprès d'Alexandre. Après avoir médité d'Hephestion, il perdit le respect au Prince, & fit connoître l'envie qu'il avoit contre celui qu'il accusoit.

Lorsque nous voyons donc quelqu'un en faveur, nous devons peser avec soin son autorité, & la mettre en balance, s'il faut ainsi dire, contre la nôtre, pour savoir au vrai laquelle pese le plus. Dans un examen de cette nature, il ne faut pas tant observer

observer les apparences exterieures, que les circonstances des causes interieures. Craterus & Hephestion furent tous deux également en faveur auprès d'Alexandre le Grand, jusques à ce que ce Prince eût décidé la chose, & en eût appellé un l'ami du Roi, & l'autre l'ami d'Alexandre.

Craterus pouvoit conclure de cette décision, que comme la plupart des Princes aiment mieux leur volonté que leur autorité, aussi aiment ils mieux ceux qui adorent & qui servent Alexandre, c'est à dire leur personne, plutôt que leur Fortune & leur qualité de Roi. Quoiqu'il arrivât quelque temps après un nouveau démêlé entre Craterus & Hephestion, où toute la Cour prit parti, & où il parut qu'Alexandre ne penchoit pas plus pour l'un que pour l'autre, puisqu'il les menaça tous deux de les punir, s'ils venoient jamais à se rebrouïller, il est néanmoins vrai que la maniere dont il en usa, prouve plutôt la grande prudence de ce Prince, que tous les autres Princes doivent imiter, que l'égle affection qu'il avoit pour ses deux Favoris. Il appréhenda que leur division ne fût cause de grands tumultes & de grands maux; car il savoit que Craterus avoit beaucoup de credit dans l'esprit des Macedoniens, & n'ignoroit pas qu'Hephestion ne fût en butte à l'envie à cause de l'affection qu'il avoit pour lui. Pour moderer donc l'envie qu'on avoit contre Hephestion, il le censura publiquement, & pour ne pas chagriner les Macedoniens, il blâma Craterus en particulier.

Entre ceux qui se sont grossièrement trompez à juger de la faveur du Prince par rapport à eux, & par rapport aux autres, Antonius Primus doit être mis au premier rang. Il eut l'audace de faire assaut avec Mutianus, mais il apprit enfin qu'il auroit mieux fait de s'en prendre à Vespasien lui-même. Ainsi vous voyez que l'exemple de toutes les Cours fait voir, *qu'il est plus dangereux d'offenser les Favoris, que les Princes mêmes.* Dio nous en dit la raison, après nous avoir appris que la même chose arriva à Sejan. *Comme ceux qui se sont élevez, dit cet Auteur, par leur vertu & par leur merite, ne se mettent gueres en peine des vaines ceremonies, & des formalitez exterieures du point d'honneur: ceux au contraire qui tâchent à s'élever par ambition, par orgueil, & par des moyens malhonnêtes, veulent cacher leur malhonnêteté & leur bassesse, & d'abord ils expliquent mal un manque de formalité, & regardent la negligence de la moindre ceremonie, comme un mépris, & comme une marque du peu de respect qu'on a pour eux.* De sorte qu'il est plus difficile de conserver l'amitié de ces gens-là, que celle du Prince même; car il croit qu'il est glorieux & digne d'un Prince de pardonner les injures; au lieu que les autres se servent de leur autorité empruntée, même jusqu'à l'ostentation, pour persecuter ceux qui les ont offensés, de peur qu'on ne croye qu'ils pardonnent ce qu'ils ne peuvent venger.

CHAPITRE XXIV.

Exemples sur l'orgueil au sujet des personnes de la naissance la plus obscure ; comme aussi sur la perfidie de ceux qui trahissent les secrets du Prince.

N On seulement les personnes considerables se sont perduës par des manières insolentes & à contretemps, mais aussi les personnes les plus obscures. Jean Roi d'Arragon aima si fort Alvarez de Lune, que sans se mettre en peine du mécontentement de tous les Nobles, il lui confia toutes ses affaires, & même la puissance Royale. Mais l'éclat de sa prospérité, & l'élevation de sa fortune, l'ayant rendu fier & présomptueux jusqu'à faire precipiter & massacrer un Gentilhomme qui l'avertissoit de son devoir au nom du Roi, il fut ensuite decolé par ordre de sa Majesté. On fait aussi d'ordinaire naufrage à la Cour, lors qu'on s'attire, ou qu'on attire au Prince la haine des grands Seigneurs, ou des peuples ; car ou le Prince se défait volontiers d'un tel homme, pour ne pas s'exposer à l'envie, ou les autres ne le quittent jamais qu'ils ne l'ayent ruiné. Un jour Cleandre arma les Gardes Prétoriennes contre le peuple Romain du temps de Commode. Il en arriva tant de desordre à Rome, & ce fut la cause de tant de trouble, que si l'Empereur n'eût pas sacrifié Cleandre à la fureur du peuple, il n'auroit pas été lui-même en sûreté.

Le même Commode se rendit odieux à tout le monde à cause de l'affection qu'il avoit pour un certain Anterus. Quelques Domestiques de Commode desirans avec passion, que leur Maître se rétablît dans l'amour de ses Sujets, dépêchèrent cet Anterus comme il venoit de la Cour. L'Empereur Arcadius aima long-temps Eutrope, mais il ne le crût pas plutôt l'auteur de la sédition que Tribigilde avoit excitée, qu'il l'abandonna aux ennemis, & fit la paix aux dépens de sa tête.

Il reste encore à parler de deux maux qui ruinent les Courtisans ; maux d'autant plus dangereux, qu'ils sont tres-frequens, c'est de trahir le secret des Princes, & de conspirer avec leurs ennemis : ces crimes qui le plus souvent viennent de perfidie, viennent aussi quelquefois de legereté & d'imprudance seulement. Quant aux secrets du Prince, je croi qu'on fait parfaitement bien de ne vouloir pas les penetrer, ni même les savoir simplement, à moins que vôtre charge ne vous y oblige : car si vous en êtes le seul dépositaire, & qu'il arrive que la renommée, qui fait souvent de sages conjectures, répande quelque chose de semblable, il est impossible que vous ne soyez soupçonné d'avoir éventé le secret du Prince : & quand même il s'en feroit ouvert à quelqu'autre, il peut arriver, ou qu'il ne s'en souviennne pas ; ou qu'il croye cet autre plus secret que vous ; & par ce moyen tout retombe sur vous.

Ce ne fut pas sans raison que le Poëte comique Philippides, étant interrogé par le Roi Lisimachus, ce qu'il vouloit qu'il lui communiquât de sa grandeur, tout ce que

que tu voudras, répondit Philippides, hormis ton secret. Apprenons par l'exemple de cet homme, autant qu'il nous est possible, à regarder comme quelque chose de plus sûr, d'ignorer les secrets du Prince, que de les savoir, puisqu'il y a tant de peines & tant de perils à eschapper. Hieron Tiran de Siracuse avoit accoutumé de dire, que ceux qui reveloient les secrets des Princes se faisoient tort à eux-mêmes, aussi bien qu'à ceux auxquels ils les communiquoient, puisqu'ils les expoisoient par là, & s'exposoient aussi eux-mêmes à la haine du Souverain.

CHAPITRE XXV.

Exemples des conspirations, de leurs causes, & de leurs especes.

DE tous les états, il n'y en a point de plus périlleux ni de plus délicat, que celui de ceux qui poussés par un principe d'avarice, ou d'ambition, ou par le desir de se mettre à couvert, s'engagent dans des conspirations avec les ennemis du Prince, soit étrangers ou domestiques. Louis XI. Roi de France fit Balée, Fils d'un Tailleur, Surintendant de ses Finances; ensuite il devint Evêque, & enfin, soit à la sollicitation du Roi, soit que le Pape voulût obliger un homme qui avoit été son plus cruel ennemi, il fut élevé à la dignité de Cardinal. Quelque temps après il fut convaincu d'avoir conspiré avec les ennemis du Roi, & fut relegué au Château de Loches, où il demeura prisonnier douze ans entiers, après lesquels le Pape Sixte V. à force de prières obtint son élargissement avec beaucoup de peine. Le Cardinal du Prat commit le même crime sous François I. & subit aussi la même peine. Il n'eût peut-être jamais été mis en liberté, s'il n'avoit dupé ses Médecins en leur faisant accroire qu'il étoit travaillé d'une retention d'urine. Le Roi craignant le ressentiment du Pape, si le Cardinal mouroit en prison, le fit relâcher. Pierre de Vineis premier Conseiller de l'Empereur Frederic II. perdit les yeux, pour avoir été soupçonné d'entretenir correspondance avec le Pape Alexandre III. ennemi de l'Empereur.

On a crû que ce qui fut cause de la mort de Stilicon, ne fut pas seulement d'avoir eu dessein de se saisir de l'Empire d'Orient, mais aussi d'avoir eu des intelligences secrètes avec Alaric Roi des Goths: Soupçon dont la paix honteuse qu'il fit avec Alaric contre le gré de l'Empereur, sembloit être la confirmation. Lampadius qui déclamoit perpetuellement contre cette paix, l'appelloit un contrat d'esclavage, & non un traité de paix, parce que l'Empereur étoit obligé de payer tribut aux Barbares.

CHAPITRE XXVI.

Qu'un Courtisan ne doit pas être l'auteur d'un conseil perilleux. Des divers manquemens qui font perdre la faveur du Prince.

LE Courtisan à la direction duquel nous destinons ce Traité, doit sur tout prendre garde à n'être jamais l'auteur des conseils où il y a du risque; car on impute d'ordinaire au malheureux Conseiller les conseils qui réussissent mal, & ceux qui réussissent bien demeurent toujours sur le compte du Prince, à la prudence ou à la fortune duquel on fait tout l'honneur. Cela se fait non seulement par le Vulgaire, qui ne juge de tout que par l'événement, mais aussi par le Prince même, qui est toujours bien aise d'avoir quelqu'un sur lequel il puisse rejeter les fâcheuses suites d'un projet échoué, & qui ne veut partager avec personne la gloire de ceux qui ont un succès heureux. Long-temps avant & après la mort de Stilicon, le sujet des plaintes publiques étoit la paix honteuse que ce Ministre avoit faite avec les Goths. Mais Olympius, qui avoit été la cause de sa perte, voulant se mettre en reputation par des moyens tout contraires, rompit la Trêve avec Alaric sous prétexte qu'elle étoit injuste. La guerre qui lui réussit mal fit oublier Stilicon, & les peuples regardèrent alors Olympius comme la cause de toutes leurs misères. Il fut enfin accusé par les Eunuques, qui avoient beaucoup de credit auprès de l'Empereur, & se vit contraint d'abandonner la Cour, & de s'enfuir en Dalmatie.

Lors qu'il s'agit de commencer une guerre, ou de rompre une paix; le parti que doit prendre un sage Ministre, est de raisonner pour & contre, & de laisser au Prince à se déterminer comme il jugera plus à propos. Si on le presse d'opiner, le plus sûr sera de pencher à la paix, à moins qu'il n'y ait une invincible nécessité de faire la guerre, ou qu'il n'y ait un avantage visible. C'est ce que fit sagement Jovius qui succéda à cet Olympius dont nous venons de parler.

Quoiqu'il eût plus de penchant pour la guerre, comme étant le vrai moyen de se rendre plus nécessaire à l'Empereur; cependant selon le sentiment de quelques Politiques il préféra la paix à la guerre, après qu'il se fut abouché avec Alaric à Arimini, où il avoit été envoyé pour entrer en conférence avec ce Prince. Il envoya à Honorius les propositions d'Alaric, & lui conseilla par d'autres lettres qu'il lui écrivit séparément, d'offrir le commandement de son Armée à Alaric, s'il vouloit le rendre plus raisonnable pour le reste. L'Empereur n'en voulut rien faire, parce qu'il ne trouva pas de sûreté à confier la force de son Empire à un Etranger, qui avoit été jusques-là son ennemi, & répondit qu'il aimoit mieux lui payer Tribut.

Jovius ayant lu ces lettres à Alaric, ce Prince fâché de voir qu'Honorius ne vouloit ni de sa personne, ni de son amitié, rompt les conférences, & Jovius s'en retourne à la Cour. Honorius piqué au vif de l'insolence de son ennemi, jura *qu'il ne feroit*

feroit jamais de paix avec Alaric, & fit faire le même serment à ses Ministres & à ses Generaux. Ainsi Jovius d'un même coup de tête se mit à couvert de l'envie que n'auroit pas manqué de lui attirer la rupture de la Trêve, & faisant sa Cour à Alaric d'avoir eu intention de lui rendre service en conseillant à l'Empereur de lui donner le commandement de ses Armées, il engagea Honorius dans une guerre, par le moyen de laquelle il affermissoit merveilleusement sa puissance & son autorité. Les Histoires sont pleines de rant de ces sortes de fautes qui ont fait perdre aux Courtisans la faveur de leur Prince, qu'il seroit difficile de parler de toutes. Comme nous avons parlé des principales, nous laissons le reste à la sagesse & au discernement du Lecteur judicieux.

CHAPITRE XXVII.

Des artifices des Courtisans à se supplanter, soit en procurant des emplois éloignez, soit en faisant rappeler à la Cour ceux qui les ont exercés avec applaudissement.

NOUS avons déjà vû comment un Courtisan peut perdre par sa faute les bonnes grâces de son Prince; parlons maintenant des moyens dont ses ennemis ont accoutumé de se servir pour le supplanter. Ils sont de trois sortes; car ou ils tâchent de l'éloigner de la Cour sous quelque honnête prétexte; ou ils le rendent suspect & odieux au Prince; ou enfin ils l'obligent par la force ouverte à l'éloigner.

Quant aux premiers, comme il y a differens moyens, aussi y a-t-il différentes fins. On persuade aux uns de se retirer de la Cour, ou par des motifs d'honneur qui n'en ont que les apparences, ou par le desir d'être avec leurs amis. Ce fut le moyen dont Styppiota se servit finement du temps de Manuel Comnene, pour écarter Hagiotheodorita qui étoit en son chemin, & qui l'embarrassoit. Quelques brouilleries étant survenuës entre Michel Paleologue & Joseph Balsamon, Styppiota fit croire à l'Empereur, que si l'on donnoit le Gouvernement du Peloponèse, à Hagiotheodorita, il termineroit les démêlez de ces personnes considerables. Hagiotheodorita souhaitant de secourir son parent accepte le parti; ne songeant pas que Styppiota s'étant une fois defait de son Rival, auroit seul le maniment des affaires, comme effectivement la chose arriva.

Il y en a aussi qui fatiguez des querelles & des oppositions de leurs ennemis, s'accommoderont volontiers d'un emploi honnête pour avoir un prétexte de se retirer de la Cour. C'est ce que fit Agrippa, comme nous l'apprenons de Vellejus Paterculus, qui dit qu'il passa en Asie sous prétexte d'un emploi considerable, mais à la verité dans la seule vûe de se retirer de la Cour, où il avoit, à ce qu'on dit, contre Marcellus des mécontentemens particuliers.

Du vivant de Cajus Cesar, Tibere se retira à Rhodes, sous ombre d'y vouloir

continuer ses études, & par le moyen de sa Mere (ce sont les propres termes de Suetone) *il obtint pour dérober la connoissance de sa disgrâce, d'y être envoyé par manière de dire, en qualité d'Ambassadeur d'Auguste.* Si vous manquez de prétexte pour que celui que vous voulez éloigner se retire volontairement, & regarde sa retraite comme une grâce, il faut persuader le Prince de lui donner quelque charge, sous ombre que personne n'est si capable que lui d'en bien remplir tous les devoirs. Si dans les Provinces éloignées il y a quelque homme considerable & puissant, & qu'il ait des envieux qui veuillent s'en défaire, il faut tâcher de le faire venir à la Cour, comme étant nécessaire auprès de la personne du Prince; afin qu'étant confondu par ce moyen dans la foule des Courtisans, il ne brille plus avec le même éclat.

Polybe nous apprend que ce fut l'artifice dont se servit Apelles pour dépouiller Taurion du Gouvernement du Peloponèse. Darius fit la même chose par le conseil de Megabyfus, lorsqu'il rappella Hyesteus d'Ionie, non qu'il eût aucun besoin de sa présence, quoique c'en fût le prétexte; mais il en usoit ainsi pour affoiblir son autorité. Si les Courtisans vouloient se contenter d'éloigner les autres pour les avancer, & qu'ils n'allassent pas plus loin, ces artifices à les comparer à de pires, auroient quelque chose de supportable; mais la plupart n'en demeurent pas là. Ammian Marcellin nous dit, que Sylvanus Général de l'Infanterie passa en France par ordre d'Arbetio pour châtier les Barbares qui insultoient les Gaulois. Lorsqu'il y fut arrivé, il se mit en grand crédit chez ce Peuple, & s'y enrichit: Arbetio en étant jaloux le perdit enfin dans l'esprit de l'Empereur.

Urficin General de la Cavalerie eut presque la même destinée sous le même Empereur. L'Eunuque Eusebe & quelques autres Courtisans avoient conspiré sa perte; de sorte que pour l'éloigner de la Cour, on l'envoya pour quelque expedition sur les frontieres de Perse; où ayant demeuré dix ans on lui envoya pour successeur Sabinian, qui n'avoit ni la tête, ni l'experience qu'il falloit pour une semblable charge. Sur ces entrefaites le bruit s'étant répandu tout à coup que les Persans se préparoient à la guerre, il eut ordre de demeurer, quoiqu'on eût déjà donné le commandement à un autre. Eusebe fit courir ce bruit à dessein, afin que quelque avantage qu'on remportât sur les Persans, l'on en donnât tout l'honneur à Sabinian, & qu'on mît sur le compte d'Urficin tous les revers qui pourroient arriver, ce qu'on fit comme l'évenement le montra. Car Urficin dégradé pour les fautes d'autrui, se retira, & finit le reste de ses jours en simple particulier. Le Regne de cet Empereur nous fournit encore un autre exemple. Rufin oncle de Gallus, Capitaine de la Garde fut chargé d'aller appaiser les Troupes qui s'étoient mutinées, & cela en vûë qu'il pourroit être la victime de la rage des mutins. A peu près comme Clytus qui se plaint qu'Alexandre l'avoit envoyé pour la même fin contre les Sogdiens.

CHAPITRE XXVIII.

On calomnie les gens pour obliger le Prince à les soupçonner, ou à les haïr.

CE que nous venons de dire suffit pour faire voir la nature des premiers moyens dont les Courtisans se servent pour supplanter leurs ennemis, & pour les ruiner dans l'esprit du Prince. Venons maintenant aux seconds, qui sont d'inspirer au Prince des soupçons & de l'aversion contre eux par le moyen des calomnies. Il y a deux choses à remarquer dans la calomnie. La première, s'il suffit de calomnier un homme pour lui faire perdre la faveur du Prince? La seconde, si la calomnie est probable? Quant à la première, nous en devons juger par l'état présent des choses, par l'humeur & par l'inclination du Prince, & par la nature de la calomnie même. Il n'y a point de calomnie qui déconcerte plus les personnes considérables, que celle qui nous accuse d'avoir conspiré contre la personne du Prince, ou contre son Etat, d'avoir dédaigné & méprisé ses commandemens, & d'avoir porté jusqu'à sa personne la médisance & la dérision.

On donne la vrai-semblance à ces sortes de calomnies, non seulement par les paroles & par les actions des accusés, & de leurs domestiques, de leurs amis, & de leurs parens, mais aussi par des lettres supposées. Joignez à cela le penchant du Prince, trop disposé à croire la calomnie, ou trop enclin à mal juger des accusés, sur tout s'ils ont déjà donné lieu à quelques soupçons. L'accusé a dit ou fait de son pur mouvement les choses dont la calomnie lui fait un crime, ou il y a été poussé par l'artifice de ses ennemis ou de ses concurrents. La connoissance & la pratique de ces sortes de méchancetez aiguïssent l'esprit par maniere de dire, de ceux qui sont attentifs à profiter des occasions, & qui savent comment il faut s'en servir avec adresse.

Il y a des gens qui vous mettront des projets en tête, à dessein de nous en faire un sujet de calomnie si nous y donnons, & de nous accuser de mauvaise intention auprès du Prince. Il y avoit un certain Magicien nommé Santabarenus, autant aimé de Basile Empereur de Constantinople, qu'il étoit haï de Leon son Fils. Ce Magicien donc voulant perdre ce jeune Prince, lui rendoit tant de respects contrefaits, & une déference tellement hypocrite, que l'ayant enfin gagné, il se mit en grand credit auprès de lui. Ayant ensuite aquis sur son esprit une autorité absolue, il prend son temps & avertit Leon, de porter un poignard pour s'en défendre, lorsqu'il iroit à la chasse avec son pere. Leon ayant donné dans le piège, l'imposteur alla dire aussi-tôt à Basile que son Fils Leon avoit résolu de monter sur le Trône par un parricide, & que pour preuve de son crime, on lui trouveroit un poignard caché qu'il portoit toujours, en attendant qu'il trouvât l'occasion de faire son coup. Enfin

le dénouement de l'affaire fut, que le jeune Prince ayant été fouillé, & s'étant trouvé saisi du poignard, il demeura prisonnier; & quoique toute la Cour intercedât pour lui, sa vie fut en peril, & ce ne fut pas sans peine qu'il la sauva.

Sous le règne de Valentinien, Ælius accusa le Comte Boniface, Gouverneur d'Afrique, & favori de l'Empereur, & fit croire à Placidie Mere de l'Empereur qu'il manquoit de fidélité pour le Prince; qu'il avoit dessein de se rendre Souverain de l'Afrique, & qu'ainsi l'on devoit le rappeler au plutôt. Il écrit en même temps à Boniface, & lui donne avis qu'il avoit été accusé, & que c'étoit pour cela qu'on le rappelloit. Qu'ainsi s'il aimoit sa sûreté il devoit songer aux suites que pouvoit avoir son retour. Boniface le crût, & lui obéit si bien, qu'étant resolu de faire tête à ceux qui voudroient le réduire par les armes, il appella à son secours Gontaire Roi de Valladolid, & Genferic son Fils, qui regnoient alors en Espagne, & qui prirent occasion de là de se rendre maîtres de la Mauritanie. Quelque temps après la fourbe ayant été reconnuë, les interessez eurent permission d'en venir au combat afin que la verité fût mieux éclaircie. Ælius fut vaincu, & puis ensuite banni de la Cour.

Ce fut à peu près la ruse de Samona, que Leon Fils de l'Empereur Basile aimoit, parce qu'il avoit découvert la trahison de Basile parent de l'Imperatrice Zoa. Samona resolu de perdre Andronicus, Général de l'Armée destinée contre les Sarrazins, le fit avertir par un ami de se donner de garde d'Hymerius, qui partoît pour aller lui crever les yeux; la peine qu'on infligeoit alors aux Grands qui s'étoient rendus trop puissans & trop formidables. Andronicus croyant l'avis veritable, quitte Hymenius, se fait d'une place forte, & s'y retire. Samona ne manqua pas d'exagerer à l'Empereur l'action d'Andronicus, & fit tant qu'on envoya une Armée pour l'assiéger. Il fut forcé, & réduit au desespoir, il se vit contraint d'abandonner les limites de l'Empire, & de s'enfuir chez les Sarrazins. Nous avons déjà parlé d'Arbetio, revenons y encore, & remarquons comme il ajoûta fraude sur fraude. Comme il vit que l'Empereur étoit mal satisfait de Sylvanus, il craignit qu'il ne vînt à Rome, & ne se justifiât des crimes dont il étoit accusé. Pour prévenir le coup, Arbetio donne les lettres de l'Empereur qui portoient ordre à Sylvanus de se rendre en Cour, à un de ses Emissaires nommé Apodenus, qui ne rendit point les lettres lors qu'il fut arrivé en France, & qui dit au contraire à Sylvanus suivant les instructions de son Patron, qu'il étoit perdu sans ressource; de sorte que Sylvanus se rebella, ne voyant que ce seul moyen de se sauver, & confirma par sa rebellion les calomnies d'Arbetio.

Il y a trop long temps que nous n'avons rien dit de Sejan. Comme il étoit habile en l'art de tromper, les fourbes dont nous venons de parler lui étoient fort ordinaires. Pour jeter des défiances dans l'esprit de Tibere, & lui faire appréhender l'ambition d'Agrippine, il se servit même des parens & des amis de cette Princesse, & par de mauvais discours qu'on fit courir, on les porta à reveiller son ambition, qui n'étoit déjà que trop grande. Pendant qu'on empoisonnoit ainsi l'esprit d'Agrippine, Sejan fit accuser d'adultère Claudia Pulchra Cousine Germaine de la Princesse par Domitius Afer. Cette Femme altiere & passionnée s'en plaignit à Tibere

avec tant de hauteur, qu'elle confirma beaucoup les soupçons de cet Empereur défiant. Non content de cela. & resolu de perdre entierement cette Princesse imprudente & affligée, il suborne des gens qui se faisant de ses amis l'avertissent, que Tibere avoit resolu de l'empoisonner, & qu'elle se donne de garde de manger avec lui. Agrippine trop credule donne dans le panneau, & refuse du fruit que Tibere veut lui servir, ce qui mit l'Empereur en grande colere. Agrippine & ses enfans étant gardez par des soldats, le même Sejan pratiqua des gens pour lui conseiller de s'enfuir en Allemagne, ou de se refugier à la Statué d'Auguste, & d'implorer là le secours du Senat & du peuple.

Sejan ruina entierement Titius Sabinus ami d'Agrippine par les mêmes voies lâches dont il s'étoit servi contre elle. Et comme ce fait est digne de consideration, rapportons ici sans y rien changer la description que Tacite en fait.

Anna.

„ Le Consulat de Julius Silanus, & de Silius Nerva, eut un commencement fu-
 „ neste, par l'emprisonnement de Titius Sabinus Chevalier Romain des plus illustres,
 „ & qui depuis la mort de Germanicus avoit toujours continué à rendre ses devoirs à
 „ sa Famille; seul de tous les amis de ce Prince, qui n'eût point abandonné Agrip-
 „ pine & ses enfans dans leur disgrâce, & pour cela haï des méchans & aimé des
 „ gens de bien. Cependant quatre Senateurs conjurent sa perte, Latinus Latiaris,
 „ Porcius Cato, Petilius Rufus, & Marcus Oplius, tous quatre Pretoriens, ambi-
 „ tieux du Consulat, qui ne pouvoit s'obtenir que par la faveur de Sejan, ni la fa-
 „ veur de Sejan que par un crime. Latiaris fut élu Chef de l'entreprise à cause qu'il
 „ avoit quelque accez auprès de Sabinus. Les autres demeurèrent pour servir de
 „ témoins & de complices. Il commence à l'entretenir d'abord des discours ordinai-
 „ res, & puis se met à louer hautement sa constance, de ce qu'il ne faisoit pas com-
 „ me les autres serviteurs de cette maison florissante qui l'avoient abandonnée dans
 „ sa disgrâce. Il ajoûtoit à cela des loüanges de Germanicus, & déplorait aussi la
 „ miserable condition d'Agrippine. Et comme les hommes sont tendres dans leurs
 „ malheurs, Sabinus ayant laissé couler quelques larmes, & joint ses plaintes
 „ aux siennes; il commence à blâmer ouvertement l'orgueil, l'ambition, & la cruauté
 „ de Sejan; sans épargner même Tibere. Cet entretien criminel lia peu à peu en-
 „ tr'eux une tres-étroite familiarité. Déjà Sabinus visitoit plus souvent Latiaris, &
 „ verfoit avec plus de liberté ses déplaisirs dans son sein. Cependant les conjurez
 „ delibererent entr'eux de l'ordre qu'ils tiendroient à l'exécution de leur entreprise.
 „ Car pour empêcher les soupçons de Sabinus, il faloit garder quelque apparence de
 „ solitude aux lieux où il frequentoit. De se cacher derriere la porte, il étoit trop
 „ dangereux, parce qu'on pouvoit faire du bruit & être apperçu. Trois Senateurs
 „ donc par une invention aussi honteuse que leur crime, se cachent dans le plat-fond
 „ de la chambre, & prêtent l'oreille aux fentes & aux ouvertures.

„ Cependant Latiaris rencontre Sabinus dans la rue, & comme s'il eût eu quel-
 „ que chose à lui communiquer, le mene dans sa maison, le remet sur leurs discours
 „ ordinaires, & lui donne des apprehensions de l'avenir avec quelque vrai-semblance.
 „ Sabinus bien loin de lui contredire, confirme ce qu'il avoit dit; & comme d'ordi-
 „ naire les miserables aiment à se plaindre, il s'arrête assez long-temps sur le recit de
 „ ses

„ses malheurs. Là-dessus les conjurez instruisent leur accusation, & par des lettres „qu'ils écrivent au Prince, lui découvrent leur fourbe & leur honte. L'affaire étant „divulguée dans Rome, jamais il n'y eut plus d'éfroi, ni plus d'inquietude. Les „choses mêmes inanimées donnoient de la crainte; on a peur des planchers & des „parois; tout est suspect, les parens, les étrangers, l'entretien, les compagnies, le „silence, la solitude. L'Empereur écrit une lettre au Senat, où après les vœux or- „dinaires à l'ouverture de l'année il s'emporte contre Sabinus, l'accuse d'avoir cor- „rompu quelques-uns de ses Domestiques, pour attenter à sa personne, & en de- „mande assez ouvertement la vengeance.

„Aussi-tôt le Criminel est condamné & traîné au supplice, s'écriant autant que „peut faire un homme qu'on tient à la gorge; *si c'étoient là les prémices de l'année, & „les victimes qu'on immoloit à Sejan?* Par tout où il jette les yeux, & où l'on peut en- „tendre ses cris, on abandonne les ruës, les carrefours, les places publiques. Quel- „ques-uns retournent sur leurs pas, de peur que leur fuite ne fût criminelle, & crai- „gnant même pour la crainte qu'ils avoient témoignée. Quel temps, dit-on, sera „exempt de supplice, si le premier jour de l'an, parmi les vœux & les sacrifices, en „un temps même où les paroles profanes sont défendues, la corde & les chaînes sont „permises? Que ce n'étoit pas sans quelque mistere que Tibere s'exposoit à une si „grande envie; qu'il préparoit les esprits à quelque chose de grand & d'extraordina- „ire, afin qu'on ne s'étonnât pas de voir les nouveaux Consuls, ouvrir en même „temps les Temples & la prison. L'exécution fut suivie des remerciemens de Tibere „au Senat, pour avoir ôté du monde un ennemi de la République.

CHAPITRE XXIX.

*Exemples d'autres trahisons où des témoins ont été subornez,
& des lettres supposées.*

Annal.
22 **J**E ne saurois m'empêcher de produire un autre exemple tiré du même Historien. *Firminus Catrus Senateur, intime ami de Libon, flatoit ce jeune imprudent d'ambitieuses „esperances, & lui voyant un esprit capable d'en concevoir de vaines & d'imaginaires, „l'entretenoit des promesses des Caldéens tant qu'il le porta à consulter les Mages, & les inter- „pretés des songes. Il lui representoit la splendeur de ses Ancêtres; qu'Auguste & Pompée „étoient ses Ayeux; que Scribonia, qui avoit été femme d'Auguste étoit sa Tante, les „Cesars ses Cousins, & pour maintenir la grandeur de sa Maison il l'exhortoit au luxe & à „la dépense. Mais pour l'engager plus fortement il emprunte avec lui, & se fait compagnon „de ses débauches. Comme il eut assez de témoins, & des esclaves pour complices, il décou- „vre l'affaire à l'Empereur par le moyen de Flaccus Vescularius qui avoit plus d'accez auprès „de lui, & demande d'être admis en sa presence. Tacite nous apprend de quelle manie- „re Tibere traita Libon, & le cas qu'il en fit, jusques au temps qu'il fut accusé de „tant de choses, qu'il fut enfin forcé de se tuer soi-même. Je vous renvoye donc à*

Cet Historien qui décrit ce fait fort au long, pour ne pas outrepasser les bornes que je me suis prescrites dans ce Traité.

Le fourbe Styppiota, qui comme je vous ai déjà dit, supplanta Hagiotheodorita, ne pût s'empêcher d'être la dupe à son tour, non plus que Sabinus le Romain. Camaterus Logotheta, ennemi de Styppiota, fut l'auteur de ce complot, l'accusa d'imposture devant l'Empereur, & le representa comme un homme qui vouloit livrer la Sicile. Et pour donner quelque apparence à sa calomnie, il cacha l'Empereur dans sa chambre, & commença de dessein prémédité à parler des affaires de Sicile, en sorte que le Prince entendoit tout ce qui se disoit. Styppiota qui n'étoit pas sur ses gardes lâcha plusieurs choses qui déplurent à Cesar. Camaterus non content de cela, contrefait des lettres qu'il trouva moyen de faire glisser entre les papiers de Styppiota. Sur ces entrefaites l'Empereur ayant fait arrêter les papiers de l'accusé, ces lettres s'y trouvèrent, & furent cause qu'il fut condamné à perdre les yeux.

Cette aventure me donne occasion de parler d'un autre moyen dont on peut se servir pour donner de la vrai-semblance à la calomnie; c'est de contrefaire des lettres, moyen à la vérité qui n'aboutit enfin le plus souvent qu'au desavantage de celui qui le pratique, mais qui ne laisse pas de faire de profondes impressions sur l'esprit du Prince, & de servir beaucoup à aliéner son affection. Aussi-tôt que l'accusé s'en apperçoit, il doit s'éloigner volontairement des affaires, & se retirer de la Cour de peur qu'il ne lui arrive pis; ou qu'on ne l'embarque dans des intrigues qui confirmeront la calomnie. C'est ce qui paroît par l'exemple de Silvanus dont on a déjà fait mention.

Les faux témoins ne servent pas peu à confirmer la calomnie. Cet infame expédient est principalement nécessaire contre ceux qui sont accusés de trahison & de crimes capitaux. Et comme les Domestiques sont fort propres à cela, c'est d'eux aussi qu'on se sert le plus souvent pour des choses de cette nature. Du temps de l'Empereur Arcadius, Eutrope voulant perdre Timasius, grand Capitaine, & homme de grande autorité, corrompit Bargus son ami, ou plutôt son inseparable compagnon, qui l'accusa de vouloir se saisir de l'Empire. L'amitié qu'il y avoit entre Bargus & Timasius fit ajoûter foi à l'accusateur, & tout le monde crût qu'il ne l'accuseroit pas si son crime n'étoit très certain. On fit venir au secours des lettres supposées pour prouver la trahison; si bien que l'innocent & son fils furent releguez dans l'Isle de Oasis, d'où ils ne revinrent ni l'un ni l'autre.

Neron préfera Petrone à Tigellin parce qu'il avoit le goût délicat pour les plaisirs. Celui-ci ne pût le voir sans envie, & accusa son Rival d'être ami de Sevinus, qui avoit été convaincu d'avoir conspiré contre Neron, & produisit pour témoin un Domestique de Petrone qu'il avoit corrompu.

CHAPITRE XXX.

Une amitié feinte donne de la vrai-semblance à la calomnie ; l'affection du Prince pour le Calomniateur produit le même effet.

J'AI dit cy-devant que l'affection qu'a le Prince pour le Calomniateur, contribuoit beaucoup à rendre la calomnie vrai-semblable. Ce fut pour cela que Sejan voulant rendre l'Imperatrice Livia jalouse d'Agrippine, veuve de Germanicus, choisit pour cela Julius Posthumus, qui selon Tacite, étoit tres-agréable à Livia, parce qu'il entretenoit Mutilia Prisca sa Favorite. Mais la calomnie ne réussit jamais si aisément, que quand elle attaque des gens qui sont déjà suspects au Prince. Car il y a toutes les apparences du monde, que non seulement l'accusateur perdra l'accusé, mais qu'il s'élevera même sur ses ruines. Les amis de Vitellius n'osèrent attaquer Junius Blefus, que lors qu'ils connurent que son credit diminueoit auprès du Prince. Et ils réussirent beaucoup plus promptement qu'ils n'auroient fait, parce qu'ils furent soutenus par Lucius Vitellius frere de l'Empereur.

Annal. 13. Gracchus affranchi de Cesar, & homme, dit Tacite, nourri dans le Palais Imperial, & sachant par une longue experience les intrigues du Cabinet, ne trouva pas de meilleur moyen pour se maintenir en faveur auprès du Prince, que d'accuser Cornelius Sylla, qu'il savoit que Neron soupçonnoit déjà. Tigellin en usa de même quelque temps après contre Sylla & Plaute. Voici ce qu'en écrit Tacite, *Le credit de Tigellin augmentoit tous les jours ; & pour se rendre plus considerable, il résolut d'engager Neron de plus en plus dans les vices, parce que c'étoit la partie en laquelle il excelloit. Comme il vit donc que ceux que le Prince craignoit le plus étoient Sylla & Plaute, tous deux reiguez depuis peu, l'un en Asie, & l'autre en Gaule, il tâcha de rendre leur exil suspect par le voisinage des Legions d'Orient & d'Allemagne. Il dit que Sylla étoit pauvre, & par sa pauvreté capable de tout ; dissimulant son ambition sous le voile du repos, jusqu'à ce qu'il trouvât jour à la faire éclater ; & que Plaute étoit plus puissant & si temeraire, qu'il ne feignoit pas seulement comme l'autre d'aimer une vie tranquille.*

Je vous ai déjà parlé d'Urficin que l'Eunuque Eusebe accusa auprès de l'Empereur Constantin, qui n'avoit déjà gueres de confiance en lui, parce qu'il étoit parent de Gallus ; mais je n'ai pas dit quel succes eut cette affaire. L'accusation étant vicieuse parce que le crime n'étoit prouvé que foiblement ; l'Eunuque qui méditoit quelque autre chose fit relâcher l'accusé. Rien ne s'étant donc décidé, il tâcha de s'en faire honneur, & de s'insinuer dans les bonnes graces d'Urficin, comme s'il l'avoit tiré d'une fâcheuse affaire ; cependant il fait en sorte qu'il est éloigné de la Cour, où il tournoit toutes ses pensées, & malgré les demonstrations d'amitié qu'il lui faisoit, il ne laissa pas de prévenir sous main l'Empereur contre lui.

CHAPITRE XXXI.

Des principales ruses des Calomniateurs.

Quand quelqu'un est accusé d'avoir mal parlé du Prince, plus ce qu'on l'accuse d'en avoir dit approche de la vérité, plus aisément ajoute-t-on foi à l'accusation, comme il paroît par l'exemple de Granius Marcellus dont parle Tacite, *Cœpio Crispinus l'accusa d'avoir médité de Tibere, & il ne pût jamais parer le coup; Annal. car comme Crispinus avoit choisi les plus vilains endroits de la vie de Tibere, il en imposa à l'accusé; & les choses dont on l'accusoit étant véritables, on crût effectivement qu'il les avoit dites.* Plusieurs calomniateurs ont suivi cet exemple, & ont pris occasion de reprocher aux Princes leurs vices sous prétexte de les informer des médisances d'autrui; ce qui devroit ce semble les empêcher de prêter l'oreille à ces sortes de calomniateurs.

Quoique Tibere aimât les rapports, il n'aimoit pas qu'on lui reprochât ses vices; & pour n'avoir pas le chagrin de se voir apostrophé dans le Senat, où l'on prenoit occasion de lui reprocher sa mauvaise conduite sous ombre d'accuser les autres d'en avoir parlé de cette manière, il se retira dans l'isle de Caprée, croyant, comme le remarque Tacite, *qu'il devoit éviter de se trouver au Senat, de peur d'être obligé d'entendre des paroles choquantes, & des veritez odieuses.*

Il y a des gens qui en usent de cette maniere en vûë uniquement de censurer les Princes de leurs vices. C'est ainsi que s'y prirent ceux qui voulurent blâmer le parricide de Neron. Ils déclamèrent en sa présence contre ceux qui avoient commis de semblables crimes, & leur dessein étoit de faire connoître sa faute à Cesar, plutôt que de perdre ceux qu'ils accusoient. C'est là la maxime favorite des calomniateurs. Mais qui voudroit entreprendre de dépeindre la calomnie de tous ses traits? C'est un monstre qui prend mille formes, & qui use de mille artifices pour faire du mal.

CHAPITRE XXXII.

Les loüanges de la Cour sont trompeuses & dangereuses. Troisième moyen d'opprimer un homme par la force.

Passons maintenant des calomnies aux loüanges, dont nous avons déjà dit en passant qu'on se sert beaucoup pour perdre les gens. C'est le manteau sous lequel on cache la haine secrète qu'on a pour quelqu'un: c'est l'enveloppe ordinaire de l'envie & de l'émulation, afin de pouvoir tromper avec plus de facilité. Ce fut

ainsi que Fabius Valens diffama secrettement Martius Valens qui ne le soupçonnoit de rien. Et pour le trahir plus sûrement, il parloit toujours avantageusement de lui en public, comme dit Tacite. Ce fut sous les apparences d'une grande amitié qu'Arbetio attriqua Urficin, il l'appelloit souvent en public un vaillant & un galant homme, afin de faire mieux donner dans le piège cet innocent dont les intentions avoient toujours été fort droites, comme nous l'apprenons d'Amman Marcellin.

Un jour qu'un homme, contre son ordinaire, en louoit un autre d'une manière outrée en présence d'Alphonse Roi d'Arragon, ce Prince se tournant vers l'un de ses amis lui dit, *assûrément cet homme ici veut perdre celui dont il fait l'éloge.* Il ne se trompoit pas, car six mois après ce Panegyriste outré accusa devant le Tribunal de la Justice celui qu'il avoit si hautement loué, & il l'auroit perdu si le Roi ne l'eût sauvé, & n'eût pris sa défense en main.

Mucianus après avoir donné mille louanges en plein Senat à Antonius Primus, qu'il ne pouvoit pas opprimer ouvertement, lui fait aussi mille secrettes promesses, lui remontre de plus que l'Espagne lui est ouverte par la mort de Cluvius Rufus, & met dans les charges militaires plusieurs de ses amis & partisans. Mais à peine a-t-il rempli son esprit d'ambition, qu'il s'ape incontinent sa puissance; & lui enleve la septième Legion, qui lui étoit toute dévouée.

C'est une voye qui nous est tracée non seulement par les Courtisans, mais aussi par les Princes mêmes, lors qu'ils veulent abattre ou abaisser quelqu'un. *Car Tibere savant en l'art de dissimuler, sans montrer plus mauvais visage à Libon, l'honora de la Préture, & admit à sa table un homme qu'il soupçonnoit & haïssoit, & pouvant l'empêcher de faillir, il aima mieux le rendre coupable afin de le perdre.* Vous avez vû comment il se servit du même artifice pour perdre Sejan. Domitien n'étoit jamais plus à craindre, que lors qu'il rioit. Les louanges d'Andronicus étoient les préjudes des outrages qu'il méditoit. Nicetas appelloit sa liberalité les gages de la confiscation des biens d'un homme, & sa douceur l'avant-coureur d'une mort certaine.

Il y a des gens qui ne louent les autres que pour jeter de l'ombrage dans l'esprit du Prince. C'est ainsi, nous dit Tacite, que Julius Agricola fut ruiné par Domitien. *Sa réputation & la jalousie du Prince faisoient tout son crime,* ajoute cet Historien; outre qu'il y a une sorte d'ennemis à la Cour, qui sont plus dangereux que les autres, parce qu'ils tâchent de nous perdre en nous louant. L'Empereur Julien a dit autrefois que les Courtisans masquez étoient les plus dangereux ennemis du monde. Voici le portrait que Mammertin en fait dans un Panegyrique; *ce sont des gens, dit-il, fourbes & artificieux qui sous prétexte de louanges & d'amitié enfoncent le poignard, & glissent finement le poison de la calomnie.*

Nous voyons encore qu'il y a des gens qui ont loué des personnes en vûe d'en diffamer d'autres; & pour cet effet ils ont accoutumé d'opposer le mérite des premiers aux qualitez des derniers pour en faire mieux connoître la différence. Plutarque accuse Herodote d'en user de cette manière lorsqu'il loué les Atheniens d'avoir repoussé les Persans avec tant de bravoure; car, dit-il, son but n'étoit pas tant de faire hon-

neur aux Atheniens, que de couvrir le reste des Grecs de honte & de confusion. Seneque dit que les Princes louent d'ordinaire leurs serviteurs morts pour faire honneur aux vivans. C'étoit dans cet esprit qu'Auguste louoit les fideles services de Mecenas, & d'Agrippa lorsque les impudicitez de sa fille eurent éclaté, & cela pour censurer ses amis & ses serviteurs comme des gens qui n'avoient aucun soin de l'honneur & de l'intérêt de leur Prince.

C'étoit pour cela même qu'Auguste louoit & blâmoit successivement Tibere. Voici comme en parle Tacite. *Quoiqu'il le traitât avec honneur en apparence, & qu'il l'associât à la puissance du Tribunat, on voyoit bien qu'il lui reprochoit ses vices en les excusant.* Cela doit donc nous apprendre à considerer le but & de ceux qui nous louent, & de ceux qui nous calomnient.

Après avoir suffisamment examiné les deux premiers moyens de ruiner un Courtisan, qui font de s'en défaire sous des prétextes d'honnêteté; ou de le faire haïr, ou soupçonner par le Prince, il ne nous reste plus qu'à parler du troisième, qui est la force ouverte. Cela se fait principalement lorsque le peuple ou le soldat, choquez des dignitez ou des manieres d'un Favori, tombent dans la sedition. Il n'y a guerres de gens qui ne sachent la fureur où tombèrent les Parisiens après que les Anglois eurent fait prisonnier leur Roi Jean: on n'ignore pas non plus qu'elle fut en suite la destinée de ceux qui occupoient les principales charges sous son fils, qui tint les Rènes du Gouvernement après la disgrâce de son pere.

Il n'y a pas long-temps que les Janissaires ont privé le Grand Seigneur plus d'une fois par des émotions seditieuses des Ministres les plus autorisez & les mieux établis dans la confiance du Prince. Il n'est pas besoin d'entrer bien avant dans l'antiquité pour trouver des exemples de pareils evenemens: le Regne d'Arcadius nous en fournira. Entre les Favoris de cet Empereur, il n'y en avoit point qui fût plus aimé que Rufin: Stilicon en fut choqué, & resolu de le perdre, il envoya Gainas avec ses forces sous prétexte de vouloir donner secours à l'Empereur, mais en effet pour se défaire de Rufin, ce qu'il fit aussi: car Rufin allant à l'Armée, les Soldats de Gainas à qui l'on avoit donné le signal coururent, environnèrent Rufin, & le mirent en pieces.

Eutrope ayant été mis en la place de Rufin, & ayant mécontenté aussi-bien que lui les principaux de la Cour, Trigibilde émeut une sedition par le moyen du même Gainas, courut & ravagea toute l'Asie, sans vouloir accepter aucunes conditions de paix qu'Eutrope ne fût chassé de la Cour, à quoi l'Empereur consentit enfin à la sollicitation de Gainas. Non content d'avoir ruiné Eutrope, il leva le masque, se joignit quelque temps après avec Trigibilde, & pour empêcher qu'Eutrope ne revînt en faveur, il demanda que l'Empereur lui livrât Aurelius Saturnius & Jean Chrysofome, qui étoient alors ses principaux Ministres. Cela fut fait, & Gainas les bannit, se contentant de leur faire toucher avant qu'ils se retirassent de devant lui, la pointe de son épée, afin de leur faire sentir combien elle étoit aigüe.

CHAPITRE XXXIII.

Quelquefois le cruel & méchant naturel des Princes, qui regardent d'un œil d'envie le mérite de leurs Serviteurs, est la cause de leur chute. Comment il faut en user avec les Princes de ce caractère.

Quoique les Courtisans s'appuyent de toute sorte de protection, & qu'ils se fassent mille puissans amis, le naturel du Prince qui est léger, vain, ombrageux, envieux, avare, cruel, ou craintif, est souvent la cause inévitable de leur perte. Ces maladies qui sont ordinaires aux Princes trompent les plus sages Courtisans. Seneque qui eut du pouvoir sur Neron, qui lui parloit librement, & qui ne le flatoit que rarement, sage au commencement & habile dans le manège de la Cour, fut enfin forcé de se rendre, vaincu par le mauvais naturel de Neron, qui d'abord envia son éloquence, ensuite ses richesses, & enfin opprimé par de malins calomnieurs, il perdit & la faveur de son Maître, & la vie.

L'envie & la jalousie des Princes a paru quelque chose de si formidable à certains gens, qu'ils ont mieux aimé descendre en faisant moins bien les affaires de leurs Maîtres, que de courir risque de devenir l'objet de leur envie en les faisant réussir heureusement. Publius Ventidius craignant de s'attirer l'envie de Marc Antoine sous lequel il servoit, se contenta d'avoir battu les Parthes en trois Batailles qu'il gagna sur eux en Mede, & ne voulut pas pousser plus loin sa bonne fortune. Agathias nous dit que la même chose arriva sous le Regne de Justinian, parce que Belisaire craignoit que ses grandes victoires & les acclamations du peuple ne lui attirassent la haine des Grands & l'envie du Prince. Ce fut pour cela que Mecenas conseilla à Auguste, de n'imputer point les mauvais succez à ses Ministres, & de n'envier point les actions où ils réussissoient. Car, dit-il, plusieurs de ceux qui ont eu le maniement des affaires publiques, s'y sont pris avec une extrême négligence appréhendant de s'exposer à l'envie, & aimant mieux hazarder leur gloire, que leur personne. Cependant j'approuve beaucoup plus la conduite de ceux, qui pour éviter l'envie donnent au Prince la gloire de tout, quelque chose qu'ils fassent de grand & de glorieux. Agrippa gendre d'Auguste nous conseille d'entreprendre hardiment de grandes choses, & d'en rapporter au Prince toute la gloire, comme il avoit toujours accoutumé de faire.

C'est pour cela que Joab assiégeant Rabath, & pouvant la prendre, ne voulut pas le faire que David ne fût arrivé. L'affaire d'Artacena étant sur le point d'être décidée, Craterus attendit l'arrivée d'Alexandre. Tacite remarque, que dans tous les glorieux emplois d'Agricola, il ne s'en orgueillit jamais de sa fortune, mais que comme un fidèle Ministre, il rapportoit tout à l'honneur de celui qui l'employoit.

Quoique l'envie soit une maladie qui attaque les Princes les plus genereux, tels qu'étoient par exemple Philippe & Alexandre; il est néanmoins vrai qu'elle va plus loin chez les uns que chez les autres. L'Empereur Theodose I. du nom, com-
mit

mit à Cyrus le soin de faire bâtir une muraille à Constantinople depuis une Mer jusqu'à l'autre ; ce qu'il fit en soixante jours. Cette diligence fut si agreable au peuple, qu'on entendoit crier dans les ruës, Constantin a bâti la Ville, & Cyrus l'a réparée. L'Empereur l'ayant entendu en conçût tant d'envie contre Cyrus, qu'il ne pût en éviter les suites qu'en se faisant Religieux.

Ceux qui ont affaire à des Princes de ce caractere doivent considerer, qu'ils marchent sur des cendres sous lesquelles il y a un feu caché ; & par conséquent ils doivent toujours examiner leurs inclinations avec beaucoup de soin, afin d'être en état ou de se défendre, ou de n'avoir au moins rien à se reprocher, en cas qu'ils se voyent contraints de ceder à la violence, mais qu'au contraire ils ayent la satisfaction d'avoir fait leur devoir, & de l'avoir fait avec la prudence requise.

CHAPITRE XXXIV.

Comment on conserve ses charges sous le Regne d'un Successeur, & comment on se maintient en credit.

ON peut avec justice mettre au rang des Favoris de la Fortune, ceux qui ayant beaucoup d'autorité & de credit sous un Prince, les conservent sous son Successeur. Aussi est-ce une chose qu'on ne voit que très-rarement à la Cour; car comme celui qui doit succeder est le plus souvent suspect au Prince regnant, ceux par conséquent qui ont le maniment de ses affaires sont obligez nécessairement d'agir contre les intérêts du Prince qui doit succeder. Et c'est ordinairement de là que viennent des inimitiez mortelles. Outre cela, celui-ci a des serviteurs dont la fidélité lui est connue, & qui ont pour la plupart mérité son affection par leurs services. Il cherche les moyens de les élever, & pour cet effet il éloigne ou de son propre mouvement, ou par la persuasion de ceux qui sont bien aises de prendre leur place, les serviteurs du Prince défunt.

Il y en a pourtant qui font si bien leur cour au Successeur, soit que l'état des affaires leur soit favorable, soit qu'ils y soient plus habiles & plus propres que les autres, soit qu'ils ayent plus d'adresse, ou qu'ils sachent mieux s'insinuer, qu'en perdant leur Maître ils ne perdent que sa personne. Macron voulant se mettre en faveur auprès de Caligula, se sert de sa Femme Ennia, & fait en sorte que ce Prince en devient amoureux, & pense même à l'épouser. Le même Macron fit étouffer à force de couvertures, l'Empereur Tibere qui étoit malade & prêt à mourir, comme Tacite nous l'apprend. Julien retint Arbetio parce qu'il crût qu'il en avoit besoin, quoiqu'il eût de l'aversion pour lui à cause de son orgueil & de son esprit turbulent; & Valentinien qui succeda à Julien prit le même homme à son service pour l'opposer à Procope.

Nous n'avons parlé jusqu'ici que des choses qu'un Courtisan doit éviter s'il veut avoir la faveur du Prince. Parlons maintenant de ce qu'il doit faire pour la conserver:

ferver. Les conseils que nous avons à lui donner sont en general, *d'être modeste auprès du Prince ; de songer plus à faire son devoir , qu'à avancer sa Fortune ; de ne jamais se vanter , ni ne faire rien que de respectueux , & d'éviter l'envie autant qu'il lui est possible.* C'est un mal que les grands hommes ont trouvé si redoutable, que pour l'éviter les uns se sont éloignés des affaires publiques sous prétexte d'aimer le repos, & les autres ont pris le parti de la retraite sous prétexte de vouloir donner à l'étude le reste de leur vie. Les Regnes de Domitien & de Galba nous fournissent des exemples des uns & des autres. Nôtre Courtisan doit prendre garde à ne passer pas trop légèrement ces sortes de loüanges perfides dont nous avons déjà parlé, non plus que les calomnies dont on les charge. Ceux qui nous calomnient disent ou que nous avons manqué à quelque chose de nécessaire au service du Prince, ou que nous avons dit ou fait quelque chose au préjudice de ses intérêts. Quant aux fautes qu'on nous impute, ou il faut s'en excuser modestement, ou il faut nous en justifier, ou il faut les reparer ; ou il faut enfin tâcher d'y suppléer par quelque chose d'éclatant. Nos paroles & nos actions doivent être si pesées & si modérées, qu'on ne puisse jamais leur donner un mauvais tour. Nous devons tâcher de penetrer les sentimens & les inclinations d'autrui, avant que de découvrir les nôtres ; & si par hazard ou par negligence il nous échape quelque chose qui puisse déplaire, nous devons faire connoître lors que nous y faisons reflexion, que nous n'avons eu intention d'offenser personne ; mais il faut que cela se fasse naturellement & par occasion.

Si nous nous appercevons que quelqu'un nous calomnie, nous ne devons nous éloigner du Prince que le moins qu'il est possible pour courir après ceux qui nous calomnient ; car outre que l'absence diminue l'amour, la médifance s'enracine avec le temps, à moins qu'on ne lui oppose à propos la verité ; car la jalousie s'étant une fois emparée de l'esprit du Prince, & l'accusateur revenant souvent à la charge sans que personne lui contredise, elle jette enfin de si profondes racines dans le cœur du Souverain, qu'il hait souvent l'accusé avant que d'examiner son crime.

Celui qui veut donc pourvoir à sa sûreté, doit se faire à la Cour un ou deux amis pour le moins qui puissent le défendre pendant son absence des dangereuses attaques de la calomnie. Mais il doit prendre garde aussi que ces amis soient des personnes de qualité & d'honneur, ou tout au moins gens de credit, & qui ayent autant d'accez auprès du Prince que nos ennemis. J'avouë que les amis de ce caractère sont rares à la Cour, où presque tout le monde opprime son compagnon, ou souffre que les autres l'oppriment. Cependant il arrive quelquefois qu'il s'en trouve quelqu'un qui par grandeur d'ame, ou par un principe de reconnoissance, ou par le desir de rendre service, ou enfin par un motif d'averfion contre nos accusateurs, sont bien aises de rendre cet office.

CHAPITRE XXXV.

On ne doit jamais se vanter de la faveur du Prince: de l'usage qu'on doit faire de ses amis & de ses partisans.

LE Courtisan doit se donner de garde de se vanter de la faveur du Prince, non seulement pour éviter l'envie de ses Collegues, mais aussi du Prince même. Lors que les Grands d'Espagne se mirent en devoir de supplanter en dernier lieu le Cardinal Spinosa sous le Regne de Philippe II. Roi d'Espagne, ils s'y prirent d'une telle manière que cette Eminence fut la Dupe de sa grandeur. Ils s'attachèrent tous à lui; chacun fit semblant de reconnoître qu'il ne devoit sa fortune qu'à la faveur du Cardinal; les domestiques mêmes du Roi paroissoient extrêmement soumis à son Eminence, & prêts à executer ses commandemens. Le Prince s'en étant aperçû éloigna le Cardinal, & en moins de deux ans toute son autorité & toute sa grandeur s'évanouirent.

Il faut donc apprendre à se contenter d'un train modeste, & à vivre plutôt au dessous qu'au dessus de la dignité dont le Roi nous a honorez; car c'est toujours le plus sûr & le plus prudent. Il n'est pas tems de diminuer sa suite lors que la fortune commence à décliner. Que gagna Seneque à se cacher dans sa maison après avoir perdu la faveur de Neron? Quel avantage lui revint-il alors de s'appliquer à l'étude, & de renvoyer ceux qui le venoient voir sous prétexte que sa mauvaise santé ne lui permettoit pas de les recevoir? De quoi servit-il à Agricola d'être entré de nuit à Rome, & avec peu de suite? Il faut donc être modeste de bonne heure, & continuer sur ce pied-là.

Quoique je n'approuve pas que nôtre Courtisan soit assiégé d'une trop grande foule d'amis & de domestiques, je ne voudrois pourtant pas qu'il negligéât de se faire plusieurs creatures & partisans; non pour le servir dans sa prosperité, mais pour le soutenir & pour le consoler en cas de disgrâce. Car quoiqu'il se trouve peu de ces bons amis qui le sont encore malgré les revers de la fortune, il peut néanmoins s'en trouver quelqu'un entre tous, qui tâchera de nous procurer un azile & du secours, sinon par un principe d'amitié, au moins pour son propre intérêt, & pour l'avantage qu'il peut esperer en cas que vous reveniez à vôtre bonne fortune.

CHAPITRE XXXVI.

Comment il faut ménager la faveur du Prince ; l'usage qu'on en doit faire. Avis & consolations dans l'adversité, & autres Maximes.

Comme il est d'une grande satisfaction & d'un grand secours dans l'adversité, d'avoir été libéraux & genereux dans la prospérité, & d'avoir profité de la faveur du Prince pour obliger ceux qui ont eu besoin de nous ; aussi nôtre Courtisan doit-il prendre garde à dispenser sagement ses bienfaits ; car il est certain que quelque chose que le Prince fasse pour quelqu'un à nôtre priere, il le met presque tout sur nôtre compte, & le regarde comme fait à nous-mêmes. A moins donc que nous ne soyons parfaitement bien auprès du Prince, il faut bien se donner de garde d'être trop prodigues de nôtre faveur, & de la dispenser trop libéralement aux autres. Nous devons aussi tres-rarement introduire quelqu'un, ou faire son éloge au Prince, à moins que ce quelqu'un là ne lui soit aussi bien connu qu'à nous-mêmes ; encore faut-il avant toutes choses examiner avec soin son mérite, & suivre cette Maxime d'Horace, qui dit en substance, *qu'il ne faut pas être trop liberal à louer, qu'on ne soit bien certain que le sujet merite de l'être, de peur que venant à faire quelque faute, il n'en revienne de la confusion à celui qui l'aura loué.*

Il faut encore que les graces que vous demandez pour quelqu'un soient de sa portée ; il faut que la conjoncture soit favorable, que le Prince puisse accorder ce que vous lui demandez sans se commettre, que son intérêt s'y rencontre, & que vous sachiez enfin que d'autres ont déjà obtenu la même faveur. Si le Prince l'accorde il faut lui faire connoître que nous regardons cette grace comme une grande faveur faite à nous-mêmes ; s'il ne l'accorde pas, il faut prendre garde qu'il ne s'aperçoive pas que nous en soyons choquez.

Il faut encore observer ici une chose que nous avons déjà touchée, c'est de *ne jamais se vanter de la faveur du Prince, & de ne jamais publier qu'il se gouverne par nos conseils* ; car nous vous avons déjà dit combien quelques uns s'en sont mal trouvez. Quelque chose que les Princes fassent, ils veulent qu'on croye qu'ils le font d'eux mêmes, sans le secours & sans l'autorité d'autrui, & sur tout de leurs Sujets.

Si le Prince vous donne quelques ordres importans, tâchez de les avoir par écrit, & en termes aussi clairs & aussi intelligibles qu'il est possible. Ne manquez pas de lui représenter avant que d'entreprendre la chose, que vous y trouvez des difficultez qui vous font craindre pour l'exécution. Si c'est une affaire secrette, & qui ne puisse être écrite, repetez devant le Prince, sans pourtant vous rendre ridicules, les ordres qu'il vous donne. afin de pouvoir mieux comprendre ses intentions, & de mieux lui imprimer dans l'esprit la Commission dont il vous a chargé.

Il faut embrasser aussi de bonne grace les plus médiocres emplois que le Prince peut vous donner; car souvent une petite affaire est le commencement d'une grande fortune; & les Princes veulent qu'on estime leurs commandemens non à cause de l'importance de l'affaire, mais à cause de la grandeur & de la dignité de celui qui commande; & ils ne sont pas moins fâchez lorsque nous refusons d'entrer dans les petites affaires, que lorsque nous reculons après qu'ils nous ont ordonné de faire quelque chose de grand & de périlleux. Lorsque vous êtes à la suite du Prince, prenez bien garde qu'il ne vous surprenne par des ordres donnez tout à coup; & pour cet effet ruminez à l'avance autant qu'il est possible, tout ce qui peut être alors sur pied, & préparez-vous à tout ce qui pourra se mettre en mouvement. Prenez garde encore à ne pas importuner le Prince par des discours ridicules & à contre-temps, & ne lui parlez que des choses dont vous serez certains, & que vous croirez qu'il écouterait volontiers. Soyez attentifs lorsque le Prince parle, & qu'il paroisse que vous ne pensez qu'à ce qu'il dit; ne paroissez ni tristes ni rêveurs de peur qu'il ne semble que vous méprisez ou désapprouvez ce qu'il dit.

Si quelqu'un mécontent du Prince pour en avoir été maltraité, vient vous faire ses plaintes, faites lui connoître que vous êtes touché de son malheur; conseillez lui la patience & le silence; encouragez le à bien espérer; diminuez l'outrage, & excusez le Prince. Mais il faut aller sagement & bride en main avec ces gens-là, car il y en a qui sont les mécontents & les maltraitez, à dessein de pouvoir tirer de nous quelque preuve pour nous convaincre de mauvaise intention contre le Prince, & pour avoir ensuite occasion de nous perdre. Il y en a qui ont été maltraitez au pied de la lettre, mais ils sont le plus souvent foibles & imprudens, incapables de tenir secret ce qui leur a été confié par bonne amitié.

Si vous êtes obligé d'avoir un train de domestiques, prenez bien garde que personne ne parle licencieusement ni du Prince, ni de ses favoris; car souvent la faute du Valet retombe sur le Maître, qu'on rend responsable des paroles & des actions de son Domestique. Une des principales Maximes de prudence que le Courtisan doit observer, est, de remarquer & de sentir à temps que le Prince n'est plus le même à nôtre égard, & que son affection a diminué; car si vous vous en apercevez à l'avance vous resserrez par des déférences & par des honnêtetez les nœuds d'amitié qui vous lient, au lieu de les couper entièrement. La cause de nos mécontentemens étant ôtée, ou par nos déférences ou par la longueur du temps, nous rentrons quelquefois en faveur avec plus de facilité que jamais, & sur tout s'il paroît ou que nous ne nous souvenions plus de l'injure qui nous a été faite, ou que nous ne l'ayons pas sentie.

CHAPITRE XXXVII.

Comment on peut juger de la continuation, ou du changement de l'affection du Prince à nôtre égard.

POUR pouvoir juger si le Prince nous aime toujours, il ne suffit pas de connoître son humeur, & de ne se tromper pas sur l'autorité & sur le pouvoir des amis

& des ennemis qu'il a à la Cour ; mais il faut principalement examiner avec soin sur quoi est fondée l'amitié que le Prince a pour nous. Car si la raison qui l'oblige à nous aimer vient à cesser, ou qu'il trouve de plus fortes raisons d'en aimer un autre, il est certain que son amitié se refroidira tout à fait, ou du moins qu'elle diminuera de beaucoup.

Ce n'est pas qu'il ne soit quelquefois difficile de deviner pourquoi le Prince nous aime, & ce n'est quelquefois au fond qu'un pur effet de bonheur, dont on ne fauroit rendre aucune bonne raison. Néanmoins il aime d'ordinaire, ou parce qu'il trouve que la personne a les mêmes inclinations & le même tour d'esprit que lui, qu'il prend plaisir à son humeur & à ses manières, qu'il en a reçu des services ; ou qu'il lui connoît de la vertu, ou enfin parce qu'elle sait s'accommoder à ses inclinations. L'amour qui vient de la conformité du temperament paroît forte pendant quelque temps, cependant c'est la moins durable, soit parce que l'âge ou la variété des affaires change journellement, comme nous avons déjà dit, la nature humaine, soit parce qu'il est difficile de trouver deux personnes si semblables, qu'elles ne diffèrent en rien ; & souvent ce qu'elles ont de différent est plus capable de les diviser, que tout ce qu'elles ont de semblable n'est capable de les unir.

Pendant je ne puis pas comprendre comment des gens peuvent être si bien faits au goût & aux inclinations du Prince, qu'ils ne puissent faire qu'à peine quelque chose qui lui déplaît & qui le desoblige. J'avoué néanmoins que ces gens là peuvent mieux faire que les autres leurs affaires auprès du Prince ; sur tout s'ils savent bien prendre leur temps ; & que comme de sages Pilotes ils ayent l'adresse de ferrer leurs voiles à propos avant que l'orage survienne.

CHAPITRE XXXVIII.

De l'amour du Prince pour les femmes : instructions pour ses Maîtresses. Que les services rendus aux Princes causent souvent la disgrâce des Courtisans. Divers autres avis.

LES Princes aiment le beau sexe selon que leur complexion est plus ou moins amoureuse ; & lors que la Maîtresse du Souverain ne tombe pas en disgrâce par sa faute, elle y tombe souvent ou parce que le Prince s'en dégoûte, ou parce qu'il trouve un objet plus aimable. De là vient que les femmes habiles font d'ordinaire tout ce qu'elles peuvent pour empêcher le Prince d'entrer en aucun commerce avec d'autres, & sur tout avec celles qui pourroient l'engager. Il s'en est vû aussi qui ont conservé leur Amant par un dédain affecté & par des démonstrations de repentance. D'autres plus entreprenantes & plus hardies, voyant que le Prince les aimoit véritablement, l'ont enivré de carettes, & noyé de plaisirs, s'il est permis de parler ainsi.

C'est de la première manière qu'en usa Popea à l'égard de Neron : *Car le voyant bien enflam-*

enflammé, elle commença à faire la maîtresse, & ne voulut plus souffrir ses longs entretiens, ni qu'il la possédât plus d'une nuit : elle disoit qu'elle étoit mariée à Othon, & qu'ils étoient unis ensemble par des chaînes si fortes & si agréables, que rien ne les pouvoit rompre. Qu'elle ne voyoit reluire qu'en luy les qualitez d'un Souverain ; qu'il avoit le cœur & l'ame d'un Prince, au lieu que Neron n'avoit tiré de l'amour d'une servante que des sentimens bas & abjects, & n'avoit rien de grand que sa fortune. La même Popea ne croyant pas que Neron eût jamais la hardiesse de l'épouser, ni de repudier Octavia tant qu'Agrippine vivoit, ne cessoit de l'irriter contre elle par diverses calomnies, & de lui reprocher quelquefois en riant qu'il étoit en tutelle, & que bien loin d'être maître de l'Empire, il ne l'étoit pas de soi-même. Il y a eu des femmes qui ont par ce moien conservé l'affection des Princes beaucoup mieux qu'elles n'auroient fait en les caressant & en les flatant ; cependant, comme j'ai déjà dit, c'est une espèce d'amour où il n'y a rien de certain, & sur laquelle il ne faut pas compter long-temps.

Annal.
13.Annal.
14.

Il semble que la faveur qu'on ne doit qu'à ses services devoit être plus stable & plus solide que celle qui ne vient que de la flaterie ou du plaisir, parce que la première procede d'une cause honnête, & qu'elle encourage les autres à se rendre dignes par leur vertu de la même récompense : cependant l'expérience nous a appris, que les grands services mêmes ont souvent été la cause de la perte de ceux qui les ont rendus ; & la raison de cela est que les Princes haïssent d'ordinaire ceux qu'ils ne peuvent pas récompenser. Ils ne veulent pas être redevables à leurs Sujets, & c'est pour cela qu'ils fuyent la présence de ceux qui les ont le mieux servis, comme s'ils prenoient leurs œillades pour autant de reproches de leur propre ingratitude. De là vient que la condition de ces sortes de gens est fort triste à la Cour : car lors qu'ils ont rendu quelque service au Prince, ils se font d'abord honte d'en demander la récompense, de peur qu'il ne semble avoir vendu & non donné leurs peines. Et comme les Princes n'ont souvent aucun égard au service qu'ils ont reçu, & qu'ils sont lents à récompenser, un jour passé & l'autre vient, tant qu'enfin la memoire d'une action de merite s'efface de l'esprit même de ceux qui en ont été les témoins, & dont le Prince craignoit autrefois les reproches muets.

Il y a des gens qui s'étant aperçus de cet inconvenient, ont crû qu'il étoit à propos, de battre comme on dit, *le fer pendant qu'il est chaud* ; & lorsqu'ils ont été employez à quelque chose, ils ont commencé par songer aux moyens de se faire récompenser ; sachant bien que la memoire des services passez oblige bien moins les Princes à récompenser, que l'esperance de ceux qu'on peut leur rendre à l'avenir ; n'ignorant pas d'ailleurs qu'il vaut mieux être obligez aux Princes, que si les Princes nous étoient obligez ; parce qu'ils croient que tous ceux qu'ils ont obligé leur veulent du bien, au lieu qu'ils n'ont que de l'averfion pour ceux à qui ils sont redevables, parce qu'ils sont persuadez que ceux auxquels ils ont refusé quelque chose n'ont aucun veritable amour pour eux. Nous apprenons de Philippe de Comines que c'étoit là le sentiment de Louis XI. Roi de France.

Il semble que les Princes devoient aimer d'un amour solide les Ministres de leurs plaisirs, & à dire vrai ils les aiment avec quelque constance, c'est à dire aussi long-temps que l'inclination du Prince le porte du côté du plaisir. Mais d'abord que cette

inclination change, leur affection change aussi. Quelquefois aussi les Princes venant à aimer la vertu, regardent avec horreur les instrumens de leurs plaisirs. Mais comme les Princes ont certaines inclinations plus durables que les autres, ils aiment aussi, comme j'ai déjà dit, les Ministres dont ils se servent pour cela d'une amitié plus durable, & proportionnée à la nature de leur passion.

CHAPITRE XXXIX.

Divers préceptes touchant les plaisirs, & les inclinations des Princes, &c.

TE ne parlerai point ici de tous les plaisirs auxquels les Princes ont naturellement du penchant, parce que ce n'est pas sur tous qu'un homme doit bâtir les espérances d'une grande fortune. Les passions qui dominent chez les Princes, & qui leur sont les plus familières, se réduisent à trois, qui sont l'impudicité, la cruauté, & l'avarice. Comme la première est plus violente que toutes les autres, aussi est-elle plus incertaine & plus inconstante; car quoique ce vice ne change pas quant au sujet, il change quant à l'objet. Cependant c'est là-dessus que plusieurs ont jeté les fondemens de leur fortune, & n'ont point fait de difficulté de prostituer leurs femmes pour aquerir la faveur du Prince. C'est ainsi qu'Othon en usa, comme nous l'apprenons de Tacite; cependant son infamie ne lui fut point avantageuse, car Neron l'éloigna de la Cour pour se délivrer d'un si fâcheux Rival.

Il y en a d'autres qui pour s'assurer de l'amitié des Princes, se rendent les témoins & les compagnons de leurs crimes & de leur impudicité, & nous avons sur cela l'exemple de Tigellin. Ces gens-là ne font point reflexion que le Prince a une ressource pour se disculper envers le public & se mettre à couvert de l'envie, & que cette ressource est de sacrifier souvent ces sortes de gens à la haine publique. En effet les Ministres de l'impudicité des Princes ne doivent pas espérer d'autre destinée que celle de Remire d'Orco, Ministre des cruautés de Cesar Borgia, que ce Prince fit enfin massacrer, comme étant coupable de tous les maux qu'il avoit fait.

L'exemple de ce Remire nous apprend quelle est la destinée de ceux qui sont les Ministres des cruautés du Prince; car il est rare qu'ils en soient aimez long-temps, soit parce qu'il lit en gros caractères, par manière de dire, son crime dans leurs yeux, toutes les fois qu'il les voit, soit parce qu'il craint des gens qu'il connoît capables de tant de méchancetez. Neron tout cruel & tout endurci dans le vice qu'il étoit, eut après la mort de sa Mere de l'averfion pour Anicete, & le regarda comme un homme dont la presence lui reprochoit tous les jours son parricide.

L'avarice est de toutes les passions la moins sujette au changement. Elle ne change point d'objet comme l'amour: l'âge l'augmente au lieu de la diminuer; & quoiqu'elle ne soit pas moins odieuse que la cruauté, cependant on la souffre plus long-temps,

temps, parce que les besoins publics, l'épargne, & le bien commun sont les prétextes dont elle couvre toutes ses exactions. Les Ministres donc de l'avarice des Princes peuvent se maintenir long temps en faveur, c'est-à-dire tant qu'ils ne sont pas méchants & de mauvaise humeur, & qu'ils ne s'abandonnent pas trop à l'envie de s'enrichir; défauts tres-ordinaires à ces sortes de gens.

La mauvaise humeur qui va le plus souvent jusques à insulter les gens, rend le Prince odieux, & est odieuse elle-même. Le Prince à la fin se défera d'un homme de cette humeur, pour se mettre à couvert de l'envie que lui attireroit un esprit si bizarre & si bourru.

Les richesses sont encore exposées à l'envie, non seulement de la part du peuple, mais aussi de la part du Prince. S'il est véritablement avare, difficilement sera-t'il content qu'il n'ait exprimé l'éponge jusqu'à la dernière goutte, comme Vespasien avoit accoutumé de faire, ou pour mieux dire, il fera de ses riches Ministres comme des pourceaux qu'on engraisse, qu'on tue, & qu'on mange. La France a eu plusieurs personnes de ce caractère, & nous lisons dans ses Histoires que des Ministres étant devenus orgueilleux & méchants, & s'étant entêtés du desir de s'enrichir trop promptement, se sont perdus par leur avidité & par leur insolence, & du faite de la grandeur se sont précipitez dans l'abîme du neant, s'il est permis de parler ainsi.

Du temps de Philippe le Bel, Pierre Berchias grand Chambellan, & Trésorier de France, fut étranglé à Paris. Louis surnommé le Hutin, fils de Philippe, étant ensuite parvenu à la Couronne, traita de même Enguerrand de Marigni. Sous Charles VII. Giac Favori du Roi, premier Chambellan, & Sur-intendant des Finances, fut mis en justice, ensuite cousu dans un sac, & jetté dans la Riviere; Camus de Beaulieu qui lui succéda, fut tué à Poitiers; & Pierre des Essarts eût eu la même destinée sous Philippe I, s'il n'eût racheté sa vie par cent mille Florins qu'il paya.

Je pourrois trouver des exemples sans sortir de nôtre Angleterre, n'étoit que je suis bien aise de ménager la memoire des coupables. Au reste ce que nous venons de dire suffit pour nous apprendre, que comme les trop grandes richesses de ces Ministres sont préjudiciables aux intérêts du Prince; aussi leur insolence, leur avarice, & leur bizarrerie leur attirent la haine de tout le monde, & sont enfin la cause de leur perte. Et que comme nous ne devons pas perdre l'occasion de nous enrichir lors que nous le pouvons faire par des moyens justes & honnêtes, aussi ne faut il pas paroître trop avides des richesses, ni entasser trésors sur trésors, si nous ne le pouvons faire sans nous exposer à l'envie de tout le public.

CHAPITRE XL.

Conclusion de l'ouvrage, où sont proposez plusieurs conseils choisis & nécessaires.

IL ne nous reste plus qu'à dire un mot du dernier motif qui oblige les Princes à aimer les Courtisans, c'est à dire à cause de leurs qualitez personnelles, & parce qu'ils les trouvent actifs & capables de conduire leurs affaires. Ainsi lors que nous voyons que le Prince nous traite agréablement, il faut examiner s'il aime nos talens & nôtre capacité parce qu'il en a besoin, & qu'il y trouve de l'utilité, ou parce qu'il veut se rendre capable lui-même par nôtre secours. Si nous ne plaçons que parce que nous sommes nécessaires, comptons que l'amitié qu'on a pour nous ne durera qu'autant que la nécessité qui l'a fait naître subsistera, & que cette amitié est plutôt forcée que volontaire.

Si nous voyons que le Prince aspire à la gloire de se rendre habile dans les affaires, comptons à coup sûr que quand il verra qu'il ne peut nous égaler ou nous surpasser, il nous regardera de mauvais œil, & n'aura plus pour nous les mêmes égards : car les Princes aussi bien que les particuliers desirent naturellement d'aller plus loin que les autres dans les choses auxquelles ils s'appliquent ; & il n'y a point d'homme qui soit bien aise de se voir inférieur en cela à ceux qui sont au dessous de lui. Afinius Pollio étant sollicité de répondre à des Vers qu'Auguste avoit faits contre lui, répondit, *qu'il ne vouloit point écrire contre un homme qui pouvoit le proscrire.* Il survint une dispute au sujet d'un mot entre l'Empereur Adrien & le Philosophe Favorinus, où le dernier fit semblant de se rendre : ses amis en furent surpris ; mais il leur dit pour les consoler, *il ne m'est point honteux d'être vaincu par un homme qui commande trente Légions.*

Ce que dit Salomon sur ce sujet est digne d'une singulière attention : *Ne faites point le Sage devant le Roy,* dit ce grand Prince. Il faut donc que celui qui cherche à gagner la faveur du Prince, mette à part le desir de sa propre gloire, & qu'il paye de complaisance non seulement dans les disputes de mots, mais même par tout ailleurs. Et pour cet effet il fera bon de faire quelques fautes à dessein ; mais il faut prendre garde que ces fautes ne soient pas trop grossières, & capables de faire beaucoup de tort à nôtre reputation.

Il paroît par ce que nous avons dit jusqu'icy combien peu de certitude il y a dans toutes les grandeurs de la Cour. Le meilleur conseil donc qu'on puisse donner à tous les Courtisans, est, de se préparer à tomber ; car quoi qu'on croie qu'il est plus genereux de combattre que de prendre la fuite, lors que nous sommes une fois entrez dans cette Lice ; cependant si le peril du mal est plus grand que l'esperance du bien,

il est de la prudence de songer aux moyens de faire une retraite honorable, & comme les Parthes de le battre en fuyant.

Il est aussi plus glorieux de descendre honnêtement par degrez, & de fortir par la porte, s'il faut ainsi dire, que d'être jetté par la fenêtre. Il est donc moins honteux de se défaire de ses charges & de ses dignitez sous des prétextes plausibles, que d'attendre qu'on en soit dépouillé d'une maniere desagréeable. Et c'est ici qu'on peut fort bien appliquer ce mot d'un ancien Romain : *Pourquoi fatiguer ainsi la fortune ? quitte la Cour, & n'attens pas qu'on t'en chasse.*

Seneque dit *qu'on est heureux lors qu'on meurt au milieu de sa felicité* ; mais je dis au contraire qu'un Courtisan est heureux lors qu'il se retire de la Cour au milieu de ses prosperitez. Ceux qui prendront ce parti ne seront peut-être pas applaudis de tout le monde ; mais au contraire ceux qui ne jugent des choses que par les dehors les regarderont comme des gens indignes de la fortune, puisqu'ils l'abandonnent de cette maniere. Quoiqu'il en soit, le sage sans se mettre en peine de ces petits discours, cherchera de bonne heure les moyens de se mettre en sûreté, & se souviendra, qu'il n'y a point de jeu d'où il ne vaille mieux se retirer avec gain qu'avec perte ; & qu'il n'y a point d'homme sage qui veuille changer, ou risquer le certain pour l'incertitude même.

Quoique nous ne montions que par degrez aux honneurs & aux dignitez, nôtre chute arrive le plus souvent tout à coup, à moins que nous ne nous y soyons préparés à l'avance. Ainsi si ceux qui sont au faite de la faveur & de l'autorité viennent une fois à glisser ou à broncher, leur chute est d'ordinaire fatale, & sans esperance de retour.

Voilà sommairement tout ce que j'avois à dire pour l'instruction de nos Courtisans. Si les Maximes que j'ai posées sont bonnes ou mauvaises, c'est de quoi je ne déciderai point ; mais j'en laisserai le jugement à la sagesse & à l'experience de mes amis. Quant à moi, je puis dire que je n'en ai pas grand besoin de l'heure qu'il est, & que bien loin de me chagriner de ma retraite & de la condition de simple particulier où je suis à present, je dis avec plaisir après Seneque ; *que celui qui cherche les grandeurs de la Cour monte au faite des honneurs ; que sa fortune réponde à ses desirs : pour moi je n'ambitionne que la douceur & la tranquillité d'un paisible repos, &c.*



Remarques sur la vie des Ministres & des Favoris de la Reine
Elisabeth, & notamment sur ceux qui ont eu part aux Ne-
gotiations qui se sont faites entre cette Princesse & les Rois
de France Charles IX. & Henri III.

Tirées des meilleurs Historiens.

Discours Préliminaire.

Comme l'Histoire a trois sujets à traiter, on la divise aussi en autant de classes; l'une regarde les tems, l'autre les personnes, & la dernière les actions. La première s'appelle Chronologie, la seconde Vie, & la troisième Relation. Quoique la première soit la plus parfaite, la plus estimée, & celle qui fait le plus d'honneur à son Auteur, on peut dire néanmoins que la seconde est & plus nécessaire & plus utile. En effet celle-là représente les grands événemens & les actions publiques des personnes, & passe sous silence les circonstances moins importantes des affaires, & les mouvemens moins considérables des hommes: Ainsi il arrive souvent que l'Historien se contente d'étaler les affaires d'éclat, sans entrer dans les véritables causes qui les ont enfantées. Il n'en est pas de même des Vies, où l'Historien n'ayant à représenter que des personnes dont les actions grandes & petites, publiques & particulières, ont un enchaînement les unes avec les autres, il faut nécessairement que le portrait qu'il en fait soit plus fidèle, plus naturel & plus vif.

Je suis surpris que dans un siècle si fécond en gens de lettres, il se soit trouvé si peu de sçavans qui se soient occupés à écrire des Vies, & qui aient fait si peu de cas de la vertu des modernes, que de n'avoir pas tâché à l'exemple de Plutarque, d'immortaliser le mérite & les actions de tant de grands hommes. Nous avons, il est vrai, les Histoires de plusieurs grands Rois, Capitaines, & Ministres, qui se sont également signalés dans la paix & dans la guerre; mais outre que la plupart des Historiens sont, ou peu méthodiques, ou passionnés, ou déguisent la vérité, ils confondent avec tant d'autres faits les circonstances les plus remarquables de la vie de ces hommes illustres, ou les traitent si légèrement, & quelquefois avec tant d'obscurité, qu'il n'est pas surprenant que les Lecteurs n'en soient que médiocrement touchés. D'ailleurs les Historiens n'ont pas tous le goût bon, & au lieu de relever les actions qui font le plus d'honneur à leur Héros, ils s'attachent à des circonstances qui

qui laissent une idée confuse, & privent le Lecteur judicieux du fruit qu'il se propose, qui est de connoître le bien pour le faire, & le mal pour l'éviter. Je prens bien plus de plaisir par exemple à considerer la valeur de Scipion passant sur une Galere pour aller joindre Syphax Roi de Numidie, que de voir cet illustre Romain aux prises avec Annibal dans les plaines de Zama. Je suis bien plus touché lorsqu'on me presente ce jeune General victorieux, & en même tems assez chaste au milieu de sa victoire, pour renvoyer à son Epoux une belle prisonniere sans l'avoir touchée, que je ne le suis de la relation de cent sieges, où la fureur du Soldat, la faim, la soif, & le carnage font souvent horreur au lieu de plaire. Je croi qu'il est bien plus instructif pour un Prince ou pour un Capitaine, de représenter François I. faisant à Madrid, tout prisonnier qu'il étoit, le personnage d'un grand Roi, caressant & recompensant les sçavans par toute la terre, que les guerres, les batailles, & les sieges des François & des Espagnols; & je suis plus charmé d'envisager Fabrice méprisant les magnifiques ofres qu'on lui fait, & arrachant le poison de la main du plus redoutable ennemi du peuple Romain, que je ne le suis de la relation de tous les exploits militaires de Pirrus & du célèbre Tamerland.

Si jamais regne a été digne d'admiration c'est celui de la Reine Elisabeth. Cette grande Princesse se vit presque dès sa naissance le jouët de la Fortune; l'orage qui fit mourir sa Mere sur un échafaut, pensa lui ôter la vie, & si elle fut aimée de son Frere Edouïard, il semble que ce ne fut que pour lui rendre plus sensibles & plus insupportables les souffrances qu'elle eut à esluier sous le regne de sa Sœur Marie. Elle soutint tous ces revers avec toute la fermeté possible, & ce furent les degrez par lesquels elle monta sur le trône. Ce fut dans cette élévation qu'elle fit paroître la superiorité de son genie. Les commencemens furent hardis & assez pacifiques; mais dans la suite combien de dificultez n'eut-elle point à surmonter, de rebellions à étoufer, & de conspirations à craindre? Le Prince même qui lui avoit sauvé la vie dans l'extrémité de sa mauvaise fortune, * devint son plus cruel ennemi, & mit tout en œuvre pour la détrôner. Elle se tira de tout avec une prudence qu'on ne sçauroit assez louer. Les ennemis puissans & redoutables qu'elle eut en tête; les cabales domestiques qui furent formées contre sa vie, ne servirent qu'à faire briller ses vertus avec plus d'éclat. Ses ennemis même furent contraints de l'admirer, & ne trouvant point de justes reproches à lui faire, furent forcez d'en suposer, comme le reconnoît un celebre Jesuite † qui parle de cette Princesse en ces mots, que je préfere à tout ce qu'on pourroit dire à la louange de cette grande Reine. *Elisabeth, dit-il, est de ces personnes dont le nom nous imprime d'abord dans l'esprit une idée qu'on ne remplit point dans les peintures qu'on en fait. Jamais tête couronnée ne sçût mieux l'art de regner, & ne fit moins de fautes durant un long Regne. Les amis de Charles-Quint pouvoient compter les siennes, les ennemis d'Elisabeth ont été reduits à lui en chercher, & sa conduite a été admirée par ceux mêmes qui avoient le plus d'intérêt à la décrier, &c. Personne de son tems n'eut plus d'esprit qu'elle, plus d'adresse, plus de penetration. Elle ne fut pas guerriere; mais elle sçût si bien*

Cccc 2

former

* Philippe II. † Le Pere d'Orleans. *Hist. des revolut. d'Ang. tom. 2. pag. 459.*

former des Guerriers, que depuis long-tems l'Angleterre, n'en avoit vû ni un plus grand nombre, ni de plus experimentez.

Avec tant de capacité & de bon sens, il n'y a pas d'apparence qu'elle ne sçût choisir des Ministres dignes de son estime. En éct elle eut des personnes extraordinaires & pour la robe & pour l'épée; mais ils furent * ses Favoris, & non pas ses mignons, & de son tems on ne vit ni Gavestons, ni Spencers †. Les Ministres de cette Princesse agissoient plus par ses Maximes & par le secours de son bon sens, que suivant leurs volonteZ & leurs desirs; politique qui dura autant que sa vie.

Cependant quelque admirable que soit la grandeur d'ame & les lumieres d'Elisabeth, on ne peut s'empêcher de réserver à ses Ministres la gloire d'une partie des grandes choses qui se sont executées sous son Regne. Ils ont été pour la plûpart des personnes extraordinaires, & pour la naissance, & pour la capacité. On en pourroit assez juger par les Negotiations auxquelles cet ouvrage doit servir de Préliminaire; mais on a cru qu'il falloit quelque chose, qui particularisât davantage les bons & les mauvais endroits de ces personnes illustres, & éclaircit certains endroits de ces Negotiations qui sans cela paroïtroient obscurs. Pour cet éct on a jugé à propos de faire des Remarques sur la vie de chacun; & pour ne pas ennuyer les Lecteurs on se propose d'être court, & de ne rien dire que sur l'autorité des Historiens dignes de foi. Comme les Negotiations qu'on donne ici paroissent sous le nom de Walsingham, c'est par lui qu'on doit commencer, sans s'embarrasser ni de la naissance, ni de l'ordre de l'élevation de ceux qu'on pourroit lui préférer à ces deux égards.

Remarques sur la vie du Chevalier François Walsingham.

IL étoit de bonne maison; mais son éducation le rendit bien plus illustre que sa naissance. En sortant de l'Université il se mit à voyager, & aquit par ce moyen de grandes connoissances. Il excelloit sur tout pour les Langues, & ce fut l'homme de son tems qui sçût le mieux se servir de la sienne. Ce fut la première raison qui le fit employer dans les principales affaires de l'Etat. Il fit deux voyages en France avec le caractère d'Ambassadeur, le premier sous le Regne de Charles IX. pour le mariage de la Reine sa Maîtresse avec le Duc d'Anjou, le second sous Henri III. pour la Negotiation du mariage de la même Princesse avec le Duc d'Alençon. A sa première Ambassade il eut la douleur de voir le massacre de la St. Barthelemy. Il n'en ressentit rien tout grand homme qu'il étoit; il fut la dupe de la dissimulation de la Cour, & pensa lui-même s'y trouver envelopé. Il s'acquitta si bien de cette double Ambassade, qu'il eut part à son retour aux plus importantes affaires de l'Etat, fut fort avant dans la faveur de sa Princesse, & fit paroître par tout une vigilance infatigable pour sa sûreté. Quoiqu'il ne parût être envoyé en France que pour le mariage

* *Nanton fragmenta Regalia.* † *Favoris qui ont causé de grands desordres en Angleterre.*

mariage de la Reine, comme Feria l'avoit été à la Cour d'Angleterre de la part du Roi d'Espagne, pour le même sujet, à ce que dit Nanton; il avoit néanmoins l'œil à tout, & découvroit par les intelligences qu'il avoit par tout une infinité de choses, dont la Reine & ses Ministres sçavoient faire un tres-bon usage. Jamais Ambassadeur n'a mieux rempli les devoirs de sa charge; hardi quand il le faisoit; & quand on remettoit quelque chose à sa prudence, & qu'il voyoit de la nécessité à ajouter ou à retrancher à ses instructions, jamais homme ne l'a fait avec plus d'art, de ménagement & de prudence. Jamais homme ne sçût mieux hasarder quelque chose pour se tirer d'un mauvais pas, & n'a mieux sçu se mettre au dessus des formalitez quand le besoin le requeroit. Il avoit un talent particulier pour se faire estimer à la Cour où il residoit, & une adresse admirable à passer les petites choses quand il étoit question d'en obtenir de plus importantes. Toujours uniforme dans ses actions & dans ses avis. Aussi avoit-il les grandes parties qui doivent composer un Ministre du premier ordre; l'esprit vif, le jugement solide, & une tête si forte, qu'il penetrait le fond des hommes & des affaires, & les secrets les plus cachez; aussi ingénieux à découvrir ce que les autres avoient dans le cœur, qu'à cacher ses propres pensées. Il devoit beaucoup à l'étude, mais beaucoup plus à ses voyages qui augmentèrent & perfectionnerent considérablement ses connoissances. Il fut comme cent autres l'Agent de Guillaume Cecill Baron de Burleigh; insinuant & réservé dans la conversation, voyant tout le monde, & n'étant vû de personne. Son esprit étoit aussi universel que ses parties; & sa maxime favorite étoit, *qu'il n'en coûte jamais trop pour sçavoir ce qui se passe.* Avec beaucoup de prudence il avoit un grand fonds de bonté, & rendoit avec plaisir service à tout le monde autant que la justice & son devoir pouvoient le lui permettre, également ingénieux à trouver l'anse des gens, & à les convaincre par de vives raisons. Il avoit une dextérité admirable pour profiter des circonstances & des conjonctures, & faisoit plus par une simple historiette, que d'autres n'auroient pû faire avec un discours long & élaboré. On eût dit qu'il faisoit toujours les affaires brusquement & avec une espece de surprise, & c'étoit d'ordinaire durant la chaleur des divertissemens qu'il mettoit les choses en mouvement. Quand il survenoit des contestations, il écoutoit tout le monde, & profitant de ce qu'on venoit de dire, ou pour prendre de nouvelles précautions, ou pour se confirmer dans son opinion, il entraînoit tout enfin sans qu'on pût lui repliquer. Il fut plus fin que les Jesuites qui se trouverent la dupe de leurs équivoques & de leurs *reservations mentales*; cependant il ne dit jamais mensonge, mais il sçût toujours sagement déterrer la vérité. Comme une chambre bien close renferme beaucoup d'air, aussi ce sage Ministre découvroit mille choses: Il fut le Confesseur de la plupart des Catholiques Romains Anglois, comme ils l'avoient été de leurs freres avant leur trahison. Il disoit ce qu'un autre avoit dit avant lui, *qu'un homme secret a de la politique & de la vertu.* Quand il voyoit un homme c'étoit autant que s'il lui parloit, & il découvroit sur son visage les mouvemens de son cœur. Il faisoit tant de questions aux gens, & les tournoit de tant de côtez, qu'ils manquoient rarement à se découvrir soit qu'ils parlaient ou ne disaient mot. Le proverbe Espagnol lui étoit familier: *Dis un mensonge, & dé-*

couvre une vérité. Il disoit aussi; *ne dis rien dont tu ne puisses te tirer sans danger, ou que tu ne puisses galamment soutenir en cas de contestation.* Il y a des gens qui ne sont propres qu'à certaines affaires, Walsingham étoit bon à tout, toujours prêt à faire un parti à Rome aussi bien qu'en Angleterre, voyant d'un coup d'œil les gens jusques au fond du cœur, & démêlant sur leurs visages leurs plus secrètes pensées.

Il tiroit avantage des factions aussi bien que la Reine sa Maîtresse, sans avancer les unes, ni abaisser les autres. Ami de Cecil, allié de Leicester, & l'oracle de Suffex. Quand il vouloit renverser quelque chose il n'avoit qu'à l'entreprendre, & il mettoit tant de moyens en œuvre, qu'il ne manquoit jamais de réussir. Il n'a jamais rompu aucune affaire, quoiqu'il en ait manié plusieurs. Il pouvoit negotier toutes choses avec ceux qui s'y opposoient le plus, & leurs oppositions lui fournissoient de nouvelles raisons pour les faire réussir. Sa dextérité & sa patience lui étoient d'un grand usage dans les affaires qu'il avoit à traiter. Il dupa deux fois la France en qualité d'Agent, il regla une fois le Gouvernement des Pays-Bas en qualité de Commissaire, & changea deux fois celui de l'Ecosse en qualité d'Ambassadeur. La France demanda une fois qu'il fût rapellé, parce qu'il donnoit de trop bons conseils aux Huguenots: L'Ecosse fit la même demande, de peur qu'il ne renversât son Gouvernement. Il entretint 53. Agens & 18. Espions dans les Cours étrangères. Il n'avoit point d'écrit secret dans toute l'Europe qu'il ne pût avoir pour deux Pistoles: Peu de lettres lui échapoient, & il pouvoit les lire sans qu'on s'en aperçût au cachet. Ce grand homme avoit tant de patience, que son Domestique ne l'a jamais vû fâché, Cambridge jamais emporté, & la Cour jamais déconcerté. Il regardoit la Religion comme l'intérêt de sa patrie & de son ame, aussi la protegea-t-il de toutes ses forces avec la même probité qu'il fit paroître toute sa vie. Il jetta les fondemens du Gouvernement Protestant pour ce qui regarde la politique, & ruina les complots des Catholiques Romains. Il étoit sage, fidèle, & si habile, que la Reine disoit quelquefois que sa subtilité & la probité de Fortescue avoient surpassé son attente. Il employoit tout son tems à travailler au bien public & au repos de sa patrie. l'ornement de la Cour & du Conseil, si exact & si diligent, qu'il découvroit tout par ses intelligences, ou prevoit tout par sa vigilance. En voici deux exemples considérables.

Guillaume Parry du Pays de Galles, & d'une naissance obscure pratiqué par les Jesuites qui l'avoient imbu de la belle Morale qui a été fatale à plus d'un Souverain, fit resolution de tuer la Reine. Pour cet éfet il vint en Angleterre en 1583; & pour s'insinuer d'autant mieux dans l'esprit d'Elisabeth, dont il avoit été le Domestique, il commença par lui dire, que Morgan & certains autres Prêtres l'avoient sollicité à l'assassiner, qu'il le leur avoit même promis pour mieux découvrir leurs secrets, & qu'il venoit lui en donner avis. Il fit si bien que la Reine prit confiance en lui, & il eut l'impudence même de solliciter un emploi à la Cour. Il fit voir à la Reine une lettre qu'il avoit reçûe d'un Cardinal, qui louoit son dessein, & lui en envoyoit à l'avance l'absolution du Pape. Cette lettre & le livre du Cardinal Alau * où il tâ-

* Mr. Amelot de la Houffaye fait le portrait de ce Prélat. *vid. 1. tom. Lettres d'Osse*
pag. 222. note 4.

che de prouver qu'on peut tuer ou déposer legitiment un Prince excommunié, confirma ce scelerat dans l'exécution de son horrible dessein. Il en fit confidence à Edme Nevil, & jurerent l'un & l'autre de se garder inviolablement le secret. Mais comme la divine Providence veilloit à la conservation d'Elisabeth, ces deux malheureux ne purent jamais trouver l'occasion de l'attaquer à la campagne, comme ils avoient resolu, & environ six mois après le Comte de Westmorland étant mort, & ayant fait Nevil son heritier, celui-ci decouvrit la trahison à Walsingham. Ce Ministre fit venir Parry par ordre de la Reine, & lui parla d'une maniere à lui laisser une porte ouverte pour se sauver; mais au lieu d'en profiter, son crime l'avoit tellement aveuglé, qu'il eut l'impudence de dire, qu'encore que la Reine lui eût fait grace deux fois, il ne lui en avoit point d'obligation, n'ayant fait que ce qu'elle ne pouvoit s'empêcher de faire en bonne justice.

L'exécution qui fut faite de Parry n'épouvanta pas les ennemis de la Reine, & n'empêcha pas que ses ennemis n'attentassent tout de nouveau contre sa vie; car l'année d'après Jean Ballard Prêtre de Rheims, homme brouillon & entreprenant, passa en Angleterre. Il rendit visite à la plupart de la Noblesse de son parti, sous la conduite d'un Espion de Walsingham que ce vigilant Ministre lui avoit decouplé, & qui avoit ordre de l'accompagner par tout. Il eut entr'autres un commerce particulier avec Babington jeune Gentilhomme de la Province de Darby, qui avoit du bien, de l'esprit, & du sçavoir, plus qu'on n'auroit attendu de son âge; mais en même tems un zèle si furieux pour la Catholicité, qu'ayant fait un voyage en France, sa fidélité pour sa Souveraine ne fut pas à l'épreuve des Bigots de son parti. Ballard lui apprit que la Reine n'avoit pas long-tems à vivre, & qu'un nommé Savage avoit passé en Angleterre pour l'assassiner. Babington jaloux qu'un autre eût l'infame gloire de tuer une Reine heretique, ne trouva pas ce dessein de son goût, & en forma un nouveau, où il engagea plusieurs personnes considerables, dont quelques-unes étoient auprès de la Reine. Un nommé Polle soi disant fort attaché à la Reine d'Ecosse, & ayant effectivement beaucoup de part à ses affaires, quoiqu'il fût un des Espions du Secretaire Walsingham. Nave Secretaire de cette Princesse se défia de Polle, & avertit ses complices de se ménager avec lui; mais il avoit de si bonnes instructions, & sçût si bien jouer son rôle par la chaleur qu'il faisoit paroître, que Nave ne fut pas écouté, & que Polle entra dans les secrets comme auparavant; de sorte que Walsingham étoit tous les jours informé des moindres mouvemens des conspirateurs.

Pendant que les conjurez deliberoient des moyens d'exécuter leur dessein, & qu'ils faisoient venir des forces étrangères pour en soutenir l'exécution, un Prêtre nommé Giffart passa en Angleterre pour signaler son zèle dans un exploit d'un si grand merite; mais soit qu'une action si execrable lui fit horreur, où qu'il fût gagné par les Agens de Walsingham, il trahit ses complices, decouvrit tout à ce Ministre, & lui envoya toutes leurs lettres, & celles de la Reine d'Ecosse. Ballard fut arrêté, & Babington observé de si près, qu'il n'y eut pas moyen de s'échaper. Les conjurez confesserent leur crime pour la plupart, & porterent la peine qu'il meritoit.

Il est souvent de la bonne politique de cacher & la nature de la trahison, & la trahison

hison elle-même; mais la capacité d'un Ministre consiste à sçavoir au juste jusqu'où l'on doit dissimuler une conspiration; car il y a un certain periode de dissimulation après lequel le peril est inevitable. Tout le monde demeure d'accord qu'on ne doit éventer une conspiration qu'après en avoir pénétré le fond, si ce n'est lors qu'il n'y a aucune apparence de pouvoir l'aprofondir davantage, ou qu'elle est si proche de son execution, qu'il y auroit un danger manifeste à la tenir plus long-tems cachée. Walsingham a été l'homme du monde dont la politique me paroît en cela la plus admirable. Je pourrois dire après des Auteurs sages, que ce Ministre a plus contribué à la conservation de la Reine, que toutes ses Flotes & ses Armées. Elles ne pouvoient que la mettre à couvert de ses ennemis declarez; mais Walsingham par sa pénétration, soutenuë d'un genie infatigable, qui s'oublia soi-même pour servir sa Souveraine & sa patrie, la garentit des secrets attentats; ce que toutes les Forces de l'Angleterre n'auroient pu faire sans son secours. Ce que fit ce sage Ministre dans la conspiration dont on vient de parler paroît bien extraordinaire. Le malheureux Babington ne s'y fut pas plutôt engagé, que Walsingham en eut avis. Voici ce qu'en dit un Auteur de reputation. „ Il joüa son personnage avec tant d'adresse, qu'on eût dit qu'il „ en avoit conduit sous main toute l'intrigue; en éfet un des conjurez lui appre- „ noit de jour en jour les progresz que faisoient les conspirateurs pour l'execution de „ leur entreprise.

Il poussa les choses si loin, que les Historiens de son tems l'ont blâmé d'avoir trop temporisé, d'avoir laissé venir la conspiration trop près de son execution, & mis par là sans nécessité la vie de la Reine en danger. En éfet il recevoit familièrement les conspirateurs dans son cabinet, & leur faisoit avoir audience de la Reine pendant qu'il avoit des gens pour les observer & qui les observerent en éfet avec soin durant trois ans. Pour les empêcher de s'assembler & de prendre des resolutions, il les envoya dans les pays étrangers parce qu'il les avoit pris à son service; & mit d'autres Domestiques en leur place. Babington sous prétexte de découvrir une conspiration eut par son moyen audience de la Reine, & ensuite la liberté d'aller où il voudroit accompagné d'un homme qu'il lui donna pour sa sûreté, mais en éfet pour empêcher qu'il ne s'échapat. Comme la conduite de Walsingham n'étoit pas approuvée, il écrivit à Milord de Burleigh pour se justifier. Il declare dans cete lettre, que s'il a temporisé jusques à la veille de l'execution, il ne l'a fait que pour pouvoir plus aisément s'asseurer des conspirateurs. Il dit pour excuser son retardement. „ 1. Qu'il étoit absolument le maître des conspirateurs, & qu'il pou- „ voit les faire arrêter quand il vouloit. 2. Qu'il en avoit un chez lui qu'il y rete- „ noit sous un prétexte plausible. 3. Qu'il n'avoit pu communiquer plutôt la con- „ juration, n'ayant trouvé des preuves suffisantes contre les conjurez que le jour „ même qu'il l'avoit communiquée. 4. Qu'il esperoit de découvrir des complices „ plus considerables & plus accreditez, & qu'il n'en auroit encore rien dit si la sûre- „ té de la Reine l'avoit pu permettre. Cela fait voir suffisamment que les postes les plus élevez, sont les plus exposez aux traits de l'envie, & qu'il n'est point d'homme, quelque integre qu'il puisse être, auquel la jalousie ne soit capable de faire des crimes de ses actions les plus louables & les plus desinteressées. Aussi ce fidelle & incorruptible

incorruptible Ministre ne fut-il pas approuvé nonobstant ses bonnes raisons, d'avoir si long-tems fait un secret de cette conspiration.

Ce grand Ministre n'avoit pas moins de credit dans les Etats étrangers, que sur les particuliers, & la découverte de la conspiration de Babington ne fut par maniere de dire, que le prélude de plusieurs autres services importans qu'il rendit dans la suite à sa patrie. Il avoit le secret d'ouvrir le Cabinet de la plupart des Princes Chrétiens, & même celui de Philippe II. le mieux clos & le plus caché de ce siècle-là. A son retour d'une de ses Ambassades en France, où il avoit pressenti quelque chose du grand dessein des Espagnols qui n'éclata que plusieurs années après, la Reine lui ayant témoigné qu'elle craignoit que cette fiere Nation ne minutât quelque grande entreprise contre son Royaume, il répondit, à ce que dit un Auteur digne de foi : *Ne craignez rien, Madame; les Espagnols ont bon appetit, & font bien la digestion; mais je leur ai donné un os à ronger qui leur fournira pour vingt ans d'occupation. S'il arrive que le feu que j'ai allumé vienne à brûler, que vous me laissiez faire, & que vous y jettiez de tems en tems quelques tisons pour l'entretenir, vous n'avez aucun sujet d'apprehender.*

Ce penetrant Ministre avertit Elisabeth du dessein des Espagnols deux ans avant qu'il éclatât, & trouva moyen d'obliger Philippe II. à diferer un an entier l'execution de son dessein, quoique sa Flote fût en aussi bon état qu'il pouvoit la souhaiter.

On a de la peine à croire que Walsingham quelque actif, quelque adroit, & quelque insinuant qu'il fût, ait pû penetrer comme il a fait les plus importans desseins du Prince de son siècle le plus caché; cependant non seulement il l'a fait, mais il a même ménagé ses découvertes avec une sagesse qui tient du prodige. Le dessein de la Flote invincible de Philippe II. étoit un secret pour tout le monde à la reserve du Pape, & de deux Ministres d'Etat. Quelle apparence donc d'éventer un pareil dessein, & sur tout qu'un particulier pût en venir à bout, vû la difficulté qu'il y a pour un tel homme d'entrer dans l'appartement d'une personne du premier rang? Cela s'est fait pourtant par l'adresse de Walsingham, & dans le tems qu'il falloit pour sauver l'Angleterre du joug des Espagnols.

Tout le monde sçait qu'entre les vastes projets de Philippe II. il forma le dessein de conquerir l'Angleterre. Les prétentions de Marie Reine d'Ecosse sur la Couronne d'Angleterre étoit le prétexte sous lequel ce Prince ambitieux couvroit l'usurpation qu'il meditoit. Les Catholiques Romains & autres mécontents leurrez des chimeriques esperances qu'ils se faisoient de voir Marie en possession de trois Royaumes, traitoient la Reine Elisabeth d'usurpatrice, & entassant projets sur projets & complots sur complots, ils bornoient tous leurs desseins à détrôner une Princesse qui professoit une Religion contraire à la leur. Quoique le Roi d'Espagne profitât de ces favorables dispositions, & leurrât les gens de son parti de l'esperance de mettre la Couronne des trois Royaumes sur la tête de la Princesse qu'ils souhaitoient, il est certain que ce n'étoit dans le fond qu'un masque pour couvrir son veritable dessein, qui étoit de faire de l'Angleterre un fief qui relevât de sa Couronne, supposé qu'il ne pût pas en faire une Province de son Empire. Ce fut pour l'execution d'un si formi-

dable dessein , qu'il fit par mer & par terre des armemens si prodigieux , & qu'il mit en Mer en 1588. cette Flote à laquelle il donna le nom d'Invincible. Les Etats voisins attentifs à une si grande levée de boucliers , & incertains du lieu où le nuage devoit éclater , trouvoient une riche matiere à former des conjectures ; mais d'en pénétrer la verité quelle apparence , puisque le secret n'avoit été confié qu'au premier Ministre de Philippe , & à son Secrétaire d'Etat ? A la verité la Reine Elisabeth avoit sujet de craindre que cet orage la menaçoit ; mais elle avoit encore plus de sujet de croire qu'il alloit fondre sur les Pays-Bas , que Philippe n'avoit pu jusques alors faire rentrer sous sa domination. Walsingham même avec toute sa pénétration s'y trouva embarrassé ; mais y avoit-il quelque chose d'impossible à cet infatigable Ministre ? Après bien des peines & des recherches il eut enfin avis , que Philippe avoit notifié à son Conseil , que depuis peu de jours il avoit dépêché au Pape un Courrier extraordinaire avec une lettre qui l'instruisoit des véritables raisons de ses préparatifs , dont il avoit jugé à propos de faire un secret à son Conseil.

Il ne suffisoit pas de sçavoir que le dessein avoit été communiqué au Pape , la difficulté étoit de sçavoir le contenu d'une lettre écrite de la propre main de Philippe , & rendue au Pontife en main propre. Walsingham trouva moyen de surmonter une difficulté qui auroit paru à tout autre insurmontable. Il tenoit à Rome pour Espion un Prêtre Venitien , lequel ayant gagné un Officier de la chambre du Pape , trouva moyen d'avoir l'original de la lettre , & d'en faire faire une copie qui fut envoyée à Walsingham.

Voilà ce qu'en disent les Anglois , diferens en cela d'un Historien moderne qui a fait l'Histoire de la Reine Elisabeth , & qui dit que le Pape Sixte V. jaloux de la puissance de Philippe II. & resolu de tenter toute sorte de moyens pour recouvrer le Royaume de Naples que l'Espagne avoit enlevé à l'Etat Ecclesiastique , exhortoit Philippe II. à pousser ce grand dessein , pour lequel il lui promettoit tous les trésors de ses benedictions , pendant qu'il donnoit avis à la Reine Elisabeth de tout ce qui se passoit , par le canal d'un nommé Carre que cette Princesse tenoit à Rome , & qui sçût jouer son rôle avec tant d'adresse , qu'il gagna la confiance du Pape , & des Ministres d'Espagne , sans jamais manquer de fidélité à la Reine sa Maîtresse ; à laquelle il rendit des services tres signalez & tres-importans. Cette contrariété de faits n'est pas nouvelle dans les Histoires : au contraire elle est fort commune ; & il est rare que deux Historiens rapportent un même fait d'une maniere si uniforme , qu'il n'y ait pas la moindre variation. Cependant comme les Anglois doivent mieux sçavoir le secret de leur Histoire que les étrangers , je ne vois pas grand inconvenient à les en croire sur le fait dont il s'agit ici. Quoiqu'il en soit cette découverte fut tres-avantageuse à l'Angleterre , & ne fut fatale qu'à la Reine d'Ecosse à laquelle il en coûta la tête. C'est la seule chose qu'on ait reproché à Elisabeth ; cependant elle étoit fondée sur une nécessité absolue : Aussi le Conseil d'Elisabeth lui disoit-il tout d'une voix , qu'elle devoit se résoudre ou à perdre la Couronne , & à voir ruiner la Religion , ou à abandonner la Reine d'Ecosse à la severité des Loix. Pour mettre cette nécessité dans tout son jour , Walsingham fut obligé de faire un long écrit qu'on voit encore dans la Bibliothèque de Cotton , & que je regarde comme le chef-d'œuvre
de

de ce grand homme ; car ce sont des argumens perpetuels à la force desquels il n'y avoit point de Prince qui eût pû resister, s'il eût été dans les circonstances où se trouvoit la Reine. Personne ne sçavoit mieux que Walsingham ce que l'Angleterre avoit à craindre de la Reine d'Ecosse, parce qu'il étoit pleinement informé de tous ses secrets. Les Domestiques de cette Princesse en qui elle avoit le plus de confiance, lui apportoit toutes ses lettres. Il les faisoit déchiffrer par un nommé Philippe, & le nommé Gregoire les recachetoit si bien, que ni la Reine Marie, ni ses Correspondans ne s'apperçurent jamais jusqu'au jour de sa mort, que le cachet fût effacé, ou que les lettres eussent été retardées. *Video & taceo* étoit la Maxime ordinaire de Walsingham ; paroles que la Reine sa Maîtreffe avoit déjà prises pour Devise. Il étoit en état de faire sa Cour au Roi Jaques, successeur d'Elisabeth, en lui parlant de Xenophon, de Thucidide, de Plutarque, de Tacite, aussi bien qu'il eût pû faire à Henri VIII. en l'entretenant des plaifanteries de Rabelais, & les Hollandois des mécaniques.

A propos du Roi Jaques d'Ecosse, il est assez de mon sujet de ne pas passer sous silence un autre trait de la politique de Walsingham, & du bon usage qu'il sçavoit faire des personnes qu'il employoit. Comme on vit la Reine Elisabeth âgée & hors d'état de se marier, le Conseil d'Angleterre tourna tous ses soins à étudier les inclinations du Roi d'Ecosse l'Heritier présomptif de la Couronne, & à observer tous ses mouvemens. Il en avoit deux raisons considerables. 1. l'Angleterre l'avoit desobligé en faisant mourir sa Mere, & en second lieu on étoit bien informé que la France qui ne trouvoit pas qu'il fût de son intérêt que l'Angleterre & l'Ecosse fussent entre les mains d'un même Souverain, ne perdoit pas un moment pour l'attirer dans son parti. Walsingham toujours prêt aux occasions de signaler son zèle pour sa Patrie, s'adressa au Chevalier Jean Wigmore qui passa à la Cour d'Ecosse par les ordres de ce Ministre, sous prétexte d'avoir été maltraité à la Cour d'Angleterre, & de se dérober à la violence de ses ennemis. Wigmore emporta des instructions fort amples qui subsistent encore, & qui sont écrites de la propre main de Walsingham. Rien n'est plus methodique que ces instructions : elles sont redigées par articles avec tant de netteté & de précision, qu'un homme moins habile que Wigmore n'auroit pû manquer avec un pareil secours de se bien acquitter de sa Commission. Rien n'y étoit oublié, & on lui indiquoit fort au long les moyens qu'il devoit mettre en œuvre pour fonder l'inclination du Roi Jaques, pour découvrir sa Morale, sa Religion, l'impression qu'avoit fait sur lui la mort de sa Mere, son penchant pour le mariage, l'amour ou l'averfion qu'il avoit pour Elisabeth, les sentimens où il étoit à l'égard de la France, de la Hollande, de l'Espagne, & des Etats voisins. On lui marquoit comme il devoit se comporter avec le Roi à table, à la chasse, à son coucher, à son lever, lors qu'il recevoit de bonnes ou de mauvaises nouvelles, &c. Aussi Wigmore s'acquitta parfaitement bien de sa Commission. Il y eut un perpetuel commerce de lettres entre Walsingham & lui. Le Roi ne le soupçonna jamais, l'aima, & vécut avec lui dans une tres-grande familiarité durant dix-neuf ans qu'il l'eut à sa Cour.

Difons enfin pour finir la vie de ce grand homme, qu'avec un sçavoir profond il

avoit toutes les qualitez qui peuvent former un honnête homme, si devoüé aux intérêts de sa Patrie, qu'il consuma son bien pour son service ; si fidèle, qu'il donna tout son tems à sa Souveraine ; si sçavant que de ses livres on en fit une Bibliothèque pour le College de la Cour. Il étoit pour la Politique ce que Cecill étoit pour l'Histoire, Arondel pour le Blason, Cotton pour l'Antiquité, & Veher pour la Theologie. Il surpassa tous les Politiques dont les siècles précédens ont parlé, & à peine les siècles suivans en produiront-ils un qui puisse lui être égalé. Il eut beaucoup de part aux guerres des Pays Bas, & fit par ce moyen une grande diversion des Forces des Espagnols, & ce fut lui principalement qui mit en trouble la maison d'Autriche par les semences de division qu'il eut l'adresse d'y jeter. Il fut le premier qui remarqua que le celebre Evêque de Winchester étoit digne de servir l'Eglise, dès le premier Sermon qu'il lui entendit prononcer étant encore fort jeune.

Wallingham eut une fille unique qui fut mariée au Chevalier Philippe Sidney, ensuite à Milord d'Essex, & enfin à Milord de St. Alban. Ce grand homme vivoit sous un Regne où les chûtes étoient si fréquentes, que ni son grand merite, ni les importans services qu'il avoit rendus ne l'empêcherent pas de tomber en disgrâce, comme il nous l'apprend lui-même à la fin de ses Mémoires, qu'il finit par ce beau passage de Seneque. *Que celui qui cherche les grandeurs de la Cour, monte au faite des honneurs ; que sa fortune réponde à ses desirs : Pour moi je n'ambitionne que la douceur d'un paisible repos.* Je ne sçaurois dire au juste s'il mourut dans sa retraite ; ce qu'il y a de certain est, qu'après avoir mérité & aquis l'affection de sa Princesse, après avoir été une des plus fermes colonnes de son Etat, après l'avoir servie avec toute la fidélité possible, insensible à toute autre chose qu'à la conservation de la paix & de la sûreté publique ; il mourut en 1590. si pauvre, qu'à sa Bibliothèque près, à peine se trouva-t-il de quoi faire les frais de ses funérailles, la plûpart de ses biens ayant été vendus après sa mort pour rembourser à l'Epargne l'argent qu'il avoit dépensé pour le service de la Reine ; ce qui ne fut pas fort approuvé. On imputa cette dureté à Leicester & au Lord Trésorier, & on disoit que n'ayant pas été de ses amis pendant sa vie, ils avoient été bien aises de trouver occasion de se venger après sa mort des mauvais offices qu'ils pretendoient en avoir reçûs.

Remarques sur la vie de Guillaume Cecill Baron de Burleigh.

IL étoit fils de Richard Cecill de la maison des Alterins, que quelques-uns disent descendu des Ceciliens Romains. Il naquit en 1521. dans la Province de Lincoln ; & des gens qui prétendent le bien sçavoir, soutiennent que ce fut dans celle de Hereford, & qu'il étoit Cadet de la maison de Cecill, qui fait à présent une assez mediocre figure, & qui ne laisse pas d'être ancienne. Il fut des hommes de robe du Roi Henri VIII. & eut part à son Testament. Ses parens firent de lui ce qu'on fait d'ordinaire des Cadets ; ils l'envoyerent à Londres *ad edificandum Domum*, disent les Auteurs, *pour gagner du bien.* Il devint riche & ayant acheté du bien dans la Province de Lincoln où il étoit né, il fut envoyé à Cambridge, qui étoit alors le Col-

College de la Cour. Il y fit de grands progresz, & n'en sortit que pour entrer au service du Duc de Sommerlet, avec le caractère de Maître des Requêtes. Ce fut le premier qui ait porté cette qualité en Angleterre. Le credit du Duc son Maître le fit Secretaire d'Etat sous Edoüard VI. & comme il avoit l'esprit tourné aux grandes choses, il entra peu à peu dans les principales affaires de l'Etat. Après la mort d'Edoüard il se forma deux partis pour la succession à la Couronne, les uns soutenoient que Marie devoit monter sur le Trône pour peu qu'on voulût avoir égard au Testament du Roi Henri VIII. & à l'arrêt du celebre Parlement de 1544. Mais les autres soutenus du Comte d'Arondel & du Conseil, lui donnoient l'exclusion, fondez sur la nullité du mariage de Catherine d'Arragon sa Mere, qui avoit été cassé juridiquement, & Marie déclarée illegitime, & par consequent inhabile à succeder. Le Conseil lui écrivit en réponse apres que Jeanne Gray eut été proclamée Reine: Que cette Princesse étoit la legitime Heritiere de la Couronne; & cette lettre fut signée de vingt-un Conseillers, au nombre desquels étoit Guillaume Cecill, qu'Edoüard avoit honoré du Titre de Chevalier. Il sentit le contrecoup de la chute du Duc de Sommerlet son Patron, & fut quelque tems dans l'obscurité & sans emploi. Ce fut plus par crainte que par inclination qu'il donna l'exclusion à Marie; car dès que le Duc de Northumberland fut sorti de Londres pour aller se mettre à la tête de l'Armée de Jeanne Gray, il refusa de faire les fonctions de sa charge, soit qu'il crût que Marie An.
étoit la veritable Heritiere de la Couronne, ou qu'il ne voulût avoir aucune part aux 1553-
persecutions qui se firent sous le Regne de cette Princesse au sujet de la Religion, ou peut-être de peur de s'y trouver envelopé lui-même. En 1554. il vivoit dans une espece de retraite aux environs de Stafford, où il fit bâtir depuis une magnifique maison. Cecill fut presque le seul Protestant avec lequel le Cardinal Polus, pour lors Legat en Angleterre, eut quelque commerce. On sçavoit assez qu'il étoit encore Protestant dans le cœur; mais comme en diverses choses il s'accommodoit aux tems, cette complaisance lui aquit plus de part à la confiance de Polus, qu'à aucun autre Anglois. Outre qu'il faut dire à l'avantage de ce Prélat, qu'il étoit beaucoup plus modéré que quelques membres du Conseil, qui ne respiroient que la violence. Aussi leur a t il dit plus d'une fois, *que le devoir des Pasteurs étoit, d'avoir de la compassion, & même pour leurs brebis perduës; & qu'étant des Peres Spirituels, ils devoient regarder leurs enfans égarz comme des malades qu'il falloit guerir, & non leur ôter la vie. Il représentoit qu'une excessive severité aigrissoit le mal au lieu de le guerir, & qu'il en pouvoit donner des exemples: Qu'il y avoit bien de la différence entre un Etat pur, où un petit nombre de Docteurs heretiques viennent se fourrer, & un Royaume dont le Clergé & les seculiers s'étoient vûs plongez dans un abîme d'erreurs. Qu'au lieu de faire agir la force pour déraciner ces erreurs, il falloit donner le tems aux peuples de s'en desfaire par degrez. Il étoit persuadé que la reformation des mœurs du Clergé étoit un souverain remede contre les desordres de l'Eglise, & remarquoit que de l'aveu des plus sçavans hommes de l'Europe, la vie scandaleuse & l'ignorance des Ecclesiastiques avoient ouvert la porte à l'herésie.* Le passage est un peu long; mais il meritoit d'être rapporté tout entier. C'est ainsi que dans les tems les plus fâcheux Dieu a toujours permis qu'il se soit trouvé des hommes qui se sont hautement declarez contre la violence & la persecution en matiere de

Religion. La Judée a eu un Gamaliel, l'Angleterre un Polus, & dans ses dernières années la France a eu un Evêque de Grenoble, seul entre tant de Prélats d'un sentiment si raisonnable, à la honte du siècle le plus éclairé & le plus poli qu'il y eut jamais.

Marie Reine d'Ecosse honora Cecill de son estime; mais voyant que cela ne le menoit à rien, & que la reformation qu'il avoit embrassée l'éloignoit des charges, il s'attacha à la Princesse Elisabeth, qui le fit Secrétaire d'Etat dès qu'elle fut parvenue au Trône, ou pour mieux dire ne fit que le rappeler & le rétablir dans une dignité qu'il avoit déjà exercée sous le Regne de son Frere. Comme Elisabeth retint dans son Conseil plusieurs des Conseillers de la Reine Marie, & par conséquent Catholiques Romains, elle jugea à propos d'y ajouter quelques Protestans du nombre desquels fut Cecill auquel elle confia l'administration de ses affaires. Il fut un des premiers sur lequel elle jeta les yeux pour la reformation de l'Eglise. En 1555. il fut un des Commissaires nommez par le Parlement pour examiner le *Bil* des Dîmes inféodées qu'on vouloit restituer à l'Eglise; ce qui fut fait enfin à la pluralité des voix.

En 1559. les Ecossois ayant demandé secours à la Reine Elisabeth, & conclu avec elle une ligue à Berwick, Elisabeth leur envoya Milord Gray à la tête de 6000. Fantassins & de 2000. Chevaux. La France craignant que l'Ecosse ne lui échappât entièrement, fit offrir par Montluc à Elisabeth la restitution de Calais, pourvu qu'elle voulût rapeller ses Troupes. L'offre ne fut pas acceptée, & la Reine se contenta d'offrir à son tour sa médiation pour la paix, & nomma en même-tems Cecill & Throgmorton pour cette négociation qui se fit à Edimbourg.

Quoique Cecill vécut dans un tems, où l'on ne pouvoit sans se perdre s'opposer hautement à l'autorité de certaines personnes, & qu'il fût forcé par conséquent à s'accommoder en bien des choses à la nécessité, comme on a déjà dit, il ne laissoit pas d'avoir une prudente fermeté dans les affaires capitales, & d'avancer sous main ses bonnes intentions malgré l'ambition & l'injustice. Quand il n'étoit pas du sentiment de ses supérieurs, il s'en expliquoit avec toute humilité & modération; mais quand il a été question de prendre parti, il a toujours mieux aimé déplaire que trahir. Il fut en grande faveur sous le Regne d'Edouard; il eut quelque credit sous Marie, & autant qu'on en pouvoit avoir sous Elisabeth, qui toute ménagere qu'elle étoit de ses faveurs, joignit à la dignité de Secrétaire d'Etat celle de Maître de la Cour des Gardiens, celle de Trésorier, & le titre de Baron de Burleigh. Comme il succéda au Marquis de Winchester, il fut aussi le successeur de sa complaisance. Quoiqu'il eût été hors d'emploi sous le Regne de la Reine Marie, il n'avoit pas été pour cela hors de service, parce que sa capacité n'étoit pas alors moins nécessaire que son inclination; aussi les Ministres de cette Princesse ne furent pas au bout du compte moins disposés à l'avancer dans une autre conjoncture, qu'ils avoient été diligens à se servir de ses lumières durant tout le cours de ce Regne.

Sous Elisabeth il affermit la Couronne en affermissant la Religion, & rendit l'Angleterre plus redoutable en rompant sans retour avec la Cour de Rome. Il traita également ceux qui étoient Protestans par intérêt, & ceux qui l'étoient par principe

cipe de conscience; ceux qui cherchoient les terres de l'Eglise, & ceux qui s'attachoient à l'Eglise même. Le Pape voulut confirmer par une Bulle la vente des terres des Abbayes; mais dit Burleigh, *Qui confirmera la Bulle du Pape?* Le Roi d'Espagne sauva la vie à la Reine dans l'esperance d'en faire sa seconde femme; le Pape eut de la complaisance pour elle dans l'esperance de s'en faire aimer: Burleigh dupa le premier par de belles paroles, & l'autre par des changemens qui se firent insensiblement & par degrez.

Les dix premieres années du Regne d'Elisabeth se passerent tranquillement. Cecill mit à profit cette tranquillité, & se précautionna contre l'orage en perfectionnant la Marine & faisant bien discipliner l'Armée. Il fit de gros magazins d'armes & de munitions, & fit bâtir de nouveaux Vaisseaux plus gros qu'on n'avoit fait jusqu'à lors. Par son moyen la Hollande fut le théâtre de la guerre, & l'école où les Anglois apprirent la discipline militaire aux dépens d'autrui, car toutes ces guerres furent offensives, si l'on en excepte une seule où ils se trouverent engagez pour leur défense. Les intelligences que Burleigh avoit au dehors n'étoient pas moins considerables, que la prudence qu'il faisoit paroître au dedans; puisqu'il pouvoit dire à l'avance ce que le Roi d'Espagne pouvoit faire ou ne faire pas en Irlande pendant deux ans consécutifs. De quinze en quinze jours il communiquoit à la Reine Elisabeth les avis qu'il recevoit des pays étrangers. La Bulle de Pie V. qui fut affichée à Londres par Felton auquel il en coûta la vie, étoit dans le Cabinet de Burleigh avant que d'être publique en Angleterre, & avant que rien éclatât on eut plusieurs années à prendre des resolutions sur ce qu'il y avoit à faire, & à songer à ce que les Protestans devoient esperer. Dans les démêlez de Leicester qui ne pouvoit souffrir d'égal, & de Suffex qui ne vouloit point de superieur, Burleigh fut toujours neutre, & sçût habilement se servir de l'un & de l'autre. Il ne s'amusa point à disputer le terrain aux Antagonistes, mais il tâcha de les faire tomber tous deux; aussi trouvoient-ils bien des obstacles en leur chemin, sans avoir jamais pû découvrir d'où cela leur venoit. Il n'a jamais eu de démêlé avec personne; & comme il n'a jamais fait procez, jamais aussi personne ne lui en a fait, dit Cambden. *Prudens qui patiens* étoit sa Maxime favorite. Il la pratiquoit si bien, qu'il lassoit plutôt les opposans par sa modération, que de fortifier l'opposition par son impatience. Il y en avoit qui devoient leur élévation au besoin qu'on avoit eu d'eux pour balancer les factions; mais il fut élevé pour soutenir l'Etat. Une legere faveur enflait les premiers, & une situation toujours égale a sauvé l'autre. Le Marquis de Winchester, le Duc de Norfolk, les Comtes de Northumberland, d'Arondel, de Pembrok, de Leicester, & de Westmorland le voulurent perdre; mais la raison d'Etat & le bon sens de la Reine le garentirent. Le Chevalier Nicolas Throgmorton leur conseilloit de le faire arrêter, & disoit pour raison, *qu'on ne craindroit plus alors de parler contre lui.* On s'étoit déjà mis en devoir de le faire, mais la Reine en ayant eu avis, rendit leur dessein inutile, & le garentit du mal qu'on vouloit lui faire. Comme il étoit un des grands hommes d'Etat de son tems, il paroît à tout, perpetuellement attentif à la sûreté de sa Maitresse & au bien de son Royaume: Mais si Cecill étoit habile & courageux, Leicester n'étoit pas moins rusé & moins artificieux. Com-

me le premier n'avoit d'autre ambition que de bien servir sa Princeſſe, il n'ou-
 blioit rien pour démonſtrer les projets que l'autre formoit pour marier la Reine & met-
 tre l'Angleterre aux fers. Les choſes allerent ſi loin, que le Comte de Suffex & lui
 furent un jour contraints de ſe jeter aux pieds de la Reine, & prirent la liberté de lui
 dire, *que ſes bons Sujets avoient une douleur extrême des perils auxquels ils voyoient que Lei-
 ceſter expoſoit ſa Majeſté : Qu'il la deshonoroit ; qu'il avoit violé les devoirs d'un Sujet, &
 porté le crime beaucoup plus loin que Northumberland ſon Pere ; Qu'il avoit été aſſez pré-
 ſomptueux pour ſe vanter de pouvoir l'épouſer ; ce qui ſétriffoit la gloire de Sa Majeſté, &
 pouvoit exciter des troubles dans ſon Royaume, qui ne ſouffriroit jamais un Souverain ſi dé-
 bauché & un ſi méchant homme.* Ce ne fut pas la ſeule mortification que Leiceſter eut
 à eſſuyer ; mais comme on parlera de lui dans la ſuite, nous n'en dirons pas davan-
 tage, & reprendrons le fil de nôtre Hiſtoire.

Ce fut le ſeul mérite de Burleigh qu'on a regardé comme le Caton de ſon ſiècle,
 qui lui aquit l'importante Charge de grand Tréſorier ; car outre qu'il entendoit fort
 bien les affaires des Finances, & les ménageoit avec toute la prudence qui lui étoit
 ordinaire, les ſages conſeils qu'il donna à la Reine firent bien voir qu'il meritoit de
 remplir une dignité de ce poids. Il ſeroit à ſouhaiter que tous les Princes euſſent
 des Surintendans des Finances qui leur repréſentaſſent comme fit Burleigh à Elifabeth :
*Que l'argent de l'Épargne ne leur appartient pas ; qu'ils en ſont ſeulement les dépoſitaires ;
 qu'ils doivent ſ'en ſervir pour le bien de leurs peuples, & non pas le dépenser à des choſes
 inutiles, ou à ſatisfaire l'avarice & l'avidité de leurs Miniſtres, parce que ce qu'on peut
 faire de mieux eſt de travailler à l'avantage de l'État & de la Patrie.* Auſſi ſa Princeſſe
 le regardoit-elle comme le plus capable de ſes Miniſtres, & avoit une ſi grande eſti-
 me pour lui, qu'elle l'alloit voir fort ſouvent quand il avoit la goutte, & le faiſoit
 toujours aſſeoir, lui diſant : *Milord, j'ai beſoin de vôtre tête, & non de vos jambes.*

La Bulle du Pape produiſit pluſieurs rebellions en Angleterre. Le Roi d'Eſpagne
 les fomentoit par le ſecours qu'il faiſoit eſperer aux Rebelles, qui avoient le Duc de
 Norfolk pour Chef ſecret. Ce Seigneur auſſi redoutable par ſa naiſſance, par ſes
 grands biens, & par ſa ſageſſe, que par le credit qu'il avoit auprès de la Reine, &
 par la faveur des peuples qui avoient pour lui une eſtime particulière, avoit paru
 trop attaché aux intérêts de la Reine d'Ecoſſe. Dès l'an onzième du Règne d'Elifa-
 beth, il étoit devenu ſuſpect à cette Princeſſe, & avoit donné priſe à ſes ennemis
 étrangers & Domeltiques. Le Pape, le Roi d'Eſpagne qui ne cherchoient qu'à ſuf-
 citer de nouvelles affaires à Elifabeth, cabalerent avec pluſieurs Seigneurs mécon-
 tens pour marier le Duc avec la Reine d'Ecoſſe. L'intrigue fut découverte vers
 la fin de l'année 1569. & le Duc arrêté. Il ſortit pourtant de Priſon, quitta la
 Cour fort mécontent, reſolu d'épouſer la Reine d'Ecoſſe ſans la permiſſion d'Elifa-
 beth, quoiqu'il lui eût promis d'en demeurer là. L'an 1571. il retomba,
 & fut mis à la Tour, déclaré coupable de Leze-Majeſté, & décollé au mois de
 Juin. La grandeur d'ame de Norfolk, l'éclat de ſa fortune, l'aſſection que les
 peuples d'Angleterre lui témoignoient toutes les fois que les occasions ſ'en pré-
 ſentoient, & la compaſſion qu'il avoit pour l'infortunée Reine d'Ecoſſe, qui
 n'avoit pas moins d'eſprit que de charmes, lui avoient inſpiré le deſſein de l'épou-
 ſer

fer dès le moment qu'elle avoit mis le pied en Angleterre. Elisabeth en ayant eu avis l'avoit fait arrêter quelque tems avant la rebellion du Nord. Il trouva pourtant moyen de faire passer de l'argent aux Chefs des Rebelles, & le fit si secrettement, que la rebellion ne fut pas plutôt étouffée, qu'on le remit en liberté. Il retomba encore à la sollicitation des Émissaires du Pape ; mais il en fut la malheureuse victime, car son Secrétaire le trahit, & découvrit toutes ses intrigues au Lord Burleigh. Le Duc fut encore arrêté, & expia son crime sur un échafaut. Triste destinée pour un Seigneur de ce mérite, qui avoit gagné le cœur des peuples par une bonté & une affabilité dignes d'un si grand homme, qui auroit été l'admiration du siècle, & le défenseur de sa patrie, si les artifices de ses ennemis ne l'avoient pas dérouté de sa première vertu, & n'avoient pas précipité sa ruine par des esperances trompeuses colorées du specieux prétexte du bien public.

Burleigh avoit un grand attachement pour la Religion qui étoit alors établie par les loix, & il conseilloit à son fils Thomas de ne faire jamais bâtir de belle maison, de peur que la suite n'en ébranlât les fondemens. Il eut de la condescendance pour les Nonconformistes moderez, & reprima le zèle immodéré de certains particuliers, & travailla de toutes ses forces au bien public. *Pardon, Milord, dit-il, dans sa lettre qu'il écrivit à l'Archevêque Whitgift en faveur de certains Ministres scrupuleux, pardon si je vous écris pour ces gens-là. Je le fais avec le témoignage d'une bonne conscience: Mon desir est de voir l'Eglise en repos, & la concorde & l'union, dans l'exercice de nôtre Religion. Je ne crains point les Sectaires passionnez & volontaires, & mon dessein n'est pas de multiplier les Delinquans, ni de les protéger. Pardon encore une fois si je vous écris: Je fais peut-être mal; mais enfin je leur ai déclaré que s'ils troublent leurs troupeaux ils doivent en être punis.* Maître de sa raison il ménagea les choses sans passion & sans entêtement avec une prudence digne d'un si grand Ministre; soigneux sans être rigide il seconda les bien intentionnez, & punit les opiniâtres. Jamais il n'abusa des loix pour faire des cruautés, ni jamais ne se relâcha pour laisser le crime impuni.

Il fut toujours le fidèle défenseur de l'Eglise, & le glorieux protecteur des Universitez, persuadé qu'il étoit que l'Eglise est la force de l'Etat, & les Universitez la pépiniere qui fournit des Sujets utiles à l'un & à l'autre. Le Chevalier Thomas Smith fut le premier qui s'avisâ d'assigner des rentes aux Universitez, & un revenu fixe aux Colleges; mais Burleigh y mit la dernière main, & amena la chose à son point de maturité. Il pouvoit avec la même sûreté compter sur les Ecclesiastiques & sur les Etudiâns à raison des obligations qu'ils lui avoient, que sur les autres attendu la complaisance & la bonté qu'il avoit pour eux. Rien de plus grave en public que Burleigh, & rien de plus gay & de plus libre dans le particulier, & sur tout à sa table, où il ne manquoit jamais de tirer quelque chose de ses convives les plus sombres. Il avoit une dextérité admirable à penetrer les gens jusques au fond du cœur dans les conversations ordinaires, où un mot lâché par inadvertance est souvent plus significatif, que ne le sont les discours les plus étudiiez, qui découvrent plutôt l'artifice des hommes que leur naturel, parce qu'ils partent plutôt de l'esprit que du

cœur. Sa puissance en intimidoit plusieurs, mais sa conversation en obligeoit bien davantage. Il ménageoit si bien son tems, qu'après avoir fait les affaires de l'Etat, il quittoit la robe & ne songeoit qu'à son repos. Sa capacité & les intelligences de ses amis le déterminoient à la guerre; ses conseils alloient néanmoins à la paix, & il mourut avant que d'être déterminé s'il falloit faire la guerre à l'Espagne. Les autres connoissoient la nature de la guerre, mais lui seul étoit capable de juger s'il étoit convenable de la faire; & quand il la croyoit nécessaire, personne n'avoit plus d'empressement à la commencer, ni plus de soin à chercher les moyens de la continuer avec succès persuadé que la langue, les yeux & le bras sont toujours inutiles si l'on manque de nourriture & de vétemens: Aussi fut-ce un chef d'œuvre de sa façon, que la Reine ne manqua ni d'argent ni de credit, pendant que le Roi d'Espagne n'avoit ni l'un ni l'autre. *L'Epargne d'Elisabeth*, dit un auteur, *qui n'étoit qu'un petit reservoir en comparaison des grandes sources de Philippe, perpetuellement renouvelées par les torrens, s'il faut ainsi dire, qui lui venoient des Indes, étoit toujours humecté pendant que celui d'Espagne étoit à sec.* Ce fut par son conseil que la Reine donna plutôt des charges que de l'argent lorsqu'il fut question de récompenser ceux qui l'avoient bien servie, & nous n'avons que deux exemples, où elle ait donné des sommes considerables.

Le Chevalier Guillaume Cecill étoit un des sçavans hommes de son tems: Il avoit beaucoup de modération & de prudence, & un jugement extraordinaire; constant dans son opinion sans être opiniâtre. On lui fait honneur avec justice de la prospérité dont l'Angleterre a joui sous son sage Ministère. Il fut fait Secrétaire d'Etat l'an 5. du Regne d'Edouïard. L'an premier du Regne d'Elisabeth il fut mis au nombre de ses Conseillers d'Etat, & fait deux ans après Maître de la Cour des Gardiens. En 1571. il eut la patente de Lord Baron de Burleigh, & fut par ce moyen le premier Pair de cette illustre Maison, quoique son Pere & son Grand-Pere eussent possédé de belles charges sous Henri VIII. L'an 1572. il fut fait grand Trésorier d'Angleterre après la mort de Guillaume Lord Pawlet. En 1593. il fut fait premier Chancelier du College qu'Elisabeth avoit fondé à Dublin. C'étoit une marque d'un merite distingué quand on recevoit quelque dignité de la Reine, car jamais Princesse n'a été plus delicate qu'elle dans le choix des Sujets auxquels elle a donné des titres d'honneur, qu'elle reservoit au merite sans avoir aucun égard aux recommandations. Quoique le Lord de Burleigh fût son premier Ministre, le confident de ses secrets les plus importans, qu'elle consultoit en toutes occasions, & qui s'étoit rendu recommandable par sa fidélité & par ses longs services, combien de tems lui salut-il à se déterminer à lui conférer l'Ordre de la jarretiere? Elle portoit sur les choses de cette nature le scrupule si loin, que les difformitez naturelles suffisoient pour exclure un homme des grandes charges. De là vient que le Lord Burleigh la sollicita long-tems pour faire faire Secrétaire d'Etat Robert son fils qui avoit un merite très-distingué, mais qui déplaisoit parce qu'il étoit petit & bossu, croyant qu'il seroit honteux qu'un homme si mal fait eût place avec des Conseillers si bien faits. Cependant son Pere & ses amis sollicitèrent si puissamment, qu'il fut agréé; de quoi la Noblesse fut fort choquée: Mais ce fut bien autre chose lors qu'après la mort de Milord de Buckhurst il eût été fait grand Trésorier conjointement avec son Pere.

Les gens de guerre en furent si irrités, que cela fut cause de la mort du Comte d'Essex; & ce fut un grand bonheur que les choses n'allèrent pas plus loin. Bref quoique la prospérité de plusieurs souffrit des éclipses, celle de Burleigh fut toujours constante. Il vit le Comte d'Essex mort, Leicester méprisé, Montjoy disgracié, & mourut en aussi grande faveur qu'il avoit vécu. Il avoit épousé la fille du Chevalier Charles Cooke, dont il eut deux fils & une fille. L'aîné avoit nom Thomas qui devint Comte d'Excester à la faveur des grands biens qu'il eut de la succession de son pere. Le second étoit Robert dont on parlera dans la suite. La fille fut mariée au Comte d'Oxford.

Au reste on a accusé ce grand homme de n'avoir pas eu pour les gens de guerre tous les égards qu'il auroit dû, & d'avoir eu beaucoup de part à l'avarice que la Reine a fait paroître aux Generaux & aux autres Officiers, qu'il empêchoit de recom-penser. Aussi fit-il perdre à cette Princesse l'affection de plusieurs Seigneurs de merite qui avoient défendu la Patrie aux dépens de leur vie, & qui dans leur vieillesse se voyoient abandonnez accablez d'infirmités & de dettes qu'ils avoient faites au service de l'Etat. L'avarice de ce Ministre a porté ses influences dans les Regnes précédens, & a été cause qu'on n'a plus vu depuis cette ardeur Martiale qui étoit si commune avant le Regne d'Elisabeth. Peut-être pourroit-on excuser ce défaut en disant que la conjoncture & la nature des affaires ne lui permettoient pas d'être plus liberal; mais au fond comme il n'est point d'homme qui n'ait ses défauts, l'avarice qu'on reproche à Milord de Burleigh est bien peu de chose en comparaison de ses grandes vertus. Ses lettres sont pleines de beaux traits qui seroient trop longs à rapporter & qu'on pourra voir en leur lieu. Il avoit plusieurs belles Maximes. *La science, disoit-il, est le trésor de l'esprit, & la prudence la clef de ce trésor. La plus excellente sagesse est celle qui apprend à bien vivre. Une ingénuité naturelle surpasse l'industrie qu'on acquiert par l'étude.*

„ La garde la plus sûre est la vertu & la sagesse. Le danger ne peut point faire „ d'impression sur un homme qui a de la vertu, ni la Fortune abbatre le Sage, qui „ ne sçauroit tomber. La prudence est un sautoir conduit au milieu des divers incon- „ veniens de la vie humaine. On commence à n'être plus sage dès qu'on est caressé „ de la Fortune. La prudence force l'étoile & la destinée.

„ Le monde est un magazin d'instrumens dont l'homme est le maître, & un Etat „ n'est qu'un composé de machines dont l'homme sage est le grand ressort.

„ La douceur prévient l'envie & le peril. L'humilité acquiert l'honneur, & la mo- „ deration le conserve. On tombe par un desir excessif de vouloir dominer. La pré- „ cipitation ruine les affaires qu'un sage temporisement seroit réüssir. La lenteur est le chemin le plus court. Il n'y a pas moins d'imprudence à le faire craindre de ses inferieurs, qu'à se faire mépriser de ses superieurs. *Nolo minor me timeat, despiciatve major.*

„ L'humilité évite les honneurs, & est la route pour y parvenir. L'or le plus pur „ est le plus doux. Un roseau pliant vaut mieux qu'un gros chêne qui rompt. & ne „ peut plier.

„ Il n'est point d'artisan comme l'assiduité & la diligence. On seroit surpris des

„ grandes choses qu'on a faites peu à peu & par degrez. La patience, la diligence &
 „ la moderation sont les degrez ordinaires qui menent à l'excellence. C'est à la
 „ Toute puissance à faire de grandes choses en un moment ; mais le partage de l'hom-
 „ me est d'y aller par degrez.

Remarques sur la vie du Comte de Leicester.

Robert Comte de Leicester étoit le plus jeune des fils vivans du Duc de Northumberland, qui fut décolé au commencement du Regne de Marie. Le pere de celui-ci avoit eu la même destinée l'an premier du Regne d'Henri VIII. Northumberland laissa cinq fils, tous bien faits. L'aîné qui étoit Comte de Warwick, Gilford qui épousa l'infortunée Jeanne Seimour, Ambroise qui fut depuis Comte de Warwick, Robert, & Henri. Le seul Gilford fut envelopé dans le malheur du pere; Warwick mourut en prison, & l'on fit grace aux trois autres, qui passerent dans les Pays-Bas au service du Roi Philippe, & se trouverent à la Bataille de St. Quentin; où Henri fut tué. Ambroise & Robert furent rapellez quelque tems après. Robert dont il s'agit ici, étoit bien fait de sa personne de grand' mine, & la hauteur de son front ne diminuoit rien de ses charmes : il sembloit que l'art & la nature eussent travaillé à l'envi pour le former ; son air prévenoit, & avoit tous les agrémens qu'on peut souhaiter, & outre cela il dançoit avec une propreté sans pareille, & une des meilleures dances de ce tems-là fut nommée la *Dance de Leicester*. Il étoit dans la fleur de son âge quand il commença à se produire, d'une contenance majestueuse, d'un air grave & modeste, grand flateur dont les dehors paroissoient naturels & agréables : grand Politique, mais point Soldat, faisant fort l'honnête homme & le devot, affectant de le paroître dans la conversation, & par ses lettres ; mais n'étant dans le fond rien moins que cela. En un mot il faisoit paroître tant de bonnes qualitez exterieures, que la Cour & la Ville souhaitoient également de l'avoir. Il étoit de l'âge de la Reine ; il l'avoit connue dès l'enfance, & avoit toujours témoigné beaucoup d'attachement & de respect pour elle, & avoit vû avec admiration sa fermeté inébranlable, & le courage avec lequel elle avoit soutenu ses disgraces. La première nouvelle qu'il apprit en arrivant, fut que la Reine Marie avoit fait arrêter la Princesse Elisabeth, ce qui fut pour lui un sensible chagrin. *Quoique la Reine*, dit un Auteur moderne, *lui eût expressément défendu d'avoir aucun commerce avec la Princesse Elisabeth, il ne laissa pas néanmoins de trouver les moyens de l'informer de son dévouement à son service, & de lui faire même tenir quelque argent.* La Princesse fut mise en liberté quelque tems après. Leicester trouva moyen de la voir, & lui fit toutes les offres imaginables, & de sa personne & de sa bourse, & les fit avec tant de chaleur, que le même Historien dit, qu'Elisabeth en reçût à diverses fois de l'argent dont elle avoit grand besoin. Cette Princesse ne fut pas plutôt sur le Trône, qu'elle se souvint des obligations qu'elle avoit à Leicester. Comme elle sçavoit que son Grand-Pere & son Pere avoient souffert sous les Regnes de son Pere & de sa Sœur, elle songea à le rétablir aussi bien qu'Ambroise son frere dans les biens & honneurs de la Maison de Northumberland. Ambroise fut fait Comte de Warwick, & lui Chevalier de l'Ordre,
premier

premier Gentilhomme de sa Chambre, Ministre d'Etat, Conseiller du Conseil privé, & de la guerre, Grand Ecuyer, & ensuite Comte de Leicester *. Il tint long-tems * 1564] le premier poste à la Cour, & passoit pour le premier Ministre, quoique ses conseils ne fussent pas toujours accompagnez d'un heureux succez. Il étoit habile & artificieux comme son Grand-Pere, & Politique comme son Pere : l'homme du siecle le plus reservé, voyant tout le monde sans se faire voir.

Leicester se voyant dans une si haute fortune, il lui arriva ce qui est fort ordinaire à ceux dont les desseins ambitieux sont accompagnez d'un heureux succez. Il se méconnut & devint orgueilleux. Sa Cour étoit si grosse qu'il oubloit le nom de ses Courtisans. Il changeoit fort souvent d'habit, & affectoit avec excez de paroître galant. Rien n'étoit au dessus de lui quand il s'en promettoit quelque avancement. Il s'emparoit des affaires de la paix & de la guerre, à l'exclusion de gens d'un merite distingué, qui avoient plus de capacité que lui, & sur tout pour la guerre, où il étoit un fort petit homme, comme il paroîtra dans la suite. Son étude continue étoit de découvrir le penchant, & la capacité d'autrui ; & il y réussissoit si bien, qu'il ne manquoit presque jamais d'apprendre ce qu'il vouloit sçavoir. Il étoit de ces Politiques qui ne font conscience de rien pour parvenir à leurs fins. Plusieurs tomberent de son tems, dit un Auteur, sans avoir sçû qui les avoit fait tomber, & plusieurs moururent sans connoître la main qui les faisoit mourir. La confiance qu'il avoit en ses amis ne duroit tout au plus qu'un an, & il ne manquoit jamais de les éloigner par des emplois qu'il leur procuroit dans les Pays étrangers, quand il ne les envoyoit pas en l'autre monde. Il devint sur la fin de ses jours fâcheux à ses superieurs, insolent avec ses égaux & ses inferieurs, ingrat à ses amis, & redoutable à ses ennemis, qu'il ruinoit quand il pouvoit. Il entretenoit ses amis par des apparences de recompenses : Il procura des emplois à ses amis, & quand il trouvoit l'occasion de vendre les bienfaits de la Reine, & les charges qu'il avoit fait ôter à d'autres, il ne manquoit pas d'en profiter. Il faisoit la même chose des Benefices Ecclesiastiques ; & pour se dérober aux peines dûes au crime de Simonie, il prenoit des assurances sous prétexte d'autres affaires, de ce qui lui étoit promis. Un tems fut qu'on ne recevoit dans le Conseil & dans les autres grandes charges, que ceux qu'il daignoit proteger & recommander, & l'on eût dit qu'il partageoit avec la Reine les privilèges de l'autorité Royale. Aussi le vulgaire crût-il long-tems que Leicester épouseroit enfin cette Princesse, & nous avons vu ci-devant que Leicester même étoit le premier à faire répandre des bruits de cette nature. La Reine non contente de l'avoir fait Comte de Leicester, & de lui avoir donné de grandes terres de la Couronne, elle le fit de Grand Ecuyer qu'il étoit déjà, Grand Maître de sa maison. Jugez par là si les Courtisans du premier ordre, gens ambitieux, & suivans toujours le vent de la faveur, s'empresserent à rechercher un homme si accredité ; heureux si aussi sage que le Cardinal Ximenés, il avoit fait paroître beaucoup de modestie pour se mettre à couvert des traits de l'envie qui ne manque jamais d'attaquer une fortune si prompte & si éclatante : En éfet ni les Nobles ni les peuples ne purent voir sans chagrin l'élevation si prompte & si prodigieuse de Leicester & de son Frere, d'autant moins qu'il ne paroissoit pas qu'ils eussent

rendu d'importans services à la Couronne. La fierté & la magnificence de Leicester augmenta l'aversion qu'on avoit déjà pour lui, à quoi n'eut pas peu de part la rapine qu'il exerçoit contre toutes sortes de gens. A l'égard de sa fierté, il lui arriva une aventure qui le guerit, au moins en apparence, & le fit paroître plus modeste.

Un Gentilhomme de la Verge noire nommé Bowyer, ayant reçu ordre exprés de la Reine, d'examiner avec soin ceux qui se presenteroient pour entrer dans le Cabinet, arrêta un Capitaine fort bien fait, & de la Cour de Leicester; & cela sous prétexte qu'il n'étoit ni bien connu, ni du nombre de ceux qui avoient prêté le serment. Le Capitaine irrité de ce refus, & comptant sur le credit de son Patron, fit des menaces à Bowyer, & lui dit qu'il pourroit bien le faire casser. Leicester étant survenu, & ayant appris le sujet du démêlé, dit publiquement à Bowyer qu'il étoit un coquin, & qu'il ne seroit pas long-tems Gentilhomme de la Verge noire. Leicester ne fut pas plutôt entré, que Bowyer, qui étoit un homme hardi & aimé de la Reine, le suivit, & l'ayant devancé, il se jeta aux pieds de la Princesse à laquelle il conta l'aventure, & lui demanda avec la soumission requise, quelle étoit sa volonté, & si c'étoit à Milord de Leicester ou à elle qu'il falloit obeïr? La Reine sur cela regardant Leicester: *Je vous ai voulu du bien, Milord, lui dit-elle, mais ne vous imaginez pas que ma faveur ne soit que pour vous, & que je n'en fasse pas part à d'autres. J'ai plusieurs serviteurs auxquels je veux la donner comme il me plaira, & la reprendre de même; & si vous vous mettez en tête de faire ici le maître, je trouverai les moyens de vous en faire sortir. Je ne veux ici qu'une Maîtresse, & point de Maître; & prenez garde qu'il n'arrive rien à Bowyer, si vous ne voulez pas qu'on vous en fasse rendre compte à la rigueur.*

Tout le monde sçait que cette Princesse regna beaucoup à la faveur des factions & des partis qu'elle faisoit, qu'elle soutenoit, & qu'elle ruinoit, comme elle jugeoit à propos; & c'est le sentiment de Nanton, qui est un bon juge sur la matiere. De là on peut conclure que si Milord de Leicester étoit absolu, & plus en faveur que personne, cela ne dura qu'autant que la Reine le crût nécessaire à ses intérêts. D'ailleurs nous avons vû en parlant de Burleigh, les plaintes & les remontrances qui furent faites contre lui à la Reine Mere, & tous ceux qui ont quelque connoissance de l'Histoire d'Angleterre, sçavent que le Comte de Suffex fut jusqu'à sa mort l'Antagoniste déclaré de Leicester. Après cette petite digression nécessaire, reprenons le fil de nôtre relation.

Leicester avoit beaucoup d'intelligences en Angleterre, davantage en Ecoffe, & plus encore en Irlande & dans les Pays-Bas, où ce dissimulé Politique faisoit sans qu'on s'en apperçût, au delà de ce que les amis auroient pû faire, & les ennemis apprehender. Toujours prêt à former des factions à la Cour, & à élever de jeunes Courtisans sur les ruines des anciens, pour balancer le credit de ceux qui vouloient l'emporter sur lui. Il paroïssoit fort passionné pour le mariage de la Reine, & n'oublioit rien pour le traverser. Il trouva le secret de se défaire finement de trois Seigneurs qui l'embarassoient; Hunsdon fut envoyé à Berwick, Pembrock dans la Principauté de Galles, & Sidney en Irlande, pendant

pendant qu'il faisoit grosse figure à la Cour, & qu'il en étoit regardé comme le cœur.

Pour jeter un fondement sûr, & qui répondit à son élévation, il n'oublia rien pour s'assurer des principaux Nobles de sa Parenté, des gens de lettres en les protegeant, des Ecclesiastiques dont il paroissoit le Chef, en leur faisant du bien, & de tous en un mot par ses airs d'autorité, qui faisoient esperer ceux qui avoient aquis sa faveur, & craindre ceux qu'il avoit regardé de travers; tout le monde étant dans l'obligation de rechercher sa bienveillance, ou de craindre son ressentiment. Il fut d'avis qu'on eût quelque complaisance pour Philippe II. Roi d'Espagne, qui avoit fait demander la Reine en mariage, pendant qu'il faisoit sous main tout ce qu'il pouvoit pour rendre la chose impossible: Il songeoit à se marier à la Reine Elisabeth pendant qu'il tâchoit de se mettre bien dans l'esprit de la Reine d'Ecosse, qui ne voulut pas se marier avec lui, quoique Elisabeth même en eût fait la proposition. Le refus qu'elle fit de Leicester lui fut aussi fatal, qu'il lui auroit été avantageux de se marier avec ce Favori, parce qu'Elisabeth promettoit de declarer Marie son Heritiere à la Couronne, en cas qu'elle mourût sans enfans. Le Duc de Norfolk fut la dupe de Leicester. Il trouva moyen de l'engager à traiter de mariage avec la Reine d'Ecosse, & fit si bien que cette Princesse y donna les mains, & se vengea d'un même coup du refus de la Reine d'Ecosse aux dépens d'un innocent dont il n'avoit peut-être aucun sujet personnel de se plaindre. Il fut dans le parti Catholique Romain, jusques à ce que Milord North l'eût attiré dans celui des Puritains; mais sa Religion n'étoit ni le Papisme ni le Puritisme, & il seroit difficile de dire de quelle Religion il étoit. A la Cour il faisoit le zélé pour les mariages de France & de Pologne, pendant qu'à la campagne il en parloit avec mépris. Le Cardinal de Châtillon n'eut pas plutôt donné avis à la Reine Elisabeth, que Leicester éloignoit de la Cour les Princes qui songeoient à sa recherche, qu'il partit pour l'autre monde. Je sçai bien qu'on a dit que ce Prélat avoit été empoisonné par un de ses Domestiques, qui fut ensuite pendu à la Rochelle pour un autre crime après avoir confessé qu'il avoit empoisonné ce Cardinal: Je sçai même que ce fait se trouve rapporté par Walsingham dans quelques-unes de ses lettres; mais il n'y a rien là qui ne puisse s'accorder; & ce n'est pas le premier crime qui s'est fait par une double raison.

Il corrompoit les loiz, & faisoit tourner à son profit les Testamens des morts. Combien de ses voisins ne ruina-t-il pas par de longs procez, & pour s'emparer des terres qui étoient à sa bienséance? Il n'y avoit point de plaisirs infames auxquels il ne s'abandonnât, & il en apporta des Pays étrangers qui n'étoient pas alors connus en Angleterre. Combien de mets nouveaux n'inventa-t-il point pour rendre sa table des plus somptueuses & des plus delicates, & satisfaire à sa gourmandise? Il beuvoit des Perles & de l'Ambre gris pour se rendre plus propre aux exercices de l'amour, & il s'étoit tellement accoutumé aux parfums, qu'il lui fut impossible de s'en passer lors même qu'il étoit dans les Pays-Bas avec la qualité de General d'Armée. Il alla beaucoup plus loin que tous les extravagans qui l'avoient précédé, & le pis est qu'il augmenta considerablement les dereglemens de ce tems-là. Son exemple

exemple corrompt une infinité de jeunes Seigneurs, qui le suivans dans ses débauches, & negligens d'aquerir des connoissances nécessaires, bornoient toute leur étude & leurs richesses à se mettre à la Françoisé, & à contenter leurs passions, persuadez à l'exemple de leur modèle, que le Souverain bien de la vie consistoit dans la volupté. Comme un crime en amene un autre, je n'aurois jamais fait, si je voulois parler de toutes les infamies qu'une vie si licentieuse fit faire à ces jeunes gens ruinez, pour supléer à leurs besoins. Mous & éfeminez ils devinrent autant de furies conjurées pour ruiner l'Etat, après s'être ruinez eux-mêmes.

Comme on cherche toûjours du mistere dans les moindres démarches des grands hommes, bien des gens ont cru, qu'en débauchant cette jeune Noblesse, le dessein de Leicester étoit de la rendre molle & éfeminée. Quoiqu'il en soit, il est certain qu'il se rendit fort odieux nonobstant son grand credit auprès de la Reine. Homme sans Religion & sans foi envers les hommes & ne tournant son esprit qu'au luxe, à la cruauté, & à la rapine: Ennemi de tout honnête homme, ingrat à ses amis, lâche & cruel à ses ennemis: absolu à la Cour par manière de dire, & maître de la moitié du Conseil; gouvernant le plat pays par le moyen de ses parens, & la Cour par ses propres intrigues, il falloit se soutenir par sa faveur, ou tomber par son ressentiment. Ses Domestiques gouvernoient à la Cour, ses creatures à Londres, & les loix étoient, s'il faut ainsi dire, à la merci de ses confidens. Ses biens étoient prodigieux, ses profits presque infinis, & on ne pouvoit que par son canal parvenir aux dignitez soit Domestiques ou étrangères. Avoir de la complaisance pour lui, c'étoit le moyen d'être opprimé, & pour se perdre il ne falloit que se declarer contre lui. Toûjours en embuscade contre la plûpart des Nobles, perdant les uns de reputation, & mettant en danger la vie des autres, il ruina entierement plusieurs familles. Il s'empara des biens de l'Eglise, & il pensa faire perdre la vie à plusieurs Prélats. Ses calomnies irriterent la Reine contre Grindal Primat d'Angleterre, Prélat d'une probité reconnue, & pour lequel la Reine eut de l'estime, jusques à ce que Leicester lui eut fait accroire que l'Archevêque favorisoit les Assemblées des Puritains. Le sujet du mécontentement du Ministre étoit, que le bon Prélat ne s'accommodoit pas de la vie scandaleuse d'un Medecin Italien, qui avoit épousé la femme d'un autre, & qui étoit poursuivi par l'Archevêque, quoique Leicester se fût déclaré pour sa défense.

Quelque éclairé & prudent que soit un Prince, il peut aisément se tromper dans le choix d'un Ministre. Elisabeth avoit naturellement de la pieté, & beaucoup de bonté dont elle pensa être la victime en la personne de Leicester; car peu s'en fallut que les méchantes actions du Ministre ne rendissent la Princesse odieuse. Elle s'étoit d'abord trop abandonnée à ses conseils, & lui confiant le soin de sa Personne & de son Royaume, elle avoit negligé le reste de la Noblesse dont le Ministre n'étoit pas aimé. Plusieurs Seigneurs devenus désians par tant de funestes exemples, ou prirent le parti de la retraite, ou se soumirent en esclaves aux volontez de Leicester. Thomas Ratclif Comte de Suffex, grand Chambellan & Président du Nord, Seigneur
bien

bien fait de sa personne, aussi genereux & honnête homme que Leicester l'étoit peu, ne fut pas d'avis de céder. Comme il y avoit une parfaite antipathie entre les deux concurrents, leurs démêlez allerent si loin, que la Cour fut long-tems partagée entre ces deux Seigneurs, qui n'oublioient rien pour se faire observer mutuellement. La Reine se mit en devoir de les raccommoier, mais elle n'en pût venir à bout. Ils étoient à peu près égaux pour le credit & pour le bien; & il y avoit tant d'opposition dans leurs intérêts & dans leurs desseins, qu'il étoit impossible de les reconcilier. Ce que la Reine même n'avoit pû faire, la mort le fit, & enleva le brave Comte de Suffex en 1583. laissant par ce moyen Leicester maître du terrain.

Leicester se vit delivré par la d'un redoutable ennemi, qui sçavoit se faire écouter, & qui n'avoit que de trop justes reproches à faire à son Antagoniste: Aussi n'y manquoit-il pas, & representoit souvent à la Reine, qu'on ne pouvoit plus souffrir l'avarice & les autres vices de Leicester: Qu'il avoit plus de credit auprès d'elle que tout le reste de la Noblesse: Qu'il étoit le maître des recompenses, & que tout le monde étoit dans la nécessité de se soumettre à lui, & de le servir: Qu'il n'y avoit plus moyen de tenir contre sa fierté & ses hauteurs: Que c'étoit le plus perdu de tous les hommes pour toute sorte de vices, & qu'à peine se trouveroit-il un seul homme dans tout le Royaume qui ne convînt de cette verité, & qui ne se fit un plaisir de voir un si méchant homme abaissé & puni.

Si l'on m'est permis de dire ce que je pense de ces deux Courtisans, & de rapporter le jugement qu'en ont fait les Historiens, je dirai qu'à la verité Suffex étoit plus honnête homme & plus brave; mais l'autre un Courtisan plus poli, & meilleur Politique. Le malheur est qu'il se servoit de ses lumieres plus pour ses intérêts particuliers, que pour le bien de l'Etat.

Soit que le credit de Leicester commençât à diminuër, ou que l'exemple de Suffex eût rendu ses ennemis plus entreprenans, soit enfin que ce Ministre ambitieux étourdi de sa grandeur, ne gardât plus de mesures, & fit piece à tout le monde, il se trouva des gens qui n'en garderent guere avec lui. Il y a peu de Cours où il n'y ait de ces sortes de gens qui sous prétexte de bouffonnerie disent de tems en tems de bonnes grosses veritez. Il y en avoit un de cet ordre à la Cour d'Elisabeth, connu sous le nom de Tarleton, Comedien de Profession. Cette Princesse ayant employé la plus grande partie de la journée aux affaires de l'Etat, ou à la lecture, & étant bien aise de se delasser le soir, prenoit plaisir en soupant d'entendre parler cet homme, qui étoit des plus facetieux, & faisoit un Comte avec beaucoup de grace. Tarleton ayant trait une Comedie qu'il joïa devant la Reine, s'avisa d'apostropher le Chevalier Rawleigh, & la matiere lui faisant plaisir, il se donna la liberté de dauber le credit & les richesses immenses de Leicester. Le Comedien fut tellement applaudi, que la Reine jugea pour lors à propos de dissimuler son ressentiment; mais quelques jours après elle défendit à Tarleton, & autres gens de son espece, d'approcher de sa table, soit qu'elle voulût encore faire ce plaisir à Leicester, ou qu'elle eût naturellement de l'aversion pour ces impertinens causeurs qui se font un plaisir de noircir la reputation d'autrui.

Leicester après avoir disputé le terrain durant plusieurs années, avec les partis qui s'élevoient successivement contre lui, s'aperçut enfin que son credit commençoit à baïsser auprès de la Reine, qui avoit trouvé fort mauvais qu'il eût épousé clandestinement la Comtesse d'Essex du vivant même de sa première femme. Allarmé peut-être par les remords de sa conscience qui lui faisoit appréhender les coups de la justice Divine, ou craignant pour mieux dire un changement fatal, & le grand nombre d'ennemis redoutables qu'il s'étoit attirés, résolut de s'éloigner. Pour le faire avec bienveillance il demanda & obtint * le commandement de l'armée qu'Elizabeth avoit au service des Hollandois. Comme il n'entendoit point le métier de la guerre, non seulement il ne fit rien de bon; mais pensa même tout gâter. Ses Soldats vécutent sans ordre & sans discipline, & firent tant de desordres, que les Hollandois s'en plainquirent fortement à la Reine. Comme elle avoit un intérêt particulier à soutenir les Hollandois, & que la guerre des Pays-Bas faisoit la tranquillité de son Royaume, elle fut si choquée de la méchante manœuvre de Leicester, qu'elle ne pût jamais le lui pardonner. Ce fut alors que se rapellant les remontrances de Suffolk, l'ambition avec laquelle Leicester avoit usurpé le pouvoir de Lieutenant general des armées en Angleterre & en Irlande; affectation contre laquelle le Lord Burleigh s'étoit fort récrié, &c. elle ne voulut jamais recevoir ses excuses, ni lui redonner sa bienveillance, pour apprendre aux autres par un tel exemple, à préférer le bien public à leur intérêt particulier, & à n'aspirer pas à de trop grands honneurs qui exposent aux grandes chûtes. Sa disgrâce le jetta dans une langueur qui ne finit qu'avec sa vie. Il se retira à la campagne, résolu de faire sa demeure à Killingnorth, lieu fort éloigné de la Cour; & les uns disent qu'il fut attaqué en chemin d'une grosse fièvre qui l'emporta; d'autres assûrent qu'il mourut à Cornbury de poison qu'il avoit préparé pour d'autres; car il passoit pour habile homme en l'art d'empoisonner. Il avoit la Politique de son Pere & de son Grand-Pere, à quoi il ajoûtoit la Magie & l'Astrologie. Il aimoit le commerce des gens sages, & la société des Devins ou Magiciens. Il disoit souvent, *qu'un Ministre d'Etat ne devoit rien ignorer.*

Jamais homme ne scût mieux faire l'homme de bien que Leicester. On verra dans ses lettres des mouvemens de probité tout à fait beaux; cependant jamais homme ne s'est fait moins de peine d'un crime. Il eut deux femmes. Les Historiens ne nomment pas la première: La seconde étoit la Veuve du Comte d'Essex qui mourut en Irlande. La mort de ce Comte, & le mariage avec sa Veuve ne firent pas d'honneur à Leicester. Le Comte de Warwick son Frere, que ses ennemis mêmes croyoient homme de probité, fut héritier de ses biens dont il ne jouït pas longtemps. Leicester laissa un fils qui prétendit à la Comté de Warwick, mais il étoit fort jeune, & ne fut point reconnu légitime. La Reine apprenant la mort de Leicester ne pût s'empêcher d'en témoigner de la douleur. Elle fit néanmoins saisir son bien en conséquence de ce qu'il devoit à la Chambre des Finances; mais elle n'en tira pas grand avantage, parce que les créanciers ne manquerent ni de prétextes, ni de stratagemes pour le tirer de ses mains.

Remarques sur la vie du Comte de Sussex.

Comme on a eu occasion de parler de ce Comte dans les Vies de Burleigh & de Leicester, on ne repetera ce qu'on en a déjà dit, qu'autant qu'il sera nécessaire pour étendre & rendre plus intelligibles certains faits qu'on s'est contenté d'insinuer, & qu'on n'a rapportez que par occasion.

Thomas Ratclif Comte de Sussex étoit d'une naissance fort illustre, & d'une maison très-ancienne, dont les aînez avoient été honorez du titre de Vicomte: Il étoit bien fait de sa personne, il avoit l'ame grande & le naturel bon, aimant ses amis & Domestiques, constant & fidèle dans son amitié, honnête homme, & brave; aussi étoit-il un des Guerriers de la Reine, à laquelle il rendit de très bons services en Angleterre & en Irlande, où il servit deux fois en qualité de Gouverneur. Il n'avoit pas la dexterité & la finesse de Leicester; mais il avoit bien plus de droiture, de probité, & de generosité.

On a déjà remarqué en parlant de Milord de Burleigh, que lui & le Comte de Sussex avoient fortement parlé à la Reine contre Milord de Leicester, & que leurs remontrances ayant touché cette Princeesse, Sussex eut ordre d'aller à la Cour de l'Empereur Maximilien II. avec la qualité d'Ambassadeur. Le prétexte étoit de porter à ce Prince l'Ordre de la Jarretiere; mais il avoit pouvoir de negotier le mariage d'Elisabeth avec l'Archiduc d'Autriche Frere de Maximilien. Sussex n'oublia rien pour faire réussir cette affaire; mais ses soins furent inutiles, soit que la Reine n'eût aucun penchant pour le mariage, ou que les oppositions de Leicester fissent échouer ce dessein. Les qualitez personnelles de l'Ambassadeur, la magnificence de son équipage & des gens de sa suite, le firent estimer de l'Empereur, & de l'Archiduc, lui acquirent le respect des peuples, & firent considerer la Reine sa Maîtresse à cette Cour; ce qui lui fut fort avantageux pour se garantir des attentats du Roi d'Espagne & du Pape. Peut-être aussi étoit-ce là tout ce qu'on se proposoit de cette Ambassade; au moins a-t-on dit que Milord North qui accompagna l'Ambassadeur plutôt pour l'observer que pour lui aider, eut ordre secret de traverser ses Negotiations, & y réussit si bien, qu'enfin le mariage se rompit.

Il y a long-tems qu'on a sagement remarqué, que la Religion a toujours été le prétexte de la rebellion & de la perfidie. Les changemens faits en Angleterre sur le fait de la Religion, furent les semences d'où n'acquirent les troubles & les conspirations qu'on a vû éclor sous le Regne de la Reine Elisabeth. La Bulle que le Pape fulmina contre cette Princeesse, fut le Signal de la rebellion. Tout le monde sçait que les Irlandois ont toujours eu une haine implacable pour les Anglois leurs Souverains. La Bulle du Pape, la protection du Roi d'Espagne, le naturel inquiet & turbulent des Irlandois, firent en peu de tems de l'Irlande le théâtre de la rebellion. La révolte commença dans le Nord de la Province d'Ulster, où se jetterent grand nombre d'Ecossois & de Montagnards. Shan O Neal prit les armes dès l'an 1563. Il fut battu par le Comte de Sussex, & forcé de venir demander pardon à la Reine. Au

retour de cette expedition le Comte de Suffex fut fait grand Chambellan.

En 1569. Thomas Pierci Comte de Northumberland, qui s'étoit trouvé embarassé dans l'intrigue du mariage du Duc de Norfolk avec la Reine d'Ecosse, commença à remuër en Angleterre; mais ayant été découvert il se rendit au Comte de Suffex, qui étoit pour lors Président ou Gouverneur du Nord. Sa repentance ne fut pas de longue durée. Il se joignit au Comte de Westmorland, & ces deux Chefs des rebelles attirerent tant de gens dans leur faction, qu'ils se rendirent suspects au Gouvernement. Suffex les envoya querir, & leur dit franchement & sans détour les bruits qui couroient d'eux. Non seulement ils nierent de s'être engagés dans aucune conspiration contre la Reine; mais protesterent même qu'ils étoient prêts d'exposer leur vie pour la défense de Sa Majesté. Northumberland fut le premier qui se mit en devoir de faire des Troupes. La Reine en eut avis, & manda aux deux Chefs de se rendre à la Cour. Northumberland qui avoit beaucoup de douceur, & qui manquoit du feu & de l'activité nécessaires à un Chef de parti, n'eut pas plutôt reçu la lettre de la Reine, qu'il balança d'aller se jeter aux pieds de cette Princesse; & il y a apparence qu'il l'auroit fait, si ses Domestiques & les Principaux de sa faction, plus mal intentionnez que lui, ne l'en avoient détourné par la peur qu'ils lui firent, & par la fausse persuasion où ils eurent l'adresse de le mettre au sujet des Forces de leur parti. Sur cela il s'ensuit dans le Diocèse de Durham, où étoit le Comte de Westmorland.

Ils ne furent pas plutôt joints, qu'ils manderent à leurs amis de les venir trouver, & firent publier une Proclamation au nom de la Reine, par laquelle il étoit enjoint aux peuples de prendre les armes pour la défense de Sa Majesté. Quelque chose qu'ils pussent faire, il leur fut impossible d'assembler au delà de deux mille chevaux, & de cinq mille Fantassins. Leur dessein étoit de marcher du côté d'York; mais dès qu'ils apprirent que le Comte de Suffex venoit à eux, ils ne l'attendirent pas, congédièrent leurs Troupes, & se sauverent en Ecosse. Northumberland n'y fut pas long-tems sans être découvert. Le Regent le fit prendre, l'envoya prisonnier au Château de Locklevin, & le livra à la Reine en 1572. qui le fit décoller à York la même année. Tous ces événemens sont touchés legerement dans les Negotiations de Wallingham. Le Comte de Westmorland se sauva en Flandres, où il vécut long-tems dans une grande indigence.

Comme ils avoient peu de Forces, aussi furent-ils les victimes de leur temérité. Leurs premiers efforts furent contre Durham. Ils n'y trouverent aucune resistance, & comme s'ils eussent fait une conquête de grande importance, ils y entrerent en triomphe, pillerent les Eglises, foulerent aux pieds les Bibles qu'ils trouverent en Anglois, & menacèrent de bien plus grands maux ceux qu'ils appelloient heretiques. Après une si belle expedition ils marcherent du côté du Nord, & assiégerent *Bernard Castle*, qui se défendit onze jours. A peine l'eurent-ils pris que Suffex vint les attaquer, les dispersa, & les contraignit de prendre la fuite. Les sages mesures que prit la Reine contribuerent beaucoup à la ruine de ces rebelles; mais on peut dire que la reputation & la valeur du brave Comte de Suffex la précipita. Il avoit beaucoup d'experience & d'habileté; & comme il commandoit en chef dans

le Nord d'Angleterre, il assembla des Troupes au plus vite, & sans leur donner le tems de se reconnoître & de se fortifier, il marcha contr'eux à la tête de sept mille hommes, & les épouvanta tellement par sa diligence, qu'il eut le bonheur d'éteindre un feu qu'un peu plus de retardement auroit pu rendre dangereux. D'ailleurs les rebelles apprirent, mais trop tard, qu'ils avoient compté sur rien, lors qu'ils avoient crû que la plupart des Catholiques Romains se souleveroient. Avertis de plus que les Comtes de Warwick & de Clinton avoient levé dans les parties Meridionales du Royaume, un corps de douze mille hommes qui venoient à eux, ils virent bien que quand ils se tireroient des mains du Comte de Sussex, il leur seroit impossible d'échapper à cette seconde armée.

Le Comte de Sussex ayant remporté sur les rebelles une victoire qui ne lui avoit pas coûté un seul homme, les poursuivit vivement, fit quantité de Prisonniers, pilla leurs maisons, & confisqua leurs biens. De là il passa en Ecosse croyant y prendre les Chefs, & ne les ayant pas trouvez, il revint en Angleterre après avoir saccagé Trivedale. Le Chef secret de cette rebellion & de celle qui s'en ensuivit, étoit l'infortuné Duc de Norfolk, qui s'étoit laissé persuader de se marier à la Reine d'Ecosse, & qui fut enfin la victime de sa facilité, puisqu'il laissa sa tête sur un échafaut; triste destinée pour un Seigneur de ce mérite & de cette naissance, qui avoit d'ailleurs mille bonnes qualitez, pour qui les peuples avoient un attachement extraordinaire, & qui auroit été les delices de sa Patrie, si toujours fidèle à sa Souveraine, & sourd aux artifices de ses ennemis, il se fût rendu le défenseur du Royaume, comme il en étoit l'ornement. Revenons au Comte de Sussex.

Non seulement il dissipa par sa diligence & par son activité les rebelles en Angleterre; mais il eut même le bonheur de prévenir la rebellion en Irlande par sa présence & par sa sagesse, en dissipant les nuages avant qu'ils pussent s'assembler. La Reine fut si contente de sa conduite, qu'elle le fit revenir à la Cour pour le faire grand Chambellan. Depuis ce tems-là lui & le Comte de Leicester furent toujours aux mains, & divisèrent toute la Cour à la reserve des Cecils qui demeurèrent neutres. A tout prendre les Antagonistes n'avoient guere d'avantage l'un sur l'autre: Les Ancêtres de Sussex lui avoient laissé de grands biens, & la Reine en avoit donné ou rendu de considerables à Leicester: Sussex étoit plus honnête homme & plus brave, & Leicester Courtisan plus enjouié, & Politique plus raffiné; mais il tournoit son habileté moins au bien general, qu'à son intérêt particulier. L'animosité qu'il y eut entre ces deux concurrens fut extrême. La Reine entreprit en vain de les reconcilier. La mort fit ce que cette Princesse n'avoit pu executer, & mit fin à la concurrence en finissant la vie du Comte de Sussex. Si New-hall dans la Comté de Sussex ne fut pas le lieu de sa naissance, ce fut au moins le principal lieu de sa residence.

Nanton rapporte que quelques heures avant sa mort, ce brave Comte dit à ses amis: *Je suis sur le point de quitter ce monde, & de vous laisser à vous-mêmes & à la bonté de la Reine: Donnez-vous de garde de Leicester, car il vous traitera tous avec trop de dureté. Vous ne connoissez pas l'homme comme moi.* Sussex mourut Conseiller privé, & se fit aimer des gens d'épée par sa bravoure & par sa franchise, Leicester

des Courtifans par fa finesse & par fa complaisance, & Cecill des Politiques par fa sagesse & par ses services.

Suffex marchant toujours sans masque, nommant les choses par leur nom, & ne cachant ni son amitié ni sa haine, disoit ordinairement, que Leicester étoit un homme de fortune, fils d'un perfide, & petit-fils d'un voleur. Avec toute sa vehemence il avoit de la grandeur d'ame, & n'étoit pas homme à courre sus à un ennemi vaincu: Sa passion avoit quelque chose de juste, & il n'avoit pas moins de generosité à plaindre un malheureux que de bravoure à l'attaquer quand il se sentoit ofensé. Après que Leicester eut été relegué au Château de Windsor pour avoir cabalé contre le mariage de la Reine & du Duc d'Anjou, ses ennemis qui étoient en grand nombre, invectiverent contre lui, & le seul Comte de Suffex parla en sa faveur. Leicester s'échapa de maniere, que ses menaces l'auroient fait mettre à la Tour, si le genereux Comte ayant plus d'égard à l'intérêt public qu'à son ressentiment particulier, n'eût moderé l'indignation de la Reine, & desarmé sa colere par une plaisanterie qui réussit; ce fut de dire, *qu'il falloit permettre aux Amans d'être jaloux.*

Il succeda à la fortune & à la faveur de son Pere; sa prudence & son grand cœur lui acquirent le Gouvernement d'Irlande & du Nord; & sa bonne mine le fit grand Chambellan. La Reine Elisabeth, comme on l'a déjà remarqué, regna beaucoup par les factions qu'elle entretenoit au dehors, & par les partis qu'elle formoit au dedans. Sa principale politique consistoit dans les égards generaux qu'elle avoit pour chacun, & son intérêt dans l'adresse avec laquelle elle sçavoit s'accommoder aux uns, & éloigner les autres. L'exemple du Comte de Suffex a prouvé qu'il y a de la nécessité d'écarter les gens qui s'élevent, & de la prudence à regarder avec indifferance ceux qui sont déjà élevez. On eut l'obligation à lui & à Leicester d'avoir épuré la Cour. Leur attention à observer les Courtifans rendoit tout le monde plus circonspect, personne n'osant faire d'injustice pendant que Leicester l'observoit d'un côté, & que Suffex le punissoit de l'autre. L'avantage qui revenoit de cela, est, que l'un ne pouvoit exclure sans se faire tort ceux qui avoient assez de merite pour servir l'Etat, ni l'autre recevoir sans se décrier des personnes inutiles, l'un n'ayant pas moins d'intérêt à recevoir les premiers, que l'autre à renvoyer les derniers.

On voit par experience que des gens d'égale autorité, quoique méchans, font plus de bien que n'en feroit un homme seul d'une plus grande probité, & la raison est que dans une Cour divisée les gens d'un parti étant ennemi d'un autre parti non moins puissant, l'un ne cesse d'accuser & l'autre de se défendre; par ce moyen chacun en devient plus avisé & se dégage de la rouille que produit d'ordinaire l'unanimité. La faction est aussi nécessaire au corps politique, que l'œil ou l'oreille l'est au corps naturel, puisque c'est par là que le Prince se forme une plus juste idée de ses propres affaires & de celles de ses Sujets; ce qu'il ne feroit pas si bien si tout étoit dans la concorde. Comme en frapant d'une pierre contre un morceau d'acier on en fait sortir du feu dont on allume plusieurs flambeaux qui illuminent le Palais le plus sombre & le plus tenebreux, de même deux partis opposez qui s'entrebattent
font

font éclater une infinité de choses dont un Prince sage ne manque pas de faire un bon usage.

Quand le Comte de Sussex ne pouvoit pas vaincre son Antagoniste par la force, il mettoit en œuvre la politique, & il en venoit à bout en pliant: En éfet il avoit remarqué que quand lui & ses amis se retiroient, Leicester & les siens se divisoient; de sorte qu'on peut dire que celui-ci fut plus abaissé par l'ambition qu'il inspiroit à ses partisans, que par la concurrence de ses adversaires.

On voit suffisamment sans qu'il soit besoin de le dire, qu'on doit donner de justes bornes au principe qu'on vient de poser; car quand les factions vont trop loin, & sont poussées avec trop de violence, c'est une marque de la foiblesse du Prince, qui préjudicie beaucoup à son autorité & à ses affaires. Le mouvement des factions doit être, pour parler comme les Astronomes, de la nature des Globes inferieurs, qui quoiqu'ils ayent un penchant naturel, sont néanmoins doucement emportez par le mouvement supérieur du premier Mobile. Elisabeth sçavoit si bien les ménager, qu'elle tira toujours avantage des divisions de ses Favoris. Elle étoit par ce moyen instruite de toutes choses, & jamais elle ne prenoit de résolution sans avoir examiné les raisons que les amis & les ennemis pouvoient alleguer pour ou contre.

La digression est un peu longue; mais peut-être ne la jugera-t'on pas inutile. Achevons ce qui nous reste à dire du Comte de Sussex, qui étoit le troisième Seigneur de son illustre Maison.

Il laissa après lui la bonne odeur de ses grandes qualitez, & ses parens & amis eurent la consolation d'entendre dire: *La mort nous a enlevé cette année un grand homme, moins celebre par sa haute naissance, que par la fidélité avec laquelle il a toujours employé sa vie au service de sa Patrie.* Jamais homme ne s'est ouvert avec plus de liberté, ni n'a été plus sincere dans les conseils qu'il donnoit. Quoiqu'il ne dissimulât point l'attachement qu'il avoit pour sa Princesse, & qu'il parlât de tout avec une grande liberté, il faisoit néanmoins si bien que ses ennemis n'en tiroient aucun avantage pour découvrir ce qu'il avoit envie de faire; car à la faveur d'une inconstance apparente, qui ne consistoit pas en paroles, mais en actions, & qui étoit moins un éfet de foiblesse que de subtilité, on le voyoit varier tant de fois, qu'il étoit difficile de démêler à qui il en vouloit, & quand il fraperoit le coup. Une manœuvre si chancelante mettoit les Espions & les Emissaires de ses ennemis dans une si grande incertitude, qu'ils ne sçavoient que mander à leurs Maîtres, ou à quoi se résoudre eux-mêmes.

La Fortune & la bonne conduite élevèrent ce Seigneur, & cinq choses le rendirent aussi recommandable dans la faveur de la Reine, qu'il étoit celebre par son origine.

1. De l'honnêteté soutenuë d'un grand bien.
2. Un air & une modestie agréable, & de l'afabilité accompagnée de gravité.
3. De la hardiesse & de la patience tout ensemble.
4. Beaucoup de capacité animée par une grande dexterité.
5. Et enfin de la droiture secondée de tant de circonspection dans les choses qui n'étoient.

n'étoient pas claires, qu'il n'y avoit pas moyen de fonder aucun jugement ni sur ce qu'il disoit, ni sur ce qu'il faisoit.

Remarques sur la vie de Walter Devereux Comte d'Essex, & de Robert son fils.

Nous verrons dans ce Chapitre ce que l'ambition est capable de faire faire, & que l'homme toujours insatiable, & la dupe de son intérêt & de ses passions sacrifie souvent à sa Fortune son honneur & son devoir.

Comme nous ne parlons du Pere que par maniere d'introduction à l'histoire du fils, nous ne nous étendrons que peu sur la vie du premier. On eût dit que la nature ne le mettoit au monde qu'avec regret, puisqu'elle n'en pût venir à bout toute seule, & qu'il fallut que l'art s'en mêlât: en effet il ne naquit qu'à la faveur d'une ouverture qu'on fit au côté de sa mere. La Reine le fit Comte d'Essex, & son naturel, guerrier & actif, également impatient d'occuper son esprit & son épée. Les Pays étrangers formoient alors les braves que l'Angleterre avoit à son service. L'Université donna au Comte d'Essex la connoissance des belles lettres; la Cour en fit un homme, & la Flandre un Soldat. Ses actions le produisirent à la Cour, & sa presence lui acquit l'estime de la Reine Elisabeth. Comme l'ombre n'est pas plus naturelle au soleil, que l'envie l'est à la faveur, il semble que ce Seigneur ne devoit être élevé au plus haut degré, que pour rendre sa chute plus éclatante & plus funeste. Cependant il auroit pu vivre plus long-tems, au moins à ce qu'on a crû, si la Comtesse son Epouse n'avoit eu à la Cour plus de faveur que le Comte même. La beauté de Sara fut un sujet de crainte pour Abraham, & la beauté de la Comtesse precipita la mort de son Epoux. Il est certain que cet infortuné Comte ne fut pas plutôt enterré, que Leicester, qu'il avoit regardé en mourant comme son ennemi déclaré, épousa sa Veuve, sans attendre même la mort de sa premiere femme.

Il voulut servir en Irlande, & on eut l'adresse de profiter de son penchant pour le perdre, car on lui donna une autorité si étendue, qu'elle lui fut fatale, & l'on peut dire que trop de voiles renversa un Vaisseau qui n'avoit pas un assez bon gouvernail. Il étoit las de la Cour, & il remarquoit aussi que la Cour étoit lasse de lui. Leicester qui étoit dès lors en grande faveur lui obtint permission d'entretenir une armée à ses dépens, & lui fit donner en souveraineté Claudboy dans la Province d'Ulster, persuadé que le premier le perdrait comme il arriva; l'autre n'étoit qu'un fantôme qu'il étoit aisé de dissiper, & le tout un artifice pour le dépouiller des biens réels qu'il avoit en Angleterre & dans la Principauté de Galles, en lui en faisant esperer d'imaginaires en Irlande. Il passa en Irlande avec une nombreuse suite de parens, d'amis, & de volontaires, comme fit son fils quelques années après. Le Chevalier Guillaume Fitzwilliam jaloux d'un si pompeux appareil, fit si bien que le Comte n'en eut pour tout avantage que l'honneur d'avoir obtenu cette Commission après bien des importunités, & pour tout profit que le simple Gouvernement d'Ulster. Dépouragé par ce mauvais succes, il ne fit pas grand' chose en Ulster. Il fit encore
moins

moins dans le Nord d'Irlande, où il fut appelé par le Lord Député, moins dans le dessein de voir quel succès auroit sa conquête, que pour observer s'il suivroit fidèlement ses ordres. En six mois de tems il dépensa pour se perdre quatre mille livres sterl. Mais en vain auroit-il tâché de faire des conquêtes, puisqu'il ne lui étoit pas permis de poursuivre sa victoire. En effet dès que la Fortune le favorisoit en un lieu, on le faisoit venir dans un autre où il lui arrivoit tout le contraire. A peine avoit-il commencé de connoître la situation d'un pays, le génie & l'intérêt des peuples, le fort & le foible de l'ennemi, l'avantage ou le désavantage d'une entreprise, & porté les choses en état de pouvoir s'en promettre un bon succès, qu'on lui faisoit faire un dessein tout nouveau, où il perdoit son armée avant que de sçavoir à quoi l'employer. Ces contretens lui laisserent peu d'amis à la Cour, & des amis bien froids, & lui firent au contraire plusieurs ennemis échauffez, qui lui faisoient continuellement des affronts pour lui faire perdre patience, ou le jeter dans le désespoir.

Sa Commission étoit déjà fort bornée, mais on la lui ôta tout-à-fait, & son armée l'ayant quitté à trois cents hommes près, l'argent lui manquant, les Gentils-hommes qui l'avoient accompagné l'ayant abandonné, & ce qui lui restoit de Troupes s'étant mutiné, il reçut ordre de revenir. Heureux encore s'il avoit pu vivre en repos; mais il n'y avoit que sa perte qui pût contenter ses ennemis, & rien ne pouvoit la causer que son ambition, qui fut l'idole de son esprit, & la dissipation de son bien. Le voilà donc encore Maréchal d'Irlande. Il y alla mourir avec un magnifique cortège l'an 1576. & le 36. de son âge; année fatale à sa Maison qu'aucun n'avoit passé que son fils aîné qui auroit été heureux s'il fût mort plutôt, ou qu'il eût vécu plus long tems.

Quoique le Comte d'Essex n'eût pas fait sur les autres les conquêtes que sa valeur meritoit, il en fit néanmoins sur soi-même de bien dignes de sa vertu. Il payoit également bien de l'épée & du bouclier, & sçavoit aussi bien souffrir qu'il sçavoit agir. Un esprit égal & solide lui faisoit trouver des consolations dans ses malheurs, & paroître tranquille au milieu des orages qu'excitoient contre lui la malice & l'ambition de ses ennemis. Comme la lâcheté avec laquelle ses ennemis le traitoient, étoit une preuve de leur petitesse, la patience avec laquelle il recevoit leurs persecutions en étoit une de la grandeur de son ame, qui étoit autant au dessus de ces petitesse, que ces petitesse auroient dû être au dessous de ses Adversaires. On se fait plus de tort par de semblables voies, qu'on n'en fait aux autres, & l'idée du mal touche bien plus vivement que le mal même. Il est de la gloire d'un homme sage, & de la prudence d'un homme d'Etat de passer par dessus les fautes. Caton fut insulté dans le bain par un fou, & quand il fut revenu à son bon sens, & témoigna en avoir du déplaisir, Caton l'avoit déjà oublié; car dit Seneque, *melius putavit non agnoscere quam ignoscere*. Les injures legeres ne sont rien quand on les méprise, & qu'on n'y prend pas garde; mais elles deviennent de conséquence quand on les relève. C'est agir en Prince, a dit quelqu'un, de punir un manquement par le mépris. Aussi voyons-nous que quand un Ambassadeur a commis quelque indécence, le Prince se contente pour toute peine de lui refuser audience, comme si le silence étoit la ma-

niere de se venger des Rois. Plus on est sage, plus on est modéré & indulgent, parce qu'on sçait que le ressentiment ne fait qu'irriter la malice, qui se dissiperoit si on la méprisoit & qu'on n'en dit mot. Aussi le Pere du Comte avoit-il pour Maxime, *que le ressentiment étoit le plus grand foible d'une belle ame, parce qu'elle est si attentive à son malheur, qu'elle oublie de songer au remede.*

Ce Seigneur fut une preuve vivante de cette Maxime, car il est également dangereux de se défier de tout, que de croire tout, quoique le plus sûr des deux soit la défiance; en éfet la défiance l'auroit sauvé, au lieu que la confiance le perdit: celle ci étoit une vertu du siecle d'or; mais depuis ceux qui l'ont pratiquée s'en sont mal trouvez.

Trois choses furent cause de la perte du Comte d'Essex.

La premiere de ne pouvoir s'imaginer qu'on le ruinât en l'avançant.

La seconde de ne pouvoir se défier des gens qui affirmoient par serment.

La troisieme de n'avoir jamais fait reflexion, que comme les Princes ont plusieurs yeux & les mains longues, aussi ont les Favoris.

Celui qui n'a rien qui ne soit à ses amis est recommandable par sa charité; mais le veritable moyen de perir est, de se mettre à la merci de tout le monde. Milord de Leicester ne sçût pas plutôt l'intention du Comte d'Essex, qu'il prédit ce qui lui arriveroit, & lui dit à son départ: *Vous & moi n'avons plus rien à faire au monde.*

Ce Comte auroit été heureux si Leicester n'eût pas été de son tems, Robert son fils celebre s'il n'eût pas été contemporain de Cecill, & son petit-fils un Heros, s'il n'eût connu ni Milord Say, ni Monsieur Hampden.

Le Comte de Leicester n'étoit pas encore veuf quand Milord d'Essex mourut; mais il ne tarda pas de l'être. On dit que sa femme vivoit encore quand il épousa la Douairiere d'Essex, nommée Lettice fille du Chevalier François Knowls. Leicester n'ayant point d'enfans de sa premiere femme, & étant dans le feu de son amour pour la seconde, n'eut pas de peine à la sollicitation de la mere de recommander le fils à la Reine comme un sujet propre à son service. Comme Leicester étoit en grande faveur il introduisit le jeune Comte à la Cour, & le mit dans les affaires. L'intérêt & l'ambition l'emportèrent sur le devoir & sur la nature, & quoiqu'il crût devoir beaucoup à la memoire de son Pere, il croyoit devoir encore plus à sa propre fortune; de maniere que celui qui avoit perdu le Pere étant devenu le protecteur du fils, le fils en fut reconnoissant, & disoit ouvertement qu'il devoit à la faveur de son Beau Pere tout le credit qu'il avoit auprès de la Reine. Remarquons en passant l'erreur d'un Historien qui dit que la seconde femme du Comte de Leicester, étoit Tante de Robert Comte d'Essex; puisque Nanton assure qu'elle étoit sa propre Mere.

Le jeune Comte ne parut pas plutôt à la Cour, qu'il se fit estimer de la Reine & des Courtisans. On avoit sacrifié le Pere, dit Nanton, & l'on ne pouvoit guere s'empêcher de regarder le fils, dont la presence renouvelloit le souvenir du passé, & étoit par maniere de dire, une vive image du sang de tant de victimes, qui presentoit un sujet bien digne de compassion, non seulement à la Cour, mais même à tout

le Royaume. D'ailleurs ce jeune Seigneur avoit des qualitez qui le rendoient recommandable. Il étoit honnête, liberal, brave, sincere, bien fait de sa personne. Ses manieres obligeantes prirent la Reine, & ne firent que trop d'impression sur l'esprit des peuples, qui ne pouvoient se lasser d'avoir les yeux sur ce nouveau Favori, qui se rendoit digne de l'estime qu'on avoit pour lui, en répandant ses bienfaits à droit & à gauche avec moins de prudence & de discretion qu'il n'eût été nécessaire pour sa sûreté. Il fut long-tems, dit Bohun, le Favori de la Reine, & sa bonté lui fit souvent employer sa faveur à faire du bien aux honnêtes gens, & à secourir les pauvres, & ceux qu'il voyoit opprimer. De sorte que sa grandeur étoit ce semble, une source qui se répandoit continuellement sur les besoins d'autrui. On ne lui remarquoit alors d'autre vice que la passion des femmes. Par tout ailleurs la raison étoit assez la maîtresse de ses autres passions. Ce ne fut pas la même chose dans la suite: La grandeur l'éblouit, & plus il se voyoit élevé, plus son ambition devenoit excessive. Ceux qui l'aimoient véritablement, dit Nanton, le trouvoient trop entreprenant, & trop avide de reputation & de faveur. En effet il n'avoit aucune véritable moderation: affamé de gloire, & d'une reputation populaire, il n'avoit point de desirs qui ne fussent sans bornes; & ce fut ce qui le perdit. L'indulgence que la Reine avoit pour lui le rendit plus entreprenant, & précipita sa ruine. La tête lui tourna dans une si haute élévation, & il eut la vanité de croire, ou fit du moins semblant, qu'il étoit en droit de limiter les faveurs de sa Souveraine, comme si lui seul eût dû être le digne objet de ses bienfaits. Il en donna une preuve dans l'affaire de Milord Montjoy, autre Favori de la Reine, connu pour lors sous le nom du Chevalier Blunt, qui n'eut le nom de Lord qu'après la mort de son frere aîné. Ce Chevalier nouvellement arrivé à la Cour, eut le bonheur d'être d'une course où il se fit si bien distinguer, que la Reine pour lui témoigner combien elle l'estimoit, lui fit présent d'une Dame d'Essex d'or, richement émaillée. Le Chevalier parut le lendemain avec cette marque de distinction attachée au bras avec un ruban cramois. Le Comte d'Essex remarquant cela comme il traversoit la chambre de la Reine, demanda ce que cela signifioit, & apprenant que c'étoit une faveur que la Reine avoit envoyé au Chevalier le jour précédent ensuite de son heureuse course; *Je vois à présent*, dit-il, *qu'il n'y a point de fou qui ne doive être favorisé.* Le Chevalier ne pouvant souffrir un affront si sanglant, fait avec tant de hauteur, & d'une maniere si publique, lui fit faire un appel. L'offensé fut aussi heureux dans ce combat, qu'il l'avoit été dans sa course, la vanité de l'offensé reçut une mortification; car il fut blessé & desarmé. La Reine s'étant aperçûe de l'absence des combattans, & ne doutant pas qu'ils n'en fussent venus aux mains, témoigna de l'empressement pour en sçavoir la véritable raison. La voix publique lui ayant appris enfin ce qu'elle n'avoit pû apprendre des Courtisans. *Morbleu*, dit-elle, *il falloit que quelqu'un l'humiliât & lui apprît à vivre, puis qu'il n'y avoit pas d'autre moyen d'avoir raison de lui.* Cependant la Reine les raccommoda & leur ordonna d'être désormais bons amis; ce qu'ils firent au moins exterieurement.

La hauteur avec laquelle le Comte d'Essex en usoit à la Cour d'une Princesse si souveraine, si jalouse de son autorité, à laquelle elle ne pouvoit souffrir qu'on donnât la

moindre atteinte, donna lieu à bien des conjectures, & c'est peut-être sur ce fondement que Mr. du Maurier, cité par Mr. Bayle fait dire à Milord Dorchester, * qu'Elisabeth dans le fort de sa passion pour le Comte d'Essex, lui donna une bague, lui disant qu'il la gardât bien, & qu'elle lui pardonneroit tout ce qu'il pourroit faire, en lui rendant ce dépôt; mais comme nous aurons occasion de parler encore de cette bague, nous quitterons la Cour, où le Comte d'Essex avoit été élevé par Milord de Leicester pour traverser Rawley, comme Rawley l'avoit été par le Comte de Suffex pour balancer le credit de Leicester; & nous verrons de quelle maniere il se comporta dans les emplois militaires.

Anno 1585. Il avoit servi en Irlande sous son Pere en qualité de Volontaire: Il servit aussi ailleurs, & fut fait ensuite General de la Cavalerie, & Maréchal de Camp en 1585. sous le Comte de Leicester qui commandoit les Forces Angloises dans les Pays-Bas. Cette expedition lui fut aussi glorieuse, qu'elle le fut peu au Comte de Leicester; & il fit paroître tant de courage, de valeur, de moderation, & de prudence, qu'il gagna l'estime de toute l'armée, & l'affection des peuples. La Reine l'honora la même année d'une nouvelle dignité, & le fit grand Ecuyer.

Les Espagnols attentifs à tout ce qui pouvoit troubler le repos de cette Princesse, ne cessent de faire des entreprises. Elisabeth avoit envoyé Norris en Bretagne que les Espagnols menaçoient. Il n'avoit que 3000. hommes; mais l'expérience du General suppléa au nombre, & sauva la Bretagne. Comme la Reine n'avoit rien tant à cœur que d'humilier les Espagnols, & resoluë de les attaquer à son tour pendant que leurs Forces étoient occupées contre la France & dans les Pays-Bas, elle mit en Mer une formidable Flote pour se venger & pour mettre sur le trône de Portugal Dom Antoine bâtard que Philippe II. avoit chassé. Il y avoit 11000. hommes sur cette Flote, & 1500. Matelots. L'armée étoit commandée par le Chevalier Jean Norris, & la Flote par le Chevalier Drake. Cette armée mit pied à terre en Galice, & prit la Corogne par escalade, où se trouverent de grands préparatifs que les Espagnols avoient fait pour une seconde expedition contre l'Angleterre. La Flote ayant remis à la voile pour aller attaquer Lisbonne, fut heureusement rencontrée par le Comte d'Essex, que le desir de la gloire avoit fait quitter la Cour sans permission & sans même prendre congé de la Reine, pour aller avec les autres venger les injures faites à sa patrie. Cet homme plein de feu, brûlant d'une ardeur Martiale, & méprisant la mollesse des plaisirs de la Cour, se mit en Mer avec un seul Vaisseau. Cette expedition fit beaucoup de bruit, & peu d'effet, & les Espagnols eurent plus de peur que de mal.

L'année suivante le Comte d'Essex fut envoyé en Normandie avec 4000. hommes pour renforcer Henri IV. qui avoit mis le siege devant Rouën. Son jeune frere y fut tué d'un coup de Mousquet; & bien loin que cet exemple lui fit peur il parut plus animé qu'auparavant, & s'exposoit plus qu'il n'avoit fait, pour avoir occasion de venger la mort de son frere, & de donner de nouvelles preuves de l'intrepidité de son courage.

Anno 1596. L'année 1596. le vit revêtu de deux nouvelles dignitez, car la Reine le fit Com-

* *Diët. Crit. à l'art. d'Elisab.*

te Maréchal d'Angleterre , & grand Maître de l'Artillerie. En 1597. la Reine résoluë de faire une nouvelle tentative contre les Espagnols , envoya à Cadix une Flote de 150. Voiles , partie Anglois & partie Hollandois. Le Lord Howard Amiral d'Angleterre avoit le commandement de la Flote , & le Comte d'Essex celui des Troupes de débarquement conjointement avec le Lord Howard , qui avoit le pas en Mer , comme Essex l'avoit à Terre. Ils arriverent devant Cadix avec sept mille trois cents hommes , au moins avoient-ils ce nombre en partant d'Angleterre , & prirent la place le 22. de Juin , & les Espagnols pour la racheter donnerent cinq cents vingt mille Ducats. Ils offrirent deux millions de plus pour la rançon des Vaisseaux qui étoient dans Port-Real , mais l'Amiral n'en voulut point , & dit qu'il avoit ordre de n'épargner pas un seul Vaisseau Espagnol. L'Espagne de son aveu perdit plus de vingt millions de Ducats , en Vaisseaux , provisions , munitions &c. Le Comte d'Essex étoit d'avis qu'on gardât Cadix & l'Isle , & offrit de le faire avec trois cents hommes , & pour trois mois de provisions ; mais les autres Generaux qui s'étoient enrichis voulant absolument revenir , force lui fut d'en faire autant , ne remportant pour tout butin , qu'une belle & magnifique Bibliothèque , qu'il préfera à toutes les autres richesses. Le Comte d'Essex vouloit au retour qu'on attaquât la Corogne , St. André , & St. Sebastien ; mais il fut seul de son avis , & les autres Generaux ne jugerent pas à propos de rien hasarder , croyant qu'ils avoient assez fait pour la gloire de la Reine leur Maîtresse , pour la leur propre , & pour la défense de leur patrie.

En 1599. Il fut fait Gouverneur d'Irlande ; ce Royaume lui fut fatal aussi bien qu'à son Pere. Mais avant que d'entrer dans le détail de ce qui lui arriva , revenons encore à l'expédition de Bretagne. Norris , comme nous avons déjà dit , étoit allé en Bretagne avec une poignée de gens. Ce petit nombre inferieur à celui que le Comte d'Essex avoit demandé pour la même expedition , fit une affaire à Norris dont le Comte d'Essex trouva bientôt moyen de se venger. Norris revenu de Bretagne victorieux & triomphant , fut le seul qu'on jugea capable de servir utilement en Irlande. Milord d'Essex parla avec tant de mépris des Forces & des qualitez des Rebelles , que Norris fut obligé de passer en Irlande avec le reste de celles qu'il avoit ramené de Bretagne , & très-peu d'autres qu'on y joignit. Les Rebelles n'étoient pas si méprisables que Milord d'Essex le disoit : aussi ne parloit-il ainsi que pour perdre Norris , & il y réussit. En éfet il fit si bien , que Milord Burrowes fut fait Commandant en Chef , & Norris confiné dans son Gouvernement. Le grand courage de Norris ne fut pas à l'épreuve de cette disgrâce , & eut un chagrin mortel de se voir méprisé & traversé par Essex & par Burrowes.

Burrowes ne jouit pas long-tems de la dignité de General ; car il mourut dès le commencement de son expedition. Cependant les affaires d'Irlande étoient en fort mauvais état. Tyrone s'étoit rebellé , & avoit défait Bagnal proche d'Armagh , de sorte que les Anglois qui avoient jusques-là fait la guerre offensivement , étoient contraints de se tenir sur la défensive. En un mot la rebellion étoit generale , & le Conseil en jugeoit sur ce pied-là. Tyrone à la tête de quatre mille hommes étoit en-

tré dans la Province de Munster, & n'ayant trouvé que peu ou point de résistance, avoit fait soulever toute la Province, où il pilloit & saccoageoit sans pitié autant d'Anglois qu'il en tomboit sous sa main. La Reine éfrayée de tant de malheurs, jetta les yeux sur Montjoy pour l'envoyer en Irlande; mais le Comte d'Essex y prétendoit, & fut préféré. D'autres disent que le Conseil le sollicita à demander ce Gouvernement. en lui faisant entendre qu'il étoit plus capable que personne de pacifier les troubles d'Irlande, que les démêlez des Gouverneurs avoient de beaucoup empirez. On prit occasion de là de louer la valeur du Comte & de lui dire qu'il n'y avoit que lui qui pût étoufer une rebellion qui avoit eu le tems de se fortifier. Ses ennemis encherissoient sur tout cela, & élevoient jusqu'au ciel sa prudence, son activité & son courage. Tout cela n'empêcha pas pourtant que le Comte ne se trouvât dans une grande irresolution. Ses véritables amis n'oublioient rien pour le dissuader, & lui remontroient qu'il perirot en Irlande aussi bien que son Pere: Cependant comme il n'y a pas moyen de prévenir sa destinée, il accepta ce Gouvernement malgré tout ce qu'on pût lui dire pour l'en détourner. Lors qu'il prit congé de la Reine, elle lui donna de grands témoignages de son affection, & le loüa beaucoup de préférer son service à sa propre sûreté: Aussi fut-ce le dernier beau jour de cet infortuné Comte.

1599. Il débarqua près de Dublin avec treize cents Chevaux & treize mille Fantassins, qui firent un Corps de vingt mille hommes avec les autres Troupes qui le joignirent. Avec une si grosse armée, il ne fit rien qui fût digne de sa reputation: Mécontent que Robert Cecil eût été fait Maître de la Cour des Gardiens, il quitta l'Irlande l'hiver suivant sans permission, & vint à la Cour dans le tems qu'on l'y attendoit le moins. Une manœuvre si à contretems rendit Tyrone plus redoutable & plus insolent, & aigrit par conséquent de plus en plus la Reine contre le Comte. Non content de cette faute, ne trouvant pas à la Cour ce qu'il avoit esperé, il se mit à cabaler contre la Reine, & tâcha de faire soulever la Ville de Londres. Il fut arrêté; on lui fit son procez, & l'année suivante il laissa la tête sur un échafaut, pour avoir voulu s'emparer de la Tour, fait emprisonner les Commissaires de la Reine, voulu soulever la Ville de Londres, empêché la publication d'un placard contre lui, forcé un Echevin à faire prendre les armes au peuple & avoir fait violence aux Commissaires de la Reine au mépris de ses ordres.

Il n'y a point de crime moins remissible, que de conspirer contre la Patrie, car c'est en quelque maniere conspirer contre le Patrie, que de conspirer contre celui qui en est le Chef, & de la conservation duquel dépend le salut de l'Etat. Aussi la Reine Elisabeth ne fit aucune difficulté de le faire punir nonobstant les importans services qu'il avoit rendu à la Nation. On dit néanmoins que les ruses de ses ennemis & de ses flatteurs, plutôt que son inclination, le reduisirent à armer les Sujets de sa Souveraine contre des Antagonistes qui vouloient le perdre. Il échoüa & fut puni. Sa mort fut des plus cruelles par la malhabileté de l'Executeur, qui hacha le corps de maniere, que le peuple en ayant horreur, le tira de l'échafaut, le maltraita, & le chassa de la Ville.

Quoiqu'il y ait des événemens où l'on ne peut s'empêcher de voir que c'est l'ouvrage de la Providence, il y en a mille pour un dont on ne scauroit rendre une raison certaine. De là vient qu'on attribue pour l'ordinaire le mal qui arrive aux derniers

événemens finiftres qui ont précédé, & que chacun fuit en cela fa paffion & fon intérêt. Ce fut ainfi qu'on jugea des difgraces qui arriverent à ceux qui paffoient pour avoir été de la mort du Comte. Gray & Rawleigh furent entierement ruinez avec leurs familles peu d'années après, ce qui fut regardé comme un jufté jugement de Dieu qui vengeoit la mort du Comte. On dit la même chofe de Robert Cecil, qui mourut d'une mort extrêmement douloureuse, & fous une haye en pleine campagne, & en voyageant, difent les Hiftoriens. Une Demoifelle d'honneur de la Reine qui avoit eu quelque intrigue avec le Comte qui l'aimoit avec paffion, fut exilée de la Cour, foupçonnée d'avoir eu part aux affaires du Comte.

Deux fortes de gens travaillèrent à fa perte; 1. le foldat qui courut à lui en foule. Le confeil des Troupes eft d'ordinaire brusque & violent, & fousvent leurs réfolutions ne font pas celles de la Cour & de l'État: 2. Les gens de fa famille, fes Domestiques, fes creatures. *L'intérêt, pour ne pas dire la fidélité, auroit dû les obliger les uns les autres, à mener avec plus de circonfpection un Vaisseau où ils s'étoient embarquez, dit Nanton, & à ne pas le luffer floter fous les méchantes voiles de la réputation & des applaudiffemens populaires qui lui firent faire un trifte naufrage.* Un Roi de Macedoine fe faifoit dire à l'oreille tous les matins par un de fes Pages: *Souvenez-vous, grand Prince, que vous êtes mortel; mais le Comte n'eut pas un ami allez fidèle & allez éclairé qui lui dit de tems en tems: Prenez garde à vous, Milord; la foule qui groffit vôtres Cour vous devorera, ou vous perdra fans retour; ne vous mettez point en tête de dominer fur tout le monde, ou fi vous ne pouvez refifter au penchant qui vous entraîne, ne quittez jamais ni la Cour ni la Reine.* Votre abfence donnera de l'avantage à vos ennemis, & fera ce que leur credit ne fçauroit faire. Au lieu d'en user avec cette prudence, & de moderer fon avidité qui fut à la vérité toujous trop grande, éblouis de leurs efperances ils applaudirent à fon ambition, & comme Cefar ils voulurent avoir tout ou rien. Non contents de fomenter les defirs immoderez qu'il avoit pour la gloire, ils corrompirent fon naturel, & le tournerent du côté de la vengeance; & fur la fin certains garnemens qui avoient fon oreille, lui donnerent un confeil de defefpoir que la probité auroit dû lui faire regarder avec horreur, & que fon devoir l'obligeoit à rejeter. De ce nombre étoit fon Secretaire, homme entendu, mais méchant. Il y en eut bien d'autres, qui dans le tems, dit Nanton, qu'il étoit en bon train de revenir, aigrirrent au contraire les reftes d'une impetuofité que le tems, fa difgrace, & le bon fens lui confeilloient de calmer.

Bien des gens ont dit & publié, que la Reine étoit morte de regret d'avoir fait exécuter le Comte d'Essex, & c'est à quoi ils ont attribué la melancholie où elle tomba quelque tems avant fa mort, & le mépris qu'elle témoigna pour la vie. C'est fur quoi eft fondé ce que Mr. du Maurier fait dire au Prince Maurice, qui le tenoit de Milord Dorchester Ambassadeur d'Angleterre en Hollande, au fujet de la bague dont on a déjà parlé, & qu'Elifabeth dans le fort de fa paffion donna au Comte d'Essex, avec promeffe qu'elle lui pardonneroit tout ce qu'il pourroit faire en lui rendant cette bague: *Que l'ayant fait condamner par les raifons que dit Monfr. du Maurier, lesquelles fi elles étoient veritables ne feroient pas grand honneur à la mémoire de cette grande Princeffe, elle attendoit qu'il lui rendit cette bague pour lui faire grace*

fuivant

suivant sa promesse : Que le Comte dans la dernière extrémité eut recours à l'Amirale Howard sa parente , qu'il fit prier par une personne de confiance , de rendre en main propre cette bague à la Reine : Que l'Amirale ayant eu l'imprudence de le dire à son Epoux , qui étoit un des plus dangereux ennemis du Comte , il ne voulut jamais souffrir que sa femme s'aquittât de sa Commission : Que la Reine indignée contre un esprit si fier qui aimoit mieux mourir que de recourir à sa clemence , signa l'ordre pour le faire executer. Que quelque tems après l'Amirale étant tombée malade d'une maladie dangereuse qui fit desespérer de sa vie , fit dire à la Reine qu'elle avoit à lui communiquer une chose de grande importance : Que la Reine étant seule à son chevet , l'Amirale lui avoit rendu la bague , & s'étoit excusée sur son mari de ne l'avoir pas plutôt renduë : Que cette Princesse frappée tout à coup d'une douleur mortelle , sortit incontinent , fut 15. jours à soupirer sans rien prendre , se couchant tout habillée , & se relevant cent fois la nuit : Qu'enfin elle mourut de faim & de douleur , d'avoir fait mourir son Amant qui avoit recouru à sa misericorde.

Ce discours paroît outré , & il a passé par trop de mains pour n'avoir pas reçu quelque alteration , n'étant que trop ordinaire de grossir les faits à mesure qu'on les debite. Milord Dorchester le dit au Prince Maurice , ce Prince à Mr. du Maurier , & il y a bien de l'apparence que celui-ci qui n'a écrit , à ce qu'on dit , que sur la fidélité de sa mémoire , ait chargé cette relation de plusieurs circonstances , que Milord Dorchester desavoüeroit s'il étoit encore en vie. La Reine avoit assez vécu , & le poids des années avoit assez ruiné son temperament , pour mourir de ses propres infirmités , sans faire intervenir le Comte d'Essex. Il est vrai que Bohun dit qu'elle songeoit nuit & jour à la mort du Comte d'Essex ; mais comme on sçait , qu'après l'execution de ce Comte elle fut long-tems aussi gaye que de coûtume , comme il parut durant l'Ambassade du Maréchal de Biron , j'aurois mieux dire après Mr. Bayle , *que si elle mourut de chagrin à cause de la mort du Comte , ce ne fut pas tant parce qu'elle l'avoit fait mourir , que parce qu'elle vint à sçavoir qu'il avoit recouru à sa clemence , par une voye dont elle lui avoit promis l'infailibilité.* On auroit peut-être pu se passer de l'aventure de cette bague ; mais elle a paru nécessaire. Achevons ce qui nous reste à dire de ce Comte.

La pitié en faveur de la mort de son Pere qui finit , comme on a dit , sa vie en Irlande , lui donna la première entrée à la Cour , le Comte de Leicester son Beau-Pere qui y avoit tout pouvoir l'y produisit ; l'honneur qu'il avoit d'être parent de la Reine du côté de sa Mere qui étoit de la Maison de Knowles , l'y fit bien recevoir ; ses bonnes qualitez , sa taille avantageuse , sa bonne mine , son bon & incomparable naturel , la Noblesse de ses Ancêtres , sa haute fortune le mirent en faveur , & furent ensuite la cause de sa perte. Il payoit également bien de sa personne à la Cour & à l'armée : Sa bonne mine relevoit sa valeur , & sa valeur ajoûtoit un nouvel éclat à sa bonne mine. Ces deux qualitez le faisoient aimer & respecter , toutes deux le rendoient redoutables , & lui gagnoient les cœurs. Grand en ce qu'il ne se défoit de personne , & petit en ce qu'il le ftoit à tout le monde ; de là vient que ceux qui avoient sujet d'être de ses amis lui firent plus de mal , que ses ennemis. Son mérite lui aquit des applaudissemens ; ses Parasites le rendirent populaire , & furent jaloux de la Majesté

Majesté qu'il avoit obligée par son mérite. Les beuvées de sa jeunesse, & ses imprudentes courses dans les pays étrangers, donnerent trop d'avantage à ses ennemis, & trop de sujet à la Reine de soupçonner, ou qu'il ne fût simple, & par conséquent indigne d'être si fort favorisé, ou dangereux, & méritant par conséquent d'être abaissé. L'absence fait oublier aux Princes ceux qu'ils aiment, & la défiance ceux qu'ils craignent. Il se croyoit si fort le maître de l'affection de sa Princesse, qu'il s'imagina ne dépendre que de soi-même, & n'avoir pas besoin de demander congé pour aller en France, où la Reine disoit qu'il pourroit périr comme Sidney. Son voyage de France ne lui fit pas moins de tort, que celui de Cadix lui fit d'honneur. L'un & l'autre donnèrent prise à ses ennemis, qui prirent occasion de là de douter de sa défobéissance & de sa perfidie, représentant que par l'un il avoit fait paroître du mépris pour la Reine, & que par l'autre il s'étoit rendu suspect de mauvais dessein contre elle.

Son action de Cadix fut applaudie, mais ses triomphes furent trop solennels, & ses Panegyriques trop outrez, son train trop magnifique, ses airs populaires trop affectés, & son oreille plus attentive à ce qu'il avoit fait, qu'à ce qu'il étoit. S'il avoit eu le même flegme dans l'adolescence que dans la jeunesse, il n'auroit pas manqué de modération, ni de patience si sa vie avoit répondu à son éducation, ni de précaution s'il avoit observé ses ennemis avec le même soin qu'il écoutoit ses amis. Il auroit été grand si dans la suite il eût été aussi heureux, qu'il fut obligé à l'abord. S'il avoit eu moins de fortune, ou plus de grandeur d'ame, qu'il eût tenu moins du pigeon, ou plus du serpent, il pouvoit prétendre à la Couronne, ou prévenir au moins une mort honteuse & anticipée. Le peuple étoit bien intentionné pour lui; mais le peuple est inconstant: La Reine l'aimoit; mais elle étoit ombrageuse: Ses partisans étoient en grand nombre; mais étourdis; affectionnés, mais de petite capacité. Il n'avoit pas beaucoup d'ennemis; mais ils étoient vigilans, & attentifs à toutes les occasions qui se presentoient de lui faire du mal. Etoit-il applaudi? ils flatoient sa vanité, & le repaissoient de vaines imaginations: Etoit-il traversé? on faisoit valoir cela comme une sédition. Fut-il question d'envoyer une armée contre Tyrone? Il ne voulut pas qu'un autre en eût le Commandement: Il fit néanmoins quelque difficulté de la conduire en personne; cependant il passa en Irlande, & ce voyage lui fut fatal, car l'affaire étoit difficile, & lui naturellement mou. Son pouvoir étoit grand; mais son ambition étoit encore plus grande; son armée considérable; mais ayant beaucoup à faire il se précipita: Il prétendoit à la Couronne, & cette prétention lui fit perdre la vie. Ses amis, & principalement le Chevalier François Bacon lui donnoient des conseils, & il recevoit de bonnes instructions de la Reine; mais il ne suivoit que sa tête: Lors qu'il pouvoit donner bataille au principal corps des ennemis, il se contenta d'escarmoucher: Dans le tems qu'il auroit pû s'en retourner chargé de Lauriers, il se déroba après avoir fait un Traité qui le rendit suspect *. Les reprimandes de la Reine qui auroient dû le corriger, ne firent que l'irriter, & il se perdit par cela même qu'on croyoit qui dû le reformer.

H h h h

Aimé

* *Accusé d'intelligence avec Tyrone.*

Aimé des peuples sa faute n'en étoit que plus grande ; flaté des Courtisans il en devint plus vain ; suivi des mécontents de l'Eglise & de l'Etat, il n'en devint que plus suspect ; mal conseillé par des gens obstinez, sa perte n'en fut que plus prompte ; humilié par l'élevation de ses Rivaux, ne fit qu'augmenter sa fureur. Il étoit naturellement aisé & ouvert, mais ses ennemis étoient cachez, actifs, & vigilans.

Il étoit vaillant, & par conséquent craint ; genereux & obligeant pour tous ceux qui donnoient de grandes esperances, & par conséquent observé. Son parti étoit considérable ; mais il n'avoit point de tête. Il fut tout à la fois le Favori de la Princesse & du peuple ; mais il ne scût pas tenir l'équilibre. Homme fort entreprenant, mais sans dessein methodique : Trop honnête homme & trop fidèle pour être traître, & d'un trop bon naturel pour être fourbe. Il eut trop bonne opinion de ses propres forces, ou de la capacité de ses amis, quand il quitta l'Irlande : il se laissa trop empaumer par ses ennemis quand il fut à Londres, & il avoit trop à perdre pour se rebeller. Il avoit tant de credit auprès de la Reine, & avoit si fort gagné les Sujets par ses manieres populaires, qu'il étoit en état soutenu du Comte de Warwick, de mettre la Couronne d'Angleterre sur la tête de celui qu'il auroit voulu, quoique tout le monde ait crû que son unique dessein étoit de la mettre de sa propre main sur la tête du Roi Jacques d'Ecosse, auquel elle appartenoit de droit. Son dessein étoit bien fondé, mais mal concerté. Il avoit bien des mains, mais il manquoit de bonnes têtes : il avoit des correspondances par tout, mais elles n'étoient ni assurées ni exactes. Il avoit naturellement de l'activité, mais beaucoup d'impatience. Il faisoit le populaire, mais il n'entendoit pas ses intérêts, & ne connoissoit ni l'esprit de la Nation en general assemblée en Parlement, ni le penchant de chacun en particulier. Les Catholiques auroient pû se jeter dans son parti, mais il étoit de trop bon naturel pour les cajoler : l'Etat étoit de bonne volonté, mais une longue prospérité l'avoit éfeminé. L'esperance d'avoir sa grace le fit mourir avec plus de silence qu'on n'en attendoit de lui, & des regrets du peuple, & avec plus de tristesse qu'il ne falloit pour la sûreté de la Reine & de ses Royaumes. Ses partisans étoient trop pauvres & ses conseils trop violens. L'ambition & le bon naturel sont incompatibles, & personne ne peut mieux nous conseiller que nous-mêmes. Ecoutons les conseils d'autrui, & que la raison nous determine toujours, sages dans la grandeur, reservez dans la prospérité, lents à nous élever, & sur tout dans un tems où les caresses & les belles paroles sont autant de traits empoisonnez pour nous précipiter dans un abîme de malheurs ; modestes dans l'activité, dociles quand on nous censure, défiens quand on nous cajole, craintifs quand on nous flatte, humbles dans une haute fortune, & c'est ce qu'auroit dû être le Comte à l'égard de Milord Montjoy par rapport à la faveur, & à l'égard de Milord Norris par rapport à la valeur : Employons nos Partisans, & ne les avançons qu'à bonnes enseignes : Faisons servir les autres à nos desseins, & n'employons jamais nôtre autorité pour faire réussir les leurs. Que les grandes actions nous excitent à en faire de plus grandes : ne nous contentons pas d'esperer la gloire, tâchons de la meriter.

Quoique le Duc de Buckingham ne soit pas de ce Regne, nôtre dessein étoit de donner

donner ici des remarques sur sa vie , & de faire ensuite le parallele de ces deux Ministres. Mais après tout nous avons crû , que cet écrit n'étant destiné qu'aux Ministres & Favoris de la Reine Elisabeth , le Duc de Buckingham seroit ici une piece hors d'œuvre ; c'est pourquoi nous nous contenterons de faire encore quelques remarques qui nous ont échappé en parlant du Comte d'Essex.

Il est vrai que le Comte doit les commencemens de sa fortune au Comte de Leicester ; cependant il faut regarder celui-ci comme l'Introduitèur ou le Protecteur de l'autre , & non pas comme son Précepteur. C'est de quoi on se convaincra aisément , si l'on considère la manœuvre du Comte pendant sa vie , & la maniere de sa mort. Leicester il est vrai l'introduisit à la Cour , & le tira de Galles où il avoit resolu de vivre en homme privé , au retour de ses voyages. En sortant de l'Academie il avoit trouvé tant de goût à la solitude , que l'amour du repos avoit tourné son esprit à ce genre de vie , sans que la melancolie ni les disgraces de son Pere y eussent aucune part. Leicester l'ayant donc tiré de là , & trouvé moyen de le mettre en faveur , ceux qui sçavoient que Leicester n'agissoit pas à l'aventure , & ne faisoit pas grand' chose par affection , en parlerent bien diferemment. Les uns crurent que sentant de plus en plus le poids des années , & qu'étant las des grandeurs , s'il est vrai qu'on puisse s'en laisser , il fut bien aisé de trouver quelqu'un qui prît sa part de la peine , & peut-être de l'envie , compagne inseparable des grandes dignitez.

D'autres s'imaginèrent avec plus de vraisemblance , que Leicester après avoir élevé Rawleigh , & senti qu'il étoit homme assez entendu pour faire sa fortune lui-même , avoit jugé à propos de lui lâcher le jeune Comte d'Essex , qui n'avoit encore aucune forte impressïon ; car quoique Rawleigh dont on ne parle que par occasion , fût dès lors beaucoup déchu de la faveur , il ne laissoit pas encore de se soutenir par degrez , montant & descendant comme les vagues à mesure que le vent souffle ou ne souffle pas.

Ce qu'il y a de vrai est , que le Comte d'Essex fut long-tems sans vouloir s'attacher à Milord de Leicester ; mais le tems & sa Mere l'appaiserent , & il vint enfin à la Cour sous les auspices de son Beau-Pere. Le voyage qu'il fit en Espagne à l'insçu de la Reine pensa le perdre. Ses amis & ceux qui dépendoient de lui furent durant six mois dans une peine extrême , ne sçachans ce qu'il deviendroit. Et pour dire la verité leur inquiétude n'étoit pas sans raison ; car outre qu'ils ne le croyoient pas encore assez affermi dans la faveur pour faire un coup de cette nature , Milord de Leicester qui étoit mort depuis un an , ne pouvoit pas excuser son absence , ni prévenir les cabales que ses ennemis pouvoient faire à la Cour contre ses intérêts. De plus tout le monde regardant son action comme un coup trop hardi où il paroïssoit du mépris pour l'autorité de la Reine , on craignoit avec raison qu'elle ne le chassât de la Cour. Cependant la renommée ayant pris soin de répandre à l'avance le bruit de sa valeur en Angleterre , tout se passa bien à son retour , & son action ne fut regardée que comme une saillie de jeunesse. Soit que cette courte absence eût rechauffé par maniere de dire l'affection que la Reine avoit pour lui , ou qu'ayant fait cette faute , il tâchât de la reparer par de plus grands témoignages de soumission & de complaisance , ou qu'enfin la Reine ne se fût pas encore aperçûë de ses manieres

populaires, il fut plus en faveur que jamais. Mais comme toutes choses ont leurs périodes, on s'aperçût que le Comte commençoit à tomber. Il y a apparence qu'il s'en aperçût le premier ; car il devint si chagrin, qu'il quittoit brusquement la Cour de tems en tems, & se retiroit tantôt à Wandsteeed, tantôt à Greenwich, & souvent se renfermoit dans sa chambre, dont il faisoit fermer les portes, & ne recevoit aucunes visites : Et ce qu'il y avoit de pis, il entroit avec la Reine dans de fréquentes contestations, ne faisant aucun compte du conseil d'un ami prudent, qui lui dit que ses démarches ressembloient à certaines eaux minerales qui sont fort bonnes quand on sçait les prendre ; mais qui ruinent l'estomac quand l'usage en est trop frequent.

Il eut de grands avantages, il est vrai pour s'établir à la Cour ; sa naissance, sa bonne mine, les disgraces de son Pere, & un protecteur qui pouvoit tout, furent les fondemens de sa fortune ; mais ce ne fut pas la même chose pour s'y soutenir. Il eut bien des contretens à essuyer, & deux choses principalement l'obligeoient à se tenir continuellement sur ses gardes, & pour ainsi dire dans un mouvement perpetuel.

Premierement il avoit à faire à une Princesse sur son retour, & par consequent plus ombrageuse, semblable à un beau jour que des nuages obscurcissent vers le soir.

Secondement la raison d'Etat veut, que les Princes auxquels la Providence n'a point donné d'enfans, soient en quelque maniere reservez au sujet de leurs successeurs ; & pour parler avec le respect nécessaire, on peut raisonnablement supposer, que les Reines portent à cet égard la circonspection plus loin que les Rois. Deux puissans partis regnoient alors à la Cour, celui d'Essex & celui des Cecills. L'un & l'autre profitoient du present, & ne laissoient pas de songer à l'avenir. Pour cet effet tous deux entretenoient correspondance avec les Principaux d'Ecosse, & avoient reçu avis ou d'eux ou du Roi même, qui ne leur permettoient pas de douter qu'il ne succedât à la Couronne d'Angleterre. Chacun faisoit son parti, & pour agir secretement les uns & les autres, quels Emissaires & quelles machines ne mettoient-ils pas en œuvre ? On peut dire avec verité que tout le risque étoit pour Essex, car le Chevalier Robert Cecill, fils de Milord de Burleigh, qui l'avoit fait faire Secretaire d'Etat, disposant de tout ce qui se faisoit publiquement, rendoit ses correspondances & plus promptes & plus assurées. Voici deux faits remarquables qui feront juger du mouvement que se donnoient les deux partis.

Le Comte d'Essex avoit donné la moitié de son Hôtel à Antoine Bacon, auquel il avoit assigné une bonne pension. Ce Gentilhomme étoit impotent des pieds, mais il avoit une bonne tête, & c'étoit par ses mains que passaient les correspondances que le parti entretenoit avec les Ecossois. Cet homme qui voyoit de loin, & qui sçavoit profiter des avantages d'un dangereux secret avoit eu plusieurs fois la finesse de lâcher certaines paroles qui faisoient assez entendre qu'il ne dépendoit que de lui d'améliorer sa fortune en passant dans le parti des Cecills, desquels il étoit proche parent ; ayant même insinué qu'on lui avoit fait pour cela des offres avantageuses. Il poussa la chose si loin, & fit si bien paroître qu'il n'étoit pas content de
Milord

Milord Howard, depuis Comte de Northampton, qui étoit du parti, & fort suspect à la Reine, que celui-ci courut un matin chez le Comte d'Essex qui n'étoit pas encore levé, & lui dit, que tous leurs desseins étoient découverts à moins qu'on ne trouvât moyen de contenter cet homme par argent. Le Comte d'Essex dont les cofres étoient souvent vuides, se trouvant alors pris à dépourvu, on ne trouva rien de meilleur que de donner à Bacon l'autre moitié de l'Hôtel d'Essex. Bacon eut encore l'adresse d'attraper ensuite par la même voye 1500. livres sterlin, outre une pension de 1000. qu'on lui donnoit annuellement. Jugez si cet homme se fit bien payer.

Il arriva aux Cecills un autre contretems de la même nature, mais qui leur coûta moins cher, car ils en furent quittes pour un tour d'esprit. La Reine ayant été long-tems sans recevoir aucunes nouvelles d'Irlande, & en attendant avec impatience à Greenwich où la Cour étoit pour lors, il arriva un jour qu'elle étoit sortie pour prendre l'air, que la poste vint à passer. La Reine demanda au Courrier d'où il venoit, & ayant répondu d'Ecosse, elle fit arrêter son Carrosse, & commanda qu'on ouvrît la valise. Le Secretaire Robert Cecill qui avoit suivi la Cour, & qui sçavoit qu'il y avoit dans la malle des lettres de ses correspondans d'Ecosse, qu'il n'étoit pas bon de laisser voir, fit fort l'empresé, courut à la malle, & demanda un couteau à ceux qui étoient auprès de lui pour ouvrir le paquet; Puis s'avancant en même tems vers la Reine le paquet à la main, il lui dit d'assez loin: Que le paquet sortant d'une malle puante, & dont il avoit retenu la mauvaise odeur, comme il sçavoit l'averfion qu'elle avoit pour ces sortes de choses, il avoit pris la liberté d'ouvrir le paquet pour lui faire prendre l'air, & lui ôter sa puanteur. Ainsi le Courrier ayant été congedié, Robert Cecill eut le tems de sauver par ce tour d'adresse, ce qu'il ne vouloit pas qu'on vît.

Ce Comte avoit au reste une grande érudition. A douze ans il vint étudier à Cambridge, & à treize il fut reçu Maître aux Arts. Son Pere n'avoit jamais eu bonne opinion de lui, & avoit donné toute son affection à son Cadet, qui véritablement étoit la merveille de son tems. Mais comme la nature est quelquefois aussi capricieuse que la fortune, il en fut du Comte comme de certains arbres qui sont longs à venir, & qui deviennent néanmoins avec le tems fort beaux & fort puissans. Il parloit & écrivoit fort bien quand il vouloit. Ses lettres familières ne laissent rien à désirer, & quand il cherchoit à plaire dans les divertissemens de la Cour, personne n'y réussissoit mieux que lui. Son stile étoit élégant, net, & riche, si peu chargé de metaphores hardies, que bien loin d'être enfié, on eût dit qu'il n'étoit pas assez élevé. Il ne médisoit de personne, au moins publiquement, & les Historiens ne lui ont pas rendu justice en cela. Il n'y avoit que le seul Lord Cobham qu'il ne pouvoit souffrir, & qu'il appelloit le flatteur par excellence; & une Dame dont le nom m'a échapé, & qu'il designoit d'ordinaire par l'Araignée de la Cour; sensible au reste, & ne pouvant dissimuler le moindre chagrin; bien different de Leicester, qui en cela & en toute autre chose avoit une merveilleuse adresse pour cacher toutes ses passions. Je ne vois pas qu'à deux ou trois personnes près auxquelles il donnoit pension, il ait avancé aucun de ses amis, si ce n'est le Chevalier

Thomas Smith, qui avoit été son Secrétaire, & qui ne fut que Secrétaire du Conseil & du Parlement, quoiqu'il se fût marié dans une Maison illustre.

La plus précipitée de ses actions militaires fut son voyage de Portugal.

La plus cruelle le siege de Roüen, où il perdit son brave Frere.

La plus heureuse à mon avis fut la prise de Cadis.

Celle qui lui fit le plus de jaloux, le secours de Calais, assiegé par l'Archiduc.

Son expedition aux Isles Açores fut la plus avantageuse, puis qu'elle fit connoître la foiblesse des Espagnols.

La plus fatale fut celle d'Irlande. Ce Royaume avoit été le tombeau de son Pere, & il devoit être celui de la Fortune du fils.

Mais ce qui lui arriva en 1588. au Camp de Tilbury, fut à mon avis la perte de tous ses amis. La Reine qui se défoit de l'invasion des Espagnols, le mit à la tête du Camp Général de la Cavalerie; dignité qu'elle lui avoit déjà donné à la Cour. Elle lui donna en presence de l'armée & du peuple plus de témoignages de sa faveur qu'à Leicester même. Aussi commença-t-il dès lors à se méconnoître.

Le Comte n'a laissé que deux exemples de severité, l'un dans les Isles, où il jeta de sa propre main un soldat dans la mer, l'autre en Irlande, où renouvelant la discipline des anciens Romains, il fit decimer un grand nombre de déserteurs. Mais nous en avons plusieurs de sa douceur; & un de sa facilité. Le Chevalier Walter Rawleigh ayant agi contre les ordres exprés du Comte avant qu'il arrivât au Fayal; & le Comte étant pressé de le mettre entre les mains du Conseil de guerre: *Je le serois*, répondit il, *s'il n'étoit pas de mes amis*.

Quoique les Juges qui le condamnerent ayent eu grand soin de marquer les circonstances d'une catastrophe si subite, un Auteur de reputation a laissé néanmoins deux circonstances qui ne furent pas relevées dans le procez, & sur lesquelles il ne fut pas questionné dans la suite.

On a déjà parlé du Secrétaire du Comte, qui se nommoit Henri Cuffe, homme ambitieux, habile, mais rude & d'une severité qui avoit l'air de probité. Cinq à six semaines avant la fatale irruption que le Comte fit à Londres, il congédia cet homme tout d'un coup, & lui défendit de ne plus paroître devant lui, mécontent des conseils violens que cet homme lui donnoit, & par un pressentiment secret qu'il seroit la cause de sa perte. A peu près dans le même tems, la Comtesse de Warwick, qui avoit beaucoup de credit à la Cour, & qui s'en servoit avec beaucoup de prudence, avoit fort sagement fait conseiller au Comte, de profiter de sa liberté, & de se retirer secretement dans quelque maison aux environs de Greenwich, & de venir se jeter aux pieds de la Reine quand elle sortiroit & qu'elle seroit de bonne humeur, dequoi elle Comtesse auroit soin de le faire informer. Un si sage conseil ébranla tellement le Comte, qu'il fut durant quelques jours dans la resolution de le suivre. Le Comte de Southampton que Cuffe avoit gagné, profita de cet intervalle, & fit si bien, qu'il rétablit ce méchant homme auprès du Comte d'Essex. Cuffe abusant à son ordinaire de l'oreille de son Maître reprit ses premiers erremens, rendit inutile le sage conseil de la Comtesse, & perdit le Comte sans ressource en se perdant lui-même,

me , & pensa perdre le Comte de Southampton , qui eut bien de la peine à obtenir sa grace. Ceci ne s'accorde pas trop bien avec la bague de Monfr. du Maurier. Il est vrai que ce Comte infortuné qui se plaignit en general dans la salle de Westminster des méchans conseils de Cuffe, ne dit rien des circonstances que je viens de rapporter ; mais il paroît assez que ce fut un pur ménagement pour le Comte de Southampton qu'il ne vouloit pas perdre.

Voilà ce que j'avois à dire de cet illustre Comte , dont la vie fut un bizarre mélange de prosperitez & d'adversitez, & lequel après avoir monté aussi haut qu'un Sujet peut monter, vint laisser sa tête sur un échafaut , & nous laisser une belle preuve de la vanité des grandeurs humaines.

Remarques sur la vie de M. lord de Buckhurst.

M lord de Buckhurst étoit fils du Chevalier Richard Sackville , auquel on donnoit le nom de *Fill Sack*, comme qui diroit *Sac plein*, par allusion à ses richesses qui étoient très-considérables. Il fit ses études à l'Université d'Oxford , & les fit fort bien. Il avoit de grandes dispositions à la poésie , & il a laissé à la posterité des vers de sa façon en Latin & en Anglois. Il fit son Cours de Droit au Temple , où il fut reçu Avocat. Après avoir achevé ses études , il jugea à propos de perfectionner par les voyages les connoissances qu'il avoit acquises. Il fut arrêté à Rome , où il demeura quelque tems prisonnier. La conspiration des poudres lui donna dans la suite occasion de s'en venger par la manière libre & hardie avec laquelle il parla des conspirateurs. De retour en Angleterre , il prit possession des grands biens que son Pere lui avoit laissés , & en dissipa la plus grande partie en fort peu de tems ; mais enfin s'apercevant qu'il alloit tomber dans la pauvreté , il se ravisa , & commença à devenir ménager.

On a diversément parlé de ce retour. Les uns ont dit , que ce jeune Seigneur étant venu trouver un Alderman de Londres , auquel il avoit fait gagner beaucoup de bien , l'Alderman qui n'esperoit plus rien de lui , le fit attendre si long-tems avant que de lui parler , que justement choqué d'une telle malhonnêteté , il se ressouvint de ses excessives dépenses , & résolut sur le champ de ménager ce qui lui restoit , & de faire en sorte de s'épargner les malhonnêtetés des riches orgueilleux.

D'autres disent que ce fut la Reine dont il avoit l'honneur d'être cousin remué de germain , qui le ramena de ses profusions par les frequentes remontrances qu'elle lui fit sur ce sujet. Ce qu'il y a de vrai est , qu'elle ne le regarda de bon œil , que quand il commença à se reconnoître. Ce fut alors qu'elle lui tendit la main , & l'éleva aux honneurs & aux charges.

Elle commença par le faire Baron de Buckhurst. En 1571. elle l'envoya en Fran- Ann. ce pour féliciter le Roi Charles IX. sur son mariage. Il eut des ordres secrets 1566. pour le mariage de la Reine avec Monsieur , qu'on commençoit dès lors à negotier. Il fut reçu à la Cour de France avec tous les honneurs qu'on pouvoit souhaiter.

ter. Il s'aquitta de son Ambassade d'une maniere qui fit honneur & à la Reine sa Maîtresse, & à lui-même. Walsingham en parle avec éloge dans une de ses lettres à Milord de Burleigh. *Il n'y a point d'exemple, dit-il, d'Ambassadeur qui ait été reçu avec tant d'honneurs que Milord de Buckhurst. Il me paroît fort sage, fort discret, & très-soigneux de tout ce qui peut faire honneur à sa Majesté, en quoi il n'épargne point la dépense.*

Il avoit un Florentin de grande experience nommé Cavalcanti, pour negotier avec Catherine de Medicis, qui pour lors gouvernoit tout : Le frere de Montmorenci pour balancer la Maison de Guise, & son propre genie pour venir à bout du vieux Chancelier de l'Hôpital. Le jour que Milord de Buckhurst devoit avoir son audience de congé, un des Domestiques de Walsingham passant près du pont saint Etienne, & voyant une grande affluence de peuple assemblé, il s'approcha, & vit affichée la Bulle d'excommunication de Pie V. il la déchira, & en apporta une partie à Walsingham. Celui-ci ayant eu le tems d'en conferer avec Milord de Buckhurst, il fut resolu que ce dernier en parleroit au Roi, & feroit en sorte que Walsingham fût appelé pour exposer la chose. Milord de Buckhurst en parla à la fin de son audience : Walsingham fut appelé, fit voir le morceau de la Bulle, & representa que de semblables attentats intéressant tous les Souverains, il pourroit en arriver autant au Roi s'il le laissoit impuni. Le Roi en parut touché, & donna ordre à Lansac de faire sçavoir au Lieutenant Criminel, qu'il vouloit qu'on fit perquisition de celui qui avoit afiché la Bulle, & qu'on le punit si l'on pouvoit le découvrir.

En 1576. Milord de Buckhurst fut envoyé dans les Pays-Bas avec le caractere d'Ambassadeur, avec ordre de veiller sur la conduite de Leicester, & des Generaux, & d'observer les Etats Generaux, & leurs divers intérêts sujets à bien des changemens, & de profiter de toutes les occasions qui se presenteroient de rendre service à la Reine sa Maîtresse. En 1589. la Reine le fit Chevalier de l'Ordre de la Jarretiere, & grand Trésorier en 1599. Ce fut là principalement qu'il se dédommagea des dépenses qu'il avoit faites mal à propos.

Il étoit Chancelier de l'Université d'Oxford, & il y regala magnifiquement la Reine. On l'apelloit la cloche de la chambre étoilée. Il parloit bien & écrivoit mieux. Il étoit sçavant, comme on a déjà dit, & si expeditif; que ses Secretaires ne lui étoient pas d'un grand secours. Ils trouvoient même rarement le secret de lui plaire en matiere de composition. Son stile étoit gay, vif, animé, & il sembloit que ses expressions fussent étudiées. Il partageoit son tems de maniere, qu'il faisoit ses dépêches sans embarras, & donnoit audience à tous ceux qui la faisoient demander. Il faisoit une chose à cet égard qui n'a guere été pratiquée depuis. Il avoit des Officiers qui n'étoient occupez qu'à faire une liste des noms des Supplians, & de la datte de leurs Placets. Cette liste lui servoit de regle pour donner audience, & il la donnoit à chacun suivant son rang; de sorte que le nouveau venu ne pouvoit point devancer celui qui étoit de plus vieille datte, à moins qu'il ne fût question d'affaires d'Etat qui ne pouvoient se remettre.

Quoiqu'il y eût bien des factions à la Cour, il ne voulut s'engager dans aucune; aussi

aussi n'en avoit-il pas besoin, étant sage & courageux comme il étoit. Comme il avoit l'honneur d'être parent de la Reine, & d'en être estimé; aussi étoit-il entièrement devoüé à son service. Il étoit éclairé, & donnoit souvent des preuves de sa capacité. En un mot on peut dire, que si la Reine avoit des serviteurs plus habiles & plus rufez, elle n'en avoit pas au moins de plus fidèles ni de plus judicieux. On ne sçauroit à mon avis lui contester la qualité d'habile Courtisan, puisqu'il s'est soutenu jusqu'au bout, & n'a jamais perdu les bonnes graces de sa Princesse, qu'il ne survécût que de cinq ans. Jacques I. qui succeda à la Couronne, l'ayant fait Comte de Dorset, il mourut au mois d'Avril 1608. L'art & la nature ne lui avoient rien épargné, & la Fortune ne lui fut pas ingrate. Il avoit fait des fautes, & il eut la sagesse d'en profiter. De prodigue il devint ménager sans être avare, & une seule mortification qu'il reçût de l'incivilité d'un riche orgueilleux, qui ne l'étoit devenu que par sa mauvaise conduite, le fit revenir à soi-même, & le remit incontinent sur les bonnes voyes. Sa mort fut fort prompte, & donna lieu à plusieurs mauvaises conjectures. Ses Parens ne voulurent jamais qu'on fit son apologie en cela, & disoient pour raison, que ce qu'on disoit du mort devoit être mis au rang de ces basses calomnies qu'on ne refute jamais mieux que par le mépris qu'on en fait.

Spreta exolefcunt, si irascare, agnita videntur.

Remarques sur la vie du Chevalier Thomas Smith.

Cambden nous apprend, que le Chevalier Thomas Smith naquit à Saffrox-Walden dans la Province d'Effex, qu'il fut élevé à Cambridge dans le College de la Reine, où il fit de si grands progresz dans les sciences, qu'il fut choisi par Henri VIII. qui l'envoya au delà de la Mer. La coûtume étoit alors d'entretenir dans les pays étrangers aux dépens de l'Etat ceux qui avoient du sçavoir & de la penetration, afin d'y apprendre le commerce. A leur retour ils étoient élevez aux charges à proportion des connoissances qu'ils avoient acquises. Il seroit à souhaiter qu'on fit revivre par tout cette louable coûtume. Si l'on soutenoit les personnes qui donnent de grandes esperances, & qu'on les encourageât par une subsistance honnête, on ne manqueroit jamais d'habiles gens, & le merite quoique pauvre, ne laisseroit pas d'être avancé.

Le Chevalier Thomas Smith fut d'abord Domestique & Favori du Duc de Somerset, & ensuite Secretaire d'Etat de la Reine Elisabeth. Cette Princesse qui avoit été élevée dans la nouvelle Religion, ne fut pas plutôt sur le Trône, qu'elle tourna tous ses soins à achever une Reforme que son Pere avoit commencée, son Frere ébauchée, s'il faut ainsi dire, & que sa Sœur Marie avoit entièrement ruinée. La chose n'étoit pas sans difficulté; mais la molesté de la Nation étoit la plus considérable. On craignoit le Roi de France & le Pape. L'Ecosse ne promettoit rien de bon, & l'on ne voyoit pas qu'on pût prévenir les soulevemens en Ecosse. Les plus rigoureux étoient d'avis de traiter avec le Roi de France, d'appuyer sous main les

Protestans de ces pays-là, & de se moquer des foudres du Vatican, de soutenir les Ecoissois qui demandoient la Reformation, de distribuer quelque argent aux Chefs des principales maisons d'Irlande &c. & de proceder sans retardement à la Reformation. N'étant plus question que de nommer des Commissaires pour examiner l'Office public de l'Eglise, on n'en trouva pas de plus capables que Bill, Parker, May, Cox, Whitehead, Grindal, Pillington, & le Chevalier Thomas Smith. Les conférences se firent chez ce dernier, & la Reine assigna un fonds pour l'entretien de ces Docteurs. Les Catholiques n'avoient fait jusques-là que se tremousser, mais l'année suivante ils commencerent à declamer contre les Novateurs. Un de leurs Prédicateurs prêcha la sédition dans l'Eglise Cathedrale de Cantorbery, & les Chanoines de cette Metropole se mirent en devoir de faire amas d'armes. Le Conseil en eut avis, & donna ordre au Chevalier Thomas Smith de faire les informations nécessaires.

Au premier Conseil qui s'assembla au commencement du Regne d'Elisabeth, il fut d'avis qu'on pourvût à la sûreté publique, & conseilla,

1. De fermer les Ports.
2. De mettre la Tour de Londres entre de bonnes mains.
3. De renouveler & d'étendre la Commission du Gouverneur d'Irlande.
4. D'enjoindre à tous Officiers de mettre la main à l'œuvre.
5. De ne disposer d'aucune charge durant un mois.
6. De défendre aux Ministres de se mêler de controverfes.
7. D'envoyer des Ambassadeurs aux Princes étrangers.
8. De ne pas permettre que l'argent fût transporté au delà de la Mer.
9. D'enjoindre à toutes personnes de qualité de ne voyager de six semaines.
10. De faire faire revûe des milices.
11. De pourvoir à la sûreté de l'Irlande, des Frontieres, & des Mers.
12. Et enfin de s'asseurer du Clergé contraire, & d'observer les Nobles mécon-

tens. Il ajoûta que pour relever les espérances des Protestans, & calmer les craintes des Catholiques Romains, qu'il falloît permettre aux peuples de lire en Anglois le Nouveau Testament & les Commandemens. Dans la Proclamation, qui s'en ensuivit, & qui fut dressée par le Chevalier, le respect pour le Sacrement étoit recommandé, & il étoit dit néanmoins qu'on donneroit la Communion sous les deux espèces. Ce fut lui qui conseilla de proposer une dispute aux Catholiques Romains, persuadé qu'ils ne l'accepteroient pas sans la permission du Pape, & donneroient par ce moyen mauvaise opinion de leur cause. Le Marquis de Northampton, le Comte de Bedford, Jean Gray de Pyrgo, le Chevalier Guillaume Cecill, & le Chevalier Thomas Smith, furent les cinq Conseillers auxquels on communiqua le dessein de la Reformation; le Docteur Parker, Bill, May, Cox, Grindal, Whitehead, Pillington, & le même Chevalier Thomas Smith, furent les huit Docteurs auxquels on confia le pouvoir & la maniere de la faire. Tantôt vous le voyez à la tête des Ministres d'Etat, & tantôt vous le trouvez parmi les plus célèbres Theologiens, faisant tout à la fois le personnage de l'homme le plus éclairé & le plus pieux du siècle. Pendant qu'il employe ses lumieres à régler les affaires domestiques de la Nation, il

travaille avec vigilance à rendre inutiles au dehors les secrets attentats de Rome & de la France. Au Traité de Cambray où il fut Plenipotentiaire avec le Lord Effingham & le Lord Chancelier, il mit le Roi d'Espagne dans les intérêts de l'Angleterre au sujet de Calais. Il fut conclu: 1. Qu'il falloit abaisser la France: 2. Qu'il falloit mettre les Pays-Bas à couvert: 3. Qu'il falloit avoir de la complaisance pour la Reine Elisabeth qu'il recherchoit en mariage, jusques à ce qu'elle eût fait connoître qu'elle ne vouloit pas se marier. Je dois dire sur ce sujet, que sans le Vicomte de Montagu, qui n'étoit pas si Catholique Romain, qu'il oubliât qu'il étoit Anglois, & sans les soins du Chevalier Thomas Smith, l'Espagnol auroit enlevé Catherine Gray, nièce d'Elisabeth, pour la même raison que la France avoit enlevé la Reine d'Ecosse. Ce fut après cela que les Chevaliers Smith & Cecill conseillèrent à la Reine, de traiter secretement avec la France sans les Espagnols; ce qui fut fait en 1559. Ce Traité fut fort avantageux & fort glorieux à l'Angleterre, qui se vit par là hors de la dépendance des Espagnols, & à couvert du côté des François. Le Chevalier Nicolas Throgmorton étoit un des Ministres de ce Traité. On disoit qu'il étoit le metal, & Smith l'alliage. La douceur de celui-ci mitigeoit l'animosité que la mauvaise humeur de l'autre avoit fait naître, & celui-ci retenoit par son esprit les avantages que la facilité de l'autre auroit cedez. Aussi habile à demander que le fut le Chevalier Guillaume Cheney à gagner Calais, il repliqua vertement au discours du Chancelier de l'Hôpital sur le droit Ancien, & à la harangue de Montmorenci. Touché de compassion de voir qu'on négligeât l'Irlande, il obtint permission d'établir une colonie dans la partie Orientale de la Province d'Ulster, nommée Ardes, sous la direction de son fils naturel, pour civiliser & mettre à couvert en même tems ce pays-là.

Il étoit fort délié dans la Negotiation, & sçavoit si bien mêler le serieux avec le plaisant, qu'il étoit difficile de connoître s'il negotioit ou s'il railloit. Rien ne paroïsoit plus naïf que ce qu'il disoit, aussi disoit-il des choses qu'on auroit trouvées mauvaises d'un autre, & qu'on trouvoit bonnes de lui, qui s'étoit mis sur le pied de dire les veritez en plaisantant. Tout habile qu'il étoit, il jugea mal de Charles IX. Roi de France, qu'il prit pour un Prince de bonne foi; mais il ne fut pas long-tems dans l'erreur & connut bien la profonde dissimulation de ce Prince.

En 1571. il fut envoyé à la Cour de France pour negotier conjointement avec Walsingham une Ligue plus particuliere. Il s'en tira avec son habileté ordinaire. On peut voir comme il s'en felicitoit dans ses lettres à Milord de Burleigh. La Reine Catherine de Medicis lui témoignoît beaucoup d'estime, & ce fut à lui qu'elle s'adressa pour le mariage du Duc d'Alençon avec Elisabeth.

Il s'étoit distingué dès le Regne d'Édouard, où l'on avoit si bonne opinion de sa capacité, qu'il fut tout à la fois Intendant des Mines d'Etain, Doyen de Carlisle, & Prevot d'Eaton. Il étoit si fort considéré, sous le Regne de Marie, qu'il recevoit une pension, à condition de demeurer dans le Royaume.

J'oublois de dire que le Duc de Norfolk ayant été arrêté, & mis à la Tour, accusé de vouloir exciter une sedition, & conspirer contre le Gouvernement, pour se marier avec la Reine d'Ecosse, nonobstant la promesse qu'il avoit solennellement

fait au contraire; le Chevalier Thomas Smith fut un des deux Commissaires nommez pour examiner le Duc. Quelque tems après Smith comme on vient de dire, fut envoyé à la Cour de France qui étoit pour lors à Amboise, pour notifier entr'autres choses les attentats des partisans de la Reine Marie, que les François faisoient mine de favoriser.

En 1576. quoique les Espagnols eussent promis à la Reine Elisabeth de ne pas envoyer de nouvelles Troupes dans les Pays-Bas, ils ne laisserent pas de faire passer en Flandres cinq cents hommes. Les Hollandois allarmez se plainquirent à la Reine Elisabeth de ce manquement de parole. Cette Princesse en fut ofensée, & en écrivit à Dom Jean d'Autriche qui rejetta la faute sur le Roi Philippe son Frere. Sur cela le Chevalier Thomas Smith fut envoyé en Espagne avec ordre de prier le Roi de faire sortir ces Troupes des Pays-Bas, d'autant mieux qu'elles ne servoient qu'à fomenter la rebellion. Ce voyage ne fut pas de grand fruit, & l'Ambassadeur ne remporta que des réponses vagues qui ne decidoient rien.

Les ouvrages qu'il nous a laissez sont des preuves qu'il ne se distinguoit pas moins dans la Republique des lettres, que dans la Politique. Il a fait un *Traité de la Republique d'Angleterre*; un de *l'Orthographe de la langue Angloise*, & de la prononciation de la Grèce, & un Commentaire qui meritoit dit Cambden de voir le jour. Il étoit sçavant en Astronomie, comme il paroît par ce qu'il écrit à Walsingham au sujet d'une Comete qui parut pour lors. Il avoit une bonne connoissance des Simples, & avoit fait de sa propre main des remarques sur Matthiole. Il se plaint dans quelques-unes de ses lettres à Walsingham, qu'on lui avoit dérobé son Matthiole & ses remarques, & le prie de lui en envoyer un autre de Paris avec un étui d'instrumens de Mathematiques.

Remarques sur la vie du Chevalier Nicolas Throgmorton.

IL étoit le quatrième fils du Chevalier George Throgmorton de Coughton dans la Province de Warwick. Il fut élevé au delà de la Mer, & y acquit une grande experience. Sous le Regne de la Reine Marie Wiat le fit accuser du crime de Leze-Majesté, & nonobstant sa sage & vigoureuse défense, & la probité de ses Jurez, il eut bien de la peine à se sauver du dernier suplice. La Reine Elisabeth connoissant son habileté, l'employa long-tems, premièrement en France, & puis en Ecoffe: Cependant il ne devint pas riche, & il ne faut pas s'en étonner, puisqu'il fut toujours opposé au Lord de Burleigh grand Trésorier d'Angleterre, & ce fut lui qui dans un Conseil de cabale, qui se tint contre le grand Trésorier sous les auspices de Leicester, conseilla de s'en défaire, comme étant le vrai moyen d'en venir à bout. Ses principales charges furent, Chambellan de l'Echiquier, & premier Sommelier d'Angleterre; charge qui faisoit quelque honneur, mais qui ne portoit aucun profit. Il étoit comme on vient de voir un des Ministres du *Traité secret* que l'Angleterre fit avec la France en 1559.

Le Dauphin fils d'Henri II. & depuis Roi de France sous le nom de François II.
ayant

ayant épousé Marie d'Ecosse, fille de Jacques V. Roi d'Ecosse, fit mettre sur son Ecu les armes d'Angleterre, & les Guises qui étoient Rois en France sans en porter le nom, avoient de grands desseins sur l'Angleterre. Elisabeth fut fort ofensée que Marie eût pris ses armes, & souffert qu'on l'appellât Reine d'Angleterre; mais elle se vit vengée en quelque maniere par la guerre civile qui déchira la France bientôt après, & dura plusieurs années, par les mauvais succez des Guises en Ecosse, par la mort d'Henri II. & du Dauphin son fils qui lui avoit succédé, & par plusieurs autres calamitez qui arriverent à la France. Throgmorton, brave homme, vigilant, actif, sage, penetrant, & prévoyant le danger de loin, mais d'un emportement extrême, étoit alors à la Cour de France avec le caractère d'Ambassadeur. Outré de voir affronter la Reine sa Maîtresse avec tant d'indignité, il en fit des plaintes au Conseil de France avec l'impetuosité qui lui étoit naturelle, & representa que le Roi de France dans les droits de Marie d'Ecosse son Epouse ne pouvoit prendre les armes d'Angleterre sans usurpation, quoiqu'Elisabeth pût légitimement prendre celles de France, comme étant dans les droits des douze Rois ses Prédecesseurs. Ce qu'il fit de mieux en cela, fut d'obliger Montmorenci, ennemi juré de la Maison de Guise, de persuader le Roi son Maître à ne pas prendre les armes d'Angleterre, parce qu'il n'étoit pas bienseant que les armes de France fussent écartelées avec celles d'Angleterre, attendu que les premières comprennoient celles-ci, & celles de tous les autres pays dépendans de la Domination du Roi; raison plus convenable à l'ambition de ce Prince, que convainquante par elle-même. Ainsi les gens sages disent plutôt ce qu'il est plus à propos de dire, que ce qui est dans le fond le plus raisonnable, l'importance n'étant pas de démontrer les choses, mais de les persuader.

Après bien des agitations & desagréables negotiations, il obtint enfin par le moyen du Connétable de Montmorenci, que la Reine d'Ecosse ne prendroit ni les armes d'Angleterre, ni la qualité de Reine de cette Isle & d'Irlande, pendant la vie d'Elisabeth & de ses enfans si elle en avoit. Throgmorton ne sortit de cette ennuyeuse negotiation, que pour entrer dans une plus fâcheuse. Il paroissoit que les François ne cherchoient qu'un prétexte de faire la guerre à l'Angleterre, & dans cette vue on faisoit à Throgmorton tous les chagrins qu'on pouvoit. On le tournoit en ridicule à la Cour, & il n'y eut pas jusqu'aux Comédiens qui ne se mêlassent de le railler. On lui enleva violemment un de ses Domestiques contre le droit des gens, & les Guises le firent condamner aux Galères contre toute justice. Les Anglois que le commerce avoit attiré en France, furent emprisonnez, ou abandonnez à la brutalité de la populace, sans aucune sorte de sujet, & sans qu'on daignât même se plaindre de leur conduite à la Reine Elisabeth, ou lui en demander justice. Throgmorton mal endurent de son naturel, se fit néanmoins violence. Il souffrit tout cela, résolu d'en souffrir encore davantage, plutôt que d'abandonner la partie en abandonnant son poste, dans l'esperance de trouver l'occasion de se venger du mépris qu'on faisoit de son caractère, & de la violation du droit des gens à son égard. Cependant il se plaignit hautement au Conseil de France, des outrages qu'on faisoit à la Reine sa Maîtresse, des violences, des injustices, & des extorsions qui se commettoient sur ses Sujets, parlant par tout avec mépris du Duc de Guise, & ce Duc

lui répondant avec le même mépris. Le Conseil rejetta le blâme de ces violences sur la populace, & se contenta pour toutes reparations de faire quelques legeres excuses. Throgmorton n'étant pas d'assez bonne affaire pour prendre en payement des excuses si frivoles, leur dit fierement que ce n'étoit pas ainsi qu'on reparoit le droit des gens violé en la personne d'un Ambassadeur, dont les libertez étoient sacrées par les Loix divines & humaines, & se retira après avoir pris Dieu à témoin de l'injustice qu'on lui faisoit, resolu de s'en venger. La disposition des affaires de France lui en fournit le moyen.

Il s'étoit formé diverses factions sous le Regne d'Henri II. qui parurent dès qu'il fut mort, & *trouvèrent pour se fortifier, dit Mezeray, les differens partis de la Religion.* Les Guises soutenus de la Reine Mere Catherine de Medicis, qui prenoit alternativement le parti qui convenoit le mieux à ses intérêts, s'étoient emparez de la personne du Roi, & en même tems de toute l'autorité. Throgmorton sçavoit bien tout cela, & sçût profiter du mécontentement des Princes du Sang, & des autres Grands, qui n'avoient d'autorité que celle que les Guises jugeoient à propos de leur donner. Il anima tellement le Roi de Navarre, le Prince de Condé son frere, Montmorenci, & les autres Grands, qui l'étoient déjà assez, qu'il alluma une guerre civile en France, accompagnée de tant de troubles & de calamitez, que les Guises devenus odieux, ne pûrent la finir qu'à leur ruine entiere. Comme les Historiens ont parlé fort au long de cette guerre, & qu'elle n'est de mon sujet qu'autant que Throgmorton y eut part, je n'en dirai pas davantage. J'ajouterai seulement qu'encore qu'il eût allumé un feu qui donna long-tems de l'occupation aux François, & les empêcha de troubler l'Angleterre, il n'eut pas néanmoins à son retour la recompense que son courage & sa capacité auroient dû lui faire obtenir. La raison est que Milord de Burleigh n'étoit pas de ses amis, & qu'il mettoit tout en œuvre pour humilier cet esprit trop libre, trop fier, & trop entreprenant, qui se declaroit trop souvent contre lui.

Après que Throgmorton eut fondé les Protestans de France, & pris des mesures avec eux sur les moyens de faire une Ligue entre les deux Royaumes, en cas qu'on leur donnât secours, il écrivit son sentiment à la Reine qui faisoit quelque difficulté de s'engager dans cette affaire, & lui dit en substance.

1. Qu'elle ne devoit pas s'amuser à deliberer sur ce qu'on pouvoit ou ne pouvoit pas faire legitimement; mais se déterminer sans retardement sur les choses nécessaires à sa sûreté.

2. Que la politique de toutes les Nations étoit de prévenir le mal; Que celle des Anglois étoit de se rendre redoutables; & que l'Angleterre n'est jamais paisible que quand elle est en armes.

3. Que de quelque maniere qu'on se conduisît, on devoit compter, que la France ne peut jamais être pauvre, ni vivre en paix trois ans consecutifs. A quoi la Reine Elisabeth ajoutoit: *Que l'amitié des François pouvoit valoir quelque chose, mais non leur voisinage.*

François Comte de Bedford avoit l'honneur de cette Ambassade, & Throgmorton la peine, toujourn occupé à donner des instructions au Chevalier Thomas Chaloner

loner qui étoit en Espagne, au Chevalier Henri Killigrew en Allemagne, aux Chevaliers Thomas Randolph & Pierre Mewtas en Ecosse. Il conseilloit aux deux premiers de donner l'allarme aux Princes de ces Pays-là, & aux autres de réunir la Noblesse d'Ecosse. Il se fit prendre prisonnier par les Protestans à la Bataille de Dreux, pour leur donner secretement des conseils sans se rendre suspect, & apprendre d'eux le veritable état de leurs affaires, jusques à ce qu'ayant découvert la legereté & l'inconstance de leurs Généraux, ils s'assurèrent de lui comme étant trop délié pour la faction, & trop habile à exciter des troubles & des mouvemens. Lorsque la jeune Reine d'Ecosse voulut se marier au jeune Lord Darley, il lui dit qu'elle deliberoit long-tems sur une chose qu'elle ne devoit faire qu'une fois. Resoluë enfin de n'en rien faire, il conseilla,

1. De faire paroître une armée sur les frontieres.
2. De renouveler les Loix Ecclesiastiques contre les Catholiques Romains.
3. De faire arrêter Hereford.
4. Et d'avancer le Lord Dudley.

Mais la Reine s'étant mariée au Lord Darley, Seigneur d'un bon naturel ; & ayant été insultée par ses Sujets, il soutint contre Buchanan l'autorité Royale : mais sentant que les Ecossois avoient dessein de se donner aux François, & voyant qu'ils traitoient indignement leur Reine, il lui conseilla de resigner son Royaume, alleguant pour raison qu'elle pourroit s'en faire relever, d'autant mieux qu'une resignation extorquée en prison étoit nulle. Il conseilla ensuite aux amis de la Reine d'Ecosse, 1. De traiter avec Cecill pour faire passer de l'argent au delà de la Mer. 2. De proclamer la succession de la Reine d'Ecosse. Il se joignit avec Leicester pour perdre le Duc de Norfolk : mais il étoit trop bien instruit des secrets de ce Politique pour vivre long-tems. Aussi mourut-il en 1570. le 12. de Février, âgé de 57. ans, & fut enterré à Londres dans l'Eglise de Saint Martin. Il mourut en soupant mangeant de la Salade. On crût qu'il avoit été empoisonné, d'autant mieux qu'il mourut chez Milord de Leicester, qui passoit pour grand maître en l'art d'empoisonner. Ce fut un bonheur pour lui & les siens, qu'il mourût ainsi subitement ; car s'il avoit vécu plus long-tems, il y a apparence que son humeur active & turbulente l'auroit fait tout au moins dépouiller de ses biens. Cambden en parle comme d'un homme de grande experience, d'une penetration & d'une diligence singuliere ; mais capricieux & trop inquiet. Leicester patle de sa mort écrivant à Walsingham, en ces termes : *Nôtre bon ami le Chevalier Nicolas Throgmorton mourut lundi chez moi subitement. Il avoit été à l'extrémité le Mardi précédent. Son poiûmon étoit ruiné, & le froid qu'il avoit souffert a été cause qu'il est mort subitement. Son ame est avec Dieu. Nous qui étions ses amis faisons une grande perte.* Walsingham lui dit en réponse. „ J'ai appris avec bien de la „ douleur par la vôtre, la mort de nôtre cher ami le Chevalier Throgmorton. Cette „ perte seroit moins grande, s'il n'y avoit que les amis du mort qui s'en sentissent ; „ mais elle retombe en general sur Sa Majesté & sur la Patrie ; perte d'autant plus „ considerable, ceci soit dit sans ofenser personne, que je ne connois personne qui „ puisse remplir dignement ce vuide, & pour le conseil en tems de paix, & pour la „ prudence en tems de guerre.

Milord de Burleigh en parle aussi à Walsingham en ces termes, qui paroissent un peu differens de ce qu'en dit Leicester. „ Je n'ai plus rien à vous dire, si ce n'est „ que Dieu a cet après-midi retiré en son repos le Chevalier Nicolas Throgmorton, „ n'ayant languï que six à sept jours d'une pleuresie, jointe à une maladie qu'on nomme „ *Periplen*. Il n'a fait que nous montrer le chemin par où nous devons passer. „ Mes frequentes incommoditez m'apprennent suffisamment à profiter d'un tel exemple.

Remarques sur la vie du Chevalier Henri Killegrew.

Les voyageurs disent, qu'on voit encore à Jerusalem le lieu où Absalom fut enterré, & que tous les Pelerins qui passent auprès y jettent une pierre par honneur. Ne seroit-ce pas être de mauvaise humeur de parler de la memoire du digne personnage dont il est ici question, sans lui rendre les honneurs & les hommages qui sont dûs à son merite. Comme le Diamant & la bague dans laquelle il est enchassé, se donnent de l'éclat l'un à l'autre, on peut dire aussi que la maison du Chevalier Henri Killegrew lui fit honneur, & qu'il en fit pareillement à sa maison, & la rendit celebre. L'écriture est le caractère de la parole, comme la parole est le caractère de l'esprit. La lecture des Oraisons de Cicéron qu'il lût & relût durant sa vie, lui formerent un stile uni, naturel, & fleuri. Les Offices du même Auteur, que les enfans lisent, & que les habiles hommes entendent, étoient si fort du goût de Milord de Burleigh, qu'il avoit toujours ce livre sur lui en quelque lieu qu'il allât, disant que cet ouvrage & la Rhetorique d'Aristote, pouvoient faire un sçavant & un honnête homme. Les belles & magnifiques Oraisons de Cicéron contre Antoine, Catilina, & Verrés, les Commentaires de Cesar aussi habile à écrire, qu'intrepide à combattre; l'élegant Cicéron, le grave, le judicieux, & le magnifique Tacite, l'éloquent & fidèle Quinte Curse, le riche & concis Salluste, le prudent & brave Xenophon, dont la personne étoit la compagne de Themistocles, comme son livre étoit le modèle de Scipion l'Africain dans toutes ses guerres, l'ancien & l'agréable Herodote, le sententieux & sage Thucydide, le varié & utile Polybe, Siculus, Denys d'Halicarnasse, Trogue Pompée, Orose, Justin &c. faisoient l'équipage du Chevalier Henri Killegrew dans tous ses Voyages. C'est là, pour parler comme Diodore de Sicile, que contemplant comme sur un théâtre, les divers mouvemens de la vie humaine, remarquant les considerables circonstances des lieux, des personnes, des tems, des mœurs, des occasions &c. il se rendoit sage aux dépens d'autrui, & profitoit des beuës & des disgraces de ceux qui l'avoient précédé. A ces grands & celebres Auteurs de l'antiquité, il ajoutoit le grave, le moeleux, & l'agréable Plutarque, dont les livres, disoit Theodore de Gaze, seroient une Bibliothèque complete à toute la terre, quand ils seroient les seuls au monde. Il n'étoit jamais embarrassé dans la lecture de l'histoire. La Cosmographie étoit son guide, & les Cartes lui servoient à bien examiner ce que chaque lieu avoit d'important. D'un coup d'œil il jugeoit de la situation, des intérêts, & des avantages des Nations, dont l'ignorance a tant fait faire de fautes à plusieurs hommes

hommes d'Etat & Généraux d'armée. Témoins Cirus à Termopiles, & Craffus dans le pays des Parthes. De là vient aussi qu'Alexandre le Grand, faisoit toujours porter de bonnes Cartes, pour apprendre les Defilez, les Rochers, les plaines, les Rivieres, &c. Mais il ne serviroit pas de grand' chose de connoître les lieux, si l'on ne sçavoit pas le secret de les ameliorer. Aussi entendoit-il si bien les Mathematiques, qu'il pouvoit inventer je ne sçai combien de machines, & juger de la Fortification, de l'Architecture, des Vaisseaux, du vent, des jets d'eau, & generalement de tout ce qu'il peut y avoir au monde d'utile à l'homme. Il se délassoit quelquefois de ses autres études à faire des vers. La Musique qu'il aimoit lui aidoit aussi à refaire ses esprits fatiguez. Il disoit que cette science soutenoit sa vie languissante, dilatoit son cœur, diminueoit sa melancolie, regloit & rafinoit ses inclinations irregulieres & grossieres, fixoit ses idées & leur donnoit de la vivacité, & par une secreete & celeste vertu, élevoit son esprit presque à la nature Angelique, à ce qu'il disoit. Il n'étoit pas moins curieux à plaire à ses oreilles, qu'exact à satisfaire ses yeux. En éfet il n'y avoit point de statues, d'inscriptions, ou de medailles en Italie, en France, & chez le grand Duc de Florence dont les raretez sont tant estimées, qu'il n'eût veuës. Personne ne dessinoit mieux que lui, ni ne peignoit plus vivement & avec plus d'imagination. C'étoit un Albert Durer * pour les proportions, un Goltzius pour les traits hardis, la variété des postures, la curiosité & la justesse des ombres, un Michel Ange pour la vivacité de l'imagination, & un Holben pour les pieces à l'huile.

Non seulement il parloit bien & avec grace, il avoit encore un grand fonds d'érudition. Il entendoit le Blason en perfection, & démêloit sans peine les alliances, les intérêts, & les correspondances des plus anciennes & plus illustres maisons; ce qui lui donnoit de grands avantages pour juger des événemens, & negotier avec succes avec tout le monde. Ses exercices répondoient à ses emplois, c'est à dire qu'ils étoient honnêtes & mâles. Les livres lui servoient à polir l'esprit, & les exercices violens pour fortifier le corps. Aussi étoient-ce les deux auxquels il s'attachoit le plus. Il avoit coutume de dire qu'il falloit deux yeux pour voyager, l'un pour s'observer soi-même, & l'autre pour observer les autres. Ce Gentilhomme eut la direction du jeune Brandon; il fut l'Agent du Chevalier Jean Mason sous le Regne d'Edouïard, & le premier Ambassadeur que la Reine Elisabeth employa après son avènement à la Couronne. Milord Cobham avoit ordre d'amuser les Espagnols, Milord Effingham, de traverser les François, & le Chevalier Henri Killegrew fut envoyé secretement en Allemagne, pour engager les Princes Allemans contre la Maison d'Autriche sur le fait de la Religion. Son humeur enchanta par maniere de dire l'Electeur de Baviere; sa manœuvre le rendit redoutable à celui de Mayence; sa reputation entraîna l'Electeur de Cologne & l'Electeur Palatin. & pas un d'eux ne pût resister à son éloquence. Il fut en aide aux Lords Hunfdon & Howard dans la negotiation du Traité qui se fit à Londres avec la France; & à Milord d'Essex lors qu'il alla en Bretagne au secours des François; autant recommandable par sa propre conduite, que par les remarques judicieuses qu'il sçavoit faire sur la conduite d'autrui. Aussi sçût-

K k k k

ii

* Celebre Peintre & Graveur, natif de Nuremberg. Vid. Felbien.

il se garentir tout jeune qu'il étoit des fougueuses passions auxquelles n'est que trop ordinairement exposé un temperament vif & sanguin comme étoit le sien ; de sorte qu'il eut un soin extrême d'éviter un peché qui étoit alors si familier aux gens de guerre , aux personnes de qualité , & aux Courtifans. Il le regardoit même avec horreur. Parlant avec beaucoup de retenué, se nourrissant sans aucune delicatesse , ne faisant qu'un repas le jour , & fuyant tout ce qui s'appelle sensualité. Joignez à certe frugalité le peu de sommeil dont il avoit besoin , & l'attachement qu'il avoit eu durant tout le cours de sa vie à toutes les choses où il falloit de l'industrie & de la diligence, & vous conviendrez qu'il ne donnoit que peu ou rien au plaisir. Nous avons en sa vie un exemple qui rendroit tout le monde parfait s'il étoit bien imité. On trouve en lui cette excellente Maxime que Charles I. vouloit qu'on recommandât à tous les Voyageurs , & le Docteur Hammond à tout le genre humain, *d'avoir toujours quelque chose à faire.* Ce dernier la proposoit comme le plus excellent moyen pour l'innocence & pour le plaisir. *Le fardeau le plus pesant, disoit-il, ou la tentation la plus dangereuse, est de se reposer sur autrui des choses qu'on pourroit faire soi-même; car le paresseux est non seulement la maison du Demon, c'est aussi son Royaume & son Empire.*

En 1566. La Reine Elisabeth, soit pour se delasser de la fatigue des affaires, ou pour quelqu'autre raison politique, alla visiter les Académies d'Oxford & de Cambridge, où elle fut reçüe avec toutes les acclamations & les rejouissances possibles. Elle étoit encore à Cambridge lorsque Jaques Melvin y arriva. Il venoit de la part de la Reine Marie Reine d'Ecosse & du Roi son Epoux, pour lui notifier la naissance du Prince leur fils, qui fut depuis Jaques VI. Roi d'Angleterre & d'Ecosse, & la prier d'en être la Marraine. L'Ambassadeur fut fort bien reçu : Elle témoigna de la joye de la naissance du Prince, accepta l'honneur qu'on lui faisoit, & envoya à Edimbourg le Chevalier Henri Killegrew, pour féliciter la Reine sur ses heureuses couches, & l'assurer qu'elle acceptoit avec joye l'honneur qu'elle lui faisoit. Il eut ordre en même tems de prier la Reine d'Ecosse de ne pas secourir les rebelles d'Angleterre ; ce qui lui fut promis : & dés que la Reine fut arrivée à Londres, elle fit partir le Comte de Bedford pour assister de sa part à la ceremonie du batême, qui se fit au Château de Sterlin.

En 1571. le Chevalier François Walsingham étant tombé malade à Paris, où il étoit pour lors avec la qualité d'Ambassadeur, & hors d'état par consequent de satisfaire aux fonctions de sa charge, la Reine envoya le Chevalier Henri Killegrew pour remplir sa place, jusques à ce qu'il fût en assez bonne santé pour reprendre les affaires. Milord de Burleigh écrivant par lui à Walsingham, lui dit : *Quand j'aurois plus de loisir que je n'en ai, mon frere Killegrew m'empêcheroit de vous faire une longue lettre.* Il l'appelle son frere, parce qu'ils étoient mariez avec les deux sœurs, filles du Chevalier Charles Cooke, Burleigh avec l'aînée, & Killegrew avec la troisième. *Vous connoissez mon frere, dit encore Milord de Burleigh à Walsingham ; vous l'aimez, vous avez de la confiance en lui, & je suis persuadé qu'on ne scauroit vous envoyer personne qui vous fût plus agreable ; Je puis vous assurer qu'il vous aime de son côté comme si vous étiez son propre frere.* On peut lire dans les lettres de Walsingham, les instructions

Instructions qui furent données au Chevalier Henri Killegrew. La Cour étoit alors à Blois, où Walsingham la laissa sous prétexte d'un voyage que le Roi avoit fait aux environs d'Angers. Il revint à Paris se mettre dans les remedes, & y trouva Monsieur Killegrew, qui ne prit son audience de congé que quelques semaines après l'arrivée du Chevalier Thomas Smith.

Dans le Traité d'alliance conclu par le Chevalier Smith & Walsingham avec la France, il étoit dit qu'on enverroit de part & d'autre des Députez en Ecoſſe pour travailler de concert à rétablir la paix dans ce Royaume. La France y envoya de sa part Monſr. de la Croque qui fit un long ſejour en Angleterre, sous prétexte que sa Commission n'étoit pas assez étendue. Ce retardement fut regardé par les François comme une contravention au Traité. Il passa enfin en Ecoſſe, & fut suivi quelque tems après de Killegrew Commissaire de la Reine Elisabeth, qui mit en bon état les affaires de ce pays-là.

Remarques sur la vie du Docteur Dale.

Valentin Dale Docteur en Droit, & Maître des Requêtes ordinaires de la Reine Elisabeth, le Lord North, & le Chevalier Thomas Randolph, étoient contemporains, & à peu près dans les mêmes emplois. Walsingham demandant avec instance d'être rapellé de son Ambassade de France, le Docteur Dale fut choisi en 1572. pour aller prendre sa place. Personne ne ſçavoit mieux la correspondance que les François avoient avec les Ecoſſois que le Chevalier Thomas Randolph, qui avoit passé la fleur de son âge dans ces deux Etats, personne ne connoissoit mieux que le Docteur Dale les intérêts de l'Angleterre en France & en Espagne. Il s'étoit trouvé à six Traitez. Au premier il avoit fait la fonction de Secretaire, & au dernier l'office de Ministre: Personne n'étoit plus capable de représenter l'état de l'Angleterre que Milord North, qui avoit demeuré deux ans chez le Chevalier François Walsingham, quatre au service de Milord de Leicester, qui avoit vû six Cours, s'étoit trouvé à vingt batailles, à neuf Traitez, & à quatre joutes solempnelles. Ce Seigneur avoit de grandes parties, homme réservé, vaillant Soldat, & habile Courtisan. Dale étoit un homme extrêmement délié, & il avoit toujours quelqu'un à la suite de la Reine Mere de France, de la Reine d'Ecoſſe, & du Roi de Navarre. Le Chevalier Thomas Randolph étoit si vigilant, qu'il donna avis en un même jour à l'Agent d'Angleterre en Ecoſſe, qu'on avoit dessein d'enlever le jeune Roi, & de déposer le Regent. Il avertit Elisabeth du mariage de l'oncle du Roi d'Ecoſſe, & de la fille de la Comtesse de Shrewsbury, & donna au Comte de Huntington qui étoit alors Gouverneur du Nord, des instructions secretes sur une affaire, qui sauva les côtes du Nord, comme l'a reconnu souvent Milord de Burleigh. Milord North avoit l'œil sur les progresz de la France, le Docteur Dale sur les alliances, & l'un & l'autre prenoient garde que le Prince d'Orange ne se mit sous la protection de la France qui est toujours une mauvaise & redoutable voisine. Le Chevalier Jean Horſey Ambassadeur en Hollande proposoit beaucoup & ne faisoit rien, le Chevalier Thomas Randolph faisoit beau-

coup en France, & ne disoit rien : cependant l'un & l'autre par le secours du Docteur Dale, firent de l'Angleterre le balancier de la France & de l'Espagne, c'est-à-dire le contrepoids qui donnoit le mouvement qu'elle vouloit à ces deux Puissances. Henri VIII. apelloit l'Angleterre le balancier de l'Europe, & Antonio Perez Secrétaire d'Etat, n'en disconvient pas dans la lettre qu'il écrit au Comte d'Essex en lui envoyant un livre : *Quod illic*, dit-il, *de aequilibrio Gallia & Hispania asseritur, Angliam esse Examen Europa, staterasque illa duo regna ejusdem Europa, non omnino rejiciendum est à prudenti viro.* Cela fait voir le grand intérêt qu'ont ces deux Couronnes à ménager l'amitié de l'Angleterre, qui étant leur balancier par maniere de dire, à cause de l'avantage de sa situation, peut toujours faire pencher la balance en faveur du parti qu'elle embrasse. Elisabeth scût parfaitement bien profiter de cette sage leçon de son Pere. Elle en fit la Maxime fondamentale de son Regne, qui fut également long & heureux. Ce fut dans cette veüe qu'elle tendit la main à la France pour la relever, de peur que sa chute ne portât à la Monarchie universelle un Prince qu'elle avoit intérêt d'humilier & d'afoblir.

Le bon Pape Clement VIII. étoit bien mal informé de l'Etat de l'Angleterre, qui ne fut jamais plus florissante, ni plus puissante par Mer & par Terre, que sous le Regne d'Elisabeth, dont Sixte V. son Prédecesseur disoit à tout moment : *Ch'era un gran cervello di Principessa*, lors que le Cardinal d'Osât lui ayant représenté, combien il seroit difficile aux Espagnols de conquérir l'Angleterre : 1. *Parce qu'elle avoit plus de Vaisseaux de guerre qu'aucune Puissance du monde* : 2. *Parce que les Espagnols avoient déjà perdu beaucoup de Vaisseaux, d'hommes, & quantité de munitions* : 3. *Que l'Angleterre étoit abondante en vaillans hommes, & ennemis des Espagnols, &c.* Il répondit ; *que tout cela étoit vrai ; mais que l'Angleterre avoit été conquise, & qu'elle pouvoit encore l'être ; qu'elle étoit desunie, déchirée par la diversité des Religions, & gouvernée par une vieille femme, sans mari, & sans successeur certain : Que cette femme avoit fait de grosses dépenses, & que ses Finances devoient par conséquent être épuisées : Que d'ailleurs il avoit remarqué, que les femmes qui avoient long-tems regné, & aimé le plaisir étant jeunes, devenoient dans la vieillesse le mépris de ceux pour lesquels elles avoient eu de l'attachement.* Ce bon Pape ne connoissoit guere ni l'Angleterre, ni celle qui la gouvernoit, ni l'intérêt que la France avoit d'empêcher que les Espagnols n'en fissent la conquête. Elisabeth étoit une femme ; mais une femme qui valoit le plus brave & le plus sage des Princes qui l'avoient précédé ; & infiniment plus que les quatres Rois qui lui ont alternativement succédé. Aussi a-t-on dit sur son sujet,

*L'Anglois fut des peuples l'efroi
Pendant qu'Elisabeth fut Roi ;
Mais il jase, il file, il caquette
Du tems de la Reine Jaquette.*

Cette digression nous a un peu écartez de nôtre sujet. Reprenons nôtre relation.

Milord North & le Docteur Dale donnerent de l'occupation aux Espagnols dans
les

les Pays-Bas, prirent garde aux frontières de la France, & eurent toujours des Agens auprès du Prince d'Orange & de Dom Jean d'Autriche. Le Chevalier Thomas Randolph agissoit en Ecosse avec le même soin qu'en France. Il commença par faire paroître beaucoup de resolution, & joüa ensuite de tête dans sa négociation. D'un côté il animoit Morton, & de l'autre il amusoit Lenox. Pendant qu'il ménageoit le jeune Roi, il negotioit avec Marre & Anguse. A la verité, dit Cambden, *il n'étoit pas du goût du jeune* ; & sage Roi Jaques ; mais il connoissoit parfaitement bien le genie des Ecollois, & ménageoit les affaires du Nord avec beaucoup de prudence, aussi clairvoyant dans les intérêts de ces pays-là, qu'heureux dans les négociations qu'il y fit, témoin la première Ligue de 1586. qui fut si avantageuse. La Reine Elisabeth avoit pour devise, *vide & taceo* ; & le Chevalier Thomas Randolph, *video nec vident*.

Le Docteur Dale, Milord North, & le Chevalier Randolph, negotioient la paix avec les Espagnols près d'Ostende, pendant que cette Couronne, alors redoutable, se preparoit sur les côtes d'Angleterre à faire la guerre à Elisabeth. Le Docteur Dale fit une si bonne manœuvre durant tout le cours de la négociation, que ses réponses firent connoître au Duc de Parme le genie des Anglois. Aussi n'osa-t-il pas, dit Cambden, éprouver la valeur d'une Nation, qui lui paroissoit si redoutable, à en juger par la resolution d'un simple particulier, auquel il se contenta de dire : *Ces choses sont en la main du Tout-Puissant*.

Il n'y eut point d'homme plus recueilli avec les autres, que le Chevalier François Walsingham, & personne qui le fut plus avec lui-même, que le Chevalier Thomas Randolph. Il avoit bien étudié Justinien, mais mieux le fameux Machiavel. Ils étoient tous deux sçavans, & avoient fait leurs études à la même Académie. Randolph avoit été trois fois Ambassadeur auprès des Seigneurs d'Ecosse durant les troubles ; trois fois à la Cour de la Reine Marie dans les tems de tranquillité ; sept fois à la Cour du Roi Jacques VI. Roi d'Ecosse, pour entretenir la bonne intelligence, & trois fois à la Cour de Basilides, Empereur de Russie, pour les affaires du commerce ; une fois auprès de Charles IX. Roi de France, pour découvrir le dessein qu'il avoit formé, contre la liberté d'Ecosse ; une fois auprès d'Henri III. pour lui donner avis d'une conjuration que ses Sujets tramoiérent contre lui ; grands & importans services ; mais qui ne furent guere bien recompensez. Ce grand homme, mais d'une modération & d'une modestie extraordinaires, quoiqu'il eût rendu des services si considerables, & qu'il fût chargé d'une grosse famille se contenta de la charge de Chambellan de l'Echiquier, & de celle de Maître des Postes. La première n'étoit qu'un vain titre, & l'autre pour lors n'avoit que la réputation. On lui donna avec cela quelques terres ; où il goûta durant quelque tems les innocens plaisirs de la vie champêtre ; genre de vie qu'une délicatesse de conscience qui lui rendoit insupportables les tracasseries de la Cour, lui faisoit souhaiter depuis long-tems, comme il paroît par une lettre qu'il écrivoit à son bon ami Walsingham. *Qu'il est beau, lui disoit-il, & même qu'il est nécessaire, que vous & moi nous débarrassions enfin des pièges de la Cour, vous comme Secrétaire d'Etat, & moi comme Ambassadeur ; & que nous nous occupions l'un & l'autre à n'avoir plus de pensées que pour le Ciel,*

notre véritable Patrie ; que nous nous repençons de nos fautes, & implorions la miséricorde de Dieu. Tant il est vrai que plus on connoît la Cour, plus on est persuadé qu'un honnête homme y fait souvent un dangereux personnage. *Heureux le Courtisan, a dit Seneque, qui meurt au milieu des grandeurs ; mais plus heureux à mon avis, celui qui quitte la Cour au milieu de ses prosperitez, & qui n'attend pas qu'un revers subit & inopiné, l'en fasse sortir avec honte.*

Au reste j'ai confondu ces trois hommes, parce que je les ai trouvez confondus dans les Auteurs Anglois, & que je me propose d'abrèger.

Considerations sur la vie du Chevalier Walter Rawleigh.

LE Chevalier Walter Rawleigh étoit de bonne maison, & bien allié ; mais il n'étoit pas riche d'abord. C'est un bel exemple de l'inconstance de la fortune, dont il fut, ce semble, le jouet. Elle prit soin de l'élever ; elle l'abaisa ensuite, & puis le remit dans un état mediocre. En un mot rien ne fut plus capricieux & plus bizarre que les différentes conditions de cet homme. Il fut élevé dans l'Université de la Cour. Comme il étoit Cadet de sa maison, dont le bien diminueoit tous les jours, il prévint assez quelle seroit sa destinée, & s'attendit aux incommoditez & aux peines qu'entraîne d'ordinaire l'indigence. Le premier parti qu'il prit fut d'aller servir en Irlande, service qui d'abord ne lui procura pas la nourriture & le vêtement, aussi n'y fut-il pas long-temps, mais il y retourna bien-tôt après sous le commandement du Lord Gray. Milord d'Oxford disoit de lui, qu'il avoit fait toute sorte de métiers, que de gueux il étoit devenu riche, & de riche redevenu gueux ; mais il faut regarder cela comme un trait d'envie, plutôt que comme une vérité à tous égards. La Reine Elisabeth n'a jamais donné sa faveur qu'à des gens de mérite, & non à des nouveaux venus, ou gens de peu, comme fit Louis XI. Roi de France, suivant le rapport de son Historien Philippe de Comines.

Walter Rawleigh avoit bonne mine, grand air, & étoit bien fait de sa personne ; beaucoup d'esprit, mais plus de jugement, & parlant bien pour faire valoir ses avantages. Il avoit de plus quelque sçavoir qu'il perfectionna beaucoup par sa diligence, étant un Lecteur infatigable, & l'homme du monde qui observoit le mieux les personnes & les conjonctures.

Quoiqu'il fût revenu d'Irlande en meilleur équipage que la première fois, & qu'il eût eu avec Milord Gray un démêlé qui le fit connoître de la Reine & des Ministres, & dont on parlera dans la suite, n'étant pas néanmoins content de la mediocrité de sa fortune, il fit dessein d'aller dans les Pays-Bas, ou de faire un voyage en Mer, forcé si jamais homme le fut de faire, comme on dit, de nécessité vertu. La nécessité donne de l'industrie, & ce Chevalier en est une illustre preuve. On pouvoit dire de lui, *per mare, per terras, currit mercator ad Indos*, & il pouvoit dire de soi-même après le Philopophe, *omnia mea mecum porto*, étant certain qu'il fut long-tems n'ayant pour tout bien que ce qu'il avoit sur le corps. Ses soins & sa diligence firent tourner la chance ; il n'en eut obligation qu'à soi-même, & l'on peut dire que le changement

de sa fortune fut son propre ouvrage. Combien d'aventures n'eut-il point ? combien d'entreprises ne fit-il point , avant que de réussir , & de faire parler de lui dans le monde ? Ce ne fut qu'à force de bras qu'il s'éleva , & ce ne fut ni le hazard qui le fit réussir , ni la Fortune qui releva son courage. Il avoit de la prudence & de la capacité , & tant d'industrie , qu'il fit une fortune égale à ses qualitez ; & ses qualitez répondirent à l'élevation de son esprit. Sa Devise étoit , *ou mourir en galant homme , ou vivre avec honneur*. Il est certain qu'il faut de la resolution pour les grandes choses , aussi s'étoit-il mis en tête d'être César ou de n'être rien. Cette disposition se rencontrant avec un esprit de grande étendue , il apprit aisément la discipline militaire en Irlande & dans les Pays-Bas , & la navigation dans l'Europe & dans l'Amérique ; & par dessus tout cela il avoit autant de patience à supporter les fatigues & les peines , que son état d'indigence le requeroit. Il partageoit son tems , & donnoit quatre heures au sommeil , quatre à la lecture , deux à la conversation , & le reste aux affaires. Jamais homme de guerre n'eut plus de fatigues à essuyer , & ne s'exposa davantage. Il n'estimoit rien tout ce qui n'étoit pas extraordinaire.

Comme la fin de tous les arts & de toutes les sciences , est de donner aux hommes des regles sûres pour les conduire par la voye la plus courte à la connoissance & à la pratique des choses , & que les découvertes que les autres ont faites avec beaucoup d'étude & une longue experience , nous font voir clairement & parfaitement les choses dont nous n'avions que des idées imparfaites & confuses , il n'y a rien de meilleur pour devenir sçavant , que de trouver la route la plus abrégée pour apprendre & enseigner les choses qui appartiennent à chaque profession ; aussi n'y avoit-il point de Soldat , point de Matelot , que le Chevalier Rawleigh ne consultât ; point de Livre ou de manuscrit , point de Traité de navigation ou de guerre qu'il ne lût. L'étude & l'experience l'avoient rendu si sçavant , qu'il n'y avoit point de meilleurs principes pour le service de Mer & de Terre , que ceux qu'il donnoit. Il étoit si meditatif , qu'on auroit dit qu'il n'étoit pas propre pour l'action , & si agissant , qu'on eût crû qu'une si grande activité ne pouvoit pas être accompagnée de prudence ; bon Soldat , & excellent homme pour la Cour ; sçachant parfaitement le monde , & cependant homme de lettres ; en un mot homme qui paroïssoit né pour tout ce qu'il entreprenoit. Son genie le produisit à la Cour , & son genie l'y soutint.

Le démêlé qu'il eut avec Milord Gray sous lequel il avoit servi en Irlande , fut le premier degré , & si je l'ose dire , la cause de son avancement. Ils plaiderent leur cause devant le Conseil qui voulut connoître de leur affaire. Rawleigh fit si bien valoir ses raisons , & conta ses aventures avec tant de succes , que la Reine & le Conseil eurent bonne opinion de lui , & firent cas de sa capacité. Cette affaire le fit connoître de la Reine , qui n'auroit peut-être jamais connu son merite sans cela , & lui acquit l'estime des Ministres. On dit que Milord de Leicester parla de lui à la Reine avec éloge , & que ce qu'il en dit contribua beaucoup à avancer ses affaires. Tout cela peut être vrai ; mais il est certain , que cette Princesse ayant le goût bon , ne connut pas plutôt Rawleigh , qu'elle lui donna son estime. Charmée de sa maniere de parler , & prenant plaisir d'entendre ses réponses , il devint bientôt son Fa-

vori, & ensuite son oracle; ce qui ne manqua pas de lui faire des envieux. Il ne fut pas moins heureux à faire valoir les intérêts particuliers de la Reine dans toutes les parties du Gouvernement, qu'à représenter aux Sujets en plein Parlement toutes les parties de leurs devoirs.

Il remarqua sagement deux choses sur le caractère d'Elisabeth. La première qu'elle n'étoit pas liberale; & la seconde qu'elle étoit délicate sur le choix de ses Favoris. De là il conclut prudemment, qu'il ne pouvoit rien faire à moins qu'il n'eût du bien, & qu'il n'eût acquis de la réputation.

Pour le premier il prit le parti de la Mer, où l'on vit si souvent sa fortune embarquée, s'il m'est permis de parler ainsi, sur un seul Vaisseau. Pour le second il entra dans le service par Terre, n'attendant que l'occasion de se signaler, & fondant sur une seule action toutes ses esperances. Il avoit les yeux sur deux concurrens, l'un pour l'action, c'étoit le Comte d'Essex; l'autre pour le Conseil, c'étoit Milord de Burleigh. Il servit sous le premier dans les pays étrangers pour lui donner de l'ombrage, & eut dans le Royaume des complaisances pour l'autre en vûe de le traverser. Mais comme il n'étoit pas assez puissant, quoiqu'il fût assez habile, pour se soutenir contre ces deux Ministres, il échoïa, parce qu'ils ne le regardèrent pas comme un homme assez humble pour être à leur service. Milord de Burleigh l'aimoit dans le fond, parce que le Comte d'Essex le haïssoit; mais il lui fit bien voir, *qu'il étoit plus sûr d'avoir à la Cour plusieurs ennemis également puissans, qu'un faux & ambitieux ami qui s'étoit mis en état de commander absolument.*

On peut dire qu'il s'éleva par deux moyens: premièrement en faisant dans le Parlement des projets qui surpassoient l'attente de tout le monde; projets qui tout avantageux qu'ils étoient à la Reine, donnerent de grands préjugés de son irreligion, & le perdirent dans l'esprit des peuples. Secondement en faisant dans la guerre des coups hardis & extraordinaires qui passoient ses ordres; coups qu'il faisoit pour braver ses Generaux & pour aller plus loin qu'eux, & qui lui auroient coûté la tête, si son genie ne lui avoit pas fourni les moyens de se prévaloir de leur facilité & bonté, & de les ramener à force de complaisances.

Comme la Cour n'est jamais sans envie, & une fortune éclatante sans envieux, ceux-mêmes qui avoient contribué à élever le Chevalier Rawleigh, & le protegeoient dans son élévation, commencerent à s'allarmer de sa faveur naissante, & à craindre qu'elle ne fit tort à la leur. Ils cabalèrent contre lui, & mirent tant de moyens en œuvre pour le ruiner, qu'il ne pût s'empêcher de sentir que son credit diminuoit, ne voyant plus auprès de lui cette foule de Courtisans qui n'encensent qu'à la fortune. Ne se sentant pas assez puissant pour défendre le terrain contre de si redoutables Antagonistes, il prit son parti en homme sage, & ne pensa qu'à la retraite. Il reprit les armes dans l'esperance que le tems modereroit ses passions & celles de ses ennemis, & que l'absence feroit évanouir l'envie, ou que les envieux ne le voyant plus, ne lui feroient plus l'honneur de songer en lui. Sa retraite fit du bruit à la Cour, & il y en eut même qui parlerent de le rapeller, mais il étoit trop habile pour revenir si-tôt. Le succès répondit à son attente, & son absence fit l'effet qu'il s'en étoit promis. A son retour toutes choses se trouverent si heureusement chan-

gées, qu'il devint plus puissant que jamais, & eut part à la bienveillance de la Reine jusqu'à sa mort.

Les opinions furent partagées sur sa retraite : les uns l'attribuerent à un éfet de prudence, & les autres à un principe de foiblesse. Les premiers disoient, que ne pouvant tenir contre des ennemis si redoutables, il avoit sagement fait de se faire honneur de la nécessité, & de laisser au tems le soin d'appaier l'averfion de ses ennemis, ou de faire agir l'affection de la Reine. Les autres disoient au contraire, que c'étoit donner cause gagnée à ses ennemis que de lâcher ainsi le pied ; & que quelque grandes choses qu'il pût faire dans les pays étrangers, n'ayant personne qui parlât pour lui que le merite de ses actions, il seroit fort aisé à ses ennemis qui avoient l'oreille de la Reine, de les tourner à son defavantage, ou de les empoisonner de maniere qu'ils lui en feroient des crimes.

On ne peut s'empêcher de convenir qu'il n'y ait dans la vie du Chevalier Rawleigh deux choses qui paroissent surprenantes. 1. La diligence & l'adresse qu'il fit paroître d'abord ; 2. Le foible qu'on vit en lui sur la fin.

Quant à la premiere, si l'on confidere combien de travail lui coûtent ses études, combien de lectures il étoit obligé de faire, combien de gens il avoit à observer, l'obligation où il étoit de lire non seulement les Auteurs ordinaires, mais encore tous les vieux manuscrits qui lui tomboient sous la main : si l'on fait attention au commerce qu'il entretenoit avec ses amis & avec les Etrangers, à ses papiers qu'il lui falloit revoir ; au grand nombre de visites qu'il recevoit, soit d'honnêteté, d'affaires, ou de conversation, qui lui emportoient beaucoup de tems ; aux services qu'il rendoit à toute sorte de gens ; aux affaires dont la Reine le chargeoit, à ses lettres qui lui emportoient un jour de la semaine ; au tems que ses disgraces lui avoient fait perdre en l'obligeant d'interrompre le cours methodique de ses entreprises ; si l'on confidere, dis-je, tout cela, & qu'on compte bien le tems qu'il falloit donner pour y satisfaire, on sera surpris qu'un homme qui faisoit tant de choses ait pû rien écrire, & qu'un homme qui a tant écrit, ait pû fournir à autre chose ; mais bien plus surpris encore, qu'ayant été detourné par tant de traverses, il ait pû conserver un esprit assez net & assez calme pour les grands ouvrages qu'il a laissés après lui, si l'on confidere sur tout, que de tous ses beaux discours qui font l'ornement de son Histoire & de ses autres Livres, il n'en a jamais lâché un seul qui n'ait été examiné, par ceux qui les lui avoient fournis. Cet examen se faisoit devant lui : après quoi il leur donnoit la forme, & en composoit les excellens ouvrages qui paroissent aujourd'hui sous son nom.

Qu'il me soit permis de faire encore ici une courte digression, & de dire, que la remarque que je viens de faire sur le Chevalier Rawleigh, me fait souvenir d'un grand Prélat * de cette Nation, qui ne fait pas moins d'honneur à l'Eglise par son sçavoir, que par sa grande charité & par sa vie exemplaire. Il est surprenant à combien de choses cet excellent homme est capable de fournir. On l'a vû occupé aux affaires de l'Etat sous un Regne difficile, & assistant au Conseil toutes les fois qu'il s'assembloit ; prêchant tous les Dimanches ou à son Eglise, ou à la Chapelle du Roi, chargé des

* L'Evêque de Londres d'aujourd'hui.

affaires de son Diocèse, & de celles des Protestans François refugiez ; traitant deux fois la semaine ; recevant tous ceux qui le visitoient, faisant regulierement ses deuotions aux heures ordinaires ; donnant audience à tout le monde, & conservant au milieu de tant d'occupations & de plusieurs autres dont je ne parle point, une tête si nette, un esprit si tranquile, & une memoire si fidèle, qu'il se souvenoit trois semaines après de la moindre affaire dont on l'avoit entretenu. Dès qu'il voyoit la personne qui lui en avoit parlé il le prevenoit presque toujours en lui disant d'abord l'état de son affaire, quelque petite qu'elle fût. Revenons au Chevalier Rawleigh.

Comme il n'y a rien de parfait en ce monde, avec tant de belles qualitez ce grand homme avoit aussi les défauts, & il fit paroître bien du foible vers la fin de sa vie. Il y avoit des gens qui conseilloyent à la Reine de porter la guerre en Espagne, & d'autres qui étoient d'avis qu'on ruinât le commerce des Espagnols dans les Indes ; il donna là-dessus un conseil qui marquoit beaucoup de foiblesse, & fut assez simple pour confier au Chevalier Jean Burrough la partie de cette expedition dont on avoit les meilleures esperances, & prit pour lui la plus fatale où il alla succomber. Ne fut-ce pas encore une petitesse d'esprit que son entêtement contre le Roi Jaques. Il étoit Capitaine de la Garde, gardien des cinq ports, Gouverneur de Virginie, pays qu'il avoit découvert, avantages assez grands pour contenter un esprit juste ; cependant il alla imprudemment contrecarrer, s'il faut ainsi dire, ce Prince contre la loi du pays, contre le genie de la Nation, contre la resolution de la Noblesse, & contre la raison même, qui nous apprend que les Princes ne sont jamais mieux retenus que par leur intérêt ? Mais ne fut-ce pas une foiblesse extrême après avoir mécontenté le Roi Jaques, d'aller s'engager dans une conjuration, qui suivant les apparences devoit faire peu de mal aux autres, & peu de bien à lui-même. Mais étant coupable à l'égard du Roi Jaques & ce Prince le regardant d'un œil d'envie, ne devoit-il pas faire un meilleur usage de la perte de sa liberté ? Sçachant comme il faisoit que les Princes ne pardonnent pas aux gens de consequence qu'ils ont offensez, ou dont ils ont été offensez, devoit-il soupïrer après une liberté qui fut la cause de sa perte ? car s'il fût demeuré prisonnier, il n'eût pas fait le malheureux voyage de la Guiane où il perit, & que toutes sortes de raisons l'obligeoient de ne pas faire.

Il me semble qu'un homme d'un jugement si exquis, que le grand Trésorier jaloux de ses grandes parties craignit qu'il ne le suplantât, d'une conception si prompte & si vive, & d'une prudence si extraordinaire, que ses Juges en furent surpris, d'une si bonne tête, qu'on le souhaitoit alors Secretaire d'Etat, d'une si grande reputation, qu'encore qu'il eût été quatorze ans prisonnier, des Princes intercederent pour lui, toute la Nation le plaignit, & le Roi Jacques n'osa le faire executer sans apologie, & pour n'y plus revenir, d'une si grande magnanimité, qu'il mourut avec une resolution qui tient du prodige ; il me semble, dis-je, qu'un homme ainsi fait ne devoit pas mourir à si bon marché ; mais il y a une puissance superieure qui gouverne la sagesse aussi visiblement que la sagesse gouverne le monde. Quand je considere la Catastrophe du Comte d'Essex, j'appelle cela destinée ; mais quand de lui je passe au Cheva-

Chevalier Walter Rawleigh, je suis persuadé qu'il y a une providence qui préside à tous les événemens.

On peut le louer par un endroit d'autant plus beau, qu'il est rare dans les personnes de sa profession, c'est qu'encore qu'il eût gagné de grands biens, il ne les avoit aquis ni aux dépens de l'Epargne, ni aux dépens de la bourse particuliere de la Reine, & il n'en avoit obligation qu'à la superiorité de son genie.

Remarques sur la vie de Milord Comte de Worcester.

Milord Comte de Worcester étoit fils du Chevalier Charles de Sommerfet, premier Comte du nom de Worcester l'un des hommes de son tems le plus recommandable par sa prudence. Le Comte son fils qui n'a pas eu le moins de part à la faveur de la Reine Elisabeth, étoit de l'ancienne & illustre Maison de Beaufort, & décendu du Grand-Pere de la Reine du côté de sa Mere; ce qui ne contribua pas peu à lui aquerir la bienveillance de cette Princesse, d'autant mieux que cette Maison s'étoit rendue illustre & par son antiquité, & par sa fidélité. Quoi qu'elle fût de la Religion Romaine, ou soupçonnée d'en être, & que cela seul fût capable d'aliener l'esprit de la Reine, elle eut néanmoins toujours de grands égards pour elle, & sur tout pour le Comte dont il est ici question. Il passa une partie de sa jeunesse sans venir à la Cour. Dès qu'il y parut la Reine le distingua, & le fit General de la Cavalerie, & puis Conseiller d'Etat. Il étoit dans sa jeunesse de fort bonne mine, le meilleur homme de cheval, & le plus fort Jouëur de son tems, les Jouëtes étant alors le noble divertissement de la Cour. Après que le tems l'eut gueri de la violente passion de ces exercices mâles & honnêtes, il se rendit un bon & sage Conseiller. Il vit mourir tous les serviteurs de la Reine, & eut l'honneur de voir cette illustre Princesse même dans le lieu de son repos. Il mourut enfin lui-même paisiblement & en bonne vieillesse, plein de richesses & d'honneurs. Son Pere vivoit avec tant de frugalité, ne faisant qu'un repas le jour, qu'il mourut à la quatre-vingt-dix-septième année de son âge; son fils si ménager, qu'il ne mangeoit jamais que d'un plat n'alla qu'à sa quatre-vingt-quatrième année. La Reine lui donna sa faveur, parce que comme le Roi son Pere, elle aimoit ce qu'on appelle un veritable homme, & elle la lui continua, parce qu'elle aimoit les habiles gens; ce qu'elle avoit aussi de commun avec son Pere. Son humeur enjouée le fit aimer des Dames, & sa sagesse des Seigneurs. Il fut fait General de la Cavalerie à cause de son activité, & sa sagesse le fit Conseiller privé. Il étoit Catholique Romain; mais la Reine passa par dessus la Religion en faveur de sa fidélité. Elle avoit de coûtume en parlant de lui, de dire, *que Milord de Worcester avoit concilié deux choses qu'elle avoit cru incompatibles; c'est à dire, le Catholique Romain avec le bon Sujet.* Sa pieté n'étoit pas une pieté d'ostentation, mais une pieté solide, où il croyoit de bonne foi que consistoit le salut de son ame. Heureux en ce qu'il sçavoit se faire aimer; mais plus heureux en ce qu'il sçavoit encore mieux soumettre ses passions. Il eut plusieurs chagrins, mais rien ne fut jamais capable de le faire sortir de son affiete naturelle. Sa

Maxime étoit, qu'il falloit regarder de sang froid les choses dont nous ne sommes pas absolument les maîtres. Il tenoit cette Maxime de son Peré, homme si prudent, si complaisant & si paisible, que quelqu'un, dit on, lui ayant demandé, comment il avoit pû se soutenir sous le Regne turbulent d'Henri VIII. sous le Regne chancelant d'Edouard, sous le Regne cruel & sanguinaire de Marie, & sous le Regne inopiné d'Elisabeth, & conserver le repos, la douceur, la tranquillité, & la fermeté de son esprit? Il répondit qu'il s'instruisoit de l'intérêt du Royaume, pendant que les autres en observoient l'esprit.

Charles IX. s'étant marié avec Elisabeth d'Autriche fille de l'Empereur Maximilien, & la nouvelle Reine ayant accouché d'une fille, le Roi envoya le Comte de Rets à la Reine Elisabeth pour la prier d'être la Marraine de la Dauphine, & d'envoyer pour cet effet en France Milord de Leicester, ou Milord de Burleigh. La Reine Elisabeth ne refusa point d'être Marraine de la Princesse, mais elle ne voulut envoyer ni l'un ni l'autre des deux Seigneurs qu'on demandoit, & répondit qu'elle enverroit une personne de qualité. Milord de Worcester fut celui qu'elle choisit; & ce fut le premier caractère public qu'il eut. Ses instructions sont datées de Hamptoncourt le onzième de Janvier 1572. V. S. signées par Thomas Smith Secrétaire, avec une apostille de Milord de Burleigh. Milord de Worcester partit avec une grosse suite & un équipage des plus magnifiques. Son passage ne fut pas heureux, & il arriva un accident qui pensa brouiller les deux Cours. Certains Armateurs François, ou autres attaquèrent le Vaisseau de l'Ambassadeur à la hauteur de Boulogne, le pillèrent après un rude combat, & l'Ambassadeur même eut beaucoup de peine à se sauver au travers du feu & de la fumée. Milord de Burleigh en parle dans quelques-unes de ses lettres à Walsingham, comme d'une chose qu'il prenoit fort à cœur. Pour la Reine qui n'entendoit pas raillerie sur ces matieres-là, elle témoigna hautement qu'elle étoit fort offensée de l'afront qui avoit été fait à son Ambassadeur, & donna ordre d'arrêter tous les Vaisseaux François & Flamans qui se trouvoient dans ses Ports; mais le Comte de Rets fit tant qu'elle revoqua cet ordre.

Milord de Leicester qui n'estimoit guere de gens & qui en aimoit encore moins, parle avec mépris de Milord de Worcester dans la lettre qu'il écrit à Walsingham en sa faveur. Voici mot à mot ce qu'il en dit. „ Milord de Worcester m'a prié de „ vous écrire, pour vous prier d'en user avec lui rondement & en ami. Il se défie „ de soi-même autant qu'il se fie à vos avis en tout ce qui regarde son Ambassade. Je „ vous demande avec empressement vos bons offices pour lui. Qu'il vous fusse seulement de sçavoir, qu'il est Papiste, & plein de bonne volonté pour les gens de sa „ Religion, à cela prés bon & simple Gentilhomme, & propre à faire la ceremonie „ du batême pour laquelle il est envoyé. On peut voir par ses instructions que sa Commission s'étendoit à des affaires plus importantes que le batême de la Dauphine; mais il seroit surprenant que Milord de Leicester fier & accredité comme il étoit, eût parlé de quelqu'un avec éloge.

Mais s'il étoit aussi simple que Milord de Leicester le représente, on peut dire au moins qu'il étoit affectionné à la Reine sa Maîtresse, qu'il avoit de la fidélité, ou du moins qu'il sçavoit bien garder les apparences. Voici un fait qu'on peut alléguer

leguer en preuve. Sa sœur qui s'étoit broüillée avec la Reine, voulut le venir voir durant son Ambassade, mais il ne voulut jamais la recevoir, qu'elle n'eût fait sa paix avec cette Princesse. Voici comme Wallingham qui étoit pour lors Ambassadeur ordinaire à la même Cour, en parle à Milord de Burleigh. „ Je ferois tort à Milord „ de Worcester, dit-il, si je ne vous informois pas de la fidélité, & de la sagesse avec „ laquelle il en a usé avec sa sœur; qui a voulu le venir voir. D'abord qu'il a sçû „ qu'elle venoit, il m'en a donné avis, & m'a dit, qu'encore que ce fut sa sœur, „ il la regardoit comme une étrangere puisqu'elle avoit manqué de respect à Sa Ma- „ jesté, & qu'il la regarderoit toujours sur ce pied-là, jufques à ce qu'elle eût fait „ sa paix. Il n'a pas même voulu donner audience à la personne qui est venuë de „ sa part, & lui a fait défendre de l'aborder.

Sa haute naissance étoit soutenuë par de grands dons naturels & aquis. Il étoit robuste & bien fait de sa personne, d'une taille bien proportionnée; Grave extrêmement, mais honnête dans ses manieres; vif de son naturel, mais fort réservé, laborieux, & vivant moralement bien; homme sage & insinuant, dont l'esprit étoit aussi noble, que le corps étoit robuste & vigoureux; pénétrant & prévoyant; remarquant tout, & toujours prêt à parler. Il parloit avec tant de grace & d'éloquence, qu'il surprit le Roi Henri, & eut le bonheur de plaire au Roi Jaques, auquel il porta l'Ordre de la Jarretiere de la part de la Reine sa Maîtresse, & lui conseilla d'éloigner les Papistes du Conseil. Ce fut son dernier caractère public. Entre de si grandes qualitez qui rendirent recommandable le Comte de Worcester, il ne faut pas oublier sa mémoire, qui étoit des plus heureuses & des plus fidèles.

„ Après avoir vécu, dit Nanton, avec beaucoup de reputation & de distinction, „ il mourut riche, & dans une tranquille vieillesse; plus heureux en cela que plu- „ sieurs autres, qui moururent comme des flambeaux mal éteints, dont le lumignon „ fumant laisse une puanteur qui choque l'odorât.

Remarques sur la vie de Robert Cecill.

LE Chevalier Robert Cecill, qui fut depuis Comte de Salisbury, étoit fils de Milord de Burleigh, heritier de sa sagesse & de sa faveur, mais non de ses biens qui échurent au Chevalier Thomas Cecill son Frere aîné, qui fut depuis Comte d'Excester. Si le Chevalier Cecill, avoit sujet de n'être pas content du partage que la nature lui avoit fait des agrémens du corps; il avoit à se louer de sa liberalité au sujet des avantages de l'esprit, qui ne pouvoient guere être plus grands. Il avoit le visage assez bien fait, mais son corps étoit petit & bossu. Cela fut cause que la Reine qui étoit fort difficile quand il étoit question de donner des dignitez, refusa longtems de le faire Secretaire d'Etat, quoique Milord de Burleigh son Pere, auquel elle avoit toutes sortes d'obligations, la sollicitât en sa faveur. Elle vouloit non seulement des gens de merite, capables de bien remplir les charges; mais encore des gens bien faits qui lui fissent honneur. Aussi dit-elle à Milord de Burleigh qui la sollicitoit de faire son fils Secretaire d'Etat, après l'avoir honoré du titre de Chevalier; que ce seroit une honte qu'un homme contrefait comme son fils, eût place avec

des Seigneurs si bien faits. Cependant comme elle ne refusoit pas volontiers Milord de Burleigh, & qu'elle sçavoit d'ailleurs que la beauté de l'esprit de son fils reparoit richement la difformité de son corps, elle le fit enfin Secretaire d'Etat, ensuite Maître de la Cour des Gardiens. Après la mort de Buckhurst, la Reine le choisit pour soulager son Pere dans les affaires des Finances. Les gens de guerre n'en furent pas contens, & Milord d'Essex qui se croyoit le seul digne des faveurs de la Reine, en fut si outré qu'il quitta l'Irlande sans permission, & vint en Angleterre se faire couper la tête, comme on a déjà dit ailleurs. Au moins est-ce le sentiment de Cambden, qui attribué à cela le mauvais succez de l'armée en Irlande sous le Commandement du Comte, & la perte de ce Favori.

Je ne trouve pas que Robert Cecill soit entré dans les affaires d'Etat que vers la fin du Regne d'Elisabeth. Je ne vois pas qu'il soit parlé de lui sous le Regne de Marie pendant lequel son Pere même, quoique dès lors Secretaire d'Etat, n'avoit de part aux affaires, que quand on avoit besoin de son conseil, & qu'on étoit obligé de le lui demander. Il passa comme on a dit en parlant de lui, la plûpart du tems à la campagne, vivant en homme privé; & si Robert son fils étoit au monde, il étoit bien jeune & fit bien peu de figure sous le Regne de Marie. Je ne sçai dans quelle source a puisé Monsieur Amelot de la Houssaye ce qu'il a dit de Robert Cecill dans la page 418. du second Tome des lettres du Cardinal d'Osat imprimées à Paris en 1698. avec les notes de ce sçavant Auteur. Voici comme il en parle. *Robert Cecill Secretaire d'Etat & grand Trésorier d'Angleterre, avoit changé de Religion comme de Maîtres. De Protestant ou Calviniste, qu'il étoit sous le regne d'Edouard VI. il se fit Catholique sous celui de Marie, puis Protestant sous celui d'Elisabeth.* Il y a apparence, qu'il a confondu Robert Cecill avec Guillaume Cecill, c'est-à-dire qu'il a pris le Pere pour le fils; car si le fils étoit au monde sous les Regnes d'Edouard & de Marie, il étoit si jeune, qu'on ne devoit pas penser en lui, & par conséquent il ne se trouva pas en nécessité de changer de Religion. Ce qui me persuade qu'il a confondu le Pere avec le fils, est que le Pere a effectivement vécu sous les trois Regnes, & a eu les charges qu'il attribué à Robert. Les Historiens Anglois disent même qu'il se ménagea pendant le Regne de Marie au sujet de la Religion; mais je n'ai lu nulle part qu'il en ait changé. L'Evêque de Salisbury dans son *Histoire de la Reformation d'Angleterre*, en parle comme d'un homme qui avoit toujours été Protestant. Il y a apparence qu'il le fut; & il n'est guere croyable que s'il avoit été un cameleon en matiere de Religion, & homme à embrasser la Religion dominante, on eût éloigné de la Cour une tête à laquelle on étoit forcé d'avoir recours dans les affaires épineuses. Ce que Mr. Amelot ajoute, *qu'il haïssoit extrêmement la Couronne de France*, convient fort bien à Guillaume Cecill Baron de Burleigh, qui la haïssoit effectivement, & qui en parle assez mal dans plusieurs de ses lettres, comme on pourra voir.

Pour faire en un mot le portrait du Chevalier Robert Cecill, il faut dire qu'il étoit le digne fils d'un si illustre Pere, & habile comme lui dans tout ce qui regardoit le Gouvernement de l'Etat. Pour Courtisan on peut dire qu'il le fut dès le berceau; cependant à l'âge de vingt ans & au dessus, il s'en falloit bien qu'il ne fût ce qu'il devint dans la suite. Le changement de climat fit voir ce qu'il étoit, & ce qu'il se-

roit

roit un jour. Il vécut dans un tems où la Reine avoit le plus besoin de gens de poids , & entre ceux-là Robert Cecill étoit le premier. Les instructions de son Pere, le tems, & la Cour qui étoit alors l'école de la ruse & de l'artifice, l'avoient rendu habile, & comme l'Angleterre n'avoit jamais été plus florissante & gouvernée par de meilleures têtes, aussi n'avoit-elle jamais été attaquée par de si puissans étrangers, & déchirée par tant de factions Domestiques. Il avoit l'esprit grand & la vûe longue. Le Chevalier François Walsingham avoit ouvert le Conclave, & Guillaume Cecill avoit éventé les cabales des Espagnols, & étoit si bien instruit de ce qui se passoit en Espagne, qu'il sçavoit ce qui se faisoit dans chaque port, chaque Vaisseau qu'on équipoit, dequoi il étoit chargé, où il alloit, quels obstacles traverfoient les desseins des Espagnols, leurs conseils, & leurs resolutions. Robert avoit hérité de toutes les connoissances de son Pere, & en avoit acquis de nouvelles; comme il paroît par la lettre suivante que Nanton n'a pas oubliée, & que je n'ai garde d'oublier aussi, étant une pièce trop importante. Milord Montjoy, depuis Comte de Devonshire, ayant été averti que les Espagnols faisoient de formidables préparatifs contre l'Irlande, écrivit pressamment à la Reine & au Conseil leur demandant des Troupes pour prévenir les Espagnols, & les aller attaquer dès qu'ils auroient mis pied à terre, comme aussi pour achever de pousser les rebelles; le Chevalier Robert Cecill qui l'aimoit autant qu'il en étoit aimé, lui écrivit en particulier ce qui suit.

Milord,

„ Comme je crains que vous ne soyez sensible que du côté de l'honneur, je dois
 „ vous assurer en particulier, que vous ne verrez point les Espagnols de cette an-
 „ née. Je sçai les préparatifs qu'ils font, & ceux qu'ils peuvent faire. Comptez
 „ qu'ils sont en reputation de faire semblant de plus embrasser qu'ils ne peuvent ten-
 „ nir : Mais comptez aussi qu'ils feront l'année prochaine ce qu'ils ne peuvent faire
 „ celle-ci. Je ne sçaurois encore vous dire, s'ils feront plus forts qu'ils ne le sont
 „ à présent; mais autant que je le puis sçavoir, vous pouvez compter qu'ils feront
 „ décente dans la Province de Munster, & pour vous inquieter davantage en di-
 „ vers autres lieux, comme à Kingshale, à Beer-Haven, à Baltimore, où vous de-
 „ vez compter qu'ils se fortifieront, pour apprendre l'état des forces des Rebelles avant
 „ que d'oser se mettre en campagne.

On peut juger du caractère de ce Ministre par les honneurs qu'il a reçus de ses Souverains, & on ne sçauroit mieux faire son portrait qu'en empruntant la clause de la patente du Comtat de Salisbury. Il est dit en propres termes qu'on l'honore de cette dignité *pour sa fidélité, pour sa prudence, pour sa vigueur, pour sa sagesse, pour sa dextérité, pour sa prévoyance, & pour ses soins, non seulement pour les grandes & importantes affaires du Conseil en particulier, mais aussi pour toutes les autres choses qui regardent le Royaume en general.* Le témoignage qui lui est rendu est juste, & l'on peut dire, que jamais homme n'a mieux entendu l'art de gouverner l'Angleterre. Pendant le calme de la paix il veilloit aux desseins secrets qui se tramoient contre une

Princesse qui étoit sur son déclin, & dispoit sans bruit & les conjurations & les conjurez, pendant qu'avec une bonne foi invariable pour sa Souveraine, & une fidélité à toute épreuve pour sa Patrie, il applanissoit les dificultez de la succession, également soigneux de ne donner aucun ombrage à la Reine sa Maîtresse, & de ne faire aucun préjudice à celui qu'il devoit avoir pour Maître, & avec lequel il entretenoit une honnête correspondance. Ce fut lui qui ouvrit le paquet d'Ecosse, dont on a fait mention en parlant du Comte d'Essex, & qui trouva moyen de détourner les lettres particulieres qu'on lui écrivoit de ce pays-là. De quelque maniere qu'on ait expliqué ce tour d'adresse, ce qu'il y a de certain est, qu'ayant été envoyé Ambassadeur en France avec le Comte de Derby, il soutint les intérêts du jeune Roi d'Ecosse contre sa Mere; Collegue du Chevalier François Walsingham, il rendit inutiles les desseins qu'elle formoit contre lui; premier Secretaire, il suivit, traversa, & détruisit le petit complot tramé sous le nom du Comte d'Essex, tournant & balotant, élevant & ruinant comme il vouloit ceux qui en étoient les Auteurs. La Reine ne fut pas plutôt morte, qu'on vit à Edimbourg un homme de sa part auprès du Roi, & lui-même fut vû à York, avec le Chevalier George Humes, Favori de ce Prince. Avec le secours de ce Favori, & la Médiation du Chevalier Roger Aston, il devint l'ami du cœur du Roi Jaques. Il choisit Theobalds * pour le lieu de sa résidence, & pour regle de son autorité, les Loix & les constitutions du Gouvernement.

Le Roi Jaques ne trouvant Robert Cecill que Chevalier & Secretaire, le fit Baron d'Essenden, Vicomte de Crambourn, Chevalier de la Jarretiere & Comte de Salisbury: Et comme si ce n'eût pas été assez, il le fit encore Maître de la Cour des Gardiens, & grand Trésorier. Dans toutes ces dignitez il observa les Catholiques Romains avec beaucoup de vigilance, toujours attentif à leurs conspirations & à leurs Libelles, auxquels il répondit en Latin & en Anglois avec beaucoup d'élégance & de sagesse. On peut juger par le fait dont on va parler, du soin qu'il eut des Finances.

Le Roi Jaques avoit assigné vingt mille livres Sterlin au Chevalier Robert Carre: Robert Cecill que nous appellerons deormais Milord de Salisbury, voyant qu'une si grosse somme étoit plus convenable à la liberalité de son Maître, qu'à son pouvoir, remarquant d'ailleurs que le Roi avoit plus de soin de l'argent qui passoit par ses mains, que de celui qui passoit par les mains de ses Serviteurs, il fit en sorte que le bon Prince entra dans la chambre où cette grosse somme étoit en argent. Le Roi ne manqua pas de demander à qui étoit cet argent. Milord de Salisbury répondit qu'il seroit à lui s'il ne s'en étoit pas défait. Le Roi fut incontinent au fait, protesta qu'il avoit été trompé, & qu'il n'avoit pas entendu donner au delà de cinq cents livres Sterlin. Le Favori à qui le present avoit été fait, fut bien aisé d'avoir recours à la mediation du grand Trésorier pour avoir la moitié de cette grosse somme. Ce qui suit fait voir combien il étoit industrieux à faire valoir les revenus de son Maître.

* Maison que Milord de Burleigh Pere de Robert Cecill avoit fait bâtir.

1. Il prit connoissance des terres de la Couronne , dont on ne sçavoit le prix jusqu'à lors, que par ouïr dire , & qu'aussi l'on avoit afermé par le passé plutôt au hazard que par connoissance. 2. Il fit revivre la coûtume de percevoir les revenus des terres par Commissaires. 3. Il fit un état des Bois appartenans à la Couronne , de leur cru , & de leur valeur , & fit valoir tout le Bois qui avoit été inconnu jusques alors. 4. Il fit nommer des Commissaires pour les terres qui relevoient de fiefs. 5. Il fit regler ce qui regardoit les biens confisquez. 6. Il fit valoir les droits de Douane , & porta ce revenu depuis 86000. jusques à 135000. livres par an. 7. Il encouragea les manufactures & le commerce de l'Angleterre. Par ce moyen tout le monde étoit occupé , les denrées se vendoient bien , & l'argent demouroit dans le Royaume. 8. Il eut soin des Plantations & Transplantations d'Irlande. 9. Et enfin il reforma la Cour des Gardiens au sujet des Orphelins dont elle avoit la disposition.

Des services de cette importance lui aquirent de grands honneurs , mais ils l'exposèrent aussi aux plus terribles traits de l'envie. Il falloit une ame aussi grande que la sienne , un esprit aussi tranquille , un jugement aussi profond , une imagination aussi vaste , & une resolution aussi grande que la sienne pour se tirer d'affaire , & guerir le vulgaire de ses erreurs , plutôt par la beauté de ses actions , que par l'éclat de son pouvoir & de son autorité. Il trouva le secret de contenter le peuple par ses vertus , & de ne le pas allarmer par la grandeur de son credit : En un mot il en usa si bien , qu'il fit dire à sa louange , qu'il avoit été le premier méchant , & le dernier bon Trésorier depuis la Reine Elisabeth.

Je n'oublierai jamais la conversation que son Pere ou lui eut avec Grollart premier Président de Roïen au sujet des troubles de France. Il conseilla à ce Président de se tenir toujours attaché au Roi quelques difficultez qu'il y vît ; car il avoit pour Maxime , que les Rois ressemblent au soleil , & les Usurpateurs aux étoiles errantes , parce que le soleil quoique ofusqué & couvert par d'épais nuages , les dissipe enfin ; au lieu que les autres ne paroissent aux yeux que des figures d'étoiles , & ne sont par maniere de dire que de simples exhalaisons qui se dissipent tout à coup , & tombent sur la terre , où elles sont consumées. Les événemens qu'on a vû éclore en Angleterre & ailleurs , montrent suffisamment la verité de ce discours.

Il fit voir qu'il étoit digne des grandes charges qu'Elisabeth & son Successeur lui avoient confiées , & laissa au public des monumens de sa magnificence & de son zèle pour le public , par la fondation qu'il fit pour la subsistance des Capitaines que le poids des années empêchoit de servir , & par la fameuse Bourse de Londres qu'il bâtit.

Il mourut l'an 1612. à un lieu nommé Saint Margnaret , près de Marleborough , en revenant de Bath. Milord Vicomte de Cramborn , Milord Cufford , & plusieurs autres lui virent rendre le dernier soupir. Il est vrai que le jour précédent il avoit évanoui en chemin , ce qui obligea de lui faire quitter la Litier pour prendre le Carrosse. Je remarque ces petites particularitez après Nanton à cause des contes qu'on a fait de sa mort. Qu'ils soient faux ou vrais , ce qu'il y a de certain est , que cela ne fait aucun tort à son merite.

Remarques sur la vie de Milord Montjoy.

Milord Montjoy étoit d'une ancienne & illustre Maison, mais il avoit peu de bien pour soutenir une si haute naissance. Son Grand-Pere qui s'étoit trouvé dans une affaire fâcheuse, son Pere qui s'étoit entêté de la recherche de la Pierre Philosophale, & son Frere qui avoit fait mal à propos des dépenses excessives, avoient ruiné la Maison, & ne lui avoient laissé autre chose que l'esperance. Il avoit près de vingt ans quand il quitta Oxford où il fit ses études, pour venir à la Cour. Son entrée eut quelque chose de singulier. Il se trouva au dîné de la Reine qui dînoit ce jour-là à Whitehall. Elle le remarqua d'abord dans la foule, & démêla sur son visage quelque chose de grand & de noble. Elle demanda à Madame Carver qui étoit cet Etranger. Madame Carver répondit qu'il lui étoit inconnu. Après s'être demandé les uns les autres qui étoit ce jeune Gentilhomme, on vint enfin dire à la Reine que c'étoit le Frere de Milord Montjoy. La Reine regardoit fort fixement ceux qu'elle ne connoissoit pas. Ses regards embarrasserent Montjoy qui changea de couleur plusieurs fois. Elle apperçût son embarras, le fit approcher, lui donna sa main à baiser, le rassura par de nouvelles œillades & par des paroles obligeantes, disant à ceux qui étoient autour d'elle : Je ne l'ai pas plutôt apperçû, que j'ai crû qu'il étoit d'une naissance illustre. Elle fit connoître en même tems, que le mauvais état de sa Maison lui faisoit pitié. Elle lui demanda son nom, & lui dit de venir à la Cour, l'assurant qu'elle penseroit aux moyens de lui faire du bien. Il avoit besoin que la Reine lui fit cette avance, car comme il se sentoit sans biens, une timide modestie l'auroit sans doute retenu dans la retraite si la Reine ne l'avoit encouragé comme elle fit, quoiqu'il ne manquât d'ailleurs ni d'esprit, ni de courage, ni de sçavoir, ni de charmes. Il étoit bien fait de sa personne, d'une taille avantageuse, & il paroissoit sur son visage une douceur qui le faisoit aimer. Ses cheveux qui étoient bruns relevoient beaucoup la beauté de son teint.

Pour faire voir combien la pauvreté est capable d'abatre & d'aneantir par maniere de dire un honnête homme, il suffira de faire remarquer, que nonobstant les avances que la Reine lui avoit faites, il ne se produisit néanmoins que rarement à la Cour qu'après la mort de son Frere, qui ne vécut pas long-tems. Ce fut pour lors que la Reine lui donna une pension de mille marques, & il n'eut guere au delà durant tout le cours de son Regne.

Comme il faut beaucoup de souplesse au manège de la Cour, & qu'il se sentoit une humeur bizarre & mal endurent qui n'y étoit pas propre, son inclination étoit pour les armes & pour les voyages. Il les avoit si fort en tête, que les gens sages qu'il avoit auprès de lui eurent bien de la peine à le guerir de cette fantaisie, & je ne sçai s'ils y auroient reüssi, si la Reine ne l'avoit pris à son service. Il sçavoit déjà l'art militaire par Theorie, & son penchant naturel le portoit puissamment à mettre en pratique ce qu'il avoit appris par les livres. De là vient qu'il fit de frequentes courses. Il avoit une Compagnie dans les Pays-Bas, qu'il y laissa pour revenir en Angle-

terre, où la Reine le reçût avec de grands applaudissemens. Il ne fut pas moins inquiet pour cela. Rien ne l'accommodant moins que le repos, & allant de projet en projet, il pressa si fort la Reine de lui permettre d'aller voir sa Compagnie, qu'il s'attira enfin un refus tout sec. Ne pouvant plus vivre dans le repos, il prit la permission que la Reine lui refusoit, se déroba de la Cour, & accompagna le Chevalier Jean Norris en Bretagne, où la Reine l'envoyoit en qualité de Lieutenant Général pour secourir les François contre les Espagnols. Il eut toujours un attachement extrême pour ce Général, qu'il appelloit son Pere; aussi eut-il beaucoup de respect pour lui, & ne parloit qu'avec douleur de sa destinée. Ce n'étoit pas la même chose de Milord d'Essex qui ne l'aimoit ni ne l'estimoit, moins par les défauts qu'il lui connoissoit, que par les bonnes qualitez qu'il lui remarquoit. Essex qui avoit une grande opinion de son mérite, ne pouvoit souffrir que quelqu'un crût valoir plus que lui, & il ne pût jamais pardonner à Norris, de s'être chargé de l'entreprise de Bretagne avec moins de Troupes qu'il n'en avoit demandé.

La Reine commençant enfin de regarder les courses de Montjoy comme des marques du mépris qu'il avoit pour elle, ne l'en punit qu'en lui ordonnant de faire sa résidence à la Cour & sous ses yeux.

Ceux qui ont voulu chercher des fautes à la Reine Elisabeth, l'ont accusée d'avoir négligé les affaires d'Irlande, qui a été effectivement l'épine de son long & heureux Regne, & firent souhaiter au sage Walsingham d'être mort pour se delivrer du poids accablant des affaires de ce Pays-là. Ils rendent pourtant à ce grand Ministre la justice qui lui est dûë, & demeurent d'accord que tant qu'il vécut, il mit si bon ordre à tout, qu'il empêcha les Espagnols de se fortifier dans le Nord, qu'autant qu'il étoit nécessaire pour consumer leurs Forces, & les empêcher de former des desseins plus dangereux. Il est certain que les troubles ne furent jamais bien éteints en Irlande que par Milord Montjoy qui eut l'honneur de finir cette guerre. La Reine avoit d'autres affaires plus importantes; & il lui étoit impossible sans fouler ses peuples, écueil qu'elle eut toujours grand soin d'éviter, d'avoir en Mer une Flote assez forte pour secourir les François & les Hollandois, & empêcher les Espagnols de jeter des Troupes en Irlande. Il lui étoit infiniment plus avantageux d'entretenir la guerre entre les François, les Hollandois, & les Espagnols, que d'étoufer les soulèvemens d'Irlande. Les Lieutenans Généraux que la Reine y avoit envoyez jusques alors, n'avoient songé pour la plupart qu'à leurs intérêts particuliers, & avoient mieux aimé faire durer la guerre, que de procurer le soulagement des peuples en la finissant. Montjoy agissant par des principes tout opposés, rétablit heureusement la paix & l'ordre dans ce Royaume. Le mal avoit jetté des racines si profondes, qu'il auroit eu de la peine à le guerir, si les Irlandois mêmes, peuples avars & mal aguerris, toujours prêts pour peu d'argent de vendre non seulement les Etrangers, mais même leurs plus proches parens, n'eussent trahi les Espagnols.

Tyrone devenu insolent & hardi par les intelligences secretes qu'il avoit avec le Comte d'Essex, & par la mauvaise manœuvre de ce Général, qui non seulement n'avoit rien fait avec une formidable armée, mais avoit abandonné l'Irlande sans permission pour les raisons qu'on a déjà dit, étoit à la tête d'une armée

considérable de rebelles, & faisoit soulever tantôt une Province, tantôt l'autre. Dans cette extrémité on avoit besoin d'un Général qui payât également & de bras, & de tête. Milord Montjoy avoit ce qu'il falloit pour cela; & la Reine en étoit si persuadée, qu'elle le choisit préférablement à tous les autres prétendans.

Quoique Milord Montjoy se vit à la tête d'une armée de douze cents chevaux, & de quatorze mille hommes de pied, il ne jugea pas à propos de rien hasarder. Il considéra sagement que les Irlandois étoient moins redoutables par le nombre de leurs Forces, que par leur union & leur fermeté. Il prit donc le parti non de les attaquer en gros, mais de les harceler par de petits detachemens qu'il jeta dans les places; ce qui lui réussit si bien, qu'il les ruina par ce moyen sans retour, & les reduisit à la nécessité de demander à composer. Comme on les regardoit comme des gens sans foi, sans honneur, & sans vérité, Milord Montjoy ne voulut pas les écouter. Il y en eut plusieurs qui demanderent grace, mais on ne voulut point la leur accorder, qu'aux conditions d'apporter les têtes de leurs camarades, ou de faire quelque chose qui méritât la grace qu'ils demandoient. Quelques-uns se mirent en devoir de le faire; il y en eut souvent de pris, qui furent pendus par ceux de leur parti: ainsi Milord Montjoy trouva le secret de se défaire des rebelles par les rebelles mêmes. Cependant la guerre se continuoit avec vigueur, & les Irlandois avoient presque par tout du pire.

Les choses furent à peu près dans le même état jusqu'au vingt-troisième de Septembre 1601. que les Espagnols envoyerent un nouveau secours, qui mit pied à terre à Kingsale. A peine ce nouveau secours eut-il le tems de se reconnoître, que Milord Montjoy alla assieger le lieu de leur débarquement. La garnison fit plusieurs sorties, qui lui réussirent mal; mais quoiqu'elle fût battue par tout, elle ne laissa pas néanmoins de défendre la place jusqu'au vingt-quatre de Decembre, que Tyrone se présenta à la tête de l'armée rebelle pour tenter le secours. Milord Montjoy ayant eu avis de l'approche des ennemis, ne laissa au siege qu'autant de Troupes qu'il en falloit pour garder les travaux, & marcha avec le reste pour donner bataille à Tyrone. Les deux armées se trouverent en presence à un Mille de Kingsale. Tyrone fut battu, & laissa sur la place douze cents hommes des siens, & en eut environ huit cents de blessés. Ce qu'il y a de surprenant est, que cette action ne coûta à Milord Montjoy qu'un Cornette & six Soldats. La marche de Milord Montjoy & la bataille qui s'en ensuivit furent si brusques, que les assiegez ne sçurent l'action, qu'après qu'elle fut faite; aussi ne se mirent-ils en devoir de se prévaloir du petit nombre des assiegeans, que quand Milord Montjoy fut en état de leur envoyer du secours après la dispersion des rebelles. Les assiegez voulurent pourtant faire un effort par deux sorties, qui n'accorderent pas leurs affaires, car ils furent repoussez, & capitulerent enfin après tant de mauvais succez.

Milord Montjoy resolu de pousser les rebelles jusques dans leurs tanières, les suivit de si près de tous les côtés, & les reduisit à de si grandes extremitez, que les peres & les meres mangeoient leurs propres enfans. Il nettoya les fonderies

drières & places fortes , & bâtit des forts pour les enfermer de toutes parts. Il punit séverement les Prêtres qui tomberent entre ses mains ; gens qui usurpoient une puissance despotique sur la conscience des peuples , dont ils exigeoient une obeissance aveugle, qui entretenoit la rebellion.

Tyrone s'étant retiré à Melifont , eut recours à la generosité du Vainqueur , & se voyant abandonné de tous côtez , le supplia de lui faire quartier , & de lui faire obtenir sa grace. Ainsi finit par la sage conduite de Milord Montjoy , la plus dangereuse rebellion qu'on eût encore vû en Irlande , & qui n'auroit jamais été si loin sans le grand ménagement de la Reine ; ménagement qui lui coûta cher. Une action si éclatante & si avantageuse , fit quantité d'envieux à Milord Montjoy , qui se découvroient d'autant plus volontiers , que la Reine étoit fort âgée. Aussi n'eut-elle pas la satisfaction de voir le perfide Tyrone à ses pieds , & ses ennemis vaincus ; car elle mourut huit ou dix jours avant la totale dispersion. Elle eut néanmoins la consolation de les voir punis par la peste , & par la famine , comme si Dieu avoit voulu manifestement faire connoître par les calamitez qu'il envoya sur ses ennemis , qu'il se declaroit hautement pour elle.

Ce qu'il y eut de singulier dans cette guerre , fut qu'on tâcha de la fonder principalement sur la Religion , quoique le Gouvernement n'eût fait aucunes loix en Irlande contre la Religion Catholique Romaine , ni inquieté le moins du monde ceux qui en faisoient profession , tant il est vrai que les hommes sont ingenieux à faire servir la chose la plus sacrée , à couvrir l'action du monde la plus criminelle.

Nous pourrions pousser nos considerations plus loin , & parcourir les autres Favoris , Ministres , & Generaux de cette grande Princesse ; mais il vaut mieux s'en tenir là , & voir de quel œil le public , qui a ses caprices aussi bien que les Auteurs , recevra ce petit essai. Si le peu qu'on donne ici a le bonheur de plaire , il sera aisé de poursuivre ; & s'il est mal reçu nous n'en aurons que trop fait. Peut-être auroit on mieux démêlé certains faits , si l'on avoit eu les Mémoires nécessaires , & l'on n'auroit pas passé si legerement certaines particularitez qu'on n'a fait qu'insinuer. On y pourra remedier si jamais l'ouvrage auquel ceci doit servir de préliminaire , se reimprime.

F I N.



T A B L E

Des Lettres & piéces contenuës en ce Livre.

I nstructions pour le Chevalier François <i>Walsingham</i> envoyé pour Ambassadeur en France. Pag. 1	— à Cecil.	35, 37
Le Chevalier Guillaume Cecil, Lord de Bur- leigh, à <i>Walsingham</i> .	— au Comte de Leicester.	39
La Reine Elisabeth à <i>Walsingham</i> .	— à <i>Walter Mildmay</i> .	40
<i>Walsingham</i> à Cecil.	Cecil à <i>Walsingham</i> .	40
— au Comte de Leicester.	2 <i>Walsingham</i> à Cecil.	41
<i>Walsingham</i> à Cecil.	3 La Reine à <i>Walsingham</i> .	41
La Reine à <i>Walsingham</i> .	3 <i>Walsingham</i> à Cecil.	44
— au Chevalier Henri Norris.	4 — au même.	45
Doutes de <i>Walsingham</i> .	5 — au Comte de Leicester.	46
Cecil à <i>Walsingham</i> .	6 Cecil à <i>Walsingham</i> .	47
Instructions de la Reine à <i>Walsingham</i> .	6 — à Cecil.	48
<i>Walsingham</i> au Comte de Leicester.	16 Le Comte de Leicester à <i>Walsingham</i> .	50
— au Chevalier Cecil.	17 <i>Walsingham</i> à Leicester.	51
— au Chevalier <i>Walter Mildmay</i> .	17 — à Cecil.	51
Les Chevaliers Norris & <i>Walsingham</i> à la Reine.	20 — au Comte de Leicester.	54
<i>Walsingham</i> au Chevalier Cecil.	20 Cecil ou Milord <i>Burleigh</i> à <i>Walsingham</i> .	54
— au même.	21	54
— au Comte de Leicester.	22 Le Comte de Leicester à <i>Walsingham</i> .	56
— au Chevalier <i>Walter Mildmay</i> .	22 <i>Walsingham</i> au Comte de Leicester.	5
— au Chevalier Cecil.	26 <i>Burleigh</i> à <i>Walsingham</i> .	57
<i>Pinart</i> à <i>Walsingham</i> .	28 <i>Walsingham</i> à <i>Burleigh</i> .	60
Cecil aux Chevaliers Norris & <i>Walsin-</i> <i>gham</i> .	28 — au même.	61
<i>Walsingham</i> à Cecil.	30 La Reine à <i>Walsingham</i> .	61
Le Comte de Leicester à <i>Walsingham</i> .	31 <i>Burleigh</i> à <i>Walsingham</i> .	63
<i>Walsingham</i> au Comte de Leicester.	32 <i>Walsingham</i> à <i>Burleigh</i> .	63
	Instructions sur le mariage avec la Fran- ce.	67
	34 <i>Burleigh</i> à <i>Walsingham</i> .	73
	34 <i>Walsingham</i> à <i>Burleigh</i> .	74
	35 Le Comte de Leicester à <i>Walsingham</i> .	77
		La

DES LETTRES.

<i>La Reine à Walsingham.</i>	78	<i>Walsingham à Milord Burleigh.</i>	647 136
<i>Burleigh à Walsingham.</i>	79	————— au même.	138
<i>Walsingham à Burleigh.</i>	ibid.	<i>Walsingham à Leicester.</i>	142
————— au même.	80	<i>Walsingham à Burleigh.</i>	145
<i>Walsingham au Comte de Leicester.</i>	83	————— au même.	ibid.
<i>La Reine à Walsingham.</i>	ibid.	<i>La Reine à Walsingham.</i>	146
<i>Burleigh à Walsingham.</i>	85	<i>Burleigh à Walsingham.</i>	152
<i>Walsingham à Burleigh.</i>	86	<i>Walsingham à Burleigh.</i>	154
<i>La Reine à Walsingham.</i>	88	————— au même.	156
<i>Walsingham à Burleigh.</i>	ibid.	<i>Deux lettres de Burleigh à Walsingham.</i>	157, 158
<i>Burleigh à Walsingham.</i>	89		
<i>Walsingham à Burleigh.</i>	ibid.	<i>Le Comte de Leicester à Walsingham.</i>	159
<i>Le Comte de Leicester à Walsingham.</i>	90	<i>Burleigh à Walsingham.</i>	161
<i>Walsingham au Comte de Leicester.</i>	ibid.	<i>Deux lettres de Walsingham à Burleigh.</i>	162, 165
<i>La Reine à Walsingham.</i>	91, 92		
<i>Burleigh à Walsingham.</i>	97, 98	<i>Lettre de la Reine à Walsingham.</i>	166
<i>Walsingham à Burleigh.</i>	98	<i>Le Comte de Leicester à Walsingham.</i>	168
<i>La Reine à Walsingham.</i>	103	<i>Instructions pour Henri Killigrew Ecuyer,</i>	
<i>Burleigh à Walsingham.</i>	104	<i>Ambassadeur en France durant l'absence</i>	
<i>Walsingham à Burleigh.</i>	105	<i>de Walsingham.</i>	ibid.
<i>Le Comte de Leicester à Walsingham.</i>	106	<i>Walsingham à Burleigh.</i>	171
<i>Walsingham au Comte de Leicester.</i>	107	<i>Walsingham au Comte de Leicester.</i>	172
<i>Walsingham au Comte de Leicester & au Lord</i>		<i>Burleigh à Walsingham.</i>	ibid.
<i>de Burleigh.</i>	107	<i>Walsingham à Burleigh.</i>	173
<i>La Reine à Walsingham.</i>	108	<i>Deux lettres de Burleigh à Walsingham.</i>	174
<i>Burleigh à Walsingham.</i>	111	<i>Le Comte de Leicester à Walsingham.</i>	175
<i>Walsingham à Burleigh.</i>	112	<i>Instructions pour le Chevalier Thomas Smith</i>	
<i>Burleigh à Walsingham.</i>	115	<i>Ambassadeur extraordinaire en France.</i>	
————— au même.	ibid.		177
<i>Le Comte de Leicester à Walsingham.</i>	117	<i>Deux lettres de Walsingham au Lord Bur-</i>	
<i>La Reine à Walsingham.</i>	118	<i>leigh.</i>	183, 184.
<i>Lettre à Walsingham.</i>	120	<i>Le Lord Burleigh au Chevalier Smith.</i>	185
<i>Walsingham à Burleigh.</i>	121	<i>Burleigh à Walsingham.</i>	187
<i>Le Comte de Leicester à Walsingham.</i>	122	<i>Trois lettres du même à Walsingham.</i>	188,
<i>Walsingham à Burleigh.</i>	ibid.		189
<i>La Reine à Walsingham.</i>	123	<i>Les Chevaliers Smith & Walsingham à la Rei-</i>	
<i>Burleigh à Walsingham.</i>	128, 129	<i>ne.</i>	191, 193
<i>Le Comte de Leicester à Walsingham.</i>	129	<i>Walsingham à Burleigh.</i>	198
<i>Walsingham à Burleigh.</i>	131	————— au Comte de Leicester.	199
<i>Walsingham à Leicester.</i>	ibid.	————— au Lord de Burleigh.	200
<i>Walsingham à Burleigh.</i>	132	<i>Smith à la Reine.</i>	203, 207
<i>Walsingham à Leicester.</i>	134	<i>La Reine à Walsingham.</i>	208
————— au même.	135	<i>Walsingham au L. Burleigh.</i>	210

— au même.	213	La Reine à <i>Walsingham</i> .	268
La Reine à <i>Smith</i> & à <i>Walsingham</i> .	ibid.	L. <i>Burleigh</i> à <i>Walsingham</i> .	270
L. <i>Burleigh</i> à <i>Walsingham</i> .	216	<i>Smith</i> à <i>Walsingham</i> .	ibid.
<i>Walsingham</i> au L. <i>Burleigh</i> .	217	<i>Walsingham</i> à <i>Smith</i> .	271
L. <i>Burleigh</i> à <i>Walsingham</i> .	219	— au même.	273
Le Comte de <i>Leicester</i> à <i>Walsingham</i> .	ibid.	— au L. <i>Burleigh</i> .	274
<i>Walsingham</i> au Lord de <i>Burleigh</i> .	220	— au Comte de <i>Leicester</i> .	276
<i>Smith</i> au Lord de <i>Burleigh</i> .	221	La Reine à <i>Walsingham</i> .	277
— au même.	224	<i>Smith</i> à <i>Walsingham</i> .	279
— au même.	230	L. <i>Burleigh</i> à <i>Walsingham</i> .	280
— au même.	ibid.	<i>Walsingham</i> à <i>Smith</i> .	281
— au même deux lettres.	230, 231	— au même.	282
— au même.	233	— au même.	283
— au même.	ibid.	— au même.	283, 286, 288
<i>Walsingham</i> au Lord de <i>Burleigh</i> .	235	Le Lord <i>Burleigh</i> , le Comte de <i>Leicester</i> , les	
L. <i>Burleigh</i> à <i>Walsingham</i> .	236	Chevaliers <i>Knowles</i> & <i>Smith</i> à <i>Walsingham</i>	
Le Comte de <i>Leicester</i> à <i>Walsingham</i> .	237	sur le massacre de <i>Paris</i> .	290
<i>Walsingham</i> au Comte de <i>Leicester</i> .	ibid.	Le L. <i>Burleigh</i> à <i>Walsingham</i> .	294, 295
— au Lord de <i>Burleigh</i> .	238	Le Comte de <i>Leicester</i> à <i>Walsingham</i> .	296
La Reine à <i>Walsingham</i> .	239, 240	<i>Smith</i> à <i>Walsingham</i> .	297, 298
Instructions pour le Comte de <i>Lincoln</i> , Am-		<i>Walsingham</i> au Conseil de Sa Majesté.	298.
bassadeur extraordinaire en <i>France</i> .	241		304
Le Lord <i>Burleigh</i> à <i>Walsingham</i> .	247	La Reine à <i>Walsingham</i> .	305
Le Comte de <i>Leicester</i> au même.	248	<i>Smith</i> à <i>Walsingham</i> .	308, 309
<i>Walsingham</i> au L. <i>Burleigh</i> .	249	La Reine d'Angleterre au Roi de <i>France</i> en	
L. <i>Burleigh</i> à <i>Walsingham</i> .	250	faueur du <i>Vidame</i> de <i>Chartres</i> .	310
Conférence entre le Duc de <i>Montmorenci</i> &		Le Lord <i>Burleigh</i> à <i>Walsingham</i> .	311
quelques membres du Conseil de la Reine.		Le Comte de <i>Leicester</i> à <i>Walsingham</i> .	312
	251	<i>Walsingham</i> au Chevalier <i>Smith</i> .	ibid.
<i>Walsingham</i> au L. <i>Burleigh</i> .	253	— au Chevalier <i>Smith</i> .	315
— au Comte de <i>Leicester</i> .	ibid.	<i>Walsingham</i> au Lord <i>Burleigh</i> .	317
<i>Walsingham</i> à <i>Burleigh</i> .	254	— au Comte de <i>Leicester</i> .	318
<i>Walsingham</i> au Comte de <i>Leicester</i> .	ibid.	Réponses à l'Ambassadeur de <i>France</i> .	320
L. <i>Burleigh</i> à <i>Walsingham</i> .	255, 256	<i>Walsingham</i> au Comte de <i>Leicester</i> .	322
<i>Walsingham</i> au L. <i>Burleigh</i> .	257	Le Chevalier <i>Smith</i> à <i>Walsingham</i> .	ibid.
— au même.	258	<i>Walsingham</i> au Chevalier <i>Smith</i> .	324
— au Comte de <i>Leicester</i> .	260	— au même.	325
— au L. <i>Burleigh</i> .	261	— au même.	326, 328.
— au Comte de <i>Leicester</i> .	262	<i>Walsingham</i> au Lord <i>Burleigh</i> .	330
— au L. <i>Burleigh</i> .	ibid.	— au Comte de <i>Leicester</i> .	331
— à <i>Milord Trésorier</i> .	263	<i>Smith</i> à <i>Walsingham</i> .	332
— au Comte de <i>Leicester</i> .	264	L. <i>Burleigh</i> à <i>Walsingham</i> .	333
La Reine à <i>Walsingham</i> .	265	Le Comte de <i>Leicester</i> à <i>Walsingham</i> .	334, 335
			<i>Wal-</i>

<i>Walsingham au Chevalier Smith.</i>	336	<i>Le Lord Burleigh à Walsingham.</i>	385
— au Lord de Burleigh.	337	<i>Walsingham au L. Burleigh.</i>	386
— au Chevalier Smith.	338	— au Chevalier Smith.	387, 388,
<i>Le Comte de Leicestier à Walsingham.</i>	339		389
<i>Le Lord de Burleigh à Walsingham.</i>	340	— au L. Burleigh.	391
<i>Walsingham au Chevalier Smith.</i>	ibid.	<i>Le Chevalier Smith à Walsingham.</i>	392
— au Lord Burleigh.	341	<i>Le L. Burleigh à Walsingham.</i>	393
— au Chevalier Smith.	342	<i>Réponse de la Reine à l'Ambassadeur de France</i>	
— au Lord Burleigh	343	<i>ce touchant le Duc d'Alençon.</i>	396
— au Comte de Leicestier.	344	<i>L. Burleigh à l'Ambassadeur de France.</i>	
— au Lord Burleigh.	345		398
— au même.	346	<i>Walsingham au L. Burleigh.</i>	399
— au Chevalier Smith.	ibid.	— au même.	403
— au Lord Burleigh.	347	— au Chevalier Smith.	404
— au Comte de Leicestier.	ibid.	— au Comte de Leicestier.	405
— au Lord Burleigh.	348	<i>Le Chevalier Smith à Walsingham.</i>	406
<i>La Reine à Walsingham.</i>	ibid.	<i>L. Burleigh à Walsingham.</i>	407, 408
<i>Le Chevalier Smith à Walsingham.</i>	352	<i>La Reine à Walsingham.</i>	409
<i>L. Burleigh à Walsingham.</i>	354	<i>Réponse aux Ambassadeurs de France.</i>	ibid.
<i>Walsingham au Chevalier Smith.</i>	ibid.	<i>La Reine au Roi de France.</i>	412
— au Comte de Leicestier.	355	<i>Instructions pour François Walsingham lors de</i>	
— au Lord Burleigh.	356	<i>sa seconde Ambassade en France.</i>	ibid.
— au Chevalier Smith.	357	<i>Pour une Ligue avec la France.</i>	416
— A Milord Burleigh.	359	<i>Walsingham, au Chevalier Cobham, & à</i>	
— au Chevalier Smith.	360	<i>Monsieur Sommers.</i>	417
— au Comte de Leicestier.	362	<i>Walsingham au Lord Burleigh.</i>	ibid.
— aux Lords du Conseil.	ibid.	<i>Le Chevalier Cobham à Walsingham.</i>	418
<i>Le Chevalier Smith à Walsingham.</i>	364	<i>François de Valois Duc d'Anjou & d'Alen-</i>	
<i>L. Burleigh à Walsingham.</i>	365	<i>çon à Walsingham.</i>	419
<i>Le Comte de Leicestier à Walsingham.</i>	ibid.	<i>Le Lord Burleigh à Walsingham.</i>	420
<i>Walsingham au Chevalier Smith.</i>	367	<i>Walsingham à la Reine.</i>	421
— au Lord Burleigh.	ibid.	— au L. Burleigh.	424
— au Comte de Leicestier.	368	<i>L. Burleigh à Walsingham.</i>	433
— au Lord Burleigh.	369	— au même.	436
<i>Le Chevalier Smith à Walsingham.</i>	371	<i>Walsingham à la Reine.</i>	438
<i>Le Lord Burleigh à Walsingham.</i>	372, 373	<i>Walsingham, Cobham, & Sommers au Lord</i>	
<i>Instructions de la Reine pour le Comte de</i>		<i>Burleigh.</i>	439, 441, 443
<i>Worcester.</i>	374	<i>Burleigh à Walsingham.</i>	440, 441
<i>Le Comte de Leicestier à Walsingham.</i>	378,	<i>Mémoire pour Monsieur Sommers.</i>	446
	380	<i>Mémoire particulier pour le même.</i>	448
<i>Le Chevalier Smith à Walsingham.</i>	381	<i>Walsingham au Lord Burleigh.</i>	449
<i>Walsingham au Comte de Leicestier.</i>	382	— à la Reine.	ibid.
— au Chevalier Smith.	384	<i>Le Lord Burleigh à Walsingham.</i>	451, 453

<i>Walsingham à la Reine.</i>	454	<i>L. Burleigh à Walsingham.</i>	477
<i>Deux lettres de Walsingham au L. Burleigh.</i>	455, 456	<i>Walsingham au L. Burleigh.</i>	478
<i>L. Burleigh à Walsingham.</i>	456, 457, 458	<i>L. Burleigh à Walsingham.</i>	479
<i>Walsingham, Cobham, & Sommers au Lord de Burleigh.</i>	459	<i>————— à Walsingham, Cobham, & Sommers.</i>	481
<i>Walsingham au L. Burleigh.</i>	460	<i>————— à Walsingham.</i>	484
<i>L. Burleigh à Walsingham.</i>	461	<i>Réponse aux Commissaires sur la Ligue offensive.</i>	487
<i>Points accordez & non accordez concernant la ligue offensive & défensive.</i>	465	<i>Walsingham à la Reine.</i>	ibid.
<i>Walsingham, Cobham, & Sommers au Lord de Burleigh.</i>	468	<i>————— au Lord Burleigh.</i>	490
<i>Walsingham au Lord Burleigh.</i>	471	<i>Conference entre la Reine Mere & Walsingham.</i>	491
<i>————— au même.</i>	472	<i>Walsingham au Lord Burleigh.</i>	496, 497
<i>————— au Duc d'Anjou.</i>	474	<i>Walsingham, Cobham, & Sommers au Lord Burleigh.</i>	498
<i>————— au Lord Burleigh.</i>	475		

Fin de la Table des Lettres.





T A B L E

D E S

Maximes Politiques de Walsingham.

- CH. I. **D**Es différentes fins des Courtisâns, & des moyens qu'ils employent pour y parvenir. Page 503
- CH. II. Ce qu'il faut faire pour aquérir la faveur du Prince. 504
- CH. III. Les moyens de se faire connoître au Prince. 505
- CH. IV. Qu'il faut connoître l'humeur du Prince, & l'inclination des Favoris. 506
- CH. V. S'il faut avoir de la complaisance pour ce que le Prince aime, & jusqu'où doit aller cette complaisance. 507
- CH. VI. Les honnêtes gens sont rares dans les Cours corrompûes, & peu favorisez; les malhonnêtes en grand nombre, & savent s'infinuer dans l'affection du Souverain. 509
- CH. VII. Qui nous devons flater; le tems & la maniere de le faire. Ce que c'est que la flaterie legitime. 511
- CH. VIII. Comment il faut se ménager dans le Conseil du Prince. 512
- CH. IX. Comment il faut moderer les résolutions précipitées des Princes. 514
- CH. X. Comment on doit se conduire selon les divers naturels & temperainens des Princes, & par quels moyens on peut introduire quelqu'un à la Cour. 516
- CH. XI. L'âge, les affaires, l'habitude, & les maladies changent le temperament des Princes, aussi bien que la constitution de leur esprit. 519
- CH. XII. Les Imposteurs peuvent faire beaucoup de mal en flatant les Princes, & comment le Prince doit être en garde contre ces gens-là. 521
- CH. XIII. Des familiers & des Domestiques du Prince, & des moyens de les gagner. 522
- CH. XIV. Comment il faut ménager quatre sortes de Nobles Courtisâns & le moyen de s'en servir; avec combien de prudence nous devons nous ménager avec un Prince inconstant. 524
- CH. XV. Comment il faut ménager trois autres sortes de Nobles de la Cour, & comment il faut en user avec eux. 526
- CH. XVI. Des Courtisâns moins confidérables, & comment il en faut user avec ceux qui ne nous aiment pas à cause des liaisons que nous avons avec certaines personnes. 528
- CH. XVII. Comment il faut en user avec ceux

- ceux qui nous haïssent personnellement.
Des menaces & des injures. 529
- CH. XVIII. Comment on peut éviter les outrages des plus & des moins puissans. Comment il faut en user avec les uns & les autres. Des reconciliations artificieuses. 531
- CH. XIX. De l'envie, & des moyens d'en triompher. 533
- CH. XX. De l'émulation, & des moyens d'y remédier. 535
- CH. XXI. Comment on peut éviter la ruine dont on est menacé, & lors que le coup est fait comment on en peut tirer tout le bien qui peut en revenir. Exemple de la chute des grands hommes. 536
- CH. XXII. Exemples sur les vanteurs, sur la présomption, sur l'arrogance, sur la trop grande familiarité, sur l'orgueil, & sur la perfidie. 541
- CH. XXIII. Il faut prendre garde de conserver non seulement la faveur du Prince, mais aussi les bonnes grâces de ceux qui sont en crédit. 542
- CH. XXIV. Exemples sur l'orgueil au sujet des personnes de la naissance la plus obscure; comme aussi sur la perfidie de ceux qui trahissent les secrets du Prince. 544
- CH. XXV. Exemples des conspirations, de leurs causes, & de leurs especes. 545
- CH. XXVI. Qu'un Courtisan ne doit pas être l'auteur d'un conseil perilleux. Des divers manquemens qui font perdre la faveur du Prince. 546
- CH. XXVII. Des artifices des Courtisans à supplanter, soit en procurant des emplois éloignez, soit en faisant rappeler à la Cour ceux qui les ont exercez avec applaudissement. 547
- CH. XXVIII. On calomnie les gens pour obliger le Prince à les soupçonner, ou à les haïr. 549
- CH. XXIX. Exemples d'autres trahisons où des témoins ont été subornez, & des lettres supposées. 552
- CH. XXX. Une amitié feinte donne de la vraisemblance à la calomnie; l'affection du Prince pour le Calomniateur produit le même effet. 554
- CH. XXXI. Des principales ruses des Calomniateurs. 555
- CH. XXXII. Les louanges de la Cour sont trompeuses & dangereuses. Troisième moyen d'opprimer un homme par la force. *ibid.*
- CH. XXXIII. Quelquefois le cruel & méchant naturel des Princes, qui regardent d'un œil d'envie le mérite de leurs Serviteurs, est la cause de leur chute. Comment il faut en user avec les Princes de ce caractère. 558
- CH. XXXIV. Comment on conserve ses charges sous le Regne d'un Successeur, & comment on se maintient en crédit. 559
- CH. XXXV. On ne doit jamais se vanter de la faveur du Prince: de l'usage qu'on doit faire de ses amis & de ses partisans. 561
- CH. XXXVI. Comment il faut ménager, la faveur du Prince; l'usage qu'on en doit faire. Avis & consolations dans l'adversité & autres Maximes. 562
- CH. XXXVII. Comment on peut juger de la continuation ou du changement de l'affection du Prince à notre égard. 563
- CH. XXXVIII. De l'amour du Prince pour les femmes: instructions pour ses Maîtresses. Que les services rendus aux Princes causent souvent la disgrâce

DES MAXIMES POLITIQUES.

disgrace des Courtifans. Divers autres
avis. 564
CH. XXXIX. Divers préceptes touchant
les plaisirs, & les inclinations des

Princes, &c. 653
566.
CH. XL. Conclusion de l'ouvrage, où sont
propofez plusieurs confeils choifis &
néceffaires. 568

Fin de la Table des Maximes Politiques.





T A B L E

Des Remarques sur les Vies des Ministres & Favoris de la Reine Elisabeth.

D <i>Discours Préliminaire.</i>	Page 570	———— sur la vie du Chevalier Thomas Smith.	617
<i>Remarques sur la vie du Chevalier Walsingham.</i>	572	———— sur la vie du Chevalier Nicolas Trogmorton.	619
———— sur la vie de Guillaume Cecill Baron de Burleig.	580	———— sur la vie du Chevalier Henri Killegrew.	624
———— sur la vie du Comte de Leiceſter.	588	———— sur la vie du Docteur Dale.	627
———— sur la vie du Comte de Suſſex.	595	<i>Conſiderations sur la vie du Chevalier Waker Rawleigh.</i>	630
———— sur la vie de Walter Devreux Comte d'Effex, & de Robert ſon fils.	600	<i>Remarques sur la vie de Milord Comte de Worceſter.</i>	635
———— sur la vie de Milord Buckhurſt.	615	———— sur la vie de Robert Cecill.	637
		———— sur la vie de Milord Montjoy.	642

Fin des Remarques sur les Vies des Ministres.



T A B L E

Alphabetique des choses les plus remarquables.

A.

Albe (Duc) 48, 49, 52, 105, 130, 139, 157, 159, 162, 168, 189, 203, 212, 224, 225, 227, 236, 238, 289, 347, 355, 360, 405. Ofre 30000. Ducats pour la rançon du Comte de Northumberland, 83. Ses conspirations contre la Reine. 227, 228
 Ambition n'a point de bornes. 143
 Anjou Duc (Henri) 30, 45, 79. Vid. Henri III. & mariage.
 Anjou & Alençon Duc (François) ofert en mariage à la Reine. 67. & *suiv.* 74, 265. & *suiv.* 277. & *suiv.* 305. & *suiv.*
 Jugement de Walsingham au sujet de ce Prince. 258. De mauvaise mine. 30, 257, 258. ses bonnes qualités. 258, 403. assiege la Rochelle. 308, 311, 354, 361, 389
 Amant passionné de la Reine. 133, 134, 287, 421, 425. Réponse aux Ambassadeurs François. 96
 Antonio, Roi de Portugal. 432, 445, 452, 457, 458, 482, 484, 491
 Anville, Maréchal de France. 219
 Aremberg, Comte. 432
 Argile, Comte. 37, 161, 367. *Traître* 367. toujours faulxaire. 340, 343
 Arraign, Comte. 477
 Arras, Cardinal. 138
 Athol, Comte. 343

Aumalé, Duc. 330, 391
 Autriche. Maison d'Autriche Protectrice du Papisme. 135, 136
 Autriche (Dom Jean) 159
 Angleterre, autrefois peu chargée d'impôts, 21, 130, 333
 Anglois comment les François en jugent. 132, 383, 473, 478. Leur zèle pour la Reine. 142. & *suiv.* 188, 305. & *suiv.* 351.

B.

Bedford, Comte. 11
 Believre, Monsieur 444, 446
 Beni Massino. 319
 Birague. 177, 212
 Biron, Baron. 27, 212, 304, 349
 Bissegno, Abbé. 419
 Bothwel, Comte. 11, 172
 Brandebourg (Marquis) de 342, 344, 345, 347
 Briquemaut, Monsieur. 36, 344
 Briquemaut pendu. 328
 Brulart, Secretaire de France. 313
 Buckhurft (Lord de) 19, 31, 35, 42, 45, 46, 48, 49, 53
 Bulle du Pape contre la Reine. 53
 Boulogne (Duc de) 304

Caillac

		Coligni (Amiral de France)	137, 176, 274, 290. & <i>suiv.</i> 325. son conseil au Roi.	39, 276
		Coloune (Prosper)		419
		Comete.		353, 371
		Commissaires Députez pour traiter du mariage.		92
		Como (Cardinal)		419
		Communes Prieres ne sont pas du goût des Papistes.		110, 133
		Condé (Prince de)		137, 289
		Conference entre Walsingham & Monfr. de Foix. 100. Entre la Reine Mere & Walsingham. 191, 203. Le Duc de Montmorenci & les Lords Anglois.		251
		Conjurations contre l'Irlande,	33, 37, 217, 314, 367	
		Collé, Maréchal de France.	173, 304, 451, 461	
		Cotton (Chevalier Thomas)		62
		Crainte gête tout.		303
		Croque (La)	189, 203, 208. & <i>suiv.</i> 220, 315, 323, 376.	
D.				
		Dale (Docteur)	364, 365, 391, 409	
		Darlie (Lord de) Epoux de la Reine d'Ecosse.	10. Etranglé.	11
		Derby, Comte de Foix (Monfr.) passé en Angleterre.		357
		De l'Archant,	121, 125, 131, 132	
		De la Garde, Baron.	314, 327, 358	
		De la Roche.	35, 49, 67, 192	
		Dannemarc (Roi de)		212
		Drake.	442, 447	
		Dun-Britten, Château, pris.		86
				Ecossois
	C.			
		Cailac (Monsieur de)	20	
		Cambray assiégué par le Prince de Par- me.	430, 444, 448	
		Campion, Jesuite, pris trahit les amis.	453	
		Candale (Monsieur de)	404	
		Carew (François)	353, 452	
		Cassels (Archevêque de) Traitre.	63, & <i>suiv.</i> 81, 82, 83, 84, &c. 103, 104	
		Catherine, Reine Mere de France.	3, & <i>suiv.</i> 37, 203, & <i>suiv.</i> 276. & <i>suiv.</i> 490, & <i>suiv.</i>	
		Cavalcanti (Monsieur)	72, 76, 98, 114	
		Cavagnes (Monfr. de)	344, pendu. 328	
		Cecill Chevalier, Baron de Burleigh en- nemi du Papisme, 77, 294, 395. Pas- sionné pour le mariage avec la France, 73, 129. Las d'un Parlement oiseux. 104, 236. Se plaint de la Clemence de la Reine. 188. Maltraité par des libelles au préjudice de la gloire de l'Angleter- re. 360. Sa sincerité. 373, 385. Hai des Espagnols.	188, 189	
		Charles V. Archi-Duc.	98, 138	
		Charles IX. Roi de France, 23, 24, 276, 290. & <i>suiv.</i> Fait abbatre la Croix à Paris. 173. Le Prince de son siecle le plus dissimulé & le plus sanguinaire. 296, 316, 317, 318, 328, 329, 339, 342.		
		Chartres (Vidame) en Angleterre,	306, 310, 313, 314	
		Châtelerault (Duc de)	348, 367, 370, 406	
		Châteauneuf.	392	
		Châtillon (Cardinal de)	56, 73, 371	
		Claunicard (Comte de)	280	
		Cobham (Chevalier Henri)	21, 73, 78, 429	

E.

E Cossiois, Lords viennent traiter pour leur Reine sans commission, 84
 Edimbourg, le Londres de l'Ecosse, 392
 Elisabeth, Reine d'Angleterre refuse sa protection aux Sujets rebelles des autres Princes, & favorise les Protestans de France, 2, 3, 19, 80, 102, 155, 305. Il n'y a point de Monarque auquel elle soit obligée de rendre compte de ses actions, 14. Il semble qu'elle avoit voix negative dans le Parlement, 69. Son penchant en apparence de se marier avec le Duc d'Anjou, 51, 59, 68, 69, 70, 71, 72, 130. Lui refuse l'exercice de sa Religion, 77, 79, 92, 96, 101, 108, 109, 110, 123, 146, 147, 150, 151. Elle ne veut pas qu'on poursuive la negotiation du second mariage avec le Duc d'Alençon, 245, 266, 415. Allegue pour prétexte le mécontentement de ses Sujets, 266, 427. Refuse tout autre exercice de Religion que la sienne, 71, 93, 147, 396. Irresoluë sur l'exécution du Duc de Norfolk, 190. Entrevûë proposée entre elle & la France, 287, 307, 313, 320. Attachement d'Elisabeth pour le jeune Roi d'Ecosse, 163, 166, 211, 242, 377, 382. ses honnêtetes pour la Reine de Navarre, pour l'Amiral, &c. 3, 4, 246. Comme elle prit le massacre des Huguenots, 290. & *suiv.* 296, 305. & *suiv.* 320, 350, 374, 375. malade, de la petite verole, 322. Elle n'approuve pas les irregularitez de la France, 215, 284, 306, 320, 374. & *suiv.* protege les Refugiez François, & pourquoi, 19, 42, 155, 320,

375, 400. Intercede pour eux, 19, 310, 376. Trop avare, 315, 319, 450, 455, 473, 489. voyez Walsingham. Son aversion pour la guerre, 437, 440, 447, 497. son empressement à fomenter le trouble des Pays Bas, 414, 415, 434, 442, 451. Sa froideur dans l'affaire de Dom Anthonio, Bâtard de Portugal, 434, 452, 463, 480. Le secours qu'elle lui donne, 432, 434
 Embden (Comtesse de) 171, 183
 Espagnols, leur polirique, 26, 330. ambitieux, 123. Ennemis de l'Angleterre, 37, 53, 78, 130, 143, 155, 316. Font la conquête du Portugal, 419. Leur grandeur dangereuse, 415, 426, 428, 432, 493. Leur argent arrêté, 88
 Este (Cardinal d') 45, 419

F.

F Elton affiche la Bulle du Pape Pie contre la Reine, 53. pendu, *ibid.*
 Fera (Duc de) 64, 65
 Ferrare (Duc de) 45
 Ferihurst, Lord, 436
 Fitzmorris (Jaques) 44, 50, 191, 192, 217, 408
 Fleming, Lord, 86, 183, 212, 213
 Rebelles de Flessingue, 254, 271
 François II. Roi de France, 179, 284
 François d'Alençon & d'Anjou. Voyez Duc d'Anjou.
 France, sa puissance dangereuse, 316, 332, 440. Desordres de son Gouvernement, 282, & *suiv.*
 François, pillent les Anglois, 282, 306. Leur mauvaise foi & leur dissimulation, 190, 315, 316, 317, 325, 331, 378. veulent attirer en France Leicester & Burleigh,

O o o o

- Languedoc , Huguenots rebelles , 346, 360
 202, 210, 211, 212, 223. Difficultez sur ce mariage, 137, 202, 211
- Lansac (Monsieur de) 24, 28, 282
- Ligues, comment se font, 195, 199, 464, & *suiv.* 469
- Ligue publique & secrete n'est pas du goût de la France sans mariage, 55, 146, 147, & *suiv.* 424, 443, 470, 498. pourquoi, *ibid.* & 445
- Liceſter, ses bonnes & pieuses sentences, 296. & *suiv.* 308, 378. est bien porté pour le mariage, 77, 79, 117, 129, 145, 160. Méprise le Comte de Worcester, 366
- Lenox (Comte de) 158, 160
- Levingſton (Lord) 84, 288, 367, 384, 390, 393
- Liddington (Lord) 370, 406, 408
- Lincoln (Comte de) Amiral envoyé en France, 241
- Louis, Comte de Nassau, 114, 137, 138, 202, 212, 304, 391
- Longueville, Duc, 54
- Lorraine, Cardinal, 40, 138, 191, 192, 223, 235, 346, 367, 369. Duc, 314
- Loughlevin, Lord, 355
- M.
- M**Aine, Duc, 361, 370
- Malicorne, Monfr. 27
- Marie, Reine d'Ecoſſe, 3, 6, 7, 8, 9, 13, & *suiv.* 55, 58, 159, 169, 200, 203, 209, 224, 227, 242, & *suiv.* 344. n'a pas la permission de parler à personne, 8, 159, 174, 208
- Marguerite de Valois, lit la Bible, 137
- Martinengo, Comte, 361
- Marre, Comte, 352
- Mariage traité entre Henri de Navarre, & Marguerite de Valois, 46, 137, 155,
- Mariage proposé entre la Reine & Henri Duc d'Anjou, 67. & *suiv.* Instructions sur ce mariage, 68, 118, 146, & *suiv.* Articles, 92, 93, 94, & *suiv.* 148. Conſeillers employez à cela, 125, 131. Cette negotiation se fait avec inconstance, 153, 274. Mauvaise foi des François, 215, 318
- Mariage proposé entre la Reine & François Duc d'Alençon, 245, 247, 265, & *suiv.* poursuivi avec chaleur, 272, 277, 286, & *suiv.* 351, 411, 413, 454, 492
- Mariage entre Princes de diferente Religion, 46, 285
- Massacre, 281, 290, 296, 305, 308, 309, 311
- Medina Celi, Duc, 218, 226
- Memoires pour Mr. Sommers, 446, 448
- Mendoza, chassé d'Angleterre pour avoir cabalé contre la Reine, 165, 187.
- Mildmay (Chevalier Walter,) 21, 217, 457
- Monluc, Maréchal, 5
- Montmorenci, Duc, 5, 107, 121, 124, 218, 235, 283, 304, 405. passe en Angleterre, 248, 255
- Mons en Hainaut, assiégué, 237. pris, 238, 304, 317
- Morgan, Général, 235, 255
- Morton (Comte de) 47, 84, 255, 288, 355, 489. tué. 158
- Meurtre aux environs de Shootershill, 408
- Mouviffiere, Mr. 282, 284, 313, 338, 341
- N.
- N**Ecessité, dangereux pilote, rend inutile le choix & le conseil. 143
- O o o o 2
- Nemours

Nemours (Duc de)	54	Pinart, Secrétaire de France,	22, 32, 343,
Nevers (Duc de)	281, 303, 341, 389		444
Norfolk (Duc de)	154, 157, 169.	Pape, son autorité préjudiciable à la	
conjurations découvertes.	154, 160,	Couronne, 37, 39, 40. Fait des desseins	
161, 169. Executé.	248	contre l'Angleterre, 37, 40, 53, 316,	
Norris (Chevalier Henri)	6, 17, 19, 25,		348
	29, 458	Princes, ne sont retenus que par la Re-	
Northumberland (Comte de)	190, 227,	ligion,	263, 264
324. Executé,	280	Princes Protestans d'Allemagne, 16, 23,	
Nouë (Monsieur de la) soupçonné de		140, 164, 202, 289, 342, 355	
trahir le parti,	347, 405, 407		

O.

O Donnel.	421, 452
Ogleby, Lord.	367
Olivarez (Comte de) 53. plus grave que	
sage,	61
Orange (Prince d') 136, 139, 360, 405	
se retire en Allemagne,	317
Ormond (Comte d') 280. mécontent,	
	436
Oxford (Comte d') 153. se marie à la	
fille du Lord de Burleigh.	188

P.

P Ays-Bas, causes de leur soulèvement,	
138. & <i>suiv.</i>	
Parlement de 1571. s'amuse à la bagatelle,	104, 236
Parme (Prince de) 419, 420, 444, 447,	
	458, 483
Parrot (Chevalier Jean)	408
Philippe II. Roi d'Espagne reçoit les Anglois rebelles, 119. sa manœuvre à l'égard de la Reine.	303, 306

R.

R ebellion dans le Nord sous prétexte	
de Religion,	13
Religion, ce que c'est,	101, 113
Réponse aux Ambassadeurs,	347, 349
Rhé, Isle, prise par les Rochelois,	344,
	345
Rochelle, prend les armes, 15, 53, 304,	
389. Assiégée,	308, 389, 390, 404
Rodolphe,	227
Romero Juliano,	27, 49, 66
Rosse (Evêque de) 84, 157. mis à la Tour,	
	116, 119, 224
Roulart, Chanoine de Nôtre-Dame, assassiné,	289
Rutland (Comte de)	40, 41, 44, 48

S.

S aint André (Evêque de) pris,	86
Sancerre, assiégé, 346, 347, 391, 404,	
	405
Sang innocent répandu en France ne demeure pas impuni,	317, 391
Savoie (Duc de)	338, 345, 357
Schomberg (Baron de)	390
	Sea-

Seaton (Baron)	37, 105, 183, 203, 209 216
Sidney (Chevalier Henri)	90, 228
Sidney (Philippe) en France dans le tems du massacre,	294, 322
Skeldon,	37
Smith (Chevalier Thomas)	174, 175, 177, 305. employé en France, 185, 191. & <i>suiv.</i> 221, 225. & <i>suiv.</i> 230. croit Charles IX. un Prince de bonne foi, 231, 233, 234
Sommers (Henri)	410, 417, 431, 440, 442, 446, 470, 472
Sora (Duc de)	419
Spinola,	336
Story, Docteur, refuse de prêter Serment de fidélité, & se fait pendre,	116
Strossi (Pierre)	106, 140, 218, 289, 306, 346
Stewkley,	37, 43, 47, 49, 61, 64, 65, 90, 104, 213
Suffex (Comte de)	129, 185, 209

T.

T Avannes (Vicomte de)	303, 367
Tercere, une des Isles Açores, tient pour Dom Antonio,	457
Teligni (Monfr. de)	89, 91, 325
Tems, grand avantage dans la minorité des Princes,	387
Throgmorton (Chevalier Nicolas)	48, 51, 303
Traitez des Princes. De la Reine avec Char- les IX. 193. Avec Henri III. clauses y contenues,	193. & <i>suiv.</i>
Tresham (Chevalier Thomas)	453
Turenne (Vicomte)	429, 430, 448

V.

W Aux, Lord, refuse de prêter à la Reine Serment de fidélité,	453
Venitiens par Mer,	172, 345, 355
Victoire de Lepante,	171, 172
Viraque (Monfr. de) va en Ecoſſe pour cabaler contre la Reine, 159, 323, 332, 340. Arrêté fait un voyage inutile,	393, 402, 407
Vitelli, Marquis de Colona,	52
Vimioſo, le cœur François,	458
Vinnioſo, Comte, ſa vanité.	497

W.

W Alſingham, ſa premiere Ambaſ- ſade en France, pag. 1. & <i>suiv.</i> bien reçu de Charles IX. 2. & <i>suiv.</i> 22, 28. Juge mal des François, 34, 36, 40, 49, 315. Apelle Charles IX. ſin- cere, <i>pius inimicus</i> , &c. 28, 201. re- connoît qu'il a été trop credule, 331. Doute de la bonne foi des François au ſujet du mariage, 107. Fait obſerver le Lord Seaton, 105, 209. agit ſans or- dre, 36, 38, 74. ſon empreſſement pour le mariage, 27, 45, 107, 403. Conſeille de faire la guerre à l'Eſpagne, 265, 273. ſes raiſons fondées ſur la néceſſité qui rend la guerre legitime, & non ſur l'ambition qui la rend toujours injuſte, 265. fait fonder un Jeſuite, 198. Bor- ne ſes ſouhais à retourner chez lui dans le même état qu'il en eſt forti, 217. ſon ſentiment touchant l'Eſpagne, 332 Maltraité en France, 286. eſt rapellé, 409. La Reine a bonne opinion de lui, 184, 208, 424. Elle l'aime, 171, 310
--

Il conseille de faire mourir la Reine d'Ecosse, 218, 253, 314, 319, 337. ses craintes continuelles sur la grande épar- gne de la Reine, 316, 450, 489. Blâ- mé de s'ouvrir à certains gens, 379. son indigence en France, 57, 60, 172, 249. Son retour en France, 412. Il blâme la Reine, de quoi, 450, 460, 473, 488, 497. Reine d'Ecosse, serpent dans le sein d'Elisabeth, 162, 165, 196	Williams (Chevalier Guillaume) 340, 368
Westmerland (Comte de) 164	Worcester (Comte de) 366. Maltraité par Leicester, <i>ibid.</i> Ses instructions pour son Ambassade de France, 412. & <i>suiv.</i> Les François en usent mal à son égard, 385. Il ne veut pas voir sa sœur mariée avec un Rebelle, 386. On écrit à la Reine d'Ecosse sur des lin- ges. <i>ibid.</i>

F I N.





34 10 ✓

